



“ Pour lui aider à soustenir son estat ” : alliances, fiefs, réseaux, clientèles et partis dans l’ancienne noblesse d’Île-de-France de Philippe Auguste à Charles VII (1180-1437)

Laurent Albert Nabias

► To cite this version:

Laurent Albert Nabias. “ Pour lui aider à soustenir son estat ” : alliances, fiefs, réseaux, clientèles et partis dans l’ancienne noblesse d’Île-de-France de Philippe Auguste à Charles VII (1180-1437). Histoire. Université de Nanterre, 2016. Français. ⟨NNT : 2016PA100170⟩. ⟨tel-02880019⟩

HAL Id: tel-02880019

<https://theses.hal.science/tel-02880019v1>

Submitted on 24 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Laurent NABIAS

« Pour lui aider à soustenir son estat ». Alliances, fiefs, réseaux,
clientèles et partis dans l'ancienne noblesse d'Île-de-France de
Philippe Auguste à Charles VII (1180-1437)

Volume I

Thèse présentée et soutenue publiquement le 14 octobre 2016
en vue de l'obtention du doctorat en histoire et archéologie des mondes médiévaux
de l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense

sous la direction de M. Franck COLLARD

Membres du jury :

Président : M. Jean-Philippe GENET, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Rapporteur : M. Guido CASTELNUOVO, professeur à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse
Rapporteur : M. Laurent HABLOT, directeur de recherche à l'École Pratique des Hautes Études
Directeur de la recherche : M. Franck COLLARD, professeur, Université Paris Ovest Nanterre La Défense
Examineur : M. Stéphane LAMASSÉ, maître de conférences, Université Paris I Panthéon Sorbonne
Examineur : M. Joseph MORSEL, maître de conférences HDR, Université Paris I Panthéon Sorbonne

Figure 1 : Terrier de la châtelainie de Trie commencé en 1384. Fonds de la châtelainie de Trie (Archives départementales de l'Oise, 1 Ep 33/31. Photographie S. Vermeiren).
Registre de 123 folios de papier numérotés. Reliure en peau de loup sur ais de bois.
Dimensions : H.29 ; L.21 ; Ep. 6,5 cm¹.



¹Bruno RICARD et Stéphane VERMEIREN, *Scripturae : trésors médiévaux des Archives de l'Oise*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2011, p. 120-123.

Dédicaces

Je dédie cette thèse à mon directeur de recherche M. le professeur Franck Collard, qui a su croire en moi dès le début de mes premières recherches en master d'histoire en 2007, et qui, au fil de toutes ces années, a su assurer le suivi et m'a donné les conseils nécessaires pour rester dans la bonne voie, alors que l'attraction vers des chemins de traverse était grande.

Je dédie aussi ce travail de recherche à ma famille, à mes amis, à Nathalie qui m'a toujours soutenu et à Alexandre, compagnon d'armes et héraut de mes aventures

REMERCIEMENTS

En 1997, jeune ingénieur en optronique², j'arrêtais un travail de thèse en astrophysique instrumentale à Grenoble. J'avais fait une erreur sur le choix du sujet et sur l'adhésion à un projet trop instrumental à mon goût et pas assez théorique. Je devais tourner la page. Il suffisait pour cela de changer d'échelle d'étude, passer des fractales de Mendelbrot³ et de l'étude des origines du big bang à celle d'une histoire plus rapprochée, celle du Moyen Âge, mon autre centre d'intérêt, un bond de quelques milliards d'années il est vrai. Pour cela, il a fallu me replonger dans une reprise d'étude en 1999, alors que je commençais ma vie active dans l'industrie spatiale. C'était à Cannes et je m'étais inscrit à l'université d'Aix-Marseille comme auditeur libre. Puis en 2000, je me suis inscrit pour la première fois en licence d'histoire à Nanterre via l'enseignement à distance. Je ne l'ai plus quitté depuis cette date, et à ce titre, je souhaiterais remercier toute l'équipe de Comète, M. François Regourd et Mme Catherine Vincent, cette dernière ayant mis en place le master accompagné, en 2007, année qui fut un véritable tournant.

En effet, je réalise deux rencontres majeures dans mon parcours. François Gentili, archéologue de l'INRAP, m'accueille sur son chantier de fouille à Orville. La découverte par mon voisin de fouille, à un mètre de moi, de la girouette armoriée d'Orville, est un déclic. Je propose à l'archéologue d'identifier les armoiries. Monsieur le professeur Franck Collard accepte de suivre mes travaux sur la famille des propriétaires d'Orville, les Gallois d'Aunay, en master 1, puis sur une extension de l'étude à l'ancienne noblesse francilienne en 2009. Un cap dans l'ancienne noblesse était franchi, et Franck Collard m'a également soutenu, et a accepté d'encadrer ma thèse, aussi je l'en remercie.

Je souhaite ensuite remercier les personnes qui m'ont aidé à initier le sujet, Sabine Berger, pour m'avoir fourni la piste des archives privées, et le marquis de Nicolay pour m'avoir permis d'y accéder, Mrs Gérard Vergison et Marc Viré pour m'avoir soutenu dans cette tâche. Je salue également mes enseignants en prosopographie médiévale, Mme Hélène Millet et Mme Bozzolo du LAMOP, et Olivier Canteaut, qui m'a fourni de nombreuses informations sur les Chambly.

² Ensemble de techniques associées à l'optique, l'électronique, comme les Lasers, les fibres optiques, les détecteurs optiques, utilisés dans le médical, la défense, la communication et l'industrie spatiale.

³ Je fus cependant surpris de retrouver une allusion à Mendelbrot et à ses fractales dans Jacques REVEL (éd.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil (Hautes études), 1996.

Ensuite, j'aimerais remercier tous ceux et toutes celles qui m'ont accueilli dans leurs bibliothèques ou leurs centres d'archives, comme Mme Françoise Hildesheimer qui m'a présenté le fonds ancien des archives nationales pour que je puisse consulter les très nombreuses fiches des actes du Parlement de Paris et je l'en remercie. Mme Léa Ferrez-Le Guet et M. Florent Picouveau m'ont accueilli avec gentillesse et enthousiasme à la bibliothèque du musée Condé de Chantilly. Je voudrais également saluer Rémy Guadagnin spécialiste du lignage des seigneurs de Villiers-le-Bel, avec qui mes échanges furent fructueux, et qui m'a permis de conforter mes découvertes récentes sur le lignage. Enfin je salue respectueusement Boris Bove pour m'avoir indiqué l'existence du livre des fiefs de l'Abbaye de Saint-Denis et m'avoir aiguillé vers la maîtrise des systèmes d'information géographique.

J'adresse aussi mes plus vifs remerciements et salutations aux membres du groupe RES-HIST qui ont accepté mes nombreuses interventions orales et grâce à qui j'ai pu tester mes expériences d'analyse de réseau : Claire Lemercier, Laurent Beauguitte, Pierre Gervais , Sylvia Marzagali, Pierre-Yves Beaurepaire, Zacarias Moutoukias, José María Imízcoz Beunza pour l'organisation des colloques. Je voulais aussi remercier les grands spécialistes qui m'ont apporté beaucoup sur ces questions complexes : Pascal Cristofoli qui m'a appris les bases, et Klaus Hamberger qui m'a enseigné Puck, tous deux de l'EHESS, Claire Lemercier et Laurent Beauguitte, de nouveau, qui ont échangé avec moi sur les techniques d'analyse de réseau, et enfin Isabelle Rosé, avec qui j'ai pu discuter de l'application de ces techniques en histoire médiévale, je lui dois beaucoup.

Je salue également les responsables des bibliothèques de l'université Paris 3, M. François Michaud, directeur de la bibliothèque Sainte-Barbe, et Mme Auby-Bucherie, directrice de la Direction des Bibliothèques Universitaires, pour avoir accepté ma demande de congés formation, ce qui m'a permis de consacrer quelques temps au travail en archives.

Enfin, il faut maintenant que je remercie très chaleureusement ceux grâce à qui je ne me suis pas senti seul pendant cette longue traversée du désert, à savoir mon compagnon de lutte Alexandre Grosjean, qui a su me remettre sur les voies de la véritable histoire alors que je m'égarais sur la sociologie des réseaux, et mes relectrices préférées, ma mère Christine, ma sœur Cécile, Clémence, grande linguiste et spécialiste de la typographie, Valérie, Elsa, et mes amis, ma famille et mes parents qui ont réussi à me supporter pendant ces quelques années intenses.

ABRÉVIATIONS

AD + numéro du département : Archives départementales

AN : Paris, Archives nationales de France

BnF : Paris, Bibliothèque nationale de France

INRAP : Institut National de Recherche en Archéologie Préventive

IRHT : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

n.a.f : nouvelles acquisitions françaises

RHGF : Recueil des Historiens de la Gaule et de la France

l. s., d., t., p. : livre, sous, denier, tournois, parisis

AVERTISSEMENT

Cette thèse est composée de trois volumes, deux volumes de texte et un volume d'annexes. Les annexes sont divisées en chapitre, chaque chapitre d'annexes regroupant les annexes du chapitre correspondant dans les deux premiers volumes. Lorsque le texte de la thèse fait référence à des documents en annexe, le renvoi est précisé en gras en note de bas de page. Chaque figure, tableau ou carte, est associé à deux numéros séparés par un point. Le premier correspond au chapitre de référence du livret d'annexe, et le second correspond à son numéro de classement.

Droits d'auteurs :



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** » disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

TABLE DES MATIÈRES DES VOLUMES I ET II

REMERCIEMENTS.....	4
ABRÉVIATIONS	6
AVERTISSEMENT	7
TABLE DES MATIÈRES DES VOLUMES I ET II.....	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	16
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : LA NOBLESSE ET UNE DE SES COMPOSANTES PARTICULIÈRES : LES ANCIENS NOBLES	21
1 POUR UNE ÉTUDE DE L'ANCIENNE NOBLESSE	23
1.1 La noblesse médiévale : encore ! Oui mais pas seulement.....	24
1.1.1 <i>Les années 1960-1970 : les pionniers de la recherche sur la noblesse médiévale</i>	<i>24</i>
1.1.2 <i>Les années 1980-1990 : le temps des monographies régionales</i>	<i>25</i>
1.1.3 <i>Les années 1990-2000 : le temps des synthèses et l'appel à multiplier les études de cas</i>	<i>25</i>
1.1.4 <i>Les années 2000-2015 : La relance des études régionales et de lignages, et une ouverture à l'anthropologie et la sociologie</i>	<i>26</i>
1.2 De la nécessité d'étudier l'ancienne noblesse	28
1.2.1 <i>Un milieu nobiliaire de référence nécessaire remontant à l'époque de Philippe Auguste</i>	<i>28</i>
1.2.2 <i>La nécessité de réduire la population étudiée à l'ancienne noblesse</i>	<i>29</i>
1.3 Éléments de distinction entre l'ancienne et la nouvelle noblesse.....	30
1.3.1 <i>La noblesse en pratique : des nobles de naissance ou des nobles de fait, par opposition aux nobles « par fait du prince »</i>	<i>31</i>
1.3.2 <i>De la « connaissance des nobles » : une distinction du fait de chevalerie ?</i>	<i>32</i>
2 DE L'ANCIENNE NOBLESSE EN REPRESENTATION ET SA PERCEPTION PAR AUTRUI	36
2.1 « Par le nom », la titulature, l'armoirie et la devise « on connaît l'homme » :	36
2.1.1 <i>Nom de lignage, nom de baptême, surnom</i>	<i>36</i>
2.1.2 <i>Armoiries, emblèmes, devises</i>	<i>37</i>
2.1.3 <i>Éducation et identité de l'ancien noble</i>	<i>42</i>
2.2 De la renommée par ancienneté des lignages : la construction et la mémoire nobiliaire dans la pierre et dans les livres : nécropoles, sanctuaires et généalogistes	44
2.3 Le <i>dominium</i> par la possession du fief.....	45
3 MODÈLE CULTUREL NOBILIAIRE ET MISE EN PRATIQUE DES VERTUS CHEVALERESQUES.....	47
3.1 Éthique et pratique de la chevalerie	48
3.1.1 <i>Honneur et vaillance au combat.....</i>	<i>48</i>
3.1.2 <i>Le chevalier dans les tournois</i>	<i>49</i>
3.1.3 <i>L'idéal courtois ou comment se conduire noblement dans la société de cour.....</i>	<i>52</i>
3.2 Dépréciation et exaltation théorique : une vision contrastée de l'ancienne noblesse aux XIV ^e et XV ^e siècles	54
3.2.1 <i>Des anciens nobles critiqués et humiliés par leurs contemporains :.....</i>	<i>54</i>
3.2.2 <i>Une noblesse recherchée : l'appartenance aux ordres de chevalerie, une forme de clientèle princière.....</i>	<i>57</i>
3.2.3 <i>La noblesse exaltée par les hérauts d'armes</i>	<i>58</i>
3.3 Les anciens nobles dans la tourmente : en crise, en résistance, en mutation ?	60
3.3.1 <i>L'ancienne noblesse et la crise des XIV^e et XV^e siècles.....</i>	<i>60</i>
3.3.2 <i>Résistances et mutation nobiliaires en Île-de-France ?.....</i>	<i>62</i>
4 CONCLUSION : DES NOBLES ET DES NOBLESSES	63
4.1 Remise en cause de l'étude de la noblesse en tant que groupe.....	63

4.2	Des individus pluriels : une invitation à différencier les échelles	66
4.3	pour replacer l'homme au sein de la société	67
PARTIE I : LES ANCIENS NOBLES FRANCILIENS : IDENTIFICATIONS, ITINÉRAIRES DE VIE, ET RÉSEAUX DE RELATIONS.....		69
CHAPITRE I : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO-DOCUMENTAIRE DE L'OBJET D'ÉTUDE.....		70
1	LE CADRE DE VIE GÉOGRAPHIQUE DES ANCIENS NOBLES DE L'ÎLE-DE-FRANCE	72
1.1	L'espace vécu – la vision des contemporains	73
1.1.1	<i>Toponymie des villes dites « en France »</i>	<i>74</i>
1.1.2	<i>Les chroniques de France.....</i>	<i>77</i>
1.1.3	<i>Les listes de villes, descriptions de pays et cartes</i>	<i>78</i>
1.1.4	<i>La marche héraldique de France</i>	<i>80</i>
1.2	Synthèse des définitions des termes de France, de pays de France, d'Île-de-France	82
1.3	Organisation de l'espace francilien : analyse des critères de délimitation	85
1.3.1	<i>Critères de délimitation des espaces naturels globalement rejetés et critères ecclésiastiques non retenus</i>	<i>85</i>
1.3.2	<i>Critères de délimitation et organisation de l'espace par les pouvoirs féodaux et par l'administration royale partiellement retenus</i>	<i>86</i>
1.3.3	<i>Bilan des critères utilisés dans le cadre de la thèse</i>	<i>90</i>
2	PÉRIMÈTRE DOCUMENTAIRE :	91
2.1	Les sources ecclésiastiques	92
2.2	Les sources diplomatiques laïques issues des institutions.....	93
2.2.1	<i>Les montres et listes de féodaux et de combattants</i>	<i>94</i>
2.2.2	<i>Les séries de quittances</i>	<i>96</i>
2.2.3	<i>Les aveux et dénombrements</i>	<i>96</i>
2.2.4	<i>Les sources du Parlement de Paris</i>	<i>98</i>
2.2.5	<i>Sources diplomatiques sur les hôtels princiers ou royaux et autres administrations</i>	<i>100</i>
2.2.6	<i>Sources diplomatiques étrangères</i>	<i>101</i>
2.3	Les sources sigillographiques et héraldiques	101
2.3.1	<i>Les armoriaux occasionnels</i>	<i>102</i>
2.3.2	<i>Les armoriaux institutionnels des XIV^e et XV^e siècles</i>	<i>105</i>
2.3.3	<i>Les armoriaux généraux et universels</i>	<i>107</i>
2.4	Les sources narratives	108
3	DÉMOGRAPHIE ET PERMANENCE DES ANCIENS NOBLES – CORPUS D'ÉTUDE :.....	109
3.1	Le début de l'enquête : la semonce des nobles et l'arrière-ban dans les registres de Philippe Auguste	109
3.2	L'évolution des patrilignages et la mesure de la permanence des anciens nobles du début du règne de Saint Louis à Charles VII	115
3.3	Bilan statistique sur l'ensemble de la période	119
3.4	Le corpus sélectionné :	121
3.4.1	<i>Une question d'échelles :.....</i>	<i>122</i>
3.4.2	<i>Des parentèles d'importance majeure : Montmorency, Melun et Montfort (exclue de l'étude)..</i>	<i>124</i>
3.4.3	<i>Des patrilignages d'importance régionale : le lignage des Trie, Aunay, Villiers-le-Bel/Villiers de l'Isle-Adam/Isle-Adam</i>	<i>125</i>
3.4.4	<i>Des patrilignages d'importance locale : les Choisel et Choisel de Chennevières</i>	<i>127</i>
4	CONCLUSION	127
CHAPITRE II : ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE ET ANALYSE DE RÉSEAU DE L'ANCIENNE NOBLESSE FRANCILIENNE		129
1	ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE : POUR UN RECUEIL DE DONNÉES ATTRIBUTAIRES ET RELATIONNELLES.....	131
1.1	La méthode prosopographique : objets et méthodes	132

1.1.1	<i>Une documentation plurielle pour la reconstitution des traces individuelles</i>	132
1.1.2	<i>Complexités des trajectoires de vie – bifurcations et imprévisibilité</i>	133
1.1.3	<i>Établissement du questionnaire – les grandes rubriques</i>	134
1.2	La base de données.....	135
1.2.1	<i>Les tables de données attributaires</i>	135
1.2.2	<i>Les tables de données relationnelles</i>	139
1.2.3	<i>Les relations entre individus, propriétés et revenus</i>	141
1.3	La typologie des carrières	141
2	ÉTABLISSEMENT D'UN DICTIONNAIRE TYPOLOGIQUE DES LIENS SOCIAUX - LES TABLES TYPES	147
2.1	Transferts économiques : de la théorie des dons et des transferts économiques en général	148
2.1.1	<i>Le don</i>	149
2.1.2	<i>L'échange</i>	150
2.1.3	<i>LeT3T ou « Transfert du 3^e Type »</i>	150
2.1.4	<i>La prédation</i>	150
2.1.5	<i>Bilan</i>	151
2.2	Relations de dépendance : clientèle, féodalité bâtarde, vassalité	152
2.3	L'écheveau de la parenté en Île-de-France.....	155
2.4	Les relations juridiques et judiciaires	156
3	ANALYSE DES DONNÉES RELATIONNELLES COMPLEXES - RÉSEAUX COMPLEXES ...	157
3.1	Principes fondateurs de la network analysis.....	159
3.1.1	<i>Quelques définitions</i>	159
3.1.2	<i>Densité, connexité, détection de cliques et de communautés</i>	160
3.1.3	<i>La centralité</i>	161
3.2	Complétude et représentativité des réseaux égocentrés et des réseaux complets :	162
3.3	Les modélisations relationnelles retenues : collection de réseaux égocentrés à l'échelle du topolignage, réseau d'affiliation, réseau d'alliance et de parenté	165
3.3.1	<i>Multiplexite, potentialite et temporalite des liens</i>	166
3.3.2	<i>Composition des partis et institutions, organisation des missions, montres d'armes, participation à des événements - les réseaux d'affiliation :</i>	168
3.3.3	<i>Un cas particulier : les réseaux d'alliances et de parenté</i>	169
4	CONCLUSION	177
	PARTIE II : LES ALLIANCES, LA TERRE ET LES TOPOLIGNAGES	179
	CHAPITRE III : LES ENJEUX DE LA PARENTÉ	180
1	LE RÉSEAU D'ALLIANCES ENTRE PARENTÈLES	183
1.1	Remarques d'ordre général sur le corpus étudié	183
1.1.1	<i>De la difficulté d'établir un corpus généalogique cohérent</i>	183
1.1.2	<i>Un exemple de reconstitution de lignage : les Villiers-le-Bel et Villiers de l'Isle-Adam</i>	185
1.1.3	<i>Statistiques et biais du corpus étudié</i>	199
1.2	Visualisation du réseau d'alliance : une recherche du conjoint dans la parenté au plus près	202
1.3	Le cas de bouclages consanguins	205
1.3.1	<i>Rappel et contexte des interdits matrimoniaux</i>	205
1.3.2	<i>Les mariages consanguins avant le concile de Latran de 1215 : des cas peu identifiés en dehors du lignage royal</i>	207
1.3.3	<i>Après 1215 : expansion du mariage au plus proche des interdits religieux à tous les niveaux de la noblesse francilienne</i>	208
2	ÉVOLUTION TEMPORELLE DE LA STRUCTURE DU RÉSEAU	213
2.1	Le réseau matrimonial de 1020 à 1140	213
2.1.1	<i>Le cycle d'alliance Dammartin/Mello/Clermont :</i>	214
2.1.2	<i>Le cycle d'alliances Montmorency/Gisors/Le Riche :</i>	216

2.2	Le réseau matrimonial entre 1140 et 1200 :	216
2.2.1	<i>La parentèle royale, les comtes et les Grands</i>	217
2.2.2	<i>La noblesse moyenne sous Louis VII et Philippe Auguste</i>	221
2.2.3	<i>L'apparition des Trie, Marly et Isle-Adam</i>	225
2.3	Le réseau matrimonial entre 1200 et 1260 : l'agrégation des lignages moyens s'accélère autour des Grands.....	226
2.3.1	<i>Les nœuds ne donnant pas suite à la continuité du réseau</i> :	226
2.3.2	<i>Les nœuds responsables de l'extension du réseau</i>	228
2.3.3	<i>L'intégration de nouveaux figurants : Beaumont-en-Gâtinais et Mauvoisin</i>	231
2.4	Le réseau matrimonial entre 1260 et 1320 : le renouveau des groupes matrimoniaux.....	232
2.4.1	<i>Une extension limitée du noyau des hauts et moyens lignages : la fin de l'extension de la première composante matrimoniale.</i>	232
2.4.2	<i>De nouvelles structures</i>	234
2.4.3	<i>Développement de la composante exclusivement royale et princière</i>	236
2.4.4	<i>Arrêt de l'expansion de l'ancienne structure et émergence de nouvelles constellations : les causes</i>	237
2.5	Le réseau matrimonial entre 1320 et 1380	238
2.6	Le réseau matrimonial entre 1380 et 1440	240
2.6.1	<i>La reconstruction de la constellation principale</i>	240
2.6.2	<i>Et, de nouveau, l'émergence de petites structures</i>	241
3	SOLIDARITÉS FAMILIALES ET TRANSMISSION DES BIENS.....	243
3.1	Lignages, parentèles et topolignages.....	243
3.2	La transmission des armoiries et du nom du lignage	245
3.2.1	<i>Les armoiries au centre de la mémoire du lignage</i>	245
3.2.2	<i>Pour la défense de l'ancienneté du lignage</i>	246
3.3	Le capital relationnel.....	248
3.3.1	<i>Le rôle des femmes</i>	248
3.3.2	<i>Action de la parentèle pour la continuité patrimoniale</i>	253
3.3.3	<i>La présence de la parentèle aux instants de la défense des droits des héritiers</i>	259
3.3.4	<i>Par l'alliance et la parentèle : la construction du topolignage</i>	262
4	CONCLUSION	266
CHAPITRE IV : LES RESSOURCES DES FIEFS ET DU RÉSEAU FÉODAL : LA NATURE ET LES HOMMES		269
1	LES CENTRES DE POUVOIRS DES TOPOLIGNAGES.....	272
1.1	La hiérarchie des demeures et des nobles	273
1.1.1	<i>De la simple maison noble ou manoir</i>	273
1.1.2	<i>En passant par le chastel, la tour résidence ou la maison forte</i>	277
1.1.3	<i>Du château de ville au château de la châtellenie</i>	280
1.2	Des seigneurs haut-justiciers : une justice seigneuriale encore développée sur ses sujets	282
1.2.1	<i>Des droits de contrôle des mesures et de justice</i>	282
1.2.2	<i>Un pouvoir accru sur les hommes pour une exploitation plus intensive de leur travail : permanences féodales et mutations</i>	283
1.3	Commerce et échanges locaux	289
1.3.1	<i>Le contrôle des voies de communication – les seigneurs voyers</i>	290
1.3.2	<i>Les marchés et les foires</i>	292
1.3.3	<i>Le contrôle des transactions économiques dans les villes, les marchés et les foires</i>	293
1.3.4	<i>Le contrôle des communautés : institutions religieuses et écoles</i>	296
2	LA MAÎTRISE DE LA NATURE ENVIRONNANTE : UNE SOURCE DE RÉSISTANCE ET D'ADAPTATION ?	299
2.1	Des seigneurs gruyers	300
2.1.1	<i>Gruyères fieffés et châtelains gruyers : gruyers de père en fils... Ou en fille.</i>	301
2.1.2	<i>Des maîtres des eaux et forêts royaux</i>	303

2.2	L'exploitation des forêts	304
2.2.1	<i>La gestion de la coupe : une partie de la vente des bois</i>	305
2.2.2	<i>Les droits d'usage et la justice dans les bois</i>	306
2.2.3	<i>La chasse dans les bois du seigneur</i>	308
2.3	L'exploitation de l'eau	309
2.3.1	<i>Les travers et autres péages</i>	310
2.3.2	<i>Exploitation de l'eau : les droits de pêche et autres gibiers d'eau</i>	314
2.3.3	<i>Exploitation de l'eau : les moulins. Application à la draperie</i>	317
2.4	L'exploitation de la terre et du sous-sol	318
2.4.1	<i>Prés, terres arables, terres en friche et exploitation de la réserve seigneuriale</i>	319
2.4.2	<i>Les vignes d'Île-de-France</i>	321
2.4.3	<i>Exploitation des carrières et du plâtre</i>	321
3	L'ÉVOLUTION DES FIEFS	323
3.1	Les effets des guerres	324
3.1.1	<i>Dans les chroniques</i>	324
3.1.2	<i>Dans les aveux et dénombremments</i>	325
3.1.3	<i>Les fiefs en souffrance dans les registres de la chambre des comptes</i>	327
3.2	La résistance des seigneurs hauts justicier – leurs mesures d'adaptation	329
3.2.1	<i>La gestion des destructions et des abandons de fiefs</i>	329
3.2.2	<i>Topolignées, associations et communautés de châtelains</i>	331
3.3	La qualité des fiefés dans les grandes seigneuries	332
3.3.1	<i>Fresnoy, Villiers et Villiers de l'Isle-Adam</i>	333
3.3.2	<i>Les Montmorency</i>	339
3.3.3	<i>Les seigneurs de Chantilly : les Montmorency-Laval et les d'Orgemont</i>	348
3.3.4	<i>Les Trie</i>	352
3.4	Une esquisse de reconstitution des réseaux féodaux ?	354
3.4.1	<i>Quelques considérations sur la structure globale du réseau féodal</i>	355
3.4.2	<i>L'influence de la parentèle sur le réseau féodal – apparition de nouveaux acteurs de la parenté étendue</i>	356
4	CONCLUSION	357
	PARTIE III : LE MARCHÉ DES CLIENTÈLES ET DES PARTIS	361
	CHAPITRE V : LES CLIENTÈLES NOBILIAIRES ET LA LUTTE DES PARTIS	362
1	L'ANCIENNE NOBLESSE FRANCILIENNE DANS LES SUITES PRINCIÈRES	364
1.1	Les anciens nobles franciliens dans l'hôtel princier : le noyau de la cour	365
1.2	Dans l'administration des princes et du roi	368
1.2.1	<i>Anciens nobles au conseil</i>	369
1.2.2	<i>Le Parlement ou la Chambre des comptes œuvrant pour les princes</i>	373
1.3	Des notions de « parti », de « parti politique » et de « clientèle »	377
1.3.1	<i>Définitions</i>	377
1.3.2	<i>Les critères et les signes d'identification des appartenances à un parti</i>	378
1.3.3	<i>De la société contractuelle et des politiques de salariat, de pensions, de donation</i>	379
2	DE LA NAISSANCE DES PREMIÈRES CLIENTÈLES AUX PREMIERS PARTIS	390
2.1	Entourage des premiers princes apanagistes et rapports avec les premiers hôtels capétiens	393
2.1.1	<i>Dans les expéditions des rois et princes français : les croisades de Saint Louis et l'expédition des Anjou en Sicile</i>	394
2.1.2	<i>Alphonse de Poitiers, Robert II d'Artois et Charles I^{er} d'Anjou</i>	399
2.1.3	<i>Les relations entre les hôtels royaux de Philippe III et Philippe IV et le royaume angevin de Naples</i>	404
2.2	Premiers hôtels capétiens et montée des Valois	407
2.3	Le parti navarrais	409

2.3.1	<i>Sous Louis d'Evreux et Philippe d'Evreux</i>	410
2.3.2	<i>Sous Charles II de Navarre</i>	412
2.3.3	<i>Sous Charles III de Navarre et son frère Pierre de Navarre</i>	414
3	GUERRE CIVILE ET MONARCHIE ANGLAISE : FRANÇAIS, ANGLAIS ET BOURGUIGNONS	415
3.1	Dans l'entourage militaire des princes	417
3.1.1	<i>En soutien des princes apanagés</i>	417
3.1.2	<i>Les partisans Orléans et Armagnac</i>	419
3.1.3	<i>Les partisans bourguignons</i>	421
3.1.4	<i>Les « non alignés » : partisans du duc de Berry et du comte de Clermont</i>	427
3.1.5	<i>La place au conseil du roi</i>	428
3.2	Sous la monarchie anglaise : des partisans toujours fidèles aux Bourguignons	430
3.2.1	<i>Des lignages aux revirements constants</i>	431
3.2.2	<i>Prisonnier des Anglais et changement de parti</i>	436
3.2.3	<i>Restitutions de terres par le parti anglais et confiscations pour cause de pillages</i>	437
4	CONCLUSION	439
	CHAPITRE VI : L'ANCIENNE NOBLESSE D'ÎLE-DE-FRANCE ET LE ROI	441
1	L'ASCENSION DES MICROTROPOLIGNAGES : LES CHOISEL ET CHOISEL DE CHENNEVIERES	442
1.1	Méthode utilisée lors de l'étude	443
1.2	Des premiers contacts avec le roi : l'office de gruyer, la communauté de Senlis	445
1.3	À partir de 1200 : l'apparition des Choisel de Chennevières	447
1.4	Entre 1260 et 1320 : la pluralité des activités	451
1.5	Entre 1320 et 1380 : une mutation des groupes lignagers	454
1.6	Entre 1380 et 1440 : la succession des nouveaux lignages	457
2	L'ASCENSION DES LIGNAGES FRANCILIENS SOUS L'IMPULSION DES INSTITUTIONS : LE SOCLE D'UNE CLIENTELE ROYALE ?	461
2.1	La participation aux armées royales	463
2.1.1	<i>Les nobles et le service armé pour le roi</i>	463
2.1.2	<i>Le commandement militaire</i>	466
2.2	La formation des réseaux de parentèle parmi les serviteurs de l'hôtel royal	472
2.2.1	<i>Les solidarités lignagères et alliances nobiliaires</i>	473
2.2.2	<i>Le service de l'hôtel et du Conseil du roi entre la sphère domestique et la sphère publique</i>	478
2.2.3	<i>Au Parlement, dans les baillages et à la Chambre des comptes</i>	484
3	DE LA CLIENTELE ROYALE VERS LE PARTI DU ROI DE FRANCE OU VERS UN PARTI FRANCILIEN ?	485
3.1	La fidélité de l'ancienne noblesse francilienne de Philippe Auguste à Charles V : de bonnes conditions pour la naissance du parti francilien royal	486
3.1.1	<i>Le mouvement de résistance des anciens nobles franciliens contre les premières ligues nobiliaires provinciales</i>	486
3.1.2	<i>Le soutien au roi malgré la demande de réformes - une lutte résolue contre le parti navarrais</i>	488
3.1.3	<i>Le prix du sang : l'ordre de chevalerie de l'Etoile mort-né</i>	490
3.2	L'émergence d'un parti francilien royal ? Sa constitution sous Charles VI	492
3.2.1	<i>L'ouvrage du songe véritable</i>	492
3.2.2	<i>Le parti en action : la défense de la souveraineté royale, des symboles royaux, de l'intégrité du royaume et de la paix sociale</i>	495
3.2.3	<i>Les dons de livrées à la cour du roi de France</i>	501
3.3	Le parti du roi en guerre sous Charles VI et Charles VII	502
3.3.1	<i>La fidélité des partisans royaux et la guerre civile</i>	503
3.3.2	<i>Le prix du sang contre l'Anglo-Bourguignon : une série de sièges et de batailles rangées</i>	504
3.3.3	<i>L'épisode Jeanne d'Arc</i>	509

3.3.4	<i>Retrouvailles franco-françaises : la récupération des territoires perdus</i>	511
4	CONCLUSION	513
	ANNEXE : TABLEAUX GENEALOGIQUES	515
	PARTIE IV : LE RESPECT DES TRADITIONS - LA CONSCIENCE DU GROUPE	521
	CHAPITRE VII : CULTURE LITTÉRAIRE, CULTURE DE GUERRE ET VIE SPIRITUELLE	522
	LE POIDS DES TRADITIONS GAGE DE LA SURVIVANCE DE L'ANCIENNE NOBLESSE ?	522
1	MANIFESTATIONS CULTURELLES DU MODE DE VIE NOBILIAIRE : LE POIDS DES TRADITIONS	525
1.1	Les équipes d'anciens nobles franciliens dans les tournois.....	526
1.2	Une certaine continuité de la noblesse lettrée francilienne à l'initiative de la création d'œuvres littéraires	532
1.2.1	<i>Une participation à la littérature courtoise à la charnière entre le XII^e siècle et le XIII^e siècle ?</i>	532
1.2.2	<i>Participations de l'ancienne noblesse francilienne aux cercles poétiques aux XIV^e et XV^e siècles ..</i>	537
1.3	Des acteurs franciliens éduqués et sensibles à la culture aux XIV ^e et XV ^e siècles	539
1.3.1	<i>Savoir lire et écrire, être ouvert à tous les enseignements</i>	539
1.3.2	<i>Histoire et historiographie : sur l'apprentissage de l'État</i>	541
1.3.3	<i>Des chroniques et des livres sur la chevalerie et sur l'art du combat peu nombreux</i>	544
2	COUR ROYALE ET COURS SEIGNEURIALES	547
2.1	La Cour amoureuse	548
2.1.1	<i>Au carrefour de la société lettrée et de la société guerrière</i>	548
2.1.2	<i>Les réseaux de parenté d'anciens nobles au sein de la Cour amoureuse</i>	550
2.1.3	<i>Les relations entre les anciens nobles et les lettrés dans la Cour amoureuse</i>	554
2.2	Cours seigneuriales reconstituées par les sources et maisons fortes retrouvées par les archéologues : des traces de la vie culturelle seigneuriale ?	556
3	DÉVOTIONS, ORDRES RELIGIEUX ET FONDATIONS DE NÉCROPOLES DU GROUPE FRANCILIEN	563
3.1	Ventes et donations	563
3.2	Un nouvel engagement spirituel.....	569
3.3	Fondations de chapelles et de nécropoles nobiliaires : la mainmise de l'espace sacré par les anciens nobles franciliens	572
4	CONCLUSION	575
	CONCLUSION GENERALE	578
	INDEX DES NOMS DE PERSONNES	585
	INDEX DES NOMS DE LIEUX	597
	SOURCES	602
	Sources manuscrites.....	602
	<i>Archives nationales de France</i>	602
	<i>Archives départementales de l'Oise</i>	610
	<i>Archives du Musée Condé de Chantilly ; cabinet des titres</i>	611
	<i>Bibliothèque du Musée Condé de Chantilly : cabinet des livres</i>	612
	<i>Archives départementales du Pas-de-Calais</i>	613
	<i>Archives départementales du Val d'Oise</i>	613
	<i>Bibliothèque nationale</i>	613
	<i>Dépôt légal Bibliothèque nationale de France</i>	619
	<i>Bibliothèque municipale de Senlis</i>	619
	<i>Bodleian library, Oxford - Collection Douce</i>	619
	Sources imprimées.....	620

Sources sigillographiques et héraldiques :	628
BIBLIOGRAPHIE	630
Instruments de recherche	630
Généralités - Historiographie	631
Histoire politique et militaire – Institutions royales et princières – Guerre de Cent ans et société politique..	632
Ouvrages de synthèse et ouvrages régionaux sur la noblesse et la chevalerie (Hors Île-de-France)	639
Géographie de la France, de l'Île-de-France médiévale, du pays de France et provinces voisines	644
Généralités sur les parentés et lignages - monographies familiales franciliennes.....	646
Noblesse, identification, milieu de cour et culture littéraire	650
Archéologie d'habitations nobiliaires et d'établissements religieux franciliens	657
Économie, crise, fief, féodalité	659
Dictionnaire des relations, liens personnels et réseaux	661
Prosopographie et analyse de réseau (y compris le réseau de parenté).....	661
Clientèles et partis – apports de l'anthropologie.....	665
TABLE DES ILLUSTRATIONS	669
TABLE DES TABLEAUX.....	670
VOLUME III LIVRET D'ANNEXES	671

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un extrait de généalogie datant approximativement du milieu du XV^e siècle, un mémorialiste anonyme présentait la famille toujours vivante des Aunay seigneurs d'Orville, un ancien lignage noble francilien qui remontait au moins au début du XI^e siècle. Il décrivait alors l'ascendance paternelle et maternelle de Jean Le Gallois d'Aunay, le chef du lignage, et concluait en ces termes :

« Et en vérité les enffans dudit seigneur d'Orville sont si bien alignaigés en pays dessus dit que, depuis madite dame de saint Symon, leur grant mere et ledit seigneur d'Orville, leur grant pere jusques à cousins yssuz de germains, ilz sont au jour d'huy vivans troys cens nobles personnes »⁴.

L'acte évoquait ainsi l'importance numérique du lignage dont la branche paternelle était francilienne, proche du lignage des Montmorency, puisque le fils de Jean, Philippe III Le Gallois d'Aunay, se maria le 4 décembre 1468 avec Catherine de Montmorency, soit près de quatre cents ans après la première union de Mahaut d'Aunay et de Foucault III de Montmorency-Saint-Denis, une branche cadette de ce lignage ancestral. En 2015, Daniel Dessert, historien moderniste et spécialiste de Louis XIV, évoquait, dans son dernier ouvrage *Les Montmorency : mille ans au service des rois de France*⁵, une maison qui fit son apparition au milieu du X^e siècle et qui disparut en février 1922. La sœur de Catherine de Montmorency, Marguerite, quant à elle, épousa le 12 février 1470 Antoine de Villiers de l'Isle-Adam. Ce dernier était le frère de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, le célèbre grand-maître de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui mena la résistance contre le siège musulman de l'île de Rhodes. Il fut célébré dans une récente exposition du musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq à l'Isle-Adam⁶, rappelant l'historique du lignage jusqu'à ses origines datées environ du milieu du XI^e siècle. Au XVI^e siècle, le célèbre Anne de Montmorency disposait

⁴ Il existe plusieurs copies de cette généalogie du XV^e siècle, datée entre 1436 (mariage de Jean Le Gallois d'Auna avec Isabelle Rouvroy de Saint-Simon) et 1491, date de sa mort : A) « Copie touchant la généalogie de Montmorency et de ceulx daunoy ». In quarto de 4 folios (8 pages dont les deux dernières sont blanches). Porte la mention « huit ». Fonds Nicolay : 3AP 49 dossier 16 pièce n°4 ou 3^E4. B) Copie : généalogie de Saint Simon, porte la mention « neuf » (Fonds Nicolay : 3AP 49 dossier 16, pièce n°5 ou 3^E5). C) Copie : « généalogie de la maison daunoy », porte la mention « huit ». (Fonds Nicolay : 3AP 49 dossier 16, pièce n°6 ou 3^E6).

⁵ Daniel DESSERT, *Les Montmorency : mille ans au service des rois de France*, Paris, Flammarion, 2015, p. 7-10.

⁶ *De Rhodes à Malte : le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte*, exposition présentée par le Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, L'Isle-Adam, Somogy, 2004.

aussi d'autres anciens lignages franciliens à son service, comme Pierre des Garges⁷, d'une famille dont les origines remontaient au moins à Philippe Auguste. Les exemples pourraient être multipliés presque à l'infini.

Or de nombreux historiens au XX^e siècle, Guy Bois le premier, mais aussi Édouard Perroy, ont évoqué une crise nobiliaire liée à celle de la fin du Moyen Âge, de la fin du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle. La Guerre de Cent ans, la famine et la peste provoquaient la baisse des revenus seigneuriaux⁸. « Qu'il s'agisse des redevances foncières, des banalités, de la dîme ou des profits de la réserve seigneuriale, un même mouvement, lié à la décroissance économique et démographique, a précipité au plus bas le revenu de la seigneurie⁹ ». Parallèlement à ce mouvement, les dépenses liées à la guerre, aux besoins somptuaires et à la défense des fortifications augmentaient¹⁰. Dans le cadre de la Normandie orientale, le même auteur prend l'exemple de la baisse des recettes du comte de Tancarville, qui est aussi vicomte de Melun, donc un grand seigneur francilien, et dont le lignage perdure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

« Bien des difficultés ont alors assailli les lignages traditionnels¹¹ » rappelle Léopold Gênicot qui s'interroge et se prononce sur « la crise du bas Moyen Âge » évoquée par la plupart des médiévistes¹². De même, Joseph Morsel précise que la théorie de la crise de la fin du Moyen Âge insiste sur l'idée que dans l'Allemagne médiévale, les premières victimes de cette crise furent la noblesse, notamment la petite noblesse, et l'Église, alors même que ce concept de crise doit être remis en cause¹³. En effet, il est couramment admis que la montée d'hommes nouveaux s'observe, tels les bourgeois apparaissant dans les institutions royales ou princières, pour répondre aux besoins plus spécifiques de juristes, de comptables et de gestionnaires, ou des anoblis qui renouvellent le groupe social. Léopold Gênicot fait toutefois

⁷ Thierry RENTET, *Anne de Montmorency : grand maître de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011.

⁸ Guy BOIS, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles : essai d'interprétation » dans *La noblesse au Moyen Âge XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, textes réunis par Philippe Contamine, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 219-233.

⁹ Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, 2^{ème} édition, réédition de la parution aux éditions de l'EHESS de 1976, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques (Références), 1981, p. 230-234 ; 362-365.

¹⁰ Léopold GÊNICOT, « La noblesse médiévale : encore ! », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 88, n° 1, 1993, p. 173-201, ici p. 200-201.

¹¹ *Ibid.*, p. 200.

¹² L. GÊNICOT, « La noblesse médiévale : encore ! », art cit.

¹³ Joseph MORSEL, « Crise? Quelle Crise? Remarques à propos de la prétendue crise de la noblesse allemande à la fin du Moyen Âge », *Sources. Travaux historiques*, n° 14, 1988, p. 17-42, ici p. 18.

un constat pour les Pays-Bas bourguignons : si certains lignages nobles d'origine ancienne disparaissent, d'autres tiennent, en prenant l'exemple des Nassau et des Croÿ¹⁴, tout comme Joseph Morsel constate de nombreux exemples contradictoires de nobles qui réussissent alors que d'autres historiens allemands constatent la crise générale de la noblesse¹⁵. Le problème central de cette thèse consiste à vérifier si ces observations sont aussi valables pour les nobles franciliens d'origine ancienne, en s'affranchissant du constat de renouvellement de la noblesse par les anoblis. Leur survie, pour ne pas parler de leur résilience¹⁶, doit être évaluée via des statistiques démographiques ou des études prosopographiques, depuis le règne de Philippe Auguste, date à laquelle Nicolas Civel a réalisé un état de l'aristocratie francilienne, jusqu'à la fin de la Guerre de Cent ans en Île-de-France et la libération de Paris par Charles VII en 1436 et celle de la dernière place forte de Pontoise tenue par les Anglais en 1441. Et, accessoirement, si cette affirmation est vérifiée, le second objectif est alors de cerner les raisons pour lesquelles certains lignages nobles se maintiennent tandis que d'autres disparaissent. Pour cela, un examen des ressources auxquelles ont naturellement accès les anciens nobles préalablement identifiés est nécessaire, pour connaître les critères de subsistance qui leur permettent d'« aider à soutenir leur Estat ».

Après avoir précisé pourquoi cette thèse ne s'intéresse qu'à l'ancienne noblesse et sur quels individus se concentre cette étude, d'autres problématiques ont été développées.

L'alliance : quel rôle joue leur stratégie matrimoniale, et les réenchaînements d'alliance entre lignages pendant l'ensemble de la période s'ils existent ?

Le fief : détiennent-ils toujours leurs fiefs à la fin de la Guerre de Cent ans, et en quelle mesure les revenus issus de leurs fiefs leur permettent-ils de résister face aux difficultés économiques ? En somme, vérifions-nous l'impact de la baisse des revenus seigneuriaux signalée lors de cette crise des XIV^e et XV^e siècles ?

Les réseaux : pouvons-nous caractériser les réseaux de solidarité de la noblesse, et notamment, identifier la multiplicité des liens établis et leur impact sur l'État de noblesse ?

¹⁴ L. GÉNICOT, « La noblesse médiévale : encore ! », art cit, p. 201.

¹⁵ Joseph MORSEL, *La noblesse contre le prince : l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n° 49), 2000, p. 1-2..

¹⁶ Il ne nous appartient pas dans le cadre de cette thèse de débattre de la justesse de l'emploi de ce terme d'origine psychologique dans une recherche en histoire médiévale. Mais l'évocation de ce terme nous a semblé une bonne image du questionnement posé.

Les clientèles : à côté de leurs revenus classiques, il est certain que ces anciens nobles ont aussi profité du jeu des clientèles princières, chaque prince ayant une représentation dans la capitale, proche de l'implantation des seigneurs franciliens. Ces derniers ont-ils pu profiter de leur patronage politique et culturel ? Si cela est le cas, comment s'est-il mis en place et quelles ont été les relations instaurées avec les Grands dans les cours royales et princières, et notamment avec le plus grand d'entre eux, le roi de France ?

Les partis : de la fin du XIII^e au XV^e siècle, devant l'accroissement du pouvoir royal, la montée de la fiscalité et la construction de la souveraineté royale et de l'État, apparaissent des séries de revendications des nobles pour défendre leurs prérogatives et leurs privilèges. Ces idées se manifestent sous la forme de partis politiques qui ont joué un rôle conséquent dans les débuts de la guerre civile et de la guerre contre les Anglo-Bourguignons. Quelle est la part prise par les anciens nobles franciliens dans ces formations ? Qu'y ont-ils gagné ou perdu ?

Enfin, pouvons-nous adhérer à la réflexion de Ludwig von Eyb le Jeune, gentilhomme franconien et biographe du jeune noble franconien Wilwolt von Schaumberg, un modèle nobiliaire franconien de référence, au début du XVI^e siècle, quand il affirme que « Les Franconiens sont meilleurs que les Français¹⁷ » (et donc que les Franciliens¹⁸). La noblesse d'Empire de Franconie et de la région souabe parvenait à résister à la levée de l'impôt, qui lui était imposée, après la diète de Worms en 1495. L'auteur signifiait alors qu'à ce moment, les Français, même s'ils étaient, eux, exempts de tout prélèvement symbole de la nouvelle mainmise de l'État moderne sur la société médiévale, acceptaient la domination de la monarchie qui les réduisait à l'état de sujet, à égalité avec les autres composantes non nobles de la société¹⁹. Même en considérant les défaites de certains princes français insurgés contre Charles VII lors de la Praguerie de 1440²⁰, peut-on vraiment évoquer la perte de la liberté de la noblesse francilienne²¹, et ne peut-on pas considérer qu'il ne s'agit finalement que d'une légère compensation lâchée en échange du formidable appui de la monarchie qui aurait aidé à sa survie et à son redressement à la fin de la période ?

¹⁷ J. MORSEL, *La noblesse contre le prince*, op. cit., p. 1 et note n°1.

¹⁸ Parenthèse rajoutée par l'auteur de cette thèse.

¹⁹ *Ibid.*, p. 1-2.

²⁰ Voir plus tard lors de la défaite de la Ligue du Bien Public contre Louis XI en 1465.

²¹ Si la noblesse francilienne avait perdu toute liberté, comment expliquer la parution de cet ouvrage concernant la noblesse des XVI^e-XVII^e siècles : Jean-Marie CONSTANT (éd.), *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2004.

La thèse tente de répondre à ces différentes questions dans les chapitres qui suivent et qui sont regroupés en quatre parties. La première définit les contours de l'objet d'étude et propose une analyse démographique sur la population de l'ancienne noblesse francilienne ayant vécu entre 1180 et 1437, avec une prolongation de l'étude en 1441 pour évoquer la reprise de la ville de Pontoise. Elle précise également quelques aspects techniques de la méthode employée, basée sur l'enquête prosopographique et l'analyse de réseau. La seconde partie mettra l'accent sur l'identification des jeux d'alliance entre lignages, l'enjeu des héritages et de la conservation du patrimoine au sein, non pas de simples lignages, mais de topolignages établis, seuls objets de l'étude de l'évolution des parentés d'anciens nobles, et enfin, des politiques déployées pour assurer le maintien de la possession des fiefs et des revenus afférents tout au long de la période. Dans une troisième partie, la place des anciens nobles franciliens dans les différentes clientèles et les partis de la période est identifiée, tout comme leur rôle dans la guerre civile et la fin de la Guerre de Cent ans en Île-de-France. Les relations des anciens nobles franciliens avec la monarchie, qui les distingue des autres noblesses de France, puisqu'ils sont situés sur le domaine royal ancestral, sont examinées. La thèse de l'existence d'un parti royal composé spécifiquement par les franciliens, anciens nobles en tête, est aussi présentée. Enfin, la dernière partie étudie un type de ressource fondamental concernant l'apport majeur de la culture nobiliaire dans la survie de son état, mais dont la description à partir des sources est particulièrement compliquée. Cette partie approfondit enfin les échanges mutuels entre les milieux de cours royaux et princiers d'un côté, et le milieu de vie seigneurial de l'autre. En effet, si le roi utilise les ressources nobiliaires pour rehausser sa majesté et légitimer sa souveraineté, l'ancien noble francilien en retour ne tire-t-il pas de bénéfices de ce mode de vie curiale ? Cet échange ne constitue-t-il pas le moteur fondamental de la dynamique et de la vitalité de l'ancienne noblesse francilienne ?

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : LA NOBLESSE ET UNE DE SES COMPOSANTES PARTICULIÈRES : LES ANCIENS NOBLES

Les historiens, aussi bien médiévistes que modernistes, ont toujours rencontré des difficultés à traiter le problème de l'identité nobiliaire. Le débat a fait l'objet de nombreux colloques. Jean-Marie Constant affirmait lui-même il y a dix ans que : « le problème de l'identité nobiliaire s'est pratiquement toujours posé depuis la seconde moitié du XVI^e siècle²² ». Pour appuyer sa démarche, il cite la classification d'Olivier de la Marche des gentilshommes, nobles et non nobles, dans son *Traité du duel judiciaire*, daté de 1436, c'est-à-dire idéalement de la fin de notre période²³. Or la question s'est aussi posée avant le XVI^e siècle. Un autre colloque sur le même sujet portait en 1998 sur une ère chronologique beaucoup plus étendue, du IX^e au XIX^e siècle²⁴. Sans remonter aux origines de la noblesse, car d'autres ont déjà bien répondu à la question²⁵, il nous est apparu, pour des raisons aussi

²² Jean-Marie CONSTANT, « Noblesse et élite au XVI^e siècle : les problèmes de l'identité noble » dans *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2004, p. 67-80, ici p. 67.

²³ L'auteur cite OLIVIER DE LA MARCHE et al., *Traitez du duel judiciaire, relations de pas d'armes et tournois par Olivier de la Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc...*, première édition en 1436, rééd. en 1583, rééd. par Bernard Prost, Paris, Léon Willem, 1872, p. 45. Olivier de la Marche s'adresse ainsi au roi : « il est besoin que vous cougnoissez ceulx que vous devez tenir pour gentilshommes, pour nobles hommes, et pour non nobles, le gentilhomme est celluy qui, d'ancienneté, est issu de gentilshommes et gentilsfemmes et ceulx sont gentilshommes et leurs postérités entretenues par mariage, comme dit est ».

²⁴ Jean-Marie CONSTANT (éd.), *L'identité nobiliaire : dix siècles de métamorphoses, IX^e-XIX^e siècles*, Le Mans, Publication du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, CNRS-UPRES A 6092, 1997. Le chapitre de Jean-Marie Constant mentionné dans la note précédente est issu de cet ouvrage aux pages 45 à 61.

²⁵ Une excellente synthèse des différents courants qui s'opposent sur les origines de la noblesse se trouve dans Maïté BILLORÉ, *De gré ou de force: l'aristocratie normande et ses ducs, 1150-1259*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 31 note 1. Ajoutons quelques éléments ponctuels au débat. Pour Joseph Morsel, se demander si la noblesse médiévale remonte à la noblesse romaine est un débat stérile (Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale: la domination sociale en Occident, V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin (Collection U), 2004, p. 15-16. Pour Léopold Génicot, la prosopographie, l'étude des listes de témoins, l'archéologie des châteaux et les titulatures montrent que l'ascendance carolingienne de la « noblesse » médiévale est certaine (Léopold GÉNICOT, « La noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne « Francie » », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 17, n° 1, 1962, p. 1-22, ici p. 2-7). Notons toutefois que Nicolas Civel n'évoque pas la noblesse francilienne mais seulement l'aristocratie francilienne au XII^e siècle (Nicolas CIVEL, *La fleur de France : les seigneurs d'Ile de France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2006). De même, Philippe Contamine évoque la naissance de la noblesse comme « véritable force politique », au moment où le concept juridique de noblesse est couché par écrit, à la fin du XIII^e siècle, quand les anoblissements apparaissent (Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2^{ème} édition, Paris, Presses universitaires de France (Moyen Âge), 1998, p. 20. Enfin, Joseph Morsel date la sociogenèse de la noblesse en Allemagne au deuxième tiers du XV^e siècle, quand le terme *nobilitas* est utilisé pour la première fois pour évoquer le groupe noble dans son ensemble (Joseph MORSEL, « L'invention de la noblesse en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Contribution à l'étude de la sociogenèse de la noblesse

bien pratiques qu'historiographiques, que le thème pouvait être abordé sous l'angle de la noblesse « d'antique lignage²⁶ », de « noblesse immémoriale²⁷ », ou plutôt de « l'ancienne noblesse » pour la période antérieure au XVI^e siècle. En fait, cette dernière expression est retenue, pour faire écho à l'article de Françoise Autrand²⁸, qui décrit l'opposition entre noblesse ancienne et nouvelle noblesse²⁹ au XV^e siècle. À une époque où les historiens sont plus intéressés par les crises, par les évolutions et par les mutations, la recherche de caractères permanents et pérennes nous a semblé pertinente. Si, par hypothèse, l'ancienne noblesse se définit par une noblesse qui n'a jamais été anoblíe, qui ne dispose donc pas de preuve écrite de son existence à part des dénominations de tierces personnes, et qui est reconnue comme telle par la société, alors se pose la problématique des critères de reconnaissance et de perception de ses membres par autrui. Quelles sont les différences majeures entre anciens et nouveaux nobles ? Certes, le modèle nobiliaire est réputé être fondé sur des vertus et valeurs chevaleresques dans le développement des sociétés curiales princières. Mais comment les fondements de cette ancienne noblesse et ses liens avec la chevalerie se définissent-ils ? Comment l'image qu'elle donne à voir s'appréhende-t-elle, alors que Philippe Auguste instaure des conditions d'accession à la chevalerie³⁰, et que s'observe son déclin au cours du

médiévale » dans Jacques Paviot et Jacques Verger (éds.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 533-545, ici p. 538). Maíté Billoré identifie les nobles normands de la période 1150-1259 comme un groupe nobiliaire (M. BILLORÉ, *De gré ou de force, op. cit.*, p. 34, 36.). Les hypothèses sur l'origine ne s'excluent pas et leurs variantes reflètent les états successifs de la noblesse.

²⁶ Guy FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p. 467.

²⁷ Sara Fourcade précise que « si elle pouvait s'acquérir, la noblesse était d'abord une qualité qui se transmettait par le sang, de génération en génération et depuis des temps immémoriaux » d'après Sara FOURCADE, « *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point* » : la noblesse française à la conquête du livre (vers 1300 - vers 1530), Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jacques Verger, Université Paris-Sorbonne, Paris, 2008, p. 21). Sur la noblesse immémoriale ou d'extraction, vue par un historien contemporanéiste, voir Alain TEXIER, *Qu'est-ce que la noblesse ?*, Paris, Tallandier (Approches), 1988, p. 16, 535. L'auteur, qui travaille sur les origines historiques de la noblesse contemporaine, définit la noblesse immémoriale comme « celle dont personne, et surtout pas le pouvoir royal, n'a conservé en mémoire l'origine. », « les familles nobles sans trace d'anoblissement ni de roture, qui peuvent faire remonter leur filiation au moins à 1696 ». Alain Texier évoque aussi une décomposition de cette noblesse en noblesse d'extraction simple (qui ne remonte pas au-delà de 1560), d'extraction chevaleresque (issue d'un chevalier du XIV^e siècle), d'ancienne chevalerie (filiation établie depuis le milieu du XIII^e siècle), et oppose les gentilshommes aux anoblis.

²⁸ Françoise AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle » dans Annalisa Guarducci (éd.), *Gerarchie economica e gerarchie sociali, secoli XII-XVIII : atti della dodicesima Settimana di studi, 18-23 aprile 1980 / a cura di Annalisa Guarducci*, Florence, Le Monnier (Pubblicazioni. Série 2, Atti delle settimane di studio e altri convegni / Istituto internazionale di storia economica « F. Datini », n°12), 1990, p. 611-632. Cet article fut l'élément déclencheur de ce sujet de thèse.

²⁹ La nouvelle noblesse est comprise dans l'article comme l'ensemble des anoblis, qui d'ailleurs répugnent Olivier de la Marche.

³⁰ Ainsi, tous les nobles ne souhaitaient pas devenir chevaliers à cause du prix de l'équipement sous Philippe Auguste. Voir *Recueil des historiens des Gaules et de la France.*, vol. 23/24, nouvelle édition sous la direction

XV^e siècle³¹, voire du XVI^e siècle³²? Pour beaucoup d'historiens, comme Guy Bois³³ ou Edouard Perroy³⁴, la noblesse francilienne est en crise aux XIV^e et XV^e siècles, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la France de cette fin du Moyen Âge³⁵. Pourtant, dans sa première partie, ce chapitre préliminaire étudie de manière ciblée une des composantes de la noblesse encore vigoureuse, l'ancienne noblesse. Sa représentation dans la société médiévale est ensuite abordée à travers les éléments distinctifs de son identité nobiliaire, en termes d'éducation, d'onomastique, d'héraldique et d'emblématique. Dans une troisième partie, un parallèle est proposé entre l'idéologie chevaleresque, principale composante du modèle culturel nobiliaire et de l'idéal noble, et la mise en pratique inégale et diversement reconnue de ces valeurs et vertus nobiliaires. Enfin, le chapitre précise la nécessité de privilégier l'étude des anciens nobles en interaction, par rapport à celle du groupe social dans son ensemble, et les montre plongés dans la tourmente, surmontant leurs difficultés.

1 POUR UNE ÉTUDE DE L'ANCIENNE NOBLESSE

L'historiographie de la recherche sur la noblesse a souvent pour objet l'étude de la noblesse comme groupe social considéré comme un bloc, avec parfois l'évocation du renouvellement de la noblesse par les anoblis. Toutefois, l'historiographie se déplace actuellement sur l'objet de l'individu noble lui-même, avec la multiplication des monographies régionales puis lignagères.

de MM. de Wailly et Delisle, Paris, V. Palmé, 1894, p. 686-689, n° 373-374 ; p. 385-393 ; p. 693 n° 415-416, désormais abrégé en RHGF.

³¹ Philippe CONTAMINE, « Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », *Francia*, n° 4, 1976, p. 255-285.

³² Nicolas LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie : noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon (Époques), 2015.

³³ Guy BOIS, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles : essai d'interprétation » dans Philippe CONTAMINE (éd.), *La noblesse au Moyen Âge XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 219-233.

³⁴ Édouard PERROY, « Feudalism or principalities in fifteenth century France », *Historical Research*, vol. 20, n° 61, 1945, p. 181-185.

³⁵ La notion de crise à la fin du Moyen Âge est particulièrement bien discutée dans Boris BOVE, *Le temps de la guerre de Cent Ans : 1328-1453*, Paris, Belin (Histoire de France, n° 4), 2010, p. 507-539.

1.1 La noblesse médiévale : encore ³⁶ ! Oui mais pas seulement...

Les études sur la noblesse depuis le début des sciences historiques, initiées en 1902 par Paul Guilhiermoz³⁷, sont magistralement relancées par Marc Bloch en 1936. Celui-ci lance un appel³⁸ à mener des recherches sur l'évolution de la noblesse en Europe et surtout en France. De nombreux historiens lui répondent peu après, mais, par la suite, malgré de nombreuses relances, les projets collaboratifs ont peiné à se mettre en place. Toutefois, l'étude de la noblesse connaît un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années, dans le cadre du programme de recherche sur la construction de l'État et le rôle des élites³⁹, et l'utilisation généralisée à d'autres disciplines comme l'anthropologie historique⁴⁰ ou la sociohistoire⁴¹.

1.1.1 Les années 1960-1970 : les pionniers de la recherche sur la noblesse médiévale

En 1961, Georges Duby⁴², tout comme Léopold Génicot⁴³, répondent à Marc Bloch et poursuivent les recherches sur les noblesses régionales. Dans son étude sur la région de l'Île-de-France, dans les années 1960, Guy Fourquin aborde la noblesse francilienne sans réelle vision globale, mais l'auteur évoque pour la première fois ses permanences et ses mutations⁴⁴. Les Anglo-Saxons ne sont pas en reste, tel Christopher Allemand qui initie l'étude des liens entre la noblesse, la littérature et la guerre⁴⁵ en 1976, ou Maurice Hugh Keen qui fait paraître un ouvrage sur la chevalerie en 1984⁴⁶.

³⁶ Ce titre de chapitre est emprunté à Léopold Génicot : Léopold GÉNICOT, « La noblesse médiévale : encore ! », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 88, n° 1, 1993, p. 173-201.

³⁷ Paul GUILHIERMOZ, *Essai sur l'origine de la noblesse*, (Reproduction en fac-similé de l'édition de Paris, A. Picard et fils, 1902), Genève, Megariot reprints, 1979.

³⁸ Marc BLOCH, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 8, n° 40, 1936, p. 366-378.

³⁹ Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES (éds.), *L'État moderne et les élites : XIII^e-XVIII^e siècles apports et limites de la méthode prosopographique - actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire moderne, n° 36), 1996.

⁴⁰ Philippe MINARD et al., « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 49-4bis, n° 5, 2002, p. 81-121.

⁴¹ Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte (Repères), 2010.

⁴² Georges DUBY, « Une enquête à poursuivre : La noblesse dans la France médiévale », *Revue Historique*, vol. 226, n° 1, 1961, p. 122.

⁴³ L. GÉNICOT, « La noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne « Francie » », art cit.

⁴⁴ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 346.

⁴⁵ Christopher Thomas ALLMAND (éd.), *War, literature and politics in the late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool university press, 1976.

⁴⁶ Maurice Hugh KEEN, *Chivalry*, New Haven, Conn. ; Londres, Yale university press, 1984.

1.1.2 Les années 1980-1990 : le temps des monographies régionales

Dans les années 1980-1990, de nombreuses monographies retracent l'histoire d'un ou plusieurs lignages nobles dans un espace régional limité, comme celle de Michel Parisse sur la Lorraine⁴⁷ ou celle de Marie-Thérèse Caron sur la Bourgogne⁴⁸. En 1980, Brigitte Bedos reprend cette thématique en se focalisant sur la châtellenie de Montmorency. Pour la fin du XIII^e siècle, elle constate la disparition de nombreux lignages nobles franciliens d'origine ancienne et évoque à son tour la crise nobiliaire⁴⁹.

1.1.3 Les années 1990-2000 : le temps des synthèses et l'appel à multiplier les études de cas

La décennie suivante 1990-2000, Philippe Contamine et Joseph Morsel circonscrivent le débat en dénonçant la réalité de cette crise de la noblesse⁵⁰. Joseph Morsel soutient ensuite sa thèse sur la noblesse franconienne en 1993⁵¹. Des ouvrages de synthèse apparaissent ensuite, comme *Noblesse et pouvoir royal en France* par Marie-Thérèse Caron en 1994⁵². La même année, Marie-Claude Gerbet publie un ouvrage sur *les noblesses espagnoles*⁵³ et Philippe Contamine fait paraître *La noblesse du Royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII* en 1997⁵⁴. En 2000, Martin Aurell fait de nouveau le point⁵⁵. C'est l'heure des bilans et des synthèses, puisqu'il produit ensuite un ouvrage général sur la noblesse en Occident⁵⁶. Joseph Morsel, à son tour, édite *l'aristocratie aux V^e-XV^e siècles* en 2004⁵⁷.

⁴⁷ Michel PARISSE, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale : les familles nobles du XI^e au XIII^e siècle*, Nancy, Service des publications de l'Université de Nancy II, 1982.

⁴⁸ Marie-Thérèse CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne : 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.

⁴⁹ Brigitte BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 195.

⁵⁰ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit., p. 8990. J. MORSEL, « Crise? Quelle Crise ? », art cit, p. 23.

⁵¹ Elle ne sera publiée qu'en 2000, voir J. MORSEL, *La noblesse contre le prince*, op. cit.

⁵² Marie-Thérèse CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France : XIII^e-XVI^e siècle*, Paris, A. Colin, 1994.

⁵³ Marie-Claude GERBET, *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge: XI^e-XV^e siècle*, Paris, A. Colin, 1994.

⁵⁴ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit.

⁵⁵ Martin AURELL, « La noblesse occidentale à la fin du Moyen Âge : bilan historiographique et perspectives de recherche », *Memoria y civilisation*, vol. 1, 1998, p. 97-110.

⁵⁶ Martin AURELL, *La noblesse en Occident, V^e-XV^e siècle*, Paris, A. Colin (Collection Cursus), 1996.

⁵⁷ J. MORSEL, *L'aristocratie médiévale*, op. cit.

1.1.4 Les années 2000-2015 : La relance des études régionales et de lignages, et une ouverture à l'anthropologie et la sociologie

1.1.4.1 En France et dans les territoires des Français

Les médiévistes les plus jeunes reprennent ces synthèses pour illustrer leurs sujets de thèse. L'appel à l'étude des noblesses régionales a été de nouveau entendu par Florian Mazel en 2000⁵⁸. Ce dernier se concentre plutôt sur les liens entre *Noblesse et Église en Provence*. Nicolas Civel, quant à lui, travaille sur l'aristocratie et la société seigneuriale franciliennes, et sur l'héraldique nobiliaire au XII^e siècle. Il soutient sa thèse en 2004⁵⁹. En 2005, Maïté Billoré soutient son étude sur l'aristocratie normande sous les Plantagenêt⁶⁰. Ces études régionales sont complétées par des études focalisées sur un seul lignage, comme celle de Fabrice Lachaud sur les Craon du XI^e siècle à 1415⁶¹, ou par des études thématiques. Parmi ces dernières, Laurent Hablot soutient une thèse sur les devises et emblèmes des princes en 2001⁶². Sara Fourcade soutient sa thèse sur les ouvrages et bibliothèques détenus par les nobles français entre 1300 et 1500 en 2008⁶³. En 2009, Fanny Madeline examine plutôt l'empire Plantagenêt sous l'angle de la construction d'un territoire politique⁶⁴. De même, les études des élites et noblesses françaises dans les aventures siciliennes et napolitaines de Charles d'Anjou à partir de la fin du XIII^e siècle ont été rénovées par S Pollastri en 2011⁶⁵. Quant aux lignages nobiliaires français installés en Grèce et en Morée suite à la quatrième croisade, ils ont été abordés par Isabelle Ortega en 2012⁶⁶. En parallèle à ces mouvements,

⁵⁸ Florian MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle : l'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, Éd. du CTHS (CTHS-histoire, n°4), 2002. Il a soutenu sa thèse en 2000.

⁵⁹ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit. Il a soutenu sa thèse en 2004 et l'a publiée en 2006.

⁶⁰ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit. La thèse a été soutenue en 2005 et l'a publiée en 2014.

⁶¹ Fabrice LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415 : le concept lignager en question*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Françoise Bériac-Lainé, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2012.

⁶² Laurent HABLOT, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Martin Aurell et de Michel Pastoureau, Poitiers, Université de Poitiers, 2001.

⁶³ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit.

⁶⁴ Fanny MADELINE, *Les Plantagenêts et leur empire : construire un territoire politique*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.

⁶⁵ Sylvie POLLASTRI, *Le lignage et le fief : l'affirmation du milieu comtal et la construction des états féodaux sous les Angevins de Naples, 1265-1435*, Paris, Publibook (Éditions Publibook université), 2011.

⁶⁶ Isabelle ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine, XIII^e-XV^e siècle : permanences et mutations*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 12), 2012.

nous assistons aussi à une relance des études spécifiquement franciliennes, de Paris et des pays qui l'entourent, et les études nobiliaires sont aussi concernées.

1.1.4.2 En Île-de-France : les années 2000-2015 : la relance des études franciliennes

L'étude de Nicolas Civel, dont le travail de recherche en cours se veut, dans une certaine mesure, sa continuité chronologique, illustre un regain d'intérêt pour l'étude régionale de l'Île-de-France, abordée initialement par Marc Bloch dans son célèbre article *l'Île-de-France (les pays autour de Paris)*⁶⁷. Les travaux de Boris Bove et Caroline Bourlet⁶⁸ ont récemment revivifié ce champ de recherche dans le cadre du séminaire de l'IRHT « Paris au Moyen Âge ». Boris Bove prépare une habilitation à diriger les recherches sur la noblesse parisienne⁶⁹ et a coorganisé avec Claude Gauvard un colloque récent rassemblant de nombreux spécialistes sur l'histoire de différents groupes sociaux habitant Paris⁷⁰. Ces historiens font également la distinction entre l'ancienne et la nouvelle noblesse en utilisant les travaux de Françoise Autrand⁷¹. De même, John W. Baldwin a initié en 2012 une étude quantitative et qualitative plus large sur l'aristocratie francilienne sous Philippe Auguste⁷². Enfin, signalons l'étude du réseau d'Anne de Montmorency, même si elle se déroule au début

⁶⁷ Marc BLOCH, « L'Île de France (les pays autour de Paris) » dans *Mélanges historiques*, vol. 2/2, Paris, SEVPEN (Bibliothèque générale de l'École des hautes études en sciences sociales), 1963, p. 692-714. Cet article a de nouveau été publié dans Marc BLOCH, « L'Île de France (les pays autour de Paris) » dans *Mélanges historiques*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 675-787.

⁶⁸ Boris BOVE et Caroline BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne, XII^e-XV^e siècle » dans *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n° 48), 2008, p. 161-198.

⁶⁹ Même s'il n'a pas travaillé sur la noblesse, Pierre-Yves Guittonneau a participé également à la relance des études médiévales franciliennes puisqu'il a mis en valeur les relations entre Paris et les villes en bord de Seine lors de sa soutenance de thèse en 2014. Voir Pierre-Henri GUITTONNEAU, « *Entour Paris* » : *une capitale et ses petites villes sur l'eau au XV^e siècle*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Elisabeth Crouzet, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, 2014. Une thèse est également en préparation sur *l'image de Paris et de l'Île de France (XIII^e siècle-première moitié du XVI^e siècle)* par Judith Forstel, sous la direction d'Olivier Mattéoni depuis 2010 (Information disponible sur <http://www.theses.fr/s90746>, consulté le 09/08/2016).

⁷⁰ Boris BOVE et Claude GAUVARD (éds.), *Le Paris du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2014.

⁷¹ F. AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle », *art. cit.*, p. 611-632. Boris Bove et Caroline Bourlet utilisent cette référence pour différencier l'ancienne noblesse des récents anoblis dans Paris. Ils concluent à l'existence de chevaliers de pays liés à la ville de Paris, mais qui s'en éloignent au XIII^e pour disparaître de la ville au XIV^e siècle, remplacés par une nouvelle noblesse d'État. Autant donc tenter de les identifier autour de la capitale, donc en Île-de-France. Voir B. BOVE et C. BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblie », *art. cit.*, p. 184-186.

⁷² John W. BALDWIN, « The Aristocracy in the Paris Region during the Reign of Philip Augustus », 1179-1223. A Quantative Approach, Part One. », *Francia*, vol. 39, 2012, (Hohes Mittelalter (1050-1350)), p. 29-68.

du XVI^e siècle, et le focus sur la France montmorencienne⁷³ de Thierry Rentet, concentrée autour de Paris et Chantilly, en quelque sorte une suite de cette thèse.

Comme l'une des problématiques régulièrement rappelées concerne la crise nobiliaire en Île-de-France à la fin du Moyen Âge, il nous est apparu judicieux d'aborder une noblesse « de référence » ayant vécu dans la situation antérieure à cette crise, la noblesse d'origine ancienne, pour étudier les impacts de cette crise. L'étude de cette composante de la noblesse est donc nécessaire, (elle était moins abordée que celle, véritablement systématique, du groupe social considéré dans son ensemble) et constitue aussi un autre angle d'approche.

1.2 De la nécessité d'étudier l'ancienne noblesse

Le choix de cette composante nobiliaire peut surprendre. Les anoblis, la façon dont ils régénèrent le groupe social, et les critères de sélection des candidats non nobles à l'anoblissement par les rois successifs auraient pu constituer l'objet d'étude principal de cette thèse. Mais les anoblis apparaissent au moment où est censé survenir la crise des XIV^e et XV^e siècles. Il était donc indispensable d'observer les anciens nobles dans une période antérieure, ce qui nous permettait également de réduire le corpus d'étude.

1.2.1 Un milieu nobiliaire de référence nécessaire remontant à l'époque de Philippe Auguste

En conséquence, il faut établir un référentiel de comparaison, un référentiel d'avant-crise, pour établir la situation des nobles d'origine ancienne avant cette crise nobiliaire annoncée, et pour évaluer son impact sur la noblesse et les facteurs d'évolution du groupe. De plus, nous étudions des nobles considérés comme tels, qui n'ont jamais été anoblis. Il est donc facile de distinguer l'ancienne noblesse, de la noblesse anoblie c'est-à-dire nouvelle, créée par le roi et les princes. Mais, pour assurer cette distinction et identifier seulement les anciens lignages, l'étude doit débiter dans un contexte obligatoirement antérieur aux premiers anoblissements. Or, les premières lettres d'anoblissement ont été accordées par Philippe IV Le Bel. Elles contenaient surtout des autorisations d'accès à la chevalerie, et donc à la noblesse. Onze lettres sont dénombrées sur la période 1290-1314, puis quatre-vingt-deux sur

⁷³ T. RENTET, *Anne de Montmorency, op. cit.*, p. 154. Voir aussi Hervé BENNEZON, Florent MÉROT et Thierry RENTET (éds.), *Paris et le Nord de l'Île-de-France sous l'Ancien régime : relations, échanges et interdépendances entre une capitale et ses pays ruraux, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Nolin (Les champs libres, n° 7), 2011.

la période 1315-1328 sous les règnes des fils de Philippe le Bel, et enfin deux cent trente-trois sous le règne de Philippe VI, entre 1329 et 1350⁷⁴.

En outre, l'étude doit commencer à partir de l'époque où les différentes noblesses sont facilement reconnaissables et identifiables à l'aide de motifs héraldiques, permettant ainsi de distinguer les différents lignages homonymes. Certains lignages d'anoblis pouvaient être confondus avec des lignages d'anciens nobles, comme cela a été le cas avec les Aunay. Or, le développement de l'héraldique au niveau des petits lignages débutait justement au moment du règne de Philippe Auguste quand le roi agrandit son emprise sur le territoire et sur les hommes⁷⁵.

Enfin, la réputation d'un individu peut dépendre de sa localisation et de l'époque concernée. Si la réputation est récente, les contemporains ne sont pas tous témoins de cette renommée, notamment quand ces nobles s'éloignent de leurs fiefs d'origine, même si la question ne se pose pas forcément pour les lignages les plus importants comme les Montmorency. Le critère de différenciation de l'ancienne noblesse dépend donc de sa renommée et de la justification de son ancienneté.

1.2.2 La nécessité de réduire la population étudiée à l'ancienne noblesse

Ce besoin d'un référentiel d'avant-crise supposée ne justifie pas à lui seul l'étude de l'ancienne noblesse. L'importance numérique des nobles franciliens sur la période étudiée constitue une autre motivation. En effet, l'ampleur de la recherche, très vaste, n'a échappé à personne. Boris Bove indique, en se restreignant à l'étude limitée à la noblesse parisienne, donc de la capitale seule, qu'elle «a la dimension d'une thèse plus qu'un article.⁷⁶». Pour l'Île-de-France, ce serait plutôt l'objet d'un projet collaboratif. En 1877, Joseph Depoin, un des pionniers modernes de la question, appelait à la création d'un nobiliaire de l'Île-de-France au Moyen Âge. Il précisait qu'une seule personne ne suffirait pas à une telle tâche, mais qu'un

⁷⁴ F. AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle », art cit, p. 617.

⁷⁵ Le premier sceau armorié, celui de Raoul de Vermandois, date de 1146. L'utilisation des armoiries est généralisée à partir de 1180, donc du début du règne de Philippe Auguste, dans l'ensemble de la noblesse. Michel Pastoureau précise également que l'étude des armoiries permet de découvrir notamment pour le XII^e siècle des liens familiaux, ou lignagers, qui ne sont pas attestés par aucun autre type de document. Voir Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, 5^e édition, Paris, Picard (Grands manuels Picard; Bibliothèque de la sauvegarde de l'art français), 2008, p. 31, 37, 247.

⁷⁶ B. BOVE et C. BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblée », art cit, p. 163. Boris Bove envisageait-il à ce moment-là non pas une thèse mais une habilitation à diriger les recherches ?

groupe d'historiens pourrait y parvenir. Il affirmait ainsi qu'« Au moyen d'investigations opérées simultanément dans les grands dépôts parisiens, dans les archives des villes, et dans les cartulaires imprimés, on parviendrait [...] à dresser une série d'arbres généalogiques reposant sur des monuments authentiques⁷⁷ ». À l'instar de Laurent Hablot qui conclut, dans sa thèse sur l'histoire de l'emblématique, qu'un véritable défrichage reste sans doute à faire⁷⁸ » et que sa recherche ne constitue qu'un premier jalon, de même ce travail de thèse ne fait qu'initier ou relancer un projet de recherche de plus grande ampleur sur la noblesse francilienne, et sa conclusion ne représentera là aussi qu'un premier jalon. La relecture de l'avant-propos de l'ouvrage de Guy Fourquin⁷⁹, qui date d'un demi-siècle, montre que le problème de l'exhaustivité d'un sujet sur l'Île-de-France est toujours d'actualité. Il avoue avoir beaucoup élagué dans la documentation disponible, ayant aussi effectué de nombreux sondages : « Il aurait été impossible d'étendre notre étude sur deux siècles et demi. La plupart des aspects du sujet ont été envisagés, en effet, de Saint Louis à François I^{er}⁸⁰ ». Nous avons donc dû nous aussi limiter le corpus. La durée de notre étude est équivalente à celle de Guy Fourquin, même le début de notre chronologie est décalé au règne de Philippe Auguste

Mais comment pouvons-nous distinctement faire la part entre anciens et nouveaux nobles, quels sont donc les critères objectifs de différenciation ?

1.3 Éléments de distinction entre l'ancienne et la nouvelle noblesse

Les noblesses ont toujours été multiples, comme le souligne d'ailleurs Sara Fourcade⁸¹ : ancienne contre nouvelle noblesse, noblesse des campagnes contre noblesse des villes, noblesse militaire contre noblesse des offices. La noblesse est hétérogène, ce qui exige de nuancer et de différencier les situations observées. Par exemple, pour évaluer le degré de défaillance, ou absence de défaillance, de la noblesse à la fin du Moyen Âge, Joseph Morsel demande de « multiplier les études de détail » et non de généraliser⁸². Ici, donc, seule une certaine frange de la noblesse, l'ancienne noblesse, est abordée : les critères de différenciation doivent être définis. Or, quelques historiens refusent d'utiliser le terme de noblesse tant que le

⁷⁷ Joseph DEPOIN, « Les Seigneurs de Banthelu de la maison de Montmorency. [Signé : J. Depoin.] », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 1877, p. 132.

⁷⁸ L. HABLOT, *La devise, mise en signe du prince*, op. cit., p. 772.

⁷⁹ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 7-10.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁸¹ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 1-47.

⁸² J. MORSEL, « Crise? Quelle Crise? », art cit, p. 22-23.

groupe n'est pas défini juridiquement ou socialement⁸³. Pourtant, les nobles ont bien existé avant la constitution de la noblesse en tant que groupe juridique. Ces nobles considérés ensemble ne constituaient-ils pas déjà une première noblesse ? Joseph Morsel fait bien la distinction entre les « bien nés », nobles de l'époque carolingienne, des nobles membres du groupe social défini par le roi ou les princes, dans lequel on n'entre pas forcément grâce à la naissance⁸⁴. Que disent les praticiens du droit au sujet de la noblesse avant son existence juridique ? Qu'est-ce-que la noblesse en pratique à cette période ?

1.3.1 La noblesse en pratique : des nobles de naissance ou des nobles de fait, par opposition aux nobles « par fait du prince »

Le noble est d'abord un homme libre, qui ne paye pas d'impôts, et qui joue un rôle militaire de défense et de protection. Mais, si le droit parisien distingue nobles et serfs, il évoque aussi d'autres catégories d'hommes libres, comme les bourgeois ou les roturiers⁸⁵, et parmi les nobles, des « nobles de fait » par opposition aux nobles par « fait du prince », autrement dit institués par le prince. Il est donc important de mieux préciser les critères de distinction des nobles, puis ceux qui s'en distinguent par leur ancienneté. Cette distinction est établie dans le chapitre sur le nombre de personnes dans le grand coutumier de Jacques d'Ableiges. Il existe d'abord les « nobles de nativité », c'est-à-dire de parents nobles, qui prolongent la noblesse de l'ancien lignage. Là encore, la question n'est pas de rechercher l'origine du lignage, mais de retenir qu'ils s'opposent à ceux qui sont « nobles par fait et par le moyen du prince »⁸⁶. Ensuite, les anciens nobles, qui n'ont pas reçu d'acte royal écrit d'anoblissement, doivent être en mesure de prouver autrement leur noblesse pour défendre

⁸³ C'est le cas de David Crouch, quand il précise que « A nobility is a dominant group whose status is legally defined, while an aristocracy is the same group defined sociologically », dans : David CROUCH, *The birth of nobility: constructing aristocracy in England and France 900-1300*, Harlow, Pearson Longman, 2005, p. 3. Joseph Morsel utilise même le concept de sociogénèse dans Joseph MORSEL, « La noblesse dans la mort. Sociogénèse funéraire du groupe nobiliaire en Franconie (XIV^e-XVI^e s.) » dans Olivier Dumoulin et François Thélamon (éds.), *Autour des morts, mémoire et identité : actes du V^e Colloque international sur la sociabilité, Rouen, 19-21 novembre 1998*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen (Publications de l'Université de Rouen, n°296), 2001, p. 387-408.

⁸⁴ J. MORSEL, *L'aristocratie médiévale*, op. cit., p. 311.

⁸⁵ François OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, vol. 1/2, réimpression complétée par des additions bibliographiques de l'éd. de : Paris, E. Leroux, 1922-1930, Paris, Éditions Cujas, 1972, p. 142.

⁸⁶ JACQUES D'ABLEIGES, *Le grand coutumier de France ; nouvelle édition par Éd. Laboulaye et R. Dareste*, nouvelle édition par Edouard Laboulaye et Rodolphe Dareste de la Chavanne, Paris, A. Durand, 1868, p. 210. Dans sa thèse, Sara Fourcade utilise le même argument et la même source pour définir le noble, voir S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 12-13. Elle précise également que « Un phénomène majeur contribue à brouiller notre compréhension de cette société pour la fin du Moyen Âge : la coexistence accrue de nobles d'ancienne souche – dont les origines remontaient au moins aux XI^e et XII^e siècles – et d'anoblis récents (*Ibid.*, p. 9).

leur privilège, qui, rappelons-le, consiste en une exemption d'impôt, de taille, de fouage et d'autres taxes, mises en place dans le cadre de la nouvelle fiscalité royale destinée à soutenir l'effort de guerre. Ils sont « francs de toutes servitudes de pays comme de tailles, impositions, gabelles et aultres subsides »⁸⁷, car leur rôle est de protéger et de défendre les sujets du roi. Ce privilège cependant est octroyé uniquement à ceux qui acceptent de vivre noblement, car chaque exemption est associée non à l'appartenance à un ordre mais au suivi d'un « estat » : la noblesse de naissance ne suffit pas. Le principe de l'exemption nobiliaire n'est jamais mis en cause : être noble c'est être exempté de taxe ; ne pas correspondre à cette définition, c'est ne pas être noble. Mais c'est aussi le privilège de la nouvelle noblesse. La noblesse par hérédité doit donc se différencier. Au contraire des anoblis, les anciens nobles ne peuvent évoquer que leur renommée et honnêteté, et montrer le respect du suivi de l'état de noblesse. Mais, lorsque cette noblesse d'un individu était contestée, le besoin de définition des droits et la justification du statut devenaient nécessaires. Les procès de noblesse⁸⁸ opposaient alors un individu souvent obscur, mal connu, qui se prétendait noble et exempté d'impôt, à la communauté (ville ou village) où il résidait, qui était elle-même taxée et prétendait lui faire payer sa part. Cette procédure supposait une enquête. C'est cette noblesse « de fait » que Maïté Billoré a particulièrement bien défini dans son étude sur l'aristocratie normande entre 1150 et 1259⁸⁹ : ses affirmations sur la noblesse normande sont-elles valables pour l'ancienne noblesse francilienne ?

1.3.2 De la « cognoissance des nobles » : une distinction du fait de chevalerie ?

La première mention « nobilis uir », homme noble, concernant un ancien noble de petit lignage, est observée en 1194. Il s'agit de Pierre Choisel, gruyer de la forêt d'Halatte, mentionné dans un acte de la commanderie de Lagny le Sec⁹⁰. Maïté Billoré, quant à elle, établit la première mention de *nobilis* pour un normand, Jean de Gallonel en septembre 1224, mais retrouve la mention de *nobilis vir* dans une chronique de 1192⁹¹. Au XI^e siècle, et

⁸⁷ JACQUES D'ABLEIGES, *Le grand coutumier de France ; nouvelle édition par Éd. Laboulaye et R. Dareste*, op. cit., p. 210. L'exemption nobiliaire était donc acquise vers 1375-80, dans le dernier quart du XIV^e siècle.

⁸⁸ Jacques MOURIER, « Nobilitas, quid est ? Un procès à Tain-l'Hermitage en 1408 », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 142, n° 2, 1984, p. 255-269. Les procès de noblesse ont toujours eu lieu à toutes les périodes et dans toutes les provinces. Voir par exemple le procès en dérogeance d'une famille de domangers béarnais (de la petite noblesse), les De Nabias, par les jurats de la ville de Montaner (Dpt : Pyrénées Atlantiques), le 20/04/1765 : Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, dossier 1J48 pièces n°1 à 7.

⁸⁹ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit., p. 33-80.

⁹⁰ Archives nationales, S 5173, Commanderie de Lagny-le-Sec, 1180-1783, acte n°83. Le document était entreposé lors de l'examen de la pièce dans le carton S 5174 B.

⁹¹ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit. p. 33, et notes n°18-19.

jusqu'à la fin du XII^e siècle, la « noblesse se confond avec la chevalerie⁹² ». Tout homme qui n'était pas adoubé avant un certain âge restait un non noble, un *rusticus*. Mais la situation évolue au début de notre période d'étude, à partir de Philippe Auguste. La concession d'un fief en bénéfice, ou en usufruit, d'un seigneur à son vassal, consistait d'abord dans l'attribution de sources de revenus à un combattant pour qu'il puisse honorer le serment de fidélité, la *commendatio*, qu'il venait de prononcer. Pour assurer notamment le service d'ost ou de chevauchée dans les guerres du seigneur, les revenus tirés de ce fief devaient notamment assurer l'achat d'équipement en armes, armures et chevaux⁹³. Au début du XIII^e siècle, une hiérarchie dans la superficie des fiefs et dans les tenanciers existe déjà. Pour les plus petits fiefs, le fiefé devait être équipé au moins d'un cheval commun, (et non d'un destrier de guerre), dont la valeur devait dépasser la valeur de soixante sous, « *ad roncinum de servicio* » ou « *equum de servitio* ». Dans certains cas, le vassal pouvait même remplacer le service d'ost par le don de l'animal⁹⁴. Pour Philippe Auguste, les gentilshommes à la tête de fiefs dont la rente était supérieure à 60 livres devaient être adoubés chevaliers, et servir le roi avec l'équipement complet. Une partie des registres de Philippe Auguste donne ainsi la liste des « *Nomina militum LX libratas redditus habentium*⁹⁵ », dans laquelle se trouve par exemple Gautier III d'Aunay, sénéchal de Dammartin.

Toutefois, le seul texte qui légifère sur le seuil de fortune au-delà duquel le gentilhomme doit être chevalier, et qui impose un âge minimum requis, date de 1293, sous le règne de Philippe le Bel. Le seuil fixé est de deux cents livres de rente en terres et l'âge est de 24 ans⁹⁶. L'adoubement doit avoir lieu avant la Noël succédant le constat du fait. Les autres gentilshommes non chevaliers sont appelés *scutifer*, ou *armiger*, c'est-à-dire écuyer. La hiérarchie sociale, qui distingue les chevaliers des écuyers, s'établit en fonction de la richesse du fief tenu et du montant de la rente attendu. Chevalerie et équipement restreint n'étaient pas compatibles, or seuls les plus riches pouvaient se procurer l'équipement associé au titre. En Angleterre, dès 1180, les gentilshommes, qui ne disposaient pas des richesses suffisantes, étaient dispensés d'adoubement. Philippe Auguste reprit à son compte cette pratique⁹⁷. Dès

⁹² P. GUILHIERMOZ, *Essai sur l'origine de la noblesse*, op. cit., p. 370.

⁹³ *Ibid.*, p. 113-114, 172.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 192-194.

⁹⁵ *RHGF*, tome 23, p. 686-689, n° 373-374 ; n° 385-393 ; p. 693 n° 415-416.

⁹⁶ P. GUILHIERMOZ, *Essai sur l'origine de la noblesse*, op. cit., p. 231-232.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 489-490.

1184, les actes de Philippe Auguste contiennent les mentions « *milites et ingenui homines* », tout comme Henri II d'Angleterre évoque « *milites et liberi homines*⁹⁸ » pour les Normands.

Noblesse et chevalerie commencèrent donc à se différencier au début du règne de Philippe Auguste⁹⁹, autrement dit au début de la période que nous étudions. Pour les fils de nobles, l'adoubement ne constitue plus une condition pour conserver l'état de noblesse¹⁰⁰. Seule la transmission héréditaire du fief fait de son propriétaire un noble, qui en échange doit le service militaire pour ce fief. Ainsi se définit la noblesse de fait par hérédité¹⁰¹. Or, distinguer un noble d'un non noble est essentiel dès cette époque pour des raisons judiciaires et économiques. Le coutumier général précise bien que seul le roi peut déterminer la noblesse d'un individu en cas de délit. Mais il rajoute que, d'après l'usage et la coutume, d'autres seigneurs comme le sire de Montmorency ou le comte de Dammartin partagent aussi ce droit, de même que quelques autres fiefés qu'il ne nomme pas. Cet aspect est effectivement vérifié dans le dénombrement de Charles de Trie, comte de Dammartin¹⁰². Son cousin éloigné Renaud IV de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel, le partage aussi¹⁰³. Or, dans l'acte de vente du fief de Chantilly et de la Tour de Montmélian réalisé par Guy II de Laval à Pierre I^{er} d'Orgemont le 28 mai 1386, il est bien stipulé que le seigneur de Chantilly possède la connaissance des nobles appartenant à la châtelainie. Cet acte définit donc un « droit de cognoissance » délimité localement, qui concerne les nobles d'une entité administrative délimitée, ici la châtelainie de Chantilly, et il peut être cédé par vente¹⁰⁴. Toutefois, l'évolution de la définition de noble marque un tournant à partir du XIII^e siècle. Le service

⁹⁸ *Ibid.*, p. 490.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 490.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 477 et suivantes.

¹⁰¹ Dans cette thèse, l'aristocratie se confond avec la noblesse au début du règne de Philippe Auguste, au moment où il n'est plus besoin d'être chevalier pour être noble, et où seule l'hérédité l'emporte. En 1962, déjà, Léopold Génicot l'affirme, c'est à partir du moment où l'hérédité des « positions et des privilèges » suffit pour être considéré comme noble sans être adoubé, que « l'aristocratie est devenue noblesse ». Voir L. GÉNICOT, « La noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne « Francie » », art cit, p. 7.

¹⁰² Archives nationales, registre de transcrits d'aveux P 146, n°192, fol. 131, aveu de dénombrement des fiefs de Trie-Châtel et de Fresne Léguillon du 01 juillet 1394 (n.st.) : « C'est a scavoir mon chastel et ville de Trye le Chatel, la ville de villiers sur trye, la ville de trye la ville, la ville dilliarroy, es qu'elles villes et banlieues d'icelles j'ay toute justice et seigneurie haute moyenne et basse, ce par especial congnoissance des nobles. »

¹⁰³ Archives nationales, registre de transcrits d'aveux P 146, n°2, fol. 3, Aveu de Renaud IV de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel du 15/05/1375. L'acte rédigé se trouve dans Archives nationales, transcrits d'aveux et de dénombremens P 303, n° 34.

¹⁰⁴ Archives de Chantilly, carton 1-B-001, liasse n°5. Grosse en parchemin scelle de 2 sceaux de cire rouge du contrat de vente faite par Messire Guy de Laval seigneur d'Attichy et de Laval à messire Pierre d'Orgemont seigneur de Méry sur Oise, de la châtelainie de Chantilly, avec toutes ses appartenances et dépendances, de la tour de Montmélian avec ses appartenances et dépendances, et du fief de Moussy le Neuf, fiefs et arrière fiefs mouvant du roi et dépendant, moyennant le prix de 8000 livres : « Item [jay] toute justice haulte moyenne et basse et cognoissance des nobles appartenant aus dit chastel et chastellenie. »

militaire ne fut plus nécessaire de manière permanente, et des bourgeois commencèrent à acquérir des fiefs. L'ancienne noblesse s'opposa à ces acquisitions en refusant de leur prêter hommage, puis progressivement, demanda qu'ils acquittent un droit de franc-fief¹⁰⁵. Enfin, ces roturiers acquéreurs de fiefs furent anoblis suivant des prérogatives princières ou royales, mais l'anoblissement automatique par possession de fief noble fut abandonnée : il encourait déjà une trop grosse opposition de l'ancienne noblesse¹⁰⁶. Les délimitations de l'ancienne noblesse apparaissent alors. D'après Bernard Guenée, elle commence à être caractérisée, en plus de l'exemption fiscale, par « la possession d'un fief avec la haute justice », mais aussi » par le fait de siéger aux états dans les rangs de la noblesse qui désignent le noble à l'opinion publique »¹⁰⁷.

À partir de 1300, le nombre de chevaliers commence à baisser, car les frais liés à la cérémonie de l'adoubement et à l'équipement de chevalier deviennent inaccessibles pour de nombreux nobles qui se contentent d'un statut d'écuyer¹⁰⁸. Toutefois, si de nombreux anciens nobles sont encore chevaliers aux XIII^e et XIV^e siècle, le concept de chevalerie évolue. À la fin du Moyen Âge, le terme désigne plutôt une promotion, une récompense pour l'ensemble de son œuvre accomplie au cours de sa vie. En effet, Ghillebert de Lannoy, dans son œuvre *l'instruction d'un jeune prince*, et Eustache Deschamps, expliquent l'origine du terme *miles* : il s'agit, suivant la tradition, d'un élu parmi mille ou « chef de mille¹⁰⁹ », l'élite des guerriers, les meilleurs et les plus vaillants : la chevalerie se rapporterait donc à l'élévation des meilleurs de la noblesse. Mais pour accéder à cette élite, le jeune noble doit d'abord suivre une éducation spécifique, qui lui permet de paraître noble aux yeux du public, de se mettre en scène, de se donner en représentation, devant d'autres groupes sociaux sur lesquels il exerce sa domination, son *dominium*.

¹⁰⁵F. OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, op. cit., tome I, p. 143.

¹⁰⁶ *Ibid.*, tome I, p. 144.

¹⁰⁷ Bernard GUENÉE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles : les états*, 6^e édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France (Nouvelle Clio), 1998, p. 232.

¹⁰⁸ Jean FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette littératures, 2008, p. 84.

¹⁰⁹ Pour Ghillebert de Lannoy voir P. CONTAMINE, « Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », art cit, p. 269-270. Pour Eustache Deschamps, voir Thierry LASSABATÈRE, *La cité des hommes: Eustache Deschamps, expression poétique et vision politique*, Paris, Honoré Champion, 2011, p. 325.

2 DE L'ANCIENNE NOBLESSE EN REPRESENTATION ET SA PERCEPTION PAR AUTRUI

En apprenant à jouer son rôle de noble et d'écuyer, et pour certains, de chevalier, le jeune aspirant se forge une identité individuelle nobiliaire, qui va lui servir à se distinguer du reste de la société. Quelles sont ses composantes ? De quel outil de représentation dispose-t-il ? Comment est-il perçu par autrui ? Et surtout, comment l'ancien noble affiche-t-il la renommée de son lignage en mettant en avant son ancienneté ? Au début, tout comme Perceval le Gallois l'apprend de sa mère qui le met en garde, un noble éduqué possède un nom.

« Beau fils, j'ai encore quelque chose à vous dire : en chemin ou à l'étape, n'attendez pas trop longtemps pour demander son nom à votre compagnon. Tâchez de finir par savoir son nom, car c'est par le nom qu'on connaît l'homme »¹¹⁰.

L'identité nobiliaire passe par les « noms, surnoms, blasons et devises »¹¹¹, et par son éducation.

2.1 « Par le nom », la titulature, l'armoirie et la devise « on connaît l'homme » :

2.1.1 Nom de lignage, nom de baptême, surnom

L'ensemble des nobles étudiés possède noms de lignages et noms de baptêmes. Sur les neuf cent vingt-quatre individus mâles pour la plupart anciens nobles franciliens, le nom Jean l'emporte puisqu'il représente 14,72% du total, puis viennent ensuite Pierre, avec 9,1%, Guillaume avec 8,33%, Philippe avec 6,17%, Guy avec 5,5% et Robert avec 4,87% du total. Un phénomène nouveau apparaît pendant la fin du Moyen Âge, l'expansion de l'usage du surnom. Dans la liste établie, quatre-vingt-seize individus ont un surnom soit 10,38% de la population. Les surnoms les plus utilisés sont « le bel », « le jeune », « le gallois », « le loup », voire « le bègue », « le hutin ». Cependant, il existe quelques exceptions notables dans

¹¹⁰ CHRÉTIEN DE TROYES, « Perceval ou le Conte du Graal » dans *Œuvres complètes*, éd. Daniel Poirion, Paris, Gallimard, 1994, p. 683-911, ici p. 699.

¹¹¹ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit., p. 213-235.

les noms de baptême sur lesquels il est nécessaire de s'arrêter un peu. En effet, nous retrouvons les prénoms des héros du mythe arthurien dans certaines familles : Lancelot de Saint Mard, qui fut maréchal de France, ou dans la petite noblesse, comme Lancelot Choisel de Chennevières, ou Perceval d'Aunoy. Même si cet emploi n'est pas généralisé, cela suppose que l'ancienne noblesse francilienne est versée dans la culture du roman courtois ou utilise ces mythes pour se distinguer ou rehausser son prestige. Ces cultures et ces mythes proviennent bien d'une éducation soignée. La complexité des définitions de l'identité sociale individuelle doit conduire à une enquête attentive à la façon dont les nobles se présentent eux-mêmes et à la manière dont ils sont perçus par autrui. Identifier un noble entre Philippe Auguste et Charles VII, c'est, certes, analyser la titulature, le choix du surnom, mais c'est aussi étudier ses armoiries destinées à être exhibées, et tout autre élément représentatif que Laurent Hablot a récemment rassemblé autour des termes « emblèmes et devises ».

2.1.2 Armoiries, emblèmes, devises

En plus des noms et surnoms qui désignent l'individu, d'autres moyens, par lesquels les anciens nobles se mettent en représentation en société, se trouvent dans les signes emblématiques, que Laurent Hablot, dans la conclusion de sa thèse, de manière si originale et attachante, définit comme des signes «rattachés à une personne morale et physique»¹¹². Cependant, il évoque dans cette même conclusion l'usage des devises limité aux grands princes, comme un moyen d'exprimer leur individualité¹¹³. En réalité, l'ensemble des nobles et anciens nobles, de moins grande importance, utilisent aussi ces emblèmes pour montrer leur appartenance à une clientèle, un parti, ou pour asseoir leur pouvoir sur leur propre domaine. À la décharge de l'auteur, ce dernier a bien précisé que le domaine de recherche des emblèmes en était à ses balbutiements. À la fin du XIII^e siècle, les armoiries dominent les signes emblématiques, la devise en est d'ailleurs une « émanation » et ne se différencie du motif héraldique que dans les années 1370¹¹⁴.

Au début de la période qui nous intéresse, l'ancien noble au combat se distingue par le port de ses armoiries sur son bouclier et parfois sur son cheval. Le sigillant se distingue par les caractéristiques de son sceau, dont on retrouve la trace sur les documents de gestion et d'administration. Nicolas Civel a déjà esquissé un bref historique de l'apparition des sceaux,

¹¹² L. HABLOT, *La devise, mise en signe du prince*, op. cit., p. 772.

¹¹³ *Ibid.*, p. 774.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 778.

d'abord de type équestre, utilisés par Louis VI en 1108, puis par les grands comtes. Les premiers sigillants franciliens utilisant un sceau de type équestre sont Renaud II, comte de Clermont, avant 1162 date de sa mort, et il est possible que le sceau équestre du comte Hugues de Dammartin ait été utilisé en 1107¹¹⁵. Après les comtes, les grands nobles serviteurs de la couronne, comme Gui IV Bouteiller de Senlis et son fils Gui V en 1186, ou Gui de Garlande en 1170, et des représentants d'anciens lignages, à leur tour, comme Galon II de Chaumont vers 1160-1182 ou Gui II de Chevreuse vers 1170, scellent du sceau équestre¹¹⁶. Mais les premiers sceaux armoriés apparaissent en Île-de-France au début de notre période d'étude, autour de 1180. Le premier ancien noble à représenter un bouclier armorié porté par un noble à cheval est Bouchard V de Montmorency, en 1177 : ses armes sont alors d'une croix cantonnée de quatre alérions¹¹⁷. Le motif représenté sur l'écu du cavalier prend ensuite tout l'espace du sceau, pour constituer le sceau armorié que la plupart des nobles utilisent à partir de la fin du XII^e siècle. Toutefois, des sceaux équestres sont encore utilisés à la charnière entre le XIII^e et le XIV^e siècle, par Pierre V de Chambly, seigneur de Viarmes, par Oudard de Chambly son parent, ou par Gautier V d'Aunay, descendant des sénéchaux de Dammartin, témoin du mariage entre la fille de Charles de Valois et le comte Guillaume du Hainaut (Voir Figure 2). Les armoiries, de gueules à trois coquilles d'or pour les Chambly, ou d'or au chef de gueules pour les Aunay au XIII^e siècle, se trouvent d'ailleurs aussi bien sur le bouclier que sur la robe couvrant entièrement le destrier aux armes du chevalier.

Pour comparaison, une partie de l'enluminure du manuscrit du traité du tournoi de Chauvency figure le chevalier Renaud I de Trie seigneur du Plessis-Billebaud en pleine joute contre son adversaire du jour Gérard de Loozt¹¹⁸. Renaud I de Trie seigneur du Plessis-Billebaud est peint avec les ailes d'anges dans le dos, rappelant d'ailleurs la première vision de Perceval le Gallois qui croit voir des anges à la vue des premiers chevaliers qui lui apparaissent au début du roman de *Perceval ou le conte du Graal*. Ses armoiries d'or à la bande composée d'argent et d'azur, bordée de gueules, sont bien visibles sur son écu et sur son destrier. Or, ces seigneurs sont possessionnés en Île-de-France, au cœur du pouvoir royal capétien.

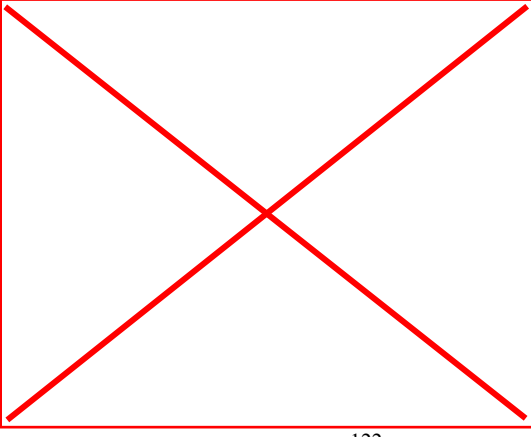
¹¹⁵ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 253-269.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 256-257.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 270.

¹¹⁸ Bodleian library, Oxford, ms. Douce 308, fol. 120r^o, miniature n^o 12. Accès en ligne sur : <http://bodley30.bodle.ox.ac.uk:8180/luna/servlet/s/3m085q> (consulté le 13 novembre 2015).

Figure 2 : sceaux équestres et vue peinte manuscrite d'un chevalier en tournoi

 Pierre V de Chambly¹¹⁹ seigneur de Viarmes, 3 janvier 1295	 Oudard de Chambly¹²⁰, octobre 1292
 Gautier V d'Aunay seigneur de Moussy-le-neuf 19 mai 1305¹²¹	 Renaud I de Trie¹²² Tournoi de Chauvency 1285

Nicolas Civel a bien montré que le groupe héraldique le plus représenté dans l'armorial Wijnbergen¹²³ correspond au groupe politique le plus influent, celui du Capétien. Ses

¹¹⁹ Archives nationales, service des sceaux, inventaire des moulages du service des sceaux n° D 245 d'après Louis DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux*, vol. 2/3, éd. Léon de Laborde, Paris, H. Plon, 1867, tome I, p. 301-302. Sceau appendu à une charte de Pierre V de Chambly chevalier et chambellan du roi de France et d'Isabelle de Rosni dame de Chambly, le lundi après la Saint-Luc 1294. Archives nationales, Trésor des Chartes, J 732, n°114.

¹²⁰ Archives nationales, service des sceaux, inventaire des moulages du service des sceaux n° D 1689 d'après *Ibid.* tome I p. 520 n° 1689. Sceau appendu à une charte d'Oudard de Chambly sire de Gandelu en octobre 1290, Archives nationales, Trésor des Chartes J 491, n°8.

¹²¹ Archives nationales, service des sceaux, inventaire des moulages du service des sceaux n° D 1236 d'après *Ibid.* tome I, p. 459, n° 1236. Sceau appendu au contrat de mariage de la fille du comte de Valois et du comte de Hainaut le 19 mai 1305 dans Archives nationales, Trésor des Chartes, J 410 n° 15.

¹²² Bodleian library, Oxford, ms. Douce 308, fol. 120r°, miniature n° 12 : détail de la joute entre Renaud I de Trie seigneur du Plessis-Billebaud et Gérard de Loozst, focus sur Renaud I de Trie en chevalier avec des ailes d'ange dans le dos.

membres portent les emblèmes héraldiques qui rappellent ceux des rois capétiens, c'est-à-dire les couleurs azur et or, et le symbole du lys¹²⁴. En outre, cet exemple d'adaptation des couleurs du roi dans les emblèmes nobiliaires se retrouve dans l'utilisation massive de la fleur de lys par les lignages proches de la région de Senlis et de Creil. Le cartulaire de l'abbaye de Chaalis contient ainsi de nombreux exemples, dont deux lignages déjà cités dans le groupe héraldique capétien : les lignages de Choisel du Plessis-Choisel, près de la forêt d'Halatte, et les Nanteuil, seigneurs de Nanteuil-le-Haudouin. À cela s'ajoutent les seigneurs de Verneuil-en-Halatte, de Villers-Saint-Paul, de Villiers-sous-Saint-Leu, près de Saint Leu d'Esserent, de Béthisy, de Berron, de Barbery, les Tilly, tout comme Robert comte de Clermont, fils de Saint Louis¹²⁵. Nous nous trouvons bien au cœur historique du pouvoir royal, dans la région circonscrite autour de la ville de Senlis, de ses villages voisins et de ses forêts environnantes, les forêts de Halatte et d'Ermenonville.

L'héraldique nous est également d'une grande aide pour démêler les nombreux lignages homonymes, comme les Villiers (Voir Figure 3) ou les Aunay¹²⁶. Parmi les Villiers, nous pouvons distinguer aussi bien une évolution des armoiries¹²⁷. Se distinguent celles des Villiers seigneurs de Domont, de Villiers-le-Bel ou de Villiers de l'Isle-Adam, d'une part, les Villiers seigneurs normands du Homet, les Villiers seigneurs bourguignons de Villiers-la-

¹²³ Cet armorial reprend deux cent cinquante-six écus dans le premier rôle d'armes d'Île-de-France, décrit par Paul ADAM-EVEN et Léon JÉQUIER, *Un armorial français du 13e siècle. L'Armorial Wijnbergen*, Tiré à part des Archives héraldiques suisses, 1951, p. 49-62, 101-110, 28-36, 64-68-111, Lausanne, Impressions réunies, 1954.

¹²⁴ Le groupe héraldique capétien identifié dans l'armorial Wijnbergen contient une liste de fidèles du roi qui portent dans leurs blasons soient les couleurs or et bleu, soit la fleur de lys. Le groupe est présenté dans N. CIVEL, *La fleur de France, op. cit.*, p. 286-287. Il s'agit des Choisel et Choisel de Chennevières, des Nanteuil, des Dreux, des Melun-Versailles, des Villebéon, des La Marche et Nointel, des Nesle, les Dargiau, les des Pres, les Richerville, les Pomponne et Villiers-le-Bel, les Montmorency, les Trie et le comte de Dammartin, les Chevreuse, les Saint-Clair.

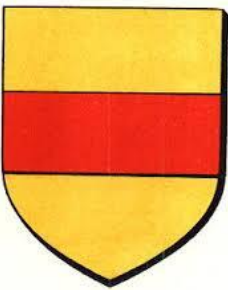
¹²⁵ Pour les Choisel et Choisel de Chennevières, voir les reproductions manuscrites des sceaux dans BnF, ms. lat. 17113 p.121, 230, 231, 259, 284, 303, 323. Pour les Nanteuil, voir les pages 65 et 249, pour les Villers-Saint-Paul, Villiers sous Saint Leu et Verneuil-en-Halatte, voir les pages 117, 124, 125, 126, 127. Pour les Berron, voir les pages 257, 258. Pour Guillaume de Barbery, voir la page 330. Pour Jean de Tilly, voir la page 220. Pour Robert comte de Clermont, voir la page 198. Un dénommé Pierre de Lys apparaît avec un sceau portant un lys en pages 188-189, il s'agirait alors plutôt d'une armoirie parlante.

¹²⁶ Laurent NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France*, n° 60, 2009, p. 23-51.

¹²⁷ Les seigneurs de Domont portent d'or au chef d'azur chargé d'un dextrochère d'hermine, vêtu d'un manipule du même brochant sur le tout. Il s'agit des armoiries connues dès le XII^e siècle. Voir Jean-Marc ROGER, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers » dans *De Rhodes à Malte: le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte [exposition], Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, [4 avril-26 septembre 2004]*, Paris, Somogy, 2004, p. 81-100. et Rémy GUADAGNIN et Dominique RENAUX, *Histoire de Villiers-le-Bel*, Villiers-le-Bel, R. Guadagnin, 1975. Une branche cousine porte d'azur au chef de gueule. Pourtant une variante des armoiries apparaît dans l'armorial de Wijnbergen, où le dextrochère d'hermine se trouve seulement dans le chef et ne broche pas sur le tout. Voir P. ADAM-EVEN et L. JÉQUIER, *Un armorial français du 13e siècle. L'Armorial Wijnbergen, op. cit.* WN102 et WN103. Adam est dit frère du précédent.

Faye, ou le lignage des Villiers-Saint-Paul, possessionné en bordure de l'Oise à proximité de la forêt d'Halatte.

Figure 3 : exemple d'armoiries différenciées liées à des lignages homonymes, les Villiers

 Anseau (ou Jean) de Villiers¹²⁸, 1266	 Adam de Villiers¹²⁹, 1266
 Pierre, dit le Baudrain de Villiers, échanson du roi¹³⁰	 Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville¹³¹
 Jacques de Villers-la-Faye (Bourgogne)¹³²	 Pierre de Villiers-saint-Paul¹³³

¹²⁸ P. ADAM-EVEN et L. JÉQUIER, *Un armorial français du 13e siècle. L'Armorial Wijnbergen*, op. cit. n° 102. Le dessin est donc bien confirmé par l'héraldiste : le dextrochère ne broche pas sur le tout et se trouve dans le chef. Voir aussi N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 503 n°102.

¹²⁹ P. ADAM-EVEN et L. JÉQUIER, *Un armorial français du 13e siècle. L'Armorial Wijnbergen*, op. cit. n°103. Paul Adam-Even affirme qu'il s'agit là des armoiries du frère du précédent. Voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 503, n°103.

¹³⁰ BnF, ms. français 10469 p. 26 et BnF, ms. Nouvelles acquisitions françaises 5233 fol. 79v°.

¹³¹ BnF, ms. français 10469 p. 61 et BnF, ms. Nouvelles acquisitions françaises 5233 fol. 73r°.

¹³² Image d'armoirie reconstituée, d'or à une fascia de gueules, d'après Carla BOZZOLO et al., *La cour amoureuse dite de Charles VI*, vol. 2/2, Paris, le Léopard d'or, 1992, tome II, p. 62-63 n°416, d'après le manuscrit de Vienne, Archives de l'État, Vienne, Toison d'or, ms. 51, fol. 36v°, n° 360.

¹³³ *L'armorial Le Breton*, éd. par Emmanuel de Boos, Marie-Françoise Damongeot, Jean-Marc Roger et al., Paris, Somogy, Groupe Malakoff, Centre historique des archives nationales, 2004, p. 81, n°287 et 166, n°287.

À partir des années 1370, le système des devises s'écarte de celui de l'héraldique. Ces dernières autorisent une personnalisation de la représentation plus poussée, fonction de l'individu et non du lignage, puisque les devises ne sont pas régies par les règles strictes de brisures héraldiques, qui diffèrent plutôt le chef de lignée des cadets. Surtout, elles marquent la représentation des idéaux chevaleresques propre à la noblesse, et surtout à l'ancienne noblesse, puisque, comme l'indique Laurent Hablot, « les valeurs chevaleresques restent essentielles pour le monde princier. La devise contribue précisément à les mettre en image, depuis l'exploit personnel jusqu'à la fidélité au seigneur. Sous le signe d'une même devise, le prince et ses clients deviennent les prêtres laïcs du culte séculier de la chevalerie. Mais contrairement aux XIII^e et XIV^e siècles où le code chevaleresque était réservé à ses utilisateurs, au XV^e siècle, ce dernier est en représentation permanente¹³⁴ ».

Les supports dédiés à ces devises sont vraiment multipliés et très diversifiés. Celles qui se trouvent dans les peintures, les tapisseries, les livres d'heures, les traités de noblesse et de chevalerie, les armoriaux, les romans de chevalerie, les traités militaires ou politiques, sont relativement bien connues. Mais d'autres supports ont été mis en exergue par Laurent Hablot dans sa thèse¹³⁵ : les sceaux, monnaies, jetons et mériaux, les girouettes armoriées, à l'image de celle retrouvée récemment sur le site archéologique d'Orville, emblème des Gallois d'Aunay¹³⁶, les carrelages, à l'image des carreaux trouvés dans le château des seigneurs de Chambly à Viarmes¹³⁷, les symboles d'appartenance aux ordres de chevalerie laissés sur les gisants, à l'image de celui de Robert le Gallois d'Aunay¹³⁸. Parmi ces emblèmes, certains sont employés tout particulièrement par les nobles qui veulent démontrer l'ancienneté de leur lignage.

2.1.3 Éducation et identité de l'ancien noble

Un ancien noble se doit d'être un individu instruit, éduqué. Nous avons trop souvent à l'esprit l'image d'un noble guerroyant sur son cheval, certains d'entre eux savent lire des

¹³⁴ L. HABLOT, *La devise, mise en signe du prince, op. cit.*, tome II, 779.

¹³⁵ *Ibid.* tome I, p. 46-224. L'ensemble de ses considérations sera repris et détaillé dans le chapitre 7 de cette thèse.

¹³⁶ F. GENTILI, *Louvres (Val-d'Oise), Château d'Orville : habitat rural du haut Moyen Âge : opération archéologique programmée pluri-annuelle 2006-2008, rapport d'activité 2007*, Saint-Denis, SRA Île de France, 2008.

¹³⁷ F. GENTILI, Marc VIRÉ et Nicolas WARME, *Viarmes (Val-d'Oise), hôtel de ville : rapport de diagnostic*, Pantin, INRAP CIF, 2012.

¹³⁸ Jean ADHÉMAR, « Les Tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle. Tome 1 », *Gazette des Beaux-Arts*, n° 84, 1974, p. 177, n°993.

textes en langue vulgaire ou déclamer des poèmes. Un ancien noble doit apprendre d'abord à maîtriser ses émotions, ses gestes et sa parole, au sein des milieux de cour, et se construire une réputation irréprochable, basée sur l'honnêteté et la sagesse. Si l'ancien noble est éduqué dès son plus jeune âge au métier des armes, un autre sujet de recherche actuel porte sur l'étendue de sa culture écrite : le noble est-il cultivé, et donc instruit et éduqué en ce sens ? Sara Fourcade, dans sa thèse, avait déjà consacré un long développement sur l'éducation comme étant une priorité nobiliaire¹³⁹, et elle approfondit la question de l'éducation de et la culture nobiliaire dans un numéro de la revue du Moyen Âge portant sur le *pouvoir par les armes, le pouvoir par les idées*, où elle évoque une contradiction apparente entre guerre et culture chez les nobles¹⁴⁰, posant d'emblée la personnalité dichotomique des anciens nobles, entre éthique guerrière et culture écrite¹⁴¹. À travers la description des quêtes mythiques de l'idéal chevaleresque, les romans arthuriens mettent en scène les premiers hommes à prendre conscience de leur propre identité¹⁴², exposée à travers les symboles qui les caractérisent : leurs emblèmes et leurs devises. Et plus important que tout, les actes de procès au Parlement de Paris montrent de nombreux litiges entre anciens et nouveaux nobles. L'ancien noble s'affiche lui-même comme noble « d'antique lignée »¹⁴³, il annonce publiquement son origine nobiliaire lointaine, l'affiche et s'oppose donc aux parvenus, aux « gens de partis », à la nouvelle noblesse¹⁴⁴.

L'objet étudié est donc l'individu ancien noble vivant en société, possessionné dans l'Île-de-France médiévale¹⁴⁵, Paris inclus, et vivant entre les années 1180 et 1430, c'est-à-dire depuis les dénombremments de fiefs de Philippe Auguste jusqu'au 12 novembre 1437, date de l'entrée de Charles VII dans Paris. Boris Bove, dans sa recherche de nobles parisiens,

¹³⁹ Voir le chapitre V : « l'éducation : une priorité nobiliaire » dans S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 203-260.

¹⁴⁰ Sara FOURCADE, « De l'utilité des lettres dans la carrière des armes. Guerre et culture écrite en France au XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, vol. CXXI, n° 1, 2015, p. 21-40. Ce thème appliqué à l'ancienne noblesse francilienne sera abordé en détail dans le dernier chapitre de notre thèse.

¹⁴¹ Pour une première approche sur la culture nobiliaire, voir Bernard GUENÉE, « La culture historique des nobles : le succès des Faits de Romains (XIII^e-XV^e siècles) » dans Philippe Contamine (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles: essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 261-288 et Bernard GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, nouvelle édition, Paris, Aubier (Collection historique), 2011.

¹⁴² Franco CARDINI, « Le guerrier et le chevalier » dans *L'Homme médiéval*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 106.

¹⁴³ F. AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle », art cit, p. 627.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 628.

¹⁴⁵ Cette notion d'« Île de France médiévale » sera délimitée au chapitre suivant.

«considère comme nobles ceux qui se disent, ou que l'on dit tels, et qui ont une résidence à Paris»¹⁴⁶. Le critère de propriété et de lieu de résidence est un critère de nationalité¹⁴⁷ au Moyen Âge. Cela revient donc à prendre en compte des nobles dont l'origine connue est étrangère à l'Île-de-France, mais qui sont installés dans des fiefs franciliens avant 1180 : c'est par exemple le cas des Châtillon, d'origine champenoise, mais franciliens depuis l'arrivée des premiers Capétiens à la tête du royaume¹⁴⁸.

Les individus s'attachent aussi à se définir par rapport à autrui en soignant leur présentation, leur réputation. Dans cet effort de se singulariser socialement, le rôle du passé d'un individu et de son héritage doit être analysé.

2.2 De la renommée par ancienneté des lignages : la construction et la mémoire nobiliaire dans la pierre et dans les livres : nécropoles, sanctuaires et généalogistes

La renommée d'un lignage passe d'abord par la mémoire de l'hérédité, par la défense de la mémoire de l'ancienneté du lignage et par le souvenir commun de faits d'ancêtres héroïques. Le passé tenu pour vrai est fondateur du présent, il est vécu comme un élément constitutif de l'identité sociale individuelle¹⁴⁹. Mais, pour que cette renommée soit connue, cette mémoire nobiliaire généalogique doit être rendue accessible au public, via une information passive ou active. Montrer les demeures des ancêtres, et raconter, faire le récit et transmettre cette mémoire, par écrit ou par oral, constitue une priorité pour ces nobles.

Les monuments funéraires, stèles, dalles gravées, tombes levées, gisants, chapelles décorées, sont particulièrement nombreux en Île-de-France et côtoient les monuments funéraires royaux. Les tombeaux et gisants jouent un rôle important dans cette mémoire nobiliaire. Le portrait du défunt sculpté, la représentation de ses emblèmes, comme ses armoiries ou ses signes d'appartenance aux ordres de chevalerie, forment autant de traces de l'individu disparu. Par la figuration d'une image figée dans le temps, il véhicule la

¹⁴⁶ B. BOVE et C. BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'Etat et bourgeoisie anoblée », art cit, p. 163.

¹⁴⁷ *Ibid.*, note 9. D'après F. OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, op. cit. tome I, p. 132.

¹⁴⁸ Nicolas Civel évoque la branche française des Châtillon, ceux ayant leur place forte à Châtillon-sur-Seine et étant possessionnés à Crécy-en-Brie ou à Pacy. Ils brisent les armoiries du lignage « en chargeant le chef de merlettes ou de coquilles ». Voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 283.

¹⁴⁹ Thierry DUTOUR, « Perspectives d'analyse interactionnistes et histoire médiévale. Histoire de l'action publique dans le Royaume de France, XIIIe-XVe siècles » dans *Historicités de l'action publique. Actes du colloque, 12 et 13 octobre 2000*, Paris, PUF, Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, 2003, p. 501.

représentation de ce qu'il était vraiment, du rôle qu'il jouait au sein de la société nobiliaire, de ses attaches lignagères et de sa spiritualité ; en d'autre terme, il porte le message public à transmettre pour les générations futures. De nombreux gisants de princes comme ceux des ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Bretagne, portaient les colliers ou des livrées aux couleurs de leur ordre¹⁵⁰. Sous le règne de Charles V, les chevaliers les plus renommés avaient droit à d'authentiques funérailles de grande ampleur. Certains comme Du Guesclin, Jean de Sempy, Louis de Sancerre, furent également enterrés à Saint-Denis, près de leur souverain¹⁵¹. Les nobles n'hésitaient pas non plus à édifier des patronages d'église. Les monastères qui abritaient leurs morts bénéficiaient des dons des membres de leurs familles qui leur demandaient pour leur mémoire protection et bienveillance dans l'au-delà. Ils représentaient leurs emblèmes héraldiques sur les bâtiments, dans les églises, sur les vitraux, c'est ainsi que Laurent Hablot affirme que « le discours héraldique envahissait l'espace sacré¹⁵² ».

Les armoiries du seigneur ne sont pas seulement représentées dans des églises, monastères ou abbayes. Elles se trouvent aussi, et en grande quantité, dans leur demeure seigneuriale.

2.3 Le *dominium* par la possession du fief

De nombreux points communs existent entre l'ancienne et la nouvelle noblesse, notamment, la nécessité d'affirmer son *dominium* par la possession de fiefs. L'ancien noble, comme le nouveau, doit s'identifier parmi les siens, mais il doit aussi s'affirmer en se distinguant des autres composantes de la société, notamment des hommes sur lesquels il exerce son pouvoir, et qui occupent la terre qu'il possède. Il instaure alors tout un système de signes et d'images envahissant son environnement pour le mettre en scène et édifier son pouvoir seigneurial, donnant à voir les marques de l'identité nobiliaire du seigneur. Maïté Billoré mentionne que « tous les nobles peuvent imposer leur *dominium* »¹⁵³. Le titre de « dominus » apparaît dans de nombreux actes diplomatiques : il est utilisé pour indiquer la possession d'une seigneurie ou d'un château dans le cas du noble châtelain. Il est mentionné

¹⁵⁰ L. HABLOT, *La devise, mise en signe du prince*, op. cit., p. 180.

¹⁵¹ T. LASSABATÈRE, *La cité des hommes*, op. cit., p. 325.

¹⁵² Laurent HABLOT, « L'héraldisation du sacré aux XII^e et XIII^e siècles » dans *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles: [colloque]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 216-217.

¹⁵³ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit., p. 45-52.

surtout pour évoquer un pouvoir économique sur la terre et les hommes à travers les droits banaux, le contrôle des moyens de production, des voies de circulation et de commerce dans le cadre d'une relation féodo-vassalique, du moins au début de la période qui nous intéresse. Ce rituel de *dominium* dans les relations de dominants à dominés se manifeste à travers certaines redevances prélevées lors des fêtes religieuses, de montant peu élevé (des œufs, des chapons). Mais les paysans doivent se déplacer auprès de leur seigneur ou de son représentant pour lui livrer les redevances exigées. Le *dominium* est exhibé publiquement et est illustré dans les terriers, aveux de dénombrement, aveux de foi et hommage de ses vassaux, comme ceux que le comte de Dammartin Charles de Trie prend soin de consigner dans un manuscrit relié en peau de loup¹⁵⁴ : c'est dire l'importance qu'il attache à l'autorité qu'il exerce sur ses vassaux, à l'emprise qu'il impose sur ses terres, à son *dominium*. De même la corvée arbitraire est imposée. Enfin, les pratiques de la chasse et la gestion des grueries donnent aux nobles l'occasion de se mettre en scène dans leur volonté de dompter les éléments naturels et de maîtriser l'espace.

Pour conserver ce *dominium* et cette distinction sociale, les anciens nobles (et les autres également) doivent perpétuer leur idéal nobiliaire et faire appliquer leurs vertus chevaleresques, sans quoi la noblesse pourrait « se rendre coupable d'une rupture de contrat-protection contre entretien »¹⁵⁵, et ses privilèges pourraient être remis en cause. Mais, si, à la fin du XIV^e siècle, le nombre de chevaliers faiblit, on assiste à la « renaissance des mythes chevaleresques »¹⁵⁶, d'après Philippe Contamine, avec une résurgence des ordres et associations de chevalerie et l'essor des tournois. L'esprit chevaleresque reste et demeure, depuis le début, le moteur principal de ce mode de vie et de cette culture nobiliaire qu'évoque Bernard Guenée, et donc un élément majeur de distinction de la noblesse dans son ensemble.

Mais, contrairement aux anoblis, les anciens nobles ont un rôle supplémentaire à jouer. Ils doivent maintenir cet esprit nobiliaire depuis bien plus longtemps, et conserver, entretenir et maintenir cette mémoire à travers généalogie et monuments dédié. Encore une fois, rappelons-le, il s'agit là des seules preuves de leur État de noblesse immémoriale dont ils

¹⁵⁴ Archives départementales de l'Oise, Terrier de la châtellenie de Trie (juillet 1394), série E, 1EP 33/31. Le manuscrit est numérisé sur le site des archives départementales : <http://archives.oise.fr/faire-une-recherche/inventaires-en-ligne/>.

¹⁵⁵ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 67.

¹⁵⁶ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit., p. 264.

disposent. Pourtant, ce modèle culturel dont le souvenir doit être conservé, est remis en question depuis peu, au regard des difficultés à le mettre en pratique.

3 MODÈLE CULTUREL NOBILIAIRE ET MISE EN PRATIQUE DES VERTUS CHEVALERESQUES

Le modèle culturel nobiliaire, commun aux anciens nobles comme aux anoblis, se définit comme un « ensemble diversifié, hétérogène, de représentations, de valeurs, de codes, de textes, de rituels, de modèles de comportement »¹⁵⁷. Les deux niveaux d'analyse de ce mode de vie nobiliaire sont fondamentalement identifiables. Il faut en effet distinguer d'une part l'herméneutique des représentations, c'est-à-dire la compréhension de la signification symbolique des signes émis dans le comportement des nobles qui tendent à imiter leur idéal chevaleresque, et, d'autre part, la sociologie des pratiques, c'est-à-dire l'ensemble des modes de mise en pratique de cet idéal, impliquant ainsi toujours un écart entre l'idéal et la pratique¹⁵⁸. Il est donc important de présenter dans un premier temps le mode de vie nobiliaire comme une manifestation toujours vivante d'un idéal chevaleresque, que les anciens nobles essayent d'appliquer. Mais les modalités d'application, particulièrement très critiquées en cet « été indien » de ce Moyen Âge finissant, sont exposées en second.

Les nobles doivent « reluire en vie et en meurs par-devant tous aultres, et doivent donner à tous exemple de tout bien et toute honnesteté »¹⁵⁹. Ils doivent avant tout se distinguer du reste de la société, « suivre un mode de vie nobiliaire, et partager les mêmes valeurs »¹⁶⁰. Eustache Deschamps confond noblesse et chevalerie, nobles et chevaliers, voire gentilshommes, dans son *Miroir de mariage*¹⁶¹. Dans l'imaginaire et la mentalité médiévale, l'idéologie nobiliaire s'identifie à l'idéal chevaleresque, même à la fin du Moyen Âge. Étudier les valeurs nobiliaires revient donc à aborder cet idéal, qui se résume finalement, depuis le temps des romans arthuriens de la fin du XII^e siècle, à un dilemme entre, d'un côté, la quête

¹⁵⁷ T. DUTOIR, « Perspectives d'analyse interactionnistes... », art cit, p. 494.

¹⁵⁸ Robert DESCIMON, « Les noblesses à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n° 1, 1999, p. 5-21, ici p. 6-7.

¹⁵⁹ JACQUES D'ABLEIGES, *Le grand coutumier de France ; nouvelle édition par Éd. Laboulaye et R. Dareste*, op. cit., p. 210.

¹⁶⁰ T. LASSABATÈRE, *La cité des hommes*, op. cit., p. 324.

¹⁶¹ T. LASSABATÈRE, *La cité des hommes*, op. cit., p. 324-325.

d'aventure et la soif de combattre pour montrer prouesse, vaillance et courage, et de l'autre, l'idéal de l'amour courtois, avant que la chevalerie ne s'accapare les valeurs chrétiennes.

3.1 Éthique et pratique de la chevalerie

3.1.1 Honneur et vaillance au combat

Maïté Billoré a particulièrement bien mis en évidence les relations étroites entre noblesse et chevalerie en Normandie : dans le *Très Ancien Coutumier* de Normandie, « aristocratie et chevalerie sont confondues¹⁶² ». Dans le *Grand Coutumier de France* de d'Ableiges, rien de tout cela n'est précisé. Cependant, il est important de noter que les premières actes d'anoblissement se résument à des actes où le roi fait chevalier et permet donc au robin d'accéder à la noblesse : cela signifie donc l'importance donnée à la chevalerie encore au XIV^e siècle. Et au siècle suivant, de nombreux traités de chevalerie, de blasons et d'armoiries précisent les vertus nécessaires pour un noble¹⁶³, et celles indispensables pour devenir chevalier. Le noble doit avoir acquis une expérience militaire conséquente et avoir beaucoup voyagé, comme les chevaliers errants des romans de chevalerie. Il aura montré sa bravoure au combat. Ensuite, sa richesse doit lui assurer le maintien de son état de noblesse, et si cela n'est pas le cas, il doit pouvoir être soutenu par un prince pour lequel il œuvre dans son hôtel. Enfin, l'impétrant doit formuler sa demande lors d'une rencontre, un tournoi, une joute, un défi, ou lors d'une bataille, à un chevalier ayant un statut de chef, « au nom de Dieu et de Saint George¹⁶⁴ ». La précision du lieu de l'adoubement est un fait nouveau par rapport au XII^e siècle, et ces cérémonies se déroulent souvent après un fait d'arme sur le lieu même des exploits de la bataille. Le sacre en lui-même fait entrer l'écuyer dans l'ordre de chevalerie. Et le traité dresse très clairement les objectifs qui sont assignés au nouveau chevalier : « garder la foi et la justice loyalement », « garder l'église, les femmes, les veuves et les orphelins ». Enfin, le texte présente un fait nouveau : si l'écuyer est noble mais pauvre, et que le prince l'autorise à être reçu dans la chevalerie, alors ce dernier a l'obligation et le devoir de lui venir

¹⁶² M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit., p. 52. L'auteur résume également le débat historiographique entre les défenseurs d'une adoption très précoce de la chevalerie par les aristocrates et ceux d'une adoption beaucoup plus tardive. Voir M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit. p. 53 note 127.

¹⁶³ Par exemple, le *bréviaire des nobles* d'Alain Chartier se trouve dans BnF ms. français 2249 fol. 23-39 : ce dernier dénombre les vertus de l'idéal nobiliaire indispensables.

¹⁶⁴ BnF, ms. français 5930 fol. 4r^o-4v^o : « Escuier quant il a bien voyagé et este en plusieurs fais darmes et quil a bien de quoy maintenir son estat ou quil soit a grant ostel et de riche et quil se tienne en une renconre ou bataille doit adviser le chief ou ung vaillant chevalier de la compagnie et lors doit venir a luy et lui demander et requerie chevalerie au nom de dieu et de saint gorge ».

en aide pour vivre honnêtement et maintenir son état pour respecter l'honneur de l'ordre de chevalerie¹⁶⁵, ceci pour éviter de le voir se transformer en brigand pillard et rançonneur. À l'image d'Yvain, dans *Yvain le chevalier au lion*, l'ancien noble, même aux XIII^e–XV^e siècle, s'évade en quête de tournois. Il est mêlé à ses pairs dans les organisations, les associations ou ordres de chevalerie. Eustache Deschamps énumère lui aussi les valeurs que doit acquérir tout bon chevalier, comme le roi Charles VI qu'il célèbre en exemple au lendemain de la victoire de Roosebeke, dans le *Lay de franchise*¹⁶⁶, ou Bertrand du Guesclin, le dixième preux : « l'honneur, la vaillance au combat, la mémoire des grands faits anciens, les amours ¹⁶⁷ ». Martine Billoré ajoute « l'exploit individuel, la force et la témérité »¹⁶⁸.

3.1.2 Le chevalier dans les tournois

De récentes études ont permis d'approfondir l'univers chevaleresque des tournois, qu'il s'agisse de mêlées, de joutes, de pas d'armes¹⁶⁹. En fait, le nombre de configurations de tournois est très élevé : « joutes, behourds, tables rondes, courses de plançons, commençailles, essais, pas d'armes, emprise d'armes, épinettes, ahatines, assemblées, cembels, dereis, estors, mêlées, poigneiz, presses, pardons d'armes, trespignées, tupineis, bourdeis¹⁷⁰ » si nous nous contentons des formes francophones. Lors de ces rencontres, un code courtois et chevaleresque se développe autour de la solidarité entre chevaliers d'un même camp, de la prouesse et de l'audace au combat. L'ancien noble, tel Guillaume le Maréchal, le meilleur chevalier du monde, doit montrer « un attachement têtue, dans sa force bornée, à l'éthique très frustrée des gens de guerre dont les valeurs tiennent en trois mots : prouesse, largesse et loyauté¹⁷¹ ». Pendant les tournois organisés qui lui permettent de

¹⁶⁵ BnF, ms. français 5930 fol. 4v^o : « Je te fay chevalier au nom de Dieu et de Saint Gorge pour la foy et justice loyaulment garder et a juste querelle soustenir loyaulment a ton povoir en gardant leglise femmes veuves et orphelins. Et sil advient quil soit noble homme et vaillant et quil soit povre, le prince ne le doit laisser estre fait chevalier sil ne lui donne de quoy il se puisse vivre honnestement pour lonneur de lordre de chevalerie ».

¹⁶⁶ T. LASSABATÈRE, *La cité des hommes*, op. cit., p. 326.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 327.

¹⁶⁸ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit., p. 61-62.

¹⁶⁹ Voir une excellente introduction au sujet des livres de tournois dans Muriel ALGAYRES, « La justification du statut nobiliaire par la mise en scène du tournoi en Europe occidentale », *Hypothèses*, vol. 11, n° 1, 1 mars 2007, p. 87-96. Voir aussi Sébastien NADOT, *Rompez les lances ! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris, Éd. Autrement (Collection Mémoires, n°155), 2010. et Évelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre, à la fin du Moyen Âge, 1300-1486*, Paris, École des Chartes diffusion Honoré Champion (Mémoires et documents de l'École des Chartes, n°47), 1996. Voir aussi Richard William BARBER et Juliet R. V. BARKER, *Les tournois*, traduit par Jean-Robert GÉRARD, Paris, Cie 12, 1989.

¹⁷⁰ S. NADOT, *Rompez les lances !*, op. cit., p. 115.

¹⁷¹ Georges DUBY, « Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde » dans *Féodalité*, Paris, Gallimard (Quarto), 1996, p. 1051-1160.

s'entraîner et d'acquérir une renommée, « un capital symbolique¹⁷² », cette renommée est alors diffusée et transmise par les hérauts d'armes, qui constituent la première source de la mémoire nobiliaire. Les tournois où paraissent d'ailleurs quelques nobles franciliens ont déjà été décrits, dès le début, par les auteurs des romans courtois puis des romans de chevalerie. Une œuvre particulière a marqué son temps, celui de l'histoire de Guillaume le Maréchal¹⁷³.

Ensuite, d'autres chroniques ont laissé une place importante à la description de telles rencontres aux XIV^e et XV^e siècles, dans le cadre de tournois à grande échelle où des chevaliers franciliens¹⁷⁴ excellaient dans des tournois-mêlés ou des joutes. Un autre représentant des Aunay, Robert le Gallois d'Aunay, s'est fait remarquer en emportant une rencontre entre un nombre limité de chevaliers français et un autre groupe anglais, lors d'une accalmie de la guerre de Cent Ans. Lors du siège de Nantes par les Anglais, on apprend que des défis lancés plus tôt en d'autres places, notamment à Marce-Aunoy, entre chevaliers français et anglais n'ont pas été relevés¹⁷⁵, or les principaux intéressés se retrouvent à nouveau confrontés à Nantes. Lorsque le duc de Buckingham entend la nouvelle, il décide de concert avec l'envoyé de Louis II de Clermont, Châteaumorand, de profiter de l'interruption du siège anglais de Nantes pour organiser des « faits d'armes ». Il s'agissait d'« assir trois cops de glaves à chevalx¹⁷⁶ ». Les deux premiers anglais Guillaume Clinton et Guillaume Franc obtiennent des sauf-conduits anglais pour combattre Robert Le Gallois d'Aunay, seigneur d'Île-de-France, et Lionnaulx d'Arraines à Château-Josselin¹⁷⁷ où se tient le connétable de France. Les quatre autres combattants français (Voir tableau 6 sur les joutes) obtiennent des sauf-conduits anglais pour jouter à Vannes où se trouve le comte de Burkhingham. Jean de Châteaumorand n'est pas le seul membre de l'hôtel de Louis de Clermont : Le Gallois d'Aunay, le Bastard de Clarins et Tristan de la Galle en font aussi partie, tout comme le Barrois des Barres, cité aussi dans les chroniques de Jean Froissart mais dont le combat n'est pas décrit. Aussi l'esprit chevaleresque des tournois marquant des trêves est conservé : le fait que des chevaliers de l'hôtel de Louis de Clermont duc de Bourbon aient pris l'initiative face à un comte anglais dans le même esprit n'est pas surprenant : les gens du duc de Bourbon sont

¹⁷² M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit., p. 62.

¹⁷³ G. DUBY, « Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde », art cit.

¹⁷⁴ JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, éd. Maurice Delbouille, Liège, Imp. H. Vaillant-Carmanne, 1932.

¹⁷⁵ JEAN FROISSART, *Oeuvres*, vol.9/26, éd. J.B.M.C Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, V. Devaux, 1867, p. 323.

¹⁷⁶ *Ibid.*, tome IX, p. 324.

¹⁷⁷ Château Josselin, maintenant Josselin, Dpt. Morbihan, arr. Pontivy, ca. Josselin.

à son image : Robert Le Gallois d'Aunay, en fréquentant l'hôtel du duc, veut s'imprégner de l'esprit chevaleresque.

Tableau 1 : Organisation d'un tournoi de faits d'armes entre chevaliers anglais et français
1381

Lieu des joutes	Chevaliers français	Chevaliers anglais
CHATEAU JOSSELIN	Le Gallois d'Aunay ¹⁷⁸	Guillaume Clinton
	Lionnaux d'Arraines	Guillaume Franc
VANNES	Renauls de Touars sire de Poissances	Seigneur de Vertaing
	Le Bastard de Clarins de Savoie	Edouard de Biaucamp
	Tristans de la Galle	Jehan d'Aubrecicourt
	Jean de Castiel-Morant (Châteaumorand)	Janekin Clinton

Le tournoi est un indice de la recrudescence de l'intérêt porté par les nobles aux mythes chevaleresques. Les tournois de plus en plus nombreux se transforment en manifestations réservées aux chevaliers, qui se livrent en spectacle dans les joutes où les chevaliers font face et tentent de désarçonner l'adversaire, au cours de mises en scène qui mettent en avant leurs individualités. La création des ordres de chevalerie accompagne alors la mutation des tournois, car les chevaliers sont obligés de jouter pour intégrer de tels ordres. Et la pratique du tournoi est mise en valeur par *le livre de chevalerie en prose* ou *les demandes pour la joute*, de Geoffroy de Charny. Porte-oriflamme du roi Jean II le Bon, il fait figure de « théoricien » de la chevalerie et jette les bases du comportement chevaleresque en tournoi, une conduite exemplaire, sans excès, qui « considère l'amour et la courtoisie essentiels pour le chevalier, mais qui préviennent de leurs dangers¹⁷⁹ ». L'amour et l'idéal courtois tout comme l'amour de Dieu et la vie spirituelle du chevalier, constituent donc un autre pilier de l'idéal chevaleresque et nobiliaire.

¹⁷⁸ Dans JEAN D'ORRONVILLE DIT CABARET D'ORVILLE, *La chronique du bon duc loys de Bourbon*, éd. par A.M Chazaud pour le compte de la Société de l'histoire de France, Paris, Renouard (H. Loones), 1876, p. 130. Le vicomte d'Aunay est cité à la place du Gallois d'Aunay. Le vicomte d'Aunay est en fait Jean de la Personne vicomte d'Acy, dit aussi vicomte d'Aunay car il est marié à la vicomtesse d'Aulnay, d'Aulnay en Saintonge. Mais dans JEAN FROISSART, *Œuvres de Froissart*, op. cit., p. 323-324, tome IX, p. 323-324., le chroniqueur précise bien à deux reprises qu'il s'agit du Gallois d'Aunay. Précisons toutefois que Jean de Châteaumorand, qui fait partie des tournoyeurs de ces joutes, est le témoin privilégié du chroniqueur Jean d'Orronville dit Cabaret d'Orville, mais qu'il décrit ses faits d'armes à 75 ans en 1429, soit cinquante ans après les faits. Aussi la première partie de sa chronique est connue comme contenant quelques erreurs, et nous retiendrons plutôt le récit de Froissart.

¹⁷⁹ S. NADOT, *Rompez les lances !*, op. cit., p. 94-95.

3.1.3 L'idéal courtois ou comment se conduire noblement dans la société de cour

Vivre noblement c'est assurer continuellement un certain niveau de vie, un certain appareil, à l'aide de revenus et de gages approvisionnés régulièrement. Un noble ne peut vivre de son travail, mais doit mener « une norme de vie oisive de rentier du sol, l'interdit est jeté sur le travail manuel et le commerce¹⁸⁰ ». En Dauphiné-Vivarois, la noblesse ne se définit pas par ses origines ni par ses privilèges mais par son mode de vie oisif : cette noblesse veut se distinguer des marchands et bourgeois des villes¹⁸¹. Aussi le noble doit-il gérer son patrimoine, que ce soit son hôtel, ses champs et ses bois, sa justice seigneuriale et ses finances. Vivre noblement, c'est vivre de manière ostentatoire : le noble se doit de pouvoir faire preuve de largesse, gaspiller ses richesses ou de les distribuer à satiété, pour marquer sa générosité.

La prépondérance nobiliaire sur la société passe par des références symboliques et des coutumes. Les codes comportementaux créent la distinction, le savoir-faire du comportement social, comme la différence sociale. Un grand train de vie consistait à assister à la messe, à bien manger, à porter de beaux vêtements et à participer aux tournois¹⁸². Les manières courtoises de se comporter en société sont intrinsèquement liées à la cour et aux comportements individuels des courtisans. Au XV^e siècle, la cour royale ne tient plus la première place dans le royaume. Pourtant, elle attire encore des courtisans, le développement de la cour amoureuse au début du siècle le prouve¹⁸³. Or, la cour du roi de France a été peu étudiée eu égard aux recherches bourguignonnes, et il convient de rattraper le retard¹⁸⁴. Les cours princières comme la cour de Bourgogne ont pris le relais. Notons par exemple l'importance des biens échangés lors de véritables cérémonies d'étrennes, où s'échangent bijoux, pièces d'orfèvrerie, manuscrits précieux.

Mais pour être bien vu en cour, il faut souvent passer par un effort financier. Les manières et le raffinement des nobles se voient à travers leurs vêtements et leurs armures qui constituent les premiers artifices ostentatoires. La possession de chiens et d'oiseaux pour la

¹⁸⁰ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit., p. 42.

¹⁸¹ J. MOURIER, « Nobilitas, quid est ? », art cit, p. 263-264.

¹⁸² *Ibid.*, p. 264.

¹⁸³ Voir Carla BOZZOLO et al., *La cour amoureuse dite de Charles VI*, vol. 1/2, Paris, le Léopard d'or, 1982.

¹⁸⁴ Murielle GAUDE-FERRAGU, Bruno LAURIOUX et Jacques PAVIOT, « Introduction » dans Murielle GAUDE-FERRAGU, Bruno LAURIOUX et Jacques PAVIOT (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XIIIe-XVe siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n°13), 2011, p. 12. L'illustration d'une cour seigneuriale francilienne est donnée au chapitre 7 de cette thèse.

chasse, et bien sûr celle d'armoiries, en constituent d'autres. Beaucoup de nobles se passionnent pour la fauconnerie. Le faucon est symbole de la noblesse et de la liberté. Sa possession renvoie à un rang social élevé. Il doit mener un style de vie culturel : le noble doit vivre honnêtement et se comporter de manière courtoise. Il doit danser, chanter, converser avec les dames, se montrer courtois, participer aux chasses, rencontrer ses pairs, voyager pour découvrir le monde, pratiquer les jeux d'adresse et sportifs dans un esprit de respect de ses adversaires, notamment dans les joutes et les tournois. Le noble se doit d'avoir un train de maison, des serviteurs, souvent une maison forte, parfois un château.

Les activités interdites sont les suivantes : labourer ses terres, (en fait beaucoup de nobles faisaient labourer leurs terres par leurs fermiers et tenanciers), pratiquer le commerce (« la marchandise » était considérée comme la tare majeure), ni acheter pour vendre. Pourtant les nobles vendaient leur vin (banvin), leur bétail, leurs grains en gros et en détail, mais sans le faire personnellement. Culture des terres ou autres activités n'étaient donc possibles que par l'intermédiaire d'une main d'œuvre salariée. Le mode de vie nobiliaire participe lui aussi à la prise de conscience identitaire et d'appartenance au groupe nobiliaire, par le partage d'une activité commune et de valeurs éthiques. Parmi ces valeurs, la spiritualité chevaleresque constitue un autre pilier. La vocation divine du chevalier est de « protéger l'Église, combattre la perfidie, révéler le sacerdoce, garantir les faibles contre l'injustice, faire régner la paix »¹⁸⁵, modérer sa violence et exercer sa puissance avec droiture et modération, et enfin participer aux croisades à partir du XII^e siècle¹⁸⁶. Il est cependant difficile pour le chevalier de concilier l'idéal chevaleresque avec la réalité du quotidien, de suivre la dimension spirituelle du chevalier, la vie d'errance et la quête aventureuse. Devant les critiques et la remise en cause morale que les nobles subissent, ceux-ci doivent aussi mettre en avant leur mode de vie nobiliaire, la défense de leurs valeurs et l'édification de leur idéal chevaleresque mythologique¹⁸⁷. Mais quelle est cette remise en cause ?

¹⁸⁵ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit., p. 59.

¹⁸⁶ Martin AURELL, « Rapport introductif » dans Martin Aurell et Catalina Gîrbea (éds.), *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles : [colloque]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 15-23, 38-48.

¹⁸⁷ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit., p. 303.

3.2 Dépréciation et exaltation théorique : une vision contrastée de l'ancienne noblesse aux XIV^e et XV^e siècles

Philippe Contamine, en introduction d'un numéro récent des *Cahiers de recherches médiévales*, évoquait le sens paradoxal du titre, « une noblesse en question, XIII^e-XV^e siècle », dans une société dont elle constitue le principal pilier¹⁸⁸. Il justifiait ce titre par la complexité de la situation nobiliaire. Le premier paradoxe qu'il met en valeur concerne la contradiction entre le concept de noblesse héréditaire créée par le sang et d'illustres ancêtres, et celui de noblesse vertueuse, propre ou non à chaque individu et à chaque génération. Cette idée semble donc ébranler l'ancienne noblesse, celle-là même qui repose sur son lointain passé, alors même que ses deux piliers, l'organisation féodale et le mythe chevaleresque, sont battus en brèche¹⁸⁹. Cette opposition, entre un idéal de parcours initiatique du jeune noble destiné à le mener à la chevalerie, et une noblesse aux XIV^e et XV^e siècles avilie et responsable des défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, incapable de défendre militairement le pays, est bien mise en valeur par Eustache Deschamps dans son *Lay de vaillance*¹⁹⁰. Mais elle ne fait pas l'unanimité : les hérauts d'armes et les généalogistes se sont mis en quête de ces lointains ancêtres pour redorer le blason de l'ancienne noblesse française.

3.2.1 Des anciens nobles critiqués et humiliés par leurs contemporains :

Au début du XV^e siècle, Alain Chartier met en scène une France personnifiée, désignant de façon péremptoire la principale cause des crises que traverse le pays : la noblesse, un « état prioritairement visé », « un ordre spécifique critiqué, celui des chevaliers¹⁹¹ ». Le peuple, qui prend la parole à plusieurs reprises, critique le mode de vie « dissolu », « les pompes », « en ingratitude et méconnaissance de Dieu », l'oisiveté¹⁹². Il s'attaque aux valeurs véhiculées par la littérature et les chevaliers eux-mêmes, et remet en

¹⁸⁸ Philippe CONTAMINE, « Introduction », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 1-2, ici p.1.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁹⁰ Thierry LASSABATÈRE, « Comment Dieux a confirmé noblesce ». Identité fonctionnelle et culturelle de la noblesse dans l'oeuvre d'Eustache Deschamps. », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 53-68, ici p. 61-62.

¹⁹¹ Philippe CONTAMINE, « Le Quadriologue invectif d'Alain Chartier (1422) : texte de circonstance ou œuvre littéraire ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 24, 2012, p. 37-50, ici p. 44-45.

¹⁹² ALAIN CHARTIER, *Le quadriologue invectif*, éd. Eugénie Droz, Paris, H. Champion (Les classiques français du Moyen Âge, n°32), 1923, p. 34.

cause l'éducation trop hédoniste reçue désormais par les chevaliers¹⁹³. Surtout, il attire notre attention sur la distance prise par les nobles par rapport à un des piliers de leur idéal chevaleresque. La vie spirituelle des chevaliers consacrée à la défense des valeurs chrétiennes et à l'éthique des ordres chrétiens, mise en pratique dans le passé par les ordres militaires, est abandonnée. Ils ont perdu, comme l'affirme Eustache Deschamps, dans son *lay de vaillance*, « la dimension semi-religieuse de leur vocation, au profit d'une réalisation de soi plus humaine et plus immédiate à travers divertissement et fête¹⁹⁴ ». Eustache Deschamps poursuit en opposant les vertus nobiliaires idéales aux traits dénonçant la noblesse contemporaine : humilité et honneur, opposées au déshonneur et à l'orgueil ; Vérité opposée contre « Faulx Tour », Lâcheté et Fausseté ; Largesse opposées à Convoitise « Larronnesse » ; Diligence et « Vraie Amour » contre « Villenie » et « Flaterie » ; « Congnoissance », « Loyauté Prudence Sobriété » contre « Glotonnie » et « Yvresse » ; « Bon Renom » contre « Vanterie »¹⁹⁵, « paresse et goût du confort domestique¹⁹⁶ ». Le Religieux de Saint-Denis, quant à lui, évoque une « France désolée par ceux qu'elle avait si tendrement nourris, par ces gens qui montaient des coursiers richement caparaçonnés, qui portaient des casques empenachés, et se targuaient de leur noblesse¹⁹⁷ ». La *Complainte anonyme sur la bataille de Poitiers*, cite aussi « leurs chapeaux à plumes et leurs barbes de bouc¹⁹⁸ ». Pour Alain Chartier, l'ambition du pouvoir, la convoitise et l'envie de gouverner ont mené à la division, à la confusion dans la noblesse et dans le pays¹⁹⁹.

Dans le dialogue imaginé entre le chevalier et le peuple, le premier s'apitoie sur son sort. La noblesse a perdu une grande partie de ses effectifs dans les dernières grandes batailles et l'argent ne rentre plus dans ses caisses : la monnaie ayant perdu de sa valeur, les rentes que doivent les paysans aux nobles ne valent plus rien²⁰⁰. La crise est apparemment si grave que la noblesse abandonnerait le métier des armes pour lequel elle est destinée, pour récupérer ses

¹⁹³ *Histoire littéraire de la France, Tome 43 Fascicule 2*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres diffusion de Boccard (*Histoire littéraire de la France*), 2005, p. 106-107.

¹⁹⁴ T. LASSABATÈRE, *La cité des hommes*, op. cit., p. 322.

¹⁹⁵ EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, vol.2/11, éd. Marquis de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, Paris, Firmin-Didot (Société des anciens textes français), 1878, p. 214-215 vers 1-30.

¹⁹⁶ T. LASSABATÈRE, « Comment Dieux a confermée noblesce », art cit, p. 61.

¹⁹⁷ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. 6/6, éd. Louis Bellaguet et Bernard Guenée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, p. 323.

¹⁹⁸ T. LASSABATÈRE, « Comment Dieux a confermée noblesce », art cit, p. 63.

¹⁹⁹ ALAIN CHARTIER, *Le quadrilogue invectif*, op. cit., p. 34. « Si que ambition d'estaz, convoitise d'avoir et envie de gouverner, vous commençoient a mener a la confusion ou vous estes ».

²⁰⁰ *Ibid?*

richesses : « Plusieurs de la chevalerie et des nobles crient aux armes, mais ils courent à l'argent », affirme le peuple en réponse au chevalier²⁰¹. Ces affirmations alimentent le concept d'une crise nobiliaire alimentée par une crise de revenus. Toutefois, le chevalier réfute les accusations du peuple, en clamant haut et fort que les chevaliers ne fuient pas devant le danger et leurs obligations. Il décrit alors l'exil forcé, les invectives des individus qu'ils doivent pourtant protéger, en référence certainement aux révoltes. Il évoque les souffrances endurées à la guerre, sans confort, à connaître la faim et la soif, à chevaucher sous la pluie, mettant en danger leurs équipements (leurs chevaux), risquant de perdre leur château et leur vie²⁰². Contrairement aux bourgeois qui recherchent le profit, le chevalier justifie les rentes et les corvées imposées au peuple par le besoin de ressources financières, non pas pour s'enrichir, mais pour assurer la défense du pays²⁰³. Il précise aussi que tous doivent participer à l'effort de guerre, les hommes en arme comme le peuple : ce dernier doit y prendre sa part, aussi bien financière que physique, pour participer à la remise en état des défenses. Il justifie enfin le pillage par une juste compensation quand le prince ne paie pas les nobles. Or c'est ce pillage²⁰⁴, mais aussi ces actions indignes de l'état de chevalier ; des crimes à l'égard de la religion chrétienne ; comme le meurtre, le viol, la spoliation des églises ; que dénonce avec force le Religieux de Saint-Denis. Ce dernier affirme que les coupables se comportaient comme les infidèles que les chevaliers étaient censés combattre en Terre Sainte²⁰⁵. Si Eustache Deschamps ne dépeint dans son *Lay de Vaillance* qu'une décadence morale, et ne remet pas en cause le rôle fonctionnel de la noblesse au sein de la société médiévale, Alain Chartier, au contraire, dresse un programme de refonte militaire du rôle nobiliaire, en prônant, à travers son personnage de la *Clergie*, une chevalerie disciplinée et obéissant au

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² « Quans en est il de haulx hommes et de nobles dames exillez de leurs pais et mal receus entre toy et les autres, despourvus de tous biens, souffreteux de confort et aggravez de douleur pour leur loiaute acquiter et garder. Quantes malles nuiz et disete de boire et de menger endurent souvent ceulx qui le mestier de la guerre frequentent, chargez de fer au vent et a la pluye, sans autre couverture que du ciel et y perdent souvent leurs chevailx et leur chatel, mettent leur vie en aventure de mort, et de fait y meurent ». Voir *Ibid.*, p. 26.

²⁰³ « Or se plaint le peuple de nous, or crient et murmurent les communes gens contre la seigneurie pour l'argent qui sur eulx est aucunes fois levé pour la défense du pays. Ilz veulent estre gardez et defenduz et si se font les plusieurs forcier de contribuer à la garde, ainsi que s'ilz vouldissent avoir les biens a leur part sans rien souffrir et nous laisser les perilz et les paines ans rien avoir. Nous ne povons pas vivre du vent, ne noz revenues ne nous suffiront a soustenir les fraiz de la guerre, et se le prince ne recueult de son peuple dont il nous puisse paier, et en servant à la communauté nous vivons des biens que nous trouvons, a Dieu m'en rapporte d'avoir noz consciences excuses ». Voir *Ibid.*, p. 29.

²⁰⁴ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., tome III, vol. 6, p. 65. « certains gens de la noblesse et du peuple qui [...] ne songeaient qu'à piller et mettaient impitoyablement à feu et à sang, sous prétexte de tirer ainsi vengeance de l'injustice qu'on avait commise à son égard ».

²⁰⁵ *Ibid.*, tome III, vol. 6, p. 323. « Aussi ne voyait-on partout que meurtre, pillage, incendie, spoliation des églises, viol des jeunes filles, et tous les excès qu'aurait pu imaginer la fureur des Sarrasins ».

commandement, donc au prince ou au roi, pour défendre « l'utilité publique²⁰⁶ », ou le bien commun. Après Poitiers, les premiers récits, le *Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie* de François de Montebelluna, ou la *Complainte sur la bataille de Poitiers*, montrent « l'incompétence militaire venant du manque de discipline et d'entraînement, de la mollesse et de la gourmandise, de la passion pour les femmes et du jeu de paume », en évoquant « la lâcheté, la paresse et autres vices des chevaliers »²⁰⁷.

Plus généralement, l'ancienne noblesse souffre de nombreux tués à Poitiers et surtout à Azincourt. Des anciens lignages doivent patienter quelques années avant que leur descendance ne soit en âge de reprendre le flambeau, tels Jean le Gallois d'Aunay, ou Guy de la Roche Guyon. De nombreux prisonniers restent longtemps en Angleterre avant de pouvoir revenir en France, comme Charles d'Orléans. Le roi Charles VII lui-même se réfugie à Bourges et ne mène pas d'armée au combat entre 1422 et 1429²⁰⁸. Sara Fourcade a bien décrit dans sa thèse une période peu glorieuse de l'histoire de la noblesse après les défaites de Crécy et de Poitiers. Pourtant, c'est pour réagir à la défaite de Crécy que Jean II le Bon a fondé l'Ordre de l'Etoile, dont les statuts devaient résoudre les problèmes d'indiscipline des nobles au sein de l'armée. Les chevaliers de l'ordre ne devaient au contraire en aucun cas reculer et rester près du roi, ce qui a causé leur perte pendant la défaite de Poitiers. Cet épisode montre que le roi, comme les princes, a toujours besoin de cette noblesse pour combattre, pour résister face aux Anglais, pour encadrer la société médiévale. Toutefois, malgré sa remise en question par le peuple et les intellectuels, l'ancienne noblesse est toujours recherchée par les Grands.

3.2.2 Une noblesse recherchée : l'appartenance aux ordres de chevalerie, une forme de clientèle princière

Les chevaliers répondent en masse à l'appel des princes pour fonder des ordres chevaleresques, comme c'est le cas de l'ordre de l'étoile du roi Jean II le Bon, ou se regroupent en association de chevaliers²⁰⁹. Il s'agit là d'un moyen pour les princes d'attirer

²⁰⁶ ALAIN CHARTIER, *Le quadrilogue invectif*, op. cit., p. 49.

²⁰⁷ T. LASSABATÈRE, « Comment Dieux a confirmée noblesce », art cit, p. 63.

²⁰⁸ Pour une excellente description de la critique de la noblesse et de la description de son état démoralisé, ruiné, découragé, voir M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 176-183.

²⁰⁹ Par exemple, l'association des chevaliers Guy d'Auneel et Anseau de Villiers est décrite dans BnF, ms. français 22260 fol. 2r^o-3r^o. Le premier indique si lui ou son frère Guillaume mourrait sans descendance, il nommait Anseau de Villiers son héritier et lui demandait de porter ses armoiries. L'association tient dans les termes suivants : « Guy sire dauneel chevalier regardans pensans et considerans les bons et agréables services et

dans leur sphère d'influence des individus qui ne dépendent pas d'eux par des liens de féodalité. Ils se créent ainsi des clientèles princières, apportant des services rétribués en gages, salaires ou donations. Le roi de France a donc créé son ordre, suivi du duc d'Orléans qui crée l'ordre du Porc-Epic, celui du duc de Bourbon, l'ordre de l'Écu d'or, celui créé par Jean le Meingre de Boucicaut, ou l'ordre de la Jarretière en Angleterre, ou encore de l'ordre de la Toison d'or en Bourgogne.

Mais les sociétés d'ordre chevaleresque ne sont pas les seules à remobiliser la noblesse et à la soutenir²¹⁰. D'autres acteurs, tels les hérauts d'armes, vantent le mérite des vaillants chevaliers, et de l'ancienne noblesse.

3.2.3 La noblesse exaltée par les hérauts d'armes

En effet, la communication des hauts faits d'armes des ancêtres et de la renommée des lignages nobles est assurée aux XIV^e et au XV^e siècle par les hérauts d'armes : « un principe qui compte parmi les caractéristiques spécifiques de l'office d'armes : veiller par l'observation des faits et événements, sur l'honneur de la noblesse²¹¹ ». Ces officiers d'armes constituent un outil de diffusion pour garantir la renommée de la noblesse. Ils défendent le code de l'honneur nobiliaire, comme le précise Du Cange, auteur postérieur aux hérauts d'armes, dans sa définition de héraut²¹² : « ils se doivent de conserver la mémoire des hauts faits d'armes de la noblesse ». Sur le terrain, ils identifient aussi bien les nobles qui fuient au

la bonne et feal compaignie que Anseau de Villiers escuier li a faiz et pourter au temps passé et espere que illi face onquores au temps a avenir pour ceste chose velt ledit chevalier que ledit escuier soit et deveigne chevalier en sa compaignie. Et le dit chevalier le retient son compaignon deslors quil sera chevalier et li promet ledicte chevalier a lemener d'illeuques en avant a tous jours mais oncques soy artous les lieux ou il ira au royaume de France et dehors es guerres et es tournois et a le deffrier de tous frais et de toutes mises e a li faire tout ce que a compaignon appartient ».

²¹⁰ P. CONTAMINE, « Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », art cit, p. 283 et note 122 p. 283. Pour un point sur les ordres de chevalerie, voir Jonathan Dacre D'ARCY BOULTON, *The Knights of the crown: the monarchical orders of knighthood in later medieval Europe 1325-1520*, Woodbridge, Boydell press, 1987.

²¹¹ Gert MELVILLE, « Le roy d'armes des François, dit Montjoye » dans Jacqueline HOAREAU-DODINAU et Pascal TEXIER (éds.), *Anthropologies juridiques: mélanges Pierre Braun*, Limoges, Presses universitaires de Limoges (Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique), 1998, p. 603.

²¹² D'après la définition de Heraldus : Charles DU CANGE, « Heraldus » dans *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, vol. 4/10, édition augmentée, Niort, L. Favre, 1883-1887, col. 185c. Accès en ligne sur <http://ducange.enc.sorbonne.fr/HERALDUS>, consulté le 10/08/2016 « Item, que de tout vostre sens et povoir vous exaucherés l'honneur et les proesses sans rien cheller de tous les bons et vaillans hommes, soit par journées, ou par continuer, riches ou pources quelz qu'ils soient. Item, vous garderés l'honneur de toutes Dames et Demoiselles riches ou pources quelles qu'elles soient, especialement sans certaines repreuches. Et se par aucuns vous oyés blasmer aulcunes, vous honnestement les reprendriés ou fériés taire, ou aultrement, monstrant que telles choses mal dictes vous desplaissent, et vous en departirés. Item, et que de tout vostre povoir vous aiderés, conseillerés et emploirés aux justes et raisonnables querelles, que certainement vous serés en la faveur desdites Dames et Demoiselles sans nulles evidentes repreuches, et de tous les enfans orphellins ».

combat, que « les meilleurs chevaliers au sein de la mêlée, en ville comme à l'ost²¹³ ». Ils « médiatisent le statut et l'honneur du noble auquel le héraut est attaché »²¹⁴. Ils enregistrent les généalogies des anciens nobles. Ils sont les auteurs d'un grand nombre d'œuvres au centre de la culture nobiliaire : armoriaux, traités de blasons et rôles d'armes²¹⁵. En outre, ils renseignent des chroniqueurs ou rédigent parfois eux-mêmes, des chroniques²¹⁶. Leurs traités contribuent à définir l'état de noblesse à la fin du Moyen Âge, car ils constituent les témoins privilégiés de la vie nobiliaire, à ne pas mettre de côté si on veut saisir l'histoire de la noblesse à partir du XIV^e siècle. Enfin et surtout, ils sont juges du droit d'armes, qui définit « les codes d'honneur de la noblesse, de la chevalerie et de la guerre »²¹⁷. En France, le roi d'arme Montjoie²¹⁸, doyen de l'ordre des hérauts et à la tête de la marche de France, dirige le collège des rois d'armes et des hérauts du royaume²¹⁹. Il est à la tête de la marche de France, considérée comme la province des nobles par excellence, et enquête pour savoir quelles sont les noblesses les plus anciennes. L'action des hérauts s'oppose ainsi aux attaques morales des autres acteurs de la société.

Mais l'ancienne noblesse ne vit pas seulement une remise en cause de ses valeurs profondes par ses membres. D'autres affirment que l'ancienne noblesse, tout comme l'ensemble de la noblesse en particulier et de la France en général, vit une crise de subsistance sur la période allant de la fin du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle. Ce débat est cependant très largement ouvert, et constitue d'ailleurs la question principale à laquelle cette thèse se

²¹³ Claire BOUDREAU, « Messagers, rapporteurs, juges et “voir-disant” » dans Claire BOUDREAU, Fianu KOUKY et Claude GAUVARD (éds.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge: actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa, 9-11 mai 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, n°78), 2004, p. 237.

²¹⁴ Gert MELVILLE, « Pourquoi des hérauts d'armes ? Les raisons d'une institution », *Revue du Nord*, vol. 366-367, n° 3, 2006, p. 491-502, ici p. 500. Voir aussi, dans le même numéro de la revue du Nord consacrée aux hérauts, Torsten HILTMANN, « Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV^e siècle », *Revue du Nord*, 2006, n° 366 - 367, n° 3, p. 503-525, ici p. 512-513.

²¹⁵ Philippe CONTAMINE, « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1994, p. 103.

²¹⁶ Concernant l'œuvre historiographique du héraut attaché au duc de Bourgogne Jean Lefèvre de Saint-Rémy, voir Alexandre GROSJEAN, « Toison d'or et sa plume : la chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy », thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Jean Devaux, Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale, 2014. Des études concernant le héraut Berry et sa chronique sont annoncées.

²¹⁷ C. BOUDREAU, « Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge », art cit, p. 237.

²¹⁸ G. MELVILLE, « Anthropologies juridiques », art cit, p. 591 et note 16 p. 591.

²¹⁹ Sur le collège des hérauts de France établi en 1407, voir P. CONTAMINE, « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », art cit. Cependant, il existe déjà sous Philippe le Bel, en 1288, un roi des hérauts, voir Martine CLOUZOT, « Roi des ménestrels, ménestrel du roi ? » dans Torsten Hiltmann (éd.), *Les « autres » rois : études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, München, R. Oldenbourg Verl (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris), 2010, p. 24-43, ici p. 32.

propose de répondre. Mais pour cela, il s'agit d'abord d'élaborer les fondamentaux du questionnement.

3.3 Les anciens nobles dans la tourmente : en crise, en résistance, en mutation ?

3.3.1 L'ancienne noblesse et la crise des XIV^e et XV^e siècles

La « genèse de l'État royal et celle de l'ordre nobiliaire vont de pair »²²⁰ : autant donc s'attarder sur la noblesse proche du roi de France. Pour les XIV^e et XV^e siècles, Guy Bois²²¹ conclut à une crise de la noblesse. Jean-Philippe Genêt, plus précis, évoque plutôt une mutation de la noblesse en affirmant que « la guerre, par ses désordres et ses dévastations, accentue à son tour la crise de l'économie seigneuriale, obligeant l'aristocratie à entrer sur les "marchés" de la féodalité bâtarde, dont le maître, en fin de compte, est l'Etat... »²²². Cette dynamique globale qui déstructure et restructure le groupe de la noblesse est confirmée par Joseph Morsel²²³. Pour Philippe Contamine, « l'action conjointe de la bourgeoisie marchande, des officiers et des robins »²²⁴ n'a provoqué ni la débâcle économique, ni la disparition de l'ancienne noblesse. Il est faux de parler d'abaissement de la noblesse et de montée de la bourgeoisie : il faut plutôt continuer à parler d'ascension des notables, surtout parlementaires, qui s'accélère »²²⁵. Et pour finir, Sara Fourcade annonce qu'« on croyait la noblesse sclérosée : elle se découvrit combative, n'économisant pas ses efforts pour conserver ses terres, améliorer ses revenus, obtenir des offices et les remplir avec compétence »²²⁶.

Certes, certains anciens nobles ont connu d'énormes difficultés financières, des crises politiques et militaires, des révoltes rurales comme la jacquerie, la transformation du pouvoir royal qui tend à s'assurer la mainmise sur le pouvoir seigneurial, la stagnation des profits de la terre, l'augmentation des dépenses somptuaires et militaires. Mais, selon Philippe Contamine, ces différentes épreuves n'ont pas entraîné « un amoindrissement quantitatif ou qualitatif de la classe noble entre 1300 et 1500 ». Beaucoup sont « parvenus à traverser la tourmente sans

²²⁰ M. AURELL, « La noblesse occidentale à la fin du Moyen Âge : bilan historiographique et perspectives de recherche », art cit, p. 100.

²²¹ G. BOIS, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles : essai d'interprétation », art cit.

²²² Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES (éds.), *L'État moderne et les élites*, op. cit., p. 12.

²²³ J. MORSEL, « Crise? Quelle Crise? », art cit, p. 32.

²²⁴ Philippe CONTAMINE, « Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », *Francia*, 1976, n° 4, p. 255-285, p. 255.

²²⁵ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 465.

²²⁶ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 64.

trop de dégât », et les « vides provoqués par la crise démographique ou économique furent rapidement comblés²²⁷ ». De même Sara Fourcade précise bien que, si les officiers de robe ont envahi les postes de juristes et d'administratifs, les officiers nobles ont été maintenus dans les hautes fonctions politiques et militaires²²⁸.

Les anciens nobles sont entraînés à trouver des solutions palliatives. Parmi ces solutions, leur rapprochement vers des individus possédant richesses, influences et pouvoir, est une éventualité à approfondir. La royauté constituerait une alternative dans le cadre de la construction étatique. Aussi, certains nobles auraient pu « se tourner vers l'État, à participer bien davantage aux structures de pouvoir mises en place par la monarchie, ainsi en accédant aux emplois et aux offices royaux, dans l'armée comme dans l'administration du souverain²²⁹ ». Comme le note Guy Fourquin, « la grande majorité des fortunes terriennes de la vieille noblesse a très bien résisté, en Île-de-France, aux épreuves de la guerre de Cent Ans. La raison majeure, avons-nous écrit, doit se chercher dans le nombre élevé des charges honorifiques, administratives, judiciaires ou militaires dont étaient titulaires les chevaliers²³⁰ ». Guy Fourquin a de même rapidement évalué la situation de l'ancienne noblesse, via quelques sondages, vers 1500. Pour lui, les grands seigneurs fonciers franciliens n'ont pas dilapidé leur patrimoine foncier pendant les épreuves de la guerre de Cent Ans. Ils ont préféré attendre de jours meilleurs. D'autres anciens nobles militaires ou officiers princiers, qu'ils soient d'ailleurs petits ou grands, ont profité de nombreuses charges honorifiques.

Les plus petits nobles ont « trouvé de nouvelles ressources en se mettant au service du roi, comme chambellans, panetiers, valets de chambre, écuyers d'écurie », qui leur permettent de « soutenir leur maison avec leur solde et leurs gages, avec les libéralités royales²³¹ ». Vers 1500, les militaires sont confrontés à la baisse de leurs revenus avec le retour à la paix et la baisse des charges honorifiques, même si là encore tous n'ont pas subi ces effets. Mais il affirme clairement : les grandes familles se sont maintenues, elles « ont même étendu leurs

²²⁷ P. CONTAMINE, « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », art cit.

²²⁸ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 60-61.

²²⁹ Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, Genève, Droz (Travaux d'humanisme et Renaissance, n°419), 2006, p. 15. L'auteur affirme toutefois quelques lignes après que ce déclin économique est contesté car justement compensé par le rapprochement du pouvoir royal lui permettant de renforcer sa domination.

²³⁰ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 345.

²³¹ *Ibid.*

possessions²³² ». Et on compte encore par dizaines les lignages nobles dans les maisons des princes, même en 1500, et il s'agit rarement d'étrangers :

« La majeure part de ces officiers reste composée de chevaliers d'Île-de-France de vieille ou de fraîche date : la volonté royale n'est pour rien dans leur enracinement en pays parisien, les mariages y sont pour beaucoup. Les possessions des nobles qui n'étaient pas titulaires d'offices fastueux n'ont pas encore fatalement changé de maîtres. Des centaines de lignages sont parvenus à conserver leur patrimoine après la guerre de Cent Ans.²³³ »

Cependant Guy Fourquin demande à étudier d'autres généalogies pour confirmer son évaluation²³⁴, proposition d'ailleurs reprise par Dominique Barthélémy quand il évoque la crise nobiliaire en ces termes : « Vraie tempête ou simple gros temps ? C'est ce que d'autres monographies pourraient aider à préciser²³⁵ ». Il reste donc à évaluer la part des anciens nobles dans les lignages survivants et à mesurer la continuité d'anciens lignages nobles à travers le temps.

3.3.2 Résistances et mutation nobiliaires en Île-de-France ?

Abordé par Guy Fourquin²³⁶ dans les années 1960, le thème était étudié sans réelle vision globale de la noblesse. D'après Brigitte Bedos-Rezak, les membres possessionnés en la châtellenie de Montmorency composaient la *curia* des seigneurs de ce lieu jusqu'à ce que « l'endettement, l'amenuisement de leur patrimoine, l'absence d'héritiers les amènent à l'extinction²³⁷ ». Elle trouve toutefois de rares familles qui échappent à ce destin comme les Choisel à Chennevières, les Puiseux, mais ces derniers ne font que mieux ressortir par leur isolement le changement de tenanciers qui s'opéra dès le début du XIV^e siècle. « Est-ce à dire que le chevalier de souche ancienne (et plus généralement l'ancienne noblesse) est en train de disparaître en tant que propriétaire foncier ?²³⁸ »

²³² *Ibid.*, p. 466.

²³³ *Ibid.*, p. 467.

²³⁴ *Ibid.*, p. 356 : « De futures études généalogiques confirmeraient ce que la *Gallia Regia* de Dupont-Ferrier, qui ne commence qu'en 1328, et nos propres documents démontrent déjà. »

²³⁵ Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme : de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 965.

²³⁶ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, *op. cit.*

²³⁷ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, *op. cit.*, p. 195.

²³⁸ *Ibid.*

Pendant la décennie 1990-2000, Philippe Contamine et Joseph Morsel ont relancé sous un autre angle la question. Philippe Contamine précise que « *dans la région parisienne, à l'époque de la guerre de Cent Ans, alors pourtant que la situation était terrible pour les seigneurs, l'on ne constate pas d'éviction massive des lignages d'ancienne noblesse*²³⁹ ». Il évoque même une stratégie de résistance en citant un passage de la thèse de Guy Fourquin, « *la plupart des nobles du pays parisien ont bien résisté aux difficultés matérielles parce qu'ils étaient soldats ou qu'ils occupaient des offices politiques ou administratifs fructueux* »²⁴⁰. Ces premiers indices posent surtout la question des modalités de résistance, à travers l'examen des carrières militaires ou publiques des nobles en Île-de-France. Joseph Morsel lui invite à nuancer les effets de la crise sur la noblesse. Affirmer la crise de la noblesse se révèle impossible si des contre-exemples importants la contredisent car « *selon que le lignage de l'étude s'en tire bien ou croule, on en déduira la résistance ou la crise de la noblesse, [en particulier de la petite noblesse]*²⁴¹ ». Il évoque un problème de méthode. Sara Fourcade l'indique bien dans sa thèse : « Tous ne traversèrent pas la crise avec le même bonheur : les uns se rétablirent de peu, les autres se sont stabilisés, d'autres encore en ont profité. »²⁴². Le constat de crise ou d'absence de crise est basé sur la généralisation de cas individuels. Or la noblesse est hétérogène, et il s'agit de nuancer et de différencier les situations observées, donc de « multiplier les études de détail ». Il est donc nécessaire de se pencher plutôt sur l'individu noble sans chercher à généraliser ces observations à l'ensemble du groupe.

4 CONCLUSION : DES NOBLES ET DES NOBLESSES

4.1 Remise en cause de l'étude de la noblesse en tant que groupe

Si nous observons l'historiographie de l'étude de la noblesse de la fin du XX^e siècle, nous pouvons noter, dans les titres des monographies les plus connues, que les auteurs s'attachent plus à la notion de description d'un groupe social, qu'à celle d'individus nobles en particulier. Des travaux de Georges Duby sur la région mâconnaise²⁴³, de Marie-Thérèse

²³⁹ P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII*, op. cit., p. 89-90.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ J. MORSEL, « Crise? Quelle Crise? », art cit, p. 23.

²⁴² S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 54.

²⁴³ Georges DUBY, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n° 4, 1972, p. 803-823.

Caron sur la noblesse bourguignonne²⁴⁴, de Michel Parisse sur la noblesse lorraine²⁴⁵, ou plus récemment ceux de Maïté Billoré²⁴⁶, de Joseph Morsel sur la noblesse franconienne²⁴⁷, traitent tous de noblesse et d'aristocratie. Ils n'ont pas choisi d'intituler leur thèse « les nobles.. », ou « les aristocrates... ». Seul Nicolas Civel cite dans le titre de sa thèse les membres de l'aristocratie francilienne en évoquant les seigneurs d'Île-de-France²⁴⁸. Quant à Florian Mazel, il nomme précisément l'échantillon des familles qu'il étudie en sous-titre²⁴⁹, malgré le fait qu'il évoque la noblesse provençale.

Notre propos consiste bien à aborder la population des nobles et non la noblesse prise dans son ensemble comme catégorie sociale. « Toute démonstration doit partir de la noblesse conçue comme un système social dans lequel chaque individu ou lignage noble a sa part en tant qu'élément du système, lequel détermine ses conditions de croissance ou de résistance ou de déclin économique, les spécificités de chacun intervenant ensuite pour composer les nuances de la réalité sociale²⁵⁰ ». Si l'échelle d'étude au niveau du groupe ne se justifie plus, l'étude des individus qui le composent doit être abordée. Il est alors important d'observer les existences individuelles, « l'ensemble des traces laissées par l'action et les relations sociales d'un individu²⁵¹ ». Thierry Dutour, lorsqu'il s'interroge sur la présence de nobles en ville, concentre son attention sur les individus nobles, et non sur la noblesse considérée comme « entité indépendante des individus²⁵² ». Fabrice Lachaud, dans sa thèse sur la structure familiale des Craon, remet en question le concept lignager²⁵³. Il évoque l'importance de la théorie de l'acteur, la compréhension des actions collectives et notamment lignagères à partir de comportements individuels. L'étude de modèles globalisants, et d'objets associés tels que les normes ou les conventions sociales, pourrait être abandonnée au profit d'études de cas de familles ou de lignages à des époques ou dans des espaces différents, pour apprécier les évolutions et les permanences²⁵⁴. De même, Jean-François Chauvard indique qu'il est

²⁴⁴ M.-T. CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne*, op. cit.

²⁴⁵ M. PARISSE, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale*, op. cit.

²⁴⁶ M. BILLORÉ, *De gré ou de force*, op. cit.

²⁴⁷ J. MORSEL, *La noblesse contre le prince*, op. cit. Voir aussi J. MORSEL, *L'aristocratie médiévale*, op. cit.

²⁴⁸ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit.

²⁴⁹ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, op. cit.

²⁵⁰ J. MORSEL, « Crise ? Quelle Crise ? », art cit, p. 23.

²⁵¹ T. DUTOUR, « Perspectives d'analyse interactionnistes... », art cit, p. 489.

²⁵² Thierry DUTOUR, « Les nobles, les activités civiles et la vie urbaine dans l'espace francophone (XIII^e -XV^e siècles) », *Histoire urbaine*, vol. 16, n° 2, 2006, p. 115-129, ici p. 116.

²⁵³ F. LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415*, op. cit.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 31-33.

impossible d'étudier un lignage sans partir des individus, et qu'il faut utiliser « tout l'arsenal méthodologique de la micro-histoire, de la reconstitution biographique, des configurations relationnelles et de l'analyse de réseau²⁵⁵ ». L'étude des réseaux est d'ailleurs une recommandation ancienne : dans le cadre de la recherche sur la société politique, Françoise Autrand préconisait déjà, en 1989, d'aborder les nobles comme acteurs de l'histoire des pouvoirs, tout comme les cours ou les assemblées politiques, qui créent non pas une seule mais plusieurs sociétés politiques²⁵⁶. Les stratégies d'adaptation des anciens nobles sont abordées à travers leurs itinéraires de vie, les stratagèmes établis au travers des réseaux de relations²⁵⁷ qui leur apportent aide et solidarité, ou opposition et contrainte. Seul l'usage de l'outil prosopographique, qui met en scène «à la fois les individus, les acteurs du politique, et le récit²⁵⁸ », permet de remplacer l'étude du groupe nobiliaire par l'étude de l'individu noble²⁵⁹. En utilisant l'étude prosopographique des individus nobles, l'étude de leurs trajectoires depuis Philippe Auguste jusqu'à Charles VII et de leurs interactions au sein de la noblesse, la complexité sociale se distingue et le risque d'être attiré vers de trop grandes simplifications est évité. Dans une société où l'individualisme commence à peine à s'afficher, les nobles, chevaliers en tête, ont un tour d'avance. À partir du moment où la chevalerie prend son essor au XII^e siècle, les chevaliers commencent à prendre conscience de leur propre individualité. Comme nous l'avons remarqué dans les parties précédentes, le développement de la culture chevaleresque voit l'apparition de nombreux récits d'épopées héroïques impliquant des hommes en quête finalement de leur affirmation de soi, mus par de nouvelles valeurs d'amour courtois liées à des passions individuelles et à des émotions personnelles, en

²⁵⁵ Jean-François CHAUVARD, « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ? » dans Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (éds.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVI^e - XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Collection Roland Mousnier, n°14), 2004, p. 87-108, ici p. 102.

²⁵⁶ Philippe CONTAMINE, Dominique BARTHÉLÉMY et Françoise AUTRAND, « L'espace français : histoire politique du début du XI^e siècle à la fin du XV^e », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, n° 20, 1989, p. 101-125, ici p. 105-106.

²⁵⁷ Sara Fourcade cite Carla Bozzolo et Hélène Loyau dans leur étude sur la Cour amoureuse qui évoquent des individus de noblesse récente, rares, qui « se raccrochaient au réseau compact de la vieille noblesse » : S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 23-24. d'après Carla BOZZOLO, Hélène LOYAU et Monique ORNATO, « Hommes de culture et hommes de pouvoir parisien à la Cour amoureuse » dans Monique Ornato et Nicole Pons (éds.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle: actes*, Louvain-La-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 245-258, ici p. 255.

²⁵⁸ P. CONTAMINE, D. BARTHÉLÉMY et F. AUTRAND, « L'espace français », art cit, p. 106.

²⁵⁹ Fabrice Lachaud dans sa thèse explique que « L'histoire de la famille et de la parenté doit dès lors prendre appui sur une démarche prosopographique, indispensable pour une recherche sur la société et sur les groupes qui la composent. La prosopographie élargit le champ visuel de l'étude d'une famille : elle travaille sur des réseaux de groupes de parenté et de solidarité. En établissant plusieurs monographies familiales, la démarche prosopographique ouvre la voie au comparatisme : les conclusions qu'on en tire, souligne Martin Aurell sont plus fiables que si elles étaient fondées sur l'étude unique d'une maison, d'autant que les deux démarches se complètent ». (F. LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415*, op. cit., p. 49.)

quête d'une riche héritière et de fiefs²⁶⁰. Cette personnalité chevaleresque résulte dans les tensions entre son aspiration à suivre son idéal et les contraintes de la réalité quotidienne, et cette tension perdure même pour tout noble non chevalier, pour qui l'idéal reste le même, sur l'ensemble de la période étudiée. Le roman médiéval vise à « représenter une personnalité indépendante dont les liens avec le collectif se sont distendus²⁶¹ ». Il est partiellement un reflet de la réalité.

S'intéresser à la noblesse revient donc à se pencher sur les modes d'affirmation de l'identité individuelle déjà évoqués par ailleurs, donc sur les différents nobles qui la composent. Cette recherche de leur identité s'accompagne de possibilités d'une pluri-détermination de leur position sociale. Or nous avons évoqué les difficultés financières que traverse une frange de l'ancienne noblesse et l'impossibilité pour certains d'opter pour la chevalerie et de rester écuyer. Il est donc légitime de s'interroger sur une mise en œuvre diversifiée de l'idéal nobiliaire dans la vie réelle. Ne peut-on pas plutôt évoquer des pratiques nobiliaires diverses et multiples plus ou moins adaptées à ces modèles, ou des inflexions du modèle nobiliaire ? Et plus généralement, comment les anciens nobles ont-ils géré « l'incertitude et les irréversibilités, ou les faits imprévisibles ? ²⁶² ». En somme, quelles ont été les ressources utilisées, sous forme d'aides économiques, ou de soutiens issus des alliances, des réseaux d'entraide, que les sociologues appellent le capital social ?

4.2 Des individus pluriels : une invitation à différencier les échelles

Les individus sont pluriels : possédant de multiples activités qui les amènent à côtoyer des contextes sociaux et des sphères d'influence différentes, ils sont donc amenés à occuper des positions sociales et jouer des rôles différents. De nombreux historiens médiévistes ont utilisé la « notion de réseau comme un concept « mou et métaphorique²⁶³ », dans l'évocation de réseaux d'influence, de pouvoir, de clientèle, d'amitié. D'autres ont tenté d'utiliser une

²⁶⁰ Aron Iakovlevitch GOUREVITCH, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, traduit par Jean-Jacques MARIE, Paris, Édition du Seuil, 1997, p. 220-228.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 227. L'auteur cite ici une affirmation de Eleszar Moiseevic MELETINSKIĬ, *Srednevekovyi roman. Proischozhenie, klassicheskie formy (Le roman médiéval. Origine et formes classiques)*, Moscou, Nanka, 1982, p. 3, 270. Voir aussi sur la question de l'individualisme chez les nobles dans Brigitte BEDOS-REZAK, « Introduction. Les marqueurs de l'individuation » dans Dominique Iogna-Prat et Brigitte Bedos-Rezak (éds.), *L'individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005, p. 33-57.

²⁶² Michel GROSSETTI, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, n° 1, 2006, p. 5-28, ici p. 25.

²⁶³ Isabelle ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *Redes: revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 199-272, ici p. 205.

analyse de réseau plus formelle et plus sociologique. Comme l'indique Isabelle Rosé dans son étude sur l'abbé Odon de Cluny, « La vie d'un individu ne doit pas être considérée comme un tout cohérent mais comme un *itinéraire* biographique, c'est-à-dire comme une succession d'événements biographiques, ces brefs instants figés par la documentation²⁶⁴ », ces traces biographiques évoquées par Thierry Dutour²⁶⁵. L'étude des activités des nobles à travers les sources constitue la base d'une investigation sur les réseaux de relation : une activité implique un contact avec autrui. Les actes concernant les affaires privées donnent des indications de filiation, des noms et les témoins des actes, permettant de construire des groupes familiaux, des généalogies, des voisinages, des groupes professionnels informels, des alliances matrimoniales. Il s'agit donc d'étudier plusieurs types de réseaux, chacun ayant une logique qui reflète une position sociale et l'orientation des activités. Observer les existences individuelles, c'est ainsi réfléchir aux champs de l'action individuelle et des relations sociales, à ceux de la sociologie interactionniste, c'est déterminer « l'action sociale individuelle des membres du groupe et leurs relations sociales internes ou externes²⁶⁶ ». Déterminer les relations entre nobles définit à terme des sous-groupes à l'intérieur de la population, nommés partis ou clientèles selon l'usage. Or, suivant l'affirmation de Thierry Dutour : « on ne peut définir les individus de façon unidimensionnelle par leur appartenance à un groupe²⁶⁷ ». Il n'existe pas de cloison étanche entre les milieux sociaux. La participation des différents milieux sociaux à la vie politique et ses modalités donne de nombreuses informations.

4.3 pour replacer l'homme au sein de la société

Les nombreuses études régionales de la noblesse ont enrichi le champ d'intérêt très étendu dans les années 1980 de l'histoire de la noblesse comme société politique²⁶⁸. Ce n'est pas le propos de cette thèse de constituer une étude régionale de plus sur un thème déjà bien exploité. L'objectif est plutôt de changer l'échelle d'étude pour passer à celle de l'individu noble au sein du groupe, quitte à prendre le risque, comme Mendelbrot de se retrouver dans un monde de fractales répétables à l'infini et difficiles à décrire. Plusieurs outils autorisent cette stratégie dont ne disposaient pas ces historiens des noblesses régionales : les bases de

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 205.

²⁶⁵ Thierry DUTOUR, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale », *Genèses*, vol. n°47, n° 2, 1 juin 2002, p. 21-41, ici p. 28.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 35.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 37.

²⁶⁸ P. CONTAMINE, D. BARTHÉLÉMY et F. AUTRAND, « L'espace français », art cit, p. 116..

données informatiques, les outils d'analyse de réseau et de traitement de la parenté, les logiciels généalogiques.

En effet, il est important d'observer les existences individuelles, « l'ensemble des traces laissées par l'action et les relations sociales d'un individu »²⁶⁹, en somme de réfléchir aux champs de l'action individuelle et des relations sociales, donc à ceux de la sociologie interactionniste. Ainsi, Thierry Dutour, lorsqu'il s'interroge sur la présence de nobles en ville, concentre son attention sur les individus nobles, et non sur la noblesse considérée comme « entité indépendante des individus ». L'usage de l'outil prosopographique permet ainsi de percer le cœur du fonctionnement du groupe nobiliaire, d'accéder à l'échelle d'étude des structures internes, des réseaux de relations et d'alliances entre les individus qui le composent²⁷⁰. Il s'agit d'abord d'une stratégie, d'un « mode de recherche et de sélection »²⁷¹, visant à réunir un ensemble hétérogène et éparpillé de données, dans le cadre « d'études biographiques collectives ou comparatives de groupes donnés, distincts du reste de la société par l'emploi, l'activité, le statut social », ici l'ancienne noblesse, pour déterminer « l'action sociale individuelle des membres du groupe et leurs relations sociales internes ou externe »²⁷². Pour appliquer la méthode prosopographique développée dans cette thèse, une connaissance précise de l'objet d'étude, l'individu noble vivant en société et le contenu des relations, doit être établie. La population étudiée est limitée aux nobles reconnus tels quels par leurs pairs, qui n'ont donc jamais été anoblis, possessionnés en Île-de-France, et vivant entre le règne de Philippe Auguste et celui de Charles VII avant que ce dernier ne libère définitivement la région de l'Île-de-France du joug anglais, donc sur les années 1180-1440. Afin de mieux cerner les rôles et les positions de cette noblesse, il nous est apparu nécessaire d'évaluer la faisabilité d'une analyse aussi structurale que possible à travers l'utilisation d'outils d'analyse de réseaux sociaux, basés sur une analyse prosopographique ayant comme objet d'étude les anciens nobles franciliens, que nous allons maintenant dénombrer et identifier par leurs noms.

²⁶⁹ Thierry DUTOUR, « Perspectives d'analyse interactionnistes et histoire médiévale. Histoire de l'action publique dans le Royaume de France, XIIIe-XVe siècles », in *Historicités de l'action publique. Actes du colloque, 12 et 13 octobre 2000*, Paris, PUF, Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, 2003, p. 485-514, p. 489.

²⁷⁰ J. MORSEL, « Crise ? Quelle Crise ? », art cit, p. 23. Voir aussi P. CONTAMINE, D. BARTHÉLÉMY et F. AUTRAND, « L'espace français », art cit, p. 105.

²⁷¹ T. DUTOUR, « Perspectives d'analyse interactionnistes... », art cit, p. 488.

²⁷² *Ibid.*

**PARTIE I : LES ANCIENS NOBLES FRANCILIENS :
IDENTIFICATIONS, ITINÉRAIRES DE VIE, ET
RÉSEAUX DE RELATIONS**

CHAPITRE I : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO-DOCUMENTAIRE DE L'OBJET D'ÉTUDE

Commencer une étude de prosopographie suppose d'abord de délimiter le périmètre de l'objet étudié, c'est-à-dire de définir la population des anciens nobles d'Île-de-France issus de parentèles ayant vécu entre le début du règne de Philippe Auguste et la restauration de la domination des Valois en Île-de-France sous Charles VII en 1436-1437. L'importance de cette étape est telle qu'elle a fait l'objet d'un séminaire de prosopographie sur la construction de la population²⁷³ du groupe d'étude de prosopographie coorganisé par le LARHRA, le LAMOP et les Archives nationales, mené par Emmanuelle Picard.

Aussi, faut-il d'abord préciser dans une première partie le contour géographique de l'appellation Île de France. Marc Bloch souligne la difficulté de définir ce concept d'Île-de-France, et conclut qu'il « est très significatif qu'on n'ait jamais écrit une histoire de l'Île-de-France. Il convient d'espérer qu'on n'en écrira jamais²⁷⁴ ». Il n'est pas isolé. Dans son projet de reconstitution des marches d'armes, initié par Michel Popoff, Michel Pastoureau précise que « l'Île-de-France, indélimitable, indéfinissable, fait problème. Probablement le traiterons-nous à plusieurs²⁷⁵ ». Aussi Marc Bloch utilise le sous-titre « les pays autour de Paris » pour désigner cette entité géographique. Pierre-Henri Guittonneau a concentré son étude sur les petites villes de l'eau « Entour Paris²⁷⁶ ». Quant à Guy Fourquin, il se concentre aussi sur les campagnes de la région parisienne²⁷⁷. Seul Nicolas Civel utilise le vocable pourtant

²⁷³ Le site du séminaire de 2012/2013 « Prosopographie : objets et méthodes » est le suivant : <http://prosopographie.hypotheses.org/seminaire-prosopographie-objets-et-methodes>. Lors de ce séminaire, la réflexion était concentrée sur « les modalités de construction d'une population ». Hélène Millet affirmait également dans ses cours de prosopographie organisés au LAMOP que la priorité d'une étude prosopographique était de se concentrer sur l'objet d'étude. Pour plus d'informations sur la prosopographie, voir le chapitre 2.

²⁷⁴ M. BLOCH, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) », art cit, p. 786. Toutefois, il ne fut pas entendu puisqu'en 1971, Michel Mollat dirigea une histoire de l'Île-de-France et de Paris, en différenciant bien les deux entités géographiques : Paris comme ville capitale et la région parisienne, qu'il décrit dans sa présentation géographique au premier chapitre. Voir Michel MOLLAT, *Histoire de l'Île de France et de Paris*, Toulouse, Privat (Univers de la France. Collection d'histoire régionale), 1971.

²⁷⁵ Michel POPOFF et Françoise GRANGES, *Artois et Picardie : Beauvaisis, Boulonnais, Corbiois, Ponthieu, Vermandois*, Paris, le Léopard d'or (Marches d'armes, n°1), 1981, p. XVII. Par la suite, le tome ne fut jamais réédité. Ce problème fut également évoqué par Nicolas Civel qui élaborait un index armorum de l'Île-de-France sur le modèle proposé par Michel Popoff. L'auteur précise toutefois que cet index est basé sur des sources du XIII^e siècle et ne doit pas être considéré comme définitif (N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 458-459).

²⁷⁶ P.-H. GUITTONNEAU, *Entour Paris* : une capitale et ses petites villes sur l'eau au XVe siècle, op. cit.

²⁷⁷ Guy FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

anachronique d'Île-de-France²⁷⁸ pour évoquer le contexte très précis de son étude sur l'aristocratie de la région au XII^e siècle. Avec Léonard Dauphant qui a défini l'acception de royaume de France considérée comme le royaume de France ou *royaume des quatre rivières*²⁷⁹, ces auteurs ont déjà bien évoqué les différents espaces de pays de France, d'Île-de-France, et de France comprise comme le bassin parisien, voire le nord de la France. Mais, si nous suivons une stratégie similaire, puisque notre «attention se porte tour à tour sur les pays d'Île-de-France, sur les diocèses et sur les circonscriptions administratives et féodales²⁸⁰», nous nous focalisons aussi sur la vision des contemporains de leur cadre de vie. L'organisation administrative de l'Île-de-France au XIV^e siècle, dans laquelle doivent s'insérer les anciens nobles franciliens, est cartographiée.

Ces parentèles franciliennes sont dénombrées et leur évolution quantitative est estimée sur différentes périodes. Pour identifier les anciens lignages franciliens qui survivent à travers ces deux siècles et demi de manière exhaustive, leurs noms et leurs armoiries sont recherchés dans différentes sources où leur association à la noblesse francilienne est attestée. Cette liste de sources, et par extension l'ensemble des sources étudiées dans l'ensemble de la thèse, est présentée en seconde partie. Il s'agit principalement de listes d'aveux et de fiefs, listes de chevaliers partant en croisade, armoriaux, listes de chevaliers dans les tournois, scellements d'actes contenant la preuve de leur appartenance au groupe par la sémantique utilisée, montres d'armes donnant les nobles accompagnant le roi de France à l'ost, cartulaires laïcs, et fondations de monastères. D'autres types de sources sont exploitées, à savoir les sources iconographiques ou épigraphiques des pierres tombales, des monuments étudiés par l'archéologie, des vitraux des églises et cathédrales ou autres meubles²⁸¹.

Ensuite, il ne s'agit pas d'étudier les conditions de transmission du pouvoir à l'intérieur même de ces parentèles²⁸², mais d'identifier dans les sources les indices de la

²⁷⁸ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit.

²⁷⁹ Léonard DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières : l'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 197-206. Voir aussi P.-H. GUITTONNEAU, *Entour Paris* : une capitale et ses petites villes sur l'eau au XVe siècle, op. cit., p. 76-79.

²⁸⁰ P.-H. GUITTONNEAU, *Entour Paris* : une capitale et ses petites villes sur l'eau au XVe siècle, op. cit., p. 76.

²⁸¹ Nicolas Civel utilise par exemple pour reconstituer un armorial d'Île-de-France du XIII^e siècle les verrières de la cathédrale de Chartres et la Cassette de Saint Louis, voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 460.. D'autre part, P. Pacaud propose d'utiliser les relevés des tombes que Roger de Gaignières a recensés, ou de travailler sur le *Corpus vitrearum* afin d'identifier d'après les études archéologiques les armoiries sur vitrail. Voir Pierre PACAUD, « Établir un armorial normand au XIII^e siècle : sources, méthodes, problèmes » dans *Les armoriaux médiévaux: actes du colloque international... Paris, 21-23 mars 1994*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n°8), 1998, p. 53-70.

²⁸² Ce sujet sera abordé dans le chapitre 3, sur les réseaux de parenté.

continuité du pouvoir. Sur la période abordée d'environ 250 ans, dans la prolongation d'une parentèle, que la succession soit indifférenciée ou non, le fait qu'une interruption dans le transfert des pouvoirs, ou même du nom, soit survenue, est assez peu probable²⁸³. Pourtant, Joseph Morsel précise bien qu'un « discours lignager, la construction d'une fiction sociale qu'est le lignage à partir de pratiques et représentations antérieures²⁸⁴ », est prononcé pour « accréditer socialement l'existence d'une continuité, à assurer la croyance à la fois légitime et collective dans l'identité continue²⁸⁵ ». Pour vérifier ou estimer la résistance de l'ancienne noblesse face à la soi-disant crise nobiliaire dès le début du XIV^e siècle, il est nécessaire d'établir une liste de départ : celle de l'ensemble des individus nobles vivant sous Philippe Auguste, puis de retracer la reproduction du pouvoir seigneurial détenu par ces parentèles nobles dans la troisième partie. Enfin, en conclusion, l'échantillon le plus représentatif possible des anciens lignages nobles, sur lesquels nous porterons prioritairement notre attention tout au long de la thèse, est présenté.

1 LE CADRE DE VIE GÉOGRAPHIQUE DES ANCIENS NOBLES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Si les limites de nombreuses régions françaises comme la Bretagne ou la Normandie, historiquement et culturellement cohérentes, se stabilisent, l'originalité de l'Île-de-France, caractérisée par la diversité de ses peuples et de ses cultures aux confins des provinces limitrophes, tient dans la difficulté de sa définition, de la délimitation de ses contours, dans l'établissement de son organisation²⁸⁶. Les historiens sont alors partagés. Certains affirment que la recherche des limites administratives de la France médiévale, et à fortiori, de celles de l'Île-de-France, de la région parisienne, ou des régions autour de Paris, constitue une perte de temps car la tâche est impossible. Les limites sont trop floues, trop instables et interdisent toute représentation cartographique²⁸⁷. D'autres, comme Bernard Guenée, indiquent que les

²⁸³ Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident, Ve-XVe siècle*, Paris, Armand Colin (Collection U), 2004, p. 290..

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ L. DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières, op. cit.*, p. 163.

²⁸⁷ Bernard GUENÉE, « La géographie administrative de la France à la fin du Moyen Âge : élections et bailliages », *Le Moyen Âge*, vol. 67, n° 3, 1961, p. 293-323, ici p. 295, 297. L'auteur oppose la vision pessimiste d'une géographie administrative floue impossible à reconstituer d'après Dupont-Ferrier à la découverte par Jean-François Lemarignier de frontières de la Normandie stables et fermes. Voir Gustave DUPONT-FERRIER, « L'incertitude des limites territoriales en France, du XIII^e au XVI^e siècle », *Comptes rendus des séances de*

limites administratives des châtelainies, à l'image de celles du bailliage de Senlis, sont « souvent complexes, mais stables et précises »²⁸⁸. Il prône donc la reconstitution de ces limites administratives en lançant un appel : « si la géographie administrative de la France à la fin du Moyen Âge est difficile, elle est possible, elle est nécessaire : c'est un travail collectif à prévoir »²⁸⁹. François Maillard a répondu à cet appel dans le cadre de l'étude des divisions administratives de l'Île-de-France²⁹⁰. Pour expliciter une définition du cadre géographique des anciens nobles d'Île-de-France, une synthèse des études historiographiques des époques modernes et contemporaines est nécessaire. Elle doit être ensuite comparée à l'espace vécu par les contemporains, voyageurs, chroniqueurs, historiographes et hérauts d'armes de la région, à travers chroniques, cartes et armoriaux. Nous étudions ensuite l'ensemble des autres géographies associées à d'autres perceptions de l'espace francilien, notamment les géographies naturelles, ecclésiastiques, féodales et administratives, en précisant les critères de découpages, qui seront rejetés, ou retenus et adoptés, dans le cadre de ce travail.

1.1 L'espace vécu – la vision des contemporains

En évoquant les limites féodales, Bernard Guenée affirme qu'elles « ont longtemps désespéré les médiévistes [...]. Il leur semblait que les seigneurs et leurs hommes avaient vécu dans un monde flou »²⁹¹. Or les limites aux temps féodaux, certes différentes des délimitations des *pagi* carolingiens, doivent exister pour des raisons économiques : les villageois doivent savoir où faire paître leurs troupeaux, et les seigneurs où prélever leurs redevances. Elles existaient aussi tout simplement parce qu'un prince avait besoin d'affirmer sa puissance sur

l'année - Académie des inscriptions et belles-lettres, vol. 86, n° 1, 1942, p. 62-77. et Jean-François LEMARIGNIER, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Lille, Bibliothèque universitaire (Travaux et mémoires de l'Université de Lille, n°24), 1945, p. 70. Pour se conforter dans l'idée que des limites médiévales stables et fermes peuvent exister, notamment en Normandie, voir aussi Pierre BAUDUIN et Régine LE JAN, *La première Normandie, X^e-XI^e siècles : sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2004. Pierre-Henri Guittonneau, dans sa thèse récente, indique que « les alentours de Paris échappent à tout effort de délimitation par des contours dessinés par la nature ou par des entités politiques ou administratives ». Voir P.-H. GUITTONNEAU, *Entour Paris* : une capitale et ses petites villes sur l'eau au XV^e siècle, *op. cit.*, p. 38. Dans la note n°4 de la même page, il précise, en s'appuyant ainsi sur les travaux de Guy Fourquin, que les délimitations de la région parisienne sont impossibles : « ni les massifs forestiers, ni les reliefs, ni les cultures, [...] ne sont à même de fournir des limites bien nettes (d'après G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, *op. cit.*, p. 217-221.

²⁸⁸ B. GUENÉE, « La géographie administrative de la France », *art cit.*, p. 322.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 323.

²⁹⁰ François MAILLARD, « L'extension de la prévôté de Paris et des châtelainies de l'Île-de-France au XIV^e siècle » dans *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (Actes du congrès national des sociétés savantes. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610)*, Paris, Bibliothèque nationale (Actes du 100^e congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, n°2), 1978, p. 19-43.

²⁹¹ Bernard GUENÉE, « Des limites féodales aux frontières politiques » dans Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, vol. 2, Paris, Gallimard, 1986, p. 11, ici p.11.

un territoire et d'en contester la frontière à ses voisins. Un seigneur foncier avait besoin de marquer au sol et d'écrire dans ses mémoires ses limites. « Leur tracé dépend de situations locales diverses, en fonction des rapports de forces entre les entités qu'elles séparent et du terrain qu'elles parcourent »²⁹². Ainsi, définir l'Île-de-France, c'est aussi et surtout préciser qu'il s'agit d'un espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation²⁹³, et donc supposer l'existence d'un certain degré de formation d'une identité régionale à préciser²⁹⁴. Cette première notion peut être comprise comme un élément culturel que l'on intègre en nous : du point de vue de l'humain, le territoire se rattache alors à une patrie ou une nation. Observons donc l'utilisation des termes de France, d'Île-de-France et de royaume de France parmi les chroniqueurs, hérauts, voyageurs, et dans la toponymie des villes.

1.1.1 Toponymie des villes dites « en France »

A la fin du Moyen Âge, de nombreuses villes sont dites « en France ». Les mentions se retrouvent au début de l'époque moderne dans des actes du trésor des chartes ou d'institutions religieuses conservés aux archives nationales, dans des chroniques comme la chronique de Guillaume de Nangis²⁹⁵ ou dans le journal parisien de Maupoint²⁹⁶, *l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf²⁹⁷, dans des registres paroissiaux, et sur des inscriptions gravées sur les pierres tombales. Cette liste des communes est bien connue grâce à Auguste Longnon qui cite trente-trois lieux dits « en France »²⁹⁸, et Rémy Guadagnin²⁹⁹ qui en cite soixante-dix-neuf et qui précise, pour chaque mention, la source.

²⁹² L. DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières*, op. cit., p. 233.

²⁹³ Roger BRUNET, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 3e édition revue et augmentée., Montpellier Paris, Reclus, la Documentation française, 1993.

²⁹⁴ Franck COLLARD, « Identité régionale et histoire nationale dans le "Compendium de origine et gestis francorum" de Robert Gaguin » dans Rainer Babel et Jean-Marie Moeglin (éds.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne : actes du colloque*, Sigmaringen, Allemagne, J. Thorbecke, 1997, p. 429-441. Voir aussi Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 309-335.

²⁹⁵ GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique de Guillaume de Nangis*, Paris, J.-L.-J. Brière (Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, n°13), 1825.

²⁹⁶ JEAN MAUPOINT, *Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, 1437-1469*, publié par Gustave Fagniez, Paris, Honoré Champion, 1878.

²⁹⁷ ABBÉ LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 4 vol., Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, Paris, A. Durand, 1863-1870.

²⁹⁸ A. LONGNON, *L'Île-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*, par Auguste Longnon, op. cit., p. 13-15. L. DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières*, op. cit., p. 5, p. 197.

²⁹⁹ Rémy Guadagnin, « Le pays de France » dans *Dix ans de recherches en pays de France : archéologie, histoire, ethnographie*, Ermont, J.P.G.F, 1981, p. 8-15. L'auteur précise qu'il s'agit d'un ensemble de plaines, encadrées « à l'ouest par le massif forestier de Montmorency, au nord-ouest par le massif forestier de Carnelle, au nord par la vallée de l'Ysieux, les forêts de Coye et d'Orry, au nord-est par la butte de Montmélian, à l'est par

L'auteur conclut d'ailleurs que l'ensemble des localités recoupe les limites naturelles du pays de France représentées au XVI^e siècle³⁰⁰, excepté les localités de Saint-Soupplets et de Ver »³⁰¹.

Tableau 2: liste des noms de localités appartenant au pays de France. Les 33 localités citées par Longnon sont soulignées.

Arnouville	<u>Dugny</u>	<u>Mitry</u>	<u>Thorigny</u>
Attainville	Ecouen	Moisselles	<u>Tremblay</u>
Aulnay	Epiais	Montsoul	Trianon-Luzarches
<u>Baillet</u>	<u>Epinay-Champlâtreux</u>	Petit Tremblay	Vemars
<u>Belloy</u>	Ézanville,	Pierrefitte	Ver
Bobigny	<u>Fontenay-en-France</u>	Piscop	<u>Villaines</u>
<u>Bonneuil</u>	Fosses	Le Plessis Gassot	Villepinte
Bouffemont,	Garges	<u>Puiseux</u>	<u>Villeron</u>
Bouqueval	<u>Gonesse</u>	Saint-Brice	Villerooy
<u>Le Bourget</u>	<u>Grand Gournay</u>	<u>Saint Ouen</u>	Villiers-le-Bel
Charmentray	<u>Gressy</u>	Saint Mesmes	Villiers-le-sec
Charny	<u>Jagny</u>	<u>Saint Soupplets</u>	Vineuil
<u>Châtenay,</u>	<u>Juilly</u>	<u>Sevrans</u>	Le <u>Vivier-Aubervilliers</u>
Châtillon-Gonesse	<u>Louvres</u>	Soisy	
Chauffour-Sarcelles	<u>Maffliers</u>	Souilly	
<u>Chennevières,</u>	<u>Mareil en France</u>	Stains	
Choisy aux Bœufs	Marly-la-ville	Survilliers	
<u>Claye</u>	Le Mesnil Amelot	Thiessonville	
Compans	Le Mesnil Aubry	<u>Thieux</u>	
Domont	<u>Messy</u>	<u>Thillay (le)</u>	

La première apparition du surnom de « France » apparaît dans une mention tardive d'un document de 1126, attribué à Saint-Denis. Le Pays de France se trouvant sous la tutelle de l'abbaye, tous les villages dans la dépendance immédiate des moines ont certainement dû prendre le surnom d'« En France ». Son extension à tout le Pays se termine au XV^e siècle où l'unité territoriale est achevée. Si nous représentons ces villes sur une carte des environs de Paris, nous distinguons alors les limites du pays de France (voir figure 4). Comparons la carte obtenue avec les représentations cartographiques de la France, dans son acception de pays de France, réalisée au XVI^e siècle.

les buttes de Dammartin et de la Goële, au sud-est par une boucle de la Marne, au sud par les massifs forestiers de l'Aulnoy »

³⁰⁰ Jean LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, Paris, A. Durand, 1863-1868.

³⁰¹ *Ibid*, p.8.

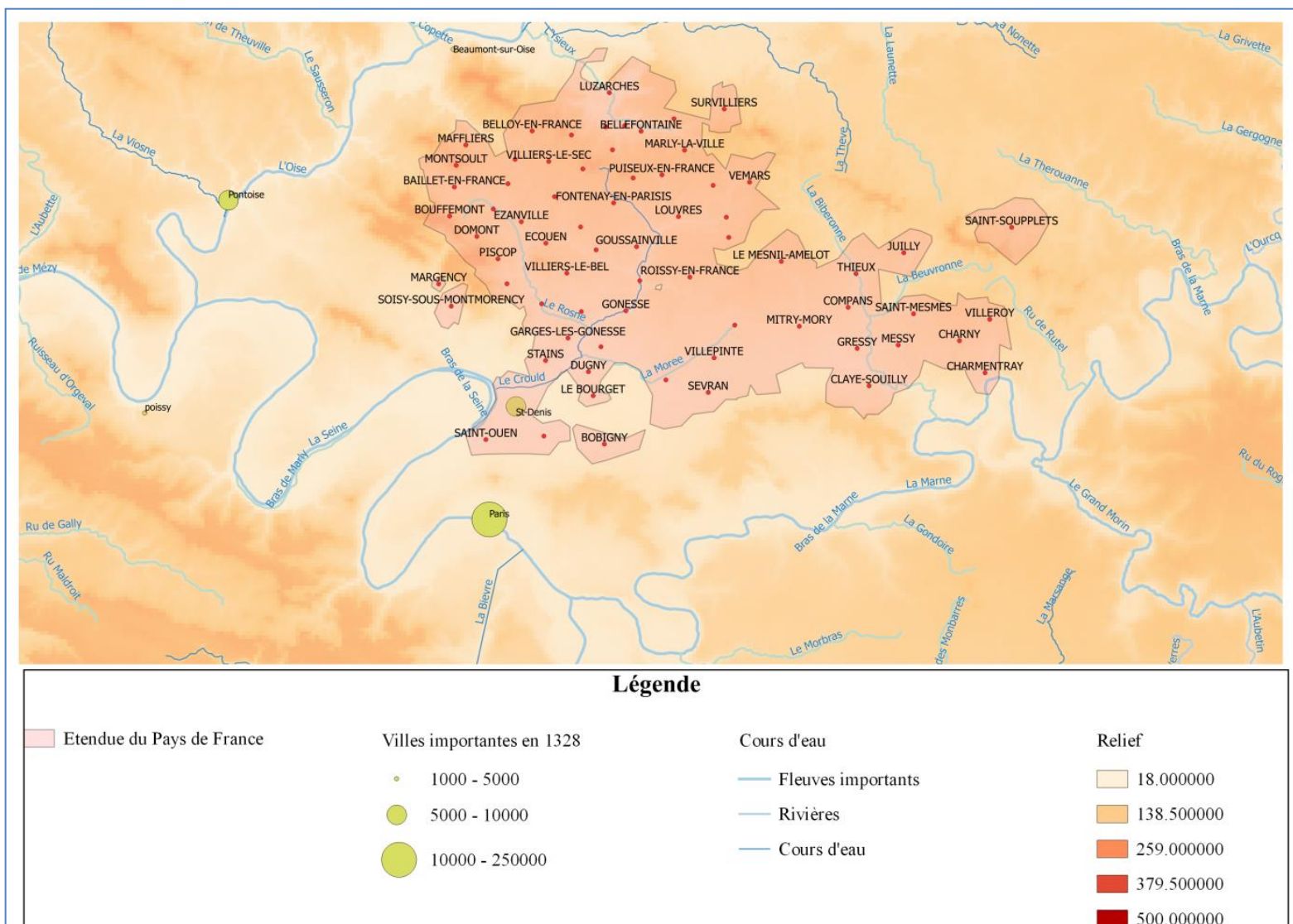


Figure 4 : carte du pays de France (réalisée avec les logiciels QGIS), d'après la liste des villes dites « En France » de Rénny Guadagnin

1.1.2 Les chroniques de France

D'après Froissart, et donc à la fin du XIV^e siècle, la France s'identifie à l'Île-de-France, et s'oppose alors à la Beauce, la Picardie, l'Orléanais³⁰². Au début du XV^e siècle, Michel Pintoin utilise très régulièrement le terme de « France » dans ses chroniques, mais il n'emploie jamais celui d'Île-de-France. Il différencie la France de la Picardie, puisqu'Isabelle de France quitte Saint-Denis en France pour rejoindre la Picardie dans son voyage vers l'Angleterre³⁰³. La chronique dite de Pierre d'Orgemont fait référence à l'organisation des états provinciaux de Picardie par Charles V à Compiègne³⁰⁴ : aussi pourrions-nous interpréter l'appartenance de cette ville à la Picardie. De même, « le duc d'Orléans prit la route de Reims puis revint en France³⁰⁵ ». Reims n'est donc pas considérée comme étant en France. Les Anglais qui « firent voile vers la mer de Guyenne rencontrèrent plusieurs navires chargés de vin de Poitou qui allaient en France³⁰⁶ ». Si, en France, on signifiait la soustraction d'obédience, les Espagnols, les Aragonais, les Savoyards, les Ecossais, les Navarrais et peut-être aussi ceux du Languedoc, n'approuvaient point cette mesure³⁰⁷. Dans le cadre de la nation de France, on nomme à la tête de la province de Sens, l'évêque de Meaux, pour celle de Rouen, l'évêque de Lisieux, et, pour la Provence, qui se réunissait toujours avec la France, l'évêque de Gap³⁰⁸. « Et l'illustre roi des Romains Sigismond quitte la ville de Narbonne et se mit en route pour la France³⁰⁹ ». La France s'oppose donc à la Champagne, la Picardie, la Guyenne, la Provence, et à la région de Narbonne.

Les chroniqueurs bourguignons, en l'occurrence Monstrelet et Jean Lefèvre de Saint Rémy, évoquent de manière plus fréquente « l'Isle-de-France », de manière concomitante

³⁰² Jean FROISSART, *Oeuvres de Froissart, Chroniques*, vol. 12/26, reprod. en fac-similé, Osnabrück, Biblio, 1967, tome 24, p. 316-322. Voir aussi dans l'index des noms géographiques le nom « France », dans *Ibid.*, tome 24, p. 316-322.

³⁰³ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. 2/6, éd. Louis Bellaguet et Bernard Guenée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994 p. 451.

³⁰⁴ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France*, vol. 3/4, éd. Roland Delachenal, Paris, H. Laurens, 1920, p. 15.

³⁰⁵ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, *op. cit.* tome II, p. 467.

³⁰⁶ *Ibid.* tome III, p. 115.

³⁰⁷ *Ibid.* tome III p. 683.

³⁰⁸ *Ibid.* tome IV p. 229.

³⁰⁹ *Ibid.* tome V p. 743.

avec la France. Lefèvre de Saint-Rémy cite « l'Isle-de-France et en la marche d'environ³¹⁰ » en 1409, « l'Isle-de-France et es marches environ³¹¹ » en 1416, et le « pays de l'Isle-de-France »³¹² en 1419. Il mentionne donc deux espaces différents, la marche de l'Isle-de-France d'une part, le pays de l'Isle-de-France d'autre part. Or, Lefèvre de Saint-Rémy, dit Toison d'or, est roi d'armes du duc de Bourgogne. Il utilise donc le terme de marche de l'Île-de-France en tant que connaisseur de la division héraldique en marches d'armes. Monstrelet est encore plus précis puisqu'il situe Pontoise et Senlis comme des portes de l'Isle-de-France en 1441³¹³, et la rivière d'Oise comme une limite³¹⁴. Il officialise le terme en 1429, lorsque Charles de Bourbon est nommé « principal chef sur les parties de l'Isle de France et de Beauvoisis »³¹⁵.

1.1.3 Les listes de villes, descriptions de pays et cartes

Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry, dans son *livre de la description des pays* qu'il écrit au milieu du XV^e siècle, ne décrit pas précisément l'Île-de-France. Il l'inclut dans une première liste anonyme de « mout bons pays » au centre desquels rayonne la capitale. Il reprend donc l'appellation de « pays de l'Isle-de-France » de Le Fèvre de Saint-Rémy. Ses limites se déduisent de la liste des pays voisins cités : le comté de Dreux, le comté de Montfort, l'Hurepoix, le Gâtinais, le comté de Meulan, le comté de Chaumont, le pays du Vexin, le comté de Beaumont, le comté de Senlis, le comté de Valois, la Brie, la Puisaye, le comté de Gien³¹⁶. Dans ce texte, les villes de Senlis, de Meaux et de Soissons sont aussi citées

³¹⁰ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, vol. 1/2, éd. François Morand, Paris, Renouard (Publication pour la Société de l'histoire de France, n°178), 1876 tome I p. 21.

³¹¹ *Ibid.* tome I, p. 289.

³¹² *Ibid.* tome I, p. 367.

³¹³ D'après *Chronique des Cordeliers ou Chronique anonyme du règne de Charles VI*, éd. Louis Douët d'Arcq, à la suite de la *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, vol. 6, Paris, Veuve de Jules Renouard, 1862, p. 13., « Si furent plusieurs capitaines envoyés par ordonnance avec leurs gens au bout de la rivièrre doise depuis Pontoise jusqu'à beaumont. Et adonc les Anglais prinrent conseil et conclurent avec l'autre de passer la rivièrre d'Oise se ils povoient pour aller en Isle de France, et meismement au logis du roi ».

³¹⁴ *Ibid.* tome II p. 171. : « le dit duc d'Aquitaine le vint servir en propre personne contre son cousin germain le duc d'Orléans et alliés et qu'ils se tiennent Le plus brief qu'il pourroit devers Senlis et en Isle-de-France ».

³¹⁵ D'après Philippe CONTAMINE, « La noblesse en Ile de France au Moyen-Age », in *L'Île-de-France médiévale: [exposition, 2000], Tome 2*, Paris, Somogy éd. d'art, 2001, p. 103-105, p. 103-105 (L'Île-de-France médiévale).

³¹⁶ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Le livre de la description des pays*, éd. Ernest-Théodore Hamy, Paris, Ernest Leroux (Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie, depuis le XIII^e jusqu'à la fin du XVI^e siècle, n°V22), 1908, p. 50. Sur les pages 38 à 51, il oppose cet ensemble à des regroupements de villes d'autres régions, notamment la Touraine, le Poitou, l'Anjou, la Guyenne, Périgord, la Bourgogne, le Charolais, la Champagne, le Laonnois, le pays d'Amiens, le Beauvaisis, le Soissonnais, la Normandie, le Maine, le Perche, le Vendômois, le duché d'Orléans, le pays de Chartres, la Beauce. Le Vexin français est aussi associé plus haut dans le texte au pays d'Amiens, au Beauvaisis et au Soissonnais.

en suivant. D'après les listes de description du héraut Berry, l'Isle-de-France de Gilles le Bouvier semble correspondre à une première « Isle-de-France » comprise entre Seine, Oise et Marne, c'est-à-dire en fait, au pays de France et les villes situées autour de Paris dans une zone limitée à l'est par la Brie, au sud par le Hurepoix, à l'ouest par le Gâtinais et le comté de Meulan. Quant à l'ensemble anonyme de « moult bons pays », elle correspond à celle donnée par Philippe Contamine, qui, en explicitant sa présentation de l'espace de « l'Île-de-France médiévale », évoque une « France » regroupant les possessions des « comtes de Valois, de Dreux, d'Évreux, de Dammartin, du vicomte de Melun, du vidame de Chartres, des seigneurs de Chantilly et de Montmorency »³¹⁷, auxquels s'ajoutent les seigneurs de Trie, de Chevreuse, d'Ivry, du maréchal de Levis, le seigneur de Baisne et de Garancières³¹⁸. Le dénombrement du Héraut Berry peut être comparé à une autre liste de cités du royaume de France, insérée dans un autre traité d'héraldique³¹⁹, lui-même aussi anonyme, et qui regroupe les villes de Paris, Chartres, Sens, Orléans, Senlis, Meaux, Soissons et Beauvais. Cet ensemble est différencié de la Picardie qui regroupe, elle, Amiens, Théroutanne, Tournay, Laon et Noyon, en somme la partie nord de la Picardie actuelle. Ce même traité d'héraldique donne la liste des comtés qui définissent la France³²⁰ : les comtés de Dammartin, de Beaumont, de Valois, de Vermandois, d'Artois, de Poitou, de Brie de Guignes, de Saint-Pol, de Guise, de Chartres, d'Etampes, de Gyen, de Dunois et de Boulogne. Ces comtés s'opposent aux possessions des partisans des ducs de Bourgogne, de Guyenne, de Normandie, de Narbonne, de Bretagne, d'Auvergne, de Bourbon, de Berry, de Bar, d'Anjou, et des comtes de Champagne, de Toulouse et d'Artois. On observe ici que la France s'étend du Poitou jusqu'aux confins du comté de Boulogne.

Quant aux cartes, celle d'Oronce Fine³²¹ représente plus une France située au nord de Paris entre Seine et Oise et correspond partiellement au pays de France défini plus haut.

³¹⁷ P. Contamine, « La noblesse en Île-de-France au Moyen Âge », art cit, p. 103-105. Philippe Contamine cite alors les listes des gens du roi Philippe IV le Bel recensés pour avoir participé à l'expédition flamande.

³¹⁸ BnF, ms. français 21022, fol. 1 : « extrait d'un registre du trésor des chartes du temps de Philippe le Bel cote 10 depuis 1302 jusque 1305 », fol 9 : liste de « François ».

³¹⁹ Voir BnF, ms. français 5930 fol. 21. La liste est aussi reprise dans L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières*, op. cit., p. 156-157.

³²⁰ BnF, ms. français 5930, fol. 21v^o-24.

³²¹ Voir sa représentation dans Anne LOMBARD-JOURDAN, *Montjoie et Saint-Denis*, Paris, Presse du CNRS, 1989, p. 254.

Léonard Dauphant présente une autre carte, celle de Waldseemüller qui « mentionne en grandes lettres la Gallia et en plus petites une Francia réduite à l'entre Marne et Oise³²² ».

1.1.4 La marche héraldique de France

Après l'évocation des mentions de la France et du pays de l'Isle-de-France, les hérauts mentionnent aussi les marches de France et celle de l'Isle-de-France. Une marche d'arme est aux XIV^e et XV^e siècles, « une circonscription féodo-géographique à la tête de laquelle se trouve un héraut [...], elle correspond à un groupement disparate de fiefs, [...] où les limites géographiques, juridiques ou politiques jouent un rôle moins important que les considérations de parenté, d'alliances, de vassalité ou de clientèle, voire de compagnonnage d'armes ou de tournois »³²³. Il s'agit donc d'une perception qui dépend d'abord d'affects individuels et non liée aux institutions, en somme une toute autre vision de l'espace : un espace des relations sociales et individuelles.

Deux groupes d'armoriaux définissant la marche de France encadrent notre période d'étude. Le premier est centré autour de l'armorial Wijnbergen. Le second est constitué principalement par l'armorial du Héraut Berry³²⁴. Nicolas Civel, d'après le premier armorial, retrace les frontières de la région France. « Elles longent l'Epte jusqu'à Gisors à l'exception de la Roche-Guyon, considérée en Normandie, puis longent le Beauvaisis par la forêt de Thelle, passent par Mouchy-le-Chatel et par Mouy. Ensuite, elles traversent le comté de Clermont-en-Beauvaisis en évitant Clermont-en-Beauvaisis au nord, englobent le pays de France et les rives de l'Oise, puis redescendent en longeant la Goële et le Valois, contournent Meaux, traversent la Marne, séparent la Brie Française, délimitent le Gâtinais français,

³²² L. DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières*, op. cit., p. 199. La carte de Waldseemüller est reproduite dans Michel PELLETIER, « La cartographie de la France aux XV^e et XVI^e siècles. », *Le Monde des Cartes, Revue du Comité français de cartographie*, n° 182, 2004, p. 10 fig. 4.

³²³ M. POPOFF et F. GRANGES, *Artois et Picardie*, op. cit., p. XV.

³²⁴ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Armorial de France, Angleterre, Écosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles Le Bouvier dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France*, éd. Auguste Vallet de Viriville, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, p. 68-77. Précédée des armories du vicomte de Melun, du sire de l'Isle-Adam, du sire de Montmorency et du vicomte de Meaux, la marche de France, intitulé « Frence », est décrite dans un manuscrit de la bibliothèque nationale : BnF, ms. français 4985, fol. 24v°-30. Contrairement à l'édition de Vallet de Viriville, le terme « Isle-de-France » est absent du titre de la marche de France dans l'original. L'éditeur a traduit marche de France en marche de l'Isle-de-France, ce qui peut conduire à des confusions erronées. Voir aussi P. Contamine, « La noblesse en Île-de-France au Moyen Âge », art cit, p. 103-105. Ce dernier affirme : « Un siècle plus tard, l'armorial de Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry, reproduit les blasons des « quatre barons chrétiens de France » (Montmorency, vicomtes de Meaux et de Melun, seigneur de l'Isle-Adam) puis les blasons de 123 familles de « France », nombre d'entre elles étant implantées nettement au-delà de la prévôté et vicomté de Paris ».

remontent au nord-ouest le long de la Beauce, font un écart vers l'ouest pour inclure Dreux, et rejoignent Mantes³²⁵ ».

Or, d'après Melville, un roi d'armes des François, c'est-à-dire le roi d'armes de la marche d'Île-de-France³²⁶, existe depuis au moins le mois de mai 1389 et au plus tard entre janvier 1407 et 1408. Montjoie était le héraut du roi de France, attaché au royaume de France. À partir de 1408, les deux offices sont confondus³²⁷, et le roi d'armes Montjoie, qui est aussi en charge de la marche d'Île-de-France, se trouve à la tête des rois d'armes de Champagne, de Guyenne, de Bretagne, de Berry, de Vermandois, de Corbie, du Ponthieu, de Normandie, d'Artois, de Flandres. Les limites de chaque marche, hormis l'Île-de-France, sont décrites, aussi devons-nous en déduire les frontières franciliennes. Notamment, la marche de Vermandois contient le comté de Clermont, le pays du Beauvaisis, le comté de Marle et de Soissons. La marche de Normandie contient, elle, le Vexin français³²⁸. Cependant, la marche de France (ou marche de la province de France) de l'armorial du Héraut Berry décrit sensiblement la même région que la marche de France reconstituée par Nicolas Civel, tout en rajoutant Chartres et en excluant Dreux. En effet, ce dernier intègre dans sa marche la Brie française, le Gâtinais français, le Vexin français, le comté de Melun, le comté de Clermont, la région de Chantilly, le pays de France, le comté de Dammartin, la région de Meaux, le comté de Melun, le comté d'Étampes, Chartres, et le comté de Meulan³²⁹.

³²⁵ D'après N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit. p. 5 note 37, p. 6, et son *index armorum* est reproduit en annexe 2 de cet ouvrage.

³²⁶ G. MELVILLE, « Anthropologies juridiques », art cit, p. 598, 603.

³²⁷ BnF ms. français 5930 fol. 30

³²⁸ BnF ms. français 5930 fol. 30v°-31v°.

³²⁹ Les numéros correspondent aux numéros des armoiries des lignages les plus importants dans l'édition de l'armorial du héraut Berry de Vallet de Viriville (Gilles le Bouvier, dit le héraut BERRY, *Armorial du héraut Berry*, op. cit., p. 68-77).. Pour le Vexin français et l'Epte : Banthelu (n°157), Trie (n°100), Marcouville (n°119), Saint-Clair sur Epte (n° 149) ; le comté de Meulan (n°103) ; le comté de Clermont : Chambly (n°101), Crèvecœur (n°158), Giencourt (n°147), Fay (n°161) ; la vallée de l'Oise : Beaumont-sur-Oise et Luzarches (n°138, 166), Isle-Adam (n°196), Précý (n°114), Aumont (n°117) ; la région de Chantilly : Bouteillers (n°162), Montépilloy (n°142) ; le plateau de France : le sire de Montmorency (n°190), Chennevières (n°121), Villaines (n°122) ; la Goële : le comte de Dammartin (n°191), Nantouillet (n° 192) ; le Valois : Nanteuil (n°85), Cuyse (n°201) ; la traversée de la Marne : Pomponne (n°86) ; la Brie : Les Barres (n°98), ceux de Brie (n°113), Villiers-en-Brie (n°92), le Plessis-pâté (n°118), le comte de Melun (n°193), le sire de la Borde (n°194) ; le nord du Gâtinais : Courtenay (n°82) ; le nord de la Beauce via Étampes (n°180), Lévis-saint-Nom (n°203), Bruyères-le-Châtel (n°97), et le pays de Chartres : le vidame de Chartres (n°90), les Morhier (n°116), le comte de Chartres (n°184), les environs de Mantes : sire de Rosny (n°145).

1.2 Synthèse des définitions des termes de France, de pays de France, d'Île-de-France

Il est important de faire la distinction entre des découpages institutionnels et les signifiants, entre ces trois entités géographiques Pays de France, Île-de-France et royaume de France, dont la signification a bien évolué avec le temps, afin de pouvoir bien distinguer le territoire occupé par les lignages franciliens. Cette question a récemment fait l'objet d'études très détaillées. Il ne s'agit pas de remonter à l'origine du nom France ou Francia, le pays des Francs à l'époque mérovingienne ou carolingienne³³⁰, mais d'étudier précisément les acceptions du terme « Île-de-France » et de la région de France ou du pays de France au niveau local à partir du XII^e siècle jusqu'à la première moitié du XV^e siècle.

Le terme de « France » correspond à différents ensembles géographiques ayant subsisté conjointement au Moyen Âge. Le pays de France, vieille France ou France, est un pays naturel du Bassin Parisien, située approximativement sur la plaine de France ou de Saint-Denis dans l'Île-de-France actuelle, dans l'est du département du Val d'Oise, et sur la frange nord du département de la Seine-Saint-Denis, au nord de Paris. Il s'identifie à un pays, dont Paris est exclu, mais qui est concentré au cœur du royaume, « autour du Lendit, où se dresse la Montjoie dont les barons français ont adopté le cri de guerre, et autour de l'abbaye Saint-Denis dont ils suivent l'oriflamme »³³¹. Ce pays de France, résultant d'une restriction de sens du mot France vers le XII^e siècle, désignait alors, selon A. Longnon, « la contrée située entre l'Oise, la Seine, la Marne, la Beuvronne et son affluent La Biberonne, cours d'eau qui séparaient la primitive « Île-de-France » des régions voisines (Vexin, Valois, Brie, Hurepoix). Il s'agit bien de l'espace désigné par la liste des toponymes « en France » donnée par Rémy Guadagnin, et présentée sur la figure 4). Nicolas Civel, dans sa thèse, évoque l'existence au XII^e siècle d'une région appelée France, « une principauté royale qui rassemble plusieurs pays entre la Loire et l'Oise ». Cimenté par la présence du Roi, ce territoire devient la terre des Français : « un espace qui à l'intérieur du royaume est particulièrement attaché à la maison capétienne et un espace exigü qui forme une zone tampon entre Paris et les grandes provinces

³³⁰ D'après A. LOMBARD-JOURDAN, *Montjoie et Saint-Denis*, op. cit., p. 252-253. La France désigne le pays des Francs. La *Francia tota* à l'époque de Jules César s'étend du Rhin aux Pyrénées. Sous les Mérovingiens, elle subit une première restriction de sens : elle regroupe la Gaule du Nord soumise aux Francs qui forma ensuite la Neustrie à l'ouest et l'Austrasie à l'est. À l'époque carolingienne, la province se limite à la région centrale du nord de la Gaule. Puis, alors que les autres grands fiefs comme la Flandre, le Vermandois et la Champagne, la Normandie se développent, la France est refoulée vers la moyenne Seine. Voir aussi N. Civel, *La fleur de France*, op. cit., p. 2-4.

³³¹ A. LOMBARD-JOURDAN, *Montjoie et Saint-Denis*, op. cit., p. 256.

du royaume³³² ». Cette région comprendrait alors le Vexin français, le Mantois, le Drouais, la frange septentrionale de la Beauce qui jouxte l'Yveline (au sud de l'Île-de-France à l'ouest du Long, région correspondant à l'Hurepoix), le Gâtinais français, la Brie française, la Goële, le Valois, le Senlisis et le plateau de France³³³. Au centre de cette région influencée par Paris, se trouve la vicomté de Paris, mais, réduite, cette dernière n'atteint pas l'Oise, ni la Beauce, et effleure à peine la Brie. Or l'influence de la capitale s'étend bien jusqu'à 50-60 kms autour du point central, en s'appuyant « sur la vaste clairière que ceignent les grandes forêts de Chantilly, d'Ermenonville, de Rambouillet et des Yvelines, de Fontainebleau, d'Armainvilliers et de Crécy, et les plateaux boisés du Vexin, de l'Orxois, du Hurepoix »³³⁴. Le Religieux de Saint-Denis décrit également une province de France similaire, tout comme le héraut Berry évoque la marche d'armes de la province de France (et non de celle du royaume de France). Cette province correspondait approximativement à cet ensemble anonyme très étendu de « moult bons pays » centrés autour de la capitale, et qui s'oppose aux autres provinces voisines comme la Normandie, la Champagne ou l'Orléanais, ou le pays de Picardie (au nord de la ligne du traité d'Arras). Il s'agit donc, non seulement de l'espace similaire à la prévôté et vicomté de Paris, « qui s'étendait jusqu'à Corbeil au sud, à Luzarches au nord, à Chevreuse et Poissy à l'ouest, et à Tournan en Brie à l'est, mais inclut également la couronne environnante, sensiblement plus large »³³⁵, présentée par Philippe Contamine lors d'une exposition récente comme *l'Île-de-France médiévale*.

Quant à « l'Île-de-France », Marc Bloch est l'un des premiers historiens modernes à s'être intéressé à la question³³⁶ en 1913. Voulant démêler l'histoire du nom « Île-de-France et du nom « France », il utilise alors les travaux de quelques prédécesseurs³³⁷ ». Selon lui, la dénomination d'Île-de-France n'est pas utilisée, à la fin du Moyen Âge, pour remplacer la région de France. Les deux acceptions sont utilisées de manière concomitante. Mais, si la

³³² N. Civel, *ibid.*, p.5.

³³³ N. Civel, *op.cit.* Ne sont pas pris en compte le Beauvaisis, le pays chartrain et l'Orléanais, qui sont dit parfois en France, mais après avoir recoupé les documents, l'auteur a choisi « de ne pas les intégrer dans cet essai de reconstitution car leurs apparitions sont irrégulières ».

³³⁴ Jacqueline BEAUJEU-GARNIER, *Atlas et géographie de Paris et la région d'Île-de-France*, vol./2, Paris, éditions Flammarion, 1977.

³³⁵ P. Contamine, « La noblesse en Ile de France au Moyen-Age », art cit, p. 103-105.

³³⁶ M. BLOCH, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) », art cit, p. 692-787.

³³⁷ Comme l'indique Marc Bloch, les sources essentielles sur la problématique du nom « Ile-de-France » sont : Benjamin GUÉRARD, « Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué », *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, n° 13, 1849, p. 152-168. A. LONGNON, *L'Île-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*, par Auguste Longnon, *op. cit.*, p. 1-43., et Lucien GALLOIS, « Chap. IX : la France. Le Parisis. » dans *Régions naturelles et Noms de Pays. Etude sur la région parisienne.*, Paris, Éditions du CTHS, 2008, p. 180-192.

France ne désigne pas encore en effet l'ensemble du royaume, l'Île-de-France est, elle, exclusivement limitée aux « pays proches de Paris³³⁸ ». Le pays de l'Île-de-France ou « Isle de France », cité par le héraut Berry, par Le Fèvre de Saint-Rémy (mais on ne sait pas si elle correspondait aussi à la marche de « l'Isle-de-France ») ou par Monstrelet, était certainement situé entre « l'Oise et la Marne, au Nord de la Seine, au Sud de la Nonette, et de la Théroouanne »³³⁹. Cette région devait être un peu plus étendue que le pays de France ou « Vieille France » dont elle est issue³⁴⁰, et qui comprenait Paris, mais qui était cependant plus petite que la France, en tant que province de France.

En 1519, l'Île-de-France entre pour la première fois dans l'histoire administrative³⁴¹. Le gouvernement de l'Île-de-France, dont la capitale est Paris, même si la résidence du gouverneur est à Soissons, est séparé du gouvernement de Paris. L'Île-de-France comprend alors : la France propre (c'est-à-dire le pays de France dépendant de St Denis), le Beauvaisis, le Noyonnais, le Laonnois, le Soissonnais, le Valois, le Mantois, le Vexin français, l'Hurepoix (Corbeil), le Drouais, le Gâtinais français, la Brie française (Melun)³⁴². Ces pays, tous du ressort du parlement de Paris, étaient répartis entre les deux généralités de Paris et de Soissons. L'Île-de-France se confond donc avec la grande province de France au début du XVI^e siècle. L'Île-de-France ainsi étendue était toujours considérée comme la région de Paris en 1680.

À partir de la description des espaces perçus et des définitions données par l'historiographie, nous allons établir nos critères de délimitation de l'Île-de-France médiévale, et rattacher ces critères à la géographie naturelle et à l'organisation humaine de l'espace. Les limites peuvent être définies tout aussi bien par la géographie physique avec les contraintes

³³⁸ M. BLOCH, « L'Île de France (les pays autour de Paris) », art cit, p. 703.

³³⁹ Jean MOREAU, *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*, Paris, Éditeur A. et J. Picard, 1972. D'après Coulon, « On la nomme Isle, à cause qu'elle est entourée des rivières de Seine, Marne, Oise et Aisne (Louis COULON, *Les rivières de France, ou Description géographique et historique du cours et débordement des fleuves, rivières, fontaines, lacs et étangs qui arrousent les provinces du royaume. Partie 2 / ... Par le sieur Coulon*, Paris, F. Clousier, 1644.). Puis la notion d'Île de France a été étendue pour désigner des terres de l'autre versant de la Seine, tandis que le pays de France restait limité dans la langue populaire au XVII^e siècle aux riches terres à blé situées au Nord de Paris (L. GALLOIS, « Chap. IX : la France. Le Parisis. », art cit, p. 192.).

³⁴⁰ J. MOREAU, *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*, op. cit.

³⁴¹ J. BEAUJEU-GARNIER, *Atlas et géographie de Paris et la région d'Île-de-France*, op. cit.

³⁴² L. COULON, *Les rivières de France*, op. cit.

dues aux reliefs ou aux cours d'eau³⁴³, que par l'administration en fixant les ressorts. Nous classifions les critères en critères rejetés et critères retenus.

1.3 Organisation de l'espace francilien : analyse des critères de délimitation

1.3.1 Critères de délimitation des espaces naturels globalement rejetés et critères ecclésiastiques non retenus

Pour constituer ces limites naturelles³⁴⁴, toutes sortes de repères sont possibles : les haies, les arbres, (chênes ou ormes) ; les eaux, fontaines ou étangs, fleuves, rivières, ruisseaux ; les routes, vieilles chaussées romaines, les ponts, les carrefours, les fossés, les croix dressées, les bornes. Ainsi, la rivière de l'Epte constitue la frontière entre le Vexin normand et le Vexin français qui dépend de l'Île-de-France. L'Oise est souvent considérée comme la frontière entre Île-de-France et Picardie, ce qui n'est pourtant pas le cas, puisque des territoires au nord de l'Oise font partie de l'Île-de-France, comme le comté de Clermont ou le Vexin français. Les forêts qui entourent Paris constituaient des marqueurs plus efficaces, comme les limites de la forêt de Thelles, limite septentrionale de l'Île-de-France qui la sépare du Beauvaisis. Au sud, la délimitation de l'Île-de-France par rapport au pays chartrain est encore plus délicate. Au sud-ouest, l'Île-de-France n'atteint pas Rambouillet et sa forêt. Au sud, la région, au nord de la Beauce également, représente une zone de conflit entre Paris et Orléans : Étampes est en Île-de-France comme La Ferté Alais, mais ensuite il est délicat de définir une frontière. Au sud-est la région comprend bien Melun et la forêt de Fontainebleau qui ravitaille Paris en bois³⁴⁵. A l'est, la frontière n'existe quasiment pas. Seules la Biberonne et la Beuvronne délimitent à l'est l'Île-de-France prise dans son acception réduite, mais la limite naturelle avec la Champagne n'existe pas. Pourtant, si la frontière naturelle est pratique pour délimiter les territoires, il s'avère souvent que les hommes « étendent les limites naturelles comme les fleuves ou les rivières suivant leurs usages, leurs traditions, leurs intérêts : les limites des territoires sont fixées par les sociétés ³⁴⁶ ».

³⁴³ L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières*, op. cit., p. 236-239.

³⁴⁴ Voir les régions naturelles définies par Gallois dans L. GALLOIS, « Chap. IX : la France. Le Parisis. », art cit. Voir aussi P.-H. Guittonneau, « *Entour Paris* » : *une capitale et ses petites villes sur l'eau au XV^e siècle*, op. cit., p. 75-79.

³⁴⁵ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit.

³⁴⁶ P.-H. GUITTONNEAU, « *Entour Paris* » : *une capitale et ses petites villes sur l'eau au XV^e siècle*, op. cit., p. 81.

Nous rejetons également les critères de délimitation ecclésiastique. En effet, cinq diocèses se situent partiellement ou en totalité en Île-de-France : les diocèses de Sens, Paris, Meaux, Chartres et Rouen³⁴⁷. Mais le diocèse de Rouen se situe aussi partiellement en Normandie. Celui de Meaux recouvre les doyennés de Coulommiers et de la Ferté-sous-Jouarre qui se trouvent en Champagne. Celui de Chartres souffre de voir la localisation de Chartres en Île-de-France incertaine, qui varie très souvent en fonction des sources, même si les sources les plus modernes comme les marches d'armes l'intègrent. Mais, par contre, le territoire limité aux évêchés de Paris et de Senlis ne suffit pas à regrouper toute l'Île-de-France. Aussi, si les limites de l'Île-de-France sont des limites à caractère institutionnel, les limites ecclésiastiques quant à elles sont rejetées. Il reste alors à étudier les limites des administrations ou ressorts laïcs, seigneurie ou châtellenie.

1.3.2 Critères de délimitation et organisation de l'espace par les pouvoirs féodaux et par l'administration royale partiellement retenus

Au-delà de ces notions affectives et juridiques qui s'y rattachent, le territoire implique aussi l'existence d'une structure sociale qui organise son espace et se l'approprie. Définir un territoire et identifier les limites qui le séparent d'un territoire voisin impliquent la compréhension des processus politiques, administratifs et culturels complexes qui en sont à l'origine³⁴⁸. Il est constitué par « la projection de structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de cet espace, et l'aménagement de cet espace ». Concrètement, l'Île-de-France est divisée en unités administratives, royales, les bailliages, ou en institutions féodales, les châtellenies. La formation des entités territoriales résulte d'abord de l'action militaire ou administrative des gouvernants qui y exercent leur autorité. Il est autre chose qu'un espace naturel ou une superposition d'espaces en série sans existence politique ou administrative reconnue, ou un espace d'enracinement de personnes dans un lieu ou un ensemble de lieux fréquentés. « Parler d'espace, ce n'est pas évoquer un espace naturel donné et délimité de manière statique. Il s'agit plutôt du résultat de représentations et de pratiques³⁴⁹. ». Tout territoire est le résultat de pratiques sociales.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 79-81.

³⁴⁸ Philippe JANSEN, « Identification et appartenance des territoires frontaliers dans l'Italie du Nord-Ouest » dans Thomas Lienhard (éd.), *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 209-227.

³⁴⁹ Didier MEHU, « Locus, transitus, pérégrination. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XI^e-XIII^e siècle) » dans Thomas Lienhard (éd.), *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 277.

Analyser les « territoires » et les « territorialités », c'est « étudier la domination et l'organisation territoriales de tel ou tel pouvoir : royal, princier, seigneurial, urbain. Si maintenant nous considérons la notion juridique, le territoire renvoie alors « à l'existence de l'État qui doit assurer son autorité et sa souveraineté pour assurer son intégrité »³⁵⁰. Cela renvoie bien évidemment à la problématique de la genèse de l'État moderne en Île-de-France, de l'emprise de l'autorité royale sur la région, voire de sa souveraineté, qui sera bien évidemment un axe de développement du sujet. Et pour gérer le territoire, l'État, tout comme l'Église, a besoin de fixer les délimitations des pouvoirs et des administrations. Analysons donc l'historique de sa mise en place.

Une frontière occidentale est tout d'abord apparue entre la Normandie et la France. Elle résulte d'un double facteur, une délimitation naturelle déjà évoquée, constituée par la rivière de l'Epte, et une délimitation politique et militaire, résultant de la construction d'une ligne de défense fortifiée, en fonction de l'évolution des rapports de force entre Français et Anglais. Les dynamiques territoriales sont issues de la volonté de dominer cet espace convoité, de s'appropriier et maîtriser le sol forestier par les châteaux, par les alliances matrimoniales et par les réseaux d'appuis.

Sur la frontière est, entre l'Île-de-France et la Champagne, la délimitation est bien plus simple. En effet, une grande partie de cette frontière, trente kilomètres séparant la châtellenie de Melun du comté de Champagne, a fait l'objet d'une enquête, suivie d'une sentence qui décrit les limites de l'exercice des droits de justice aux confins des deux principautés³⁵¹. Il s'agit ici d'une limite strictement politique. La carte montre aussi qu'il ne s'agit pas d'une frontière linéaire simple ligne, comme les frontières de Normandie déjà observées auparavant, mais d'une « zone frontière de cinq à quinze kilomètres de largeur »³⁵², en somme une frontière épaisse. En outre, la toponymie des lieux-dits permet aussi d'envisager le passage de la frontière, puisque deux indications du nom de La Marche aux extrémités sud et nord de la zone frontière sont lisibles.

³⁵⁰ R. BRUNET, *Les mots de la géographie*, op. cit.

³⁵¹ Archives nationales X^{1A} 1 fol. 64v^o, fol. 66v^o-67 r^o. Le texte a été publié par *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361*, vol.1/3, éd. Auguste Longnon, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 507-509. Une carte montre la frontière entre la châtellenie de Melun et le comté de Champagne. Voir *Ibid.*, tome I, planche I, p. XIV.

³⁵² Jean HUBERT, *La frontière occidentale du Comté de Champagne du XI^e au XIII^e siècle*, Paris, 1955.

Au nord, le comté du Vexin, les régions de Senlis, de Compiègne et de Noyon, de Laon et de Soissons intègrent le domaine royal en 1180. En 1213, le comté de Beaumont et le comté de Crépy-en-Valois rejoignent également le domaine³⁵³. Les seigneurs de Beaumont et de Crépy-en-Valois sont depuis très longtemps des fidèles proches du Roi, et nous choisissons, comme Nicolas Civel, de les rattacher à l'Île-de-France que nous souhaitons définir. La frontière septentrionale semble suivre les limites des seigneuries du sud de l'évêché de Beauvais, du nord du comté de Clermont, du nord du comté de Crépy-en-Valois. Que décidons-nous pour les villes légèrement au nord comme Clermont, Compiègne, Soissons ? Il s'agit de cas particuliers : les comtes de Clermont suivent eux aussi fidèlement le roi et leurs comtés peuvent être rajoutés à l'Île-de-France. Compiègne appartient au domaine royal au XII^e siècle, ce qui n'est pas le cas de Soissons, mais la ville est trop excentrée et trop peu souvent mentionnée dans les sources franciliennes. Nous excluons donc ces deux dernières villes. Au traité d'Arras, les pays picards ont été partagés entre deux gouvernements différents au traité d'Arras, Charles VII a dû laisser une grande partie de la Picardie au duc de Bourgogne, le reste ayant été joint à l'Île-de-France. Mais si Beauvais, Senlis, et Laon ont fait partie du gouvernement d'Île-de-France à la fin de la période, nous ne retenons que les régions de Senlis, Beaumont-sur-Oise et Clermont dans notre étude.

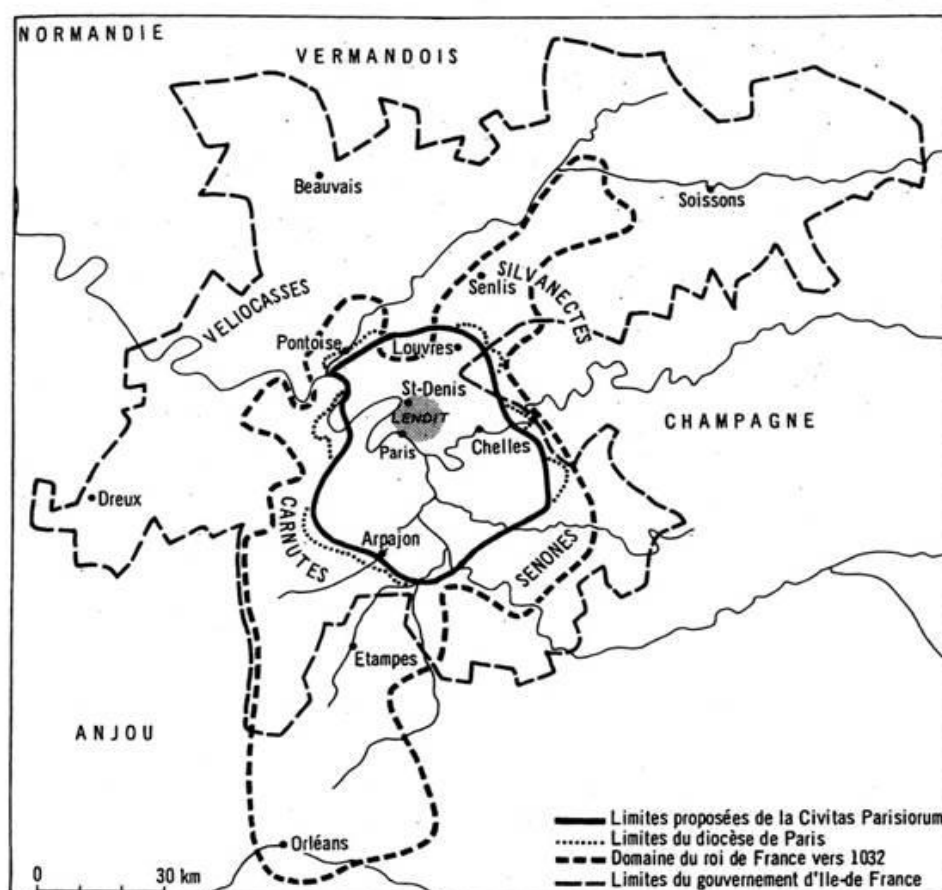
Au sud, la délimitation de l'Île-de-France par rapport au pays chartrain est encore plus délicate. Au sud-ouest, l'Île-de-France n'atteint pas Rambouillet. Elle englobe le pays de Montfort-L'Amaury mais à partir du XIV^e siècle, les comtes de Montfort deviennent ducs de Bretagne, ce qui modifie quelque peu la géographie politique locale. Au sud, la région au nord de la Beauce également, représente une zone de conflit entre Paris et Orléans : Étampes est en Île-de-France comme La Ferté Alais, mais, ensuite, il est délicat de définir une frontière. Au sud-est la région comprend bien Melun et la forêt de Fontainebleau qui ravitaille Paris en bois³⁵⁴. De nombreuses abbayes et commanderies, fondées entre 1100 et 1250, sont présentes de part et d'autre de la frontière. Les souverains, en contribuant par des dons importants à ces constructions, marquent ainsi la présence de leur pouvoir, de leur autorité et de leur magnificence aux confins de leurs territoires. Il faut préciser également que cette marche était en friche, avec peu d'habitations, et que ces souverains ont dû développer un effort important pour les défricher.

³⁵³La pénétration de l'influence royale en Picardie est bien représentée dans Robert FOSSIER, *Histoire de la Picardie*, Toulouse, Privat, 1988, p. 173, carte n°26. Les cadres seigneuriaux picards sont décrits sur la carte n°23 p. 143 du même ouvrage.

³⁵⁴G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit.

Des limites de nature multiple ont ainsi été mises en place, des limites naturelles, des limites de pagus, comme celle de la *Civitas Parisiorum*, qui évoluèrent vers des limites féodales comme celles du domaine royal, ou des limites ecclésiastiques, comme celles du diocèse de Paris. Une fois ces limitations naturelles, féodales, ou militaires établies, leur nature change à partir de 1300. En effet, « Vers 1300, les limites féodales cessent d'être des limites politiques mais demeurent des limites administratives, judiciaires ou coutumières³⁵⁵ », voire des limites imposées par les marches d'armes des hérauts décrits dans les armoriaux. À la fin du XV^e siècle, ces limites tendent à épouser celles du nouveau gouvernement d'Île-de-France, dont le premier chef est nommé en 1429. La carte qui suit montre une synthèse des différentes limites qui ont pu exister. Parmi toutes ces limitations, nous allons justifier la sélection opérée pour la thèse et qui servira de milieu géographique de référence.

Figure 5 : plusieurs délimitations de l'espace francilien³⁵⁶



³⁵⁵ B. Guénée, « Des limites féodales aux frontières politiques », *op. cit.*, p. 18.

³⁵⁶ © A. Lombard-Jourdan, *Montjoie et saint Denis*, Paris, Presse du CNRS, 1989, p. 251.

1.3.3 Bilan des critères utilisés dans le cadre de la thèse

Bernard Guenée a finalement la réponse à la question, quand il affirme que, « grâce avant tout à la série Aveux et Dénombrements, [l'historien] pourra reconstituer ces châtelainies pièce à pièce. Il est comme devant un puzzle gigantesque, difficile mais non désespéré³⁵⁷ ». Pour mener à bien cette étude, trois sources de subsides pour la prévôté et vicomté de Paris ont été étudiées : il s'agit des comptes pour la chevalerie de Louis roi de Navarre en 1313-1314³⁵⁸, des comptes pour la guerre de 1337³⁵⁹, et pour la rançon de Jean le Bon en 1369-1370³⁶⁰. L'article liste vingt-sept découpages administratifs³⁶¹. Les cartes proposées par François Maillard sont ensuite reprises pour cartographier l'extension de la prévôté de Paris et des différentes châtelainies en Île-de-France, et d'établir deux cartes détaillées de l'organisation de l'espace francilien au XIV^e siècle³⁶², que nous comparons ensuite à la carte des bailliages établie un siècle plus tôt sous Philippe Auguste, et à celle établie pour le début du XIV^e siècle par Auguste Longnon. À partir de ces cartes, l'Île-de-France est définie comme un ensemble comprenant, en plus de la prévôté et vicomté de Paris, les baillages de Mantes et Meulan, de Nemours, de Montfort-L'Amaury, les bailliages royaux d'Étampes et de Dourdan, les bailliages de Gisors, de Senlis et celui de Sens³⁶³. Nous ne retenons pas cependant ce dernier bailliage de Sens.

³⁵⁷ B. GUENÉE, « La géographie administrative de la France », art cit, ici p. 319.

³⁵⁸ BnF, Clairambault 228, p. 929-963.

³⁵⁹ BnF, Clairambault 471, p. 183-227.

³⁶⁰ Archives nationales KK 12.

³⁶¹ Prévôté de Paris, Gonesse, Luzarches, Montmorency, Villeneuve Saint Georges, villes « venans » à Chelles, villes « venans » à Saint Cloud, Corbeil, Monthéry, Montjay, Argenteuil, Neauphle-le-Vieux, Meaux, Châteaufort, Poissy, Dammarville, Gometz, Maurepas, Chevreuse, Longjumeau, La Ferté-Alais, Gournay, les villes sans ressort, les villes qui ne sont pas de la vicomté, les autres villes baillées, Tournan, Torcy.

³⁶² **Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 1, cartes n°1.1 et 1.2.**

³⁶³ Gustave DUPONT-FERRIER et Françoise LEHOUX, « *Gallia regia* » ou *État des officiers royaux des baillages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, vol. 2/6, Paris, Imprimerie nationale, 1947. Les baillis se trouvent à Anet, Breval, Meulan, Montchauvet, Nogent-le-Roi. Les Procureurs du Roi sont installés à Meulan, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Château, Nogent-le-Roi et les capitaines à la Roche Guyon. de Neaufles près de Gisors et à Melun. Les Prévôts royaux se trouvent à Châtelet en Brie, Melun, Moret, Samois, Tournan en Brie.

Tableau 3 : synthèse du découpage administratif de l'Île-de-France au XIV^e siècle

Région	Châtellenies	Annexe ³⁶⁴
Ensemble		Carte n°1.1
Nord-est	Dammartin, Montjay, Gournay, Torcy, villes venant à Meaux et à Chelles, Creil, Senlis, Crépy-en-Valois, Béthisy-en-Valois, Prévôté de Paris, Luzarches, Montmorency, villes venant à Gonesse et à Argenteuil, Pontoise, comtés de Beaumont-sur-Oise et de Clermont.	Carte n°1.2
Nord-ouest	Creil, Senlis Prévôté de Paris, Luzarches, Montmorency, villes venant à Gonesse et à Argenteuil, Pontoise, comtés de Beaumont-sur-Oise et de Clermont, Chaumont.	Carte n°1.3
Sud	Châteaufort, Chevreuse, Gometz-la-ville, Maurepas, Poissy, villes venant à Neauphle le vieux et à Saint Cloud, Corbeil, la Ferté, Longjumeau, Montlhéry, Tournan, villes venant à Villeneuve.	Carte n°1.4

2 PÉRIMÈTRE DOCUMENTAIRE :

Les deux aspects originaux de cette thèse se résument d'une part, dans le foisonnement des sources, leur très grande variété, et leur dispersion dans différents fonds d'archives en fonction de la période étudiée, et d'autre part, dans la variation des échelles. Certains lignages petits, moyens et grands sont approfondis considérablement, de manière à retracer leurs itinéraires de vie. Pour y parvenir, la méthode de recherche déjà décrite par Martin Aurell sur les sources de monographies familiales est indispensable : la multiplication des recherches dans différents types de fonds s'impose, qu'il s'agisse de sources diplomatiques d'origine ecclésiastique ou laïque, de sources littéraires ou de sources héraldiques³⁶⁵.

Les sources diplomatiques sont classées en deux catégories, les sources ecclésiastiques qui dominent le début de notre période, et les sources laïques, qui prolongent les premières à partir du milieu du XIII^e siècle. Les sources littéraires utilisées concernent essentiellement les XIV^e et XV^e siècles. Quant aux sources héraldiques, elles sont interrogées tout au long de la période : elles assurent le trait d'union entre la fin du XII^e siècle et le milieu du XV^e siècle, puisque ces sources portent en elles les marques de l'identification des anciens lignages, donc de leur survie ou non à travers les âges.

³⁶⁴ Les annexes listées dans le Tableau 2 sont réalisées à l'aide du SIG QGIS.

³⁶⁵ Pour un aperçu particulièrement détaillé des sources diplomatiques, voir M. BLOCH, « L'Île de France (les pays autour de Paris) », art cit. La méthode des sources diversifiées associées à des enquêtes prosopographiques est bien décrite dans Martin AURELL, « Introduction. Modernité de la monographie familiale » dans Id (éd.), *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques. Actes du colloque de Poitiers, 20-22 novembre 2003*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n°1), 2004, p. 7-19, notamment p. 9-14.

2.1 Les sources ecclésiastiques

Entre la fin du XII^e siècle et la fin du XIII^e siècle, la composition des fiefs des anciens nobles n'était accessible qu'à travers les déclarations d'aveux et d'hommages, de dons ou de ventes réalisées auprès des établissements ecclésiastiques. Ces actes renseignent aussi sur les relations familiales (à travers la *laudatio parentum* au début de notre période). Les sources d'origine ecclésiastique sont constituées d'actes de gestion du temporel, contenus dans les cartulaires et chartiers des principaux établissements ecclésiastiques de la région parisienne.

Ainsi, Guy Fourquin a pu travailler sur l'évolution des fortunes laïques seigneuriales en utilisant principalement les sources du chapitre de l'Église Notre Dame de Paris, de l'Abbaye de Saint-Denis et de l'abbaye de Saint-Germain des Prés³⁶⁶. Les registres des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis constituent la première source d'informations sur les fiefs, revenus et parfois, sur les liens familiaux entre les acteurs des aveux et dénombrements. Le cartulaire blanc de l'abbaye est en ligne³⁶⁷, ce qui nous permet de retrouver des anciens nobles comme les Villiers à cette période. Il est complété par les registres S 2438, S 2439, S2440³⁶⁸, pour les XIV^e et XV^e siècles, qui se trouvent aux Archives nationales. Le registre S 2439, ou *Livre des fiefs*, a été étudié récemment par Boris Bove³⁶⁹. Il contient un recensement des fiefs et de leurs tenanciers de l'abbaye de Saint-Denis, principalement pour les domaines franciliens de l'abbaye. Les biens sont classés par châellenie.

D'autres cartulaires édités par les érudits du XIX^e siècle ont été utilisés de manière intensive, notamment ceux listés dans le site de cartulaires d'Île-de-France³⁷⁰, et en priorité les cartulaires du prieuré de Saint-Martin des Champs, de l'abbaye Saint-Martin de Pontoise, du prieuré de Saint Christophe en Halatte, et du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy. Quatre autres fonds d'abbaye nous ont été très utiles, mais ils ne sont pas encore numérisés : il s'agit du cartulaire de l'abbaye Notre Dame de la Victoire, de l'abbaye de Chaalis, dont de très

³⁶⁶ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, *op. cit.*, p. 11.

³⁶⁷ Voir le site de publication du cartulaire sur le site de présentation des chartes de l'abbaye de Saint-Denis : <http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/les-textes/index.html>, consulté le 02/08/2016.

³⁶⁸ Je remercie Boris Bove de m'avoir communiqué dans un premier temps ces références indispensables et d'avoir concentré notre attention sur ces registres. Après vérification, nous pensons toutefois que Guy Fourquin avait préalablement utilisé cette ressource pour préparer son ouvrage sur les campagnes en Île-de-France, puisqu'il les cite très fréquemment en notes de bas de page.

³⁶⁹ Boris BOVE, « Un registre contre la crise : le Livre vert de Saint-Denis (1411) » dans *Écrire pour Saint-Denis. L'hagiographie et la diplomatie dionysienne au Moyen Âge. Colloque du 14-16 juin 2012 à Paris 8*, Paris, École nationale des Chartes (Études et rencontres de l'École des chartes), à paraître.

³⁷⁰ Accès en ligne : <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/>. Consulté le 02/08/2016.

nombreuses pièces subsistent aux archives départementales de l'Oise, de l'abbaye de Gomerfontaine, de l'abbaye Saint Victor et de l'abbaye Notre-Dame du Val, les archives des trois dernières se trouvant aux archives nationales. Les archives d'institutions séculaires comme celles d'églises de Senlis comme Saint Rieul, ou de la cathédrale de Senlis, inventoriées par le chanoine Afforty mais identifiées pour la plupart dans les fonds des archives départementales de l'Oise, ou de celles de la cathédrale de Paris, ont aussi été consultées. Enfin, les archives de certaines commanderies templières, comme celle de Lagny le Sec, de Puiseux-en-France, de Louviers ou de Vaumain, nous ont été très utiles.

2.2 Les sources diplomatiques laïques issues des institutions

La Chambre des comptes offre de nombreuses informations sur les carrières des lignages nobles dans les hôtels royaux et princiers. Malheureusement, l'incendie de 1737 a causé de nombreuses pertes, heureusement compensées par de multiples initiatives d'érudits, de généalogistes, de copistes et d'archivistes prises avant la catastrophe. Les possessions et la carrière de féodaux et de combattants sont reconstituées à travers de nombreuses sources issues des registres royaux ou princiers et des Chambres des comptes³⁷¹ proprement dites. Elles sont aussi complétées par des listes et montres d'armes, disponibles tout au long de la période, par des séries d'aveux et de dénombrements, par les différentes quittances laissées par les combattants dans la Chambre des comptes, par les enquêtes généalogiques réalisées par le cabinet des titres et par Clairambault, enfin par de nombreux récits des chroniqueurs et d'autres sources sigillographiques et héraldiques comme les armoriaux.

³⁷¹ Sur la Chambre des comptes de Paris, voir les contributions d'Élisabeth Lalou dans Élisabeth LALOU, « La Chambre des comptes de Paris : sa mise en place et son fonctionnement fin XIIIe-XIVe siècle » dans Philippe Contamine et Olivier Mattéoni (éds.), *La France des principautés: les Chambres des comptes, XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France : Imprimerie nationale (Histoire économique et financière de la France. Série Animation de la recherche), 1996, p. 3-16, et Elisabeth LALOU, « La Chambre des comptes du roi de France » dans Philippe Contamine et Olivier Mattéoni (éds.), *Les chambres des comptes en France aux XIV^e et XV^e siècles. Textes et documents*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France : Imprimerie nationale (Histoire économique et financière de la France. Série Animation de la recherche), 1996. L'historique de la Chambre des comptes a été renseignée par Henri Jassemmin dans Henri JASSEMMIN, *La Chambre des comptes de Paris au XV^e siècle, précédé d'une étude sur ses origines*, Nogent-le-Rotrou Paris, Imprimerie Daupéley-Gouverneur, éditions Auguste Picard, 1933.

2.2.1 Les montres et listes de féodaux et de combattants

Sous Philippe Auguste, la plupart des seigneurs investis d'un fief étaient qualifiés de nobles³⁷². Ils recevaient un fief en échange de leur service de chevauchée ou de leur participation à l'ost royal. Or Philippe Auguste, premier roi capétien à étendre après 1204 son domaine de manière importante au-delà du domaine royal de l'avènement d'Hugues Capet en 987, ressent la nécessité d'inventorier et d'enregistrer les devoirs de chacun, les fiefs détenus de lui ou d'autres seigneurs, d'identifier les hommages dus par ses vassaux directs et le nombre d'hommes qui devaient les accompagner. Il estimait ainsi les effectifs de l'ost qu'il pouvait convoquer et les amendes à infliger à ceux qui ne respectaient pas leurs devoirs féodaux. Le roi a donc ordonné la tenue de trois registres contenant des documents relatifs aux semonces, bans et arrière-bans, nommés A, C et E, datant respectivement des années 1204-1211, 1212-1220 et 1220-1222³⁷³. Quelques cartulaires laïcs ou des documents épars permettent de compléter ces informations, comme le cartulaire des Montfort ou l'acte de Mathieu de Villiers qui recense l'ensemble de ses vassaux³⁷⁴.

À partir du règne de Saint Louis, des listes de nobles en armes, ou semonces, sont identifiées dans les trésors des chartes et dans le recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. D'autres listes de combattants sous Philippe III, participant aux campagnes de Foix et à la croisade d'Aragon, et sous Philippe IV, lors des campagnes de Guyenne et de Flandre, sont reproduites également dans la série J des Archives nationales. Elles ont également été rééditées et commentées de manière précise dans la thèse de Xavier Hélyar³⁷⁵. Pour la campagne de 1272, les nobles, vassaux du roi, étaient convoqués par les baillis et sénéchaux dans leurs circonscriptions. Des trois listes dressées, la première ne concerne que les bailliages de Coutances, de Caen, de Vermandois, d'Orléans, de Caux, de Gisors et la

³⁷² Gilles-André de LA ROQUE DE LA LONTIÈRE, *Traité du ban et arrièreban, de son origine et de ses convocations anciennes & nouvelles. Avec plusieurs anciens rolles tirés des archives publiques, où sont les noms et qualités des princes... gentilhommes et autres qui se sont trouvés dans les convocations qui en ont été faites. Par M. de La Roque*, Paris, chez Michel Le Petit, 1676, p. 14.

³⁷³ L'historique de l'établissement des registres a été établi par John W. Baldwin dans John W. BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement: les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, traduit en français par Béatrice Bonne, Paris, Fayard, 1991, p. 518-525, et notes n°45-65 p.654-656. L'édition des registres qui a été utilisée dans le cadre de la thèse se trouve dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome 23, nouvelle édition publiée sous la direction de M. Léopold Delisle*, Paris, V. Palmé, 1840, désormais abrégé RHGF. Voir aussi *Les registres de Philippe Auguste*, vol. 1, éd. J.W. Baldwin et R.H. Bautier, Paris, Imprimerie nationale, diffusion de Bocard (Recueil des historiens de la France, n°7), 1992.

³⁷⁴ Archives nationales, S 2309 n°9.

³⁷⁵ Xavier HÉLARY, *L'ost de France : la guerre, les armées, la société politique au royaume de France (fin du règne de saint Louis-fin du règne de Philippe le Bel)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université de Paris 4, 2004.

châtellenie de Pacy. La deuxième liste, partielle elle aussi, contient le nom d'individus se présentant à Tours, ou qui se font représenter ou excuser. Le document fondamental pour évaluer les effectifs franciliens de l'ost de Foix est la troisième liste, rédigée à Toulouse, car elle contient les effectifs de la prévôté de Paris, du bailliage d'Étampes et du bailliage de Gisors. Il serait intéressant de la compléter avec la seconde liste qui contient les effectifs du bailliage de Senlis. Toutefois Xavier Hélyary précise bien que ces trois listes ont une valeur globale « qui est sujette à caution pour au moins trois raisons : le document est incomplet, l'original est perdu, la liste ne donne que les noms des chevaliers tenus de venir à l'ost royal »³⁷⁶. La liste des effectifs des nobles qui participèrent à la croisade d'Aragon est aussi donnée par Xavier Hélyary³⁷⁷.

Sous le règne suivant, l'utilisation des listes de combattants est encore plus justifiée pour identifier les nobles car le service militaire devient « un corollaire de l'état de noblesse. [...] L'obligation de servir les armes à la main ne repose plus sur les fiefs mais sur les individus : parce qu'ils sont nobles, ils doivent le service [non plus à leur seigneur féodal] mais au roi »³⁷⁸. Les listes de combattants nobles deviennent plus exhaustives car le roi n'appelle plus seulement ses vassaux directs mais aussi ses arrière-vassaux. La liste utilisée ici, éditée par Xavier Hélyary dans sa thèse, provient de l'essai de restitution des anciens mémoriaux de la Chambre des comptes³⁷⁹. Les effectifs du contingent semblent les mieux connus des armées des expéditions militaires de Philippe III et de Philippe IV³⁸⁰. A partir du règne de Philippe IV le Bel et du développement de l'institution de la Chambre des comptes, la carrière militaire est suivie via les quittances laissées par les combattants qui sont enregistrées pendant les montres qui suivent les semonces, et qui se trouvent actuellement dans les nombreux manuscrits du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale.

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 2, p.496-499. Le contenu de cette liste est donnée en annexe 3, pièce justificative n°5 de la thèse : les effectifs de l'ost de Foix, d'après la troisième liste, p. 1192-1199.

³⁷⁷ La liste des participants à la croisade d'Aragon est fondée sur deux documents : le compte de Jean d'Ays édité dans *RHGF Tome 22*, p. 672-723. et le journal de l'origine des fonds, édité dans *Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel*, éd. par Robert-Henri Bautier et Élisabeth Lalou, Paris, Éditions de Boccard, 1994, p. 1-141.

³⁷⁸ Xavier HÉLARY, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2012, p. 154.

³⁷⁹ Joseph PETIT, D. A. TEODORU, Michel GAVRILOVITCH et MAURY, *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris (Pater, Noster1 Noster2, Qui es in coclis, Croix, AI)*, Éd. Joseph Petit, Gavrilovitch, Maury et Teodoru., Paris, F. Alcan, 1899, p. 176-177. Voir aussi *RHGF, Tome XXIII*, p. 786-788.

³⁸⁰ X. Hélyary, *L'ost de France*, *op. cit.*, p. 2, p. 233-234.

2.2.2 Les séries de quittances

Tout d'abord, le cabinet des titres a classé les nombreuses quittances de paiement classées par lignage dans le fond des pièces originales. Ce fond présente une très grande richesse de sceaux et nous a permis de distinguer les homonymes dans le cas des Aunay ou des Villiers. Malheureusement, cette série connaît des difficultés de conservation à la Bibliothèque nationale de France. De nombreux volumes ne sont plus communicables et ne sont pas encore numérisés. Ce fut le cas pour les PO 2883 qui contiennent l'ensemble des quittances du lignage des Trie : si le manuscrit a pu être consulté une fois par dérogation, ce qui a permis le recensement des quittances, il n'a plus été consultable par la suite. Les textes des quittances sont donc tirés d'autres sources qui les avaient édités auparavant, comme la thèse d'Élisabeth Gonsalez³⁸¹ qui contient des renseignements importants sur les Trie. Nous pouvons cependant compléter les informations issues du cabinet des titres par les quittances enregistrées dans le fonds Clairambault.

2.2.3 Les aveux et dénombrements

La situation évolue cependant avec la création de la Chambre des comptes de 1320, et surtout avec l'obligation d'enregistrer les hommages et aveux dans les registres de la Chambre. Suite à l'ordonnance royale appelant à l'organisation et à l'enregistrement de dénombrements d'aveux et d'hommages sur le territoire, de nouveaux outils apparaissent dans le paysage documentaire, nous permettant ainsi d'enrichir de manière systématique nos connaissances sur l'évolution et la composition des fiefs. Les grands seigneurs du nord de l'Île-de-France participent ainsi au mouvement. Charles I^{er} de Montmorency rédige son aveu et dénombrement au roi de France le 2 mai 1368. Ce dernier est ensuite enregistré dans la série P des transcrits d'aveux et de dénombrements des archives nationales³⁸². Pour accéder à une autre vision d'ensemble du nord de l'Île-de-France, plus centrée sur la domination des seigneurs laïcs, il fallait donc étendre la recherche à ces nouveaux aveux, mais sans bien sûr

³⁸¹ Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n°74), 2004. Il est toutefois possible de reconstituer l'ensemble des quittances laissées par l'ost de 1302, grâce au *Corpus philippicum* situé à l'IRHT et décrit par Xavier Hélary dans X. HÉLARY, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, op. cit., p. 291-292.

³⁸² Archives nationales, P 146 n° 41 fol.55-71v°. L'aveu a été admirablement exploité par Brigitte Bedos-Rezak, voir Brigitte Bedos-Rezak, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368: aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 307329. Nous envisageons d'étudier l'évolution des fiefs de Montmorency à partir de cette base de référence, du 2 mai 1368 jusqu'en 1437.

se limiter à Montmorency. Aussi la recherche a-t-elle été étendue à l'ensemble des archives seigneuriales de Chantilly, des archives de l'Oise et du Val d'Oise, et des archives de la Chambre des comptes (série P) pour l'ensemble du nord de l'Île-de-France, et principalement, pour la vallée de l'Oise, les châellenies de Creil, Chantilly, Montmorency, le pays de France, et le Vexin français, les comtés de Beaumont-sur-Oise-sur-Oise et de Clermont.

La série P des aveux et dénombrements s'enrichit de manière considérable à partir de cette demande faite par le roi Charles V de transcrire les aveux et dénombrements par écrit dans tout le royaume. En 1374, le comte de Clermont-en-Beauvaisis charge Gilles de Nedonchel d'établir le premier aveu et dénombrement armorié³⁸³ du comté. Une autre tentative de dénombrement armorié est initiée à l'échelle du bailliage royal de Senlis. L'illustration du texte ressemble à celle du livre d'aveux du comté de Clermont, mais, en marge du registre, seules certaines armoiries sont dessinées ou peintes, et d'autres ont seulement leur contour à peine esquissé à l'encre. Le code de représentation est quasiment identique³⁸⁴. Il en ressort cependant des aveux très complets de fiefs et d'arrière-fiefs de nobles de la châellenie, dont certains concernent les familles sur lesquelles nous travaillons, comme c'est le cas pour l'aveu de Regnault de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel, dont l'acte est daté du 15 mai 1375³⁸⁵, ou pour celui de Guy de Clermont-Nesle, seigneur de Mello et d'Offemont³⁸⁶. Un aveu d'un noble particulièrement puissant dans cette région attire l'attention, même si l'illustration héraldique n'a pas été étendue à cet aveu. Il s'agit de Guy de Laval, d'une branche cadette des Montmorency, seigneur d'Attichy, de Chantilly, de Montméliant et de Moussy-le-Neuf, dont l'aveu est transcrit le 8 juin 1376³⁸⁷, et qui constitue le premier d'une série d'aveux poursuivis par Amaury, Pierre I et Pierre II d'Orgemont. Le comte de Dammartin, Charles de Trie, donne le sien en juillet 1394 pour sa seigneurie de

³⁸³ BnF, ms. français 20082. Cette version est numérisée. Il existe aussi une copie aux archives nationales, registre KK 1093. L'aveu du comté est souvent daté de 1373. Cependant, la plus ancienne date relevée dans le registre par Max Prinet dans son analyse critique de l'armorial est du 7 mars 1374 (n.st.). Voir Max PRINET, « Un armorial inachevé du bailliage de Senlis (XIV^e siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 90, 1929, p. 317, et note 7.

³⁸⁴ Une description de cet armorial inachevé du bailliage de Senlis, intégré dans le registre de la cote P 146 des archives nationales, aux fol. 1-93, se trouve dans Max PRINET, « Un armorial inachevé du bailliage de Senlis (XIV^e siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1929, n° 90, p. 316-336.

³⁸⁵ Archives nationales, P 146 n°2 fol. 3-10v°. L'illustration héraldique est partielle. Les traits des armoiries de Renault de Trie sont esquissés à l'encre en marge du manuscrit.

³⁸⁶ Archives nationales, P 146 n°1 fol. 1-2.v°. L'illustration héraldique, particulièrement réussie, est complète sur les deux premières pages.

³⁸⁷ Archives nationales P 146 n° 3.

Trie³⁸⁸, dont la continuité est assurée par Guy de la Roche-Guyon, nouveau maître des lieux, en 1410³⁸⁹. Des seigneurs intermédiaires franciliens poursuivent l'initiative des Grands à leur échelle. C'est aussi le cas des lignages des Villiers-Saint-Paul³⁹⁰, des Saint-Cler³⁹¹, des Beaumont³⁹² et des Bouteiller de Senlis³⁹³.

Parallèlement à ces relevés de carrières militaires, les affaires juridiques et judiciaires de ces lignages sont connues grâce aux sources du Parlement de Paris, exploité par sondages.

2.2.4 Les sources du Parlement de Paris

Un relevé systématique des fiches des actes du Parlement de Paris pour quelques lignages a été effectué dans les instruments de recherche spécifiques qui vont de 1254 à 1360³⁹⁴, dans le gigantesque index sur fiches des noms de partie (Archives nationales, section ancienne) allant de 1361 à 1400 (X^{1A} 17 à 47)³⁹⁵, et dans la base de données de l'Institut d'Histoire du Droit qui contient l'index onomastique et toponymique de 1400 à 1436 (X^{1A} 48 à 68)³⁹⁶. Des sondages dans ce fonds ont été effectués. Ses ressources sont immenses, nous en

³⁸⁸ Il existe plusieurs éditions de cet acte. Le transcrit de l'aveu de Charles de Trie se trouve aux archives nationales, P 146 n°192 fol. 131-142v°. L'original de l'aveu se trouve dans Archives nationales P 30¹ n°11. Deux autres transcrits de cet aveu se trouvent aux archives départementales de l'Oise. L'un est une copie collationnée du 1^{er} décembre 1786. Voir Archives départementales de l'Oise, série E, 1EP 33_1, sans cote, 1^{er} juillet 1394 dénombrement de Trie Chatel et Fresne l'Eguillon. Le deuxième est un registre original réalisé sur peau de loup. Il s'agit d'une pièce maîtresse des archives départementales de l'Oise, numérisée sur leur site (Voir figure 1 de cette thèse).

³⁸⁹ Archives nationales P 146 n° 190 fol. 118v°-130v°.

³⁹⁰ Archives nationales P 146 n° 223 fol 218v°-220v° pour Adam de Villers-Saint-Paul, P 146 n°289 fol. 291-292, P 146 n°292 pour Pierre de Villers-Saint-Paul, voir P 146 n° 219 fol. 216v°-218 pour Eustache de Villers-Saint-Paul.

³⁹¹ Archives nationales P 146 n° 198 fol. 147-154 pour Pierre de Saint-Clair.

³⁹² Archives nationales P 146 n° 215 fol. 193-213 pour Blanchet de Beaumont, P 146 n° 217 fol. 215-223v° pour sa veuve Marie.

³⁹³ Archives nationales P146 n° 160 fol. 94-94v° et P 146 n° 269 fol. 266-268v° pour Guillaume Le Bouteiller seigneur de Saint-Chartier et de Saintines, le représentant du lignage des Bouteiller de Senlis.

³⁹⁴ Edgard (1829-1877) BOUTARIC, *Actes du Parlement de Paris. Première série de l'an 1254 à l'an 1328*, 2 vol., tome I : 1254-1299 ; tome II : 1299-1328, Paris, Plon, 1863-1867. Cet inventaire reconstitué comprend dans l'ordre chronologique les actes X^{1A} 1-5, X^{1A} 8844, X^{1C} 1 et X^{2A} 1-3 et les actes de la série J. Henri FURGEOT, *Actes du Parlement de Paris. Deuxième série : de l'an 1328 à 1350. Jugés.*, 3 vol., tome I : 1328-1342 établi par Henri Furgeot (1920) ; tome II : 1343-1350, établi par Henri Furgeot et revu par Madeleine Dillay ; tome III : Index et additions et corrections aux tomes I et II, établi par Jean-Paul Laurent avec le concours de Madeleine Dillay et Gabrielle Vilar, Paris, 1920. Cet inventaire dans l'ordre chronologique reconstitué comprend les registres de jugés, lettres et arrêts X^{1A} 6-12.

³⁹⁵ Pour la période 1361-1400 : voir le fichier manuel intitulé Jugés, lettres et arrêts. 1361-1400 (X^{1A} 17-47 et X^{2A} 6-13). Index des noms de parties, fichier manuel localisé aux Archives nationales, section ancienne (sur rendez-vous).

³⁹⁶ Enfin, pour la période 1400-1436, voir la base de données en ligne intitulée Jugés, lettres et arrêts. 1400-1436 (X^{1A} 48-68). Index onomastique et toponymique (CEHJ). Base de données en ligne sur le site de l'IHD, <http://www.ihd.cnrs.fr>. Consulté le 02/08/2016.

voulons pour preuves plus de quatre cents actes pour les Trie sur la période 1264-1421, dont quatre-vingts pour Charles de Trie comte de Dammartin, plus d'une centaine pour les Montmorency sur la période 1283-1400, plus d'une centaine pour les Aunay sur la période 1280-1437, ou soixante-dix actes des petits lignages Choisel/Choisel de Chennevières/Pacy.

Les archives du Parlement de Paris sont divisées principalement en trois fonds, celui du Parlement civil X^{1A}, celui du Parlement criminel X^{2A}, et celui des registres factices des Accords X^{1C}, particulièrement intéressant³⁹⁷. Les étapes de la procédure au Parlement civil sont les suivantes.

Après introduction de l'instance, la Grand Chambre vérifie la validité de la demande et signifie l'ajournement au défendeur d'avoir à comparaître. Le demandeur et le défendeur, représentés ou non par leurs procureurs, attendent l'appel de leur cause. Ensuite les parties présentent un exposé contradictoire ou non de leurs prétentions respectives dans la Grand Chambre ou dans la Chambre des requêtes. Après l'audition des plaidoiries des parties, la Grand chambre a quatre possibilités. Soit elle juge séance tenante et rend un arrêt, soit définitif sur le fond, soit interlocutoire sur la procédure. Soit elle rend un arrêt de réception à juger et ordonne une enquête transmise à la Chambre des enquêtes, qui à son tour rendra un jugé qui aura force d'arrêt. Si le procès ne peut être jugé en l'état, elle donne un appointement soit au Conseil, qui délibérera en privé et rendra un arrêt à son tour, soit en faits contraires. Là aussi, la cour ordonne qu'une enquête contradictoire soit faite. Les articles des parties sont remis à des commissaires à enquérir. L'enquête est reçue à juger et transmise à la Chambre des enquêtes. L'enquête est examinée par un rapporteur, qui rédige un jugé qui aura force d'arrêt après sa prononciation par un président de la Grand Chambre. À partir de la minute (l'original) rédigée sur des feuilles volantes, les arrêts rendus sous forme de jugés sont transcrits par le greffier sur registre de parchemin. Les minutes (série X^{1B}) avant 1616 ont toutes disparu, et les registres ont donné les séries X^{1A}. Enfin, la Grand Chambre peut donner un appointement à « bailler par manière de mémoire », donc à enregistrer par écrit les positions des parties, qui seront examinées ensuite au Conseil.

Les comptes rendus des plaidoiries jugées séance tenante le matin sont enregistrées dans les Matinées (X^{1A} 4784 à 5033) ou dans les Après-dînées (X^{1A} 8300 à 8386). Les comptes rendus des causes transmises en délibérée au Conseil sont enregistrés dans la série

³⁹⁷ Françoise HILDESHEIMER et al., *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, Paris, Archives nationales, 2011, et en particulier p. 37-53.

des Conseils (X^{1A} 1469 à 4779). Les registres de transcription des décisions du Parlement Civil, notamment les arrêts de la Chambre des enquêtes, les arrêts rendus après plaidoiries ou au Conseil, sont enregistrées d'abord dans quatre registres que sont les olims, numérotés X^{1A} 1 à 4, puis dans la série des Jugés, arrêts et lettres (décisions interlocutoires comme les autorisations de s'accorder), numérotés X^{1A} 5 à 156.

Parfois, cependant, les parties ne suivent pas l'ensemble de la procédure. Elles peuvent s'accorder ou trouver une transaction, après le début du procès mais avant les contestations du débat : cette interruption de la procédure peut être autorisée par le roi ou le Parlement. Ces accords sont réunis ensemble dans des registres factices d'accords qui ne sont pas enregistrés dans la série X^{1A} mais dans la série X^{1C}. L'homologation de l'accord par le Parlement qui en résulte constitue alors l'arrêt qui donne force d'exécution à l'accord, qui se trouve sous forme de lettre patente rédigée et scellée par le greffier civil, puis rangée dans un registre factice quand elle n'était pas retranscrite comme arrêt dans les registres du Parlement Civil, considérant que les transactions étaient plus l'œuvre des parties que du Parlement. Ces lettres patentes ont alors constitué la série X^{1C} entre 1300 et 1640 (X^{1C} 1^A-265)³⁹⁸. Quant à la série du Parlement criminel et à sa sous-série des registres de transcription (X^{2A}), qui débute en 1312, elle n'a quasiment pas été abordée. Les procès des actes étudiés ici concernent principalement des problèmes d'héritages et de garde noble, des partages non réglés, des abus de perception de droits, des fiefs disputés, des procès entre anciens nobles et les habitants des villes ou des villages pour non-participation financière aux travaux de défense, des droits de pâturage ou de chasse. Ces actes renseignent ainsi sur l'environnement social et familial des individus. Des sources spécifiques précisent leurs carrières dans les institutions royales ou princières

2.2.5 Sources diplomatiques sur les hôtels princiers ou royaux et autres administrations

De nombreuses thèses se sont déjà intéressées à la prosopographie d'officiers d'administrations princières ou royales, comme celles d'Olivier Mattéoni pour les officiers du duc de Bourbon, également comte de Clermont-en-Beauvaisis³⁹⁹, d'Élisabeth Gonzalez pour

³⁹⁸ Gustave FAGNEZ, Paul LE CACHEUX, R. ANDRÉ-MICHEL, F.R. SOEHNÉE. Index manuscrit sur fiches des noms géographiques et des personnes, 1873-1931. 90 000 fiches avec parfois analyse succincte de l'accord.

³⁹⁹ Olivier MATTÉONI, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

l'hôtel du duc d'Orléans⁴⁰⁰, de Philippe Charon pour les Évreux-Navarre⁴⁰¹, de Françoise Lehoux pour l'hôtel du duc de Berry⁴⁰², d'Alain Demurger pour les personnels administratifs des baillis et sénéchaux⁴⁰³, et d'Ernest Petit pour les serviteurs du duc de Bourgogne⁴⁰⁴. Ces sources sont complétées par les manuscrits du fonds français qui décrivent la composition des hôtels des rois de France et ceux de leur famille (femmes, frères et enfants) à la BnF, ou aux archives nationales dans la série K. Ces thèses complètent les nombreuses références enregistrées dans la Chambre des comptes sur les différents postes occupés et les rentes, gages et pensions perçus.

2.2.6 Sources diplomatiques étrangères

Enfin, un paragraphe reste à écrire concernant les sources diplomatiques étrangères, qui proviennent essentiellement de deux régions différentes, la Sicile et le royaume de Naples d'une part, et le royaume d'Angleterre d'autre part. Depuis de nombreuses années, des lacunes de sources diplomatiques religieuses ou laïques étaient observées à partir des années 1280 jusqu'au début du XIV^e siècle. Nous pensions à des causes liées à la baisse des actes religieux concernant les laïcs, concomitante avec le début balbutiant des sources laïques des institutions princières ou royales. Mais ensuite, la trace de nombreux nobles franciliens a été retrouvée, d'abord en petit nombre dans l'entourage de Robert II d'Artois, dans le trésor des Chartes de l'Artois, puis en nombre exceptionnellement plus important, dans les inventaires des sources angevines de Sicile et d'Italie du sud, malgré l'incendie des archives napolitaines.

2.3 Les sources sigillographiques et héraldiques

Les armoriaux et les sources sigillographiques constituent un puissant moyen de compléter nos méthodes d'identification des nobles et de suivre la destinée des lignages tout au long de la période. Ils contiennent en effet deux informations majeures : l'association des armoiries colorées ou non à des patronymes et des lignages d'une part, la participation à de

⁴⁰⁰ E. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit.

⁴⁰¹ Philippe CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge : l'exemple de la principauté d'Évreux 1298-1412*, Paris, École des chartes, 2014.

⁴⁰² Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri*, 4 vol., Paris, A. et J. Picard, 1966-1968.

⁴⁰³ Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », *Francia*, n° 6, 1978, p. 151-289.

⁴⁰⁴ *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, éd. Ernest Petit, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1888.

grands évènements datés dans le cas d'armoriaux occasionnels d'autre part. Ces sources héraldiques, associées aux différentes listes de combattants dressées lors des grands conflits, servent à retracer la survie des lignages sous les différents règnes de Philippe Auguste à Charles VII. Les armoriaux sont traditionnellement divisés en armoriaux occasionnels, armoriaux institutionnels et armoriaux universels.

2.3.1 Les armoriaux occasionnels

Les armoriaux occasionnels sont réalisés pour une « occasion particulière, en générale une circonstance militaire : campagne ou convocation à l'ost, siège, tournoi, montre, ou politique : concile, traité, assemblée »⁴⁰⁵. Ce sont les armoriaux les plus fiables et ils contiennent des informations généalogiques et héraldiques fournies et précises : ils sont élaborés par des hérauts d'armes, des « spécialistes de l'attribution d'armoiries exactes à un seigneur précis » ; ils sont « datés, compilés sur le moment ou peu après : la présence de la mention d'un seigneur dans un armorial constitue donc une preuve tangible de son existence et de la continuité de sa lignée. Les brisures sur les armoiries fixent la nature des relations entre plusieurs membres d'une même famille, ou rapprochent des seigneurs cités en fonction de noms de fiefs différents mais relevant d'un même patrilignage voire d'une même parentèle »⁴⁰⁶, et permettent aussi de distinguer des lignages homonymes.

2.3.1.1 Les armoriaux réalisés pendant les tournois de chevalerie

La première source concerne les armoriaux de participants à des tournois, comme celui de Compiègne ou de Cambrai. En 1238, Saint Louis gouverne le royaume seul depuis un an, mettant un terme à la régence de sa mère. Il décide de rassembler environ deux mille chevaliers à Compiègne en l'honneur des noces de son frère Robert d'Artois et de Mahaut de Lorraine pour se montrer à son peuple. Ce tournoi a déjà été utilisé par Nicolas Civel⁴⁰⁷ dans

⁴⁰⁵ Michel PASTOUREAU, « Présentation » dans Louis Holtz, Michel Pastoreau et Hélène Loyau (éds.), *Les armoriaux médiévaux : actes du colloque international... Paris, 21-23 mars 1994*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n°8), 1998, p. 12.

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 460. Voir Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Compiègne (1) », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique / publiée par M. Bonneserre de St-Denis*, n° 3, 1867, p. 97-103 et 408-414, et Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Compiègne », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique / publiée par M. Bonneserre de St-Denis*, n° 4, 1868, p. 73-81, 361-365.

l'élaboration de sa marche d'arme de France. Le 27 mai 1269, le tournoi de Cambrai⁴⁰⁸ fut organisé à l'occasion du mariage entre Jean duc de Brabant et Marguerite de France fille de Saint Louis et 55 chevaliers français et 57 chevaliers brabançons y participèrent. Le récit du tournoi fut rédigé par Gibert, le roi d'armes du duc.

2.3.1.2 Deux armoriaux occasionnels dans la première moitié du XIV^e sous Philippe IV et Philippe VI : inventaire des sceaux de Clairambault 1302 et 1339.

Sous les règnes de Philippe IV et de Philippe VI, les sceaux des quittances scellées conservées dans le fonds Clairambault, à la bibliothèque nationale de France, que nous avons évoqué dans le chapitre précédent, documentent de manière exceptionnelle les guerres dans le nord du royaume, entre 1302 et 1339. L'inventaire des sceaux de la collection Clairambault comporte un grand nombre de sceaux qui scellaient les quittances de gages des chevaliers lors de deux batailles, celle de Courtrai en Flandre en 1302 et celle de Buironfosse en 1339, pour laquelle la grosse majorité des actes datent de l'automne après l'ost de Buironfosse convoqué par Philippe VI pour s'opposer à l'invasion anglaise. Michel Régnier⁴⁰⁹ évoque pour ces deux ensembles d'armoiries une reconstitution possible d'armoriaux occasionnels des combattants, puisque les scellements suivent immédiatement les batailles et peuvent donc être datés avec précision. Cela représenterait un total de trois cent soixante sceaux en 1302 et cinq cent soixante sceaux en 1339. La liste de 1302 peut également être complétée par les nombreuses listes de combattants des années 1302 à 1304⁴¹⁰. D'autres listes pourraient être établies à partir des nombreuses convocations des rois successifs : Philippe VI et l'ost de Cassel en 1328, celle de Bouvines en 1340, de Ploërmel en 1342, de Crécy en 1346, de Calais en 1347⁴¹¹.

⁴⁰⁸ Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Cambrai », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique* / publiée par M. Bonneserre de St-Denis, n° 2, 1866, p. 384-394.

⁴⁰⁹ Michel REGNIER, « Deux "armoriaux occasionnels" au XIV^e siècle », dans Louis Holtz Louis, Michel Pastoureau et Hélène Loyau (éds.), *Les armoriaux médiévaux : actes du colloque international... Paris, 21-23 mars 1994*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n°8), 1998, p. 71-124.

⁴¹⁰ RHGF, *op. cit.*, p. 788-806. Une description des semonces et la liste des sources originales des registres du Trésor des Chartres se trouve dans X. Hélary, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 155-169. et notes n°22 à 44 p. 280-281.

⁴¹¹ Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, vol. 1/2, Paris, École des hautes études en sciences sociales (Les réimpressions des Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales), 2003, p. 30, et note n°15. Philippe Contamine dans sa note précise les sources des semonces annoncées : pour l'année 1338, BnF, Clairambault 472, fol. 1 et Moreau 229, fol. 27. Pour 1340 : BnF. Ms. français 25997, n°311. Pour 1346, Pierre VARIN (dir.), *Archives législatives de la ville de Reims : collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité*, Paris, imprimerie de Crapelet, 1840, vol. II ,2 p. 1124. Pour 1347, P. VARIN (dir.), *Archives législatives de la*

2.3.1.3 Armoriaux Wijnbergen, Vermandois et Le Breton

Réalisé une dizaine d'années après le rôle d'arme Bigot qui nous a servi de modèle méthodologique, l'armorial Wijnbergen présente la classification la plus certaine. Il s'agit vraisemblablement d'un rôle occasionnel, dont la composition pour la partie française est datée entre 1265 et 1270, réalisé à l'occasion d'un rassemblement militaire, peut-être la réunion en 1267 des vassaux directs renouvelant leur serment au roi avant de partir en croisade⁴¹². L'armorial contient en première partie une liste des vassaux de l'Île-de-France sous Saint Louis et rassemble deux cent cinquante six écus ; dans la seconde partie, des chevaliers de la marche de France, au nombre de soixante deux, tous différents de la première partie, viennent compléter la première liste, ce qui fait un total de trois cent dix huit seigneurs mentionnés avec leur prénom et leur nom. Déjà utilisé massivement par Nicolas Civel dans son étude sur l'aristocratie francilienne au XII^e siècle, il permet surtout de connaître l'identité héraldique des seigneurs de l'Île-de-France au XIII^e siècle, en les rapprochant notamment des registres de Philippe Auguste et des différentes montres du règne de Saint Louis, pour vérifier leur continuité chronologique.

Ensuite, l'armorial du Héraut Vermandois, daté lui entre 1280 et 1300, édité par Nicolas Civel dans sa thèse⁴¹³, est « le seul exemple d'un recueil français à la fois provincial et ordonné »⁴¹⁴ ; aussi l'avons-nous également utilisé. L'auteur nous apprend qu'il provient de transcriptions conservées à l'IRHT, dactylographiées par Hugh S. London et annotées par Paul Adam-Even. La partie française contient des entrées numérotées de 681 à 735. L'armorial Le Breton⁴¹⁵, acquis par les archives nationales en 2003⁴¹⁶, devient ainsi « le plus ancien armorial français conservé en France ». L'armorial est particulièrement utile pour au moins deux raisons. D'une part, seule la partie la plus ancienne de l'ouvrage nous intéresse :

ville de Reims, op. cit., vol. II, 2, p. 1159-1160. Pour 1355, Archives nationales, K 47, n°35, et pour 1356 : Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V : 1338-1358*, vol. 1/5, Paris, A. Picard, 1909, p. 184-186.

⁴¹² Paul ADAM-EVEN et Léon JÉQUIER, *Paul Adam-Even, Léon Jequier, ... Un armorial français du 13e siècle, l'Armorial Wijnbergen*, Lausanne, Imprimeries. réunies, 1951.

⁴¹³ Nicolas CIVEL, *La fleur de France : les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 458, 493-496. L'édition est réalisée à partir de notes dactylographiées par Hugh S. London et manuscrites prises par Paul Adam-Even, qui sont conservées à l'IRHT. Une copie de l'armorial du héraut Vermandois se trouve dans BnF, ms. français 2249 fol.76v°.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 458.

⁴¹⁵ *L'armorial Le Breton*, éd. par Emmanuel de Boos et al., Paris, Somogy, Groupe Malakoff, Centre historique des archives nationales, 2004, p. 13.

⁴¹⁶ Il porte la référence AE I 25, n°6 (MM 684^L) aux Archives nationales et se trouve dans l'armoire de fer.

c'est la partie portant les numéros 136 à 715⁴¹⁷ ; elle serait datée d'entre 1292 et 1294 et commencerait à l'époque où s'arrête l'armorial Wijnbergen⁴¹⁸. Des personnages apparaissant avec des armes brisées dans ce dernier armorial ont leurs armes pleines dans celui de Le Breton, et constituent un apport crucial pour la généalogie héraldique : les familles peuvent être suivies à la trace dans ces armoriaux. D'autre part, si de nombreuses armoiries restent anonymes, l'armorial est particulièrement utile car il est composé de grands ensembles territoriaux, même si l'ensemble France, Picardie, Artois, Vermandois, Champagne, Hainaut et Lorraine-Bar n'est pas discriminé⁴¹⁹.

À côté des armoriaux occasionnels apparus au début de notre période d'étude, apparaissent des armoriaux institutionnels et des armoriaux généraux.

2.3.2 Les armoriaux institutionnels des XIV^e et XV^e siècles

Les premiers dressent une liste d'armes de personnages faisant partie d'une même institution, comme l'armorial de la Toison d'or, bourguignon, ou celle de la Cour amoureuse de Charles VI. La rédaction dure en général plusieurs décennies. Il existe aussi des tentatives de création de registres de foi et d'hommages armoriés, à l'échelle de la châellenie royale, comme à Senlis : l'armorial de la châellenie ne comporte que quelques armoiries dessinées, et d'autres sont à peine esquissées. Celui de la châellenie du comté de Clermont-en-Beauvaisis, lui, est complet.

2.3.2.1 Dénombrement de Beauvaisis 1373-1376 et de Senlisis

Le 20 novembre 1371, Charles V demande le recensement pour chaque bailliage des fiefs et arrière-fiefs mouvants de la couronne. En réponse, Louis II, duc de Bourbon et comte de Clermont, renvoie au roi les résultats du bilan réalisé entre 1373 et 1376 des *Hommages du comté de Clermont en Beauvaisis*. Une copie du manuscrit, un armorial peint réalisé par Roger de Gaignères⁴²⁰, a été publiée par Michel Popoff⁴²¹. Il regroupe mille quatre cent soixante armoiries des vassaux, classées par châellenie, avec une indication supplémentaire sur le statut des individus. Les chevaliers bannerets possèdent des écus carrés, les bacheliers

⁴¹⁷ *L'armorial Le Breton*, op. cit., p. 74-103.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 15.

⁴²⁰ BnF, ms français. 20082.

⁴²¹ *Armorial du « Dénombrement du comté de Clermont en Beauvaisis » : 1373-1376*, éd. Michel Popoff, Paris, le Léopard d'or (Documents d'héraldique médiévale, n°1), 1998.

un écu et un guidon, les simples nobles et non-nobles un écu, et certains non-nobles un écu en cœur. La numérotation suivie est celle de l'ouvrage de Michel Popoff. Dans la même période, autour de 1375, un registre d'aveux transcrits de la châtellenie de Senlis⁴²² a été préparé de manière à peindre l'armoirie de chaque vassal de la châtellenie dans la marge de gauche : les traits sont encore visibles, mais les illustrations n'ont été exécutées que pour les fiefs de Mello, Mouchy-le-Châtel, Offemont, Thourotte et la région de Compiègne, au total une vingtaine d'individus qui ne sont pas tous nobles, ni franciliens⁴²³.

2.3.2.2 L'armorial institutionnel de la Cour amoureuse

Au XV^e siècle apparaissent des armoriaux à l'échelle de la Cour royale. Carla Bozzolo et Monique Ornato ont édité un armorial⁴²⁴ d'une institution un peu particulière. Vers 1400, Philippe le Hardi et Louis de Bourbon fondent une nouvelle Cour amoureuse avec l'accord du roi Charles VI. Cette institution souhaite apaiser la société politique qui vit un temps de divisions entre les factions princières alors que Charles VI, en pleine folie, perd son autorité. Les deux créateurs de l'institution veulent restaurer les « vertus chevaleresques, humilité et loyauté. Ses statuts s'appuient sur l'idée que l'amour ennoblit les hommes et efface les inégalités sociales⁴²⁵. » Ces assemblées illustrent surtout la société politique du temps. Les trois volumes reprennent six manuscrits armoriés qui retracent une quarantaine d'années de l'institution et qui couvrent donc la période [1400-1440]. Ils rassemblent neuf cent cinquante notices biographiques. L'ensemble est complété par une liste d'un grand nombre de fidèles du roi ayant reçu de sa part, en 1400, des houpelandes aux couleurs de la livrée du Roi de Charles VI⁴²⁶.

⁴²² Archives nationales, P 146 n°1 fol. 1-2v° (L'illustration héraldique, particulièrement réussie, est complète sur les deux premières pages.) et n°2 fol. 3-10v° (Dans cet acte, l'illustration héraldique est partielle. Par exemple, les traits des armoiries de Renault de Trie sont esquissés à l'encre en marge du manuscrit.). Une description de cet armorial inachevé du bailliage de Senlis, intégré dans le registre de la cote P 146 des archives nationales, aux fol. 1-93, se trouve dans Max PRINET, « Un armorial inachevé du bailliage de Senlis (XIV^e siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1929, n° 90, p. 316-336.

⁴²³ Nous excluons la région de Compiègne, comme Thourotte par exemple. Le sire d'Offemont est ici considéré comme francilien pour son fief de Mello, car Offemont est intégré dans la région de Compiègne. De plus il s'agit du dernier descendant des Clermont-Nesle donc des anciens comtes de Clermont.

⁴²⁴ C. BOZZOLO et al., *La cour amoureuse dite de Charles VI*, op. cit.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 2, p. 7.

⁴²⁶ *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, vol. 1/2, éd. par Louis Douët d'Arcq, Paris, chez Jules Renouard, 1863, p.163, n° LXXXIII.

2.3.3 Les armoriaux généraux et universels

Les armoriaux généraux, quant à eux, inventorient un grand nombre d'armoiries, provenant d'une aire géographique. Ils sont dits aussi armoriaux universels quand des armoiries de personnages légendaires sont rajoutées. Il s'agit là d'œuvres de hérauts d'armes, et d'une compilation sur plusieurs décennies. Cette source documentaire est la plus importante pour étudier les armoiries des XIV^e et XV^e siècles. En fonction des auteurs et des périodes, ces armoriaux gagnent en précision et en granularité de définition : si l'armorial de Gelre décrit l'Europe entière par province, celui de Héraut Navarre se concentre sur la France, et le Héraut Berry parvient à décrire de manière très détaillée la marche d'armes d'Île-de-France.

L'armorial de Gelre

L'armorial dit de Gelre est un armorial universel, réalisé par le roi d'armes des Ruyers Claes Heinen, charge qui lui fut donnée par le duc de Brabant. Il jouait alors un rôle prédominant sur la marche correspondant à l'ancien duché de Basse-Lorraine ou Lotharingie et réalisa la chronique armoriée des ducs de Brabant sur la demande d'un des ducs, Wenceslas de Luxembourg. Jusqu'en 1375, il sert également les ducs de Gueldre, dont Jean de Blois ou de Châtillon, fils cadet de Jeanne d'Avesnes et de Louis de Châtillon comte de Blois, d'où son surnom Gelre. En 1375 il entre au service des comtes de Hollande et de Hainaut de la maison de Wittelsbach, probablement Guillaume de Bavière comte d'Ostrevant, et est cité sous le nom d'héraut Bavière⁴²⁷. L'armorial est divisé en chapitres consacrés chacun à un pays ou une région. La partie française date des années 1369-1375⁴²⁸.

L'armorial du Héraut Navarre

Il s'agit d'un armorial universel, divisé en provinces, avec subdivision dans chaque province entre bannerets et chevaliers simples. Seule la province de France nous intéresse. L'armorial est rédigé par le Héraut Navarre, maître héraut de Charles VI, et date de 1396 ou 1397⁴²⁹.

⁴²⁷ Héraut d'armes GELRE, *L'Armorial universel : 1370-1395 Claes Heinen, roi d'armes des Ruyers*, éd. P. ADAM-EVEN, Neuchâtel, impr. P. Attinger, 1971, p. 7-8.

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ Louis DOUËT D'ARCQ, *Armorial de France de la fin du quatorzième siècle*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1859, p. 3-6.

2.4 Les sources narratives

Les sources narratives telles que les chroniques ou les mémoires mettent en scène les anciens nobles franciliens dans les différentes péripéties de la Guerre de Cent ans, Froissart et les *Grandes Chroniques de France* en tête. Mais les écrits des auteurs pro-armagnacs ou pro-delphinaux, comme la *chronique du Héraut Berry*⁴³⁰ ou celle du *Religieux de Saint-Denis*⁴³¹, ou pro-bourguignons comme l'auteur du *Journal d'un Bourgeois de Paris*⁴³², Enguerrand Monstrelet⁴³³ ou Lefèvre de Saint-Rémy dit Toison d'or⁴³⁴. D'autres chroniques plutôt liées à d'autres princes comme les princes d'Anjou, comme la *Chronique de Perceval de Cagny*, la *Chronique de Jean d'Oronville dit Cabaret d'Orville*, relatant les faits et gestes du comte de Clermont-en-Beauvais, ou la *chronique de Guillaume Gruel*, dédiée au comte de Richemont, sont utilisées. Parmi les chroniques décrivant les mœurs chevaleresques en Île-de-France à la fin de notre période, le *Victorial* est peut-être la plus adaptée, donnant un point de vue étranger. Il s'agit de la chronique⁴³⁵ d'un capitaine espagnol, don Pero Niño, comte de *Buelna* (1378-1453), établie par son *alfarez* (porte-bannière), Gutierre Diaz de Games, qui relate les aventures du noble comte en Castille, en Angleterre et en France⁴³⁶. Nous nous consacrons à l'étude du passage français, voire francilien, du voyage de don Pero Niño. Gutierre Dias de Gamez évoque alors la préparation des pas d'armes et des tournois lors de sa visite à Paris dans les premières années du XIV^e siècle et la rencontre de don Pero Niño avec la femme de

⁴³⁰ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII*, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, éd. Henri Courteault et Léonce Celier, Paris, C. Klincksieck, 1979.

⁴³¹ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, 6 vol., éd. Louis Bellaguet, préface de Bernard Guenée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994.

⁴³² *Journal d'un bourgeois de Paris : de 1405 à 1449*, éd. par Colette Beaune, Paris, Librairie générale française (Lettres gothiques), 1990.

⁴³³ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives 1400-1444*, 6 vol., éd. par Louis Douët d'Arcq pour la Société d'Histoire de France, Paris, Veuve de Jules Renouard, 1857-1862.

⁴³⁴ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, op. cit.

⁴³⁵ Cette chronique a connu plusieurs éditions. Celle établie par le marquis de Circourt est enrichie de notes nombreuses, notamment en ce qui concerne Renaud de Trie : GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial: chronique de Don Pedro Niño, comte de Buelna*, traduit de l'espagnol par les Comtes Albert de Circourt et de Puymaigre d'après le manuscrit, avec une introduction et des notes historiques, Paris, V. Palmé, 1867. Toutefois, nous nous référons également à la dernière édition et traduction de Jean Gautier Dalché chez Brepols : GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial: chronique de don Pero Niño, comte de Buelna, 1378-1453*, traduit de l'espagnol et édité par Jean Gautier Dalché, Turnhout, Brepols, 2001. À partir de maintenant, les références sont issues de cette édition de 2001, sauf indication contraire.

⁴³⁶ Une autre chronique du même genre, mais dont le héros est français et non étranger, décrit l'itinéraire et les hauts faits de Jean le Maingre de Boucicaut, dans *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, éd. Denis Lalande, Genève, Droz (Textes littéraires français, n°331), 1985.

l'amiral Renaud de Trie⁴³⁷. Il existe aussi des sources un peu plus originales, comme des satyres ou des pamphlets, tel que le *Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, qui a été rédigé dans la seconde moitié de l'année 1406 par un habitant de Paris⁴³⁸ qui côtoie souvent la cour. Il s'agit certainement d'un bourgeois cultivé, qui montre ces « hommes de l'ombre » affligés par la santé de leur souverain, mais prêts à le défendre et à l'accompagner.

Les sources étant présentées, la démographie de notre population d'étude, celle des anciens nobles, est présentée. Elle a pour objectif de dégager l'échantillon d'individus envisagé pour l'étude.

3 DÉMOGRAPHIE ET PERMANENCE DES ANCIENS NOBLES – CORPUS D'ÉTUDE :

3.1 Le début de l'enquête : la semonce des nobles et l'arrière-ban dans les registres de Philippe Auguste

John W. Baldwin a initié depuis 2013 l'étude de l'aristocratie en région parisienne pendant le règne de Philippe Auguste en utilisant ces registres. Si son intention est d'aborder le sujet sous l'angle purement quantitatif, sa présentation critique des inventaires de fiefs et de vassaux contenus dans ces registres nous est très utile⁴³⁹. Le premier inventaire de fiefs, appelé *Nomina militum*, dresse un état des vassaux dépendant directement ou non du roi et possédant au moins soixante livres de terre. Il est classé par bailliage ou par châellenie. Le deuxième, les *scripta de feodis*, est une continuation de l'inventaire des ducs de Normandie par Philippe Auguste dans le duché de Normandie et dans son domaine royal⁴⁴⁰. Mais si John W. Baldwin a tenu des décomptes précis du nombre de chevaliers dans les différents

⁴³⁷ GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 244.

⁴³⁸ Le texte est tiré de BnF, ms. français 12488 ; Voir pour l'édition, le commentaire et l'ajout de fiches prosopographiques *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, éd. Henri Moranvillé, Paris, imprimerie de Daupéley-Gouverneur, 1891, not. p. 6 sur la nature de l'oeuvre.

⁴³⁹ Le premier texte de ce projet se trouve dans John W. BALDWIN, « Les chevaliers dans les cartulaires monastiques » dans Martin Aurell et Catalina Gîrbea (éds.), *Chevalerie et christianisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 51-65. La suite de l'étude est développée dans John W. BALDWIN, « The Aristocracy in the Paris Region during the Reign of Philip Augustus, 1179-1223. A Quantative Approach, Part One. », *Francia*, vol. 39, 2012, (Hohes Mittelalter (1050-1350)), p. 29-68.

⁴⁴⁰ Pour plus de détails sur ces deux inventaires, voir J.W. BALDWIN, « The Aristocracy in the Paris Region. Part One. », art cit, p. 30, 33-37, 40.

inventaires, il n'a pas pu, faute de place, prendre en considération les noms des familles en dehors des chevaliers cités à la fois dans les deux types d'inventaires⁴⁴¹. Or, nous devons au contraire identifier ces noms de patrilignages, classés par châellenie d'origine, pour retracer ensuite leur « résilience » tout au long de la période 1180-1440. D'autre part, si notre méthode de comptage est comparable avec celle décrite dans l'étude quantitative et qualitative à celle de J. Baldwin⁴⁴², il subsiste quelques différences notoires. J.W. Baldwin a réalisé son étude sur les aristocrates dans le voisinage de Paris. Des dix-huit châellenies citées par le chercheur américain dans les deux inventaires, nous excluons les châellenies composant le Vermandois retenues par l'auteur : Chauny, Montdidier, la Ferté-Milon et Crépy-en-Laonnois. L'historien n'a pas cité les châellenies de Clermont-en-Beauvaisis et de Creil que nous ajoutons à l'étude. Enfin il manque dans ces registres l'inventaire des fiefs du comte de Montfort, même si ce dernier a toutefois rédigé son propre *scriptum feodorum*. Il faut maintenant extraire des registres les chevaliers issus de l'Île-de-France listés dans les treize châellenies restantes : Paris, Senlis, Dammartin, Béthisy, Chaumont, Clermont, Creil, Crépy-en-Valois, Gisors, Mantes, Meulan, Poissy, Pontoise. À cela s'ajoute la liste du comte de Montfort. Un tableau qui liste des patrilignages présents dans la semonce est proposé en annexe⁴⁴³. Les patrilignages se trouvent dans la colonne de gauche, classés par ordre alphabétique. Dans les colonnes de droite sont énumérés respectivement les effectifs des nobles dans les bailliages d'Étampes et de Melun⁴⁴⁴, la châellenie de Montlhéry⁴⁴⁵, le comté de Beaumont⁴⁴⁶, le comté de Clermont-en-Beauvaisis⁴⁴⁷, le bailliage de Jean de Gisors⁴⁴⁸, et une avant-dernière colonne regroupant les châellenies de Pontoise, Poissy, Chaumont, Mantes, Meulan, Melun, et du Vexin⁴⁴⁹. La dernière rassemble les chevaliers présents dans la rubrique *nomina militum LX libratas redditus habentium*⁴⁵⁰. D'autre part, comme J.W. Baldwin, nous prenons en compte des listes spécifiques de vassaux, dont les membres sont marqués par des astérisques, celles de Mathieu le Bel (*)⁴⁵¹, ceux de l'évêque de Paris(**)⁴⁵² et de l'abbé de Saint Germain des

⁴⁴¹ J.W. BALDWIN, « The Aristocracy in the Paris Region. Part One. », art cit, p. 34, et section II.

⁴⁴² Ibid..

⁴⁴³ **Volume III livret d'annexes, annexe du chapitre 1 (tableaux du suivi chronologique des lignages)**

⁴⁴⁴ RHGF, p. 669-670, n°289-299.

⁴⁴⁵ Ibid., p. 671-675, n°300-313.

⁴⁴⁶ Ibid., p. partie XVI, p. 675-676, n° 316-317., partie XVI, p. 675-676, n° 316-317.

⁴⁴⁷ Ibid., p. 675-676, n°316-317.

⁴⁴⁸ Ibid., p. 630-631.

⁴⁴⁹ Ibid., partie XX, p.686, n°365-366.

⁴⁵⁰ Ibid., p. 686-689, n°373-374, 385-386, 388-390, 415.

⁴⁵¹ Archives nationales, S 2309. SUGER, *Lettres de Suger Chartes de Suger*, traduction et édition par Françoise Gaspari, Paris, les Belles lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, n°41), 2001.

Prés(***)⁴⁵³. Nous ne tenons pas compte, par contre, de la liste établie par Gautier le Chambellan, puisque l'origine géographique de ses vassaux n'est pas précisée. Enfin J. W. Baldwin liste également des chevaliers qui sont mentionnés dans des chartes de monastères parisiens et qui ne sont pas inventoriés dans les registres : ils représentent une part non négligeable du recensement puisque le taux de couverture des chevaliers qui se trouvent à la fois dans les deux types de sources n'est que de 58% sur l'ensemble des bailliages et châtelainies recensées par l'auteur. Toutefois, nous excluons cette population. Le total à la fois du nombre de vassaux dans notre étude et dans celle de J. W. Baldwin, et du nombre de patrilignages dans l'étude par origine géographique est présenté dans le Tableau 4. Le nombre total de vassaux est de 1519 nobles dans l'Île-de-France telle que nous l'avons définie, alors que J. Baldwin en comptabilise 1278 : cet écart s'explique par quelques différences de comptage au niveau du Vexin français et des bailliages de Mantes et de Meulan⁴⁵⁴, mais aussi des bailliages de Poissy, de Melun et de Montlhéry. De plus, si ces chiffres intègrent les données du comté de Montfort, J. W. Baldwin ne tient pas compte dans son total des listes de vassaux situés dans les comtés de Clermont-en-Beauvaisis, dans la châtelainie de Creil, et dans la châtelainie de Chaumont-en-Vexin. Si on ajoute les 1329 nobles qui apparaissent dans les chartes monastiques d'après J. Baldwin, desquels on déduit ceux originaires du Vermandois, environ quarante-six nobles⁴⁵⁴, nous obtenons un effectif de 2802 anciens nobles en Île-de-France.

⁴⁵² *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, vol. 1, éd. Benjamin Guérard, Paris, Impr. de Crapelet (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, dans Collection des cartulaires de France, n°4), 1850, p. 5-11 ; 146-150..

⁴⁵³ *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIIIe siècle*, vol.1/2, éd. René POUPARDIN, Paris, Honoré Champion, 1909, p. 308-312.

⁴⁵⁴ Dans J.W. BALDWIN, « The Aristocracy in the Paris Region. Part One. », art cit, p. 65 table V, si nous additionnons 67% des 10 vassaux directs du roi de la châtelainie de Ferté-Milon, 35% des 24 nobles de la châtelainie de Crépy-en-Laonnois, 46% des 40 nobles de la châtelainie de Chauny et 54% des vassaux directs du roi de la châtelainie de Montdidier, le total représente 46 nobles du Vermandois cités dans les chartes.

Tableau 4 : tableau de synthèse du nombre de nobles et de patrilignages à la fin du règne du Philippe Auguste

Châtellenie / seigneurie ecclésiastique	Nombre de vassaux dans notre étude⁴⁵⁵	Étude de J.W. Baldwin ⁴⁵⁶	Nombre de patrilignages
Paris	37 (N)	30 (N)	33
Senlis	22(N)	22(N)	19
Dammartin	19 (N)	19 (N)	16
Béthisy	6 (N)	6 (N)	3
Poissy	14 (N) + 45 (S)	14 (N)+2 (S)=16	35
Mantes	15 (N)+ 18 (S)	14 (N)+68 (S)	25
Meulan	32 (S)	36 (S)	22
Pontoise	76 (S)	76 (S)	68
Gisors	14 (S)	25 (S)	13
Vexin et divers	69 (S)	Pas de chiffre	51
Jean de Gisors	37	25	32
Etampes	25 (N)=25	25 (N)=25	22
Corbeil	40(N)+ 33 (S)	40 (N)+25 (S)	54
Melun	70(N)+ 152 (S)=222	76(N)+163(S)=239	148
Monthéry	20 (N)+ 123 (S)	20 (N)+143 (S)	104
Mathieu le Bel*	38+43	38+43	58
Evêque de Paris**	45	45	45
Abbé de Saint Germain des Prés***	69	59	69
Clermont et Creil	93 (S)	Non comptabilisé	46
Beaumont-sur-Oise	92	90	82
Chaumont	17 (S)	Non comptabilisé	16
SOUS-TOTAL	1264	933	961
Comte de Montfort	255	255	
TOTAL	1519	1278	
Avec les vassaux de Jean de Neelle et les 4 châtellenies non prises en compte	Non comptabilisé Vermandois hors Île-de-France	1842	
Gautier le Chambellan	Non comptabilisé	58	
TOTAL SANS LES CHARTES	1519	1900	
Nobles cités dans les chartes monastiques	1283 ⁴⁵⁷	1329	
TOTAL AVEC CHARTES	2802	3229	

⁴⁵⁵ La lettre N implique que le noble était évoqué dans les Nominum, la lettre S indique que le noble se trouvait dans le Scriptum.

⁴⁵⁶ *Ibid.*

⁴⁵⁷ Le taux moyen de familles des vassaux directs du roi reconnus dans les chartes monastiques (que j'appellerai taux de recouvrement) est de 62,5% en moyenne, prise sur l'ensemble des taux de recouvrement (ligne F de la table V) de tous les bailliages et châtellenies, excepté les châtellenies de la Ferté-Milon, de Crépy-en-Laonnois, de Chauny et de Montdidier.

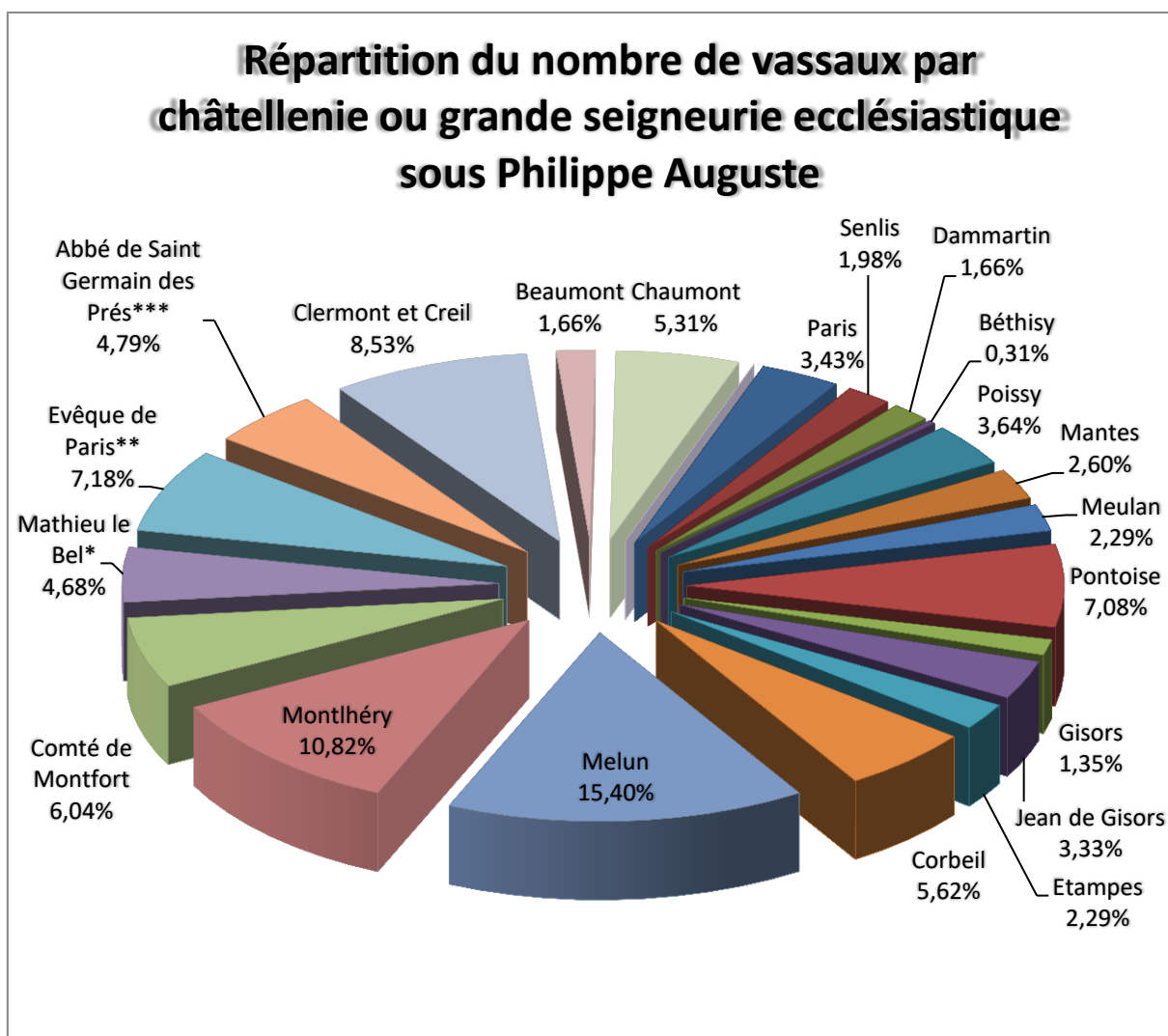
Enfin, dans le tableau en annexe du chapitre 1⁴⁵⁸, 733 patrilignages différents sont recensés. Or, dans le Tableau 4 qui précède, un total de 961 est comptabilisé. La différence entre les deux chiffres vient du fait que plusieurs patrilignages ont des possessions dans plusieurs bailliages ou châtelainies : c'est le cas pour environ 24,8% des patrilignages. Les erreurs d'homonymie ne sont pas identifiées puisque nous ne disposons pas à cette période des armoiries des nobles fieffés. Aussi, nous considérons que deux individus qui portent le même nom de baptême et le même nom de lignage, et qui possèdent deux fiefs dans deux châtelainies différentes, sont une seule et même personne, excepté dans le cas de noms de patrilignages très courants comme les Villiers/Villers, les Plessis et les Aunay/Aunoy. Ces précautions rendent négligeables le nombre d'erreurs dues à l'homonymie.

La répartition en pourcentage du nombre de vassaux par châtelainie ou grande seigneurie ecclésiastique est représentée sur la Figure 6. Les trois châtelainies et seigneuries dominantes, les châtelainies de Melun, de Montlhéry et le comté de Montfort, sont situées au sud et au sud-ouest. L'importance des seigneuries ecclésiastiques ou de leurs vassaux principaux, comme Mathieu le Bel, vassal de Saint-Denis, n'est pas négligeable : nous comptons un taux de 13% pour l'abbé de Saint Germain des Prés, l'évêque de Paris et le principal vassal de Saint-Denis. Les comtés de Beaumont-sur-Oise et de Clermont et la vicomté de Corbeil, des anciennes structures féodales, ont dans leur rang plus de 5% de fieffés sur l'ensemble. Paris ne représente que 2% du total et confirme l'affirmation de Boris Bove précisant que les nobles locaux ne sont pas possessionnés dans la capitale mais dans les pays proches de Paris : « l'on a bien du mal à apercevoir les chevaliers du castrum de Paris aux XI^e-XII^e siècles, [...] On en est réduit à déduire leur existence de celle de chevaliers de pays liés à la ville⁴⁵⁹ ». Les seigneuries ecclésiastiques ou leurs principaux vassaux, représentant de 3 à 5% des fieffés, constituent un ensemble conséquent : à la charnière des XII^e et XIII^e siècles, les rapports entre nobles laïcs et seigneurs ecclésiastiques sont nombreux. La figure 6, quant à elle, décrit la répartition par châtelainie ou grande seigneurie ecclésiastique du nombre de patrilignages. La réalisation du graphique suppose par contre qu'il existe 255 patrilignages distincts dans le comté de Montfort, ce qui n'est pas encore vérifié.

⁴⁵⁸ **Volume III livret d'annexes, annexe du chapitre 1 (tableaux du suivi chronologique des lignages)**

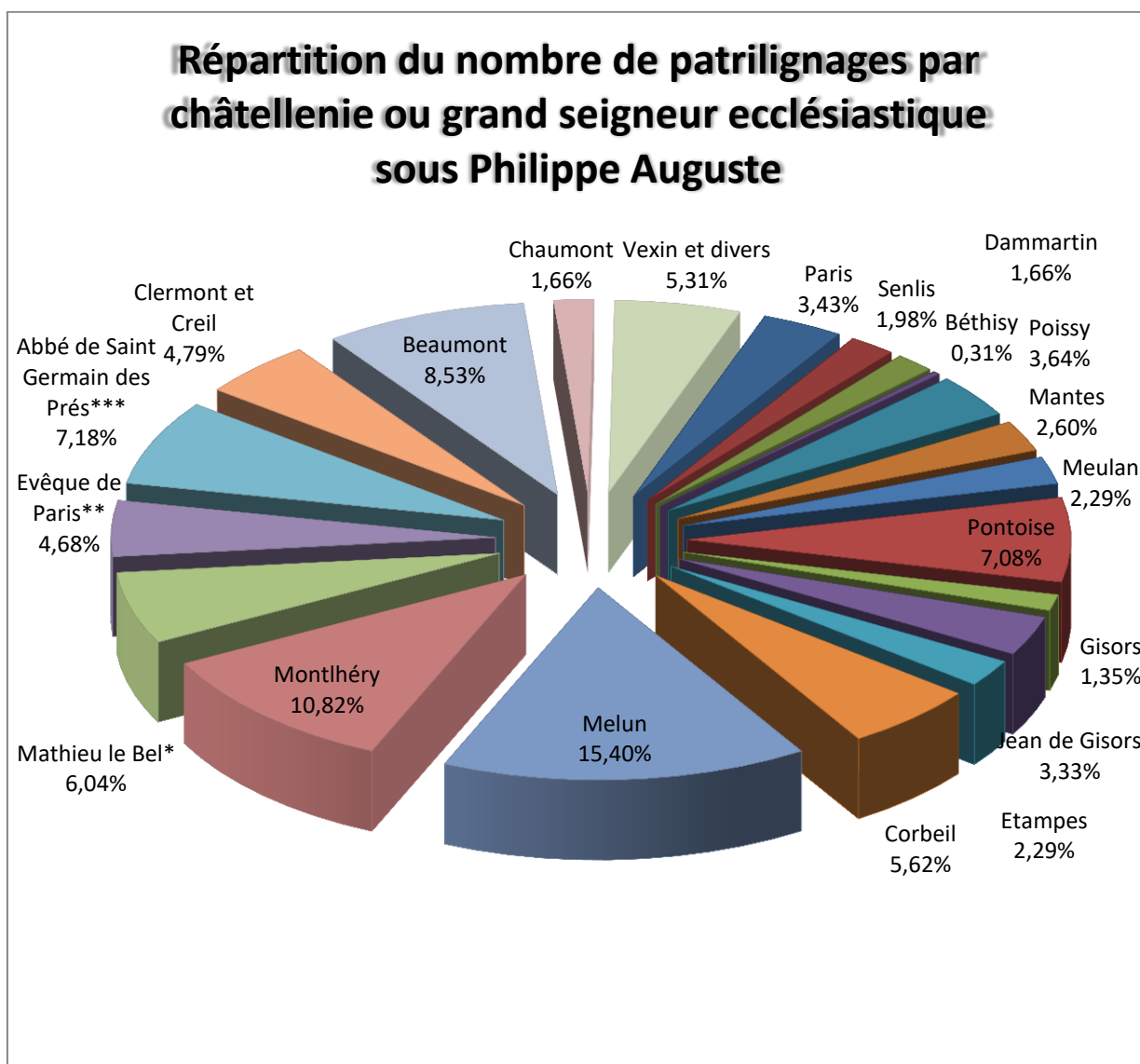
⁴⁵⁹ Boris BOVE et Caroline BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'Etat et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne, XII^e-XV^e siècle » dans *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n°48), 2008, p. 161-198, ici p. 185.

Figure 6 : répartition du nombre de vassaux par châtelainie ou grande seigneurie ecclésiastique sous Philippe Auguste



Il s'agit maintenant de suivre les différents patrilignages sous les règnes suivants, à savoir maintenant, durant le XIII^e siècle, sous les règnes de Saint Louis, de Philippe III et de Philippe IV.

Figure 7 : répartition du nombre de patrilignages par châtelainie ou grande seigneurie ecclésiastique sous Philippe Auguste.



3.2 L'évolution des patrilignages et la mesure de la permanence des anciens nobles du début du règne de Saint Louis à Charles VII

L'objectif est de relier dans un tableau les informations contenues dans les diverses sources à travers ces trois siècles pour évaluer la survivance ou non des patrilignages dénombrés dans le paragraphe précédent, sous le règne de Philippe Auguste. Pour y parvenir, nous allons utiliser une méthode proposée par R. Nussard, le commentateur du premier rôle d'armes Bigot, « le plus ancien armorial occidental⁴⁶⁰ », daté de 1254. Le Rôle d'arme Bigot n'est pas utilisé pour lui-même car il décrit uniquement les armoiries de patrilignages

⁴⁶⁰ P. PACAUD, « Les armoriaux médiévaux », art cit, p. 56.

angevins de la chevauchée entreprise en Hainaut au printemps 1254 par Charles I^{er} d'Anjou, frère de Saint Louis, pour soutenir Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. Aucun seigneur d'Île-de-France ne semble y avoir pris part. Mais nous souhaitons en revanche retenir la méthodologie employée⁴⁶¹ : R. Nussard s'appuie sur l'examen de plusieurs rôles d'armes échelonnés dans le temps, en commençant par le rôle d'arme occasionnel Bigot, pour retracer la survivance des patrilignages nobles locaux du Centre-Ouest de la France entre 1254 et 1458. Son annexe nous a également servi à identifier les principales sources utilisables dans le cadre de l'Île-de-France. Cette reconstitution du XIII^e siècle est ensuite comparée à d'autres sources de type armorial ou liste de combattants datant des XIV^e et XV^e siècles, afin de constater la présence ou non des mêmes lignages aux siècles suivants.

La liste des patrilignages⁴⁶² dont l'existence est attestée durant le XIII^e siècle, est dressée à partir des armoiries décrites dans les tournois de Compiègne et de Cambrai, de la liste des participants à la dernière croisade de Saint Louis, de la montre d'armes de Gascogne sous Philippe III, complétés par les indications des armoriaux occasionnels.

En 1238, les chevaliers qui prennent part au tournoi de Compiègne sont ainsi clairement listés par nations et par familles. Les Français regroupent d'un côté les Nesle-Soissons-Clermont, qui tissent des liens resserrés avec les Montmorency et les Melun⁴⁶³, et de l'autre les Trie, Isle-Adam et Mauvoisin liés aux Châtillon⁴⁶⁴. Puis, les premiers armoriaux occasionnels avec classement des nobles par marche d'arme sont utilisés. Ils apparaissent dans l'ordre chronologique après les registres de Philippe Auguste et les premières sermons de Saint Louis de 1236 et 1242. Certains armoriaux se situent bien avant l'appel à la croisade de 1269 et identifient plus clairement les patrilignages présents qui tiennent leurs fiefs dans les frontières de l'Île-de-France prédéfinies. C'est le cas de l'armorial Wijnbergen en couleur, complété par un armorial plus tardif et non coloré, l'armorial Vermandois, qui résolvent de nombreux cas d'homonymie, et facilitent l'identification des branches cadettes grâce aux nombreuses brisures recensées. Enfin, l'armorial Le Breton est rédigé à la fin du XIII^e siècle.

À la fin du règne de Saint Louis, les préparatifs et la liste des chevaliers qui accompagnèrent le roi à sa seconde croisade, dite aussi voyage de Tunis, sont particulièrement

⁴⁶¹ Robert NUSSARD, *Le Rôle d'armes Bigot: d'après le manuscrit Fr. 18648... conservé à la Bibliothèque nationale*, Paris, Éd. du Léopard d'or (Documents d'héraldique médiévale, n°2), 1985, p. 35-37.

⁴⁶² **Volume III livret d'annexes, annexe du chapitre 1 (tableaux du suivi chronologique des lignages)**

⁴⁶³ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 183-184 et note 206.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 187.

bien présentés par Xavier Hélyary dans sa thèse de doctorat⁴⁶⁵. Ce dernier a notamment édité plusieurs listes de chevaliers⁴⁶⁶ qui accompagnèrent Saint Louis en 1269-1270. La première liste comprend trente-huit chevaliers, la seconde cent vingt-huit noms, et la troisième mentionne quinze noms supplémentaires qui n'apparaissent pas dans les deux premières listes. Par choix, nous avons seulement retenu les noms de ces listes qui se trouvaient déjà dans les registres de Philippe Auguste et rejeté les autres, à l'exception du lignage des d'Aumont, même si cela implique un risque de ne pas mettre en lumière les renouvellements et le sang neuf de la noblesse sous Saint Louis.

En ce qui concerne les règnes suivants, Xavier Hélyary a édité les effectifs des osts de Philippe III dans deux grandes campagnes : la campagne de Foix et la croisade d'Aragon. Le 8 mai 1272, Philippe III convoqua ses vassaux à Tours pour mettre au pas un vassal rebelle, le comte Roger Bernard III de Foix. La réunion de l'ost de Foix permit « d'exiger de ses vassaux, ceux de la couronne, les princes territoriaux, et ceux du domaine, les services auxquels ils étaient tenus⁴⁶⁷ », tout comme Philippe Auguste, 70 ans auparavant, consignait dans ses registres les nobles qui lui devaient le service féodal. Comme l'affirme Xavier Hélyary, « Saint Louis avait finalement peu recouru à la semonce féodale, et il avait peut-être laissé perdre l'héritage de son grand-père Philippe Auguste⁴⁶⁸ ». Aussi les listes des combattants de l'ost de Foix peuvent-elles servir de nouveau à identifier les nobles d'Île-de-France en 1272. Par la suite, en 1282 se produisent les Vêpres siciliennes : les Français dirigés par Charles I^{er} d'Anjou, l'oncle de Philippe III, sont massacrés en Sicile. Les Siciliens demandent le soutien du roi d'Aragon Pierre III qui se fait proclamer roi de Sicile. Charles I^{er} d'Anjou doit alors mener la guerre contre ses sujets siciliens et fait appel à son neveu. Le pape se doit de réagir. Il frappe Pierre III d'excommunication, et déclare que les terres de Pierre sont à qui veut les prendre. Martin IV offre la couronne de Pierre d'Aragon à Charles de Valois fils de Philippe III. Une guerre financée par l'Église s'organise pour s'emparer de

⁴⁶⁵ X. HÉLARY, *L'ost de France, op. cit.*, p. 15-77.

⁴⁶⁶ La première liste est une liste de convenances de « chevaliers qui doivent passer outre-mer avec le roi » (, compilée sous le règne de Philippe le Bel, issue d'un original perdu, Archives nationales J 455 n°18⁴. Une copie se trouve dans une copie du mémorial *Noster* de la Chambre des comptes, BnF, ms. français 2833, fol. 197. La liste est éditée dans *RHGF*, tome XX, p. 305-308. La deuxième liste, qui recense les chevaliers de l'hôtel du roi, issue du même original perdu, se trouve aussi dans une copie du mémorial *Noster* Bibliothèque nationale de France, ms. français 2833, fol. 198, elle est éditée dans *Ibid.*, p. 307-308. La troisième liste se trouve dans BnF, ms. latin 9016, pièce n°8, elle est éditée dans *RHGF*, tome XXIII, p. 733-734. Voir les éditions complémentaires et commentaires des listes dans X. HÉLARY, *L'ost de France, op. cit.*, vol. 4, p. 1162-1173.

⁴⁶⁷ *Ibid.* vol. 1, p. 303.

⁴⁶⁸ *Ibid.* vol. 2, p. 485-486.

l'ancien royaume d'Aragon et du comté de Barcelone : c'est la croisade d'Aragon⁴⁶⁹. En s'attaquant à Charles I^{er} d'Anjou, Pierre III s'oppose en effet à un vassal du Saint-Siège, et empêche toute union des puissances méditerranéennes en vue de la reconquête de la ville sainte. En 1285, Philippe III rassemble son armée et s'élance vers l'Aragon.

Au règne suivant, celui de son fils Philippe IV le Bel, les nombreuses guerres menées en Guyenne et en Flandre ont laissé en signe de témoignage des semonces de nobles. Le voyage de Gascogne concerne l'expédition menée par le connétable de France, Raoul de Clermont, et organisée par Philippe IV le Bel, pour prendre temporairement possession du duché d'Aquitaine tant que les litiges avec le roi d'Angleterre duc d'Aquitaine Edouard I^{er} ne sont pas résolus, suite notamment à l'affaire impliquant une confrontation entre marins normands et bayonnais. En fait le roi Philippe prononce la confiscation du duché. Entre 1294 et 1296, les Anglais menés par Edmond de Lancastre, le frère du roi, organisent des débarquements en Guyenne, et des opérations de guerre sont alors lancées par Charles de Valois puis par Robert d'Artois pour endiguer la contre-offensive. Les listes de combattants des guerres de Guyenne et de Flandres sont donc utilisées pour poursuivre l'identification de la survie des anciens nobles. En plus des semonces, les armoriaux occasionnels issus des quittances scellées assurent le suivi de la trace de nombreux anciens nobles, aussi bien lors des guerres de Flandres sous Philippe IV le Bel, que lors des guerres de Philippe VI, à Buironfosse, Cassel, Crécy et Calais.

Les semonces ne suffisent pas cependant à identifier de manière absolument certaine des patrilignages à toutes les époques, le risque d'homonymie peut être grand pour certains noms comme les Villiers, qui peuvent être transformés en Villers. Nous continuons donc d'utiliser de manière conjointe ces listes de semonces et d'autres armoriaux de Charles V à Charles VII.

La première source permettant d'identifier les armoiries sous Charles V est constituée de l'armorial de Gelre, rédigé dans les années 1369-1370. Puis vient celui réalisé pour le dénombrement du Beauvaisis de 1373-1376 et du Senlisis de 1375, puis l'armorial des Hérauts Navarre et Berry. Ce dernier est caractérisé par l'énorme avantage que la marche d'arme d'Île-de-France est évoquée à part entière et qu'il s'agit de l'armorial le plus tardif de la période. Toutefois, nous ne l'utilisons qu'à titre indicatif dans notre démarche car il ne

⁴⁶⁹ X. HÉLARY, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, op. cit., p. 25.

décrit pas, hélas, un état de l'ancienne noblesse ayant survécu au milieu du XV^e siècle en Île-de-France, mais la totalité des anciens nobles ayant vécu sur l'ensemble de la période. Ainsi, certaines armoiries intégrées dans l'armorial représentent en réalité des lignages disparus à l'époque de la rédaction. Après avoir décrit rapidement notre démarche qui nous a permis d'identifier les nobles et leurs lignages sur une période d'environ 250 ans, il est temps maintenant de dresser un bilan statistique.

3.3 Bilan statistique sur l'ensemble de la période

Les histogrammes représentés sur la Figure 8 et la Figure 9 présentent l'évolution du nombre d'individus et du nombre de patrilignages retrouvé dans les sources dans les registres de Philippe Auguste vers 1210, au XIII^e siècle à partir du règne de Louis IX, au XIV^e siècle et au XV^e siècle. Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence et conduisent à émettre plusieurs remarques importantes. Il ne s'agit pas ici de démontrer une baisse significative des patrilignages nobles entre le début du XIII^e et le milieu du XV^e siècle. Le nombre d'individus contenu dans les registres de Philippe Auguste, qui servent de référence, est une première estimation : je rappelle que les références aux nobles contenues dans les chartes monastiques, citées par J.W. Baldwin, ne sont pas prises en compte. D'autre part, des doublons sont comptabilisés dans ce total, des individus possédant des fiefs dans plusieurs comtés ou bailliages, même si leur nombre est négligeable. De même, le nombre de patrilignage estimé ne tient pas compte de quelques erreurs d'homonymie, même si nous avons distingué de manière systématique les anthroponymes les plus répandus comme les Plessis, les Villiers, les Aunay, les Fontaines. Nous devons bien distinguer ce que disent les chiffres et ce qu'ils ne disent pas. Les statistiques concernent des individus retrouvés dans les sources. Elles ne disent pas que tel ou tel individu, tel ou tel patrilignage a disparu réellement, elles indiquent uniquement qu'ils n'ont pas été retrouvés dans les sources consultées. L'effet des sources ne doit donc pas être négligé. Les écarts constatés entre les registres de Philippe Auguste et les listes de semonces ou les armoriaux observés au XIII^e siècle et dans les siècles suivants peuvent provenir, effectivement, de la disparition de patrilignages, c'est un fait, mais aussi de la différence de nature des sources : les registres sont beaucoup plus exhaustifs que les armoriaux ou les semonces d'armes. Tous les nobles ne partent pas au combat : sous Saint Louis seuls les vassaux directs participent aux expéditions, mais sous Philippe le Bel, les arrière-vassaux sont également concernés. Les individus participent à la semonce parce qu'ils sont nobles, et non pas parce qu'ils détiennent un fief : c'est une première évolution de l'état

de noblesse. Par contre, certains ne partent pas parce qu'ils sont trop fatigués ou trop vieux, et d'autres sont trop pauvres (un premier signe de dérogeance ou d'extinction du lignage ?). Toutes les armoiries ne sont pas représentées non plus, même si les armoriaux de Wijnbergen et le dénombrement en Beauvaisis permettent d'identifier des membres de la petite noblesse qui n'auraient pas trouvé leur place dans des armoriaux universels comme l'armorial Le Breton ou l'armorial de Gelre.

Figure 8 : nombre d'individus retrouvés dans les sources, identifiés par période

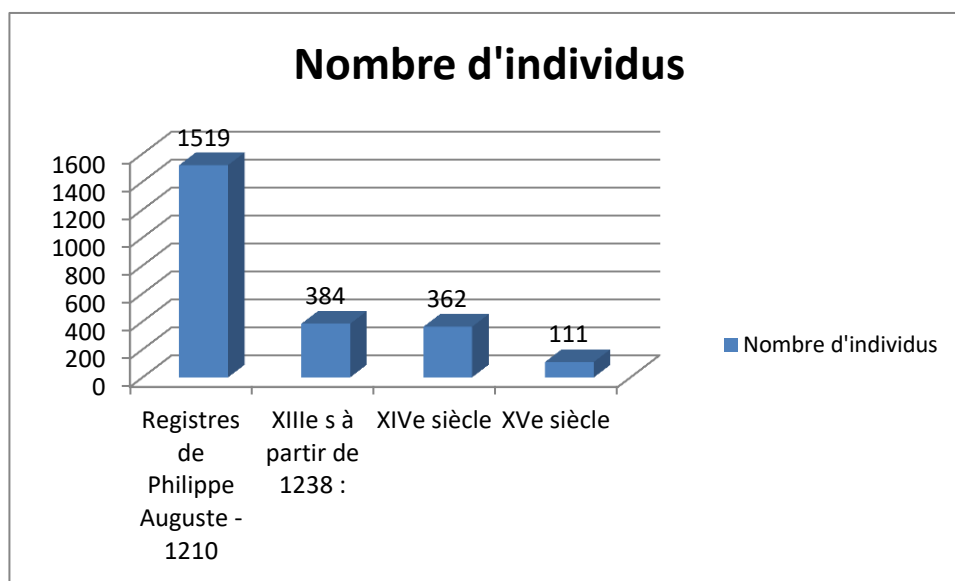
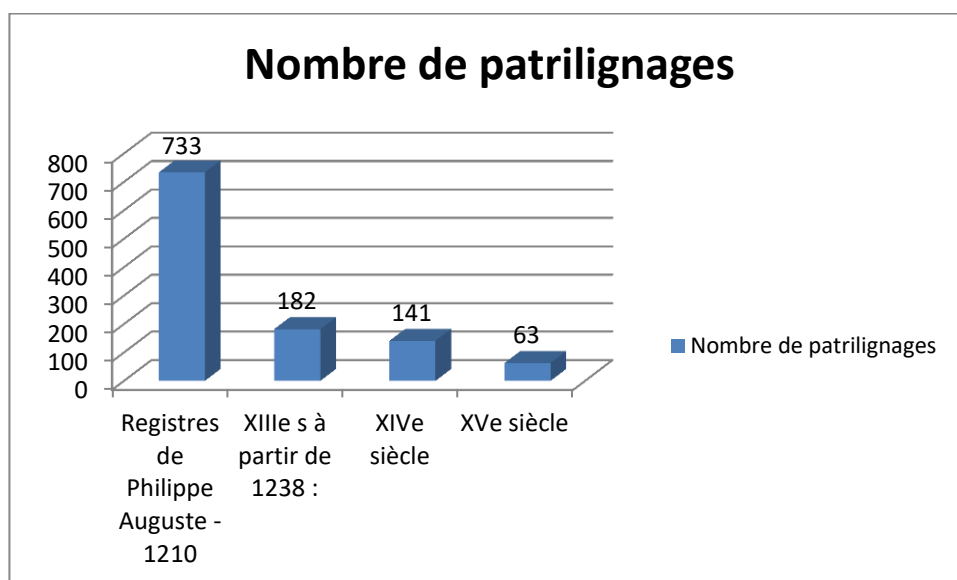


Figure 9 : nombre de lignages retrouvés dans les sources, identifiés par période



Par conséquent, les chiffres nous indiquent deux choses importantes. D'une part, si nous comparons les données issues de sources analogues, comme les trois derniers histogrammes, nous observons une baisse relative du nombre d'individus et de patrilignages identifiés, le XV^e siècle connaît une baisse de 65% en terme de patrilignages par rapport à la situation observée au XIII^e siècle après l'avènement de Saint Louis alors qu'une baisse du nombre d'individus identifiés est encore plus importante (70%). D'autre part, ils démontrent surtout que des patrilignages ayant vécu au tout début du XIII^e siècle survivent encore au début du XV^e siècle, et leur nombre minimum de soixante-trois patrilignages⁴⁷⁰ n'est pas négligeable, ce qui nous conduit à pousser notre étude plus avant. Comme nous avons démontré que la survie d'anciens lignages nobles sur environ 250 ans était possible, nous pouvons alors aborder sereinement leur étude prosopographique. Cependant, le chiffre minimal de soixante-trois peut rendre difficile une étude exhaustive, aussi allons-nous aborder une méthode un peu plus synthétique dans cette dernière partie.

3.4 Le corpus sélectionné :

Dans les années 1980, le courant historiographique de micro-histoire, introduit par l'école italienne réunie autour de Carlo Ginzburg et de Giovanni Levi⁴⁷¹, proposait une perspective alternative à une étude de phénomènes répétables préconisée par l'école des Annales. Carlo Ginzburg, dans sa définition de la micro-histoire, indiquait qu'une prosopographie d'un grand nombre d'individus, comme ici celui des anciens nobles d'Île-de-France, et qui nécessite une enquête représentative du groupe, « ne peut prendre comme objet que des entités limitées en nombre⁴⁷² ». Il développe alors la principale problématique qui va maintenant nous occuper, celui de la sélection dans la masse de données des « cas pertinents et significatifs⁴⁷³ ». Cette procédure s'applique à notre étude. Ainsi, l'ouvrage de Nicolas Civel sur l'aristocratie de l'Île-de-France au XII^e siècle fut salué diversement par la critique à

⁴⁷⁰ Précisons qu'il s'agit bien d'un chiffre minimal, qui ne tient pas compte de la survie de lignages de la petite noblesse qui n'apparaissent pas dans les armoriaux de la fin de la période, comme par exemple les Belloy ou les Soisy.

⁴⁷¹ Giovanni LEVI, *Le Pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, traduit par Monique AYMARD, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1989. Voir aussi Carlo GINZBURG, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, n° 6, 1980, p. 3-44.. Et Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », *Le Débat*, vol. 17, n° 10, 1981, p. 133-136.

⁴⁷² C. GINZBURG et C. PONI, « La micro-histoire », art cit.

⁴⁷³ *Ibid.*

sa sortie. Florian Mazel, dans sa recension de l'ouvrage⁴⁷⁴, précise que l'auteur aurait dû, « au lieu de s'appuyer sur des filiations recomposées », « reprendre, à une échelle certes nécessairement restreinte, quelques dossiers documentaires réellement maîtrisés ». Florian Mazel, dans son étude sur la noblesse et l'Église en Provence⁴⁷⁵, s'est appuyé quant à lui sur trois exemples de familles, les Agoult-Simiane, les Baux et les Marseille. Il a choisi de ne pas décrire le groupe social, la catégorie sociale de la Noblesse, dans son ensemble, mais plutôt « quelques familles bien choisies pour leur longévité et l'abondance relative des sources »⁴⁷⁶. Il décide de porter son choix sur trois familles de la haute noblesse, le chiffre trois parce que « cela lui a paru raisonnable », autorisant les « comparaisons et les généralisations, tout en ménageant la particularité de chaque destin familial »⁴⁷⁷. Le nom de ces familles lui a été dicté par leur importance « de premier plan de l'histoire provençale du X^e au milieu du XIV^e siècle » et par l'absence de recherches effectuées sur les Agoult-Simiane⁴⁷⁸. L'étude des anciens nobles d'Île-de-France, elle aussi, met l'accent, non pas sur le groupe nobiliaire, mais sur les relations entre individus du même groupe, donc entre anciens nobles franciliens mais aussi entre les anciens nobles et les institutions, qu'elles soient laïques, princières, royales ou ecclésiastiques. Mais contrairement à Florian Mazel, nous avons décidé de sélectionner, non seulement des membres de la haute aristocratie, mais aussi des membres de moyenne et de basse noblesse, dans un souci d'utiliser un jeu d'échelles. Enfin, toujours pour limiter le nombre d'exemples, nous avons choisi des parentèles dont les propriétés sont majoritairement situées au nord de la Seine, au nord de l'Île-de-France.

3.4.1 Une question d'échelles :

À trop se concentrer sur les phénomènes répétables, les historiens ne faisaient-ils pas l'erreur de généraliser des observations et d'ignorer alors le singulier, le contre-exemple, d'oublier les destins individuels exceptionnels sacrifiés pour mettre en valeur les lois d'évolution du groupe ? Or l'idée de la micro-histoire consistait justement à stocker, enregistrer des informations sur des individus, des singularités événementielles, des destins personnels. Cette évolution était notamment rendue possible grâce au développement de l'informatique qui pouvait assurer ce rôle de stockage massif de l'information. Or, comme

⁴⁷⁴ Florian MAZEL, « Recension de : Nicolas Civel, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2006. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2, 2008, p. 437-438.

⁴⁷⁵ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin Xe-début XIV^e siècle*, *op. cit.*

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁷⁸ *Ibid.*

nous l'avons montré dans le précédent paragraphe, le nombre de patrilignages d'anciens nobles ayant survécu sur l'ensemble de la période est estimé à une soixantaine. Il faut donc réduire l'étendue de l'étude. Réduire l'étendue permet donc de « surmonter la résistance liée à la complexité de l'objet en le divisant en éléments [plus simples à analyser] : « le savoir sur le tout passe par un savoir préalable sur ses parties⁴⁷⁹ ». Pour cela il faut choisir une échelle de réduction pour « sélectionner un niveau d'information pertinent avec le niveau d'organisation à étudier [et ainsi] accéder à un point de vue de connaissance spécifique⁴⁸⁰ ». Mais le choix d'un modèle à une échelle unique peut rendre le modèle limité et peu représentatif de la totalité de la réalité qu'il illustre. Si on émet l'hypothèse que la représentation de la totalité du réel est impossible, il est cependant toujours possible « de multiplier les échelles de l'observation [pour] produire un gain de connaissance et d'aborder la question suivant un jeu d'échelles, où chaque échelle constitue un niveau choisi de généralisation⁴⁸¹ ». L'objet de l'étude n'est donc pas d'aborder l'histoire des anciens nobles dans leur totalité, ce qui est impossible, mais de faire varier l'échelle d'observation. Jacques Revel s'interrogeait alors, en introduisant le concept de changement d'échelle dans le cadre de la présentation du concept de micro-histoire : « Que se passe-t-il, si par convention, on change la focale de l'objectif en grossissant l'objet de l'observation ? » Il répondait alors : « Faire varier la focale de l'objectif, ce n'est pas seulement faire grandir la taille de l'objet dans le viseur, c'est aussi en modifier la forme et la trame »⁴⁸². Mais comment choisir des échelles pertinentes et comment choisir les facteurs de variation ? Les variations d'échelles doivent d'abord concerner l'objet étudié, l'acteur dans son environnement social, l'individu. Comment repérer l'individu en utilisant comme marqueur « le nom propre, le repère le plus répétable qu'il soit, qui permet de construire [...] une histoire sociale attentive aux individus saisis dans l'écheveau de leurs relations à d'autres individus, dans la multiplicité des espaces et des temps⁴⁸³ » ? Rappelons notre objectif premier : observer l'individu dans son réseau de relations, construisant des stratégies sociales en fonction des ressources dont il dispose, en vue de mener des objectifs spécifiques qui constituent ses propres intérêts, et en fonction de la représentation qu'il se fait de son propre espace relationnel, interagissant de manière continue dans un contexte

⁴⁷⁹ Bernard LEPETIT, « De l'échelle à l'histoire », in *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil, 1996, p. 85.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 83, 86.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 92.

⁴⁸² Jacques REVEL, « Micro-analyse et construction du social », in *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil, 1996, p. 19.

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 20-21.

spécifique dans lequel il se meut⁴⁸⁴. « L'étude de l'expérience individuelle, donc la plus élémentaire, est la plus éclairante car la plus complexe, puisqu'elle s'insère dans le plus grand nombre de contextes. Le choix des échelles est arbitraire, seule la représentativité de l'échelle choisie compte⁴⁸⁵. Nous retiendrons comme variables d'échelle l'importance des ressources de l'individu, traduit par l'échelle spatiale de l'implantation des propriétés de l'individu noble (si nous émettons l'hypothèse que le noble tire principalement ses ressources de la terre), mais aussi la diversité et l'étendue des champs du social qui le caractérisent, et nous avons retenu principalement l'importance de son capital social et de son réseau de relations, sa sphère d'influence, donc sa position dans la hiérarchie nobiliaire. La typologie des échantillons choisis dépend donc de ces deux critères préalablement définis, l'importance géographique des possessions et la position dans la hiérarchie nobiliaire. Nous dégageons trois grands ensembles de parentèles dans l'échantillon : les parentèles d'importance majeure faisant partie de la haute aristocratie, les parentèles d'importance régionale et les parentèles d'importance locale. Nous sélectionnons également des parentèles issues principalement du nord de l'Île-de-France.

3.4.2 Des parentèles d'importance majeure : Montmorency, Melun et Montfort (exclue de l'étude).

La première échelle d'étude concerne celle des parentèles implantées en Île-de-France dont l'influence peut dépasser la région, que cette influence soit directe ou établie via des intermédiaires, et dont les membres peuvent posséder des fiefs à l'extérieur de la région. Elles se trouvent également très bien placées auprès du roi. Nous définissons ainsi ces parentèles d'importance majeure. En Île-de-France, se trouvent trois parentèles de cette importance : les Montmorency, les Montfort et les Melun. Les deux premières parentèles ont des ramifications en Bretagne : les Montmorency-Laval constituent une ramification de la parentèle ; de même, le comte de Montfort devient duc de Bretagne. Les Melun de la branche principale sont tous vicomtes de Melun et font donc partie de la haute noblesse d'Île-de-France. L'un de ses plus illustres représentants, Jean I^{er} de Melun⁴⁸⁶, devient comte de Tancarville⁴⁸⁷ et acquiert des

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 24-26.

⁴⁸⁵ J. REVEL, « Micro-analyse et construction du social », *op. cit.*, p. 19.

⁴⁸⁶ Jean II de Melun, né vers 1318, mort après 1351, vicomte de Melun, est fait comte de Tancarville en 1351 par Jean II le Bon.

⁴⁸⁷ Tancarville, département. Seine-Maritime, arrondissement Le Havre, canton Saint-Romain-de-Colbosc.

possessions à Antoing⁴⁸⁸. De nombreux représentants des trois parentèles appartiennent aux hôtels royaux ou princiers. Mais seuls les Montmorency et les Melun conservent leurs principaux fiefs majoritairement au nord de l'Île-de-France sur l'ensemble de la période. Les Montfort sont donc écartés de l'étude. Concernant les Montmorency, de nombreuses études ont porté sur leur histoire, notamment lors de la période du Moyen Âge et ensuite pendant la renaissance et l'ascension d'Anne de Montmorency⁴⁸⁹, mais très peu de travaux ont étudié les Montmorency entre 1368 et 1440. Aussi compléterons-nous l'étude de Jean II de Montmorency et de Charles I^{er} de Montmorency (1327-1381) en ciblant principalement l'analyse de l'environnement social, et aborderons-nous également l'étude des descendants et membres de la fratrie de Charles I^{er} de Montmorency, comme Jacques de Montmorency son fils aîné (1370-1414). Les branches cadettes des Montmorency-Saint-Denis et Montmorency-Juilly⁴⁹⁰, des Montmorency-Auvraymesnil seigneurs de Goussainville⁴⁹¹ ou les Montmorency-Marly n'ont pratiquement pas été traitées, et nous espérons pallier ces lacunes dans cette thèse.

3.4.3 Des patrilignages d'importance régionale : le lignage des Trie, Aunay, Villiers-le-Bel/Villiers de l'Isle-Adam/Isle-Adam

L'échelle intermédiaire concerne les patrilignages d'importance régionale, dont les possessions se trouvent établies dans l'ensemble de la région. Leur position dans la hiérarchie nobiliaire leur permet également de fréquenter les hôtels royaux ou princiers. Nous avons retenu principalement trois lignages : les Aunay, les Villiers-le-Bel et Villiers de l'Isle-Adam, et les Trie. Seront aussi abordés dans une moindre mesure les Bouteillers de Senlis. Les

⁴⁸⁸ Antoing, Belgique, région wallonne, province de Hainaut, arrondissement de Tournai.

⁴⁸⁹ Le lignage des Montmorency est bien connu grâce aux travaux anciens de André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, S. Cramoisy, 1624.. Parmi les études récentes, notons que Brigitte Bedos-Rezak a particulièrement bien documenté les possessions des Montmorency entre les origines de la parentèle et 1368 et les vassaux qui dépendaient d'eux via deux monographies. Voir B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, *op. cit.* et Brigitte BEDOS-REZAK, *Histoire de Montmorency : le Moyen Âge* / Brigitte Bedos,..., Neyron, Agence régionale d'édition pour les municipalités (Époques et sociétés; Histoire de notre ville), 1979.. Toutefois elle n'a pas réalisé de schéma relationnel de synthèse, contrairement à Thierry Rentet, qui a su réaliser une analyse de réseau d'Anne de Montmorency à partir d'une série chronologique de lettres épistolaires : T. RENTET, *Anne de Montmorency*, *op. cit.* et Thierry RENTET, « Network Mapping: Ties of Fidelity and Dependency among the Major Domestic Officers of Anne de Montmorency », *French History*, vol. 17, n° 2, 2003, p. 109-126.

⁴⁹⁰ Gustave ESTOURNET, *Les Montmorency-Saint-Denis. Lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*, Mende Paris, Impr. Henri Chaptal siège social de la Société historique du Vexin, 1923.

⁴⁹¹ Goussainville, département Val-d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Goussainville (chef-lieu).

Aunay ont déjà été abordés de manière détaillée dans notre mémoire de master 1⁴⁹², aussi nous ne détaillerons pas cette étude, nous focalisant principalement sur leurs relations avec les autres échantillons. Les Villiers-le-Bel⁴⁹³ et Villiers de l'Isle-Adam ont fait l'objet de nombreuses recherches, mais ce patrilignage a la particularité de s'être scindé en de multiples branches cousines et cadettes dont le rattachement généalogique à la branche principale reste très confuse. La parentèle est principalement possessionnée sur une zone peu étendue autour de deux pôles, l'Isle-Adam⁴⁹⁴ et Villiers-Adam⁴⁹⁵ d'une part sur l'Oise, et Villiers-le-Bel⁴⁹⁶, Villiers-le-Sec⁴⁹⁷, Domont⁴⁹⁸ et Ézanville⁴⁹⁹ dans la plaine du pays de France d'autre part. Elle a connu un grand-maître d'hôtel Pierre IV de Villiers porteur de l'oriflamme et un maréchal de France Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam. Enfin les Trie n'ont pas du tout été approchés, et une grande partie de l'étude portera sur leur évolution. Ce patrilignage est d'un intérêt particulier. Leurs possessions encadrent le territoire des Capétiens en Île-de-France. À l'ouest, ils sont seigneurs de Trie-Château⁵⁰⁰ et de Sérifontaine⁵⁰¹ à la frontière occidentale avec le Vexin normand. À l'est la branche aînée devient comte de Dammartin, à la frontière avec la Champagne. Au centre, ils détiennent des fiefs au cœur du pays de France, à Mareuil-en-France⁵⁰² et à Fontenay-en-France⁵⁰³. Ils collectionnent aussi les charges les plus élevées au sommet de la hiérarchie nobiliaire : des maréchaux, un amiral de France, des chambellans, une lignée de comtes. Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, par exemple, illustre à lui seul l'ancien noble inséré au plus près du pouvoir des rois et des princes, puisqu'il fut maréchal de France, pour le roi Henri V d'Angleterre, puis pour le roi de France Charles VII. Il prit alors deux fois Paris, la première fois pour le compte du duc Philippe le Bon duc de Bourgogne, la seconde fois pour Charles VII en 1436.

⁴⁹² Laurent NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, n° 60, 2009, p. 23-51.

⁴⁹³ R. GUADAGNIN et D. RENAUX, *Histoire de Villiers-le-Bel*, *op. cit.* Une exposition récente sur le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam a permis de faire le point sur le patrilignage de l'Isle-Adam et ses origines : *De Rhodes à Malte*, *op. cit.*

⁴⁹⁴ L'Isle-Adam, département Val d'Oise, arrondissement Pontoise, canton L'Isle-Adam.

⁴⁹⁵ Villiers-Adam, département Val d'Oise, arrondissement Pontoise, canton L'Isle-Adam.

⁴⁹⁶ Villiers-le-Bel, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Villiers-le-Bel (chef-lieu).

⁴⁹⁷ Villiers-le-Sec, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Luzarches.

⁴⁹⁸ Domont, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Domont (chef-lieu).

⁴⁹⁹ Ézanville zanville, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Ecouen (chef-lieu).

⁵⁰⁰ Trie-le-Châtel, département Oise, arrondissement Beauvais, canton Chaumont-en-Vexin.

⁵⁰¹ Sérifontaine, département Oise, arrondissement Beauvais, canton Le Coudray-Saint-Germer.

⁵⁰² Mareuil-en-France, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Luzarches.

⁵⁰³ Fontenay-en-Parisis, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Luzarches.

3.4.4 Des patrilignages d'importance locale : les Choisel et Choisel de Chennevières

La dernière échelle concerne les patrilignages possédant des fiefs au niveau local et occupant des charges d'importance moyenne dans les administrations royales des bailliages. Les deux branches d'une même parentèle, les Choisel du Plessis-Choisel⁵⁰⁴ d'un côté, gruyers de forêt d'Halatte, et les Choisel de Chennevières de l'autre, seigneurs de Chennevières-les-Louvres⁵⁰⁵, ont été choisis pour deux raisons. La première est de nature historique, puisque les seigneurs de Chennevières ont intégré la parentèle des Aunay ; Robert le Gallois d'Aunay, chambellan de Charles VI, grand-maître des eaux et forêts, a épousé Jeanne la Thiaise, veuve de Jean Choisel de Chennevières. Ensuite, les deux branches sont correctement identifiées depuis la représentation de leurs armoiries dans l'armorial de Wijnbergen⁵⁰⁶. Les fiefs des Choisel sont très localisés autour de ces deux communes et dans la forêt d'Halatte. Leur position dans la hiérarchie nobiliaire et dans l'entourage royal est suffisante pour pouvoir laisser quelques traces dans les archives, autant celles de la gruerie d'Halatte⁵⁰⁷ que celles des comptes financiers⁵⁰⁸ et des actes du Parlement de Paris⁵⁰⁹. D'autre part, une autre parentèle très localisée autour de Luzarches, les Beaumont-Luzarches descendants des anciens comtes de Beaumont-sur-Oise-sur-Oise seront également abordés, afin d'évaluer leur stratégie de survie après avoir connu une destinée aussi prestigieuse.

4 CONCLUSION

En guise de conclusion, les cartes définies en annexe⁵¹⁰ décrivent le cadre géographique de notre étude, à savoir l'Ile-de-France médiévale, qui correspond peu ou prou à l'ancienne province de France ou à sa marche d'armes, c'est-à-dire à la petite Ile-de-France entre Seine et Oise, et regroupant les pays *entour Paris*⁵¹¹. L'utilisation des compositions des

⁵⁰⁴ Le Plessis-Choisel, département Oise, arrondissement Senlis, canton Senlis, commune de Chamant

⁵⁰⁵ Chennevières-les-Louvres, département Val d'Oise, arrondissement Sarcelles, canton Gonesse.

⁵⁰⁶ N. CIVEL, *La fleur de France, op. cit.*, p. 500 et p. 503 annexe 3 n° 45 à 48.

⁵⁰⁷ Une bonne synthèse de leur activité de gruyer est décrite dans Etienne GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis. Etude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la révolution », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 1905, I, XXXII, p. 89-317.

⁵⁰⁸ *Les journaux du trésor de Philippe IV le Bel / publiés par Jules Viard...*, Paris, Imprimerie nationale, 1940.

⁵⁰⁹ Archives Nationales, série des actes du Parlement de Paris, Parlement civil : X^{1A} 1 à 15, X^{1A} 32, X^{1A} 51, Chambre criminelle : X^{2A} 3.

⁵¹⁰ **Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 1, cartes n°1.1 et 1.2.**

⁵¹¹ Pour reprendre l'expression de Pierre-Henri Guittonneau dans P.-H. GUITTONNEAU, « *Entour Paris* » : *une capitale et ses petites villes sur l'eau au XV^e siècle, op. cit.*

châtellenies est le seul critère retenu dans l'établissement de ses limites, conforté par les chroniques et les traités des marches d'armes. Après la délimitation des limites géographiques, une étude chronologique de l'évolution du corpus de ces anciens nobles intégrés dans ce périmètre a permis d'identifier soixante trois lignages nobles s'étant maintenus pendant toute la période. Parmi ces lignages, seul un petit nombre a été sélectionné suivant une méthode liée à la micro-histoire et au jeu d'échelles comme objet d'étude systématique dans l'ensemble de notre travail de recherche. Or, pour suivre les itinéraires de vie de ces individus, un écueil est apparu, l'obligation d'examiner des fonds documentaires divers et variés, en nombre presque infini ou, du moins, presque impossible à délimiter, étant donné que depuis 1877, un appel est lancé pour un travail collaboratif pour faire face à ce défi. Aussi, il a fallu circonscrire le périmètre de la documentation de manière arbitraire, nous limitant aux sources qui nous ont permis d'approfondir les quelques lignages sélectionnés. Une fois ces bases établies, nous pouvons enrichir notre base de données prosopographiques d'enregistrements qui vont nous permettre d'apprécier, à l'échelle de l'individu, les activités nobiliaires et les efforts fournis pour assurer la « résilience » de leurs parentèles. Ces données initient ensuite quelques études d'analyse de réseaux sociaux. De méthodes bien spécifiques de construction de tableaux de relations entre individus et de méthodes d'analyse réticulaire, adaptées à la documentation forcément limitée, ont été mises en place. Ce sont ces méthodes que nous allons décrire dans le prochain chapitre.

CHAPITRE II : ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE ET ANALYSE DE RÉSEAU DE L'ANCIENNE NOBLESSE FRANCILIENNE

Dans le contexte de cette recherche des stratégies d'adaptation et de résistance des anciens nobles franciliens, l'enjeu de ce nouveau développement est de décrire le traitement des données historiques qui reconstituent leurs trajectoires individuelles et leurs ressources. Si les richesses issues des produits de la terre et des revenus afférents sont mentionnées de prime abord, leurs principaux moyens de subsistance proviennent de leur « capital social », c'est-à-dire de l'ensemble des « ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissances et d'inter-reconnaissances⁵¹² », en somme, l'ensemble des moyens humains mobilisables qui leur apportent soutien et solidarité. L'importance de ce capital dépend, certes, de l'étendue de ce réseau, mais également de la faculté de l'individu de le maintenir en l'état, en pratiquant par exemple « l'échange de paroles, de dons, de femmes⁵¹³ », pour favoriser le respect et la reconnaissance mutuelle. Les anciens nobles et leurs parentèles, préalablement reconstituées via l'utilisation de la généalogie héraldique, se trouvent au cœur de ces échanges. L'identification de cet entrelacement de liens et des attributs des individus exigent la mise en place d'une base de données prosopographique des individus nobles et l'utilisation d'outils d'analyse de réseaux sociaux⁵¹⁴. Cette analyse réticulaire, l'application de ce qui est convenu d'appeler la *network analysis* en histoire médiévale, n'est pas courant⁵¹⁵. Les humanités

⁵¹² Pierre BOURDIEU, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n° 1, 1980, p. 2. La notion de capital social employée en histoire médiévale est souvent critiquée. Pourtant, certains historiens l'utilisent. Isabelle Rosé, dans sa volonté de reconstituer les réseaux de pouvoir autour d'Odon de Cluny, propose une méthode particulièrement intéressante, une approche de reconstitution des réseaux, plus précisément des champs sociaux ou des sphères d'influence différentes, dans lesquels s'insèrent les individus, voir Isabelle ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *Redes: revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 208-209. Disponible en ligne sur http://revista-redes.rediris.es/html-vol21/vol21_5f.htm, consulté le 14/08/2016. Voir aussi Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 52, n° 2, 2005, p. 88-112, ici p. 92-93.

⁵¹³ P. BOURDIEU, « Le capital social », art cit, p. 2.

⁵¹⁴ La base de données est enregistrée sur le logiciel Access. Les outils d'analyse de réseau Puck, UCINET, NetDraw, Pajek et Gephi, sont utilisés dans cette thèse. Un logiciel professionnel de généalogie, Hérédix version 15, est aussi exploité pour enregistrer les informations par individu.

⁵¹⁵ Nous avons jusqu'à présent recensé cinq autres recherches menées en histoire médiévale sur ce thème. La première expérience provient d'une recherche sur la sociabilité d'une société paysanne médiévale en 2007, voir la communication accessible dans HAL de Romain BOULET et al., « Sur l'analyse de réseaux de sociabilité de la société paysanne médiévale » dans *Computational Methods for Modelling and learning in Social and Human*

numériques ont largement pénétré le champ de la recherche historique, et il est important de décrire ici les méthodes numériques employées⁵¹⁶. Un aspect spécifique, nécessairement technique, consiste à débattre de l'utilisation de ces nouveaux outils pour aborder le rôle social des anciens nobles et leurs interactions avec les représentants de l'État en gestation, en précisant les avantages et les limites. En effet, « la prosopographie des serviteurs de l'État, des hommes insérés dans l'ensemble de ces réseaux de relations et de partis, et d'une façon générale de l'ensemble des élites, apparaît donc comme la méthodologie nécessaire à la mise à jour de la structure qui commande le fonctionnement d'ensemble... Sans elle on ne peut rien comprendre à la naissance de l'État moderne.⁵¹⁷ ». La première partie de ce chapitre présente la méthode prosopographique d'enregistrement des données attributaires et relationnelles, et commente la structure de la base de données qui les collecte. Puis un appel à étudier les liens sociaux au Moyen Âge comme objet historiographique propre est lancé. Ce programme présenté en seconde partie nécessite la modélisation d'un dictionnaire typologique⁵¹⁸ de données relationnelles enregistrées dans les documents du Moyen Âge. Enfin, le modèle d'exploitation de ces données relationnelles est décrit. Cette exploitation utilise les méthodes d'analyse de réseau, classifiées ici en trois types d'études : celle de collections de réseaux égo-centrés sur des topolignages, celle de réseaux d'affiliation ou réseaux bipartites, et celle de réseaux d'alliance, de réenchaînement d'alliances et de parentèle.

Sciences (MASHS, Mai 2007, Brest). Disponible sur <https://hal-univ-tlse3.archives-ouvertes.fr/hal-00674238/document>, consulté le 14/08/2016. Ensuite, outre l'exemple d'Isabelle Rosé citée en note 1, Stanley Théry, Pascal Chareille et Didier Boisseuil travaillent sur les « relations entre les notables de Tours et Louis XI (1461-1483) » et ont réalisé une communication en ce sens au congrès du CTHS de Reims en 2015 (accès en ligne sur <http://cths.fr/co/communication.php?id=7066>, consulté le 14/08/2016). Dans le cadre de l'atelier « Histoire et réseaux » du 11 décembre 2015, organisé par Anna Heller, Karine Karila-Kohen et Isabelle Rosé, de l'université de Rennes 2, deux autres projets ont été présentés. Il s'agit de l'étude de « réseaux, groupes et communautés dans les chartes du haut Moyen Âge » par Laurent Jégou et Stéphane Lamassé (Paris I), et de celle de réseaux dans l'Empire carolingien par Martin Gravel (Paris VIII), voir <http://www.sites.univ-rennes2.fr/cerhio/spip.php?article1733>, consulté le 14/08/2016.

⁵¹⁶ Billet du blog prosopographie : « De l'importance du discours de la méthode » de Gabriel Garrote, <http://prosopographie.hypotheses.org>, consulté le 29 septembre 2015.

⁵¹⁷ Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES (éds.), *L'État moderne et les élites : XIII^e-XVIII^e siècles apports et limites de la méthode prosopographique - actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire moderne, n° 36), 1996.

⁵¹⁸ Nous pourrions aussi utiliser les concepts de « vocabulaire contrôlé », et appeler ce dictionnaire une taxonomie, un thésaurus ou une ontologie.

1 ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE : POUR UN RECUEIL DE DONNÉES ATTRIBUTAIRES ET RELATIONNELLES

La méthode prosopographique forme l'outil principal de toute recherche historique sur des itinéraires d'individus appartenant à un groupe social prédéfini et sur leurs interactions individuelles. Il s'agit d'une « étude biographique, collective ou comparative de groupes donnés, distincts du reste de la société par l'emploi, l'activité, le statut social, et tous les éléments de l'action sociale individuelle propres à permettre de décrire le ou les groupes envisagés ainsi que leurs relations internes ou externes.⁵¹⁹ ». La démarche prosopographique de cette étude sur l'ancienne noblesse intégrée dans la société médiévale n'est pas nouvelle. D'autres ont déjà utilisé cet outil à des fins d'études d'histoire sociale des institutions et ont déjà appliqué cette méthode avec succès, comme Hélène Millet dans son étude sur les Chanoines du chapitre cathédral de Laon⁵²⁰, Olivier Mattéoni⁵²¹ dans le cadre de son étude sur le personnel politique et administratif de la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge⁵²², ou Thierry Kouamé⁵²³ dans son examen de la population des pensionnaires du collège de Dormans-Beauvais. L'objet de l'étude consiste à traiter les réponses apportées à une enquête, présentée sous la forme d'un formulaire divisé en rubriques dédiées. Ce formulaire lui-même mène à la construction de la base de données qui enregistre les résultats de l'enquête historique. Enfin, un exemple de table de données attributaires est présenté sous la forme d'une typologie des carrières des anciens nobles franciliens.

⁵¹⁹ Georges T. BEECH, « The scope of medieval prosopography », *Medieval prosopography*, vol. 1, n° 1, 1980, p. 3-7.

⁵²⁰ Hélène MILLET, *Les Chanoines du chapitre cathédral de Laon : 1272-1412*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, n° 56), 1982.

⁵²¹ Olivier MATTÉONI, « Une base de données informatisées pour l'étude prosopographique du personnel politique de la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge : présentation et exploitation », *Medieval Prosopography*, vol. 19, 1998, p. 99-109.

⁵²² Olivier MATTÉONI, *Servir le prince: les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge, 1356-1523*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 52), 1998.

⁵²³ Thierry KOUAMÉ, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge : stratégies politiques et parcours individuels à l'Université de Paris (1370-1458)*, Leiden, Brill, 2005.

1.1 La méthode prosopographique : objets et méthodes

L'examen des itinéraires des anciens nobles franciliens entre la fin du XII^e et la première moitié du XV^e siècle nécessite l'utilisation d'une documentation plurielle et variée⁵²⁴, qui révèle des trajectoires de vie relativement complexes. Elles engendrent donc quelques difficultés à préparer un questionnaire préétabli unique, dont l'établissement est ensuite commenté.

1.1.1 Une documentation plurielle pour la reconstitution des traces individuelles

La méthode documentaire appliquée consiste à stocker dans une base de données les informations liées aux acteurs, qu'ils soient individuels ou collectifs, et les relations qu'ils entretiennent entre eux. Où identifier ces relations ? En fait, chaque type de source participe à la reconstitution d'un élément de chaque itinéraire biographique⁵²⁵. L'exploitation des sources revient à relever les noms cités dans l'acte, les circonstances de la rédaction, d'identifier les rapports entre les individus, de manière à reconstituer des carrières, à établir des liens de patronage, des liens de parenté, des relations d'amitié ou de dépendance sociale dans le cadre de la vassalité. Chaque source textuelle contient ainsi des informations sur des actions impliquant plusieurs acteurs. Pour chaque action enregistrée, le type de l'action, les individus impliqués, les dates de début et de fin de l'action, les références de la source et des commentaires éventuels sont entrés dans une base de données définie dans le logiciel Access⁵²⁶. Cet enregistrement est issu de la transformation de la donnée brute en métadonnée ou métasource, « source structurée et organisée en vue d'un traitement informatique⁵²⁷ ». Chaque document⁵²⁸ s'interprète donc comme un évènement⁵²⁹ : c'est d'ailleurs la propriété

⁵²⁴ Un aperçu des différents types de sources a été donné au chapitre précédent.

⁵²⁵ La notion « d'itinéraire biographique », ou de « succession d'événements biographiques » est développée par Isabelle Rosé dans I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 205.

⁵²⁶ À l'heure des humanités numériques, la mise en forme et le stockage de ces métadonnées en histoire constitue un enjeu stratégique pour l'avenir de disciplines comme la nôtre. Toujours d'après Jean-Philippe Genet, « le médiéviste du XXI^e siècle se doit d'utiliser les nouvelles technologies pour créer les nouvelles données de la recherche historique, à l'instar des bibliothécaires responsables des archives ouvertes et du stockage pérenne des données de la recherche, des ingénieurs informaticiens ou des spécialistes d'humanités numériques qui intègrent ces métadonnées dans des SGBD, des systèmes de gestion de données relationnelles, susceptibles de les interroger ». D'après Jean-Philippe GENET, « Être médiéviste au XXI^e siècle » dans *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle - XXXVIII^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 98), 2008, p. 9-33, ici p.30.

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 18-20.

⁵²⁸ Sur l'intérêt des archives documentaires pour une « troisième voie » d'étude, autre que celle des enquêtes sociologiques ou des études anthropologiques observant l'individu sur le terrain, et sur la collecte des données

même du logiciel de généalogie professionnelle (Hérédiss15) utilisé pour stocker ces événements par individu. La fiche biographique s'enrichit et alimente ensuite la fiche prosopographique répondant au questionnaire préétabli.

En somme, les éléments à rechercher dans les sources analysées sont constitués d'attributs et de relations. L'idéal serait donc de dresser un tableau de correspondance entre type d'attribut ou de lien et type de source, mais cette tâche excéderait le périmètre de cette étude. Contrairement à d'autres méthodes historiques qui se penchent sur des sources sérielles ou cohérentes, en prosopographie, plus les sources sont nombreuses et variées, plus elles renseignent des trajectoires de vie complexes.

1.1.2 Complexités des trajectoires de vie – bifurcations et imprévisibilité

Alors que l'ancienne noblesse fait face à un environnement mouvant pour survivre, il est opportun de s'interroger sur ses stratégies d'adaptation, les mécanismes d'autodéfense qu'elle a adoptés, les dispositions qu'elle a instaurées dans l'urgence, en fonction des valeurs intrinsèques qu'elle voulait défendre. En somme, comment a-t-elle géré « l'incertitude et les irréversibilités⁵³⁰ » ? Face aux risques reconnus, quelle a été sa manière de réagir ?

La méthode prosopographique doit initier des investigations sur l'identité sociale, l'insertion sociale de l'individu dans le groupe de l'ancienne noblesse et dans le reste de la société, le niveau économique, les pratiques culturelles et religieuses (fondation, pèlerinage, croisade, possession de reliques, etc.). Les individus sont « pluriels⁵³¹ ». Possédant de multiples activités qui les amènent à côtoyer des contextes sociaux et des sphères d'influence différentes, ils sont conduits à occuper des positions sociales diverses et à jouer des rôles

relationnelles, voir Pascal CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », *Réseaux*, vol. n° 152, n° 6, 2009, p. 21-58, ici p. 27.

⁵²⁹ D'après Jean-Pierre DEDIEU, « Les grandes bases de données. Une nouvelle approche de l'histoire sociale. Le système Fichoz. », *Revista da Faculdade de Letras. História*, vol. 3, n° 5, 2004, p. 101-114, ici p. 105. « La documentation doit donc se lire comme une suite de séquences décrivant des actions effectuées ou subies par un acteur individualisé. Chacune de ces actions doit correspondre à une entrée dans une base de données contenant tous les éléments nécessaires à son interprétation : nature et description de l'action, identification de l'acteur, date, référence, éléments de contexte... ». Dans un contexte de recherche sur l'administration espagnole au XVIII^e siècle, J.P. Dedieu indique avoir enregistré 250 000 événements biographiques impliquant 43000 individus, résultat d'un travail de recherche d'une quarantaine de chercheurs venant de six pays différents (*Ibid.*, p. 108). La base Fichoz connaît pour l'instant un seul problème : elle est construite à partir de Filemaker Pro et n'est donc pas consultable sur internet comme une base de données Mysql ou Oracle.

⁵³⁰ Michel GROSSETTI, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, n° 1, 2006, p. 5-28, ici p. 25.

⁵³¹ Thierry DUTOIR, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale », *Genèses*, vol. 47, n° 2, 2002, p. 21-41, ici p. 37.

différents. Le relevé de leurs carrières, souvent constituées par les services rendus aux institutions⁵³², rétablit les trajectoires classiques, mais aussi les « bifurcations⁵³³ ». L'acquisition de comportements sociaux prenant du temps, la mise en évidence de la notoriété, des stratégies de présentation de soi (comment les individus tâchent d'ajuster leur identité sociale à la place qu'ils occupent), les stratégies d'adaptation à l'imprévisibilité, constituent d'autres éléments de réflexion dans l'élaboration d'un questionnaire. Or ces stratégies sont individuelles et collectives : être situé socialement par autrui, c'est exister, ne pas l'être, c'est subir une exclusion aux conséquences graves. Et pour exister dans la société, chaque homme possède autant de « soi » sociaux qu'il existe d'individus à le reconnaître et à se faire une image de lui. Cette pluri-activité⁵³⁴ et cette pluri-détermination caractérisent les anciens nobles et doivent être enregistrés, ne serait-ce que parce qu'ils sont le reflet de l'imbrication des réseaux de relations entre individus.

Un tri dans le flot de données historiques forcément incohérentes entre elles doit être opéré en amont pour ne pas être submergé. Ce tri est mené à partir d'un formulaire préconçu, dédié à la compréhension de ces stratégies de résistance de l'ancienne noblesse et des ressources de ces lignages.

1.1.3 Établissement du questionnaire – les grandes rubriques

Pour recueillir les éléments nécessaires afin de répondre à ces questions, un formulaire d'enquête a été arrêté d'après le modèle de l'UA 1004 mis en place par Hélène Millet⁵³⁵. Les grandes rubriques du formulaire concernent en premier lieu l'identité du

⁵³² Il peut s'agir d'hôtels royaux ou princiers, ou d'institutions ecclésiastiques, institutions nommées ENTITES (pour les autorités morales) dans la base de données, pour les distinguer des INDIVIDUS.

⁵³³ Une bifurcation biographique est un « changement important et brutal dans l'orientation de la trajectoire, dont à la fois le moment et l'issue étaient imprévisibles d'après Claire Bidart, dans Claire BIDART, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, n° 1, 2006, p. 29-57, ici p. 31. Voir aussi M. GROSSETTI, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », art cit, p. 15, 26. Michel Grossetti rapproche la notion de bifurcation de celle du *turning point*, le tournant dans une carrière. L'entrée dans un hôtel princier, le changement d'hôtel, ou la mort d'un père au combat, constituent de telles bifurcations.

⁵³⁴ Ce concept de pluri-activité est développé par Thierry Dutour dans T. DUTOUR, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale », art cit, p. 31, 34.

⁵³⁵ Hélène Millet explicite particulièrement bien la méthode utilisée qui a été reprise dans cette thèse pour construire le modèle informatique de base de données. Voir Hélène MILLET, « Notice biographique et enquête prosopographique », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, vol. 100, n° 1, 1988, p. 87-111.. Voir aussi Hélène MILLET, « L'ordinateur et la biographie ou la recherche du singulier » dans François-Olivier Touati et Michel Trebitsch (éds.), *Problèmes et méthodes de la biographie : actes du colloque, Sorbonne 3-4- mai 1995*, Paris, Publications de la Sorbonne (Sources - Travaux historiques, n°3-4), 1985, p. 115-127.

personnage, les dates estimées ou réelles de naissance et de décès, l'origine géographique, l'insertion sociale dans le groupe de l'ancienne noblesse et dans le reste de la société, le niveau économique et culturel, les postes occupés dans les institutions ou entités, la vie religieuse, la vie publique. Les grandes rubriques du formulaire prosopographique alimentent alors le *mapping* de la base de données enregistrée dans Access, c'est-à-dire l'ensemble des tables de données et les relations entre les tables⁵³⁶, donnant une image synthétique de la base de données que nous allons maintenant commenter.

1.2 La base de données

La construction de la base de données s'articule autour des deux aspects importants de la société nobiliaire déjà mis en exergue, les individus ou acteurs d'un côté, et les relations de l'autre. La base de données est donc construite autour de quatre tables principales : la table des individus, IND_individu, contient la liste des acteurs et leurs attributs, la table ENT_entites recense les établissements laïques ou ecclésiastiques, celle contenant l'ensemble des relations entre individus, RLI_relation_individu, et enfin celle qui liste les relations entre individus et entités, nommée RLE_relations_entités.

1.2.1 Les tables de données attributaires

Les données attributaires⁵³⁷ identifient l'individu et constituent les critères d'individuation en tant qu'ancien noble⁵³⁸. Elles correspondent tout d'abord aux quatre

⁵³⁶ Le mapping de la base de données à partir des rubriques du questionnaire est décrit dans cette thèse au **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 2, tableau 2.1.**

⁵³⁷ Ou évènement uninominal, qui ne concerne qu'un seul individu et non un deuxième intervenant, tout comme les « naissances, décès, études, occupations, carrières », d'après J.-P. DEDIEU, « Les grandes bases de données... », art cit, p. 107. L'ensemble des tables de la base de données est décrit dans cette thèse au **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 2, tableau 2.2.**

⁵³⁸ Voir Joseph MORSEL, « La construction sociale des identités dans l'aristocratie franconienne aux XIV^e et XV^e siècles : individuation ou identification ? » dans Brigitte BEDOS-REZAK et Dominique IOGNA-PRAT (éds.), *L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005, p. 79-99, ici p. 95-97. Les marqueurs d'individuation sont à l'origine de la structure de la table individu et des tables complémentaires décrites plus bas qui, toutes, identifient les individus. Les marqueurs d'une identité individuelle sont les « noms propres, titres, armoiries », auxquels l'auteur ajoute des marqueurs d'identité collective : « clerc ou chevalier, marié ou non ». L'ensemble est bien synthétisé dans le même colloque par Brigitte Bedos-Rezac dans son introduction, Brigitte BEDOS-REZAK, « Introduction. Les marqueurs de l'individuation » dans Dominique Iogna-Prat et Brigitte Bedos-Rezac (éds.), *L'individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005, p. 33-41. Voir également Brigitte BEDOS-REZAK, « Medieval Identity : A Sign and a Concept », *The American Historical Review*, vol. 105, n° 5, 2000, p. 1489-1533. Une bonne introduction à la théorie des stratégies de distinction de la noblesse se trouve dans Rémi LENOIR, « Noblesse et distinction dans l'œuvre de Pierre Bourdieu » dans Jean-Philippe Genet et E. Igor Mineo (éds.), *Marquer la prééminence sociale : actes de la conférence organisée à Palerme en 2011*, Paris, Publications de la Sorbonne (Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640), n° 6), 2014, p. 21-41.

premières rubriques de la table de *mapping* : les noms de baptême, de patrilignage, éventuellement le topolignage⁵³⁹, le surnom, les armoiries, une indication sur l'état marital, l'origine géographique, la date de naissance exacte ou estimée et la date de décès exacte ou estimée. Lorsque que les dates ne sont pas connues précisément, il est possible de rentrer la fourchette des dates de naissance et de décès en utilisant les champs complémentaires date-approximative 1 et date-approximative 2. Les dates de première et de dernière mention dans les sources sont aussi indiquées. La date de naissance date-approximative 1 est alors fixée à la date de première mention dans les sources moins 15 ans⁵⁴⁰. Si aucune autre mention dans les sources n'est connue, la date de naissance est fixée à la date de mariage, quand elle est connue, moins 15 ans. En dernier ressort, dans le cas des individus féminins, la date de naissance approximative de la mère est calculée en fonction de la date de naissance de l'aîné(e) moins 15 ans. Le format des dates utilisé est du type anglo-saxon de manière à pouvoir trier les dates dans l'ordre chronologique dans un fichier Excel⁵⁴¹.

Ces attributs principaux constituent la structure d'un enregistrement de la table individus (IND) (Voir figure 10). Les autres éléments, qui complètent ces marqueurs, sont intégrés dans des tables annexes, comme la table SRN contenant le statut et la titulature de l'individu (champ SRN_statut), ou celle de son surnom (champ SRN_surnom). La table ARM contient la description des armoiries portées (champ ARM_armoirie). La table STT donne le statut de laïc ou de clerc de l'individu, son état d'ancienne ou nouvelle noblesse et son rang dans la hiérarchie nobiliaire. Plusieurs choix sont possibles : famille royale, princière, ducal, comtale, ou haute, moyenne et basse noblesse.

Depuis le milieu du XIX^e siècle et jusqu'à une époque récente, les historiens négligeaient l'étude des destins individuels par rapport à celle des catégories sociales⁵⁴². Mais les individus ne sont pas les seuls acteurs représentés dans la base : « Il n'est guère d'action au cours desquelles l'individu n'agisse en fonction d'un lien, soit avec un autre individu, soit avec un

⁵³⁹ Ce concept sera abordé dans les chapitres suivants.

⁵⁴⁰ Lorsqu'aucune mention de naissance ou de décès n'apparaît dans les sources, l'hypothèse d'un âge de 15 ans à la date de première mention dans les sources est utilisée. C'est une hypothèse généralement employée dans l'opération Charles VI du LAMOP, disponible en ligne sur <https://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI>, consulté le 14/08/2016.

⁵⁴¹ En effet, Excel gère très mal les dates antérieures à 1900, aussi nous utilisons un champ date texte de type AAAAMMJJ. Le format est bien évidemment converti en format français type dans les fiches prosopographiques.

⁵⁴² J.-P. DEDIEU, « Les grandes bases de données... », art cit, p. 101. « Le paradigme qui régit l'histoire sociale a rapidement évolué au cours des quinze dernières années. Il reposait depuis le milieu du XX^e sur l'idée que les conduites individuelles manquaient d'intérêt, que seuls importaient les groupes ».

autre collectif. L'on est conduit de la sorte à une généralisation du concept de relation : à tout instant, l'acteur n'existe que par le lien qui le lie à l'autre, qu'il soit une personne morale ou un groupe⁵⁴³ ». Pourtant, les individus entrent en interaction avec des acteurs collectifs d'individus ou des institutions, appelés ici entités, qu'elles soient laïques comme les administrations ou des hôtels princiers, ou religieuses comme les monastères ou abbayes. Ces derniers éléments sont enregistrés dans la table ENT_entite, chaque enregistrement étant identifié par une clé ENT_id.

Enfin, d'autres tables contiennent la typologie des relations établies, typologie qui a l'avantage d'être enrichie en permanence quand un nouveau type de relation est observé dans les sources, sans avoir à modifier la structure globale de la base de données.

⁵⁴³ *Ibid.*, p. 107.

Menu général TROUVER UN INDIVIDU

N° 38 PRENOM Pierre LIGNAGE CHOISEL RANG III

IDENTITE TYPE ARMOIRIE TITULATURE RELATIONS ENTRE INDIVIDUS RELATION AVEC ENTITES CARRIERES RELATION INDIVIDU MISSION VOYAGES UN EVENEMENT REVENUS TRANSFERTS OPERES

Individu numéro :	38	Cause du décès :	
Sexe :	M	Date de début d'apparition :	12670000
Nom de baptême :	Pierre	Date de fin d'apparition :	13230000
Lignage :	CHOISEL	Lieu d'inhumation :	
Rang :	III	Lieu de naissance :	
Surnom :		Origine géographique :	Plessis-Choisel
Date de naissance :		Mariage (Oui/Non) :	☒
Date approximative 1 :	12520000	Indicateur de fiabilité (/4)	3
Date approximative 2 :			
Date de décès :			
Date approximative 1 :	13230000		
Date approximative 2 :			
Bibliographie :	Bibliothèque nationale de France - Layette cote Senlis - Mss. LAT 17113 p 323 Don d'une dime à Pierre Choisel - vidimus du 14 aout 1400 - Chapitre cathédral de	Commentaires :	Gruyer de la forêt d'Halatte Enregistrement suivant

Figure 10 : Détails des champs de la table INDIVIDUS

1.2.2 Les tables de données relationnelles

Les liens personnels, individuels, tissés lors de ces « événements biographiques, ces brefs instants figés par la documentation »⁵⁴⁴ se rencontrent donc dans les sources à l'état de traces. Ils sont déployés par les individus pour s'insérer dans la société. Ces relations illustrent le reflet des groupes d'influence agissant en retour sur l'individu : « L'individu agit dans des cadres de multiples natures qui sont autant de contraintes qui pèsent sur son action. L'idée subsiste aussi que l'action individuelle s'inscrit à l'intérieur de groupes⁵⁴⁵ ». L'observation des existences individuelles mène à une réflexion sur les champs de l'action individuelle et des relations sociales, sur les champs de la sociologie interactionniste. Déterminer « l'action sociale individuelle des membres du groupe et leurs relations sociales internes ou externes » conduit à définir à terme des sous-groupes à l'intérieur de la population, nommés partis ou clientèles selon l'usage. Or, suivant l'affirmation de Thierry Dutour : « on ne peut plus définir les individus de façon unidimensionnelle par leur appartenance à un groupe⁵⁴⁶ ». Il n'existe pas de cloison étanche entre les milieux sociaux. La participation de ces différents milieux à la vie politique et à ses modalités donne de nombreuses informations. L'identification de liens définis avec précision⁵⁴⁷, et la recomposition des trajets de vie des individus, constituent le nouvel objet d'étude de tout un pan de l'historiographie actuelle⁵⁴⁸. Les relations entre

⁵⁴⁴ I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge », art cit, p. 205.

⁵⁴⁵ J.-P. DEDIEU, « Les grandes bases de données... », art cit, p. 102.

⁵⁴⁶ Thierry DUTOUR, *La ville médiévale : origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, O. Jacob, 2003, p. 243.

⁵⁴⁷ Claire Lemerrier affirme l'importance de la définition des liens personnels pour comprendre leur configuration dans un réseau et « leurs effets, leurs origines, leurs changements en fonction d'événements extérieurs, et leurs conséquences » sur le réseau. Elle fait aussi la différence entre relation réelle et potentiel relationnel, et insiste sur la connaissance du réseau par les individus et la temporalité des liens. (Claire LEMERCIER, « Formal network methods in history: why and how? » dans Georg Fertig (éd.), *Social Networks, Political Institutions, and Rural Societies*, Turnhout, Brepols Publishers, 2015, p. 281-310, ici p. 288..

⁵⁴⁸ De nombreux précurseurs ont mis en avant l'étude des interactions, des liens personnels et individuels. Padgett et Ansel ont dès 1993 abordé l'étude de neuf types de relations. Parmi ces relations peuvent être reprises dans un cadre médiéval les « relations de parenté », les « liens commerciaux », les « liens de patronage », les « liens amicaux et de protection », voir César Ducruet, « Multigraphes, multiples, et réseaux couplés ». Article en ligne disponible sur : <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00746129>>, consulté le 14/08/2016, d'après John F. PADGETT et Christopher K. ANSELL, « Robust Actions and the Rise of the Medici, 1400-1434. », *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 6, 1993, p. 1259-1319. Isabelle Rosé évoque une classification de « liens éphémères » (ou « interactions ») identifiés dans les actes diplomatiques, des relations de « parenté charnelle et spirituelle », de « confraternité spirituelle », « d'alliance », « d'*amicitia* » et de « relations de vassalité » dans son étude du réseau d'Odon abbé de Cluny, voir I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 201-202, 215-216. Jean-François Chauvard évoque l'utilisation obligée en histoire sociale de « la reconstitution biographique, des configurations relationnelles, de l'analyse de réseau », et l'étude de liens sociaux dans les « stratégies matrimoniales, le choix de la résidence, l'itinéraire professionnel, la politique d'investissements, les réseaux de créance et de dette », à travers les archives notariales, dans Jean-François CHAUVARD, « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ? » dans Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Vincent Gourdon et François-Joseph Ruggiu (éds.),

individus sont classées en plusieurs grandes familles. La première concerne le rôle de l'individu dans une institution ou un poste bien spécifique. Il s'agit principalement d'un élément de carrière, souvent relié à un lien hiérarchique, ou à une deuxième grande famille de type de liens, le lien d'affiliation à un hôtel, une institution, une association. La participation d'individus affiliés à une mission ou à une montre d'armes constitue un autre type de relations du même genre.

Un second type de relation appartient aux champs de la parenté, de l'amitié, du clientélisme, du patronage, de la vassalité, qu'elle soit brève ou longue, voulue ou non, héritée ou non, potentielle ou hypothétique, de l'ordre de la perception de l'influence ou du conflit. Elle peut être faite d'échanges économiques, de relations professionnelles, militaires, ou religieuses. Son intensité, les droits et devoirs de chaque intervenant, varient également. Enfin, un troisième type d'interaction, existe aussi l'interaction, plus souvent brève ou éphémère, se rencontre surtout dans les actes, lorsque ces derniers listent des témoins ou des signataires. Si de mêmes interactions entre individus se répètent dans les sources, il est envisageable que les interactions répétées se soient transformées en une relation durable, dont la nature toutefois reste à définir.

Chaque attestation d'interaction entre deux individus de la table IND est enregistrée dans la table RLI_relation_individu, chaque enregistrement étant identifié par la clé de l'individu 1 et la clé de l'individu 2. Dans le cas où l'individu noue une relation avec une entité, l'enregistrement n'est pas effectué dans la table RLI_relation_individu mais dans la

Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVI^e - XVIII^e siècles, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Collection Roland Mousnier, n° 14), 2004, p. 87-108, ici p. 97. José Maria Imizcoz dresse un bilan des relations dans l'étude des élites de l'Ancien régime. Les relations horizontales impliquent les liens de parenté, d'amitié, d'alliances et de relations professionnelles. Les relations verticales mettent en lumière la relation patron-client, les liens de clientèle, à différencier des liens de vasselage ou de domesticité, et qui s'illustrent dans les cours princières, voir José Maria IMIZCOZ, « Communauté, réseau social, élites » dans Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu (éds.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien régime*, Paris, CNRS éditions (Amériques-pays ibériques), 1998, p. 31-66. Mathieu Eychenne, quant à lui, aborde son enquête sur l'insertion sociale des mameluks en étudiant « les liens personnels et multiples, familiaux, matrimoniaux, clientélistes, spirituels, intellectuels, amicaux et autres » entretenus avec les autres individus, voir Mathieu EYCHENNE, *Liens personnels, clientélisme et réseaux de pouvoir dans le sultanat mamelouk : milieu XIII^e-fin XIV^e siècle*, Damas, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient (Presses de l'Institut français du Proche-Orient, n°278), 2013, p. 24-25 et p. 31-55. Précisons notamment que ce dernier auteur développe tout un préambule (aux pages 31 à 55) correspondant à une étude terminologique du lien social dans les sources. Pour finir, Pascal Cristofoli tente une brève délimitation des domaines d'étude historiques où l'analyse de réseau est adaptée. Il s'agit de « généalogie et d'histoire de la famille, de pratiques relationnelles, du clientélisme, des mobilisations politiques, des échanges » (P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », art cit, p. 45).

table RLE_relation_entite. Ce dernier contient la clé de l'individu en question et la clé de l'entité associée, qui est enregistrée dans la table ENT (Voir figure 11).

1.2.3 Les relations entre individus, propriétés et revenus

Un dernier ensemble de tables gère les relations de l'individu avec son patrimoine, ses fiefs et ses revenus, ce qui permet d'estimer son niveau de richesse. Le patrimoine peut toutefois changer de mains, faire l'objet de transferts économiques ou de dons. La table des possessions PSS_possession contient une liste de fiefs, caractérisés suivant leur géolocalisation et leur type de contenu, qu'il s'agisse par exemple de terres, d'un château ou de bois. La surface et la composition sont précisées quand elles sont connues. Ces possessions sont typées, suivant une classification de types de fiefs issue de la thèse de Joseph Morsel⁵⁴⁹, le type étant enregistré dans la table TAB_typ_5. Chaque possession peut être associée à des dépendances, entrées dans la table DPD_dependance, et à des rentes foncières, contenues dans la table RNT_rente. La figure 13 décrit l'agencement des tables qui contiennent les informations sur ces relations.

De plus, une table centrale RIP_rel_ind_possession relie dans un même enregistrement un individu avec un fief enregistré dans la table des possessions PSS_possession, à une date donnée. Le lien entre l'individu et le fief, qu'il s'agisse d'une propriété, d'un bien possédé en usufruit, d'un achat ou d'une vente, d'un don en héritage, est contenu dans la table type TAB_typ_4.

Enfin, un ancien noble gagne aussi des revenus souvent en nature. La table RVN_revenu liste les revenus d'un individu, classés suivant la terminologie de la table type TAB_typ_9, dont certains peuvent provenir des produits d'un fief, qu'il s'agisse d'une rente, d'un impôt, d'une taxe quelconque : la table RVN est alors liée à la table PSS.

1.3 La typologie des carrières

Un autre ensemble de tables décrit sur la figure 12 est mis en place pour stocker les traces biographiques des individus sous forme d'éléments de carrière ou de missions réalisées pour le compte d'un tiers ou d'une entité. Le poste occupé pendant cette carrière est un

⁵⁴⁹ Joseph MORSEL, *La noblesse contre le prince : l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n° 49), 2000.

attribut de l'individu. Mais il occupe ce poste parce qu'un autre individu, un supérieur hiérarchique, le prince d'un hôtel, un supérieur ecclésiastique, l'a choisi et l'y a nommé. La table CRR_carriere contient une série d'enregistrements identifiés par une clé primaire CRR_id, par une date de début de carrière CRR_dat_deb et une date de fin CRR_dat_fin. Elle met en relation un individu IND_id_1, soit avec son patron nommé IND_id_2, soit avec une entité ENT_id. Le label du poste, stocké dans CRR_lib, est sélectionné dans une liste définie par une typologie bien spécifique, reprise de l'ouvrage de Thierry Kouamé⁵⁵⁰, et contenue dans une table annexe, appelée table type, intitulée TYP_type_6⁵⁵¹. L'avantage de ce type de table, que nous abordons de manière plus approfondie dans le paragraphe suivant, est son caractère ouvert et dynamique. La typologie peut s'enrichir au fur et à mesure des nouveaux types de poste de carrière découverts dans les sources. Enfin, l'enregistrement contient aussi un champ descriptif du poste stocké dans CRR_desc, des commentaires sur les sources de référence dans CRR_comment, et une zone renseignant la fiabilité de l'information (notée sur 4) dans CRR_fiab.

De même, la table de relation entre les individus et les missions effectuées, nommée RIM_rel_ind_mission, contient les liens entre les éléments de la table des individus IND et une mission sélectionnée dans la table MSS_mission. Chaque enregistrement de la table RIM_rel_ind_mission contient une clé de relation individu-mission RIM_id, le numéro de la mission MSS_id, le numéro de l'individu IND_id, la date de début de la mission RIM_dat_deb. Le champ RIM_dat_fin donne la date de fin de la mission, RIM_desc sa description, RIM_comm, les commentaires sur les sources et RIM_fiab la fiabilité de l'information notée sur 4. Comme la table TYP_type_6, la table MSS_MISSION, ouverte et dynamique, contient la liste globale des missions enregistrées à partir des sources⁵⁵².

Après ce bref aperçu des relations esquissées lors d'une carrière, il s'avère indispensable de généraliser cette étude à tout type de relation. Pour cela, un dictionnaire des relations interpersonnelles reste à concevoir, et une typologie des relations doit être définie. Comme l'affirme J.P. Dedieu à propos du système Fichoz, « L'examen systématique [...] des

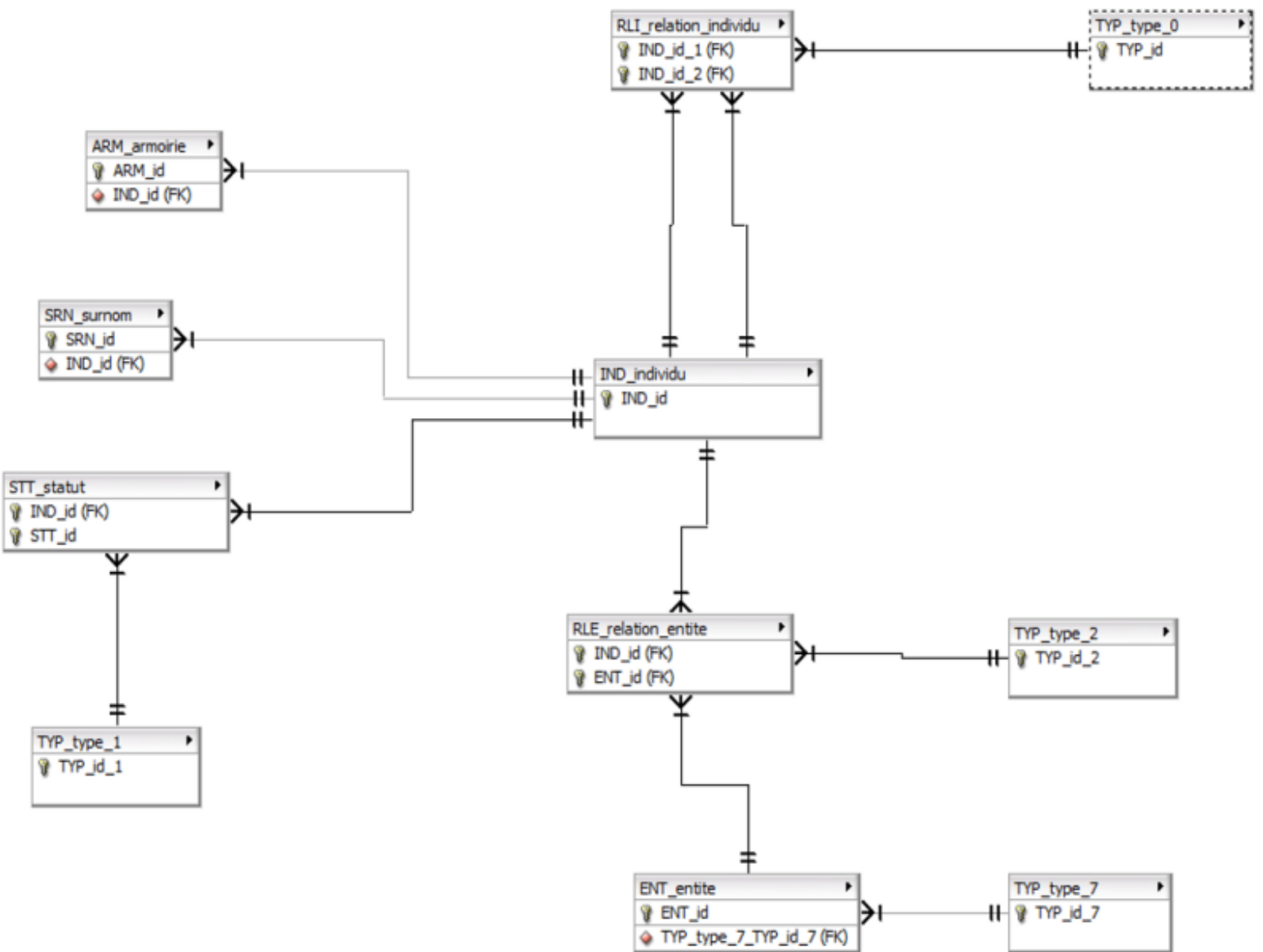
⁵⁵⁰ T. KOUAMÉ, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge*, op. cit. Une autre base de données sur les carrières au sein de l'hôtel de Bourbon a été étudiée par Olivier Mattéoni dans O. MATTÉONI, « Une base de données informatisée pour l'étude prosopographique », art cit.

⁵⁵¹ Le contenu de la table type 6, se trouve dans cette thèse, **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 2, tableau n° 2.3.**

⁵⁵² Un extrait du contenu de la MSS_mission se trouve dans cette thèse, **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 2, tableau n° 2.4.**

relations entre individus, et la nécessité de définir synthétiquement des types de relations pour pouvoir tout simplement interroger la base, posent le problème de leur recensement et de leur classement. La base exige l'élaboration d'une syntaxe générale des relations qui constitue à elle seule un programme de recherche à part entière.⁵⁵³ ». Mais deux aspects dans cette typologie des liens doivent être pris en compte : leur potentialité et la pérennité de la relation. Quel est le potentiel d'un lien identifié entre deux individus à se convertir en relation durable, ou éphémère ? Ou en d'autres termes, quel est le potentiel social (ou de génération d'échanges économiques futures) d'un lien ? Mais, plus important que tout, l'étude de la dynamique des réseaux permet d'étudier l'évolution de la structure du réseau dans le temps. Elle opère une distinction entre des liens éphémères (échanges économiques, témoignages de chartes) et des liens plus structurels, comme les liens de parenté. Il est donc important de préciser le dictionnaire typologique de liens sociaux.

⁵⁵³ J.-P. DEDIEU, « Les grandes bases de données... », art cit, p. 107.



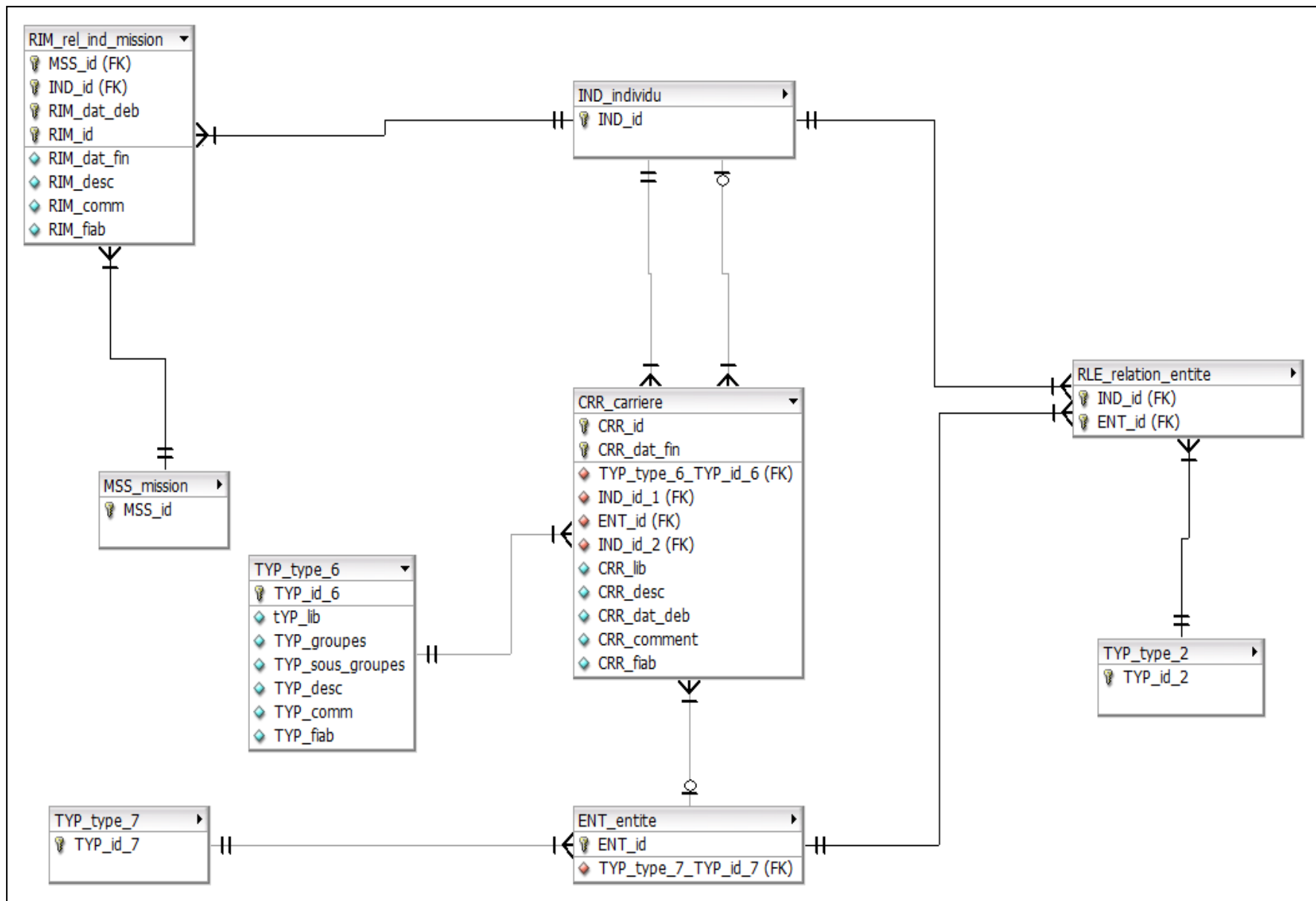


Figure 12 : structure des tables de mission et de carrière

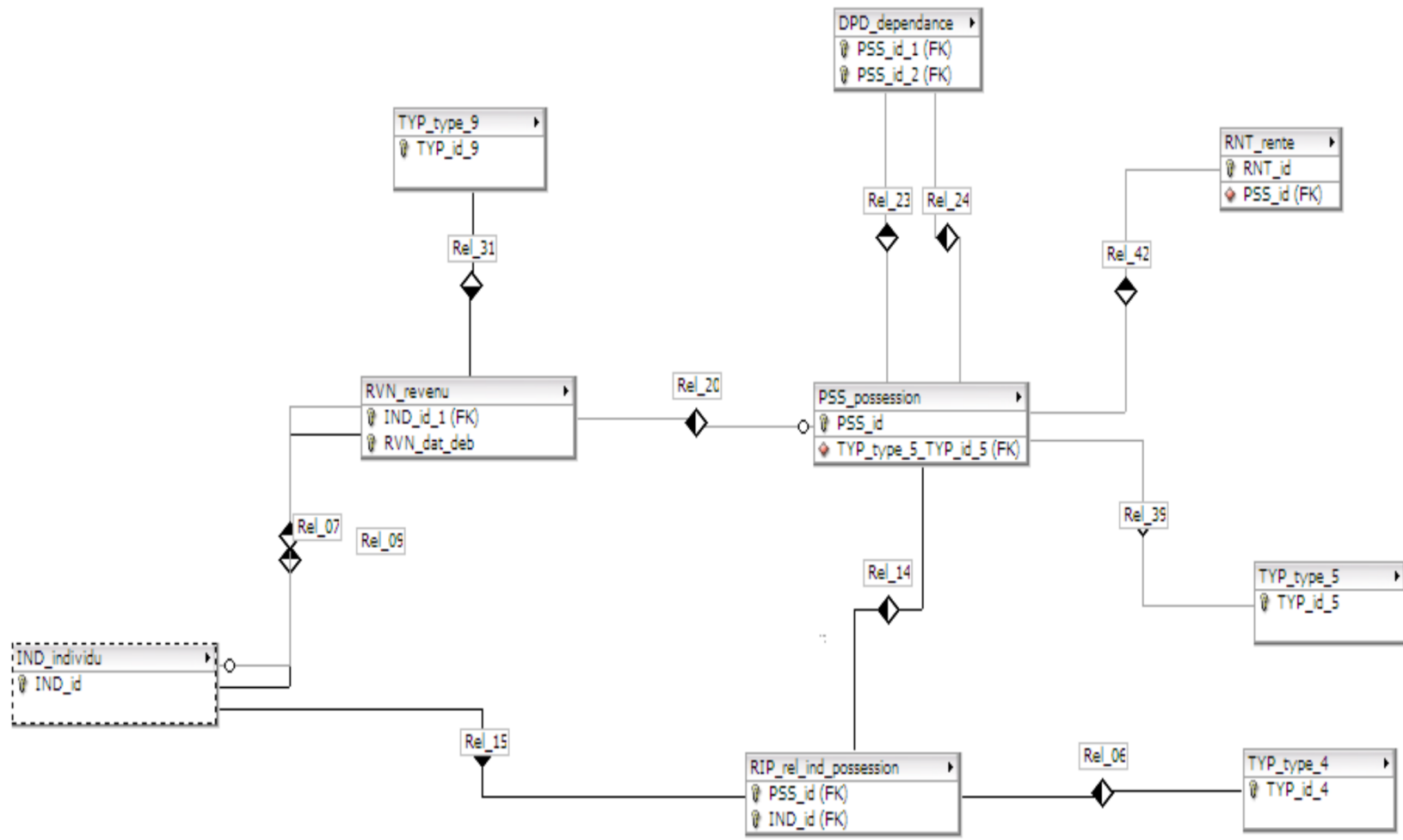


Figure 13 : structure des tables de relations de possessions

2 ÉTABLISSEMENT D'UN DICTIONNAIRE TYPOLOGIQUE DES LIENS SOCIAUX - LES TABLES TYPES

Cette typologie du lien social, ontologie de l'interaction sociale, objet central de notre étude, puisque le noble est un individu social qui se réalise dans l'interaction avec autrui, est intégrée pleinement à la base de données. Mais nous rencontrons principalement deux écueils : les types de liens recensés sont issus de sources lacunaires et multiples. Comme nous ne pouvons pas anticiper tous les types de liens cités, il nous faut utiliser des tables ouvertes, des tables qui sont renseignées et alimentées au fur et à mesure de la découverte des sources, de manière dynamique⁵⁵⁴. Leur structure élaborée au départ est donc simplifiée, et le nombre d'enregistrements qui participent à la classification augmente de jour en jour : il s'agit des tables-types, de tables qui « typent des liens » en somme. Nous avons déjà entraperçu précédemment des tables contenant des types de poste de carrière, des types d'évènement, des types d'entités. Dans la base actuelle, nous comptons 10 table-types⁵⁵⁵, ayant chacune leur utilité. Le Tableau 5 page suivante en dresse la liste simplifiée.

Nous allons aborder les différentes relations intégrées dans ce dictionnaire typologique de relations, à savoir une liste de transferts économiques, de relations de vassalité, de parenté et des relations juridiques et judiciaires⁵⁵⁶.

⁵⁵⁴ « Le système décrit ne saurait être un dictionnaire biographique, sinon son contraire. Ce doit être un instrument ouvert, en perpétuelle évolution, où chacun apporte et prend. La nouvelle pratique de l'histoire sociale rend impossible la fermeture d'un corpus exhaustif », d'après *Ibid.*

⁵⁵⁵ Les contenus des tables types sont détaillés dans cette thèse, **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 2, tableaux du §2.5 à 2.14.**

⁵⁵⁶ « On ne peut distinguer en effet ni *l'homo oeconomicus*, de *l'homo socialis*, de *l'homo religiosus*, du *paterfamilias* ou du *magister docens* », ce sont des rôles distincts, mais dans chacun d'eux, il assume tous les autres » d'après J.-P. DEDIEU, « Les grandes bases de données... », art cit, p. 104. (On pourrait aussi ajouter le *miles* ou le *dominus*). Là encore, Jean-Pierre Dedieu prône aussi un travail collectif, car « la masse d'informations nécessaires dépasse les capacités d'un chercheur isolé » *Ibid.*, p. 101-102.

Tableau 5 : liste des tables types

N° de table-type	Contenu.
0	Type de relation entre individus
1	Type de statut/profil/titulature
2	Type d'acte juridique/religieux/associatif
3	Type de relation par rapport à un champ culturel (livre, cour, attitude chevaleresque, etc...)
4	Type de transfert économique et de lien de possession
5	Type de possession (fief,...)
6	Type de poste de carrière
7	Type d'entité (d'institution)
8	Type de voyage
9	Type de revenu

2.1 Transferts économiques : de la théorie des dons et des transferts économiques en général

De nombreuses interactions ont très souvent pour objet un transfert de biens, qu'il s'agisse de dons, de ventes ou d'achats, d'échanges marchands ou non marchands. Les médiévistes ont réalisé de nombreux travaux autour du don depuis la thèse d'Elizabeth Gonzalez, qui s'est déjà penchée sur la typologie des différents émoluments, gages, pensions et dons princiers venant de Louis d'Orléans pour ses chambellans⁵⁵⁷. Des études ultérieures menées par une équipe de médiévistes, de philosophes, d'anthropologues et de sociologues, précisent davantage ces différents échanges. Ce groupe d'étude s'est réuni en 2005 et 2006 pour discuter du concept de don et contre-don en histoire médiévale notamment⁵⁵⁸, et ont ensuite produit un ouvrage de synthèse particulièrement important⁵⁵⁹. Dans son livre, François Athané a parfaitement réalisé une typologie des transferts entre individus à partir des travaux d'Alain Testart et d'autres anthropologues et sociologues attachés à l'analyse de l'œuvre de

⁵⁵⁷ Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 74), 2004, p. 103-106.

⁵⁵⁸ Eliana MAGNANI, « Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées (programme). », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, n° 9, 2005. Disponible sur <http://cem.revues.org/787>, consulté le 14/08/2016. Voir aussi Eliana MAGNANI, « Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées. », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, n° 10, 2006. Disponible sur <http://cem.revues.org/383>, consulté le 14/08/2016.

⁵⁵⁹ Eliana MAGNANI (éd.), *Don et sciences sociales : théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon (Sociétés), 2007.

Mauss sur le don. Cette typologie est d'ailleurs à l'origine des entrées de la table type des relations entre individus concernant les transferts économiques dans la base de données de cette thèse. L'auteur divise principalement les types de transfert en don, échange et transfert de troisième type ou T3T.

2.1.1 Le don

Parmi les différents types de transfert, la place du don est différenciée de l'échange, de l'impôt ou de la prédation comme le pillage. Alain Testart lui-même définit le don comme « un transfert qui n'est pas exigible et dont la contre-partie ne l'est pas non plus »⁵⁶⁰. Pour Jacques Derrida⁵⁶¹, dans la notion de don existe une « exigence de non-retour, de non-réciprocité, un impératif d'unilatéralité ». L'existence du devoir, soit de rendre le don, soit de pratiquer le contre-don implique que le premier transfert ne soit pas un don. La dette est incompatible avec le don. Si des contreparties peuvent exister sous forme de contre-dons, elles constituent un deuxième transfert, mais le don n'existe pas moyennant ce deuxième transfert. Dans le modèle, plusieurs types de donations sont distinguées : dons d'argent (aumône), dons de bien, dons de droits ou de fiefs (amortissement de fief). Un autre aspect du don concerne sa structure déontique ; car un acte de donation est créateur de droits et de devoirs⁵⁶². Et cette donation doit être reconnue par une communauté de référence, officialisée dans un écrit portant les identifiants du donateur.

Enfin, pour qu'il y ait don, il faut réunir les conditions possibles à sa réalisation : un individu qui donne, un autre qui reçoit, forcément différent du premier, et un bien qui puisse être donné, c'est-à-dire qu'un rapport de propriété puisse être établi entre le donateur et le bien donné (sinon il s'agit d'un bien volé donné à autrui). Aussi ce type de transfert de bien ou de droit s'accompagne obligatoirement d'un transfert du droit de propriété sur l'objet, et ce transfert doit être reconnu comme légitime par la communauté de référence. Ce droit de propriété est défini comme la synthèse de trois droits : *usus, fructus et abusus*.⁵⁶³

⁵⁶⁰ Alain TESTART, *Critique du don : études sur la circulation non marchande*, Paris, Éd. Syllepse, 2007, p. 56-57.

⁵⁶¹ François ATHANÉ, *Pour une histoire naturelle du don*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 164.

⁵⁶² *Ibid.*, p. 211.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 215.

2.1.2 L'échange

L'échange se distingue du don, car il s'agit d'un « transfert qui est exigible et dont la contrepartie l'est également ». Lorsque le transfert d'un bien à autrui, pour lequel on renonce au droit de propriété, implique un droit d'exiger un autre transfert en retour, la transaction n'est plus un don mais un échange dans le sens économique du terme. Dans le cadre d'un échange, le bien est « cédé moyennant contrepartie ». L'échange est donc « l'ensemble formé par deux transferts dont chacun est la contrepartie exigible de l'autre »⁵⁶⁴. Ajoutons également que l'opération est souvent précédée d'une négociation et d'un accord entre les deux parties. Par exemple, l'ensemble don et contre-don ne peut être considéré comme un échange de dons : le contre-don n'est pas offert suivant une négociation précédant le don.

Il existe deux types d'échanges, suivant si l'échange est consenti ou non.

2.1.3 LeT3T ou « Transfert du 3^e Type »

Le troisième type de transfert, ou T3T, concerne un « transfert exigible sans contrepartie exigible »⁵⁶⁵. L'impôt en est un, tout comme une taxe, un tribut, une pension, une allocation. Exiger le transfert implique que des recours aux menaces, à la force ou à la justice peuvent être intentés pour faire respecter l'exigence. À l'intérieur du T3T, une distinction est faite entre les T3T « dus au titre de dépendance statutaire comme l'impôt ou la corvée ; ceux qui sont dus au titre de conséquence d'un dommage comme l'amende ou la réparation ; ou le tribut de guerre »⁵⁶⁶.

2.1.4 La prédation

Enfin, la prédation consiste à exiger et à obtenir des transferts non exigibles, par l'appropriation violente. Le concept regroupe tout ce qui est racket, rançon, razzia, pillage, extorsion, escroquerie, vol. Dans certains cas, le transfert est obtenu sans être exigé, donc réalisé par surprise.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 199.

⁵⁶⁵ A. TESTART, *Critique du don*, *op. cit.*, p. 56-57.

⁵⁶⁶ F. ATHANÉ, *Pour une histoire naturelle du don*, *op. cit.*, p. 234.

2.1.5 Bilan

François Athané a particulièrement bien synthétisé ces notions dans son tableau de structures déontiques des transferts de biens et de prestations de services, auxquels il rajoute celui de la prédation⁵⁶⁷. L'évocation de cette typologie est fondamentale, tout simplement pour bien préciser qu'un don n'est pas un échange : un « échange de dons » est fortement contradictoire⁵⁶⁸, car on ne peut pas exiger une contrepartie du don, même si un contre-don est souvent fortement souhaité.

Ainsi, les donations des nobles aux monastères ou établissements religieux ne constituent pas des dons à part entière, puisqu'il s'agit de donations *pro anima*, pour sauver l'âme des défunts. Une contrepartie est donc attendue. De même, la libéralité du seigneur tient du fait qu'il donne librement sans en demander un retour : de sa part, exiger un contre-don ne serait pas cohérent avec l'image de grandeur et de magnanimité que veut se donner un ancien noble⁵⁶⁹. Même un prince désargenté ne peut exiger un retour, même s'il est grandement attendu. La plupart des dons présentés dans les collections de quittances mentionnent un contre-don à minima attendu. Car si ces dons sont justifiés par le fait d'assurer l'état de noblesse des serviteurs, il s'agit surtout pour les princes de s'assurer de leur fidélité, pour les empêcher de rejoindre un prince concurrent. Le prince demande donc en retour à ce que celui qui reçoit le don lui reste attaché à son propre service. Même endetté comme le duc de Berry, le prince ne peut que poursuivre ces donations, car elles sont le symbole de sa largesse. Sans largesse et preuve de sa générosité, il ne peut assurer la survie de sa clientèle. Et c'est là que se situe le cœur du problème : beaucoup d'anciens nobles franciliens ont connu une grande longévité car ils ont su profiter du jeu des clientèles et à travers elles, du jeu des partis. L'hôtel, tout comme la montre militaire, est intrinsèquement lié aux formes nouvelles de la société contractuelle.

⁵⁶⁷ Le tableau de synthèse se trouve dans *Ibid.*, p. 235.

⁵⁶⁸ Alain TESTART, « Clientèle, clientélisme, évergétisme et liturgies » dans Valérie Lécivain (éd.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 219-239, ici p. 228-229.

⁵⁶⁹ Voir deux exemples de traitement des métasources, dans cette thèse, **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 2, figures 2.1 à 2.10.**

2.2 Relations de dépendance : clientèle, féodalité bâtarde, vassalité

Quatre grands types de relations de dépendance sont identifiés : des relations de type vassalique, des relations qui s'inscrivent dans la féodalité bâtarde, de type de salariat/pensionnat, des relations de clientèle.

Il faut utiliser le vocabulaire à bon escient. On parle de féodalité bâtarde lorsque les liens d'homme à homme, entre seigneurs et vassaux, sont remplacés par des contrats personnels entre le maître et le serviteur, avec l'indication d'un salaire à payer en échange des services rendus⁵⁷⁰. Quant à la clientèle, Alain Testart définit ce terme comme «une relation inégale entre deux individus, un patron et un client, engagée de façon volontaire, non juridique, et maintenue au bénéfice des deux parties qui procèderaient à un échange de dons ». Comme nous l'avons déjà indiqué, les dons ne sont pas exigibles ; « s'ils pouvaient l'exiger ce ne serait plus une relation de clientèle mais une relation d'une autre nature : un contrat, éventuellement un contrat d'échange ou une relation vassalique⁵⁷¹ ». Cependant, les individus entrent dans une clientèle d'un patron, ou intègre un patronage⁵⁷², pour en attendre quelque chose, une somme d'argent, un avantage en fief, un soutien pour l'acquisition d'un poste ou pour l'ascension à un poste plus élevé, même s'ils ne peuvent exiger quoi que ce soit. Ces dons et contre-dons intrinsèques à la relation clientélaire sont forcément intéressés. Cela signifie donc que les individus peuvent entrer dans des clientèles princières sans y être obligés, autrement que par la dépendance vassalique qu'ils doivent à leur seigneur direct. Au XIV^e siècle, alors que la souveraineté royale n'a pas encore occulté la suzeraineté, le premier à utiliser les services des anciens nobles est le roi de France quand ce dernier n'est pas leur seigneur direct. Pour le roi, donner est une manière de faire entrer les seigneurs dans sa propre clientèle. L'acception du lien de clientèle diffère de celle du contrat. Le lien de clientèle

⁵⁷⁰ La notion de féodalité bâtarde a été développée pour la première fois par Kenneth Bruce MCFARLANE, « Bastard feudalism », *Bulletin of the institute of historical research*, vol. 20, n° 61, 1945, p. 161-180. Voir aussi Olivier MATTEONI, « Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : Jean I^{er} de Bourbon et la noblesse d'Auvergne » dans Id, *Institutions et pouvoirs en France : XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Picard (Les médiévistes français, n°10), 2010, p. 82-119. et François FORONDA, Jean-Philippe GENET et José Manuel NIETO SORIA (éds.), *Avant le contrat social: le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 2011.

⁵⁷¹ A. TESTART, « Clientèle, clientélisme, évergétisme et liturgies. », art cit, p. 223, 228.

⁵⁷² D'après Jan Dumolyn, « le patronage est un rapport socio-politique fondé sur des relations personnelles entre des instances inégales : des dirigeants (patroni) et leurs sujets (clients), qui peuvent mutuellement s'offrir quelque chose », Jan DUMOLYN, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne : les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, vol. n° 365, n° 2, 2006, p. 309-329, ici p. 310 et notes 6 et 7. L'auteur dresse dans les notes de bas de page 6 et 7 une liste de travaux relatifs à la notion de « patronage ». L'auteur définit aussi la notion de « courtage » ou intermédiaire entre « le pouvoir d'état et les groupements d'intérêt » (*Ibid.*, p. 311).

dépend de la sphère sociale du don et du contre-don, et s'écarte aussi du sens de la vassalité. Certes, si le lien féodal et le lien de clientèle sont tous les deux des liens de dépendance personnelle et d'engagement de l'individu vers son seigneur ou son patron, il existe une différence essentielle : le lien clientélaire est informel, le lien vassalique est juré⁵⁷³. Alors que le vassal ne peut plus enfreindre ensuite la foi jurée envers son seigneur, le dépendant, qui a choisi le lien clientélaire, peut s'en défaire à tout moment vis-à-vis de son patron. Le lien contractuel est encore différent : si le contrat est juré, il lie les contractants pour une durée limitée et dans un espace défini, par exemple, pour la durée d'une mission dans une province tant que les opérations militaires ont lieu. La relation de clientèle « est un engagement qui s'établit par un accord, qui n'est pas réglementé ni codifié, et qui peut être librement défait⁵⁷⁴ ». Alain Testart a très clairement et très précisément établi la définition d'une relation clientélaire, un lien essentiel à l'existence d'une amitié qui exige fidélité, et plus précisément une relation personnelle :

- a) « Durable ou réputée telle
- b) Entre deux personnes (physiques ou morales)
- c) d'inégale position
- d) Engagée sur une base personnelle (et non en raison d'un système)
- e) Ayant un caractère électif
- f) n'entraînant, si elle est reconnue par le droit, comme obligations juridiques, tout au plus que des obligations négatives (obligations à ne pas faire) et se traduisant en conséquence par une réciprocité de dons et de contre-dons ou encore de services.
- g) À laquelle toutefois elle ne se réduit pas (elle n'est pas purement instrumentale)
- h) Et marquée par un engagement moral conforme à un idéal reconnu par la société ou à une éthique traditionnelle. »⁵⁷⁵

Il est donc important pour les plus grands princes de doubler les contrats d'engagement militaires, les lettres de nomination, les lettres patentes, d'une politique de dons et de contre-dons pour nouer une relation clientélaire durable. Les individus concernés par cette politique sont ceux qui l'ont déjà servi dans son hôtel ou dans ses armées, suivant un accord tacite et qui dure d'autant plus dans le temps que les dons en argent, en fiefs ou en

⁵⁷³ Valérie LÉCRIVAIN, « Le rapport de clientèle dans la perspective comparative » dans Id. (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale: histoire et anthropologie*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 13-31, ici p. 22.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 22.

⁵⁷⁵ A. TESTART, « Clientèle, clientélisme, évergétisme et liturgies. », art cit, p. 237-238.

biens de diverse nature, sont plus intéressants que les promesses du prince concurrent. Les historiens antiquisants⁵⁷⁶ et modernistes⁵⁷⁷ se sont massivement penchés sur la formation des clientèles des grands princes, mais cette mention de clientèle, à l'instar d'Elizabeth Gonzalez, commence à se développer chez les médiévistes. Jean Duma⁵⁷⁸ interprète ces nouveaux liens de clientèle comme des relations qui s'inscrivent dans un débat plus large autour de la féodalité bâtarde chère à Mac Farlane. Ce dernier, toujours d'après Jean Duma, conclue que « les liens personnels constituent une forme élémentaire d'organisation politique, accompagnée du rôle plus grand de l'argent dans ces liens, du renforcement et de l'omniprésence de l'État ». Ces liens personnels génèrent des réseaux de relations qui deviennent de plus en plus importants, aussi « le contrôle de ces réseaux devient un enjeu pour les partis aristocratiques comme pour l'État monarchique, l'existence de ce réseau étant d'ailleurs une condition nécessaire au phénomène de clientèle⁵⁷⁹ ». Le problème est que ces liens de clientèle sont difficilement discernables dans les sources puisque, par définition, ils ne sont pas inscrits dans des contrats écrits⁵⁸⁰. Contrairement aux historiens modernistes, nous ne pouvons pas étudier les correspondances qu'éventuellement les nobles intégrés dans ces réseaux de clientèles auraient pu mettre en place⁵⁸¹, car elles n'ont certainement pas existé. Il faut donc trouver d'autres solutions de cartographie. Un moyen consiste à retracer les dons princiers en vue de s'attacher un ancien noble dans sa clientèle.

⁵⁷⁶ Éliane DENIAUX, « Clientèle et éthique à Rome à l'époque républicaine » dans Valérie Lécivain (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 161-172. Éliane DENIAUX, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome, École française de Rome diff. de Boccard (Collection de l'École française de Rome, n° 182), 1993.

⁵⁷⁷ Ariane BOLTANSKI, « Une grammaire des comportements clientélares : un exemple des relations patron clients dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. » dans Valérie LÉCRIVAIN (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 115-135. Voir aussi Ariane BOLTANSKI, « Du réseau à l'individu. quelques réflexions épistémologiques à partir de trois exemples de réseaux égo-centrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle » dans Jean DUMA (éd.), *Histoires de nobles et de bourgeois : individu, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 35-59 et Jean DUMA, « Saisir clientèles et fidélités à l'époque moderne » dans Valérie Lécivain (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 99-113. Katia BÉGUIN, « Les clientèles. Conclusion », *Hypothèses*, n° 1, 1999, p. 175-178.

⁵⁷⁸ L'auteur propose également une voie d'approche consistant à « étudier des itinéraires individuels et à reconstituer des parcours en développant des études de cas ou des enquêtes de caractère prosopographique d'après J. DUMA, « Saisir clientèles et fidélités à l'époque moderne », art cit, p. 109. voir aussi Olivier MATTÉONI, *Servir le prince: les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

⁵⁷⁹ J. DUMA, « Saisir clientèles et fidélités à l'époque moderne », art cit, p. 105-106.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 107.

⁵⁸¹ A l'image des réseaux étudiés cent ans plus tard par Thierry Rentet dans T. RENTET, *Anne de Montmorency*, op. cit.

Après les relations de transfert, les relations de parenté sont aussi omniprésentes dans les sources, où il est souvent question de l'écheveau des relations de parentèle entre nobles franciliens.

2.3 L'écheveau de la parenté en Île-de-France

Notre propos est d'étudier l'évolution de la structure de parenté qui relie les individus des principaux lignages dans le temps. Robert Fossier lui-même évoquait déjà la nécessité de cette approche, même s'il utilisait l'individu comme moyen de connaissance des groupes sociaux, puisque pour lui, il fallait⁵⁸² « extraire des sources ce qui permettrait de placer les hommes dans leur position sociale, leurs rapports familiaux, l'assise matérielle de leur fortune ». Il expliquait vouloir « examiner non seulement l'état de ce groupe social, mais aussi le dynamisme général. [...] Il faut pouvoir effectuer dans le groupe des comparaisons diachroniques, donc embrasser un vaste espace de temps⁵⁸³ ». De même, Georges Duby, dans son étude sur le lignage dans la région mâconnaise, avait déjà identifié un « étroit cousinage qui réunit toute la société aristocratique en un bloc homogène⁵⁸⁴ ». En étudiant les relations entre descendants, il met en exergue la difficulté de reconstitution des lignages nobles suivant leur importance régionale. Notre dictionnaire typologique incorpore ainsi pour les liens de parenté les liens fondés sur la consanguinité, c'est-à-dire ceux qui résultent de la filiation ou de la connaissance d'un ancêtre commun, et ceux fondés sur l'alliance, auxquels il rajoute ceux basés sur la parenté spirituelle⁵⁸⁵. Si, dans la plupart des cas, les mentions des relations de parenté dans les documents diplomatiques d'institutions ecclésiastiques ou royales identifient les liens de mariage et de descendance, elles ne suffisent pas à reconstituer certaines filiations. Pour des lignages trop localisés, pour lesquels il existe peu de sources, ou pour les noms de parenté pour lesquels de nombreuses variantes homonymiques existent, d'autres indices de filiation sont recherchés dans les systèmes de représentation que sont les armoriaux par exemple. Cette reconstitution des alliances conduit à la recomposition des parentèles cognatiques (les groupes de consanguins à l'intérieur desquels, en théorie,

⁵⁸² Robert FOSSIER, « La noblesse picarde » dans Philippe CONTAMINE (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 105-127, ici p. 107.

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ Georges DUBY, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n^o 4, 1972, p. 803-823, ici p. 805-806.

⁵⁸⁵ Il s'agit d'une synthèse de la définition de la structure de parenté donnée par Anita Guerreau-Jalabert : Anita GUERREAU-JALABERT, « Parenté » dans Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (éds.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 2014, p. 865.

l'individu ne peut chercher de conjoint, suivant les lois canoniques) qui tendent à s'allier par le biais des mariages. Le mariage doit normalement respecter les interdits du 4^o degré canon à partir du concile de Latran en 1215. Toutefois, un type particulier de stratégie consistait à épouser les femmes au plus proche des interdits qu'imposait l'Église, par le biais notamment des réenchaînements, en utilisant d'autres patrilignages intermédiaires. Par le passé, Régine Le Jan a réalisé de telles identifications de mariage⁵⁸⁶, et ces constructions d'alliances sont au cœur des stratégies matrimoniales.

Enfin, les derniers types de liens abordés existent dans les domaines juridiques et judiciaires.

2.4 Les relations juridiques et judiciaires

Les sources judiciaires du Parlement de Paris et les actes de la pratique contenus dans les cartulaires ecclésiastiques font souvent référence aux arbitrages, aux accords et aux conciliations informelles⁵⁸⁷ qui forment un premier type de mécanisme interactionnelle sociale sur le plan juridique. La conciliation perdure largement même quand la justice du pouvoir central se développe⁵⁸⁸. Rois et princes ont intégré cette pratique dans les mécanismes officiels de résolution des conflits tout en cherchant à limiter les transactions pénales⁵⁸⁹. La notion de conciliation peut recouvrir plusieurs mécanismes : entente informelle, transaction, arbitrage. Deux idéaux-types se rencontrent fréquemment : l'arbitrage proprement dit où les arbitres tranchent selon le droit savant ou la coutume et « l'aimable composition » moins formelle où des arbitrateurs donnent une solution au litige. Il reste beaucoup à faire dans l'étude des procédures de pacification, des arbitres et de l'ensemble des mécanismes sociaux qu'ils mettent en jeu. D'évidence les pratiques arbitrales s'insèrent dans les rapports sociaux locaux⁵⁹⁰ et elles reflètent le jeu des légitimités sociales, administratives et charismatiques.

⁵⁸⁶ Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc : VII^e-X^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 313-327.

⁵⁸⁷ C'est le cas notamment dans la série X^{1C} du Parlement de Paris mais aussi dans la série X^{1A}.

⁵⁸⁸ Nicolas OFFENSTADT, « Interaction et régulation des conflits. Les gestes de l'arbitrage et de la conciliation au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) » dans Claude Gauvard et Robert Jacob (dir.), *Les rites de la justice : gestes et rituels judiciaires au Moyen Âge*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n° 9), 2000, p. 201-228.

⁵⁸⁹ Sur les enquêtes judiciaires, François BOUGARD, Jacques CHIFFOLEAU et Claude GAUVARD (dir.), *L'enquête au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, n° 399), 2008. Voir aussi Marie DEJOUX, *Les enquêtes de saint Louis : gouverner et sauver son âme*, Paris, Presses universitaires de France (Le noeud gordien), 2014.

⁵⁹⁰ Jean-Claude SCHMITT, *La Raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1990.

J.P. Barraqué présente le cas d'un noble choisi fréquemment comme arbitre en raison du prestige de sa naissance et de son lignage. « Il y a là un aspect important de la structuration de la société médiévale. Un clan influent, un personnage placé à sa tête font régner leur propre ordre. »⁵⁹¹ Plus généralement, les anciens nobles franciliens ont souvent occupé des fonctions d'enquêteurs royaux ou d'officiers de justice, et leur office enrichissait leur réseau d'interactions. Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, d'autres types de relations juridiques existent en fonction de la source étudiée⁵⁹²: conflits traités au civil dans la cour du Parlement (série X^{1A} des archives nationales), conflits traités au criminel (série X^{2A} des archives nationales), et transactions (série X^{1C} aux archives nationales)⁵⁹³.

Chaque grand ensemble de relations, transfert, dépendance, parenté, relations juridique et judiciaire, génère un réseau de liens entre individus, que nous allons maintenant analyser grâce aux logiciels et aux méthodes de la *network analysis*.

3 ANALYSE DES DONNÉES RELATIONNELLES COMPLEXES - RÉSEAUX COMPLEXES

Le domaine d'étude des analyses de réseau révèle une grande diversité d'objets et de méthodes souvent issues de la sociologie contemporaine. En cela, l'emploi de cette technique en histoire, et plus généralement dans l'étude du passé, est fortement critiqué et taxé d'anachronisme⁵⁹⁴. Jusqu'à une époque récente, les historiens médiévistes évoquaient surtout la notion de réseau d'influence, de pouvoir, de clientèle, d'amitié, en relation avec l'observation de l'existence de groupes d'individus reliés entre eux, sans chercher à reconstituer précisément la structure de ces réseaux et à les caractériser⁵⁹⁵. D'autres ont tenté d'utiliser une analyse de réseau plus formelle et plus sociologique. En histoire médiévale ils sont peu nombreux. Dans un article d'un numéro de la revue *Redes* dédiée entièrement à

⁵⁹¹ J.-P. BARRAQUÉ, « Le contrôle des conflits à Saragosse (XIV^e -début du XV^e siècle) », *Revue Historique*, vol. 279, 1 (565), 1988, p. 41-50, ici p. 49.

⁵⁹² J. MORSEL, *La noblesse contre le prince*, *op. cit.*, p. 310.

⁵⁹³ F. HILDESHEIMER et al., *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, *op. cit.*

⁵⁹⁴ Le problème principal vient de l'utilisation d'une sémantique moderne pour nommer des relations sociales issues du passé, et de l'emploi de méthodes sociologiques à base de questionnaires pour les révéler. Voir Claire LEMERCIER, Sandro GUZZI-HEEB et Michel BERTRAND, « Introduction: où en est l'analyse de réseaux en histoire ? », *Redes : revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 12–23, ici p. 15. Voir aussi le commentaire de Claire Lemerrier « Peut-on étudier les liens du passé comme ceux du présent ? », sur <http://reshist.hypotheses.org/506> (consulté le 25/11/2015).

⁵⁹⁵ P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », *art cit.*, p. 44.

l'analyse des réseaux en histoire, Isabelle Rosé, l'une des premières à avoir investi ce nouveau champs d'étude appliqué au Haut Moyen Âge, reconstitue les réseaux de pouvoir autour d'Odon de Cluny et réalise une excellente synthèse des travaux antérieurs sur l'utilisation des méthodes d'analyse réticulaire⁵⁹⁶. Or actuellement, de nombreuses démarches historiennes⁵⁹⁷, de toutes époques confondues, alliées à des archéologues, voire même à des géographes ou des anthropologues, voient le jour. Elles ont pour objectif de définir de nouvelles méthodes de modélisation des données relationnelles dans les sources, de développer des nouveaux indicateurs et de nouvelles méthodes d'analyse des réseaux du passé⁵⁹⁸ et d'en cerner les spécificités, notamment la prise en compte de données lacunaires, des changements spatiaux et temporels. En bref, « Au lieu de nous excuser sans fin des imperfections de nos données, contribuons réellement à un nouveau champ de recherche : celui que les défis de l'étude du passé ouvrent à la science des réseaux⁵⁹⁹ ».

L'objet de cette partie est de décrire les principes fondateurs de l'analyse de réseau et de ses indicateurs statistiques, puis d'étudier les modèles relationnels des sources utilisées et enregistrées dans la base de données. Dans une seconde étape, les outils de l'analyse de réseau employés sont abordés. Un réseau social est défini comme un système d'interdépendances sociales complexes, aussi les méthodes d'analyse employées simplifient les systèmes pour faciliter la compréhension et les interprétations, créant alors forcément une vision simplificatrice de la réalité. Des modèles mathématiques ou statistiques, des critères comme ceux de la cohésion, de la centralité, de l'équivalence structurale, sont employés. C'est cette sociométrie qui a été renommée au regard des importantes évolutions des techniques, notamment informatiques, des dernières années, en « analyse des réseaux » ou « *network analysis* », ou analyse réticulaire. Enfin, une autocritique de la méthode met en lumière

⁵⁹⁶ I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 201-203.

⁵⁹⁷ Le groupe de travail, RES-HIST, a organisé trois rencontres avec des historiens des quatre périodes, des anthropologues, des géographes, des géomaticiens, en septembre 2013, avril 2014 et octobre 2015 (Accès en ligne sur <http://reshist.hypotheses.org>, consulté le 15/08/2016). Un groupe de travail entre antiquisants et médiévistes du Haut Moyen Âge, formé en décembre 2013, et nommé « Méthodes quantitatives et outils numériques appliqués à l'antiquité et au Haut Moyen Âge », réalise notamment « le traitement statistique des données dans un contexte de documents rares ». Enfin, les conférences sont organisées chaque année, comme *The connected past*, qui regroupe historiens et archéologues sur des questions d'analyses de réseaux du passé souvent basées sur des sources très lacunaires (Accès en ligne sur <http://connectedpast.net/other-events/conference-2014/>, consulté le 15/08/2016), ou The Historical Network Research (Accès en ligne sur <https://historicalnetworkresearch2015.wordpress.com>, consulté le 15/08/2016).

⁵⁹⁸ Anna COLLAR et al., « Analyser les réseaux du passé en archéologie et en histoire », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 135, 2014, p. 9-13, ici p. 11.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 13.

plusieurs problématiques qui accompagnent ce nouveau champ de recherche, concernant les différents types de réseau qui sont abordés ici : réseaux égo-centrés, collection de réseaux égo-centrés, réseaux complets, réseaux multiplexes, réseaux dynamiques, réseaux d'affiliation.

3.1 Principes fondateurs de la network analysis

La notion de graphe⁶⁰⁰ (et la théorie sous-jacente des graphes en mathématique qui ne sera pas abordée ici) constitue l'élément de base de la notion de réseau. Quatre aspects du graphe vont nous intéresser : la densité, la connexité, la détection de cliques et de groupes cohérents, la centralité des acteurs. Il faut savoir aussi que des indicateurs statistiques de réseaux de liens obtenus au hasard sont calculés pour connaître l'écart d'une distribution connue par rapport à une distribution aléatoire, et pour s'affranchir d'éventuels effets aléatoires.

3.1.1 Quelques définitions

Le graphe est défini de deux manières, via une représentation graphique ou une matrice d'adjacence. Dans le premier cas, et sans utiliser de notations mathématiques complexes, nous définissons un graphe par un ensemble de sommets appelés aussi nœuds (ou *vertices*, *nodes* en anglais) couplé à un ensemble de lignes, chaque ligne connectant une paire de sommets. Si la ligne est orientée d'un sommet vers un autre, cette ligne est appelée arc, dans le cas contraire il s'agit d'une arête (*edge* en anglais). Un graphe qui contient des arcs et des arêtes est un graphe mixte. Deux sommets reliés par une ligne sont adjacents. Les sommets adjacents d'un sommet sont ses voisins. Dans notre étude, les sommets sont soit des individus, soit des entités. Le graphe peut être aussi représenté sous la forme d'une matrice, dont les lignes et les colonnes correspondent aux nœuds : l'élément matriciel vaut 1 quand les nœuds sont en relation, 0 dans le cas contraire. Des graphes sont dits 1-mode, quand ils incluent des sommets du même type. Dans ce cas la matrice d'adjacence est symétrique, puisque les lignes et les colonnes correspondent aux mêmes sommets (les acteurs en l'occurrence). Les graphes sont dits 2-modes (ou bipartites) quand ils incluent des sommets de deux types différents, par exemple des individus et des entités, voire des individus et des chefs d'institution. La matrice d'adjacence n'est plus symétrique. Un chemin est une séquence d'arêtes qui relie deux sommets. Une géodésique est le plus court chemin entre deux

⁶⁰⁰ Klaus HAMBERGER et Isabelle DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils », *Annales de démographie historique*, vol. 116, n° 2, 2010, p. 13-52, ici p. 40.

sommets. La distance géodésique est le nombre de sommets que traverse la géodésique. Le diamètre d'un graphe est la plus longue distance géodésique de ce graphe. Le degré d'un sommet est le nombre de ses arêtes adjacentes.

3.1.2 Densité, connexité, détection de cliques et de communautés

La densité du graphe est la proportion de liens existants par rapport à l'ensemble des liens possibles entre chaque individu.

Une fois la place des acteurs étudiée dans le réseau, il est possible de rechercher des sous-ensembles très cohésifs, « entre lesquels on constate l'existence de relations fortes, intenses, directes et fréquentes⁶⁰¹ », qui se rapprocheraient idéalement des cliques, « des groupes à l'intérieur desquels tous les liens possibles sont réalisés⁶⁰² ». Plus précisément, la recherche des communautés mène à partitionner le graphe en clusters. Le logiciel met ainsi en évidence de tels groupes en colorant les sommets appartenant à ces clusters de couleurs différentes. Plusieurs méthodes de détection de communauté sont utilisées : la méthode de Louvain, ou algorithme de maximisation de la modularité, la méthode des factions implémentée dans le logiciel Ucinet ou l'algorithme de Mixer⁶⁰³.

Dans le cas des réseaux complexes et orientés, il est aussi possible de rechercher des sous-groupes d'acteurs équivalents : « deux acteurs sont structurellement équivalents s'ils ont des relations identiques avec les autres acteurs du réseau ». Ces acteurs jouent alors le même rôle social. À chaque rôle correspondent une ou plusieurs relations avec autrui, donc des réseaux⁶⁰⁴. On parle aussi de position sociale pour évoquer la situation des individus par rapport au reste du réseau, s'ils se trouvent au centre ou en périphérie ou dans des îlots isolés. En fait, d'autres algorithmes de partitionnement du réseau, appelés *blockmodels*, sont fondés sur les mesures de proximité entre profils relationnels d'individus. Cette analyse a été utilisée notamment pour étudier les réseaux relationnels autour des Médicis⁶⁰⁵.

⁶⁰¹ Emmanuel LAZEGA, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?, n° 3399), 1998, p. 31..

⁶⁰² C. LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », art cit, p. 93.

⁶⁰³ Je remercie Stéphane Lamassé de nous avoir indiqué l'existence de cet algorithme lors du colloque de Rennes du 11/12/2015.

⁶⁰⁴ Thierry DUTOIR, *Les nobles et la ville dans l'espace francophone : XII^e-XVI^e siècles*, Paris, PUPS (Cultures et civilisations médiévales, n° 48), 2010, p. 38.

⁶⁰⁵ J.F. PADGETT et C.K. ANSELL, « Robust Actions and the Rise of the Medici, 1400-1434. », art cit.

Après l'étude à l'échelle globale de la configuration réticulaire, nous nous intéressons aux caractéristiques statistiques des nœuds, et notamment à leurs indicateurs de centralité.

3.1.3 La centralité

Il s'agit maintenant de retrouver les sommets « importants » du réseau. La notion de centralité fait référence à la place d'un sommet dans le graphe, à la position privilégiée de certains individus dans la structure. Quatre centralités sont définies : la centralité de degré, la centralité de proximité, la centralité d'intermédiarité et la centralité de prestige.

La centralité de degré d'un nœud se mesure au nombre de liens qui le rattachent à d'autres individus du réseau.

La centralité de proximité revient à examiner pour chaque sommet sa proximité à l'ensemble des sommets du réseau. Pour chaque sommet, on calcule l'éloignement qui est la somme des distances géodésiques reliant le sommet à tous les autres sommets du graphe. Plus l'éloignement est faible, plus le sommet est central.

La centralité d'intermédiarité (*betweenness* en anglais) permet de repérer les individus incontournables dans le réseau. Il s'agit de sommets servant d'intermédiaires, d'une faible connectivité aux autres, mais incontournables dans la transmission de la communication. Elle sert donc à identifier les individus relais ou les ponts. Elle mesure le nombre de fois qu'un individu se trouve sur le chemin qui relie un individu A à un individu B du réseau.

La centralité de prestige (équivalent à l'anglais *eigenvector centrality*) représente le degré d'importance d'un nœud dans un réseau social. Cette mesure tient compte de scores relatifs à chacun des nœuds du réseau, en se basant sur le principe que les connexions vers les nœuds ayant les scores les plus élevés contribuent davantage au score du nœud en question. Si nous nous basons sur les valeurs du réseau que nous étudions, nous pouvons dresser le sous-graphe des individus dont l'influence est la plus élevée du réseau.

Le degré de représentativité d'un réseau construit à partir d'une exploration relationnelle dans les sources est un vieux débat. Il faudrait créer une méthode de calcul de la marge d'erreur qui prendrait en compte les informations indisponibles, sur l'ensemble des indicateurs statistiques observés. Le biais des sources est donc particulièrement difficile à établir pour le calcul des indicateurs de centralité. Toutefois, si on se réfère à d'autres sciences

exactes qui n'ont pas accès à l'observation de la réalité, il est possible d'accéder aux données non observables par l'effet indirect produit par les données manquantes sur notre observation du réel⁶⁰⁶.

À l'aide de ces outils statistiques, plusieurs analyses de réseau sont possibles, en nombre équivalent à celui des différentes configurations existantes.

3.2 Complétude et représentativité des réseaux égocentrés et des réseaux complets :

Le réseau le plus simple est le réseau personnel⁶⁰⁷ ou réseau égocentré⁶⁰⁸, formé d'ego et de ses relations avec autrui, les autres individus étant nommés alter. Une variante un peu plus complexe revient à étudier aussi les relations formées entre les alter⁶⁰⁹ d'une part, et entre les alter et ego d'autre part. Les critères de sélection des liens entre alter, qui ne passent pas forcément par ego, constituent une problématique à part entière.

⁶⁰⁶ C'est le cas pour l'archéologie : il est en effet possible de deviner des vestiges disparus en négatif par rapport aux traces laissées dans le sol par la construction. D'autres concepts de mesure d'objets invisibles en sciences dures comme la masse de la matière sombre, existent en astrophysique.

⁶⁰⁷ Sur les réseaux personnels, leur dynamique, le rôle de l'influence du réseau sur l'individu et les trajectoires biographiques, voir Claire BIDART, « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation: évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 3, 2008, p. 559-583 ici p. 559-563.

⁶⁰⁸ Pour une définition et une terminologie détaillées, voir Martin EVERETT et Stephen P. BORGATTI, « Ego network betweenness », *Social Networks*, vol. 27, n° 1, 2005, p. 31-38, ici p. 31. Ce dernier évoque également le réseau de voisinage ou réseau de voisinage de premier ordre

⁶⁰⁹ A. BOLTANSKI, « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois exemples de réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle », art cit, p. 42. et I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 206-208. Dans l'article cité, Isabelle Rosé propose un nouveau concept d'un réseau égocentré élargi en identifiant aussi les liens entre alter, sans qu'ego soit mentionné, dans un grand nombre de documents, pas seulement égocentrés. Elle affirme s'éloigner du réseau égocentré pour tendre vers le réseau complet. Il s'agit donc d'un réseau de taille intermédiaire dont les frontières sont difficiles à établir. Toutefois, il est intéressant de constater une évolution dans l'étendue du réseau égocentré abordé. Dans un second article dédié au réseau de la reine Emma, Isabelle Rosé précise cette fois que, si le réseau est toujours centré autour d'Emma, elle étudie les relations de la reine avec ses proches parents reliés avec elle par le lien de filiation ou par ses affins. Subrepticement, nous passons d'un réseau égocentré autour d'un moine, Odon, à un réseau centré autour de deux milieux aristocratiques constituant la parenté d'Emma, voir Isabelle ROSÉ, « D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma (morte en 934) à travers les actes diplomatiques de son entourage familial » dans Laurent Jegou, Sylvie Joye et Thomas Lienhard (éds.), *Faire lien : aristocratie, réseaux et échanges compétitifs mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 132), 2015, p. 131-143, ici p. 132. De même, nous proposons aussi d'élargir le réseau égocentré, non pas du côté des alter, mais du côté des ego, puisque nous considérons non plus un individu central mais une succession de lignages sur un même lieu de pouvoir, en bref un topolignage. Cette tendance d'ailleurs s'étend. Récemment, au colloque de Rennes, Laurent Jegou et Stéphane Lamassé nous ont présenté, non plus une analyse d'un réseau égocentré, mais celle d'un réseau complet et sociocentré sur des groupes d'évêques participant à des conciles de nature locale, provinciale ou nationale, à travers les chartes de deux grandes bases de données, la base ARTEM (base de données des chartes antérieures à 1121, <http://www.cn-telma.fr/originaux/index/>) et la base CBMA (Chartes Bourguignonnes du Moyen Âge, <http://www.cbma-project.eu/>). (Intervention de Laurent Jegou et Stéphane Lamassé intitulée *Réseaux, groupes et communautés dans les chartes du haut Moyen Âge*, au colloque de Rennes en date du 11/12/2015 organisée par Isabelle Rosé, Karine Karila-Cohen et Anna Heller).

À l'autre extrémité de la complexité des réseaux, il existe le réseau dit « complet », ou sociocentré. Si le chercheur connaît l'exhaustivité des liens ou absences de liens d'un réseau d'individus, et si ces individus forment l'ensemble de la population étudiée, aux contours clairement délimités, alors il peut prétendre réaliser une analyse dite « structurale » de ce réseau dit « complet »⁶¹⁰.

Or il est impossible d'atteindre l'analyse de la totalité du réseau complet⁶¹¹, pour plusieurs raisons. En théorie, le chercheur doit être en mesure de restituer la totalité des liens existants (ou il doit pouvoir déterminer avec certitude l'absence de liens), pour la ou les relations précisément prises en charge par l'étude, au sein de la population définie, dont les limites ont été clairement posées face à un « extérieur » du réseau. À l'époque médiévale, les lacunes des sources, par ailleurs hétérogènes, ne permettent pas de reconstituer avec exhaustivité tous les liens⁶¹², et les frontières de la population étudiées sont perméables. Les sources sont mobilisées dans la recherche de traces pour reconstituer des trajectoires individuelles, mais cette reconstitution biographique n'est jamais complète.

Les historiens ne doivent pas se retenir dans l'utilisation de l'outil d'analyse des réseaux au seul prétexte que « les sources fragmentaires ne sont pas adaptés aux prérequis imposés par l'analyse de réseau en terme de données. L'analyse formelle des réseaux est souvent décrite comme l'étude d'un réseau complet, or un réseau ne représente qu'une

⁶¹⁰ D'après Ariane Boltanski, la théorie des réseaux est utilisée pour entreprendre cette analyse dite « structurale », modélisée, formalisée, « fondée sur des calculs matriciels et des résultats statistiques », sur l'étude des structures réticulaires (étude des trous structuraux, théorie des équivalences structurelles, du *blockmodelling*) qui porte généralement sur « des réseaux complets », d'après A. BOLTANSKI, « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois exemples de réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle », art cit, p. 42-43.

⁶¹¹ Le réseau complet est un idéal qu'il est impossible d'atteindre, même en histoire moderne ou dans un domaine comme la sociologie contemporaine. En effet, les réponses de témoins vivants aux questionnaires ne sont jamais précises ou complètes à 100%, par défaillance humaine. Il existe toujours des lacunes dans les témoignages qui peuvent être incomplets ou manquer de fiabilité. Même les études liées au web, aux échanges de mail ou aux liens facebook, présentent des incertitudes.

⁶¹² Cette notion de complétude des liens est vraiment relative. Par exemple, Isabelle Rosé présente les nombreuses difficultés rencontrées dans l'adaptation des grilles sociologiques au Haut Moyen Âge, comme les problèmes d'identification des individus, l'imprécision des dates des événements, la question de l'accès à l'individu lui-même dans les sources, et le caractère non homogène et non exhaustif de la documentation, d'après I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 209. Mais il n'en est pas de même pour la période allant du XII^e au XV^e siècle, et encore moins à l'époque moderne. Thierry Rentet analyse le réseau égocentré d'Anne de Montmorency grâce à un corpus complet d'une série continue de 3500 lettres reçues en six ans, voir T. RENTET, *Anne de Montmorency, op. cit.*, p. 10. Dans le cadre de nos recherches, l'accès à l'identité de l'individu est plus aisé grâce aux armoiries et aux sceaux. Les dates sont précises au mois ou au jour près à la fin de la période, et nous conservons des séries de documents de la pratique plus homogènes, comme les nombreux cartulaires d'Île-de-France, ou la série des actes du Parlement de Paris. De même nous pouvons accéder à des documents diplomatiques, des documents financiers et à des chroniques plus nombreuses.

construction abstraite d'un point de vue de l'esprit ou d'un processus informatique, un schéma forcément simplifié de la réalité, qui se concentre sur un nombre de types de liens limité entre un nombre limité d'individus⁶¹³ ». L'étude idéale des réseaux complets a ses limites, imposées par les frontières de la population étudiée. Si un réseau idéalement complet implique une population aux contours bien définis, tout réseau reconstitué historiquement ne peut l'être puisqu'il est relatif aux individus étudiés, et qu'il ne contient pas les relations ignorées ou non prises en compte par l'étude⁶¹⁴. Dans notre cas, nous nous limitons aux anciens nobles, tout en ouvrant le corpus de notre population à des anoblis si ces derniers jouent le rôle d'intermédiaire entre anciens nobles : c'est le cas des Lorris et des Paillart. Mais, même si nous ne pouvons étudier un réseau complet, et que nous nous consacrons seulement à un réseau égocentré ou à une collection de réseaux égocentrés, il est toujours possible d'utiliser des techniques statistiques d'analyse de réseau, comme les indicateurs de centralité, l'identification des regroupements d'individus, des cliques, des communautés, des isolés, des centres et des périphéries, des ponts (*cutpoints*) entre groupes⁶¹⁵, etc... Il existe notamment une notion très intéressante qui permet de mesurer la centralité locale d'un nœud dans un réseau sociocentré. Il s'agit de la mesure de la centralité égocentrique⁶¹⁶. Un réseau sociocentré est composé à fortiori de plusieurs réseaux égocentrés de premier ordre, développés autour de chaque nœud qui le compose. Il est composé du nœud lui-même, des nœuds auxquels il est relié à une distance de un, et comprend aussi les liens entre les alter. Dans ce sous-réseau, la centralité de degré égocentrique est identique à la centralité sociocentrique. La centralité égocentrique de proximité est égale à 1 puisque, dans ces sous-réseaux, les nœuds se trouvent tous à une distance de 1 de l'ego. Par contre, la centralité d'intermédiarité égocentrique diffère, on l'appelle aussi la centralité égocentrique locale et elle est mesurée localement autour de l'ego dans son réseau proche. Cet indicateur, s'il est

⁶¹³ L'article est publié en allemand : Claire LEMERCIER, « Formale Methoden des Netzwerkanalyse in den Geschichtswissenschaften: Warum und Wie? », *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften/Austrian Journal of Historical Studies*, n° 23, 2012, p. 16-41. La version imprimée anglaise se trouve dans : C. LEMERCIER, « Formal network methods in history: why and how? », art cit.

⁶¹⁴ C. LEMERCIER, « Formal network methods in history : why and how? », art cit, p. 6.

⁶¹⁵ Ariane Boltanski affirme qu'il peut toujours être intéressant d'utiliser certains concepts comme « les notions de capital relationnel, de « multiplexité des liens », de « centralité, d'intermédiarité, pour préciser la nature des relations individuelles, et notamment pour « affiner la description et la différenciation de la nature des relations et des attachements noués par les individus », voir A. BOLTANSKI, « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois exemples de réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle », art cit. De même, Isabelle Rosé affirme que le calcul des indicateurs de centralité, même s'il est « réservé aux analyses structurales de réseau », donne un « ordre de grandeur du pouvoir relationnel de certaines personnes », d'après I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 229.

⁶¹⁶ Voir M. EVERETT et S.P. BORGATTI, « Ego network betweenness », art cit, p. 32-35. et Peter V MARSDEN, « Egocentric and sociocentric measures of network centrality », *Social Networks*, vol. 24, n° 4, 2002, p. 407-422.

élevé, illustre alors que tous les alter doivent passer par l'ego pour être reliés entre eux. Dans le cas contraire, les alter sont tous reliés entre eux et ne ressentent pas la nécessité de passer par l'ego pour communiquer.

Ces réserves impliquent deux aspects importants. Premièrement, les sociologues contemporains comme les historiens médiévistes n'accèdent qu'à une vue composite du réseau. L'analyse ne peut donc s'opérer que sur un réseau reconstitué et simplifié. Les modèles informatiques recomposent donc une représentation forcément abstraite et incomplète de la réalité. L'information modélisée est issue de sources anciennes incomplètes ou de questionnaires biaisés. Deuxièmement, la source historique écrite, qui permet d'observer des traces d'échanges et de liens, est de nature diverse et variée. L'étude d'un réseau sur un corpus complet bien délimité est donc impossible, tout comme l'évaluation de la complétude des informations obtenues. Seule l'étude d'un réseau issu d'une modélisation relationnelle est abordable.

3.3 Les modélisations relationnelles retenues : collection de réseaux égocentrés à l'échelle du topolignage, réseau d'affiliation, réseau d'alliance et de parenté

Ce modèle relationnel s'obtient donc à partir d'une multitude de sources qui produisent des données relationnelles nombreuses. Il faut donc créer un modèle facilement utilisable, visualisable et représentatif des données récoltées. Pour l'obtenir, les données relationnelles analysées dans les sources font l'objet d'un tri sélectif et d'une simplification. Des choix sont donc opérés : c'est la modélisation relationnelle du corpus⁶¹⁷. Cette modélisation prend trois facteurs en compte.

Étant donné que l'étude porte sur 250 ans, nous ne pouvons étudier l'évolution des liens connectant un seul individu à l'ensemble de la société. L'étude égocentrée portera donc sur un topolignage, une succession de lignages possédant les mêmes fiefs pendant l'ensemble de la période : c'est le cas des deux topolignages des Choisel et des Choisel de Chennevières,

⁶¹⁷ Sur l'importance du modèle relationnel, voir P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », art cit, p. 46-48. Pascal Cristofoli présente trois réseaux sociaux issus d'un même corpus. Dans les deux premiers cas, les deux réseaux illustrent les pratiques relationnelles issues de liens de correspondance, de filiation, de transaction ou de témoignage observés. Le premier ne représente qu'une seule de ces relations, c'est un réseau simple. Le second décrit l'ensemble des relations entre individus, d'où un réseau multiplexe de relations de nature complexe ou multigraphe. Le troisième réseau n'exploite pas de lien explicite entre individus dans les sources, il se contente de mettre en avant le lien d'affiliation d'un individu à un document, et devient le réseau des cooccurrences des individus dans les sources. Il s'agit là d'un autre type de réseau ou réseau d'affiliation.

avec les Pacy et la branche cadette des Villiers comme successeurs⁶¹⁸, mais aussi des différentes branches des Trie et de leurs successeurs, comme les Roche-Guyon pour le fief de Trie. Les liens observés sont, en fonction des possibilités, les liens décrits dans le dictionnaire typologique des liens, qu'il s'agisse de liens de parenté, des transferts économiques, des liens d'interaction éphémère, d'amitié, de vassalité, de clientèle. Les réseaux sont, soit simples, soit constitués d'une combinaison de réseaux de relations simples, l'ensemble formant les réseaux multiplexes ou multigraphes. Dans le cas particulier des liens d'affiliation, que l'individu soit associé à une compagnie, un hôtel princier, un événement quelconque, les liens entre individus appartenant au même référentiel ne sont pas explicites, seule subsiste la relation d'association. Ces réseaux d'affiliation sont traités en seconde partie. Enfin, l'étude des réseaux de d'alliance et de parenté constitue le troisième cas abordé.

3.3.1 Multiplexite, potentialite et temporalite des liens

La diversité des sources abordées pour reconstituer les trajectoires de vie implique l'enregistrement de liens de natures très différentes, comme l'a montré le dispositif des tables types. L'existence de plusieurs liens distincts reliant deux individus résultent donc de la superposition de réseaux de natures différentes sur un même graphe. Ce sont les graphes multiplexes, dits aussi multigraphes, réseaux couplés ou réseaux de réseaux⁶¹⁹. L'intérêt réside dans l'observation du couplage des réseaux simples, chacun étant limité à une relation, dans le multigraphe, pour connaître l'influence relative de chaque type de liens dans le réseau⁶²⁰. Il existe alors deux stratégies possibles. Soit nous choisissons de construire directement le multigraphe, superposition de l'ensemble des réseaux simples. Soit nous opérons une « réduction de la multiplexité relationnelle »⁶²¹. La visualisation du graphe est limitée à celle du réseau fondé à partir d'un seul type de liens, qu'il s'agisse de lien de parenté, de transfert économique ou de lien d'affiliation. Or la première solution, la visualisation des réseaux multiplexes, est relativement compliquée à réaliser, car peu de logiciels distinguent les différents liens superposés par des couleurs différentes⁶²². Par contre, il est toujours très intéressant de comparer les centralités des nœuds dans les réseaux simples

⁶¹⁸ Voir chapitres 3 et 6 de cette thèse pour plus de détails.

⁶¹⁹ C. DUCRUET, « Multigraphes, multiples, et réseaux couplés », art cit, p. 1.

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 2-3.

⁶²¹ P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », art cit, p. 50.

⁶²² Dans le logiciel Netdraw, les couleurs de plusieurs liens superposés sont visibles jouant sur la transparence de la couleur des liens. Dans Ucinet, la superposition de liens de différente nature est représentée par une autre couleur spécifique.

par rapport aux centralités de ces mêmes nœuds dans les réseaux couplés, de manière à connaître la part de chaque type de lien dans la centralité résultante pour chaque individu. Une stratégie intermédiaire consisterait donc à réaliser d'un côté la série de graphes correspondant à chaque lien, et de les comparer ensuite au réseau recombinaison. Un autre exemple célèbre, l'étude de la position des Médicis dans la ville de Florence, par Padgett et Ansel, a appliqué le « blockmodeling aux multigraphes des relations de parenté et économiques, puis à celui des relations économiques et amicales⁶²³ ».

Il est important d'examiner la potentialité des liens sociaux entre anciens nobles (en particulier les relations de parenté) et de comprendre comment les individus du passé utilisent ces liens ou en ont conscience. En somme, sont-ils générateurs de capital social qui pourrait les soutenir dans leur résistance ? Cette potentialité varie en fonction de la nature des liens. Ainsi la parentèle constitue une ressource potentielle alors que la relation de clientèle est une ressource réelle.

Enfin, la temporalité des liens, et donc des réseaux, forme une autre dimension importante de l'analyse du réseau en histoire⁶²⁴. L'analyse dynamique des réseaux est une branche tout à fait nouvelle et peu exploitée par les sociologues. Il s'agit d'un outil très puissant aux services des historiens. Mais il faut donner ici quelques règles choisies pour coder la durée des liens. Les durées des relations de parenté, de vassalité, de clientèle sont assez simples. Les dates de début de relations de parenté sont fixées par la date de mariage (pour une alliance) ou de naissance (filiation). Les dates de fin correspondent à la date de décès de l'un des deux membres de la relation. Les transferts économiques sont datées par les chartes qui les mentionnent (acte de vente, d'achat, liste de témoins).

Cette première partie a décrit les configurations réticulaires multiplexes temporels uni-mode, où les nœuds sont de même nature. La partie qui suit montre un tout autre type de réseau, le réseau 2-modes, ou réseau d'affiliation, qui permet de visualiser et de présenter un autre type de relation, moins précis, la relation d'association.

⁶²³ Cité d'après C. DUCRUET, « Multigraphes, multiples, et réseaux couplés », art cit, p. 7, voir J.F. PADGETT et C.K. ANSELL, « Robust Actions and the Rise of the Medici, 1400-1434. », art cit.

⁶²⁴ Voir C. LEMERCIER, « Formal network methods in history: why and how? », art cit, p. 7.

3.3.2 Composition des partis et institutions, organisation des missions, montres d'armes, participation à des événements - les réseaux d'affiliation :

La nature exacte des liens formels entre individus n'apparaît pas de manière précise dans les listes de montres, les listes de participants à un même événement ou à des missions particulières, ou dans les listes de membres d'une même institution. En revanche, les documents se réfèrent à un lien de rattachement, ou un lien hiérarchique par rapport à un individu, le chef en l'occurrence, ou à une institution, une administration, un établissement religieux ou à la participation à un événement. Dans ce cas, tous les protagonistes sont supposés être en interaction avec tous les autres membres du groupe⁶²⁵ et sont associés ou affiliés à une faction, un parti, une institution, ou à une clientèle. En somme ils participent à un réseau d'affiliation ou réseau bipartite⁶²⁶. Ce type de réseau relie deux types de nœuds de nature différente, comme, par exemple, les anciens nobles d'un côté, et les princes à la tête d'hôtels ou des nobles importants à la tête de partis de l'autre. Dans cette configuration, la plupart des liens entre les serviteurs de l'hôtel ne sont pas tous connus, leur point commun étant la relation d'affiliation à l'institution ou à un sommet hiérarchique.

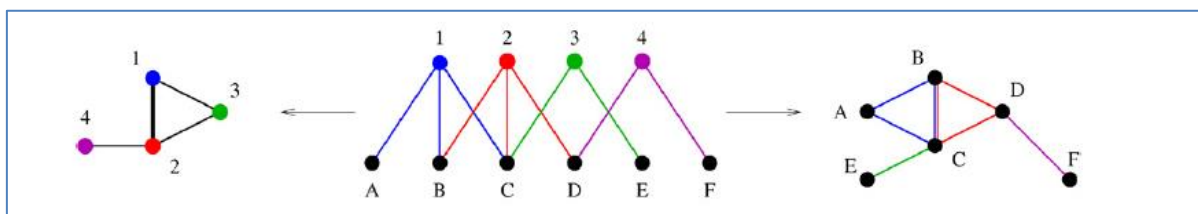
De cette configuration, nous pouvons en déduire le réseau de relations entre individus, un réseau dérivé constitué des liens resserrés, du type « appartient à la même institution », entre tous les protagonistes ayant les mêmes affiliations. Observons la Figure 14⁶²⁷. Supposons que les lettres A à F représentent des anciens nobles franciliens. Imaginons que les chiffres de 1 à 4 représentent soit les chefs des hôtels princiers, soit des capitaines de compagnies armées différentes, soit des événements. La figure de droite représente la projection du réseau bipartite vers le réseau 1-mode entre les anciens nobles, connectés par l'information « est affilié au même hôtel princier », ou « est associé à l'événement x ». Nous pouvons aussi projeter les relations dans l'autre ensemble de nœuds, les hôtels princiers (ou événements), représenté à gauche, mais cette dernière projection ne nous intéresse pas.

⁶²⁵ Sur les réseaux d'affiliation, voir P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », art cit, p. 48-52. Voir aussi les réseaux entre organisations, ou entre organisations et individus dans C. LEMERCIER, « Formal network methods in history: why and how? », art cit, p. 10.

⁶²⁶ Pour une analyse précise des graphes bipartites, dont la figure 4 est tirée, voir Matthieu LATAPY, Clémence MAGNIEN et Nathalie DEL VECCHIO, « Basic notions for the analysis of large two-mode networks », *Social Networks*, n° 30, 2008, p. 31-48.

⁶²⁷ Cette figure est issue de l'article cité ci-dessus de Mathieu Latapy, Clémence Magnien et de Nathalie Del Vecchio, elle est représentée à la page 34 de l'article.

Figure 14 : Exemple de projections d'un réseau bipartite au centre vers deux types de réseau 1-mode⁶²⁸



C'est le résultat d'une projection du réseau 2-modes sur un réseau 1-mode, qui est analysable par des indicateurs statistiques classiques⁶²⁹. Dans ce nouveau graphe projeté 1-mode, les cliques caractéristiques des partis ou des hôtels princiers et leurs interactions sont mises en lumière.

Après avoir abordé les réseaux multiplexes et les réseaux bipartites, deux autres types de réseaux bien particuliers, avec leurs propres règles, sont abordés : les réseaux d'alliance et de parenté.

3.3.3 Un cas particulier : les réseaux d'alliances et de parenté

La parentèle médiévale est un système généalogique indifférencié ou cognatique⁶³⁰ constitué en réseau autour de l'ego⁶³¹. Mais il existe toutefois des inflexions agnatiques dans la transmission des biens, des charges ou des fiefs, voire d'une terre ou d'un château⁶³², conduisant à la création de topolignages⁶³³. L'objectif de l'étude des réseaux de parentèles est d'identifier les raisons de rapprochements de lignages à l'avènement d'un mariage, ou plus rarement d'un baptême, et de reconstituer le réseau d'alliances pour comprendre les stratégies familiales. Certaines stratégies s'expliquent par le renouvellement de liens de parenté déjà existant, ou par la nécessité de contourner les interdits d'alliance. Les redondances de mariage entre plusieurs lignages influent sur la formation de communautés nobiliaires et contribuent à la formation des réseaux. En effet, ces échanges créaient des traditions d'alliance et

⁶²⁸ Matthieu LATAPY, Clémence MAGNIEN et Nathalie DEL VECCHIO, « Basic notions for the analysis of large two-mode networks », *Social Networks*, n° 30, 2008, p. 34.

⁶²⁹ P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », art cit, p. 52. Le logiciel UCINET permet de réaliser ce type de projection.

⁶³⁰ La parenté cognatique est une parenté transmise indifféremment par le père ou par la mère. Voir Didier LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette supérieur, 2000, p. 239.

⁶³¹ Anita GUERREAU-JALABERT, « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente », *L'Homme*, vol. 29, n° 110, 1989, p. 73.

⁶³² *Ibid.*, p. 74.

⁶³³ Pour une définition détaillée du terme, voir le chapitre 3.

« renforçaient les liens de solidarité⁶³⁴ ». Parfois, des cycles pouvaient aussi se produire au sein d'un nombre de lignages supérieur à deux, et on parle alors d'échanges généralisés. Joseph Morsel a bien précisé que ces échanges s'inscrivaient de plus en plus souvent dans les textes à la fin du Moyen Âge. Le nom de jeune femme est régulièrement mentionné, « ce qui laisserait penser que l'alliance matrimoniale serait revendiquée comme alliance entre deux lignages alors qu'elle n'est qu'une pratique d'échange entre parentèles⁶³⁵ ». Encore une fois, si l'alliance entre lignées ne représente pas tout à fait la réalité des réseaux de parentèles, elle est cependant la relation la mieux discernable dans les sources, dans les textes et dans les sceaux, donc le plus facilement renseignée dans une base de données et dans un logiciel informatique⁶³⁶. À partir des données entrées sous forme de couples accompagnés de leurs enfants, le logiciel de traitement informatique de la parenté Puck retrace les schémas généalogiques des lignages qui constituent le réseau de parentèle recherché. Il est ensuite nécessaire de comprendre l'évolution temporelle des réseaux de parentèles, c'est-à-dire des réseaux d'alliances et des consanguins associés, la parenté spirituelle pouvant être associée à la recherche lorsque cette dernière est connue. Le développement qui suit aborde d'abord les réseaux d'alliances, puis la recherche des redondances et réenchaînements de mariage menée grâce à la méthode du recensement matrimonial, et présente enfin le réseau de parentèles.

3.3.3.1 Réseaux d'alliances

Si Georges Duby, dans son étude, parvient à identifier trente-quatre « maisons⁶³⁷ » au sein des cent cinq individus qu'il étudie, le diagramme qu'il construit pour illustrer les rapports de parenté est illisible et incompréhensible⁶³⁸. Aujourd'hui, l'outil informatique moderne permet d'améliorer la cartographie des relations de filiations à l'aide des outils d'analyse de réseau. Avec ces nouveaux outils, l'objectif est de pouvoir rechercher des régularités dans les pratiques de l'alliance et de comprendre les choix matrimoniaux, suivant deux méthodes particulières. Premièrement, il importe de faire un bilan des mariages consanguins qui lient des individus qui ont le même ancêtre, et donc de comptabiliser les

⁶³⁴ Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques : XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (Recherches d'histoire et de sciences sociales, n° 90), 2000, p. 160.

⁶³⁵ J. MORSEL, *La noblesse contre le prince*, op. cit., p. 123.

⁶³⁶ Joseph Morsel indique ensuite que « l'on sait depuis Durkheim qu'il ne faut pas négliger les représentations et pratiques discursives sous prétexte qu'elles ne sont pas réelles (concrètes ou matérielles) : le discours est tout autant constitutif du réel que n'importe quelle autre pratique sociale ». *Ibid.*

⁶³⁷ Il évoque l'étude de maisons, nous rappelons que nous utilisons le terme de parentèle cognatique.

⁶³⁸ G. DUBY, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise », art cit, p. 805.

entorses aux lois canoniques. Ensuite les échanges de femmes entre patrilignages sont décrits et évalués, qu'il s'agisse d'échanges restreints entre deux lignées ou d'échanges généralisés entre trois lignages et plus, signes d'association étroite. Des échanges détectés de femmes, mais aussi de dots, entre lignées, impliquaient qu'une tradition d'alliance était instaurée entre elles, qu'il était important de la maintenir en assurant le principe de réciprocité d'échange pour renforcer les liens de solidarité. Dans ce cas, ce motif pouvait dépasser toute raison économique⁶³⁹.

Le réseau d'alliances⁶⁴⁰ cartographie les liens matrimoniaux entre plusieurs patrilignages, ou classes d'individus regroupés par ascendance agnatique, en dépit du fait que les parentèles cognatiques dominent les relations de parenté. Les nœuds du réseau sont reliés par des arcs orientés dans le sens de la donation des femmes entre lignages. Ces relations orientées représentent les alliances entre donneurs et récepteurs de femmes, et dessinent des cycles orientés qui quantifient et qualifient d'éventuels échanges de femmes entre lignées, décalés souvent dans le temps pour respecter les interdits ecclésiastiques. En effet, comme l'affirme Anita Guerreau-Jalabert, « on note une représentation non totalement négligeable de pratiques matrimoniales qui jouent soit sur certaines tolérances vis-à-vis des interdits, soit sur des possibilités laissées ouvertes par le droit canon lui-même ; il s'agit en particulier de bouclages à l'intérieur de la parenté cognatique, d'échanges en cycles courts dans les franges de la parentèle par alliance, de redoublements d'alliance à une même génération [...] »⁶⁴¹. Dans ce réseau d'alliances se distinguent trois types de circuit conubial (ou circuit dans un réseau d'alliances) : l'endogamie, l'échange restreint et l'échange généralisé. L'endogamie consiste en un circuit avec un nœud qui boucle sur lui-même, il s'agit d'un mariage dans le même patrilignage, donc d'un mariage consanguin. L'échange restreint⁶⁴² de femmes est un circuit formé par deux arcs orientés en sens inverse qui relient deux nœuds du réseau. Un échange de femmes restreint a lieu entre deux patrilignées lorsque l'une des deux patrilignées qui avait

⁶³⁹ M. NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, op. cit., p. 160.

⁶⁴⁰ D'après K. HAMBERGER et I. DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté », art cit, p. 45. Un réseau d'alliances est un graphe orienté dont les sommets correspondent à des classes d'individus souvent définis à partir du nom de leur patrilignage. Le diamètre des sommets est proportionnel aux effectifs des individus dans chaque classe. Les arcs correspondent aux mariages, entre par exemple une femme de la classe (ou patrilignage) A et un homme de la classe (ou patrilignage) B. L'épaisseur des arcs est proportionnel au nombre de mariages entre A et B. Les arcs sont toujours orientés des donneurs de femmes vers les « preneurs de femmes ».

⁶⁴¹ Anita GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord » dans Pierre Bonte (éd.), *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994, p. 304.

⁶⁴² M. NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, op. cit., p. 159.

donné une fille en reçoit une autre en échange⁶⁴³. L'échange généralisé⁶⁴⁴ est un circuit formé par au moins trois arcs orientés dans le même sens. Un échange de femmes généralisé⁶⁴⁵ a donc lieu entre plusieurs lignées. Lorsque, après une succession d'alliances entre trois patrilignages au moins, une fille est rendue à la première lignée, le cycle est fermé.

Il est également important de préciser que certaines données statistiques particulières, qui accompagnent l'établissement du réseau d'alliance, vont prouver que ces réenchaînements d'alliance ne sont pas dû au hasard. Le réseau résultant est comparé à un réseau aléatoire contenant le même nombre de nœuds et de liens. Si les caractéristiques du réseau d'alliance mesuré et celles du réseau aléatoire sont similaires, alors un doute persistera sur la corrélation entre les deux. Si cela n'est pas le cas, les réenchaînements d'alliance ont une cause historique, et non complètement fortuite⁶⁴⁶.

3.3.3.2 Du recensement matrimonial

Dans un second temps, l'objectif est d'identifier, dans le *maelström* des relations de parenté, des formes de rapprochement et d'alliance préférentielles entre individus de sexe opposé, pour cartographier l'évolution des structures de parenté dans le temps. Un recensement matrimonial, s'il identifie aussi les mariages consanguins, détecte surtout les redoublements et les renchaînements de mariages entre plusieurs lignages. Il s'avère utile de détecter des cycles de relations généalogiques intégrant au moins une relation matrimoniale, celle qui relie le dernier élément de la chaîne au premier. Ces cycles sont appelés circuits⁶⁴⁷ matrimoniaux⁶⁴⁸. Lorsqu'une chaîne reliant deux individus mariés ne contient aucun autre lien matrimonial, le mariage est dit consanguin. Dans le cas contraire, le circuit matrimonial lie plusieurs groupes consanguins par des relations de mariage. L'ordre du circuit (ou largeur) est

⁶⁴³ Rappelons enfin qu'une union est dite hypergamique quand la femme appartient à un milieu social d'un rang plus élevé que celui de son mari, hypogamique quand la femme appartient à un milieu social d'un rang moins élevé que celui de son mari.

⁶⁴⁴ M. NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, op. cit., p. 161-162.

⁶⁴⁵ *Ibid.*

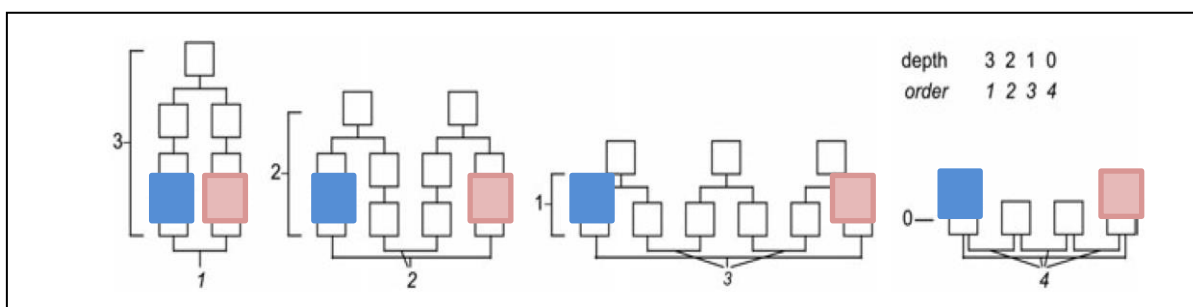
⁶⁴⁶ Je remercie Klaus Hamberger de m'avoir rappelé cette vérification nécessaire avant toute interprétation.

⁶⁴⁷ Un circuit est un graphe dont les sommets et les lignes forment un seul cycle (d'après K. HAMBERGER et I. DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté », art cit, p. 40.)

⁶⁴⁸ Un circuit matrimonial est un circuit qui ne peut pas contenir de lien de parenté descendante immédiatement suivi d'un lien de parenté ascendant. Le circuit matrimonial est un cycle, or les liens de parenté descendante ne peuvent pas constituer de cycle. Cela signifie qu'un circuit matrimonial doit comprendre au moins un lien matrimonial, ou pour simplifier, « un cheminement généalogique d'un réseau de parenté qui forme des circuits qui se « bouclent » par un mariage ». Voir *Ibid.*, p. 17., et Cyril GRANGE et Michael HOUSEMAN, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté: une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIX^e-XX^e siècles », *Annales de démographie historique*, vol. 116, n° 2, 2010, p. 105-144, ici p. 108.

le nombre de groupes consanguins maximum reliés dans les circuits que nous recensons. Un circuit matrimonial de largeur 1 est un circuit consanguin. Un circuit matrimonial de largeur 2 est un redoublement. Les circuits matrimoniaux de largeur supérieure ou égale à 3 sont des réenchaînements de mariage (Voir la figure 15). L'autre paramètre de ces circuits s'appelle la profondeur généalogique⁶⁴⁹ maximale des groupes consanguins reliés, c'est-à-dire la longueur du plus long chemin orienté ascendant qui part de cet individu.

Figure 15 : exemple de recensement de circuits matrimoniaux entre A (en bleu) et B (en rose) de type « 3 2 1 0⁶⁵⁰ ».



Les données d'entrées de l'analyse de la parenté dans le logiciel Puck sont constituées de familles élémentaires comportant le père, la mère et les enfants. Les résultats de l'analyse sont produits par un recensement matrimonial. Ce dernier consiste à détecter les circuits matrimoniaux qui existent entre différentes parentèles, suivant certaines limitations. En effet, le recensement obéit à deux paramètres, le premier concerne l'ordre ou la largeur du circuit, et le second, la profondeur générationnelle maximale des chaînes consanguines rattachées par les liens de mariage⁶⁵¹. Dans ce réseau, les nœuds sont constitués des individus, et les liens symbolisent les relations de parenté élémentaire, comme les relations de filiation (de consanguinité) ou les relations maritales.

⁶⁴⁹ La profondeur généalogique du réseau est la longueur du plus long chemin linéaire du réseau. La profondeur généalogique maximale est utilisée pour déterminer la complétude généalogique du réseau.

⁶⁵⁰ D'après Klaus HAMBERGER et al., « Scanning for patterns of relationship: analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0 », *The History of the Family*, vol. 19, n° 4, 2014, p. 1-33, ici p. 9. La figure montre un recensement de type 3 2 1 0, c'est-à-dire, premièrement, un recensement de tous les circuits matrimoniaux, dont la relation matrimoniale de bouclage est constituée par le lien matrimonial entre A (en bleu) et B (en rose), qui sont d'ordre 1. Ces circuits ne contiennent que le lien matrimonial entre A et B, et sont caractérisés par une profondeur généalogique maximale de 3. Deuxièmement, le recensement concerne aussi tous les circuits matrimoniaux d'ordre 2, contenant 2 liens matrimoniaux dans le circuit dont celui existant entre A et B, et de profondeur généalogique maximale 2. Même remarque pour les ordres 3 et 4. Ainsi, les ordres (ou nombres de groupes consanguins reliés dans la chaîne) 1, 2, 3 et 4 ont une profondeur généalogique limitée respectivement à 3, 2, 1 et 0.

⁶⁵¹ *Ibid.*

Dans notre étude, nous réalisons trois types de recensement, un recensement de type «3-3-2», un recensement de bouclages consanguins limité à l'ordre 1 sur le nombre maximum possible de générations, et un recensement simplifié de type «3-3» pour obtenir un réseau réduit à l'ordre 2. Le recensement principal de valeur maximale «3-3-2»⁶⁵², choisi dans le reste de l'étude, implique la recherche de tous les circuits matrimoniaux qui relient, au plus, trois groupes consanguins, puisque nous examinons les ordres allant jusqu'à 3. L'ordre 1 correspond à un groupe consanguin dont la profondeur généalogique doit être inférieure ou égale à 3. L'ordre 2 correspond au recensement de redoublements de mariages de profondeur généalogique maximale égale à 3. Le recensement des réenchainements de mariages, correspondant à l'ordre 3, est limité à une profondeur de 2. Le résultat du recensement se présente sous la forme d'une liste de circuits codés suivant des chaînes écrites en notation positionnelle⁶⁵³ ou en format standard anglais. Seule la notation positionnelle est détaillée ici. Par exemple, le recensement annonce le résultat d'un circuit d'ordre 3 et de profondeur 2, dont la notation positionnelle⁶⁵⁴ est : 374 439 (438 716) 440 442 . 612 (498) . (607) 718, qui se traduit de la manière suivante. Foucault IV de Saint-Denis, qui porte dans la base de données le numéro 374, est marié à Agnès de Garlande (n° 718) via la relation suivante explicitée par la notation positionnelle HF(H.F)HF.H(H).(F)F⁶⁵⁵. Cette notation sert à construire le circuit des relations consanguines et d'alliance liant le couple. Le recensement assure une meilleure compréhension de l'articulation des mariages les uns aux autres et l'imbrication des circuits pour former ce réseau matrimonial⁶⁵⁶. L'arbre de parenté est le suivant :

⁶⁵² Klaus HAMBERGER, Michael HOUSEMAN et Cyril GRANGE, « La parenté radiographiée », *L'Homme*, vol. 191, n° 3, 2009, p. 107-137, ici p. 121.

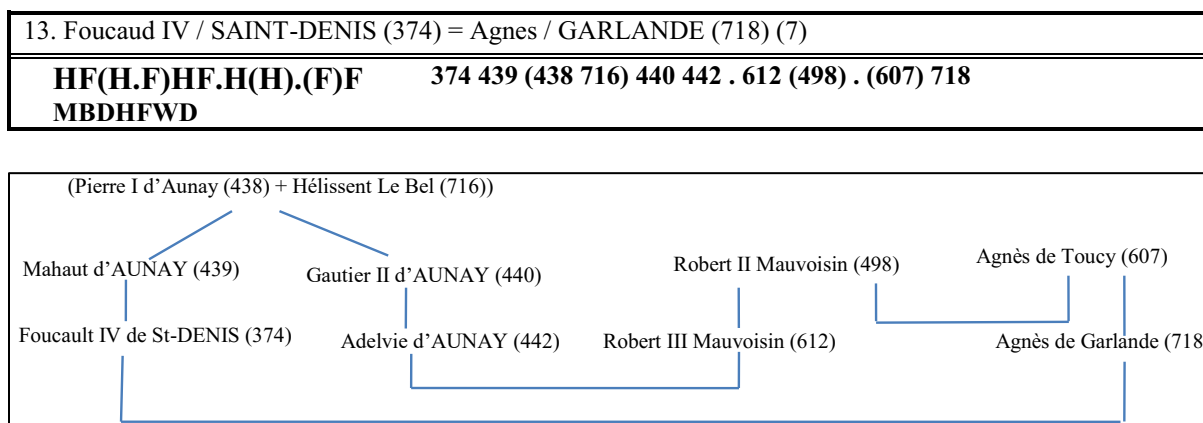
⁶⁵³ Dans cette notation, la relation de parenté, lue de gauche à droite est symbolisée, soit par une série de lettres H (Homme) ou F (femme), soit par une série de chiffres correspondant à la numérotation propre à chaque individu dans la base de données, et deux signes diacritiques : le point et la parenthèse. Le point indique un mariage entre les individus situés de part et d'autre du point. Les parenthèses () entourent la position apicale, c'est-à-dire la position de l'ancêtre d'une parenté au-delà de laquelle on ne peut connaître d'ascendants. Les relations d'ascendance et de descendance suivent les règles suivantes. La lecture est réalisée de gauche à droite, et au départ, dans le sens des ascendants, par convention. Le sens change après chaque couple de parenthèses ou chaque point.

⁶⁵⁴ Ainsi 439 est mère de 374, qui est fille du couple formé par 438 et de 716, c'est le premier mariage du circuit. Ensuite nous redescendons pour relier 440 fils de 438, puis à 442 fille de 440. La fille n° 442 épouse le n° 612 et on rechange de sens de généalogie descendante vers ascendante. Puis on relie 498 père de 612, 498 épouse 607, qui a une fille Agnès de Garlande. Le circuit se termine par une boucle entre 718 et 374.

⁶⁵⁵ En anglais, la notation équivalente, beaucoup moins significative de notre point de vue, serait MBDHFWD ou *Mother's Brother's Daughter's Husband's Father's Wife's Daughter*, c'est-à-dire (suivant le sens de lecture anglais de droite à gauche) un mariage entre Y, la fille de la femme du père du mari de la fille du frère de la mère de X, son époux.

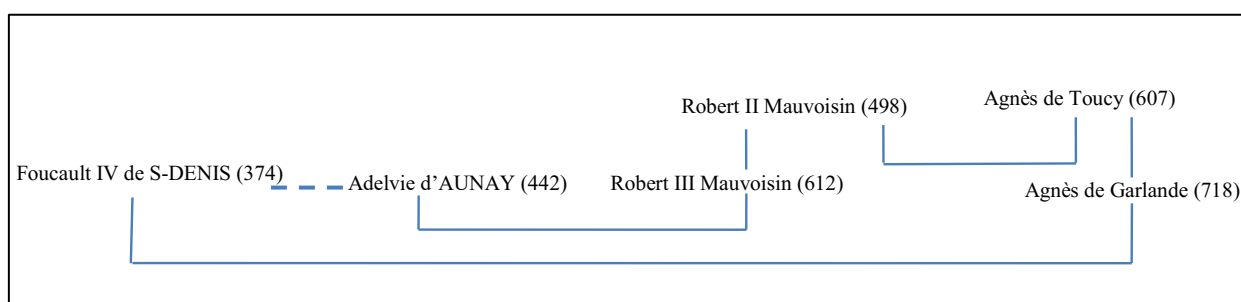
⁶⁵⁶ K. HAMBERGER et I. DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté », art cit, p. 23.

Figure 16 : Circuit entre Foucault IV de Saint-Denis et Agnès de Garlande



Ce circuit est cependant réductible en remplaçant les chaînes de consanguinité par de simples traits en pointillés reliant les extrémités des chaînes, les intermédiaires étant supprimés par souci de simplification de lecture (Voir Figure 17).

Figure 17 : circuit de la figure précédente simplifié formant l'armature du circuit⁶⁵⁷



Le réseau ainsi réduit constitue l'armature⁶⁵⁸ du réseau matrimonial, c'est-à-dire le réseau composé des circuits matrimoniaux résultant d'un recensement matrimonial. Cette armature est donc composée de circuits réduits, appelés également constellations matrimoniales⁶⁵⁹, où seuls sont représentés les liens de mariage en traits continus et les liens de consanguinité en pointillés⁶⁶⁰, ce qui met en valeur les réenchaînements de mariage dans le

⁶⁵⁷ les traits pleins représentent des alliances, et le trait en pointillé une relation consanguine. Ici, le lien de cousinage entre Foucault IV et Adelvie d'Aunay est maintenant direct.

⁶⁵⁸ L'armature d'un circuit matrimonial est un graphe obtenu en remplaçant les chaînes consanguines par de simples arêtes : il ne contient donc que des arêtes de mariage représentées souvent en trait plein et des arêtes de consanguinité représentées en traits pointillés.

⁶⁵⁹ Les constellations matrimoniales sont les différentes composantes d'une armature. L'armature d'un réseau matrimonial est donc constituée de l'ensemble des armatures des constellations matrimoniales qui la composent.

⁶⁶⁰ K. HAMBERGER et I. DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté », art cit, p. 22-23. Pour voir d'autres exemples d'armatures et de constellations, C. GRANGE et M. HOUSEMAN, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté », art cit, p. 127.

réseau. Sont exclus du réseau les enfants sans descendance et non mariés, ou les adultes célibataires qui pourraient en revanche participer à d'autres types de relations (constituant par exemple une forte composante cléricale).

L'objectif de la thèse est d'analyser l'évolution de cette constellation matrimoniale sur plusieurs périodes longues de soixante ans, la durée de la vie d'un homme, entre 1060 et 1440, pour tenter d'évaluer l'évolution des réseaux de parentèles, en identifiant la croissance de chaque constellation, donc de chaque parentèle, à partir des réseaux anciens. Sur les graphes se distinguent donc l'apparition de nouvelles structures, héritages d'anciennes structures, et les individus centraux.

3.3.3.3 Réseaux de parentèles

La parentèle est l'ensemble des individus liés à l'ego par la consanguinité, quel qu'en soit le degré généalogique, ou par l'alliance (bilatérale). Le lignage⁶⁶¹ (lignaige), en ethnologie, correspond au groupe social issu d'un ancêtre commun, connu, par une filiation unilinéaire (patrilinéaire en occident). Les relations de parenté élémentaires entre deux individus sont au nombre de dix : père-fils, père-fille, fils-père, fille-père, mère-fils, mère-fille, fils-mère, fille-mère, mari-femme, femme-mari (puisque le sexe des conjoints est obligatoirement opposé dans notre étude).

Quant au réseau de parenté⁶⁶², il s'agit d'un graphe spécifique qui possède ses propres attributs, et est donc régi par des statistiques particulières. Certes, un réseau de parenté est constitué de nœuds et de liens correspondant aux liens de parenté. Mais les nœuds ne sont pas tous identiques puisque nous pouvons les classer en hommes et femmes. Les liens ne sont pas tous identiques non plus puisqu'il peut exister des liens de mariage et des liens de filiation. Les liens de mariage sont symétriques, les liens de filiation sont asymétriques et acycliques (si X est le père de Y, Y ne peut pas être le père du père de X). Le réseau de parenté est donc un graphe mixte dont les sommets sont divisés en hommes et femmes, et les lignes sont constituées d'arêtes qui représentent les liens de mariage et d'arcs orientés qui représentent les liens de filiation. On définit deux individus reliés par le lien du mariage comme des conjoints.

⁶⁶¹ M. NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, op. cit., p. 67-68.

⁶⁶² K. HAMBERGER et I. DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté », art cit, p. 40-41.

Deux individus parents d'un même individu sont co-parents⁶⁶³ entre eux. Dans le cadre de ce réseau de parenté, apparaissent des bicomposantes matrimoniales, c'est-à-dire des sous-graphes du réseau de parenté dans laquelle toute paire de sommets se trouve dans un circuit matrimonial. L'amande est la plus grande bicomposante matrimoniale d'un réseau de parenté⁶⁶⁴.

La structure réticulaire des réseaux de parentèle formés par une collection de réseaux égocentrés⁶⁶⁵ est étudiée à l'aide des outils d'analyse de réseau déjà évoqués. Ces réseaux regroupent, soit l'ensemble des groupes paternels et maternels de l'ego considérés de manière indifférenciée, soit la parentèle globale qui rassemble quant à elle les alliés⁶⁶⁶, les affins, mais aussi les héritiers, les garants, les témoins, et les membres de la parenté spirituelle, comme les parrains et marraines, commères et compères. Ce dernier type de parentèle peut toutefois être immense.

4 CONCLUSION

Nous gagnerions énormément à ne plus utiliser le terme de « réseau » dans un sens métaphorique, dès qu'un même type de relation est observée entre les mêmes individus dans plusieurs sources différentes. Au contraire, nous devrions systématiquement approfondir et caractériser justement cette configuration, en exploitant les différents outils de l'analyse et de la visualisation des graphes. Cette méthode s'accompagne d'une identification systématique des liens sociaux dans les sources⁶⁶⁷, ce qui d'ailleurs pourrait déboucher sur l'élaboration d'un « système d'informations relationnelles »⁶⁶⁸. L'analyse de graphe, en simplifiant la réalité, et en autorisant le découpage en plusieurs échelles et en plusieurs systèmes de liens

⁶⁶³ Un réseau de parenté est régulier si les co-parents sont de genre différent. Il est dit standard si tous les conjoints sont aussi de genre différent. Un réseau standard est dit canonique quand les co-parents sont tous conjoints. Dans le cadre de l'occident médiéval, les réseaux de parenté sont donc réguliers standards, mais pas toujours canoniques (exemple des bâtards).

⁶⁶⁴ Nous pouvons aussi rencontrer des réseaux de parenté mixte, des réseaux constitués de liens qui peuvent être différents de liens de filiation ou de mariage, comme des liens de corésidence ou de parenté spirituelle qui remplacent parfois les liens de consanguinité.

⁶⁶⁵ La notion de collection de réseaux égocentrés avait été évoquée pour la première fois dans un colloque Res-Hist à Nice en 2013. Précisons également que le réseau égocentré ici est constitué par la parentèle regroupée autour des chefs de lignée des patrilignages qui la constituent (ceux qui possèdent les armes pleines). Étant donné que la connaissance de l'ensemble du réseau nobiliaire d'Île-de-France dans sa globalité ne nous est pas accessible, il paraît plus raisonnable d'étudier un nombre fini de parentèles, donc une collection finie de réseaux égocentrés centrés autour des topolignées.

⁶⁶⁶ A. GUERREAU-JALABERT, « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne », art cit, p. 74.

⁶⁶⁷ C. LEMERCIER, « Formal network methods in history: why and how? », art cit, p. 11.

⁶⁶⁸ P. CRISTOFOLI, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », art cit, p. 54.

différents du réseau global, nous guide dans l'identification de pratiques relationnelles, cachées par la complexité des données. Mais le plus important ici est de bien comprendre qu'une nouvelle méthode est en cours de construction et qui diverge de la sociologie. Il s'agit d'une analyse de réseaux du passé, caractérisés par des liens temporels et identifiés dans des sources historiques. En somme, il ne s'agit pas d'appliquer les méthodes de la sociologie contemporaine à l'étude historique, mais de trouver les méthodes d'analyse et les indicateurs d'une nouvelle sociohistoire⁶⁶⁹ en gestation. Cette méthode est immédiatement appliquée au chapitre suivant dans le domaine de la parenté.

⁶⁶⁹ Le terme de sociohistoire existe déjà et est couramment repris dans l'étude des réseaux, mais nous aurions préféré utiliser, en temps qu'historien, celui d'histoire sociale.

PARTIE II : LES ALLIANCES, LA TERRE ET LES TOPOLIGNAGES

CHAPITRE III : LES ENJEUX DE LA PARENTÉ

D'anciens nobles franciliens ont réellement subsisté plusieurs siècles et ont résisté aux vicissitudes des temps : si les Montmorency reviennent naturellement à l'esprit, d'autres ont maintenu leur présence longtemps dans la haute sphère nobiliaire. C'est le cas des descendants des seigneurs de Villers-Saint-Paul et de Verneuil-en-Halatte⁶⁷⁰, des Villiers de l'Isle-Adam, ou des Bouteiller de Senlis, comme François le Bouteiller de Senlis, vivant au XVII^e siècle⁶⁷¹. Une longévité aussi conséquente de ces anciens lignages s'explique d'abord par une politique matrimoniale réfléchie, une parentèle et une filiation nombreuses, pour éviter les accidents biologiques. Face à la prétendue crise que traverserait la noblesse à la fin du XIV^e siècle, s'impose la recherche d'éventuelles stratégies nobiliaires pour assurer leur résilience. Certainement très diversifiées, ces stratégies avaient pour objectif la recherche de solidarités lignagères, de ressources dans lesquelles les anciens nobles puisaient pour maintenir leur état de noblesse, et de moyens pour conserver leur patrimoine économique⁶⁷². Ce rôle des solidarités des parentèles, des stratégies des alliances, dans le maintien des anciens lignages nobles franciliens, constituent la question centrale des enjeux de la parenté nobiliaire.

La notion de lignage nobiliaire est associée en anthropologie à la notion de filiation unilinéaire. Elle est liée à la mémoire d'un ancêtre commun et occupe toujours une place importante en Occident, en France du Nord et donc en Île-de-France. Les lignagers assurent une première entraide⁶⁷³. Toutefois, le concept est remis en question⁶⁷⁴, car, comme en

⁶⁷⁰ Émile LAMBERT, *Un peu du temps passé. Villers-Saint-Paul (Oise), sa seigneurie (1140-1789), sa châtellenie (Creil), son comté (Clermont), étude historique, géographique et toponymique...*, Creil, Impr. nouvelle, 1967.

⁶⁷¹ François Le Bouteiller de Senlis est issu d'un mariage datant du XV^e siècle entre un de ses ancêtres avec une représentante d'un autre ancien lignage, les Aunay ou Aunoy, Perrette d'Aunoy. Voir Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI, roi de France, et des choses mémorables advenues... depuis 1380 jusques à 1422.*, seconde édition augmentée de plusieurs mémoires, journaux, observations historiques et annotations contenant divers traités, contrats, testaments et autres actes et pièces du même temps non encore imprimées. Édité par Denys Godefroy, Paris, Imprimerie royale, 1653, p. 744.

⁶⁷² Nous avons utilisé les travaux particulièrement développés d'une autre recherche sur les conditions de la perpétuation des lignages dans un milieu potentiellement hostile, celui de la Morée latine, dans laquelle les lignages occidentaux, originaires non pas d'Île-de-France, mais de Champagne ou de Bourgogne, ont dû se fondre dans les parentèles locales pour survivre, entre le XIII^e et le XV^e siècle. Voir Isabelle ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine, XIII^e-XV^e siècle : permanences et mutations*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n°12), 2012, p. 107-268., notamment le chapitre III intitulé « le lignage, un système de parenté persistant », le chapitre IV sur « la conception moréote de la parenté » et le chapitre V sur « les alliances matrimoniales stratégiques » de la deuxième partie « comment perpétuer le lignage ».

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 116-118.

Champagne, il est ouvert aux apports utérins, et la société médiévale n'est en aucun cas une société patrilinéaire, mais plutôt « un système à filiation indifférenciée ou cognatique sur laquelle se superpose une structure patrilinéaire pour la transmission des biens et des pouvoirs »⁶⁷⁵. Aussi, il est important de considérer la recherche par les anciens nobles d'autres types de filiations et d'alliances, hors du patrilineage, dans une parentèle, formée non pas uniquement des consanguins, mais élargie aux alliés et aux affins⁶⁷⁶, pour perpétuer ce que nous allons appeler les topolignages, notion qui sera développée dans ce chapitre. La contrainte de la transmission patrimoniale est dominante par rapport à la transmission patrilinéaire : on assiste en fait à des successions de « lignées d'héritiers⁶⁷⁷ » qui n'appartiennent pas tous au même patrilineage, la succession pouvant être impactée par les aléas biologiques et politiques.

Après la filiation, l'alliance constitue une autre source d'élargissement des solidarités nobiliaires. Les stratégies matrimoniales⁶⁷⁸ tendent uniquement à mettre en place ces stratégies d'alliances pour créer des réseaux de solidarité familiale et interparentale. Dès le XII^e siècle, en Normandie, « les alliances matrimoniales assurent la reproduction du groupe aristocratique et modifient ou consolident sa hiérarchie interne. [...] Le mariage est en effet un

⁶⁷⁴ Un exemple de lignage nobiliaire qui octroie autant d'importance à la filiation qu'à l'alliance est fourni par Fabrice Lachaud, Fabrice LACHAUD, « Les alliances de la famille de Craon : stratégie et opportunisme » dans Martin Aurell (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 119-139, ici p. 138-139. Selon l'auteur, la logique lignagère est remise en question dans la famille de Craon, en raison des longues périodes de minorité du successeur et de la disparition de branches cadettes. « Le groupe familial se mobilise pour assurer la continuité et la cohésion du lignage » (*Ibid.*, p. 139.). la parentèle joue alors un rôle important. Voir également sa thèse : Fabrice LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415 : le concept lignager en question*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Françoise Bériac-Lainé, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2012.

⁶⁷⁵ I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, *op. cit.*, p. 144.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 175-176.

⁶⁷⁷ « Les topolignées sont des lignées formées de ceux qui ont successivement tenu le principal du patrimoine, chacun visant à reproduire à l'identique ou à accroître les éléments matériels et symboliques d'une position sociale qui repose d'abord sur la domination de terres et des hommes qui les occupent. Bernard GUENÉE, « Cour » dans Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (éds.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard (Pluriel), 2014, p. 865.

⁶⁷⁸ La notion même de stratégie matrimoniale est contestée. Anita Guerreau-Jalabert pose la question de la pertinence du concept, mais Laurent Barry l'utilise. Pour consulter le détail de la discussion, voir Christian SETTIPANI, « Stratégies matrimoniales en question. Quelques unions atypiques dans les royaumes carolingiens aux IX^e-XI^e siècles » dans Martin Aurell (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 49-76, ici p. 49. La remarque sur les stratégies matrimoniales d'Anita Guerreau-Jalabert, préférant les expressions « politiques matrimoniales » ou « enjeux matrimoniaux » est reprise par Carole AVIGNON, « Les stratégies matrimoniales des premiers Capétiens à l'épreuve des prohibitions canoniques en matière de parenté (XI^e-XII^e siècles) » dans Martin Aurell (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 237-255 ici p. 238, note n° 6. Nous choisissons d'utiliser ici le concept de stratégie matrimoniale. Voir aussi I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, *op. cit.*, p. 181-224.

contrat entre deux parentèles qui s'engagent à se porter mutuellement secours⁶⁷⁹ ». Les enjeux de la parenté sont donc constitués d'enjeux de méthode d'approche, d'enjeux de repérages des rapprochements entre lignages, et d'enjeux socio-économiques autour du transfert des emblèmes nobiliaires, à savoir le nom, les armes et la résidence principale qui constitue le cœur du topolignage.

Récemment, des méthodes d'anthropologie structurale ont été utilisées pour illustrer de manière novatrice « les structures de la parenté, les stratégies matrimoniales et la circulation des biens⁶⁸⁰ », et pour reconstituer, dès le XII^e siècle⁶⁸¹, « l'écheveau des alliances et des réseaux d'intérêt⁶⁸² ». Dans sa synthèse sur l'exploitation de ces méthodes appliquées en histoire médiévale, Etienne Arnhem cite les travaux de l'anthropologue Klaus Hamberger⁶⁸³, un des concepteurs du logiciel Puck. À l'aide de ce logiciel, nous reconstituons le réseau d'alliances entre patrilignages, avec identification des cycles d'échanges de femmes, dans une première partie. Puis nous identifions les rapprochements des lignages, les mariages consanguins et les réenchaînements de mariages, signes pour nous de stratégies d'alliances répétées à travers le temps, sur la période 1060-1440, par tranche de soixante ans, et de manière systématique. Les résultats sont interprétés pour estimer si, à partir des XIV^e et XV^e siècles, en temps de guerre, les parentèles nobiliaires parviennent à surmonter ou non les cas d'extinction de lignées seigneuriales. La « parenté pratique⁶⁸⁴ » n'est pas toujours constituée par la parenté biologique, mais aussi par tout un système de représentation de la continuité lignagère, où la continuité des lignes éteintes en l'absence de consanguins est assurée par les affins ou alliés grâce au maintien des signes extérieurs d'appartenance⁶⁸⁵ via le nom, le

⁶⁷⁹ Maïté BILLORE, *De gré ou de force : l'aristocratie normande et ses ducs, 1150-1259*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 93.

⁶⁸⁰ I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, *op. cit.*, p. 21.

⁶⁸¹ « C'est le mariage qui crée les liens entre les lignages », voir Nicolas CIVEL, *La fleur de France: les seigneurs d'Ile de France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 5), 2006, p. 188-189.

⁶⁸² I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, *op. cit.*, p. 515.

⁶⁸³ Pour une synthèse détaillée de l'historique récent des relations entre l'histoire et l'anthropologie, et notamment de la place de la parenté dans les interactions entre les deux disciplines, voir Étienne ANHEIM, « L'historien au pays des merveilles ? Histoire et anthropologie au début du XXI^e siècle », *L'Homme*, n° 203-204, 2012, p. 399-427, ici p. 400-402 et note n° 4.

⁶⁸⁴ C'est le titre d'un chapitre de la thèse de Joseph Morsel dans J. MORSEL, *La noblesse contre le prince*, *op. cit.*, p. 104. La parenté pratique correspond pour l'auteur à l'ensemble des relations pratiques généalogiques ou non généalogiques activables et qui représentent un soutien potentiel mobilisable, relations représentées par la consanguinité dans les deux lignes paternelles et maternelles, l'alliance et donc les relations avec les affins, mais aussi les relations avec la parentèle spirituelle. La notion de parenté pratique et de relation pratique a été utilisée par Pierre Bourdieu dans Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, les Éditions de Minuit, 1980, p. 281-282.

⁶⁸⁵ D'après les anthropologues, le système de parenté ne contient pas seulement un ensemble de liens biologiques de filiation ou des alliances, il comprend également « un système partial de représentation », voir I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, *op. cit.*, p. 22.

blason, le fief ou le château. Les enjeux fondamentaux de cette stratégie matrimoniale consistent donc dans l'enrichissement et l'élargissement des fiefs du domaine, la constitution d'un héritage à transmettre à la descendance et l'intégration dans les réseaux nobiliaires de solidarités et de clientèles⁶⁸⁶. Il convient donc d'établir leurs pratiques d'identification et de défense de l'ancienneté de leur lignage. Parviennent-ils à maintenir leurs capacités financières et leurs biens meubles et immeubles ? Dans quelle sphère leurs conjoints sont-ils recherchés, au sein de l'ancienne noblesse ou ailleurs ? Parviennent-ils à transmettre leurs biens au sein des « nobles et anciens lignages » ?

1 LE RÉSEAU D'ALLIANCES ENTRE PARENTÈLES

L'enjeu de cette partie consiste à identifier les caractéristiques statistiques de ce corpus généalogique reconstitué pour explorer les structures des réseaux d'alliance entre les parentèles. Cela implique l'examen des contraintes préalables à l'établissement de ce corpus généalogique et l'évaluation des biais. Ensuite, nous visualisons le réseau global d'alliances sur la période 1020-1440, pour connaître les types de rapprochement entre patrilignages et retrouver les échanges de femmes et de terres. Enfin, nous étudions le cas spécifique des mariages consanguins, après avoir rappelé au préalable les enjeux des prohibitions canoniques.

1.1 Remarques d'ordre général sur le corpus étudié

1.1.1 De la difficulté d'établir un corpus généalogique cohérent

Les parentèles vivant entre le XII^e et le XV^e siècle composent des ensembles lacunaires. Parmi les soixante-trois lignages, qui survivent entre 1180 et 1440, une sélection est opérée pour constituer un corpus généalogique. Ce dernier intègre bien sûr les échantillons étudiés tout au long de ce mémoire : les Montmorency, Aunay, Villiers, Trie, Choisel de Chennevières et Choisel, les Beaumont-sur-Oise, les Bouteiller de Senlis. À ces lignages sont ajoutées d'autres parentèles cognatiques toutes franciliennes, mais de manière exclusivement dédiée à la constitution du corpus généalogique. Il s'agit des Clermont-en-Beauvaisis, des Montfort, des Mauvoisin, des Garlande, des Chambly, des Isle-Adam, des Beaumont-en-Gâtinais, des Saint-Clair, des Villers-Saint-Paul. À ces lignages franciliens s'est imposée

⁶⁸⁶ La première condition pour assurer tout cela, pour un noble, est de pouvoir être identifiée parmi ses pairs.

l'obligation d'intégrer des lignages d'anciens nobles originaires de provinces extérieures à l'Île-de-France, dès lors que leur imbrication dans les réseaux franciliens était indispensable pour détecter les réseaux matrimoniaux. Dès qu'un lignage présente au moins deux individus qui participent à des réenchaînements de mariages franciliens, il est rajouté au corpus de départ, à l'exemple des Châtillon, des Dreux et des Nesle, tous les trois lignages voisins de l'Île-de-France. En fait les deux premiers se rattachent au groupe francilien, même si leur territoire d'origine ne fait pas partie de l'Île-de-France. Les Châtillon sont d'origine champenoise, mais certaines branches comme les Pacy, ou ceux de Châtillon-sur-Seine sont déjà considérées comme franciliennes⁶⁸⁷. Les Dreux sont d'origine quasi normande, mais ils forment plutôt une branche capétienne cadette. Les Nesle, quant à eux, constituent un groupe nobiliaire important de Picardie, mais ils fournissent des conjointes aux grandes parentèles franciliennes, de manière répétée, dès le début du XII^e siècle. Leurs attaches matrimoniales fortes et leurs possessions nombreuses en Île-de-France nous obligent à les représenter dans le réseau. De même, les lignages récemment anoblis, comme les Lorris, les Paillard ou les Braque, sont aussi considérés à condition qu'ils servent d'intermédiaire dans la transmission de fiefs entre lignages d'anciens nobles.

Les liens de parenté spirituelle sont difficilement accessibles dans la documentation⁶⁸⁸. Pourtant cette autre forme de parenté, qui se distingue de la parenté biologique, joue un rôle plus important en arrière-plan : « Tout laisse penser que les réseaux de parenté spirituelle se surimposaient à ceux de la consanguinité et de l'alliance, les doublant et les englobant »⁶⁸⁹. Or, seuls quelques liens de parenté spirituelle entre puissants ont pu être recensés, comme celui entre Charles de Trie comte de Dammartin et Charles I^{er} de Montmorency envers le roi Charles VI, puisque les deux seigneurs en tant que compères tenaient le futur roi sur les fonts

⁶⁸⁷ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 22, note n° 177. Nicolas - mentionne les armoiries des Châtillon « français » dans l'armorial Wijnbergen, qu'ils brisent les armes pleines en chargeant le chef de merlettes ou de coquilles. Comme nous le verrons dans ce chapitre, si les Châtillon sont connus pour être originaires de Champagne, leur présence est omniprésente en Île-de-France, bien avant la période étudiée, que ce soit par leurs fiefs, leur rôle auprès des rois de France ou des princes de sang, et surtout par leurs réseaux de parentèles fortement implantés en Île-de-France. Sans les Châtillon, les structures de parenté observées en Île-de-France seraient fortement perturbées.

⁶⁸⁸ A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 316. Chloé Maillet dans son histoire de la parenté spirituelle médiévale à l'épreuve des *new kinship studies* lance un appel à une étude conjointe des parentés biologiques et non biologiques : Chloé MAILLET, « À quelle anthropologie de la parenté se réfèrent les historiens ? L'histoire de la parenté spirituelle médiévale à l'épreuve des *new kinship studies* », *Atelier du Centre de Recherches Historiques[en ligne]*, n° 7, 2010, § 20-33, disponible en ligne sur <https://acrh.revues.org/2768>, consulté le 15/08/2016.

⁶⁸⁹ A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 316.

baptismaux⁶⁹⁰, ou encore Philippe de Melun, épouse de Jacques de Montmorency, connue comme la filleule du duc de Bourgogne.

En revanche, l'enjeu de la reconstitution de la totalité des relations de filiation et d'alliance est important. Vers les XII^e et XIII^e siècles, dans les parentèles de niveau local, seul le nom de baptême des femmes apparaît dans les chartes, contrairement à celui du lignage de la haute noblesse, ce qui met un terme à la reconstitution des circuits matrimoniaux et des relations consanguines. Il est toutefois possible d'obtenir des reconstitutions partielles sur une période limitée, en général plus récente, comme le montre l'exemple suivant sur les Villiers de l'Isle-Adam issus des seigneurs de Villiers-le-Bel et des seigneurs de Domont, grâce à la généalogie héraldique.

1.1.2 Un exemple de reconstitution de lignage : les Villiers-le-Bel et Villiers de l'Isle-Adam

L'exemple des Villiers de l'Isle-Adam n'est pas choisi au hasard. Il est censé être bien connu. Mais des incertitudes demeurent concernant les origines du lignage. Or ces informations sont indispensables pour suivre l'évolution chronologique des circuits matrimoniaux sur plusieurs siècles, d'éventuels échanges de femmes et des réenchaînements d'alliance entre lignées d'ancienne noblesse à plusieurs générations d'intervalle. Le Père Anselme⁶⁹¹ et La Roque⁶⁹² présentent la succession suivante : le maréchal Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam est le fils de Pierre V de Villiers de l'Isle-Adam et de Marie de Châtillon, lui-même fils de Pierre IV de Villiers, grand maître d'hôtel sous Charles VI. Pierre IV est fils d'un Adam de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel⁶⁹³, lui-même fils de Jean de Villiers et de Marie de l'Isle-Adam. Pierre IV serait donc parent du lignage de l'Isle-Adam, ce qui justifie son achat de la terre de l'Isle-Adam à sa cousine Guillemette de l'Isle-Adam. Enfin, Pierre IV a un frère, Adam IV de Villiers dit le Bègue, qui est père de Pernelle de Villiers, la femme de Charles I^{er} de Montmorency.

⁶⁹⁰ Pierre d'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France.*, éd. Roland Delachenal, Paris, H. Laurens, 1910, p. 63-65.

⁶⁹¹ ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume...*, vol. 7/9, 3^e édition revue corrigée et augmentée, Paris, la compagnie des libraires, 1726, p. 11-14. Par la suite, les références au Père Anselme seront résumées de la manière suivante : Anselme, suivi du tome et de la page concernée.

⁶⁹² GILLES-ANDRÉ DE LA ROQUE DE LA LONTIÈRE, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt. Tome II*, Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1662, p. 1637-1642.

⁶⁹³ *Ibid.*, p. 1129.

Mais nous souhaiterions soulever trois objections. La première est que nous n'avons trouvé nulle trace dans les archives d'une Marie de l'Isle-Adam, et sa position dans le lignage des Isle-Adam n'est nulle part précisée⁶⁹⁴. Le Père Anselme et La Roque ne donnent aucune justification de son existence. Ensuite, aucun Adam seigneur de Villiers-le-Bel, père de Pierre IV de Villiers, n'est identifié dans les archives au début du XIV^e siècle. Les branches cadettes ne sont pas non plus précisées ni mises en valeur. Par exemple, les liens de filiation de Philippe de Villiers ne sont pas clairement connus. Pourtant, il est chevalier du guet à la même période que Pierre IV⁶⁹⁵, marié à Marguerite d'Aunay⁶⁹⁶, et il est le beau-frère de Robert le Gallois d'Aunay. Une erreur s'est aussi glissée dans les généalogies du Père Anselme et de La Roque au sujet d'un autre Philippe de Villiers, marié à Marguerite de Lorris⁶⁹⁷, une des filles de Robert de Lorris. En effet, Anselme affirme que Philippe est le fils du maréchal de Villiers de l'Isle-Adam⁶⁹⁸, La Roque précise qu'il doit appartenir à la génération précédente⁶⁹⁹ et donc être fils de Pierre V de Villiers, le père de Jean. Or Philippe de Villiers s'est marié avant le 6 novembre 1383⁷⁰⁰ et Pierre V se marie en 1383 avec Jeanne de Châtillon. Enfin, les armoriaux concernant les Villiers n'ont jamais été correctement étudiés. Si, récemment, des études ont bien fait une mise au point sur les différentes armoiries entre les XII^e et le XIII^e siècle⁷⁰¹, aucune remarque approfondie n'a été signalée concernant

⁶⁹⁴ Il faut cependant citer une source assez mystérieuse. Dans le registre de l'Église de Saint Etienne des Grés, une mention de *Johannes dictus begeum de Villaribus*, Jean dit le Bègue de Villiers, a pour femme une certaine Marie. Cette Marie a pour frères un Adam de Vitry et un Pierre de Villiers. Voir Archives nationales LL 465, fol. 48v° - 49v°. Même si le surnom de Jean de Villiers le rattache à la famille qui nous intéresse, nous n'avons jamais pu établir de relation avec Marie de l'Isle-Adam, ni avec ce Pierre de Villiers frère de Marie (un Villiers-Adam, ou un membre des Villiers-Saint-Paul. Nous n'avons surtout pas pu dater l'acte, car la fin a disparu du microfilm. Monsieur Pierre Jugié, conservateur en chef du patrimoine, nous a répondu que cet acte, qui pour lui concerne *Johannes dictus Ugenin de Villaribus*, a également disparu de l'original : il « reste dans la marge interne entre les actuels fol. 49 et 50, une petite bande de parchemin d'environ 8 mm ». (Message en date du 10 février 2015).

⁶⁹⁵ BnF, fonds Clairambault 114, pièce n° 17. Voir aussi Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, vol. 2/2, Paris, Imprimerie nationale, 1885 n° 9551.

⁶⁹⁶ Archives de Chantilly, musée Condé, seigneurie d'Ognon, carton 1-B-129, aveu et dénombrement de Philippe de Villiers-le-Bel marié à Marguerite d'Aunay du 8 juin 1387. Voir aussi Archives nationales, fonds Nicolay, série 3AP 49 dossier 16 pièce 4. Il s'agit d'un extrait de la généalogie des Aunay où il est indiqué que « Et la fille fut nommée Marguerite et fut mariée au seigneur de Villiers-le-Bel dont est venu et descendu le seigneur de Villiers-le-Bel qui à présent vit, qui a bien laige de quatre vingtz et seize ans. ».

⁶⁹⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, cartulaire des actes de Dammartin, registre 2-CA-32, fol. 18. L'acte commence par : « Cest ce que Je Philippe de Villiers chevalier seigneur de Lassy au nom et acause de marguerite de Lorris ma femme, fille de feu Jehan de Lorris ditancelot chevalier seigneur d'Ermenonville et de Montépilloy autemps quil vivoit tienct... »

⁶⁹⁸ ANSELME, tome VII, p. 12.

⁶⁹⁹ G.-A. de LA ROQUE DE LA LONTIÈRE, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*. tome II, op. cit., p. 1638.

⁷⁰⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, Seigneurie d'Ognon, 1-B-120, fol. 8, seigneurie de Montépilloy.

⁷⁰¹ Jean-Marc ROGER, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers » dans *De Rhodes à Malte : le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte*

celles des Villiers dans l'armorial de Wijnbergen. Les armoiries d'Adam de Villiers et d'Ansel de Villiers ne correspondent pas à celles de la branche principale : l'hermine est englobée dans le chef de l'arme⁷⁰² : son symbole n'est pas représenté sur la totalité de l'armoirie, comme c'est le cas pour le chef des Villiers, sire de Domont⁷⁰³.

Les sources archivistiques, les arguments héraldiques et de transmission des fiefs de génération en génération⁷⁰⁴ donnent des informations supplémentaires pour reconstituer les origines du lignage. Ce travail complète et confirme l'œuvre inédite de Rémy Guadagnin qui fait l'objet d'une parution dans le catalogue de l'exposition du musée Archéa⁷⁰⁵. Deux nouvelles pièces fondent la démonstration. La première pièce du dossier, contenant la série des pièces originales des Villiers, est agencée de manière assez curieuse. Elle contient deux esquisses de généalogie⁷⁰⁶ : la première reprend point par point les affirmations d'Anselme et de La Roque, mais la seconde, différente par de très nombreux détails, n'a laissé aucune trace dans la mémoire des historiens. Or nous souhaiterions reprendre l'étude de cette généalogie

[exposition], *Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq*, [4 avril-26 septembre 2004], Paris, Somogy, 2004, p. 81-100.

⁷⁰² L'armoirie WN 103 d'Adam de Villiers est formée d'un chef d'azur sur or, le chef chargé à dextre d'une manche d'hermine, l'armoirie WN 102 d'Ansel de Villiers est représenté par un chef de gueules sur or, chargé à dextre d'une manche d'hermine, voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 466, 502, WN 102, WN 103 (et WN 272). D'après, Paul ADAM-EVEN et Léon JÉQUIER, *Un armorial français du 13^e siècle. L'Armorial Wijnbergen*, (tiré à part des Archives héraldiques suisses, 1951, p. 49-62, 101-110 ; 1952, p. 28-36, 64-68 et 103-111), Lausanne, Impr. réunies, 1954. Pour être certain de la représentation, nous avons contacté la société royale néerlandaise de généalogie et d'héraldique, censée détenir l'original. Son secrétaire, M. Robbert Jan van der Maal nous a répondu que le manuscrit avait été retourné à ses propriétaires il y a plusieurs décennies et qu'il ignore sa localisation actuelle (mail du 20/02/2016). Il subsiste encore une copie localisée à la Bibliothèque Royale de Belgique à Bruxelles, qui n'a pas encore été contactée.

⁷⁰³ L'armoirie est d'or au chef d'azur, au dextrochère vêtu d'un fanon d'hermine (l'armoirie nous paraît brisée puisque l'hermine paraît tenir une croisette d'or). Voir *L'armorial Le Breton*, op. cit., p. 162 n°241 et représentation n°241 p. 23. La notice, qui indique que Jean est baron de Massy, et fils de Pierre seigneur de Villiers et de Mahaut de Gamaches, et époux de Marie de l'Isle-Adam, nous semble erronée. Il s'agit de Jean III de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, (fils de Jean II de Villiers sire de Domont), époux de Jeanne de Villiers et gendre de Pierre III de Villiers sire de Villiers-le-Bel, comme nous allons le démontrer par la suite.

⁷⁰⁴ G. DUBY, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise », art cit, p. 806.

⁷⁰⁵ Ce travail de thèse a été effectué entre 2009 et 2015 sans la connaissance du travail de Rémy Guadagnin, excepté celui paru dans son ouvrage sur Villiers-le-Bel en 1975. Cependant, nous avons pu comparer nos résultats en janvier 2016. Nous remercions M. Rémy Guadagnin de nous avoir ouvert l'accès à son fonds privé, ce qui nous a permis de confronter nos deux dossiers d'archives. (Travail manuscrit de Rémy Guadagnin inédit en 6 volumes et un arbre généalogique déposé au dépôt légal, BnF, 1990-1992) L'ensemble est conservé et consultable au siège de l'association J.P.G.F. de Villiers-le-Bel. Rémy Guadagnin proposait un grand nombre de pièces issues des archives ecclésiastiques et du fonds de l'IRHT, tandis que nous apportons notre contribution sur la série T, la série P des Archives nationales, et le fonds de la Roche Guyon. Nous avons corroboré nos résultats avec ceux qu'il a patiemment recensés depuis 50 ans. Cependant, l'essentiel du travail de recherche a été effectué avant de concilier nos deux points de vue et avant la parution du catalogue de l'exposition. Pour sa contribution, voir Rémy GUADAGNIN, « Émergence et apogée d'une lignée seigneuriale en Ile-de-France - La famille Le Bel - de Villiers - de l'Isle-Adam (XI^e-XVI^e siècle) » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHEA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHEA, 2016, p. 29-67.

⁷⁰⁶ BnF, Pièces Originales 3021, dossier 66816, n° 58 et Pièces Originales 3021, dossier 66822, n° 15.

qui, eu égard les écarts proposés par rapport à la description des spécialistes précédemment cités, n'a certainement pas été retenue par les historiens⁷⁰⁷. Pourtant, elle mérite qu'on s'y intéresse un peu, à condition toutefois de la confronter avec, d'une part, un registre de la série T⁷⁰⁸ des archives nationales, qui conforte la valeur de cette généalogie et la justifie à partir de certains actes relatifs à la seigneurie de Domont⁷⁰⁹, et d'autre part, avec le livre des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis et le fonds de La Roche-Guyon déposé aux archives du Val d'Oise.

Le second élément du dossier concerne l'examen des partages successifs du fief de la Tour de Chaumont-en-Vexin. Un premier texte décrit un partage « de père et de mère » entre Jean III de Villiers sire de Domont et Mahieu de Villiers⁷¹⁰. Ces fiefs sont constitués principalement de parties de la seigneurie de Domont et de Villiers-le-Bel d'une part, et de Chaumont-en-Vexin d'autre part. Or, un couple composé de Jean II de Villiers sire de Domont et de Pernelle de Chaumont est cité dans deux textes datant de 1273⁷¹¹ et de 1276⁷¹². Le sceau des chartes identifie le porteur Jean II de Villiers comme le chef de la lignée, et le sceau est semblable à celui de Jean de Villiers, présent au tournoi de Cambrai en 1269⁷¹³. Il apparaît identique à l'armoirie représentée dans l'armorial Le Breton qui date entre 1290 et 1300⁷¹⁴, puisque sur l'ensemble des sceaux, le dextrochère paraît porter une croisettes d'or. Sur la notice, Jean est rapporté comme un fils de Pierre seigneur de Villiers et de Mahaut de Gamache.

⁷⁰⁷ Nos discussions se sont également concentrées sur la nature de ce document et la manière de le prendre en compte : il nous est apparu à tous les deux qu'elle était essentielle. D'après Rémy Guadagnin, le fait qu'elle aurait été occultée ensuite pourrait s'expliquer par le besoin du grand maître de l'ordre de Malte Philippe de Villiers de l'Isle-Adam d'occultier un mariage consanguin cité dans cette source.

⁷⁰⁸ Archives nationales, description de la seigneurie de Domont son Etat ancien et actuel ses divisions subdivisions réunions et démembrements avec la suite chronologique des anciens propriétaires, T37 n°5 fol. 8-19.

⁷⁰⁹ Archives nationales, T37 n° 17 et n° 18.

⁷¹⁰ Archives nationales série T 37 non coté, acte du 27 février 1329. Une copie est également accessible dans le fonds de La Roche Guyon. Archives départementales du Val d'Oise, 10J 1472, liasse la Tour au Bègue n° 1.

⁷¹¹ Archives nationales, S2237 n°14, charte de Jean de Villiers et de sa femme Pernelle de Chaumont pour les chanoines de Saint Victor. La position de Pernelle de Chaumont dans le lignage des Chaumont n'a pu encore être précisée. A noter toutefois la première apparition du prénom « Pernelle » qui sera repris à maintes reprises par les femmes du lignage. Les sceaux de Jean de Villiers seigneur de Domont et de Pernelle de Villiers apparaissent dans l'inventaire des sceaux : L. DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux, op. cit.*, n° 3910 et n° 3911. Le sceau est « un plein sous un chef au dextrochère avec pendant d'hermines et tenant une boule brochant sur le tout, exactement identique à l'armoirie de Jean de Villiers seigneur de Domont dans l'armorial le Breton. Ce sceau en revanche est légèrement différent du sceau du lignage puisqu'une boule apparaît : personnalisation du sceau ou brisure de la branche des Domont ?

⁷¹² Archives nationales, L 944 n° 37.

⁷¹³ Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Cambrai », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique / publiée par M. Bonneserre de St-Denis*, n° 2, 1866, p. 384-394, ici p. 391 n° XXXVII.

⁷¹⁴ Pour le sceau de l'armorial Le Breton, voir *L'armorial Le Breton, op. cit.*, p. 23 n 241 et notice p. 162.

Or, la généalogie issue des pièces originales propose une autre explication de filiation qui ne doit pas être négligée. D'après ce document, Pierre III de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel, dit « Allumelle »⁷¹⁵ a eu deux filles, Jeanne et Eustachie, ayant en parage la seigneurie de Villiers-le-Bel, avec la terre d'aval et la terre d'amont en partage. Eustachie de Villiers épouse Jean du Fresnoy, tige d'une grande famille de seigneurs de Villiers-le-Bel, dont ce mariage pourrait expliquer l'aveu qu'il déclare pour l'ensemble de la seigneurie au début du XIV^e siècle. Quant à Jeanne de Villiers, son époux est certainement Jean III de Villiers seigneur de Domont, le fils du couple formé par Jean II de Villiers sire de Domont et Pernelle de Chaumont, et le frère de Mahieu dont on a évoqué le partage⁷¹⁶. Ajoutons également que ce fils déclare un aveu à Jean du Fresnoy⁷¹⁷. Cet aveu ne peut pas être daté de 1300, comme une mention manuscrite l'indique à côté de l'acte. Il ne peut qu'être daté entre 1344 et 1355, date à laquelle Mathieu de Fresnoy, le fils de Jean du Fresnoy, donne aveu et dénombrement de la même terre de Villiers-le-Bel à l'abbaye de Saint-Denis⁷¹⁸. Or Jean II de Villiers est sans doute décédé vers 1300, d'après une pierre tombale qui se trouve dans le prieuré de Domont⁷¹⁹.

En continuant les recherches d'indices pour renforcer cette thèse, deux pièces d'archives et une preuve héraldique⁷²⁰ sont retrouvées. Elles prouvent l'existence de ce deuxième couple formé de Jean III de Villiers seigneur de Domont et de Jeanne de Villiers. La première est la vente d'un fief à Domont, faite au couple, demeurant à Domont, par

⁷¹⁵ Nous émettons l'hypothèse que ce Pierre est un descendant du Pierre fils de Guy de Villiers, voir Le tableau n°6. Rémy Guadagnin a bien explicité les problématiques concernant les ascendants de Pierre III de Villiers et ses relations avec Pierre I de Villiers. Pierre I serait le grand-père de Pierre III, et un individu intermédiaire dit Pierre II de Villiers doit être inséré dans la filiation.

⁷¹⁶ Voir aussi Archives nationales, série T 37 n°5, source citée dans Philippe PLAGNIEUX, « Les arcs-boutants du XIIe siècle de l'église de Domont », *Bulletin Monumental*, vol. 150, n° 3, 1992, p. 209-222, ici p. 222 et note n° 18.

⁷¹⁷ Archives nationales, cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis, LL 1191, n° 3219.

⁷¹⁸ Dominique Renaux lui aussi évoque une erreur dans la datation de l'aveu de Jean du Fresnoy (Dominique RENAUX, *Villiers-le-Bel: 1428-1499*, Paris, 1981, p. 71, note 11.). Un autre document mentionne selon lui les six enfants de Jean de Fresnoy tenant des fiefs à Villiers-le-Bel et qui apparaissent sur une période située entre 1344 et 1376 : Dreux chanoine de Senlis, Jean dit le Breton ou Jean II de Fresnoy, Lancelot écuyer, Jeanin mineur, Eustache, Mathieu leur frère aîné et leur père Jean décédé. Mathieu est tenant du fief en 1355, donc son père meurt avant cette date. Aussi c'est bien Jean III de Villiers seigneur de Domont, qui avoue son fief à Jean du Fresnoy, et non son père Jean II de Villiers mort en 1300.

⁷¹⁹ Archives nationales, série T, n° 35-5, fol. 3, 9-10v°.

⁷²⁰ Ce sceau décrit dans la note 711 se rapproche du sceau d'Adam de Villiers seigneur de Domont (L. DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux, op. cit.* n° DD 3907.) appendu à la charte de 1210 relative à l'abbaye Saint-Denis (Archives nationales, S 2309 n° 1). Le sceau de sa veuve Alix, se trouve dans *Ibid.* n° 3908. Ces sceaux diffèrent du sceau de Pierre seigneur de Villiers-le-Bel (S 2195 n° 14, sceau n° DD 3912, DD 1229), un plein sous un chef, et paraissant brisé d'une bordure. On a affaire donc à deux lignes, celle des Domont brisant les armes de la branche aînée des Villiers-le-Bel avec un dextrochère avec penchant d'hermines. Le remembrement lignager est réalisé avec le mariage entre Jean de Villiers et Jeanne de Villiers.

Renaud de Bruières et sa femme, en mars 1312⁷²¹. L'autre pièce est l'acte de vente daté du 13 février 1377 de Marguerite de Villiers et de Jean de Crécy, son mari, à Charles I^{er} de Montmorency et Pernelle de Villiers, d'un héritage de Marguerite de Villiers venant de ses parents, Jean de Villiers et Jeanne de Villiers sa femme⁷²². C'est cet acte qui renforce l'existence de Jean III de Villiers et de sa femme, Jeanne de Villiers, Jean III de Villiers étant fils de Jean II de Villiers et de Pernelle de Chaumont. L'étude de la descendance de ce couple nous conduit également à d'autres corrections. D'après La Roque et le père Anselme, Adam de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, aurait seulement eu deux fils, Adam de Villiers dit le Bègue et Pierre IV de Villiers, le maître d'hôtel. Du Chesne cite Pierre et Adam comme étant deux frères, sans donner le nom de leur père⁷²³. Mais aucune preuve archivistique de l'existence d'Adam père n'existe. En revanche, un acte de retrait lignager exercé par Jacques de Montmorency, fils de Charles I^{er} de Montmorency et de Pernelle de Villiers, éclaire d'un jour nouveau cette problématique de parenté de Pierre IV de Villiers, le grand maître d'hôtel⁷²⁴. En effet, Jacques de Montmorency, dans sa demande, évoque sa parenté avec deux autres individus, Jean de Villiers et Pierre de Poissy. Une généalogie du début du XV^e siècle, archivée au musée Condé du château de Chantilly⁷²⁵, est alors dressée pour justifier le lien qui rattache Jacques de Montmorency aux deux individus. Cette pièce est d'une importance capitale : elle précise la descendance des deux frères Jean III de Villiers et Mahieu de Villiers. Elle est en outre confirmée par des éléments d'archives.

D'après cette généalogie, Jean III a pour enfant Adam de Villiers dit le Bègue⁷²⁶, père de Pernelle de Villiers, femme de Charles I^{er} de Montmorency, et de Léonore de Villiers, mariée à Jean de Poissy⁷²⁷. Or, Pierre IV de Villiers, le grand-maître d'hôtel, est frère d'Adam de Villiers dit le Bègue⁷²⁸, donc il ne peut être fils d'un Adam de Villiers et d'Alix de Crécy,

⁷²¹ Archives nationales, série T37 n° 17, non coté de mars 1312.

⁷²² Archives départementales du Val d'Oise, fonds de la Roche Guyon, pièce n°10J 1472, acte non coté du 13 février 1377.

⁷²³ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 216.

⁷²⁴ Archives départementales du Val d'Oise, fond La Roche Guyon, dossier 10J 1472, acte non cote du 23 juillet 1408.

⁷²⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-027 fol. 136, extrait d'une généalogie des Villiers entre le début du XIV^e et le XV^e siècle.

⁷²⁶ Le partage entre Jean et Mahieu du 27 février 1329 (Archives nationales série T 37 n° 17, acte non coté du 27 février 1329) laisse le fief de la Tour de Chaumont à Jean. Nous savons aussi qu'Adam le Bègue de Villiers hérite également de ce fief, aussi nous pensons que la filiation indiquée par la généalogie est correcte.

⁷²⁷ Les deux couples organisent un partage de l'héritage d'Adam le Bègue de Villiers. Voir Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BA-55, acte non coté, daté du 7 avril 1372.

⁷²⁸ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 216.

mais de Jean III de Villiers sire de Domont et époux de Jeanne de Villiers. Quant à Mahieu de Villiers, il est père de Robert de Villiers⁷²⁹ et de Pernelle II de Villiers. Jehan de Villiers fils de Robert, est dit seigneur de Domont⁷³⁰ dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Pernelle II de Villiers, sœur de Robert de Villiers, épouse Philippe de Théry-en-Vexin. Le couple a un enfant, Agnès de Théry-en-Vexin, qui épouse Jehan de Poissy⁷³¹. L'extrait de généalogie des pièces originales et le registre de la série T 37 précise que Adam le Bègue de Villiers, l'aîné, Pierre IV de Villiers, le grand-maître d'hôtel, Philippe de Villiers, l'autre capitaine du guet, époux de Marguerite d'Aunay, et Anne de Villiers, épouse de Gasce de l'Isle-Adam, et d'autres enfants non précisés, sont tous frères et sœurs, et enfants de Jean de Villiers, sire de Domont et de Jeanne de Villiers. Le registre de la série T37 indique même l'ordre : « 1) Adam, 2) Pierre, 3) Philippe, 4) Robert, 5) Pierre, 6 à 8) trois fils dont un cardinal et un prieur du prieuré de Domont dont on lit encore l'épithaphe, 9) une fille mariée au seigneur de Saint-Clair-sur-Epte, 10) Marguerite de Villiers, mariée au seigneur de Charfosse-en-Gâtinois ». La filiation des deux premiers a déjà été démontrée. La relation de filiation entre Jean III de Villiers sire de Domont et Philippe de Villiers est prouvée par un aveu et dénombrement de Philippe, fait vers 1355 à Mathieu du Fresnoy, seigneur de Villiers-le-Bel, pour un fief d'Ézanville que lui a remis son père à sa mort⁷³². Il épouse Marguerite d'Aunay et a trois enfants : Jacques de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel, qui épouse Regnaulde Choisel de Chennevières, Marguerite II de Villiers, qui se marie avec Jean Baudry, et Perrette de Villiers, qui épouse Hector de Louen⁷³³. Le numéro 4, Robert, est à notre avis une erreur, si on considère qu'il s'agit plutôt du fils de Mahieu de Villiers, car cette généalogie ignore la descendance de Mahieu. Robert aurait eu trois enfants, Jean de Villiers, cité dans l'extrait de généalogie du musée Condé, seigneur de Domont à la mort de Robert, Pernelle de Villiers, qui épouse Antoine de Billy, et Marguerite de Villiers, qui se marie avec Etienne de Billy, le frère d'Antoine. Le numéro 5 est Pierre de Villiers dit Mauclerc, dont la relation de germain

⁷²⁹ À noter que Jean de Mourcourt tient en fief des terres à Domont de Mahieu de Villiers en 1324 : Archives nationales T37 n° 17 acte du 18/12/1324 et qu'il renouvelle ses aveux pour des terres de Domont à Robert de Villiers le 20 juin 1356 : Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-037, fief de Domont, acte du 20 juin 1356.

⁷³⁰ Le même Jean est dit aussi fils de Robert dans Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-037, fief de Livilliers près de Pontoise, acte du 28 janvier 1364.

⁷³¹ Archives de Chantilly, musée Condé, extrait d'une généalogie du XV^e siècle, carton 2-BA-027 fol. 136.

⁷³² Archives nationales, livre des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis, S 2438 p. 49. Philippe de Villiers chevalier est dit fils d'un Jean de Villiers en 1356 anciennement seigneur de Domont tient un fief à Ézanville dans un aveu et dénombrement fait à Mathieu de Fresnoy.

⁷³³ Jacques de Villiers de l'Isle-Adam est d'ailleurs en procès avec Jacques de Louen, ce dernier se disant dernier héritier mâle de Jacques de Villiers en tant que beau-frère de Jacques. Voir Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BC-003, fief de Champlâtreux, 27 novembre 1473.

d'Adam est clairement établie⁷³⁴, tout comme la numéro 10, Marguerite de Villiers⁷³⁵. La numéro 9 est justifiée par le fait que Bruneau de Saint-Clair est dit oncle de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam⁷³⁶. Ensuite, la descendance de Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam, passant par Pierre V et le maréchal Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, est correctement décrite par Anselme et La Roque. L'achat de l'Isle-Adam s'explique car il est cousin par alliance avec Guillemette de l'Isle-Adam, puisque Gasce de l'Isle-Adam, son beau-frère, est aussi cousin de Guillemette. Notons toutefois une autre erreur des érudits du XVIII^e siècle. Philippe de Villiers, seigneur d'Ermenonville et de Lassy, ne peut être fils de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam ni même le fils de Pierre V de Villiers. Nous émettons donc l'hypothèse qu'il s'agit d'un fils de Pierre IV de Villiers, puisqu'il porte les armes du chef du lignage brisé d'un lambel à trois pendants⁷³⁷.

Toutefois, il demeure encore des zones d'ombre. Les Villiers seigneurs de Montigny et d'Essenville n'ont pu être encore rattachés au reste de l'arbre généalogique. La généalogie des Villiers descendants d'Ansel de Villiers, qui brisent les armoiries de la branche aînée en optant pour le chef de gueules à la place du chef d'azur, n'a pu non plus être établie, même si nous proposons l'hypothèse que le chevalier Ansel de Villiers, cité dans l'armorial Wijnbergen, constitue le premier membre du lignage, puisqu'il est le premier connu à utiliser

⁷³⁴ Archives départementales du Val d'Oise, fonds de La Roche-Guyon, 10J 1472 acte du 29 octobre 1374. De même, Pierre de Villiers dit Mauclerc est aussi dit frère de messire Pierre de Villiers dans Archives nationales, JJ 86 n°314 : rémission octroyée à Jean Gore de Fontenay-les-Louvres pour fait de participation aux effrois de la démolition des forteresses. Mis en prison et à rançon vers le 24 juin 1358 par les familiers de messire Pierre de Villiers, chevalier, Lancelot de Buireville, Pluiant du Val, Mauclerc, frère dudit chevalier. Il fut repris après sa sortie de prison par Regnaut de Trie, fils du sire de Mareil-en-France.

⁷³⁵ Archives départementales du Val d'Oise, fonds de La Roche-Guyon, 10J 1472 acte du 13 février 1377.

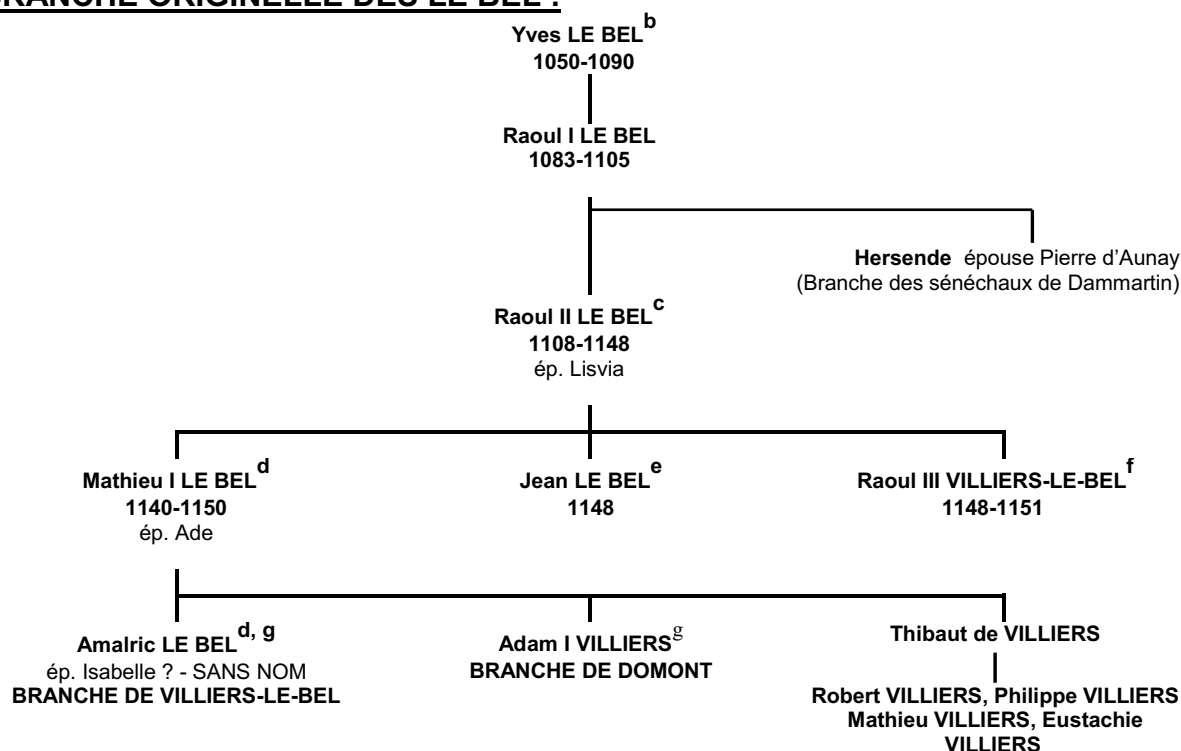
⁷³⁶ Il faudrait donc comprendre alors grand-oncle de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, à moins qu'il ne s'agisse d'une fille de Pierre IV de Villiers et non de Pierre V de Villiers. Voir René BOTTO, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers » dans *De Rhodes à Malte: le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte [exposition], Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, [4 avril-26 septembre 2004]*, Paris, Somogy, 2004, ici p. 88. L'individu n'est pas représenté sur l'arbre généalogique.

⁷³⁷ Il est important de bien distinguer Philippe de Villiers-le-Bel, frère de Pierre IV de Villiers grand maître d'hôtel, marié à Marguerite d'Aunoy, de Philippe de Villiers, seigneur de Lassy et d'Ermenonville, marié à Marguerite de Lorris. Le premier disparaît entre le 8 juin 1387 (Acte d'un aveu et dénombrement de la seigneurie d'Ognon, Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-129° et le 20 décembre 1387 (aveu et dénombrement de la même seigneurie par sa femme Marguerite d'Aunay, Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-129). Il appose son sceau à une montre du 30 juillet 1387, il est alors chevalier commis à recevoir les montres. Son sceau est un « écu portant un chef au dextrochère brochant à la bande sur le tout, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'aigle, supporté par un lion et un griffon », G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale, op. cit.*, p. 313 n° 9553. Le deuxième est déjà dit seigneur d'Ermenonville et de Lassy femme de Marguerite de Lorris le 6 novembre 1383. Il évoque ses titres dans une quittance délivrée au grenetier de Senlis le 11 juin 1407, auquel il appose son sceau qui est « un écu portant un chef au dextrochère revêtu d'hermines brochant, au lambel penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de coq, sur champ de fleurs », voir *Ibid.* n° 9553.

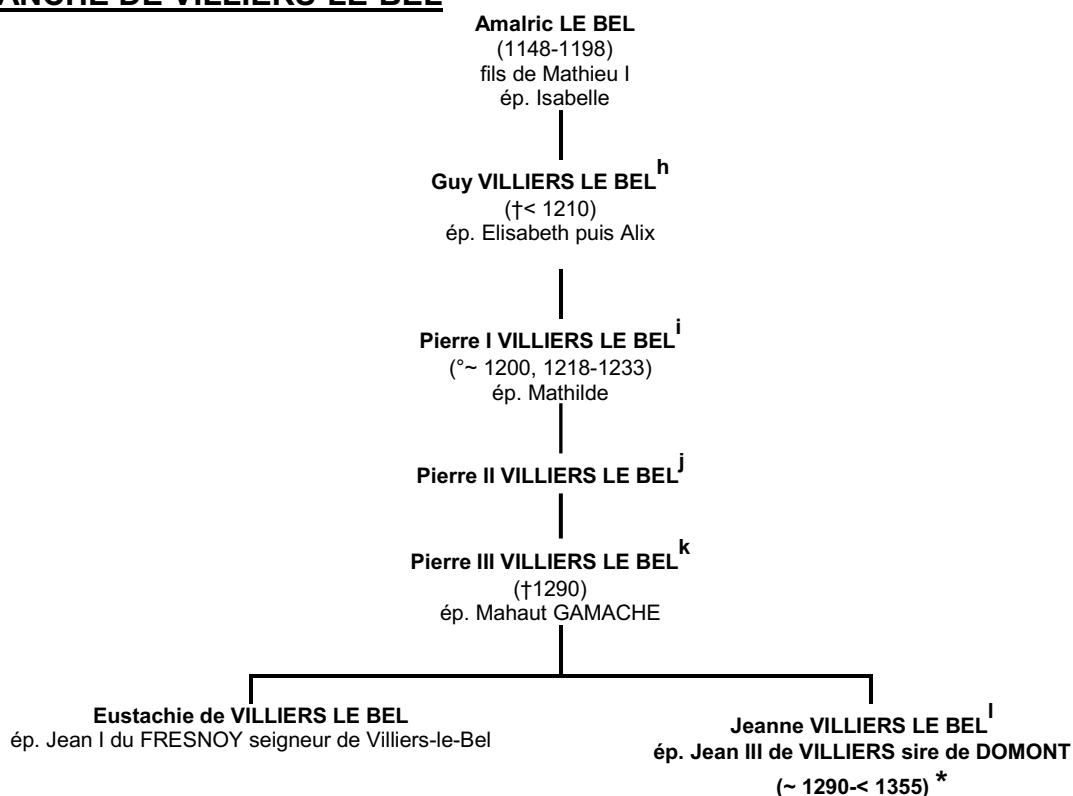
un chef de gueules. Ainsi les documents ne nous permettent pas de reconstituer pleinement les généalogies des branches cadettes, mais les sources ne sont pas les seules causes des lacunes du corpus. Le logiciel de traitement de la parenté nous permet de mieux préciser les statistiques et les biais concernant ce corpus d'étude.

Tableau 6 : branches de Villiers-le-Bel, de Domont et de Villiers de l'Isle-Adam^a

BRANCHE ORIGINELLE DES LE BEL :



BRANCHE DE VILLIERS-LE-BEL



^a Cet arbre généalogique constitue une version simplifiée utilisée pour illustrer la démonstration de reconstitution du lignage. Un autre arbre généalogique détaillé de la famille Le Bel de Villiers et ses collatéraux en Ile-de-France, du XI^e au XV^e siècle est reproduit dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHEA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 50-51. Il est cependant incomplet sur les enfants du couple Jean III de Villiers et Jeanne de

Villiers. D'autre part, Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville n'est pas à la bonne place sur l'arbre généalogique.

^b Les dates concernant Yves le Bel ont été reprises des travaux de Rémy Guadagnin, de son premier dossier.

^c Raoul II est père de Mathieu I Le Bel d'après *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs: monastère parisien*, vol. 1/5, éd. J. Depoin, Ligugé et Paris, Abbaye A. Picard et fils (Archives de la France monastique, n°13), 1912 p. 280-283. Il est aussi père de Raoul III Le Bel : Mathieu le Bel et Raoul III enfants de Raoul II se trouvent sur la liste des chevaliers du baron de Montmorency en 1140, voir Jules TARDIF (éd.), *Monuments historiques*, Paris, J. Claye, 1866, n°448. Archives nationales K 23 n°6.

^d Mathieu le Bel est le mari d'Ade et est père de Amalric le Bel, cité dans *Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre*, éd. E. de Barthélémy, Paris, Honoré Champion, 1883, p. 95. Voir Archives nationales, K 24 n° 5. Il est aussi père d'Adam qui est cité avec ses parents dans : Archives nationales, LL 1351 fol. 45.

^e Jean est le troisième fils de Raoul. Voir BnF, ms. Baluze, n° LV p. 271.

^f Archives nationales, cartulaire blanc de l'abbaye de Saint-Denis, LL 1157 p.240-242. Mathieu I Le Bel et Raoul III Le Bel sont dits frères.

^g Archives départementales du Val d'Oise, 2H4 non coté, pièce datée de 1148. Dans cet acte, Amalric nous est présenté comme le frère aîné d'Adam I de Villiers, sa femme y est nommée Isabelle. Ils sont nommés seigneurs de Domont.

^h Guy de Villiers fils d'Amaury de Villiers-le-Bel et Élisabeth sa femme sont cités en 1196. André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, S. Cramoisy, 1624, p. 126 et preuve p. 71. Son sceau se trouve dans Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, vol. 1/2, Paris, Imprimerie Nationale, 1877, p. 72, n° 675.

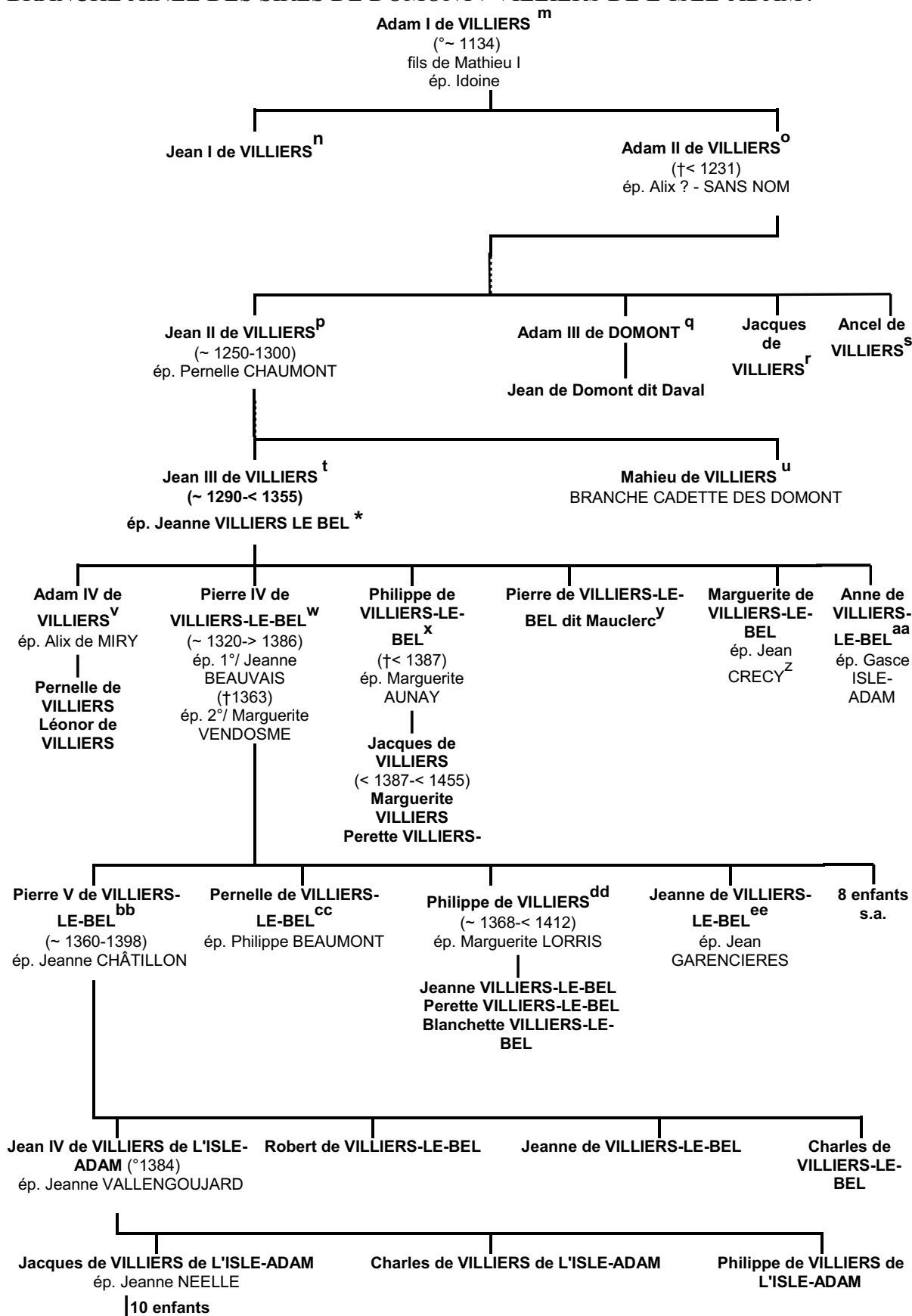
ⁱ En novembre 1210, Adam (note I) rend un hommage lige au nom de Pierre fils de Guy de Villiers, mineur sur l'acte, seigneur de Villiers et de Pomponne, né vers 1200 (Voir notamment Archives nationales, S 2309 n° 1). Nous pouvons voir son sceau sur un acte datant de 1229 (Archives nationales, S 2105 n°14, sceau Douët d'Arcq n° 3912). Un autre exemplaire du sceau de Pierre, chevalier, seigneur de Villiers-le-Bel, est appendu à une charte d'avril 1231 (Archives nationales, S 2105 n° 8). Avec l'accord de sa femme Mahaut, il y confirme un legs à Saint-Victor de feu Adam de Villiers seigneur de Domont, accepté par la veuve d'Adam, Alix, et par son fils Adam III. Il réapparaît dans l'approbation d'un échange fait par Alix, veuve d'Adam de Villiers, en avril 1233 : Archives nationales S 2105 n° 22. Il a pour femme dans les documents de 1229, 1231 et 1233. Mathilde. Dans Jean-Marc ROGER, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers » dans *De Rhodes à Malte: le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte [exposition], Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, [4 avril-26 septembre 2004]*, Paris, Somogy, 2004, p. 81-100. L'auteur a émis l'hypothèse qu'Adam était le frère cadet de Guy de Villiers ou son oncle.

^j Plus de quarante ans séparent la dernière apparition supposée vers 1233 de Pierre I de Villiers étudié dans la note précédente, et l'apparition de Pierre III de Villiers en 1279, évoqué dans la note qui suit. Pierre I a deux enfants, Pierre et Guillaume, ce dernier étant marié à la veuve d'un Pierre de Villiers, Eustachie, en décembre 1263. Rémy Guadagnin émet l'hypothèse de l'existence d'un Pierre II. Voir Rémy GUADAGNIN, « Émergence et apogée d'une lignée seigneuriale en Ile-de-France - La famille Le Bel - de Villiers - de l'Isle-Adam (XI^e-XVI^e siècle) » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHEA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHEA, 2016, p. 55-56.

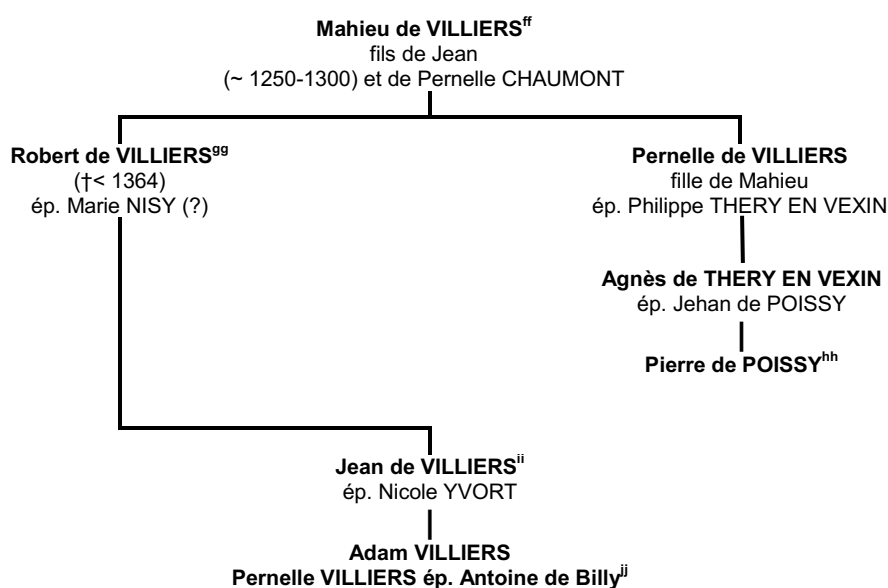
^k L'hypothèse que Pierre III de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel connu ait eu seulement deux filles, mettant fin à la branche aînée, constitue ici l'ossature de la reconstitution du lignage. Ses deux filles se nomment Jeanne de Villiers et Eustachie de Villiers, comme cela est bien précisé dans une généalogie des pièces originales Voir aussi BnF, Pièces Originales 3021 pièce n°15. Archives nationales T 37 n° 5 p. 8-9. Voir aussi *Ibid.*, p. 56-57.

^l Jeanne de Villiers épouse Jean III de Villiers sire de Domont : Archives nationales T 37 n° 5 p. 9 et BnF, Pièces Originales 3021 pièce n° 15. Le couple de Jean de Villiers et Jeanne de Villiers apparaît en mars 1312 : Archives nationales, T 37 n° 17, acte de mars 1312. Ils sont aussi les parents de Marguerite de Villiers : Archives départementales de l'Oise, fond La Roche-Guyon, 10J 1472, acte du 13 février 1377.

BRANCHE AINEE DES SIRES DE DOMONT / VILLIERS DE L'ISLE-ADAM :



BRANCHE CADETTE ISSUE DES SIRES DE DOMONT :



^m Il apparaît dans une charte de 1177 de l'abbaye de Saint-Denis. Voir A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 126 et preuves p. 56-57. En 1182, Amaury de Villiers octroie aux moines de Domont, prieuré dépendant de St-Martin-des-Champs, deux muids de vin par an sur les pressoirs de Montmorency et amortit tout ce que Adam de Villiers, seigneur de Domont Idoine sa femme et Jehan de Villiers leur fils avaient donné au même prieuré. Amaury est dit frère aîné d'Adam. En 1185, Adam a pour épouse Idonéa et pour fils Jean, voir Ibid. et preuves p. 60.

ⁿ Adam est frère de Jean dans une charte donnée aux Grandmontains du Meynel. *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, op. cit. . Voir aussi Archives nationales S 1416 n°10

^o La veuve d'Adam II de Villiers, chevalier de Villiers-le-Bel seigneur de Domont, scelle une nouvelle charte avec le fils d'Adam II, nommé Adam III. La charte mentionne l'accord du seigneur féodal Pierre (voir note g). Adam II est cité dans une charte avec Ydonea sa mère et Adam son fils, voir pour cela Archives nationales S 2105 n° 10.

^p Jean de Villiers et sa femme Pernelle de Chaumont sont présents dans deux actes donnés aux chanoines de Saint Victor : Archives nationales S 2337 n° 14 et en 1276 : Archives nationales, L 944 n° 37. Ses armoiries sont représentées parmi celles des chevaliers présents au tournoi de Cambrai de 1269.

^q Adam est mentionné avec ses frères Jean, Ansel et Ade (non représenté ici) comme enfants d'Alips veuve d'Adam II de Villiers dans *Archives de l'hôtel-Dieu de Paris : 1157-1300*, éd. par Léon Brièle et Ernest Coyecque, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1894, p. 200-201. La filiation entre Adam de Domont et Jehan de Domont Daval est discutée dans la présentation de l'évolution des fiefs des Villiers dans ce chapitre 4. D'après les sources héraldiques, notamment l'armorial de Wijnbergen, vers 1266, Adam de Villiers-le-Bel porte un blason d'or au chef d'azur chargé à dextre d'une manche d'hermine, voir Nicolas CIVEL, *La fleur de France: les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 5), 2006, p. 466 n° 3. Ses armoiries ne sont pas représentatives d'une armoirie de chef de la lignée. Or, Jean de Villiers porte un écu d'or au chef d'azur, chargé d'une carnation de dextrochère vêtu d'hermine, au fanon de même, frangé d'argent, pendant sur le tout, trois ans plus tard, au tournoi de Cambrai, Voir Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Cambrai », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, n° 2, 1866, p. 391 n° XXXVII. Cela signifie donc qu'Adam, en tant que cadet, a brisé les armoiries des Villiers en représentant le manchon d'hermine dans le chef alors que le chef de la lignée porte le manchon d'hermine sur l'ensemble de l'écu. Il est cependant surprenant que l'aîné des Villiers ne soit pas présent dans l'armorial.

^r Jean II de Villiers a un frère Jacques . En 1266, il fonde en sa mémoire une chapelle à Domont.

^s Ansel de Villiers est cité avec ses frères et sœurs dans *Archives de l'hôtel-Dieu de Paris*, op. cit., p. 200-201. D'après N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 466 n° 2. Ansel de Villiers porte un écu d'or au chef de gueules, le chef chargé à dextre d'un manche d'hermine. Il a donc surbrisé les armes de son frère Adam en modifiant les émaux, puisque le chef est rouge au lieu d'être bleu. Il 'agit là du premier porteur connu des armoiries avec des émaux modifiés, celles portées ensuite par la branche des Villiers de Livry.

^t Jean de Villiers et Mahieu partagent l'héritage de leurs parents le 27 février 1329. Jean récupère notamment les terres de Villiers-le-Bel, de Villiers-le-Sec, les bois et la petite maison de Domont et le fief de la Tour de Chaumont. Voir Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-27. D'après BnF, Pièces Originales 3021 dossier 66822 n°15 et Archives nationales, « description de la seigneurie de Domont son Etat ancien et actuel ses divisions subdivisions réunions et démembrements avec la suite chronologique des anciens propriétaires », T 37 n° 5 fol. 8-19, Jeanne de Villiers fille de Pierre de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel épouse Jean de Villiers sire de Domont. Jean de Villiers sire de Domont est donc seigneur de Villiers-le Bel.

^u Mahieu de Villiers dans le partage cité dans la note précédente récupère le 27 février 1329 la seigneurie de Domont et les granges de la forêt de Thelles. Il est cité dans un échange de terres avec Jean de Mourcourt son voisin le 17 décembre 1324 à Domont, Archives nationales T 37 n° 17, sans cote.

^v Adam et sa femme Alix de Miry apparaissent dans un acte de partage de terres des parents d'Alix de Miry. Alix de Méry récupère le fief de Vitry-en-Brie. Voir Archives nationales, T 37 n° 17.

^w Pierre de Villiers est dit frère d'Adam le Bègue de Villiers, voir A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 1129.

^x Philippe de Villiers est fils de Jean sire de Domont. Voir Archives nationales, livre des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis, S2438 p.49. Il est marié à Marguerite d'Aunay sœur de Robert le Gallois d'Aunay. (acte d'un aveu et dénombrement de la seigneurie d'Ognon, Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-129.

^y Archives départementales du Val d'Oise, fonds de La Roche-Guyon, 10J 1472 acte du 29 octobre 1374. Voir aussi Archives nationales, JJ 86 n°314.

^z Archives départementales du Val d'Oise, fonds de La Roche-Guyon, 10J 1472 acte du 13 février 1377.

^{aa} Voir BnF, Pièces Originales 3021, n° 15 et Archives nationales, T 37 n° 5. Pierre IV de Villiers a acheté la seigneurie de l'Isle-Adam à Guillemette de l'Isle-Adam sa cousine par alliance, puisque Gasce de l'Isle-Adam, époux de sa sœur Aenor, est aussi cousin germain de Guillemette de l'Isle-Adam.

^{bb} Pierre II de Villiers est bien fils de Pierre I de Villiers. Hormis Philippe de Villiers, dont la relation est précisée en note dd, le reste de la généalogie des Villiers de l'Isle-Adam est correctement décrite dans Gilles-André de La Roque de La Lontière, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt. Tome II*, Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1662, p. 1637-1642.

^{cc} ANSELME, tome VII, p. 12.

^{dd} Philippe de Villiers dit seigneur d'Ermenonville et de Lassy épouse Marguerite de Lorris le 6 novembre 1383. Voir Archives de Chantilly musée Condé, Chantilly carton 2-CA-032, fol.8. Ses trois filles apparaissent dans un acte du Parlement de Paris / Archives nationales, accord X^{1c} 107 A n° 75.

^{ee} G.-A. de LA ROQUE DE LA LONTIÈRE, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt. Tome II*, op. cit., p. 1662.

^{ff} Voir la généalogie de Mahieu de Villiers qui se trouve dans Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-027 fol.136 r°, 136v°.

^{gg} Robert de Villiers est dit seigneur de Domont le 20 juin 1356 : Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-037, acte non coté datant du 20 juin 1356, fief de Domont.

^{hh} Pierre de Poissy est cité dans l'acte de la demande de retrait lignager de Jacques de Montmorency : Archives départementales du Val d'Oise, fonds de La Roche Guyon, dossier 10J 1472, acte non coté du 23 juillet 1408.

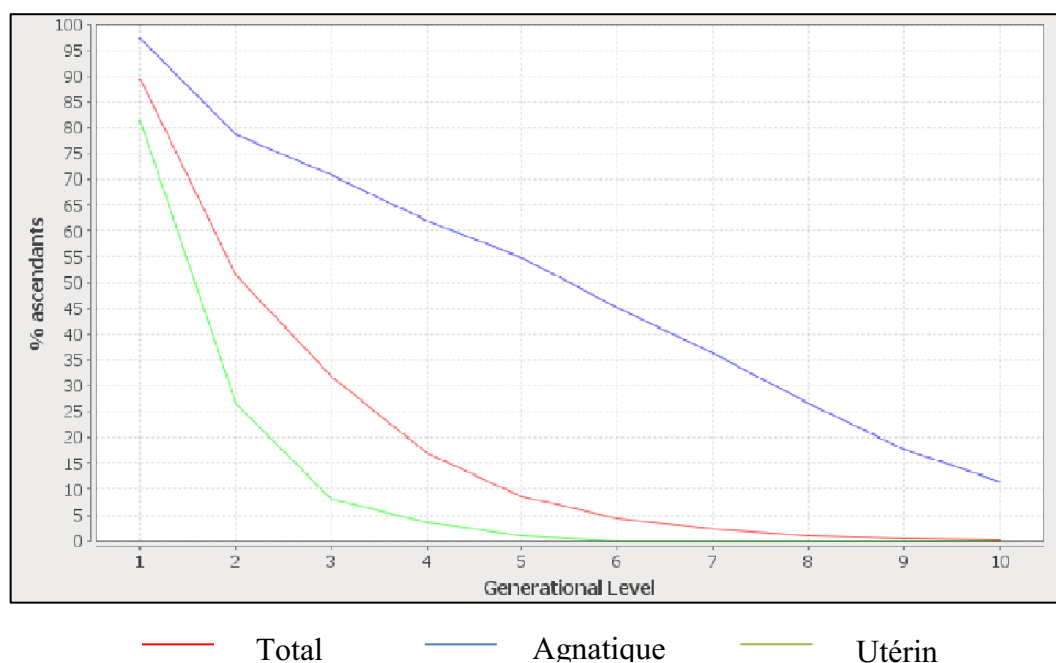
ⁱⁱ Jean est dit fils de Robert, sire de Domont, le 28 janvier 1364 dans Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-037, acte non coté datant du 28 janvier 1364, fief de Livilliers près de Pontoise. Jean de Villiers est également cité dans l'acte de demande de retrait lignager de Jacques de Montmorency (voir note précédente).

^{jj} Le 21 février 1421, un contrat de mariage est établi entre Pernelle de Villiers, fille de Jean de Villiers seigneur de Domont, et Antoine de Billy, BnF, dossier bleu n°49. Elle ne peut être la fille de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, comme l'indique le père Anselme, VII, p. 12, puisque Jean est né en 1384 et aurait eu 20 ans au mariage de sa fille. Antoine de Billy et Étienne de Billy sont frères et enfants de Jean de Billy et de Jeanne de Puiseux. Antoine de Billy est seigneur de Mauregard en 1411 et Étienne est écuyer, seigneur de Mauregard et de Roissy-en-France. Ils ont pour autres frères et sœurs Guillaume de Billy, né en 1390, Catherine de Billy, née en 1392 et Marguerite de Billy, née en 1394. Voir BnF, ms. français 20699 p. 215 : partage de la terre de Roissy-en-France. Robert le Gallois d'Aunay et Charles de Chambly sont aussi présents.

1.1.3 Statistiques et biais du corpus étudié

Une autre cause de lacunes volontaires, liée à l'espace francilien étudié, s'explique par des recherches généalogiques limitées à la fois sur les ascendants des conjoint(e)s étranger(e)s à l'Île-de-France, et sur les lignages non franciliens qui ne présentaient pas un taux de mariage élevé avec les membres des lignages de l'Île-de-France. L'évaluation de la complétude du corpus étudié par rapport au corpus réel est réalisée sous la forme de schémas spécifiques. Le degré d'information obtenue sur les ascendants en général et les déséquilibres entre la connaissance des ascendants utérins et des ascendants agnatiques sont examinés. La base de données comprend actuellement 1438 individus, 922 hommes et 516 femmes, regroupés dans 515 familles. Le corpus généalogique, qui résulte de la réduction de la base de données au noyau, c'est-à-dire au réseau matrimonial proprement dit⁷³⁸, comprend 573 individus regroupés dans 365 familles. Ainsi, l'indice de complétude généalogique, donné sur la figure 18 nous renseigne sur le pourcentage des ascendants agnatiques ou utérins connus sur la totalité du corpus étudié.

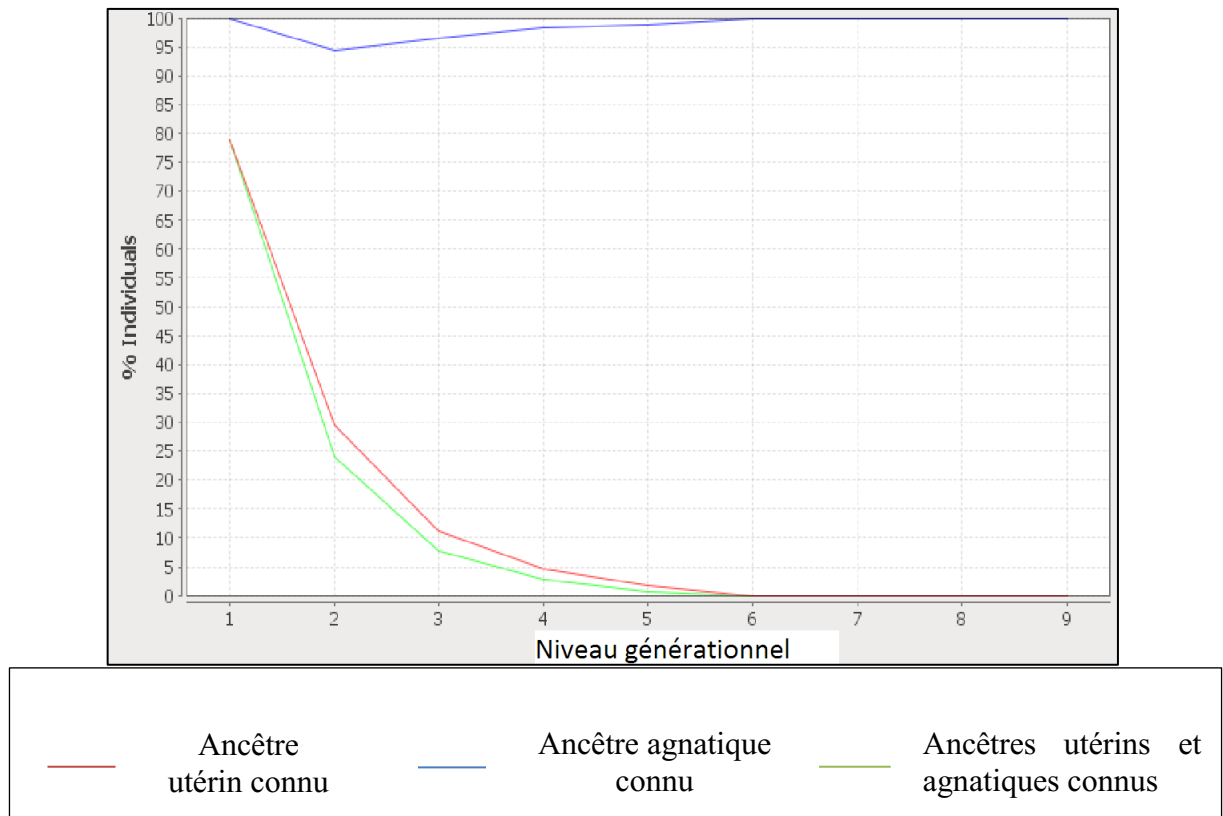
Figure 18 : complétude généalogique du corpus



⁷³⁸ Il s'agit de la somme des bicomposantes matrimoniales, qui contiennent uniquement des couples de nœuds reliés entre eux par des circuits matrimoniaux. Les individus isolés, les enfants structurels qui ne créent pas de descendance, ne sont pas comptés.

Si nous connaissons par exemple 89,38% des parents des individus, à la profondeur généalogique de degré 1, dont 97,35% des pères et 81,42% des mères, nous ne connaissons que 70,8% des arrières grands-parents agnatiques (ascendants au degré 3) et 7,96% des arrières grands-parents utérins, pour finir avec 45,13% des ascendants agnatiques au 6° degré connus et 0% des ascendants utérins au 6° degré. De ces premiers chiffres, un déséquilibre conséquent entre composantes utérines et agnatiques dans le corpus est constaté. Les poids agnatique et utérin constituent un autre paramètre important. Le graphe de la Figure 19 nous indique que parmi les individus dont l'un et/ou l'autre des ascendants au 1° degré est (sont) connu(s), les pères de 100% des individus et seulement les mères de 79,06% des individus sont identifiés. Au 5° degré, seuls 0,65% des individus dont les ascendants agnatiques et utérins du 5° degré sont connus ont leur ascendance complètement reconstituée, aussi bien du côté des ascendants utérins qu'agnatiques. Enfin, et c'est un trait fondamental du biais du corpus et des lacunes concernant les branches utérines, parmi la dernière population définie, les ascendants utérins au 5° degré sont identifiés dans 1,79% des cas alors que nous identifions les ascendants agnatiques pour 98,81% des individus du même groupe.

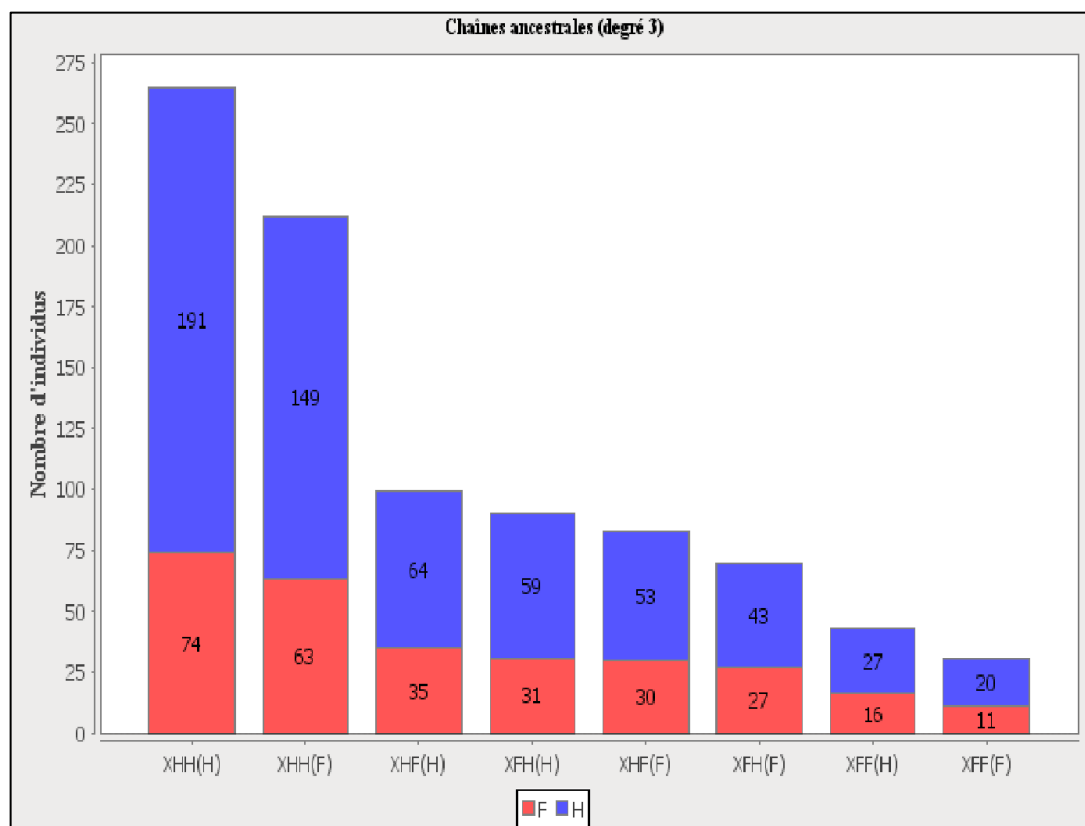
Figure 19 : estimation des poids agnatiques et utérins.



Enfin, la dernière étude concerne les huit arrière-grands parents. La figure ci-dessous (Voir figure 20) montre le nombre d'hommes (en bleu) et de femmes (en rouge) pour lesquels

un des huit arrière-grands parents est connu. La première colonne concerne l'arrière-grand-parent paternel noté XHH(H), en notation positionnelle⁷³⁹, le mieux connu, surtout pour les hommes (quand X vaut H). La mère du grand-père paternel est représentée en colonne 2. Les deux parents du grand-père paternel sont donc les plus identifiés, ce qui traduit réellement un déséquilibre de la connaissance des ancêtres masculins par rapport aux ancêtres féminins sur les trois générations. Cette remarque est confirmée par les colonnes 7 et 8, qui concernent les parents de la grand-mère maternelle, et qui sont les moins bien connus du corpus.

Figure 20 : nombre d'individus pour lesquels les 8 ascendants du 3^o degré sont connus : en bleu les hommes, en rouge les femmes.



En conclusion, le corpus généalogique étudié ne représente qu'une petite partie du corpus réel. Seuls les lignages faisant souche en Île-de-France, caractérisés par une endogamie géographique, ou qui s'allient avec des lignages étrangers, attachés à cette province et qui trouvent très régulièrement leurs conjoints en Île-de-France, sont analysés. Il est frappant également de voir à quel point les composantes utérines sont très peu

⁷³⁹La notation positionnelle a été explicitée dans le chapitre précédent. La lecture de la chaîne est faite de gauche à droite, et au départ dans le sens de l'ascendance. Ainsi le H après X représente le père de X. L'individu mis entre parenthèses est l'ancêtre apical : après la parenthèse fermante, la lecture change de sens et la chaîne décrit la descendance des individus. Ici, nous nous arrêtons à l'ancêtre apical : XHH(H) représente donc le père du père du père de X, en somme le père du grand-père paternel, X étant un homme ou une femme. XFF(F) représente la mère de la mère de la mère de l'individu X, l'arrière-grand-mère maternelle de X.

documentées. Les sources traitant des mariées ne donnent souvent à la femme que le nom de baptême. C'est très souvent le cas pour les petits lignages, ce qui interdit toute tentative de reconstitution de la parentèle utérine. Les mariages exogames géographiquement sont aussi peu renseignés, notamment dans le cas où la femme est issue d'un lignage étranger à la région qui ne répète pas ses échanges matrimoniaux en Île-de-France (le cas se rencontre souvent dans la haute noblesse comme les Montfort⁷⁴⁰). Les difficultés rencontrées pour reconstituer certains lignages d'importance locale ou régionale, comme les seigneurs de Villiers-le-Bel et des Villiers de l'Isle-Adam, constituent ici un exemple approfondi, car ils représentent un des échantillons-clés de cette étude. Toutefois, malgré cette distorsion entre informations sur les hommes et sur les femmes, le corpus est numériquement important et suffisant pour déduire quelques éléments de structures des parentés issues des rapprochements matrimoniaux.

1.2 Visualisation du réseau d'alliance : une recherche du conjoint dans la parenté au plus près

En guise de préliminaire, un tableau statistique global analyse les écarts des facteurs statistiques de la représentation de l'alliance par rapport à une distribution aléatoire, pour indiquer que la distribution observée n'est pas due au hasard⁷⁴¹. Il en ressort que la concentration de mariages endogamiques au sein des patrilignages est supérieure à la valeur attendue pour une distribution aléatoire, tout comme le nombre de circuits matrimoniaux, qu'il soit parallèles, duaux ou croisés. Mais le nombre de mariages qui lient deux patrilignages est sensiblement équivalent à ce que produirait une distribution aléatoire. Nous retenons cependant que la cartographie résultante a une réelle signification et des causes à identifier, mais le hasard n'en fait pas partie.

Une cartographie globale du réseau d'alliance⁷⁴² est ensuite obtenue à partir des relations de mariage établies entre chaque lignée sur l'ensemble de la période. Les unions endogames, au sein d'un même patrilignage (représentées par une boucle du nœud sur lui-même) et les échanges restreints, sur l'ensemble de la période étudiée, sont représentés dans

⁷⁴⁰ Il serait intéressant dans une étude future de renseigner le paramètre de provenance géographique des conjoints, de manière à estimer la proportion de mariages exogames. L'objet de cette thèse étant d'étudier le milieu nobiliaire d'Île de France, nous n'avons pas abordé cet aspect.

⁷⁴¹ Voir le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.1.**

⁷⁴² Les cartographies du réseau d'alliance sont représentées dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.2 à 3.7.** Chaque figure est analysée dans le développement qui suit.

une même cartographie de réseau d'alliance⁷⁴³. Dans cette cartographie, la taille des nœuds du réseau est proportionnelle au nombre de liens sortants, donc à l'importance du don de femmes dans les échanges. De ces liens orientés se déduisent et se quantifient d'éventuels échanges restreints de femmes entre deux lignées, décalés dans le temps pour respecter les interdits ecclésiastiques. Dans le cadre des échanges restreints, les lignages les plus donateurs de femmes sont les Montmorency. Mais la moitié de ces dons entrent dans des échanges réciproques représentés par des liens avec des flèches à chaque extrémité. Ces échanges réciproques ont lié les Montmorency aux Garlande, aux Châtillon, aux Bouteiller et aux Beaumont-sur-Oise. Parmi les autres donateurs, viennent ensuite les Bouteiller de Senlis, les Aunay, les Châtillon et les Villiers. Ces derniers opèrent un échange réciproque avec les Aunay. L'échange restreint le plus ancien est établi entre les Aunay et les Montmorency, mais il est très éloigné dans le temps. Foucault IV de Montmorency épouse Mahaut d'Aunay en 1125, mais Philippe I d'Aunay est marié à Agnès de Montmorency vers 1310 : six générations les séparent⁷⁴⁴. Un autre échange restreint se produit lors d'un premier mariage entre Guillaume le Bouteiller, seigneur de Chantilly, et Blanche de Montmorency, fille d'Érard de Montmorency d'une part, et lors d'un second mariage entre Jeanne la Bouteillère, la fille de Guillaume, et Mathieu V de Montmorency, le neveu d'Érard de Montmorency. Un mariage hypogamique avec don d'une fille Montmorency est échangé contre un mariage hypergamique avec don d'une fille des Bouteiller de Senlis. Parmi les patrilignages les moins donateurs, il faut évoquer les échanges restreints entre seigneurs voisins de l'Isle-Adam et de Beaumont-sur-Oise, entre Montfort et Beaumont-le-Roger, et, accessoirement, entre Capétiens et Bourgogne.

Ensuite, les échanges complexes figurent dans une représentation du réseau d'alliance plus globale⁷⁴⁵. Les lignées dominantes réceptrices de femme se retrouvent parmi la haute et moyenne noblesse : les Montmorency en tête, suivis des Bouteiller de Senlis, des Trie, des comtes de Beaumont-sur-Oise et leurs descendants, puis des comtes de Clermont-en-Beauvaisis et leurs descendants⁷⁴⁶. Les Montmorency, les Bouteiller, les Trie et les Villiers

⁷⁴³ Voir le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.2 et 3.3**, la première représente les bouclages consanguins, la seconde les échanges matrimoniaux.

⁷⁴⁴ Cet échange restreint se perpétue plusieurs dizaines d'années plus tard, puisqu'un autre Philippe d'Aunay épouse Catherine de Montmorency le 10 mai 1468 (ANSELME, tome III, p. 619). Six générations séparent les deux Philippe, mais cette fois-ci c'est le lignage des Montmorency qui donne une femme.

⁷⁴⁵ Voir dans le **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.4**.

⁷⁴⁶ Le classement des nœuds suivant la centralité de degré sortant est le suivant : Montmorency (10), les Clermont (7), les Garlande (7), les Trie (6), les Mauvoisin (6), les Villiers (5), les Châtillon (5), Aunay (4). Le classement des nœuds suivant la centralité de degré entrant est le suivant : Montmorency (14), Le Bouteiller (8),

sont des lignages qui cèdent quasiment autant qu'ils reçoivent des femmes d'autres lignages. Mais les lignages de moins grande importance comme les Isle-Adam, ou les Chambly, ont tendance à recevoir des femmes de lignage d'un rang social supérieur à eux : il s'agit là d'alliances hypergamiques. Mais, dans l'autre sens, les donations de femmes par les plus petits lignages, dans le cadre d'alliances hypogamiques, permettent aux plus grands de s'accaparer des terres occupées par leurs vassaux et d'agrandir leur fief, la dot étant souvent en nature de biens immeubles et fiefs. Les grands lignages en concluant de tels mariages tendent aussi à renforcer les liens de fidélité quand les liens de vassalité existent. Dans le cas où les liens de vassalité sont absents, ces échanges matrimoniaux favorisent la création de clientèles. En revanche, les Montfort ou les Meulan se marient en dehors de la région pour assurer des alliances hypergamiques pour leurs fils⁷⁴⁷. Enfin, les cycles d'échanges généralisés peuvent compter plus de trois lignages. Un cycle d'échanges généralisés apparaît d'ailleurs au niveau des lignages Aunay/Le Bouteiller de Senlis/ Montmorency. Le cycle se termine par le mariage de Jeanne d'Aunay avec Jean de Chantilly de la lignée des Bouteiller de Senlis⁷⁴⁸. Un autre échange généralisé relie quatre lignages, Montmorency, Trie, Châtillon, Garlande⁷⁴⁹.

Les échanges restreints et généralisés ayant été abordés, il reste à étudier un cas très particulier d'alliance, le mariage consanguin. Les patrilignages ayant engendré des bouclages consanguins sont peu nombreux, mais il s'agit de lignages puissants. Les Montmorency, les seigneurs de Villiers-le-Bel et ceux de La Roche-Guyon ont connu des mariages consanguins, tout comme les Capétiens, qui forment un cas à part, étudié dans ce qui suit

les Trie (8), les Villiers (6), les Châtillon (6), les Beaumont-sur-Oise (6), les Clermont (5), les Chambly (5), les Isle-Adam (4).

⁷⁴⁷ N. Civel, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 531-532.

⁷⁴⁸ Le cycle porte le numéro 1 dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.4**. De même quelques dizaines d'années plus tard, Pierrette d'Aunay épousera Jean le Bouteiller de Senlis, mais il ne s'agit pas d'un échange de femmes restreint différé. Voir ANSELME, VIII, p. 890.

⁷⁴⁹ Le cycle porte le numéro 2 sur dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.4**.

1.3 Le cas de bouclages consanguins

1.3.1 Rappel et contexte des interdits matrimoniaux

Toute alliance matrimoniale résulte en ce bas Moyen Âge d'intérêts politiques, diplomatiques ou économiques, « une affaire de politique et de pouvoir⁷⁵⁰ ». Les laïcs d'ancienne noblesse ont souvent voulu enfreindre les interdits religieux pour renforcer la cohérence politique et économique de leur lignage en choisissant l'endogamie. Face à ces contraintes laïques, l'Église, depuis l'entreprise de la réforme grégorienne, aspire de son côté à légiférer les prohibitions canoniques pour lutter contre l'inceste et affermir le pouvoir de la papauté face aux pouvoirs nobiliaires⁷⁵¹. Or, les interdictions de parenté ont été utilisées, soit à des fins politiques, de rapprochement dynastique par exemple, soit pour annuler et demander le divorce. Les premières affaires capétiennes en sont une preuve évidente, comme les demandes de divorce pour cause de parenté de la part de Philippe I^{er}, marié avec Berthe de Hollande, et sa demande de remariage avec Bertrade de Montfort ; ou les demandes d'annulation du mariage de Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine, toutes motivées par « la fondation ou refondation d'équilibres politiques⁷⁵² ». Louis VII souhaite se séparer d'Aliénor, une épouse volage à ses yeux. Mais la papauté marque des points puisque Philippe I^{er} est excommunié⁷⁵³. De même, le pape Eugène III confirme en 1149 la légitimité du mariage de Louis VII et souligne qu'aucune consanguinité ne relie les deux conjoints, alors que c'est l'interdit de parenté qui justifie la dissolution du mariage trois ans plus tard⁷⁵⁴. Pour remédier aux tentatives royales de contournement du droit canonique, et pour lutter contre les dynasties cléricales dans le cadre de la réforme, la définition du mariage laïc est précisée par l'Église. Clerc et laïcs sont clairement distingués par le mariage. Le consentement des époux crée le mariage, mais seule la consommation de l'union conduit à son indissolubilité⁷⁵⁵. Puis l'étendue de la parenté et le mode de calcul de computation sont définis, finalisant ainsi les règles canoniques de l'alliance.

⁷⁵⁰ Carole AVIGNON, « Les stratégies matrimoniales des premiers Capétiens à l'épreuve des prohibitions canoniques en matière de parenté (XI^e-XII^e siècles) » dans Martin Aurell (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 237-255, ici p. 239.

⁷⁵¹ Pour une bibliographie très étendue sur l'instauration de l'autorité ecclésiastique sur le droit canonique du mariage, et sur les luttes d'influence dans ce domaine entre la papauté et les pouvoirs laïcs, voir *Ibid.*, p. 237, note 1.

⁷⁵² *Ibid.*, p. 239-240.

⁷⁵³ *Ibid.*, p. 249-251.

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 254-255.

⁷⁵⁵ Isabelle ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine, XIII^e-XV^e siècle : permanences et mutations*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 12), 2012, p. 185.

Celles-ci sont particulièrement bien expliquées par Anita Guerreau-Jalabert⁷⁵⁶. Deux périodes doivent être distinguées : la période qui précède le concile de Latran de 1215 et celle qui la suit. Avant 1215, l'Église interdit les degrés d'alliance inférieurs ou égaux au septième degré canon suivant la règle de calcul du comput germanique⁷⁵⁷ (ou septième degré canonique). Elle délimite ainsi le périmètre des conjoints possibles. L'interdit concerne aussi bien les mariages entre consanguins que les mariages entre affins : les consanguins du conjoint et les conjoints des consanguins, jusqu'au quatrième degré canon, intègrent donc la parentèle et ne peuvent nouer d'alliance avec Ego, c'est l'affinité du deuxième et du troisième genre. Enfin, le mariage reste « prohibé entre parrains et marraines d'un même filleul, et entre les parents spirituels et les père et mère de leurs filleuls »⁷⁵⁸.

Mais l'étendue de parenté et « la question de l'étendue des interdits » ont constitué un « enjeu non négligeable entre dominants laïcs et l'Église »⁷⁵⁹. Il est donc possible que l'assouplissement des règles d'interdiction de parenté décidé au concile de Latran IV soit la conséquence d'un équilibre des forces en présence⁷⁶⁰. Après 1215, seuls les degrés d'alliance inférieurs ou égaux au quatrième degré canon sont interdits. Il est important de préciser que seule la ligne la plus longue est comptabilisée. Les interdictions portant sur les affinités du deuxième et du troisième genre sont supprimées. Les interdits d'alliance avec les membres de la parenté spirituelle sont maintenus. La publication des bans assure la vérification des degrés de parenté entre les conjoints avant le mariage, pour éviter tout empêchement ultérieur. D'autre part, des dispenses de consanguinité peuvent être demandées aux autorités ecclésiastiques, pape compris, ce dernier ayant le droit d'autoriser tout type de mariage sauf ceux de degré 1⁷⁶¹. Cet assouplissement des règles a-t-il multiplié le nombre de mariages

⁷⁵⁶ ANITA GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord » dans Pierre Bonte (éd.), *Épouser au plus proche: inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994, p. 293-321, ici p. 302-303.

⁷⁵⁷ Dans le comput germanique, on ne compte que les intervalles qui séparent chacun des deux membres d'un couple de leur ancêtre commun. Deux valeurs sont ainsi obtenues et seule la valeur la plus élevée est retenue pour établir le degré d'affinité des conjoints ou degré canon calculé par l'Église. Voir Françoise HÉRITIER, *L'exercice de la parenté*, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1981, p. 180-182.

⁷⁵⁸ A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 302.

⁷⁵⁹ C. AVIGNON, « Les stratégies matrimoniales des premiers Capétiens à l'épreuve des prohibitions canoniques en matière de parenté (XI^e-XII^e siècles) », art cit, p. 254-255.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p. 255. L'auteur précise notamment que « reprendre le dossier sous l'angle des stratégies croisées de l'aristocratie laïque et de l'Église réformatrice permet de mieux apprécier la subtile articulation par paliers entre règles canoniques et pratiques du pouvoir de la part des rois, des évêques et des papes ».

⁷⁶¹ Voir pour les différents types d'empêchements de mariage et les dispenses matrimoniales, I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, op. cit., p. 185-188.

consanguins entre anciens nobles ? Un recensement de circuits matrimoniaux d'ordre limité à 1 et de profondeur généalogique égale à 10 comptabilise l'ensemble des mariages consanguins sur la période 1020-1440⁷⁶². Sept mariages consanguins ne respectent pas les règles canoniques avant 1215, et seize ne les respectent pas après le concile de Latran.

1.3.2 Les mariages consanguins avant le concile de Latran de 1215 : des cas peu identifiés en dehors du lignage royal

Entre 1020 et 1215, en dehors du mariage consanguin royal de Louis VII et des démêlés matrimoniaux de Philippe Auguste, seuls des mariages consanguins impliquant des nobles proches des rois ont été identifiés. Les deux-tiers des mariages, produits entre les quatrième et sixième degrés canoniques, impliquent uniquement les deux rois déjà cités et les grands lignages de serviteurs royaux, qui n'hésitent pas à braver les interdits religieux⁷⁶³, à savoir les Montmorency, ou leurs branches cadettes des Montmorency-Marly et des Montmorency-Saint-Denis, les Bouteiller de Senlis, les Garlande, les Châtillon et les Montfort.

Aucune trace de dispense concernant les lignées, en dehors des lignées royales, n'a été retrouvée. Peut-on supposer que leur proximité avec le roi leur facilite l'accès à de telles dispenses ? Ces bouclages consanguins avant 1215 participent à la cohésion et à la solidarité entre grands nobles franciliens. La fréquence des exceptions aux interdits ecclésiastiques a sans doute conduit l'Église à réduire les degrés canons interdits. Le respect des lois canoniques n'a donc pas été parfait pendant l'ensemble de la période⁷⁶⁴.

⁷⁶² L'ensemble des résultats est représenté sur le tableau 7 et le tableau 8 de ce chapitre.

⁷⁶³ A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 305. De plus, l'auteur compare la situation en Lorraine en disant « la combinaison de bouclages consanguins et de redoublements d'alliance est malaisée à saisir, puisqu'il faut pouvoir suivre les diverses lignées sur un nombre important de génération ». En dehors du problème de sources incomplètes, l'outil informatique permet justement de rendre plus facile le recensement de tels mariages consanguins même espacés de nombreuses générations : Puck est vraiment un outil très adapté à ce type de démarche.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 308. l'auteur affirme que « Les alliances en deçà des interdits étaient admises à condition qu'elles ne mettent pas en jeu une trop grande proximité qui semble atteinte au troisième degré, peut-être dès le quatrième dans la première période ce qui correspond [...] à la position adoptée par l'Église au concile de Latran ». L'auteur souhaiterait une étude systématique sur la fréquence de tels mariages ne respectant pas les interdits. Si encore une fois l'outil informatique est adapté, il ne compense pas en revanche les problèmes des sources qui ne permettent pas pour les petits lignages de remonter leur généalogie et d'identifier les femmes.

1.3.3 Après 1215 : expansion du mariage au plus proche des interdits religieux à tous les niveaux de la noblesse francilienne

Après 1215, la différence dans le nombre de mariages interdits entre les deux périodes s'explique par l'apparition d'un nombre conséquent de mariages consanguins entre le lignage capétien direct, les branches cadettes des Valois et des Évreux-Navarre, et celle des descendants de Robert I^{er} d'Artois, le frère cadet de Saint-Louis. Pourtant, au début de la période, après la crise du couple de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, les rois de France recherchent l'exogamie géographique, tel Philippe Auguste et Ingelborg du Danemark, ou Louis IX et Marguerite de Provence. Saint Louis se concentrait sur les préparatifs de croisade. Pour lui, il lui fallait constituer des alliances matrimoniales solides avec les autres souverains européens, pour intégrer l'ensemble des têtes couronnées dans une même parentèle et pacifier les relations entre les royaumes. Aucune lutte intestine ne doit détourner le souverain de son premier objectif de croisade. Il suivit donc une stratégie matrimoniale très exogame pour lui et pour ses enfants. Le résultat ne fut cependant pas à la hauteur de ses espérances, puisque son fils Philippe III fut détourné de ses projets de croisade par les guerres d'Aragon et de Castille⁷⁶⁵. Ses descendants ne suivirent pas le même chemin, car nous constatons une forte proportion de mariages consanguins à l'intérieur de la parentèle royale. Cette concentration de mariages royaux et princiers au degré le plus bas s'explique par la volonté également de maintenir une endogamie sociale. Les princes refusent les mariages hypogamiques et profitent de l'assouplissement des règles canoniques pour braver de manière plus forte les interdits. Cette constatation est confirmée par le fait que notre corpus généalogique, sur l'ensemble de la période 1130-1440, est divisé en deux composantes généalogiques qui ne se mélangent pas : d'un côté la composante des lignées royales et princières, qui compte 68 membres, de l'autre les 505 membres de la composante strictement nobiliaire. À eux seuls, ces mariages représentent 88% des mariages interdits après le concile de Latran identifiés dans la base de données, et comptent un mariage au degré 2, douze au degré 3 et un au degré 4. Le comte de Bourgogne, Robert II, marié à Agnès de France, petite-fille de Saint-Louis, a deux filles, Marguerite et Jeanne. La première épouse le capétien Louis X le Hutin. La seconde épouse le cousin de Louis X, le futur Philippe VI de Valois. Philippe VI se remarie ensuite avec la fille de son cousin Philippe III d'Évreux-Navarre, Blanche de Navarre, et il s'agit là encore d'un

⁷⁶⁵ Xavier HÉLARY, « La place des questions de succession dans la politique extérieure de Philippe III le Hardi » dans Frédérique Lachaud et Michael A. Penman (éds.), *Making and breaking the rules : succession in medieval Europe, c. 1000-c. 1600 proceedings of the colloquium held on 6-7-8 April 2006, Institute of historical research (University of London)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 9), 2008, p. 111-128, ici p.117-118.

second mariage au degré canonique 3. Sa sœur, Isabelle de Valois, épouse Pierre Ier de Bourbon, et leur fille se marie avec Charles V, un mariage au troisième degré. Le fils cadet de Philippe VI, Philippe d'Orléans, s'unit avec Blanche de France, fille posthume de Charles IV de France et de Jeanne d'Évreux. Le même Charles IV est d'abord uni au degré canonique 3 à Blanche de Bourgogne, fille de la comtesse Mahaut d'Artois. A la même époque, son frère Philippe V le Long est uni à un mariage du même degré avec Jeanne de Bourgogne, sœur de Blanche. Leur cousine, Marguerite d'Artois, fille de Philippe d'Artois, frère cadet de Mahaut, épouse Louis d'Évreux, fils du roi Philippe III. Leur fille, Jeanne d'Évreux, est donc la seconde épouse de Charles IV, son cousin germain. Pour Charles IV, il s'agit d'un deuxième mariage prohibé et au niveau le plus proche puisqu'il s'agit du degré 2. Philippe III d'Évreux, le frère de Jeanne, épouse quant à lui la fille de Louis X le Hutin, Jeanne de Navarre. Une deuxième génération s'ouvre avec l'union du duc de Guyenne Louis de Valois, fils aîné du roi Charles VI, et de Marguerite de Bourgogne, fille aînée de son cousin Jean Sans Peur. S'ensuit à la génération suivante le mariage de Charles VII et de Marie d'Anjou, fille de Louis II d'Anjou et arrière-petite-fille du roi Jean II le Bon. Tous ces mariages sont complètement prohibés par les nouvelles lois canoniques, leur degré étant inférieur ou égal à 4. En dehors de ces mariages consanguins princiers ou royaux, seules deux unions entre nobles ne respectant pas les interdits de parenté apparaissent après 1215. L'union la plus proche réunit deux cousins de la Roche-Guyon, mais elle est tardive et se situe à la fin de la période⁷⁶⁶. L'autre mariage, qui a lieu vers 1250, au degré 4, concerne les Beaumont-en-Gâtinais et les Bouteiller de Senlis, une fois encore. Ainsi, à l'exception du lignage de la Roche Guyon, et des Beaumont-en-Gâtinais, les mêmes lignages enfreignent les règles canoniques avant et après 1215, mais à des degrés divers. Sur toute la période, les Montmorency cumulent 3 mariages interdits, tout comme les Bouteiller de Senlis, et les Garlande en additionnent deux.

La tolérance aux règles canoniques est donc plus grande pour les rois et les princes. Les nobles, quant à eux, et à quelques exceptions près, ne cherchent pas à braver les interdits, mais s'engouffrent dans la brèche ouverte par les rois et les princes. Ils s'allient désormais sans crainte aux degrés 5, 6, 7 ou 8, degrés nouvellement ouverts depuis l'assouplissement des règles canoniques de 1215. Deux mariages au degré 5 ont été retrouvés. Huit mariages au

⁷⁶⁶ Il est possible que ce mariage ait pu se produire pour des raisons économiques. Aucune dispense n'a été retrouvée pour l'autoriser. Parfois, lorsque les lignages traversaient une période difficile, « les dispenses permettaient de maintenir des alliances nobiliaires entre des familles qui se déchirent pour une terre. En Morée, la papauté cautionne cette détermination, afin de renouveler une population latine en partie décimée » (I. ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée Latine*, op. cit., p. 189).

degré 6, trois au degré 7 et cinq au degré 8 ont été identifiés. Dans tous les cas, les Châtillon sont massivement représentés, puis les Trie et les Montmorency. Parmi les lignages de faible importance on note le mariage au degré 8 de Jacques de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel avec Regnaulde Choisel de Chennevières. Comme les rois, les nobles ont une stratégie familiale de mariage au plus près et d'endogamie sociale pour maintenir un réseau matrimonial nobiliaire. De plus, ils ont moins d'opportunité de choisir un mariage exogame géographiquement loin de leurs possessions.

Une autre stratégie consiste à contourner les interdits canoniques relâchés depuis 1215 en se mariant non pas dans le groupe consanguin mais dans les groupes des affins et des parents par alliance, les affinités du deuxième et troisième genre étant supprimées à partir du concile de Latran. Pour cela un recensement matrimonial 3 3 2 est mené, englobant des interactions jusqu'à 3 groupes consanguins différents (ordres 1, 2 et 3), avec une profondeur généalogique de 3.

Tableau 7 : liste des mariages consanguins ne respectant pas les règles canoniques

Type de circuit	Nombre de couples	Couple
Mariages avant 1215 ne respectant pas les règles canoniques		
XX()XXX	Degré 3	Richard I de MONTMORENCY = Mathilde de GISORS
XXX()XXX	Degré 3	Guy VI LE BOUTEILLER DE SENLIS = Elisabeth de GARLANDE (date : avant 1217)
XXX()XXXX	Degré 4	Simon V de MONTFORT = Alix de MONTMORENCY (date : vers 1190)
XXXX()XXXX	Degré 4	Guillaume IV de GARLANDE = Adele de CHÂTILLON (vers 1193)
XXXX()XXXXX	Degré 5	Louis VII = Aliénor d'AQUITAINE (le 25/07/1137) ⁷⁶⁷
XXXXX()XXXXXX	Degré 6	Mathieu I de MARLY = Mathilde de GARLANDE (date : vers 1190)
XXXXXX()XXXXXX	Degré 6	Jean I de SAINT-DENIS = Marie LE BOUTEILLER DE SENLIS (date : vers 1198)
Mariages consanguins après 1215 ne respectant pas les interdits canoniques :		
XX()XX	Degré 2	Charles IV CAPETIEN = Jeanne d'EVREUX
XX()XX	Degré 2	Guy V de LA ROCHE GUYON = Beatrix de LA ROCHE GUYON
XXX()XX	Degré 3	Philippe VI de VALOIS = Jeanne de BOURGOGNE
XXX()XX	Degré 3	Charles V de Valois = Jeanne de BOURBON
XX()XXX	Degré 3	Philippe VI de VALOIS = Blanche d'EVREUX-NAVARRÉ
XXX()XX	Degré 3	Louis X / CAPETIEN = Marguerite / BOURGOGNE
XX()XXX	Degré 3	Philippe III d'EVREUX-NAVARRÉ = Jeanne II CAPETIEN-NAVARRÉ
XXX()XXX	Degré 3	Philippe IV / CAPETIEN = Jeanne/NAVARRÉ
XXX()XXX	Degré 3	Charles IV / CAPETIEN = Blanche / BOURGOGNE
XXX()XXX	Degré 3	Philippe V / CAPETIEN = Jeanne II / BOURGOGNE
XXX()XXX	Degré 3	Philippe VALOIS-ORLEANS= Blanche de France
XXX()XXX	Degré 3	Louis de VALOIS = Marguerite de VALOIS-BOURGOGNE
XXX()XXX	Degré 3	Charles VII/ VALOIS = Marie / VALOIS-ANJOU
XXX()XXX	Degré 3	Pierre I / CAPETIEN-BOURBON = Isabelle / VALOIS
XXX()XXXX	Degré 4	Louis d'EVREUX / Marguerite d'ARTOIS
XXXX()XXXX	Degré 4	Thibaut de BEAUMONT EN GÂTINAIS = Jeanne LE BOUTEILLER DE SENLIS

⁷⁶⁷ L'ascendance royale n'a pas été étudiée au-delà de Philippe Ier, ce qui explique que les trois mariages consanguins de Louis VII n'apparaissent pas. Il faut toutefois noter pour Louis VII que sa seconde femme Constance de Castille est une parente au troisième degré, et qu'Adèle de Champagne est une parente au quatrième degré par Robert II le Pieux (voir C. AVIGNON, « Les stratégies matrimoniales des premiers Capétiens à l'épreuve des prohibitions canoniques en matière de parenté (XI^e-XII^e siècles) », art cit, p. 255..

Tableau 8 : liste des mariages consanguins au plus proche des règles canoniques après 1215

Type de circuit	Nombre de couples	Couple
Mariages consanguins respectant les interdictions canoniques après 1215 : degré 5 :		
XXXXX(X)	Degré 5	Louis II / VALOIS-ANJOU = Isabelle/ARAGON
XXX()XXXXX	Degré 5	Bertrand / MONTMORENCY-LAVAL = Jeanne / MONTMORENCY
Mariages consanguins respectant les interdictions canoniques après 1215 : degré 6 :		
XXX()XXXXXX	Degré 6	Simon II / CLERMONT EN BEAUVAISIS = Alix / MONTFORT
XXXXX()XXXXXX	Degré 6	Jean I / CHÂTILLON = Isabeau / TRIE
XXXXX()XXXXXX	Degré 6	Jean I / CHÂTILLON-PORCIEN = Isabeau / MONTMORENCY
XXXXX()XXXXXX	Degré 6	Gui II / MONTMORENCY-LAVAL = Isabeau / CHÂTILLON
XXXXXX()XXXXXX	Degré 6	Anseau IV / GARLANDE = Havoise / MONTMORENCY
XXXX()XXXXXX	Degré 6	Philippe VI / VALOIS (DE) = Blanche / EVREUX-NAVARRÉ
XXXX()XXXXXX	Degré 6	Jean / MONTMORENCY = Isabeau / CLERMONT-NESLE
XXXX()XXXXXX	Degré 6	Jean III / VILLIERS-LE-BEL = Jeanne / VILLIERS (seigneurs de Domont)
Mariages consanguins respectant les interdictions canoniques après 1215 : degrés 7 (Ancienne limite canonique avant 1215)⁷⁶⁸		
XXXXXX()XXXXXX	Degré 7	Guillaume IV / CHANTILLY (DE) = Jeanne / CLERMONT-NESLE
XXXXXX()XXXXXX	Degré 7	Jean I / CHÂTILLON-PORCIEN = Jacqueline / TRIE
XXXXXX()XXXXXX	Degré 7	Jean II / CHÂTILLON = Marie / MONTMORENCY
Mariages consanguins respectant les interdictions canoniques après 1215 : degrés 8		
XXXXXX()XXXXXX	Degré 8	Jean / CHÂTILLON = Isabeau / TRIE
XXXXXX()XXXXXX	Degré 8	Mathieu I / TRIE = Marsilie / MONTMORENCY
XXXXXX()XXXXXX	Degré 8	Renaud V / TRIE = Marie / NESLE
XXXXXX()XXXXXX	Degré 8	Gui III / MONTMORENCY-LAVAL = Jeanne / CLERMONT-NESLE
XXXXXX()XXXXXX	Degré 8	Jacques / VILLIERS (DE) = Regnaulde / CHENNEVIERES

⁷⁶⁸ A ce tableau il faut aussi ajouter l'union de degré canonique 7 entre Philippe III d'Aunay et Catherine de Montmorency, qui a lieu en dehors de la période d'étude.

2 ÉVOLUTION TEMPORELLE DE LA STRUCTURE DU RÉSEAU

Le recensement proposé est réalisé, d'abord, sur un intervalle large allant de 1020 à 1140, puis sur des périodes de soixante ans de 1140 à 1440 (en effet, le premier intervalle est moins riches en d'informations). La première question concerne les critères de choix des conjoints. Sont-ils libres de leur choix ? Nous pourrions le penser eu égard à la réforme grégorienne. Ou le mariage est-il décidé à l'avance par les chefs de lignages des deux époux, obéissant en cela à des stratégies matrimoniales qui les dépassent et qu'il nous faut caractériser et expliquer ? Pour approfondir l'étude de ces stratégies matrimoniales, l'étude de l'évolution des réseaux matrimoniaux identifie les nœuds centraux à l'origine de telle ou telle ramification de la constellation matrimoniale. Il est aussi important d'identifier les parentés qui s'allient régulièrement entre elles, et de vérifier si des combinaisons matrimoniales spécifiques et répétées entre les mêmes lignages ont lieu pendant la période. L'observation du réseau d'alliances évoqué dans le chapitre précédent, avec de nombreux échanges de femmes entre lignages, nous invite à valider cette hypothèse. Mais ces stratégies sont contraintes par des interdits ecclésiastiques de parenté. Nous devons alors savoir comment les anciens nobles parviennent à respecter ces interdits tout en épousant au plus proche, à travers les différentes trajectoires individuelles des couples. En somme quelles sont les solutions apportées ? Les stratégies se limitent-elles essentiellement à s'adapter aux règles ecclésiastiques, ou certaines manoeuvres s'opèrent-elles justement pour les transgresser ?

2.1 Le réseau matrimonial de 1020 à 1140

Entre 1020⁷⁶⁹ et 1140, le recensement de circuits matrimoniaux produit deux constellations matrimoniales autonomes et indépendantes : d'une part, un très beau cycle reliant les parentèles cognatiques des Dammartin aux Clermont-en-Beauvaisis et aux Mello ; et d'autre part, des redoublements d'unions associées à un mariage consanguin relient les Montmorency, les Gisors et les Le Riche. Notons toutefois que pendant cette période, aucune preuve ne nous indique que ces deux groupes de trois lignages sont en contact entre eux.

⁷⁶⁹ 1020 est la date de la première relation matrimoniale recensée, entre Bouchard II de Montmorency et Ildeline veuve d'Hugues du Château-Besset.

2.1.1 Le cycle d'alliance Dammartin/Mello/Clermont :

La première structure⁷⁷⁰ montre un cycle de réenchaînements de mariages issu du recensement 3-3-2. Exceptionnellement, le recensement a été étendu à 3-3-2-2 pour montrer les résultats d'un élargissement du recensement⁷⁷¹ : des circuits étendus à quatre mariages et à un quatrième groupe consanguin avec une profondeur généalogique fixée à 2. Ce cycle regroupe trois unions : Basile de Bulles avec Dreux IV de Mello, Marguerite de Roucy avec Hugues II de Clermont, Renaud II de Clermont avec Clémence de Bar (qui se remarie donc ensuite avec N. de Dammartin). Ces unions sont aussi représentées sur un arbre généalogique⁷⁷². Le double mariage de Clémence de Bar⁷⁷³ la place au cœur du cycle. Elle est d'abord unie avec le fils de Pierre de Dammartin et petit-fils d'Hugues de Dammartin, dont le prénom nous est inconnu⁷⁷⁴. A la mort du représentant des Dammartin, elle se remarie avec Renaud II de Clermont⁷⁷⁵, fils du comte Hugues II de Clermont et de Marguerite de Roucy. Certes, Clémence de Bar n'est pas d'origine francilienne : elle est la fille de Renaud I de Bar-le-Duc et de Gisèle de Vaudémont. Mais elle joue un rôle important dans les solidarités nobiliaires du nord de la région francilienne. En effet, elle constitue un nœud dans le réseau matrimonial permettant de rapprocher ou de réconcilier les comtes de Dammartin et les comtes de Clermont : l'oncle du premier mari de Clémence était hostile au roi, alors que le second mari lui est très fidèle. Renaud II de Clermont a une sœur Richilde de Clermont, qui

⁷⁷⁰ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.9.**

⁷⁷¹ Le cycle de réenchaînement est représenté en vert. Le résultat de l'élargissement au recensement 3 3 2 2 est représenté en noir.

⁷⁷² **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.10.**

⁷⁷³ Le double mariage est particulièrement bien détaillé dans Jean-Noël MATHIEU, Sabine PESIER et Marie-Thérèse HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », *Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, vol. 47, n° 1, 1996, p. 7-60. Il est vraisemblable (mais cela n'est pas encore démontré) que Clémence de Bar se soit mariée une troisième fois avec Thibaut III de Crépy, père de Philippe I seigneur de Nanteuil-le-Haudouin. Cependant cet éventuel lien entre Dammartin et Nanteuil reste hypothétique.

⁷⁷⁴ Hugues I comte de Dammartin, sa femme Roaide, ses enfants Pierre, Basile, Adélaïde, et Eustachie, fondent le prieuré de Saint-Leu d'Esserent en 1081 : voir *Cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent (1080-1538)*, éd. Eugène Müller, Pontoise, Société historique du Vexin (Publications de la Société historique du Vexin), 1900, p. 1-3. L'original se trouve aux Archives départementales de l'Oise, pièce H 2431. Pierre est dit comte de Dammartin en 1104 dans l'acte n° IV, et en 1107 dans l'acte n° XI du cartulaire rassemblé par Müller. Son père est donc mort avant 1104. Dans l'acte n° XII, apparaît un Hugues comte de Dammartin, qui, selon les témoins présents également dans l'acte n° XI, pourrait être Hugues II de Dammartin fils du comte Pierre, d'après Müller. Mais d'après J.-N. MATHIEU, S. PESIER et M.-T. HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », art cit, p. 25 n° 59, p. 25 n° 59, p. 29-30 : « il aurait très bien pu s'agir du père du comte Pierre mort prématurément ».

⁷⁷⁵ Voir J.-N. MATHIEU, S. PESIER et M.-T. HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », art cit, p. 28 et notes n° 76-77, et la charte de Manassès II évêque de Meaux, BnF, ms. Picardie, vol. 327, fol. 15.

épouse en premières noces Dreux III de Mello⁷⁷⁶ avant 1136. Le couple a un fils, Dreux IV de Mello. Puis Dreux III de Mello se remarie avec Agnès de Toucy vers 1136⁷⁷⁷. Dreux IV de Mello, quant à lui, épouse vers 1140⁷⁷⁸ Basile de Bulles, fille de Lancelin de Beauvais ou de Bulles et d'Adélaïde de Dammartin⁷⁷⁹. Or, Adélaïde de Dammartin n'est autre que la sœur du comte Pierre de Dammartin. Le cycle se referme donc. L'extension du recensement, ici exceptionnelle car le nombre d'individus est encore assez faible, a permis de dégager des relations horizontales assez fortes entre au moins trois lignages différents. Il existe aussi une autre structure de parentèle existant en parallèle, celle des Montmorency/Gisors/ Le Riche.

⁷⁷⁶ William Mendel NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie : XII^e-XIII^e siècle leurs chartes et leur histoire*, vol. 1/2, Paris, A. et J. Picard (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, n° 27), 1971, p. 82, note n° 5. Newman évoque notamment un acte d'Eude II évêque de Beauvais qui se trouve aux archives de l'Oise : Archives de l'Oise, H 7603 n° 1, publié dans Pierre LOUVET, *Histoire et antiquité du pays de Beauvaisis...*, Beauvais, Vve Valet, 1631, p. 619. Richilde doit certainement décéder avant 1136 puisque Dreux III se remarie ensuite avec Agnès de Toucy.

⁷⁷⁷ En 1136, Dreux de Mello et ses fils Dreux et Renaud sont cités dans un acte d'Eudes II évêque de Beauvais, voir W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 82, note n° 5. Il s'agit donc des enfants qu'il a eu avec sa première femme Richilde de Clermont-en-Beauvaisis. Dreux IV de Mello est donc fils de Dreux III seigneur de Mello et de Richilde. Dreux III avait un autre fils lui aussi nommé Dreux qui possède sans doute la seigneurie de Saint Bris. Il est nommé Dreux de Mello seigneur de Saint Bris. Voir Wilhelm Karl von ISENBURG et Frank FREYTAG VON LORINGHOVEN, *Europäische Stammtafeln : Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten / [begründet von Wilhelm Karl Prinz zu Isenburg ; fortgeführt von Frank Baron Freytag von Loringhoven]. Neue Folge / herausgegeben von Detlev Schwennicke. Band XIV, Les familles féodales de France II*, Marburg, J. A. Stargardt, 1991, tafel 651. La référence par la suite sera rédigée sous la forme : *Europäische Stammtafeln*, XIV, table n° 651

⁷⁷⁸ Il s'agit seulement d'une estimation. En 1136, Dreux III de Mello et son fils sont témoins dans un autre acte d'Eude II évêque de Beauvais. Voir P. LOUVET, *Histoire et antiquité du pays de Beauvaisis...*, op. cit., tome I, p. 578., mais l'épouse de Dreux IV n'apparaît pas dans l'acte. L'âge de première apparition dans les textes est porté à 15 ans, et le mariage a dû avoir lieu avant 1160 et bien avant encore si on considère que le couple a procréé trois enfants, Dreux IV étant l'aîné.

⁷⁷⁹ La généalogie de Lancelin de Bulles et d'Adélaïde de Dammartin est donnée dans W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 82-84, note n°6. Voir aussi J.-N. MATHIEU, S. PESIER et M.-T. HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », art cit, p. 35, note n° 115. Joseph Depoin évoque un premier mariage d'Adélaïde de Dammartin avec Aubri de Mello dit Payen, fils de Gilbert II de Mello et d'Ermentrude : Joseph DEPOIN, « La maison de Mello en Beauvaisis », *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, vol. 33, 1915, p. 243-244. Voir aussi *Le Prieuré de Saint-Leu d'Esserent*, op. cit., p. 1, 13, actes n° I et VIII .et N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 186, W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 81-82. À noter toutefois que J.-N. Mathieu affirme dans son étude sur les Dammartin que l'alliance entre Adélaïde de Dammartin et Aubri de Mello dit Payen est « présumée » : l'hypothèse est issue d'un texte où seul le prénom de la femme d'Aubri de Mello est mentionné, Adélaïde, mais en aucun cas cet Aubri de Mello ne peut constituer la souche des comtes Aubri de Dammartin. J.-N. Mathieu termine son raisonnement en indiquant qu'on ne sait pas comment rattacher Aubri de Mello au reste du lignage : J.-N. MATHIEU, S. PESIER et M.-T. HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », art cit, p. 35, note n° 115. et *Le Prieuré de Saint-Leu d'Esserent*, op. cit., p. 3, 13, actes n° I et VIII. J'ai donc rejeté cette première relation.

2.1.2 Le cycle d'alliances Montmorency/Gisors/Le Riche :

Ce cycle d'alliances est un peu particulier. Comme cela a déjà été signalé, l'union entre Richard I de Montmorency et Mathilde de Gisors⁷⁸⁰ est un mariage consanguin au troisième degré. Richard est le fils de Thierry de Montmorency et le neveu de Richilde de Montmorency, mariée à Geoffroy Le Riche vers 1088⁷⁸¹. Mathilde de Gisors est la fille de Thibaud Payen de Gisors et de Mathilde⁷⁸². Cette Mathilde est identifiée à Mathilde Le Riche, fille de Richilde, et donc la cousine de Richard I de Montmorency⁷⁸³. Il épouse donc la fille de sa cousine croisée patrilinéaire Mathilde Le Riche⁷⁸⁴.

En conclusion, sur la période 1020-1140, les structures de la parenté reconstituées sont très parcellaires sur l'Île-de-France mais laissent entrevoir quelques regroupements entre les lignées comtales du nord et de l'est de l'Île-de-France, entre les Dammartin et les Clermont, ou au nord-ouest, dans le Vexin français, entre seigneurs de Montmorency-Saint-Denis seigneurs de Banthelu et Gisors. Le réseau devient plus complexe à la période suivante.

2.2 Le réseau matrimonial entre 1140 et 1200 :

Le réseau matrimonial après 1140, issu d'un recensement 3 3 2⁷⁸⁵ a pour origine le rassemblement et la mise en relation de parentèles articulés bien distincts, formant ensemble une armature matrimoniale large. Le recensement 3 3⁷⁸⁶, limité aux ordres 1 et 2, ne donne qu'un état fragmenté de l'armature étendue à l'ordre 3. Cette indication nous montre donc que les nobles avant 1200 recherchent encore massivement des conjoints parmi les parentèles des

⁷⁸⁰ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 683 et preuve p. 428.

⁷⁸¹ *Europäische Stammtafeln*, XIV, table n° 116.

⁷⁸² A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 683 et preuve p. 428.

⁷⁸³ Geoffroy le Riche épouse Richilde de Montmorency : il dote le prieuré de St-Prix de Tour vers 1085. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise publié d'après les documents inédits*, vol. 1/3, édité par Joseph Depoin, Pontoise, Société Historique du Vexin, 1895, n° XV, p. 13. Archives départementales du Val d'Oise, original sans sceau, 9 H, carton I. Voir aussi *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs : monastère parisien.*, vol. 4, éd. J. Depoin, Ligugé, Paris, A. Picard et fils, 1912, p. 407.

⁷⁸⁴ Voir le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.11** pour la description de l'armature matrimoniale, et le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.12** pour la description des circuits matrimoniaux.

⁷⁸⁵ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.13.**

⁷⁸⁶ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.14.** Le recensement 3 3 pour la période 1140-1200 produit une armature matrimoniale très morcelée et fragmentée. Le recensement étendu à l'ordre 3, illustrée dans la figure précédente, donne une information supplémentaire indispensable pour connaître les relations entre les composantes matrimoniales recensées aux ordres 1 et 2.

affins, au sein d'une grande parentèle élargie dans le plan horizontal, la *sippe*⁷⁸⁷ décrite pour l'époque du Haut Moyen Âge. Le premier groupe prend appui sur les premières composantes matrimoniales identifiées avant 1140. Il se concentre autour des parentèles comtales de Dammartin et de Clermont-en-Beauvaisis, qui agrègent aussi les Beaumont-sur-Oise, la parentèle royale des Vermandois et des Dreux, les Montmorency, les Bouteiller de Senlis et les Châtillon. Ces derniers, originaires de Champagne s'installent très tôt en Île-de-France, avant le début de notre période d'étude. Ils prennent de l'ampleur sur le plan régional ou interrégional. Le second groupe est constitué des parentèles d'importance moyenne, celles des Aunay, des Mauvoisin, des Garlande, et la branche cadette des Montmorency-Saint-Denis, déjà identifiée à la fin du XI^e siècle. Enfin, de nouveaux lignages nobles d'importance moyenne commencent à se rattacher aux parentèles des Grands, comme les Trie, les seigneurs de l'Isle-Adam, ou la nouvelle branche cadette des Montmorency-Marly. Chaque groupe est étudié séparément.

2.2.1 La parentèle royale, les comtes et les Grands

La constellation suivante, celle des comtes, des parentèles royales et des Grands qui gravitent autour d'eux, est surtout générée dans les années 1140-1200 sous Louis VII et Philippe Auguste. Elle est constituée d'un noyau resserré formé de quatre pôles liés entre eux, autour desquels se développent quelques groupes plus petits en périphérie.

Le premier de ces quatre pôles est constitué d'un noyau dense, un ensemble de relations matrimoniales et consanguines très concentrées. Ce noyau regroupe d'une part les comtes de Clermont en Beauvaisis avec Renaud II de Clermont en tête, les comtes de Dammartin et le lignage des Mello, groupes déjà cartographiés dans le chapitre précédent, et, d'autre part, les comtes de Beaumont sur Oise Mathieu I de Beaumont, Mathieu II de Beaumont, Mathieu III de Beaumont et Jean de Beaumont-sur-Oise. Le comte Renaud II de Clermont (n°846) s'est marié une première fois avec Adélaïde de Vermandois. Cette union initie le rapprochement des Clermont avec une lignée royale que nous étudions par la suite. Puis il se remarie avec Clémence de Bar. Le cycle des Clermont-Dammartin-Mello⁷⁸⁸, identifié dans l'étude de la période précédente, donc de structure plus ancienne, est ainsi raccroché à la constellation en cours de développement dans la période 1140-1200, grâce au

⁷⁸⁷Voir l'ouvrage de Régine Le Jan, Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc : VII^e-X^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

⁷⁸⁸L'ancien réseau est indiqué en vert dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.13**.

premier mariage de Renaud. Ce dernier est identifié comme un personnage central du réseau, car il est relié à trois autres individus qui donnent naissance à d'autres structures. Il s'agit de sa sœur Emme de Clermont, et deux de ses petits-enfants, le futur comte Renaud I de Dammartin « triste héros de Bouvines » et Alix de Dammartin⁷⁸⁹, nés de sa fille Mathilde de Clermont et du comte de Dammartin Aubri II de Dammartin⁷⁹⁰. Emme de Clermont épouse Mathieu I de Beaumont sur Oise⁷⁹¹. Les deux lignées comtales du nord de l'Île-de-France se rapprochent, même si Mathieu profite de cette union pour prendre possession de la totalité des fiefs de Luzarches, dont la moitié constituait déjà la dot de sa femme. Ce remembrement forcé entraîne d'ailleurs l'intervention de Louis VI le Gros contre les propriétés du comte de Beaumont sur Oise. Le comte Hugues de Clermont récupère ensuite son bien⁷⁹².

Ce groupe comtal se lie fortement à un agglomérat de femmes du lignage des Châtillon et du lignage des Nesle, regroupées autour du comte de Soissons Raoul III de Nesle, possessionné en Île-de-France, et de membres de la maison royale comme Adèle de Dreux ou la reine Adélaïde. Ces alliances multiples entre Beaumont-sur-Oise et Soissons-Nesles⁷⁹³ constituent l'armature de l'expansion du réseau réticulaire matrimonial entre 1140 et 1200. Le comte Mathieu III de Beaumont-sur-Oise (n° 130), fils de Mathieu II (n° 85) et de Mathilde de Châteaudun (n° 996), a un demi-frère, Jean (n° 131)⁷⁹⁴, issu du second mariage de Mathieu II et d'Adèle de Luzarches (n° 517). Le comte Raoul III de Nesle (n° 714), quant à lui, est marié à Adèle de Dreux, petite-fille de Louis VI, en premières noces⁷⁹⁵. De cette union naissent deux filles, Aliénor de Soissons-Nesle (n° 521) et Gertrude de Nesle (n° 491)⁷⁹⁶, toutes les deux cousines de Gertrude de Nesle qui s'est alliée à Renaud de Mello, puis à Raoul II de Clermont. La première des deux sœurs épouse Mathieu III de Beaumont-sur-Oise⁷⁹⁷. La

⁷⁸⁹ J.-N. MATHIEU, S. PESIER et M.-T. HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », art cit, p. 52 note n° 186.

⁷⁹⁰ *Ibid.*, p. 30 note n° 89 et p. 52 note n° 185.

⁷⁹¹ Louis DOUËT-D'ARCQ, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XI^e au XIII^e siècle: avec une carte du comté*, Amiens, l'Imprimerie de Duval et Herment, 1855, p. LXXIV et preuve p. 149.

⁷⁹² *Ibid.*, p. LXXIII.

⁷⁹³ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.15.**

⁷⁹⁴ *Europäische Stammtafeln*, XIV, tables 644, 655.

⁷⁹⁵ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 65 n° 24. Voir aussi BnF, ms. Picardie 258, fol. 75v°. et BnF, ms. latin 11003, fol. 227, n° 839.

⁷⁹⁶ *Ibid.* n° 25. Voir également Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle...*, Paris, A. Picard et fils, 1909, p. CIV, et n° 24, p. CV-CVII.

⁷⁹⁷ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 66, note 26. Voir aussi L.-L. BORRELLI DE SERRES, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle...*, op. cit. p. CIV, et n° 24, p. CV-CVII. Les noms de ses filles et de leur mère sont donnés dans BnF, ms. latin 5473, fol. 121 et ms. latin 5470, p. 88.

seconde, Gertrude, épouse Jean de Beaumont, mariage qui est cependant annulé⁷⁹⁸. Cette annulation s'explique par la relation de germanité entre sa femme Gertrude et celle de son frère. L'union de deux frères avec deux sœurs représente un cas de troisième genre d'affinité, prohibé par l'Église : le concile de Latran de 1215 ne s'est pas encore tenu. Après l'annulation de son premier mariage, Gertrude de Nesle épouse en secondes nocces Mathieu II de Montmorency, créant ainsi un premier lien entre Beaumont et Montmorency grâce à un intermédiaire féminin, même si les conditions ne sont pas optimales. L'imbrication des relations entre Beaumont-sur-Oise, Montmorency et Clermont-en-Beauvaisis est illustrée par les positions centrales de la femme de Mathieu de Montmorency, Gertrude de Nesle, du comte Mathieu III de Beaumont, grâce à ses deux mariages successifs avec Éléonore de Vermandois puis Alienor de Nesles, et de Jean de Beaumont, impliqués respectivement dans dix, neuf et six circuits matrimoniaux. Le comte Renaud II de Clermont-en-Beauvaisis, est impliqué lui aussi dans neuf circuits⁷⁹⁹.

Dans cet agglomérat féminin se trouvent également deux sœurs Adèle de Châtillon et Marie de Châtillon. Adèle de Dreux, leur mère, épouse d'abord Gui II seigneur de Montjay et de Châtillon vers 1161⁸⁰⁰, puis, en quatrième nocces, se marie avec le comte Raoul III de Nesle. Sa première fille, Adèle, épouse Guillaume IV de Garlande⁸⁰¹. Marie de Châtillon, elle, s'allie avec Renaud I de Dammartin, union qui fut bientôt rompue par Renaud⁸⁰². Adèle de Dreux appartient à la maison royale. Aussi les Garlande et les Dammartin sont associés à la parentèle royale⁸⁰³ jusqu'à la trahison du comte de Dammartin. De même, Mathieu I de Montmorency (n°86) est lui associé à la mesnie royale, puisqu'il se marie avec la reine Adelaïde de Savoie ou de Maurienne (n°486)⁸⁰⁴. Quant aux Clermont en Beauvaisis et aux Beaumont sur Oise, ces derniers se sont intégrés dans une autre parentèle royale, celle des Vermandois⁸⁰⁵. Hugues, oncle du roi Louis VI, et frère de Philippe I^{er}, épouse Adelaïde (n°844), fille d'Herbert V comte de Vermandois, et d'Adèle de Valois. La comtesse de

⁷⁹⁸ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 65.

⁷⁹⁹ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, tableau 3.1.**

⁸⁰⁰ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 206 note e. voir aussi André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Chastillon s/Marne*, Paris, Cramoisy, 1621, preuve p. 27.

⁸⁰¹ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 218 note 1. A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Chastillon s/Marne*, op. cit. preuves p. 29-30.

⁸⁰² W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 208 note e.

⁸⁰³ La parenté royale est indiquée en rouge dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.13.**

⁸⁰⁴ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 100.

⁸⁰⁵ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.16.**

Vermandois se remarie en 1103 avec Renaud II comte de Clermont-en-Beauvaisis (n°846). De son premier mariage, Adélaïde de Vermandois a un fils, le comte Raoul I de Vermandois, dit le grand (n°847), père d'Éléonore de Vermandois, qui se marie avec Mathieu III de Beaumont (n°130). Le couple divorce en 1192 et Mathieu III de Beaumont se remarie avec Aliénor de Nesle en 1199⁸⁰⁶.

Enfin un quatrième groupe important se distingue, celui des comtes de Meulan et des comtes de Montfort, et forme un cas spécifique. Les possessions des comtes sont situées en Normandie et en Île-de-France, à cheval entre les sphères d'influence anglaise et française. Au même titre qu'Adèle de Dreux, qui descend de la parentèle royale de Robert comte de Dreux, Galeran IV de Beaumont-le-Roger est aussi lié au groupe princier des Vermandois, puisqu'il est le fils d'Elizabeth de Vermandois, elle-même fille d'Hugues I de Vermandois. Il est donc cousin d'Éléonore de Vermandois. Non seulement représentant d'une alliance entre groupe princier et lignée comtale, il symbolise aussi une alliance entre lignées comtales proprement dite, entre les Meulan et les Montfort. En effet, Galeran IV de Beaumont-le-Roger, comte de Meulan, épouse Agnès de Montfort, dame de Gournay sur Marne en 1141⁸⁰⁷, fille d'Amaury III de Montfort et d'Agnès de Garlande. Un échange d'alliance a lieu ensuite, puisque les Galeran octroie une femme aux Montfort. Amicie de Leicester, la fille de son neveu Robert III de Beaumont-le-Roger, comte de Leicester, se marie avec Simon IV de Montfort, neveu par alliance d'Agnès de Montfort. Le fils de Galeran IV, Amaury de Meulan, épouse la veuve du comte Mathieu III de Beaumont-sur-Oise, Adèle de Luzarches, vers 1180, assurant ainsi une certaine continuité dans les alliances entre lignées comtales⁸⁰⁸. Par la suite, les comtes de Meulan respectent les contraintes du mariage grégorien et se marient hors de leur sphère d'influence. Robert II de Beaumont-le-Roger, le fils de Galeran, se rapproche des Plantagenêts et quittent la sphère matrimoniale francilienne. D'autres s'allient à des seigneurs de la zone frontière entre Normandie et Île-de-France. Ainsi les comtes de Meulan ne constituent plus un lignage francilien à part entière⁸⁰⁹. De même, les comtes de Montfort, dans leur recherche

⁸⁰⁶ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 66. Voir aussi L.-L. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle...*, op. cit., p. CXXIX, CXXI, CXII-CXIII.

⁸⁰⁷ *Europäische Stammtafeln*, XIV. table n° 700.

⁸⁰⁸ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 175, note n° 146.

⁸⁰⁹ Contrairement aux Montlhéry, voir *Ibid.*, p. 180. Les comtes de Meulan ne font donc pas partie de notre étude par la suite.

de mariage isogamique⁸¹⁰ et leur désir de respecter les interdictions canoniques, doivent rechercher des épouses hors de l'Île-de-France⁸¹¹.

Certes, Éric Bournazel, dans son ouvrage sur le gouvernement capétien, avait déjà très bien montré les relations entre ces trois parentèles ; les Montmorency, les lignées comtales de Beaumont-sur-Oise et celles de Clermont-en-Beauvaisis. Cependant l'utilisation du logiciel Puck nous permet de mieux illustrer l'articulation entre ce noyau dense et les familles de lignées moins importantes qui commencent à s'agréger autour de ce pôle à partir des années 1140, comme les Bouteiller de Senlis, les Garlande ou les Montmorency-Saint-Denis, branche cadette des Montmorency.

2.2.2 La noblesse moyenne sous Louis VII et Philippe Auguste

Lors de la période 1140-1200, deux alliances importantes relient les anciens lignages comme celui des comtes de Clermont ou les Montmorency/Saint-Denis à de nouveaux lignages de la moyenne noblesse d'Île-de-France. Il s'agit d'abord de l'alliance entre Guy IV Le Bouteiller de Senlis (n° 116) et Marguerite de Clermont d'une part, et d'autre part, du meilleur exemple de réseau d'alliances résultant de circuits matrimoniaux resserrés pendant cette période : l'alliance entre les Garlande, les Mauvoisin, les Mello, les Aunay et les Montmorency-Saint-Denis.

L'origine des Bouteiller de Senlis est très discutée, mais ils détiennent l'office de bouteiller très tôt sous le règne de Louis VI, au début du XII^e siècle⁸¹², brièvement en 1108 avec Gui III Le Bouteiller de Senlis, puis à partir de 1134 jusqu'en 1149, avec Guillaume le Loup de Senlis, son fils, en concurrence avec les Garlande. Le lignage commence à apparaître à la lumière lorsque le fils de Guillaume, Guy IV le Bouteiller, qui devient bouteiller du roi à son tour, se marie avec une représentante d'une lignée comtale, en l'occurrence Marguerite de Clermont, fille du comte Renaud II de Clermont et de Clémence de Bar, assurant ainsi le prolongement d'une des premières constellations matrimoniales de la période 1020-1140. Les

⁸¹⁰ Tout au long de ce paragraphe, nous avons constaté des mariages répétés entre des représentants de lignées comtales. Ce fait a également été constaté par Dominique Barthélémy pour les comtes de Vendôme. Voir *Ibid.*, p. 179, note n° 184. qui cite Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme : de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 542.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 181 : « Au XIII^e siècle, les Montfort n'épousent pratiquement plus de franciliennes. Les maisons comtales ne se retrouvent plus qu'en Angleterre, en Picardie, en France méridionale et en Terre Sainte ».

⁸¹² Nicolas Civel reprend parfaitement le débat sur les origines des Bouteiller (N. Civel, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 201-202), qu'il s'agisse soit d'une origine de haute noblesse d'après Depoint, soit d'un lignage de petite noblesse qui s'élève grâce au service du roi d'après Éric Bournazel.

Bouteiller s'agrègent ainsi aux grandes lignées nobiliaires, les Beaumont, les Clermont, les Montmorency, qui occupent les plus grandes charges d'officiers sous Louis VII⁸¹³.

La seconde alliance concerne les concurrents des Bouteillers aux postes les plus élevés dans l'entourage royal, à savoir les Garlande. Anseau de Garlande épouse en 1100 Agnès de Rochefort et devient sénéchal vers 1108. D'extraction de petite noblesse, le lignage gagne en renommée. Ses deux frères, Guillaume II de Garlande (n° 121), puis Étienne de Garlande, lui succèdent à ce poste⁸¹⁴. Mais la descendance du sénéchal Guillaume II pose quelques problèmes. La tâche est rude pour démêler les écheveaux de la généalogie de Guillaume II de Garlande⁸¹⁵. Or il est essentiel de bien comprendre les relations matrimoniales générées par l'alliance de Guillaume II, puisque lui-même, sa femme Agnès de Toucy, sa fille Agnès de Garlande (n° 718) et sa nièce Agnès fille d'Ansel de Garlande, mariée successivement à Amaury de Montfort et à Robert I^{er} de Dreux, constituent les intermédiaires les plus importants du réseau de la constellation matrimoniale de la période 1140-1200⁸¹⁶. En 1961, Pierre Briere⁸¹⁷, tout comme Éric Bournazel⁸¹⁸, tentèrent de réaliser une synthèse des thèses proposées par Joseph Depoin⁸¹⁹ et G Estournet⁸²⁰. Voici la solution retenue ici. Agnès de Toucy⁸²¹ a épousé Guillaume II de Garlande ; l'union a duré de 1125 à 1132, date de la mort de Guillaume II de Garlande. Ils ont deux enfants, Guillaume III de Garlande et Agnès de

⁸¹³ *Ibid.*, p. 208-209.

⁸¹⁴ *Ibid.*, p. 194-195.

⁸¹⁵ Nicolas Civel évoque « les difficultés à dévider l'écheveau embrouillé des premières générations de Garlande ». N. CIVEL, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 193.

⁸¹⁶ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, tableau 3.2.** Les Garlande occupent les places n°1, 3, 5, 6 et 8 du classement des douze intermédiaires les plus importants.

⁸¹⁷ Pierre BRIÈRE, « La Région parisienne au moyen-âge, I. Une Alliance familiale entre les Garlande, les Mauvoisin et les Mello au XII^e siècle. », *Bulletin de la Société historique de Lagny*, n° 1, 1961, p. 3-12.

⁸¹⁸ Éric BOURNAZEL, *Le Gouvernement capétien au XII^e siècle : 1108-1180, structures sociales et mutations institutionnelles*, Paris, Presses universitaires de France (Publications de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges, n° 2), 1975.

⁸¹⁹ *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, *op. cit.*, tome II, p. 233-235, charte n°341 et p. 246-249.

⁸²⁰ Gustave ESTOURNET, *Les Montmorency-Saint-Denis. Lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*, Mende Paris, Impr. Henri Chaptal siège social de la Société historique du Vexin, 1923.

⁸²¹ Pour Eric Bournazel, Agnès de Garlande, appelée Agnès de Livry, fille de Guillaume I de Garlande, est la mère des trois frères utérins, Guillaume, Robert, et Dreux. Mais elle n'est pas l'épouse de Guillaume II de Garlande dont il conteste l'existence. Il indique alors son premier mariage avec Robert II Mauvoisin qui lui donne deux fils, Guillaume dit «de Garlande» et Robert III, dit de Mauvoisin. Mais pour quelle raison Guillaume aurait-il pu prendre le nom du lignage de sa mère, et Robert celui de son père ? É. BOURNAZEL, *Le Gouvernement capétien au XII^e siècle*, *op. cit.*, p. 37-39. Cette construction est reprise par Nicolas -, N. CIVEL, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 330. Cette thèse suit plutôt la position présentée par Joseph DESPONT, *Une famille seigneuriale aux XII^e et XIII^e siècles, la famille de Garlande*, Ecole des Chartes, s.l., 1924.

Garlande⁸²². Agnès de Toucy se remarie ensuite avec Robert II Mauvoisin et ont un fils Robert III Mauvoisin. Robert II meurt vers 1136, et Agnès de Toucy se remarie avec Dreux III de Mello, donnant naissance à un dernier fils Dreux de Mello⁸²³. A la deuxième génération, Agnès de Garlande épouse Foucault IV de Montmorency-Saint-Denis⁸²⁴. Ce dernier mariage est listé dans le recensement matrimonial informatif, défini comme un mariage d'ordre 3. En effet, le circuit matrimonial, pour relier Foucault IV (individu n° 374) à Agnès (n° 718), passe par deux mariages intermédiaires, l'un entre Adélie d'Aunay et Robert III Mauvoisin, l'autre entre Robert II Mauvoisin et Agnès de Toucy. La notation positionnelle indiquée⁸²⁵ implique le circuit des relations suivantes. Foucault IV de Montmorency-Saint-Denis est le fils de Foucault III de Montmorency-Saint-Denis et de Mahaut d'Aunay⁸²⁶. Le frère de Mahaut s'appelle Gautier II d'Aunay, tous les deux enfants de Pierre I d'Aunay et d'Hélissent Le Bel. Gautier II est marié à Rence du Mesnil-Madame-Rance. Ils ont pour fille Adélie ou Agnès d'Aunay⁸²⁷. Agnès est mariée à Robert III Mauvoisin. Nous le savons car Adélie a un fils nommé Robert Mauvoisin⁸²⁸, plus

⁸²² Dans J. Depoin, Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, op. cit., p. 234, chartre n° 341, Agnès est dite fille de Guillaume de Garlande, « *Agnētis, filie Guillermi de Garlandia, quam habet a nobis in feodo in pedagio isto, ... Robertus ejus viro* ». Elle est mariée à un Robert et donne naissance à plusieurs fils, mais le nom de son mari n'est pas donné. Dans la chartre n° 351, datée entre le 14 décembre 1154 et le 24 octobre 1157, il est question d'une Agnès dame de Livry veuve de Guillaume II de Garlande seigneur de Livry d'après la note 358 de la page 246. Agnès concède un cens de Roissy avec l'assentiment de ses fils Guillaume et Robert. Cette Agnès n'est pas Agnès de Garlande mais Agnès de Toucy, et ses enfants sont bien Guillaume III de Garlande et Robert III Mauvoisin issu de la deuxième union d'Agnès de Toucy avec Robert II Mauvoisin. De plus, Dreux de Mello, issu de la troisième union d'Agnès de Toucy avec Dreux III de Mello est dit seigneur de Saint-Bris le Vineux, un fief qui fait bien partie de la seigneurie de Toucy. Guillaume II de Garlande a donc bien deux enfants, Guillaume III de Garlande seigneur de Livry, et Agnès de Garlande.

⁸²³ *Ibid.* p. 20-21 et 48-54. Newman reprend également cette construction dans W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 265 note 3.

⁸²⁴ Si le premier mari Robert n'est pas identifié, en revanche Foucault IV de Montmorency est bien marié avec Agnès de Garlande. Elle est nommée ainsi dans un acte de 1160-1170, dans :G. ESTOURNET, *Les Montmorency-Saint-Denis. Lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*, op. cit., p. 120-122, pièce justificative n°II.

⁸²⁵ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.17.**

⁸²⁶ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 265 note 3. Voir aussi G. ESTOURNET, *Les Montmorency-Saint-Denis. Lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*, op. cit., p. 48.

⁸²⁷ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit. p. 265 note 4. Newman fonde sa filiation sur deux chartes : Archives de l'Oise, H 5262, Chaalis et H 5287, Chaalis. Dans ces deux chartes datées respectivement de 1143 et 1163, Adélie est nommée fille de Gautier II d'Aunay et apparaît en tant que témoin avec ses parents. Son mari n'est pas évoqué.

⁸²⁸ Depoin indique qu'une Agnès d'Aunay s'est mariée avec Raoul IV Mauvoisin et a eu un fils, Robert Mauvoisin. Pierre Brière propose de relier Agnès de Garlande la fille de Guillaume II de Garlande avec ce Robert (P. BRIERE, « La Région parisienne au moyen-âge, I. Une Alliance familiale entre les Garlande, les Mauvoisin et les Mello au XII^e siècle. », art cit, p. 11.), qui lui-même dit avoir pour oncle en 1202 un certain Guillaume d'Aunay, frère d'Agnès (Archives nationales S 4360, n° 52). Mais cette solution présente deux inconvénients. Pour qu'Agnès de Garlande puisse avoir un premier mari avant Foucault IV de Montmorency, ce premier mari Robert doit être décédé avant 1160. S'il s'agit de Robert Mauvoisin, Adélie d'Aunay, sa mère présumée, est témoin d'un acte avec ses parents en 1143 et 1163. Elle n'est pas encore mariée à ces dates. Elle

précisément Robert IV Mauvoisin. Robert III Mauvoisin quant à lui est fils de Robert II Mauvoisin et d'Agnès de Toucy⁸²⁹, la mère d'Agnès de Garlande, enfant de son premier mariage avec Guillaume II de Garlande. Ainsi, grâce aux différents remariages d'Agnès de Toucy, trois parentèles sont connectées. Les Montmorency-Saint-Denis forment déjà un premier groupe consanguin. Ils nouent donc des relations de parenté avec les Mauvoisin d'un côté et les Garlande de l'autre.

Le groupe Garlande/Aunay/Mauvoisin/Montmorency-Saint-Denis, mis en valeur au §2.2.2, est rattaché à la structure générale via deux individus importants : d'une part, Guillaume IV de Garlande, petit-fils de Guillaume II de Garlande et d'Agnès de Toucy⁸³⁰, et, d'autre part, Agnès de Garlande, cousine de Guillaume II de Garlande, puisque le père d'Agnès est Anseau de Garlande, sénéchal, frère de Guillaume I de Garlande, l'autre sénéchal de la famille⁸³¹. Les deux individus sont reliés au groupe des Dreux/ Nesle/ Châtillon mené par Adèle de Dreux. En effet, Guillaume IV de Garlande est marié avec Adèle de Châtillon, fille d'Adèle de Dreux et de Guy II seigneur de Châtillon⁸³². Agnès de Garlande, après avoir épousé Amaury III de Montfort et donné naissance à la femme de Galeran IV de Beaumont le Roger comte de Meulan, se remarie avec Robert I^{er} de Dreux, comte de Dreux et frère du roi Louis VII, père d'Adèle de Dreux. Agnès de Garlande est donc également en relation avec le dernier des quatre pôles principaux, celui des Montfort, que nous avons étudié.

ne peut donc être mère d'un Robert lui-même marié à Agnès de Garlande et décédé avant 1160. Pierre Briere crée donc une Agnès d'Aunay associée à la génération précédente, sœur d'un Guillaume I d'Aunay qui vit en 1125 (Archives nationales LL 1157 fol. 240 : Guillaume d'Aunay avoue sa terre d'Aunay à Mathieu Le Bel). Mais Robert en 1202 ne peut pas se dire neveu d'un oncle qui apparaît tenant un fief en 1125, à moins qu'il ne soit quasi-centenaire. Et qui serait alors le mari d'Adelvie d'Aunay père d'un Robert Mauvoisin ?

⁸²⁹ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 265 note 5. Il se fonde pour cela sur deux actes, un qui se trouve dans BnF, ms. latin 5471, Cartulaire de Froidmont, p. 241. L'autre se trouve dans Archives nationales, S 5188^B, non coté, Commanderie de Choisy-le-Temple. Notons ainsi que dans ce dernier acte de 1202, Robert Mauvoisin évoque le prénom de sa mère : *Ego Robertus Malus Vicinus notum fieri volo... quod Adelvia, mater mea, et ego dedimus....* ». La mère de Robert IV Mauvoisin s'appelle donc bien Adelvie et non Agnès, comme l'affirment Pierre Briere et Joseph Depoin.

⁸³⁰ Guillaume IV de Garlande est le fils de Guillaume III de Garlande et d'Idoine de Trie, Guillaume III étant lui-même fils de Guillaume II de Garlande et d'Agnès de Toucy. Voir P. BRIÈRE, « La Région parisienne au moyen-âge, I. Une Alliance familiale entre les Garlande, les Mauvoisin et les Mello au XII^e siècle. », art cit, p. 8. et *Europäische Stammtafeln*, XIII, table n° 113.

⁸³¹ *Europäische Stammtafeln*, XIII, table n° 113.

⁸³² W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, op. cit., p. 218, note n°1.

2.2.3 L'apparition des Trie, Marly et Isle-Adam

De nouveaux lignages de la moyenne noblesse apparaissent en pleine ascension grâce aux mariages hypergamiques noués avec les familles comtales ou avec des grands serviteurs royaux. Parfois, les interdits ecclésiastiques sont bafoués.

Les petits-enfants de Renaud II de Clermont donnent naissance à de nouvelles structures. Un échange matrimonial s'opère entre les enfants des deux filles du comte de Clermont et les enfants d'Enguerrand II de Trie⁸³³. Le fils de Marguerite de Clermont, Guy V Le Bouteiller de Senlis épouse Élisabeth de Trie. La fille de Mahaut de Clermont, Alix de Dammartin, s'allie avec Jean I^{er} de Trie, le frère d'Élisabeth⁸³⁴. De même, Anseau II de l'Isle-Adam épouse Alix de Beaumont, fille du comte Mathieu II de Beaumont⁸³⁵. Si les plus grands donnent des femmes à leurs vassaux en échange de rapports de fidélité accrus, ils leur prennent aussi leurs épouses pour étendre leurs propres terres sur celles des lignages de moindre importance, pour remembrer leur patrimoine territorial. Enfin, vers 1194, Mathieu I de Marly, issu d'une branche cadette des Montmorency, épouse Mathilde de Garlande, sœur de Guillaume IV de Garlande et fille de Guillaume III de Garlande et d'Idoine de Trie⁸³⁶. Les ancêtres communs aux deux membres du couple remontent au cinquième degré. Les interdits ecclésiastiques avant le concile de Latran de 1215 s'étendaient jusqu'au septième degré de parenté et d'affinité. Mathieu I de Marly les ignore et ne les respecte pas. En épousant une Garlande, et en prenant le risque du courroux de l'Église, il entre dans la sphère d'influence royale au plus près et compense ainsi sa position de cadet.

En conclusion, pendant la période 1140-1200, un début de structuration des réseaux de parentèles des lignages comtaux et de la haute noblesse s'agrège autour de la parentèle royale. Les femmes remariées plusieurs fois avec des chefs de lignées comtales ou de lignées seigneuriales montantes constituent les nœuds centraux du réseau. Elles font ainsi le lien entre la très ancienne noblesse comtale, ravivée par les alliances avec des parentèles royales, et les petits seigneurs locaux qui apparaissent dans l'entourage royal. Certes, il n'y a rien d'étonnant à ce que des remariages féminins « fabriquent » de la centralité relationnelle, mais il est

⁸³³ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.18.**

⁸³⁴ J.-N. MATHIEU, S. PESIER et M.-T. HERLEDAN, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », art cit, p. 52 note n°187.

⁸³⁵ *Europäische Stammtafeln*, XIV, n°117.

⁸³⁶ *Europäische Stammtafeln*, XIII, table n°113. **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.19.**

important de le noter pour comprendre le développement de nouvelles lignées à partir de ce noyau. Ces remariages sont relativement importants, puisque, sur la période 1140-1200, six remariages masculins et dix remariages féminins sont enregistrés, soit respectivement 8,5% et 14% de l'ensemble des unions. Rappelons aussi qu'il existe dès cette époque de nombreux échanges restreints avec mariages hypergamiques qui renouvellent les solidarités entre les Grands et leurs vassaux. La principale constellation matrimoniale s'étend ensuite sur la période suivante, celle allant de 1200 à 1260.

2.3 Le réseau matrimonial entre 1200 et 1260 : l'agrégation des lignages moyens s'accélère autour des Grands

L'extension de la principale composante matrimoniale du réseau, produit d'un recensement matrimonial 3 3 2, est maximale pendant cette période⁸³⁷. Ce recensement matrimonial est comparé à un recensement de type 3 3⁸³⁸. Les deux constellations résultantes se ressemblent. La seconde n'apparaît plus aussi fragmentée qu'à l'époque précédente. L'augmentation du nombre d'informations apportées par l'extension du recensement à l'ordre 3 est donc moins flagrante : les circuits matrimoniaux impliquant des mariages à l'ordre 3 se montrent moins nombreux, même s'ils subsistent encore. L'horizontalité des parentèles, observée depuis le Haut Moyen Âge par Régine Le Jan⁸³⁹, s'estompe donc à partir de 1200, sans toutefois disparaître complètement.

L'image du recensement 3 3 2⁸⁴⁰ présente en noir le réseau matrimonial de la période précédente et en rouge l'extension du réseau matrimonial sur cette période. De cette extension se déduisent les individus jouant un rôle important dans la dynamique matrimoniale et ceux qui en sont exclus. Il est important maintenant de caractériser l'extension du réseau précédent, en identifiant les nouveaux figurants, tout en explicitant au préalable les branches interrompues sur la période 1200-1260.

2.3.1 Les nœuds ne donnant pas suite à la continuité du réseau :

De nombreux lignages comtaux ne participent plus à l'extension du réseau matrimonial resserré. Soit ces lignages ont disparu pour des raisons biologiques, soit ils

⁸³⁷ Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.20.

⁸³⁸ Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.22.

⁸³⁹ R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc*, op. cit.

⁸⁴⁰ Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.20.

n'engendrent plus d'enfants mâles, comme la branche aînée des comtes de Clermont-en-Beauvaisis. Ainsi, Catherine de Clermont, la fille du dernier comte Raoul I^{er} de Clermont, s'allie avec Louis de Châtillon, comte de Blois. Soit leurs unions sont exogames : les conjointes des grands lignages comme les Montfort et les Meulan sont recherchées à l'extérieur de l'Île-de-France. Soit leurs branches cadettes s'allient avec des lignages de faible importance qu'il est difficile de reconstituer. Leur extension disparaît de la cartographie des alliances matrimoniales franciliennes. De plus, le soutien mutuel de parentèles royales et des lignées comtales, observé la période précédente, cesse. En effet, à côté de la composante matrimoniale principale que nous étudions, une autre composante, essentiellement royale et princière, indépendante et non connectée à la première, fait son apparition. Au sein des deux cents individus du recensement matrimonial 3 3 2 de la période 1020 et 1260, la division en deux composantes est effective : la principale comprend cent quatre-vingt-douze individus, et la composante royale minoritaire de huit individus⁸⁴¹ est centrée autour de l'échange restreint des deux frères Louis IX et Charles I^{er} d'Anjou, et des deux sœurs Marguerite de Provence et Béatrice de Provence, filles de Raimond Béranger de Provence et de Béatrice de Savoie. Les milieux royaux et princiers s'éloignent donc de la sphère matrimoniale des anciens nobles franciliens.

Notons également le nombre non négligeable d'annulations de mariage, de divorces ou de séparations dans la haute noblesse et la parentèle royale qui désorganisent les circuits matrimoniaux. Certains anciens nobles recherchent un prétexte pour interrompre une union qui ne leur convient plus. Le fait n'est pas nouveau. Mais il était plutôt observé, comme nous l'avons vu, au niveau royal, avec les cas de répudiation et de séparation vécus par Louis VII et par Philippe Auguste. Cependant, le premier mariage du comte Jean de Beaumont avec Gertrude de Nesle, fille d'Adèle de Dreux et de Raoul III de Nesle, est annulé avant 1193, pour cause d'affinité du second genre. Le comte de Beaumont choisit alors une proche parente au second degré de sa première femme comme seconde épouse⁸⁴², puisqu'il se remarie avec Jeanne de Garlande, la fille de la demi-sœur de Gertrude de Nesle, Adèle de Châtillon⁸⁴³.

⁸⁴¹ Cette composante royale n'est pas représentée, car nous nous intéressons essentiellement aux constellations matrimoniales des anciens nobles. Mais elle s'accroît au cours des périodes successives. Au final, la composante royale peut se résumer à un arbre généalogique qui est représenté dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.8**.

⁸⁴² **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.23.**

⁸⁴³ Adèle de Châtillon est bien la fille d'Adèle de Dreux et la femme de Guillaume IV de Garlande, Jeanne de Garlande étant issue de cette union, voir W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie, op. cit.*, tome I, p. 206 note c ; p. 218 note 1. Gertrude de Nesle était la fille d'une autre union d'Adèle de Dreux, celle avec Raoul III de Nesle. (*Ibid.*, tome I, p. 64-65, notes n° 24-25).

Cette fois-ci le mariage est légitimé : le concile de Latran a décidé deux ans auparavant d'autoriser les affinités au second et au troisième genre.

Globalement, la constellation matrimoniale principale n'est pas marquée par un ralentissement de l'extension. Au contraire, de nombreux rameaux prennent de l'envergure entre 1200 et 1260.

2.3.2 Les nœuds responsables de l'extension du réseau

Pour bien comprendre le rôle de certains nœuds dans la dynamique du réseau, le zoom sur les zones intermédiaires entre l'ancien réseau et la nouvelle extension⁸⁴⁴ met en exergue trois femmes qui dominent le réseau : Isabelle de Garlande (n° 167), Gertrude de Nesle (n° 491) et Marie de Châtillon (n° 805). Ces dames ont connu au moins un remariage, ce qui accroît leur position dans le classement des centralités de degré et d'intermédialité de cette période. À ce sujet, les fréquences de remariage baissent légèrement. Nous n'enregistrons pour la période 1200-1260 que quatre remariages féminins et deux remariages masculins, qui représentent respectivement 12% et 6% des nouveaux mariages. Le rôle de Gertrude de Nesle demeure encore essentiel. Bien placée dans le classement des centralités dans la période précédente, elle se situe encore en haut du classement, avec un degré de centralité qui passe de 10 à 17, à égalité avec Isabelle de Garlande, nouvelle venue pendant cette période⁸⁴⁵.

L'évocation de l'importance d'Isabelle de Garlande n'est possible que si les bonnes positions dans le classement des centralités du réseau de sa sœur Jeanne de Garlande et de son père Guillaume IV de Garlande sont aussi envisagées. Jeanne de Garlande apparaît dans le réseau par son mariage vers 1217 avec le comte Jean I^{er} de Beaumont⁸⁴⁶, le dernier représentant des comtes de Beaumont, un nœud toujours aussi important du réseau. Isabelle de Garlande, elle, occupe une position centrale du réseau par son mariage avec Guy VI Le Bouteiller de Senlis. Elle se remarie ensuite avec Jean I^{er} de Beaumont-Gâtinais⁸⁴⁷, mais ce dernier, trop excentré encore dans le réseau, n'est pas cité dans le tableau des nœuds les plus centraux. Les mariages de ces deux sœurs fortifient surtout l'intégration des Bouteiller de Senlis dans les lignées comtales : déjà alliés aux Clermont dans la période précédente avec le

⁸⁴⁴ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.21.**

⁸⁴⁵ Les tableaux de centralité se trouvent dans le **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 3, tableaux 3.3 et 3.4.**

⁸⁴⁶ *Europäische Stammtafeln, XIII*, table n°113.

⁸⁴⁷ *Ibid.* Voir aussi le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.20, 3.21, 3.24 et 3.25.**

mariage de Guy V Le Bouteiller, ils entrent aussi dans la parenté des comtes de Beaumont. Cette intégration accompagne également la permanence de la présence des Bouteiller aux côtés des rois successifs, Philippe Auguste puis Louis VIII et Louis IX. Isabelle de Garlande sert aussi de pont entre les Bouteiller de Senlis et les Beaumont-en-Gâtinais, ces nouveaux venus. En ralliant ces deux lignages à la composante matrimoniale ancienne déjà établie à l'époque précédente, elle assure le lien entre le passé et le présent, voire l'avenir de la composante matrimoniale : cet aspect est particulièrement visible sur la cartographie de la constellation.

En outre, son mariage avec Guy VI Le Bouteiller en 1217 est spécifique pour deux raisons. D'abord, il s'agit d'une union consanguine et ensuite, par ce mariage avec Guy VI Le Bouteiller de Senlis, Isabelle de Garlande se trouve au cœur d'au moins quatre circuits matrimoniaux importants.

Le premier implique les couples Guillaume III de Garlande, le grand-père d'Isabelle, et Idoine de Trie, Guillaume II de Trie et Marguerite de Gisors, et Guy V Le Bouteiller de Senlis et Élisabeth de Trie⁸⁴⁸. Les Trie sont donc alliés aux Bouteiller de Senlis d'un côté, et aux Garlande de l'autre. Ils conduisent alors au mariage de Guy VI le Bouteiller de Senlis, fils de Guy V, et d'Isabelle de Garlande, fille de Guillaume IV de Garlande⁸⁴⁹, et participent ainsi à l'extension du réseau. Toutefois, ce mariage est un mariage consanguin, de degré 3, par la mère de Guy VI, Élisabeth de Trie, puisque Guillaume II de Trie est à la fois le grand-père d'Élisabeth de Trie, et le grand-père de Guillaume IV de Garlande. Il ne respecte pas les interdits religieux imposés par le concile de Latran de 1215. Pourtant, il est terriblement efficace, puisque, grâce à lui, l'influence des Trie ne se limite pas au rapprochement Bouteiller / Garlande, mais scelle aussi des relations de parenté entre Bouteiller et Montmorency, grâce à la position intermédiaire des Trie, par réenchaînement de mariage.

Les Montmorency forment le second lignage intermédiaire entre Garlande et Bouteiller. Les beaux-frères de Jean I^{er} de Trie, le frère d'Élisabeth de Trie, ne sont donc tout simplement que Guy V Le Bouteiller de Senlis et Renaud I de Dammartin. Ce dernier se marie une première fois, avant la perte de son titre de comte de Dammartin en 1214, avec

⁸⁴⁸ *Ibid.* Band XIII, tafel 54. Voir le **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.24**. Voir aussi André Du Chesne, « Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique* / publiée par M. Bonneserre de St-Denis, n° 3, 1878, p. 178-179.

⁸⁴⁹ **Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.19.**

Marie de Châtillon, la tante d'Isabelle de Garlande, et la demi-sœur de Gertrude de Nesle. Cette dernière épouse Mathieu II de Montmorency, le grand victorieux de la bataille de Bouvines. Le fils de Jean I de Trie, Mathieu I de Trie, un héritier potentiel du comté de Dammartin après la trahison de Renaud⁸⁵⁰, s'unit alors à la petite-fille de Mathieu II de Montmorency, Marsilie de Montmorency, fille de Bouchard VI de Montmorency.

Enfin, la position de la tante d'Isabelle et troisième femme centrale du réseau, Marie de Châtillon, se renforce par la centralité de ses nièces Jeanne et Isabelle de Garlande et par le mariage de sa belle-fille Mathilde de Dammartin avec Philippe de Hurepel (n° 460), son cousin au second degré.

Il est important ici de signaler le rôle joué par des alliances nées à la période précédente. Celle entre Marguerite de Gisors et Guillaume II de Trie, et celle entre Ève de Mouchy et Enguerrand de Trie, ont eu lieu entre 1140 et 1200, mais elles apparaissent uniquement sur la cartographie de la période 1020-1260 car leurs réseaux d'alliance aboutissent à la liaison entre Garlande et Bouteiller seulement en 1217⁸⁵¹. De même, le lien de mariage entre Guy II de Châtillon et Adèle de Dreux, qui a donné naissance à Adèle de Châtillon (n° 808), mère de Jeanne de Garlande, apparaît dans l'extension de la constellation de 1200-1260 alors que le mariage d'Adèle de Dreux date de la période précédente, mais il n'apparaît pas dans la constellation de la période 1020-1200. En fait, c'est l'existence du nouveau circuit matrimonial entre Jean I^{er} de Beaumont et Jeanne de Garlande qui produit l'affichage de cet ancien lien de mariage dans la constellation. Cet exemple montre comment l'extension du réseau dans le présent se construit à partir des réseaux matrimoniaux du passé, notamment ceux établis autour de la princesse capétienne Adèle de Dreux, dans la limite d'une profondeur généalogique imposée à 3 par le recensement.

⁸⁵⁰ Mathieu I de Trie devient comte de Dammartin au début de la période suivante 1260-1320, en 1262 précisément, grâce à l'appui de Saint Louis. Auparavant, le comté avait été donné à Mathilde comtesse de Boulogne et de Dammartin, fille de Renaud, qui avait épousé Philippe Hurepel, fils légitimé de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, Philippe de Hurepel était devenu comte de Clermont-en-Beauvaisis en 1218, après la vente du comté par les Châtillon comtes de Blois. L'épisode de l'héritage du comté de Dammartin par Mathieu de Trie est raconté par Joinville, qui fait une erreur en le nommant Regnault de Trie. Ce dernier montre au roi une lettre royale décachetée donnant le comté aux héritiers de Mathilde, comtesse de Boulogne. Malgré l'avis de son conseil qui lui signifie qu'il n'a pas à respecter le contenu d'une lettre décachetée, avec un sceau royal abîmé, Saint Louis rend le comté de Dammartin à Mathieu de Trie. Voir JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, texte établi, traduit, présenté et annoté, avec variantes par Jacques Monfrin, Paris, Garnier (Lettres gothiques), 1995 p. 184-185, §66.

⁸⁵¹ A. Du Chesne, « Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis », art cit, p. 178-179. Dans le **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.20, 3.21 et 3.24**, les liens apparaissent en couleur bleue, reliant des individus vivant à la période précédente.

Enfin, nous devons aborder la double alliance de Gertrude de Nesle (n° 865), fille de Jean I^{er} de Nesle et châtelain de Bruges. Mariée une première fois avec Renaud de Mello (n° 868), petit-fils de Dreux IV de Mello, elle se remarie avec Raoul II de Clermont seigneur d'Ailly (n° 864), petit-fils de Renaud II de Clermont, et neveu d'Emme de Clermont, du même groupe de parentèle que son premier mari. Elle renforce ainsi les alliances entre Nesle et Clermont et par la même occasion entre Clermont et Beaumont, puisque sa cousine Aliénor de Nesle est mariée avec le comte Mathieu III de Beaumont. Les Nesle là aussi servent d'intermédiaires entre la branche cadette des comtes de Clermont et la lignée comtale des Beaumont, par le biais des femmes qu'ils donnent aux uns et aux autres. Grâce à cette double alliance, si les Clermont ne possèdent plus le comté de Clermont-en-Beauvaisis, leurs proches parents appartiennent toujours à la haute noblesse. Mais ces anciens lignages comtaux parviennent difficilement à se maintenir par le jeu des alliances. De jeunes lignages prennent de l'importance, toujours emmenés par les Garlande et les Bouteiller de Senlis.

2.3.3 L'intégration de nouveaux figurants : Beaumont-en-Gâtinais et Mauvoisin

Les deux nouveaux lignages qui apparaissent dans la constellation vers la fin de la période 1200-1260 sont les Beaumont-en-Gâtinais et les Mauvoisin⁸⁵². Le second mariage d'Isabelle de Garlande avec Jean I^{er} de Beaumont-en-Gâtinais, vers 1233 fait entrer les Beaumont-en-Gâtinais dans la parentèle des Garlande. Leur fils, Thibaut de Beaumont-en-Gâtinais (n°105) s'unit avec la nièce du premier mari d'Isabelle de Garlande, Jeanne La Bouteillère de Senlis⁸⁵³. Toutefois, le lignage des Beaumont-en-Gâtinais s'était déjà rapproché du lignage des Mauvoisin. Lors de son premier mariage, Jean I^{er} de Beaumont-en-Gâtinais s'était d'abord uni avec Alix de Mauvoisin vers 1214', tout comme son frère Adam II de Beaumont-en-Gâtinais avait épousé la sœur d'Alix, Isabelle Mauvoisin, vers 1211⁸⁵⁴. Il s'agit là d'un redoublement d'alliance, deux frères mariés avec deux sœurs, scellant ainsi un rapprochement serré des deux lignages. Or ce mariage entre des parents d'affins est prohibé, le concile de Latran n'ayant pas encore eu lieu. Enfin, il faut noter l'autre mariage croisé des deux sœurs Emma de Laval et Isabeau de Laval, respectivement avec Mathieu II de Montmorency vers 1215 et Bouchard VI de Montmorency, fils de Mathieu II, vers 1220⁸⁵⁵.

⁸⁵² **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.25.** Les nouvelles relations matrimoniales sont indiquées en vert.

⁸⁵³ *Ibid.* Table n°54.

⁸⁵⁴ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.26.**

⁸⁵⁵ *Europäische Stammtafeln, XIII*, tables n°116 et 117.

Comme dans le cas du second mariage du comte Jean I de Beaumont, le concile de Latran a autorisé ce nouveau type d'alliance, facilitant dans ce cas précis la création de la branche cadette des Montmorency-Laval.

Cette extension de la principale constellation matrimoniale particulièrement importante voit donc l'émergence de lignages de moyenne noblesse qui prennent la place des lignages comtaux moribonds et la naissance d'une constellation matrimoniale indépendante des rois et des princes, malgré l'alliance de Philippe Hurepel et de la comtesse Mathilde de Dammartin, seule entorse à la règle. Mais Philippe Hurepel est un bâtard de Philippe Auguste. Peut-il être mis sur le même pied d'égalité que les autres membres de la famille royale ? La période suivante, allant de 1260 à 1320, quant à elle, est marquée par de profonds bouleversements.

2.4 Le réseau matrimonial entre 1260 et 1320 : le renouveau des groupes matrimoniaux

Le réseau change d'aspect à partir de 1260. L'extension de la composante matrimoniale principale observée dans les deux autres périodes, entre 1080 et 1260, s'arrête⁸⁵⁶. De nouvelles structures plus petites apparaissent. Il s'agit de comprendre les raisons de ces bouleversements.

2.4.1 Une extension limitée du noyau des hauts et moyens lignages : la fin de l'extension de la première composante matrimoniale.

Si l'expansion globale de la constellation, qui correspond encore à la bicomposante matrimoniale maximale, s'arrête, trois extensions limitées apparaissent à la périphérie de la constellation, finalisant sa forme stable et définitive. Cette fois-ci, le recensement 3 3 est assez proche du recensement 3 3 2⁸⁵⁷. Les circuits étendus à l'ordre 3 se raréfient sur la période. De plus, sur les 235 mariages recensés pour les années 1020-1320, seuls 146 sont identifiés dans cette composante, ainsi que 13 remariages d'hommes et 13 remariages de femmes, soit 9% du total, en augmentation respectivement de 3 pour les hommes et 1 pour les femmes par rapport à la période précédente.

⁸⁵⁶ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.27.**

⁸⁵⁷ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.28.** On constate toutefois que le recensement 3 3 de l'extension des Montmorency / Trie ne contient pas tous les circuits du recensement 3 3 2.

Un couple de circuits matrimoniaux étendus à l'ordre 3 associe la branche aînée des Montmorency et les deux branches cadettes des Montmorency-Laval et des Montmorency-Saint-Leu aux Trie et aux Beaumont-en-Gâtinais⁸⁵⁸. Mathieu II de Montmorency a notamment deux fils, Bouchard VI de Montmorency et Guy VII de Montmorency-Laval. Comme nous l'avons déjà vu dans le paragraphe précédent, la cousine de Guy VII, Isabelle de Garlande, épouse Jean I^{er} de Beaumont en Gâtinais. La nièce de Jean épouse alors Guy VIII de Montmorency-Laval, le fils de Guy VII Montmorency-Laval. Guy VII et Guy VIII de Montmorency-Laval, certes principalement installés en Bretagne, possèdent de nombreux fiefs dans la châtellenie de Chantilly. Ces mariages renforcent leur implantation en Île-de-France. Quant à Bouchard VI, ses enfants Marsilie et Mathieu III épousent respectivement Mathieu I de Trie et Jeanne de Laval. Le fils de Mathieu III, Bouchard I de Montmorency-Saint-Leu, le premier de la branche des Montmorency-Saint Leu, s'allie à Philippa de Nangis, fille d'Elisa de Beaumont-en-Gâtinais. Sa tante, Philippa de Beaumont-en-Gâtinais, dame de Coye, se marie vers 1290 avec le petit-fils de Mathieu I de Trie, Renaud I de Trie comte de Dammartin, fils de Jean II de Trie et de Yolande de Dreux. Les Beaumont-en-Gâtinais entrent donc à leur tour à la fois dans l'entourage de la lignée comtale des Dammartin-Trie et dans celui des châtelains de Montmorency, leur assurant ainsi une progression sociale spectaculaire. La deuxième extension assure l'intégration du lignage des Isle-Adam au sein des grands lignages franciliens, via les Bouteiller de Senlis et les Mauvoisin⁸⁵⁹. Raoul II Le Bouteiller de Senlis, seigneur d'Ermenonville et de Montépilloy, épouse Marguerite de l'Isle-Adam, fille d'Anseau III de l'Isle-Adam et de Marie Mauvoisin, dont la sœur s'était alliée au seigneur de Chantilly, Guillaume II le Bouteiller de Senlis, oncle de Raoul II. La troisième implique le mariage entre Guy I^{er} de Clermont-Nesle et Marguerite de Mello, un rebouclage de l'alliance matrimoniale entre Clermont-Nesle et Mello du premier mariage entre Gertrude de Nesle et Renaud II de Mello, Un degré 5 sépare les deux époux. Guy I^{er} de Clermont-Nesle est issu d'une branche cadette des anciens comtes de Clermont-en-Beauvaisis⁸⁶⁰.

Dans cette composante, certains anciens nœuds du réseau sont toujours bien placés, car ils sont toujours à l'origine d'un développement d'alliances de parentèles même

⁸⁵⁸ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.29 et 3.30.**

⁸⁵⁹ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.31**

⁸⁶⁰ Ce circuit matrimonial est bâti sur l'hypothèse que Dreux III de Mello, le quatrième mari d'Agnès de Toucy, sa seconde femme, a eu un premier fils de son premier mariage, Dreux IV de Mello, et un autre fils avec Agnès de Toucy, Dreux I de Mello-Saint-Bris, avant qu'il ne meure. Dreux IV et Dreux I sont donc demi-frères. Voir les hypothèses de travail dans la période 1200-1260.

tardivement, jusqu'en 1320⁸⁶¹. Isabelle de Garlande constitue toujours un nœud central du réseau, même si les Garlande déclinent complètement. Elle se trouve à la croisée de très nombreux circuits matrimoniaux. Les comtes Mathieu III de Beaumont et Jean I^{er} de Beaumont sont toujours assez bien placés, preuve que si les comtés ont disparu, ils ont été à l'origine de nombreuses parentèles franciliennes, et de la promotion sociale de grands lignages. De même, les Montmorency, représentés par Marsilie et Mathieu II de Montmorency, et les Trie, avec Jean I de Trie, le nouveau comte de Dammartin, et Mathieu I de Trie, font leur apparition dans le classement des centralités.

Mais de nouvelles structures de parenté, plus petites, rassemblées autour de trois ou quatre lignages, se constituent, de manière autonome⁸⁶².

2.4.2 De nouvelles structures

La première structure notable est celle constituée autour des Montmorency, des Bouteiller de Senlis seigneurs de Chantilly et des Aunay⁸⁶³. Si l'alliance entre Montmorency et Aunay a été observée une première fois sur la période 1020-1140 avec le mariage de Foucault III de Montmorency et de Mahaut d'Aunay en 1125, les deux lignages établissent à nouveau une alliance, signe d'un second rapprochement. Agnès de Montmorency, fille d'Érard de Montmorency, épouse Philippe I d'Aunay, certainement l'un des deux frères à l'origine du scandale de la tour de Nesle et fils de Gautier V d'Aunay⁸⁶⁴. Cependant, les interdits religieux sont ici parfaitement respectés, puisque l'ancêtre commun Bouchard II de Montmorency se situe au dixième degré. La filiation n'est pas représentée sur les graphes des constellations puisque ces dernières recensent les circuits matrimoniaux d'une profondeur généalogique inférieure ou égale à 3. De la même manière, les Montmorency s'allient avec les Bouteiller de Senlis, puisque Blanche de Montmorency épouse Guillaume III Le Bouteiller de Senlis, seigneur de Chantilly⁸⁶⁵. Comme dans le cas des Aunay, la dernière alliance entre les deux lignages datait de 1198 : Jean de Montmorency-Saint-Denis, seigneur de Juilly, épousa

⁸⁶¹ Voir le **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, tableaux 3.5 et 3.6.**

⁸⁶² **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.32** pour le recensement 3 3 2, **figure 3.33** pour le recensement 3 3.

⁸⁶³ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.34.**

⁸⁶⁴ voir Laurent NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, n° 60, 2009, p. 23-51, ici p. 49-50.

⁸⁶⁵ *Europäische Stammtafeln, XIII*, Tables 54 (Bouteiller), 117 et 119 (Montmorency).

Marie la Bouteillère de Senlis, fille de Guy V Le Bouteiller de Senlis⁸⁶⁶. Une nouvelle union entre Bouteiller et Montmorency a lieu une génération plus tard entre Mathieu V de Montmorency, le cousin de Blanche, et la fille de sa cousine, Jeanne La Bouteillère. Cette dernière union constitue toutefois encore un cas d'interdit religieux, les deux conjoints étant séparés d'un degré 3.

La seconde structure, elle, est constituée d'un nouveau rapprochement entre Mauvoisin, Chambly, Heilly, Mello et Trie⁸⁶⁷. Cette nouvelle composante matrimoniale est originale car elle intègre un nouveau lignage étranger à l'Île-de-France, celui des Heilly, qui noue deux alliances avec les Mauvoisin, une autre alliance avec les Trie, et une dernière avec les Chambly. Deux frères Heilly s'unissent avec deux sœurs Mauvoisin. D'autre part, Isabelle de Heilly épouse Renaud II de Trie. Enfin la dernière sœur Jeanne de Heilly épouse Pierre VII de Chambly⁸⁶⁸. Cela implique une réelle volonté d'intégration des Heilly dans le tissu matrimonial des seigneurs d'Île-de-France, aussi nous avons décidé d'intégrer ce lignage dans le recensement. Il représente un autre symbole, celui de la régénération des anciens lignages, qui perpétuent leurs relations d'alliance et de consanguinité en s'ouvrant sur l'extérieur pour multiplier les possibilités d'alliances fortes. Un autre lignage, possessionné hors de l'Île-de-France, s'allie avec les Trie et les Mauvoisin, mais en revanche, contrairement aux Heilly, il s'agit d'une branche des seigneurs de Mello originaires du nord de l'Île-de-France. La tige, Dreux I de Mello-Saint-Bris seigneur de Saint-Bris, était le fils de Dreux III de Mello et d'Agnès de Toucy⁸⁶⁹. Dreux II de Mello-Saint-Bris, petit-fils de Dreux I de Saint-Bris, seigneur de Saint-Bris, de Château-Chinon et d'Espoisses, a quatre enfants, dont une fille, Isabelle de Mello-Saint-Bris. Ce retour aux sources se traduit alors par le mariage entre Isabelle de Mello-Saint-Bris et Guy V Mauvoisin.

Cette reconstruction de nouvelles composantes matrimoniales s'appuie donc sur plusieurs stratégies matrimoniales. Soit les lignages, à la recherche de conjoints respectant le droit canon, répètent des traditions d'alliance anciennes, tout en épousant des individus assez éloignés pour être à nouveau considérés comme membres d'une parentèle lointaine épousable,

⁸⁶⁶ Voir G. ESTOURNET, *Les Montmorency-Saint-Denis. Lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*, op. cit., p. 72-73. Si Guillaume III de Chantilly et Marie la Bouteillère sont séparés au troisième degré canonique, Blanche de Montmorency, elle, est parente au dixième degré avec Jean I de Montmorency-Saint-Denis. Notons également qu'une nouvelle union

⁸⁶⁷ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.35.**

⁸⁶⁸ Joseph DEPOIN, *La maison de Chambly sous les Capétiens directs*, Paris, Imp. nationale, 1915, p. 22. Voir aussi ANSELME, tome VI, p. 792.

⁸⁶⁹ *Europäische Stammtafeln*, XIV, Table 651.

mais proche géographiquement. Cette tendance est facilitée par l'interdiction de mariage ramenée du septième au quatrième degré canon. Soit ces lignages recherchent leurs conjoints dans la parenté étrangère qui souhaite s'implanter durablement dans les réseaux de solidarité d'Île-de-France. Soit ils recherchent des conjoints d'anciens lignages franciliens qui sont partis de la région, qui n'intègrent plus les réseaux matrimoniaux depuis une durée suffisamment longue pour qu'à nouveau, ils puissent faire partie de la zone de parentèle épousable. Cette opportunité leur permet également de renouer des relations en Île-de-France, voire de posséder à nouveau des terres en région parisienne. Nous pouvons donc conclure à un resserrement des réseaux franciliens grâce au concile de Latran IV, mais de manière isolée de l'ancienne constellation.

Enfin, une autre structure, d'une nature complètement différente, se développe fortement. Il s'agit de celle de la composante royale et princière.

2.4.3 Développement de la composante exclusivement royale et princière

Le corpus généalogique sur la période [1020-1440] est formé de deux composantes. La première comprend l'ensemble des lignages nobles de différentes importances.

La seconde composante, complètement indépendante, apparaît à partir de la période [1260,1320]. Elle est constituée par les grandes familles royales et princières, dont le pourcentage de remariages consanguins est vraiment très important. Or, les remariages au sein des deux composantes recensées pour cette période sont de vingt-quatre pour les hommes et de vingt-deux pour les femmes (pour seulement treize pour les hommes et treize pour les femmes dans la composante nobiliaire principale). La moitié environ des remariages se concentre donc dans la nouvelle composante royale en plein essor, qui ne comprend pourtant que trente-neuf individus. Cette composante regroupe aussi bien les familles aussi bien du roi Louis VIII que les enfants de Philippe le Bel, et l'ensemble des branches des Valois et des Évreux-Navarre. Cette composante n'est pas étudiée dans le détail⁸⁷⁰, mais il est important de noter ici l'émergence de cette forte composante royale et princière pendant la période 1260-1320. Si, dans les périodes antérieures, quelques alliances entre princes ou princesses et familles comtales étaient observées, comme celle d'Adélaïde de Vermandois et du comte Mathieu III de Beaumont, ou de Philippe Hurepel avec Mathilde de Dammartin, comtesse de

⁸⁷⁰ Elle a déjà été abordée de nombreuses fois, et la parenté royale ne constitue pas le sujet principal de cette thèse.

Boulogne et de Dammartin en 1216, nous ne retrouvons plus d'alliance entre les princes de sang capétien et les familles aristocratiques franciliennes à partir de 1260.

2.4.4 Arrêt de l'expansion de l'ancienne structure et émergence de nouvelles constellations : les causes

L'arrêt de l'extension de la composante matrimoniale s'explique de différentes manières. Pour y répondre, il nous faut réaliser une synthèse des pratiques matrimoniales nobiliaires depuis la période 1140-1200. Premièrement, les relations matrimoniales avec la parenté des affins ou avec les affins des consanguins, pourtant prohibées avant 1215, sont particulièrement nombreuses et sont encore présentes entre 1260 et 1320. Nous en voulons pour preuve la grande quantité de circuits matrimoniaux d'ordre 3 identifiés. Si l'interdit du mariage au-delà du septième degré canon a globalement été respecté, les nobles ont donc bravé les affinités des deuxième et troisième genres. Au XII^e siècle, le recours à la recherche de conjoints dans la parentèle proche et horizontale, proche de la *sippe* de Régine Le Jan⁸⁷¹, et l'assimilation de nobles franciliens par les familles comtales et princières en Île-de-France, ont assuré le développement de la constellation nobiliaire principale.

L'équilibre des forces politiques et vassaliques d'un côté, et celles des intérêts ecclésiastiques de l'autre, a induit l'énoncé d'un système de règles moins drastiques au concile de Latran de 1215. Ces dernières assouplissent les interdits sur les relations avec les affins et alliés, obligent les nobles à rechercher de nouveaux conjoints en dehors de leur cercle de parenté proche, en dehors du quatrième degré canon, et non du septième degré. Ces règles favorisent donc un système de conjugalité plus étroit qu'au XII^e siècle et devraient dynamiser le développement des constellations matrimoniales. D'ailleurs, à l'instar des familles royales, les nobles franciliens trouvent leur conjoint au plus proche des interdits. Et effectivement, ces règles plus souples de 1215 autorisent l'émergence de nouvelles structures où les anciens nobles trouvent leurs conjointes dans une parentèle resserrée. Pourtant, sur la période 1200-1260, ces structures ne sont pas reliées à la constellation principale. Aucun circuit matrimonial d'ordre 1, 2 ou 3 et de profondeur généalogique correspondante 3, 3 ou 2 n'existe entre les nouveaux groupements et les anciens.

À cela, nous émettons trois constats. De nombreuses anciennes lignées comtales ont disparu et ne peuvent plus régénérer les alliances avec les lignages franciliens de haute

⁸⁷¹ Le fait que le recensement 3 3 soit très éloigné du recensement 3 3 2 le prouve.

noblesse. D'autres préfèrent l'exogamie et recrutent les conjointes hors de l'Île-de-France. Les familles royales et princières ne s'allient plus non plus avec les nobles. Les principaux lignages de cette composante matrimoniale, comme les branches aînées des Montmorency, des Trie, des Bouteiller, des Mauvoisin, des Beaumont-en-Gâtinais, ont épuisé toutes les combinaisons matrimoniales possibles, et doivent attendre quelques générations pour répéter les mêmes circuits matrimoniaux. À force de croiser les circuits matrimoniaux, une partie des affins de leurs consanguins, tout comme certains consanguins de leurs affins, font aussi partie du nombre de leurs propres consanguins. Les interdits de parenté les empêchent de poursuivre cette recherche de conjoints dans les branches collatérales, reportant à plus tard le renouvellement des anciennes alliances. Pourtant, le renouvellement de la haute et moyenne noblesse s'annonce, avec l'apparition de branches cadettes chez les Montmorency et les Bouteiller, et de nouveaux lignages comme les Aunay et des Chambly, qui s'immiscent chez les anciens nobles, ou l'arrivée de lignages étrangers, comme les Heilly. D'ailleurs, il faut émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un phénomène cyclique. Par exemple, les Aunay se sont déjà alliés aux Montmorency il y a dix générations.

Tout comme l'ancienne constellation, ces nouvelles structures se développent pendant la période 1320-1380.

2.5 Le réseau matrimonial entre 1320 et 1380

Lors de la période 1320-1380, les composantes matrimoniales de la période précédente s'étendent quelque peu⁸⁷², et une nouvelle apparaît, celle des Villiers-le-Bel et de l'Isle-Adam.

La constellation des Chambly/Trie/Mello/Heilly se développe relativement faiblement⁸⁷³. Jeanne de Heilly et Renaud II de Trie ont une fille, Jeanne de Trie, qui épouse Philippe de Chambly, fils de Pierre VI de Chambly et frère de Pierre VII de Chambly⁸⁷⁴. Un échange généralisé s'établit. Deux sœurs Mauvoisin sont données aux Heilly, deux sœurs Heilly sont données aux Chambly. Mais le cycle n'est pas fermé, car les Chambly, dominés par les hommes, ne peuvent pas donner de femmes aux Mauvoisin. Au contraire, Pierre V de Chambly épouse Isabelle de Mauvoisin.

⁸⁷² **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.36**, pour le recensement 3 3 2 , **figure 3.37** pour le recensement 3 3.

⁸⁷³ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.38**

⁸⁷⁴ J. DEPOIN, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », art cit, p. 141.

La deuxième constellation, celle des Montmorency/Aunay/Bouteiller, s'étend, de manière beaucoup plus importante, à l'autre lignage de haute noblesse implantée récemment et durablement en Île-de-France avant Philippe Auguste, les Châtillon. Pendant cette période, ces deux grands lignages, Châtillon et Montmorency, unissent deux de leurs représentants : Isabelle de Montmorency fille de Jean I de Montmorency, frère de Mathieu V de Montmorency, et Jean I de Châtillon-Porcien, fils de Gaucher V de Châtillon-Porcien et frère de Guy de Châtillon-Porcien⁸⁷⁵. Le schéma⁸⁷⁶ montre aussi clairement l'intégration des frères Jean de Lorris et Guérin de Lorris, fils de Robert de Lorris, dans le schéma des circuits matrimoniaux de ces deux grands lignages. Les lignages anoblis procurent ainsi de nouvelles ressources aux vieux lignages recherchant des conjoints hors de leur parenté. Mais ici, d'autres facteurs gouvernent le choix des Lorris comme conjoints : la part des relations politiques au sein des conseils et hôtels royaux constituent un autre facteur de rapprochement⁸⁷⁷. Cependant, l'intégration des anoblis de fraîche date ne va pas sans difficulté dans notre raisonnement. En effet, notre corpus et nos réseaux restent théoriquement limités aux anciens nobles, comme cela a été défini dans le chapitre préliminaire. Aussi nous devons préciser que l'étude des anoblis ne peut être abordée que si ces derniers facilitent la résistance des anciens nobles ou constituent des intermédiaires dans la transmission de patrimoines ou de richesses entre plusieurs anciennes lignées. C'est le cas ici avec Lorris, qui servent de relais entre Montmorency et Châtillon.

Enfin, un nouveau circuit matrimonial⁸⁷⁸ apparaît autour des Isle-Adam, des Villiers seigneurs de Villiers de l'Isle-Adam, et des descendants des comtes de Beaumont-sur-Oise seigneurs de Luzarches⁸⁷⁹. Nous comprenons mieux comment Pierre IV de Villiers seigneur de l'Isle-Adam a pu nommer Guillemette de Luzarches, sa cousine par alliance, celle à qui il a acheté la seigneurie de l'Isle-Adam⁸⁸⁰. Ce circuit présente pour la première fois un système d'alliances entre seigneurs très localisés, concentrés sur le pays de France, autour de l'Isle-

⁸⁷⁵ *Europäische Stammtafeln, XIII*, Tables 117-119 pour les Montmorency.

⁸⁷⁶ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.39.**

⁸⁷⁷ Raymond CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences, 1958.

⁸⁷⁸ **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.40.**

⁸⁷⁹ Voir Archives de Chantilly, musée Condé, ms. 1357, p.454-460. ANSELME, tome VIII p. 398-399.

⁸⁸⁰ Les *Europäische Stammtafeln* identifient Guillemette de Luzarches comme une fille de Jean Le Bouteiller de Senlis (*Europäische Stammtafeln, XIII*, table n°53. Nous préférons utiliser ici la description de la descendance des Beaumont-sur-Oise propriétaire d'une partie de Luzarches, qui décrit la filiation de Guillemette descendante de Jean II de Beaumont-Luzarches et d'Isabelle de l'Isle-Adam, et mère de Philippe de Beaumont, acteur du partage de Luzarches avec Gilles Gallois ; ANSELME, VIII, 399.

Adam, de Villiers-le-Bel et de Luzarches, et sans relation directe avec des lignages de plus grande importance. Les petits lignages commencent donc à sortir de l'obscurité de la documentation. Enfin, aux marges de l'Île-de-France, un petit circuit matrimonial isolé relie le lignage des seigneurs de la Roche-Guyon et les Montmorency-Laval, puisque les seigneurs de La Roche-Guyon se trouve à la frontière entre le domaine royal et la Normandie, et que les Montmorency-Laval viennent de Bretagne.

Cette période est donc marquée par la montée des petits lignages, au centre ou à la périphérie de la province. Il est possible aussi que l'amélioration de la documentation, plus riche et plus précise sur les anthroponymes féminins notamment, ait pu favoriser l'émergence de ces nouvelles alliances dans les réseaux. A la période suivante, nous constatons que le développement des structures conduit à leur fusion en une bicomposante matrimoniale géante qui se reforme.

2.6 Le réseau matrimonial entre 1380 et 1440

2.6.1 La reconstruction de la constellation principale

Entre 1380 et 1440, l'armature se simplifie. Deux des trois constellations fusionnent. La composante matrimoniale des seigneurs de Villiers de l'Isle-Adam s'agrège à la plus grande, celle des Montmorency/Châtillon/Lorris grâce à de nouvelles alliances permises par l'intermédiaire toujours des Lorris. D'autres lignages locaux se rattachent à la constellation principale, comme les Choisel de Chennevières⁸⁸¹. Une nouvelle constellation principale émerge, plus d'un siècle après la disparition de la première constellation.

Les Montmorency et les Châtillon ont réussi à reconstruire une composante étendue, à laquelle se sont agrégés de petits lignages dont certains, comme les Villiers, se trouvent en pleine progression⁸⁸². Les grands lignages continuent à donner leurs femmes dans le cadre de mariages hypergamiques réalisés par les hommes de plus petit lignage. Ces derniers se satisfont ainsi d'une dote conséquente et d'une ascension dans la hiérarchie sociale. Pour eux, c'est une possibilité de résister à la prétendue crise que connaissent les hommes de cette époque. Mais en retour, les Grands attendent des petits lignages fidélité et dévouement.

⁸⁸¹ Voir l'arbre généalogique reconstitué des Villiers dans ce chapitre. L'arbre généalogique reconstitué des Choisel et Choisel de Chennevières est également abordé dans un autre chapitre.

⁸⁸² **Volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figure 3.41.**

L'hypergamie des filles des grandes lignées contribue ainsi à renforcer les liens personnels et les liens de vassalité. Toutefois, la solution de se rattacher aux grands groupements de parentèle n'est pas la seule utilisée. Dans cette dernière période, deux mariages consanguins sont identifiés, dont un ne respecte pas l'interdit religieux, et l'autre le frôle. Philippe de Beaumont épouse Pernelle de Villiers, alors qu'ils sont apparentés au quatrième degré canon. Jacques de Villiers, quant à lui, épouse au sixième degré canon Regnaulde Choisselle de Chennevières.

À côté de l'émergence de cette grande structure, se reproduit la résurgence de structures plus petites et nouvelles.

2.6.2 Et, de nouveau, l'émergence de petites structures

Une petite structure apparaît autour des Clermont-Nesle, des Harcourt, des seigneurs de la Roche-Guyon et des Montmorency. Elle constitue la preuve de l'assimilation de grands lignages aux marges de l'Île-de-France, comme les Clermont-Nesle ou les La Roche-Guyon, ou de lignages étrangers aux parentèles franciliennes, à savoir les Harcourt. En ce début du XV^e siècle, et à la fin de la période, le recours massif aux lignages étrangers pour varier les combinaisons matrimoniales constitue une solution davantage utilisée. Cette évolution est certainement due à l'intégration de plus en plus poussée de nobles de différentes origines dans les institutions et les armées royales, comme nous le verrons dans le chapitre 4. Enfin, de nouveaux circuits matrimoniaux relient les Montmorency-Laval aux Clermont-Nesle, issus de la branche cadette des comtes de Clermont. Cette nouvelle combinaison ne s'était jamais opérée auparavant. Et un phénomène nouveau surgit : une vieille branche cadette issue de comtes est assimilée par les lignages de la haute noblesse francilienne, Bouteiller, Châtillon, Montmorency, et par les lignages en pleine évolution sociale, comme les Villiers. Les rôles sont inversés par rapport à la prédominance des lignées comtales deux siècles auparavant.

L'étude de l'évolution des composantes matrimoniales du recensement 3 3 2 est donc terminée. Pendant la période 1200-1260, l'expansion de la composante matrimoniale nobiliaire principale s'est arrêtée, au moment où s'opérait une cassure dans la cohésion matrimoniale des comtes, des nobles de haute lignée et de la famille princière et royale. À partir de la fin du XII^e siècle, l'exogamie des plus Grands se répand. À partir de 1260, la haute noblesse, puis la moyenne noblesse, remplacent la parentèle royale dans le rôle moteur

de l'expansion des nouvelles composantes, notamment autour des Montmorency et les Châtillon, mais aussi des Trie et des Bouteiller de Senlis.

La diffusion de règles canoniques moins drastiques favorise de nouveaux types de regroupements entre branches cadettes de grandes lignées et lignages de moindre importance. L'assimilation des Grands des branches aînées de la haute noblesse par les comtes, princes et rois au XII^e siècle, se répète à une échelle plus basse, avec intégration des petits lignages nobles en pleine progression sociale par les cadets de haute lignée. La mise en place de cette solidarité des groupes de parenté les aide à résister aux difficultés économiques et aux guerres. En retour, les liens vassaliques sont ainsi renforcés. La haute et moyenne noblesses s'attachent une clientèle plus docile et plus fidèle encore, puisque les liens de vassalité sont doublés par les liens de parenté⁸⁸³.

L'assouplissement des règles canoniques favorise aussi la perpétuation d'anciennes combinaisons matrimoniales, comme c'est le cas avec les Montmorency et les Aunay. Ce phénomène se généralise encore à la fin de la période, lorsque l'écart générationnel est suffisamment grand pour que les anciennes combinaisons matrimoniales des XII^e et du début du XIII^e siècle puissent se reproduire à la charnière entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle. D'autres stratégies apparaissent pour étendre l'éventail des choix et des stratégies matrimoniales possibles, avec la recherche de consanguins ayant quitté la région francilienne depuis longtemps, comme les Mello, celle d'anobli(e)s de fraîche date qui ne servent que d'intermédiaires entre les Grands ; comme les Lorris ou les Braque, ou encore de puissants lignages des marges franciliennes comme les Roche-Guyon ou les Clermont-Nesle, ou des provinces voisines comme les Harcourt.

Comme l'évolution des parentèles est désormais connue, les enjeux matériels, c'est-à-dire les enjeux patrimoniaux, de ces regroupements matrimoniaux sont abordés. L'importance sous-jacente des relations matrimoniales est examinée, et leur potentiel évalué (en somme leur capital relationnel), à travers quelques exemples des lignages tests que nous avons déjà définis au chapitre 1.

⁸⁸³ Cet aspect est développé dans le tracé d'un réseau féodo-parental dans le chapitre suivant.

3 SOLDARITÉS FAMILIALES ET TRANSMISSION DES BIENS

3.1 Lignages, parentèles et topolignages

En évoquant les anciens lignages sans préciser les termes utilisés, nous passerions pour des « inventeurs » du lignage médiéval, responsables de la « rétrojection » de concepts contemporains sur le passé, risque d'autant plus poussé que le terme de « lignage » se rencontre réellement dans les actes⁸⁸⁴. Dans un de ses articles les plus importants, Anita Guerreau-Jalabert précise que « l'Europe n'a guère connu d'autres groupes de parenté effectifs que des parentèles, des groupes non unilinéaires, discrets, constitués en réseau autour d'Ego dans un système indifférencié ou cognatique »⁸⁸⁵. Selon Chloé Maillet, Anita Guerreau-Jalabert a observé « comment le baptême, institution fondatrice de la parenté spirituelle, faisait émerger un réseau immense de parenté : l'*Ecclésia*, qui dépasse les simples relations de parrainage⁸⁸⁶ ». Dans ce contexte, pour certains historiens médiévistes, le lignage « a le sens essentiel de parenté cognatique⁸⁸⁷ » : il rassemble tous les consanguins de la parentèle dans les deux ascendances paternelle et maternelle et constitue alors une « représentation de la parenté dans les textes⁸⁸⁸ ». Comme le précise Joseph Morsel, « L'examen de la terminologie de la parenté montre l'absence de toute distinction courante entre les deux lignes de filiation au contraire des systèmes lignagers⁸⁸⁹ ». Ces systèmes lignagers se rapprochent plutôt du sens anthropologique du terme « lignage », qui se rapporte au « patrilignage, une suite continue et directe de père en fils⁸⁹⁰ », et nous n'utiliserons pas ici cette notion pour étudier la parentèle d'ego. Toutefois, la parenté agnatique, constituée des

⁸⁸⁴ Joseph MORSEL, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », *Revue de Synthèse*, n° 125, 2004, p. 83-110, ici p. 87.

⁸⁸⁵ Anita GUERREAU-JALABERT, « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente », *L'Homme*, vol. 29, n° 110, 1989, p. 69-93, ici p. 73.

⁸⁸⁶ Chloé MAILLET, « À quelle anthropologie de la parenté se réfèrent les historiens ? L'histoire de la parenté spirituelle médiévale à l'épreuve des new kinship studies », *Atelier du Centre de Recherches Historiques[en ligne]*, 2010, n° 07, § 17, mis en ligne le 23 mai 2010, consulté le 23 février 2015. Accès en ligne sur <http://acrh.revues.org/2768>, n° de DOI : 10.4000/acrh.2768. Voir aussi A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 316-317.

⁸⁸⁷ D. BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme*, op. cit., p. 518. Voir aussi Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques: XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (Recherches d'histoire et de sciences sociales, n° 90), 2000.

⁸⁸⁸ A. GUERREAU-JALABERT, « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne », art cit, p. 87.

⁸⁸⁹ J. MORSEL, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », art cit, p. 93 note 2.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 92.

membres d'une filiation patrilinéaire, est clairement identifiable dans les textes et sur les sceaux. Mais il ne faut pas conclure que seules les règles liées à cette parenté agnatique régissaient la transmission des biens matériels et des fiefs de père en fils. Il ne faut pas « confondre la logique parentale et la logique successorale⁸⁹¹ ». Le droit de retrait lignager, concerne « tous les consanguins du défunt, cognatiques comme agnatiques⁸⁹² ». Un exemple est donné à la fin de ce chapitre. Ensuite, le nombre conséquent de conflits pendant la guerre de Cent Ans accroissait la surmortalité masculine chez les fils, frères, pères ou maris. Leurs pertes laissaient donc de nombreuses héritières et veuves comme seules survivantes des lignages. De plus, la transmission du nom ne correspondait pas toujours à une filiation patrilinéaire, dans le cas par exemple où l'héritier d'une telle filiation était une fille sans frère⁸⁹³. L'héritière et la veuve jouaient alors un rôle éminent dans la société. Ce cas, fréquent, profitait à des affins ou autres proches qui prenaient le nom de la terre : « les anthroponymes héréditaires renvoient ainsi non pas à des lignages, mais à des suites d'héritiers, qu'Anita Guerreau-Jalabert appelle topolignées »⁸⁹⁴. Le topolignage est une notion que nous utilisons également très régulièrement dans la suite de l'exposé. « L'ancrage dans un château, la cristallisation du pouvoir seigneurial dans une possession territoriale, des charges ou des offices, la célébration de la mémoire des ancêtres concrétisée par la fondation d'une nécropole familiale ou d'un monastère, toutes ces choses que l'ancienne noblesse se doit de transmettre⁸⁹⁵ », constituent l'identité du topolignage. Par exemple, dans une parentèle aussi connue que les Montmorency, la transformation anthroponymique de la titulature de la branche cadette des seigneurs de Saint-Denis en seigneurs de Juilly montre que les pratiques de nomination des parentèles sont contraintes par les logiques de possessions territoriales des fiefs ou de lieux de localisation de l'autorité de la parentèle, souvent matérialisée par un château ou une maison forte. Pour cette raison il est aussi important de géolocaliser les réseaux de parenté.

La question sous-jacente est de savoir s'il est possible, à partir de l'établissement des réseaux de parentèle, de connaître la structure des partis nobiliaires, tout comme Michel

⁸⁹¹ *Ibid.*, p. 93 note 2.

⁸⁹² M. NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, op. cit., p. 15.

⁸⁹³ *Ibid.*, p. 176-230.

⁸⁹⁴ J. MORSEL, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », art cit, p. 93.

⁸⁹⁵ Fabrice LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415 : le concept lignager en question*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Françoise Bériac-Lainé, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Bordeaux, 2012, p. 46, 62.

Nassiet se demande « dans quelle mesure les clientèles étaient structurées par les parentèles⁸⁹⁶ », ce qui signifie que l'étude des réseaux doit être continuellement rapprochée de l'examen des listes de combattants, des listes de poursuivants de chaque Grand, duc ou prince, des composantes des factions identifiées. Mais avant d'identifier les factions qui feront l'objet d'un prochain chapitre, nous abordons les modes de transmission des patrimoines de ces lignages et de ces parentèles, et en premier lieu le nom et les armoiries.

3.2 La transmission des armoiries et du nom du lignage

3.2.1 Les armoiries au centre de la mémoire du lignage

Les armoiries ne servent pas seulement à distinguer les combattants sur un champ de bataille. Elles jouent un rôle beaucoup plus important dans la survie des anciennes lignées en étant citées dans les contrats de donation par exemple. Dans un acte du 6 avril 1474⁸⁹⁷, Jacques de Villiers nous apprend que son père Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam a réalisé un acte de donation⁸⁹⁸ du fief de Champlâtreux à Jacques de Villiers, neveu de Pierre IV de Villiers, le grand-maître d'hôtel de Charles VI. Dans cet acte de donation, Jean, devenu l'héritier des armes des Villiers de l'Isle-Adam en 1399, à la mort de son père Pierre V de Villiers, donne ce fief à la condition qu'après la mort de Jacques, la terre revienne « au plus prouchain hoir masle portant le nom et les armes à l'escu dor du chef dazur et à la manche ermine »⁸⁹⁹. Jean de Villiers refusait de voir cette terre revenir à un allié ne portant pas les armes du lignage, voire à un étranger ou à un anobli récent. Il stipule donc dans l'acte proprement dit les couleurs des armoiries de la branche aînée qu'il détient d'ailleurs au moment de la donation. Il prend des assurances pour conserver la terre au sein de ses héritiers.

La mémoire du lignage passe aussi par la représentation des alliances. Les armoiries de Pernelle de Villiers, femme de Charles I^{er} de Montmorency⁹⁰⁰, sont constituées des armoiries de Montmorency d'un côté et de celles des Villiers de l'autre. Les femmes dont les

⁸⁹⁶ M. NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, op. cit., p. 17.

⁸⁹⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-BC-003, fief de Champlâtreux, sans cote, acte du 6 avril 1374 (n.st.).

⁸⁹⁸ La donation est donc antérieure à 1437, ce qui correspond à notre période d'étude.

⁸⁹⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-BC-003, fief de Champlâtreux, sans cote, acte du 6 avril 1374 (n.st.).

⁹⁰⁰ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 206.

armoiries sont associées à celles de leur mari (écartelées d'après Michel Nassiet⁹⁰¹) étaient considérées comme les héritières de leur branche, ce qui est le cas pour Pernelle de Villiers, puisqu'elle est l'aînée des deux filles d'Adam IV Le Bègue de Villiers. Les armoiries des Villiers ainsi représentées assuraient une perpétuation sociale partielle, notamment du point de vue de Jacques de Montmorency, son fils. A l'inverse, Jacques de Pacy, fils de Pierre IV de Pacy et de Jeanne Choisselle, la dernière propriétaire de la gruerie de la forêt d'Halatte, porte en novembre 1407 un écu à 3 pals de vair sous un chef chargé de deux coquilles et à dextre d'un écusson portant un semé de fleurs de lys à la bande brochant⁹⁰². Il porte donc les armes des Pacy-Châtillon brisées dans le chef d'un écusson intégrant les armes des Choisel du lignage de sa mère. Dans ce cas précis, l'ajout des armes maternelles représente pour lui une revendication sur les usages auxquels il avait droit en forêt d'Halatte, après la vente de la gruerie faite par sa mère au roi⁹⁰³. Quant à Philippe II le Gallois d'Aunoy, fils de Philippe d'Aunay et d'Agnès de Montmorency, l'intégration de l'écusson des Montmorency dans le chef des armoiries des Aunay dénote tout aussi bien la volonté de montrer à tous son appartenance à la fameuse lignée des Montmorency par le lien matrilinéaire, mais aussi celle de faire oublier le scandale lié à l'affaire de la Tour de Nesle où semble être impliqué son père⁹⁰⁴. L'alliance hypogamique contractée par sa mère devait être un moyen de récompenser un fidèle ou une action politique. Sa représentation héraldique par son fils était donc nécessaire⁹⁰⁵. La transmission des armes et des noms est donc bien bilinéaire même si la transmission patrilinéaire est dominante. Au-delà de la transmission du nom et des armoiries, la diffusion de l'information sur l'ancienneté du lignage, pour les anciens nobles, était primordiale.

3.2.2 Pour la défense de l'ancienneté du lignage

Françoise Autrand, dans un article qui annonçait la problématique de la présente thèse, comparait la noblesse ancienne et la nouvelle noblesse dans le service de l'État en France et

⁹⁰¹ Michel NASSIET, « Parenté et successions dynastiques aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 50, n° 3, 1995, p. 621-644, ici p. 625.

⁹⁰² BnF, ms. Clairambault 83, p.6489. Pour la description du sceau voir Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, vol. 2/2, Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 34.

⁹⁰³ Etienne GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la révolution », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, n° 32, 1905, p. 89-317, ici p. 187 et note n° 2. Voir aussi Archives nationales, registre KK 945, fol. 21v°.

⁹⁰⁴ L. NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », art cit.

⁹⁰⁵ M. NASSIET, « Parenté et successions dynastiques aux XIV^e et XV^e siècles », art cit, p. 630.

évoquait des tensions entre les deux groupes⁹⁰⁶. Pour les illustrer, elle utilisait trois exemples qui sont actuellement exploités par le biais des nouvelles recherches archéologiques en cours. Robert Le Gallois d'Aunay, déjà étudié par ailleurs⁹⁰⁷, s'oppose dans un procès en 1405 à maître Jean Romain, conseiller au Parlement⁹⁰⁸. Le lignage des Gallois d'Aunay remonte au début du XI^e siècle, il s'agit donc d'une ancienne famille noble. Jean Romain a pour père Nicolas Romain, anobli en 1375. Robert le Gallois d'Aunay se dit seigneur de Villeron depuis quarante ans, certainement depuis son mariage avec Jeanne la Thiaise, veuve de Jean de Chennevières, ancien seigneur de Villeron. Ce dernier déclare qu'il n'est point homme de parti⁹⁰⁹, et refuse donc de prêter foi et hommage pour son fief de Villeron. Il affirme ainsi qu'il n'est pas un arriviste, qu'il n'a pas gagné sa noblesse en servant un parti. Or, il est important de préciser que le fief hérité de sa mère, Jeanne la Thiaise ne représentait qu'une infime minorité de la seigneurie de Villeron. Seule son ancienneté compte en fait à ses yeux. Quant à son fils Charles le Gallois d'Aunay, ce dernier est en procès contre son beau-frère pour le paiement de la dot de Jacqueline de Paillart et précise « *qui nobiles antique et nobilis generationis extabat cum dicta Jacquelina*⁹¹⁰ ».

Françoise Autrand donne un dernier exemple à propos de Jacques de Villiers. L'intéressé est le fils de Philippe de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel, et de Marguerite d'Aunay, sœur de Robert Le Gallois d'Aunay. Le neveu du Gallois d'Aunay proclame son appartenance à un ancien lignage⁹¹¹. Le 21 novembre 1425, un différend oppose Jacques de Villiers à maître Jehan Fortier, conseiller du duc de Bourgogne, au sujet d'un droit de chasse sur la seigneurie de Puiseux, détenue par le conseiller bourguignon. Jacques de Villiers use alors de l'appartenance à l'ancienne noblesse, en tant qu'héritier de noble lignage⁹¹² et affirme

⁹⁰⁶ Françoise AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle » dans Annalisa GUARDUCCI (éd.), *Gerarchie economica e gerarchie sociali, secoli XII-XVIII : atti della dodicesima Settimana di studi, 18-23 aprile 1980 / a cura di Annalisa Guarducci*, Florence, Le Monnier (Pubblicazioni. Serie 2, Atti delle settimane di studio e altri convegni / Istituto internazionale di storia economica « F. Datini », n° 12), 1990, p. 611-632.

⁹⁰⁷ L. NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », art cit. Voir aussi Tracy ADAMS, « Between history and fiction : revisiting the affaire de la Tour de Nesle », *Viator*, vol. 43, n° 2, 2012, p. 165-192.

⁹⁰⁸ F. AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle », art cit, p. 628.

⁹⁰⁹ Françoise AUTRAND, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle » dans *Gerarchie economica e gerarchie sociali XII^e-XVII^e*, s.l., 1990, p. 628.

⁹¹⁰ Archives nationales, fonds du parlement civil de Paris, X^{1A} 63 fol. 203v°.

⁹¹¹ Archives nationales S 321 sans cote, acte du 21 novembre 1425 et L 464 n° 53. Voir aussi Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BC-003, fief de Champlatreaux.

⁹¹² « Disoit oultre le dit deffendeur qui estoit nobles hommes chevalier extrait de noble lignee et en estoit loisible et herite pour justifier son droit de chasser suivant la méthode qu'il

en qualité de noble son droit de chasse sur le fief de Puiseux détenu par le conseiller bourguignon, même en des lieux où il n'a pas de garenne jurée. Pour un ancien noble, la chasse fait partie de l'image de son rang, elle distingue déjà la noblesse de la roture⁹¹³, et il montre son incompréhension devant l'interdit qui le frappe concernant la pratique de cette activité intrinsèquement liée à son statut.

La transmission du nom, des armoiries et de l'image du lignage ne suffit pas. Elle doit aussi s'accompagner de celle du capital relationnel acquis dans les générations précédentes, c'est-à-dire l'ensemble des soutiens et alliances issus des réseaux de solidarités et de parenté construits précédemment, favorisant la transmission des meubles et immeubles du patrimoine lignager.

3.3 Le capital relationnel

Le rôle de la femme dans le réseau matrimonial est primordial. Elle constitue à elle seule un capital relationnel. Elle est donc essentielle pour perpétuer, certes, la survie biologique, mais aussi pour assurer la continuité du patrimoine au sein d'une parentèle cognatique, centrée sur ses possessions territoriales, symboles de son pouvoir, le topolignage.

3.3.1 Le rôle des femmes

3.3.1.1 Le marché des veuves – le marché de la terre

Le transfert de fiefs s'opère parfois par le biais de la femme devenue veuve. Jeanne la Thiaise, fille de Guillaume le Thyais, seigneur d'Orville et de Marly-la-ville, et d'Isabelle de Nanteuil, a eu deux fils, Robert de Chennevières et Jean II de Chennevières, de son premier mariage avec Jean I de Chennevières. Jean meurt, laissant la garde noble des enfants à sa femme⁹¹⁴. A la mort de son père et de son mari, elle se dit dame d'Orville, de Marly et de

souhaite, [il] pavoit chasser acor acry chiens harnois filles, n'importe quel type de bêtes, de bestes sauvaiges grosses menues rouges et noires par tout le pais et terrouoir de puisieux et mesmement es lieux et places ou navoit garenne juréz a toutes manieres ». (Archives nationales, S 321A, acte du 14 novembre 1415 – Puiseux, Bois du Coudray – chasse et garenne).

⁹¹³ Maïté BILLORÉ, *De gré ou de force: l'aristocratie normande et ses ducs, 1150-1259*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 51.

⁹¹⁴ BnF, ms. latin 17113, fol 284. D'après l'original qui se trouve aux archives de l'Oise, Archives de Chaalis, Vaulaurent, liasse 6, n°132.

Villeron⁹¹⁵, rassemblant ainsi entre ses mains, aussi bien son héritage paternel, que celui de son mari.⁹¹⁶ Puis Robert épouse Jeanne la Vicomtesse, mais il meurt. La mère de Robert définit alors les douaires, celle de Jeanne et le sien⁹¹⁷. Puis, Jeanne la Thiaise se remarie avec Robert le Gallois d'Aunay, et lui transfère alors la propriété d'Orville et une partie de Villeron⁹¹⁸. Le transfert des fiefs d'Orville et de Villeron est donc réalisé des Choisel aux Aunay par le biais de Jeanne.

Le transfert de propriété n'est pas le seul réalisable par la veuve. Elle peut aussi transférer des droits associés à des charges. Ainsi, Jeanne Choiselle, fille de Jean Choisel, gruyer de la forêt d'Halatte, hérite de la gruerie qu'elle transmet aussitôt à Pierre de Pacy, son mari⁹¹⁹. A la mort de son mari, Jeanne dispose librement de ces droits et décide de les vendre au roi⁹²⁰ le 9 septembre 1363. Jacques de Pacy, le fils de cette union, n'héritera que d'une infime partie et aura bien du mal à en obtenir davantage⁹²¹.

Dans le cas de Jeanne la Vicomtesse, la récupération de son douaire s'est produite dans de bonnes conditions. En revanche, Isabelle de Marigny, veuve de Guy de Beaumont-en-Gâtinais, est en procès le 25 novembre 1329 contre Louis Beaumont-en-Gâtinais et Pernelle de Beaumont-en-Gâtinais, les enfants issus d'un premier mariage de Guy de Beaumont-en-Gâtinais, pour récupérer le douaire qui lui a été promis⁹²². Les femmes rencontraient souvent l'opposition des héritiers du défunt mari si le douaire de la veuve, prévu au contrat de mariage, représentait une part trop importante de l'héritage. Ils contestaient alors les clauses

⁹¹⁵ Archives nationales, fonds Nicolay série 3AP carton 49, pièce n°3.

⁹¹⁶ Les liens de parenté entre Jeanne la Thiaise et ses fils, Robert et Jean, ainsi que sa belle-fille Jeanne la vicomtesse, sont établis dans un document contenu dans Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-97 (Gouvieux). Il traite d'un aveu et dénombrement donné à l'abbaye de Saint-Denis par Jeanne la Thiaise, dame de Villeron et de Marly, au nom de ses enfants Jean et Robert de Chennevières, d'un fief de quatre muids d'avoine de rente sur la prévôté de Gouvieux, mouvant de l'abbaye de Saint-Denis à cause de son château de Montmélian, datant de 1352.

⁹¹⁷ L'assignation à Jeanne la Vicomtesse veuve de Robert de Chennevières, pour son douaire, de plusieurs fiefs et héritages et les 4 muids d'avoine de rente sur la prévôté de Gouvieux, date du 7 novembre 1364. Il se trouve dans Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-97 (Gouvieux).

⁹¹⁸ Archives nationales, fonds Nicolay, série 3AP carton 49, pièce n°3

⁹¹⁹ BnF, ms. latin 17113, fol 284. D'après Archives de l'Oise, Archives de Chaalis, Vaulaurent, liasse 6, n°132

⁹²⁰ Archives nationales, KK 945 fol. 36r°, cartulaire de la forêt d'Halatte (texte de la vente de la gruerie). Voir aussi les quittances du 13 juillet 1365 (BnF, pièces originales, Pièces Originales 755, dossier 17217, n°5) et du 27 août 1365 (BnF, fonds Clairambault 32, p. 2359, 2367).

⁹²¹ E. GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis. Etude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la révolution », art cit, p. 158. La filiation de Jacques de Pacy issu de Jeanne Choisel et de Pierre de Pacy se trouve dans : Archives nationales, KK 945, cartulaire d'Halatte, fol. 21r.°

⁹²² BnF, ms. Clairambault, registre 32, p.2359, 2367, quittance de la vente de la gruerie d'Halatte au roi du 27/08/1365, la vente ayant été faite en 1363. Voir aussi BnF, Pièces Originales 755, dossier 17217, n° 2.

du contrat, et demandaient l'intervention du roi pour que le douaire imposé respecte les coutumes⁹²³. Dans la vicomté de Paris, le douaire ne devait pas dépasser la moitié du patrimoine du père.

Pour être sûr que la clause du contrat soit respectée, et dans le cas où le douaire promis est supérieur au maximum imposé par la coutume, le mari peut prendre deux garanties. Premièrement le mari appose par écrit qu'il renonce, pour lui et pour ses héritiers, au recours à la coutume, pour éviter justement tout recours ultérieur à la coutume pour s'opposer aux dispositions qu'il s'est engagées de suivre. Deuxièmement, il prend des pleiges pour s'assurer que le douaire soit bien exécuté⁹²⁴. Jean Choisel, le père de Jeanne Choisel, fait partie de ces pleiges. Le Parlement de Paris n'entendit pas la plainte d'Isabelle, qui ne récupéra donc pas son douaire. Aussi elle se retourna contre les pleige de Guy, qui durent asseoir le montant en livrées de terres promis. Ces derniers refusèrent et un nouveau procès s'ouvre entre les pleiges de Guy de Beaumont et ceux d'Isabelle de Marigny. Jean Choisel et les autres pleiges de Guy de Beaumont perdirent le procès et durent alors attribuer le douaire prévu, avec leurs propres finances, à la veuve. Ils décidèrent alors de se retourner contre le fils de Guy, Louis de Beaumont, pour se faire rembourser le montant attribué à Isabelle. L'affaire se compliqua par le fait que les héritages de Guy se trouvaient aussi bien dans la prévôté et vicomté de Paris qu'en Normandie, où le calcul de la quotité coutumière était différent. Finalement, Louis de Beaumont dut rembourser le montant engagé par les pleiges⁹²⁵.

Ainsi le douaire représente une importance pour l'ensemble de la parentèle, lorsque le mari décède avant la femme. Cette dernière, redevenue libre, à nouveau disponible sur « le marché des veuves », rencontre l'opposition des fils des membres du premier lignage, qui voient en elle une femme dissipant une partie du patrimoine du lignage. Les douaires et les dots représentent un enjeu essentiel dans les stratégies matrimoniales.

3.3.1.2 Le douaire et la dot : les enjeux des échanges de femmes

Les échanges de femmes, qu'ils soient restreints ou généralisés, apparaissent à toutes les périodes que nous avons étudiées. En effet, la femme présente un enjeu stratégique car, comme Joseph Morsel le précise dans sa thèse, elle constitue « un pont entre deux

⁹²³ Archives nationales, X^{1A} 6 fol. 64v°-66r°, acte du 25 novembre 1329.

⁹²⁴ Jacqueline VINCENT, « Douaire préfix et quotité coutumière dans la jurisprudence du Parlement de Paris au XIV^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, n° 48, 1970, p. 568-616, ici p. 587-588.

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 610.

parentèles⁹²⁶ », même si « les clauses de contrat de mariage montrent que ce sont les enfants, et non pas la mère, qui constituent le véritable nœud de l'alliance entre les deux parentèles. A la mort de la mère, les biens du père et les biens du mari convergent vers les enfants⁹²⁷ ». Les nœuds des réseaux matrimoniaux qui assurent l'extension des réseaux sont bien des femmes qui jouent un rôle central, mais derrière ces graphes, se cache donc la pratique de la transmission des biens et des héritages, qui sont rassemblés par les héritiers, les véritables bénéficiaires des rapprochements entre les parentèles.

Les femmes se retrouvent aussi également au cœur d'un système de transmission de biens maternel, qui double le système de transmission du père. La dot transmise par la mère à ses enfants est héritée de la même manière que l'héritage paternel. À leur tour, les fils doivent également constituer une dot à leur fille, pour qu'elles ne participent pas à l'héritage paternel, puisque les filles dotées sont exhéredées. La dote de la mère est donc transmise aux filles par le biais des héritiers mâles⁹²⁸. En retour, les maris cèdent un douaire aux femmes pour constituer leur héritage. Dans le cas d'échanges restreints entre deux parentèles, ce douaire constitue l'équivalent d'un contre-don. Si, comme nous l'avons vu précédemment, le mari meurt avant la femme, en fonction des clauses du contrat de mariage, celle-ci peut donc transmettre ce douaire, devenu son héritage, à un lignage extérieur, ce qui peut expliquer le nombre de remariages observé (jusqu'à quatre pour Agnès de Toucy ou Adèle de Dreux !!), et la densité de liens de parenté entre nobles.

Cependant les biens transmis ne sont pas tous de même nature. Si, en général, les biens transmis par les hommes sont formés de fiefs, de châteaux, de possessions de terres, de droits spécifiques, les femmes ne transmettent ce type de biens qu'en cas d'absence d'héritier mâle du côté de sa lignée. Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam a pu transmettre à Charles I^{er} de Montmorency le fief de la tour de Chaumont-en-Vexin, uniquement parce que son père Adam n'avait que deux filles, et que le contrat de partage lui a attribué ce fief⁹²⁹. En général, les femmes sont plutôt dotées en biens meubles et en espèces, pour être transformées en rentes. Le contrat de mariage entre Jean Le Gallois d'Aunay et Isabelle de Rouvroy de Saint-Simon,

⁹²⁶ Joseph MORSEL, *La noblesse contre le prince: l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n° 49), 2000, p. 129.

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ Ce système de transmission matrilineaire fonctionnant en parallèle au système de transmission patrilineaire est particulièrement bien expliqué dans *Ibid.*, p. 130-132.

⁹²⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BA-55, acte du 7 avril 1372.

conclu le 22 juin 1436⁹³⁰, stipule les points suivants. Dans ce contrat, Gaucher de Rouvroy de Saint-Simon, le beau-père de Jean, doit verser à son gendre 1600 livres parisis, dans les deux mois qui suivent le début du mariage, soit 2000 francs, ce qui est une somme importante, utilisable à volonté par Jean d'Aunay. Ces 2000 francs sont normalement suivis par 4000 francs, à raison de 1000 francs par an, dans les quatre ans qui suivent, cette somme permettant au Galois d'Aunay « de les mettre et employer en héritages qui tiendroient la coste et ligne dudit monseigneur de Saint Simon ». Si le paiement n'est pas réalisé à temps, 400 francs de rente sont à payer chaque année. La somme de 6000 francs est transmissible à Isabelle de Rouvroy ou à ses enfants. A la mort de Jean, son douaire sera constitué de toutes les terres, profits et héritages de Jean. Dans le cas contraire, si Isabelle de Saint Simon meurt avant Jean Le Gallois d'Aunay sans descendance, ce dernier sera obligé de verser les 4000 francs aux héritiers d'Isabelle Rouvroy de Saint Simon dans la lignée des Rouvroy de Saint-Simon, ou la somme de 200 francs de rente. Dans cet acte, aucun fief n'est précisé.

De même, Jacques de Trie a racheté une partie de la seigneurie de Mareuil grâce aux 2300 livres tournois donné par Philippe de Fleurigny, le père de sa femme, somme donnée et accordée au traité de mariage⁹³¹, pour que les rentes de la seigneurie de Mareuil puissent être attribuées à sa femme, rentes qui constituent alors le propre héritage de Catherine de Fleurigny. Voici le texte :

« Ceste vente faite par le prix et somme de deux mille et trois cens livres tournois comptés et payés presentement par ledit seigneur de Roulleboise a iceulx mariés vendeurs devant ledit tabellion en escus dor du coing du Roy notre sire du prix de vingt deux sols six deniers la poeche et dont ils se tiendront pour bien paier contens et agreés, laquelle somme de deux mille et trois cens livres tournois estois et est des deniers de feu monsieur philippe de fleuregny chevalier en son vivant seigneur dudit lieu de fleurigny et de pommereul donnés et accordes au traictié du mariage faisant entre ledit monseigneur Jacques de trye dune part et ladite madame Catherine de fleurigny sa femme dautre part lesquelles par ledit traictié doivent estre convertis et emploies en rentes et heritages pour estre le propre heritage de la dicte madame et de ses hoirs comme venu et descendu de son costé et ligne ».

Dans ces deux exemples, l'héritage de la femme est transmissible à ses enfants, mais, en cas d'absence d'héritiers et de décès de son époux, la veuve peut très bien transmettre les

⁹³⁰ Archives nationales, fonds Nicolay 3AP 49 dossier 16 pièce n°22.

⁹³¹ Archives de Chantilly, musée Condé, fief de Mareuil, dossier 1-B-115, vente du 24 février 1408.

héritages de l'ensemble du couple dans un autre lignage en cas de remariage. Dans ce cas, la continuité du patrimoine du lignage de l'époux n'est plus assuré. Le risque de morcellement des patrimoines est donc bien réel. Aussi les parentèles s'engagent à entreprendre tout ce qui leur est possible pour le conserver quoiqu'il arrive.

3.3.2 Action de la parentèle pour la continuité patrimoniale

Toutefois, le premier risque de dissolution du patrimoine n'est pas représenté par la fuite des fiefs cédés en douaires ou en héritages aux femmes, mais plutôt au morcellement des fiefs lors des partages successifs de succession.

3.3.2.1 La transmission des fiefs, partages, droits de viagers et regroupements pour la survie du lignage

Ce morcellement a sans doute affecté la vie économique des lignages et a conduit à leur appauvrissement. Pourtant, ces partages assuraient la survie des branches cadettes. La problématique constante de cette période de la fin du Moyen Âge est de ne pas mettre en péril l'avenir du lignage, tout en assurant la survie des différentes branches. Or, les us et coutumes de France dès la fin du XIII^e siècle ne protègent pas les lignages de ce morcellement des fiefs. « La coutume se préoccupe uniquement d'assurer à l'aîné la part la plus large du patrimoine des parents défunts, les deux tiers de chacun des fiefs s'il y a deux enfants, sinon la moitié. Le droit d'aînesse n'existe pas pour les filles qui se partagent à part égale la succession. À défaut d'héritier, la succession est dévolue au parent le plus proche en ligne collatérale »⁹³². Or, l'aristocratie veut se défendre contre l'émiettement des successions. Elle a recourt à des contrats, qui s'opposent à la coutume primitive, mais que des nécessités de fait imposent, comme le montre le contrat de mariage de Guy de Beaumont. C'est ce que l'on appelle les substitutions⁹³³. Un moyen, pour les anciens nobles, de contourner les limites de la coutume, en terme de partage successoral, est donc d'organiser par écrit les clauses de partage. Cette méthode facilite alors la transmission des conditions nécessaires et suffisantes de subsistance pour les branches les moins nanties. Ainsi, le 27 février 1329, les « nobles hommes » Jean de

⁹³² François OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, vol. 1/2, Réimpression complétée par des additions bibliographiques de l'édition de : Paris, E. Leroux, 1922-1930, Paris, Éditions Cujas, 1972, p. 338.

⁹³³ *Ibid.*, p. 338.

Villiers chevalier et Mahieu de Villiers son frère se partagent la succession de leur parent et organisent un frérage⁹³⁴.

Jean obtient « par cause de la succession de son dit père » les villes de Villiers-le-sec, de Villiers-le-Bel et d'Ézanville, une maison à Domont et pour cause de la succession de sa mère la tour de Chaumont, et les redevances s'y afférant, notamment le tonlieu du marché⁹³⁵. Quant à Mahieu de Villiers, il récupère de la succession de son père le fief principal de Domont et ses dépendances, et prend, de la succession de sa mère, la gruerie de la forêt de Thelle, et des rentes prises sur le port de la Roche-Guyon⁹³⁶. Comme la reconstitution généalogique sur les Villiers l'a précisé, l'énoncé des fiefs hérités conduit à émettre l'hypothèse que le père de Jean était Jean III de Villiers seigneur de Domont, de Villiers-le-sec et Villiers-le-Bel, et que la mère, Pernelle de Chaumont, tenaient des héritages de Chaumont, plus particulièrement du fief dit de la Tour de Chaumont, une rente sur le port de la Roche-Guyon et les gruges de la forêt de Thelle⁹³⁷. Ce frérage n'était pas prévu par leurs parents. Ils l'ont donc organisé suivant leur propre initiative. Leur héritage n'a-t-il donc pas été géré par leur parentèle ?

La trace de ce fief de Chaumont se retrouve dans les générations suivantes. Adam de Villiers dit Le Bègue de Villiers est dit seigneur de la Tour de Chaumont. Fils de Jean de Villiers seigneur de Domont de la génération précédente, il a récupéré la part de Chaumont, issue du partage avec Mathieu de Villiers. Or Adam a deux filles, Pernelle de Villiers, mariée à Charles I^{er} de Montmorency, qui en fait sa troisième femme, et Léonore de Villiers, mariée à Gilles de Poissy. Le 7 avril 1372, un nouveau partage de l'héritage d'Adam a lieu entre les

⁹³⁴ Archives nationales série T 37 non coté, acte du 27 février 1329 : « par partage de frerage, entre eux partie et division des heritages et possessions immeubles qui leur estoient et sont [venus] par la mort et successions de leurs pere et mere ». Une copie est également accessible dans le fond de La Roche Guyon. Archives départementales du Val d'Oise, 10J 1472, liasse de la Tour au Bègue, n°1.

⁹³⁵ Archives nationales série T 37 non coté, acte du 27 février 1329 : « derechief de la succession de sa dite mere la tour de chaumont et tous les cens et rentes et le tonlieu du marche de la dite ville et toutes les voieries grueries justices et seignories qui sont en plusieurs villes ilecques environ derechief tous les fies de chaumont soient en France ou en venguecin derechief le cens de bestemont ».

⁹³⁶ Archives nationales série T 37 non coté, acte du 27 février 1329 : « de la succession de son dit père, la grant meson de domont [...] avecques le jardin et le coulombier, derechief la justice et la seignorie de la dite ville et toutes les masures et hostises et tous les cens rentes champars et les terres gaignables de la dite ville et des appartenances. Derechief tous les pres et les vignes de la dite ville » et « de la succession de la dite mere tous les gruges de la forest de teelles et chace justice et seignorie. Derechief toutes les gelmes des dis gruges. Derechief quarante et cent mines davoine de rente sur la meson monseigneur labbe de saint germer au coudray. Item tous les tencemens pris sur plusieurs villes et tous les deniers de rente pris sur le port de la roche guion des quelles parties et divisions les dis freres se tendrent painement a bien paies par devant les dis clerks jures ».

⁹³⁷ Archives nationales, S 2237 n° 14, charte de Jean de Villiers et de sa femme Pernelle de Chaumont pour les chanoines de Saint Victor.

deux couples⁹³⁸. Pernelle de Villiers récupère le fief de la Tour de Chaumont, ainsi que les terres de Bercy et de Villiers-le-sec. Pernelle de Villiers et Charles I^{er} de Montmorency commencent ainsi à concentrer les fiefs de la famille des Villiers de Domont et de Villiers-le-sec, tout en assurant les moyens de survivre aux branches les moins aisées de la parentèle. Un acte du 29 octobre 1374 précise qu'Adam, de son vivant, a cédé tout le droit de viager en la terre de Chaumont, à Pierre de Villiers dit Mauclerc, son frère, à tenir et à exploiter sa vie durant, et à rendre et à restituer à Pernelle de Villiers, la fille d'Adam, mariée à Charles I^{er} de Montmorency, quand ces derniers le souhaiteront⁹³⁹. Or Pernelle de Villiers est déjà dite dame de la tour de Chaumont. Le couple souhaite ainsi récupérer ce fief donné par le père de Pernelle à son oncle, et lui propose de donner en échange de ce transport, une somme de 260 francs d'or, à prendre sur la ferme de la terre de Bercy-les-Paris pendant deux ans, étant donné que cette ferme rapporte déjà 130 francs d'or par an⁹⁴⁰.

Ces regroupements ne suffisent pas pour le couple. Un peu moins de trois ans plus tard, le 10 février 1377, Jean de Crécy, demeurant à Charfosse-en-Gâtinois, et damoiselle Marguerite de Villiers sa femme, vendent, toujours à Charles I^{er} de Montmorency et à sa femme, une partie de l'héritage de Marguerite de Villiers issu de ses parents Jean III de Villiers jadis seigneur de Villiers-le-Sec et Jeanne de Villiers sa femme. Il s'agit notamment de tous « les droits, revenues, appartenances, et appendandes » qu'ils ont en la terre de Chaumont-en-Vexin pour la somme de 200 francs d'or « du coing, pois et aloy du roy ». Le suivi du fief de la Tour de Chaumont montre une réelle volonté de remembrement des terres issues des héritages de Pernelle de Villiers, qui annule les partages familiaux antérieurs. Mais ce regroupement ne réussit que parce que les collatéraux échappent à la contrainte : des sommes d'argent leur sont attribuées, en échange de la cession de leur part d'héritage. Seuls les membres du lignage les plus riches peuvent donc assurer ces regroupements. En

⁹³⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BA-55.

⁹³⁹ Archives du Val d'Oise, fonds de la Roche-Guyon, 10 J 1472 (1) : « la terre de Chaumont en Venquecin qui jadis fu de feu noble homme monseigneur adam de Villiers dit le begue son frere et pere de la dite dame qui a ycelui mauclerc avoit pieca este baille audit mauclerc a tenir et exploier a sa vie seulement par le dit feu messire adam pour les causes et pour la maniere anciennes et declaires en certaines lettres qui lors en furent sur ce fait et lesquelles il sera tenu et promist a rendre et restituer aux dis seigneur et dame de montmorency ala volonte diceulx ou de lun deulx ou du porcein de ces lettres, comme cassees abolies et du tout adnichilees et mises au neant.»

⁹⁴⁰ Archives du Val d'Oise, fonds de la Roche-Guyon, 10 J 1472 (1) : « Cest assavoir ce present transport quittance et delaissement pour [...] la somme de treize vins francs dor que les dits seigneur et dame de montmorency lui eut [assigner] aprendre avoir et recevoir en et sur toute la revenue prouffis et emolumens de leur terre de Bercy les Paris pour deux ans et [quittances] venans laquelle terre tient a present a ferme diceux seigneurs et dame colart du puy six vins et dix francs dor par an. Et ou eus que le dit mauclerc nen pavoit estre paier sur la dite terre de bercy yceus seigneur et dame lui seront tenus de paier ladite somme dedans les dis deux ans prouchain lan. par chascun an six vins et dix francs ».

l'occurrence ici la richesse de Charles I^{er} de Montmorency permet assurément de réaliser cette stratégie de concentration de terres.

Un autre cas de figure montre bien la volonté des Villiers de conserver la terre au sein du lignage tout en assurant la survie des branches cadettes. Nous avons évoqué la donation de Jean de Villiers du fief de Champlâtreux à Jacques de Villiers pour qu'il puisse en jouir sa vie durant. Cependant le contrat de donation stipulait que :

« messire Jacques de villiers ne la povoit vendre alier engager ne transporter charger de douaire ne autrement et outre avoit ledit Jehan de villiers voullu et expressement declaire et ordonne que apres la mort et trespas dudit feu messire jacques ladite terre du en droit et appartenir ason aisne fils et plus prouchain hoir masle portant le nom et les armes a lescu dor du chef dazur et à la manche ermyne ».

Les conditions de l'usufruit sont donc claires : Jacques de Villiers ne peut pas vendre la terre, l'aliéner, l'engager, la transporter ou la charger de douaire, de manière à ce que le fief ne soit pas aliéné, et qu'il ne revienne pas par exemple dans les mains du seigneur suzerain. Il s'agit d'un autre exemple de « principe de transmission successorale pour en assurer l'indivisibilité, l'inaliénabilité et la continuité successorale, une forme de passage des pouvoirs à des collatéraux en cas d'extinction sans héritier de leur détenteur.[...] L'identification du bénéficiaire repose alors sur l'usage du nom et/ou des armoiries et sur le degré de parenté⁹⁴¹ ». Or, Jacques meurt sans héritier direct. Un de ses neveux par alliance, Jacques de Louan, réclame en 1474⁹⁴² le fief de Champlâtreux se disant l'héritier mâle le plus proche de Jacques de Villiers. Mais il n'est pas certain que Jacques de Louan soit noble et encore moins d'ancienne noblesse. Du moins il n'utilise pas ces arguments. Il évoque seulement la coutume générale du royaume selon laquelle « le mort saisit le vivant son plus prouchain héritier à lui succéder ». Il précise également qu'il a payé les droits à la succession et qu'il a prêté foi et hommage à Jacques de Villiers de l'Isle-Adam, le nouveau chef du lignage. Mais il se plaint que le seigneur de l'Isle-Adam ne lui laisse pas la libre jouissance du fief. Jacques de Villiers de l'Isle-Adam lui rétorque alors qu'il ne dit pas la vérité et rappelle clairement les clauses du contrat de donation de 1403. Il réussit alors à conserver la terre et à

⁹⁴¹ Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale: la domination sociale en Occident, V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin (Collection U), 2004, p. 291.

⁹⁴² Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BC-003.

s'opposer à ces réclamations issues d'alliés portant des armes différentes du dextrochère à la manche hermine.

Une autre méthode de remembrement patrimonial est appliquée par les lignages les plus aisés, il s'agit du retrait lignager.

3.3.2.2 Retrait lignager

La richesse du couple de Pernelle de Villiers l'aide à contraindre les acheteurs de terres ayant appartenu aux Villiers à les leur revendre, suivant le principe du retrait lignager. L'acheteur est alors tenu de rendre les terres achetées aux membres du lignage du vendeur qui les réclament, le prix principal de la vente étant remboursé par les demandeurs du retrait. En 1407, Jacques de Montmorency, le fils de Charles, utilise cette clause prévue, aussi bien par les coutumes de France, que par celles du Vexin ou de la vicomté de Paris⁹⁴³ :

« Surce que disoit et maintenoit que par raison usance et coustume du royaume de France et mesmement de la ville prevoste et vicomte de paris et du pais de Veulquesin si aucun vend aliene et met hors de sa possession et seigneurie aucune ses propres heritages a aucune personne estrange et qui aucunement ne soit de son lignage et mesmement du coste et du ligne dont les dits heritages seigneuries et possessions ainsi vendus sont et appartiennent audit vendeur il est loisible acellui ou ceuls qui sont du lignage dicelui vendeur avoir par retrait lesdis heritaiges ainsi vendus et est tenu lacheteur et ses ayans cause de les delaissier en leur rendant le pris principal qui paie en a esté par le dit acheteur et leur rempliant leur bourse dicellui ensemble des loyauls frais missions et constemens par ce par lui faits et qui appartiennent paies au retrayant par la coustume en tel cas observee et mesmement quant le retrayant se appert et offre dedens et avant lan et le jour dela dite vente revolu ou du jour de la saisine et possession foy et hommage pruisse diceuls acheteurs. »

Dans cette affaire, Jacques de Montmorency demande le retrait lignager dans la vente faite par Jean de Villiers seigneur de Domont et messire Pierre de Poissy, de son propre lignage, affirme-t-il, à l'amiral de France Regnaut de Trie. La vente concernait des seigneuries qu'ils avaient ensemble et en indivision dans la forêt de Thelles en gruauges d'avoines, de vins, de porcins et autres appartenances, tenus de noble dame Pernelle de Villiers, dame de la Ferté-Imbault, à cause de son fief de la Tour de Chaumont. En effet,

⁹⁴³ Archives départementales du Val d'Oise, fonds La Roche Guyon, dossier 10J 1472, acte non cote du 23 juillet 1408.

Mahieu de Villiers, qui a participé au partage de 1329, a eu un fils Robert, lui-même ayant eu un fils Jean de Villiers seigneur de Domont, cité dans le texte, et une fille Pernelle. Cette dernière, mariée à Philippe de Théry-en-Vexin, a une fille, Agnès, qui épouse Jean de Poissy. Du couple naît un fils, Pierre de Poissy, cité lui aussi dans l'acte du retrait lignager. Jacques de Montmorency est éloigné d'un degré 4 de parenté du côté de la lignée de sa mère, avec Jean de Villiers et Pierre de Poissy, mais cela suffit à Jacques pour affilier ces deux chevaliers à son propre lignage.

Les Bouteiller de Senlis eux aussi se sont illustrés en faisant appel à cette procédure pour se protéger des attaques de leur patrimoine par de récents anoblis. Ainsi, lorsque Robert de Lorris, chambellan du roi, commence à démanteler les propriétés des Bouteiller de Senlis, lorsqu'il propose à Guy III le Bouteiller seigneur d'Ermenonville de lui acheter son fief à bas prix⁹⁴⁴, Guillaume V le Bouteiller de Senlis, son frère, proteste et demande l'annulation de la vente. Mais le 22 septembre 1351, les parties s'accordent. Guy vend son château d'Ermenonville et Guillaume reçoit une rente annuelle de 160 livres parisis, que Robert de Lorris lui assignera sur Louvres-en-Parisis.

3.3.2.3 La circulation des terres des plus pauvres vers les plus riches au sein du lignage

Des parties, voire des branches, d'une parentèle cognatique, peuvent rencontrer des difficultés économiques. Dans ce cas, évoquer la crise d'une branche peut sembler légitime. Mais il est possible que d'autres branches d'une parentèle cognatique donnée assurent la relève pour conserver les terres dans le giron de la parentèle, sans que les branches fragilisées soient obligées de les aliéner à l'extérieur. C'est le cas du lignage des Trie.

Philippe de Trie, seigneur de Mareil, est criblé de dettes et doit opérer de nombreuses transactions immobilières. Non content de vendre plusieurs biens, comme un bois de 52 arpents situés entre Hérivaux et Chaumontel le 23 février 1390⁹⁴⁵, il transige avec sa femme, Agnès de Goussainville, pour échanger le propre héritage, à savoir la seigneurie d'Attainville, contre le fief de Mareuil⁹⁴⁶ qu'ils viennent d'acquérir, et que Philippe a donné en héritage à Agnès pour le remplacer. Sans descendant, il décide ensuite de vendre ce fief, faisant pourtant

⁹⁴⁴ Raymond CAZELLES, *Robert de Lorris et la liquidation des Bouteiller de Senlis*, Extrait de : « Comptes rendus et mémoires de la Société d'histoire. et d'archéologie de Senlis », année 1975, Senlis, 1977, p. 29. Archives nationales, X^{1C} 12 n° 19. Voir aussi Archives nationales, X^{1A} 13 fol. 58 et A. DU CHESNE, « Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis », art cit, p. 81.

⁹⁴⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, fief de Lépinay, Lusarches, dossier 1-BG-004 sans cote.

⁹⁴⁶ Archives de Chantilly, musée Condé, fief de Mareil, dossier 1-B-115 sans cote.

partie de l'héritage de sa femme, à l'intérieur de son lignage pour éviter de le disperser. Les acheteurs sont Regnaut de Trie, amiral de France, et sa femme, Jeanne de Bellengues⁹⁴⁷. Regnaut de Trie trépassa ensuite. Jeanne de Bellengues se remaria avec Jehan Mallet chevalier seigneur de Montagu. Agnès de Goussainville annula alors l'échange passé entre elle et son mari qui constituait son propre héritage à partir du fief de Mareuil, perdant ainsi deux fiefs conséquents. Ce dernier couple dispersa en partie le fief de Mareuil et un autre fief dit de Chantilly, puisqu'il en vend une moitié à Arnaud de Corbie⁹⁴⁸. Mais l'autre moitié, à laquelle s'ajoute trente-deux livres parisis de rente, assise sur la recette de Chaumont-en-Bassigny et de Troye-en-champagne, revint au lignage des Trie, puisque Jacques de Trie, seigneur de Rolleboise, se porta acquéreur de cette deuxième moitié.

Or, Jacques de Trie est considéré comme un des seigneurs les plus riches d'Île-de-France. Il concentre un nombre de terres très important. Aussi n'est-il pas surprenant de voir Jacques agréger de nouveau les terres perdues par les membres de son lignage pour recomposer les anciennes possessions des Trie. En fait, la moitié des fiefs obtenus dans ce « conquet » réalisé par l'amiral Regnaut de Trie et sa femme Jeanne de Bellengues devait, d'après la coutume de Paris, appartenir « au four et propriété a la dite madame lors sa femme et a ses hoirs », et l'autre moitié devait appartenir à l'amiral. Ce dernier, de son vivant, l'a donné en tant que douaire à sa femme, pour qu'elle puisse en vivre pendant sa vie seulement. Mais, à la mort de l'amiral, le fief devait revenir à son frère Jacques de Trie, seigneur de Rolleboise. Cette clause du contrat finalement limitait ainsi la dispersion⁹⁴⁹.

Les acteurs des échanges, achats et ventes de fiefs, ne sont donc pas isolés dans les actions engagées liées à la transmission de toute ou partie de leur fief. Ils sont accompagnés à chaque instant, depuis leur naissance jusqu'à leur décès, par leurs parentèles proches qui les soutiennent.

3.3.3 La présence de la parentèle aux instants de la défense des droits des héritiers

Il existe plusieurs cas de figure où la présence de la parentèle proche est nécessaire pour assurer la défense des droits des héritiers, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Ils doivent être protégés et représentés dans les affaires de succession. La parentèle se réunit alors pour

⁹⁴⁷ Ibid.

⁹⁴⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, fief de Mareil, dossier 1-B-115, vente du 15 janvier 1410.

⁹⁴⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, fief de Mareil, dossier 1-B-115, vente du 24 février 1408.

choisir un tuteur ou un curateur, et de nombreux actes de procès font référence à ces conseils de famille.

Le même regroupement des membres de la parenté se produit lors de décisions qui impactent de jeunes mineurs, héritiers du lignage, et encore sous la garde noble de leur mère⁹⁵⁰. Ainsi Jeanne la Thiaise nomme, parmi ses procureurs, pour ses enfants, deux oncles, Pierre de Chennevières, chevalier, et Regnault Choisel de Chennevières, et son cousin Guy Choisel de Chennevières. Les curateurs défendent les enfants dans les successions pour leur assurer une bonne partie de l'héritage⁹⁵¹. Ils intentent donc des procès contre les autres membres de la famille lors de partages ou de retrait lignager voulu par un membre de la parentèle.

À la période charnière entre les XIV^e et XV^e siècles, nous retrouvons ainsi les composantes matrimoniales décrites dans le chapitre précédent. Gaucher de Châtillon seigneur de Troissy, curateur de son frère Jean, demande le retrait pour la seigneurie de Châtillon et intente un procès contre Isabelle de Châtillon, qui se porte héritière de son père Charles de Châtillon. Mais elle meurt avant la fin du procès, début 1403, laissant derrière elle plusieurs enfants mineurs : Charles, Jacques, Marie, Jeanne, Ysabeau, Louise, Catherine, Adeline de Soicourt⁹⁵². Gaucher de Châtillon, en 1403, fit ajourner leurs parents et amis charnels, afin de leur donner pouvoir de curateur. Le conseil de famille est composé de Charles de Soicourt leur père, Robert de Châtillon seigneur de Brye-sur-Marne, Jacques de Montmorency, Mathieu de Montmorency seigneur de Goussainville, Jean de Montmorency dit Esclabor seigneur de Maffliers, Marie de Soicourt fille âgée de la défunte, Jean Malet chevalier vicomte de Corbeil et Jeanne de Soicourt sa femme, Charles de Châtillon écuyer, Oger d'Anglure et Gaucher d'Anglure seigneurs de Vernicourt chevaliers. Par arrêt de la cour du 17 août 1403, maître Thomas Petit, procureur général du roi en ladite cour, est nommé et établi curateur aux causes et procès de ces mineurs. Gaucher de Châtillon obtient en 1405 le retrait et délivrance de la terre de Châtillon contre une somme de deux mille cent trente-neuf livres, six sols, neuf deniers. Plusieurs années plus tard, Charles de Soicourt, seigneur de Mouy, se remaria avec Ermelaye de Nostemberc, et il eut d'autres enfants. Il mourut avant son épouse à Azincourt. Un autre procès s'ouvrit alors entre sa femme Ermelaye dame de Mouy et

⁹⁵⁰ BnF, ms. latin 17113, fol 284. D'après Archives de l'Oise, Archives de Chaalis, Vaulaurent, liasse 6, n° 132.

⁹⁵¹ Voir aussi Archives nationales, X^{1A}50 fol. 063. A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Chastillon s/Marne*, op. cit., p. 578.

⁹⁵² *Ibid.*

Pierre de Trie, seigneur de Mouchy-le-Châtel, à qui Charles de Soicourt avait avoué son fief. Le procès concernait la garde des enfants des Soicourt, Louis de Soicourt et Isabelle de Soicourt, et l'hommage de la terre de Mouy. Un jugement du 8 mai 1427 redonna la garde noble à la mère⁹⁵³.

La bataille d'Azincourt extermina une grande partie de la jeune noblesse française. Sa relève ne dépendait que des solidarités des parentèles exprimées dans ces conseils de famille entourant les héritiers mineurs. Le cas de Charles de Soicourt illustre cet aspect important de l'évolution des parentèles franciliennes. Un autre exemple est constitué par les enfants mineurs de Charles le Gallois d'Aunay, mort lui aussi à Azincourt, et de sa femme Jacqueline de Paillart, à savoir le futur Jean le Gallois d'Aunay et Isabelle d'Aunay. Les actes du Parlement de Paris, relatifs à la garde des enfants mineurs⁹⁵⁴, citent Marie de Paillart dame d'Orgemont et mère de Jacqueline de Paillart, et ses filles accompagnées ou non de leurs maris, Jeanne de Paillart dame de Pacy, Catherine de Paillart veuve de Philippe de Poitiers, et Jacques de Villiers seigneur en partie de Villiers-le-Bel, en son nom et comme ayant la garde de Jean et Isabelle d'Aunay en 1418.

De même, les actes de transmission du patrimoine sont rédigés en présence de toute la parentèle réunie, qu'il s'agisse de mariage, de la réalisation des testaments ou de décisions prises lors de gardes nobles.

Les contrats de mariage nomment tous les parents (affins ou alliés) des deux lignes engageant les clauses du contrat, ceux-ci infirment ou aménagent les conditions de dot, de douaire et de clauses d'héritage, prévues ou non dans les coutumes. Le contrat de mariage de Charles le Gallois d'Aunay avec Jacqueline de Paillart, les parents des enfants mineurs déjà signalés, montre la présence du père de Charles, Robert le Gallois d'Aunay, celle de la mère de Jacqueline de Paillart, Jeanne de Dormans. Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, est aussi présent, tout comme le roi Charles VI lui-même⁹⁵⁵. Un peu plus tôt, Jeanne d'Aunay fille de Pierre d'Aunay, seigneur de Moussy-le-Neuf et sénéchal de Dammartin, épouse Jean Le Bouteiller de Senlis, seigneur de Chantilly. Jean le Bouteiller de Senlis décède en 1286. Jeanne d'Aunay se remarie avec le vicomte Jean de Guines et ils ont une fille Jeanne de Guines. Au mariage de cette dernière en 1323 avec Gaucher de Châtillon, fils aîné de Jean de

⁹⁵³ Archives nationale, X^{1A} 65 fol. 149v°.

⁹⁵⁴ Archives nationale X^{1A} 63 fol. 268, X^{1A} 63 fol. 243B, X^{1A} 63 fol. 431B.

⁹⁵⁵ BnF, ms. français 6538, fol. 22.

Châtillon, seigneur de Gandelu, et d'Éléonore de Roy, se tiennent réunis, comme cela est indiqué dans le traité de mariage, l'abbé de Saint Faron, Guillaume III Le Bouteiller de Senlis, seigneur de Chantilly, le vidame de Chalons, Renaud d'Acy seigneur de Tocy, Thomas de la Mothe, Pierre Choisel, Colard d'Aunoy, et Jean de Pacy chevaliers. Il s'agit en somme des membres de la parenté étendue aux alliés, puisque le regroupement n'est pas limité aux deux lignées. Cet événement prouve un rapprochement entre les Aunay, les Choisel et les Pacy⁹⁵⁶. Quarante ans plus tard, la femme de Jean Choisel de Chennevières, Jeanne la Thyaise épouse Robert le Gallois d'Aunay, et l'héritière des Choisel, Jeanne Choiselle, se marie avec Pierre de Pacy, l'héritier des Pacy-Châtillon. Par contre, les assemblées semblent plus réduites aux représentants du patrilignage direct, lorsque le testateur n'a pas d'héritier direct. Ainsi, à la mort d'Adam de Chennevières, c'est son père Guillaume l'aîné et son cousin dit germain Guillaume de Chennevières le jeune, qui sont chargés de l'exécution de son testament le 21 juillet 1322⁹⁵⁷.

Ces regroupements de parentèles autour des héritiers de grands fiefs évoquent pour nous la notion de construction de topolignage autour des centres de pouvoir seigneuriaux.

3.3.4 Par l'alliance et la parentèle : la construction du topolignage

L'énoncé des différents propriétaires du fief de la Tour de Chaumont, des Chaumont aux Montmorency en passant par les Villiers, constitue un excellent exemple d'une suite d'héritiers attachée à une fortification, marque du pouvoir nobiliaire et de son identité. Les héritiers appartiennent à la parenté cognatique, et non au seul patrilignage. C'est ce que de nombreux historiens appellent le topolignage⁹⁵⁸. La succession des héritiers pour la détention des centres de pouvoir identifiés par ces toponymes se lit parfaitement dans les séries d'aveux et dénombrements. Le 24 janvier 1382, Pernelle de Villiers rend un aveu pour le fief Montmorency et de la Tour de Chaumont⁹⁵⁹, ayant la garde noble de Jacques de

⁹⁵⁶ Archives nationales, fonds Nicolay, 3AP 49, dossier 16, pièce n° 8.

⁹⁵⁷ Archives départementales de l'Oise, H 2552.

⁹⁵⁸ A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 314. F. LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415*, op. cit., p. 62, 295. J. MORSEL, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », art cit, p. 93. La définition de la notion est donnée dans J. MORSEL, *L'aristocratie médiévale*, op. cit., p. 290.

⁹⁵⁹ Archives nationales, série P 1, n° 5.

Montmorency son fils. Le 10 juin 1422, son petit-fils, Jean de Montmorency, rend l'hommage pour le même fief au roi⁹⁶⁰.

D'autres cas de figure se rencontrent dans l'étude des lignages témoins que nous présentons. Le lignage des Trie, lui aussi, s'est divisé en plusieurs topolignages : le topolignage des comtes de Trie-Dammartin, les seigneurs de Fontenay-en-France, de Sérifontaine, de Mareil, et de Trie-le-Châtel⁹⁶¹. De même, les centres de pouvoir des Choisel et des Choisel de Chennevières, deux branches issus d'une même parentèle cognatique, se trouvent d'une part au Plessis-Choisel, où se trouve le foyer du gruyer de la forêt d'Halatte, et d'autre part, à Chennevières-les-Louvres, fief pour lequel Guillaume Choisel de Chennevières rend aveu à Charles I^{er} de Montmorency⁹⁶². Après la mort du dernier seigneur du Plessis-Choisel, Jeanne Choiselle, son fils Jacques de Pacy, devient le tenant du fief⁹⁶³, puis Jacques de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel lui succède en 1427⁹⁶⁴. Si le nom change, le topolignage ne change pas. D'ailleurs, la mémoire de l'ancienne branche des Choisel reste gravée dans le sceau de Jacques de Pacy, puisque ce dernier est un écu à trois pals de vair sous un chef chargé de deux coquilles, et à dextre d'un écusson portant un semis de fleurs de lys à la bande brochant, l'emblème de cet écusson constituant les couleurs des Choisel⁹⁶⁵. Les héritiers qui se succèdent à Chennevières-les-Louvres ne sont pas bien connus, mais en revanche, Jean II de Chennevières, fils de Jean I, relève en partie la seigneurie d'Eaubonne, délaissée par le lignage d'Eaubonne en voie d'extinction⁹⁶⁶ : un lignage d'ancienne noblesse

⁹⁶⁰ Archives nationales, série P 1, n° 107.

⁹⁶¹ *Europäische Stammtafeln*, XIV, Tables n° 645-647.

⁹⁶² Archives de Chantilly, musée Condé, Cartulaire des fiefs de Montmorency, 2-BA-025, XIV^e siècle. fol 55r-v° et 56r°.

⁹⁶³ Jacques de Pacy est dit propriétaire de la maison du Plessis-Choisel lors de sa destruction en 1420, voir Bibliothèque municipale de Senlis, ms. Afforty, tome VIII p. 4369.

⁹⁶⁴ Le 22 décembre 1430, les habitants du Plessis-Choisel se plaignent en conseil que Jacques de Villiers, dit seigneur du Plessis-Choisel, occupe les pâturages, pour lesquels il fait payer un loyer. Jacques de Villiers n'est autre que le mari de Regnaulde Choisel de Chennevières, héritière de l'autre branche des seigneurs de Chennevières-les-Louvres. On ne connaît pas la date de son décès. Voir Bibliothèque municipale de Senlis, ms. Afforty, tome VIII, p. 4369.

⁹⁶⁵ BnF, ms. Clairambault 83, p. 6489.

⁹⁶⁶ Thibaut d'Eaubonne, dit seigneur de Villeron, accompagne Jean I de Chennevières, également seigneur de Villeron dans un accord passé avec les religieux de Chaalis pour des faits de justice à Vaulaurens. Voir Bibliothèque municipale de Senlis, ms. Afforty, tome XVII, p. 750-751. Jean II de Chennevières, son fils, rend ensuite un aveu à Charles I^{er} de Montmorency en 1368 pour une seigneurie d'Eaubonne dans Archives nationales, P 129 n° 41. Dans son ouvrage sur la châtellenie de Montmorency, Brigitte BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368: aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 171-172., elle propose l'hypothèse que Jean II de Chennevières était marié à Jeanne d'Eaubonne. Cependant, la seule femme connue de Jean est Jeanne du Fresnoy, du lignage des seigneurs de Villiers-le-Bel, à une date inconnue. Thibaut d'Eaubonne n'apparaît pas non plus dans l'arbre généalogique simplifié du lignage de la page 170. L'auteur évoque aussi

prend la relève d'un autre lignage de même nature, tout comme les Villiers relèvent le topolignage du Plessis-Choisel.

L'histoire des fiefs des Bouteillers de Senlis constitue une autre illustration de la notion de topolignage. Les Bouteiller possèdent de nombreux fiefs au début du XIV^e siècle⁹⁶⁷ : Chantilly, Ermenonville, Montépilloy, Pontarmé, Luzarches, Courteuil, Senlis. Par l'action de Robert de Lorris, chambellan du roi, chaque fief est vendu, échangé, concédé et passé dans la propriété de plusieurs lignages successifs. Mais les fiefs ne changent pas de nom, seul le lignage propriétaire change. Dans cas de la seigneurie de Montépilloy, suite à l'achat du château d'Ermenonville par Robert de Lorris effectué auprès de Guy II le Bouteiller de Senlis, le chambellan du roi commence alors des tractations avec Raoul le Bouteiller, son frère, pour lui acheter son fief de Montépilloy et l'hôtel de Pontarmé⁹⁶⁸. Les fiefs d'Ermenonville et de Montépilloy sont ensuite transmis par sa petite-fille Marguerite, dame d'Ermenonville et de Montépilloy, fille de Guérin de Lorris et d'Isabeau de Montmorency. Marguerite est mariée à Philippe de Villiers, qui devient seigneur d'Ermenonville et de Lassy. Les Lorris ont ainsi assuré le transfert des fiefs d'Ermenonville et de Montépilloy d'un ancien lignage, les Bouteiller, à un autre ancien lignage, les Villiers, d'une branche cadette des Villiers de l'Isle-Adam. La terre est ensuite revendue à Enguerrand VII de Coucy, puis à Olivier de Clisson. Après la disgrâce d'Olivier de Clisson, le fief revient à Louis d'Orléans, qui, par faveur princière, la remet au représentant du lignage des Bouteiller de Senlis, Guillaume II le Bouteiller de Senlis. Ce topolignage revient donc bien dans la propriété lignagère des Bouteiller après cinquante ans d'absence C'est la protection royale qui a ensuite permis la rétrocession du fief aux Bouteiller.

Ainsi, l'intérêt est de surveiller les dévolutions des fiefs, de vérifier si le fief n'est pas démembré, dispersé entre des individus n'ayant aucun rapport entre eux. Il faut donc observer si les topolignages sont conservés, non pas par un seul et unique lignage, ce qui peut paraître difficile dans certains cas, mais au sein d'une même parentèle étendue aux affins et alliés du lignage d'origine. Cette parentèle étendue secourt et assure la pérennité des biens d'une lignée. La survie de l'ancienne noblesse ne pourrait-elle pas être envisagée en fonction de

l'hypothèse d'un lien de parenté entre Jean et Jacques de Chennevières, un des meneurs de la jacquerie. Mais à l'heure actuelle, aucune preuve n'a pu être établie d'un tel lien de parenté.

⁹⁶⁷ *Europäische Stammtafeln*, op. cit. XIII, Tables 54-57.

⁹⁶⁸ Ernest DUPUIS, *La Seigneurie et le village de Pontarmé*, Senlis, Imprimerie de E. Dufresne, 1895 et Raymond CAZELLES, *Robert de Lorris et la liquidation des Bouteiller de Senlis*, Senlis, 1977, p. 33.

l'existence prolongée d'héritiers de ces topolignages, appartenant à la même parentèle cognatique, pendant l'époque qui nous intéresse ? Dans ce cas, le critère du suivi du nom de lignage pour évaluer sa survie est un critère trop restrictif, et le remplacement de ce critère par la nécessité du suivi du topolignage à travers le temps est un apport majeur de cette thèse.

Un dernier exemple, encore plus explicite, consiste dans la division de la ville de Luzarches entre deux seigneuries bien distinctes, concentrées autour d'une fortification, le château Saint Cosme d'un côté, et de l'autre, le château de la Motte⁹⁶⁹. Ici le topolignage est encore plus marqué par un centre de pouvoir, la fortification, et particulièrement bien délimité car nous sommes en pleine ville. La seigneurie de Luzarches est d'abord détenue dans son intégralité par les comtes de Clermont dans la seconde moitié du XI^e siècle. Le comte Hugues II de Clermont a une fille, Emme, et un fils, Renaud II de Clermont. Emme de Clermont, par son mariage avec le comte Mathieu I^{er} de Beaumont, fait passer la moitié de la seigneurie dans la parentèle des comtes de Beaumont-sur-Oise. En 1380, un descendant de cette famille, Philippe de Beaumont, la possède encore. Il représente la branche cadette des anciens comtes de Beaumont, branche qui fait partie de notre échantillon d'étude. Renaud II de Clermont, quant à lui, a une autre fille, Marguerite de Clermont, qui cède son fief au lignage des Bouteiller de Senlis, par son mariage avec Guy IV le Bouteiller de Senlis. Guy V le Bouteiller de Senlis, son fils, puis Raoul I^{er} le Bouteiller de Senlis, troisième fils de Guy V, détiennent tour à tour cette moitié de Luzarches. La fille de Raoul et de Jeanne de Rougemont transfère la portion de ce fief à Thibaut de Beaumont-en-Gâtinais, qui appartient à un autre lignage d'ancienne noblesse. Puis le fief est partagé entre les maris des trois filles de Jeanne le Bouteiller. Le château est enfin acquis par Guérin de Lorris, puis transmis à Gilles Gallois. En 1380, Gilles Gallois et Philippe de Beaumont délimitent un « nouveau partage, qui assigne à Philippe de Beaumont le château de Saint Cosme , et à Gilles Gallois, le château de la Motte »⁹⁷⁰. Jean de Beaumont, le fils de Philippe, vend ensuite sa part à Louis duc d'Orléans : le fief entre alors dans la parentèle royale, Il est confisqué par le duc de Bedford, mais Charles d'Orléans redevient seigneur de Luzarches après sa libération. Quant à Gilles Gallois, à sa mort, sa femme Marguerite de Pacy transmet le fief au lignage des Dicy jusqu'à la fin de notre période d'étude. Contrairement au cas des Bouteiller de Montépilloy, les deux

⁹⁶⁹ Voir R. CAZELLES, *Robert de Lorris et la liquidation des Bouteiller de Senlis*, op. cit., p. 30. et Archives de Chantilly, musée Condé, ms. 1357.

⁹⁷⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, ms. 1357 p. 440, 452-460, avec quelques corrections.

topolignages sont, soit repris par la famille royale, soit transmis à des lignages étrangers à l'Île-de-France.

4 CONCLUSION

À la fin de cette étude sur les enjeux de la parenté, il est pertinent de s'interroger sur le bon critère de résistance de l'ancienne noblesse d'Île-de-France. Doit-on considérer la survie des anciens patrilignages, ou plutôt la survie des topolignages, dans lesquels la parenté par alliance parvient à conserver dans son giron la propriété de la seigneurie, sans avoir à la transmettre au pouvoir royal, au milieu de la nouvelle noblesse, ou au milieu bourgeois ?

Nous nous posons la question des ressources recherchées par les anciens nobles. Il s'agit bien de ces échanges de patrimoines dont la conservation demeure l'enjeu principal. Cette conservation est conditionnée par l'intégration dans ces premiers réseaux que nous avons étudiés, les réseaux matrimoniaux, où les femmes constituent les nœuds des échanges. Les conjoints, pour des raisons économiques et politiques de fusion de terres, sont le plus souvent recherchés dans les milieux proches de la parenté non épousable, mais les nobles se heurtent aux interdits de l'Église. Aussi, ils doivent adapter leurs recherches à partir de 1215. Pour respecter ces interdits, les anciens nobles attendent que les écarts générationnels soient suffisamment importants pour renouer et perpétuer d'anciennes alliances. Pour valider nos conditions de délimitation du corpus généalogique, nous avons choisi les individus dont les unions avec les lignages locaux étaient répétées. Quelques anoblis sélectionnés servent d'intermédiaires. D'autres solutions par les anciens nobles sont mises en place, comme la recherche de conjoints dans les noblesses des marges de l'Île-de-France ou étrangères à la province, qui s'agrègent au topolignage pour assurer le maintien de leur état. D'autre part, par ce jeu des alliances, ou par l'entremise de l'État, certains topolignages qui étaient contrôlés par des anoblis reviennent à l'ancienne noblesse d'Île-de-France. C'est un mode de stratégie matrimoniale, mais comme nous le verrons par la suite, d'autres types de réseau peuvent entrer dans les critères de sélection, comme les réseaux de l'administration royale ou de l'armée

Enfin, nous avons étudié les moyens de transmission des dominium et observé le rôle joué par les femmes et les alliances matrimoniales, les conseils de parentèle et les topolignages. Il est temps maintenant d'étudier la composition des richesses des anciens

nobles et l'évolution de l'économie rurale sur laquelle s'appuient les anciens nobles. L'évolution sociale des fiefés cités dans les aveux et dénombrements des grands fiefs du nord de l'Île-de-France vont nous révéler le maintien ou non de cette ancienne noblesse sur le terrain économique.

CHAPITRE IV : LES RESSOURCES DES FIEFS ET DU RÉSEAU FÉODAL : LA NATURE ET LES HOMMES

À la fin du XII^e siècle, les rois de France ont restauré pleinement leur autorité sur la capitale et le domaine royal, à savoir l'axe Orléans-Senlis et la Seine⁹⁷¹. Dans ce contexte d'accaparement des pouvoirs sur les hommes par le roi dans la région, la localisation de la part du *dominium* des anciens nobles franciliens connaît depuis quelques années un regain d'intérêt de la part des historiens et des archéologues. Au cours du XII^e siècle, la trace de ces seigneurs locaux se retrouve encore à Paris comme les Trie, seigneurs du fief de Théroutte⁹⁷². Mais les possessions de l'ancienne noblesse francilienne dans le nord de l'Île-de-France, entre les frontières normandes du Vexin français à l'ouest et la vallée de la Marne jusqu'à Meaux à l'est, sont situées sur les espaces frontières à la périphérie de la région. Les anciens lignages nobles sont en effet relégués à la fois dans les massifs forestiers qui délimitent le nord de la région et le long des vallées, loin du centre de Paris dominé par les familles royale et princière. Ces seigneurs protègent ainsi la puissance du souverain de toute intrusion étrangère. En effet, Nicolas Civel précise bien que « les dominants sont les seigneurs de vallée⁹⁷³ » et que le « rayonnement d'un lignage dépend de la position de son domaine dans le réseau hydrographique⁹⁷⁴ ». Ce constat est également partagé pour le siècle suivant par Boris Bove, pour qui la « chevalerie indigène s'éloigne progressivement de la ville⁹⁷⁵ ». Certains y habitent un logement de fonction qu'ils occupent lorsqu'ils siègent dans les administrations royales. Mais le siège de leur *dominium* est bien ailleurs, car à Paris la « modestie de leurs fiefs ou de leur statut social leur interdit de dominer la ville⁹⁷⁶ ». Or les dernières fouilles archéologiques de l'INRAP ont permis de mettre au jour certaines des demeures d'anciens nobles sièges de leur topolignage, comme Luzarches pour les Beaumont-

⁹⁷¹ Boris BOVE et Caroline BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblée : les mutations de l'aristocratie parisienne, XII^e-XV^e siècle » dans *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n° 48), 2008, p. 161-198, ici p. 174. D'après N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 77, 120, 413.

⁹⁷² B. BOVE et C. BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblée », art cit, p. 165.

⁹⁷³ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 78.

⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 78-79.

⁹⁷⁵ B. BOVE et C. BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblée », art cit, p. 173.

⁹⁷⁶ *Ibid.*, p. 174.

sur-Oise, Villiers-le-Bel pour les seigneurs de Villiers, Viarmes pour les Chambly, Orville pour les Gallois d'Aunay⁹⁷⁷.

La nature en Île-de-France est riche et offre un énorme potentiel. Il reste à étudier les rapports entre la nature et les hommes dans ce contexte de guerre et de crise économique. La question est de savoir si les seigneurs ont pu et su toujours exploiter les trois sources principales de revenus de l'époque à savoir, premièrement, l'exploitation de la forêt, puis les cours d'eau et les routes avec le contrôle du trafic fluvial et des voies de communication stratégiques, et enfin la terre et les revenus issus des censives. En d'autres termes, ont-ils conservé leurs fiefs, et si cela est le cas, continuent-ils à les exploiter ? La résilience des anciens nobles franciliens face à la crise économique en dépend.

Le nord de l'Île-de-France n'est pas exempt de terres riches gagnées grâce aux défrichements des XII^e et XIII^e siècles sur la forêt, où céréales et surtout la vigne ont enrichi leurs exploitants. Les plus puissants dominent aussi les voies terrestres qui relient Paris, le pays de France ou le Vexin français à la Flandre ou la Normandie. Ils doivent cependant subir l'emprise royale grandissante et l'implantation des puissants établissements ecclésiastiques.

Le soi-disant déclin des fortunes nobiliaires au profit de la montée de la bourgeoisie a nourri la plume de nombreux historiens focalisés sur les maux provoqués par la guerre de Cent Ans. Pour d'autres, la résistance de certains patrimoines, voire la résilience de leurs propriétaires, a été facilitée en Île-de-France par l'existence du pouvoir royal fort centralisé qui a pu offrir suffisamment d'offices aux grosses et moyennes fortunes pour s'affranchir des épreuves subies pendant la guerre. Parler de résilience n'est pas une erreur que l'on pourrait imputer à un chercheur ayant confondu histoire et psychologie. Guy Fourquin le dit lui-même : « les résistances psychologiques ont été un puissant facteur de stabilité ». Toujours maîtres des fiefs et de la terre, les anciens nobles étaient liés au poids des permanences et des traditions des moyens d'exploitation des ressources de leur environnement⁹⁷⁸. Concept au cœur de nombreux débats, la féodalité ne disparaît pas après 1300 puisqu'au milieu du XV^e siècle, les registres des puissants sont riches de dénombrements de fiefs et d'hommages de

⁹⁷⁷ Voir notamment le catalogue de l'exposition « Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge », organisée par le musée Archéa situé à Louvres-en-Parisis entre janvier et juin 2016, qui fait le point sur les dernières découvertes de l'INRAP aux alentours du Pays de France, de la vallée de l'Oise et du Vexin français. *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016.

⁹⁷⁸ Guy Fourquin, *Seigneurie et féodalité au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, p. 210-212.

nombreux seigneurs⁹⁷⁹. L'évocation du pluralisme des féodalités ou des déclinaisons du système comme la féodalité bâtarde⁹⁸⁰ serait d'ailleurs plus opportune pour la période qui nous préoccupe. Le but est donc d'évaluer les profits qu'ont tirés de l'ensemble de ces ressources les anciens nobles pour lutter contre la crise lors des siècles suivants. Les nombreux registres d'aveux et de dénombremements détaillent les richesses des nobles situés en bas de la hiérarchie comme les Chennevières ou les Garges.

Ces sources nous renseignent sur l'expansion d'autres petits lignages devenus grands comme les Villiers. En effet, nous avons accès à la connaissance précise de leur faibles possessions situées à Villiers-le-Bel, aidé en cela par l'appoint des sources de l'abbaye de Saint-Denis (Villiers-le-Bel étant une dépendance de l'abbaye), puis de l'importance de leur nouveau fief de l'Isle-Adam dont l'aveu rendu au roi est, lui, détaillé dans un des registres de la chambre des comptes en 1411⁹⁸¹. L'approche de seigneuries du Vexin comme celle des Trie ou de la Roche Guyon permet également de comparer la situation de pays gérés par les coutumes du Vexin par rapport à ceux gérés par la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Les ressources exploitées par les lignages témoins sont aussi examinées : la part de la terre cultivable, de celle en jachère, des bois, des prés, des ressources liées à l'eau et aux bois, des échanges commerciaux et des différents prélèvements sur les tenanciers et les fiefés. Mesurer la crise suppose d'utiliser des marqueurs pertinents. Le marqueur principal choisi ici consiste à suivre l'évolution dans le temps de la composition sociale des fiefés des principales châtelainies du nord de l'Île-de-France, à savoir les châtelainies de Montmorency, de Chantilly, de l'Isle-Adam, de Trie-Château, de Mouchy-le-Châtel, de Clermont-en-Beauvaisis, et des fiefs principaux qui en dépendent. Il s'agit alors d'évaluer la part des anciens nobles franciliens dans le nombre des fiefés par rapport aux anoblis, aux anciens nobles étrangers, aux bourgeois ou aux individus sans qualité sociale. Un second marqueur⁹⁸² de résistance revient à examiner la manière selon laquelle les anciens nobles s'attachent à

⁹⁷⁹ Bernard GUENÉE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles : les états*, 6^e édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France (Nouvelle Clio), 1998, p. 229. Pour une mise au point du système féodal remis en question, voir Isabelle ORTEGA, *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine, XIII^e-XV^e siècle : permanences et mutations*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n°12), 2012, p. 68-80.

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p. 69, note n° 8. L'auteur cite Philippe Contamine dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e siècles). Bilan et perspectives de recherches*, Paris, École française de Rome diffusion de Boccard (Collection de l'École française de Rome, n° 44), 1980, p. 767.

⁹⁸¹ Archives nationales, série P, n° II^CXII fol. 185. Voir aussi l'acte original sur parchemin : Archives nationales, P 27 n° 61 (cote 15).

⁹⁸² La recherche d'indicateurs économiques pour vérifier ou contredire une crise, comme le maintien des prix de l'immobilier et du nombre de transactions foncières à Paris, est détaillée par Boris Bove dans Boris BOVE, « Crise locale, crises nationales. Rythmes et limites de la crise de la fin du Moyen Âge à Paris au miroir des prix fonciers », *Histoire urbaine*, n° 33, 2012, p. 81-106, ici p. 81-82.

maintenir la source principale de revenus sur leurs terres issue du produit du prélèvement des tenanciers eux-mêmes. Tout comme Boris Bove a tenté d'établir le maintien des faubourgs de Paris, il nous est paru important de constater si les tenures étaient toujours occupées, si les tenanciers qui faisaient défaut suite aux guerres et aux épidémies étaient régulièrement remplacés. En somme, le marché de la terre a-t-il pu maintenir la condition nobiliaire ?⁹⁸³

Tout d'abord, nous analyserons les permanences du *dominium* seigneurial sur leurs tenanciers et fiefés qui ont pour unique objectif l'exploitation intensive des richesses produites sur leurs dépendances. Ensuite, nous étudierons les potentialités des ressources existantes dans la région. Nous observerons comment les anciens nobles en tirent profit. La potentialité des ressources n'impliquent pas toujours qu'elles furent exploitées de manière aussi intense pendant l'ensemble de la période étudiée. Nous observerons donc en dernière partie la dynamique, les modalités et les progrès de cette exploitation de l'environnement naturel par les anciens nobles. Puis nous aborderons l'évolution sociale quantitative des fiefs.

1 LES CENTRES DE POUVOIRS DES TOPOLIGNAGES

Pour exploiter les ressources de leur environnement et asseoir leur *dominium*, les anciens nobles maintiennent une organisation sociale qui a déjà fait ses preuves. Il s'agit de l'organisation féodale de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources naturelles dirigée à partir de leur centre de pouvoir, de leur forteresse siège de leur topolignage⁹⁸⁴. Les archives des actes d'hommage du début du XIV^e siècles enregistrés dans les livres de fiefs, d'autres cartulaires ecclésiastiques et des dénombrements de fiefs très nombreux et précis de la seconde moitié du XIV^e et du début du XV^e siècle, montrent des familles nobles qui s'enracinent dans des châteaux dès l'an mil : « la forteresse devient alors le lieu d'attache et la base matérielle de l'identité du noble⁹⁸⁵ ». Nous généralisons ce terme de topolignée⁹⁸⁶ à la

⁹⁸³ *Ibid.*, p. 84.

⁹⁸⁴ Joseph Morsel, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », *Revue de Synthèse*, n° 125, 2004, p. 93.

⁹⁸⁵ F. LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415*, *op. cit.*, p. 62.

⁹⁸⁶ Les anthroponymes héréditaires renvoient ainsi non pas à des lignages, mais à des suites d'héritiers, qu'Anita Guerreau-Jalabert appelle « topolignées ». Voir Anita Guerreau-Jalabert, « Prohibitions canoniques et stratégies

cristallisation d'un lignage noble sur un même fief et des terres attenantes. Le topolignage est donc marqué concrètement par la présence d'un centre à la fois de l'autorité et de l'économie seigneuriale et du *dominium* du noble sur la région environnante, qui doit se donner à voir. Ce centre est donc matérialisé par une construction qui regroupe en son sein tous ces pouvoirs. Son importance représente l'importance du lignage dans la hiérarchie nobiliaire locale. Si cette réalité est commune à de nombreuses régions, il est important de signaler ici que les très nombreuses découvertes de l'INRAP concernant les demeures d'anciens nobles franciliens ces dix dernières années renouvellent notre connaissance de ces demeures. Comme nous souhaitons reconstituer les parcours individuels des seigneurs propriétaires, les archéologues tentent eux aussi de reconstituer suivant les méthodes informatiques en 3D l'architecture en élévation de nombreux sites nobiliaires, souvent en ruine à l'heure d'aujourd'hui.

1.1 La hiérarchie des demeures et des nobles

La taille du siège du topolignage mesure la position des lignages dans la société nobiliaire comme l'étendue des propriétés en forme une seconde indication. La typologie des demeures seigneuriales s'apparente à la typologie nobiliaire⁹⁸⁷.

1.1.1 De la simple maison noble ou manoir

Dans le dénombrement des aveux du seigneur de Chantilly, apparaissent de nombreuses demeures nobiliaires simples. Dans les aveux de l'abbaye de Saint-Denis, se retrouvent également ces maisons entourés de quelques arpents, « situées dans le village, encadrées par des mesures de laboureurs, qu'on ne distinguerait pas d'une tenure paysanne

matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord » dans Pierre Bonte (éd.), *Épouser au plus proche: inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994, p. 293-321.

⁹⁸⁷ Pour un début de typologie de l'habitation seigneuriale, voir Philippe Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2^{ème} éd., Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 153-160. Voir aussi Élisabeth SIROT, *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu de XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Picard (Espaces médiévaux), 2007, Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence : Tome 1, Les organes de la défense*, vol. 1/2, 2^{ème} éd, Paris, A. et J. Picard (Grands manuels), 2013. Les châteaux et maisons fortes d'Île de France ont également fait l'objet de catalogues d'exposition particulièrement riches, voir Guy BOIS, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles: essai d'interprétation » dans Philippe CONTAMINE (éd.), *La noblesse au Moyen Âge XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 219-233. et Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence : Tome 2, La résidence et les éléments d'architecture*, Paris, Picard (Grands manuels), 1993. et surtout *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, op. cit.

sur un cadastre⁹⁸⁸ » Certaines parviennent toutefois à se distinguer des tenures de laboureurs par l'existence de clos de vigne, de pièces d'eau ou de bois attenant à la maison. Guillaume Choisel de Chennevières avoue au seigneur de Montmorency le fief d'une « maison avecques les jardins, la vuigne et le bois tenant la dite maison »⁹⁸⁹. En 1376, Robert Le Gallois d'Aunay est le seigneur d'Orville à cause de sa femme Jeanne la Thiaise⁹⁹⁰. À cette date, il tient une maison à Orville, un fief très commun et assez petit, qu'il avoue au comte de Dammartin⁹⁹¹. Depuis la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, la constitution du fief est mieux documenté : il contient un manoir, un colombier, un vivier, des fossés en eau⁹⁹². Un acte du 5 janvier 1360 évoque l'hôtel et fief d'Orville⁹⁹³. Philippe de Trie, seigneur de Mareuil, déclare, dans deux aveux datés du 3 avril 1376 et du 4 juillet 1386, une maison, un jardin et un vivier⁹⁹⁴. Le 23 juillet 1394, la maison devient l'hôtel de Mareuil avec tous les jardins, deux viviers et trois sauvoirs⁹⁹⁵. Dans ces deux exemples, les maisons deviennent des hôtels dans les sources. Sont-ils le produit de mise en place de murs de protection en réaction aux hostilités de la Guerre de Cent Ans ? Ou la documentation étoffe-t-elle son vocabulaire descriptif ?

A Verneuil en Halatte, Eustache de Villers-Saint-Paul, le 26 juillet 1399, et son fils Adam de Villiers-Saint-Paul, le 19 mars 1417 (n.st.) font eux aussi état d'une maison, d'une cour, de jardins et d'un colombier⁹⁹⁶. Pierre de Villiers-Saint-Paul, neveu d'Eustache, déclare, lui, posséder à Villiers-Saint-Paul en 1384 un « manoir tout ainsi quil se comporte en édifice court et jardin le clos de vigne tenant au manoir⁹⁹⁷ ». Les seigneurs de Villiers-le-Bel, quant à eux, détiennent plusieurs fiefs importants à l'intérieur du village. Vers 1280, Jean III de Villiers, sire de Domont, et son frère Adam de Domont, sont possessionnés à Villiers-le-Bel,

⁹⁸⁸ Guy Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p. 138-139. D'après les aveux des livres des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis conservés aux Archives nationales, S 2431, S 2437-2439, et LL 1355, fol. 35-44v^o.

⁹⁸⁹ Aveu de Guillaume Choisel de Chennevières, à Charles I^{er} de Montmorency, Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-025 fol. 55, «fief de Chennevières ».

⁹⁹⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, série de Chantilly, 1-B-001, aveu et dénombrement de Chantilly, Montmélian, fiefs et arrière-fiefs présenté au Roi par Guy II de Montmorency-Laval, le 8 juin 1376.

⁹⁹¹ Archives nationales, JJ 127, n^o 29 ter.

⁹⁹² Aveu donné par la demoiselle d'Orville au comte de Dammartin, Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-CA-034, liasse « fief d'Orville près de Louvres-en-Parisis ».

⁹⁹³ Archives nationales fonds Nicolay, série 3AP 12 côte C³ 396, d'après l'inventaire de la série 3AP des Archives nationales. La consultation de l'original de l'acte n'a pas été possible.

⁹⁹⁴ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-026.

⁹⁹⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-115.

⁹⁹⁶ Archives nationales, P 146 n^o II^CXIX fol. 216v^o, P 146 n^o II^CXXIII fol. 218v^o-219,

⁹⁹⁷ Archives nationales, P 146 n^o II^CIII^{XX}II, fol. 308v^o.

mais seul Adam possède une maison, un jardin, vingt-quatre arpents de terre et une vigne⁹⁹⁸. La maison du sire de Domont n'est pas nommée. Au début du XIV^e siècle, à la mort de Pierre III de Villiers, son gendre, Jean I du Fresnoy, occupe un bâtiment cité d'abord comme une maison, qui devient ensuite en 1355 une grande maison ou hôtel, et en 1399 un grand hôtel⁹⁹⁹. Il est accompagné d'un jardin, d'un colombier, d'étables et de granges. L'ensemble forme une grande exploitation agricole et des dépendances banales comme des pressoirs et un four banal en 1399, symboles de son pouvoir seigneurial. Tous ces exemples démontrent que les descriptions des fiefs dans les aveux gagnent en exhaustivité et en précision dans le temps, montrant des seigneurs locaux qui agrandissent leur propriété pendant ce XIV^e siècle et même au début du XV^e siècle. Cela dénote-t-il une autre vision que celle de nobles atteints par la crise ? Les recherches archéologiques en cours en Île-de-France continuent de révéler les conditions de vie de ces petits seigneurs.

Ainsi, l'ensemble possédé par Jean II de Fresnoy présente deux spécificités. Il a d'abord pour originalité d'être contigu à un prieuré fondé en 1124 par Raoul le Bel, puisqu'un mur joignait le colombier du prieuré avec le grand hôtel de Villiers¹⁰⁰⁰. L'autre spécificité résulte de sa fouille archéologique par l'INRAP entre 2004 et 2012 qui a dévoilé l'évolution du bâtiment seigneurial entre le début du XII^e siècle et la moitié du XV^e siècle. Le bâti seigneurial a été délimité par rapport au prieuré¹⁰⁰¹. Les fouilles du site ont mis au jour deux états de construction de l'hôtel seigneurial. Le second représente un bâtiment de 20 mètres de long sur neuf mètres de large avec cheminée, latrine extérieure et une toiture polychrome qui évolue ensuite vers une toiture en ardoises avec l'agrandissement de l'hôtel au XIV^e siècle. Puis le fief est cédé par Jean II du Fresnoy à Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam avec celui de Villiers-le-Bel. Il est ensuite laissé à l'abandon puisque les fouilles archéologiques ne retrouvent plus de trace du bâtiment à la fin du XV^e siècle. Le cousin de Jean III de Villiers, Jean de Domont dit Daval, occupe, quant à lui, un ensemble plus petit composé d'une maison, d'un jardin, de vignes et quatorze arpents de terre. Il constitue le fief daval qui est ensuite repris par la branche aînée des sires de Domont, composée des ancêtres du grand maître Pierre IV de Villiers, ce dernier s'installant à l'Isle-Adam. Ce fief daval ressemble fort à la parcelle

⁹⁹⁸ Archives nationales, S 2309 n° 7.

⁹⁹⁹ Dominique RENAUX, *Villiers-le-Bel : 1428-1499*, Paris, 1981, p. 70-71.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*, p. 70.

¹⁰⁰¹ François GENTILI, « Au coeur du village de Villiers-le-Bel, rencontre du seigneurial et du religieux. L'évolution de l'hôtel des Villiers du XI^e au XV^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique ARCHÉA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHÉA, 2016, p. 68-71, not. figures p. 69.

d'un paysan aisé, la vigne en plus. Petite noblesse et paysannerie se côtoient sur les terres franciliennes et l'étendue de leurs possessions ne permettent pas toujours de les distinguer. Toutefois, si nous tentons de définir la maison noble, nous pouvons affirmer qu'elle est constituée d'une réserve avec un bâtiment principal, nommé manoir ou *hostel*, entouré de quelques dépendances comme un colombier, des jardins, des vignes¹⁰⁰² et quelques bois attenants, pouvant être entourées de fossés remplis, associés à des moyens d'exploitation et des installations banales : pressoirs, fours, viviers et moulins. Aucun élément de défense n'est établi, on note uniquement des délimitations sous la forme de fossés.

Certaines maisons ont souffert de la guerre mais subsistent toujours dans les aveux comme des cœurs économiques et des centres de l'autorité seigneuriale autour desquels sont organisés les tenures et les arrières-fiefs occupés par les paysans. Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis seigneur de Saint Chartier tient toujours des fiefs ancestraux au nord de l'Île-de-France, comme ce fief tenu à La Morlaye composé d'une « vieille mesure qui na apresent que ung peu de vieile muraille, jadis souloit avoir four et pressoir et aussi y estoient les prisons de ladite ville ». Le four, le pressoir et les prisons constituaient par le passé les symboles de la seigneurie banale des Bouteiller. Mais Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis possède toujours la haute, moyenne, basse justice et des droits complémentaires de prélèvement de dîme, de droits de rouage et de droits sur les ventes. L'aveu contient également une longue description de tenures et droits afférents. La comptabilité est si précise et si minutieuse que le plus petit droit y est enregistré, pouvant monter à quelques quantités infimes d'avoine et quelques portions de chappons¹⁰⁰³. Le gain le plus minime est toujours bon à prendre pour le seigneur. L'aveu de Jean de Gaucourt seigneur de Maisons sur Seine et de Villiers sous Saint Leu est tout à fait similaire. Il résume bien l'aveu de Guillaume Le Bouteiller : « une maison, jardin et vigne derrière. Item ung pressoir et ung cloisiau de vigne derrière. Item pour tous ces lieux haulte justice moyenne et basse rouages et forages ventes et saisines¹⁰⁰⁴ ».

Maisons et hôtel ou manoirs constituent donc la demeure nobiliaire située à la plus petite échelle. Au-dessus se trouve le châtel.

¹⁰⁰² La vigne est souvent présente très proche de l'habitation principale car elle assure au noble une consommation régulière de vin et lui procure un élément de prestige non négligeable. Voir É. SIROT, *Noble et forte maison, op. cit.*, p. 81.

¹⁰⁰³ «Item un autre quartier de terre seans en cedit lieu que souloit tenir henry base tenant auxdits prés et aux terres dessus dites et doit ung boissel et demi davoine et le huitième dun chapon ». Voir pour l'aveu daté du 12 septembre 1398, Archives nationales, P 146, n° II^CLIX, fol. 265v°- 268v° et fol. 268 pour la citation.

¹⁰⁰⁴ Archives nationales, P 146, n° CLXVI.

1.1.2 En passant par le *chastel*, la tour résidence ou la maison forte

Les anciens nobles de la catégorie intermédiaire possèdent tous un point commun. Leur fief n'est plus concentré autour d'un manoir ou d'un « ostel » mais d'un châtel, associé à une basse cour, c'est-à-dire à l'espace enclos de l'enceinte attenante. Jean de Pacy dit le Hutin est un représentant de la branche cadette des Pacy-Châtillon, seigneur du Plessis de Pomponne mais aussi fils de Pierre IV de Pacy et de Jeanne Choisel, la dernière représentante des gruyers de la forêt d'Halatte. Il est dit possesseur « du chastel du plessis de pomponne, la basse court et les jardins dentour ainsi comme tout se comporte », tout comme Pierre de Sermoise, seigneur de Brasseuse, détient « le chastel les maisons la basse court de Brasseuse avecques le jardin et le lieu d'environ ».

Quelques fiefs étudiés dans le paragraphe précédent évoluent en fonction des aléas des guerres et de l'évolution de carrière des propriétaires des fiefs. En revanche, en 1385, Robert Le Gallois d'Aunay, devenu chambellan du roi Charles VI, est autorisé à fortifier sa maison forte à Orville. La position du château est stratégique puisqu'il se trouve sur la route menant de Paris à Senlis, deux places fortes royales. Le logis prend alors une nouvelle apparence avec, en plus de l'apparition de solides murailles, l'élévation de deux tours portes. Or la maison forte a été détruite lors de la guerre de Cent Ans. Les études des éléments lapidaires et métalliques, des plâtres et des éléments de toiture, déposés par la sape dans les fossés en eau, ont permis à l'équipe d'archéologues du site d'Orville menée par François Gentili et à Marie-Josée Duprez (Université Paris I) (voir figure 21) de reconstituer en trois dimensions l'aspect de ces fortifications¹⁰⁰⁵. La construction d'une telle structure pose de nombreuses questions sur les approvisionnements en matériau, sur le choix de la main d'œuvre et sur l'organisation générale du chantier. Ce type d'agrandissement profite très certainement à l'économie locale, aussi bien aux artisans qu'aux seigneurs voisins qui exercent leur autorité sur les moyens et les sites d'extraction des matériaux. Les apports de l'économie de guerre ne sont donc pas négligeables. Mais ce type de construction aide à voir l'autorité du seigneur propriétaire sur le domaine environnant, comme toute autre construction verticale.

¹⁰⁰⁵ François GENTILI et Isabelle CAILLOT, *Louvres (Val-d'Oise), Château d'Orville : habitat rural du haut Moyen Âge : opération archéologique programmée pluri-annuelle 2006-2008, rapport d'activité 2008*, Saint-Denis, SRA Ile-de-France, 2009, p. 137-139, 157. Les figures qui suivent sont issues des pages du rapport d'activité 2008 et du rapport d'activité 2009 p. 66-67. (Page suivante, ligne du haut : rapport 2008, figure n° 151d p. 157 ; ligne du milieu à gauche : rapport 2008 figure n° 135 p. 137 et figure n° 136 p. 138 ; ligne du bas : rapport 2009 figure n°76a p. 66 et n°76c p. 67).

Des tours résidences pouvaient aussi servir de borne de délimitation du *dominium* du seigneur et de marque ostentatoire du pouvoir seigneurial face à d'autres pouvoirs concurrents, comme la tour résidentielle du comte de Beaumont à Saint-Martin du Tertre ou la tour de Montmélian plus à l'est¹⁰⁰⁶. De même, la maison de Beaumont se trouvait à l'extrémité sud de la forêt de Carnelle et avait une fonction de résidence de chasse. L'autre tour, encore bien conservée, se trouve à Montmélian. Cette tour, en appareillage mixte pierre de taille et moellons, présentait trois niveaux avec un cellier voûté en sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier niveau noble qui se remarque par la taille des ouvertures de fenêtre et la présence de cheminée¹⁰⁰⁷. La tour carrée de Montmélian fait partie des possessions des Bouteiller de Senlis.

D'un élément de l'organisation défensive et d'un point de fortification, l'habitation nobiliaire gagnait aussi des fonctions politiques et administratives de son ressort, lorsque le châtel se transformait en château siège de châtellenie. Un échelon est gravi dans le niveau architectural comme dans la société nobiliaire.

¹⁰⁰⁶ François GENTILI et Marc VIRÉ, « Voir et être vu aux XII^e et XIII^e siècles : deux sentinelles au balcon de l'Île-de-France : Saint-Martin du Tertre et Montmélian » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique ARCHÉA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHÉA, 2016, p. 87-90, ici p. 88.

¹⁰⁰⁷ Daniel SONZOGNI, « Luzarches et son environnement castral à l'époque féodale » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique ARCHÉA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHÉA, 2016, p. 89.

Figure 21 : illustration en 3D de la reconstitution en élévation du château d'Orville par Marie-Josée Duprez

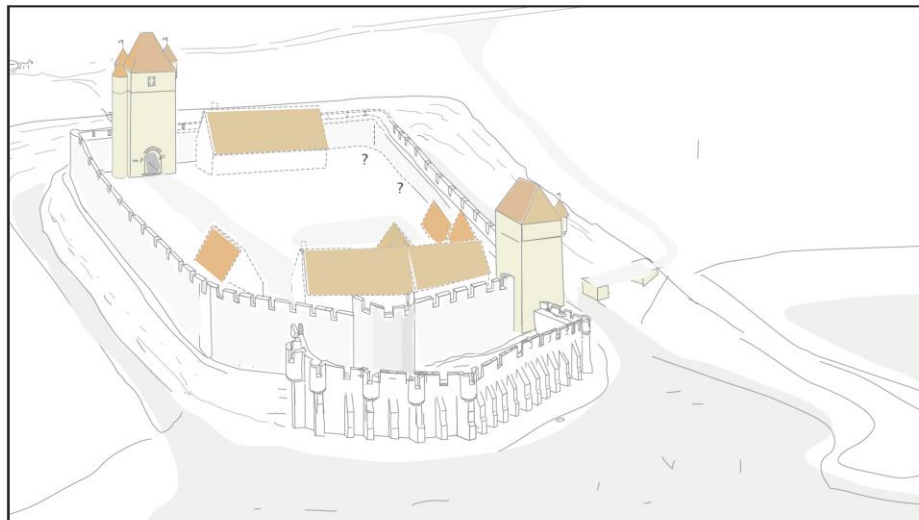
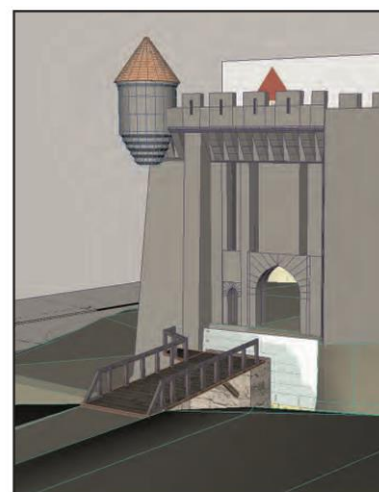
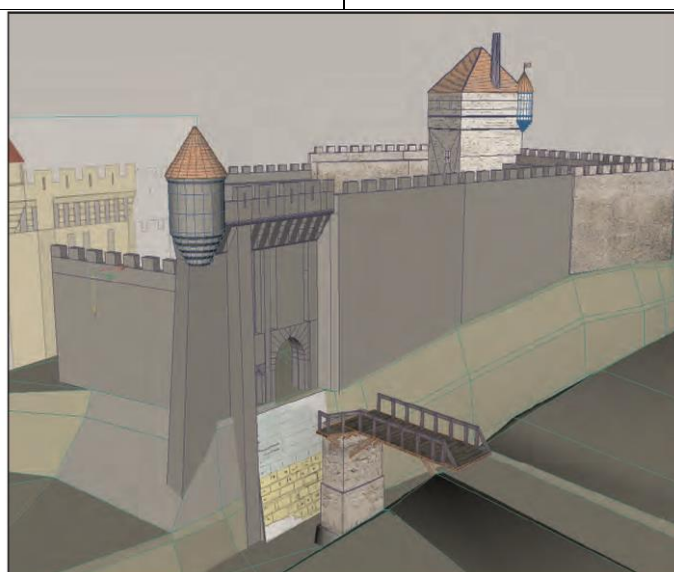


Fig 151d: restitution hypothétique d'ensemble du château au début du XVe siècle.



1.1.3 Du château de ville au château de la châtellesie

Or les châtelains franciliens sont souvent des anciens nobles. Parmi eux, les Trie se trouvent à la tête d'au moins deux d'entre elles, la châtellesie de Mouchy et celle de Trie. Le 15 mai 1375, Regnault de Trie Renaud IV de Trie dit Patrouillart seigneur de Mouchy) avoue la possession du chastel de Mouchy, mais également la châtellesie associée et les appendances¹⁰⁰⁸. Le seigneur distingue le château, donc le bâtiment, de sa fonction, l'administration du ressort de la châtellesie. De même, Jean de Villiers est « chastellain des chastellenies de lille adam et de Valmondois¹⁰⁰⁹ » et Pierre d'Orgemont possède la châtellesie de Chantilly.

Le château peut se trouver aussi au centre de la ville que détient le même seigneur, comme c'est le cas pour Charles de Trie puis pour son successeur Guy de la Roche-Guyon. Ils possèdent l'un après l'autre le châtel et la ville de Trie-le-Châtel, et trois autres villes, Villiers-sur-Trie, Trie-la-Ville, Illiarroy et les banlieues attenantes. Il possède aussi dans la ville de Trie deux granges, une qui sert à stocker le tan, et une autre dédiée aux « despoilles » de ses terres. Près de son château se trouve aussi un bois qui enserre une vigne.

En 1394, Charles de Trie donne aussi une précision particulièrement intéressante dans son aveu de la ville de Fresne-Léguillon. On apprend dans l'aveu qu'il détient un hôtel et la ville de Fresnes. Mais auparavant, il précise que l'hôtel et la ville « étaient fors et en forteresse chastel et ville ferme où il avoit IIII portes, lesquelles avoit et a ville darrest pour tous contrats et despens seus en icelle ville pareillement comme a trye le châtel ». Autrefois, la ville de Fresne-Léguillon était donc fortifiée, appelée *chastel* et ville fermée. Si Charles de Trie est toujours seigneur de Fresne, la guerre a certainement eu raison des fortifications de son ancien château et des murailles de sa ville, le *chastel* est redevenu *hostel*, un *chastel* sans fortification. Le terme de *chastel* implique donc un fief fortifié. Par la suite, le fief se restreint à un *ostel* et une ville, en somme un hôtel seigneurial au centre de la ville non fortifié, mais toujours symbole de la possession du lieu par le seigneur. Ici la clôture du périmètre n'a pas uniquement une fonction de protection mais joue aussi un rôle juridique, puisqu'elle est

¹⁰⁰⁸ Archives nationales, P 146 n° II fol. 3.

¹⁰⁰⁹ Archives nationales P 146 n° II^CXII fol. 185

nécessaire pour fixer une aire délimitée de validation (« ville darrest ») des contrats juridiques et économiques, comme les achats ou « despens¹⁰¹⁰ ».

Les châteaux de Luzarches, de Beaumont-sur-Oise, proches de l'Oise, et celui de la Roche-Guyon, en bord de Seine, des châteaux particulièrement bien fortifiés constituent également les sièges de châtelainies. Comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, Luzarches regroupe deux châteaux, le château de la Motte et le château de Saint Come. Si Luzarches est bien le siège d'une châtelainie attestée dans le découpage administratif de la ville¹⁰¹¹, il est difficile d'affirmer dans quel château se trouve le centre du pouvoir. Le château de Saint Côme tout comme d'ailleurs le château de Beaumont-sur-Oise ont fait l'objet de fouilles archéologiques¹⁰¹². Le site fortifié de Beaumont comprenait au départ deux bâtiments différenciés, un donjon d'un côté et un prieuré de l'autre. Au XIII^e siècle, une enceinte fortifiée, doublée de larges fossés, réunit les deux bâtiments en un seul site. De même, Regnaut de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel indique posséder « le chastel et chastellenie de monchy, Mouchy et les appartenances dicelluy. Et premièrement les jardins le vivier et un sauvoir seant audit jardin¹⁰¹³ ». Charles I^{er} de Montmorency avoue « la ville, chastel et chastellenie¹⁰¹⁴ ». Quant à Guy II de Montmorency-Laval et ses successeurs, ils évoquent l'aveu « d'un chastel, d'une maison et de la basse court de Chantilly¹⁰¹⁵ », chastel qui devient par la suite là encore le siège d'une autre châtelainie sous les d'Orgemont.

Comme la description de la châtelainie de Trie l'indique, le château défensif est aussi le lieu symbolique où s'exerce encore la justice spécifiquement seigneuriale, qui possède toujours des prérogatives malgré la mainmise grandissante des institutions juridiques royales ou princières.

¹⁰¹⁰ Archives nationales, P 146 n° C III^{XX} XII fol. 131.

¹⁰¹¹ Voir **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 1, cartes**.

¹⁰¹² Rémy GUADAGNIN, « La forteresse de Saint-Côme à Luzarches » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHÉA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHÉA, 2016, p. 103-108.

¹⁰¹³ Transcription de l'aveu dans le registre Archives nationales P 146 n° II fol. 3

¹⁰¹⁴ Archives nationales, P 129 n° 41.

¹⁰¹⁵ Archives nationales, P 146 n° III, fol. 10v : aveu et dénombrement de Guy II de Montmorency-Laval seigneur de Chantilly du 8 juin 1376, Archives de Chantilly, musée Condé, copie dans 1-B-001 n° 4.

1.2 Des seigneurs haut-justiciers : une justice seigneuriale encore développée sur ses sujets

L'aveu de Charles de Trie est un des plus détaillés et des plus précis que nous avons pu voir jusqu'à maintenant. L'étendue de ses pouvoirs de seigneur et de châtelain y est donc décrite avec minutie, nous permettant de prendre la pleine mesure de son *dominium*. Il signale en premier lieu que la juridiction seigneuriale n'a pas disparu, loin de là. Les seigneurs châtelains rationalisent l'exploitation économique de leurs fiefs, la collecte des taxes, la législation des transferts économiques, le contrôle sur les hommes en optimisant les premiers outils dont ils disposent, ceux du droit féodal.

1.2.1 Des droits de contrôle des mesures et de justice

Si les seigneurs haut-justiciers ont haute, moyenne et basse justice sur leur juridiction, les châtelains ont des droits spécifiques dans leur *chastel* et *chastellenie*. Charles de Trie précise en 1394 qu'en tant que châtelain, s'il a comme tout haut-justicier « toute la justice haute, moyenne et basse » sur l'ensemble de la châteltenie, il a aussi la possibilité d'instaurer un prévôt pour la « garde de sa juridiction » et d'installer une cour juridique supérieure capable de recevoir des plaintes en appel de ses prévôts de Trie et de Fresnes-l'Aiguillon, en fait un bailli « tenant assises toutes et quantes fois qu'il li plaisit¹⁰¹⁶ ». Guy Fourquin indique que le titre de châtelain conférait de fructueux droits de justice. Le châtelain avait des prérogatives inconnues du simple haut-justicier telles que le droit d'avoir un tabellion pour authentifier les actes entre particuliers et celui d'avoir un marché par semaine et une foire par an¹⁰¹⁷. Le seigneur de Trie a le droit de tabellionnage. Il peut instituer des tabellions qui possèdent sceau et contre-sceau¹⁰¹⁸ à Trie-Château. Il a donc le droit de posséder un notaire dans cette juridiction subalterne, un officier chargé de rédiger, d'attribuer l'authenticité d'actes instrumentaires comme les actes entre particuliers et les contrats, et de les archiver. C'est aussi le cas à Fresnes puisqu'il a « Item en la ditte ville de trie chatel entre les quatre portes, ville d'arrest de toutes personnes pour despens de tous contracts faits en laditte

¹⁰¹⁶ P 146 n° C III^{XX} XII fol. 131 : « Item jay prevost pour la garde de ma juridiction et bailli tenant assises toutes et quantes fois que il luy plaist pour corriger les sentences et de mes prevosts de trie et de fresnes en cas d'appel ».

¹⁰¹⁷ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 137.

¹⁰¹⁸ Archives nationales, P 146 n° C III^{XX} XII fol. 131 : « Item en icelle ville de trie le chatel avecques ce que dit est jay tabellionage seel et contre seel ou un chacun se peut obligier pardevant mon chastelain garde d'iceux sceaulx et devant mon tabellion audit lieu de Trye le Chastel. »

ville¹⁰¹⁹ ». Il détient également les moyens de sceller, donc d'apporter un caractère authentique aux documents. Il est donc en mesure de légiférer et de réaliser des preuves authentiques. Il représente ainsi une autorité de référence et possède les moyens de la diffuser et d'en garder la mémoire. Dans le même esprit de connaissance de la vérité, il peut contrôler l'identité des nobles puisqu'il a la « connaissance spéciale des nobles » et peut contrôler la mesure de toutes choses. De son côté, Regnault de Trie affirme employer des juges ou « jurés » qui garantissent les mesures de contenance de vin et de grains d'avoine et contrôlent aussi les prix des denrées. Ils vérifient aussi les étalons de mesure de quantité de vin et d'avoine mais aussi ceux de mesure des draps et toiles, utilisés par ceux qui en ont besoin, en premier lieu les vendeurs et commerçants. Notons également que les jurés sont payés proportionnellement à la tâche puisqu'ils possèdent un droit de douze sols pour chaque mesure prise¹⁰²⁰. Le contrôle des unités de mesure constitue le premier élément essentiel de la domination du seigneur sur l'environnement qui l'entoure, accompagné du contrôle du prix qui varie en fonction de la mesure contrôlée. En plus de la surveillance des poids et mesures, il maîtrise également la valeur de l'argent puisqu'il possède le monopole du contrôle des opérations de change lors des paiements.

La continuité de ces prérogatives juridiques essentielles du seigneur étant mis en exergue encore à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle dans les châtellenies franciliennes, nous allons observer les modalités de l'exploitation plus intensive du travail des hommes, via une organisation féodale des campagnes en pleine mutation malgré quelques permanences.

1.2.2 Un pouvoir accru sur les hommes pour une exploitation plus intensive de leur travail : permanences féodales et mutations

L'organisation féodale du contrôle des hommes et de la terre persiste encore en ces temps difficiles. La gestion des tenanciers et des tenures du seigneur devient plus rigoureuse et systématique pour éviter les pertes de profits et renforcer l'économie seigneuriale. De nombreux aspects du droit féodal se maintiennent, à commencer par la seigneurie foncière et banale.

¹⁰¹⁹ Archives nationales, P 146 n° C IIII^{XX} XII fol. 131.

¹⁰²⁰ Archives nationales P 146 n° II fol. 3v°.

1.2.2.1 Le maintien du *dominium* sur les non nobles : seigneurie foncière et banale

Les fiefs du nord de l'Île-de-France se trouvent en marge des nombreuses forêts qu'il a fallu défricher et coloniser aux XI^e et XII^e siècles. A Villiers-le-Bel, entre 1283 et 1428¹⁰²¹, les seigneurs de Fresnoy et de Villiers rendent aveu pour les *hostises* qu'ils possèdent. Les termes de *hostise* et d'hôtes sont toujours utilisés. Comme l'usage est resté dans certains aveux de terres à proximité des forêts, et que de nombreux dénombrements contiennent des terres encore friches, qu'elles n'aient pas encore été défrichées ou qu'elles aient été abandonnées, nous émettons l'hypothèse que le maintien de terres arables puisse conduire à la présence et l'installation d'hôtes au voisinage des forêts, certaines parcelles devant en permanence être défrichées. C'est une possibilité à envisager car l'homme doit continuellement lutter contre la reprise par la nature des terres agricoles.

De plus, un certain nombre de « corvées de bras » requises à ces hôtes ou tenanciers par le seigneur apparaissent à plusieurs reprises dans les sources. En 1394, Charles de Trie prévoit toujours des corvées au même titre que les rentes que lui doivent ses fiefés, suivant une périodicité de trois fois par an : en mars, en avril et en septembre¹⁰²². Peut-on songer à un résidu de coutumes liées aux anciens prélèvements de serfs ? Le prélèvement est organisé par des collecteurs¹⁰²³ qui sont spécifiquement nommés dans l'aveu par le seigneur. Leur liste est tenue à jour, notamment dans l'aveu de son successeur Guy VI de la Roche-Guyon¹⁰²⁴. Le comte apporte même un certain nombre de précisions très détaillées, des informations qui n'apparaissent dans aucun autre aveu abordé. Ainsi il associe chaque collecteur identifié par son nom et son cognomen à une liste nominative de personnes qu'il doit prélever. Ensuite, il donne le montant exact des rentes dues aux trois termes de l'année, mars, avril et septembre. Pour éviter toute erreur possible du comptable, il fixe également le montant annuel total en

¹⁰²¹ Dans l'aveu de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, le seigneur a le pouvoir de justice sur tous ses hôtes : «Item en toute la chastellenie de lille adam sur mes hostes et voiries », voir Archives nationales P 146 n° II^CXII fol.185. L'original de l'enregistrement dans le registre se trouve dans Archives nationales série P, P 27 n° 61 (cote 15).

¹⁰²² Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 133.

¹⁰²³ Archives nationales P 146 fol. 120. Aveu de Charles de Trie : « Item ay audit lieu de trie le chastel et de trye la ville rentes et corvees de bras que me doivent paier chacun an les personnes cy dessous nommees acause de certains heritages tenus de moy quilz en possèdent seans es terrouers dicelles a trois termes en lan cestassavoir au mois de mars au mois d'avril et au mois de septembre comme plusaplain sera declaire cy dessous lesquelles corvées ont a coustume estre receues cueillies et levees par quatre personnes cy-dessous declairiees lesquelles sont tenues de les paier ausdits termes. »

¹⁰²⁴ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}X fol. 121 : aveu de Guy de la Roche-Guyon.

multipliant les rentes dues à chaque terme par trois¹⁰²⁵. C'est dire l'importance que le seigneur accorde à ce type de prélèvement. Enfin, en cas d'abandon des terres et d'absence d'héritiers, il donne l'autorisation aux collecteurs de se rémunérer par l'exploitation des terres abandonnées pour compenser le manque de rentrée de rente. Or l'aveu est daté de 1394 et cette partie sur les prélèvements par les collecteurs demeure dans celui de son successeur en 1410¹⁰²⁶. De plus, il ne s'agit pas d'un cas isolé.

Dans l'aveu d'un autre membre de son lignage, Regnault de Trie, daté du 15 mai 1375, nous retrouvons la mention d'hommes ou femmes de corps, ou d'hommes qui doivent « une journée de leur corps a ouvrer ou le seigneur lui plaist ». Le document évoque aussi des individus de « la dite condition », dont les biens et héritages lui reviennent directement s'ils n'ont pas d'héritier¹⁰²⁷. D'après Marc Bloch, autour de Paris, le servage avait disparu complètement vers 1320, hormis quelques exceptions locales, puisqu'il nomme le Beauvaisis et le Senlisis pays de servage tardif. Nous savons que les fils de Philippe le Bel, à savoir Louis X le Hutin et Philippe V le Long, organisèrent des campagnes d'affranchissements des serfs royaux en 1315 et en 1318¹⁰²⁸. Ils envoyèrent des commissaires pour proposer aux serfs de racheter leur liberté. Nombreux répondirent à l'appel, mais à la fin de leur règne, nous savons qu'en Vermandois et en Senlisis, ils ne supprimèrent pas le servage royal¹⁰²⁹. Mais si ce dernier disparaît progressivement, la mainmorte et le formariage « revenaient bons pour un modeste seigneur vivant sur sa terre » : il pouvait plus aisément que le roi connaître les principaux événements vécus par ses serfs pour les taxer plus rapidement. Il utilisait mieux ses droits en exploitant de manière adaptée les collecteurs de mainmortes¹⁰³⁰, alors que les

¹⁰²⁵ Archives nationales, P 146 n° II^CIII^{XX}XII fol. 133-133v°. Voici un exemple repris dans l'aveu de Charles de Trie au folio 120 : « cestassavoir perrin caresinel collecteur de ceux qui ensuivent Almaury le clerc tuillier jehannette la tuilliere jehan quiller Robin julienne colin de lourmetel martin bridoul huguet ferry Raoul de fay la femme pierre le roux doivent a chascun des termes dessus dits XVI deniers parisis qui valent pour iceulx trois termes chacun an X sols VI. deniers parisis ».

¹⁰²⁶ Archives nationales, P 146, n° 190 fol. 121.

¹⁰²⁷ Archives nationales, P 146 n° 2, fol. 3v°. Aveu de Regnault de Trie : « plaist [...] Item il y a plusieurs hommes et femmes de corps ou il prant sur chacune personne par an III deniers et pevent valoir III sols et souloient plus valoir et yceulx de la dite condition touteffois quil y a un malfaiteur qui est justicie a la leschelle il la doivent apporter audit mouchy et yceulx ales de vie atrespasement se il nont nuls hoirs leurs biens meubles et héritages sont acquis audit seigneur en quelque juridiction quil soient » ou « Item par plusieurs hommes et femmes de la condition XXII livres par an et souloient plus valoir » ou « Item les dies hommes et femmes lui doivent en lan une journee de leur corps a ouvrer ou il lui plaist ».

¹⁰²⁸ Marc BLOCH, *Rois et serfs : et autres écrits sur le servage un chapitre d'histoire capétienne*, Paris, la Boutique de l'histoire (Histoire de l'histoire), 1996, p. 305-306.

¹⁰²⁹ *Ibid.*, p. 153.

¹⁰³⁰ On note aussi dans l'hommage du comté de Clermont en Beauvaisis en 1373 une liste de serfs sur lesquels le comte de Clermont perçoit la moitié de la mainmorte et du formariage en partage avec l'abbé de Saint-Denis, le prélèvement étant sous la responsabilité de ce dernier : « de noms et de femmes et des enfans qui sont de

fonctionnaires royaux coûtaient trop cher au roi¹⁰³¹. Un autre trait féodal permanent apparaît dans ce même aveu, puisque ses vassaux lui doivent quarante jours de service d'ost en son château de Mouchy-le-châtel à leurs propres frais¹⁰³². Or nous sommes à la fin du XIV^e siècle, dans une période où les rois de France optent pour d'autres solutions de recrutement de soldats que le service d'ost. Enfin, il a la possibilité de convoquer en réunion les communautés des villes qu'il possède au son de cloche, les récalcitrants pouvant être mis à l'amende¹⁰³³, ce qui nous amène à conclure que les villes n'ont pas instauré de communautés indépendantes. Tout comme Regnault de Trie, Amaury d'Orgemont conserve encore des droits sur la commune de Senlis¹⁰³⁴.

Enfin, comme nous l'avons déjà signalé au début de ce chapitre, la seigneurie banale est encore bien présente avec ses nombreux fours, moulins et pressoirs banaux que les tenanciers sont obligés d'utiliser moyennant finance. Pourtant, ce ne sont pas ces taxes banales qui constituent le cœur du profit seigneurial dans ces campagnes, mais plutôt le prélèvement systématique du monde rural à travers les cens, les rentes et les champarts, même si la perception en argent est diminuée à cause de la dévaluation des monnaies.

1.2.2.2 Cens, rentes et champarts : l'impôt systématique dans le monde rural

Le paiement des redevances foncières par les hommes qui exploitent les censives des anciens nobles constitue la première source de revenus, dont la valeur tend toutefois à baisser. Ces redevances ont fait l'objet d'une riche bibliographie mais il est important cependant de considérer quelques faits notoires. Dans leurs aveux et dénombrements, les seigneurs abordent la liste des cens qu'ils perçoivent à l'intérieur de la déclaration de leurs biens propres, avant d'aborder la liste des fiefs et arrière fiefs qu'ils détiennent. C'est par exemple le cas de Charles de Trie qui évoque pour les villes de Trie-le-Châtel, Trie-la-Ville, et Villiers-sur-Trie « certains cens qui valent trente-quatre sols parisis au jour de fête Saint Jean Baptiste, et

condition esquels mons. Le comte partist et prant la moitié es mortes mains et formariages contre l'abbé de Saint Denys et par la main dudit abbé et les villes dont ils sont extrais du rôle ancien en la manière qui sensuit par Robert ymeline clerc juré du bailliage de Clermont » (BnF, ms. français 20082 p. 141-148).

¹⁰³¹ M. BLOCH, *Rois et serfs*, op. cit., p. 83-84.

¹⁰³² Archives nationales, P 146 n° II, fol. 4.

¹⁰³³ Archives nationales, P 146 n° II, fol. 3v°. « Item le dit seigneur a es dites III villes la banlieue commune et assemblee des gens habitans es dites villes a son de cloche touteffois quil lui plaist. Et se il en a aucuns defaillans de venir audit son nomme fait de [...] chascun deffaillant lun doit V sols damende ».

¹⁰³⁴ Archives nationales P 146 n° 111, fol. 55v-56r° « Item toutes les libertes et franchises avecques les doitures quelsconques que jay et puis avoir en la ville de Senlis si comme il est plus a plain contenu en certaines lettres japieca sur ce faictes entre mes predecesseurs seigneurs de Chantilly **Erreur ! Signet non défini.** et les habitans de Senlis ».

douze livres parisis dus sur plusieurs héritages, et dix sols parisis au terme de fête de Toussains¹⁰³⁵ ». Il avoue d'autres cens pour les villes de Fresne-Léguillon et à Cergy¹⁰³⁶ ». Il faut distinguer ici le seigneur féodal, qui détient des fiefs et qui a comme objectif de s'assurer un ensemble de vassaux et d'alliés, du seigneur censitaire qui possède des héritages et qui se donne comme objectif économique de les mettre en valeur par des tenanciers¹⁰³⁷. Le *Grand Coutumier* précise ainsi que la « censive est un héritage seigneurial : le seigneur retient sur la censive concédée une redevance quelconque, une pension annuelle, qui marque son droit éminent sur la terre »¹⁰³⁸. Ainsi, Regnault de Trie avoue posséder plusieurs héritages sur la ville de Mouchy qui valent huit livres parisis par an. La ville lui doit aussi des redevances en nature, dues à Noël, comprenant vingt-six chapons et une poule, sept mines de blé et trente-deux mines d'avoine¹⁰³⁹. Brigitte Bedos précise la nature de la tenure à cens, un cens devenu plus reconnaissant que financièrement significatif.

« Fondée sur un contrat le plus souvent individuel, la concession d'une telle tenure comporte pour le preneur le paiement d'un cens qui représente un loyer de la terre, l'obligation de cultiver et d'entretenir la terre concédée, de rendre des services connus sous le nom de corvées, de ressortir à la juridiction foncière du seigneur bailleur. Les intérêts des deux parties dotèrent la tenure à cens de trois caractères : perpétuelle, héréditaire et aliénable¹⁰⁴⁰ ».

Dans ces mêmes aveux, Charles de Trie insiste bien sur le fait que ces cens « portent amendes, ventes et saisines par menues parties », tout comme Regnault de Trie poursuit en avouant pour tout le domaine de sa terre hommages, rouages, saisines, ventes et toute justice et seigneurie ». En effet, ils détiennent un cens seigneurial, représentatif du droit qu'il conserve sur la terre. Cette concession s'accompagne de certains droits seigneuriaux intégrés dans une justice foncière : « le seigneur censier n'est pas un simple propriétaire, il a des attributions qui ne sont pas du pur droit privé, le censitaire est son justiciable¹⁰⁴¹ ». Par

¹⁰³⁵ Archives nationales, P 146 n° C III^{XX} XII fol. 132 et Archives de l'Oise 1 EP 33/1 fol. 7r°-7v°. L'original de l'acte enregistré dans le registre P 146 se trouve dans Archives nationales, P 30 (1) n° XI.

¹⁰³⁶ « Item jay certaine quantite de cens par an acause de plusieurs habitans tenus de moy dubs aux octaves Saint-Denis qui pevent bien valoir par an xxx. Sols iiii. deniers parisis » : Archives nationales P 146 n° C III^{XX} XII fol. 137v°.

¹⁰³⁷ F. OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, op. cit., p. 404.

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p. 418.

¹⁰³⁹ Aveu de Regnault de Trie chevalier seigneur de Monchy du 15/05/1375, transcription de l'aveu dans le registre Archives nationales P 146 n° II fol. 3, l'original de l'aveu se trouve dans Archives nationales P 30 (3) n° 34.

¹⁰⁴⁰ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 208.

¹⁰⁴¹ F. OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, op. cit., p. 424.

exemple, le droit d'exercer une saisie censuelle de la censive en cas de non paiement du cens, ou le droit de percevoir une amende, ne dérive que du *dominium* du seigneur, de son droit domanial, d'une justice foncière mais indépendante de toute justice proprement dite, « une attribution purement domaniale¹⁰⁴² ». Ces droits sont caractéristiques du cens seigneurial, du cens primitif ou encore chef-cens. L'affirmation de ces droits seigneuriaux élémentaires en tête des aveux est à rapprocher de la recherche constante de l'augmentation du rendement de l'impôt et de son montant, rendu nécessaire par la baisse de ce chef-cens ou héritage. En effet, Charles de Trie affirme que la valeur de ces cens est en baisse, puisque les cens de Saint Jean sont passés de soixante sols à trente-quatre sols parisis, ceux de la Saint Rémi de vingt-deux livres à douze livres parisis. Quant à Regnault de Trie, le cens qu'il percevait sur ses villes est passé de cinquante-deux à vingt-six chappons, de dix-huit mines de blé à sept mines de blé, de soixante et une mines d'avoine à vingt-deux mines.

De plus, ces seigneurs affirment qu'ils ont droit de saisine, de perception de ventes ou d'amendes sur ces censives. Dans le cadre d'une économie basée sur des échanges accrus et sur une plus grande mobilité des tenanciers, souvent attirés par les villes, ils ont été obligés de s'adapter dans deux directions. Pour accroître l'efficacité de leur perception, ils mettent en place des amendes en cas de retard de paiement dont ils précisent toujours les termes. Dans le Vexin français, contrairement à la prévôté de Paris, les cens peuvent être dus en plusieurs termes dans l'année. En cas de vente de la censive, les seigneurs censiers mettent en saisine la censive et perçoivent des droits de ventes auprès de l'acheteur lors de chaque mutation¹⁰⁴³. Ils s'assurent ainsi de la pérennité de leur contrôle et de leur perception du cens sur les différents tenanciers qui se relaient. Enfin, la censive pouvait revenir au seigneur censier après déguerpissement ou déshérence du censitaire. Au XIII^e siècle, en pleine période d'expansion économique, le seigneur était ainsi libre de concéder la censive suivant de nouvelles conditions en augmentant le chef-cens¹⁰⁴⁴, ou en ajoutant au cens ancien un croit de cens,

¹⁰⁴² *Ibid.*, p. 429-430.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, p. 422-423, 434-436. La procédure de saisine est particulièrement bien expliquée à la page 435. Lors de la vente de la tenure, les deux parties dressent des lettres de vendue. Dans les huit jours de la passation des lettres, les vendeurs doivent se présenter devant l'officier qui représente le seigneur. Là le censitaire vendeur déclare « qu'il se dessaisit de la chose vendue dans les mains du seigneur et requiert qu'il en saisisse l'acheteur » : il demande ainsi à son seigneur d'ensaisiner l'acquéreur. Le seigneur peut demander à voir les lettres, mais à Paris, contrairement au Vexin français, le seigneur ne peut pas utiliser le retrait censuel pour lui. Le seigneur demande alors le paiement d'un droit fixe, le droit de saisine, et un droit proportionnel au montant de la vente, les ventes. Tant que ces droits n'ont pas été perçus, le seigneur peut refuser l'ensaisinement. Ensuite, il ensaisine l'acheteur et lui délivre des lettres de saisine, qui, jointes aux lettres de vendition, font foi du paiement de la saisine et des ventes.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, p. 422.

souvent sous la nouvelle forme d'un bail à rente. En cette période de difficultés économiques, le retour de la censive dans son giron permettait surtout au seigneur de conserver ses terres et de les réattribuer à de nouveaux censitaires lors de jours meilleurs. Ainsi, même si le cens évolue à la baisse pour attirer de nouveaux tenanciers, alors que la concurrence est faible, la mise en valeur des terres du seigneur est toujours assurée. À partir du début du XIV^e siècle, « les seigneurs et rustres durent faire montre d'encore plus d'endurance qu'auparavant. Si nombreuses furent les tenures qui devinrent vacantes et en ruine, toutefois, peu de réserves furent abandonnées¹⁰⁴⁵ ». Surtout, la nature du cens se diversifie et ne se présente pas uniquement sous forme d'argent mais aussi de biens, le cens sous forme de chapons étant une forme symbolique.

Si la censive demeure le type de tenure le plus répandu en Île-de-France, les terres à champart ou champarterelles existent également, notamment à Villiers-le-Bel, où Jean II de Villiers seigneur de Domont avoue « vingt autres arpents de champarterelles¹⁰⁴⁶ ». Il s'agit ici du deuxième type de tenure, la tenure à champart. Contrairement à la tenure à cens, pour laquelle le cens représente une redevance fixe en argent ou en nature, le champart représente un droit en nature proportionnel à la récolte, mais la proportion n'est pas donnée dans les textes : seul le produit du champart pour une année est donné. Parfois, cependant, fait troublant, des terres à champarterelles peuvent donner lieu à une redevance en argent. Pour trente et un arpents de champarterelles, le seigneur de Villiers gagne trente-trois sols de taille¹⁰⁴⁷.

Si les seigneurs franciliens parviennent à contrôler leurs tenanciers et à maîtriser la rotation des propriétaires de censives, ils prennent aussi l'ascendant sur d'autres communautés, notamment les communautés religieuses.

1.3 Commerce et échanges locaux

Le développement des échanges commerciaux à la fin du Moyen Âge constitue une autre source de revenus non négligeable par temps de paix ou de trêve. Les seigneurs y jouent un rôle primordial puisqu'ils sont les garants de la bonne tenue des foires et de la sécurité des

¹⁰⁴⁵ G. FOURQUIN, *Seigneurie et féodalité au Moyen Âge*, op. cit., p. 208.

¹⁰⁴⁶ Archives nationales, S 2309 n° 7.

¹⁰⁴⁷ Archives nationales, S 2309 n° 8.

marchands sur les routes qui traversent leur seigneurie. Ils s'assurent ainsi une bonne tenue des échanges afin de réaliser des rentrées d'argent proportionnelles aux affaires courantes.

1.3.1 Le contrôle des voies de communication – les seigneurs voyers

Encore une fois, l'étude de l'aveu du comte de Dammartin nous donne des informations précieuses sur l'étendue de ses pouvoirs seigneuriaux et notamment sur un aspect méconnu de ses fonctions, celui de seigneur voyer. Le pouvoir du seigneur de Trie est étendu hors de sa châtelainie puisqu'il s'annonce seigneur voyer, autrement dit seigneur des voieries utilisées pour relier plusieurs villes extérieures¹⁰⁴⁸. Le pouvoir est tout aussi bien économique que politique et juridique. Il perçoit également une taxe sur les riverains, vassaux ou non, dont le montant varie en fonction de la propriété d'une voiture empruntant la voierie ou pas¹⁰⁴⁹. Il contrôle l'accès aux chemins et à la terre qui les bordent. Il indique que nul ne peut travailler la terre avec un outil de fer sans son autorisation sous peine d'amende, cette dernière étant partagée avec l'officier qui en a fait le constat¹⁰⁵⁰. La préoccupation du seigneur est certainement fiscale. Il étend son pouvoir sur les voies et aux terres qui les bordent, et se réserve la possibilité d'autoriser l'exploitation de ces terres uniquement aux laboureurs qui auraient accepté de payer un cens. Mais il doit aussi assurer la police des voies publiques et des chemins. Aussi peut-être s'agit-il aussi de préoccupations « d'aménagement du territoire » et de sécurité des voiries ? Le seigneur souhaite certainement présenter les terres traversées par les étrangers qui empruntent ses chemins sous leur meilleur jour. Il est amené aussi à interdire les caches ou les obstacles qui pourraient favoriser les attaques et les embuscades des convois et des voyageurs. La sécurité des personnes, qu'il s'agisse de marchands mais aussi de voyageurs étrangers, de diplomates, de messagers et de marchandises sur le réseau routier, est essentielle à ses yeux pour le petit et le grand commerce, pour les échanges politiques, diplomatiques, économiques et culturelles¹⁰⁵¹. Et pour que le trafic puisse être assuré

¹⁰⁴⁸ Archives nationales, P 146 n° 192 fol. 132.

¹⁰⁴⁹ Archives nationales, P 146 fol. 132-132v°. « les avoïries qui se reçoivent a grain sur les personnes habitants et demourans en icelles voiries ce Ils ne demeurent en maison de fief qui soit ? et de leur héritage de ceulx qui ont voitures une mine de ble et une mine davoine et de ceulx qui nont point de voiture une mine davoine, de tous ceulx qui demeurent en la voierie ; excepté eux qui demeurent en fief lauelles rentes montent, vallent et peuvent bien valoir par communes anneés XVI ou XX mines de grain par an ».

¹⁰⁵⁰ Archives nationales, P 146 fol. 132v° « outre en icelles voiries jay telle droit et telle cognoissance que nuls ne peut chargier fleur remuer terre frichier ne beschier a fourche ne a quelque ostil de fer sans mon congie sur peine de LXVII sols VI deniers damende dont le sergent qui en arrestroit et qui le prendroit en present meffait devoit avoir de son droit a cause de son office les VII sols VI deniers ».

¹⁰⁵¹ Bernard GUENÉE, « Cour » dans Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (éds.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard (Pluriel), 2014, p. 633-635.

correctement, le seigneur s'engage à pérenniser la qualité de la chaussée et à enlever tout obstacle qui pourrait entraver la libre circulation des marchandises¹⁰⁵².

À travers le contrôle de la voirie, le seigneur facilite aussi le transport de marchandises et par conséquent le commerce. Il perçoit en outre une taxe sur l'utilisation de la voirie par les chariots transportant le vin, à savoir le rouage de deux deniers, sans oublier l'afféragé sur chaque queue de vin vendue au détail¹⁰⁵³. Il assure aussi la police et la justice sur la voirie¹⁰⁵⁴. D'après l'aveu, seuls les chariots qui transportent le vin en empruntant les voies publiques sont concernés par la coutume du Vexin rappelée dans l'aveu. Il s'assure d'abord que la quantité transportée a bien été mesurée suivant l'étalon de la châtellenie. Ensuite il prévoit toute une série de règlements sur la perception du rouage en cas d'accident. Si la charrette de vin se renverse, le convoyeur doit demander l'autorisation au seigneur ou à son représentant de la relever en payant quatre deniers parisis. S'il ne le fait pas, il risque de payer soixante-sept sous et sept deniers parisis d'amende sauf s'il prouve qu'il se trouvait en danger de mort s'il ne relevait pas la charrette. De même, si le convoyeur décide de décharger le vin et de recharger la marchandise dans une autre charrette, il doit payer le rouage de ce deuxième moyen de transport. Si cette charrette faisait au moins un tour de roue sans que le convoyeur n'ait payé l'impôt de rouage de deux deniers, il risque soixante sous d'amende¹⁰⁵⁵.

¹⁰⁵² Archives nationales P 146 n° CIII^{XX}XII fol. 132v° : « Item et si un chemin dicelle voirie avoit arbres, ormetaux ou autres il les doy faire abatre et faire nettoier iceulx chemins afin que on y puist aller et venir sans aucun empeschement ».

¹⁰⁵³ Archives nationales, P 146 n° CIII^{XX}XII fol. 131v°. « Item jay deux deniers de rouage de chacune piece de vin ou autre buvrage qui est chargée es dittes villes de soixante sols parisis d'amende de ceulx qui tournent la charrette chargée sans celui rouage paier. Item jay en chascune desdittes villes deux deniers parisis d'afféragé de chacune queue de vin ou autre buvrage qui est vendu esdittes villes à détail. »

¹⁰⁵⁴ Archives nationales P 146 n° CIII^{XX}XII fol. 132v° : « Item se aucunes gens s'entrebatoient en icelle voirie ou dun coste ou dautre aux champs ou à la ville darmes molnes ou dun baston quarre affutie tant quil y eust sang ou playe ouverte je y anvoie pour le delit LX VII sols VI deniers parisis. Et se celui qui anvoit este batu a sang ne rapportoit le sang audit chatel de trye ou y envoiait ung scien amy pour lesformer dicelle bature il pris quil lauroit tele ung jour et une nuit en seroit à LXVII sols VI deniers parisis damende et se celui qui auroit este batu de chaude meslée sans guet apense et sans hayne couverte mouvoit la congnoissance en seroit a moy et seroit justicié a la justice de trye sans estre trainé. Item et sil advenet par hayne ou autrement se venoit plaindre a mon chastellain daucun autre et luy meist sur que il luy eust fait sanc en icelle voirie ja soit ce que ce eust este fait à une ronse ou espine seul en passant non obstant ce convendroît il que il a amendast le sang premier et avant que il feust oy en ses deffenses contre lacusant mais il auroit son recour contre laccusant lamende faite premier et avant comme dit est. Et se aucun en aucunes dicelles voiries batoit ou metoit la main a aucune autre il y auroit soixante sept sols six deniers parisis damende ou mon sergent pour son droit II sols VI deniers parisis ».

¹⁰⁵⁵ Archives nationales P 146 n° CIII^{XX}XII fol. 132v° : « Item se une charrette chargee ou vide versoit en aucun lieu dicelles voiries le chartier ne loserait relever sans congie et doit prendre congie au chastellain ou son commis et paier III deniers parisis pour le congieé et sil la relevoit sans congie il en seroit a LXVII sols VI deniers parisis damende dont le sergent doit avoir de son droit VII sols VI deniers parisis sauf et réserve que se le limmonier étoit en peril de mort le chartier le pourroit relever par faisant serment quil il étoit en péril de mort quant il le releve. Item et se une chartée de vin versoit et aucune dicelles voiries tant quil convenist de charger le vin sur terre et rechargier sur une autre charrette on en devoit rouage et qui le charreton tant que la roue eust tourne ung tour sans paier rouage cestassavoir II deniers parisis il auroit LX sols damende a mon prouffit ».

Ce pouvoir seigneurial s'étend également sur les voies de franchissement ou sur la taxation des usagers de la voirie, via travers et péages. Par exemple, le 18 mars 1382, la veuve de Charles I^{er} de Montmorency avoue tenir de Guy II de Montmorency-Laval, le travers de Franconville¹⁰⁵⁶, un péage sur la route très fréquentée de Paris à Rouen¹⁰⁵⁷.

Ces développements montrent que les grands seigneurs assoient leur autorité, leurs droits de justice et leur contrôle économique sur les voies de circulation, à une période où le roi cherche à imposer son autorité sur les voies publiques du domaine royal, et où ses agents tentent d'ôter la voirie aux seigneurs hauts justiciers¹⁰⁵⁸ ». Pour certains juristes, la voirie appartenait aux prérogatives des seigneurs hauts justiciers et l'administration des voies faisait partie de la haute justice comme celle des crimes de sang¹⁰⁵⁹. Les règles d'intervention du seigneur de Trie décrites dans son aveu rapprochent d'ailleurs davantage le droit de voirie du droit portant sur les crimes de sang¹⁰⁶⁰.

Parmi toutes ces prérogatives, le contrôle des voies de communication participent aussi de la défense des conduits des marchands, ce qui nous amène à aborder le contrôle du commerce dans les marchés et les foires, destinations préférées des dits marchands.

1.3.2 Les marchés et les foires

Les seigneurs ont toujours assuré le conduit des marchands, la police et la justice des foires. Pour encadrer les célèbres foires de Champagne, le comte assurait la sauvegarde des voyageurs sur les routes et la police incombait aux officiers comtaux. La justice des foires était aussi nécessaire pour assurer la sérénité des transactions en un temps d'exception juridique¹⁰⁶¹. La distinction s'effectue entre les marchés et les foires. Les foires, lieux de concentration importante de marchands et d'échanges, plutôt des ventes en gros, faisaient intervenir des vendeurs et des acheteurs provenant d'une aire géographique plus étendue que la seigneurie. Elles sont organisées suivant une périodicité surtout annuelle, contrairement aux

¹⁰⁵⁶ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-025, fol. 107.

¹⁰⁵⁷ ABBÉ LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, vol. 4/4, Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, Paris, A. Durand, 1863.

¹⁰⁵⁸ À Paris, le roi tente d'imposer son pouvoir régalien sur la voirie parisienne aux détriments des seigneurs hauts justiciers de la capitale. Voir Katia WEIDENFELD, « Le contentieux de la voirie parisienne à la fin du Moyen Âge », *Revue Historique*, vol. 301, n°2 (610), 1999, p. 211-236, ici p. 213-214.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 214.

¹⁰⁶⁰ Ce mot est répété d'ailleurs à de nombreuses reprises.

¹⁰⁶¹ Philippe CONTAMINE, *L'économie médiévale*, 3^e éd, Paris, A. Colin (Collection U), 2003, p. 249.

marchés plutôt hebdomadaires, et impliquent des ventes au détail. Regnault de Trie tient un marché à Mouchy le vendredi dans une halle dédiée dont il assure l'entretien. Mais il organise aussi une foire trois fois par an à la mi-août, le jour de la Saint Simon et la fête de Notre Dame en mars¹⁰⁶². Charles de Trie, quant à lui, tient une foire à la Saint Michel à Saint Ladre de Chaumont¹⁰⁶³. Ces foires¹⁰⁶⁴ dont l'importance reste limitée au niveau local, car elles ne sont pas mentionnées par la plupart des historiens, montrent cependant la puissance politique et militaire des seigneurs de Trie, qui sont capables d'assurer la sécurité des marchands et la bonne tenue des affaires¹⁰⁶⁵. Dans le cadre de ces foires, les seigneurs ont un pouvoir de police et de justice. Regnault de Trie, lui, peut imposer des amendes à celui qui entrave l'ordre public¹⁰⁶⁶. Il ne s'agit pas de foires d'une importance interrégionale ou internationale : aucun échange de produit exotique, de tissus, de draps flamands, n'est rapporté. Regnault de Trie fait simplement mention de ventes de vins et de pourceaux, ce qui porte à croire qu'il s'agit de foires locales. Mais, si en 1375, Regnault de Trie profite d'un marché florissant, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, lui, signale que le marché de la ville est en ruine et n'est plus fréquenté dans son aveu de 1411¹⁰⁶⁷, trente-six ans plus tard. Il s'agit bien là d'un signe évident de crise économique qui frappe la région en pleine guerre civile. Néanmoins le seigneur gère toujours ses biens puisqu'il consigne par écrit l'évolution de son fief.

1.3.3 Le contrôle des transactions économiques dans les villes, les marchés et les foires

Les seigneurs ont le contrôle de toutes les opérations réalisées dans les foires et les marchés, c'est-à-dire l'étalage des marchandises, la vente et le paiement où interviennent les opérations de change¹⁰⁶⁸. Regnault de Trie précise ainsi qu'il doit connaître toutes les marchandises qui vont être vendues car il a le droit de percevoir les tonlieux, c'est-à-dire des

¹⁰⁶² Archives nationales P 146 n° 2 fol. 3 et P 30³ n° 34 : « Item audit mouchy a marchie tous les vendredis de lan auquel a une halle appartenant audit seigneur [...]. Item en la dite ville a iii fooires en lan cestassavoir au jour de la my aoust au jour saint symon et saint jeube et a la notre dame en mars et valent environ []. »

¹⁰⁶³ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 134 : « Item la foire de saint michiel qui sciet chacun an a saint ladre de chaumont est moye [...] et a mon appartenance avecques toute la congnoissance justice et seigneurie moienne et basse et de y livrer mesures a vendre vin et toutes autres liqueurs seul et pour le tout et me appartiennent toutes amendes pour le jour dicelle et doit ce jour le maistre de saint ladre ung disner a tous mes officiers commandants. Icelle foire chacun an. »

¹⁰⁶⁴ À la fin de cette foire, le maître de Saint Ladre doit d'ailleurs un repas à tous les officiers du seigneur de Trie. L'organisation de la foire est peut-être réalisée au nom du saint de l'institution religieuse ou en collaboration avec elle.

¹⁰⁶⁵ Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993, p. 422.

¹⁰⁶⁶ Archives nationales P 146 n° 2 fol. 3 et P 30³ n° 34 : « auquel jour se il y avoit nul qui eust batu un autre ou boute par haine il seroit a lamande de LX sols ».

¹⁰⁶⁷ Archives nationales, P 146 n° 112, fol. 185v°.

¹⁰⁶⁸ P. CONTAMINE, *L'économie médiévale*, op. cit., p. 250.

droits sur la vente des marchandises. Il prélève aussi les cens des estaux puisqu'il touche un droit d'installation de l'étal sur lequel les marchandises sont exposées¹⁰⁶⁹. Charles de Trie possède aussi le tonlieu sur les marchandises vendues qu'il nomme « une coutume » et qui peut être « affermée seize sols de louage¹⁰⁷⁰ ».

Les échanges économiques pendant ces foires ont lieu en diverses étapes. La « montre » des marchandises, en premier lieu, constitue d'abord un moyen de lutter contre « la concurrence déloyale sur les qualités et les prix ». La vente des produits ne doit pas avoir commencé avant que les acheteurs aient pu connaître l'ensemble des marchandises proposées¹⁰⁷¹. Ensuite, une taxe ou *tonlieu* est perçue sur chaque vente de denrée ou marchandise, comme le précisent Renaud de Trie¹⁰⁷² et Charles de Trie sur leurs foires¹⁰⁷³. Ce droit peut être loué ou affermé à un tiers, moyennant un louage annuel de seize sols parisis, que la transaction ait lieu à Trie-le-Châtel, Chaumont ou à Gisors. Les appareils servant à mesurer les vins à vendre sont fournis par le seigneur qui les leur livre. Il s'agit d'un étalon seigneurial¹⁰⁷⁴. Lors de la phase de paiement, nous apprenons également que Regnault de Trie a le monopole du change à Mouchy-le-Châtel et à Helles. Ceux qui enfreignent ce monopole risquent une amende de 60 sous parisis¹⁰⁷⁵.

Parmi toutes les marchandises vendues dans ces foires, le commerce du vin et de bétails constituent l'activité dominante.

¹⁰⁶⁹ Archives nationales P 146 n° 2 fol. 3 et P 30³ n° 34 : « Item tous les tonlieux et les cens des estaux de la dite ville le marchie et les places tant en foires que en marchies valent []. Item le dit seigneur a congnoissance au dit monchy sur toutes marchandises et autres fais ». Dans cet aveu, la plupart des mentions de cens ou de prix sont absentes, un blanc laisse deviner que l'auteur a prévu de les rajouter dans un second temps, mais l'information n'a pas été transcrite. Aussi les blancs sont transcrits ici par des espaces mis entre crochets.

¹⁰⁷⁰ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 134.

¹⁰⁷¹ J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, op. cit., p. 422.

¹⁰⁷² Archives nationales P 146 n° 2 fol. 3 et P 30³ n° 34 : « Item tous les tonlieux et les cens des estans de la dite ville le marchie et les places tant en foires que en marchies valent []. »

¹⁰⁷³ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 134 : « Item jay en laditte ville de Trie le chatel une coustume que on dit tonlieu de chascunes denrees qui sont vendues en icelle, comme a Chaumont ou a Gisors qui vault de louage par an XVI sols parisis lune fois plus et lautre moins. »

¹⁰⁷⁴ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 134 : « livrer mesures à vendre vin et autres liqueurs et amendes pour le jour de foire. ».

¹⁰⁷⁵ Archives nationales P 146 n° II fol. 3 et P 303 n° 34 : « Item le change des dis lieux de mochy et de helles esquels nuls ne puet changier quil ne soit mis a lamande de LX sols parisis et vault [] ».

1.3.3.1 Le commerce du vin

Le commerce du vin, à Mouchy le Chatel comme dans la châtellenie de Montmorency¹⁰⁷⁶, est parfaitement réglementé par Regnault de Trie et par Charles I^{er} de Montmorency. Le seigneur de Trie définit de manière très stricte le banvin, c'est-à-dire le droit de pouvoir vendre le vin qu'il produit avant les autres producteurs de vin. Les autres marchands de vin sont souvent représentés par des abbayes, des prieurés ou d'autres seigneurs locaux. La période du banvin s'étend entre le jour de Pâques au lever du soleil et le jour de saint sacrement, donc de la Fête-Dieu, toujours au lever du soleil¹⁰⁷⁷. Elle est donc d'une période fixe de soixante jours. Or la vendange s'effectue en général en novembre, ce qui signifie qu'à Mouchy, le vin est stocké l'hiver avant d'être vendu, ce qui représente un cas assez rare¹⁰⁷⁸. De plus, une fois les fûts de vin vendus, ces derniers ne peuvent pas être ouverts ou être mis en chantier. Le vin stocké dans les caves ne peut être mis en bouteille ou être bu tant que le crieur du seigneur ne l'a pas autorisé¹⁰⁷⁹. Et les modalités des cris sont également prévues : les crieurs s'engagent à crier quand on le leur demande, ils sont rémunérés pour cela à quatre deniers le cri. Mais ces derniers doivent aussi payer une redevance au seigneur pour obtenir ce droit de crier, une redevance en nature de mille cent pommes. Jean IV de l'Isle-Adam impose aussi la durée du banvin à L'Isle-Adam et à Parmaing : nul ne peut vendre de vin sans son autorisation, à part le commerce de vin en gros sur lequel il perçoit une taxe de quatre à six livres parisis par an¹⁰⁸⁰. Charles de Trie perçoit une taxe de deux deniers de rouage sur le transport de chaque pièce de vin ou autre boisson, et

¹⁰⁷⁶ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 264-265.

¹⁰⁷⁷ Archives nationales P 146 n° 2 fol. 3 et P 30³ n° 34 : « Item toutes les dites villes et parroiches le dit seigneur a ban tel que nul ne puet vendre vun a taverne ne autre buvrage se le dit seigneur nen a la congnoissance ou aiant cause de lui et commance le dit ban le jour de pasques commencans a soleil levant et finissant le jour de saint sacrement ensuivant a soleil levant et vault par an []. »

¹⁰⁷⁸ Marcel Lachiver indique que le vin en général était vendu très rapidement après la vendange et « ne passait pas l'hiver sur le lieu de production ». il ajoute qu'il n'existe pas de cave car les vigneronns veulent se débarrasser au plus tôt des vins nouveaux pour qu'ils ne deviennent pas vieux Marcel LACHIVER et Perrine MANE, *Vins, vignes et vigneronns: histoire du vignoble français*, Paris, Fayard (Nouvelles études historiques), 1997, p. 232.

¹⁰⁷⁹ Archives nationales P 146 n° 2 fol. 3v° et P 30³ n° 34 : « Item quiconque vent vin ataverne es dittes villes et parroiches il ne puet ne ne doit deffoncier ne lever sur les chantiers le fust ou le vin aura este vendu se le crieur dudit seigneur nen donne congie et pour ce faire les dis crieurs ont I denier et la lie de leur droit et se len faisoie le contraire celui qui le feroit paieroit une amende de LX sols parisis et restitueroit la lie au dit crieur. Item les dis crieurs ordonnes doivent crier tous les cris qui appartiennent affaire es dittes villes. Item ils ont pour chascun cri IIII deniers et doivent au dit seigneur chascun an au jour des brandons XI^C de pommes de blandinel bonnes et souffisantes. ». Pourtant, toujours d'après Marcel Lachiver, l'existence de caves était très rare, puisque le vin nouveau devait être vendu très vite : il n'avait donc pas besoin d'être stocké dans les caves. *Ibid.*

¹⁰⁸⁰ Archives nationales, P 146 n° II^CXII fol. 186 : « Item le ban de lille qui dure depuis [...] jusques a la mi aoust et ne peut aucun vendre VIII en la ville de Lille adam ne de parmaing sans mon congié et licence excepte VIII en gros qui vault par communs ans de IIII a VI livres parisis ».

ceux qui tournent la roue d'une charrette chargée de marchandise sans payer le rouage doivent soixante sols parisis d'amende. Il perçoit également deux deniers d'afféragé de chaque queue de vin ou autre boisson vendue dans ses villes au détail et non en gros¹⁰⁸¹.

1.3.3.2 Le commerce de bétail

Quelques traces du commerce de la viande sont relevées dans les aveux. Le seigneur de l'Isle-Adam impose une taxe sur les étals de bouchers, soit huit sols parisis par an. Regnault de Trie prélève quant à lui en nature une part de l'abattage et de la vente des porcs à Monchy-le-Châtel, soit « les jambes devant couppees par les juges¹⁰⁸² ».

Le *dominium* seigneurial est donc composé de son habitation, symbole de son topolignage, d'une justice seigneuriale avec haute, moyenne et basse justice, et l'officialisation des contrats et gestion des conflits s'y rapportant. Il est aussi composé d'un certain nombre de droits de perception et de profits sur l'activité humaine de ses dépendants. Entre la seconde moitié du XIV^e et le début du XV^e siècles, alors que les traces d'une crise économique se perçoivent ponctuellement dans les archives, les seigneurs s'efforcent de renforcer leur pouvoir économique et juridique sur leurs dépendances et organisent leur résistance pour surmonter les difficultés économiques, notamment en améliorant le rendement de la perception des cens, rentes et autres revenus de la terre et des échanges. Ils s'efforcent ainsi de prolonger leur position antérieure dans la société rurale francilienne. Mais ils possèdent aussi et surtout des moyens d'exploitation des ressources naturelles de leur environnement, qui conduisent à leur enrichissement permanent et alimentent leur mode de vie. Cette exploitation est réalisée aussi bien dans leur propre réserve mais aussi, et surtout, sur les ressources environnantes comme la forêt, l'eau et la terre, souvent éloignées du centre géographique de leur habitation.

1.3.4 Le contrôle des communautés : institutions religieuses et écoles

Les seigneurs laïcs contrôlent parfois les institutions religieuses au sein de leur *dominium*, qu'il s'agisse d'églises, de monastères ou d'écoles. Charles de Trie déclare garder les églises qui sont construites à l'intérieur des villes qu'il possède, ainsi que la présentation

¹⁰⁸¹ Archives nationales, P 146 n° CIIII^{XX}XII, fol. 131v°.112

¹⁰⁸² Archives nationales, P 146 n° II, fol. 3v°.

des cures de Trie-la-Ville, Trie-Châtel et de Villiers-sur-Trie¹⁰⁸³. Le comte de Dammartin s'arroge ainsi le droit de nommer des clercs à la tête des cures des villes qu'ils dirigent ou des chapelles intégrées dans le manoir seigneurial, de même que ses successeurs Guy VI de la Roche-Guyon et Jean de Trie sire de Lattainville¹⁰⁸⁴ pour la ville de Fresne-Léguillon. Ces seigneurs imposent également le rythme et le nombre des messes que les desservants des lieux de culte doivent assurer. Regnault de Trie possède aussi le patronage et la donation des bénéfices d'une église Notre Dame située à l'intérieur de son château¹⁰⁸⁵. Il s'octroie ainsi le droit de faire entrer les sœurs et les frères qu'il soutient dans la Maison-Dieu qu'il patronne ou qu'il gère, ou de faire sortir les gens qui lui déplaisent. Il contrôle aussi la justice et les comptes de ces institutions¹⁰⁸⁶.

Quelques rites cérémoniels persistent, par le biais desquels s'impose l'autorité du noble local sur les institutions ecclésiastiques environnantes. Il signifie ainsi à tous l'étendue de son *dominium*. Un rite en particulier a attiré notre attention. Il marque la reconnaissance de la seigneurie sur les bois que Charles de Trie, ses prédécesseurs et ses vassaux ont donné au prieuré de Saint Ouen de Gisors¹⁰⁸⁷. Il s'agit donc de la description très précieuse d'un rite d'hommage car ce type de description est particulièrement rare. Et il ne ressemble pas au rituel d'hommage et d'aveu d'un fief par un chevalier. Premièrement, le rite inverse complètement les symboles. Le prieur doit rendre visite au comte de Dammartin seigneur de Trie les jours de Pâques et de Noël, alors que nous aurions pu imaginer le comte parti se

¹⁰⁸³ Archives nationales P 146 n° 190 fol. 119v°, et n° CIII^{XX}XII fol. 132 : « Item la garde des églises et de ma terre et villes dessus dits la donation et présentation d'icelle, c'est assavoir la maladrerie et le compte d'icelle seul et pour le tout la cure de Trye le chastel la cure de Trye la ville la cure de Villers sur trie, la chappelle de sainte marguerite près de saint ladre de trye le chatel, la chappelle sur la porte de mon chatel. »

¹⁰⁸⁴ Archives nationales P 146 n° 190 fol. 126v°, et n° 192 fol. 138v° : « Item moy et jehan de trie donnons et avons coustume de donner acause de la seigneurie dudit lieu de fresnes la cure dicelle ville la chappelle de dedens lostel et manoir de fresnes et la chapelle de beeloy en Weulquessin esquelles chapelles les chapelains qui les desservent donnent chacune sepmaine en chacun dicelles chapelles trois messes. »

¹⁰⁸⁵ Archives nationales, P 146 n°2, fol 2 : « Item audit chastel a une eglise de notre dame en laquelle a plusieurs benefices desquels le dit seigneur a le patronage et donation diceulx et quantes fois que le cas requiert. »

¹⁰⁸⁶ Archives nationales, P 146 n°2, fol 3v° : « Item en la dite ville a I hostel nomme la maison dieu a laquelle appartiennent plusieurs heritages païans audit seigneur et a autres seigneurs plusieurs cens et rentes de laquelle maison il a la congnoissance et donnoison de y mettre suers et freres et remettre hors se il luy plaist et remettre ens et de oir les comptes receptes et mises de la dite maison et avec ce y a toute justice. »

¹⁰⁸⁷ Archives nationales P 146 n° 190 fol. 119v°, et n° 192 fol. 132 : « Item le jour de pasques et le jour de Noël a chacun diceulx jours le prieur de Saint-Ouen de Gisors pour recongnoissance de seigneurie à cause des bois que il a du don de mes devanciers et de mes vassaux qui les tenoient de moy empres les bois communiaux me doit faire apporter en la sale de mon chastel de trye ou à mon chastellain demourant audit lieu sur ung cheval blanc enplain disner dix roissolles garnies de fourmage et de farine blanche pestrie a oefes deux pintes de bon vin à la mesure de trye, et deux miches blanches et tout a cheval venant et retournant par tele condition que se sa voulenté sans aucune contrainte il dessent jusques adce quil soit retourné tout dehors de la basse cour dudit chastel le cheval seroit mien acquis. »

recueillir dans un établissement religieux lors de ces deux fêtes liturgiques si importantes. Ensuite, le prieur doit se rendre à cheval à l'intérieur de la salle du seigneur, donc au cœur de son logis seigneurial, où le noble a coutume de recevoir ses hôtes. Or le fait de monter à cheval est normalement réservé à la chevalerie et à la noblesse chargées du métier des armes à cheval. Le prieur fait son entrée alors que le seigneur est occupé à festoyer et manger à table pendant ces jours de fête, mais ce dernier n'invite pas le prieur à partager sa table. L'ecclésiastique doit lui apporter de quoi le sustenter et compléter son repas, à savoir dix gâteaux nommés roissolles, pleins de fromage et de farine blanche pétrie à œuf, deux miches blanches et deux pintes de vin. Ensuite, le prieur doit quitter la salle, toujours à cheval, puis confier l'animal au seigneur une fois le pas de la porte franchi. Le prieur n'est pas le seul à devoir s'acquitter de tels dons alimentaires. Le grand prieur de l'Hôpital de France lui doit aussi une livre de poivre à la Toussaint sous peine d'amende, en raison des commanderies de Louviers et de Trie-Châtel¹⁰⁸⁸. De même, Guy II de Montmorency-Laval possède des prérogatives et des privilèges spécifiques au sein du prieuré de Saint Nicolas de Senlis. Le prieur se doit d'entretenir à l'abbaye à ses frais un valet, un cheval et deux lévriers pour la chasse, pour que le seigneur de Chantilly puisse en disposer à sa guise suivant ses besoins. Le religieux est astreint à donner deux deniers d'argent chaque semaine en aumône pour le bien de l'âme de ses prédécesseurs seigneurs de Chantilly et doit livrer au château trois charrettes de blanc *feurre* (ou *fouarre*), de la paille de céréale utilisée pour empailler les sièges ou pour couvrir les habitations rurales¹⁰⁸⁹. L'existence de ces droits s'explique certainement par les divers actes de fondation et de cession de terres aux moines par les châtelains de Chantilly.

D'autres anciens nobles se préoccupent de soutenir l'action culturelle et éducative de certaines écoles en Vexin ou participent à la gestion financière de certains collèges parisiens, marquant ainsi leur attrait pour la diffusion des connaissances. C'est le cas de Philippe de Villiers, seigneur d'Ermenonville, qui possède une rente sur le collège Fortet¹⁰⁹⁰. C'est également le cas de Charles de Trie qui cite les écoles des villes qu'il possède : « Item je

¹⁰⁸⁸ Archives nationales P 146 n° CIII^{XX}X fol. 119v°, et n° CIII^{XX}XII fol. 132.

¹⁰⁸⁹ Archives nationales, P 146 n° III, fol. 56r° : aveu de Guy II de Montmorency-Laval du 8 juin 1376 : « Item le gouvernement dun varlet dun cheval et de deux leuvriers que je puis et doy avoir par an en labbaye de saint nicolas empres Senlis aux propres frais et despens du prieur et convent dudit lieu avecques ce quilz doivent donner pour dieu et en aumosne chacune sepmaine perpetuellement la valeur de deux deniers dargent fors pour les ames de mes predecesseurs seigneurs de chantilly, et rendre et livrer au chastel de chantilly chacun an trois chartées de blanc feurre si comme len dit ».

¹⁰⁹⁰ Archives nationales, S 113B n° 65 : constitution d'une rente par Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville au profit du collège de Fortet, le 9 juin 1402. Ce collège se trouvait dans la rue Valette, près du Panthéon, presque en face du collège Sainte-Barbe, où est installée actuellement la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe.

donne de mon droit en icelle ville les escolles ou viennent les enfans de toutes les villes cy dessus nommées¹⁰⁹¹ ».

Les seigneurs et châtelains encadrent ainsi rigoureusement les taxes et les prélèvements sur leurs justiciables. Ils maîtrisent aussi la circulation des richesses sur leur territoire en l'exploitant à leur profit, via le contrôle des voies de communication, le droit de taxation sur le commerce et sur les transactions économiques.

2 LA MAITRISE DE LA NATURE ENVIRONNANTE : UNE SOURCE DE RÉSISTANCE ET D'ADAPTATION ?

Dans un premier temps, nous pensions évoquer la « résilience » des anciens nobles face à la crise économique à l'origine de nombreuses ruines et de terres en friches. La résilience est un concept polysémique qui possède cependant une large connotation psychologique, puisque « la résilience désigne l'art de s'adapter aux situations adverses, c'est-à-dire à des conditions biologiques et sociopsychologiques défavorables, en montrant des capacités qui mettent en jeu des ressources internes (caractéristiques cognitives et sociales du sujet) et externes (liens et supports de l'environnement social et affectif)¹⁰⁹². Toutefois, en nous intéressant à sa signification précise, il nous est apparu deux acceptions importantes à retenir de ce terme, si nous faisons abstraction du contexte d'utilisation du terme en psychologie clinique. La résilience se réfère d'une part à l'ensemble des stratégies adoptées et des ressources développées par un individu en interaction avec son environnement pour surmonter son traumatisme. D'autre part, elle étudie non seulement les conditions de résistance mais aussi d'adaptation à la situation difficile traversée¹⁰⁹³. Pour assurer ces deux aspects de la « résilience » de ces seigneurs, leur environnement doit pouvoir leur fournir un potentiel suffisant. Aussi allons-nous d'abord réaliser un état de ces ressources potentielles exploitables par les anciens nobles franciliens et susceptibles de les aider à résister et à s'adapter aux bouleversements vécus dans ces périodes difficiles, même s'il reste ensuite à vérifier si ce potentiel est correctement exploité.

¹⁰⁹¹ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 138v°.

¹⁰⁹² Marie ANAUT, *Psychologie de la résilience*, 3^e éd, Paris, Armand Colin (Cursus), 2015, p. 43, 46, 59.

¹⁰⁹³ *Ibid.*

La possession de terres, de bois et de pièces d'eau constituent très tôt « une part très importante de l'environnement des résidences chevaleresques¹⁰⁹⁴ ». En période de difficultés économiques, les anciens nobles se retournent vers ces « milieux-ressources¹⁰⁹⁵ » que constituent les étendues d'eau, les rivières et les étangs, les forêts et la terre à cultiver. La maîtrise de la gestion des ressources naturelles du domaine seigneurial a toujours constitué une priorité des sires. Les seigneurs doivent développer une stratégie d'exploitation systématique et rationnelle des ressources de manière à en extraire le maximum de profits. « La forêt était à ce point rentable pour le seigneur foncier parce qu'elle représentait pour le paysan des ressources absolument nécessaires aux besoins de sa vie quotidienne¹⁰⁹⁶ ».

Les seigneurs gruyers forment une catégorie de seigneurs à part, qui rationalisent le profit tiré de la forêt et de l'eau, avant que le roi n'institutionnalise cette fonction au début du XIV^e siècle, attiré par son efficacité. Les modes d'exploitation des forêts et du réseau hydraulique sont ensuite abordés. Puis la mise en valeur des terres et l'exploitation des ressources du sous-sol sont étudiées.

2.1 Des seigneurs gruyers

Les maîtres des bois et les possesseurs de forêts ont très tôt représenté une spécificité dans la hiérarchie nobiliaire régionale, notamment en Île-de-France, comme ailleurs en Bretagne, en Savoie ou encore en Bourgogne¹⁰⁹⁷. Le roi a déjà repris la mainmise de son domaine royal à la fin du XII^e siècle et rejette les anciens nobles les plus puissants à la périphérie de l'Île-de-France. Les comtes installés à la périphérie assurent la garde des espaces frontières, souvent des espaces forestiers qui forment un espace intermédiaire protecteur des principautés voisines¹⁰⁹⁸. Ainsi, les possessions territoriales des Trie, aussi bien à l'ouest de l'Île-de-France en Vexin français qu'à l'est au comté de Dammartin, au nord à Mouchy-le-châtel dans le comté de Clermont et en plein Pays de France, avec des fiefs à Mareuil et à Fontenay-en-France, justifient aussi leur proximité à la cour royale et leurs diverses fonctions dans les hôtels princiers. Or cette périphérie est très riche en belles forêts

¹⁰⁹⁴ É. SIROT, *Noble et forte maison*, op. cit., p. 68.

¹⁰⁹⁵ Cette expression est tirée de Corinne BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducal: vers 1350-vers 1480 société et biodiversité*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 63.

¹⁰⁹⁶ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 256.

¹⁰⁹⁷ Michel BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes : habitat à motte et société chevaleresque, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2001, p. 199.

¹⁰⁹⁸ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 153.

qui encerclent la capitale. L'économie du bois est très lucrative dans l'économie seigneuriale, assurant la renommée de l'ancienne noblesse puisqu'elle abrite son activité préférée, celle de la chasse¹⁰⁹⁹. Dans cette économie, le seigneur gruyer avait deux fonctions principales, économique et judiciaire : d'une part, il administrait la forêt et percevait le droit de gruerie constituée pour lui en fief, et d'autre part il exerçait la justice dans toute la forêt.

2.1.1 Gruyers fieffés et châtelains gruyers : gruyers de père en fils... Ou en fille.

Contrairement au cas de la Bourgogne ducale, où le début de la gruerie ducale est mentionné au milieu du XIV^e siècle¹¹⁰⁰, en Île-de-France, les premiers gruyers locaux existent déjà sous Philippe Auguste. Pierre I^{er} Choisel est mentionné à partir de 1190 comme forestier de la forêt d'Halatte¹¹⁰¹ dans un acte du roi Philippe Auguste. Il est déjà défini comme un acteur possédant deux fonctions : un seigneur gruyer local en relation avec ses voisins et institutions religieuses régionales, d'une part, et d'autre part, un officier royal au service direct du roi Philippe Auguste en charge de la forêt d'Halatte¹¹⁰². Il s'insère donc à la fois dans les réseaux féodaux locaux et dans les réseaux du roi. Ici seul le premier réseau est abordé. Il s'agit réellement d'un ancien lignage noble¹¹⁰³. L'existence de nombreuses armoiries¹¹⁰⁴ dans les actes pendant l'ensemble de la période étudiée le prouvent. Sa fonction et le témoignage d'une charte de rachat par un de ses descendants d'un bois nommé *bois Josbert* nous ont conduit à relier ce personnage à Josbert Choisel. Ce dernier apparaît pour la première fois en

¹⁰⁹⁹ É. SIROT, *Noble et forte maison*, op. cit., p. 68.

¹¹⁰⁰ C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale*, op. cit.

¹¹⁰¹ *Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome I : Années de règne I à XV (1er novembre 1179-31 octobre 1194)*, vol. 1/6, éd. Henri-François Delaborde, Charles Petit-Dutaillis, Jacques Monicat et Jacques Broussard, Paris, Imprimerie Nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n° 5), 1916, acte n°356. : « Philippe Auguste mande à Pierre Choiseau qu'il a donné à la maison de Brenouille l'usage du mort bois dans sa forêt d'Halatte sauf dans les parties réservées ».

¹¹⁰² Les détails de la généalogie de ce seigneur gruyer sont donnés de manière détaillée dans Étienne GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la révolution », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 32, 1905, p. 89-317, ici p. 184-187, même si la généalogie des gruyers données par Etienne Guillemot est remise en question par cette thèse. Étienne Guillemot n'utilisait pas de manière systématique l'héraldique. Par exemple, il attribue à « Pierre Choiseaus » une longévité d'au moins 85 à 90 ans à la fin du XII^e siècle, déclarant qu'il disparaît en 1260. En fait Pierre est déjà signalé en 1166, et son fils Jean utilise le sceau du lignage en 1225. En 1211, Pierre n'est pas cité dans l'acte de Jean qui assigne une aumône de sa mère faite à l'église Sainte Marie de Senlis sur son moulin situé à Senlis dans la rue des Parisis (Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome I, p. 31).

¹¹⁰³ Le lignage été identifié à tort comme une grande famille paysanne (B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 166.). , leurs armoiries se retrouvent au centre de l'armorial Wijnbergen¹¹⁰³ qui regroupe les armes des nobles les plus proches du roi de France vers 1266.

¹¹⁰⁴ La première armoirie recensée date de 1247. Surtout, leurs armoiries se retrouvent au centre de l'armorial Wijnbergen qui regroupe les armes des nobles les plus proches du roi de France vers 1266, voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 462.

tant que forestier et détenteur de fief en 1198¹¹⁰⁵. Le rôle de gruyer devient alors héréditaire et quelques indices nous montrent que la forêt d'Halatte n'est pas leur seule ressource. Ils possèdent aussi à Senlis de nombreux moulins. Leur nom d'ailleurs signifie « meunier ». Jean I^{er} Choisel (1185-1238), fils de Pierre I^{er} Choisel, parti en croisade, détient un moulin rue de Paris à Senlis¹¹⁰⁶, un moulin à Pierrepont¹¹⁰⁷, un four¹¹⁰⁸, des terres à Barbery¹¹⁰⁹, des arpents de terre entre Mont-l'Evêque et Borrest¹¹¹⁰. Il est dit seigneur du Plessis-Choisel¹¹¹¹ en novembre 1225 et son sceau, un écu semé de fleurs de lys à la barre¹¹¹², est apposé sur une charte pour la première fois. Le fief devient la base matérielle de l'identité de la branche puisque Jean I^{er} Choisel est dit seigneur du Plessis. Le lignage et le toponyme se confondent quand des seigneurs de même nom se transmettent le fief toponyme par voie patrilinéaire. Jean I^{er} Choisel est le premier à être identifié comme membre du toponyme du Plessis-Choisel. Pierre II Choisel (1205-1264), ses fils Jean III Choisel (1235-1308) et Pierre III Choisel (1252-1323) et son petit-fils Jean IV (1278-1339), les principaux gruyers, prolongent l'implication du toponyme dans la gestion économique de la région.

En 1220, Philippe Auguste cède aussi ses droits de gruerie à Gui V Le Bouteiller de Senlis dans des bois situés au centre de la forêt de Chantilly¹¹¹³. La famille des Bouteiller détient le fief de Chantilly au cœur d'une des plus grandes régions forestières du nord de l'Île-de-France. À partir du XI^e jusqu'au XIII^e siècle, le seigneur de Chantilly qui possédait l'ensemble de la forêt a aliéné une grande partie des bois à de nombreux seigneurs laïcs et

¹¹⁰⁵ Les justifications des liens de parenté et d'apparition des individus de ce lignage sont retracées dans les tableaux généalogiques de l'annexe du chapitre 6 de cette thèse, sauf mention complémentaire.

¹¹⁰⁶ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty tome I p. 31.

¹¹⁰⁷ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome XV p.739-740.

¹¹⁰⁸ Archives de l'Oise, G 2292.

¹¹⁰⁹ Bibliothèque nationale de France, collection Picardie, tome 337, fol. 4-5. Barbery dpt. Oise, arr. Senlis, cant. Senlis.

¹¹¹⁰ Mont-l'Evêque, dpdt. Oise, arr. Senlis, cant. Senlis, Borrest, dpdt. Oise, arr. Senlis, cant. Nanteuil le Haudouin.

¹¹¹¹ Le Plessis-Choisel, aujourd'hui près de Chamant, dpdt. Oise, arr. Senlis, cant. Senlis.

¹¹¹² Jehan I^{er} Choisel chevalier dit du Plessier abandonna à Roger de Villevert «Juré de la Commune de Senlis, c'est-à-dire Bourgeois de Senlis, cinq muids de bled hybernage, c'est-à-dire semé avant l'hyver, mesure de Senlis, sur le moulin dit de Ponte Petrini à la charge de payer trois oboles de cens à la Commune, dont ledit moulin relevoit. Armoiries : écu semé de fleur de lys à la barre. Il est en vie en mars 1234 d'après le cartulaire de l'abbaye de la Victoire dans BnF, collection des Provinces, Picardie 337, fol 24, ou dans Archives de l'Oise, H742, p. 361. Il est cité dans la donation du bois Josbert à Savegneru en octobre 1234 : rappelons que Josbert Choisel constitue l'origine du lignage étudié

¹¹¹³ Voir Gustave MACON, *Historique du domaine forestier de Chantilly*, Senlis, impr. de E. Dufresne, 1905, p. 9, 43. Il s'agit du Bus Isembart, du bois de Pineval, la moitié du bois Bouvier et le bois Luton en indivis avec les religieux de Saint Nicolas de Senlis. La famille des Bouteiller est aussi gruyère d'arpents de bois du fief de Quinquempoix, à l'origine détenu par les seigneurs d'Aunay, mais dont la gruerie dépend de Geoffroy le Bouteiller et de Guillaume le bouteiller de Senlis, seigneurs de Montepilloy.

institutions ecclésiastiques, tout en se gardant certains droits de perception de revenus à l'origine de la gruerie¹¹¹⁴. En 1386, Pierre d'Orgemont, le nouveau seigneur de Chantilly, possède encore de grandes pièces de bois dans les forêts de Chantilly et de Coye. Ces dernières se composent d'une parcelle de sept cent vingt-trois arpents « que bois plains que places vides que bruyeres et voyries » dont le prieuré de Saint Nicolas prend la moitié des ventes, un autre bois dit la Sayette de cinquante-deux arpents, un troisième bois dit Bus-Isembart de cent quarante et un arpents et trois cent trente arpents dans la forêt de Coye¹¹¹⁵. Mais les Bouteiller ne sont pas seuls percepteurs de droits. Entre le XII^e siècle et 1480, les seigneurs de Chantilly, les Bouteiller, les d'Orgemont et les Montmorency, qui se succèdent à la tête de la seigneurie de Chantilly, sont en conflit de juridiction avec les comtes de Dammartin, hauts seigneurs-gruyers de presque toute la forêt de Chantilly.

À côté des seigneurs et des châtelains gruyers apparaissent de plus en plus souvent dans les textes les officiers royaux des forêts.

2.1.2 Des maîtres des eaux et forêts royaux

La circonscription des premiers maîtres des eaux et forêts royales, qui apparaissent vers 1300, n'était pas limitée à une région. Les membres du lignage des Veneur s'y succédaient¹¹¹⁶. Puis, dès 1315, un maître des eaux et forêts apparaît pour la France en la personne de Philippe de Béthisy¹¹¹⁷. Des noms connus apparaissent ensuite, tels Pierre de Machau, et surtout Bouchard II de Montmorency-Saint-Leu¹¹¹⁸. Ensuite, une ordonnance régit la solde des maîtres des eaux et forêts le 29 mai 1346 : un maître est nommé pour la Prévôté et Vicomté de Paris, il faut attendre le 22 août 1375 pour apprendre que le roi de France confie à la chambre des comptes l'élection des maîtres et l'octroi des lettres de provision¹¹¹⁹. Ces derniers étaient chargés d'appliquer les ordonnances royales sur les eaux et forêts. Ils devaient surveiller les ventes, les dons et les exploitations des forêts, et menaient aussi des enquêtes sur les usages des bois. Ils nommaient les agents subalternes comme les gruyers et les sergents. Le poste de souverain maître des eaux et forêts apparaît au somme de la

¹¹¹⁴ É. GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis », art cit, p. 128.

¹¹¹⁵ Archives nationales, P 146, fol. 55v°. *Ibid.*, p. 129-130.

¹¹¹⁶ ANSELME, tome VIII, p. 842.

¹¹¹⁷ ANSELME, tome VIII, p. 844.

¹¹¹⁸ ANSELME, tome VIII, p. 845.

¹¹¹⁹ Édouard DECK, « L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal en France aux XIV^e et XV^e siècles. Mémoire posthume d'Édouard Deck », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 83, 1922, p. 331-347.

hiérarchie de l'administration dès 1360. À cette charge se sont succédés des représentants des grands lignages franciliens que nous avons déjà rencontrés, d'abord Jean II de Melun comte de Tancarville le premier décembre 1360, puis Charles de Châtillon, Charles d'Ivry et Robert le Gallois d'Aunay. Nous rencontrons ces individus dans les aveux franciliens et dans celui de la forêt de Chantilly pour Charles de Châtillon et Robert le Gallois d'Aunay. C'est d'ailleurs à cette époque que les seigneurs gruyers indépendants disparaissent progressivement en laissant la place à des lieutenants du maître des eaux et forêts. Ainsi, Jeanne Choisel, la dernière gruyère de la forêt d'Halatte, rend la gruerie au roi en 1363. Quelques années plus tard, nous retrouvons un de ses voisins, Adam de Villers-Saint-Paul seigneur de Verneuil en Halatte, lieutenant du maître des eaux et forêts d'Halatte.

Ainsi, les forêts d'Halatte et de Chantilly ont toujours été exploitées par des anciens lignages. Même si l'organisation de l'exploitation des forêts franciliennes se modifie avec le remplacement des seigneurs gruyers par les officiers royaux, l'exploitation des forêts est toujours tenue par les anciens nobles franciliens. Ces derniers se spécialisent d'ailleurs ensuite dans l'office de grand maître des eaux et forêts, assurant la continuité de la gestion. L'importance de l'expérience acquise au niveau locale avec les grands domaines forestiers franciliens expliquent peut-être cet emploi réservé, même si des Normands comme Jean de Garençières y excellent aussi. L'organisation de la gestion des forêts ayant été étudiée, il s'agit maintenant de connaître les revenus exacts issus de l'exploitation forestière.

2.2 L'exploitation des forêts

Le sujet d'étude sur les forêts a été revisité par Corinne Beck qui évoque des « anthroposystèmes » nés de l'interaction entre un écosystème forestier et l'intervention humaine¹¹²⁰. Construction écologique, la forêt est aussi une « construction sociale¹¹²¹ », résultat d'une intense exploitation, avec des moyens spécifiques et un impact diversifié. À partir du XII^e siècle, les agents de cette interaction en Île-de-France sont représentés par les gruyers de la forêt d'Halatte, de la forêt de Chantilly et de la forêt de Thelle. Les revenus issus de l'exploitation sont très diversifiés et très nombreux. La forêt dans la région constitue une ressource particulièrement lucrative et a été rentabilisée régulièrement, sans temps mort, pendant toute la période, suivant quatre modes bien distincts. Il s'agit de l'exploitation du

¹¹²⁰ C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale*, op. cit., p. 127.

¹¹²¹ *Ibid.*

matériau du bois, des droits d'usage du bois et des droits de pâturage comme la paisson, le panage et la glandée perçus sur les nombreux utilisateurs de la forêt, du produit de la chasse et enfin des amendes imposées sur les acteurs qui ne respectaient pas les coutumes en vigueur si complexes¹¹²².

2.2.1 La gestion de la coupe : une partie de la vente des bois

Le premier profit de l'exploitation des forêts provient de la vente des bois coupés sous la supervision du gruyer qui a aussi le droit de légiférer sur les ventes en cas de délit. Le gain méthodique et ordonné commence déjà au début de la vente, puisque les marchands devaient payer un droit au gruyer. Le bois destiné à être vendu était routé, c'est-à-dire séparé des autres bois non exploités par le tracé de routes. Les marchands devaient respecter un délai pour « vider » la parcelle de bois : c'était le temps de vidange. Le bois non ramassé au-delà du temps imposé est récupéré de droit par le gruyer. Le bois ramassé est ensuite vendu aux enchères¹¹²³, mesuré et cédé aux marchands qui peuvent le vendre. Dans les bois où il possède une gruerie, Charles de Trie retient le quart de la somme reçue de la vente de bois, à savoir quatre livres vingt sols¹¹²⁴. Adam de Villiers seigneur de Verneuil-en-Halatte possède des bois avec et sans gruerie, la plus grande parcelle de deux cent vingt-deux arpents étant sans gruerie, contrairement à l'autre parcelle de neuf arpents. Sur cette dernière, le roi prend le tiers quint des bois quand ils sont vendus, et la moitié dans une troisième parcelle de soixante arpents. L'officier gruyer est libre de vendre son bois sans autorisation du roi et peut aussi les user sans les vendre. Dans ce cas il ne doit rien au roi¹¹²⁵. Il existe aussi une périodicité de la coupe : dans les bois dépendant du seigneur de l'Isle-Adam, la coupe a lieu tous les dix ans. Les bois assis dans la garenne de ce seigneur sont vendus aux marchands soixante sols parisis l'arpent à la coupe. Aucun bétail n'a droit de pâturer dans ces bois sous peine de forfait¹¹²⁶. L'exploitation économique du bois implique une chaîne d'acteurs assez complexe et met en

¹¹²² É. GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis », art cit, p. 229-287.

¹¹²³ *Ibid.*, p. 260.

¹¹²⁴ Archives nationales P 146 fol. 133. Aveu de Charles de Trie de 1394 : « Item acause diceulx gruages jay le quart ou quart denier de la somme de la vendue diceulx bois cestassavoir de IIII livres XX sols du plus plus et du moins moins et qui a la prevention de la pruiſe soient les sergens du roy monseigneur les sergens de ladite dame ou les miens. Il a la congnoissance et la forfaiture ou lamende seul et pour le tout et se les trois estoient a la pruiſe tous ensemble chacun y avoit son tiers sil ny en avoit que deux chacun y avoit la moitie et lun tout seul auroit le tout comme dit est dessus. »

¹¹²⁵ Archives nationales, P 146, n° 223 fol. 119. Aveu du 19 mars 1417 (n.st.) d'Adam de Villiers d'un fief à Verneuil.

¹¹²⁶ Archives nationales P 146, n° II^CXII fol. 186v°. Aveu de 1411 de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam pour son fief de l'Isle-Adam.

relations des anciens nobles, non seulement avec le roi, mais aussi avec des marchands et un grand nombre d'usagers, qui sont bien souvent des établissements ecclésiastiques.

2.2.2 Les droits d'usage et la justice dans les bois

L'autre gisement de ressources de la forêt est formé de revenus tirés de l'ensemble des droits d'usages, c'est-à-dire de l'utilisation des forêts seigneuriales par les communautés paysannes et ecclésiastiques. Les usagers des forêts sont nombreux.

Le gruyer doit faire face à de nombreux conflits d'intérêts avec ses voisins ecclésiastiques qui le forcent à user de ses droits de justice. C'est en particulier le cas pour le gruyer de la forêt d'Halatte¹¹²⁷ qui exerce ce type de droit dans sa demeure du Plessis-Choisel : l'office est donc bien relié au fief. Nous connaissons par exemple l'ensemble des établissements ecclésiastiques qui détiennent des usages dans la forêt d'Halatte¹¹²⁸, sur lesquels le gruyer du lignage des Choisel perçoit un droit. La fonction de gruyer a ainsi favorisé les contacts avec les fondations religieuses locales qui ont joué un rôle important dans les transactions économiques avec les Choisel. Dans le Vexin français, Charles de Trie, quant à lui, identifie dans son aveu les communautés d'habitants des villages qui ont droit d'usage dans la forêt de Thelle¹¹²⁹. L'office de gruerie donne une assise sociale et économique très importante à son propriétaire au sein de la société rurale.

Le profit de la gruerie est tellement lucratif que plusieurs individus peuvent se la partager, en bonne entente ou non. La résolution juridique des délits peut être ainsi difficile à régler. Par exemple, dans les forêts de Thelle, à la fin du XIV^e siècle, trois autorités détiennent un droit de regard sur les sommes perçues : le roi, Charles de Trie et la dame de Montmorency. Ils se partagent certes le bénéfice de la gruerie de Thelle, à savoir le quart des poules « qui sont dues à cause des gruages », le reste étant divisée en deux entre le Roi et la

¹¹²⁷ *Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte*, éd. Amédée Vattier, Senlis, 1876, n° 35 : Bois de St-Christophe mai 1256 - Justice des bois de Saint-Christophe.

¹¹²⁸ Archives nationales, JJ 62 fol 178v. La liste est conséquente. Il s'agit de l'Abbaye de Chaalis, le Prieuré de Saint-Leu d'Esserent et le Prieuré de Saint Christophe en Halatte, en somme les institutions les plus proches de la forêt d'Halatte. Mais les gruyers interagissent aussi avec l'abbaye de Royaumont et l'abbaye de Maubuisson, certes plus éloignées du champ d'action des Choisel, mais bordant un axe de communication stratégique, la rivière d'Oise. Une carte géographique du réseau d'interrelations du topolignage des Choisel avec les établissements ecclésiastiques est représentée dans le **livret d'annexes volume III, annexes du chapitre 4, figure 4.1**.

¹¹²⁹ Il s'agit des habitants de Puiseux, Épaubourg et Cuisy, Montpiquet, Flay le Villiers pour une certaine partie de la forêt, ou Trie-le-Châtel, Trie-la-Ville et Illauroy, Villiers-sur-Trie pour un autre bois appelé les neuf roules avec deux cent vingt arpents de haute forêt.

dame de Montmorency¹¹³⁰. Mais le profit des amendes en cas de non-paiement de la taxe est aussi partagé en deux ou en trois parts, en fonction du nombre de sergents qui ont constaté la fraude ou le délit¹¹³¹, ce qui donne lieu à de nombreux conflits de juridiction. En fait, l'ingérence du pouvoir royal dans la gestion des forêts a toujours eu pour conséquence un prélèvement des revenus des gruyers ou des officiers royaux. Le remplacement des premiers par les seconds a provoqué une brusque baisse des revenus des lignages des seigneurs gruyers et une forte augmentation des gages ou des pensions des grands officiers royaux. Les grands maîtres des eaux et forêts touchaient la somme colossale annuelle de mil deux cents francs or¹¹³².

Les perceptions sur les usages sont aussi très nombreuses : tout est sujet à taxation, tout est réglementé. Les usages taxés consistent principalement dans le ramassage du bois et de l'élevage. Le premier usage concerne le droit de prendre, couper et transporter le bois de construction, celui qui sert à « maisonner », construire maisons et autres bâtisses. C'est le cas pour certains vassaux de Regnault de Trie autour de Mouchy-le-Chastel¹¹³³. Ce besoin est si fréquent et si important que le gruyer ne peut pas vendre ces bois à autrui. Les habitants possèdent aussi d'autres usages aux bois, celui de ramasser le bois mort destiné au chauffage. Le second usage concerne le droit de pâturage, le droit de païsson ou de panage et la glandée, quand il s'agit de faire paître des porcs. Les usagers de la forêt disposent ainsi d'un espace complémentaire aux prairies trop rares pour faire paître leurs bêtes, un lieu d'élevage¹¹³⁴. Charles de Trie possède un droit de gruage sur certains habitants pour leur usage de mener leurs bêtes au bois, pour pâturer qui se monte à une poule et un denier, soit un total par an

¹¹³⁰ Archives nationales, P 146, n° C III^{XX} XII, fol. 133. Aveu de Charles de Trie.

¹¹³¹ Archives nationales, P 146, n° C III^{XX} XII, fol. 133. Aveu de Charles de Trie pour ses fiefs vers Trie-Châtel : « Item et sil advenoît que les marchans dicelle forest ou lun deulx fust a paier de ses denrees ou de partie et il sen plainsist lun des sergens dessus dits pourroit prendre a la requeste diceulx marchans les chevaulx ou lan des chevaulx qui icellui bois avoit apporte hors de la forest de teles et autres bois environ icelles villes et mener en prison jusques a la tierce main a qui le cheval auroit este vendu et ne seroit delivre jusques adce quil eust garant ou monstre paiement de la somme pour laquelle il auroit este arreste jasoit ce que la chose cheist en congnoissance de cause ».

¹¹³² Edouard DECQ, « L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal en France aux XIV^e et XV^e siècles : Mémoire posthume d'Edouard Decq (suite et fin) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 84, n° 1, 1923, p. 92-115, ici p. 95.

¹¹³³ Archives nationales, P 146 n° II fol. 3. Aveu de Regnaut de Trie : « Item le dit seigneur a grant quantite de boys es lieux que len dit les faix esquels le dit seigneur a plusieurs vassaux qui tiennent de lui en fief et autres personnes qui ont coustume de prendre coupper et amener si largement qui leur en fault ardoir et maisonner sur leur dit fief en toutes saisons et de leur droit lesquels bois le dit seigneur ne puet vendre [...] seigneurie et toute justice quant le cas y eschiet. »

¹¹³⁴ C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale*, op. cit., p. 175.

pour son « quart » de vingt poules et vingt deniers¹¹³⁵. Tout comme le droit perçu sur les usages des bois, les gruyers se retrouvaient parfois à plusieurs pour le partager. Tout est source de conflit lorsque la gruerie est partagée, comme ce fût le cas de la gruerie de la forêt de Chantilly, partagée entre le seigneur de Chantilly et le comte de Dammartin¹¹³⁶. Ainsi, au XIII^e siècle comme au XV^e siècle, le « droit de panage, dans les bois de Mello et de Commelles dans la forêt de Chantilly appartenait au comte de Dammartin et au seigneur de Chantilly ». Au XIII^e siècle, le droit sur le bois de Commelles était perçu par le seigneur de Luzarches qui en transférait une partie, limitée « au pâturage, à l'herbage et à la glandée » aux religieux de Chaalis¹¹³⁷.

Si la crise économique avait touché gravement l'ancienne noblesse et les établissements ecclésiastiques de la région, produisant la récession de leur activité voire leur disparition, nous n'aurions pas conservé la trace d'un nombre aussi élevé de conflits juridictionnels, de règlements de perception et de fixations des taxes et redevances. Toutes ces archives démontrent une gestion active, rigoureuse et continue de l'exploitation des ressources forestières. Elles dénotent donc une certaine résistance et une adaptation aux circonstances particulières de cette période allant de la seconde moitié du XIV^e siècle aux premières années de la guerre civile. Il demeure encore une dernière activité à évoquer, pratiquée intensément par la noblesse et qui justifie certainement la surveillance de l'état de ses forêts et leur exploitation intense, la chasse, ce passe-temps tant prisé.

2.2.3 La chasse dans les bois du seigneur

La chasse constitue la troisième prérogative des seigneurs gruyers en plus de la haute justice et de la gruerie proprement dite¹¹³⁸. La chasse est très diversifiée en Île-de-France. La chasse aux gros, aux grosses bêtes, aux bêtes noires et rouges (le sanglier et le cerf) est équivalente à la chasse à courre. La chasse au menu signifie la chasse à tir. La chasse aux

¹¹³⁵ Archives nationales P 146 n° CIII^{XX}XII, fol.133. Aveu de Charles de Trie : «Et quant mon quart en est oste le roy monseigneur en a la moitié du remanant et a ladite dame l'autre moitié. Et est assavoir que chacun chastel en icelles villes deca le chemin quant a [...] et les autres dun coste et d'autre doivent par an une poule et une denier de gruage pour ce que ils ont usage es bois de y mener leurs bestiaux et pour autres causes. Cestassavoir la ville de Puiseux la ville d'épaubourg la ville de Cuisy la ville dapaubourg la ville de mont piquet la ville de flay le villers et vallent lune annee plus que l'autre et peut bien valloir mon quart par an communément vingt huit poules et ving huit deniers et se cueillent icelles ? a grain entre la saint remy et la toussaint et les poules entre noel et la chandeleur.»

¹¹³⁶ É. GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis », art cit, p. 151.

¹¹³⁷ *Ibid.*

¹¹³⁸ *Ibid.*, p. 177.

conins est la chasse aux lapins et aux lièvres¹¹³⁹. Charles de Trie contrôle la « garenne pour le gros et pour le menu à toutes bêtes et forfaitures de toute bêtes privées retrouvées passant à garde forte dans les pièces de bois qui entourent son château de Trie-Châtel et les villes de Villiers-sur-Trie et Illauroy ». Soixante sols d'amende sont requis pour les bêtes qui s'échappent si le vacher ou le porcher ne les poursuit pas à « chaude trace¹¹⁴⁰ ». Guy II de Montmorency-Laval, le seigneur de Chantilly, quant à lui, gère la « garenne au gros et au grelle et au menu dans la forêt de Chantilly », et possède « parcours et poursuite en la forêt de Coye et dans les bois d'Ermenonville », et la garenne aux conins¹¹⁴¹. Regnaut de Trie lui a la garenne d'oiseaux, de conins et d'autres bêtes en toute la châtellenie de Mouchy-le-Châtel¹¹⁴².

Il ne faut pas oublier que la chasse constitue un élément d'identification culturelle propre à l'état de noblesse. La forêt fait donc partie intégrante de son mode de vie et elle a tout intérêt à en assurer la bonne gestion. L'autre espèce qui côtoie le gibier à sa table vient de ses rivières, ruisseaux, étangs et autres pièces d'eau ; le poisson. L'exploitation de l'eau constitue elle aussi tout un potentiel d'autant plus que le poisson, contrairement au gibier, est un aliment imposé les jours de fêtes religieuses pour toute la population. Là aussi, de nombreux acteurs se partagent les revenus tirés de l'exploitation de l'eau. La nature des sources de profit est également très diversifiée.

2.3 L'exploitation de l'eau

Plus généralement, un point d'eau ou une réserve d'eau constitue un élément essentiel dans le choix de l'implantation d'un centre de pouvoir seigneurial. La demeure seigneuriale est souvent citée avec ses étangs, ses viviers, ses ruisseaux ou ses petits cours d'eau. Le point d'eau forme un apport économique important pour la seigneurie et participe au *dominium* du seigneur sur les habitants par le biais de l'imposition de droits de travers et de péages, par les produits des pêcheries et de l'élevage d'espèces spécifiques dédiées à l'approvisionnement des tables seigneuriales et par le pouvoir banal sur les moulins¹¹⁴³.

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 177-178.

¹¹⁴⁰ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII, fol.132. Aveu de Charles de Trie.

¹¹⁴¹ Archives de Chantilly, musée Condé, copie dans 1-B-001 n° 4, fol. 1. Aveu de Guy II de Montmorency-Laval du 8 juin 1376.

¹¹⁴² Archives nationales P 146 n° II fol. 3. Transcription de l'aveu dans le registre Archives nationales de Regnault de Trie chevalier seigneur de Mouchy du 15 mai 1375.

¹¹⁴³ É. SIROT, *Noble et forte maison*, op. cit., p. 74-75. Dans certains cas, le seigneur contrôlait même le monopole de distribution de l'eau dans les maisons d'habitation avec la mise en place de système de conduites et

2.3.1 Les travers et autres péages

La « prolifération des péages et l'augmentation des tarifs des péages constitue un phénomène général dans la France de la fin du Moyen Âge¹¹⁴⁴ ». À travers les aveux et dénombrements de la série P des Archives Nationales, et d'autres documents complémentaires, une observation s'impose : les axes de l'Oise, de la Seine, de la Marne, voire de l'Epte, constituent des axes stratégiques. De puissants seigneurs maintiennent ainsi leur présence le long de ces vallées mais bien à une distance éloignée de la capitale. Les propriétaires des différents droits afférant au passage de la rivière sont clairement détaillés et précisés dans les aveux, à commencer par le péage le plus connu, celui qui se trouve justement à la croisée de la Seine et de l'Oise, le travers de Conflans.

À Conflans, où le travers est un droit très disputé à la fin du XIV^e siècle, la situation paraît très complexe. Elle est représentative de l'enjeu du contrôle du port et des profits potentiels issus du trafic des denrées qui transitent sur la Seine et l'Oise. Avant 1370, une longue liste d'individus ayant une part des fruits du travers de Conflans est mise par écrit¹¹⁴⁵. Il s'agit de la part ancienne de Mathieu de Montmorency, sire de Maffliers¹¹⁴⁶, de ses deux gendres, Guy de Courlandon marié à Blanche de Montmorency, sa première fille, et Simon de la Queue, marié à la seconde fille de Mathieu (de prénom inconnu). Si la première part a été vendue par Guy de Courlandon à l'évêque de Paris, le représentant de la branche aînée des Montmorency, Charles I^{er}, conserve une rente sur la portion que tenait un représentant d'une autre branche des Montmorency, Guy II de Montmorency-Laval, et que gagne l'évêque de Paris aux termes de la Toussaint, soit trente-trois sols parisis de rente. Dans cette liste, découpée en trois suivant les termes de la Toussaint, de la Chandeleur et de l'Ascension, on dénombre vingt individus ou représentants d'institutions religieuses ou laïques¹¹⁴⁷.

de canalisations amenant l'eau des sources ou des rivières. Nous n'avons pas retrouvé de trace de ce contrôle aussi restrictif de l'eau.

¹¹⁴⁴ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 398.

¹¹⁴⁵ Archives de Chantilly, registre 2-BA-025 fol. 106-106v^o : Conflans.

¹¹⁴⁶ . En juin 1263, l'official de Paris notifie une vente d'une rente de douze livres et demie sur le travers de Conflans, faite à l'Église de Paris par Mathieu de Montmorency et Jeanne sa femme. Mathieu de Montmorency possédait cette rente suite à un échange avec l'abbaye du Val (Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BA-003, rentes, acte de l'official de Paris de juin 1263). Érard de Montmorency seigneur de Maffliers récupère du partage fait par son père Mathieu III de Montmorency et de sa femme Jeanne de Brienne la terre de Conflans, les fiefs à Maffliers, Socourt et Bethemont. Son fils cadet Mathieu, à son tour, devient seigneur de Conflans et de Maffliers, et épouse une représentante de l'ancienne noblesse locale, Isabelle de Soisy.

¹¹⁴⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, cartulaire des fiefs de Montmorency du XIV^e siècle, fol. 106. La liste comprend de nombreux clercs, l'évêque de Paris, l'hôtel dieu de Paris, les clercs de mâtin de Notre Dame de

En 1381, Charles I^{er} de Montmorency avoue tenir en fief de l'évêque de Paris la tour de la ville de Conflans avec la place d'en haut et la place d'en bas et la chapelle attenante. Surtout, il possède le port et passage de Conflans, au prix de douze livres parisis de ferme, le gouvernail de chaque nef passant par le dit travers, la perception de deux deniers par nef à payer sous peine de soixante sous d'amende. L'année suivante, sa veuve, Pernelle de Villiers, précise cet aveu. En plus des deux deniers par nef, elle perçoit aussi un denier sur chaque bateau. Elle retient quarante mesures de sel prises chaque année de rente sur le port et travers de Conflans sur la partie afférant aux hoirs de Briquebec, aux termes de la Toussaint, plus douze livres trois sols quatre deniers parisis, et huit mesures de sel sur la partie d'Eustache de la Houssaye, et seize sols huit deniers de rente aux termes de la Toussaint, auxquelles sommes il faut rajouter une mesure de sel sur chaque nef portant sel passant par le travers de Conflans¹¹⁴⁸. Le partage à la fois du château, du port et du travers de Conflans est âprement disputé¹¹⁴⁹. Le château, la place et la motte sont détenus par moitié par les neveux et nièces de Mathieu de Montmorency, seigneur de Conflans et de Maffliers, enfants de ses deux demi-sœurs Jeanne de Montmorency mariée à Hervé de Léon et de Blanche de Montmorency, dite Blanche de Chantilly, car remariée à Guillaume III le Bouteiller de Senlis¹¹⁵⁰. La seconde moitié, autrefois possédée par Guy de Courlandon et sa femme Blanche de Montmorency, est maintenant possédée par l'évêque de Paris, qui tient ce fief du sire de Montmorency.

Messire Guy de la Roche-Guyon, messire Robert le Baveux, accompagnés de madame de Res, tiennent en indivision la moitié de *l'acquet* de toutes les denrées passant par le port et travers de Conflans. Ces denrées sont également décrites dans le texte : il s'agit de vins, du sel, de harengs, des bûches et toutes autres denrées passant par le port. Cette taxe peut

Paris, les marguilliers de Notre Dame de Paris, Jehan de Vaux chanoine de Beaumont, Saint-Antoine-les-Paris, l'abbesse de Maubuisson, l'abbesse de hors les murs de Compiègne, le prieur de Conflans et les moines de Conflans pour les messes, l'abbé de Grand Champ, Saint Ladre de Pontoise. Les laïcs sont représentés par quelques anciens nobles, comme le sire de Montmorency, qui reprend la portion que détenait Guy II de Montmorency-Laval, messire Gilles de Billy, messire Pierre de Choisy, d'autres nobles d'origine incertaine comme Geoffroy de Savigny et quelques personnes sans statut comme Denise Barbette, Aalips Arrode, Guillaume de la Marche, les hoirs feu Jehan Hesselin, Jehan Mignon, Guillaume Pimorin.

¹¹⁴⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-025 fol. 110v°.

¹¹⁴⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-025 fol. 113v° : « les hoirs de monseigneur de Léon et les hoirs de Blanche de Chantilly la moitié du chastel neuf de Conflans avecques la plasse et la moitié de la moitié du dit chastel excepté le quart et le quart du quart que messire Guy II de Montmorency-Laval y prenoit et que tient à présent monseigneur l'évêque de Paris. Item sur le port et le travers du dit Conflans la moitié de la moitié excepte le quart et le quart du quart comme dessus dit ».

¹¹⁵⁰ La source ne fait pas référence à un possible héritage de sa troisième demi-sœur, Agnès de Montmorency, mariée à Philippe d'Aunoy. Il est fort possible que la condamnation à mort de Philippe, un des deux frères du scandale de la Tour de Nesle, ait fortement nui à sa veuve. Il n'est pas fait mention non plus de leurs hoirs, malgré le fait que le couple a eu un enfant, Philippe II d'Aunoy, plus tard dit Philippe le Gallois d'Aunay.

rapporter deux cents livres parisis, ce qui revient à un revenu global au profit de l'ensemble des intervenants, et pour l'ensemble des denrées, à un montant de 4800 livres parisis par an, ce qui constitue un montant exceptionnel. Les divisions des bénéfices sont elles aussi extrêmement complexes. Pernelle de Villiers tient en fief, pour son fils Jacques, la moitié de la moitié de ce qui est perçu sur le port et travers de Conflans, excepté le quart et la moitié du quart qui fut à monseigneur Guy II de Montmorency-Laval et que tient maintenant l'évêque de Paris. Le seigneur de Montmorency touche également soixante-huit sols parisis neuf deniers pour les *chambellengues*. Il possède également plusieurs fiefs et plusieurs héritages à Conflans, tenus en arrière-fiefs de l'évêque de Paris, en plus de fiefs qu'a conquis l'évêque en son « nom privé », et des charges sur le dit port et travers de Conflans des personnes citées dans la liste de 1370, ou de certains héritiers¹¹⁵¹. En 1422, la recette des cens de Conflans Sainte-Honorine au terme de Noël sur laquelle Jean II de Montmorency prend la moitié, est parvenue jusqu'à nous¹¹⁵². Notons que l'autre moitié est aussi partagée avec deux autres nobles, le quart du quart étant perçu par monseigneur de Jonvelle, et l'autre quart du quart par Guy de la Trémoille.

Les Montmorency représentent donc un ancien lignage noble francilien qui maintient sa domination sur le travers de Conflans et taxe particulièrement le sel qui est transporté sur l'Oise. On a d'ailleurs conservé des quittances délivrées par le sire de Montmorency au grenetier à sel de Pontoise. Jean II de Montmorency perçoit chaque année quarante-huit mesures de sel, unité de Paris, sur le travers de Conflans et l'acquêt appartenant à monseigneur de Jonvelle, d'après une quittance du 20 décembre 1425 donnée au grenetier à sel de Pontoise¹¹⁵³. En pleine occupation anglaise de l'Île-de-France, les Montmorency font toujours fructifier leur position économique sur l'Oise. Mais Jean II de Montmorency n'est pas le seul à percevoir des rentes sur le travers de Conflans.

Le long de l'Oise, d'autres travers sont mis en place sur les passages les plus importants où nous retrouvons des anciens nobles. Beaumont sur Oise constitue bien évidemment une place forte stratégique, aussi bien sur l'Oise puisqu'à son niveau un pont permet de franchir la rivière, que sur la voie de communication Paris-Beauvais. Le site

¹¹⁵¹ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-025 fol.114r°-115v°.

¹¹⁵² Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-030, registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470, fol. 62.

¹¹⁵³ BnF, ms. Clairambault 182, p.6607. Quittance scellée d'un écu à la croix cantonnée de seize alérions, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé d'une tête de chien, supporté par une dame à dextre.

présente de plus l'avantage de disposer d'une colline qui voisine la rivière, Elle aussi a fait l'objet de fouilles archéologiques actives¹¹⁵⁴. Les tours de Presle et de Morency-sur-Oise complètent le dispositif du contrôle de la ville sur la rivière¹¹⁵⁵, tout comme la tour de Saint-Martin-du-Tertre. À l'Isle-Adam, en 1411, le travers du pont de l'Isle-Adam rapporte cent livres parisis à Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, somme sur laquelle l'abbaye du Val a droit de prendre vingt-trois livres de parisis, soit un quart de la somme¹¹⁵⁶. Méry-sur-Oise constitue une exception puisque le fief du travers de Méry-sur-Oise est détenu de génération en génération par les d'Orgemont. Nicolas d'Orgemont, doyen de Saint-Martin de Tours et maître en la chambre des comptes, avoue ce fief et la seigneurie de Méry le 19 février 1411 tout comme Pierre d'Orgemont, chanoine de Paris, le 15 mai 1428¹¹⁵⁷. À Pont-Sainte-Maxence, la situation est identique à celle de Conflans. Les propriétaires des rentes sur le travers de Pont-Sainte-Maxence sont connus depuis la fin du XIII^e siècle, et deux topolignées ont émergé, celle des seigneurs de Pont et celle des seigneurs d'Ognon. Vers 1300, un aveu des châtelains de Pont-Sainte-Maxence contient des détails sur le travers par eau. Une liste établit ses propriétaires dont Colard de Beaurepaire, les enfants de Renaud d'Ognon, les nonnains de Wariville, Philippe du Pont et de nombreux autres individus¹¹⁵⁸. En 1349, Jean d'Ognon, Jean du Pont et Jean de Ramescant sont dits châtelains du Pont¹¹⁵⁹. Le 3 septembre 1374, Renaud d'Ognon détient de Jean de Laval seigneur de Chantilly la moitié de la terre des châtelains de Pont héritée de son père Jean d'Ognon, et Jean de Pont a le quart de cette moitié. De plus, Renaud d'Ognon prend quarante-cinq livres de rente par an sur le travers par terre « et les coutumes de Pont, qu'il tient de la communauté des châtelains¹¹⁶⁰ », tandis que Jean du Pont, qui a hérité de Colard de Beaurepaire, avoue quinze livres de rente sur le travers par

¹¹⁵⁴ Philippe SOULIER, « Le château de Beaumont-sur-Oise, archéologie des origines au XVI^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique ARCHÉA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 91-94. La notice archéologique a été rédigée à partir du rapport de fouille de Christophe Toupet (°1953-†2002), de l'INRAP, qui a couvert l'ensemble du chantier archéologique.

¹¹⁵⁵ Thomas VAN DEN MAAGDENBERG, « Mutation féodale et valorisation territoriale : le comté de Beaumont du X^e au XIII^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHÉA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHÉA, 2016, p. 95-97.

¹¹⁵⁶ Archives nationales, P 146, n° 112, fol. 185.

¹¹⁵⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-129 terre et seigneurie d'Ognon, dossier d'aveu du fief du travers de Méry-sur-Oise.

¹¹⁵⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-114 Beaurepaire, aveux de Pont-Sainte-Maxence, trois aveux sans date fournis au seigneur de Chantilly dans la première moitié du XIV^e siècle.

¹¹⁵⁹ Archives de Chantilly **Erreur ! Signet non défini.**, musée Condé, 1-B-114 Beaurepaire, aveux de Pont-Sainte-Maxence, aveu de Jehan de Romescamps, Jean d'Ognon et Jehan du Pont écuyers, décembre 1349.

¹¹⁶⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-114 Beaurepaire, aveux de Pont-Sainte-Maxence

eau¹¹⁶¹. En 1376, le passage est contrôlé par un groupe de nobles appelés « les châtelains de Pont-Sainte-Maxence mouvant de la Tour de Montmélian, avec Jehan du Pont chevalier, les hoirs feu Girard de Ramescant, Gilles Malet, Regnault d'Ognon écuyer et Jehan de Beaurepaire, qui sont en prisée par an de sept vingt livres ou environ avec plusieurs fiefs mouvant des *chastellains*¹¹⁶² ». Regnault de Trie, quant à lui, possède des droits de passage ou travers en plusieurs endroits sur les rivières qui traversent la châtelainie de Mouchy, certainement le Thérain affluent de l'Oise et ses propres affluents. Le montant du péage n'est pas connu, mais l'amende en cas d'infraction se monte à 60 sous¹¹⁶³.

La taxe de circulation sur l'eau et celle du franchissement des ponts et des gués constituent les premières ressources de profit. Elles sont tellement attractives qu'une vingtaine de personnes au moins se sont partagé le produit de la taxe, notamment sur le trafic du sel, cette marchandise si essentielle dans la vie économique médiévale. De plus, le droit de perception constitue aussi un enjeu de transmission patrimoniale aussi bien que de transmission des terres. Là encore le potentiel de la ressource est surexploité par un très grand nombre d'individus, jusqu'au premier tiers du XV^e siècle. Cette ressource est très utilement complétée par l'exploitation de la faune aquatique, qu'il s'agisse de la pêche mais aussi des gibiers d'eau.

2.3.2 Exploitation de l'eau : les droits de pêche et autres gibiers d'eau

Le seigneur gruyer qui possède « garenne et pêcherie » délimite avec précision l'étendue géographique de ses droits. La pêcherie est une étendue d'eau spécialement aménagée pour faciliter l'activité de la pêche, où souvent seul le seigneur a le droit de pêcher, même s'il peut déléguer ou concéder ce droit. Si la pêcherie se situe de part et d'autre d'une rivière avec un périmètre délimité alors on parle de tronçon de rivière banale¹¹⁶⁴.

Ainsi, Charles de Trie, en 1394, précise cette étendue dans un espace délimité sur la rivière de Trie le châtel, donc l'Epte, d'un moulin dit de Gomerfontaine jusqu'à une « maison

¹¹⁶¹ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-114 Beaurepaire, aveux de Pont-Sainte-Maxence, aveu de Jean du Pont.

¹¹⁶² Archives de Chantilly, copie dans 1-B-001 n° 4, aveu de Guy II de Montmorency-Laval du 8 juin 1376 des fiefs de Chantilly et de Montmélian. Le transcrit de l'aveu se trouve également aux Archives nationales, P 146, n° 3.

¹¹⁶³ Archives nationales P 146 n° II fol. 3, P 30³ n°4. Aveu de Regnault de Trie : « Item le travers qui se paie en plusieurs lieux cestassavoir a monchy a saint felix a sainte genevieve et autre part et se aucun emporte le travers il est a lamende de LX sols et de restituer ledit travers qui vault [] ».

¹¹⁶⁴ C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale, op. cit.*, p. 232-235.

de la pescherie » vers Gisors. S'agit-il d'un lieu de perception ou de démarcation ? Il possède aussi un autre tronçon sur la rivière de Trie la Ville, entre Hénancourt, au-dessus d'un pré, et un autre moulin, celui-ci à tan¹¹⁶⁵, où les deux rivières se rejoignent, certainement la Troesne et l'Aunette. Plusieurs éléments liés à l'exploitation de l'eau sont décrits : le moulin comme marqueur du pouvoir seigneurial banal sur les rivières et la maison de la pêcherie. Sur ces tronçons de rivière que le comte de Dammartin possède, sa pêcherie lui permet de céder la concession du droit de pêche au prix du versement d'un droit annuel de neuf livres, équivalent au montant du louage. En bref, les usagers louent leur concession de pêche pour un an. Il est possible que cette concession s'étende à l'usage d'un terrain longeant la rivière destiné à stocker le matériel de pêche. La concession devient alors, en plus de celle d'un droit de pêche, celle de l'occupation du sol adjacent à la rivière¹¹⁶⁶. Les pêcheurs en infraction, sans autorisation de pêche, doivent s'acquitter d'une amende de soixante sols parisis sur la rivière de Trie-le-Chatel, la Troesne, et de seize sols parisis sur l'autre rivière, l'Aunette¹¹⁶⁷. L'exploitation ainsi contrôlée des ressources halieutiques de la rivière améliore les rentrées d'argent dues au louage et assure l'alimentation en faune aquatique du seigneur et de son entourage, en l'occurrence la table du seigneur¹¹⁶⁸. Ce droit de pêche sur les rivières permet surtout de compléter les espèces disponibles par rapport aux poissons vivant dans les mares, les viviers et les étangs en apportant des espèces migratrices comme le saumon, la lamproie, l'anguille¹¹⁶⁹. De plus, en tant que possesseur d'une ville donnant sur une rivière, Charles de Trie possède aussi le droit de prise des poissons de mer entre les quatre portes du Vexin. Il explique qu'il jouit d'un prix de rachat au pêcheur particulièrement intéressant : le prix de la vente des poissons à Paris moins le coût de transport nécessaire pour acheminer ce poisson du lieu de pêche à la capitale¹¹⁷⁰. D'autres seigneurs possèdent des droits de pêche le long de

¹¹⁶⁵ Les moulins à tan servent à tanner la peau.

¹¹⁶⁶ C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducal*, op. cit., p. 234-235.

¹¹⁶⁷ Archives nationales, P 146 fol. 131 ; Aveu De Charles de Trie : «Item jay garenne et pescherie seul et pour le tout es rivieres de trye le chastel et de trye la ville et commence la riviere dudit lieu de trye le chastel au molin de gomerfontaine et finis tala [...] au dessoubs de la maison dicelle pescherie vers gisors laquelle pecherie rend par an neuf livres de louage ou environ et monte et avale aucune fois et si aucun y estoit trouvé peschant sans congié il seroit a soixante sols parisis d' amende ; et celle de Trie-la-Ville commence emprez Enancourt leange au dessus du pré du parc et finist au dessous du moulin atan ou elle chiet en la riviere de Trie le chatel et si aucun y estoit trouvé peschant sans congié il seroit en amande comme dessus dit et vaut par an seize sols parisis lune fois plus et lautre moins. »

¹¹⁶⁸ C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducal*, op. cit., p. 233.

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 234.

¹¹⁷⁰ Archives nationales P 146 fol. 120v°. Aveu de Charles de Trie : « Item je ay mon droit a cause a cause de ma dite terre de trye la pruiise des poissons de mer entre les quatre portes de de Weusquessin en paiant le pris de paris rabatue la voiture du lieu ou elle sera prinse jusques a paris et en apportant le pris par cedula du vendeur le pris lui doit estre paie en son retour par moy ou par mes gens. »

l'Oise, comme le seigneur de l'Isle-Adam, détenant « le guidel et la pescherie » de l'Isle-Adam qui vaut cinquante livres par an¹¹⁷¹.

Les seigneurs disposent aussi d'étangs et de viviers. Pour pêcher dans l'étang, Renault de Trie, seigneur de Sérifontaine, disposait en 1406 d'un étang dont la technique de pêche est d'ailleurs détaillée dans *le Victorial*, la chronique d'un espagnol qui décrit la propriété de l'amiral de Trie. L'étang est alimenté par une arrivée d'eau se trouvant en hauteur. Un conduit permet à l'eau de l'étang de s'écouler. Lorsque l'on souhaite prendre le poisson, l'alimentation de l'étang est bloquée et le conduit inférieur est ouvert pour vider l'étang, ce qui laisse ensuite toute possibilité de capturer le poisson une fois l'étang complètement vidé. Ensuite, la conduite supérieure est ouverte pour alimenter de nouveau l'étang en eau et en gibier d'eau¹¹⁷². Devant la maison coule aussi une rivière, l'Epte, traversant « des futaies et de gracieux jardins¹¹⁷³ ». Son cousin, Charles de Trie, dispose de quatre sauvoirs¹¹⁷⁴ à poissons et à têtards¹¹⁷⁵. Hutin de Pacy, dans son aveu fait à Guy II de Montmorency-Laval seigneur de Chantilly, déclare une fosse à poissons avec toute la saussoye des environs¹¹⁷⁶. La saussoye ou saussaye est un lieu humide, où prospèrent les saules. Des zones marécageuses constituent également le lieu d'habitations seigneuriales, comme le château d'Orville, siège du lignage des Aunay, qui se situe dans la vallée du Croult, près d'une zone marécageuse. Les dernières recherches archéologiques sur le site d'Orville détenu par les Gallois d'Aunay ont livré un grand nombre de restes de faune dans les fossés en eau de la maison forte. L'étude archéozoologique en cours a donné quelques résultats préliminaires pour la période allant de la fin du XIV^e au début du XV^e siècle. Si les mammifères sauvages sont peu représentés, alléguant ici d'une faible activité de chasse en forêt, le gibier à plume est présent en grand nombre, lié à l'environnement humide des marécages et plans d'eaux, ainsi que des rapaces et des pigeons venus certainement du colombier du seigneur. D'autres poissons comme la carpe d'élevage des étangs voisins et le hareng sont importants¹¹⁷⁷.

¹¹⁷¹ Archives nationales, P 146 n° II^CXII fol. 185.

¹¹⁷² GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial: chronique de don Pero Niño, comte de Buelna, 1378-1453*, traduit de l'espagnol et édité par Jean Gautier Dalché, Turnhout, Brepols, 2001, p. 230.

¹¹⁷³ *Ibid.*

¹¹⁷⁴ Les sauvoirs sont des réserves de poissons.

¹¹⁷⁵ Archives nationales, P 146 n° C III^{XX} XII, fol. 131v°.

¹¹⁷⁶ Archives de Chantilly, musée Condé, copie dans 1-B-001 n° 4, fol. 2v°.

¹¹⁷⁷ François GENTILI, « Le site du château d'Orville à Louvres (Val d'Oise). Evolution d'une vallée, d'un habitat, d'un édifice - Trois manières d'appréhender la durée dans le cadre d'approches disciplinaires » dans Isabelle CATTEDDU, Paolo de VINGO et Anne Nissen JAUBERT (éds.), *On the road again, l'Europe en*

L'eau ne constitue pas seulement un lieu de vie et un écosystème. Elle forme aussi une force d'entraînement, une source d'énergie apte à alimenter l'industrie naissante en bordure du réseau hydrographique. Les moulins dans leur immense variété développent la production de farines destinées à la consommation et à l'élevage. Ils permettent aussi la fabrication de draps à l'origine d'une industrie textile en plein essor à la fin du XIV^e siècle. Toutefois, certains moulins sont déclarés en ruine quelques années plus tard. L'état des infrastructures constitue un signe de dynamique ou de crise économique.

2.3.3 Exploitation de l'eau : les moulins. Application à la draperie

Les seigneurs tout comme les religieux possèdent des prérogatives sur la maîtrise du réseau hydrographique et sur l'eau en tant que source d'énergie capable d'entraîner différentes machines, comme les moulins¹¹⁷⁸. Différents moulins sont gérés par les grands seigneurs pour lesquels ils ont le ban. Charles de Trie possède en 1394 deux moulins à Fresnes l'Eguillon¹¹⁷⁹ et un moulin à Marquemont situé près d'un étang, d'une pêcherie et d'un vivier¹¹⁸⁰. Le seigneur possède donc aussi bien des moulins sur rivière que des moulins sur étang. Le moulin de l'Isle-Adam a par contre cessé ses activités en mars 1411 (ou 1412 n.st.). Il est décrit en ruine dans l'aveu de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam¹¹⁸¹. Or, les moulins sur étang sont difficilement gérables et peu rentables par rapport au produit de la pêche des étangs eux-mêmes. En effet, les campagnes de pêche sont alternées avec des périodes de mise au sec des étangs empêchant ainsi le moulin de fonctionner. Les travaux de réparation et d'entretien coûtent chers. Les moulins sur rivière ne connaissant pas de période de chômage technique paraissent plus rentables et semblent se multiplier¹¹⁸².

mouvement: Medieval Europe, Paris 2007, International congress of medieval and modern archaeology, Genoa, De Ferrari, 2011, p.

¹¹⁷⁸É. SIROT, *Noble et forte maison, op. cit.*

¹¹⁷⁹ Archives nationales, P 146 n°CIII^{XX}XII fol. 138. Aveu De Charles de Trie : « Item en icelle ville deux molins dont lun est appelle le molin du bourg et lautre le moulin du vinier ausquels deux molins sont banniers tous les habitants de fresnes de la ville de proviller de haliencourt hostel au borgne de blequentot [...] et plusieurs maistres dicelle ville nobles et non nobles excepté hostel de chapitre de bauvais estoit audit haillencourt ».

¹¹⁸⁰ Archives nationales, P 146 fol. 138v°. Aveu De Charles de Trie : « Item jay a marquemont ung molin a ble que on nomme le molin de la tour avec un estang au-dessus entre molins et icellui vinier avec une piece de vigne au dessus dicellui molin contenant demi arpent ou environ avec la pescherie dudit molin et du bout dicellui vinier. »

¹¹⁸¹ Archives nationales P 146 n° II^CXII fol. 185 v°. Aveu de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam : « Item le molin de lille est de present en ruyne et en non valoir et souloit de revenue pour an deux muis de blé a la mesure de lille sur lequel molin les religieux de sainte honorine de conflans prennent par an [...] setiers de blé ».

¹¹⁸² C. BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale, op. cit.*, p. 264.

Si les moulins à blé sont nombreux, un autre type de moulin qui n'est pas si rare¹¹⁸³ se rencontre régulièrement dans les textes, les moulins à tan comme celui qui se trouve sur la rivière de Chantilly¹¹⁸⁴ ou à Trie. En effet, l'aveu de Charles de Trie évoque à Trie Châtel la présence d'un moulin à blé et d'un moulin à tan, ce dernier étant situé à l'endroit où se jette le rivière de Trie la ville dans celle de Trie le chastel, où sont « bannés » les bois de son propre domaine et ceux qui sont afferchés¹¹⁸⁵. Le tan est alors stocké dans une de ses granges à Trie-Châtel. Quant au moulin à tan de Pierre d'Orgemont, ce sont les tanneurs de Senlis qui doivent apporter leurs peaux à tanner moyennant redevance¹¹⁸⁶.

Après l'exploitation de la forêt et de l'eau, il reste à aborder l'autre ressource essentielle, la terre nourricière et son complément, la ressource du sous-sol et des carrières de pierre.

2.4 L'exploitation de la terre et du sous-sol

La terre constitue bien évidemment la première ressource de revenus des seigneurs fonciers, mais elle a été le sujet d'une bibliographie conséquente. Aussi nous ne nous concentrerons que sur quelques aspects importants de cette exploitation, notamment sur son maintien dans la durée malgré les difficultés traversées et sur la répartition entre réserve seigneuriale et tenure de la seigneurie. Nous constatons que, si la part la plus importante des défrichements s'est opérée pendant les XII^e et XIII^e siècles, des terres en friche se trouvent encore sur les terres seigneuriales. Les seigneurs doivent ainsi organiser le maintien de l'exploitation malgré les aléas du temps, les guerres, les pillages, les destructions des récoltes pendant le petit âge glaciaire et l'abandon des tenures par les dépendants des seigneurs. Les terres ne sont pas seulement formées de champs et de prés. La ressource la plus rentable, la vigne, envahit aussi les parcelles. Enfin, en ces temps où le besoin de fortifier et de bâtir se fait sentir, les carrières de pierre et de plâtre ont aussi leur rôle stratégique à jouer.

¹¹⁸³ Brigitte Bedos-Rezak a observé que les mentions des moulins à tan étaient peu fréquentes, s'interrogeant ainsi sur une activité peu répandue dans la châtellenie de Montmorency tout en émettant une réserve sur les lacunes des sources. B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 261. Nous retrouvons mention des moulins à tan à peu près dans les aveux de chaque grand fief étudié.

¹¹⁸⁴ Archive nationales P 146 n° CXI, fol. 55v°. Aveu d'Amaury d'Orgemont du 20 septembre 1389. Aveu original dans Archive nationales, P 27 n° 54.

¹¹⁸⁵ Archives nationales, P 146 fol. 131 v°. Aveu De Charles de Trie de 1394 : « Item jay enladitte ville de trye le chastel ung moulin a Tan ou sont baniées tous les bois de mon domaine et ceux qui sont tenus de moy en fief enclavés en ma haulte justice qui vault a louage de ferme par an IX livres ou environ ».

¹¹⁸⁶ Archive nationales P 146 n° CXI, fol. 55v° du 20 septembre 1389.

2.4.1 Prés, terres arables, terres en friche et exploitation de la réserve seigneuriale

Les grands fiefs sont toujours composés d'une réserve seigneuriale, de plusieurs tenures et d'arrière-fiefs. Cependant, la situation est diversifiée et cela s'observe dans les aveux et dénombremments. Les caractéristiques de la réserve du seigneur, décrite au début de chaque aveu et dénombrement, avant la déclaration des fiefs et arrière-fiefs, varient d'un aveu à l'autre suivant deux grandes catégories. Si les grands nobles détaillent tout un ensemble de terres arables, de terres en friche et de prés parfois à deux herbes, d'autres débutent leurs aveux par une description très sommaire de leur maison. Ces indications sont souvent suivies d'une longue énumération de censives et une description très précise de leurs tenants et aboutissants, nous permettant de connaître avec force détails les voisins et habitants d'une seigneurie.

Dans le premier cas, des nobles ont conservé une large part de leur réserve qu'ils exploitent de différentes manières : soit ils afferment leur propriété, soit ils imposent un certain nombre de corvées à leurs dépendants sur leurs propres terres. Depuis les défrichements du XIII^e siècle, certaines terres sont encore mentionnées comme terres « gagnables » ou terres « arrables », c'est-à-dire des terres cultivables. Cela implique donc l'existence d'autres terres devenues incultes par manque d'hommes pour les exploiter ou de terres en friches, puisque la rotation des cultures en Île-de-France est connue depuis Charles Higounet. Ainsi, en 1394, Charles de Trie mentionne bien neuf cents arpents de terres gagnables baillées à ferme par ses gens qui rapportent trois muids et demi de grains¹¹⁸⁷, et plusieurs pièces de pré, notamment dix-neuf arpents de pré à deux herbes. Il possède aussi plusieurs terres à champart baillées à ferme de trois ans en trois ans pour une valeur de deux muids de grain, et douze arpents de jardins à Villiers-sur-Trie pour quarante sols parisis par an¹¹⁸⁸. Mais il impose aussi des corvées à ses dépendants. Les habitants de Trie-la-Ville qui ne possèdent pas de charrette ou d'autres moyens de transports doivent comme corvée le ramassage du foin d'une pièce de pré de Charles de Trie nommée le « pré du parc » pour en faire du fourrage. Le foin était ensuite conduit du pré à la grange par ceux qui disposaient de

¹¹⁸⁷ Archives nationales, P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 131v°, aveu de Charles de Trie du 1^{er} juillet 1394: « Item jay de mon domaine en mon terroir de la ditte ville de Trye l e chastel certaine quantité de terres gagnables qui sont bailliées à ferme par mes gens a certaines corvées l'une fois plus et lautre moins qui valent qui vaut bien par an par communes années trois muids et demi de grain lesquelles terres contiennent IX^{XX} arpens ou environ ».

¹¹⁸⁸ Archives nationales P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 131v°. (Aveu de Charles de Trie du 1^{er} juillet 1394)

moyen de transport¹¹⁸⁹. Deux autres pièces de pré, le pré de la morte eau et le pré de la ballinette, sont dites « à corvée », donc d'un mode d'exploitation similaire par les habitants de Trie-la-Ville. En mars 1411 (ou 1412 n.st.), Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam possède, quant à lui, trois cents six arpents de terre arable constitués de deux parts de blé et d'une part d'avoine, ce qui correspond à une variation de rotation des cultures triennales¹¹⁹⁰. Il s'agit aussi de terres à champart sur lesquels Jean de Villiers n'est pas seul à percevoir un revenu puisqu'il partage les profits avec l'abbaye Notre Dame du Val. Le 15 mai 1375, Regnault de Trie, lui, possède dix muids de terre arable et vingt-sept arpents de pré dans la prairie de Monchy et de Helles¹¹⁹¹. De même, les dépendants de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam qui doivent deux setiers d'avoine à Noël doivent aussi une corvée en mars 1411 (ou mars 1412 n.st.). Ils doivent pour cela vendanger le clos de vigne de Valmondois au mois de mars¹¹⁹².

Dans le second cas, la réserve est réduite au strict minimum, le seigneur ayant été obligé d'accenser une large partie de sa réserve pour faire rentrer des revenus réguliers. C'est par exemple le cas en 1384 de Pierre de Villiers seigneur de Villiers-Saint-Paul¹¹⁹³. Par contre, dans son aveu du 12 juin 1398, Guillaume le Bouteiller, seigneur de Brasseuses, de Saintines, de Saint-Chartier et de Moussy-le-Neuf¹¹⁹⁴ décrit avec de multiples détails la composition de ses fiefs en nommant les tenants et aboutissants de chaque parcelle, mais il ne précise pas comment est exploitée cette réserve.

Sur la période allant de 1375 à 1412, la part de la réserve et des tenures varie fortement en fonction des seigneurs, il est donc difficile ici de conclure à la régression franche de la réserve. Chaque cas est spécifique. Nous pouvons seulement affirmer que dans l'ensemble des aveux observés, la réserve du seigneur est toujours bien présente et bien détaillée avec une réserve plus importante pour les détenteurs des châtelainies, comme Charles de Trie, Renaut de Trie seigneur de Mouchy ou bien Pierre d'Orgemont dans son aveu de 1389.

¹¹⁸⁹ Archives nationales, P 146 n° CIIII^{XX}XII fol. 131v° aveu de Charles de Trie du 1^{er} juillet 1394 : « Item le pré du parc contenant trois arpents et demi ou environ et le doivent cumuler et faner les habitants de Trie-la-Ville qui nont boisture, et ceux qui ont voisture le doivent mener du pré en la grange dedans le chatel de trie comme corvees ».

¹¹⁹⁰ Archives nationales, P 146 n° II^CXII, fol. 186v°.

¹¹⁹¹ Archives nationales P 146 n° II fol. 3v°.

¹¹⁹² Archives nationales, P 146 n° II^CXII, fol. 186v°.

¹¹⁹³ Archives nationales, P 146 n° II^CIII^{XX}IX, fol. 291v°-292v° : aveu de Pierre de Villiers-Saint-Paul à Verneuil en Halatte.

¹¹⁹⁴ Archives de Chantilly, registre 2-BA-027, fol. 36-51v° : aveu du registre de Guillaume le Bouteiller, seigneur de Saint Chartier et de Saintines, à Moussy-le-Neuf, le 12 juin 1398.

2.4.2 Les vignes d'Île-de-France

« Le vignoble d'Île-de-France est l'un des plus importants d'Occident à l'époque médiévale¹¹⁹⁵ ». Les raisons invoquées pour la diffusion à grande échelle de cette culture en Île-de-France sont nombreuses. Parmi celles données par Guy Fourquin, comme le climat, la qualité du sol, l'exposition adaptée et une présence importante de coteaux, une remarque majeure concerne l'existence de voies de circulation nécessaires au commerce du vin, notamment les voies fluviales¹¹⁹⁶. Cette idée reprend donc notre thématique d'une richesse de l'ancienne noblesse bâtie sur sa domination du bassin hydrographique parisien. Les anciens nobles franciliens possédaient beaucoup de vignes, rangées sous forme de clos de vignes encloses pour en assurer la garde et éviter les déprédations¹¹⁹⁷. Privilège aristocratique, la vigne offre à son propriétaire « un certain prestige » puisqu'il agrmente sa table¹¹⁹⁸. Elle est enfin à l'origine d'un autre pouvoir de ban seigneurial et d'une autre source de profit, le pressoir. À l'Isle-Adam, si le moulin et le marché de l'Isle-Adam sont en ruine en 1411, le pressoir lui est en très bon état. Tous les habitants qui ont une vigne à Parmain doivent amener le produit de leur récolte au pressoir seigneurial, puisqu'ils sont *banniés*. Le seigneur de l'Isle-Adam perçoit une part de la production du pressoir en nature, puisque le pressoir de Parmaing vaut six à huit queues de revenu par an. Mais la taxation est partagée avec les religieux locaux car le prieur de l'Isle-Adam perçoit un muid de vin et le chapelain de la chapelle de l'Isle-Adam une queue de vin¹¹⁹⁹. Non seulement il use d'un droit sur le pressoir mais il dispose également de plusieurs arpents et clos de vigne, tout comme de nombreux habitants de Parmaing.

2.4.3 Exploitation des carrières et du plâtre

Le plâtre constitue un matériel de construction d'une importance stratégique pour bâtir, fortifier et réparer les châteaux et les hôtels seigneuriaux endommagés par la guerre de Cent Ans. En 1416, à Villiers-le-Bel, Jean II du Fresnoy déclare qu'il perçoit un droit sur les ventes de plâtre, pouvant en outre retenir pour son usage personnel seize charretées prises à la

¹¹⁹⁵ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 244.

¹¹⁹⁶ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 66.

¹¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 71.

¹¹⁹⁸ É. SIROT, *Noble et forte maison*, op. cit., p. 96.

¹¹⁹⁹ Archives nationales, P 146 n°192 fol. 185v° : « Item le pressoir de parmaing vault de revenue pour an de VI a VIII queues de vin auquel pressoir tous qui ont vigne au terroir de parmaing sont banniers et y prent le prieur de lille par an ung mui de vin et le chapelain de la chappelle de lille une queue de vin. ».

plâtrière de Villiers¹²⁰⁰. Jean III de Villiers, seigneur de Domont puis de Villiers-le-Bel¹²⁰¹ et père de Philippe de Villiers, le beau-frère de Robert Le Gallois d'Aunay, avait acheté le fief de Champlâtreux¹²⁰² qui, comme son nom l'indique, est lié à l'industrie du plâtre. Il a donc certainement fourni son beau-frère Robert le Gallois d'Aunay en plâtre et en matériel de construction lorsque ce dernier doit fortifier son château d'Orville¹²⁰³. Dans le même ordre d'idée, Hutin de Pacy possède aussi une plâtrière qu'il déclare dans son aveu à Amaury d'Orgemont le 20 septembre 1389¹²⁰⁴.

Ici se termine l'énumération volontairement assez statique des ressources naturelles mises à profit par les anciens nobles, un état des ressources potentielles sur la période allant de la seconde moitié du XIV^e siècle au début de la guerre civile au début du XV^e siècle. Nous voulions faire un recensement précis sans faire varier le paramètre chronologique. Même si la pleine exploitation des potentialités des ressources n'est pas clairement démontrée, les traces nombreuses relevées de conflits conduisent à identifier une certaine pression sociale sur les revenus de ces ressources, et donc un dynamisme certain autour de la perception des droits. Les anciens nobles franciliens ne sont pas absents des aveux de dénombrement de cette période. Dans la partie qui suit, les évolutions dans le temps de l'exploitation de ces potentialités sont abordées. En premier lieu, nous allons évaluer l'occupation des fiefs, premier marqueur de dynamisme, même si cela ne justifie pas forcément ensuite l'exploitation intensive de ce fief. Le fait juste de l'avouer revient à mentionner une réelle occupation à une époque où certains fiefs tombent en déshérence parce qu'ils sont inoccupés. Guy Fouquin précise qu'après Saint Louis, les descendants de la noblesse militaire ont pu se fournir auprès de la monarchie pour payer leurs dettes du fait des croisades et de l'augmentation du prix de leur équipement. « Les restes de leur ancien domaine, ou épave, ne leur donnent plus qu'un appoint »¹²⁰⁵. Pourtant, nous avons pu démontrer que les anciens nobles, de moyenne ou de haute noblesse, se sont attachés à intensifier l'exploitation de leurs ressources naturelles et à en renforcer leur *dominium* sur ces terres, statut oblige, leur prodiguant richesses et prestige social. Si ces ressources ne constituaient qu'un appoint, pourquoi ont-ils développé une énergie aussi conséquente ? Ne pourrions-nous pas suggérer que la source royale ne

¹²⁰⁰ Archives nationales, S 2440, p. 168. Aveu de Jean du Fresnoy seigneur de Villiers-le-Bel. Une des rues principales de Villiers-le-Bel portait le nom de rue des plâtrières

¹²⁰¹ En partie seulement.

¹²⁰² Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BC-003, seigneurie de Champlâtreux.

¹²⁰³ D'après une discussion avec des archéologues de l'INRAP, dont François Gentili, sur le chantier d'Orville.

¹²⁰⁴ Archives nationales P 146 n° CXI, fol. 56.

¹²⁰⁵ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 152.

constituait pas une part si importante dans le budget des seigneurs locaux et que le travail de la terre leur rapportait encore des rentes substantielles ? On parle aussi du déclin de la noblesse et de la montée de la bourgeoisie dans ces campagnes, signe que l'ancienne noblesse ne se contenterait plus de ses fiefs des champs. Qu'en est-il réellement au sein des nombreux fiefés recensés dans les aveux et dénombrements des grands seigneurs ? Les antiques lignages vont-ils s'efforcer de maintenir leurs fiefs en état malgré les désordres de la Guerre de Cent Ans ? Comment pouvons-nous caractériser l'évolution des fiefs entre la seconde partie du XIV^e et le début du XV^e siècle ?

3 L'ÉVOLUTION DES FIEFS

Guy Fourquin a particulièrement bien nuancé le tableau noir des malheurs de l'Île-de-France pendant les XIV^e et XV^e siècles. Même au plus fort de la guerre, à partir de 1410, il précise que, si la dépopulation rurale est vérifiée, le commerce entre la campagne et Paris ne s'est jamais interrompu. Il évoque même la continuité de la vie rurale et les facteurs de la renaissance, et demande à réévaluer les témoignages des contemporains¹²⁰⁶. Guy Fourquin s'était surtout concentré sur les aveux et dénombrements rendus à l'abbaye de Saint-Denis tout le XIV^e siècle¹²⁰⁷. Aussi, pour répondre à sa demande de réévaluation des témoignages, nous avons complété son estimation en sélectionnant plutôt des sources laïques issues de la Chambre des comptes, la série P des Archives nationales, mais aussi des archives du musée Condé à Chantilly. Et nous analyserons ensuite les éléments pragmatiques de la résistance des seigneurs hauts justiciers. Enfin, les compositions sociales de certains grands fiefs commencent à être bien détaillées à partir de la moitié du XIV^e siècle. Nous pouvons retracer leur évolution jusqu'aux débuts de la guerre civile dans les années 1410/1416 dans les archives de la chambre des comptes ou de certains grands établissements ecclésiastiques, comme l'abbaye de Saint-Denis ou l'abbaye du Val. Les aveux que nous avons déjà étudiés dans ce chapitre contiennent toute une partie descriptive de la hiérarchie de leurs fiefs. Nous envisageons donc de rechercher l'évolution sociale des possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs pour évaluer quantitativement la présence des anciens nobles dans les châtelainies du nord de l'Île-de-France, quand cela est rendu possible par les sources.

¹²⁰⁶ *Ibid.*, p. 357-359, 389.

¹²⁰⁷ *Ibid.*, p. 138.

3.1 Les effets des guerres

Les effets des guerres sont décrits par les chroniqueurs des temps mais se devinent aussi, et cela est moins bien connu, dans les archives de la chambre des comptes, aussi bien dans les aveux et dénombrements que dans les aveux de souffrance de fiefs.

3.1.1 Dans les chroniques

La mise en valeur des souffrances causées par les guerres est parfaitement connue des chroniqueurs comme la chronique de Thomas Basin.

« Et de son temps ledit royaume, par l'effet soit de guerres continuelles, intérieures et extérieures, [...] parvint à un tel état de dévastation telle que, depuis la Loire jusqu'à la Seine, et de là jusqu'à la Somme, les paysans ayant été tués ou mis en fuite, presque tous les champs restèrent longtemps, pendant des années, non seulement sans culture, mais sans hommes en mesure de cultiver, sauf quelques rares coins de terre¹²⁰⁸ ».

Mais le passage de sa chronique est d'autant plus fort qu'il se dit lui-même témoin de ces dévastations qui touchent particulièrement les provinces d'Île-de-France, tant au sud (Brie, en Gâtinais) qu'au nord de la capitale (Vexin français, Beauvaisis, pays de Senlis, Valois).

« Nous-mêmes nous avons vu les vastes plaines de la Champagne, de la Beauce, de la Brie, du Gâtinais, du pays de Chartres, du pays de Dreux, du Maine et du Perche, du Vexin, tant français que normand, du Beauvaisis, du pays de Caux, depuis la Seine jusques vers Amiens et Abbeville, du pays de Senlis, du Soissonnais et du Valois jusqu'à Laon, et au-delà du côté du Hainaut, absolument désertes, incultes, abandonnées, vides d'habitant, couvertes de broussailles et de ronces, ou bien, dans la plupart des régions qui produisent les arbres les plus drus, ceux-ci pousser en épaisses forêts. Et en beaucoup d'endroits, on put craindre que les traces de cette dévastation ne durassent et ne restassent longtemps visibles, si la divine providence ne veillait pas de son mieux aux choses de ce monde¹²⁰⁹ ».

¹²⁰⁸ THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII*, vol./2, éditée et traduite par Charles Samaran, 2e tirage, Paris, Les Belles Lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Age, n°15, 21), 1964, p. 85. Ce passage de la chronique de Thomas Basin résume tellement à lui seul la dévastation des campagnes qu'il a été repris par Boris Bove dans l'un des tomes de la dernière synthèse de l'histoire de France parue chez Belin : Boris Bove, *Le temps de la guerre de Cent ans: 1328-1453*, Paris, Belin, (coll.« Histoire de France », n° 4), 2010, p. 311-312. Voir aussi sur les malheurs du temps, JOHN FORTESCUE, *The Governance of England, otherwise called the Difference between an absolute and a limited monarchy, by sir John Fortescue*,..., texte révisé, édité avec introduction et appendices par Charles Plummer, Oxford, the Clarendon press, 1885, p. 114..

¹²⁰⁹ THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, p. 87.

Il souligne ainsi l'effet de dévastation qui conduit à la disparition des surfaces cultivées au profit des espaces incultes. Les champs étaient désertés et vidés de toute culture par la baisse du nombre des paysans et des exploitants provoquant ainsi le retour des terres cultivables et longtemps défrichées au lot des forêts et broussailles. L'auteur, étranger à la région, écrit une vingtaine d'années après la reprise de Pontoise. D'autres témoins reprirent ces témoignages de dévastations, comme sir John Fortescue, ou le roi Louis XI lui-même¹²¹⁰. Les dévastations s'accompagnent d'une mortalité élevée des paysans tenanciers, confirmée dans les aveux et dénombrements réalisés auprès des grands seigneurs de l'Île-de-France.

3.1.2 Dans les aveux et dénombrements

Cette mortalité élevée des paysans due aux guerres et aux épidémies provoque la baisse du nombre de tenures ou d'hostises¹²¹¹ citées dans l'aveu du chapitre de Notre Dame de Clermont¹²¹², et par là même la baisse des cens prélevés. Le comte de Luçay affirme dans son étude sur le comté de Clermont que presque chaque aveu du dénombrement de 1373 témoigne des stigmates des désastres provoqués de la guerre de Cent ans¹²¹³. Les seigneurs eux-mêmes prennent garde dans leurs aveux donnés au roi de bien préciser qu'ils peuvent être incomplets. Le comte de Dammartin Charles de Trie à la fin de son aveu du 1^{er} juillet 1394 proteste qu'il n'ait pu dénombrer l'ensemble de ses fiefs. Il précise notamment que, du fait des guerres et des nombreuses mortalités qui s'en sont suivies, les héritiers des nombreux trépassés ont perdu la mémoire des seigneurs à qui ils devaient foi et hommage. Certains ont donc pu commettre des erreurs et prêter aveu et dénombrement à d'autres seigneurs que le comte de Dammartin, erreurs que le comte espère pouvoir réparer au plus vite¹²¹⁴. Le 2 février 1411

¹²¹⁰ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 389-390.

¹²¹¹ Les *hostises* sont des tenures exploitées par des hôtes contre redevance et taille dues au seigneur. À la différence des tenanciers, les hôtes doivent certaines obligations au seigneur et sont liées à l'hostise qu'il ne peut quitter sans trouver un reprenneur. Leur condition sociale les classe entre les serfs et les hommes libres. Frédéric GODEFROY, « Hoste, hostise » dans *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle : composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe...*, vol. 4/10, Paris, F. Vieweg, 1891, p. 502, 505.

¹²¹² « Les seigneurs dudit chapitre soloient avoir à Clermont plusieurs hostises qui ont esté destruites par le fait des guerres excepté cinq hostises ». De même, à Sénencourt, «[les seigneurs dudit chapitre] soloient avoir au terme de Saint Remy en ladite ville lendemain de noel seur leurs teneures de l'Église 40 sols de taille qui a présent ne valent plus rien ». A Arion, il ne reste plus aucune hoste. D'après BnF, français 20082, p. 25, 27, 30.

¹²¹³ Hélión de LUÇAY, *Le Comté de Clermont en Beauvaisis, études pour servir à son histoire*, extrait de la « Revue historique nobiliaire », 1876-1877, Paris, J.-B. Dumoulin, 1878, p. 178 et note 3. Il cite en note l'exemple de l'aveu de Tristan de Maignelay seigneur du Mez, pour lequel « Les cens sont fort réduits car toute la greigneur desdites mesures et terres sont vastes et en friez tant par le fait des guerres que par la mortalité ».

¹²¹⁴ D'après Archives nationales, P 146 n° 192 fol. 142 : « pour cause des guerres que je ne mes gens nayons peu entendre au gouvernement de mes fiefs et se pour les mortalites qui ont este grandes par plusieurs annees et

(n.st.), Guy de la Roche-Guyon, son successeur à la tête des fiefs de Trie-Château, de Trie-la-Ville et de Villiers-sur-Trie prend exactement la même précaution¹²¹⁵. Sans en préciser la raison, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam conclut aussi son aveu pour sa châtellenie de l'Isle-Adam en précisant qu'il ajouterait à son aveu tout oubli qui pourrait survenir dès qu'il en prendrait connaissance¹²¹⁶. Amaury d'Orgemont, dans son aveu de 1389, précise encore davantage les mauvaises conditions de l'époque. Ses archives ont souffert des « commocions » passées, puisque de nombreux aveux ont été perdus, mais ont aussi subi les « débats » entre l'ancien seigneur de Chantilly, le Bouteiller de Senlis, et Jean de Clermont-Nesle maréchal de France¹²¹⁷. À la fin de l'aveu, le châtelain de Chantilly s'efforce de compléter la connaissance de ses possessions et des personnes qui lui sont dépendantes. Cette connaissance est vitale vis-à-vis du roi car il ne veut pas se rendre coupable d'oublier des aveux. Elle est aussi essentielle pour assurer la bonne gestion économique de ses terres et récupérer le produit de taxes ou de cens qu'il ne pourrait pas percevoir sans preuve de dépendance. Il réaffirme d'ailleurs à plusieurs reprises qu'il est prêt à ajouter et à modifier ses aveux et dénombremens en fonction de nouveaux faits qui viendraient à sa connaissance¹²¹⁸.

Cependant, il est tout à fait surprenant qu'à travers ces temps troublés, la lecture des aveux et dénombremens de grands fiefs franciliens situés en pays de France, en Vexin français, le long de l'Oise ou dans la châtellenie de Montmorency, pour ne retenir que ces

encore sont au pais de vuelquessin en plusieurs lieux les héritiers de mes hommes et femmes trépassés et autres non sachans dequi ils devoient tenir ont advoue a tenir dautres que de moy et quilz nont pas baillie devers moy anciennement ou denierement les adveues quil puist venir a ma congnoissance et que moy entens bien a faire revenir devers moy ».

¹²¹⁵ Archives nationales, P 146 n° 190 fol. 130v°.

¹²¹⁶ D'après Archives nationales, P 146 n° 112 fol. 192 : « Se plus ya que je aye oublie par ignorance ou autrement si le adveue je a tenir du roy notre sire et non desavouer en faisant protestacion et retenue que se je avoie quelque chose oublie de le mettre et employer en ce présent transport de sitost quil vendra a ma congnoissance et sans prejudice ».

¹²¹⁷ Aveu d'Amaury d'Orgemont le 20 septembre 1389, transcript d'aveu sur registre : Archive nationales P 146 n° 111, fol. 59r°-Aveu original dans Archives nationales P 27 n° 54. Copie dans Archives de Chantilly, musée Condé : 1-B-001 : « Item, et avecques toutes les choses dessus dictes, plusieurs autres fiefz tenuz de moy et en arrierefief du roy nostre sire qui ne sont pas encorevenuz ma cognoissance ne je ne scay mie present qui tient, qu'ilz vallent ne où ilz sont assiz pour ce que les anciens escripts de Chantilly ont esté perduz, gastez et destournez tant par le fait de la Commocion (4) comme par le plait et debat qui en esté entre feu le seigneur de Chantilly et sesadherens, dune part, et feu messire Jehan de Clermont (5), jadis mareschal de France ».

¹²¹⁸ Aveu d'Amaury d'Orgemont le 20 septembre 1389, transcript d'aveu sur registre : Archive nationales P 146 n° CXI, fol. 59r « d'autre part, combien que de ces choses savoir et enquerir jeaye esté en bonne diligence, mais j'ay esperance de en trouver aucuns etsavoir assez brièvement. Et faiz retenue et protestacion de adjouster aux choses dessus dictes ou de traire d'icelles et par especial de adjouster etdeclarer plus plain les plains fiefz arrierefiefz ou demaines qui de nouvel venront ma congnoissance. Et supplie et requier aux officiers du roy nostre sire et tous autres qui il appartient ou qui des choses dessus dictes pevent aucune chose savoir que d'icelles me vueillent adviser et adce savoir et avoir me prestant conseil, confort et aide. Et je suis prest de ce adjouster et augmenter ad ce present denombrement auquel en icellui approuvant j'ay mis mon propre seel. Ce fut fait l'an de grace mil cccc,le dixiesme jour de mars .»

quelques exemples, nous informe sur l'existence de nombreux fiefs encore exploités et de tenanciers croulant sous une augmentation de redevances. Georges Duby l'indique bien lui-même : « l'historien des campagnes médiévales doit donc considérer ces résistances psychologiques [des seigneurs] comme un élément fondamental des structures économiques, comme un puissant facteur de stabilité, un obstacle majeur opposé aux sollicitations de la conjoncture¹²¹⁹ ».

3.1.3 Les fiefs en souffrance dans les registres de la chambre des comptes

La chambre des comptes a également enregistré une série de souffrances de fiefs provenant notamment d'anciens nobles franciliens qui sont tenus de faire hommage à l'ancien ou au nouveau roi de France, puisque ces actes datent de 1421 à 1428. Les seigneurs obtiennent du roi « terme, délai et respit » pour "faire foy et hommage » de leurs terres. Quelques seigneurs de moyenne noblesse sont cités comme les représentants des lignages de Trie, de Mello, de Châtillon, d'Aunay. Ainsi, Marie de Pacy, pour son fils Robert de Châtillon, est tenue de rendre hommage pour ses fiefs de la châtellenie de Crépy en Valois et pour les droits qu'ils peuvent toucher sur la gruerie de Nanteuil le Haudouin. Le 25 novembre 1421, le roi lui a accordé un délai jusqu'à une prochaine date que le texte ne précise pas¹²²⁰. Ils demandent un délai pour établir l'aveu et dénombrement de leur fief et pour prêter foi et hommage pour diverses raisons, mais celles-ci sont rarement données. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'ils connaissent quelques difficultés à établir la liste de leurs droits, soit parce que leurs fiefs ont subi des dommages dus à la guerre, soit parce que de nombreux fiefs ou tenures sont partis en déshérence. Parfois, les actes précisent une cause de succession des parents ou du frère. Regnault de Trie, pour sa seigneurie de Hondencourt, a reçu des lettres royales rédigées le 23 décembre 1424 pour un report d'hommage accordé jusqu'à la saint Rémy¹²²¹, avec une prolongation obtenue par lettres du roi du 28 septembre 1402 jusqu'à Pâques. D'autres aveux évoquent les droits de mutation. Les seigneurs demandent-ils alors un report pour pouvoir assurer le paiement ? Guy IV de Nesle seigneur d'Offemont a reçu l'accord rédigé le 28 septembre 1422 jusqu'à la pâque prochaine. Il justifie sa souffrance de fiefs par des rachats et devoirs de fiefs¹²²². C'est également le cas pour Louis de Pacy, le

¹²¹⁹ Georges DUBY, *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, Flammarion (Mille & une pages), 2011, p. 1003.

¹²²⁰ Archives nationales, P 1135, fol. 42 r^o.

¹²²¹ Archives nationales, P 1135, fol. 20 r^o.

¹²²² Archives nationales, P 1135, fol. 42 v^o.

descendant du lignage des Pacy-Châtillon¹²²³, et pour Catherine de Paillart, dame de Dormans et de Silly d'un lignage récemment anobli, qui reçoit également de telles lettres datées du 4 novembre 1424. Ces dernières lui donnent souffrance de fief et report d'aveu en rappelant qu'il lui fait payer "droits et devoirs". Son neveu, Jean Le Gallois d'Aunay, rend son aveu le 28 février 1428 pour les mêmes fiefs ayant appartenu à son fils Charles le Gallois d'Aunay¹²²⁴. Quant à Jacques de Trie, ce dernier a reçu les lettres royales rédigées le 28 mars 1424 pour ses terres de Merly et du Hanielle, qui lui accordent un report d'un an. D'autres rédigées le 30 septembre 1424 lui accordent un report jusqu'à la prochaine saint Jean Baptiste pour de nombreuses terres héritées de ses parents dans les bailliages de Senlis, Meaux, Rouen, Caux, de Mantes et de Gisors, dépendant aussi bien du domaine royal que du duché de Normandie¹²²⁵. Ainsi, le roi de France Charles VI, le roi Henri VI et son tuteur le duc de Bedford accordent des facilités aux nobles pour qu'ils puissent accomplir pleinement leur foi et leur devoir de déclaration d'aveu.

Cependant, une autre raison peut être énoncée, non pas liée aux difficultés du temps liées aux guerres et à l'abandon de tenures et de fiefs, mais à la méfiance des proches du roi Henri VI par rapport aux nobles franciliens et à l'ensemble de la population francilienne en général. En effet, se cachent parmi elle de nombreux partisans du dauphin. Dans les aveux, les tuteurs d'Henri VI demandent de prêter serment pour l'hommage de leurs fief auprès du bailli de Senlis et de jurer « la paix entre les royaumes de France et d'Angleterre ». Marie, Catherine et Jeanne de Paillart doivent se soumettre à ces formalités¹²²⁶, tout comme Jean de Gaucourt archidiacre de Joinville, seigneur de Maisons-sur-Seine et de Villiers-sous-Saint-Leu, le dix-huit juin 1423¹²²⁷. Il est donc possible que la chaîne des hommages de fiefs soit interrompue, suite aux désordres issus de la scission du pays entre deux factions ou retardée par le fait que les seigneurs hésitent à prendre parti ou peinent à rassembler leurs dépendants autour de leurs bannières. Toutefois, pour les actes qui nous préoccupent, les topolignages ne sont pas interrompus grâce à cette procédure d'octroi de souffrance de fief accordé par le roi de France et d'Angleterre. Même au cœur des difficultés et des divisions, la chaîne n'est pas rompue.

¹²²³ Archives nationales, P 1135, fol. 33v°, 38, 57.

¹²²⁴ Archives nationales, P 1135 fol. 33v°, 34 r°. Inventaire des Archives nationales, série des hommages n°3295. Original registre P XVI pièce n°42. Inventaire des Archives nationales, série des hommages n°4519, original registre P XVI pièce n°46.

¹²²⁵ Archives nationales, P 1135, fol. 33v°, 38r°.

¹²²⁶ Archives nationales, P 1135, fol. 33v°, 42v°.

¹²²⁷ Archives nationales, P 1135, fol. 42v°.

3.2 La résistance des seigneurs hauts justicier – leurs mesures d'adaptation

Suite aux nombreuses guerres, famines, épidémies et à l'appauvrissement des paysans, les nobles rivalisent d'imagination et d'énergie pour recruter constamment de nouveaux tenanciers et remplacer ceux qui ont disparu. Il s'agit de reconquérir le terrain ravagé par les destructions et envahi par les friches, poursuivant ainsi le travail de défrichement des XI^e et XII^e siècles : « [Une semblable conception de l'économie domestique] les faisait s'exténuer, dès l'alerte passée, à recruter des travailleurs pour labourer leurs propres « coûts », à remettre patiemment en état leurs clos et leurs prairies. Ce même souci poussa nombre de maîtres à entreprendre des défrichements¹²²⁸ ». La résistance des anciens nobles ne se focalise pas seulement dans les campagnes, mais aussi au sein des topolignages, où des associations de châtelains ou de chevaliers apparaissent par endroit pour faire front.

3.2.1 La gestion des destructions et des abandons de fiefs

Au début du XIV^e siècle, de nombreuses tenures furent « vacantes et en ruine¹²²⁹ », « La plupart des immeubles en ruine ou en friche étaient sans possesseurs, et dans une situation de droit mal définie¹²³⁰ ». Certains paysans n'occupent plus leurs tenures mais ils ne déclarent pas non plus leur déguerpissement : ils nourrissent l'espoir de pouvoir revenir un jour. Or les seigneurs ont absolument besoin que leurs tenures soient exploitées pour en récupérer le cens. Il leur faut faire preuve d'énergie et « d'endurance » pour rétablir le rendement de leurs terres tout comme leurs paysans. Et c'est en notant cette énergie développée pour remettre en activité leur propriété qu'on mesure la résilience de l'ancienne noblesse. Si, au XIII^e siècle, le seigneur pouvait reprendre sa tenure au bout de trois ans de cens non payé en déclarant la commise de la tenure¹²³¹, les siècles suivants, le seigneur n'est plus libre d'en disposer comme il le souhaite. La coutume impose qu'un seigneur haut justicier autorise le réaccensement des tenures. Pour cela, il doit s'assurer qu'aucune personne ne s'oppose à la reprise en main de la tenure : des crieurs sont chargés d'annoncer la volonté du seigneur justicier de reprendre en sa main la tenure. Puis le seigneur baille les héritages

¹²²⁸ Georges Duby, « L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval » dans *Qu'est-ce que la société féodale ?*, nouvelle édition, Paris, Flammarion, (coll. « Mille & une pages »), 2011, p. 599-1046, ici p. 1002.

¹²²⁹ G. FOURQUIN, *Seigneurie et féodalité au Moyen Âge*, op. cit., p. 208.

¹²³⁰ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 430.

¹²³¹ F. OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, op. cit., p. 390.

abandonnés à de nouveaux tenanciers¹²³². Le facteur de continuité des réaccensements constitue un facteur clé qui démontre la résistance des anciens lignages à la soi-disant crise : « au plus fort des calamités les seigneurs et leurs fermiers avaient fait preuve de ténacité pour exploiter leurs granges¹²³³ ». Le grand seigneur s'assure donc que ses tenures sont régulièrement occupées pour en tirer le cens. Dans cette optique, ceux qui ne sont pas autorisés à exploiter les terres abandonnées encourent une forte punition. Un exemple de résistance d'un seigneur francilien est illustré par le cas de Regnault de Trie, seigneur de Mouchy-le-Chastel. Ce dernier cite dans son aveu la baisse de la valeur des redevances qu'il pouvait tirer de sa seigneurie¹²³⁴. Sur les héritages des censives, il ne perçoit que 26 chapons et une poule chaque année à Noël au lieu des 52 chapons et une poule qu'il pouvait gagner auparavant, soit une baisse de 50%. Il pouvait disposer de dix-huit mines de blé et cinquante-six mines d'avoine, mais il ne reçoit plus que sept mines de blé et trente-deux mines d'avoine, soit une baisse respectivement de 61% et 43%. Il prélevait un champart de quatre muids de grains par an et n'en reçoit plus que deux, d'où une baisse de 50%. Enfin, il obtenait de plusieurs « hommes et femmes de la condition » vingt-deux livres par an et ne reçoit plus rien. En somme, il perd entre 40 et 60% de ses revenus prélevés à une date antérieure mais qu'il ne précise pas. Toutefois, pour lutter contre cette absence de rentrée d'argent, il organise un réaccensement.

D'autre part, de grands seigneurs soulagent la misère et les souffrances de leurs dépendants. Par exemple, un prix minimum du pain est instauré à Montmorency. À Fresnes-l'Aiguillon, les censiers sont autorisés de faire chacun un four en sa maison car le four banal est désert à cause des guerres à Fresnes. Mais chaque four est payant, le paysan doit payer une taxe pour avoir le droit de le bâtir¹²³⁵. En somme, l'aide aux tenanciers s'accompagne d'un aménagement du droit. Tout comme le roi assouplit le régime des aveux de fiefs, les seigneurs s'adaptent aux difficultés de leurs tenanciers : l'objectif est de permettre aux tenanciers de « tenir la terre » pour payer le cens.

¹²³² G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 430.

¹²³³ *Ibid.*, p. 396.

¹²³⁴ Archives nationales, P 146, n° II, fol. 3v°.

¹²³⁵ Archives nationales, P 146, n° C IIIIXXX, fol. 126r°, dénombrement de Trie chatel et de Fresnes leguillon par Guy VI de la Roche-Guyon du 2 février 1411 « Item moy et ledit jehan de trye avons en notre dite ville une place ou souloit avoir ung four banier et pour ce quil a este desert par les guerres nous avons donne congie a nos hostes de ladite ville de faire chacun ung four en sa maison sans preindre a nous ne a nos hoirs dont pour chacun four ils nous doivent chacun an au jour de feste saint remy ii. Sols. Parisiis jusques adce que icellui four sera repare et mis en estat que ils y puissent cuire ».

Mais soutenir les tenanciers dans le besoin ne suffit pas. Il faut aussi réoccuper les tenures abandonnées, ce qui revient à remettre en exploitation les terres laissées en friche. Le défrichement des terres est de nouveau relancé, accompagné d'un renforcement des corvées. Dans de nombreux paragraphes d'aveux déjà cités, nous avons noté des redevances en corvées ou en journée de corvées : « Comme en Allemagne, les seigneurs s'acharnaient à courber les paysans sous l'exigence de corvées nouvelles¹²³⁶ ». Ces corvées sont destinées à rétablir les fortifications, à réparer les enclos et à remettre les terres en labour. En effet, la réserve du seigneur, mais aussi les nombreuses tenures abandonnées qu'il récupère, nécessitent une forte main d'œuvre pour remettre en état ses possessions et en retirer de nouveau du profit. Toutefois, dans les aveux, la part entre réserve et tenures diffère d'un seigneur à l'autre. Il est donc difficile de savoir si les besoins de main d'œuvre sur la réserve sont plus importants que sur les tenures.

Face aux efforts démesurés nécessaires pour relever l'économie des campagnes, les anciens nobles s'entraident dans le cadre d'associations de chevaliers ou de châtelains.

3.2.2 Topolignées, associations et communautés de châtelains

Georges Duby affirmait que « le hasard épargna certains domaines, qui échappèrent aux dévastations et purent même se renforcer de l'affaiblissement des voisins. D'innombrables châteaux furent tenus sans rupture pendant toute cette période par la même lignée.¹²³⁷ ». À l'intérieur même des lignages, les partages en frérèches n'ont pas complètement disparu, évitant ainsi l'appauvrissement des cadets. Par exemple, Jean et Adam de Villiers, frères et seigneurs de Domont, ont des possessions en commun¹²³⁸. Mais cette affirmation doit être précisée et nuancée. À Trie, à l'Isle-Adam, à Montmorency, mais aussi à Chantilly, à Montméliant, ce ne sont pas des lignées mais des topolignages constitués de parentèles d'anciens nobles qui se succèdent, exception faite de quelques moments d'occupation par des anoblis rapidement intégrés. Cette différence constitue d'ailleurs un point nodal de la thèse. En effet, si une lignée est jugée en crise, il suffit d'élargir la focale au topolignage pour s'apercevoir que cette crise est moins nette.

¹²³⁶ G. DUBY, « L'économie rurale », art cit, p. 1002.

¹²³⁷ G. DUBY, « L'économie rurale », art cit, ici p. 1001.

¹²³⁸ Archives nationales S 2309 n° 7. Dans l'aveu de messire Jean de Villiers sire de Domont, sont cités « XXIII sols de cens commun à Adam de Domont. Et Adam de Domont possède « une vigne qui joint au fief de Jehan de Villiers ».

Parfois, dans de rares cas, ces parentèles sont substituées par des associations de chevalerie ou par des communautés de châtelains. Ainsi, de simples chevaliers s'associent, l'un promettant de relever le lignage et les armoiries de l'autre, comme Guy d'Auneel et Anseau de Villiers¹²³⁹. Le 27 novembre 1349, les deux chevaliers, devant notaire et juré du sceau et de l'écriture de la prévôté d'Yerres le Chastel, jurent qu'Anseau de Villiers écuyer devienne chevalier en la compagnie de Guy d'Auneel chevalier et que le chevalier en retour retienne son compagnon le seigneur de Villiers dès lors qu'il soit devenu chevalier. Le chevalier promet d'emmener avec lui l'écuyer au combat ou en tournoi par tout le royaume de France et de le défrayer de ses dépenses. Si Guy d'Auneel mourrait avant Anseau de Villiers, Guy souhaiterait qu'Anseau perçoive une rente de cent livres sur toute sa terre, et qu'au cas où ni Guy ni son frère Guillaume ne puissent avoir d'héritier mâle, il lui donne cent soixante livres en héritage et lui demande surtout de prendre ses armoiries. À Fresne-Léguillon, Jean de Trie et Guy de la Roche-Guyon s'associent et mettent en commun certains biens¹²⁴⁰. Ainsi, ils possèdent plusieurs pièces de terres à Fresne-Léguillon, à Heubecourt et à Marquemont, ainsi que les bois du domaine avec la garenne. Et, comme nous l'avons déjà signalé, une communauté de cinq châtelains possèdent les fiefs et le travers de Pont-Sainte-Maxence au milieu du XIV^e siècle¹²⁴¹.

Il est grand temps maintenant de connaître la composition sociale des fiefés de ces grands seigneurs qui dominent le nord de l'Île-de-France et d'estimer l'évolution des statuts de ces possesseurs de fiefs, dans la période que les sources renseignent le mieux, entre le milieu du XIV^e siècle et la période 1410-1416, juste avant l'occupation bourguignonne puis anglaise.

3.3 La qualité des fiefés dans les grandes seigneuries

L'étude qui suit est centrée sur l'analyse d'une sélection de fiefs de plusieurs échelles, étendus dans la région du nord de l'Île-de-France : ceux des seigneurs de Villiers-le-Bel et de l'Isle-Adam, des Fresnoy et des Villiers-le-Bel, le fief de Chantilly possédé par les Montmorency-Laval et les d'Orgemont, la châtellenie de Montmorency, le fief de Chennevières, les fiefs des Trie, à Trie-la ville et à Mouchy-le-Châtel. Pour chaque fief,

¹²³⁹ Voir BnF, ms. français 22260, fol. 2-3, intitulé « Associations, amitiés et alliances de chevalerie ». Une grande incertitude demeure sur l'identité de ce Anseau de Villiers, contemporain du Ansel II de Villiers seigneur de Domont et cousin de Pierre de Villiers : nous ne possédons pas ses armoiries.

¹²⁴⁰ Archives nationales, P 146, n° C IIIIXX X, fol. 126.

¹²⁴¹ Archives de Chantilly, 1-B-114, Beaurepaire, aveux de Pont-Sainte-Maxence

l'historique de l'occupation est énoncé. Puis les fiefs sont classés entre plusieurs catégories : anciens nobles chevaliers ou écuyers, veuves d'anciens nobles, anoblis et veuves d'anoblis, clerc, bourgeois, hommes du roi, individus sans qualité (roturiers) et statut inconnu ou fief sans propriétaire connu. Pour estimer l'évolution de la composition des fiefs, il a fallu parfois réaliser des reconstitutions à partir de sources et d'aveux secondaires.

3.3.1 Fresnoy, Villiers et Villiers de l'Isle-Adam

La reconstitution de l'ensemble des propriétés de la branche aînée des Villiers seigneur de Domont, puis seigneurs de Villiers-le-Bel et enfin de l'Isle-Adam est tout à fait possible du XII^e siècle jusqu'en 1428. La description de son évolution des possessions est indispensable pour comprendre sa montée dans la hiérarchie nobiliaire de l'Île-de-France.

3.3.1.1 Les origines

Les premiers seigneurs de Villiers, appelés Le Bel et seigneurs de Villiers-le-Bel ont déjà fait l'objet d'études approfondies¹²⁴². Mathieu le Bel, dans son aveu postérieur à 1146, ne fait référence qu'à l'ensemble du village de Villiers-le-Bel qu'il possède en propre, les habitants de l'enclos de Villiers-le-Bel, de celui de Saint-Brice, d'un bois et de sa terre de Soisy. Il ne fait aucunement mention d'une maison en particulier, d'une motte ou d'une quelconque fortification alors qu'il se trouve à la tête d'une quarantaine de fiefs qui sont listés par la suite dans l'acte¹²⁴³.

3.3.1.2 Les seigneurs de Domont et les seigneurs de Villiers-le-Bel

Au début du XIII^e siècle, deux branches distinctes des Villiers apparaissent, les seigneurs de Villiers-le-Bel, représentés par Amaury de Villiers, et ceux de Domont, menés

¹²⁴² D. RENAUX, *Villiers-le-Bel, op. cit.* Voir également Jean-Marc Roger, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers » dans *De Rhodes à Malte: le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte [exposition], Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, [4 avril-26 septembre 2004]*, Paris, Somogy, 2004, p. 81-100. Et également Rémy GUADAGNIN, « Émergence et apogée d'une lignée seigneuriale en Ile-de-France - La famille Le Bel - de Villiers - de l'Isle-Adam (XI^e-XVI^e siècle) » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 29-67. Voir aussi notre arbre généalogique dans le chapitre précédent.

¹²⁴³ Aveu de Mathieu le Bel à l'abbaye de Saint-Denis : Archives nationales, S 2309 n°9. L'analyse de l'aveu, la liste des vassaux et la localisation géographique des fiefs de Mathieu Le Bel se trouvent dans R. GUADAGNIN, « Émergence et apogée d'une lignée seigneuriale », art cit, p. 37-47. La liste de ces fiefs est détaillée dans N. CIVEL, *La fleur de France, op. cit.*

par Adam I seigneur de Domont¹²⁴⁴, puis par ses enfants Jean I de Villiers et Adam II de Villiers, tous deux sires de Domont¹²⁴⁵. La mention d'un seigneur de Villiers qui suit est celle de *Petrus de Villaribello*, Pierre de Villiers-le-Bel seigneur de Villiers-le-Bel, dans un échange effectué par le prieur de Villiers en 1279¹²⁴⁶. À la fin du même siècle, vers 1283¹²⁴⁷, un premier aveu détaillé de Pierre III de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel et descendant d'Amaury de Villiers¹²⁴⁸ montre la composition de la parentèle des Villiers et de ses possessions, principalement à Villiers-le-Bel, Ézanville et Domont. Dans cet aveu, deux seigneurs de Domont tiennent un fief de Pierre : messire Jean II de Villiers sire de Domont¹²⁴⁹ et Adam III de Domont. Cette situation rappelle des relations antérieures, celle d'un Adam chevalier de Villiers-le-Bel seigneur de Domont dans un acte de 1218 où est mentionné le seigneur féodal Pierre de Villiers-le-Bel¹²⁵⁰. Certaines des possessions de ces deux seigneurs de Domont sont communes ou jointives comme un fief constitué de vingt-quatre sols de cens et quatre deniers commun aux deux. Un hôte commun aux deux seigneurs est mentionné, il s'agit de Pierre le charpentier. Un demi-arpent de vigne est inclus dans le fief de Jehan de Domont qui est aussi une « partie de la mesure aden de domont ». Il est donc probable que Jehan et Adam soient frères. À partir de cette hypothèse, il est alors possible d'identifier les deux fiefs principaux des Villiers de Domont à Domont. D'un côté, Jehan mentionne la possession de treize arpents de terre, vingt-deux setiers, une mine d'avoine, vingt autres arpents de champarterelles, vingt arpents de terre à champart appartenant au propre de Jehan et non en partage avec son frère, onze hôtises et demi et vingt-quatre sols de cens communs, sans compter les chapons et les gélines à Noël et à Pâques, en somme un petit fief sans

¹²⁴⁴ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 126 et preuves p. 56-57. Voir aussi l'arbre généalogique donné dans le chapitre 3 dans le tableau 1.

¹²⁴⁵ Voir *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, op. cit. Voir aussi Archives nationales S 1416 n° 10 et S 2105 n° 10.

¹²⁴⁶ Archives nationales, S 2105 n° 26.

¹²⁴⁷ Archives nationales, S 2309 n°7, sans date. Un autre acte de Pierre de Villiers, une cession de terre à l'abbaye d'Hérivaux, se trouve dans Archives du Val d'Oise, 2H4, pièce concernant Pierre de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel, datée de 1283.

¹²⁴⁸ Pierre I de Villiers, fils de Gui de Villiers, est cité dans des documents entre 1210 (où il est mineur) et 1233, il est marié à Mahaut de Gamaches. Un autre Pierre de Villiers apparaît en 1279, puis en 1285. Pendant 47 ans, nous n'avons aucune trace des Villiers. Après quelques discussions avec Rémy Guadagnin, je retiens son hypothèse qu'il a existé un Pierre II, puis un Pierre III de Villiers.

¹²⁴⁹ Il s'agit certainement de Jean de Villiers marié à Perronelle de Chaumont, dont nous avons aussi conservé deux actes de 1273 et 1276, et son sceau un dextrochère et fanon, d'après Archives nationales S 2337 n°14. Les sceaux de Jean de Villiers sire de Domont et celui de Pierre seigneur de Villiers, daté de 1283, portent tous les deux sur le sceau un écu en chef avec un dextrochère. Ils font donc partie du même lignage. Voir J.-M. ROGER, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers », art cit, p. 84, notes n° 35 à 39.

¹²⁵⁰ Archives nationales, S 2105 n° 10.

mention de maison. Jean II de Villiers semble appartenir à la petite noblesse locale. De l'autre côté, son frère présumé, quant à lui, avoue une mesure, un peu plus de onze arpents de terre, treize setiers d'avoine, neuf arpens et demi de champarts, trente sols de cens en propre, mais deux fois moins de chapons et presque autant de gélines ainsi que treize hostises. Ces deux fiefs, assez petits, sont pratiquement équivalents. Cependant Jehan de Villiers déclare également trois arrière-fiefs fiefs d'Ézanville tenus par Guiot Gaust, Jehannot son fils et Henri Gart en partage avec Guiart Merencourt qui en a le quart. Cet aveu évoque également des fiefs à Gressy, à Champlâtreux et à Mitry. Nous nous écartons donc du modèle de la transmission de l'ensemble des fiefs au fils aîné, et nous trouvons au moins deux situations avec partage ou mise en commun des possessions, aussi bien à Domont qu'à Ézanville.

Ces informations sont cohérentes avec les informations issues du partage¹²⁵¹ entre les deux enfants de Jean II de Villiers, Jean III de Villiers seigneur de Domont et son frère Mahieu de Villiers : le premier conserve les villes de Villiers-le-Sec, de Villiers-le-Bel et d'Ézanville avec en plus une petite maison à Domont¹²⁵² et l'ensemble des bois et la justice des larrons. Son frère Mathieu possède le fief d'origine de Domont sur lequel nous possédons maintenant quelques indications : la grande maison de Domont avec jardin et colombier, la justice et seigneurie, toutes les mesures et hostises et tous les cens rentes champarts, terres gagnables, prés et vignes, trois muids d'avoine, avec six deniers de rente et chapons, trois quartiers de vigne, un autre arpent de vigne et deux ventes de bois. Contrairement à Villiers-le-Bel, les Villiers de Domont possédaient la seigneurie de toute la ville sans partage ou division avec d'autres familles, y compris les possessions des hoirs de leur cousin messire Jehan de Domont Daval. Ce partage nous apprend également que les possessions de Jean ont été étendues aux héritages de la mère de Jean, Pernelle de Chaumont. Ces derniers consistent en un fief de la Tour au bègue à Chaumont-en-Vexin et une rente sur le port de la Roche-Guyon. Mathieu récupère quant à lui un autre héritage de sa mère, la gruerie de la forêt de Thelle.

Les archives de l'abbaye de Saint-Denis évoquent ensuite vers 1350, soit environ soixante ans après le premier aveu, un autre dénombrement d'un autre seigneur de Villiers-le-Bel, un certain Jean de Fresnoy seigneur de Fresnoy-en-Thelle qui a remplacé Pierre de

¹²⁵¹ Archives nationales, série T, dossier 17, pièce sans numéro datée du 27 février 1329.

¹²⁵² En mars 1312, Jean de Villiers et sa femme Jeanne identifiée à Jeanne de Villiers (voir l'arbre généalogique) achètent un fief à Domont qui leur appartient donc en propre. Est-ce donc ce fief qu'ils conservent après le partage avec son frère Mathieu ?

Villiers¹²⁵³. Jean de Fresnoy est devenu seigneur de Villiers comme gendre de son prédécesseur Pierre de Villiers, qui n'a eu que deux filles. Les trois fiefs situés à Villiers et à Ézanville déjà cités sont également indiqués. Cette fois-ci, les deux propriétaires sont Jean de Villiers seigneur de Domont et son cousin Jean de Domont dit Daval. Cela conforte également l'hypothèse que la ville de Domont était divisée en deux fiefs principaux, la terre d'aval et la terre d'amont, d'où le nom de Domont¹²⁵⁴. Les deux seigneurs précédents sont donc remplacés par leurs héritiers ce qui nous conforte dans notre première hypothèse des deux frères. Le fief de Jean Domont Daval, qui est dit maître, correspond exactement au fief de son père. Son cousin Jehan III de Villiers sire de Domont possède un fief largement augmenté pour deux raisons. La partie principale de son fief a été augmentée de sept arpents de terre et de onze arpents de champarterelles qui doivent trente-trois sols de taille et non de cens. Ensuite, un autre fief est récupéré par Jean de Villiers à cause d'une confiscation sur les deux fils de Jean de Hérivaux suite à une « occision » qu'ils ont faite à Villiers-le-Bel. Ce nouveau fief est composé de dix-sept arpents de terre, onze sols de cens, quatre arpents et demi de champarterelles et deux setiers dix boisseaux d'avoine, en somme un îlot supplémentaire sans maison mais qui double sa superficie en arpents de terre. Enfin, Jehan de Villiers (III) a toujours trois arrière-fiefs à Ézanville.

Le 14 mars 1356 (n.st.), un aveu de Mathieu de Fresnoy contient de nouveau le détail des possessions des hoirs de feu messire Jean III de Villiers jadis sire de Domont¹²⁵⁵. En 1356, Jean III est donc mort. Son cousin Jean de Villiers Daval est toujours en vie, et partage en commun encore trente-trois sols de cens communs tout, comme leurs parents à la fin du siècle précédent. Au début de l'acte, les hoirs de Jean III ne sont pas nommés. Cependant, les fiefs d'Ézanville qu'il détenait sont avoués par Philippe de Villiers « fils jadis messire Jehan de Villiers sire de Domont¹²⁵⁶ », donc un fils cadet, et ce fief est tenu par Érant de Villiers seigneur d'Ézanville.

C'est à partir de cette deuxième moitié du XIV^e siècle que les branches cadettes des Villiers vont se développer dans la ville. Philippe va récupérer le moulin de la ville dit moulin

¹²⁵³ Archives nationales, S 2309 n° 8.

¹²⁵⁴ Archives nationales, T 37 n° 5, fol. 1v° : description du village de Domont.

¹²⁵⁵ Archives nationales, S 2438 p. 46-50.

¹²⁵⁶ Archives nationales, S 2438 p. 49.

fossart dont son fils Jacques va hériter¹²⁵⁷. Philippe, marié à Marguerite d'Aunay, est dit aussi seigneur d'Ognon¹²⁵⁸. Le frère de Philippe, Pierre dit Mauclerc, hérite de la terre de Champlâtreux¹²⁵⁹ que son père Jean III a acheté à Jean de Gacourt. A la mort de Philippe, son fils Jacques récupère le fief paternel sauf Oignon et concentre entre ses mains un nombre grandissant de propriétés. Jacques devient d'ailleurs au début du siècle suivant seigneur en partie de Villiers-le-Bel¹²⁶⁰, de Puiseux¹²⁶¹, du Plessis-Choisel¹²⁶² mais également de Sailleville. Il possède aussi la moitié de la maison et grange appelée la Grange-Nivelon¹²⁶³ située sur la ville de Courbert. Enfin, Érant de Villiers, le seigneur d'Ézanville, n'est pas connecté clairement au lignage, mais il est pratiquement certain qu'il en fait partie. Il est marié à Alips de Maissy et a pour enfants Jean et Pierre de Villiers seigneurs d'Ézanville¹²⁶⁴. A la mort d'Érant, cette dernière se remarie avec Adam de Villiers dit le Borgne, maître d'hôtel de la reine¹²⁶⁵. Une autre tige issue de Mahieu de Villiers possède aussi la ville de Domont. Son fils Robert de Villiers, puis son petit-fils Jean de Villiers seigneur de Domont lui succèdent dans la seigneurie.

Le 18 mars 1416, Jean II de Fresnoy, neveu de Mathieu de Fresnoy et petit-fils de Jean I de Fresnoy, rend un aveu de la seigneurie de Villiers-le-Bel à l'abbé de Saint-Denis¹²⁶⁶. Dans cet aveu, messire Jehan IV de Villiers seigneur de L'Isle-Adam déclare un fief qui fut à Jean III de Villiers écuyer et qu'il tient de Jean II de Fresnoy. La totalité du fief correspond à sa description donnée en 1356 à une exception près, importante. La terre qui fut à Pierre de Hérivaux, récupérée par Jean III, est déclarée dans un aveu de Pierre de Saint-Clair. Or il est

¹²⁵⁷ Archives nationales, S 2439, p. 1362. Aveu de Jacques de Villiers de la moitié du moulin dit Fossart les Garges.

¹²⁵⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-129, terre et seigneurie d'Ognon, aveu donné par Philippe de Villiers à Pierre d'Orgemont en date du 8 juin 1387.

¹²⁵⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BC-003, Champlâtreux, 3^e sac, extrait de l'aveu et dénombrement rendu à l'abbé de Saint-Denis par Jean IV de Villiers, 16 octobre 1428.

¹²⁶⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-078, Pontarmé, vente de la seigneurie de Pontarmé à Maurice de Ruilly, le 28 mai 1415.

¹²⁶¹ Archives nationales, S 321A : Jacques de Villiers seigneur du Puiseux en 1417 et 1425.

¹²⁶² Archives de l'Oise, G 2241, n°9, chapitre cathédral de Senlis, acte de Jacques de Villiers seigneur du Plessis-Choisel de 1425.

¹²⁶³ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-029, fol. 48v° : Jacques de Villiers seigneur de Villiers le bel, de Sailleville et grange nivelon.

¹²⁶⁴ Archives nationales, S 2440 p. 166, aveu de Jean du Fresnoy du 18 mars 1416. Alix de Maizy veuve d'Érant de Villiers est citée avec ses enfants Jean et Pierre de Villiers.

¹²⁶⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, fiefs de la seigneurie d'Ézanville, carton 1-BE-003, fiefs à Garges, aveu donné par Alips de Maissy, veuve d'Adam de Villiers dit le Borgne, maître d'hôtel de la reine, le 3 août 1405.

¹²⁶⁶ Archives nationales, S 2440, p. 113-168.

possible qu'une fille de Jean III ait été mariée à un seigneur de Saint-Clair car Bruneau de Saint-Clair est dit oncle de Pierre IV de Villiers, l'autre fils de Jean III, le grand maître d'hôtel et garde de l'oriflamme. Le lignage a pu donner en dot une partie du patrimoine de Villiers qui est déclaré par le seigneur de Saint Clerc.

Dans cet aveu, les deux autres branches de Villiers, celle des Villiers d'Ézanville et celle de Jacques de Villiers, sont encore présentes. On y apprend que Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam a récupéré le fief que tenait Alips de Maissy veuve d'Érart de Villiers et mère de Jean et de Pierre de Villiers d'Ézanville. Le fief de Champlâtreux, autrefois détenu par Pierre dit Mauclerc, est cité comme un fief tenu par Jacques de Villiers. Il comporte une grande maison avec jardin et fossés, douze arpents de terre à blé, trois autres arpents de terre au Val guiot, huit arpents de bois, le champart de vingt-quatre arpents de terre et sept sols de cens. Mais l'aveu nous livre aussi l'information selon laquelle Jacques de Villiers doit payer 20 livres de rente sur sa terre de Champlâtreux à Jeanne de Châtillon, la veuve de Pierre V de Villiers défunt chambellan du roi. Cette dernière a aussi connaissance sur les délits jusqu'à 60 sous d'amende sur ses hôtels de Villiers-le-Bel, et sur la terre de Charles de Fresnoy. Une partie du patrimoine des Villiers va donc aux affins. Si la seigneurie de Villiers-le-Bel appartient toujours en 1416 aux Fresnoy, elle change ensuite de propriétaire puisqu'en 1428, elle revient entre les mains de la branche aînée des Villiers, représentée par Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam¹²⁶⁷. À ce moment-là, une branche aînée et deux branches cadettes dominant la ville. Mais au début, du XV^e siècle, le centre névralgique des possessions des Villiers s'est réellement déplacé dans la vallée de l'Oise avec l'acquisition par Pierre IV de Villiers de la seigneurie de l'Isle-Adam. Celle-ci est décrite en détail dans l'aveu de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam¹²⁶⁸, son petit-fils, enregistré au même moment que celui de Guy VI de la Roche-Guyon puisqu'il est daté du 11 mars 1412 (n.st.).

Si nous observons la tendance de l'évolution de la nature des fiefs du seigneur de Villiers-le-Bel, vassal de l'abbaye de Saint-Denis, entre l'acte de 1356 et celui de 1416, nous constatons la part identique d'anciens nobles, 39% exactement sur un total de vingt-trois fiefs en 1356 et 39% d'anciens nobles sur un total de quarante-un fiefs en 1416¹²⁶⁹. Toutefois, le nombre d'individus sans qualité baisse, laissant la place à une recrudescence du

¹²⁶⁷ D. RENAUX, *Villiers-le-Bel*, op. cit., p. 70-71.

¹²⁶⁸ Archives nationales P 146 n° II^CXII, fol. 185-192.

¹²⁶⁹ Voir le **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.2.**

nombre de bourgeois des villes de Paris, Saint-Denis et Rouen. La répartition des fiefs dans l'aveu de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam en 1411 montre aussi, dans une population de quatre-vingt-huit fiefs, une présence d'au moins 33% d'anciens nobles¹²⁷⁰. La proportion d'individus au statut inconnu est cependant plus élevée qu'à Villiers-le-Bel puisqu'elle s'établit à 25% du total. Malgré le pourcentage de fiefs non occupés non négligeable, la part des fiefs toujours occupés par les anciens nobles est égal au moins au tiers du total pour les fiefs de la seigneurie de Villiers-le-Bel et de l'Isle-Adam, même pendant la guerre civile. Les anciens nobles s'efforcent d'exploiter ces fiefs puisqu'ils mentionnent très régulièrement la valeur de leur parcelle ou des redevances dues par leurs tenanciers. Le renouvellement des tenanciers par la bourgeoisie montante, qui occupe 22% des fiefs à Villiers-le-Bel en 1416 alors qu'ils étaient absents en 1356, assure aussi une rentrée plus régulière de cens et compense les défections des paysans ou des individus sans qualité, dont le pourcentage évolue à la baisse de 57% en 1356 à 22% en 1416. La répartition des fiefs de l'Isle-Adam en dehors des anciens nobles est moins nette puisque le statut social d'un quart des fiefs est inconnu. Toutefois, 2% des fiefs sont des bourgeois et 14%, des anoblis, qui tous relèvent les fiefs en déshérence.

3.3.2 Les Montmorency

En ce qui concerne les Montmorency, Brigitte Bedos-Rezak a déjà mené une étude très intéressante sur la composition sociale des vassaux de Charles I^{er} de Montmorency¹²⁷¹ et de ses prédécesseurs jusqu'en mai 1368 à partir du cartulaire des fiefs de Montmorency du XIV^e siècle¹²⁷² et de l'aveu de Charles I^{er} de Montmorency du 2 mai 1368¹²⁷³. Dans cette étude, elle met en avant la disparition des vieux lignages nobles locaux au profit d'une occupation accrue des territoires par les roturiers, les notables enrichis, les bourgeois et les anoblis. Elle affirme cependant le maintien du groupe nobiliaire grâce à l'arrivée de ces anoblis qui régénèrent le groupe, et au service du roi qu'ils choisissent au détriment du « métier des armes et de leur vie rurale¹²⁷⁴ ». Toutefois, précise-t-elle, « un graphique plus

¹²⁷⁰ Voir le **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.3.**

¹²⁷¹ Brigitte BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 307-329.

¹²⁷² Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-025.

¹²⁷³ Archives nationales, P 129 n° 41

¹²⁷⁴ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368, op. cit.*, p. 183, 204.

précis aurait aidé à distinguer récents chevaliers et écuyers des anciens de vieille souche¹²⁷⁵ ». Nous choisissons donc d'élaborer ce graphique pour discuter et préciser les conclusions de l'auteur sur une période rallongée et étendue au premier tiers du XV^e siècle. Pour cela, non seulement nous utilisons de nouveau comme référentiel les sources citées précédemment, mais nous étendons l'étude aux cartulaires postérieurs.

3.3.2.1 Examen du cartulaire des Montmorency du début du XV^e siècle

Si nous comptabilisons le nombre d'actes d'hommage par année dans le répertoire d'aveux et d'hommages¹²⁷⁶ faits aux seigneurs de Montmorency entre 1414 et 1470, les aveux sont présentés de manière continue entre 1414 et janvier 1417 (n.st.). En fait, Jacques de Montmorency est mort en 1414 et le premier aveu date de novembre 1414. Jean II de Montmorency n'a alors que 10 ans. Philippa de Melun sa mère prend en charge ses biens jusqu'à sa mort en 1419, date à laquelle Jean atteint sa majorité. À partir de 1418, les Bourguignons s'emparent de l'Île-de-France. Jean épouse en 1422 Jeanne de Fosseux, fille d'un collaborateur proche du duc de Bourgogne. Les aveux qui s'étaient raréfiés depuis 1417 réapparaissent régulièrement à partir de 1422 et surtout depuis juillet 1424. L'enregistrement d'actes dans les cartulaires des Montmorency implique, d'une part, que les seigneurs détiennent toujours leurs fiefs qui ne leur sont donc pas confisqués, et que d'autre part, des individus reconnaissent leurs fiefs comme mouvant toujours de la châtellenie et du seigneur de Montmorency. La Figure 22 qui suit implique donc que Jean de Montmorency appartient de manière certaine au parti anglo-bourguignon entre juillet 1422 et la fin du mois de mai 1429¹²⁷⁷. Puis les aveux disparaissent brutalement à la fin du mois de mai 1429. Ils ne réapparaissent dans le cartulaire régulièrement qu'en mai 1436.

L'absence total d'acte entre cette date et mai 1436, soit à partir du moment où Charles VII part pour son sacre jusqu'à la date du retour des Français à Paris le 13 avril 1436, s'explique certainement par la confiscation de la seigneurie de Montmorency du 10 septembre 1429 par le duc de Bedford¹²⁷⁸. À partir de l'aveu de 1368 et différents cartulaires des actes

¹²⁷⁵ *Ibid.*, p. 204.

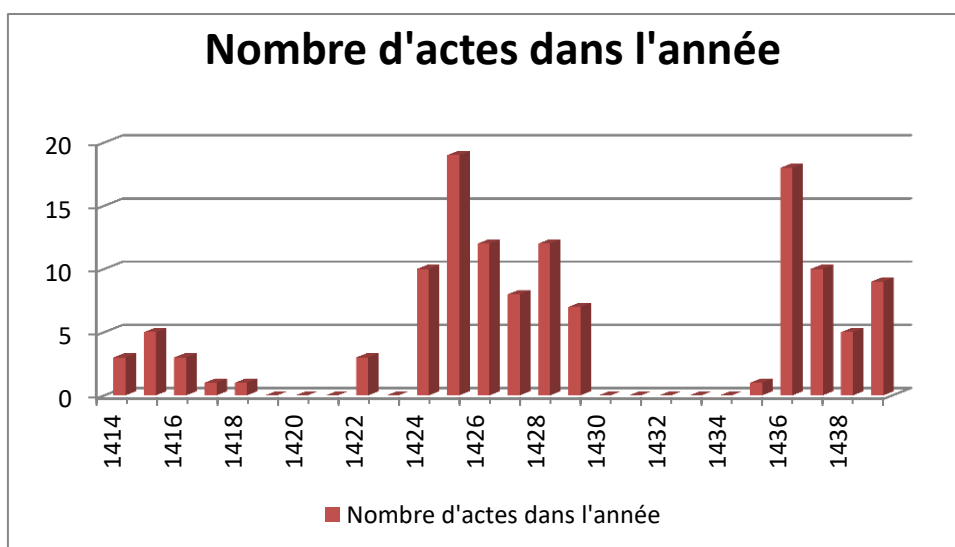
¹²⁷⁶ Archives de Chantilly, Musée Condé, registre 2-BA-030 : registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470. Quelques aveux de cette période se retrouvent aussi dans le registre 2-BA-027.

¹²⁷⁷ Ce fait est discuté de manière plus détaillée dans le chapitre suivant sur les partis nobiliaires.

¹²⁷⁸ Du Chesne nous a transmis la teneur de la lettre du duc de Bedford portant sur la confiscation de la seigneurie de Montmorency, voir A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 233.

enregistrés par le seigneur de Montmorency, nous tentons une reconstitution des fiefs de la châtellenie sur la période 1368-1437, pour connaître la composition sociale des fiefés.

Figure 22 : évolution du nombre d'actes répertoriés dans les cartulaires des seigneurs de Montmorency entre novembre 1414 et octobre 1439.



3.3.2.2 Comparaison du statut des fiefés de Montmorency entre 1368 et 1437

Dans l'aveu du 2 mai 1368 dans le premier cartulaire de Montmorency, cent vingt-trois fiefés sont évoqués. Le pourcentage d'individus non nobles est égal à 37%. Nous retrouvons aussi 4% de clercs, 4% de sergents d'arme du roi, 2% d'avocats royaux et 53% de nobles¹²⁷⁹, ce qui définit une majorité encore confortable pour les nobles. Certes, l'auteure avait bien confirmé le maintien nobiliaire mais avait précisé le rôle accru des anoblis, des « nouveaux arrivants dotés du titre de chevalier ou d'écuyer appartenant à une noblesse de seconde zone »¹²⁸⁰ et la disparition des vieux lignages nobles. Elle affirmait même que « l'arrivée des bourgeois n'est pas due à l'appauvrissement des sires de Montmorency mais à celui de leurs vassaux des XI^e et XII^e siècles¹²⁸¹ », tout en relevant « quelques rares familles

¹²⁷⁹ Voir le **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.4**. Dans le tableau de son ouvrage B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, *op. cit.*, p. 203 indiquant la courbe des patrimoines nobles et roturiers, Mme Bedos-Rezak donne environ 39% de non nobles et 43% de nobles.

¹²⁸⁰ *Ibid.*, p. 195.

¹²⁸¹ *Ibid.*, p. 185.

qui échappèrent à ce destin : les Choisel de Chennevières, les Puiseux qui ne font que mieux ressortir par leur isolement le changement de tenanciers qui s'opéra dès le début du XIV^e siècle »¹²⁸². Nous devons cependant nuancer cette remarque.

En effet, il faut noter en 1368 que le total des 53% fiefs tenus par des nobles est décomposé en un pourcentage de 20% de fiefs tenus par des anoblis et en un autre pourcentage de 33% tenus par des anciens nobles. Le graphe montre donc la présence d'au moins un tiers d'anciens nobles dans l'ensemble des fieffés. Ils n'ont donc pas encore disparu en 1368 !! En étudiant les cartulaires des actes enregistrés¹²⁸³ auprès du seigneur de Montmorency de mai 1368 à décembre 1437, en observant les aveux et dénombrements des archives de Chantilly, nous pouvons retracer l'évolution des fiefs et arrière fiefs de leurs dépendants sur la même période. Et ils ne disparaissent pas non plus dans la première moitié du XV^e siècle¹²⁸⁴. Sur la période 1425-1437, 30,7 % des fiefs sont encore occupés par des anciens nobles (34% si on ne tient pas compte des incertitudes sur la nature de quelques fieffés et sur l'absence de dépendants sur d'autres parcelles), en somme une baisse très faible de 3% par rapport à 1368. De plus, 20% des fiefs sont possédés par des anoblis, chiffre constant par rapport à 1368. La part des anciens nobles dans les fieffés de la châtellenie de Montmorency n'a quasiment pas baissé entre 1368 et 1437, et reste toujours à un niveau proche du tiers des individus cités dans les aveux des Montmorency. Leur présence économique est toujours conservée. Ils présentent des aveux précis de leurs réserves et font état des redevances qu'ils perçoivent, ce qui démontre qu'ils occupent les fiefs et qu'ils les exploitent aussi.

Certes, les Bailleul et les seigneurs de Franconville disparaissent, tout comme les seigneurs de Piscop ou d'Eaubonne¹²⁸⁵. Toutefois, tout comme le lignage des Franconville fusionne avec celui des Bateste, les seigneurs d'Eaubonne fusionnent avec les Choisel de

¹²⁸² *Ibid.*, p. 195.

¹²⁸³ Les cartulaires utilisés se trouvent à la bibliothèque du Musée Condé du château de Chantilly. Ils sont référencés 2-BA-025 pour la fin du XIV^e siècle, 2-BA-027 pour la fin du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle, et 2-BA-029, qui regroupe des actes de la deuxième moitié du XV^e siècle, mais qui contient 1 acte de 1398 et un acte de 1425, et enfin le cartulaire 2-BA-030, registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470. Nous nous sommes arrêtés au dernier acte du 26 décembre 1437, un acte de déclaration de rente par les chanoines de Montmorency sur les biens de Jean de Promont et de sa femme Isabelle à Eaubonne. Signalons toutefois un acte du 27 juin 1438 de Jean de Billy d'un aveu pour son fief à Domont, qui fut autrefois à Antoine de Billy et à Jean de Villiers, fils de Robert, avant lui.

¹²⁸⁴ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.5.

¹²⁸⁵ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 160-162, 169-171, 173-177.

Chennevières¹²⁸⁶ qui font l'objet de l'étude de cette thèse. Et ces derniers ne sont pas isolés, bien au contraire. S'ils se maintiennent en 1368, mais disparaissent toutefois au profit d'autres vieux lignages comme les Villiers seigneurs de Villiers-le-Bel pour le Plessis-Choisel ou au profit du bourgeois Jean Le Fruitier pour Chennevières¹²⁸⁷, d'autres lignages de vieux vassaux des Montmorency perdurent. C'est le cas des Puiseux, déjà évoqués par Brigitte Bedos-Rezak¹²⁸⁸, mais aussi celui des Belloy, des Fresnoy, des Garges et des Soisy.

Les registres de Philippe Auguste cite Guillaume de Beelay dans la liste des vassaux du comte de Beaumont¹²⁸⁹, que nous rapprochons des seigneurs de Belloy. En février 1279, Guy de Belloy, sire de Beeloy, de Morangle et de Villaines-en-France, est homme-lige du vidame d'Amiens seigneur de Piquigny¹²⁹⁰. Jean de Belloy, son fils, puis Jacques de Belloy, son petit-fils¹²⁹¹, rendent un aveu pour la terre de Courcelles-les-Pontoise¹²⁹². Le 19 janvier 1367, Jacques de *Beellay* rend un aveu pour la terre de Saucourt à cause de damoiselle Philippe de Montmorency¹²⁹³. Or Philippe de Montmorency a bien comme premier mari

¹²⁸⁶ D'après *Ibid.*, p. 171-172., Jean de Chennevières aurait épousé Jeanne d'Eaubonne, la dernière héritière du lignage des seigneurs d'Eaubonne. Or nous savons déjà que Guillaume Choisel de Chennevières et Thibaut d'Eaubonne sont seigneurs de Villeron (Bibliothèque municipale de Senlis, Afforty tome XVII p750-751, Archives de Chaalis, Vaulaurens liasse 6 n°131 al cote 15A). De même, Jean I de Chennevières, époux de Jeanne la Thiaise et père de Jean II de Chennevières, est aussi dit seigneur de Villeron (Archives de l'Oise, H 5525, acte de l'abbaye de Chaalis, Vaulaurent, de 1343, ancienne côte toujours indiquée sur l'acte : liasse 6 n° 132 cote 15B). Jean II de Chennevières est donc proche des derniers seigneurs d'Eaubonne, il est donc possible que ce Jean soit marié avec une Jeanne d'Eaubonne. Il s'est cependant marié une seconde fois avec Jeanne du Fresnoy puisqu'il rend avec elle un aveu de ses fiefs de Moussy-le-Vieux (Archives de Chantilly, musée Condé, registre I-CA-028, Moussy-le-Vieux).

¹²⁸⁷ En 1367, dans la châtellenie de Montmorency, deux branches des Choisel de Chennevières subsistent, une à Chennevières les Louvres avec Guillaume Choisel de Chennevières et Guiot son fils, une autre à Eaubonne avec Jean II de Chennevières (Archives nationales, P 129, fol. 70v°). Notons également que Jacques de Chennevières, un des meneurs de la révolte des Jacques de 1358 devenu prévôt de Montmorency, était possessionné à Eaubonne, mais aucun lien n'a pu être établi, voir Archives de Chantilly, musée Condé, cartulaire de Montmorency 2-BA-025, fol. 21. Le 5 juillet 1422, Guillaume le Fruitier, époux de Regnaulde Choisel de Chennevières fille de Guillaume Choisel de Chennevières, rend un aveu pour les terres de Chennevières. Son fils Jean le Fruitier rend le même aveu le 27 juin 1436 (Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-030 registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470). Toutefois, à la mort de Jean, c'est la seconde femme de Guillaume le Fruitier, Jacqueline de Belloy, une descendante d'un autre vieux lignage noble, qui rend aveu pour la même terre le 24 janvier 1441.

¹²⁸⁸ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 163.

¹²⁸⁹ *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 23, Paris, V. Palmé, 1894, p. 675-676 n°316-317.

¹²⁹⁰ Claude-François-Marie de BELLOY, *Généalogie de la Maison de Belloy, dressée sur titres originaux, sur d'anciennes montres, acquits ou quittances de services militaires, rôles des compagnies... sur des manuscrits de la Bibliothèque du Roy et autres, sur des arrêts du Conseil d'État de Sa Majesté...*, Paris, impr. de Thiboust, 1747, p. 15-16.

¹²⁹¹ *Ibid.*, p. 17-19.

¹²⁹² Pour Jean de Belloy, voir Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-025, fol. 84, cartulaire des fiefs de Montmorency, XIV^e siècle. Pour Jacques de Belloy, voir Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-027, fol. 84, cartulaire des fiefs de Montmorency commencé au XIV^e siècle et continué au XV^e siècle.

¹²⁹³ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-039, terre et seigneurie de Saucourt.

Jacques de Belloy seigneur de Belloy-en-France. Jacques de Belloy possède quelques fiefs qui furent à Mathieu de Montmorency par sa femme, Philippe de Montmorency. Un arrière-fief dépend de la maison de Bertrandfosse¹²⁹⁴ située à Plailly. Il détient enfin un arrière-fief à Belloy-en-France. Il le tient du sire de Chambly, sire de Viarmes¹²⁹⁵. Son frère Guillaume de Belloy rend un aveu pour d'autres fiefs situés à Plailly et Montmélian. Le 3 octobre 1406, Philippe de Belloy rend un aveu pour un fief à Villiers-le-Bel à l'abbaye de Saint-Denis, à cause de sa femme Marguerite de Fresnoy, parente du seigneur de Villiers-le-Bel¹²⁹⁶, Jean du Fresnoy. Jacqueline de Belloy épouse en seconde noce Guillaume Le Fruitier, et rend aveu pour le fief des Chennevières le 24 janvier 1441 et le 22 juin 1443¹²⁹⁷ en tant que veuve de Guillaume Le Fruitier, ce dernier ayant eu comme première épouse Regnaulde Choisel de Chennevières. Quant aux Fresnoy, seigneurs de Fresnoy-en-Thelle et de Villiers-le-Bel, ces derniers sont cités dans les registres de Philippe Auguste dans la suite du comte de Beaumont¹²⁹⁸. Puis Jean de Fresnoy rend aveu pour son fief de Villiers-le-Bel le 18 mars 1417¹²⁹⁹. Jeanne de Fresnoy a pour vassal Guillaume Choisel de Chennevières, et, comme nous l'avons déjà signalé, Marguerite de Fresnoy a Philippe de Belloy pour époux. Les Garges, eux, se retrouvent au milieu du XIII^e siècle apparentés au lignage des Groslay et aux seigneurs de Villiers-Adam¹³⁰⁰. Il s'agit là aussi d'un ancien lignage qui se prolonge même au XVI^e siècle. Le 6 janvier, Marguerite de Gascourt, veuve de Gilles de Garges, son premier mari et mère de Jean de Garges, rend un aveu pour le fief de Barges, une maison à Montmorency, des vignes à Deuil et à Montmorency, le 6 janvier 1368, et son fils Jean rend le même aveu le 8 mai 1398. Le 28 mai 1424, Raoul de Garges rend aveu pour un fief sis à Soisy, nommé le fief de la Chaumette¹³⁰¹. Raoul de Garges est le grand-père de trois frères, Christophe de Garges, Jean de Garges et Pierre de Garges qui se distinguent plus tard dans le service du connétable Anne de Montmorency¹³⁰². Les Soisy remontent à Jean de Soisy dans

¹²⁹⁴ Archives nationales, S 2439, n° 1122, 1123, arrière-fief de Jacques de Belloy qui fut à Mathieu de Montmorency.

¹²⁹⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-025, fol. 28v°

¹²⁹⁶ Archives nationales, S 2309 sans numéro, acte de Philippe de Belloy et de Marguerite de Fresnoy.

¹²⁹⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-030, registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470, classification des actes par date.

¹²⁹⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-023.

¹²⁹⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BC-001, inventaire des titres de Villiers-le-Bel.

¹³⁰⁰ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 180-182. Philippe de Garges rend aveu pour le fief de la mairie de Montmorency vers la fin du XIII^e siècle, Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-023.

¹³⁰¹ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-030, fol. 9.

¹³⁰² Thierry RENTET, *Anne de Montmorency : grand maître de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 58 et note n°8. Pierre des Garges est capitaine du château de Chantilly, Jean est

l'armorial Wijnbergen¹³⁰³. Isabeau de Soisy fut l'épouse de Mathieu de Montmorency seigneur de Conflans, et mourut en 1344¹³⁰⁴. Jean de Soisy, déjà écuyer en 1392, rend un autre aveu en 1417 à Dugny¹³⁰⁵. En 1428, le 12 mars, Thibaud de Soisy rend un aveu pour un fief à Deuil¹³⁰⁶, et le même, ou un autre Thibaut de Soisy apparenté, rend un autre aveu à Deuil le 21 septembre 1442¹³⁰⁷.

Belloy, Fresnoy, Soisy, Garges, auxquels on aurait pu rajouter les Bouconvilliers, voici des petits lignages d'anciens nobles locaux qui subsistent encore au début du XV^e siècle, mais qui ne se trouvent pourtant pas dans les armoriaux et le dénombrement des soixante-trois lignages comptabilisés dans le premier chapitre de cette thèse. Il existe donc certainement d'autres parentèles qui n'ont pas approché les institutions royales ou princières et qui sont difficilement détectables dans les sources. Mais ils existent et il serait intéressant par la suite d'en généraliser l'étude. Cet aspect montre bien la « résilience » de certaines lignées d'anciens nobles de la basse noblesse.

L'échelle supérieure des grands lignages régionaux est dominée par les Villiers, les Trie et les Bouteiller de Senlis dans une moindre mesure, et les Montmorency qui continuent à asseoir la mainmise sur leur châtellenie grâce à leurs nombreuses branches cadettes à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle.

Dans les cartulaires des Montmorency, nous retrouvons la trace de membres du lignage des Villiers que nous avons aperçu dans les actes de l'abbaye de Saint-Denis et dans la chambre des comptes. Les Villiers sont présents pendant toute la période dans la châtellenie de Montmorency. La branche des Villiers-le-Bel possède toujours une partie de Villiers-le-Bel et Ézanville : Philippe de Villiers, frère de Pierre IV de Villiers le grand maître d'hôtel de Charles V, marié à Marguerite d'Aunay, précède son fils, Jacques de Villiers, marié à Regnaulde Choisel de Chennevières. Jacques de Villiers vit très longtemps puisqu'il est

receveur des terres de Damville et Christophe est capitaine de la Fère-en-Tardenois. Les Garges portent d'or, au lion armé et lampassé de gueules.

¹³⁰³ Jehan de Soisy porte un bandé argent-gueules au chef d'or au lambel d'azur et serait issu du lignage des Attainville d'après N. Civel,

¹³⁰⁴ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 542-543.

¹³⁰⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BC-003, fief Goujon à Villiers-le-Bel

¹³⁰⁶ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-030, fol. 14v°, fief de Thibaut de Soisy à Deuil.

¹³⁰⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-029, fol. 51-56, fief de Thibaut de Soisy à Deuil. Ces petits lignages s'allient aussi entre eux puisqu'en 1464, Jacques de Soisy, qui possède un fief à Groslay, est marié à Catherine des Garges, fille de Regnaut des Garges, en 1464 : voir Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-029, fol. 100.

encore cité dans l'aveu de Jacques de Villiers de l'Isle-Adam, le fils du maréchal Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, le 2 mars 1453¹³⁰⁸. La branche des Villiers de Domont possède des fiefs à Domont transmis aux descendants de la branche des Billy. Pernelle de Villiers, dame de Mauregard, veuve d'Antoine de Billy, rend un aveu pour le fief de Domont le 5 janvier 1416¹³⁰⁹. Si les Champluisant rendent un aveu pour le même fief au château de la Chasse le 27 décembre 1425¹³¹⁰, une autre partie est détenue par la branche des Baudrain de Villiers, dont le rattachement à la branche aînée n'est pas clairement établi. Mais un représentant de la branche, Ansel de Villiers seigneur de Domont, est dit cousin de Pierre de Villiers le grand chambellan de Charles V¹³¹¹. Il brise également ses armes par changement de couleur.

S'ils sont principalement devenus seigneurs de Saint-Chartier à la fin du XIV^e siècle, les Bouteiller de Senlis, après leur départ de leur seigneurie de Chantilly, reviennent dans la région et reprennent quelques fiefs : celui de Sermoise, de Brasseuse et de Moussy-le-Neuf. Le fief de Moussy-le-Neuf est conséquent puisqu'en 1398, il représente presque vingt folios du registre d'aveux des Montmorency¹³¹².

Les Montmorency, quant à eux, réussissent à maintenir leur domination dans la châtelainie grâce à l'installation des nombreuses branches cadettes sur de nombreux fiefs de la châtelainie. Ces dernières sont au nombre de cinq : une branche mineure des Montmorency-Laval, celle des Montmorency-Saint-Leu, les Montmorency-Beaussault seigneurs de Conflans, les Montmorency-Auvraymesnil seigneurs de Goussainville et de Bouqueval et les Montmorency-Marly seigneurs de Marly-le-Châtel. Ces branches sont identifiées dans la thèse de Brigitte Bedos-Rezak qui a bien observé cette situation jusqu'en 1368¹³¹³. Cette situation subsiste encore jusqu'en 1440 malgré les aléas dus à l'absence de descendance mâle pour certaines branches. La châtelainie passe aux mains de Jacques de Montmorency, son fils

¹³⁰⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-029, fol. 88v°-89r. Jacques de Villiers de l'Isle-Adam distingue son cousin Jacques de lui-même, puisqu'il évoque « messire Jacques de Villiers chevalier » et utilise le vocable « moi-même » dans la même phrase, ou « messire Jacques de Villiers chevalier dessus nommé », dans un aveu qui commence par « Je Jacques de Villiers escuier seigneur de Lille Adam ». On voit là encore que contrairement au cousin de son grand-père Pierre V, il n'est pas adoubé chevalier. Il le sera en 1464, voir Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-029, fol. 36r°.

¹³⁰⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-030, fol. 5v°.

¹³¹⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-030, fol. 8v°.

¹³¹¹ Archives nationales, T 37 dossier n° 18, acte du 11 mars 1380.

¹³¹² Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-029, fol. 67-86.

¹³¹³ Pour les Montmorency-Laval, voir B. Bedos-Rezak, *La Châtelainie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 185-186., pour les Montmorency Saint-Leu, voir *Ibid.*, p. 186-188., pour les Montmorency-Beaussault, voir *Ibid.*, p. 188-192., pour les Montmorency-Auvraymesnil, voir *Ibid.*, p. 192-195. et enfin pour les Montmorency-Marly, voir *Ibid.*, p. 195 et note n° 186.

ainé, puis à son petit-fils, Jean II de Montmorency. Ce dernier enregistre des hommages de fiefs dans son cartulaire régulièrement¹³¹⁴, sauf sur la période 1429-1436, où l'absence d'hommage semble coïncider avec le ralliement de Jean II de Montmorency à Charles VII et la confiscation de ses fiefs par Henri VI roi d'Angleterre et de France en septembre 1429¹³¹⁵. Des regroupements s'opérèrent dans les différentes branches au début du XV^e siècle, sans atténuer la domination de la famille. Jacques et Jean de Montmorency durent opérer des retraits lignagers pour défendre les possessions des seigneurs de Montmorency-Laval. Ils reprirent aussi les fiefs issus de la maison des Montmorency-Saint Leu.

La branche des Montmorency-Beaussault était issue d'Érard de Montmorency frère cadet de Mathieu IV de Montmorency. Mathieu de Montmorency, le quatrième fils d'Érard de Montmorency et de Clémence du Muret, eut la seigneurie de Montsoul, celle de Conflans en partie, des fiefs à Bethemont, et le château de Maffliers. Avec sa femme Isabelle de Soisy, il laissa au moins trois filles : Blanche de Montmorency mariée à Guy de Courlandon, une fille de prénom inconnu mariée à Simon de la Queue et Philippe mariée à Jacques de Belloy que nous avons abordé précédemment. Ce dernier transfère son fief de Socourt à son gendre Gasce de Bouconvilliers marié à sa fille Philippotte¹³¹⁶, qui rend hommage pour ce fief le 20 février 1379. Ces transmissions de fief démontrent concrètement que des lignages d'anciens nobles appartenant aux premiers vassaux des Montmorency se transfèrent encore des propriétés dans la châtellenie. L'autre branche des Montmorency-Auvraymesnil était issue de Mathieu I de Montmorency-Auvraymesnil, frère cadet de Charles I^{er} de Montmorency et petit-fils de Mathieu IV de Montmorency. Mathieu I eut deux fils, Mathieu II de Montmorency-Auvraymesnil et Jean de Montmorency dit Esclabor. Après avoir récupéré les héritages des filles de la branche des Montmorency-Beaussault, Esclabor réunifia le fief de Maffliers et de Béthemont pour lequel il rendit un aveu le 13 avril 1399 à Jacques de Montmorency¹³¹⁷. Mais si, par la suite, Esclabor, criblé de dettes et sans enfant, dut vendre ses fiefs, l'avenir fut plus radieux pour son frère aîné, Mathieu II de Montmorency-Auvraymesnil

¹³¹⁴ Il enregistre même un aveu d'un seigneur anglais, Guillaume de Cliford, pour un fief de Villiers à Damville le 16 juin 1424. L'hypothèse que Jean II de Montmorency était chambellan du roi Charles VII à cette époque semble donc difficile à croire.

¹³¹⁵ Voir chapitre 6 sur l'étude de la place de Jean de Montmorency dans le jeu des partis.

¹³¹⁶ B. BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 189. L'aveu de Gasce de Bouconvilliers pour la terre de Saucourt à cause de sa femme Philippe de Montmorency, le 20 février 1380, se trouve dans Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-BA-039 Chauvry, fief de Saucourt, aveu du 20 février 1380 ;

¹³¹⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, 1-BA-041, d'après Éliane BEAU et Jean-Pierre BEAU, *Histoire de Montsoul et de Maffliers*, Saint-Ouen-l'Aumône, Éditions. du Valhermeil, 1995, p. 44, note 42. Il est saisi du fief à cause de ses dettes le 28 mai 1412.

seigneur de Goussainville et de Bouqueval. Après la mort de Mathieu II, sa femme Jeanne Braque rend aveu pour le fief de Bouqueval le 19 septembre 1424 et son fils Charles de Montmorency-Auvraymesnil avoue le même fief le 12 août 1437.

En somme, les lignages de la moyenne et haute noblesse résistent parfaitement aux aléas des XIV^e et XV^e siècles. S'ils ne parviennent pas à éviter la disparition de certaines branches cadettes causée surtout par des facteurs biologiques, l'absence d'héritier pour la branche des Villiers-le-Bel, ces dernières sont supplantées par l'éclosion de nouvelles branches. La disparition de la branche des Montmorency à Maffliers est compensée par l'apparition de celle des Montmorency-Auvraymesnil.

3.3.3 Les seigneurs de Chantilly : les Montmorency-Laval et les d'Orgemont

L'étude des fiefs de Chantilly, de la tour de Montmélian et de Moussy-le-Neuf, est fondamentale car elle concerne une grande partie des fiefs du nord du pays de France et de la région de Chantilly. L'origine des d'Orgemont est encore débattue, anciens nobles ou anoblis récents¹³¹⁸. Toutefois, de nombreux anciens nobles franciliens propriétaires fonciers se retrouvent dans les pages de leurs aveux. Ce fait justifie donc leur sélection dans ces pages, d'autant plus qu'ils constituent un lignage intermédiaire. Leur travail de regroupement et d'entretien des fiefs permet aux Montmorency de succéder¹³¹⁹ aux Bouteiller de Senlis et aux Montmorency-Laval comme anciens nobles seigneurs du fief de Chantilly et de leurs dépendances en 1454. Il s'agit en somme d'une étude complémentaire de celle du patrimoine des Montmorency. Il serait également intéressant de comparer ces études avec celle de l'inventaire des aveux des fiefs appartenant à l'abbaye de Saint-Denis en 1415, contenu dans le livre des fiefs¹³²⁰.

Malheureusement, le travail de reconstitution de l'évolution des fiefs à Chantilly est particulièrement délicat. Pourtant, au départ, tout semble simple. Les archives ont relevé des aveux et des ventes de la châtellenie de Chantilly, de la tour de Montmélian et de Moussy-le-

¹³¹⁸ Cette affirmation est cependant discutée. Les premiers d'Orgemont connus seraient des bourgeois de Lagny sur Marne, Pierre et Jean, d'après Léon Marie Mirot, *Les d'Orgemont*, Genève, Slatkine, 1977, p. 73-74. Ils formeraient dans ce cas une exception dans notre corpus d'individus étudiés,

¹³¹⁹ Jean de Montmorency épouse en 1454 Marguerite d'Orgemont l'héritière de la lignée des d'Orgemont. Voir A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit.

¹³²⁰ Archives nationales, S 2439. L'intérêt ici serait d'utiliser les aveux des dépendances de Saint-Denis, de Tremblay, de Montmélian, de Corneilles en Parisis, de Rueil, d'Ullis Saint Georges, et de Cergy. La démarche a été initiée, il serait intéressant de la compléter.

Neuf en 1376, 1386, 1389, 1401, 1426 et 1445. Il nous semble intéressant de relever la répartition des fiefs par qualité et d'évaluer leur évolution sur 70 ans, aidé en cela par les études de Gustave Macon¹³²¹.

Une première difficulté apparaît qu'il faut préciser dès le départ. Une partie de Montmélian et le domaine de Chantilly sont réunis dès février 1227 par Guillaume II Le Bouteiller de Senlis ou de Chantilly après partage de la succession de son père Gui V avec ses frères Gui VI sire d'Ermenonville et Raoul I sire de Luzarches¹³²². Mais la seigneurie de Montmélian est divisée en deux : d'un côté des fiefs dépendant de la tour de Montmélian, certainement des restes de la maison des Bouteiller, et de l'autre, des fiefs dépendant du château de Montmélian, récupérés par l'abbaye de Saint-Denis. Les mêmes individus peuvent donc dépendre du seigneur de Chantilly ou de l'abbaye de Saint-Denis. D'ailleurs dans les archives de Saint-Denis, notamment les registres S 2438 à S 2440, nous retrouvons aussi les traces de fiefs contenant des noms de tenanciers cités dans les aveux de Chantilly. Ensuite, les aveux ne sont pas tous exhaustifs et peuvent contenir des erreurs. Les tenanciers des fiefs de Chantilly et de ses dépendances sont évoqués en détail pour la première fois dans l'aveu et dénombrement de Guy II de Montmorency-Laval du 8 juin 1376, transcrit dans les registres de la Chambre des comptes¹³²³. L'aveu cite soixante-dix fiefs et arrière-fiefs, mais le seigneur avoue que, s'il connaît l'identité de l'ancien propriétaire, aucun hommage ne lui a été fait pour vingt-neuf d'entre eux, en énonçant la phrase suivante :

« Je, sire de Chantilly dessus nommé, n'ay present ne n'euz onques hommes ou vassaux qui en feissent foy et hommage a moi. Pourquoi j'ay iceulx fiefz fait saisir et mettre en ma main avecques les arriere fiefz et ay intencion de iceulx, avecques leurs fruiz et emolumens, lever et percevoir a deffaulte de hommes. ¹³²⁴ »

Le seigneur de Chantilly donne des informations au sujet de son ignorance d'un certain nombre d'informations concernant les fiefs abandonnés. Il évoque pour cela, en plus des guerres, les difficultés liées aux différentes transactions passées entre les différents acteurs des ventes successives depuis Guillaume le Bouteiller, et notamment les discussions avec le

¹³²¹ Gustave MACON et Edmond PAULMIER, « Montmélian, Plailly, Bertrandfosse et Mortefontaine », *Comité archéologique de Senlis, Compte-rendus et mémoires, années 1909-10, 1911*, 5e série, vol. II, p. 115-148.

¹³²² *Ibid.*, p. 117.

¹³²³ Archives nationales, P 146 n° 3.

¹³²⁴ Par exemple, voir Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-BC-001, aveu de Guy II de Montmorency-Laval du 8 juin 1376, fol. 10v°.

maréchal de France. Or, à côté de cet aveu de 1376 fait au roi de France, d'autres aveux de seigneurs évoqués dans celui de 1376, réalisés auprès de Guy II de Montmorency-Laval dans les années 1375-1379, sont recensés dans les registres des sires d'Orgemont¹³²⁵, il est donc possible de dresser une reconstitution des fiefs de la période 1375-1379.

L'aveu de 1376 évoque trois grands fiefs, le fief de Chantilly proprement dit, le fief de la tour de Montmélian et celui de Moussy-le-Neuf¹³²⁶. Parmi les principaux seigneurs vassaux de Guy II de Montmorency-Laval se trouve Jean de Pacy dit Hutin de Pacy, de la branche des Pacy-Châtillon, fils de Pierre IV de Pacy et de Jeanne Choiselle. Ce dernier détient la seigneurie du Plessis de Pomponne, un fief de Chantilly. Ensuite vient Philippe de Trie, avec son fief de Mareuil en France, d'une branche cadette des comtes de Dammartin. Philippe de Trie et Charles de Trie, dont l'aveu pour la seigneurie de Trie fait l'objet d'une étude dans ce chapitre, ont comme ancêtre commun Mathieu de Trie et Marsilie de Montmorency, vivant à la fin du XIII^e siècle. Ils sont distants respectivement au sixième et au quatrième degré. Pierre de Sermoises dispose d'un très grand fief à Brasseuse avec onze arrière-fiefs. Les Bouteiller de Senlis reprennent ensuite ses propriétés. Les fiefs de Plailly, Bertranfosse et Mortefontaine constituent également une importante partie de la châtellenie. Le fief des Gallois d'Aunay à Orville est cité. Puis enfin, vient la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence, particulièrement complexe. Elle est dominée par une communauté de châtelains, avec, en 1376, Jehan du Pont, Girard de Ramescant et Regnault d'Ognon. D'autres petits fiefs situés dans le comté de Dammartin, à Ève-sous-Dammartin, à Saint-Mard, à Villeneuve-sous-Dammartin, Saint-Soupplets, complètent l'inventaire. Or Guy II de Montmorency-Laval ne parvient à donner au roi qu'un aveu détaillé pour le Plessis de Pomponne, le fief de Philippe de Trie et les châtelains de Pont-Sainte-Maxence. Au total, sur les soixante-dix fiefs enregistrés, seuls les propriétaires de quarante-un fiefs sont identifiés. En enlevant les fiefs abandonnés ou de propriétaires inconnus du total, les anciens nobles représentent 56% du nombre d'individus cités dans l'aveu de Guy II de Montmorency-Laval (dont environ la moitié de chevaliers), contre 5% d'anoblis récents, 17% de bourgeois et 17% de roturiers¹³²⁷. En tenant compte du nombre de fiefs non pourvus, qui représentent 41% du total, les anciens nobles ne

¹³²⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-A-001.

¹³²⁶ Le nombre de fiefs et d'arrière-fiefs de l'aveu de 1376 est donné précisément dans L.M. Mirot, *Les d'Orgemont, op. cit.*, p. 82-83.

¹³²⁷ Le bilan du nombre d'individus classés par qualité, qu'ils soient d'anciens nobles, des anoblis récents, des bourgeois, des clercs ou des roturiers, est donné dans **le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.6.**

représentent plus que 33%, contre 3% d'anoblis, 10% de bourgeois et 10% de roturiers¹³²⁸. Après reconstitution des fiefs manquants, la part des fiefs sans propriétaire connu est passée à 16%, et en grande partie parce que la composition du fief de Brasseuse de Pierre de Sermoises nous est inconnue en 1376, tout comme le fief de Jehan du Bois à Plailly. La composition se rapproche alors de celle qui ne tenait pas compte des fiefs non identifiés dans l'aveu : 52% d'anciens nobles, 3% d'anoblis récents, 1% de clerc, 9 % de bourgeois, 18% d'individus sans qualité, et 1% d'individus dont le statut n'a pas été identifié¹³²⁹. En 1376, la part des anciens nobles après consultation des registres pour reconstituer l'état des fiefs est supérieur à 50%.

Là encore, comme dans l'état des fiefs de 1368, la part des anciens nobles n'est pas négligeable et représente d'ailleurs un nombre plus important que dans le dénombrement de la châtelainie de Montmorency. Trois autres aveux réalisés par ses successeurs ont été également conservés. La vente du fief de Chantilly de Guy II de Montmorency-Laval à Pierre d'Orgemont est conservée dans un acte du 20 mai 1386¹³³⁰, qui contient un grand nombre d'informations intéressantes. Amaury d'Orgemont a réalisé un aveu du fief au roi le 20 septembre 1389¹³³¹. Son fils Pierre II d'Orgemont donna lui aussi son aveu au roi le 10 mars 1401¹³³². Malheureusement, les documents de 1389 et 1401 sont des simples copies de l'aveu de Guy II de Montmorency-Laval de 1376, aussi ne pouvons-nous pas les utiliser pour étudier l'évolution des fiefs entre 1376 et 1401. Un autre aveu daté de 1426 est également évoqué dans le catalogue des fiefs de Chantilly, mais l'archive a disparu. Cependant, un troisième aveu de Pierre III d'Orgemont, daté du 15 décembre 1445¹³³³, nous communique des

¹³²⁸ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.7.

¹³²⁹ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.8.

¹³³⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-001 pièce n° 5. Grosse en parchemin scelle de 2 sceaux de cire rouge du contrat de vente faite par Messire Guy II de Montmorency-Laval seigneur d'Attichy et de Laval à messire Pierre d'Orgemont seigneur de Mery sur Oise de la châtelainie de Chantilly avec toutes ses appartenances et dépendances, la tour de Montmélian, ses appartenances et dépendances et le fief de Moussy-le-neuf fiefs et arrière-fiefs mouvant du roi et dépendant moyennant le prix de 8000 livres. Le texte est également recopié dans les registres des seigneurs d'Orgemont, 2-A-001 fol. 55.

¹³³¹ Archives nationales P 146 n° 111, fol. 55v°-59. Une copie datée de 1691 se trouve aux Archives de Chantilly, musée Condé, 1-B-001 : aveu et dénombrement de Chantilly, Montmélian, fiefs et arrière-fiefs, présenté au Roi par Amaury d'Orgemont, le 20 septembre 1389. L'original de l'aveu sous forme de parchemin se trouve aux Archives nationales P 27 n° 54.

¹³³² Archives nationales P 146 n° 159 fol. 89v°-94. Siméon Luce, dans son ouvrage traitant de la vie de Jacqueline de Paynel à Chantilly, a édité cet aveu. Mais il n'a pas vu que l'acte de 1401 n'était qu'une copie de celui de 1376 : les informations concernant les tenanciers des fiefs contenues dans l'aveu de 1401 ne pouvaient plus être valables. Voir Siméon LUCE, *Jeanne Paynel à Chantilly*, Paris, Impr. nationale, 1892.

¹³³³ Le transcript de l'aveu à la Chambre des comptes se trouve dans Archives nationales, P 146 n° 172 fol. 103v°, 108 à 110. Deux copies modernes se trouvent dans : Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-BC-001 n° 11 à 12. Elles ont un intérêt particulier car elles sont riches d'annotations inscrite en marge, des commentaires sur les changements de propriétaires des fiefs. Le texte est lui aussi édité de manière partielle par Siméon Luce dans *Ibid.*

informations valides sur les changements de propriétaires de fiefs, ce n'est donc pas une copie. Même si la date de 1445 est postérieure à la limite que nous nous étions fixée dans le cadre de la thèse, nous choisissons de comparer l'état des fiefs de Chantilly et de leur dépendance entre 1376, 1386 et 1445. La composition des fiefs, reconstituée le 20 mai 1386, montre une multiplication des fiefs avec la prise en compte détaillée du fief de Moussy-le-Neuf. Mais nous n'avons pas la composition exacte de la châellenie de Pont-Sainte-Maxence qui comprend dix-huit arrière-fiefs au lieu de six. De même, la seigneurie de Brasseuse est connue grâce à un aveu de Pierre de Sermoises de 1384¹³³⁴.

Nous recensons donc 129 fiefs en augmentation par rapport à l'état des 84 fiefs de la version reconstituée de 1376. Sur ces 129 fiefs, 24% des fiefs n'ont pas de propriétaire connu, 9% des fieffés ont un statut inconnu. Ensuite, la répartition a sensiblement évolué avec une augmentation légère des anoblis récents, mais les anciens nobles représentent toujours 34% des fieffés ; les anoblis récents, 7% ; les bourgeois 10% et les roturiers 15%¹³³⁵. Le pourcentage des anciens nobles est en baisse du fait de la part grandissante des propriétaires absents ou de statut inconnu, mais ils sont toujours présents. En 1445, avec une meilleure estimation des possesseurs de fiefs, les défauts de fief ayant baissé suite la fin de la guerre dans la région (11% de fiefs sans possesseurs identifiés), les anciens nobles représentent encore 44%, devant 21% d'individus sans qualité, 9% de bourgeois, et 7% d'anoblis récents¹³³⁶. Il est délicat de comparer les deux situations à cause du nombre de fiefs n'ayant pas de propriétaire connu. Ces chiffres significatifs prouvent bien l'étendue de la crise économique partiellement résorbée en 1445. Toutefois, nous pouvons conclure là encore que les anciens nobles forment une part non négligeable dans la population des fieffés dans la châellenie sur l'ensemble de la période, leur pourcentage variant entre 34% et 44%.

3.3.4 Les Trie

Très intéressant pour la quantité importante d'informations données sur la réserve et les droits que le comte de Dammartin perçoit sur ses fiefs, l'aveu et dénombrement de Charles de Trie de 1394 concernant ses fiefs de Trie-Châtel, Trie-la-Ville et Villiers-sur-Trye comporte aussi une liste très importante de fiefs et d'arrière-fiefs dont la composition est

¹³³⁴ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-B-126, cartulaire des fiefs de Chantilly XIV^e siècle, aveu de Pierre seigneur de Sermoises,, chevalier, fief de Brasseuse, du 22 janvier 1384.

¹³³⁵ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.9.

¹³³⁶ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.10.

également analysée. L'étendue géographique des fiefs de Charles de Trie est particulièrement importante puisqu'ils sont situés entre la vallée de l'Epte, avec Trie-la-ville et Trie-Château, mais aussi Gisors, Chambors, Flavacourt, Thibivilliers, dans la région de Chaumont et de Liencourt, avec Fleury, Tourly et Marquemonst et la vallée de l'Oise et ses affluents, avec Eragny, Hérouville, Marines, Amblainville, Fresnoy-en-Thelles et Morangle. De nouveaux lignages apparaissent, dont le patronyme indique une origine de petite noblesse, très localisée. Des topolignages sont identifiées. Les Chantemerle, avec des fiefs à Flavacourt et Eragny, côtoient les Fay à Flavacourt, Rebbes et Jamericourt, et les Fayel à Vennillet. Les seigneurs de Marines sont voisins des Chennevières et de Regnaut de Douy. Les héritiers de Philippe le Gallois d'Aunay sont présents à Garisi. Les seigneurs d'Aumont sont également très présents, notamment à Amblainville, tout comme les seigneurs de l'Isle-Adam (mais étrangers au lignage des Villiers de l'Isle-Adam), les Bouconvilliers, les Belloy à Lierre, les Fresnoy à Tourly. Enfin, des branches cadettes de Trie sont énumérées : Jean de Trie seigneur de Latainville, présents à Trie et à Chambors, Mathieu de Trie dit Lohier de Trie à Vaumouing ou Vauxmain, Mathieu de Trie seigneur de Fontenay à Redeval.

Les résultats de l'enquête divergent quelque peu des régions de l'Oise et du Pays de France. Dans ces fiefs du Vexin français, nous n'identifions qu'au moins 18% d'anciens nobles et 7% d'anoblis récents, contre 61% d'individus sans qualité¹³³⁷. La présence d'anciens nobles est donc moins forte, mais elle n'est pas négligeable.

Ainsi, comme nous le constatons, les mêmes noms de lignage paraissent dans les différents aveux analysés, alors que les déclarants ne vivent pas tous dans la même région : Vexin français, vallée de l'Oise, Pays de France. Il est donc évident qu'un réseau féodal sous-jacent existe et qu'il est possible de le reconstituer, avec les précautions d'usage qui s'imposent.

¹³³⁷ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 4, figure 4.11. La même expérience aurait pu être réalisée sur d'autres fiefs des Trie à différentes échelles. La première étude concerne le petit fief de Philippe de Trie à Mareuil en France qui contient une quinzaine d'arrière-fiefs, déjà abordé lors de l'examen des fiefs de Chantilly et de Montméliant. La seconde aborde le fief de la châtellenie de Mouchy le Châtel appartenant à Regnaut de Trie, dont l'aveu est réalisé le 15 mai 1375.

3.4 Une esquisse de reconstitution des réseaux féodaux ?

Le patrimoine de chaque noble, qu'il soit grand ou petit, se divise progressivement pendant la période en un « réseau de fiefs¹³³⁸ ». Les plus petits d'ailleurs tirent un grand prestige des quelques arrières-fiefs ou de censives qu'ils peuvent posséder, ce qui les distingue de la population des laboureurs¹³³⁹. Ces réseaux s'imbriquent les uns dans les autres constituant un « enchevêtrement de réseaux féodaux¹³⁴⁰ », de solidarités et de dépendances féodales. Certes, « dans le ressort féodal d'une châtelainie, le groupement d'hommes autour d'un protecteur puissant s'est désincarnée, seul subsiste le squelette des liens vassaliques¹³⁴¹ ». Mais, par temps de difficultés économiques, tous les liens individuels sont activés et un lien vassalique peut toujours engendrer solidarité économique et entregent. Il est intéressant de reconstituer ce squelette pour en identifier les individus clés, qui ne sont pas forcément situés au-dessus de la hiérarchie. En effet, plus un individu se situe à l'intersection de différents réseaux, plus son potentiel d'interaction est grand, plus ses réseaux de soutien sont importants. Dans le contexte de la thèse, forcément limité, nous allons représenter un réseau complet mais restreint et limité à un certain nombre de sources¹³⁴². Il est constitué de plusieurs lignages d'anciens nobles pour lesquels nous connaissons, à la fois, les liens de parenté, et surtout les relations féodales, à partir seulement de quelques aveux, à l'exception des d'Orgemont¹³⁴³, qui détiennent la châtelainie de Chantilly. Nous affirmons avec force que

¹³³⁸ B. BEDOS-REZAK, *La Châtelainie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 15.

¹³³⁹ G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne...*, op. cit., p. 139.

¹³⁴⁰ B. BEDOS-REZAK, *La Châtelainie de Montmorency des origines à 1368*, op. cit., p. 183.

¹³⁴¹ *Ibid.*, p. 201.

¹³⁴² Par exemple, ce concept pourrait très bien être élargi à des sources beaucoup plus conséquentes, comme le livre des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis (Archives nationales, S 2438) ou le cartulaire reconstitué de l'abbaye de Chaalis (BnF, ms. lat. 17113).

¹³⁴³ Le statut d'ancien bourgeois de Lagny des d'Orgemont est cependant discuté. Léon Mirot précise que « les origines de la famille d'Orgemont sont encore peu élucidées », mais qu'il soit originaire d'une famille de bourgeois de Lagny-sur-Marne, d'après L.M. MIROT, *Les d'Orgemont*, op. cit., p. 1, 4-7. Léopold Delisle, quant à lui, dénonce l'affirmation selon laquelle Pierre d'Orgemont était le fils de Pierre d'Orgemont bourgeois de Lagny-sur-Marne car les sources ne sont pas sûres. L'autorité du père Anselme (ANSELME, tome VI, p. 337) est Le Laboureur et un testament de Louis le Hutin qui ne se prononcent pas cependant sur le statut même de bourgeois des ancêtres de Pierre d'Orgemont. (voir Léopold DELISLE, « Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune [premier article]. », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 20, n° 1, 1859, p. 113-152 ici p. 145-146. Le Laboureur affirme dans BnF, ms. français 8216, fol. 48, « que Pierre d'Orgemont estoit vraysemblablement fils d'un autre de mesme nom, qualifié maistre Pierre d'Orgemont dans un tiltre de l'an 1319, le 14 juin. [...] car les mémoires du parlement portent expressément que Pierre d'Orgemont, chancelier de France, estoit natif de Lagny ». Pierre d'Orgemont était donc natif de Lagny, et son père était vraisemblablement maître clerc, ce qui ne présage rien de son statut de bourgeois. Nous n'avons aucun enregistrement d'un quelconque anoblissement, il fut cependant sacré chevalier le jour de Noël l'année 1373, d'après L.M. MIROT, *Les d'Orgemont*, op. cit., p. 15.

ce réseau est considéré comme complet¹³⁴⁴ pour ce qui concerne uniquement les informations contenues dans l'aveu des seigneurs qui suivent, qui sont d'importance variable, et qui s'étendent cependant sur une période approximative de 40 ans¹³⁴⁵. Il s'agit de l'aveu de Mathieu de Fresnoy seigneur de Villiers-le-Bel en 1356¹³⁴⁶, de celui réalisé par Guy II de Laval en 1386 pour la vente de son fief aux d'Orgemont¹³⁴⁷, de celui de Charles I^{er} de Montmorency de 1368¹³⁴⁸ et de celui de Charles de Trie¹³⁴⁹ du 1^{er} juillet 1394. Seuls les anciens nobles possédant des fiefs sont retenus. Deux types de relations sont représentés, la relation féodale seule, puis la combinaison de ce réseau avec les relations de parenté, de manière à connaître l'évolution des centralités des individus en fonction du réseau considéré.

3.4.1 Quelques considérations sur la structure globale du réseau féodal

La structure globale du réseau qui résulte de la lecture des documents est bien évidemment centrée sur les quatre nobles qui réalisent ces dénombrements. Cependant, les aveux ne se réduisent pas à de simples listes de fiefés. Si cela avait été le cas, nous aurions quatre dispositions en étoile sans relation entre elles¹³⁵⁰. Or les aveux contiennent aussi des informations sur une hiérarchie locale, puisque les dépendants de certains fiefés sont aussi cités à leur tour dans le même aveu. Ainsi, les fiefés qui possèdent de nombreux arrières-fiefs

¹³⁴⁴ L'idée de complétude d'un réseau pour un nombre limité de documents est venue d'une discussion avec des participants à la journée d'étude de Rennes II organisée par Isabelle Rosé, lors de l'intervention de Laurent Jégou et Stéphane Lamassé qui considéraient l'étude d'un réseau complet à partir seulement de deux bases de données. Comme cela a été signalé dans le chapitre 2, il est important d'évoquer une complétude de réseau pour un nombre de sources de données connues et bien identifiées. Sinon, sans cette précision, tout réseau en histoire médiévale ne peut être que lacunaire et incomplet.

¹³⁴⁵ L'aveu de Guillaume Choisel de Chennevières détaillé dans le cartulaire de Montmorency avait été sélectionné dans une première approche. Malheureusement, l'aveu lui-même n'est pas daté, et nous avons estimé la fourchette de datation à 1341-1358 (Ainsi Louis de Chambly est cité dans l'aveu, or ce dernier est mort pendant le siège de la ville de Meaux pendant la jacquerie). Cela élargit trop la période d'étude du réseau. Plus de 50 ans séparent en effet l'estimation basse de 1341 avec la date la plus tardive de 1394 de l'aveu de Charles de Trie.

¹³⁴⁶ Archives nationales S 2438, p. 46.

¹³⁴⁷ Archives de Chantilly, musée Condé, copie dans 1-B-001, n°4. Transcrit et aveu dans Archives nationales P 146 n° 3.

¹³⁴⁸ Nous utilisons ici le travail de recensement des fiefs déjà réalisé par Brigitte Bedos-Rezak qui a exploité l'aveu de Charles I^{er} de Montmorency daté du 2 mai 1368, ce qui nous permet de mettre en place les liens de féodalité pour Charles I^{er} de Montmorency. La source se trouve dans Archives nationales, P 129 n° 41 fol. 65-71v° Voir pour les listes de féodaux, B. Bedos-Rezak, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368*, *op. cit.*, p. 307-329.

¹³⁴⁹ Dénombrement de Trie châtel et de Fresne-Léguillon, Archives de l'Oise, série 1 EP, n° 33/1. Copie dans le registre des transcrits d'aveu dans P 146 n° C III^{XX} XII, fol. 131-142v°. Acte original enregistré par la chambre des comptes dans P 30 (1) n° XI.

¹³⁵⁰ La structure globale du réseau féodal est représentée dans le **volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 4, figure 4.12.**

cités dans l'aveu du suzerain direct se situent dans le classement de la centralité de degrés¹³⁵¹ directement en-dessous des quatre déclarants : ces fiefés intermédiaires sont Philippe V de Trie, Pierre de Sermoises, Jean de Trie et Guillaume III Choisel de Chennevières. Ensuite, en comparant les différents aveux, nous nous apercevons que certains nobles avouent tout ou partie de leurs fiefs à plusieurs seigneurs distincts, preuve de l'imbrication de l'étendue des châtelainies locales¹³⁵². Des individus-clés à l'intersection des hiérarchies féodales constituent des nœuds intermédiaires centraux. Il s'agit de Robert Le Gallois d'Aunay, qui déclare des fiefs à la fois à Charles I^{er} de Montmorency et à Guy II de Laval¹³⁵³, mais aussi d'Érart de Villiers-Montmagny et de Philippe de Villiers seigneur en partie de Villiers-le-Bel. Philippe de Villiers et Érart de Villiers apparaissent dans l'aveu de Mathieu de Fresnoy et Érart de Villiers¹³⁵⁴ est aussi cité dans l'aveu de Charles I^{er} de Montmorency. Ces derniers multiplient ainsi leurs potentiels ressources en s'immisçant dans des réseaux d'influence de plusieurs châtelains. Les autres ne semblent avoir aucun lien. Cependant, leur parenté est explorée pour identifier des liens indirects et évaluer l'importance de la parenté dans ces réseaux féodaux, en comparant les centralités des nœuds du réseau sur l'ensemble du réseau féodo-parental par rapport aux centralités du réseau féodal seul.

3.4.2 L'influence de la parentèle sur le réseau féodal – apparition de nouveaux acteurs de la parenté étendue

La structure en étoiles faiblement reliées entre elles laissent la place à un maillage plus densément relié¹³⁵⁵. Les branches des étoiles, de simples fiefés dépendant d'un seul seigneur, sont connectées entre elles. Ainsi, les relations féodales de Jean de Châtillon et de Gaucher VII de Châtillon avec Guy II de Laval se doublent d'un mariage de Guy II de Laval avec Isabeau de Châtillon, et d'un mariage de Marie de Montmorency, sœur de Charles I^{er} de Montmorency, avec Jean II de Châtillon. Or la branche des Châtillon est connectée aux hoirs du seigneur de Villiers, puisque Pierre V de Villiers est marié avec Jeanne de Châtillon-Porcien. Cette dernière branche possède des fiefs dépendant de la famille des Fresnoy

¹³⁵¹ Le classement par degré des individus du réseau féodo-parental est décrit dans **le volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 4, tableau 4.1.**

¹³⁵² De plus, certains rédacteurs de dénombrement avouent à leur tour d'autres fiefs dans d'autres aveux. On ne peut donc ici utiliser la décomposition du réseau 2-modes vers un réseau 1-mode en séparant déclarants d'un côté et fiefés de l'autre puisque les déclarants des aveux étudiés pouvant se trouver à l'intérieur d'autres listes.

¹³⁵³ Le réseau féodal est représenté dans **le volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 4, figure 4.13.**

¹³⁵⁴ Il est fort dommageable dans ce contexte que la relation de parenté entre Philippe de Villiers seigneur en partie d'Ézanville et Érart de Villiers fiefé d'Ézanville également, n'ait pas pu être établie.

¹³⁵⁵ Le réseau est représenté dans **le volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 4, figure 4.14.**

seigneurs de Villiers-le-Bel, dont Mathieu de Fresnoy. De même, Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville et de Lassy est cité dans la liste des fiefés de Charles de Trie. Or il est aussi parent avec Pierre IV de Villiers, fiefé de Mathieu de Fresnoy, et en lien avec le réseau féodal de Charles I^{er} de Montmorency. De même, Guillaume III Choisel de Chennevières est un fiefé de Charles I^{er} de Montmorency, tandis que son parent proche Jean II de Chennevières avoue son fief de Marines à Charles de Trie. Robert d'Aunay, déjà dépendant de Guy II de Laval et de Charles de Trie, voit sa sœur épouser Philippe de Villiers seigneur de Villiers le Bel, seigneur de la mouvance de Charles I^{er} de Montmorency et de la famille des Fresnoy seigneur de Villiers-Le Bel. Enfin, tout un réseau familial, celui des Pacy, est complètement intégré dans la liste des fiefés de Guy II de Laval. Aussi, de nouveaux individus remontent dans les classements de centralité grâce à leurs réseaux de parenté : Jean II du Fresnoy, Robert d'Aunay, Amaury d'Orgemont, Mathieu de Trie, Guy Choisel de Chennevières, sont ceux qui ont gagné en centralité. Enfin d'autres nobles apparaissent dans les classements de centralité, sans aucun lien féodal avec les individus déjà cités, mais qui appartiennent au réseau de parenté des fiefés, comme Gaucher VI de Châtillon ou Jeanne de la Roche-Guyon.

L'étude statistique de l'évolution de la composition sociale des fiefs, tout comme l'analyse réticulaire localisée, montre des structures féodales centrées sur les grands détenteurs de châtelainies ou de grands fiefs composées de parentèles d'anciens nobles franciliens, même si ces derniers doivent compter avec des individus issus de provinces voisines ou doivent côtoyer des anoblis récents. Ces anciens nobles apparaissent à la fois dans plusieurs réseaux féodaux, ce qui leur permet, à travers les châtelains, de multiplier les points d'entrée dans les grandes institutions et les réseaux de solidarité. Une fois l'occupation anglaise de la province terminée, certains grands lignages menèrent la reconquête des fiefs gagnés par les lignages anoblis, comme ce fût le cas des Bouteiller de Senlis qui récupérèrent des fiefs achetés par les Lorris, ou des remembrements de fiefs comme les Montmorency qui fusionnèrent leur châtelainie avec celle de Chantilly grâce à leur alliance avec les d'Orgemont.

4 CONCLUSION

Malgré les difficultés du temps, les seigneurs de l'ancienne noblesse luttent à tous les niveaux, à toutes les échelles, pour le maintien de leurs droits, de leurs prérogatives et de leurs

privilèges. Seule leur importe l'assurance de leur autorité sur leurs fiefés et tenanciers pour asseoir un seul objectif, l'accumulation de richesses par l'exploitation continue des ressources de leur environnement naturel qu'ils dominent via leur *dominium* sur les hommes, symbolisé par les châteaux et maisons fortes de leurs topolignages.

Les anciens nobles ont su profiter de la situation géographique particulière du bassin de l'Île-de-France, à savoir une ville capitale entourée de massifs forestiers denses, traversé d'un vaste réseau hydrographique et alimentant des terres riches et fertiles. Ils ont su tirer parti de toutes les ressources naturelles, la forêt, l'eau des rivières jusqu'au plus petit cours d'eau, quitte à compléter ce réseau par des aménagements locaux autour des étangs, et bien sûr, la terre nourricière, utilisée pour les céréales, les vignes et l'élevage, sans oublier le sous-sol, indispensable pour la construction des fortifications, et une industrialisation naissante autour des métiers de la draperie, de la vente de plâtre et de tuiles. La soi-disant crise agraire est somme toute relative, puisque les régions viticoles et d'élevage sont moins fragiles que les régions céréalières¹³⁵⁶. Or, en Île-de-France, l'ensemble des productions est représenté. Le milieu naturel ne pouvait qu'aider les dominants à résister aux pillages, aux destructions et à la mortalité des paysans. Le commerce local et l'importance des circulations des hommes et des marchandises complètent un tableau qui n'est pas si sombre. Les anciens nobles ont accompagné cette exploitation intensive par leurs dépendants d'un système de prélèvement de taxes et d'impôts optimisé sur les propriétés, le transport et le commerce des marchandises et les transactions économiques et commerciales en plein développement. Ils en ont ensuite tiré les profits nécessaires pour maintenir leur état. Quand la main d'œuvre manquait, ils travaillaient sans relâche au repeuplement et aux défrichements des terres rendues incultes par la désertion de certains exploitants. Ils ont su aussi profiter de la souplesse et de l'adaptation des pouvoirs royaux successifs en place.

L'analyse de la composition sociale des anciens nobles possesseurs de fiefs dans les échantillons étudiés prouve que les anciens nobles n'ont pas disparu de l'Île-de-France entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle et même pendant l'occupation anglaise, le cartulaire des Montmorency nous le signale. Ils représentent entre 20% et 50% des possesseurs de fiefs, avec une moyenne proche d'un tiers. Il s'agit là de minima car le statut des propriétaires de fiefs n'est pas toujours connu, et certains d'entre eux sont abandonnés au cours de la période

¹³⁵⁶ Joseph MORSEL, « Crise ? Quelle Crise ? Remarques à propos de la prétendue crise de la noblesse allemande à la fin du Moyen Âge », *Sources. Travaux historiques*, n° 14, 1988, p. 27.

étudiée. Ces informations nous amènent à nuancer les conclusions de Brigitte Bedos-Rezak concernant la disparition des vieux lignages de l'Île-de-France. Si cette dernière a relevé les lignages disparus et mentionné les nouveaux venus, nous avons pu décrire longuement les lignages qui se sont maintenus. Cette observation sonne ainsi comme un écho à l'affirmation de Joseph Morsel suivant laquelle « selon que le lignage de l'étude s'en tire bien ou croule, on en déduira la résistance ou la crise de la noblesse »¹³⁵⁷. Tout dépend donc de son angle d'observation, de l'échelle d'étude utilisée et du niveau du réseau abordé.

Or, les grandes fortunes laïques de l'ancienne noblesse constituent autour d'elles un solide réseau de solidarités économiques féodo-parentales, bâti sur le squelette des relations féodales identifié autour de l'aveu du fief. De ce premier réseau se connectent des éléments du réseau de parenté aperçu au chapitre précédent, attirant alors dans le giron des seigneurs franciliens, à la fin de la période étudiée, des grands nobles issus de provinces avoisinantes. De gardes-frontières, les anciens nobles favorisent alors l'assimilation des voisins, rendant ainsi progressivement la frontière poreuse et favorisant la construction de la nation France¹³⁵⁸. Toutefois, le maintien de l'activité économique soutenue par l'ancienne noblesse ne suffit pas à expliquer sa résilience. Le soutien financier des nobles de cour ou d'hôtel par les princes et des rois n'est pas non plus négligeable. Il s'agit maintenant d'étudier, non plus l'ancien noble dans la campagne au milieu de ses fiefs, mais de l'aborder au sein des armées, des cours et des hôtels des Grands, œuvrant au sein des clientèles et des partis princiers de la période allant du XIII^e au début du XV^e siècle.

¹³⁵⁷ *Ibid.*, p. 24.

¹³⁵⁸ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.

Laurent NABIAS

« Pour lui aider à soutenir son estat ». Alliances, fiefs, réseaux,
clientèles et partis dans l'ancienne noblesse d'Île-de-France de
Philippe Auguste à Charles VII (1180-1437)

Volume II

Thèse présentée et soutenue publiquement le 14 octobre 2016
en vue de l'obtention du doctorat en histoire et archéologie des mondes médiévaux
de l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense

sous la direction de M. Franck COLLARD

Membres du jury :

Président : M. Jean-Philippe GENET, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

Rapporteur : M. Guido CASTELNUOVO, professeur à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

Rapporteur : M. Laurent HABLOT, directeur de recherche à l'École Pratique des Hautes Études

Directeur de la recherche : M. Franck COLLARD, professeur, Université Paris Ovest Nanterre La Défense

Examineur : M. Stéphane LAMASSÉ, maître de conférences, Université Paris I Panthéon Sorbonne

Examineur : M. Joseph MORSEL, maître de conférences HDR, Université Paris I Panthéon Sorbonne

PARTIE III : LE MARCHÉ DES CLIENTÈLES ET DES PARTIS

CHAPITRE V : LES CLIENTÈLES NOBILIAIRES ET LA LUTTE DES PARTIS

En 1887, Charles-Victor Langlois évoquait dans sa thèse la cour déjà nombreuse des derniers Capétiens, et décrivait celle du roi Philippe III, où se rassemblaient les conseillers et acteurs de la politique royale, traversée par les intrigues, entre 1270 et 1278, « des partis menés par Pierre de la Broce, par la reine Marie de Brabant, par la reine Marguerite de Provence¹³⁵⁹ ». En 1417, Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, dit Toison d'or, expliqua succinctement comment le duc de Bourgogne parvint à passer l'Oise : « Et lors, par le moyen de Charles de Moy, le seigneur de Lille Adam se tourna de son party et lui bailla passage par sa ville de Lille Adam¹³⁶⁰ ». Pourtant, en 2015, l'appel à communication du 140^e congrès des Sociétés historiques et scientifiques de Reims, intitulé « réseaux et sociétés », pose la question de l'existence du parti politique institutionnalisé avant le XIX^e siècle pour la France¹³⁶¹. Est-ce légitime d'évoquer les concepts de clientèle nobiliaire et de parti pour la fin du Moyen Âge, et pour quelle raison les anciens nobles franciliens auraient-ils eu besoin d'y faire référence ?

Étudier les différentes causes d'une « résilience » nobiliaire devant les difficultés liées à la guerre de Cent Ans revient à aborder les différents modes de survie via les réseaux de soutien, de parentèle, ou d'autres ressources de subsistance. L'un d'entre eux doit être approfondi : celui des officiers militaires, administratifs ou financiers, royaux ou princiers, qui aurait plutôt renforcé l'ancienne noblesse en assurant sa mutation, la multiplication des offices étant sources de revenus et de donations. Cependant, aux XIV^e et XV^e siècles, le pouvoir de la couronne défaille régulièrement et voit la montée de pouvoirs concurrents issus des princes apanagés de la grande famille royale depuis le règne de Saint Louis. La fin du règne de Philippe le Bel est secouée par une vague de révoltes nobiliaires dans le nord de la France, la mort de Charles IV le Bel ouvre une délicate crise de succession dynastique et la folie de Charles VI conduit au déchirement du pays, à la guerre civile et à l'alliance anglo-bourguignonne. Aussi ces nouvelles activités au sein des offices n'ont-elles pas alors

¹³⁵⁹ Charles-Victor LANGLOIS, *Le règne de Philippe III le Hardi*, reproduction en fac-similé de l'édition de [Paris, Hachette, 1887], Genève, Mégariotis, 1979, p. 13.

¹³⁶⁰ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, vol. 1/2, éd. François Morand, Paris, Renouard (Publication pour la Société de l'histoire de France, n°178), 1876, p. 310.

¹³⁶¹ D'après le programme du 140^e congrès du CTHS, qui s'est déroulé à Reims du 27 avril au 2 mai 2015.

conduites les anciens nobles franciliens, proches du pouvoir Valois, à réagir aux moments d'affaiblissement de la monarchie en intégrant les différentes clientèles, partis ou factions des princes ? De quelle manière, et pour quelle raison, ces anciens nobles se sont-ils alors agrégés aux clientèles et aux partis de ces nouveaux puissants ?

Or, « L'État devait recourir à la pratique et donc à la négociation¹³⁶² », notamment financière, pour s'attacher cette noblesse et concurrencer l'attraction d'autres milieux princiers. L'étude des mécanismes de formation des clientèles des Grands et de la participation d'anciens nobles franciliens aux partis et factions diverses constitue donc le cœur de ce chapitre. Si la « théorie des clientèles » est plutôt reprise par les historiens modernistes pour illustrer l'étude de la noblesse des XVI^e et XVII^e siècles¹³⁶³, la structure des réseaux est aussi abordée par des historiens médiévistes. L'étude de la clientèle des Estouteville par Christophe Piel¹³⁶⁴ constitue une réelle démonstration et participe à ce titre à la chute des barrières entre médiévistes et modernistes. Pourtant, le principe même de « clientèle princière » n'apparaît pas dans les textes médiévaux, ce qui n'empêche pas Élisabeth Gonzalez de légitimer l'utilisation de cette notion, « les termes de " client " et de " clientèle " n'appartenant pas au répertoire lexical du Moyen Âge, mais la notion existant bel et bien¹³⁶⁵ ». Jan Dumolyn définit aussi la notion de « courtage » ou intermédiaire entre « le pouvoir d'état et les groupements d'intérêt¹³⁶⁶ ». En Flandre comme en Italie, ces phénomènes ont donné naissance au « clan politique¹³⁶⁷ » ou faction, un groupement de défense d'intérêts

¹³⁶² Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, Genève, Droz (Travaux d'humanisme et Renaissance, n°419), 2006, p. 16. Ariane Boltanski utilise l'article suivant : Philippe CONTAMINE, « De la puissance aux privilèges doléances de la noblesse française envers la monarchie aux XIV^e et XV^e siècles » dans Philippe Contamine (éd.), *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 235-257.

¹³⁶³ A. BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'État royal*, op. cit., p. 275. Des considérations plus théoriques sur la notion rapprochée à celle de réseau est développées dans Ariane BOLTANSKI, « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois exemples de réseaux égo-centrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle » dans Jean Duma (éd.), *Histoires de nobles et de bourgeois : individu, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 35-59, ici p. 35-39. Voir aussi Katia BÉGUIN, « Les clientèles. Conclusion », *Hypothèses*, n° 1, 1999, p. 175-178. Il est curieux que la notion de clientèle n'ait pas été abordée, sauf erreur de ma part, dans la remarquable étude d'Anne de Montmorency de Thierry Rentet, qui évoque surtout différents types de réseaux, notamment dans son chapitre sur la pyramide réticulaire : Thierry RENTET, *Anne de Montmorency : grand maître de François I^{er}*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (*Histoire*), 2011, p. 261-304.

¹³⁶⁴ Christophe PIEL, « Clientèles nobiliaires et pouvoir royal : les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public (vers 1415-vers 1465) », *Hypothèses*, n° 1, 1999, p. 137.

¹³⁶⁵ Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (*Histoire ancienne et médiévale*, n°74), 2004, p. 257-258. Nous avons rappelé la notion précise de relation clientélaire donnée par Alain Testart dans le chapitre 2 de cette thèse.

¹³⁶⁶ Jan DUMOLYN, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne : les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, n° 365, 2006/2, p. 309-329, ici p. 311.

d'un patron. Le terme de « clan politique¹³⁶⁸ » est utilisé par Jacques Heers dans le cadre des structures politiques des villes italiennes. Il faut d'ailleurs distinguer la faction de la notion de parti, abordé dans le contexte des « partis et de la vie politique¹³⁶⁹ » par Jacques Heers.

L'identification des anciens nobles franciliens dans les listes de personnels des cours et des administrations est décrite dans une première partie. Puis les interactions des anciens nobles dans les premières clientèles et les premiers partis, comme les partis décrits par Charles-Victor Langlois et repris par Xavier Hélary, ou le parti navarrais, sont ensuite disséquées. Enfin, le mécanisme des différentes factions, qui se déchirent pendant la guerre civile ou dans la lutte entre Anglo-Bourguignons et Armagnacs, de 1422 à 1436, est abordé.

1 L'ANCIENNE NOBLESSE FRANCILIENNE DANS LES SUITES PRINCIÈRES

La vie de cour royale ou princière répondait à un goût pour l'apparat et le paraître caractéristiques de la noblesse, et les princes étaient épris de faste cérémoniel et de sens de la mise en scène, ce qui favorisait l'attachement nobiliaire pour la cour. L'étude de la noblesse implique un intérêt appuyé au milieu de cour, qui concerne les modernistes et Louis XIV, certes, mais aussi les médiévistes¹³⁷⁰. La définition proprement dite du concept ou du modèle de cour est difficile à établir, car le terme lui-même était peu utilisé par les contemporains¹³⁷¹. Une première approche consiste à identifier les anciens nobles franciliens occupant les offices et les fonctions importantes au sein des institutions et des suites princières. Leurs carrières militaires, celles dans l'administration au service de l'État princier en cours de développement et les carrières dans le cadre domestique des hôtels princiers ou de nobles de grande renommée, sont distinguées dans les paragraphes qui suivent.

¹³⁶⁷ *Ibid.*, p. 311 et note n°11.

¹³⁶⁸ Jacques HEERS, *Le clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

¹³⁶⁹ Jacques HEERS, *Les partis et la vie politique dans l'Occident médiéval*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.

¹³⁷⁰ Murielle GAUDE-FERRAGU, Bruno LAURIOUX et Jacques PAVIOT, « Introduction » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éd.), *La Cour du Prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (*Études d'histoire médiévale*, n° 13), 2011, p. 8.

¹³⁷¹ Agostino PARAVICINI BAGLIANI, « Conclusion » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éd.), *La Cour du Prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (*Études d'histoire médiévale*, n° 13), 2011, p. 533-543, ici p. 533-534.

1.1 Les anciens nobles franciliens dans l'hôtel princier : le noyau de la cour

À partir du règne de Philippe Auguste, la constitution d'une nouvelle cour royale à travers l'apparition d'un hôtel, à l'état d'embryon sous Philippe Auguste¹³⁷², mais qui se développe sous Saint Louis¹³⁷³, et d'institutions juridiques et financières au milieu du XIII^e siècle montrent l'ascension de l'autorité royale. Les princes imitent bientôt le roi, et si la cour de Bourgogne est la plus étudiée, il existe de nombreux autres modèles de cours princières¹³⁷⁴. Les anciens nobles franciliens profitent des bienfaits de ces cours pour se rapprocher des puissants et y puiser de nouvelles sources de revenus. Les nombreux hôtels princiers installés à Paris le permettent¹³⁷⁵. La cour est un lieu où se concentre le cœur du pouvoir, le prince, avec une mise en scène en constante évolution, autour duquel se regroupent les proches du prince. Ce lieu d'interactions multiples, régies par des normes, impliquent l'enchevêtrement de nombreux réseaux de parenté, d'amitié, de féodalité, de clientèle aussi, voire des membres de son parti. Werner Paravicini distingue cinq fonctions principales à la cour : organiser la vie quotidienne, assurer l'accès au prince en toute sécurité, impressionner vassaux et sujets, intégrer les élites et améliorer la cohésion de l'entourage princier, et enfin gouverner et administrer la principauté ou le royaume¹³⁷⁶. Cette attraction curiale s'intensifie quand les rivalités des princes s'enveniment, entre Navarrais et Français, entre Orléans, Bourgogne, Anjou, Bourbon et Berry. Surtout, la cour du prince constitue le lieu de subsistance des anciens nobles, leur lieu de résilience, de résistance face aux dangers extérieurs, la source de tout pouvoir et de toute ressource financière.

Si la cour rassemble les familiers et conseillers du prince, les personnels des institutions administratives qui deviennent progressivement autonomes, les seigneurs laïcs ou

¹³⁷² Définition du concept de « cour » dans Bernard GUENÉE, « Cour » dans Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (eds.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 2014, p. 253-256.

¹³⁷³ Les premières listes des membres de l'hôtel apparaissent en 1231, et la première ordonnance de l'hôtel royal est rédigée en août 1261. Voir BnF, ms. français 7855, p. 1-20. Les premiers membres d'un hôtel princier apparaissent peu avant, en 1258, avec la liste de l'hôtel d'Alphonse comte de Poitiers, frère du roi. BnF, ms. français 7855, p. 21.

¹³⁷⁴ Voir M. GAUDE-FERRAGU, B. LAURIOUX et J. PAVIOT, « Introduction », art cit, p. 15.

¹³⁷⁵ Pour une localisation géographique des hôtels princiers à Paris réalisée dans le cadre du projet ALPAGE, voir Boris BOVE, « Typologie des hôtels aristocratiques à Paris (1300, 1400) » dans *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Paris, Presses universitaires de Vincennes-Comité d'histoire de la ville de Paris, 2013, p. 264-265.

¹³⁷⁶ Werner PARAVICINI, « The court of the Dukes of Burgundy. A model for Europe ? » dans Ronald G. Asch et Adolf Matthias Birke (eds.), *Princes, Patronage, and the Nobility : the Court at the Beginning of the Modern Age, c. 1450-1650*, Oxford, Oxford University Press (Studies of the German Historical Institute London), 1991, p. 71-86.

ecclésiastiques qui viennent rechercher les ressources nécessaires au maintien de leur état, c'est l'hôtel qui constitue « le noyau institutionnel¹³⁷⁷ ». Cependant, contrairement à des nobles d'autres provinces qui œuvrent spécifiquement pour un hôtel princier ou royal¹³⁷⁸, les nobles franciliens ont deux spécificités. D'une part, le cumul des offices et des fonctions est frappant, la plupart des nobles identifiés dans les hôtels royaux ou princiers occupaient déjà un office militaire ou administratif. D'autre part, plusieurs d'entre eux réalisent une carrière domestique à travers plusieurs hôtels différents, servant plusieurs patrons et ils se retrouvent dans plusieurs listes de personnels d'hôtels princiers ou royaux différents suivant la période étudiée. Ces patrons eux-mêmes sont souvent reliés entre eux par des liens de consanguinité et s'insèrent aussi dans une hiérarchie. En réalité, comme l'affirme Xavier Hélyar en évoquant la cour de Philippe III et des derniers capétiens, « l'hôtel royal ne constituait pas la cour à lui seul. C'est bien plutôt l'ensemble des hôtels princiers qu'il faut englober [...] tant la circulation d'un hôtel à l'autre semble avoir été naturelle¹³⁷⁹. » Le concept de cour devrait donc être appliqué à l'ensemble des personnels des hôtels princiers situés à Paris ou des hôtels de princes proches du roi, situés en province mais en communication permanente avec l'hôtel royal. Le tableau 9 en dresse une liste et montre trois types de carrières domestiques possibles. Le souverain peut demander à l'individu en qui il a une confiance absolue d'entrer dans la création d'un hôtel princier, souvent celui de ses enfants. Gaucher V de Châtillon n'occupe pas d'office domestique dans l'hôtel royal, mais est en revanche chevalier de l'hôtel de Louis roi de Navarre, avant qu'il ne devienne roi de France, puis chevalier de l'hôtel de Philippe comte de Poitiers en 1316, et enfin chevalier de l'hôtel de Charles comte de la Marche en 1321¹³⁸⁰. L'individu peut aussi occuper un office inférieur dans un (ou plusieurs) hôtel(s) princier(s), s'en servant ensuite comme tremplin vers un office supérieur dans l'hôtel royal. L'acception d'office inférieur se comprend comme l'ensemble des offices analogues aux écuyers « des quatre états » chers à Marie-Thérèse Caron, qui regroupent les panetiers, échansons, écuyers tranchant, écuyers de cuisine ou d'écurie, par opposition aux offices supérieurs au sommet de la hiérarchie comme les chambellans, les maîtres et grands maîtres

¹³⁷⁷ M. GAUDE-FERRAGU, B. LAURIOUX et J. PAVIOT, « Introduction », art cit, p. 17.

¹³⁷⁸ *Ibid.*, p. 15-16. Les auteurs y font également le point sur la bibliographie des personnels des hôtels.

¹³⁷⁹ Xavier HÉLARY, « La cour de Philippe III (1270-1285) » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurieux et Jacques Paviot (éd.), *La Cour du Prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (*Études d'histoire médiévale*, n° 13), 2011, p. 46.

¹³⁸⁰ Danièle PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Claude Gauvard, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2000, fiche prosopographique n° 73, §D Liens de familiarité et cercles fréquentés.

d'hôtel¹³⁸¹. Renaud IV de Trie dit Patrouillart, seigneur de Mouchy, officie d'abord en tant que valet de l'hôtel de Philippe III d'Évreux-Navarre¹³⁸² pour devenir ensuite gens d'arme du roi Jean II Le Bon¹³⁸³. Son cousin Renaud IV de Trie sire de Mareuil est chambellan de Charles III le Noble roi de Navarre¹³⁸⁴. Son fils Renaud V sire de Mareuil est quant à lui chevalier des hôtels de Charles III le Noble et de son frère Pierre de Navarre, comte de Mortain, pour devenir ensuite échanson de Charles III le Noble¹³⁸⁵. Ogier de Nantouillet, lui, est panetier du duc de Berry¹³⁸⁶ avant d'œuvrer à l'hôtel du duc d'Orléans comme premier écuyer de corps¹³⁸⁷. Pipernel de Saint-Clair, descendant des seigneurs de Saint-Clair sur Epte, est tout d'abord écuyer tranchant de l'infant de Navarre le futur Charles III le Noble, puis sert Philippe le Hardi comme chambellan, avant de devenir chambellan royal¹³⁸⁸.

L'individu peut enfin occuper un office du même niveau dans des hôtels différents de plus en plus prestigieux, à savoir, le plus souvent, des offices de chambellan et de maître d'hôtel. Les chambellans avaient des fonctions peu précises dans le cadre de la cour, mais jouaient un rôle important dans la conduite des affaires du prince, par leurs implications diplomatiques. Le prince les envoyait souvent en mission pour son compte, en ambassades, en enquêteurs, en faiseurs de paix. Ainsi, Philippe II Le Gallois d'Aunay est chambellan de l'hôtel de Charles I^{er} de Montmorency¹³⁸⁹, puis entre dans l'hôtel de Jean, comte de Poitiers, futur Jean de Berry¹³⁹⁰, toujours comme chambellan, et se retrouve enfin maître d'hôtel de la chambre aux deniers du roi Charles V¹³⁹¹. Renaud de Trie seigneur de Sérifontaine est

¹³⁸¹ Marie-Thérèse CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne : 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille (Économies et sociétés), 1987, p. 137.

¹³⁸² BnF, ms. français 7855, p. 470.

¹³⁸³ BnF, ms. Clairambault 108, fol. 8405.

¹³⁸⁴ Philippe CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge : l'exemple de la principauté d'Évreux 1298-1412*, Paris, École des chartes, 2014, p. 706. D'après BnF, Pièces Originales 2883, dossier 64022 TRIE, n° 37.

¹³⁸⁵ *Ibid.*, p. 948, fiches n° 280. D'après BnF Pièces Originales 1266, dossier 28423 Du Gall. Voir aussi BnF, ms. n.a.f. 9175, fol. 617, n° 11 et Archives Départementales de l'Eure, G 124 fol. 7v-8v.

¹³⁸⁶ BnF, ms. Clairambault 80, n° 5.

¹³⁸⁷ BnF, ms. Clairambault 80, n° 16, 17.

¹³⁸⁸ Voir la base de données de l'opération Charles VI : <http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/>, et la fiche d'information IF1123. Voir également Louis CAROLUS-BARRÉ, *Les Anciens Seigneurs de Saint-Clair-sur-Epte, XII^e-XV^e siècle*, Pontoise, Imprimerie Desableaux, 1936, p. 33.

¹³⁸⁹ Brigitte BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980. La source de première main est localisée au musée Condé à Chantilly, côte BA43.

¹³⁹⁰ BnF, Pièces Originales 143 dossier 2833, n° 5. BnF, pièces originales 1892 dossier 43595, n° 3.

¹³⁹¹ BnF, Pièces Originales 143 dossier 2833, n° 12 à 16. BnF, ms. Clairambault 8, n° 51, 53, 54. Archives nationales, X^{1C} 25 fol. 59. Archives nationales, JJ 127, n° 271.

d'abord chambellan du duc Louis I^{er} d'Anjou¹³⁹², puis chambellan de Louis I^{er} d'Orléans¹³⁹³, et enfin chambellan de Charles VI¹³⁹⁴. Son frère Jean de Trie occupe l'office de chambellan de Louis I^{er} d'Orléans, puis celui de chambellan de Charles VI, parvenant ainsi à entrer dans l'hôtel royal. Guillaume VI Le Bouteiller, appartient à l'hôtel de Louis I^{er} d'Orléans, puis à celui de son fils Charles lorsque Louis disparaît, et cumule cette charge avec celle de chambellan royal¹³⁹⁵. De même, Renaud III de Nantouillet, Bruneau de Saint-Clair, Jacques de Montmorency, Robert Le Gallois d'Aunaycomme Gaucher de Rouvroy, exercent la charge d'office de chambellan des ducs de Bourgogne pour occuper celle de chambellan du roi de France¹³⁹⁶. Les d'Orgemont constituent un excellent exemple de cumul lignager : Pierre I^{er} d'Orgemont est d'abord conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, puis est chancelier du roi. Amaury, son fils, est chambellan de Philippe le Hardi, puis du duc de Touraine, futur duc d'Orléans, et finit conseiller du roi Charles VI.

Mais la cour se transforme. La place des institutions royales ou princières, éléments fondateurs des nouvelles administrations dans les cours, évolue. Si elles se développent au début du XIII^e siècle, elles se détachent progressivement du noyau de la cour pour fonctionner de manière autonome. « Les conseillers au Parlement, les gens des comptes – devenus la Chambre des comptes - ne figurent plus dans les ordonnances de l'hôtel et des comptes¹³⁹⁷ » à partir du règne de Philippe le Bel.

1.2 Dans l'administration des princes et du roi

Ces nouvelles institutions sont souvent divisées en quatre entités : le conseil du roi ou du prince, le Parlement dans le cas de la cour royale, une Chambre des comptes, et une

¹³⁹² ANSELME, tome VII, p. 813.

¹³⁹³ Voir É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., fiche prosopographique sur CD-ROM de Renaud de Trie. D'après BnF, Pièces Originales 2883 dossier 64022 TRIE, n°68. BnF, n.a.f. 20512, n° 5.

¹³⁹⁴ Ibid. D'après Isabelle LE BIS, *La pratique de la diplomatie sous le règne de Charles VI : ambassades et ambassadeurs français auprès des Anglais, 1380-1422*, Paris, 1987, p. 241. Voir aussi BnF, ms. n.a.f. 20027, n°116. BnF ms. Clairambault 108, p. 8417, n° 45 et BnF, ms. français 23271, fol. 77.

¹³⁹⁵ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., fiche prosopographique de Guillaume Le Bouteiller de Senlis sur CD-ROM.

¹³⁹⁶ Pour Renaud de Nantouillet, voir BnF, Pièces Originales 2089, n° 52. Pour Bruneau de Saint-Clair, voir *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, éd. Henri Moranvillé, Paris, imprimerie de Dauphey-Gouverneur, 1891, p. 208. Pour Jacques de Montmorency, voir André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, S. Cramoisy, 1624, p. 222. Pour Robert le Gallois d'Aunay, voir Archives nationales, JJ127, fol 17 n°29.

¹³⁹⁷ Élisabeth LALOU, « Les ordonnances de l'hôtel (début du XIV^e siècle) » dans Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éd.), *La Cour du Prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (*Études d'histoire médiévale*, n° 13), 2011, p. 34.

administration des eaux et forêts. Les conseillers du roi ou des princes n'ont pas uniquement une fonction de conseiller militaire. Les anciens nobles sont encore nombreux à siéger, même s'ils doivent côtoyer des roturiers spécialistes du droit et des finances.

1.2.1 Anciens nobles au conseil

Plusieurs anciens nobles franciliens ont participé à plusieurs conseils royaux ou princiers pendant des périodes d'incertitudes et de transitions importantes. Quatre périodes de forte tension au Conseil sont abordées : l'avènement du règne de Philippe V le Long, les difficultés rencontrées par le Conseil entre 1356 et 1358, puis le règne de Charles VI, le soutien de la famille d'Évreux-Navarre et celui des premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Par contre, aucun conseiller des ducs d'Orléans ou du roi Charles VII n'a été relevé parmi ces anciens nobles franciliens.

À partir de juillet 1316, dans le Grand Conseil de Philippe V Le Long, qu'il faut bien distinguer de l'hôtel, du Parlement et de la Chambre des comptes, nous retrouvons plusieurs anciens nobles franciliens : Jean de Beaumont-en-Gâtinais, le futur maréchal de France, qui n'est présent qu'en juillet 1316, au début du règne, Jean le vicomte de Melun, présent en décembre 1316 et Gaucher V de Châtillon, connétable, présent de manière intermittente entre juillet 1316 et juin 1320¹³⁹⁸. Ensuite, sous le règne de Philippe VI, siègent au conseil Jean de Chastelier, qui a fait ses premières armes comme conseiller de Charles de Valois, et Mathieu de Trie, à partir du 30 novembre 1347, que nous retrouvons ensuite sous le règne de Jean II le Bon et du dauphin Charles. Il est rejoint par Charles I^{er} de Montmorency.

Mathieu de Trie seigneur de Mouchy joue notamment un rôle important pendant les assemblées des États de 1356 et 1357. Le 26 octobre 1356, une commission nommée par les États présente les remontrances de l'assemblée au dauphin Charles¹³⁹⁹. Un acte d'accusation portée contre Robert Le Coq, un des meneurs du mouvement de réformes, présente une liste de partisans du roi de Navarre présents parmi les commissaires nommés. Mathieu de Trie et son cousin Renaud IV de Trie dit Patrouillartfont partie de cette liste¹⁴⁰⁰. Les commissaires

¹³⁹⁸ Paul LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long, roi de France, 1316-1322 : le règne*, vol. 1/2, Genève, Slatkine-Mégariotis Reprints, 1975.

¹³⁹⁹ Noël VALOIS, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles : nouvelles recherches suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, [reproduction en fac-similé de l'édition de Paris, 1888], Genève, Slatkine-Mégariotis reprints, 1975, p. 23-52.

¹⁴⁰⁰ Raymond CAZELLES, « Le Parti navarrais jusqu'à la mort d'Etienne Marcel : communication de M. Raymond Cazelles », *Bulletin philologique et historique*, vol. 2, 1960, p. 851.

demandent la création d'un nouveau conseil élu. Cette demande ne sera acceptée qu'en partie, puisque seuls sept des conseillers sont choisis dans la nouvelle instance mise en place le 10 mars 1357. La réforme intègre également la création d'une commission de neuf réformateurs, créée le 8 mars 1357 et chargée de poursuivre « l'épuration » du Parlement et de la Chambre des comptes. Seuls deux représentants de la noblesse y siègent, Jean de Conflans et Mathieu de Trie, dit aussi conseiller au Grand et Secret Conseil¹⁴⁰¹, et qui appartient donc aussi au Conseil parisien¹⁴⁰². Enfin, sous le règne de Charles VI siègent Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis, Robert Le Gallois d'Aunay, Pierre I^{er} et Pierre II d'Orgemont, Amaury d'Orgemont, Pierre IV de Villiers et Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam¹⁴⁰³. Les conseillers nobles siégeant entre 1407 et 1418, la période la plus trouble de la royauté, sont étudiés plus en détail plus avant dans ce chapitre. Une liste des différents conseillers se trouvent dans le Tableau 10.

Parallèlement aux conseillers royaux, nous avons aussi identifié des conseillers de la famille de Navarre, comme Renaud II de Nantouillet, Renaud IV de Trie dit Patrouillart. Nous retrouvons aussi et des conseillers des ducs de Bourgogne, comme Pierre I^{er} d'Orgemont sous Philippe le Hardi, ou Jean Le Gallois d'Aunay, conseillé du roi d'Angleterre et de France Henri VI lors de l'alliance anglo-bourguignonne.

¹⁴⁰¹ N. VALOIS, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, op. cit., p. 50.

¹⁴⁰² R. CAZELLES, « Le Parti navarrais jusqu'à la mort d'Etienne Marcel », art cit, p. 851.

¹⁴⁰³ N. VALOIS, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, op. cit., p. 88-90.

N° (dans la base)	Individu	Premier office	Deuxième office	Troisième office
157	Gaucher de Châtillon	1285 – 1305 : conseiller de Jeanne de Navarre et de son fils Louis 1307 : Chevalier de l'hôtel de Louis roi de Navarre	1316 : Chevalier de l'hôtel de Philippe comte de Poitiers	1321 : Chevalier de l'hôtel de Charles comte de la Marche
455	Philippe II d'Aunay	Chambellan de Charles I ^{er} de Montmorency	15 /08/ 1355 : Chambellan de Jean comte de Poitiers	12/11/1361 : Maître d'hôtel et de la chambre aux deniers de Charles V
272	Renaud de Trie	1381 : membre de l'hôtel de Charles III le Noble roi de Navarre	1381 : membre de l'hôtel de Pierre d'Évreux-Navarre comte de Mortain	09/1404 : échanson de Charles III le Noble roi de Navarre
274	Renaud IV de Trie dit Patrouillart seigneur de Mouchy	1337-1342 : valet / membre de l'hôtel de Philippe III d'Évreux-Navarre	05/05/1349- 16/05/1353 : Conseiller de Jeanne de Navarre puis de Charles II roi de Navarre	19/06/1355 : Gens d'arme du roi de France Jean II le Bon
280	Renaud de Trie seigneur de Sérifontaine	1380 : chambellan du duc Louis I ^{er} d'Anjou	20/09/1403-12/01/1404 : Chambellan de Louis I d'Orléans	01/1398-06/04/1406 : Amiral de France 1389-1406 : Chambellan de Charles VI
281	Jean de Trie	1389-1401 : chambellan de Louis I d'Orléans	1389-1394 : Chambellan de Charles VI	
302	Mathieu de Trie maréchal de France	1335 : membre du conseil de Philippe III d'Évreux- Navarre	1318-1342 : maréchal de France sous Philippe V le Long et sous Philippe VI	
363	Jacques de Montmorency	Chambellan de Jean Sans Peur duc de Bourgogne	Chambellan du roi Charles VI	
569	Guillaume Le Bouteiller de Senlis	1395-1405 : chambellan de Louis I d'Orléans	1312-1417: chambellan de Charles d'Orléans	1391-1418 : conseiller et chambellan de Charles VI
1121	Gaucher de Rouvroy	1416-1424 : chambellan de Jean Sans Peur et de Philippe le Bon	1410 : chambellan du roi Charles VI	
1126	Pierre I d'Orgemont	1364-1370 : conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Hardi	1373-1380 : chancelier de Charles V	
1129	Amaury d'Orgemont	1384 : chambellan de Philippe le Hardi	1388 : chambellan du duc de Touraine Louis futur duc d'Orléans	1395 : conseiller du roi Charles VI
1135	Ogier de Nantouillet	1388 : Panetier du duc de Berry	1400-1407 : premier écuyer de corps de Louis I d'Orléans	
1169	Pipernel de Saint-Clair	1379-1386 : Écuyer tranchant de l'infant de Navarre Charles III le Noble.	1385 : chambellan de Philippe le Hardi duc de Bourgogne	1387 : chambellan du roi Charles VI
1178	Jean II de Saint-Clair dit Bruneau	1390 : chambellan de Philippe le Hardi duc de Bourgogne	1403-1409 : maître d'hôtel du roi Charles VI	
156	Renaut III de Nantouillet	1385 : chambellan de Philippe le Hardi	1408 : chambellan du roi Charles VI	

Tableau 9 : liste d'anciens nobles franciens ayant occupé des offices dans différents
hôtels princiers ou royaux

Tableau 10 : liste d'anciens nobles franciliens au conseil des rois et des princes

N° dans la base	Individu	Pour le compte de :	Charge
157	Gaucher V de Châtillon	Jeanne reine de France et de Navarre	1285 – 02 mai 1305 : conseiller de la reine de France
1204	Jean Chastelier	Charles de Valois	1303 : conseiller de Charles de Valois
1103	Jean de Beaumont en Gâtinais	Philippe V	Juillet 1316 : conseiller au Grand Conseil
1105	Gaucher V de Châtillon	Philippe V	Juillet 1316 – juin 1320 : conseiller au Grand Conseil
1104	Jean I de Melun	Philippe V	Décembre 1316 : conseiller au Grand conseil
1138	Renaud II de Nantouillet	Philippe III d'Évreux-Navarre	Janvier 1340 6 Juin 1340 : conseiller de Philippe III d'Evreux-Navarre
1204	Jean Chastelier	Philippe VI	Février 1344 – janvier 1349 : conseiller au Grand conseil royal
261	Mathieu de Trie	Philippe VI	30 novembre 1347 – 22 août 1350 : conseiller du grand et secret conseil
274	Charles I ^{er} de Montmorency	Jean II Charles V	5 juillet 1353 : conseiller du roi Jean II le Bon 7 août 1357, mai 1358 : conseiller du dauphin Charles futur Charles V.
261	Mathieu de Trie	Charles de Valois	24 février 1358 : conseiller
274	Renaud IV de Trie	Jeanne de Navarre et son fils Charles II roi de Navarre	5 mai 1349 – 16 mai 1353 : conseiller de la reine Jeanne de Navarre puis de Charles de Navarre.
77	Philippe de Duisy	Charles V	23 novembre 1360 : conseiller du roi
77	Pierre I d'Orgemont	Philippe II le Hardi	02 juin 1364-1370 : conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Hardi.
1126	Pierre I d'Orgemont	Charles VI	1380-1388 : conseiller du roi
1127	Pierre II d'Orgemont	Charles VI	1380-1388 : conseiller du roi
1129	Amaury d'Orgemont	Charles VI	1380-1388 : conseiller du roi
219	Pierre IV de Villiers	Charles VI	1380-1388 : conseiller du roi
569	Guillaume Le Bouteiller de Senlis	Charles VI	1391-1418 : conseiller du roi Charles VI
1064	Robert Le Gallois d'Aunay	Charles VI	26 juillet 1406 – 1407 : conseiller du roi
1126	Jean IV Villiers de l'Isle-Adam	Charles VI	09 juin 1418 : conseiller au grand conseil du roi
569	Jean Le Gallois d'Aunay	Henri VI d'Angleterre	1434 : conseiller du roi

1.2.2 Le Parlement ou la Chambre des comptes œuvrant pour les princes

Les anciens nobles franciliens se distinguent principalement dans trois administrations royales particulières : le Parlement de Paris, la Chambre des comptes et l'administration des eaux et forêts. Un seul, Jean du Chastelier, œuvre pour la Chambre des comptes d'un prince de sang, Charles de Valois, en 1321.

Le Parlement de Paris.

Sous Saint Louis et Philippe le Bel, les Choisel, petits nobles franciliens possessionnés au cœur de la forêt d'Halatte, œuvrent comme arbitres et comme enquêteurs. Ainsi, en avril 1250, Pierre II Choisel est chargé de sa première enquête pour établir la justice sur le village de Vérines appartenant à l'Église de Senlis¹⁴⁰⁴. L'année suivante, en mars 1251, Pierre II Choisel et Girard de Chaumontel, décrètent une sentence arbitrale dans le procès entre Marguerite de Milly veuve de Raoul I^{er} d'Ermenonville, tutrice de ses enfants mineurs, et Thibaut de Beaumont veuf de la fille du premier mariage de Raoul¹⁴⁰⁵, débouchant sur un accord. Puis, d'arbitre à enquêteur, une nouvelle étape est franchie dans l'administration royale. Guillaume Choisel de Chennevières est cité à plusieurs reprises dans les actes du Parlement de Paris, comme enquêteur sur l'établissement de justices sur certains territoires¹⁴⁰⁶, et adresse une charte au roi sur les privilèges des habitants d'Auxerre¹⁴⁰⁷. Il procède encore à un arbitrage en 1270¹⁴⁰⁸. En 1282, il réalise une enquête de justice avec Jean le Veneur¹⁴⁰⁹. En 1285, il est arbitre dans une affaire impliquant Jean fils de Thomas du Moncel et de Philippe fils de Théobald du Pratis¹⁴¹⁰. Le 27 mai 1289, Jean III est auditeur du Parlement, puis le 17 juin 1293 commissaire du roi avec Enguerrand de Trie pour remplacer deux autres commissaires au procès de Jean du Sac et Robert de la Bourse¹⁴¹¹. Puis entre 1298 et 1308, Jean III accompagne de nouveau Jean le Veneur, maître des eaux et forêts du roi, dans une enquête en vue d'assigner en rente des terres à Louis d'Evreux. frère de Philippe IV

¹⁴⁰⁴ Eugène MÜLLER, « Analyse du cartulaire, des statuts ; etc.. de Notre dame de Senlis 1041-1395 », *Comptes rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis*, 4^e série tome VII, 1904, p. 1-230, ici n° CCVI, p. 129-130.

¹⁴⁰⁵ BnF, ms. latin 17113, p 218-219, p. 364. Voir aussi BnF, Picardie 313, fol. 68-71.

¹⁴⁰⁶ Archives nationales, Olim, vol I fol. 13r° (en 1259), fol. 31v° (en 1263), fol. 44v° (en 1266).

¹⁴⁰⁷ Archives nationales, Olim, vol I, fol. 78r°, fol. 104r°, fol. 120r°, fol. 174r°.

¹⁴⁰⁸ Archives nationales, Olim, vol I, fol. 175r°.

¹⁴⁰⁹ Archives Nationales, J 390, n°8.

¹⁴¹⁰ BnF, ms. latin 17113, p 121.

¹⁴¹¹ *Comptes royaux (1314-1328)*, vol. 1/2, éd. François Maillard, Robert Fawtier, Paris, Imprimerie nationale - Klincksieck (Recueil des historiens de la France, IV, 1-2), 1961, n° 20578.

le Bel¹⁴¹². Michel Popoff indique que Jean III Choisel devient conseiller au Parlement en 1296¹⁴¹³. Quant à Jean du Chastelier, nous le retrouvons parmi les présidents du Parlement de Paris, entre 1335 et 1343, puis premier président du Parlement entre février 1345 et décembre 1346. Son expérience de maître des comptes sous Charles de Valois lui a permis certainement d'accéder à ce poste. De même, Pierre I^{er} d'Orgemont, après avoir été nommé quatrième président du Parlement, entre 1369 et 1373, sous le règne de Charles V, devient président du même Parlement entre 1373 et 1374.

La Chambre des comptes.

Nous retrouvons deux conseillers à la Chambre des comptes. Mathieu de Trie exerce entre le 21 juin 1321 et le 16 mars 1332 sous les règnes de Philippe le Long Charles IV le Bel et Philippe VI de Valois de Valois, et Gilles de Soicourt y exerce un office le 21 juin 1331. Ils deviennent ensuite tous les deux présidents souverains de la Chambre des comptes, respectivement entre le 15 novembre 1337 et le 29 novembre 1344, et entre le 28 mai 1338 et 1344.

Mais une autre administration a particulièrement séduit les anciens nobles, celle des eaux et forêts, où ils ont occupé de nombreux offices parmi les plus prestigieux.

L'administration des eaux et forêts

Ils occupent les différents niveaux de la hiérarchie de l'administration. Nous avons déjà rencontré quelques gruyers ou verdiers, notamment autour du lignage héréditaire des Choisel gruyers¹⁴¹⁴ de la forêt d'Halatte, mais aussi Jacques de Trie, dit verdier. Le seigneur gruyer avait deux fonctions principales, économiques et judiciaires. D'une part, il administrait

¹⁴¹² *Les journaux du trésor de Philippe IV le Bel*, éd. Jules Viard, Paris, Imprimerie nationale, 1940, n° 289, n° 1310, n° 1858, n° 2956, n° 5027, n° 5028. Archives nationales, JJ 44, fol. 55-56v°, n° 88.

¹⁴¹³ Michel POPOFF, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris : 1266-1753*, vol. 1/2, Paris, Le Léopard d'or, 2003, n°950. L'auteur indique que Jean de Choisel est nommé conseiller au Parlement dans une ordonnance de Philippe IV le Bel de l'an 1296, portant règlement pour le Parlement et contenant les noms des officiers qui le composent. Effectivement, un Jean de Choisel seigneur de Choisel dans le sud de l'Île-de-France, homonyme de Jean Choisel, existe, mais la particule n'apparaît pas dans les comptes royaux en latin ou dans les journaux du trésor de Philippe IV le Bel. D'autre part, il semble plus logique que Jean Choisel gruyer de la forêt d'Halatte accompagne un maître des eaux et forêts dans des missions d'arpentage et d'estimation d'assiette de terre. Enfin le lignage qui nous intéresse fréquente depuis longtemps le milieu des baillis et des fonctionnaires royaux contrairement à Jean de Choisel.

¹⁴¹⁴ Les détails de cette fonction de seigneur gruyer sont donnés de manière détaillée dans Etienne GUILLEMOT, « Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la révolution », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, n° 32, 1905, p. 95-107.

la forêt d'Halatte et percevait le droit de gruerie constituée pour lui en fief, et d'autre part il exerçait ses droits de justice dans toute la forêt. Le gruyer exerce ses droits de justice¹⁴¹⁵ sur ses voisins ecclésiastiques en forêt d'Halatte¹⁴¹⁶. L'office est donc bien relié au fief, mais l'office est lié aussi à la puissance royale, puisque le roi s'attribue une partie des revenus issus de l'exploitation des forêts. C'est en outre un ancien acte de Philippe Auguste qui nous permet de connaître le premier gruyer de la forêt d'Halatte. Une fois la gruerie vendue au roi à la fin du XIV^e siècle, la trace d'autres gruyers comme Adam de Villers-Saint-Paul, en 1413, qui œuvre pour le frère du duc de Bourgogne¹⁴¹⁷, est conservée. D'autres anciens nobles bien connus se sont succédés dans les grands offices des eaux et forêts, comme les d'Orgemont ou encore Jean IV de Villiers, qui a commencé sa carrière comme maître des eaux et forêts de Normandie.

Tableau 11 : liste d'anciens nobles ayant occupé un office dans l'administration royale ou princière.

N° en base	Individu	Office	Employeur	Période
2	Pierre I ^{er} Choisel	Gruyer de la forêt d'Halatte	Philippe Auguste	De 07/1190 à 1202
88	Jean III Choisel	- Gruyer de la forêt d'Halatte	Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel	Du 12/1271 à 04/1308
36	Pierre II Choisel	Enqueteur	Saint Louis	04/1250
39	Jean IV Choisel	Gruyer de la forêt d'Halatte	Philippe V le Long, Charles IV le Bel et Philippe VI.	Du 09/12/1319 à 11/1339
1155	Adam de Villiers-Saint-Paul	Gruyer de la forêt d'Halatte	Antoine de Bourgogne duc de Brabant	13/07/1412
283	Jacques de Trie	Verdier	Charles VI et Jean Sans Peur duc de Bourgogne	27/07/1418
88	Jean III Choisel	-Auditeur du Parlement -Enquêteur	Philippe IV le Bel	- 27/05/1289 - De 1297 au 04/1308
722	Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam	Maître des eaux et forêts en Normandie	Charles VI	30.10.1416
1131	Guillaume d'Orgemont	Maître des eaux et forêts	Louis I d'Orléans	09/01/1394

¹⁴¹⁵ Des actes du Parlement de Paris montrent le gruyer assurant la justice de la forêt d'Halatte. Archives nationales, Olim vol. II, fol 35r. *Comptes royaux*, op. cit., n° 4685.

¹⁴¹⁶ *Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte*, édité par M. l'abbé Amédée Vattier, Senlis, Comité archéologique de Senlis, 1876, n°35. : Bois de St-Christophe mai 1256 - Justice des bois de Saint-Christophe.

¹⁴¹⁷ Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri...*, 3: *De l'avènement de Jean sans Peur à la mort du duc de Berri*, vol. 3/4, Paris, A. et J. Picard, 1968, p. 221. Voir aussi BnF, ms. Clairambault 114, p. 8909, n° 52. Les Villiers-Saint-Paul constituent également un ancien lignage noble, décrit dans Émile LAMBERT, *Un peu du temps passé. Villers-Saint-Paul (Oise), sa seigneurie (1140-1789), sa châtellenie (Creil), son comté (Clermont), étude historique, géographique et toponymique...*, Creil, Impr. nouvelle, 1967, p. 258.

N° en base	Individu	Office	Employeur	Période
17	Pierre III Choisel de Chennevières	Enquêteur Chevalier du roi	Philippe IV le Bel	04/02/1303, 06/06/1305, 1310
1131	Guillaume d'Orgemont	Trésorier de France	Charles VI	09/01/1394
1204	Jean du Chastelier	Maître des comptes	Charles, comte de Valois	1321
302	Mathieu de Trie	Conseiller à la chambre des comptes	Philippe VI	21/06/1321 au 16/03/1332
1106	Gilles de Soyecourt	Conseiller à la chambre des comptes	Philippe VI	21/06/1331
1204	Jean du Chastelier	Président du Parlement de Paris	Philippe VI	Du 18/03/1335 à 1343
302	Mathieu de Trie	Président de la chambre des comptes	Philippe VI	Du 15/11/1337 au 29/11/1344
1106	Gilles de Soyecourt	Souverain de la chambre des comptes	Philippe VI	De 28/05/1338 à 1344
1204	Jean du Chastelier	Souverain de la chambre des comptes	Philippe VI	02/1344
1204	Jean du Chastelier	Premier président du Parlement de Paris	Philippe VI	Du 07/02/1345 au 14/12/1346
1126	Pierre I ^{er} d'Orgemont	Quatrième président du Parlement de Paris	Charles V	De 1369 au 23/10/1373
1126	Pierre I ^{er} d'Orgemont	président du Parlement de Paris	Charles V	Du 23/10/1373 à 1374

La cour n'est pas seulement composée de serviteurs et de familiers du prince. Elle est également le foyer d'une création artistique, le cœur du développement d'activités littéraires et culturelles, de formes de sociabilité mettant en exergue la magnificence¹⁴¹⁸, la prodigalité et l'autorité du prince, par le biais d'«ordres ou devises de chevalerie, une nouvelle emblématique, des nouvelles formes festives, joutes, tournois et pas d'armes»¹⁴¹⁹, des mariages, des rencontres diplomatiques, rapportés par tant de chroniqueurs, d'historiographes et de hérauts d'armes.

Il semblerait d'ailleurs que l'existence de rivalités parmi les conseillers royaux, la naissance de courants opposés et d'intrigues politiques, voire de partis, le déchirement entre plusieurs groupes, entraînent le développement de la Cour, et donc des ressources de

¹⁴¹⁸ Jean DEVAUX, « L'historiographie bourguignonne » dans *La cour de Bourgogne et l'Europe : le rayonnement et les limites d'un modèle culturel actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007*, Ostfildern, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n°73), 2013, p. 91-95. La cour de France, à Paris, est beaucoup moins bien connue que la cour de Bourgogne, longtemps considérée comme un modèle de cour princière, pour au moins une raison importante : les lacunes documentaires sont plus nombreuses sur la cour francilienne que sur la cour bourguignonne. Les derniers colloques sur les cours européennes confirment la tendance d'un plus grand intérêt pour la Cour de France (M. GAUDE-FERRAGU, B. LAURIOUX et J. PAVIOT, « Introduction », art cit, p. 23.), et il est donc intéressant de tenter d'approfondir cette cour francilienne. C'est un des objectifs du dernier chapitre de cette thèse.

¹⁴¹⁹ M. GAUDE-FERRAGU, B. LAURIOUX et J. PAVIOT, « Introduction », art cit, p. 19.

subsistance des nobles, dès le début du XIII^e siècle¹⁴²⁰. Mais quand peut-on commencer à employer le terme de parti ?

1.3 Des notions de « parti », de « parti politique » et de « clientèle »

1.3.1 Définitions

Les notions de parti et de parti politique au Moyen Âge¹⁴²¹ s'avèrent problématiques. Les trois encyclopédies classiques concernant le Moyen Âge n'offrent aucune entrée définissant ce concept¹⁴²². Le meurtre du duc Louis d'Orléans est annoncé par Bernard Guenée comme « un des premiers moments d'une longue confrontation politique et militaire entre deux partis que tout opposait ». L'historien évoque les « partisans du duc de Bourgogne opposés aux partisans du duc d'Orléans¹⁴²³ ». Pourtant, dans son ouvrage sur la culture politique, Franck Collard met le terme de parti entre guillemets¹⁴²⁴, tout comme Nicolas Offenstadt met des guillemets à « histoire politique¹⁴²⁵ ». L'auteur le dit lui-même, « la notion mérite d'être interrogée », tout comme « la notion de politique pour qualifier un champ d'activités des gens du Moyen Âge fortement disqualifiée par Alain Guerreau¹⁴²⁶ ». Les notions de « parti » et de « parti politique » doivent être redéfinies à partir d'une observation des sources et des thèses de grands historiens. Si nous abordons l'historiographie étrangère, notons que des ouvrages belges ou italiens¹⁴²⁷ utilisent de manière plus prolixe la notion de parti politique appliquée aux structures sociales des grandes villes. Geneviève Xhayet, dans sa

¹⁴²⁰ X. HÉLARY, « La cour de Philippe III (1270-1285) », art cit, p. 40.

¹⁴²¹ L'appel à communication du 140^e congrès des Sociétés historiques et scientifiques de Reims, « réseaux et sociétés », pose la question de l'existence du parti politique institutionnalisé avant le XIX^e siècle pour la France.

¹⁴²² J'évoque les encyclopédies et dictionnaires suivants : André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, Paris, éd. du Cerf, 1997. Claude GAUVARD, Alain de LIBERA et Michel ZINK (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2004. Jacques LE GOFF et al., *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 2014.

¹⁴²³ Bernard GUENÉE, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans : 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1992, p. 272.

¹⁴²⁴ Franck COLLARD, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, V^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette (Carré histoire, n°46), 1999, p. 166.

¹⁴²⁵ Nicolas OFFENSTADT, « L' "histoire politique" de la fin du Moyen Âge. Quelques discussions. » dans Geneviève Bühner-Thierry (dir.), *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Actes du 38^e Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 98), 2008, p. 179-198.

¹⁴²⁶ *Ibid.*, p. 179.

¹⁴²⁷ Olivier Mattéoni précise que « l'historiographie française, sur la question des alliances, et plus largement, de la constitution des partis, a été et est encore peu influencée par l'historiographie belge ou italienne, qui est rarement citée » : Olivier MATTÉONI, « Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : Jean I^{er} de Bourbon et la noblesse d'Auvergne » dans *Institutions et pouvoirs en France : XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Picard (Les médiévistes français, n°10), 2010, p. 82 et notes 1-2, p. 82.

description des réseaux de pouvoir et solidarité de parti à Liège entre 1250 et 1468, définit parfaitement le terme de parti, issu du latin « pars¹⁴²⁸ », qui désigne une partie dans un procès, mais aussi une cause, ou une communauté de vues politiques¹⁴²⁹. Colette Beaune définit bien l'existence de partis par les signes ostentatoires que leurs membres abhorrent en public : « les partis politiques et gouvernements se reconnaissent à leurs couleurs et devises qui sont des programmes, reflets des préoccupations du moment¹⁴³⁰ ». Elle précise notamment que le concept de parti politique n'est pas un anachronisme à cette époque. Le parti médiéval dépasse l'acception de clientèle ou celle de groupe d'influence ou de défense des intérêts d'un patron en général (le « clan politique » de Jacques Heers ou la faction), puisque des idées ou des conceptions politiques sous-jacentes motivent son expansion. « On a cru longtemps que les partis médiévaux n'étaient que des clientèles sans idéologie. Mais leur propos [...] privilégie des valeurs comme la nation, la réformation, la justice fiscale, le choix de bons officiers, la paix avec l'Angleterre¹⁴³¹ ». Raymond Cazelles différencie bien le parti navarrais¹⁴³² d'une simple clientèle : « la notion de parti englobe l'idée de programme, de plan d'action », et dans le cas des Navarrais, la volonté de réformer.

Après avoir défini le terme de parti, il est nécessaire d'en étudier la composition, et comment il se distingue par rapport au reste de la société médiévale.

1.3.2 Les critères et les signes d'identification des appartenances à un parti

L'appartenance à un parti s'affiche au grand jour par le port de vêtements d'apparat identiques à celles du patron, portant son emblème au milieu de sa cour, un signe politique fort de mise en avant du prince. « Renforcer la cohésion du groupe et la rendre visible aux yeux de tous, tel est le but poursuivi par le prince », affirme Élisabeth Gonzalez¹⁴³³. Laurent Hablot insiste sur les distributions de livrées, ces « vêtements ou pièces d'étoffe distribués par un patron à ses client ». Il décrit leur évolution à partir de livrées strictement privées et restreintes au personnel de l'hôtel princier à la fin du XIII^e siècle, « un signe d'affiliation au patron, un outil de distinction politique ». Elles deviennent ensuite des livrées emblématiques

¹⁴²⁸ Geneviève XHAYET, *Réseaux de pouvoir et solidarité de parti à Liège au Moyen Âge 1250-1468*, Genève, Droz, (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, n° 269), 1997, p. 290-292.

¹⁴²⁹ Félix GAFFIOT, *Le grand Gaffiot: dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 2000.

¹⁴³⁰ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 344.

¹⁴³¹ *Ibid.*, p. 350.

¹⁴³² R. CAZELLES, « Le Parti navarrais jusqu'à la mort d'Etienne Marcel », art cit, p. 839.

¹⁴³³ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel, op. cit.*, p. 225.

portées aussi par des membres de compagnies de tournoi ou d'ordres de chevalerie, des membres de sa retenue militaire, ou de son administration prise au sens large et non restreint à l'hôtel seul. C'est ainsi que Philippe III de Navarre organisa des distributions de livrées chaque année entre 1347 et 1342¹⁴³⁴, et que Charles VI en fit de même en 1400¹⁴³⁵.

La recherche des appartenances aux partis doit donc s'effectuer d'abord dans les personnels des hôtels royaux ou princiers. Elle doit s'étendre ensuite aux listes de personnels de leurs administrations, et se consacrer aux sympathies politiques des baillis et des sénéchaux¹⁴³⁶, véritables représentants en province de l'administration royale, et des membres du conseil royal. Elle doit enfin aborder l'étude de la diffusion de liens divers, contractuels, vassaliques ou clientélaires, tissés par les individus avec les Grands de l'époque, en relation avec les partis politiques. Pour cela, nous devons examiner « l'attribution de fiefs-rentes, des contrats d'alliances, les retenues dans l'hôtel, l'intégration dans un ordre de chevalerie, la distribution de livrées, l'octroi de pensions¹⁴³⁷ ». Plus généralement, il serait judicieux de réfléchir sur la corrélation entre l'expansion de la « féodalité bâtarde » et de la société contractuelle d'une part, et celle des clientèles et des partis nobiliaires d'autre part. L'examen des nouvelles formes de contrat et des conditions de la mise en place de cette société contractuelle s'impose. La nature de l'interaction évolue, passant d'une relation vassalique d'homme à homme inscrite dans la coutume, à la mise en place d'un engagement écrit, où le paiement en argent prend toute sa place. Avant d'évaluer le rôle de ces nouvelles relations dans la mise en place des clientèles et des partis, il nous faut détailler les nouveaux enjeux issus de ces nouveaux liens.

1.3.3 De la société contractuelle et des politiques de salariat, de pensions, de donation

Les gages, dons et rétributions des personnels des hôtels princiers ont déjà été abordés par de nombreux auteurs, spécialisés dans un hôtel en particulier¹⁴³⁸. Les nobles franciliens

¹⁴³⁴ BnF, ms. français 7855, p. 470-496.

¹⁴³⁵ *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, vol. 1/2, éd. par Louis Douët d'Arcq, Paris, chez Jules Renouard, 1863, p. 130, 164.

¹⁴³⁶ Alain Demurger, quant à lui, se focalise sur les facteurs qui expliquent ces sympathies politiques des baillis et sénéchaux. Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », *Francia*, n° 6, 1978, p. 151-289, ici p. 155.

¹⁴³⁷ O. MATTÉONI, « Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : Jean I^{er} de Bourbon et la noblesse d'Auvergne », art cit, p. 83.

¹⁴³⁸ Nous faisons ici référence aux travaux de différents auteurs ayant marqué par leurs travaux l'histoire des différentes principautés. L'ouvrage d'Élizabeth Gonzalez (É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit.) est tout à fait remarquable. Il est donc utilisé de manière récurrente, tout comme ses nombreuses fiches

font souvent l'objet d'attentions de différentes puissances. Ils se trouvent déjà doublement liés au roi de France. Par leurs propriétés localisées au cœur du domaine royal ou dans les premières régions annexées par le roi, comme le Vexin français, ils sont vassaux directs du roi de France. Ils sont aussi sujets du roi. Les nobles franciliens recherchent le soutien de la couronne pour assurer leur « estat » depuis le développement des institutions royales, mais la recherche de revenus et de donations se diversifie quand le pouvoir royal défaille. Lorsque la monarchie capétienne puis celle des Valois faiblissent, ils font l'objet de convoitises multiples et variées venant de pouvoirs secondaires qui se renforcent. Elles proviennent souvent des princes apanagés de la famille royale en quête de personnels pour établir à leur tour leurs propres institutions. Il nous a donc semblé plus profitable d'étudier ces dons et ces rétributions, souvent issus de plusieurs sources, et qui s'effectuent, soit de manière simultanée, soit de manière échelonnée dans le temps. Si Louis de Chambly, dit le Borgne, est devenu maréchal du duc de Berry¹⁴³⁹, son cousin Charles de Chambly a fait l'objet de rétributions à la fois du roi Charles VI et du duc de Bourgogne¹⁴⁴⁰. Les Nantouillet ont changé de patron à chaque génération : Renaud de Nantouillet a œuvré pour le duc de Bourgogne, tandis qu'Ogier de Nantouillet, son fils, a suivi une carrière dans l'hôtel des ducs d'Orléans. Ces paiements en argent s'inscrivent dans plusieurs sortes de relations, qu'il s'agisse de relations vassaliques, de relations contractuelles, ou de relations clientélaires. C'est la nature de ces relations, et leur évolution temporelle, que nous allons considérer, en nous focalisant notamment sur la place des relations clientélaires pour comprendre la formation des partis.

1.3.3.1 Service armé et gages

À la fin du règne de Saint Louis, en Île-de-France, tous les chevaliers possédant un fief dans le domaine royal, même ceux qui ne sont pas vassaux directs du roi, doivent le service au

prosopographiques. L'hôtel des ducs de Bourbons nous a également servi de référence, grâce aux travaux d'Olivier Mattéoni sur les lettres de retenue et les contrats d'alliance détaillés dans O. MATTÉONI, « Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : Jean I^{er} de Bourbon et la noblesse d'Auvergne », art cit. Voir aussi sa thèse, Olivier MATTÉONI, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge, 1356-1523*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n°52), 1998. L'hôtel des rois de Navarre et le rôle joué par certains nobles franciliens ont bien été étudiés par P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit. Les relations entre les nobles franciliens et les ducs de Bourgogne sont identifiées dans *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, éd. Ernest Petit, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1888.

¹⁴³⁹ F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berry...*, op. cit., vol. 3, p. 59, 60.

¹⁴⁴⁰ *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 113-114.

roi, excepté les vassaux des princes importants¹⁴⁴¹. En 1276, pour la première fois, Philippe III offre une solde à l'ost de Sauveterre pour mener une guerre en Navarre : « dix sous parisis au chevalier, vingt au baron portant bannière, douze deniers aux piétons, cinq sous aux cavaliers¹⁴⁴² ». Le roi doit en effet prévoir une longue expédition à l'extérieur des frontières du royaume, or le droit féodal autorise la semonce des nobles seulement pour quarante jours et quarante nuits. Ils ne sont contraints de rester plus longtemps au service royal qu'en cas de défense du royaume, et le versement d'une solde par le roi dans ce cas est obligatoire. Par contre, à l'extérieur du royaume, ils sont libres de quitter l'ost après ces quarante jours et quarante nuits¹⁴⁴³. Pourtant, la durée de la campagne de Navarre et sa localisation géographique ne permettent pas au roi de respecter les règles du droit féodal. Il ne peut donc obliger ses vassaux à rester dans l'ost. Par conséquent, la première proposition généralisée de gages payés aux troupes par le roi apparaît en 1276¹⁴⁴⁴. Une première mutation dans les relations entre les seigneurs et leurs vassaux survient : le service militaire est exigé moyennant une rétribution du service par le paiement de gages¹⁴⁴⁵. Or les plus anciennes quittances ou pièces diverses données par le roi à des nobles pour le servir, retrouvées dans les épaves de la Chambre des comptes de Paris ou dans les collections du cabinet des titres comme les Pièces Originales ou le fonds Clairambault, datent de 1298¹⁴⁴⁶, voire de 1296¹⁴⁴⁷. Les gages se généralisent ensuite pendant tout le règne de Philippe III : le roi a un constant besoin de troupes. Le fait de gager ses soldats lui permet d'étendre son recrutement hors de ses vassaux, sans être restreint par les relations féodales : « désormais les vassaux et les dépendants du roi lui doivent systématiquement le service, mais ils sont rétribués pour cela¹⁴⁴⁸ ».

¹⁴⁴¹ Xavier HÉLARY, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2012, p. 114-115. Xavier Hélyary mentionne les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, et, fait notable bien sûr, le roi d'Angleterre.

¹⁴⁴² *Ibid.*, p. 136. L'auteur se base sur le *RHGF*, vol. 21, p. 787.

¹⁴⁴³ C'est ce qu'explique Xavier Hélyary en se référant à un coutumier réalisé pour Saint Louis en Touraine et en Anjou vers 1270, *Les établissements de Saint Louis: accompagnés des textes primitifs et des textes dérivés*, vol. 3/4, éd. Paul Viollet, Paris, Renouard Henri Loones successeur [puis] H. Laurens successeur, 1881, p. 31, d'après X. HÉLARY, *L'armée du roi de France*, *op. cit.*, p. 114, 135.

¹⁴⁴⁴ X. HÉLARY, *L'armée du roi de France...*, *op. cit.*, p. 136.

¹⁴⁴⁵ Xavier HÉLARY, « Pierre de La Broce, seigneur féodal, et le service militaire sous Philippe III. L'ost de Sauveterre (1276) », *Journal des savants*, vol. 2, n° 1, 2006, p. 275-305, ici p. 299.

¹⁴⁴⁶ BnF, ms. Clairambault 77, dossier Montmorency, n° 136 : acte du seigneur de Montmorency de 1298.

¹⁴⁴⁷ Une quittance du maréchal de France Guy de Clermont, datée de 1296, a été retrouvée dans un volume consacré spécifiquement aux maréchaux. BnF, ms. Clairambault 824, n° 1.

¹⁴⁴⁸ X. HÉLARY, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 146.

Ses vassaux directs (ou indirects) engagés dans le service armé côtoient alors des individus gagés pour le servir dans son hôtel. L'hôtel royal existe déjà depuis Saint Louis. Mais, si ce dernier avait déjà établi des listes de personnels de son hôtel pour organiser la croisade de Tunis de 1270¹⁴⁴⁹, cette dernière institution devient permanente à partir de Philippe III. Pour la croisade d'Aragon de 1285, les chevaliers de l'hôtel sont distingués des chevaliers qui n'en font pas partie¹⁴⁵⁰. D'autres princes suivent alors son exemple : ainsi, Robert II d'Artois établit des conventions « librement consenties » avec les chevaliers qui le suivent¹⁴⁵¹.

Le roi et les princes rétribuent ainsi par des gages des chevaliers de leur hôtel qui ne sont pas forcément leurs vassaux directs. Plusieurs auteurs ont déjà donné des définitions précises de gage ou de salaire¹⁴⁵². Il s'agit d'une contrepartie ou indemnisation, sous forme monétaire ou en nature, du temps passé à servir le prince et à remplir son office, soit dans ses occupations dans l'hôtel, soit en service armé dans ses guerres, soit en mission, « une indemnisation forfaitaire d'entretien équivalent au temps de service effectif accompli¹⁴⁵³ ». Par exemple, en juillet et en août 1405, les gages d'un chambellan royal représentaient un paiement mensuel de vingt-cinq livres tournois, comme cela fut le cas pour Renaud V de Trie dit Patrouillart¹⁴⁵⁴ et Jacques de Trie seigneur de Rolleboise¹⁴⁵⁵. Ces gages correspondaient d'abord à une activité régulière. Ils rémunéraient aussi des activités ponctuelles limitées dans le temps, comme des missions, idéalement, un chevalier « desservant dans les guerres » du prince sous le gouvernement d'un lieutenant. Ainsi, Philippe de Pacy, fils aîné de Pierre IV de

¹⁴⁴⁹ La liste de ce personnel se trouve dans *RHGF*, vol. 20, p. 305-308. Voir aussi X. HÉLARY, « Pierre de La Broce, seigneur féodal, et le service militaire sous Philippe III. L'ost de Sauveterre (1276) », art cit, p. 277.

¹⁴⁵⁰ *Ibid.* Les listes de combattants de la croisade d'Aragon se trouvent citées dans la thèse de Xavier Hélyary. Voir Xavier HÉLARY, *L'ost de France : la guerre, les armées, la société politique au royaume de France (fin du règne de saint Louis-fin du règne de Philippe le Bel)*, thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université de Paris 4, 2004, p. 1205-1212. L'auteur a utilisé les sources suivantes : « Compte de Jean d'Ays » dans *RHGF*, vol. 22, p. 672-723, et le « Journal de l'origine des fonds » dans Élisabeth Lalou et Robert-Henri Bautier (éd.), *Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel (1282-1309)*, Paris, Éd. de Boccard (*Recueil des historiens de la France. Documents financiers et administratifs*, n° 8), 1994, p. 1-141.

¹⁴⁵¹ X. HÉLARY, « Pierre de La Broce, seigneur féodal... », art cit, p. 279.

¹⁴⁵² Un lexique très riche se trouve dans É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., p. 103-106. Voir également les définitions données par Philippe Charon, dans P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 606-631.

¹⁴⁵³ La définition est d'É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., p. 103. et P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 606. Philippe Charon trouve également la mention de « bienfait », nous n'avons pas retrouvé ce terme dans les quittances étudiées.

¹⁴⁵⁴ BnF, ms. Clairambault 108, p. 8417, n°47-48 : quittances de Patrouillart de Trie des 24 juin 1405 et 31 juillet 1405.

¹⁴⁵⁵ BnF, ms. Clairambault 108, p. 8417, n°46, 49 : quittances de Jacques de Trie seigneur de Rolleboise des 24 juin 1405 et 2 août 1405.

Pacy et de Jeanne Choisselle, reçut des gages pour lui, deux chevaliers bacheliers et dix écuyers, pour un service armé sous le commandement du duc de Normandie, allant du 25 mai 1340 jusqu'au jour des saints Pierre et Paul de la même année, soit le 29 juin 1340, pour un total de deux cent dix livres tournois¹⁴⁵⁶. Ce montant correspondait à des gages journaliers de six livres tournois pour l'ensemble de la montre : le prince rémunérait alors le noble pour le voyage et les frais qu'il avait engagés. Ainsi, Charles I^{er} de Montmorency a été rémunéré pour une mission diplomatique, un voyage effectué pour participer aux négociations du traité de Brétigny. Il reçut, le 3 mai 1360, cent livres tournois, dont trente-quatre livres pour payer un bourgeois hôtelier de Chartres, et soixante-six livres pour ses dépenses réalisées pour établir le traité de paix et l'accord devant la ville¹⁴⁵⁷. Le 26 avril 1360, soit une semaine avant, il recevait une autre somme d'argent pour ses frais de voyage au sujet d'un traité avec le roi d'Angleterre Édouard III¹⁴⁵⁸.

Ces premières traces indirectes de nouvelles relations basées sur des rétributions monétaires ; les paiements des gages ; sont mentionnées dans les nombreuses quittances parvenues jusqu'à nous. Mais les conventions qui en établissent le montant sont rarement conservées dans les fonds Clairambault ou les Pièces Originales. Ces rétributions illustrent toutefois la mise en place d'une société contractuelle, que d'autres historiens surtout anglais nomment féodalité bâtarde, dont il s'agit maintenant de préciser les contours.

1.3.3.2 Le début de la féodalité bâtarde ou de la société contractuelle ?

À partir de l'exemple de l'ost de Sauveterre, les premières conventions apparaissent entre les seigneurs et leurs vassaux pour fixer le montant de ces gages. Robert II d'Artois préfère ainsi contractualiser ses relations avec ses vassaux pour le service armé, car le cadre du droit féodal limite la souplesse d'emploi de ses troupes armées. L'évêque de Beauvais se comporte de la même manière : même s'il peut obliger ses vassaux à suivre l'ordre de retenue du roi de France, il leur fait signer des conventions. Il n'en donne pas la raison, mais le calcul de l'évêque est peut-être similaire à celui de Robert d'Artois¹⁴⁵⁹.

¹⁴⁵⁶ BnF, ms. Clairambault 83, p. 6489, n°2.

¹⁴⁵⁷ BnF, Pièces Originales 2031, n°10.

¹⁴⁵⁸ BnF, ms. Clairambault 77, p. 6053, n°142.

¹⁴⁵⁹ X. HÉLARY, « Pierre de La Broce, seigneur féodal... », art cit, p. 279.

Ces conventions prennent des formes diverses. Élisabeth Gonzalez commente deux contrats, établis entre le duc d'Orléans et deux membres de son hôtel, qui prennent la forme de lettres de retenue. Les contrats stipulent un échange entre des services et des gages, ou émoluments, dont le montant est précisé¹⁴⁶⁰. Cependant, elle affirme que ces lettres de provision sont rares et identifiées en plus grand nombre au XV^e siècle¹⁴⁶¹. Nous avons retrouvé une telle de lettre de nomination, par le roi de France cette fois-ci, de Robert le Gallois d'Aunay à l'office de souverain maître et général réformateur des eaux et forêts le 12 mai 1413¹⁴⁶². Le souverain « donne et confère ledit office de souverain maistre et general reformateur des eaux et forests de notre royaume avec les gages revenues emolumens et autres prouffis audit office ». La lettre précise également que le roi a « reçu dudit Robert de aunoy dit le gallois le serment en tel cas et audit office acoustume », et il donne le mandement de « faire commettre et institue ou faire mettre et instituer ledit de aunoy en possession de saisine dudit office ». Contrairement au duc d'Orléans, il ne retient pas l'officier dans son hôtel, mais il lui donne et confère un office. De plus, ce dernier doit ensuite prêter serment, puis le roi mande la saisine de l'office pour l'officier. Le serment est ensuite confirmé, la confirmation pouvant même avoir lieu dans la chambre du Parlement. Le 30 avril 1432, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam a présenté ses lettres d'office de maréchal de France et a fait serment dans la chambre du Parlement¹⁴⁶³. Toutefois, des exemples de retenue royale sont mentionnés. Ainsi Philippe VI retient-il Mathieu de Trie en son grand et secret conseil en affirmant : « [nous] retinmes en la feste de Saint André l'an mil trois cens quarante sept et encores retenons de nostre grant et secret conseil en nos grands et secrettes besoignes touchant l'estat et gouvernement de notre royaume ». Le roi précise alors que, pendant la retenue, Mathieu de Trie prendra mille livres tournois de gages par an¹⁴⁶⁴. Les contrats sont donc associés à des serments, liés à une promesse et une foi jurée. L'écrit et la parole se rejoignent dans un rituel répété. Dans un séminaire récent organisé sur la société contractuelle¹⁴⁶⁵, Claude Gauvard se pose d'ailleurs la question du lien entre le contrat (et plus

¹⁴⁶⁰ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., p. 247-248.

¹⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 248. L'auteur fait référence à Raymond CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences, 1958, p. 333.

¹⁴⁶² BnF, ms. Clairambault 8, n°65.

¹⁴⁶³ Muriel BAUDOUIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, Mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Philippe Contamine, Université de Paris IV Sorbonne, Paris, 1993, p. 87. D'après Archives nationales, X^{1A} 1481, fol. 55 v°.

¹⁴⁶⁴ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 332, et pièce justificative n°XVI p. 458. D'après Archives nationales P 2292, p. 155.

¹⁴⁶⁵ François FORONDA, Jean-Philippe GENET et José Manuel NIETO SORIA (éd.), *Avant le contrat social : le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

précisément le contrat politique objet de son article) et le serment. Ce dernier ne doit pas constituer un mode archaïque de relation contractuelle. Au contraire, il se développe pendant que l'État grandit¹⁴⁶⁶. Plus généralement, elle questionne les possibilités d'appliquer la théorie du *bastard feudalism* en France.

Cette théorie, apparue pour la première fois en 1885¹⁴⁶⁷, présente l'émergence d'une nouvelle société médiévale anglaise dans laquelle les liens féodaux de seigneur à vassal sont remplacés par des liens contractuels de maître à serviteur¹⁴⁶⁸. Le service militaire, principalement dû pour la jouissance d'un fief, est remplacé par un service réalisé contre paiement ou rente, ce qui fut également le cas en France. La féodalité demeurerait en arrière-plan fondée sur un ensemble complet de droits et de privilèges attachés à la propriété de la terre, mais un « nouvel ordre défini par le patronage, les livrées et les affinités occupèrent le devant de la scène¹⁴⁶⁹ ». Les chartes d'inféodations étaient alors remplacées par des *indentures* et des lettres patentes, des contrats qui géraient les conditions et le paiement du service dû. Ces *indentures* envahissent d'ailleurs les chartes du roi d'Angleterre et de France Henri VI pendant la double monarchie dans les manuscrits de pièces diverses, dites pourtant « de Charles VII », à la bibliothèque nationale¹⁴⁷⁰. Claude Gauvard souligne l'importance de retenir cette théorie des contrats, déjà mise en pratique par P. Lewis dans son étude des lettres de retenue du comte Gaston Phébus¹⁴⁷¹, comme nouvelle forme importante de relations contractuelles dans l'historiographie française. Ces contrats peuvent devenir politiques et s'inscrire dans des alliances, qu'elles soient établies entre nobles de même niveau pour former des ligues défensives, ou établies avec des princes¹⁴⁷². Elles sont indispensables pour assurer la promotion, la résilience des anciens nobles franciliens et l'accès au souverain, et elles permettent aux princes de se construire des groupes de partisans. En parallèle à ces relations

¹⁴⁶⁶ Claude GAUVARD, « Contrat, consentement et souveraineté en France » dans François Foronda, Jean-Philippe Genet et José Manuel Nieto Soria (éds.), *Avant le contrat social : le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 223-230, ici p. 225-226.

¹⁴⁶⁷ JOHN FORTESCUE, *The Governance of England, otherwise called the Difference between an absolute and a limited monarchy, by sir John Fortescue*,..., texte révisé, édité avec introduction et appendices par Charles Plummer, Oxford, The Clarendon press, 1885.

¹⁴⁶⁸ Kenneth Bruce MCFARLANE, « Bastard feudalism », *Bulletin of the institute of historical research*, vol. 20, n° 61, mai 1945, p. 161-180. Voir aussi Kenneth Bruce MCFARLANE, *England in the fifteenth century : collected essays*, Londres Hambledon press (History series, n° 5), 1981, p. 23-43.

¹⁴⁶⁹ Il s'agit d'une citation de K.B. McFarlane reprise par Philippe CONTAMINE, « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 120.

¹⁴⁷⁰ BnF, ms. français 26046 à 26063.

¹⁴⁷¹ C. GAUVARD, « Contrat, consentement et souveraineté en France », art cit, p. 225-226.

¹⁴⁷² *Ibid.*

contractuelles qui entretiennent l'alliance, voire l'amitié, existent aussi toute une politique de donations mise en place par le patron pour garder ses partisans ou s'en créer de nouveaux.

Les anciens nobles franciliens se retrouvent alors en quelque sorte à la croisée des chemins, dans un milieu francilien fortement hiérarchisé. Ces derniers, engagés dans une compétition ardue pour s'accaparer pouvoir et autorité, voire pour confisquer les prérogatives royales quand la royauté s'avère trop faible pour résister, recherche de manière permanente des soutiens durables. Aussi les nobles ont-ils accès à un marché de l'offre conséquent et à des donations issues de nombreuses sources : la compétition des dons s'affiche au grand jour.

1.3.3.3 La compétition des dons

Le duc de Bourgogne prit l'habitude, à partir de 1369, de dépenser de nombreuses sommes d'argent pour offrir des cadeaux de luxe aux officiers franciliens royaux. Ces derniers ne sont pas choisis au hasard. Il s'agit d'officiers qui possèdent des fiefs localisés surtout dans la vallée de l'Oise, sur les grands axes de communication partant de Paris vers le nord de la France et la Flandre, mais aussi dans la vallée de l'Epte.

En effet, le prince Philippe devient duc de Bourgogne en 1364, mais sa situation évolue avec son mariage en 1369 avec Marguerite de Flandre. Devenu gendre du comte de Flandre, la perspective de devenir comte à son tour s'ouvre à lui. Le duc de Bourgogne visite souvent les Flandres en empruntant les voies d'accès franciliennes et adresse des gestes amicaux aux officiers flamands pour s'attacher les fidèles du comte et constituer un début de clientèle. En Flandre, « parmi les bénéficiaires de ses libéralités se trouvaient des représentants de la noblesse du comté, mais aussi des membres de l'hôtel du comte de Flandre, maîtres d'hôtel, chambellans, écuyers...¹⁴⁷³ ». Il fait de même avec les seigneurs franciliens et les chambellans et maîtres d'hôtel du roi de France. Il prodigue de nombreux dons, notamment aux seigneurs dont il traverse les fiefs pour se rendre en Flandre. Le 30 avril 1369, après avoir accompagné le roi Charles V à l'abbaye Notre-Dame du Val, Philippe le Hardi rend visite à Pierre IV de Villiers¹⁴⁷⁴, le grand maître d'hôtel du roi, en son château de

¹⁴⁷³ Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, Perrin (Collection Tempus, n°105), 2005, p. 62. B. Schnerb précise également que « ces séjours à Lille, Gand, Ypres,.. furent l'occasion pour le duc de Bourgogne de se faire connaître et de commencer à se constituer des fidélités » (*Ibid.*, p. 63).

¹⁴⁷⁴ Archives départementale de la Côte d'Or, B 1430, fol. 119 r° et B 1439, fol. 196. Ces chartes sont citées dans Ernest PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, Paris, A. Picard et fils, 1909, p. 24.

l'Isle-Adam qu'il venait d'acquérir de sa cousine cinq ans plus tôt et qu'il était en train de reconstruire. Le duc donne alors trois francs aux maçons qui réparent la forteresse.

En 1384, Louis de Male meurt et Philippe devient comte de Flandre. Les dons se multiplient et changent de nature, car le duc grâce à son nouveau titre possède des richesses plus imposantes. Les voies de communication vers le nord deviennent un enjeu stratégique pour lui. Les dons s'intensifient pour les seigneurs possessionnés dans la vallée de l'Oise ou du Pays de France, qu'il s'agisse de cadeaux pour renforcer sa clientèle auprès de la cour de France, ou d'aides aux dépenses en fortifications des accès stratégiques. La tactique du duc de Bourgogne qui tient à constituer des passages sûrs sur la rivière de l'Oise pour faciliter les communications entre Paris et ses domaines bourguignons et flamands se confirme. Ainsi, en 1384, il donne également quatre francs aux maçons qui élèvent la maison forte d'Orville près de Louvres-en-Parisis, appartenant à Robert le Gallois d'Aunay, chambellan du roi¹⁴⁷⁵. Enfin, le 22 juillet 1389, il fait un don de deux francs aux compagnons qui rebâtissent le château de Chantilly¹⁴⁷⁶. Plus tard, d'ailleurs, son fils Jean sans Peur nomme Adam de Villers-Saint-Paul, capitaine de Pont-Sainte-Maxence, sous le commandement de son frère, le duc de Brabant¹⁴⁷⁷. Mais Philippe le Hardi veut-il aussi participer, en tant que grand feudataire du royaume, aux travaux de défense des principales forteresses qui protègent le nord de Paris contre les Anglais, ou ces dons sont-ils juste liés à sa volonté de sécuriser ses propres voies de communication ?

À la cour de France, les cadeaux destinés aux officiers royaux se multiplient lors des étrennes. En plus de son statut de fils de roi de France, le duc connaît bien le milieu des officiers de l'hôtel. Pierre d'Orgemont conseille le jeune duc de Bourgogne dès sa prise de fonction en 1356¹⁴⁷⁸. Les d'Orgemont, seigneurs de Chantilly, sont liés à la clientèle du duc de Bourgogne. Ce dernier décide aussi de nommer des officiers royaux chambellans de l'hôtel ducal. Ainsi, le 29 septembre 1386, le duc achète « un fermail d'or à un chérubin, garni d'un balay et trois saphirs et neuf perles » et il en fait présent au Gallois d'Aunoy, chevalier, son

¹⁴⁷⁵ Archives départementale de la Côte d'Or, B 1461 fol. 139 v°. La charte est citée dans E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit.

¹⁴⁷⁶ Archives de la Côte d'Or, B 1479 fol. 75 r°, *Ibid.*

¹⁴⁷⁷ F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri...*, 3, op. cit., p. 221. Adam est aussi un seigneur de Verneuil en Halatte, situé en face de Villers-saint-Paul, l'Oise coulant entre les deux fiefs, tout comme son père Eustache. Voir Émile LAMBERT, *Un peu du temps passé. Villers-Saint-Paul (Oise), sa seigneurie (1140-1789), sa châtellenie (Creil), son comté (Clermont), étude historique, géographique et toponymique...*, Creil, Impr. nouvelle, 1967, p. 255-256. D'après Archives nationales P 146 n°219.

¹⁴⁷⁸ Léon Marie MIROT, *Les d'Orgemont*, Genève, Slatkine, 1977, p. 14.

chambellan, le jour de ses noces¹⁴⁷⁹ ». Il le qualifie de chambellan¹⁴⁸⁰, ce qui est juste, car effectivement, Robert est compris dans la liste des chambellans du duc Philippe le Hardi dès 1386-1387¹⁴⁸¹. Le Gallois d'Aunay est d'ailleurs cité en compagnie de Charles de Chambly, son compagnon le plus proche. De même, alors que Le Gallois d'Aunay est chambellan du roi depuis au moins 1385, en 1391 le duc de Bourgogne lui offre « un anel d'or, à un dyament valant XXX francs d'or », et donne « un anel d'or à un safir carré » à Charles de Chambly¹⁴⁸², un autre chambellan royal. Et pour remercier le sire de Montmorency, le seigneur le plus puissant du nord de l'Île-de-France, il lui fait cadeau d'un « hanap d'or, en façon d'une rose, poinçonné et d'une aiguiere en façon de fleur de bourache esmaillée et dorée, du prix le tout de 98 l. 7s » et donne aux deux autres chevaliers « hanap et aiguiere dorés et poinçonnés à 63 livres environ », tout comme d'ailleurs à un écuyer d'Angleterre¹⁴⁸³. Les seigneurs de la vallée de l'Epte sont aussi approchés. En 1393, le duc donne soixante francs au chevalier et chambellan du roi Pipernel de Saint-Clair, pour « paier certains despens que luy, sa femme et leurs gens, avoient fait en lostel du fer de molin, derriere l'église sainte eustache à paris¹⁴⁸⁴ ». Cette démarche n'est pas limitée à Philippe le Hardi, mais se reproduit au siècle suivant, avec les mêmes lignages. Son petit-fils Philippe le Bon agira de même avec le petit-fils de Pierre IV de Villiers, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, qu'il souhaite faire entrer dans sa clientèle.

Il nous faut également examiner le rôle du duc de Bourgogne dans un autre contexte, dans sa compétition contre le duc d'Orléans, car il essaye aussi d'attirer les serviteurs du duc d'Orléans dans sa propre clientèle. En février 1394, Jean de Trie seigneur de Lattainville, chambellan du duc d'Orléans, se marie avec Catherine de la Trémoille, fille de Guillaume de la Trémoille, chambellan et maréchal du duc de Bourgogne. Le mariage a lieu le 1^{er} février 1394 en l'hôtel d'Artois¹⁴⁸⁵, la résidence privée du duc de Bourgogne. Ce dernier a déjà donné

¹⁴⁷⁹ Il lui en fait présent le jour de ses noces, ce qui nous permet donc bien d'identifier le bénéficiaire comme étant Robert, et non son père Philippe, étant donné que ce dernier ne s'est marié qu'une fois avec Agnès de Villiers.

¹⁴⁸⁰ Extrait d'un mandement du duc, daté le 10 octobre 1386, de Lille en Flandre, BnF, ms. Bourgogne 53, fol. 63r° et *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, op. cit., p. 522.

¹⁴⁸¹ Louis-François-Joseph de LA BARRE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un journal de Paris, sous les règnes de Charles VI. et de Charles VII...*, Paris, 1729, p. 42.

¹⁴⁸² BnF, ms. Bourgogne 53, fol. 75 cité dans *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, op. cit., p. 538-539.

¹⁴⁸³ *Ibid.*, p. 554.

¹⁴⁸⁴ Archives départementales de la Côte d'Or, B 1495 fol. 42 v° cité dans E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 34.

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 36. D'après Archives de la Côte d'Or, B. 1475, fol. 90 r°.

au chevalier un anneau d'or et un diamant de soixante francs en 1392¹⁴⁸⁶. Jean de Trie, également compère du duc d'Orléans, reçoit aussi de la part de celui-ci quatre mille francs et de la vaisselle d'or pour « l'accroissement de son mariage¹⁴⁸⁷ ». Nous assistons bien ici à une compétition de dons entre deux clientèles de deux princes en concurrence, facilitée par la maladie du roi Charles VI qui ne peut donc pas rivaliser avec eux à partir de 1392. Un autre passage mérite d'être mentionné. En 1396, Guillaume de la Trémoille, Jean de Trie, mais aussi Pierre de Navarre le fidèle bourguignon de la famille des Navarre, les ducs d'Orléans et de Bourbon, sont vêtus de la livrée du duc de Bourgogne, pour recevoir des ambassadeurs anglais¹⁴⁸⁸. Enfin, aux étrennes de 1397, le duc offre à Jean de Trie un fermail d'une valeur de cent vingt francs¹⁴⁸⁹.

Il ne s'agit pas de dons en agent, mais de cadeaux de luxe, gestes symboliques et donc particulièrement importants dans le contexte des préparatifs du mariage de Robert Le Gallois d'Aunay ou de Jean de Trie. Ils ne sont pas gratuits. Ils étaient destinés à attirer les chambellans du roi ou du duc d'Orléans dans sa dépendance, dans son groupe de partisans. Le duc de Bourgogne n'agit pas vraiment différemment de Louis I^{er} d'Orléans, pour qui « Le cadeau était abondamment utilisé pour attirer un personnage dans la dépendance ducale¹⁴⁹⁰ ».

En plus de l'intérêt stratégique des fiefs possédés par ces officiers royaux, ces nobles intéressaient Philippe le Hardi car ils se trouvaient dans l'entourage du roi. Ils avaient sa confiance en tant que chambellans, mais aussi certainement parce qu'il s'agissait de serviteurs de valeur. La preuve de l'intérêt que leur manifeste le duc suffit pour accroître l'importance des nobles franciliens au sein des réseaux de clientèles que cherchent à conquérir les ducs depuis la folie du roi en 1392. Cependant, cette politique de dons peut ne pas suffire. Séduire pour mettre en place la relation est un fait, mais il faut « alimenter le lien en le nourrissant de biens¹⁴⁹¹ », ce que le duc réalise à de nombreuses reprises en prodiguant des marques de confiance. C'est peut-être pour cette raison qu'au conseil il choisit Robert d'Aunay, Charles

¹⁴⁸⁶ *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel, op. cit., p. 551.*

¹⁴⁸⁷ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel, op. cit.*, fiche prosopographique sur CD-ROM de Jean de TRIE. D'après Archives départementales du Loiret, côte 6 J3 fol. 88 et BnF, ms. nouvelles acquisitions françaises 3638, n° 171-172.

¹⁴⁸⁸ *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel, op. cit., p. 552.* D'après BnF, ms. Bourgogne 65, fol. 60 v° et 61 r°.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 557.

¹⁴⁹⁰ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel, op. cit.*, p. 254.

¹⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 255.

de Chambly, Renaud de Trie et Jean de Trie pour escorter la reine Isabelle pour son passage en Angleterre, le 29 juillet 1396¹⁴⁹². Enfin, le « don oblige¹⁴⁹³ », il attribue au donneur une position de supériorité sur celui qui reçoit. Cette forme de pouvoir commence à s'exercer sur le receveur car ce dernier dépend ensuite du bon vouloir du généreux donateur qui peut associer ses dons à des conditions substantielles. C'est ce qu'on appelle la libéralité du donateur sur le receveur qui joue un rôle certain dans la création des relations clientélaires. Ces anciens nobles franciliens n'ont pas de relations vassaliques directes avec le duc de Bourgogne ou le duc d'Orléans, tout comme les partisans du duc de Berry, de Charles de Navarre ou de Charles I^{er} d'Anjou pour d'autres périodes. Ils sont libres de quitter la clientèle à tout moment, ce qui s'est produit par exemple pour Charles de Chambly puisque, d'après Moranvillé, « si le duc de Bourgogne Philippe le Hardi semble avoir commencé la fortune de Charles de Chambly, il paraît que Jean Sans Peur ne sut pas le retenir près de lui¹⁴⁹⁴ ».

Faire partie d'un hôtel, ou le quitter, constitue un signe d'affiliation claire à la clientèle de tel ou tel prince. L'hôtel du duc, l'hôtel du roi, tout comme d'ailleurs la montre militaire, sont intrinsèquement liés aux formes nouvelles de la société contractuelle. Or Élizabéth Gonzalez affirme qu'ils ont « pour but (au moins l'hôtel dans son cas) de procurer une clientèle à son chef¹⁴⁹⁵ ». La théorie du don, mis en avant par les médiévistes, et que nous avons déjà abordée¹⁴⁹⁶, nous permet d'estimer que cette société contractuelle conduit vers la mise en place de vastes clientèles et de partis.

2 DE LA NAISSANCE DES PREMIÈRES CLIENTÈLES AUX PREMIERS PARTIS

La présence de factions rivales autour de Philippe III ou de différents partis au sein de l'aristocratie nobiliaire prouverait l'existence d'une cour royale¹⁴⁹⁷. Mais ces premiers partis ainsi identifiés à la fin du XIII^e siècle ressemblent-ils à ceux évoqués par les témoins de la guerre civile du début du XV^e siècle, comme Lefèvre de Saint-Rémy qui évoque par exemple dans sa *chronique* l'appartenance du maréchal Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam au parti des

¹⁴⁹² Archives nationales, Trésor des Chartes, J 643, n°14 et 14bis.

¹⁴⁹³ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., p. 255.

¹⁴⁹⁴ *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 113-114.

¹⁴⁹⁵ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., p. 258.

¹⁴⁹⁶ Voir le chapitre 2 de cette thèse, §2.1 et § 2.2.

¹⁴⁹⁷ X. HÉLARY, « La cour de Philippe III (1270-1285) », art cit, p. 39-40.

Bourguignons¹⁴⁹⁸ ? Élisabeth Gonzalez rappelle encore une fois que chaque prince était entouré d'une clientèle laïque. Elle n'emploie pas le terme de parti mais précise que, faute de source, notamment de liste d'individus, il était difficile de reconstituer ces clientèles. Pourtant, nous nous proposons de cartographier les regroupements autour de ces Grands issus de forces mises en jeu au moment du développement des cours princières à la fin du XIII^e siècle et du siècle suivant. En somme, nous souhaitons débusquer les noyaux et les extensions de ces clientèles, et d'en esquisser leur composition, à défaut d'en saisir la constitution exacte. Car, de ces clientèles, les anciens nobles en tirent un très grand profit. Il est donc important d'identifier les liens qu'ils tissent à travers ces réseaux clientélaires. Cela nous conduit à nous interroger sur les modalités de constitution de ces clientèles et sur les façons de les cartographier, et par là-même, d'établir des liens entre clientèles et partis.

Un fait est certain. Les individus concernés par ces partis ou ces noyaux clientélaires s'identifient parmi ceux qui servent dans les hôtels princiers, dans leurs armées, ou ceux à qui les princes confient des missions importantes, montrant ainsi qu'ils ont toute confiance en eux. Il faudrait donc recenser les anciens nobles franciliens dans les hôtels princiers, comprendre les évolutions de carrières, les réseaux utilisés pour y entrer, recenser les dons princiers, connaître les parents déjà en place dans ces hôtels qui auraient pu soutenir ces anciens nobles. Attention, cependant, les relations de clientèle ne sont pas les seules relations mises en place par les grands. L'étude doit être étendue à celle des liens divers, contractuels¹⁴⁹⁹, vassaliques ou clientélaires, pour estimer notamment la part prépondérante de chacun de ces trois types de relations. Toutefois, nous nous concentrons ici sur les deux seules nouvelles formes relationnelles, pour plus de clarté et de simplicité, puisque les relations vassaliques classiques se trouvent déjà sur le déclin.

Pour cela, il faut retracer les réseaux 2-modes d'affiliation¹⁵⁰⁰ des anciens nobles aux hôtels princiers dans le cadre des relations de carrière qu'ils développent avec les princes. Un autre réseau 2-modes, reliant les nobles à des missions entreprises en groupes, lui est superposé. Il peut s'agir de groupes importants, comme les expéditions militaires entreprises en très grand nombre, mais aussi de groupes plus petits envoyés en ambassade, ou pour enquêter sur tel ou tel sujet. Des relations peuvent aussi être établies entre des individus et les

¹⁴⁹⁸ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, *op. cit.*, p. 310.

¹⁴⁹⁹ Voir l'importance des liens contractuels et du *bastard feudalism* dans C. Gauvard, « Contrat, consentement et souveraineté en France », p. 225-226.

¹⁵⁰⁰ Voir le chapitre 2 de cette thèse, § 3.3.2 pour la présentation du concept de réseau 2-modes d'affiliation.

événements importants qu'ils ont pu vivre ensemble. Ces réseaux 2-modes sont ensuite transformés en un réseau 1-mode entre individus. Le réseau 1-mode de parenté lui est alors superposé pour comprendre le rôle de la parenté sur les articulations des individus entre les clientèles. Enfin, les relations de transfert économique impliquant des dons, des gages à vie, des pensions données par un prince, sont représentées. L'identification des regroupements en communautés, en clientèles, est réalisée à l'aide de différentes techniques de détection décrites dans le chapitre 2. Les différences d'effectifs des groupes dans lesquels se meuvent les nobles soulèvent aussi la question de la potentialité de la relation, qui existe d'ailleurs également dans la relation de parenté. Des individus en petit groupe peuvent nouer des relations plus resserrées que dans un groupe plus important, mais nouer une quantité de liens de faible intensité peut aussi favoriser l'extension du réseau : c'est ce qu'on appelle la force des liens faibles.

Ces relations impliquent des individus d'un corpus de quelques lignages franciliens assez bien délimités et suivant trois échelles d'importance : des lignages locaux comme les Choisel de Chennevières ou les Villers-Saint-Paul, des lignages d'importance moyenne comme les Villiers de l'Isle-Adam, les Bouteiller de Senlis, les Trie, les Beaumont-en-Gâtinais, les Aunay, et un lignage de haute noblesse, les Montmorency, qu'on voit très souvent associé à celui des Châtillon. Enfin, chaque lien est daté. Le contexte s'inscrit dans une période s'étendant de la mise en place des institutions sous Saint Louis jusqu'à la libération de Paris le 14 avril 1436. L'année 1258 est fixée par la date de la composition la plus ancienne connue d'un hôtel royal, puisque nous ne disposons pas de liste d'individus composant un quelconque hôtel royal sous le règne de Philippe Auguste. Mais nous limiterons l'utilisation de l'outil d'analyse de réseau à l'année 1428. En effet, avec l'arrivée de Jeanne d'Arc et de Charles VII en Île-de-France en 1429, les changements de partis s'opèrent à une vitesse très rapide, et l'échelle temporelle des variations du modèle relationnel peut être de l'ordre de la semaine, voire de la journée, échelle bien inférieure à l'échelle des cinquante années utilisée. Cette période est divisée en trois : celle s'étendant de 1258 à 1314 et la fin du règne de Philippe IV Le Bel, celle allant de 1315 à 1380 et la fin du règne de Charles V, et celle allant de 1380 à 1428. En somme, sont abordés les premiers partis apparaissant déjà sous Philippe III, ceux qui s'opposent à Jeanne fille de Louis X le Hutin et qui prônent la régence de Philippe comte de Poitiers, le parti navarrais, puis les différentes factions qui se déchirent pendant la guerre civile ou dans la lutte entre Anglo-Bourguignons et Armagnacs de 1422 à 1436.

2.1 Entourage des premiers princes apanagistes et rapports avec les premiers hôtels capétiens

La cour royale de Philippe III est traversée de luttes intestines menées par des groupes opposés. Xavier Hélyar cite l'existence d'au moins quatre partis¹⁵⁰¹ : le parti de Pierre de La Broce, un parti de cour représenté par la plus haute noblesse, « le parti des valets de l'hôtel¹⁵⁰² », et celui possédant réellement le pouvoir, regroupant les membres de la famille de Saint Louis et d'Alphonse de Poitiers, appelé aussi « le parti des compagnons de Saint Louis¹⁵⁰³ ». Pierre de la Broce, s'il est certainement issu de l'ancienne noblesse, n'est pas un seigneur francilien, aussi son rôle ne sera pas abordé¹⁵⁰⁴. Par contre, Robert II d'Artois, le neveu de Saint Louis, le fils d'un frère très aimé du saint roi, dont la perte à la bataille de Mansourah lui causa une grande tristesse, est cité dans la composition du groupe des grands seigneurs. Un groupe non négligeable d'anciens nobles franciliens a rejoint son hôtel¹⁵⁰⁵. D'autres sont cités parmi les anciens compagnons de Saint Louis et de son frère Alphonse, résidant principalement à Paris et en Île-de-France. Enfin, un autre prince capétien joue aussi un rôle à distance dans les tiraillements de ces partis. Tout comme il a pu écrire à Pierre de la Broce pour obtenir des nouvelles de la cour, Charles d'Anjou a pu aussi attirer auprès de lui des membres des lignages aristocratiques les plus influents d'Île-de-France dans son expédition en Sicile et dans le sud de l'Italie. La première étude concerne la période 1258-1314, jusqu'à la fin du règne de Philippe IV Le Bel. Le réseau de relations¹⁵⁰⁶ est composé de

¹⁵⁰¹ X. HÉLARY, « La cour de Philippe III (1270-1285) », art cit, p. 41.

¹⁵⁰² *Ibid.*

¹⁵⁰³ *Ibid.* D'après C.-V. LANGLOIS, *Le règne de Philippe III le Hardi*, op. cit.

¹⁵⁰⁴ Pierre de la Broce est médecin auprès de Saint Louis, puis chambellan de Saint Louis et de Philippe III. Sa famille est issue d'un milieu de la petite noblesse de Touraine. Sa mère est issue de la petite noblesse chevaleresque, son oncle, Pierre Barbe, tout comme son frère, Guillaume de la Broce, sont chevaliers. Il reçut des terres de la châtellenie de Langeais et de la région de Châtillon-sur-Indre, dans la région de Tours. Voir Xavier HÉLARY, « Pierre de La Broce, seigneur féodal, et le service militaire sous Philippe III. L'ost de Sauveterre (1276) », *Journal des savants*, vol. 2, n° 1, 2006, p. 275-305, ici p. 283, 285-286.

¹⁵⁰⁵ Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1996, p. 267.

¹⁵⁰⁶ **En annexes du volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 5**, la mise en place de la cartographie du réseau global est réalisée de la manière suivante. Premièrement, le réseau 2-modes des relations de carrière dans les hôtels royaux et princiers est représenté sur la **figure 5.1**, et le réseau après projection sur le réseau 1-mode se trouve sur la **figure 5.2**. Ensuite, le réseau 2-modes des relations établies entre les individus et certaines missions ou événements est représenté **figure 5.3**. Après projection, nous superposons les deux réseaux 1-mode résultant sur une même figure. Dans ce réseau multiplexe en formation, nous ajoutons les relations d'alliance et de filiation, voir **figure 5.4**. Deux zooms du réseau sont affichés : sur la **figure 5.5** sont tracées les relations entre les hôtels royaux et les hôtels des princes, et sur la **figure 5.6** se trouvent les relations entre hôtels royaux, avec la position de Charles de Valois Le mode de détection de communauté par optimisation de la fonction de modularité, ou méthode Girvan-Newman intégrée dans UCINET, donnait un facteur de modularité trop faible (0,35 pour 1), elle n'était donc pas d'assez bonne qualité. La méthode de détection des factions semblait donner

trois blocs importants. Son analyse met en exergue les articulations entre les différents groupes¹⁵⁰⁷. Le premier groupe représente les fidèles de Charles d'Anjou et de Robert II d'Artois. Le second groupe concentre des individus nobles franciliens ayant œuvré pour Saint Louis, en somme ses anciens compagnons. Le troisième et dernier groupe, le plus important, regroupe les favoris des rois Philippe III, et Philippe IV. L'étude des interactions entre chaque groupe est réalisée en plusieurs étapes. La première consiste à aborder l'étude des anciens compagnons de Saint Louis et leurs entrées dans les hôtels princiers. Puis est abordée l'étude de l'entourage des premiers hôtels des princes apanagés, Alphonse de Poitiers, Robert II d'Artois, et Charles I^{er} d'Anjou, pour enfin établir les relations entre les hôtels de Philippe III et de Philippe IV et celui de la maison d'Anjou.

2.1.1 Dans les expéditions des rois et princes français : les croisades de Saint Louis et l'expédition des Anjou en Sicile

Les anciens compagnons de Saint Louis sont principalement identifiés parmi les conseillers du roi et les rescapés de la croisade à Tunis. Guillaume de Beaumont-en-Gâtinais était maréchal de France sous Saint-Louis et a participé à ses côtés à cette croisade. Le 12 juin 1250, il a notamment pris part au conseil où Saint-Louis prend la décision de rester en Terre sainte¹⁵⁰⁸. Simon II de Clermont-Nesle, quant à lui, est « son plus ancien et proche conseiller¹⁵⁰⁹ », puisqu'il lui confie la garde et l'administration du royaume en son absence. Pierre V de Chambly est cité comme son chambellan en avril 1269¹⁵¹⁰. D'autres nobles

de meilleurs résultats plus fins sur le graphe. Elle a donc été utilisée ici, même si ces résultats doivent être considérés avec circonspection au niveau des articulations entre les cliques du réseau.

¹⁵⁰⁷ Ce chapitre utilise des schémas d'analyse de réseau qui se focalisent sur les relations entre les différents hôtels princiers. L'échelle temporelle, entre cinquante et soixante-cinq ans, est choisie pour obtenir une vue d'ensemble. Le choix d'une autre échelle temporelle plus petite aurait pu être justifié, par exemple l'année en l'occurrence, mais cette option aurait impliqué la cartographie de cent soixante-dix figures de réseau, ce qui n'était pas possible faute de place. Une autre option aurait conduit à générer une animation enregistrée sur CD-ROM, mais il aurait été difficile de proposer cette solution dans le cadre de cette thèse. Cette réflexion fait partie de la recherche d'une méthodologie plus générale pour mettre en place ce nouveau type d'études. Nous ajoutons également que ces schémas montrent aussi les relations entre membres des hôtels royaux successifs. L'analyse du réseau formé par ces individus sera complétée dans le chapitre suivant qui examine plus particulièrement le concept de « parti du roi ».

¹⁵⁰⁸ JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, texte établi, traduit, présenté et annoté, avec variantes par Jacques Monfrin, Paris, Garnier (Lettres gothiques), 1995, p. 397. Guillaume de Beaumont-en-Gâtinais se fait d'ailleurs insulter par un autre membre de sa famille, son oncle, Jean de Beaumont-en-Gâtinais, chambrier de France, mort vers 1256. Pour cette raison il n'apparaît pas dans le réseau des compagnons de Saint Louis.

¹⁵⁰⁹ J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., p. 294.

¹⁵¹⁰ Je remercie M. Olivier Canteaut de m'avoir confié sa fiche prosopographique sur la famille des Chambly qu'il a lui-même réalisé. Pierre V de Chambly est mentionné comme tel dans BnF, ms. lat. 5462, p. 307, et Joseph DEPOIN, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1914, 1915, p. 130.

franciliens accompagnent le roi au voyage de Tunis, et particulièrement Raoul III de Clermont-Nesle, de la branche aînée, Guy I^{er} de Clermont-Nesle sire d'Offemont, Simon de Melun, Jean de Chambly, Philippe II de Montfort¹⁵¹¹. Ces nobles sont aussi en relation avec l'hôtel de Charles I^{er} d'Anjou, le plus jeune frère de Saint Louis.

Charles I^{er}, comte d'Anjou en 1246, est devenu comte de Provence suite à son mariage avec Béatrice de Provence. Il montre son intérêt pour la péninsule italienne assez tôt, puisqu'à partir de ses terres de Provence, il organise quelques incursions dans le Piémont¹⁵¹². L'ensemble de l'Italie du sud et de la Sicile se trouve sous la domination des Hohenstauffen et du descendant de l'empereur Frédéric II, Manfred. La papauté, qui souhaite contrecarrer l'hégémonie impériale qui encercle ses territoires¹⁵¹³, notamment la Sicile dont le pape est le suzerain féodal, appelle Saint Louis à son aide pour renverser Manfred. Saint Louis hésite car, pour lui, Manfred est légitime sur son trône de roi de Naples et de Sicile¹⁵¹⁴. Mais il accepte d'y envoyer son frère Charles I^{er} d'Anjou. Jacques Le Goff signale d'ailleurs que la Sicile sous domination angevine constituait une meilleure base arrière pour la future croisade qu'il prépare qu'une Sicile à domination impériale¹⁵¹⁵. Charles est élu sénateur de la ville de Rome et se rend auprès du Saint-Siège pour acquérir ses nouveaux titres. Après ses deux victoires du Bénévent contre Manfred et à Tagliacozzo contre Conradin, Charles d'Anjou est nommé vicaire général en Toscane. L'emprise angevine s'étend sur l'ensemble de l'Italie, mais Charles ne vise pas le contrôle de la péninsule, mais plutôt celui de l'empire de Constantinople et du royaume de Jérusalem.

Dans son expédition italienne, de nombreux nobles franciliens l'accompagnent. Les listes des poursuivants de Charles contenues dans les archives reconstituées du royaume de

¹⁵¹¹ Pour l'ensemble des noms cités, voir la liste des chevaliers de l'hôtel accompagnant Saint Louis, éditée dans X. HÉLARY, *L'ost de France, op. cit.*, p. 1167. Voir aussi RHGF tome XXIII, p. 732-734. Philippe II de Montfort est décédé à Tunis après avoir accompagné Saint Louis, voir Europäische Stammtafeln table 643.

¹⁵¹² Giuseppe GALASSO, « Charles I^{er} d'Anjou et Charles II d'Anjou, princes italiens » dans Noël-Yves Tonnerre et Élisabeth Verry (éd.), *princes angevins du XIII^e au XV^e siècle : un destin européen actes des journées d'étude des 15 et 16 juillet 2001*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (*Histoire*), 2003, p. 85-97, ici p. 86.

¹⁵¹³ Pour comprendre les relations entre la Papauté et l'Empire concernant la Sicile et le royaume de Naples, voir Henri BRESC, « La chute des Hohenstaufen et l'installation de Charles I^{er} d'Anjou » dans Noël-Yves Tonnerre et Élisabeth Verry (éds.), *princes angevins du XIII^e au XV^e siècle : un destin européen, actes des journées d'étude des 15 et 16 juillet 2001*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (*Histoire*), 2003, p. 61-83, ici p. 61-66.

¹⁵¹⁴ G. GALASSO, « Charles I^{er} d'Anjou et Charles II d'Anjou, princes italiens », art cit, p. 85.

¹⁵¹⁵ J. LE GOFF, *Saint Louis, op. cit.*, p. 290.

Naples¹⁵¹⁶ ne contiennent pas moins de soixante-dix noms d'anciens nobles franciliens, en somme une émigration massive. Pouvons-nous évoquer ici l'apparition de premières clientèles nobiliaires de Charles I^{er}, constituées principalement de cadets frappés par la surpopulation francilienne et partant à la conquête de nouvelles terres, tels de nouveaux colons ? À première vue, l'idée semble séduisante. Pourtant la réponse à cette question est comme toujours partiellement affirmative.

Si de nombreux feudataires du comte Charles I^{er} d'Anjou et de Provence suivent leur suzerain, d'autres combattants étaient tout à fait libres de rejoindre l'armée angevine, suivant l'appel de l'aventure ou la propagande du comte¹⁵¹⁷. D'autres encore font allusion à une croisade, ayant suivi le champion de l'Église catholique pour défendre et reprendre les fiefs de l'Église contre les partisans de l'Empire¹⁵¹⁸. Pour les nouveaux poursuivants de Charles I^{er}, qui ne lui étaient pas inféodés, une nouvelle relation entre le roi de Naples et le seigneur ultramontain s'apparente plutôt à une relation contractuelle qu'à une relation féodale : le roi promet de payer une pension sous la forme d'un fief pour service rendu, ou pour s'attacher la fidélité d'un noble, en somme pour le faire rentrer dans sa clientèle¹⁵¹⁹. Si les Franciliens sont arrivés massivement dans le royaume, assimilant l'expédition plutôt à une colonisation qu'à une croisade, et si quelques-uns ont respecté leur engagement ; un fief contre l'obligation de rester dans le royaume¹⁵²⁰ ; d'autres sont revenus massivement en Île-de-France après deux ou trois ans de combats. Henri Bresc qualifiait cette installation d'établissement aristocratique de « type pillard¹⁵²¹ ».

La cartographie de réseau montre l'existence du passage de fidèles de Saint Louis à l'hôtel de Charles d'Anjou, puisque de nombreuses relations de carrière relient les deux groupes. Dans la liste des grandes charges du royaume qui recense les grands officiers de Charles I^{er} d'Anjou, certains sont déjà cités dans les personnels de l'hôtel de Saint Louis ou

¹⁵¹⁶ *Les Archives angevines de Naples, étude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1285), par Paul Durrieu,...*, vol. 2, édité par Paul Durrieu, Paris, E. Thorin (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, n° 51), 1887, p. 222-268, et table générale alphabétique par noms de famille p. 268-400.

¹⁵¹⁷ Sylvie POLLASTRI, *Le lignage et le fief : l'affirmation du milieu comtal et la construction des états féodaux sous les Angevins de Naples, 1265-1435*, Paris, Publibook (Éditions Publibook université), 2011, p. 119.

¹⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 117, 125.

¹⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 136.

¹⁵²⁰ *Les Archives angevines de Naples, op. cit.*, p. 241. L'auteur précise que la liste du tableau n°12 correspond à la liste des « Français ayant reçu après la conquête des terres dans le royaume de Sicile, ceux qui se sont fixés à jamais dans les pays, mais plusieurs de ces feudataires français se sont ravisés et ont préféré perdre des terres et rentrer dans leur patrie ».

¹⁵²¹ Henri Bresc est cité par Sylvie Pollastri dans S. POLLASTRI, *Le lignage et le fief, op. cit.*, p. 117.

dans la liste des chevaliers qui l'ont accompagné dans son voyage à Tunis. Le nœud le plus central est Jean Britaud de Nangis, connétable du royaume de Sicile, conseiller du roi, chevalier terrier de l'hôtel, et vicaire général en Toscane¹⁵²², mais aussi grand panetier du roi Saint Louis. Il fit de nombreux aller-retours entre les cours de France et de Sicile. De même, Guillaume de Beaumont-en-Gâtinais est dit chevalier de l'hôtel de Charles d'Anjou¹⁵²³. Il est accompagné de ses trois autres frères, Geoffroy, Dreux et Pierre de Beaumont-en-Gâtinais. Philippe II de Montfort, ancien compagnon de croisade du roi Saint Louis, vicaire de Sicile, devient capitaine des troupes chargées de défendre les États de l'Église¹⁵²⁴. Jean II de Montfort, son fils, fait partie des Français investis de fonctions administratives ou militaires, au royaume de Sicile, en Italie ou en Orient¹⁵²⁵. Il devient comte de *Squillace*, puis comte de *Montescaglioso* et d'*Alba*, suite à son mariage avec Marguerite de Beaumont, fille de Pierre de Beaumont conseiller du roi, chambrier du royaume de Sicile, qu'il remplace par la suite¹⁵²⁶. Son autre fils Simon de Montfort est chevalier de l'hôtel, tout comme un autre Simon de Montfort, fils du cousin du second degré de Philippe II de Montfort, à savoir Guy, comte de Montfort, fils de Simon de Montfort comte de *Leycester*, conseiller et chevalier terrier de l'hôtel, seigneur de *Monteforte* et de *Nola* après l'installation de Charles I^{er} d'Anjou¹⁵²⁷.

D'autres fratries et grandes familles participent ainsi à l'expédition de Charles d'Anjou, à savoir les frères de Milly, Guillaume, maréchal du royaume de Sicile, son fils Geoffroy, qui devient sénéchal du royaume de Sicile, et Pierre de Milly, chevalier terrier de l'hôtel, les deux derniers étant aussi sur la liste de ceux qui reçoivent des terres dans le royaume de Sicile après la conquête¹⁵²⁸. Anseau de Chevreuse, conseiller du roi de Naples, chevalier terrier de l'hôtel, maréchal du royaume de Sicile, exerce sous Charles I^{er} et Charles

¹⁵²² *Les Archives angevines de Naples, op. cit.*, vol. 2, p. 294. Voir aussi Camillo MINIERI RICCIO, *Cenni storici intorno i grandi uffizii del regno di Sicilia durante il regno di Carlo I. d'Angiò, per Camillo Minieri Riccio*, Naples, Stabilimento Tipografico Partenopeo, 1872, p. 6-13.

¹⁵²³ *Les Archives angevines de Naples, op. cit.*, vol. 2, p. 282. Pour une présentation synthétique des grands officiers de Charles I^{er} d'Anjou, voir H. BRESC, « La chute des Hohenstaufen et l'installation de Charles I^{er} d'Anjou », art cit, p. 73.

¹⁵²⁴ *Les Archives angevines de Naples, op. cit.*, vol. 2, p. 353.

¹⁵²⁵ *Ibid.*, p. 224-225.

¹⁵²⁶ *Ibid.*, p. 352. Voir aussi C. MINIERI RICCIO, *Cenni storici intorno i grandi uffizii del regno di Sicilia, op. cit.*, p. 165-172.

¹⁵²⁷ *Les Archives angevines de Naples, op. cit.*, vol. 2, p. 352. Voir aussi *Europäische Stammtafeln*, XIV, table 642.

¹⁵²⁸ Voir *Ibid.*, p. 348-349.

II, puis revient en France. Ses frères Hervé et Symon de Chevreuse étaient aussi conseiller du roi et chevalier terrier de l'hôtel¹⁵²⁹.

De nombreux petits lignages franciliens participent à l'expédition de Charles I^{er} d'Anjou. Il ne s'agit pas uniquement de cadets. Les nobles se regroupent en famille dans l'expédition, toute branche confondue, aînée comme cadette¹⁵³⁰. En fait, la constitution des groupes de chevaliers varie. Une partie de l'ost est composée de groupes familiaux avec le chef de lignée et ses héritiers directs. Parmi les grands lignages franciliens, comme les Beaumont, les Milly, les Montfort, mais aussi les l'Étendard, ou les Lagonesse¹⁵³¹, le père chef de lignée part accompagné de l'ensemble de ses fils, mais souvent sans ses filles, restées en Île-de-France, même si certaines sont mariées à des représentants des lignages italiens régnicoles. Ces groupes côtoient une proportion importante de représentants de lignages cadets partis à la conquête de terres qu'ils ne pouvaient obtenir en France¹⁵³². À l'hôtel de Charles I^{er} d'Anjou, en plus des quatre membres de la famille de Beaumont-en-Gâtinais, et de trois membres du lignage des Barres, Guillaume père, Guillaume fils et Eudes des Barres, plusieurs individus du nom d'Aunay apparaissent, appartenant à plusieurs lignages différents¹⁵³³. D'autres anciens nobles issus du cœur même de l'Île-de-France et du Pays de France occupent de nombreux postes dans l'hôtel de Charles I^{er}, soit comme chevaliers de l'hôtel¹⁵³⁴, soit comme clerc¹⁵³⁵, soit comme valet¹⁵³⁶.

¹⁵²⁹ *Ibid.*, p. 305.

¹⁵³⁰ S. POLLASTRI, *Le lignage et le fief*, op. cit., p. 120.

¹⁵³¹ Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu établir avec certitude un lien entre ces seigneurs de Lagonesse, pourtant « d'origine française et familiers des Capétiens », d'après *Ibid.*, p. 47., et les seigneurs de Gonesse.

¹⁵³² *Ibid.*, p. 120-121.

¹⁵³³ En fait, au moins deux lignages d'Aunay sont identifiés comme des lignages non franciliens. Garmond d'Aunay est cité comme un chevalier angevin d'après *Ibid.*, p. 121.

¹⁵³⁴ *Les Archives angevines de Naples*, op. cit., p. 230. Il s'agit de Guiart d'Argenteuil, Guillaume d'Aubervilliers, Robert et Thibaut de Briançon, Gilles de Blémur, Adam de Bruyères et Thomas de Bruyères, Jean de Chantilly, en fait Jean le Bouteiller de Senlis, Guillaume l'Étendard père et Guillaume l'Étendard fils, Simon l'Étendard, Eudes de Fontaine, Galiot de Fleury, Guillaume de Fosses, Guillaume de la Gonesse père et Guillaume de la Gonesse fils, Jean et Philippe de la Gonesse, Guillaume de Melun, Philippe de Montreuil, André de Pons, Aimeri de Saint-Clair, Hue de Voisins, Jean vicomte de Tremblay et Eudes de Tremblay.

¹⁵³⁵ D'après *Ibid.*, p. 234. Jean d'Acy, Pierre d'Étampes, Robert de Lusarches, Jean de Nesle, Jean et Simon de Paris, Guillaume de Pontoise, Jehannot de Saint-Denis sont clercs de l'hôtel.

¹⁵³⁶ D'après *Ibid.*, p. 235-239. Sont identifiés comme valets de l'hôtel Alain d'Aunay, Adenet et Robin de Beaumont, Oudin de Berron, Renaut et Robin de Béthisy, Guillaume de Bois-Guillaume, Philippot de Brétigny, Guillaume de Bruyères, Robert de Chaumont-en-Vexin, Jean Clignet, Thibaut de Leurmaisons, Aymon de Mailly, Martin de Mauregard, Gui de Mauvoisin, Aleaume de Melun, Thierry de Messy, Robin de Meulent, Jean, et Philippot de Milly, Perrot et Gilles de Montreuil, Eustache de Neuville, Jean de Nully, Jean d'Orville, Jean de Plailly, Mahi, et Richard de Saint-Denis, Nicolas, et Vincent de Tremblai, Etienne de Voisins.

Certains occupent des fonctions administratives ou militaires, au royaume de Sicile, en Italie ou en Orient¹⁵³⁷, d'autres sont des seigneurs de châtelainies ou châtelains¹⁵³⁸, ou, plus rarement des gardiens des ports du royaume¹⁵³⁹. Certains lignages très discrets dans les sources franciliennes apparaissent au grand jour, ce qui nous permet de connaître leur itinéraire. Sans ces sources napolitaines, nous ne comprenions pas que de nombreux petits lignages avaient brutalement disparu des sources franciliennes à la fin du XIII^e siècle. Ces noms enrichissent nos recensements réalisés à partir des armoriaux dans le chapitre 1 sur cette période et nous renforcent dans l'idée qu'un mouvement de masse a déplacé ces anciens nobles en Italie. Ce mouvement est semble-t-il d'une ampleur bien supérieure à celle des déplacements liés aux croisades de Saint Louis, pour lesquels les listes sont moins longues. Est-ce un effet de source ou cela reflète-t-il une réalité certaine ? Quant aux anciens nobles restés en Île-de-France, ces derniers tendent à occuper des postes importants dans les hôtels des princes apanagés de l'entourage de Saint-Louis, notamment dans celui d'Alphonse de Poitiers et celui de Robert II d'Artois. Ils entretiennent à leur tour des relations avec la cour de Naples ou de Sicile, où il est possible de faire carrière.

2.1.2 Alphonse de Poitiers, Robert II d'Artois et Charles I^{er} d'Anjou

Les rois et les princes avaient coutume de donner des manteaux portant leurs couleurs ou leurs emblèmes chaque année lors des étrennes à leurs clients, leur suite, les membres de leur hôtel. On disait alors que les fidèles « étaient de la robe » d'un prince¹⁵⁴⁰. La première liste de manteaux donnés par un roi qui a pu remonter jusqu'à nous est celle donnée par Saint Louis en 1231¹⁵⁴¹. La première liste de manteaux donnés par un prince date de 1258 : il s'agit en l'occurrence de celle fournie par Alphonse de Poitiers¹⁵⁴². C'est la date retenue pour étudier l'évolution des réseaux au sein des hôtels royaux ou princiers, pour suivre l'évolution des dons des princes et pour identifier les missions réalisées par les anciens nobles franciliens

¹⁵³⁷ C'est le cas notamment de Guillaume des Barres, Robert de Briançon, Jean de Clary, Philippe de la Gonesse, Guillaume, Raoul de Grosly et Jean d'Aunay. *Ibid.*, p. 224-225.

¹⁵³⁸ Parmi les châtelains, sont identifiés Raoul du Fayel, Pierre des Garges, Guillaume de Malassise, Thibaud de Messy, Guillaume de Mortefontaine, Gautier de Pontoise, Drouin de Saint-Clair, Mathieu de Villiers-le-Bel, Dreux et Etienne de Villiers. *Ibid.*, p. 226-228.

¹⁵³⁹ C'est le cas de Jean de Montmélian et de Dreux de Senlis. *Ibid.*, p. 229.

¹⁵⁴⁰ LAURENT HABLOT, « Le double du prince, emblèmes et devises à la cour : un outil politique » dans Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, H. Champion, 2011, p. 281-298, ici p. 286.

¹⁵⁴¹ BnF, ms. français 7855, p. 1.

¹⁵⁴² BnF, ms. français 7855, p. 21.

à leur service. Mais la première ordonnance d'un hôtel, celle de l'hôtel de Saint Louis associée à la liste des officiers qui le composent, remonte à août 1261¹⁵⁴³.

Dans la liste des porteurs de tuniques aux couleurs d'Alphonse de Poitiers se trouvent cinquante seigneurs, laïcs, clercs, nobles ou bourgeois. Sur ces cinquante noms, nous retrouvons seulement six seigneurs franciliens : Mathieu de Villebéon, Philippe d'Eaubonne, Guillaume le Thyais¹⁵⁴⁴, Henri et Guy de Chevreuse et Robert de Saint-Clair¹⁵⁴⁵. A la mort d'Alphonse de Poitiers, eux-mêmes ou leurs fils se mettent au service de Charles I^{er} d'Anjou, puisqu'on note la présence des frères Anselme, Hervé et Simon de Chevreuse, et Amaury de Saint-Clair est dit chevalier de l'hôtel de Charles I^{er} d'Anjou, entre 1277 et 1284¹⁵⁴⁶. De nombreux anciens nobles franciliens se retrouvent aussi dans l'entourage des comtes d'Artois, Robert I^{er}, frère de Saint Louis, et son fils Robert II, mais aussi dans celui de Charles I^{er} d'Anjou. En effet, Robert II d'Artois est appelé par son oncle Charles I^{er} d'Anjou pour le seconder en Sicile de 1274, jusqu'en 1276, date de son retour en Artois¹⁵⁴⁷. Mentionnés à de nombreuses reprises dans l'inventaire du trésor des chartes d'Artois, certains anciens nobles franciliens sont remerciés par le comte pour l'avoir secondé dans son voyage en Sicile. Et les mêmes noms sont en effet retrouvés dans les inventaires des archives de Charles I^{er} d'Anjou à Naples. Ces dernières archives nous ont appris que ces anciens nobles franciliens, au demeurant assez peu nombreux dans l'entourage du comte d'Artois, étaient accompagnés dans les listes des serviteurs des Angevins en Italie par une foule conséquente d'autres seigneurs de même origine. L'entourage francilien du comte d'Artois a-t-il joué un rôle moteur dans la mobilisation de l'ancienne noblesse francilienne en terre italienne ? La réponse n'est pas évidente.

¹⁵⁴³ BnF, ms. français 7855, p. 5-20.

¹⁵⁴⁴ Guillaume le Thyais déclare lui-même devoir la somme de sept cent soixante livres tournois à Alphonse comte de Poitiers (Archives nationales, J 190 – Poitou, I, n° 49). Jean et Robert, ses fils, Pierre et Jean de Mailly, ses parents, sont plèges. Les composantes du lignage sont bien représentées dans l'armorial Wijnbergen. Ils appartiennent au lignage des Thyais, seigneurs d'Orville et de Louvres-en-Parisis au début du XIV^e siècle. En 1309, un autre Guillaume le Thyais est dit seigneur d'Orville. Il était connu dans la région car en 1318, les habitants de Louvre se plaignirent en parlement de ce que Guillaume le Thyais, écuyer, les empêchait de faire paître leurs bestiaux et de chasser les bêtes. Ils ont apporté l'affaire devant le parlement de Paris. Guillaume fit appel, disant que les lieux se trouvaient sous la juridiction du prévôt de Gonesse. Le Parlement confirma son appel et renvoya l'affaire devant le prévôt de Gonesse (Archives nationales X^{1A} 4 fol. 381). Sa dernière représentante, Jeanne la Thiaise, épousa Robert le Gallois d'Aunay qui devint alors seigneur d'Orville à son tour (Archives de Chantilly, musée Condé, série de Chantilly, carton B1)

¹⁵⁴⁵ Robert de Saint-Clair est membre du lignage des Saint-Clair, branche des Chaumont-Guitry. Voir L. CAROLUS-BARRÉ, *Les Anciens Seigneurs de Saint-Clair-sur-Epte, XII^e-XV^e siècle*, op. cit., p. 16-17.

¹⁵⁴⁶ *Les Archives angevines de Naples*, op. cit., vol. 2, p. 384.

¹⁵⁴⁷ COMTE DE LOISNE, « Itinéraire de Robert II comte d'Artois (1267-1302) », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, n° 3-4, 1913, p. 362-383, ici p. 364.

Le 12 juin 1274, Robert II d'Artois, avant de partir pour la Sicile, charge son chancelier Gautier d'Aunay seigneur du Mesnil ¹⁵⁴⁸, chevalier, Guillaume de Mineris, chevalier, et André le doyen d'Arras de gouverner ses terres en son absence. Il leur octroie tous ses droits et pouvoirs, celui de recevoir foi et hommage, de punir aussi, et il leur confie son sceau. Les trois hommes remplacent les conseillers jurés que le comte a congédiés ¹⁵⁴⁹. L'apparition de Gautier d'Aunay dans l'entourage du comte d'Artois peut s'expliquer par la fonction de son frère aîné, Pierre d'Aunay, sénéchal de Mathilde, comtesse de Dammartin, de Boulogne et d'Aumale ¹⁵⁵⁰, fille de Renaud de Dammartin. D'autres membres du lignage d'Aunay sont cependant présents aux côtés du comte lors de cette expédition en Sicile. En effet, Gautier IV d'Aunoy a cinq fils, Guillaume d'Aunay l'aîné ¹⁵⁵¹, Jean d'Aunay, Gautier, chantre de Beauvais, Thibaut, chanoine de Théroutanne, et Alain ¹⁵⁵². Le 22 août 1284, Robert II d'Artois donne à Guillaume d'Aunay seigneur de Coulemont huit cent quatre-vingt-trois

¹⁵⁴⁸ Il s'agit de Gautier IV d'Aunay, fils de Gautier III sénéchal de Dammartin. Il est seigneur du Mesnil-Madame-Rance, voir Laurent NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, n° 60, 2009, p. 23-51, ici p. 25-26..

¹⁵⁴⁹ Jules-Marie RICHARD, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas de Calais. Archives civiles. Série A.*, vol. 1/2, Arras, Imprimerie de la société du Pas de Calais, 1878, p. 37, cite : Archives départementales du Pas de Calais, A 22, pièce n°17. Le comte Robert II d'Artois se trouve alors à Vienne le 12 juin, à Avignon le 1^{er} juillet, et à Milan le 8 novembre. Il rentre à Paris le 6 juillet 1276. Voir COMTE DE LOISNE, « Itinéraire de Robert II comte d'Artois (1267-1302) », art cit, p. 369.

¹⁵⁵⁰ William Mendel NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie: XII^e-XIII^e siècle leurs chartes et leur histoire*, vol. 1, Paris, A. et J. Picard (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, n° 27), 1971, p. 264-270.

¹⁵⁵¹ Plusieurs preuves d'identification existent. Guillaume d'Aunay est dit seigneur du Mesnil, c'est-à-dire du Mesnil-Madame-Rance, tout comme son père Gautier IV seigneur du Mesnil (J.-M. RICHARD, *Inventaire sommaire - Archives départementales du Pas de Calais. Série A., op. cit.*, p. 156. Il meurt avant le 5 janvier 1301, date à laquelle le comte d'Artois donne à la fille de Guillaume, Roberte, qui est aussi sa filleule, cinq cents livres tournois (*Ibid.*, p. 72, d'après Archives départementales du Pas de Calais, A 45). Or Gautier V d'Aunay est confronté à Roberge d'Aunay sa cousine et à sa mère Alix de Neuville, dame du Mesnil Madame-Rance, donc la veuve de Guillaume, dans un acte du Parlement de Paris (Archives nationales, X^{1A}4 fol. 276 v° du 1^{er} février 1315 n.st.). Guillaume est également impliqué dans un procès contre Jacques Louchard bourgeois d'Arras, qu'il aurait maltraité avec Gilles de Neuville (Archives nationales X^{1A}2 fol 50 de 1280 et X^{1A}2 fol. 58 du 18 novembre 1281). Ses pleiges appartiennent à sa parenté et des membres des Choisel de Chennevières apparaissent : Gautier IV d'Aunay son père, Jean Choisel, Pierre Choisel, Pierre de Chennevières, Adam du Chardonnet, Gautier de Guignecourt, Roger Fromond.

¹⁵⁵² Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome XVI, p383-384 : « Scellé de cinq sceaux en cire verte sur double queue de parchemin. Le premier en rond de Guillaume d'Aunoy un écusson au chef chargé d'un lion issant et *S. Guillermi de alneto milites* sans contreseel. Le deuxième en rond de Jehan d'Aunoy un écu au chef chargé d'un lambel à quatre pendants avec un lion issant + *S. Johanis de alneto militis* sans contreseel. Le quatrième en oval de Thiebaut d'Aunoy chanoine de Therouenne un portique antique [...] est la sainte vierge tenant l'enfant Jésus et au-dessous un petit écusson au chef chargé d'un lambel à quatre pendants avec un lion issant + *S. Theobaldi de alneto canonici* sans contreseel. Le 5^e en oval de Alain d'Aunoy un écu au chef chargé d'un lambel à quatre pendants avec un lion issant et sur le tout une bande + *S. Alain d'Aunoy* sans contreseel. Le troisième et ses attaches otée ». Cette description correspond à une autre représentation des sceaux dans BnF, ms. latin 17113 p. 298, à l'exception de celle de Guillaume d'Aunay où le lion issant n'est pas représenté. Cette source a aussi été confrontée avec les armoiries contenues dans la thèse de Nicolas Civel : NICOLAS CIVEL, *La fleur de France : les seigneurs d'Île de France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n°5), 2006, p. 502. Elles sont issues de l'armorial Wijnbergen (WN 89 pour Guillaume, WN 90 pour Jehan).

livres de petits tournois, et à Jean d'Aunay huit cent quatre-vingt-treize livres de petits tournois pour leurs bons services en Sicile¹⁵⁵³. Le comte d'Artois est rappelé en Sicile par Charles I^{er} d'Anjou après les Vêpres siciliennes du 30 mars 1282. Il y reste entre août 1282 et la fin de l'année 1291¹⁵⁵⁴. Après la mort de Charles I^{er} en 1285, Charles II d'Anjou est couronné roi de Naples le 26 mai 1289. Guillaume d'Aunay se trouve à Naples le 3 novembre 1291 comme conseiller du roi de Sicile et de Jérusalem Charles II d'Anjou, quand il atteste, avec Jean de Montfort, camérier du royaume de Sicile, Othon de Toucy maître justicier, et Guillaume l'Étendard maréchal, et d'autres, que le comte d'Artois n'a rien voulu prendre pour lui dans la présente année des impositions levées sur les sujets du royaume de Naples¹⁵⁵⁵. Mais à partir de 1292, Guillaume est aussi au service du comte d'Artois. Le 14 mai 1292, Guillaume donne une quittance pour une somme de quatre cents livres tournois, que le comte d'Artois avait ordonné de lui verser pour arrérages de ses gages, le 12 avril 1292.¹⁵⁵⁶ Une lettre de caution est encore envoyée par le comte à Guillaume d'Aunay le 13 octobre 1293¹⁵⁵⁷. Le 23 décembre 1293, le comte mande Renaud Cognet pour passer en comptes ce qu'il a payé pour trente selles aux armes de Guillaume d'Aunay¹⁵⁵⁸. Le 7 février 1294, il fait de même pour payer une somme très importante de deux milles livres parisis à « Guillaume d'Aunay chevalier sire du Mesnil » qui l'a suivi avec une grande quantité de gens d'armes en Pouille et en France¹⁵⁵⁹. Guillaume meurt avant janvier 1301, puisque le comte d'Artois donne le 5 janvier 1301 à « Roberte d'Aunay, sa filleule, fille de feu Guillaume d'Aunay, chevalier », cinq cents livres tournois dans l'année de son mariage¹⁵⁶⁰. Le 15 décembre 1293, Thibaut d'Aunay, chanoine de Théroutanne¹⁵⁶¹, le plus jeune frère, et Jehan de Sainte Croix,

¹⁵⁵³ D'après J.-M. RICHARD, *Inventaire sommaire - Archives départementales du Pas de Calais. Série A., op. cit.*, p. 47, cite : Archives départementales du Pas de Calais, A 31.

¹⁵⁵⁴ Il est signalé à Avignon du 15 au 22 septembre 1282, puis à *Montefiascone* le 9 novembre, et revient en France à la fin de l'année 1291. Il est présent à Boulogne-sur-Mer le 6 avril 1292, d'après COMTE DE LOISNE, « Itinéraire de Robert II comte d'Artois (1267-1302) », art cit, p. 364, 374-375.

¹⁵⁵⁵ J.-M. RICHARD, *Inventaire sommaire - Archives départementales du Pas de Calais. Série A., op. cit.*, p. 55. Archives départementales du Pas de Calais, A36 n° 17.

¹⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 154. Archives départementales du Pas de Calais, A133 pour le mandement. Pour la quittance, voir *Ibid.*, p. 60, qui cite : Archives départementales du Pas de Calais, A36.

¹⁵⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 47, cite : Archives départementales du Pas de Calais, A 40. Ses armes sont clairement représentées dans l'armorial Wijnbergen. Elles sont aussi identifiées dans l'armorial Le Breton, alors que l'éditeur avait indiqué ne pas avoir retrouvé le nom du possesseur de l'écu. Voir *L'armorial Le Breton*, éd. par Emmanuel de Boos, Marie-Françoise Damongeot, Jean-Marc Roger et al., Paris, Somogy, Groupe Malakoff, Centre historique des archives nationales, 2004, p. 82, 167, n°305. Il apparaît au milieu d'autres chevaliers du Vermandois.

¹⁵⁵⁹ J.-M. RICHARD, *Inventaire sommaire - Archives départementales du Pas de Calais. Série A., op. cit.*, p. 156. Archives départementales du Pas de Calais, A135.

¹⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 72, cite : Archives départementales du Pas de Calais, A45 n°19.

¹⁵⁶¹ Il reçoit une quittance. *Ibid.*, p. 156. Archives départementales du Pas de Calais A135.

ont reçu des pouvoirs du comte d'Artois pour s'enquérir des biens acquis par les églises, les ecclésiastiques et les non nobles depuis 46 ans¹⁵⁶², c'est-à-dire depuis 1247. Il est dit clerc du comte d'Artois le 27 mars 1299¹⁵⁶³. Il est chargé d'installer le nouveau titulaire de la prébende de la cathédrale d'Arras dans son poste. En parallèle à ses fonctions d'administrateur ducal, il œuvre aussi pour le pape. Le 20 décembre 1294, Thibaut d'Aunay est nommé par le pape Célestin V, avec deux autres chanoines, pour mettre Guillaume de Gonesse en possession d'une prébende à Senlis¹⁵⁶⁴. Il a montré au chapitre de l'Église rassemblé par ses soins la copie de la bulle papale. Les clercs de l'Église acceptèrent alors le seigneur de Gonesse comme l'un des leurs. Des chevaliers franciliens participent à des tournois au service du comte d'Artois. Jean de Messi est remboursé de quarante livres tournois pour deux chevaux que le chevalier a perdu pendant les joutes¹⁵⁶⁵. De même, le comte d'Artois promet de rembourser les pertes de *tornaiemens* de Pierre de Chennevières¹⁵⁶⁶. Jean Choisel chevalier sire du Plessis donne une quittance le 13 septembre 1301, en tant qu'auditeur de la cour du roi, pour débattre d'une cause entre le chapitre de Saint Omer et le comte d'Artois. Il est dit chevalier du roi¹⁵⁶⁷. Raoul de Chennevières, clerc et chanoine d'Orléans, et non chevalier, reçoit une quittance pour son salaire de vingt livres parisis, sa pension annuelle, le 9 janvier 1293¹⁵⁶⁸.

D'autres représentants des lignages franciliens accompagnent le comte d'Artois. Dans l'entourage de Robert II, parmi les plus importants, nous trouvons Mathieu sire de Marly chevalier, en février 1305, Hue sire de Chaumont¹⁵⁶⁹, ou encore André de Grigny, Jehan de Melun, Guillaume de Roissy, Simon, et Thibaut de Mauregard, Jacques de Poissy, Jean du Tremblay¹⁵⁷⁰. Les comptes sont d'ailleurs tenus entre 1296 et 1299 par Thibaut d'Aunay, Simon de Mauregart et Thibaut de Mauregard¹⁵⁷¹. Entre 1302 et 1306, Thibaut de

¹⁵⁶² *Ibid.*, p. 61. Archives départementales du Pas de Calais, A 39.

¹⁵⁶³ *Ibid.*, p. 70. Archives départementales du Pas de Calais, A44 n°25.

¹⁵⁶⁴ *Ibid.*, p.63. Archives départementales du Pas de Calais, A39 n 40, 41.

¹⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 51. Archives départementales du Pas de Calais, A33.

¹⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 44. Archives départementales du Pas de Calais, A28 n°1.

¹⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 186. Archives départementales du Pas de Calais, A173.

¹⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 155. Archives départementales du Pas de Calais, A134 n°3. Nous n'avons pas encore réussi à démontrer que ce chanoine d'Orléans faisait partie de la famille des Choisel de Chennevières de Chennevières-Louvres en Pays de France.

¹⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 213, 218-219. Archives départementales du Pas de Calais, A209 et A219.

¹⁵⁷⁰ A ces individus s'ajoutent Renaud de Louvres, le procureur du comte. Nous ne savons pas s'il s'agit d'un seigneur de Louvres-en-Parisis, Olivier le Veneur, Guillaume le Veneur, Philippe de Lorris clerc du comte, Gilles le Fruitier, Miles de Maisi.

¹⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 165. Archives départementales du Pas de Calais, A146.

Mauregard¹⁵⁷², Jean châtelain de Neeles et Renaud de Louvres clerc et procureur de la comtesse d'Artois, reçoivent encore des quittances. Les mêmes et Raoul de Presles en reçoivent d'autres du 3 au 16 janvier 1307¹⁵⁷³. Le comte d'Artois remercie donc plusieurs de ses fidèles originaires de l'Île-de-France pour l'avoir accompagné en Pouilles et en Sicile. Guillaume d'Aunay en constitue un parfait exemple. Alors que la branche aînée représentée par Gautier V d'Aunay œuvre aux côtés des Valois, Guillaume part en Italie, accompagné de ses frères, puisque Thibaut et Alain d'Aunay sont cités dans les archives du royaume de Naples¹⁵⁷⁴, tout comme très certainement Jean¹⁵⁷⁵. De nombreux autres chevaliers d'ancienne noblesse d'Île-de-France des hôtels royaux accompagnent ce flux migratoire, tissant ainsi des liens entre les cours.

2.1.3 Les relations entre les hôtels royaux de Philippe III et Philippe IV et le royaume angevin de Naples

La nature des rapports entre Saint Louis et Charles I^{er} d'Anjou fut discutée. On disait ces rapports tendus, mais Charles « admirait son frère et respectait son autorité¹⁵⁷⁶ ». Les relations maintenues entre Philippe III et son oncle étaient aussi ambiguës. Philippe III aurait organisé la croisade d'Aragon manipulé par son oncle pour pouvoir éliminer le risque représenté par Pierre III d'Aragon sur la Sicile et le royaume de Naples¹⁵⁷⁷. Mais, dans le cadre des relations entre l'hôtel de Philippe III et celui de Charles d'Anjou, des « élites en partie communes gouvernent les deux royaumes¹⁵⁷⁸ ». Des individus se trouvent en position intermédiaire entre les clusters ou groupes d'individus très interconnectés de ces hôtels : leur centralité d'intermédiation est donc très élevée. Du côté de l'hôtel royal sont identifiés Pierre V de Chambly, Renaud III de Clermont-Nesle, Guy I^{er} de Clermont-Nesle, Simon de Melun

¹⁵⁷² *Ibid.*, p. 220. Archives départementales du Pas de Calais, A220.

¹⁵⁷³ *Ibid.*, p. 224. Archives départementales du Pas de Calais, A 229.

¹⁵⁷⁴ *Les Archives angevines de Naples, op. cit.*, p. 276. Alain d'Aunay est cité comme valet de l'hôtel en 1275. Thibaut d'Aunay est cité comme chevalier terrier de l'hôtel et non comme clerc entre 1272 et 1280. Il est possible qu'il ait ensuite pris l'habit de clerc et soit devenu maître des comptes de Robert II d'Artois à son retour. Il est signalé dans les trésors du comte d'Artois le 15 décembre 1293, pour la première fois.

¹⁵⁷⁵ La correspondance entre le dernier frère de Guillaume, Jean d'Aunay, avec Jean d'Aunay chevalier terrier de l'hôtel, maître de la maréchallerie royale et vice-maître justicier du royaume, nommé à partir de 1274, n'est pas clairement établie. Surtout, Durrieu affirme que Jean est le frère de Garmondus, qui est un seigneur angevin d'après S. Pollastri. Jean d'Aunay a aussi un fils nommé Jean.

¹⁵⁷⁶ J. LE GOFF, *Saint Louis, op. cit.*, p. 273.

¹⁵⁷⁷ Xavier HÉLARY, « Les relations entre les cours de France et de Naples dans la décennie 1270 » dans Jean Duma (éd.), *L'espace politique méditerranéen : 128^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bastia, 2003*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Collection Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2008, p. 33.

¹⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 44.

et, dans une moindre mesure, Guy VIII de Montmorency-Laval. Du côté de l'hôtel de Charles d'Anjou se trouvent Galeran d'Ivry, Anselme de Chevreuse, Philippe II de Montfort, Dreux et Guillaume de Beaumont-en-Gatinais, ce dernier étant également en relation avec des anciens compagnons de Saint Louis.

L'individu le plus central au sein des hôtels est Pierre V de Chambly, un ancien noble francilien, mais aussi un *cut-point* du réseau, c'est-à-dire un nœud central sans lequel le réseau n'existerait pas. Il constitue le lien entre l'époque du roi Saint Louis et celle du roi Philippe le Bel, puisqu'il est chambellan des trois rois, de Saint Louis en avril 1269¹⁵⁷⁹, sous Philippe III, en octobre 1275¹⁵⁸⁰, de manière intermittente et encore sous Philippe IV en 1293, en février 1295, et de décembre 1300 à octobre 1309¹⁵⁸¹. Mais, fait exceptionnel, il quitta aussi l'hôtel du roi vers 1290 pour celui de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Blois, veuve du comte Pierre I^{er} d'Alençon, qui lui attribua une rente de cent livres tournois¹⁵⁸², pour revenir ensuite, à la mort de la comtesse, rejoindre le personnel du roi. Il n'est pas le seul à œuvrer dans l'hôtel d'Alençon, il succède à deux autres franciliens de l'hôtel : Jean I^{er} le Bouteiller de Senlis¹⁵⁸³ et Guy V Mauvoisin. Il se marie d'ailleurs avec la fille de Guy V, Isabelle Mauvoisin. Des relations de parenté s'établissent ainsi entre les deux hôtels. Son aura est tellement grande au sein du conseil qu'il parviendra à obtenir pour son fils Pierre VI l'office de chambellan auprès du même roi.

Or Charles d'Anjou a besoin d'intermédiaires reconnus à la cour de France, car il a besoin du soutien financier de Philippe III. Jean Britaud de Nangis est encore panetier de France quand il occupe la charge de connétable de Sicile. Avec Guillaume vicomte de Melun, conseiller de Charles, un grand féodal francilien, et Anseau de Chevreuse, conseiller et maréchal du royaume de Sicile, et d'autres seigneurs étrangers à l'Île-de-France, il est envoyé vers Philippe III pour récupérer l'héritage de son frère défunt Alphonse de Poitiers¹⁵⁸⁴. Pierre

¹⁵⁷⁹ J. DEPOIN, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », art cit, p. 132. D'après BnF, ms. latin 5462, fol. 307 Il est dit « *cambellanus domini regis Francorum* ». En février 1295, il se dit encore « Pierres sires de Chambly, chevalier et chambellan du très haut prince nostre seigneur Loys roy de France ».

¹⁵⁸⁰ Archives nationales, J 208, n°25.

¹⁵⁸¹ J. DEPOIN, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », art cit, p. 132. Archives nationales, K 189 n°81. Pierre V de Chambly constitue d'ailleurs un pilier du conseil de Philippe IV Le Bel, voir Élisabeth LALOU, Robert FAWTIER et Robert-Henri BAUTIER, *Itinéraire de Philippe IV le Bel, 1285-1314*, vol. 2/2, Paris, Diff. de Boccard (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, n°37), 2007, p. 133.

¹⁵⁸² J. DEPOIN, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », art cit, p. 131.

¹⁵⁸³ André DU CHESNE, « Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique / publiée par M. Bonneserre de St-Denis*, vol. 3, n° 3, 1878.

¹⁵⁸⁴ X. HÉLARY, « Les relations entre les cours de France et de Naples dans la décennie 1270 », art cit, p. 41.

de Beaumont-en-Gatinais est le frère de Guillaume, ce dernier ayant été maréchal sous Saint Louis. Il est envoyé en France pour obtenir un emprunt d'un montant de trente mille livres tournois¹⁵⁸⁵. Un autre Francilien, proche des capétiens, Guillaume de la Gonesse, fait également partie des missionnés en France, mais une incertitude règne sur l'identification de son lignage dans les réseaux de parenté francilien, tout comme dans celui des hôtels royaux¹⁵⁸⁶. Galeran d'Ivry a côtoyé les membres de l'hôtel de Saint Louis lors de la croisade de Tunis avant de rejoindre l'hôtel de Charles d'Anjou. Le roi de Naples l'envoie fréquemment en France à la cour de Philippe III, certainement parce qu'il y a maintenu des relations¹⁵⁸⁷. Les Franciliens proches du roi renforcent également leur réseau à l'intérieur de l'hôtel par des alliances. Pierre de Beaumont marie sa fille Elisa à Jean Britaud de Nangis, son autre fille Marguerite à Guy de Montfort, autre conseiller du roi, et la troisième à Renaud de Trie, un membre important de l'hôtel de Philippe IV le Bel. Et Jean Britaud marie sa fille Philippa à un autre grand seigneur francilien, Bouchard I de Montmorency-Saint-Leu¹⁵⁸⁸, resté en Italie. Les seigneurs franciliens de la cour de Naples qui restent en Italie maintiennent toutefois des relations solides avec la cour royale française. D'autres, comme Anseau de Chevreuse, n'hésitent pas à rentrer en France pour vivre une carrière dans l'hôtel de Philippe IV le Bel ; ce dernier devient grand Queux de Franc et porte-oriflamme entre 1302 et 1304. Il meurt ainsi à la bataille de Mons-en-Pévèle. Ayant été en contact avec les deux cours, sa centralité d'intermédiation est elle-aussi très élevée.

Un « parti d'Anjou-Sicile » à la Cour de France ne peut être évoqué, car aucune idéologie politique n'est représentée par le groupe, mais une clientèle française attachée à la personne de Charles d'Anjou demeurait à la cour, à l'image de Robert II d'Artois, toujours prompt à défendre les intérêts de son royal oncle¹⁵⁸⁹, ou les anciens membres de son hôtel rentrés en Île-de-France. D'autres clientèles se sont formées dans l'entourage de Charles d'Anjou lors de l'expédition en Sicile, dans celui de Robert II d'Artois et d'Alphonse de Poitiers. Les seigneurs franciliens ont volontairement décidé de les servir dans leur institution alors qu'ils n'étaient pas obligés de les suivre. Même si Charles établit un régime féodal dans son nouveau royaume, s'il demande à tous de lui faire serment de fidélité et s'il les contraint à

¹⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹⁵⁸⁶ Nous ne savons pas si le lignage de La Gonesse et celui des seigneurs des Gonesse appartiennent à un seul et même lignage. Si ce fait se confirmait, pourquoi l'article « La » a-t-il été ajouté ?

¹⁵⁸⁷ X. HÉLARY, « Les relations entre les cours de France et de Naples dans la décennie 1270 », art cit, p. 38.

¹⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 41.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 44.

rester en Italie en échange de fiefs, plutôt considérés d'ailleurs comme une pension et l'élément d'un contrat, nombreux sont les anciens nobles qui décident de revenir en France et de quitter leur patron de leur plein gré. Certains des éléments de la définition de la relation clientélaire apparaissent : c'est une relation qui s'inscrit dans la durée, entre deux personnes d'inégale position, ayant un caractère électif (le choix de suivre Charles d'Anjou et de pouvoir rentrer en France), marquée par un engagement moral conforme à un idéal reconnu par la société ou une éthique traditionnelle (ici le fait de suivre le candidat affiché de l'Église). Toutefois, la relation ne se traduit pas par une réciprocité de dons et de contredons, puisqu'elle s'accompagne, une fois le noble arrivé en Italie, d'une obligation féodo-vassalique, un serment de fidélité contre un fief, même si le don du fief s'apparente à la conclusion d'un contrat d'octroi de pension, et donc à une relation contractuelle.

D'autres formes de clientèles apparaissent en France. Les Valois occupent une place de plus en plus importante au sein de la cour de Philippe IV Le Bel et de ses successeurs. Charles de Valois, puis son fils Philippe, accumulent des soutiens, qui vont alors s'affirmer lors de la querelle dynastique à la mort de Charles IV le Bel. Il est donc temps d'observer la montée des partisans des Valois dans les hôtels capétiens.

2.2 Premiers hôtels capétiens et montée des Valois

À côté de l'hôtel du comte et de la comtesse d'Alençon, se développe la puissance du frère de Philippe le Bel, Charles de Valois, qui attire dans son entourage de nombreux anciens nobles franciliens : ce milieu doit donc être étudié, tout comme celui de son autre frère Louis d'Évreux, et bien sûr celui du roi Philippe IV. Devenu comte de Valois, puis comte d'Anjou, comte de Chartres, Charles de Valois est désigné régent en cas de mort de la reine Jeanne de Navarre¹⁵⁹⁰. Sur le graphe du réseau, les liens de Charles de Valois sont parfaitement visibles¹⁵⁹¹. Ils résultent principalement du groupe de pleiges qui ont assisté au mariage de sa fille Jeanne de Valois avec le duc de Brabant¹⁵⁹². Les pleiges de ce mariage sont Gaucher V de Châtillon, connétable de France, Gautier V d'Aunay, Jean de Chastelier, Ansel le Bouteiller, Érard de Montmorency, et ont tous comme point commun d'avoir fait partie de la

¹⁵⁹⁰ É. LALOU, R. FAWTIER et R.-H. BAUTIER, *Itinéraire de Philippe IV le Bel, 1285-1314*, *op. cit.*, tome 2, p. 178, n° 2039 d'après Archives nationales J 401 n°5. Il s'agit d'un acte du 25 octobre 1300 pris à l'Abbaye de Longpont, désignant Charles de Valois comme régent en cas de décès de la reine.

¹⁵⁹¹ **Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 5, figure 5.6.**

¹⁵⁹² Archives nationales J410 n°15.

montre menée par Charles de Valois en Flandre¹⁵⁹³. Gautier V d'Aunay est un vassal de Charles de Valois pour lequel il rend aveu de certaines terres le 20 janvier 1310 et en août 1317¹⁵⁹⁴. Jean du Chastelier est un membre de l'administration du comte, puisqu'il est son maître des comptes. Ansel le Bouteiller est le représentant de la branche des seigneurs de Luzarches, il est l'oncle de Guillaume III le Bouteiller de Senlis seigneur de Chantilly, et le cousin de Jean I le Bouteiller, chevalier de l'hôtel de Pierre d'Alençon, frère cadet de Philippe III. La position de Jean I a certainement permis à son fils Guillaume III d'accéder à l'hôtel du roi comme valet de l'hôtel et à son cousin de devenir un favori de Charles de Valois. Guillaume III appartient également au corps expéditionnaire mené par Charles de Valois en Flandre, tout comme Érarde de Montmorency, son beau-frère. Ce dernier est aussi frère du grand chambellan de France Mathieu IV de Montmorency, dont le fils Jean I a participé aux deux expéditions menées en Flandre, la première partie sous les ordres du roi le 5 août 1303¹⁵⁹⁵, et la seconde partie sous le commandement de Charles de Valois en 1304. Gaucher V de Châtillon, quant à lui, est connétable de France. Des partisans du comte de Valois se trouvent du côté de son fils Philippe VI et du parti bourguignon¹⁵⁹⁶ représenté par sa femme Jeanne de Bourgogne, fille du duc de Bourgogne Robert II. D'autres lignages franciliens œuvrent dans les entourages de Charles de Valois et de Philippe IV le Bel : Jean II de Trie, comte de Dammartin, ses cousins Mathieu I de Trie seigneur de Fontenay et Philippe de Trie se trouvent aussi dans la montre de Flandre. A la mort de Louis X le Hutin, Charles de Valois considérait que la régence lui serait échue naturellement, en raison de sa position dominante dans le royaume. Il avait le soutien de Charles comte de la Marche. Certains nobles affirmaient qu'il était « le plus aîné de la couronne¹⁵⁹⁷ ».

Cependant, Gaucher V de Châtillon est aussi un membre de l'hôtel de Louis roi de Navarre, puis de Philippe le comte de Poitiers¹⁵⁹⁸. Aussi défend-il les intérêts de ses patrons successifs, notamment ceux de Philippe. Il est aussi membre du grand conseil et détient les sceaux du roi depuis la mort de Saint Louis¹⁵⁹⁹. Après la mort de Louis X le Hutin, Gaucher V

¹⁵⁹³ Voir JJ 36 n°133, et BnF ms. français 21022 fol. 1 et *RHGF*, vol.23, p. 797-798.

¹⁵⁹⁴ Archives nationales J 163 n°33, J 165 n°98.

¹⁵⁹⁵ BnF ms. français 23271 fol.219.

¹⁵⁹⁶ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit.

¹⁵⁹⁷ *Anciennes chroniques de Flandre*, *RHGF*, vol. 22, p. 406.

¹⁵⁹⁸ D. PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, op. cit., p. 173.

¹⁵⁹⁹ P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, op. cit., p. 34, note n°3.

de Châtillon s'est cependant interposé entre Charles de Valois et le comte de Poitiers pour permettre à ce dernier d'assurer la régence, contestée par Charles, alors que :

« le comte de Valois et le comte de la Marche avaient fait occuper par leurs hommes d'armes le palais de la Cité, [...] des barons et des chevaliers arrivaient en assez grand nombre pour montrer que la noblesse n'était pas tout entière inféodée à Charles de Valois, [...] le connétable marcha alors sur le palais de la cité avec une belle compagnie de gens d'armes¹⁶⁰⁰ ».

Puis Gaucher V de Châtillon est envoyé auprès des partisans des Bourguignons et des Champenois qui soutenaient le droit de succession de Jeanne, la fille de Louis X le Hutin. Malgré la formation d'un groupe de partisans franciliens de Charles de Valois, formés de ses vassaux, de quelques membres de son hôtel et des hommes d'armes qui l'ont suivi lors de son expédition de Flandre, aucune ligue nobiliaire ne s'est formée en Île-de-France pour soutenir Charles de Valois, un prince qui pourtant détenait l'essentiel du pouvoir sous Louis X. Ces différents groupes, qui envahissent le palais de la cité et dont les contours ne sont pas identifiables dans la chronique, montrent finalement que les partisans de Charles de Valois n'étaient pas aussi puissants, et que les Franciliens, tout comme les autres nobles étrangers à la région à ce moment-là, ne formaient pas un groupe très cohérent. Comme à l'époque des ligues nobiliaires survenues à l'avènement de Louis X le Hutin, les Franciliens ne participèrent pas à une rébellion contre le pouvoir en place¹⁶⁰¹.

Par contre, une formation de partisans se dessine autour des princes d'Évreux-Navarre, sous Louis d'Évreux, l'autre frère de Philippe IV et de Charles de Valois, et sous son fils Philippe III d'Évreux-Navarre, devenu un opposant farouche de ses neveux en se mariant avec Jeanne de Navarre, fille de Louis X le Hutin. Le parti navarrais prend une toute autre envergure.

2.3 Le parti navarrais

Le parti navarrais est un véritable parti politique d'opposition, un parti réformateur qui ne se contente pas de défendre la position de la dynastie des Évreux-Navarre, mais qui, désireux de récupérer une partie du pouvoir qui lui aurait été confisqué, veut aussi contrôler l'autorité royale par les états : « Pour la première fois, l'opposition au pouvoir légitime [...] se

¹⁶⁰⁰ *Ibid.*, p. 34-35.

¹⁶⁰¹ Cet épisode des ligues nobiliaires de 1315 est abordé plus en détail au prochain chapitre.

trouve animée par des partis politiques dotés d'un programme et d'une idéologie, s'exprime à travers d'intenses campagnes de propagande et peut trouver une expression pacifique dans les assemblées d'états¹⁶⁰² ».

2.3.1 Sous Louis d'Evreux et Philippe d'Evreux

Louis d'Evreux est envoyé en 1318 combattre les Flamands : son armée est composée de soldats gagés par son hôtel et de nobles provenant de toutes les provinces de France, et nous notons la présence de Franciliens dont certains rallieront bientôt les rangs de son fils Philippe III¹⁶⁰³. L'armée est donc fondée sur des relations contractuelles ou clientélares, et non sur des relations féodo-vassaliques¹⁶⁰⁴. Or, d'après la figure du réseau simplifié¹⁶⁰⁵, les centres de référence du réseau nobiliaire francilien entre 1315 et 1380 sont Charles I^{er} de Montmorency et Pierre IV de Villiers, les cousins Mathieu de Trie et Renaud IV de Trie, Jean I^{er} de Châtillon. En fait, le réseau de Philippe d'Évreux est intrinsèquement lié au réseau du roi Philippe VI car les hommes de gouvernement de Philippe d'Évreux issus de l'Île-de-France se trouvent aussi au conseil du roi de France¹⁶⁰⁶.

Abordons d'abord le cas des cousins de Trie, Mathieu de Trie seigneur de Vaumain, maréchal de France, et Renaud IV de Trie, seigneur de Mouchy et du Plessis, dit Patrouillart, et en arrière-plan Mathieu de Trie et le comte de Dammartin Charles de Trie. Précisons que le lignage des Trie est détaillé car il présente quelques traits spécifiques : un lignage d'abord pleinement francilien puisque son implantation est concentrée d'abord aux limites mêmes de la région : au nord avec Mouchy le Chatel, à l'ouest dans le Vexin français avec Trie-le-Châtel près de Gisors, et à l'est avec Dammartin-en-Goële. Les membres du lignage semblent s'être forgé une mission de garnison des frontières du berceau de la royauté capétienne puis valoise, tandis qu'une branche cadette s'installait en plein cœur du Pays de France, à Fontenay-en-France et à Mareil-en-France. Raymond Cazelles en a fait un exemple type de

¹⁶⁰² Boris BOVE, *Le temps de la guerre de Cent ans: 1328-1453*, Paris, Belin (Histoire de France, n°4), 2010, p. 123.

¹⁶⁰³ Il s'agit de Jean vicomte de Melun, Gui Mauvoisin sire de Rosny, Lancelot de Saint-Mard, Pierre de Chennevières,

¹⁶⁰⁴ P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long, roi de France, 1316-1322*, *op. cit.*, p. 315-316.

¹⁶⁰⁵ Voir **volume III livret d'annexes, annexes du chapitre 5, figures 5.8, 5.9 et 5.10**. Les couleurs des nœuds représentées sur le graphe caractérisent les différentes communautés détectées.

¹⁶⁰⁶ P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 386-387.

noblesse héréditaire d'implantation constante et stable dans la région¹⁶⁰⁷. Les générations renouvelées de manière constante occupent les postes les plus élevés dans la hiérarchie des serviteurs de la royauté, mais ses membres ont également intégré les partis nobiliaires. Ici les quatre branches des Trie sont représentées dans les différents entourages princiers. Il pourrait s'agir donc d'un cas très intéressant de dispersion des engagements, en somme, une stratégie de parenté visant « à ne pas mettre tous les œufs dans le même panier ».

Là encore, le rôle fondamental de la parenté est mis en avant, avec, par exemple, l'alliance entre Ide de Mauvoisin et le maréchal Mathieu de Trie¹⁶⁰⁸. Le père d'Ide Mauvoisin, Guy VI, œuvre déjà dans l'hôtel de Philippe d'Évreux depuis 1329¹⁶⁰⁹. Le maréchal entre lui aussi en relation avec le parti d'Évreux-Navarre, mais il n'est pas isolé : ses cousins, Patrouillart de Trie et Renaud de Trie, tout comme le maréchal de Trie, reçoivent des livrées du roi de Navarre¹⁶¹⁰. Laurent Hablot affirme que l'évolution des livrées strictement privées et restreintes au personnel de l'hôtel princier est un signe d'affiliation au patron, un outil de distinction politique « pour devenir ensuite des livrées emblématiques portées aussi par des membres de sa retenue militaire ou de son administration prise au sens large¹⁶¹¹ ». Ainsi, dans l'analyse de réseau, les nombreuses relations de type transfert, dans notre cas, des donations de livrée, sont issues de Philippe d'Évreux. Cette multiplication de liens de transfert est le signe de la mise en place d'une politique de donation, donc du projet de constitution d'une clientèle. Le cousin de Mathieu, Patrouillart de Trie, est conseiller de Jeanne d'Évreux puis de Charles II. À la mort de son mari, Jeanne d'Évreux, repliée sur ses terres navarraises, a recouru à des officiers de lignage de moindre importance, aussi bien dans la principauté, que dans l'Île-de-France. Patrouillart de Trie, qui n'a pas d'office royal contrairement à certains de ses cousins, y trouve donc une place.

Le port de livrées fournies par Philippe d'Évreux chaque année à ses fidèles signifiait la formation par les Évreux-Navarre d'une clientèle, avec mise en place de liens de nature contractuelle (des gages contre un service dans l'hôtel du prince). Mais les clients qui

¹⁶⁰⁷ Raymond CAZELLES, *Catalogue de comptes royaux des règnes de Philippe VI et de Jean II*, vol. 1, Paris, Imprimerie nationale (Recueil des historiens de la France, n°6), 1984, p. 66-70.

¹⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 353-354.

¹⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 353, 895.

¹⁶¹⁰ BnF, ms. français 7855 p. 470 et suivantes.

¹⁶¹¹ LAURENT HABLOT, « Le double du prince, emblèmes et devises à la cour : un outil politique » dans Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, H. Champion, 2011, p. 281-298, ici p. 286.

décidaient de porter la livrée, donc l’emblème du prince¹⁶¹², pouvaient abolir la relation une fois le service effectué, ce qui montre que l’engagement était limité. Les listes de livrées fournies par Philippe d’Évreux¹⁶¹³ contiennent également d’autres lignages, parmi ceux que nous étudions, notamment Jean I^{er} seigneur de Châtillon-sur-Marne et souverain maître de l’hôtel de Philippe VI de Valois, et son neveu, Gaucher I^{er} comte de Châtillon-Porcien. Le premier épouse Jeanne de Guines dite de Coucy, vicomtesse de Meaux, compagne de la reine de Navarre. Elle est destinataire de livrées de Navarre entre 1339 et 1342. Parmi les seigneurs de Melun, que nous n’étudions pas dans le détail, Jean I^{er} de Melun et ses frères Robert et Philippe se trouvent aussi sur les listes, de même que Pierre de Cugnières, familier de Philippe d’Évreux, Robert IV de Dreux, le comte d’Étampes, Yon, Pierre, Jean de Garencières et Gui de Baveux, qui sont des seigneurs ayant des possessions à la frontière entre la Normandie et l’Île-de-France, ou bien Pierre de Heilly, marié avec Marguerite de Mauvoisin. Nous retrouvons aussi Gilles de Soicourt, futur partisan des futurs ducs de Bourgogne.

Les anciens nobles franciliens sont donc particulièrement présents dans l’entourage de Philippe d’Évreux, dont les clients ne sont pas tous originaires de ses possessions. Certains nobles franciliens appartiennent aussi à l’hôtel royal, ce qui leur permet d’accumuler les profits et de profiter des « marchés de la clientèle » des princes et du roi. Après avoir abordé les milieux de partisans de Philippe et de sa veuve Jeanne, nous allons étudier l’évolution de l’entourage de Charles II de Navarre.

2.3.2 Sous Charles II de Navarre

Au tout début du règne de Charles II, nous retrouvons auprès de lui Jean de Chambly son conseiller et maître d’hôtel en 1351¹⁶¹⁴, tout comme Robert de Marines, Jean d’Ivry, Guillaume de Chaumont¹⁶¹⁵, Gaucher VII de Châtillon comte de Porcien, Gaucher VI et Jean I^{er} seigneur de Châtillon. À la fin de l’année 1355, Charles II de Navarre adresse une demande de rémission pour plusieurs de ses partisans. La lettre de rémission porte sur « une plaine et

¹⁶¹² *Ibid.*

¹⁶¹³ BnF, ms. français 7855 p. 470 et suivantes. **Dans le volume III, livret d’annexes, annexes du chapitre 5, figure 5.10**, nous pouvons distinguer les relations de transfert économique, des dons de livrées en général, entre Philippe d’Évreux-Navarre et des anciens nobles franciliens. Notons l’absence de telle relation économique entre le roi de Navarre Charles II le Mauvais et ces mêmes nobles. L’influence des Navarrais paraît donc limitée chez les nobles franciliens sous son règne.

¹⁶¹⁴ P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 394.

¹⁶¹⁵ *Ibid.*, p. 390.

parfaite rémission, pardon et quittance de tous proces, crimes, délits, meffais, mesits, désobeissances, rebellions et autres choses... », « commis et perpétré crimes de lès majesté contre la personne de monseigneur le roi, le bien public ou autrement, .. ou toutes peines civiles, corporelles et criminelles, amendes, confiscations », et s'adresse «à nous, à nos frères, à toutes les gens, conseillers, officiers, familiers, de nous et de nos dits frères, aidans, adherens, conseillans et confortans¹⁶¹⁶ ». Parmi ces individus, en plus des membres de la famille de Charles II de Navarre, comme son frère Philippe de Navarre, son cousin Louis comte d'Étampes, et ses beaux-frères Jean de Boulogne comte de Montfort et Godefroy de Boulogne, nous retrouvons quelques franciliens dont Amaury de Mauvoisin sire de Rosny ou Adam de Franconville. D'autres indices sur sa clientèle se trouvent, à la fin de l'année 1360, dans le texte du traité de Valognes, qui contient une liste de trois cents partisans navarraïsi qui avaient suivi son parti : il s'agit là d'une lettre de demande de rémission au roi Jean II le Bon¹⁶¹⁷.

Les États convoqués en 1356 ont mis en place une commission chargée de réformer les institutions. De nombreux membres navarraïsi de cette commission sont cités au verso des articles de Robert le Coq¹⁶¹⁸, avec notamment Renaud IV de Trie dit Patrouillart et son cousin Mathieu de Trie sire de Mouchy. Ce dernier, fils de Jean III de Trie, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, entre au conseil royal en 1347¹⁶¹⁹. C'est lui qui demande notamment au roi Jean de pardonner au roi de Navarre son assassinat de Charles d'Espagne lors de sa comparution au parlement. Il se retrouve ensuite au conseil parisien de 1358 après le meurtre des maréchaux de Champagne et de Normandie¹⁶²⁰.

Ensuite, après le meurtre de Charles d'Espagne, les partisans franciliens de Charles II de Navarre semblent désertier quelque peu son entourage. Ainsi Patrouillart de Trierejoint le parti royal puisqu'il se trouve en 1355 dans l'armée du roi et combat pour Du Guesclin¹⁶²¹.

¹⁶¹⁶ Denis-François SECOUSSE, *Recueil de pièces servant de preuves aux Mémoires sur les troubles excités en France par Charles II, dit le Mauvais*, s.l., Durand, 1755, p. 584-585.

¹⁶¹⁷ *Ibid.*, p. 177-185.

¹⁶¹⁸ Louis Douët D'ARCQ, « Acte d'accusation contre Robert Le Coq, évêque de Laon. », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 1, 1841, p. 382-383.

¹⁶¹⁹ R. CAZELLES, « Le Parti navarraïsi jusqu'à la mort d'Etienne Marcel », art cit, p. 852.

¹⁶²⁰ *Ibid.*, p. 851.

¹⁶²¹ *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. Siméon Luce, Paris, Veuve de J. Renouard, 1862, p. 42-45., cité dans P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 358. Philippe Charon indique même « que l'assassinat du connétable Charles d'Espagne dut toutefois aliéner à Charles II de Navarre une partie de ses soutiens, comme Patrouillart de Trie qui figurait dans la clientèle de son père ».

Mais il demande le pardon royal à l'adresse de Charles II¹⁶²². Charles I^{er} de Montmorency, lui aussi en relation avec les Évreux-Navarre, intercède également en sa faveur d'après Duchêne.¹⁶²³ Charles I^{er} de Montmorency rejoint Charles de Navarre lorsque la chasse doit être lancée contre les Jacques en 1358¹⁶²⁴. Avec lui se trouvent également Hue de Châtillon, Ivry, Lohier de Trie, Pierre de Gisors¹⁶²⁵. L'osmose entre les deux milieux comtal et royal n'existe plus après 1343¹⁶²⁶. De nouveaux personnages, d'un rang différent, apparaissent : il s'agit des officiers de la principauté, qui côtoient des nobles de lignage de moindre importance qui n'évoluaient pas dans les sphères de la cour de France : Robert de Marines, Jean d'Ivry, ou Renaud de Trie dit Patrouillart. Ce dernier personnage était petit-fils du maréchal de Trie Renaud II de Trie décédé avant 1324 ; son oncle Renaud III de Trie dit Billebault figurait en 1328 parmi les chevaliers de l'hôtel de Philippe VI de Valois¹⁶²⁷, mais lui ne semble pas avoir été proche du roi de France.

Le parti navarrais est né sous Philippe d'Évreux-Navarre. Les seigneurs à son service se retrouvent également au service de Charles le Mauvais et du parti réformateur. Le même phénomène s'est observé avec les partisans de Charles de Valois, ses serviteurs s'étant également rapprochés de son fils Philippe de Valois à son avènement. Cependant, après la reprise en main du pouvoir par le dauphin, la fin de la jacquerie et la mort d'Étienne Marcel, les Franciliens semblent abandonner Charles le Mauvais. Certains rejoignent alors d'autres membres de la famille de Navarre, plus favorables à la monarchie.

2.3.3 Sous Charles III de Navarre et son frère Pierre de Navarre

Pierre de Navarre, l'ami d'enfance de Charles VI, est entouré de l'équipe choisie par le roi Charles VI pour soutenir le frère de Pierre, Charles III le Noble, roi de Navarre, en son conseil. Des parents de seigneurs franciliens ayant servi Charles le Mauvais se trouvent dans ce conseil, comme Renaud de Trie sire de Mareuil qui détient la charge de chambellan¹⁶²⁸. De

¹⁶²² P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 358.

¹⁶²³ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 200.

¹⁶²⁴ *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, op. cit., p. 74.

¹⁶²⁵ *Ibid.*

¹⁶²⁶ P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 393.

¹⁶²⁷ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 65.

¹⁶²⁸ . BnF Pièces Originales 2883, dossier 64022 TRIE, n°37, cité dans P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 706. On y trouve aussi Jean de Poissy et Gui de Baveux, chambellan de Charles VI,

même Renaud de Nantouillet¹⁶²⁹, descendant du chevalier de l'hôtel de Louis d'Évreux, est chevalier de l'hôtel de Charles III. Charles VI choisit donc des anciens fidèles de son père ou apparentés, qui connaissent donc déjà les affaires navarraises, pour mieux le servir, en y adjoignant quelques membres de son hôtel, peut-être pour mieux le contrôler. De toute façon, après 1364 et la défaite de Cocherel, Charles le Mauvais se replie sur ses terres navarraises, sur sa ville des Montpelliér et sur quelques possessions en Normandie. Devenu infant de Navarre en 1378, Charles III succède à son père à la tête de la Navarre en 1387. Il fut connu pour son règne plus pacifique que son père.

Si quelques Franciliens demeurent fidèles au parti d'Évreux-Navarre, ils ne constituent plus le centre d'intérêt des grands lignages, car les Évreux-Navarre quittent la scène francilienne pour rejoindre la scène espagnole et nouer des relations apaisées avec les voisins de la Navarre, à savoir la Castille et l'Aragon. Ils sont remplacés par les nouveaux partis des princes d'Orléans, de Bourgogne, de Berry, de Clermont. La scène politique est aussi bouleversée par l'emprise grandissante de l'ennemi anglais.

3 GUERRE CIVILE ET MONARCHIE ANGLAISE : FRANÇAIS, ANGLAIS ET BOURGUIGNONS

En 1410, l'auteur de la *Chronique anonyme* présentait la division profonde du pays plongé au cœur de la guerre civile entre les partis de la manière qui s'ensuit :

« Et cellan y eubt pluisieurs envyes et division à Paris entre ceulx qui estoient commis et ordonnés pour conseiller le Roy et gouverner le royaume de France. Et ne povoient accorder ensemble, pour ce que les ungs estoient tenans le party de Berry et Orléans, et les autres estoient tenans le party de Bourgoigne, et voloît chascuns avoir la dominacion, et ne pot la chose longuement durer en ce point¹⁶³⁰ ».

Huit ans après, le duc de Bourgogne Jean sans Peur s'emparait de la capitale. Après le traité de Troyes du 21 mai 1420, le parti anglo-bourguignon s'imposait avec à sa tête le roi

¹⁶²⁹ P. CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge*, op. cit., p. 700-706. Pipernel de Saint-Clair est écuyer puis valet tranchant de Charles III le Noble (D'après la base de données de l'opération Charles VI : <http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/>, et la fiche d'information IF1123.). Jean de Poissy, qui est lié au lignage des Villiers devient maître des eaux et forêts et maître d'hôtel de Charles III (Voir le lignage des Villiers étudié dans le chapitre 3).

¹⁶³⁰ *Chronique des Cordeliers ou Chronique anonyme du règne de Charles VI*, éd. Louis Douët d'Arcq, à la suite de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, vol. 6, Paris, Vve de J. Renouard, 1862, ici p. 206.

régent Henri V et le duc de Bourgogne Philippe le Bon. A la mort de Charles VI, le nord du pays s'ouvrait à la domination de la double monarchie de France et d'Angleterre, avec à sa tête le roi Henri VI et le duc régent Bedford. Le dauphin Charles prenait la fuite, prenant la tête des partisans armagnacs ou delphinaux. Dans cette partie, nous tenterons d'identifier la place des anciens nobles dans les différents partis et réseaux nobiliaires pendant cette période mouvementée, en commençant par les partis d'Orléans, de Berry, de Bourgogne dans une première partie, puis en s'attachant aux partisans franciliens de l'alliance anglo-bourguignonne, les « collaborateurs¹⁶³¹ » et aux delphinaux « résistants ». Un indicateur d'appartenance à un parti est inscrit dans la composition du Conseil. Or, la *Chronique anonyme* évoque les conseillers du roi, divisés entre les partis. Le Conseil est donc l'institution que nous allons prendre comme indicateur de l'évolution de la puissance de chacun des partis en présence. La cartographie du réseau des relations de carrière, de mission et de parenté¹⁶³² montre l'énorme poids des relations entre anciens nobles franciliens dans l'hôtel de Charles VI, et le poids relativement faible des hôtels de Louis d'Orléans et de Philippe le Hardi. Si un certain nombre de nobles franciliens a effectivement rejoint l'hôtel des ducs de Bourgogne, le poids de cet hôtel dans les réseaux franciliens est finalement assez négligeable, au regard de celui de l'hôtel de Charles VI. En revanche, nous parvenons à distinguer un regroupement nobiliaire (une clique en analyse de réseau) qui se détache du noyau central du réseau, composé en fait de quelques partisans franciliens de Louis d'Orléans, comme Jean de Trie, Renaud de Pacy, Ogier de Nantouillet, Pierre de Pacy et Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis. Mais cette clique est assez clairsemée. Les intermédiaires du réseau sont ceux qui se trouvent à la périphérie de la clique centrale, en relation avec certains de leurs parents appartenant à l'hôtel royal, Jacques de Montmorency, Jean de Trie, Renaud V de Trie, Philippe II d'Aunay, Robert Le Gallois d'Aunay, et Marie de Nesle.

¹⁶³¹ Une allusion à l'article Claude GAUVARD, « Résistants et collaborateurs pendant la guerre de Cent Ans : le témoignage des lettres de rémission » dans *La France anglaise au Moyen Âge, Actes du 111^e Congrès national des Sociétés savantes (Poitiers, 1986), Section d'histoire médiévale et de philologie*, t. 1, Paris, Éd. du CTHS (Actes des congrès nationaux des sociétés savantes (congrès avant 1990), n°111), 1988, p. 123-138.

¹⁶³² Voir **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 5, figures 5.11 à 5.14**. La figure 5.11 représente le réseau 2-modes des relations de carrière. La figure 5.12 illustre l'aspect global du réseau 1-mode avec les relations de carrière, de mission, d'alliance et de filiation. La figure 5.13 représente les relations de carrière, de mission et de transfert économique. Enfin la dernière figure 5.14 illustre un zoom sur les relations autour des hôtels et de la parenté.

3.1 Dans l'entourage militaire des princes

Tout comme d'anciens nobles assistent les Grands dans leur hôtel ou dans les institutions, l'officier francilien sert aussi dans les différentes fortifications et les armées des différents princes.

3.1.1 En soutien des princes apanagés

Chez les Bourguignons, les capitaines de forteresses et de places fortes se recrutent aussi parmi les nobles, et les capitaines généraux et maréchaux, parmi les plus grands seigneurs¹⁶³³. Si Amaury d'Orgemont, concierge du château de Conflans en 1384, appartient à une famille d'anoblis¹⁶³⁴, Jean II de Saint-Clair dit Bruneau de Saint-Clair, quant à lui, est affilié à la branche ancienne des seigneurs de Chaumont-Guitry, capitaine de Mantes en 1390 et de la Bastille à Paris en 1409, toujours pour le compte des ducs de Bourgogne. Pierre de Trie est lui capitaine du château et du bois de Vincennes en 1430 pour Philippe le Bon, et Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam dirige la garnison de Pontoise en 1419 pour les duc de Bourgogne¹⁶³⁵ et celle de Paris pour le compte du roi Henri VI en septembre 1429¹⁶³⁶, lors de la tentative de libération de la capitale par Jeanne d'Arc. Charles de Soicourt est capitaine de Creil pour le compte du duc de Guyenne, allié de Philippe le Hardi en 1410. Eustache de Villers-Saint-Paul et son fils Adam sont capitaines et gardes de la Tour de Pont Saint Maxence pour le compte d'Antoine de Brabant, le frère du duc de Bourgogne¹⁶³⁷. Les anciens nobles franciliens se retrouvent dans les montres de plusieurs princes. Les seigneurs d'origine bourguignonne ne sont pas les seuls à combattre pour le duc. Le 28 juillet 1369, Philippe le Hardi se rend à Tournement¹⁶³⁸, accompagné des trois frères de Châtillon, Jean de Châtillon sire de Gandelus, Charles de Châtillon neveu de Charles I^{er} de Montmorency déjà aperçu en 1355, et Gaucher VI de Châtillon-Porcien¹⁶³⁹, Jean de Poissy, Lancelot de Lorris,¹⁶⁴⁰ Guyot

¹⁶³³ M.-T. CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne*, op. cit., p. 130.

¹⁶³⁴ L'étude des anoblis d'Orgemont, même si leur qualité d'anoblis reste à démontrer, se justifie par le fait qu'ils tissent un réseau d'alliances tellement important qu'ils ont pu œuvrer pour la subsistance de nombreux anciens lignages qui purent ainsi marier leurs fils aux filles d'un nouveau lignage riche et proche du pouvoir.

¹⁶³⁵ *Chronique anonyme ou Chronique dite des Cordeliers*, op. cit., p. 330. M. BAUDOUIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, op. cit., p. 35.

¹⁶³⁶ M. BAUDOUIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, op. cit., p. 87.

¹⁶³⁷ BnF, ms. Clairambault 114, p.8909, n°53. Voir aussi F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri...*, 3, op. cit., p. 221, note n°3.

¹⁶³⁸ BnF, ms. français 20684, p. 388.

¹⁶³⁹ Jean de Gandelus, Gaucher VI de Châtillon-Porcien et Charles de Châtillon sont les fils de Jean I^{er} seigneur de Châtillon, marié à Isabelle de Montmorency, sœur de Charles I^{er} de Montmorency. Jean de Gandelus a

de Chennevières et Raoul Choisel de Chennevières sous les ordres de Lancelot¹⁶⁴¹, Robert le Gallois d'Aunay¹⁶⁴², Jean de Nantouillet¹⁶⁴³, Raoul V sire de Gaucourt, Tristan de Chambly, et Raoul de Mery. À cette époque, les partis ne sont pas encore constitués, mais le duc de Bourgogne, en dirigeant les opérations de l'armée royale, commence à se créer un réseau de clientèle en recrutant dans les personnels de l'hôtel du roi ou des autres hôtels princiers.

Du côté du parti d'Orléans, Ogier de Nantouillet est capitaine de Pierrefonds à partir du 5 juin 1394 pour le compte du duc d'Orléans¹⁶⁴⁴, et il est confirmé dans cette charge en 1408¹⁶⁴⁵ par la duchesse. Pierre de Pacy est capitaine de Villers-Cotterêts en 1408, pour le compte de Charles d'Orléans.

Tableau 12 : liste de capitaines de région frontalière ou de forteresse au service d'un prince

N° en base	Individu	Pour le compte de :	Charge
1129	Amaury d'Orgemont	Philippe le Hardi duc de Bourgogne	02/02/1384 : concierge du château de Conflans
1178	Jean II de Saint-Clair dit Bruneau de Saint-Clair	Philippe le Hardi duc de Bourgogne	03/08/1390 : capitaine de la ville de Mantes
1135	Ogier de Nantouillet	Louis I d'Orléans	05/06/1394-23/11/1407 : capitaine du château de Pierrefonds

épousé Isabeau de Dampierre, Charles s'est marié avec Jeanne de Coucy. Par contre il subsiste un doute sur Gaucher car il existe deux Gaucher frères, l'un est Gaucher VI seigneur de Châtillon marié à Jeanne de Guines, l'autre est Gaucher seigneur de Dours marié à une dame de Pacy. Voir *Europäische Stammtafeln* XIII, table 20.

¹⁶⁴⁰ Guérin de Lorris dit Lancelot appartient à un lignage d'anoblis de fraîche date, les Lorris, un des deux lignages d'anoblis étudiés ici avec les d'Orgemont, car ils ont soutenu l'état de nombreux anciens nobles (voir chapitre 3). Il est marié à Isabelle de Montmorency, sœur de Charles I^{er} de Montmorency.

¹⁶⁴¹ Guyot de Chennevières doit avoir une quinzaine d'années, d'où son surnom Guyot. Il apparaît pour la première fois en 1368 dans un aveu de son père Guillaume Choisel de Chennevières du fief de Chennevières à Charles I^{er} de Montmorency (Archives nationales, P 129, n°41). Il se marie avec Jeanne de Lorris fille de Lancelot d'après Archives du musée Condé, Chantilly, dossier Pontarmé, 1-B-078, sans côte, et a un fils nommé Lancelot Choisel de Chennevières. Raoul Choisel de Chennevières est le cousin de Guyot de Chennevières, représentant de la branche aînée, puisqu'il arbore les armes de la famille, un écu au sautoir cantonné de trois fleurs de lys en chef et aux flancs et de quatre fleurs de lys en pointe (BnF, ms. Clairambault 30, p. 2241, et Germain Demay, Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale, vol. 2/2, Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 258, n°2437).

¹⁶⁴² Robert Le Gallois d'Aunay épouse en secondes nocces Jeanne la Thyaise, veuve de Jean I Choisel de Chennevières, un oncle défunt de Guyot et de Raoul Choisel de Chennevières.

¹⁶⁴³ Jean de Nantouillet avait fait partie d'une troupe menée par Jean duc de Berry : il est reçu à Bourges le 10 avril 1369. Voir BnF, ms. français 20684 p.383-384. Ici il se trouve avec un de ses oncles par alliance. En effet, la mère de Jean est Marguerite de Pacy, sœur de la dame de Pacy épouse d'un des deux Gautier de Châtillon.

¹⁶⁴⁴ BnF, ms. Clairambault 80, n°12.

¹⁶⁴⁵ BnF, ms. Clairambault 13, n° 49, 53.

N° en base	Individu	Pour le compte de :	Charge
1151	Pierre de Pacy	Charles d'Orléans	1408 : capitaine de la forteresse de Villers-Cotterêts
1117	Charles de Soyecourt	Louis duc de Guyenne	1410 : capitaine du château de Creil
1156	Eustache de Villers-Saint-Paul	Antoine de Bourgogne duc de Brabant	12/08/1413 : capitaine et garde de la Tour de Point-Sainte-Maxence.
1091	Pierre de Trie	Philippe le Hardi duc de Bourgogne	16/08/1430 : capitaine du château et du bois de Vincennes
722	Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam	Duc de Bourgogne Philippe le Hardi	06/1419 : capitaine de la ville de Pontoise
722	Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam	Henri VI d'Angleterre	1429 : capitaine de la ville de Paris

Les princes, à l'instar du roi, ont aussi créé une hiérarchie dans leur armée, avec la charge de maréchal. Louis d'Orléans nomme Jean de Trie, maréchal¹⁶⁴⁶ entre le 7 mai 1390 et le 18 mai 1401. Quant à Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, son parcours, qui est examiné en détail dans la suite du chapitre, est particulièrement chaotique. Alors qu'il est maréchal de France pour le compte de Charles VI, sous les ordres de Jean sans Peur puis de Philippe le Bon entre le 18 juin 1418 et 1421, il est emprisonné par le roi d'Angleterre Henri V et dessaisi de son titre. Il redevient maréchal pour le compte de Henri VI roi d'Angleterre et de France et du régent le duc de Bedford dans le cadre de l'alliance anglo-bourguignonne entre le 5 mai 1432 et le 21 septembre 1435¹⁶⁴⁷. Il redevient maréchal de France pour le compte du roi de France Charles VII à partir d'avril 1436.

3.1.2 Les partisans Orléans et Armagnac

Au sein de l'hôtel d'Orléans, nous retrouvons plusieurs lignages franciliens déjà connus par le passé. Par exemple, nous rencontrons trois représentants du lignage des Trie :

¹⁶⁴⁶ Jean de Trie, maréchal de Louis d'Orléans, est l'objet d'une fiche prosopographique intégré dans le CD-ROM associé à l'ouvrage d'Élisabeth Gonzalez, É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel, op. cit.* (Sans numéro de page ni numéro de fiche, les fiches sont rangées par ordre alphabétique).

¹⁶⁴⁷ Il est toujours maréchal de France pour le compte d'Henri VI et délivre une quittance à Jean seigneur de Talbot pour ses dépenses lors du siège de la ville de Saint-Denis le 6 septembre, soit quinze jours avant la signature de paix du traité d'Arras du 21 septembre 1435. BnF, ms. Clairambault 825, p. 3, n°4 bis.

Renaud de Trie seigneur de Sérifontaine, chambellan du duc d'Orléans et amiral de France¹⁶⁴⁸, Jean de Trie, seigneur de Lattainville, son frère¹⁶⁴⁹, et Guillaume de Trie, seigneur de Fontenay¹⁶⁵⁰, le descendant de la branche déjà observée dans les partisans navarrais, aidés en cela par un vaste réseau de parenté. Passer du parti navarrais au parti orléanais peut sembler étrange.

Cependant, si la motivation économique des nobles est prise en compte, il est certain que l'intérêt n'est pas de s'allier avec Charles III le Noble, mais avec Louis d'Orléans, à la charnière entre le XIV^e et le XV^e siècle. De même, les Bouteiller de Senlis sont de très grands fidèles de Louis d'Orléans et de son fils Charles¹⁶⁵¹. Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis, sénéchal du Limousin de 1390 à 1418, est surtout chambellan de Louis I^{er} d'Orléans puis de Charles d'Orléans entre 1402 et 1416. Enfin, alors que son père a perdu une grande seigneurie d'Île-de-France, celle de Montépilloy, qu'il récupérera plus tard, il devient seigneur de Saint-Chartier¹⁶⁵² et de Saintines¹⁶⁵³, un autre fief francilien, grâce à son mariage avec Marie de Sermoise, fille de Pierre de Sermoise, qui a épousé Marguerite de Cugnières¹⁶⁵⁴, dame de Saintines et de Brasseuse¹⁶⁵⁵, sœur de Pierre de Cugnières, conseiller de la Chambre des comptes et seigneur de Saintines. Son fils Guillaume II Le Bouteiller de Senlis partage l'exil de Charles d'Orléans en Angleterre. Une source particulièrement intéressante nous permet de connaître l'ensemble des capitaines fidèles aux Orléans. Elle évoque le 9 octobre 1411 des signataires partisans nobles franciliens dont Guillaume de Trie, Guillaume de Chaumont sire de Guitry, Guillaume VI le Bouteiller de Senlis et Jean de Dreux¹⁶⁵⁶. Ces quatre anciens nobles appartiennent à des lignages qui ont noué par le passé des alliances matrimoniales. Trois d'entre eux possèdent des fiefs dans l'ouest francilien, et dans le Vexin français. Peut-on dire ici que le parti orléanais se nourrit de la fidélité de larges parentèles ? Précisons toutefois que le duc d'Orléans détient le comté de Dreux depuis 1402, et la châellenie de

¹⁶⁴⁸ É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., fiche prosopographique sur CD-ROM Renaud de Trie seigneur de Sérifontaine.

¹⁶⁴⁹ *Ibid.*, fiche prosopographique sur CD-ROM Jean de Trie seigneur de Lattainville.

¹⁶⁵⁰ *Ibid.*, fiche prosopographique sur CD-ROM Guillaume de Trie seigneur de Fontenay.

¹⁶⁵¹ A. DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », art cit, p. 271.

¹⁶⁵² Saint-Chartier : dpt. Indre, arr. La Châtre, ca. La Châtre.

¹⁶⁵³ Saintines : dpt. : Oise, arr. Clermont, ca. Crépy-en-Valois.

¹⁶⁵⁴ Cugnières : dpt. : Oise, arr. Clermont, ca. Saint-Just-la-Chaussée.

¹⁶⁵⁵ Brasseuse : dpt : Oise, arr. Senlis, ca. Pont-Sainte-Maxence.

¹⁶⁵⁶ Le manifeste des capitaines du parti d'Orléans est édité dans Francis GUESSARD, « Gauluet ou le sire de Gaules (1380-1423). », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1848, n° 1, p. 441-473.

Luzarches, qui se trouve proche des possessions des Bouteiller au nord de l'Île-de-France à Brasseuse et Saintines. Étudions dès à présent la composition francilienne du parti bourguignon.

3.1.3 Les partisans bourguignons

C'est bien évidemment sous l'impulsion du premier duc Valois de Bourgogne, Philippe le Hardy, que le parti bourguignon prend son envol. À la différence des autres princes, il ne dispose pas de terre en Île-de-France et n'a donc pas de vassaux directs. Plusieurs événements montrent Philippe le Hardy entouré de quelques seigneurs de la région. Il doit donc mettre en place d'autres types de relations pour se créer une clientèle, et il y parvient en plusieurs étapes¹⁶⁵⁷.

3.1.3.1 L'accompagnement des débuts de Philippe le Hardy par les nobles franciliens

En 1350, Jean II épouse Jeanne comtesse de Boulogne et prend le bail du jeune duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, enfant du premier mariage de Jeanne avec le précédent duc Philippe de Bourgogne dit Monseigneur. Dès cet instant, des seigneurs franciliens participent à la mainmise du roi sur le duché. Pierre d'Orgemont administre au nom du roi les duchés et comtés de Bourgogne, de 1353 jusqu'en 1356¹⁶⁵⁸. Pierre I^{er} d'Orgemont, menait en fait plusieurs missions de front : tout en administrant la Bourgogne, il siégeait au Parlement de Paris, et vraisemblablement à l'Échiquier. En 1355, il accompagna le dauphin en Normandie quand ce dernier fut nommé lieutenant du roi dans la province¹⁶⁵⁹. Or les d'Orgemont occupent une position particulièrement importante dans le nord de l'Île-de-France depuis leur prise de possession du château et du fief de Chantilly. De nombreux anciens nobles du nord de la région leur ont rendu foi et hommage massivement, entrant dans leur dépendance de vassalité¹⁶⁶⁰ ou dans leur parentèle. L'étude de ce lignage est également abordée, car, tout

¹⁶⁵⁷ Les premières relations de transfert économique, des dons en général, entre Philippe le Hardy duc de Bourgogne et d'anciens nobles franciliens, sont représentées dans le **volume III, annexes du chapitre 5, figure 5.10**.

¹⁶⁵⁸ L.M. MIROT, *Les d'Orgemont, op. cit.*, p. 11. D'après Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, vol. 9, Paris, Dijon, Lechevalier imprimerie de Darantière, 1885, p. 32, 51. Léon Mirot précise même que Jean II le Bon signifia son bail le 5 juin 1353, et il adressa la commission à Pierre d'Orgemont cinq jours plus tard, le 10 juin.

¹⁶⁵⁹ Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V : 1338-1358*, vol. 1/5, Paris, A. Picard, 1909, p. 95, 97 note 1.

¹⁶⁶⁰ Pour s'en persuader, il suffit d'examiner le cartulaire des fiefs de Chantilly et la liste des fiefs et arrière-fiefs cités dans les aveux de dénombremens effectués par Pierre I^{er} d'Orgemont (Archives du musée Condé à Chantilly, registre 1-B-001, acte de la vente du fief de Chantilly, de la tour de Montmélian, du fief de Moussy-le-Neuf du 28 mai 1386 de Guy de Laval à Pierre I^{er} d'Orgemont le 28 mai 1386). Voir aussi l'aveu d'Amaury

comme les Lorris, les d'Orgemont constituent un pont entre deux anciens lignages : les Bouteiller de Senlis d'une part, anciens propriétaires des fiefs de Chantilly¹⁶⁶¹, et les Montmorency, d'autre part, qui récupèrent le fief lors du mariage entre Jean II de Montmorency et Marguerite d'Orgemont, en 1454¹⁶⁶².

Administrant la Bourgogne pour le compte du roi Jean pendant le bail de Philippe de Rouvre, Pierre I^{er} d'Orgemont se devait d'entourer ensuite le nouveau duc de Bourgogne par ses conseils. Il occupe alors une place considérable auprès de ce dernier, gérant aussi bien le duché que les affaires privées du duc¹⁶⁶³. Son fils Amaury d'Orgemont épousa Marie Paillart, fille de Philibert Paillart, lui-même conseiller et chancelier de Bourgogne¹⁶⁶⁴. Cette nouvelle parentèle a très tôt intégré la clientèle des ducs de Bourgogne, faisant même de Philippe le Hardi, le protecteur de la maison des d'Orgemont.

En tant que duc de Bourgogne, Philippe se tourna aussi vers d'autres représentants de grands lignages franciliens pour assurer un certain nombre de missions. Il dut d'abord lutter contre les compagnies, et cela dès la confirmation de son duché par Charles V, le 2 juin 1364¹⁶⁶⁵. Le 4 février 1368, à l'annonce de l'arrivée de troupes de routiers en Bourgogne se dirigeant sur le port de Saint Rambert¹⁶⁶⁶, Philippe le Hardi, voyant que l'armée royale ne répondait pas à sa demande de soutien, envoya des convocations directement en Nivernais à certains nobles d'origine francilienne, et notamment à Guillaume de Melun et Renaud de Trie¹⁶⁶⁷. De même, en juillet 1367, le duc paya les rançons de seigneurs franciliens prisonniers

d'Orgemont (Archives du musée Condé à Chantilly, registre 1-B-001, ou Archives nationales, P 146 n° CXL fol. CV v°, dénombrement de Chantilly par Amaury d'Orgemont en date du 20 septembre 1389), Pierre II d'Orgemont (Archives du musée Condé à Chantilly, registre 1-B-001, aveu et dénombrement de Chantilly par Pierre II d'Orgemont en date du 10 mars 1401) et Pierre III d'Orgemont (Archives du musée Condé à Chantilly, registre 1-B-001, aveu de 1426, ou Archives nationales, P 146 n° CLXXII fol. CIII v° du 15 décembre 1445). Voir aussi le chapitre 5 de cette thèse.

¹⁶⁶¹ Guillaume le Bouteiller de Senlis est seigneur de Chantilly en 1345 : Archives du musée Condé à Chantilly, registre 1-B-001.

¹⁶⁶² A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 233.

¹⁶⁶³ E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 185.

¹⁶⁶⁴ Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, Perrin (Collection Tempus, n°105), 2005, p. 33, 44, 45.

¹⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 50.

¹⁶⁶⁶ E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 234. D'après Archives départementales de la Côte d'Or, B 3570, fol. 36 v°.

¹⁶⁶⁷ Archives départementales de la Côte d'Or, B 1430 fol 55v°, mandement du duc du 5 février 1368 fait à Dijon. La principale affaire que les envoyés du roi devaient traiter à Avignon concernait les déboires financiers subis par les Français après la défaite de la Navarette, qui doivent faire face au paiement des rançons des prisonniers dont Du Guesclin.

en Espagne, comme Robert le Gallois d'Aunay et Raoul de Mery¹⁶⁶⁸. Enfin, il fit venir des franciliens dans son propre hôtel. Charles de Châtillon, le neveu de Charles I^{er} de Montmorency, est chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Hardi en août 1372¹⁶⁶⁹.

Parallèlement à ces luttes, Philippe le Hardi s'occupait également de son mariage. Pierre I^{er} d'Orgemont alla négocier aussi l'union du duc avec Marguerite de Flandre, fille et héritière de Louis de Male, comte de Flandre¹⁶⁷⁰. Pour mener à bien ce projet de mariage, il fallut rejeter la candidature de son rival, le comte de Cambridge, avec l'aide du Saint-Siège, qui devait refuser une dispense de consanguinité demandée par le comte anglais. Une ambassade fut envoyée à Avignon, en avril 1367, avec notamment Guillaume de Dormans chancelier de Normandie, et Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam, grand maître d'hôtel du roi. L'ambassade fut dirigée par Louis d'Évreux comte d'Étampes, cousin de Philippe le Hardi¹⁶⁷¹. Le comte d'Étampes et sa suite étaient rentrés à Paris le 24 juin 1367¹⁶⁷². Il fut lui-même l'objet de cadeaux de la part du duc de Bourgogne¹⁶⁷³, qui souhaitait obtenir le soutien des derniers représentants de la famille de Navarre encore présents en Île-de-France. Et c'est un autre seigneur ayant des possessions franciliennes importantes, Gaucher de Châtillon, qui fut fondé de pouvoir pour signer l'accord avec le Saint Siège au nom du roi Charles V¹⁶⁷⁴, le 12 avril 1369. Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, conduite par le comte de Dammartin et par sa grand-mère Marguerite d'Artois, fit son entrée dans Paris le 21 novembre 1369.

Les fêtes du mariage furent interrompues par d'intenses préparatifs d'invasion anglaise en Normandie. Le roi rappela Philippe le Hardi à Paris. En juillet/août 1369, le duc de Bourgogne se dirigea vers Calais, le roi ayant été informé de l'arrivée du duc de Lancastre dans la ville. Les Français se dirigèrent ensuite vers le mont Tournhem : parmi les nobles convoqués à l'ost à Abbeville se trouvait le comte de Dammartin Charles de Trie, et sur le

¹⁶⁶⁸ Archives départementales de la Côte d'Or, B 1430 fol. 42v^o, 43r^o, cité dans *Ibid.*, p. 222-223.

¹⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 283.

¹⁶⁷⁰ *Ibid.*, p. 257.

¹⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 220.

¹⁶⁷² Archives départementales de la côte d'or, B 3569, fol. 18r^o, cité dans E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit. vol. I, p. 221.

¹⁶⁷³ *Ibid.*, p. 228.

¹⁶⁷⁴ E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 228.

mont lui-même, on notait la présence du Gallois d'Aunay¹⁶⁷⁵. Puis, le 25 mars 1375, Philippe, chargé des négociations avec les Anglais, organisa une grande rencontre diplomatique à Bruges et invita de nombreux ambassadeurs¹⁶⁷⁶. En avril, il reproduisit ces rencontres avec de nouveaux convives envoyés par les rois de France et d'Angleterre, et parmi eux se retrouvèrent quelques seigneurs franciliens comme Robert le Gallois d'Aunay, Charles de Chambly et Guillaume de Mello. Le duc était lui-même accompagné de son conseiller Pierre I^{er} d'Orgemont.

Progressivement, les anciens nobles d'Île-de-France se mêlent aux seigneurs bourguignons lors des cérémonies où le duché se doit d'être représenté officiellement. D'après Froissart, un Le Gallois d'Aunay est aussi présent à l'enterrement du comte de Flandres Louis de Male qui a lieu le 30 janvier 1384¹⁶⁷⁷. Il s'agit certainement de Robert le Gallois d'Aunay qui a participé à la chevauchée de Bourbourg, permettant ainsi de rendre le comté de Flandre à son propriétaire le comte Louis de Male. Le Gallois d'Aunay participe à une cérémonie digne des meilleures coutumes chevaleresques. Il n'est pas seul. À partir de la fin du XV^e siècle, le rituel des obsèques royales, princières et nobiliaires s'est considérablement complexifié, donnant lieu à des ordonnances que les officiers d'armes (les hérauts) doivent connaître en tant que maîtres de cérémonie. Leur déroulement est censé frapper l'imagination de manière à construire une mémoire en rapport avec le prestige du défunt¹⁶⁷⁸. Derrière les chevaliers qui portent les glaives de la guerre, dont l'amiral de France, le maréchal de Bourgogne, le seigneur de Sempy (futur beau-père du Gallois d'Aunay) et le seigneur de Ray, se trouve le groupe des porteurs des quatre heaumes de guerre : le seigneur Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam et le seigneur de Mailli portent le premier, et le Gallois d'Aunay et Gui de Ghistelle portent le quatrième.

En 1396, les Français et les Anglais négocient : des rencontres sont décidées en relation avec le mariage d'Isabelle fille de Charles VI et de Richard II roi d'Angleterre. Le conseil est d'avis que l'entrevue de Richard II et du duc puisse avoir lieu seulement après le

¹⁶⁷⁵ Archives départementales de la Côte d'or : B 359 cité dans E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 260. Pour le comte de Dammartin Charles de Trie, voir *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, op. cit., p. 203.

¹⁶⁷⁶ Archives départementales de la Côte d'Or, B 1444, fol. 78v^o et B 1445 fol. 63 r^o, cité dans E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 304.

¹⁶⁷⁷ JEAN FROISSART, *Chroniques. 1382-1386 (Depuis la bataille de Beverhousveld jusqu'à la paix de Tournay)*, vol. 10, publiées avec les variantes des divers manuscrits par M. le baron Kervyn de Lettenhove, réimpression de l'édition 1867-1877, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, p. 279-285.

¹⁶⁷⁸ Voir Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2^{ème} édition, Paris, Presses universitaires de France (Moyen Âge), 1998, p. 289-290.

15 août et soit rapprochée de l'arrivée d'Isabelle¹⁶⁷⁹. Le duc de Bourgogne est donc chargé de conclure ces négociations au nom de Charles VI. Il peut déjà calculer les bénéfices considérables qu'il pourrait en retirer en même temps que son rôle et son influence deviendraient de plus en plus prépondérants à la cour de France. Au cours des conseils des 29 et 30 juillet 1396, on s'occupe de régler les détails du cortège qui doit accompagner Isabelle à Calais. Tous les seigneurs et dames sont habillés et défrayés par le roi. Le 17 octobre 1396, Charles VI arrive à Saint-Omer. Chaque prince est accompagné d'une nombreuse suite : le duc de Bourgogne a amené avec lui Charles de la Trémoille, Jacques sire de Montmorency, le Gallois d'Aunay¹⁶⁸⁰ et également Charles de Chambly.

Philippe le Hardi s'attache donc ces nobles franciliens en les intégrant dans son hôtel, dans ses activités militaires ou diplomatiques, voire dans l'aspect domestique de son règne. Comme nous l'avons déjà signalé sur le paragraphe concernant les transferts, Philippe attribue également de très nombreux dons. Ces nobles ne sont pas obligés de le suivre, puisqu'ils ne sont pas ses vassaux directs, aussi le suivent-ils par choix. Ils forment donc, par définition, un réseau de clientèle. À sa mort, le duc lègue donc à son successeur de solides clientèles nobiliaires.

3.1.3.2 Le développement du parti bourguignon sous Jean sans Peur

Les fiefs de Chantilly forment alors une tête de pont sur l'Oise pour les ducs de Bourgogne, comme Villiers-sous-Saint-Leu, Villers-Saint-Paul et Verneuil ensuite, ou Pont-Sainte-Maxence et l'Isle-Adam. Pont-Sainte-Maxence représentait une position stratégique pour Jean sans Peur, qu'il a occupée dès août 1405. Le site permettait au duc de contrôler le passage sur l'Oise de la route qui le menait en Flandre, tout comme la maîtrise de Senlis lui assurait toute liberté d'utiliser cette route¹⁶⁸¹.

Parmi ces points de passage importants, se trouve la ville de l'Isle-Adam, dirigée par ses seigneurs les Villiers de l'Isle-Adam. La carrière de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam a déjà fait l'objet de quelques études particulièrement approfondies, même s'il semblerait que

¹⁶⁷⁹ Alain GOURIOU, *Les négociations diplomatiques franco-anglaises de 1377 à 1396*, Mémoire de diplôme d'études supérieures de l'Université de Paris I, Paris, 1964, p. 126. Voir aussi Archives nationales, J 644 n°36.

¹⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 131.

¹⁶⁸¹ Jules FLAMMERMONT, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans (1405-1441)*, Paris, 1879, p. 6-7.

des points restent encore à préciser¹⁶⁸². Son grand-père Pierre IV a servi Charles V et Charles VI comme grand maître d'hôtel et porteur de l'oriflamme. Son père a œuvré comme chambellan à la cour de Charles VI. Pierre IV a reçu des cadeaux de Philippe le Hardi, puisque ce dernier l'a aidé à construire sa forteresse de l'Isle-Adam en 1364¹⁶⁸³. Cependant, le duc de Bourgogne vient de prendre la tête du duché, aussi ne cherche-t-il seulement qu'à se créer une clientèle de nobles qui se trouvent dans l'hôtel du roi son frère, comme Pierre IV de Villiers. Recherche-t-il aussi des nobles compétents pour former son hôtel ducal en cours de constitution, ou du moins, des conseils ? Par contre, les relations des ducs de Bourgogne avec le petit-fils de Pierre, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, sont bien différentes. Fait prisonnier à Honfleur par les Anglais, ce dernier ne participe pas à la bataille d'Azincourt¹⁶⁸⁴. C'est en 1417 qu'il rejoint le camp de Jean sans Peur, lorsqu'il lui ouvre sa forteresse de l'Isle-Adam. Le duc de Bourgogne tient à constituer des passages sûrs sur la rivière de l'Oise pour faciliter les communications entre Paris et ses domaines. Tout comme Adam de Villers-Saint-Paul est nommé capitaine de Pont-Sainte-Maxence¹⁶⁸⁵ par le duc de Brabant, tout comme les d'Orgemont seigneurs de Chantilly furent des Bourguignons convaincus¹⁶⁸⁶, le duc de Bourgogne souhaite faire entrer dans sa clientèle Jean IV de Villiers, qui possède une forteresse stratégique sur le passage de l'Isle-Adam sur l'Oise. Là encore, un proche parent, Charles de Soicourt, seigneur de Mouy, son oncle maternel, aurait aidé au rapprochement¹⁶⁸⁷. Après l'assassinat de Jean Sans Peur, l'Isle Adam se met au service de Philippe le Bon et le soutient dans sa stratégie d'alliance anglaise, malgré son aversion envers les Anglais. Il est clairement considéré du parti bourguignon, tout comme d'ailleurs Jean de Luxembourg avec

¹⁶⁸² M. BAUDOUIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, op. cit. Bertrand SCHNERB, « Jean De Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, vu par les chroniqueurs bourguignons », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, vol. 41, 2001, p. 105–121.

¹⁶⁸³ Il reçoit ensuite la visite de Philippe le Hardi qui soutient ses ouvriers dans la rénovation de son château en 1364. E. PETIT, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, op. cit., p. 220.

¹⁶⁸⁴ M. BAUDOUIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, op. cit., p. 16.

¹⁶⁸⁵ F. Lehoux, *Jean de France, duc de Berri...*, 3 : *De l'avènement de Jean sans Peur à la mort du duc de Berri*, p. 221. Voir aussi Bibliothèque nationale de France, ms. Clairambault 114, p. 8909, n° 52. Les seigneurs de Villers-Saint-Paul constituent également un ancien lignage noble, décrit dans É. Lambert, *Un peu du temps passé. Villers-Saint-Paul (Oise), sa seigneurie (1140-1789), sa châtellenie (Creil), son comté (Clermont), étude historique, géographique et toponymique...*, p. 258.

¹⁶⁸⁶ L. Mirot, *Les d'Orgemont*, p. 11.

¹⁶⁸⁷ Pierre V de Villiers son père et Charles de Soicourt seigneur de Mouy sont mariés à deux sœurs de Châtillon. Voir M. BAUDOUIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, op. cit., p. 20. Or Monstrelet indique que Charles de Soicourt seigneur de Mouy et son fils Charles sont morts à Azincourt, d'après ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives 1400-1444*, vol. 3/6, édité par Louis Douët d'Arcq pour la Société d'Histoire de France, Paris, Veuve de J. Renouard, 1859, p. 117. Le bourgeois de Paris le cite parmi les prisonniers : *Journal d'un bourgeois de Paris : de 1405 à 1449*, édité par Colette Beaune, Paris, Librairie générale française (Lettres gothiques), 1990, p. 88.

qui il met le siège devant Senlis en mars 1418. L'Isle-Adam reste fidèle au duc par intérêt et par sympathie. Il est de toute façon trop engagé dans le camp bourguignon. Il est aussi carriériste, il est déjà maréchal de France, et le dauphin n'a rien à lui offrir. Il dirige ensuite la garnison de Compiègne en novembre 1424¹⁶⁸⁸ et est représenté par un lieutenant à Chambly le 2 janvier 1433¹⁶⁸⁹.

En dehors, des partis Orléans et Bourguignons, subsistent des « non alignés », partisans des ducs de Berry et de Bourbon. Les partisans du duc de Bourbon étant presque tous absents de l'Île-de-France, nous allons étudier le parti du duc de Berry.

3.1.4 Les « non alignés » : partisans du duc de Berry et du comte de Clermont

Nous retrouvons de nombreux représentants de l'ancienne noblesse francilienne dans l'entourage du duc de Berry dès le 12 mai 1356. Le conseil compte alors Boucicaut et Charles I^{er} de Montmorency, auxquels se joignent le maréchal Jean de Clermont, Robert de Clermont sénéchal de Toulouse et Philippe de Chambly dit Grismouton¹⁶⁹⁰. Philippe d'Aunay est chambellan du duc de Berry en 1356¹⁶⁹¹. Le 2 juillet 1356, le conseil du duc semble être composé de Charles I^{er} de Montmorency¹⁶⁹², Philippe de Chambly dit Grismouton, et de plusieurs autres¹⁶⁹³. Le 18 juin 1356, nous trouvons le maréchal Jean de Clermont, seigneur de Chantilly¹⁶⁹⁴. Philippe de Chambly n'est autre que le frère de Louis de Chambly¹⁶⁹⁵,

¹⁶⁸⁸ Archives nationales, JJ 173 fol. 17v, n°34, acte de novembre 1424, cité dans Christian GUT, « Les pays de l'Oise sous la domination anglaise (1420-1435) » dans Philippe CONTAMINE et Olivier GUYOTJEANNIN (éds.), *Actes du congrès national des sociétés savantes. Section d'histoire médiévale et de philologie. La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, vol. 2/2, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 176, n°116.

¹⁶⁸⁹ Archives nationales, JJ 175 fol. 56v, n°180, acte du 20 janvier 1433 à Paris, cité dans *Ibid.*, p. 209 n°255.

¹⁶⁹⁰ Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri...*, 1 : *De la naissance de Jean de France à la mort de Charles V...*, vol. 1/4, Paris, A. et J. Picard et Cie, 1966, p. 58.

¹⁶⁹¹ BnF, Pièces Originales 143 dossier AUNOY, pièce n°9. Il s'agit d'un mandement du 28 juin 1356 du comte de Poitiers de payer 80 écus d'or à Philippe d'Aunay son chambellan. Voir aussi *Ibid.*, p. 61.

¹⁶⁹² Nous le retrouvons le 12 mai 1356 (BnF, Pièces Originales 3019 dossier VILLIERS, pièce n°25 et le 18 août 1356, BnF Pièces Originales 648 dossier CHALEMART, n°6.

¹⁶⁹³ BnF ms. français 20412, pièce n°36. 2 juillet 1356, Bourges : « mandement du comte de Poitiers "par Monseigneur le lieutenant à la relation de son conseil ouquel estoient le sire de Montmorency, Grimouton de Chambly et plusieurs autres ».

¹⁶⁹⁴ Le maréchal, s'il était principalement domicilié en Île-de-France, dans l'Oise, avait aussi d'importantes possessions en Poitou et en Saintonge, donc dans le comté de Poitiers, grâce à sa femme Marguerite de Mortagne, fille de Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay. Voir F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri*, op. cit., p. 59. Le 2 mars 1355, Jean de Clermont était également lieutenant « es parties d'Auvergne ». BnF Clairambault 77, pièce n°83, cité dans R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, op. cit., p. 93, note n°3.

¹⁶⁹⁵ Voir R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, op. cit., p. 200 n°2 et p. 413.

maréchal du duc de Berry¹⁶⁹⁶. Les hommes du duc combattent ensemble. Philippe II d'Aunay et Louis de Chambly appartiennent à la petite garnison noble qui défend la ville de Meaux contre les Jacques lors de la jacquerie en 1358. Louis de Chambly y perd d'ailleurs la vie, tué d'une flèche dans l'oeil¹⁶⁹⁷. D'autres serviteurs apparaissent au détour de certaines quittances, comme Jean de Nantouillet, sénéchal de Toulouse et chambellan du comte de Poitiers¹⁶⁹⁸, et Jean de Villers-Saint-Paul¹⁶⁹⁹.

3.1.5 La place au conseil du roi

Michael Nordberg a étudié l'évolution des conseils du roi en fonction de l'appartenance de ses membres à tel ou tel parti¹⁷⁰⁰. Le tableau suivant dresse la liste des anciens nobles franciliens qui intègrent le conseil en 1406, 1407, 1410, février 1411, août 1411 à juillet 1412, puis entre 1413 et 1418. Entre 1406 et 1407, le conseil est constitué par un compromis, mais dominé par les Orléans. En 1410, le duc de Guyenne, sous la tutelle de Jean sans Peur, prend la direction du conseil, qui est marqué alors par le retour des partisans de Jean sans Peur. Le duc de Berry s'allie avec ses parents d'Orléans et de Charles d'Orléans, c'est la ligue de Gien : « Les partis sont en présence et à la veille d'en venir aux mains ¹⁷⁰¹ ». La ligue de Gien est constituée d'un ensemble de clientèles. Elles se réunissent en partis pour des raisons politiques : « le petite gouvernement et les abus de pouvoir de Jean sans Peur ¹⁷⁰² ». Suite à la paix de Bicêtre de 1410, le nouveau conseil est de nouveau équilibré

¹⁶⁹⁶ BnF Pièces Originales, dossier LE BACLE, pièce n°2. 1356, 4 juillet, « Jean le Bacle de Meudon, bailli de Bourges, atteste que Nicolas Odde a payé les gages de Vivien de Saint-Autrive qui avait été envoyé à Paris par "mons. Loys de Chambli chevalier mareschal de Monseigneur le conte de Poitiers », Voir aussi BnF ms. français 26003 pièce n° 1053 : « Un paiement pour "restor de 21 chevaux" est effectué, après la bataille de Poitiers sur le vu d'une lettre de "Messire Loys dit le Borgne de Chambli, mareschal dudit Monseigneur le conte de Poitiers ».

¹⁶⁹⁷ R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, op. cit., p. 413. Voir aussi F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri*, op. cit., p. 60 notes n°2 et 4.

¹⁶⁹⁸ F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri*, op. cit., p. I, p. 225, 249, 303, 304, 321, 325, 330, 331, 338. Et Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri...*, 2: *De l'avènement de Charles VI à la mort de Philippe de Bourgogne*, vol. 2/4, Paris, A. et J. Picard et Cie (Jean de France duc de Berri), 1966, p. 51, 72, 82, 161, 176, 185. Le 8 février 1370, le duc était encore à Riom où son chambellan, Jean de Nantouillet, donne quittance de ses gages, voir BnF Clairambault 80, n°35.

¹⁶⁹⁹ BnF, Pièces Originales 3019 dossier VILLIERS, pièces n° 24 et 25. Le 12 mai 1356, mandement du comte de Poitiers à Gaucher de Vanves de verser 16 l. p. à Jean de Villiers, En retour, Jean de Villiers confesse avoir reçu de "Gaucher de Vanves trésorier du comte de Poitiers, par la main de Nicolas Odde receveur dudit seigneur 16 l.p.». Aucun sceau n'est joint aux quittances, mais ces dernières se trouvent juste après celle d'Amaury de Villers-Saint-PaulSaint-Paul, et l'appartenance à la famille est prouvée par un sceau.

¹⁷⁰⁰ Michael NORDBERG, *Les Ducs et la royauté, études sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Stockholm, Svenska bokförlaget, Norstedts, 1964.

¹⁷⁰¹ Noël VALOIS, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles : nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Reproduction en fac-similé, Genève, Slatkine-Megariotis reprints, 1975, p. 117-118.

¹⁷⁰² N. VALOIS, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, op. cit., p. 118.

entre les deux partis, mais l'équilibre est rompu lors de l'avènement des Cabochiens¹⁷⁰³. Tous les conseillers armagnacs quittent alors Paris. Les partisans bourguignons règnent sans partage entre le 1^{er} août 1411 et le 14 juillet 1412¹⁷⁰⁴. Le conseil sous prédominance bourguignonne marque l'effacement des gens de robe au profit des hommes d'épée, de la chevalerie, de la noblesse guerrière et titrée¹⁷⁰⁵. Enfin, à partir de septembre 1413 et du renversement des Cabochiens, jusqu'à la prise de Paris par le duc de Bourgogne le 30 mai 1418, les Armagnacs dominent le conseil¹⁷⁰⁶.

D'autres indices justifient l'appartenance des nobles à l'un des partis. Ainsi, le duc d'Orléans critique la présence de certains individus partisans du duc de Bourgogne, qu'il considère comme des complices du meurtre de son père Louis d'Orléans¹⁷⁰⁷. Aucun ancien noble francilien n'est cité dans cette énumération, ce qui n'est pas le cas dans la liste donnée par le duc de Bourgogne en réplique à l'attaque des princes d'Orléans¹⁷⁰⁸. En effet, pour le duc, Jean seigneur de Hangest et Charles d'Ivry sont désignés comme haineux par Jean sans Peur¹⁷⁰⁹. Son arrivée à Paris en mai 1418, puis le traité de Troyes de 1420, instaurent la domination de l'alliance anglo-bourguignonne sur l'ensemble de l'Île-de-France. Face à la domination du roi Henri V, puis de la double monarchie de France et d'Angleterre et la solide implantation du duc de Bourgogne, les anciens nobles franciliens rejoignent l'un des deux camps, soit en fonction des réseaux dans lesquels ils se trouvent déjà insérés, soit du fait de la guerre et de ses conséquences, la captivité ou le pillage.

¹⁷⁰³ N. VALOIS, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, op. cit., p. 117.

¹⁷⁰⁴ N. VALOIS, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, op. cit., p. 130-131.

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 133-135.

¹⁷⁰⁶ L'histoire de la composition du conseil est donnée dans N. VALOIS, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, op. cit.

¹⁷⁰⁷ Le duc d'Orléans critique la participation au conseil de 1410 de Jacques de Heilly, de Jean de Courcelles, de Renier Pot, de Jean de Neelle, de Pierre de Fontenay, de Maurice de Ruilly, tous coupables du meurtre de son père, tous étrangers à l'Île-de-France hormis Maurice de Ruilly. *Chronique anonyme ou Chronique dite des Cordeliers*, op. cit. tome II, p. 118-120 et 142. *Ibid.* tome VI, p. 206. NICOLAS DE BAYE, *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, vol. 2/2, éd. Alexandre Tuetey, Paris, Renouard Vve de H. Loones, 1885, p. 13, 300. MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. 4/6, éd. Louis Bellaguet et Bernard Guenée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, p. 418. JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, op. cit., tome I, p. 28.

¹⁷⁰⁸ Archives nationales KK 267, fol. 114v°, et Gustave DUPONT-FERRIER et Françoise LEHOUX, « *Gallia regia* » ou *État des officiers royaux des baillages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, vol. 2/6, Paris, Imprimerie nationale, 1947, p. 269.

¹⁷⁰⁹ *Ibid.*

Tableau 13 : évolution de la composante francilienne du conseil du roi entre 1406 et 1418.

	1406	1407	1410	02/1411	08/1411 à 07/1412	1413-1418	Parti
Hue d'AUMONT	X	X					Non aligné
Robert d'AUNOY dit Le Galois	X						Non aligné
Jean de SAQUAINVILLE seigneur de Blaru	X			X			Orléans
Charles de CHAMBLY					X		Non aligné
Jacques de CHÂTILLON					X		Bourguignon puis Armagnac
Jean de GARENCIERES	X						Orléanais *
Raoul V de GAUCOURT						X	Orléanais
Jean de HANGEST	X	X					Orléanais*
Charles d'IVRY	X	X				X	Orléanais
Guillaume VI LE BOUTEILLER	X	X				X	Orléanais*
Guy de NESLE, seigneur d'Offemont				X	X		Orléanais (son fils devient Bourguignon après 1422)
Nicolas d'ORGEMONT					X		Bourguignon
Guy V de la ROCHE- GUYON	X	X					Non aligné
Maurice de RUILLY				X			Bourguignon
Le Bègue de VILLAINES	X						Bourguignon

3.2 Sous la monarchie anglaise : des partisans toujours fidèles aux Bourguignons

L'implantation des Anglais en Île-de-France reste très limitée, excepté dans la vallée de la Seine, et ponctuellement dans la basse vallée de l'Oise avec Creil, une région à

dominante bourguignonne dont la présence est marquée à Pont-Sainte-Maxence, à l'Isle-Adam, à Compiègne plus au nord. Les Armagnacs sont également bien présents à Beaumont-sur-Oise et dans le Valois¹⁷¹⁰.

3.2.1 Des lignages aux revirements constants

Parmi les piliers de l'alliance anglo-bourguignonne, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam est devenu maréchal de France, suite à son soutien dans la prise de Paris par Jean sans Peur. Jean IV de Villiers n'est pas le seul noble francilien dans ce cas. Nous pourrions très bien faire un parallèle entre Jean de Villiers et un autre ancien noble francilien important, Jean Le Gallois d'Aunay, seigneur d'Orville. Le père et le grand-père du Gallois d'Aunay ont servi comme chambellan ou maître des eaux et forêts sous Charles V et Charles VI. Le Gallois d'Aunay a une famille assez réduite quand il parvient à sa majorité. La bataille d'Azincourt a été une véritable hécatombe. Il semble avoir été accueilli par Marie de Paillart¹⁷¹¹, sa tante, veuve d'Amaury d'Orgemont, fille de Philibert Paillart, premier conseiller du duc de Bourgogne¹⁷¹². Marie Paillart a donc une sœur Jacqueline de Dormans, mariée à Charles le Gallois d'Aunay, le père de Jean. Elle a un frère, Miles de Dormans, seigneur de Meursault, chambellan du duc de Bourgogne en 1425, un beau-frère, Philippe de Poitiers, très proche du duc (son fils Jean sera chambellan du duc). Sa dernière sœur, Jeanne, se marie deux fois. Son premier mari, Renaud de Pacy, chambellan du duc d'Orléans, meurt avant 1407, donc avant le début de la guerre civile. Jean Le Gallois d'Aunay est sacré chevalier par Falstaff le soir de la bataille des Harengs en février 1429¹⁷¹³. Il est retenu par le duc de Bedford comme Villiers de l'Isle-Adam pour reconquérir Lagny en 1432¹⁷¹⁴. En 1434, il assiste au conseil d'Henri VI avec Villiers de l'Isle-Adam, où la décision est prise de reconquérir Beaumont sur Oise¹⁷¹⁵. Il participe alors à la reconquête de l'Île-de-France par les Anglais¹⁷¹⁶. Sa fidélité reste constante envers le clan bourguignon jusqu'au traité d'Arras. Il revient ensuite dans le giron du roi de France.

¹⁷¹⁰ Anne GRONDEUX, « La présence anglaise en France : les Anglais dans la vallée de la Seine sous la régence du duc de Bedford (1422-1435) », *Journal des savants*, n° 1, 1993, p. 89-109.

¹⁷¹¹ Archives nationales, Fonds Nicolay, carton 3AP 49 dossier 16 pièce n°9.

¹⁷¹² L. NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », art cit, p. 39.

¹⁷¹³ Voir *Chronique anonyme ou Chronique dite des Cordeliers*, op. cit., tome IV p. 313.

¹⁷¹⁴ *Ibid.*, tome V p. 27-36.

¹⁷¹⁵ BnF, ms. français 20691, p. 763.

¹⁷¹⁶ L. NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », art cit, p. 41.

Ailleurs, la redistribution d'alliances provoquée par le traité d'Arras peut produire des scissions dans les familles : un même lignage peut tout à la fois adhérer aux deux partis différents. C'est le cas du seigneur le plus puissant du nord de l'Île-de-France, Jean II de Montmorency, qui résume à lui seul les déchirements des lignages franciliens. À en croire pourtant l'historiographe de la famille, André Duchesne, la réaction de Jean de Montmorency au retrait du dauphin Charles en Touraine, à la suite de la conclusion du traité de Troyes du 21 mai 1420, fut la suivante : « Jean II seigneur de Montmorency tint à beaucoup de gloire d'abandonner mesmes tous ses biens à la mercy des ennemis, pour luy faire une fidèle assistance en sa retraite¹⁷¹⁷ ». Il suit ensuite Charles VII dans son voyage à Reims pour être sacré¹⁷¹⁸, après que ce dernier, pour le remercier de sa fidélité, l'ait fait grand chambellan de France en 1427, charge que Jean II abandonna au profit de Georges seigneur de la Tremoille en 1429¹⁷¹⁹.

Cependant, ce ralliement, apparemment chevaleresque et qui fait honneur à Jean de Montmorency, s'inscrit dans un contexte lignager pourtant défavorable à Charles VII. Le père de Jean, Jacques de Montmorency, a été à la fois chambellan du roi Charles VI et chambellan de Jean Sans Peur¹⁷²⁰. La mère de Jean, Philippa de Melun, est la fille d'Hugues de Melun, seigneur d'Antoing, châtelain de Gand et la sœur de Jean de Melun, chevalier de la Toison d'Or¹⁷²¹. Elle est surtout la filleule du duc de Bourgogne. La femme de Jean, Jeanne de Fosseux, est la fille de Jean de Fosseux, chambellan de Philippe le Bon¹⁷²².

¹⁷¹⁷ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 232.

¹⁷¹⁸ *Ibid.*, p. 234.

¹⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 167, preuves. Cependant, cet office est très controversé. En effet, cette mention de « grand chambellan de France » n'apparaît que dans un acte de dénombrement d'un bourgeois d'Arras du 8 mars 1425, à cause du château de Croisilles, en Pas-de-Calais. La terre du bourgeois et le château de Jean se situent donc en plein territoire bourguignon, à une époque où les bourguignons sont alliés aux anglais et reconnaissent donc le roi Henri VI comme roi d'Angleterre et de France, et le dauphin Charles comme un usurpateur au trône de France. Il semble donc surprenant qu'un habitant d'Arras ait pu nommer Jean II de Montmorency grand chambellan de France de par la volonté de Charles VII. Ainsi, Georges de la Trémoille est un partisan bourguignon, ce qui explique l'occupation de sa charge de grand chambellan en 1429. Beaucourt propose la même analyse dans Gaston Du Fresne de BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, vol. 2/6, Paris, librairie de la Société bibliographique A. Picard, 1881, p. 567, note 1.

¹⁷²⁰ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 223, preuve p. 116-117.

¹⁷²¹ Voir les deux tableaux généalogiques, dans *Ibid.*, p. 227-228.

¹⁷²² PIERRE DE FÉNIN, *Mémoires de Pierre de Fenin: comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427)*, Nouvelle édition, publiée par Emilie Dupont d'après un manuscrit, en partie inédit, de la Bibliothèque royale, Paris, J. Renouard, 1837, p. 73, note 1.

Il est important ensuite de noter les événements qui se succèdent autour du 8 septembre 1429. D'après Jean Chartier, Jean II de Montmorency se trouve avec Jeanne d'Arc parmi les troupes françaises qui se préparent à donner l'assaut sur Paris par la porte Sainte Honoré¹⁷²³. Monstrelet ajoute qu'au début du mois de septembre, soit une semaine avant l'attaque, à Senlis, les seigneurs de Montmorency et de Mouy rendirent leur hommage et assurèrent de leur fidélité¹⁷²⁴ le roi de France. Cet aveu et dénombrement fut enregistré dans la série P de la chambre des comptes, nous en avons encore conservé la trace¹⁷²⁵. Cependant, Perceval de Cagny affirme que Montmorency appartenait jusqu'alors au parti anglo-bourguignon, contredisant ainsi les affirmations de Jean Chartier et de Duchesne :

« Et tantdis que ils estoient en ces parolles, le baron de Montmorency, qui tousjours avoit tenu le parti contraire du roy, vint de dedens la ville, acompaignié de L ou LX gentilshommes, soy rendre en la compagnie de la Pucelle, à quoy le cueur et le courage fut plus esmeu, à ceulx de bonne volonté, de retourner devant la ville¹⁷²⁶ ».

Nous pourrions donc conclure à la trahison de Jean II de Montmorency envers les Parisiens, le parti bourguignon et les siens, puisque Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, un de ses proches parents, se trouve, lui, enfermé dans la capitale pour la défendre :

« Les Parisiens étoient dedens leur ville accompaigniés de Loys de Luxembourg, évesque de Thérouanne et chancelier de France pour le roy Henri, et d'aulcuns aultres notables chevaliers que le duc de Bourgongne leur avoit envoyé comme le seigneur de Créquy, le seigneur de l'Isle-Adam, messire Simon de Lalaing, messire Walerant de Beauval et aulcuns notables hommes, accompaigniés de quatre cens combattants, se défendirent viguerousement et de grand courage¹⁷²⁷ ».

¹⁷²³ Jean CHARTIER, *Chronique de Charles VII, roi de France*, vol. 1/3, Nouvelle édition, Paris, Jannet (Bibliothèque elzévirienne, n°58), 1858, p. 108-109. « Et de plaine ariée fut prins le boulevard d'icelle porte Saint-Honnouré d'assault. [...] Parquoy le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le seigneur de Montmorency et autres, avec grant puissance, se tenoient toujours en la bataille desrière icelle grant bute. Et y fut fait chevalier le seigneur de Montmorency.[...] Et dist ladite Jehanne la Pucelle qu'elle vouloit assaillir ladite ville de Paris. »

¹⁷²⁴ « Aussi lui [à Charles VII] firent sairement de fidélité les seigneurs de Montmorenci et de Moy ». *Chronique anonyme ou Chronique dite des Cordeliers*, op. cit. tome VI, p. 354.

¹⁷²⁵ Archives nationales, P XVI, n° 48. Le 1 septembre 1429, donc une semaine avant l'assaut, alors que les troupes royales se trouvent encore à Senlis, le baron de Montmorency rend un aveu et hommage à Charles VII pour ses terres de Montmorency et de Damville.

¹⁷²⁶ Le dauphin Charles vient d'être sacré roi de France à Reims, annonçant le règne de Charles VII. Extrait de PERCEVAL DE CAGNY, *Chroniques de Perceval de Cagny*, éd. Henri Moranvillé, Paris, Renouard, 1902, p. 168.

¹⁷²⁷ *Chronique anonyme ou Chronique dite des Cordeliers*, op. cit., p. 155.

Cela se vérifie d'ailleurs par la réaction immédiate d'Henri VI, puisque le 10 septembre, deux jours après l'assaut, le roi d'Angleterre, indigné contre Jean, déclare toutes ses terres en France, en Brie et en Normandie, confisquées et acquises, et les donne à Jean de Luxembourg, bâtard de St Pol, capitaine de Meaux¹⁷²⁸. Cette confiscation est d'ailleurs confirmée dans un hommage de Jean de Luxembourg, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, "propriétaire par confiscation" le 21 décembre 1431 de la seigneurie de Montmorency¹⁷²⁹.

En fait, l'appartenance de Jean II de Montmorency au parti bourguignon avant l'épisode de la tentative de la prise de la capitale par les Français se vérifie suivant plusieurs indices. À l'issue d'un conseil de famille daté du 6 juin 1428, dans lequel Jean de Montmorency est représenté par son bailli Michel Marchant, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, maréchal de France pour le compte du roi de France et d'Angleterre Henri VI, est choisi comme curateur de son frère cadet Denis de Montmorency¹⁷³⁰. De même, le sire de Montmorency présente un hommage à Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam pour un fief situé à Belle-Église,¹⁷³¹ le 16 décembre 1428. D'autre part, comme nous l'avons abordé dans le précédent chapitre, la présence d'aveux dans le cartulaire de Montmorency entre juillet 1422 et fin mai 1429 implique que Jean de Montmorency appartient de manière certaine au parti anglo-bourguignon entre ces deux dates. L'absence totale d'acte entre mai 1429 et mai 1436, et

¹⁷²⁸ Du Chesne nous a transmis la teneur de cette lettre. A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 233.

¹⁷²⁹ Archives nationales, P XVI, n° 57.

¹⁷³⁰ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 230, et preuves p. 173-174. Andre Du Chesne reproduit les lettres de la curatelle de Denis de Montmorency, frère cadet de Jean II, âgé de 20 ans. Le conseil de famille se tient le 6 juin 1428. Il est constitué de Jean II de Montmorency, son frère aîné, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, « cousin de par père » (Jean de Villiers et Jacques de Montmorency, le père de Jean II et de Denis de Montmorency, étaient cousins au second degré), Philippe de Montmorency son autre frère. On note également la présence d'Hector de Loen, « cousin par sa femme », gendre de Jacques de Villiers-le-Bel, et donc cousin par alliance au second de degré de Jean de Villiers et de Jacques de Montmorency, également écuyer et maître d'hôtel de la reine de France Isabeau de Bavière, qui s'est ralliée à Jean Sans Peur depuis octobre 1417. Thomas seigneur du Ploiron, chambellan du duc de Bourgogne, Jacques de Feure autre « cousin de par père », Miles de Lions ami et affin, maître Guillaume Barthélemy, procureur général du roi, Jean Fromont clerc de la chambre des comptes, maître Jehan Luillier avocat en Parlement, maître Michel Marchant, bailli du seigneur de Montmorency, et maître Jean Bailly procureur en parlement, complètent ce conseil. Jehan Luillier est conseiller et avocat au Parlement de Paris pour le compte du duc de Bourgogne. Il a notamment participé à des entretiens avec les conseillers français pour préparer un traité de paix, entre le 2 mars et le 21 mars 1433, voir les annexes de la thèse d'Alexandre GROSJEAN, *Toison d'or et sa plume : la chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Devaux, Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale, 2014, p. 375.

¹⁷³¹ « Sensuit la declaration des fiefs tenus de moi Jehan de villiers dessus nommé en plein fief et en arrière fief de M. l'abbé de Saint-Denis seans en plusieurs villes et lieux. Cest assavoir la declaration du fief que tient de moi M. Jehan de Montmorency à une foi et hommage assis a belle eglise au terroir denviron... », acte daté du 16 décembre 1428. Musée Condé, Chantilly, 1-BC-001, Fiefs de Fresnoy et de Villiers à Villiers-le-Bel et Belle-Église, sans cote.

donc à partir du moment où Charles VII part pour son sacre, et le retour des Français à Paris le 13 avril 1436, s'explique certainement par la confiscation de la seigneurie de Montmorency du 10 septembre 1429. Il n'est pas certain que Jean de Montmorency ait participé à la marche du roi de France vers son sacre en juillet 1429, car dans ce cas, comment aurait-il pu se trouver dans Paris à la tête de son groupe d'affiliés début septembre 1429, sans que les Anglo-Bourguignons n'aient appris sa participation à la marche de Charles VII ? Par contre, son hommage secret envers Charles VII, une semaine avant la bataille de Paris, est tout à fait plausible, et est d'ailleurs confirmé par les archives de la Chambre des comptes. Cependant, si Jean II de Montmorency change d'adhésion, son frère, Philippe de Montmorency, quant à lui, a rejoint le parti bourguignon. Il reçut en effet en partage du 17 juin 1428 les terres de Croisilles, de Courrières, et la gaule de Douai. Philippe le Bon le remercia de ses services de chambellan en lui cédant une partie du quint denier des droits seigneuriaux de succession en 1430¹⁷³².

Les Montmorency ne sont pas les seuls à louvoyer devant la puissance des ducs de Bourgogne. Ainsi Pierre de Trie dit Patrouillart, fils de Renaud V de Trie seigneur de Mouchy chambellan de Charles VI, est cité comme un partisan bourguignon par l'auteur du bourgeois de Paris¹⁷³³, malgré une fidélité familiale au camp des Orléans. En effet, il est capitaine du bois de Vincennes le 29 mars 1429¹⁷³⁴. Le 18 août 1430, un chevalier anglais détroissé par les Armagnacs courut à la poursuite de ses agresseurs. Le capitaine anglais¹⁷³⁵ du bois de Vincennes, et « un autre chevalier nommé monseigneur de Mouchy », en fait Pierre de Trie seigneur de Mouchy, coururent à sa rescousse, mais les deux se noyèrent en tenant de passer le gué sur la Marne. D'autres lignages franciliens suivent le parti anglais, souvent suivant une solidarité familiale bien ancrée. Ainsi Jean de Billy, issu de la branche des Villiers de Domont, branche cadette de celle de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, premier partisan bourguignon en Île-de-France et donc serviteur de l'alliance anglo-bourguignonne, est qualifié d' « écuyer, serviteur domestique du duc de Bedford¹⁷³⁶ ». Le duc lui réattribue une rente annuelle sur ses terres, achetée auparavant à ses parents.

¹⁷³² A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 467 et preuves p. 127.

¹⁷³³ *Journal d'un bourgeois de Paris*, op. cit., p. 279 et note n°64.

¹⁷³⁴ BnF, ms. Clairambault 108, p. 8419, pièce n° 50.

¹⁷³⁵ *Journal d'un bourgeois de Paris*, op. cit., p. 279 note 61.

¹⁷³⁶ Archives nationales JJ 174 fol. 12v, n° 35, acte du 12 septembre 1429, à Mantes, cité dans C. GUT, « Les pays de l'Oise sous la domination anglaise (1420-1435) », art cit, p. 201 n°226.

Si les appartenances aux partis demeurent fluctuantes, même si elles obéissent souvent à des alliances de parenté, à des réseaux de clientèle, les aléas de la guerre influent aussi sur le comportement des individus, notamment en fonction d'évènements tels que les confiscations de terre, le pillage ou la captivité des seigneurs.

3.2.2 Prisonnier des Anglais et changement de parti

Les captivités de grands seigneurs peuvent aussi modifier l'appartenance à un parti. Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont est tout d'abord un partisan armagnac patenté. Son frère Jean de Clermont-Nesle est aussi un partisan du dauphin. Guy tenta de s'introduire dans la ville de Meaux assiégée par les Anglais dans la nuit du 9 mars 1422. La ville elle-même fut prise le lendemain, mais la garnison, qui s'est réfugiée dans la forteresse du Marché, ne capitula que le 2 mai 1422¹⁷³⁷. En juin 1422, Louis de Nesle, son autre frère, ratifie un traité conclu à Pierrefonds le 21 mai 1422¹⁷³⁸, avec Pierre de Luxembourg et le duc d'Exeter, où on apprend que les habitants de Pierrefonds, d'Offémont et d'Attichy, qui ont « pris le parti contraire au roi de France »¹⁷³⁹, s'engagent à se remettre à l'autorité de Charles VI et à respecter le traité de Troyes, et l'alliance avec le roi d'Angleterre. Surtout, le parti anglais s'engage à garder Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont sauf, étant « présentement prisonnier du régent¹⁷⁴⁰ ». Un mois après, en juillet 1422, le roi régent Henri V donne des lettres de rémission pour Guy IV de Clermont-Nesle¹⁷⁴¹. Le 20 mars 1432, Philippe le Bon nomme Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont « aime et feaulx conseiller le seigneur¹⁷⁴² ». En 1434, Guy de Nesle, seigneur d'Offemont et de Mello, est cité dans un compte de Guillaume le Muet, trésorier du roi Henri VI d'Angleterre et de France. Guy IV reçoit en octobre 1434 sept cent livres tournois pour les dépenses qu'il doit assurer pour garder les villes et châteaux de Clermont, de Mouy et de la Neufville-en-Hez. Talbot, Lallemant, le Bouteiller seigneur de La Roche-Guyon, et Louis de Luxembourg se trouvent

¹⁷³⁷ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, éd. Henri Courteault et Léonce Celier, Paris, C. Klincksieck, 1979, p. 98, note 3. Voir aussi *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 166.

¹⁷³⁸ Archives nationales JJ 172 fol. 46v°, n°96, cité dans C. GUT, « Les pays de l'Oise sous la domination anglaise (1420-1435) », art cit, p. 162 et n°53, et p. 271-274.

¹⁷³⁹ *Ibid.*, p. 271.

¹⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 272.

¹⁷⁴¹ Archives nationales JJ 172 fol. 58v° n° 117, acte de juillet 1422 rédigé au bois de Vincennes, cité dans *Ibid.*, p. 163.

¹⁷⁴² BnF, ms. français 26055, n° 1773.

dans la même liste. Il fait donc partie des meneurs du parti anglais¹⁷⁴³ et ne cesse de se rapprocher du parti du duc de Bourgogne¹⁷⁴⁴. D'ailleurs, l'alliance anglo-bourguignonne parvient parfaitement à inciter des partisans du dauphin à la rejoindre : il s'agit en effet d'une condition de restitution des terres confisquées.

3.2.3 Restitutions de terres par le parti anglais et confiscations pour cause de pillages

Dès l'accord du traité de Troyes signé, les premières confiscations des partisans d'Armagnac sont confirmées. Le 29 mai 1420, à Troyes même, le roi Charles VI suit l'avis de son Conseil, dominé par les Anglais et présidé par le roi d'Angleterre, régent dorénavant du royaume de France.

« A la relacion du Conseil tenu par le roy d'Angleterre, héritier et régent de France, ouquel les ducs de Clarence et d'Excestre, le conte de Brienne, vous, maistres Jehan Le Clerc, Guillaume Le Clerc, le visdame de Reims et autres estoient¹⁷⁴⁵ ».

L'ennemi est clairement désigné dans le texte, et le terme de « parti » est employé dans l'acte du registre du trésor des chartes royales. Il s'agit du parti de l'ancien connétable décédé Bernard d'Armagnac, en somme du parti des Armagnacs. Un individu nommé Pierre Le Clerc se voit confirmer une rente annuelle sur des richesses confisquées à l'ancien chancelier de France du parti armagnac adverse, Henri de Marle. L'acte affirme que le

« soy disant et portant chancelier de France, qui, en nous servant oudit office, comme il estoit et est notoire, avoit esté complice et tenant le party de feu Bernard d'Armignac et de ses aliez »¹⁷⁴⁶

Ces confiscations, énoncées dans des actes de donation, adressées aux partisans du régent ou dans des lettres de rémission, nous permettent d'identifier aisément l'adhésion politique ou les stratégies suivies par quelques familles d'anciens nobles franciliens pendant la période 1420-1435.

¹⁷⁴³ BnF ms. français 20691, p. 761. Second compte de Guillaume le Muet commençant le 1 janvier 1433 et finissant le dernier septembre 1434.

¹⁷⁴⁴ Il mariera son fils Jean IV à Jacqueline de Croy, fille de Jean de Croy, chevalier de la Toison d'or en 1463. Il mariera sa fille Jeanne de Nesle à Jacques de Villiers de l'Isle-Adam, le fils du maréchal Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, autre chevalier de la Toison d'or, vers 1445.

¹⁷⁴⁵ Archives nationales, JJ 171 fol. 109 n°195, cité dans C. GUT, « Les pays de l'Oise sous la domination anglaise (1420-1435) », art cit p. 263, acte n°1 .

¹⁷⁴⁶ *Ibid.*, p. 151, 260.

S'il existe un très fort doute concernant l'adhésion de Jean II de Montmorency à Charles VII dès 1422, il n'en est pas de même pour son cousin Jean de Montmorency-Beausseault, arrière petit-fils d'Érard de Montmorency¹⁷⁴⁷. En effet, dès le 8 juillet 1423, soit environ neuf mois après le décès de Charles VI, le duc de Bedford confisque la châtellenie de Breteuil et les autres biens de Jean pour les donner à Jean Falstaff¹⁷⁴⁸. Cette stratégie est confirmée par le fait que sa femme, la dame de Beausault, se soit réfugiée en juillet 1425 en Sologne et en Berry, ayant ainsi rejoint le parti ennemi des Anglais¹⁷⁴⁹. C'est également le cas de Guillaume VI le Bouteiller et de Marie de Sermoises sa femme, auxquels le roi Henri V confisque leur hôtel situé à Senlis pour le donner au capitaine de la ville, le bâtard de Thian¹⁷⁵⁰, dès juillet 1422. Ces actes du trésor des chartes nous montrent bien que les Montmorency-Beausault et les Bouteiller de Senlis ont été d'une fidélité sans faille envers le dauphin Charles, dès la mort de son père ou dès la signature du traité de Troyes.

En effet, l'indication que des terres sont redonnées par les Anglais à d'anciens seigneurs franciliens dans les actes du trésor des chartes témoigne d'un changement de parti, d'une volte-face de leur part et d'une volonté de « rentrer dans le rang » pour profiter de nouveau des bienfaits de leurs fiefs retrouvés. Comme nous l'avons indiqué, Pierre de Trie, seigneur de Mouchy, a rejoint le parti anglo-bourguignon, voire même anglais. Le représentant d'une autre branche, celle des seigneurs de Sérifontaine, Jacques de Trie, a perdu son fief de Rolleboise, certainement par confiscation, mais le roi d'Angleterre lui redonne ses terres le 21 décembre 1431¹⁷⁵¹. Or le comportement de Jacques de Trie est suspect. Que pouvons-nous donc conclure de cette donation ? Jacques de Trie a-t-il été obligé de changer de parti pour récupérer son fief et son état de noblesse ? Ou bien d'autres membres du lignage, comme le seigneur de Mouchy, sont-ils intervenus en sa faveur ? N'oublions pas également que Jacques de Trie est le demi-frère de Jean de Trie, chambellan du duc d'Orléans, mais marié à Catherine de la Trémoille, dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Cependant, il est important de noter que Catherine de la Trémoille n'influence pas son fils Louis de Trie vers le parti anglo-bourguignon. En effet, les fiefs de Louis sont confisqués par les Anglais, car il est suspecté d'avoir appartenu à des bandes de pillleurs et

¹⁷⁴⁷ Est-il d'ailleurs possible qu'André Du Chesne ait pu confondre les deux Jean de Montmorency ?

¹⁷⁴⁸ Archives nationales, JJ 172 fol. 179 n° 345 cité dans C. GUT, « Les pays de l'Oise sous la domination anglaise (1420-1435) », art cit, p. 168 acte n°82.

¹⁷⁴⁹ Archives nationales, JJ 173 fol 99v°, n°191, cité dans *Ibid.*, p. 180, n° 135.

¹⁷⁵⁰ Archives nationales, JJ 173 fol 99v°, n°191, cité dans *Ibid.*, p. 163, n° 59. Le couple est cependant déjà décédé au moment de la confiscation.

¹⁷⁵¹ Archives nationales JJ 175, fol. 15, n° 43, acte du 21 décembre 1431, à Paris, cité dans *Ibid.*, p. 203, n°234.

d'avoir commis des excès. Il aurait aussi « tenu le parti contraire aux Anglais¹⁷⁵² ». Les noms des autres membres de sa compagnie sont également donnés, et parmi eux, nous retrouvons un autre représentant d'un ancien lignage noble, Charlot de Saint-Clair¹⁷⁵³.

4 CONCLUSION

Les anciens nobles franciliens ont donc exploité de nouvelles ressources pour assurer leur pérennité, à savoir, d'une part, participer à des expéditions hors de France pour y trouver fiefs et richesses, du fait du surpeuplement de la région francilienne au XIII^e siècle, et d'autre part, entrer dans les clientèles princières et adhérer aux partis, à partir de la moitié du XIV^e siècle, lorsque les difficultés économiques surviennent. Ces stratégies d'enrichissement prenaient plus d'ampleur lorsque la ressource financière royale se tarissait pendant les crises de la monarchie.

La présence des mêmes topolignages s'observe dans la plupart des partis qui remettent en question la royauté. Les Montmorency, Trie, Villiers, Aunay, Bouteiller, Saint-Clair, Clermont-Nesle et la branche française des seigneurs de Châtillon, dans un profond réseau de solidarités parentales, sont identifiés dans les premiers hôtels des princes apanagistes, comme Robert II d'Artois ou Charles I^{er} d'Anjou, Pierre d'Alençon et surtout Charles de Valois, mais aussi Louis et Philippe d'Evreux,. Ils cumulent également différentes fonctions pour le compte de princes multiples, ce qui leur permet de subvenir à leur besoin et d'approcher le pouvoir. Ils se trouvent au cœur des difficultés de la royauté à s'imposer, face aux Navarrais quand Jean le Bon, est en captivité, face aux Bourguignons et Orléans, quand Charles VI devient fou et face aux Anglais après le sacre de Charles VII.

Les relations ont évolué entre les nobles et les Grands. D'un simple groupe de poursuivants issus de la même parentèle ou des dépendances de vassalité, apparaissent au XIII^e siècle des relations gérées par le *bastard feudalism*. Puis le libre-arbitre de chacun et la possibilité de se lier d'amitié ou de faire des choix de dépendance s'imposent. Une politique soutenue de donations des princes accompagne cette société devenue contractuelle, ce qui permet de créer des liens de clientèle et d'amitié, avec un contre-don, souhaité mais non exigé : la fidélité des individus envers le donateur. Enfin, cette société étant profondément

¹⁷⁵² Archives nationales, JJ 172 fol. 233, n° 421, acte du 4 juin 1424 à Paris, cité dans *Ibid.*, p. 173, n° 104.

¹⁷⁵³ *Ibid.*

bouleversée par des idéologies de réformations politiques, les clientèles se transforment en partis de soutien.

Alors certes, de nombreux nobles franciliens envahissent les partis princiers. Toutefois, excepté l'apport massif à l'instauration de l'hôtel de Charles I^{er} en Sicile, les participations à telle ou telle clientèle, à tel ou tel parti, s'opèrent de manière relativement isolée. Peu de cliques de nobles franciliens apparaissent dans l'entourage des princes. Comme dans l'analyse de réseau, nous ne considérons que des individus franciliens anciens nobles, nous ne montrons pas l'ensemble de ces réseaux princiers : la clientèle de Charles de Navarre étant surtout normande, nous n'apercevons pas de regroupements d'individus fortement liés entre eux (des cliques dans le langage de l'analyse de réseau) et rassemblés sous la bannière de Charles le Mauvais. Les poursuivants de Robert II d'Artois sont assez peu visibles. Mais nous constatons par contre la part essentielle des réseaux centrés sur les hôtels royaux pendant toute la période. Or nous n'avons pas encore évoqué dans le détail les rapports nobiliaires avec le roi de France. Peut-on imaginer un jour les nobles franciliens abandonner le roi de France, alors même que les ligues nobiliaires de 1314-1315 ne se sont pas propagées en Île-de-France ? Au contraire, en observant les cliques nobiliaires centrées autour des institutions royales, ne peut-on pas évoquer un noyau dur de partisans royaux sur l'ensemble de la période, en somme les membres d'une entité que je nommerais le parti du roi. Quelles sont donc leurs réactions au retour de Charles VII après son sacre, en Île-de-France, entre 1430 et son entrée dans la capitale libérée en 1437 ?

CHAPITRE VI : L'ANCIENNE NOBLESSE D'ÎLE-DE-FRANCE ET LE ROI

Nicolas Civel a conclu son ouvrage sur l'aristocratie francilienne au XII^e siècle de fort belle manière, en affirmant que les seigneurs laïcs d'Île-de-France de cette époque, c'est-à-dire dans notre problématique les anciens nobles franciliens, sont les « hommes du roi », des Français, ces familiers du roi de France, ses serviteurs, mais aussi des agents du gouvernement royal montant¹⁷⁵⁴. Il affirme toutefois que « le modèle régional francilien centré autour de la puissance royale siégeant à Paris devient caduque¹⁷⁵⁵ », la région France laissant la place à l'Île-de-France, le terme de « France » étant utilisé pour dénommer l'ensemble du royaume à la tête duquel se trouve le roi¹⁷⁵⁶. Pourtant, par la suite, sous Saint Louis, qui fut d'abord un roi de l'Île-de-France¹⁷⁵⁷, et sous les premiers Valois, les nobles les plus proches du roi sont issus de l'Île-de-France. Dans son étude sur la société politique sous Philippe VI de Valois, Raymond Cazelles affirme que les serviteurs les plus fidèles aux premiers Valois sont originaires « des pays du nord de l'Île-de-France, du Soissonnais, du Laonnois, du Beauvaisis, de la Picardie proche, du Vermandois¹⁷⁵⁸ ». Cela s'expliquerait par la proximité du pouvoir royal et de nombreux déplacements royaux dans ces provinces, mais aussi par une « habitude du service public et une tradition de fidélité monarchique¹⁷⁵⁹ ». Nous en voulons pour première preuve le pourcentage conséquent de Franciliens dans les hôtels royaux par rapport aux autres hôtels princiers. Mais cela n'est pas suffisant. Il nous faut démontrer que, contre l'adversité des factions des XIV^e et XV^e siècles, s'est opposé un parti du roi de France, situé au milieu et au-dessus de la mêlée. Si les noms de partis les plus connus, Armagnacs puis Bourguignons, parsèment les textes des chroniques, l'appellation « parti du roi de France », et non celle de « partisans du dauphin », ou « delphinaux », apparaît ici ou là, dans les écrits de différents auteurs de tout bord. Ainsi, les chroniques de Pierre I^{er} d'Orgemont évoquent bien Geoffroy d'Harcourt comme opposants « au parti du roi de France¹⁷⁶⁰ », Jean II le Bon en l'occurrence, tout comme Monstrelet décrit vers 1433 les

¹⁷⁵⁴ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 416. L'auteur indique également dans la même page que : « Depuis 1124, l'identité française se construit autour du roi : la fleur de France est une fleur de lys, et le modèle français s'exporte en province ».

¹⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 417.

¹⁷⁵⁶ *Ibid.*

¹⁷⁵⁷ J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., p. 535.

¹⁷⁵⁸ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 271.

¹⁷⁵⁹ *Ibid.*

¹⁷⁶⁰ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France*, vol. 2/4, éd. Roland Delachenal, Paris, H. Laurens, 1916, p. 90, et note n°1.

attaquants du château de Happlaincourt comme des gens du « parti du roi de France », Charles VII¹⁷⁶¹. Les causes ont déjà été exposées¹⁷⁶², mais nous nous proposons dans ce chapitre de décrire les manifestations de cet attachement, d'identifier les membres de ce groupement, d'en définir sa nature et sa structure et de mettre en évidence le processus de construction d'un éventuel parti régional du roi de France. Après avoir décrit l'exemple d'un microtopolignage et son ascension dans la société via son intégration dans les réseaux des Grands, nous dresserons les facteurs de l'ascension des anciens lignages sous l'impulsion des institutions royales. Ensuite, nous aborderons les premières manifestations de la genèse d'une clientèle royale de Saint Louis à Charles V, l'ascension des lignages franciliens dans les institutions royales, dans les armées, l'hôtel et les différentes cours, en analysant la part prise par les anciens nobles franciliens dans la stratégie de renforcement du pouvoir royal dans la société. Enfin, nous décrirons la genèse d'un parti d'anciens nobles franciliens qui se démarque des autres partis princiers. Nous en donnerons alors les contours, sa nature exacte, et son rôle dans la construction de la souveraineté et dans la défense de la royauté lors de ses moments de faiblesse sous Charles VI et sous Charles VII jusqu'à la libération de Paris en 1436 et de Pontoise en 1441, et par là-même de l'Île-de-France.

1 L'ASCENSION DES MICROTOPOLIGNAGES : LES CHOISEL ET CHOISEL DE CHENNEVIERES

Pour rechercher les survivances d'un rassemblement capétien puis valois autour du roi de France, même au niveau des strates les plus basses de l'ancienne noblesse, seul témoin de cette permanence au cours des siècles, l'évolution d'un échantillon de petites familles nobles est observée suivant les méthodes de la micro-histoire. Ces études réclament énormément de travail au sein des archives. Ces familles ont laissé des traces éparses, disséminées dans de multiples fonds, mais non négligeables, au vu de l'étendue des relations tissées avec les Grands de la société nobiliaire. Par là-même, elles permettent l'identification des facteurs de leur ascension.

À la fois pour illustrer notre méthode d'analyse de réseau via l'étude d'itinéraires biographiques¹⁷⁶³, pour réaliser une étude de microhistoire focalisée sur un petit lignage d'Île-

¹⁷⁶¹ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives 1400-1444*, vol. 5/6, édité par Louis Douët d'Arcq pour la Société d'Histoire de France, Paris, Veuve de J. Renouard, 1861, p. 75.

¹⁷⁶² C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, op. cit.

¹⁷⁶³ Ce lignage avait d'abord été utilisé pour tester nos outils de recherche, pour étudier les limites de la méthode de reconstitution de leur généalogie à partir de l'héraldique, et pour vérifier la faisabilité de l'identification de

de-France, et pour illustrer l'importance de la notion de topolignage, nous avons souhaité étudier l'évolution de deux topolignages liés aux Choisel et aux Choisel de Chennevières et les relations précises qui les lient aux institutions royales et à l'État en cours de construction. Le choix de ces deux topolignages résulte de trois facteurs. Premièrement, ce lignage se situe dans l'entourage d'une famille beaucoup plus connue, celle des Gallois d'Aunay, dont la maison forte se trouve au cœur d'un grand chantier de fouilles archéologique mené par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive, lignage dont nous avons suivi les efforts pour survivre aux différentes crises traversées¹⁷⁶⁴. Ensuite, si les Choisel ont été identifiés à tort, comme une grande famille paysanne¹⁷⁶⁵, leurs armoiries se retrouvent cependant au centre de l'armorial Wijnbergen¹⁷⁶⁶ qui regroupe les armes des nobles les plus proches du roi de France vers 1266. Enfin il s'agit de deux lignages de faible renommée au XII^e siècle. Or en 1400, Raoul Choisel de Chennevières est inscrit dans la liste des chevaliers qui portent la livrée du roi de France. L'étude de l'ascendance du lignage au sein de la société peut donc être abordée en s'attachant particulièrement au rôle joué par le roi et ses institutions.

1.1 Méthode utilisée lors de l'étude

Les Choisel et Choisel de Chennevières constituent deux branches d'un même lignage qui se sont séparées très certainement à la charnière des XII^e et XIII^e siècles. Les Choisel sont associés à leur centre de pouvoir localisé au Plessis-Choisel, près de la forêt d'Halatte. Les Choisel de Chennevières sont associés quant à eux au fief de Chennevières-les-Louvres. Il ne s'agit donc pas exclusivement de l'étude de ces deux lignages, mais de celle des lignages d'anciens nobles qui se sont succédé ensuite à la tête de ces deux centres de pouvoir jusqu'en 1437, date que nous ne pourrions pas atteindre si nous nous étions limités aux seuls lignages Choisel / Choisel de Chennevières qui disparaissent respectivement en 1365 et 1405. À partir de ces dates, nous abordons aussi l'étude des itinéraires biographiques des Pacy et des Villiers, devenus successivement seigneurs du Plessis-Choisel, et des Belloy, du moins leur branche féminine, pour le fief de Chennevières¹⁷⁶⁷. Ce désir de continuité du pouvoir est

ces itinéraires biographiques et de leurs réseaux ensuite. Il s'agissait aussi de vérifier la justesse de la structure de notre base de données et de notre formulaire prosopographique.

¹⁷⁶⁴ Laurent Nabias, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France*, n° 60, 2009, p. 23-51.

¹⁷⁶⁵ Brigitte Bedos-Rezak, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 166.

¹⁷⁶⁶ Les armoiries citées sont illustrées dans N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 503.

¹⁷⁶⁷ L'étude des Aunay qui ont repris une partie du patrimoine des Chennevières à l'issue du mariage de Robert le Gallois d'Aunay avec Jeanne la Thiaise, la première femme de Jean de Chennevières, est exclue, puisque ces patrimoines ne concernent pas Chennevières-les-Louvres.

même illustré chez Nicolas de Pacy, qui a absolument voulu intégrer le patronyme du lignage de sa mère Jeanne Choiselle dans sa titulature, puisqu'il se fait appeler Nicolas de Pacy dit Choisel, ou même, plus simplement Choisel de Pacy¹⁷⁶⁸. Seules les études des lignages de Pacy, des Villiers et des Belloy sont développées à partir du moment où ils succèdent aux Choisel et aux Choisel de Chennevières à la fin de la période. L'analyse concerne donc plutôt une collection de réseaux égocentrés suivant une méthode dérivée de celle utilisée par Isabelle Rosé dans son approche du réseau de l'abbé Odon et de la reine Emma¹⁷⁶⁹, à la différence près qu'elle porte sur l'évolution, non pas d'un individu, mais de plusieurs individus appartenant à deux topolignages, les Choisel /Pacy/Villiers d'un côté, les Chennevières /Belloy de l'autre. De nombreux historiens¹⁷⁷⁰ ont déjà utilisé ce terme de topolignage pour dénommer le phénomène d'enracinement d'une famille dans un château dès l'an mil : « la forteresse devient alors son lieu d'attache et la base matérielle de son identité¹⁷⁷¹ ». Nous généralisons ce terme à la cristallisation d'un lignage noble sur un même fief et à une suite d'héritiers. Le fief devient la base matérielle de l'identité de la branche puisque Jean I^{er} Choisel est dit seigneur du Plessis. Le lignage et le topolignage se confondent quand des seigneurs de même nom se transmettent le fief toponyme par voie patrilinéaire. Les alter-ego (les individus liés à un des membres de ces deux topolignages) étaient étudiés dès qu'ils étaient mentionnés de manière répétée¹⁷⁷² dans les sources, ou lorsque leur place dans la société éclairait d'un jour nouveau les individus du lignage étudié.

¹⁷⁶⁸ Archives nationales JJ 166 n°5 : lettre de rémission de Nicolas de Pacy dit Choisel « Savoir faisons à tous presens et avenir, nous avoir esté humblement exposé de la partie de Colard de Pacy dit Choisel, escuier, chargé de femme et d'un enfant », retranscrite dans J. FLAMMERMONT, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans (1405-1441)*, op. cit., p. 90.

¹⁷⁶⁹ Isabelle ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *Redes: revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 199–272. Isabelle ROSÉ, « D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma (morte en 934) à travers les actes diplomatiques de son entourage familial » dans *Faire lien : aristocratie, réseaux et échanges compétitifs mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne (*Histoire ancienne et médiévale*, n°132), 2015, p. 131-143.

¹⁷⁷⁰ Joseph MORSEL, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du Geschlecht par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », *Revue de Synthèse*, n° 125, 2004, p. 83-110, ici p. 93 : les anthroponymes héréditaires renvoient ainsi non pas à des lignages, mais à des suites d'héritiers, qu'Anita Guerreau-Jalabert appelle « topolignées ». Voir Anita GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord » dans Pierre Bonte (ed.), *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994, p. 293-321, ici p. 314.

¹⁷⁷¹ F. LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415*, op. cit., p. 62.

¹⁷⁷² Voir les critères retenus de l'extension du réseau décrits dans le chapitre 2. Le premier critère concerne la sélection des actes où la présence d'individus connaissant ego est attestée (« La saisie a ensuite été élargie aux sources où l'abbé de Cluny est absent, mais où sont attestées des personnes qui sont en contact direct avec lui », d'après I. ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. », art cit, p. 214). Le second critère concerne les actes où sont mentionnés uniquement les parents consanguins ou affins d'ego (I. ROSÉ, « D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma... », art cit, p. 132).

1.2 Des premiers contacts avec le roi : l'office de gruyer, la communauté de Senlis

Entre 1140 et 1200, les sources contiennent peu de traces¹⁷⁷³, suffisamment cependant pour identifier l'existence d'un lignage nommé Choisel, et mettre en place un premier réseau¹⁷⁷⁴. Son analyse met en exergue les contacts étroits établis à partir des actes diplomatiques entre les Choisel et les principales familles senlisiennes proches du roi de France.

Ainsi, la première génération des Choisel constitue les témoins d'une charte de concession de terres à l'abbaye de Chaalis par Guillaume de Mello¹⁷⁷⁵. Raoul Choisel¹⁷⁷⁶ joue un rôle essentiel. Il participe à l'assemblée des nobles qui ont juré le respect de l'acte de fondation de la communauté de Senlis en 1173¹⁷⁷⁷, avec Gui IV le Bouteiller de Senlis, Guillaume III de Garlande, Pierre de Gonesse et Renaud de Gonesse, Raoul Le Queux, Eudes du Fossé. Tous ces individus sont enregistrés en tant que témoins ayant un lien de type « relation de charte » avec le roi Louis VII dans l'acte de fondation. Ils ne sont pas reliés directement entre eux¹⁷⁷⁸. Liés aux communautés des villes, ils le sont aussi avec les établissements religieux, Son frère Pierre est nommé *nobilis uir* dans un acte délivré à la commanderie de Lagny le Sec en 1194¹⁷⁷⁹, ce qui contredit d'autant plus l'origine paysanne

¹⁷⁷³ La densité du graphe est de 0,074, très loin donc de la densité d'un réseau complet égale à 1. Le réseau est donc peu dense, très peu complet, et fortement égocentré. Le vocabulaire lié à l'étude des réseaux est défini au chapitre 2 de cette thèse.

¹⁷⁷⁴ La généalogie des Choisel et Choisel de Chennevières est donnée en annexe de ce chapitre. Pour les graphes de réseaux, voir **le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 6, figure 6.1**. Les mesures de centralité du réseau égocentré autour des lignages de l'étude identifient les acteurs les plus « importants » du système, c'est-à-dire les acteurs qui contrôlent l'allocation des ressources ou qui disposent d'une certaine autorité. Les calculs de centralité de degré, de proximité et d'intermédiarité donnent les résultats suivants avec entre parenthèse et dans l'ordre le classement des valeurs de centralité de degré, de proximité et d'intermédiarité du nœud concerné : les premiers membres du lignage Choisel Symon (1135-1200) et Pierre I (1151-1202), frères et fils de Josbert Choisel, forestier. Viennent ensuite les rois de France Louis VII et son fils Philippe Auguste de l'autre, puis Guillaume de Mello, puis les nouvelles générations, Raoul Choisel, fils de Pierre I^{er}, Adam I^{er}, fils de Simon, et Pierre II fils d'Adam I^{er}, et enfin, Eudes de Gonesse.

¹⁷⁷⁵ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome XIV, p. 390.

¹⁷⁷⁶ Louis CAROLUS-BARRÉ, « Les origines de la commune de Senlis », *comptes rendus et mémoires – comité archéologique de Senlis*, vol. 2^e série tome II, 1876, p. 33-108, ici p.54. une courte biographie de Raoul y est donnée.

¹⁷⁷⁷ *Ibid.* L'original de l'acte de fondation par Louis VII a disparu. Un diplôme de Philippe Auguste confirme en [janvier] 1202 la charte de son père datée de 1173. Voir les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*,... Douzième volume, *Contenant un supplément depuis l'an 1187, jusqu'à la fin du règne de Charles VI*, édité par Louis-Guillaume de Vilevault et Louis Georges Oudard Feudrix de Bréquigny, Paris, Impression royale, 1777, p. 292-294. Voir aussi le recueil des actes de Philippe II : *Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France, Tome 2 : Années du règne XVI à XXVII (1^{er} novembre 1194-31 octobre 1206)*, publié sous la direction de M. Clovis Brunel, par Henri-François Delaborde et Charles Petit-Dutaillis, et Jacques Monicat, Paris, Imprimerie nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n°6), 1943, p. 271-275.

¹⁷⁷⁸ Le modèle relationnel est ici différent par rapport au chapitre précédent. Nous choisissons de relier chaque signataire du pacte de commune au roi de France qui la leur concède, et non de réaliser une projection d'un réseau 2 modes vers un réseau 1 mode : par souci de simplification, nous considérons ici que le simple fait qu'ils se retrouvent ensemble à ce même évènement implique qu'ils sont liés au roi, et non qu'ils sont liés entre eux.

¹⁷⁷⁹ Archives nationales, S 5173 n°83.

des Choisel. Leur proximité avec le roi de France est renforcée par une relation de domesticité avec Philippe Auguste. L'aîné de ces deux frères est détenteur de l'office de gruerie de la forêt d'Halatte. Pierre I^{er} Choisel est cité à partir de 1190 en tant que forestier au service direct du roi Philippe Auguste, en charge de la forêt d'Halatte. Il s'insère ainsi dans les réseaux du roi comme gruyer royal. Les conditions de l'obtention de cet office ne sont pas clairement établies. Nous savons seulement que Philippe Auguste l'informa d'un usage du bois mort dans la forêt d'Halatte donné à la maison de Brenouille par ses soins¹⁷⁸⁰. Cet acte met aussi en évidence les liens de vassalité entre les Fontaines possesseurs à la Fontaine Saint Firmin et les Choisel. En effet, dans cet acte, Raoul de Fontaines et sa femme Alix donnent au prieuré de Saint Nicolas d'Acy les grandes dîmes, les dîmes novales et menues qu'ils prélèvent à la Fontaine Saint-Firmin et à Vineuil. Or cette dîme fait partie du fief de Josbert Choisel qui donne dans le même texte son accord. La fonction de Pierre I^{er} Choisel et le témoignage d'une charte de rachat par un de ses descendants d'un bois nommé bois Josbert nous conduisent à relier ce personnage à Josbert Choisel, qui apparaît pour la première fois en tant que forestier et détenteur de fief en 1198. Enfin, au sein de la hiérarchie nobiliaire, Pierre I^{er} ne côtoie pas seulement les rois et leurs grands officiers, mais aussi des comtes importants, comme les comtes de Clermont et de Beaumont. Il part ensuite rejoindre en 1202 la quatrième croisade¹⁷⁸¹. De même, les liens de vassalité entre Adam I^{er} Choisel et le comte de Beaumont sont établis d'après le cartulaire de Philippe Auguste¹⁷⁸².

Les Choisel sont aussi en contact avec le milieu des officiers chargés de fonctions judiciaires. Simon Choisel, tout comme son frère Pierre I^{er}, apparaît comme témoin auprès d'autres grands seigneurs comme Guillaume de Mello et Eudes de Gonesse, futur bailli de Senlis en 1234-1235¹⁷⁸³. Et grâce à ces connections, Simon côtoie un très grand nombre de seigneurs de moins grande importance, mais appartenant à leur voisinage, comme les Villers seigneurs de Villiers-sous-Saint-Leu¹⁷⁸⁴.

¹⁷⁸⁰ Mandat donné à Pierre Choiseau par Philippe Auguste-forêt d'Halatte - Original perdu. Copie signée par Afforty, BnF, collection Moreau, vol. 92, fol. 43. Transcription dans *Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome I, Années de règne I à XV (1^{er} novembre 1179-31 octobre 1194)*, vol. 1/6, éd. Henri-François Delaborde, Charles Petit-Dutaillis, Jacques Monicat et Jacques Broussard, Paris, Imprimerie Nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n°5), 1916, p. 429-430, n° 356.

¹⁷⁸¹ Les listes de témoins présents en bas des actes du XII^e siècle et de la fin du XIII^e siècle mettent en lumière des relations éphémères, puisqu'elles sont établies à la date de l'acte, mais seule la fréquence de ces relations justifie leur sélection dans l'analyse du réseau reconstitué. Elles signifient en effet des relations potentielles réelles entre deux individus de deux lignages différents.

¹⁷⁸² L. DOUËT-D'ARCQ, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XI^e au XIII^e siècle*, op. cit. n° 9852-3, fol 49 v°.

¹⁷⁸³ *Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France, Tome 2*, op. cit., n° 706.

¹⁷⁸⁴ Une charte-chirographe de l'avouerie du Comte Raoul de Clermont et de ses successeurs sur le prieuré de Saint-Leu d'Esserent montre la présence de nombreux témoins. En dehors de Simon Choisel, nous notons la

Ce mini-réseau constitué pendant la période 1140-1200 montre que les Choisel côtoient des lignages appartenant à des milieux différents, confirmant ainsi la pluralité nobiliaire : l'administration royale, les comtes, les officiers royaux dont un bailli de Senlis, des voisins et des vassaux : les seigneurs de Chaversy et de Montgrésin, les seigneurs de Fontaine, de Villiers-sous-Saint-Leu ou de Villers-Saint-Paul, évoqués plus haut. À partir de 1200, une autre branche de la famille entre en scène, celle des Choisel de Chennevières, à Chennevières-les-Louvres.

1.3 À partir de 1200 : l'apparition des Choisel de Chennevières

À partir de 1200, les réseaux se complexifient¹⁷⁸⁵. L'autre branche des seigneurs Choisel de Chennevières apparaît avec Pierre I^{er}, son premier représentant, fils d'Adam I Choisel. Si la naissance de ce dernier est estimée à 1192, son identification est certaine à partir de 1223¹⁷⁸⁶. Sur l'armorial Wijnbergen apparaissent les armoiries des Choisel suivies de celles des Choisel de Chennevières : leur ressemblance justifie l'hypothèse de l'existence de deux branches d'un même lignage d'origine.

Si les Choisel possessionnés en forêt d'Halatte près de l'Oise côtoient les comtes de Clermont et de Beaumont, Pierre I^{er} Choisel de Chennevières (1192-1247), fils d'Adam I^{er} Choisel, appartient d'abord au groupe des vassaux du comte de Beaumont-sur-Oise¹⁷⁸⁷. Mais en décembre 1225, il est mentionné comme détenteur de terres en pays de France, puisqu'il scelle un échange de terres qu'il détient près de la grange cistercienne de Vaulaurens avec une terre située sur le chemin de Livry¹⁷⁸⁸. Si dans les textes il est surtout fait mention de Pierre Choisiaus ou Pierre Choisel, en 1227 il est mentionné comme étant « *Petri Choisel militis Chennevières*¹⁷⁸⁹ », ou plus précisément Pierre I^{er} Choisel de Chennevières. Il détient certaines

présence d'Hugues du Bosc, Pierre des Prez, Jean du Mont et Hugues de Villiers, d'après *Le Prieuré de Saint-Leu d'Esserent, op. cit.*, n°LXXIX et LXXX, p. 81-86, et note n°192 p.42. Hugues de Villiers-sous-saint-Leu est un membre d'une branche cadette des Villers-Saint-Paul.

¹⁷⁸⁵ Voir volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 6, figure 6.2.

¹⁷⁸⁶ La première apparition dans les textes d'un chevalier Pierre de Chennevières date de 1207 mais l'identification de l'individu n'est pas complète puisqu'il est nommé Pierre Borre de Chennevières. Sa naissance est fixée approximativement à la première date d'apparition moins 15 ans, soit en 1192, le faisant ainsi apparaître sur le schéma de réseau de 1140-1200. Son identification est assurée à partir de 1223, où il est nommé *Dominus Petrus Choisiaus de Chanevières*, d'après Archives de l'Oise, H 2581 n° 10.

¹⁷⁸⁷ Louis DOUËT-D'ARCO, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XI^e au XIII^e siècle : avec une carte du comté*, Amiens, l'Imprimerie de Duval et Herment, 1855, p. 222-224.

¹⁷⁸⁸ Pierre I^{er} Choisel de Chennevières est fils d'Adam I^{er} Choisel d'après un acte de 1213. Un Pierre Choisel seigneur de Bouillancy vend des terres entre Mons et Borretz en 1225. Son écu est semé de fleur de lys avec un franc-canton. Mais en décembre 1225 (Archives de l'Oise, H 5520 (HS 1320)), Pierre Choisel emprunte le sceau de son frère Gilles l'archidiacre pour sceller un échange de terres dans le val de Valaurent sur le chemin de Livri.

¹⁷⁸⁹ La première mention complète de « Pierre I^{er} Choisel chevalier de Chennevières » apparaît dans un acte daté de novembre 1227, cité avec Raoul de Fontaines comme détenteurs de certaines terres mouvantes de la Maison de l'Hôpital de Senlis, Raoul de Fontaines étant aussi mentionné dans l'acte identifiant Josbert Choisel. Alexandre

terres en partage avec d'autres seigneurs du lignage des Fontaines, comme Raoul de Fontaines. En janvier 1232, Jean I^{er} Choisel achète des terres à Jean de Fontaines¹⁷⁹⁰, certainement du même lignage que Raoul, que connaissent les Choisel de Chennevières¹⁷⁹¹, ce qui démontre la proximité des trois lignages¹⁷⁹². Et Pierre fait partie des pleiges de Jean I Choisel¹⁷⁹³.

Si les Choisel tissent des liens avec la commanderie de Lagny le Sec, les Choisel de Chennevières ont noué également des liens, de solidarité ou d'opposition avec l'abbaye de Chaalis. Dans un même acte daté de décembre 1235, Pierre I affirme abandonner un procès qu'il intentait contre les religieux de Chaalis au sujet de certains champarts. La localisation des terres des Choisel de Chennevières et leurs démêlés judiciaires, tout comme leurs armoiries, favorisent l'identification des liens de parenté. Le fils de Pierre I, maître Adam II Choisel de Chennevières (1223-1266), est le premier du lignage à faire connaître en avril 1247 les motifs de son écu, une croix en sautoir sur un semis de fleurs de lys, dans cette longue querelle entreprise contre l'abbaye de Chaalis impliquant les justices des terres de la ferme cistercienne de Vaulaurens¹⁷⁹⁴. Les Choisel de Chennevières constituent le second

TEULET (éd.), *Layettes du trésor des chartes : de l'année 1224 à l'année 1246* / par M. Alexandre Teulet, s.l., H. Plon (Paris), 1866, p. 136. Copie dans Archives nationales, J 238 - Boulogne, I, n°12.6.

¹⁷⁹⁰ Le lignage des Fontaines est certainement celui des propriétaires de fiefs séant à Fontaine-Chaalis, où est construite l'Abbaye. De nombreuses donations lui sont octroyées par Eudes, Eustache et Guillaume de Fontaines. Un autre sire nommé Cornu chevalier de Fontaines est cité également, voir BnF latin 17113 p. 84-85. Rappelons que l'ancien site s'appelait Fontaine-les-Cornus.

¹⁷⁹¹ Archives nationales, S 5173 n°98 et 99.

¹⁷⁹² Voir André Vattier, « L'abbaye de la Victoire – notice historique », *comptes rendus et mémoires – comité archéologique de Senlis*, 3^e série tome II, 1887-1888 n° VII p. 40.

¹⁷⁹³ Archives nationales, JJ 7, fol. 112 r° colonnes a-b : « *Plegii pro Johanne Choisel pro custodia bosci ipsi et heredes sui* » (Registre C de Philippe Auguste). Voir aussi *Les registres de Philippe Auguste*, vol. 1, éd. J.W. Baldwin et R.H. Bautier, Paris, Imprimerie nationale, diffusion de Bocard (Recueil des historiens de la France, n°7), 1992, p. 403.

¹⁷⁹⁴ Les conflits entre l'abbaye de Chaalis et Adam II Choisel de Chennevières concernant la ferme de Vaulaurens se trouvent dans Archives de l'Oise, H 5520 (HS 1318) et H 5520 (HS 1317) en juin 1241 : « *Adam dictus choisiaus de canaberis armiger voluit et concessit quod dominus de valle laurency que domus est karoli loci cisterciensis ordinis ut dicitur teneat in manu mortua et possideat perpetuo sive coactione vendendi. sive alienandi. omnia bona immobilia. Que dicta domus possidet. et hactenus possedit movencia tam de feodo suo. quondam de censiva sua. salvis tamen eidem armigero - censu et justicia in eisdem-promittens fide in manu nostra prestita corporali quod contra premissa per se uel per alios non veniet in futurum, et quod predicta bona immobilia eidem domui garentizabit in manu mortua ad usus et consuetudines francie contra omnes* ». Traduction : « Adam dit Choisiaus de Chennevières, écuyer, a voulu et a concédé que la [seigneurie ou maison] de Vaulerens, laquelle est dite appartenant à la maison de Chaalis de l'ordre cistercien comme indiqué, tenait en main morte et possédait à perpétuité sans contrainte de vente ni d'aliénation tous les biens immobiliers, que la dite maison de Chaalis possède et a possédé ladite seigneurie jusqu'à maintenant en mouvance tant de son fief que de sa censive, toutefois sans préjudice à ce même écuyer, le cens et la justice mouvant d'eux-mêmes, promettant par foi prêtée corporellement en notre main qu'il ne s'opposera pas à l'avenir contre cette énonciation, ni par lui ni par un tiers, et qu'il garantira contre tous lesdits biens immobiliers à cette même maison en main morte suivant les us et coutumes de France ». L'abbaye de Vaulaurens a été rendue célèbre par les recherches de Charles Higounet sur l'assolement triennal : Charles HIGOUNET, *La Grange de Vaulerent : Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France XII^e-XV^e siècles*, Paris, SEVPEN (*Les Hommes et la terre*), 1965. La famille des Choisel de Chennevières détenait un droit de justice sur cette grange et des terres sur les environs. Les tentatives de rapprochement de la famille des Choisel de Chennevières avec celle de l'abbé

topolignage, associé à des armoiries et à un anthroponyme héréditaire, Chennevières, lié au fief de Chennevières-les-Louvres qu'ils détiennent, mais dont les limites sont encore peu connues. Pendant cette période, seul leur fief de Vaulaurens est cité dans les sources à la suite de leurs démêlés judiciaires avec l'abbaye de Chaalis. L'ancrage territorial d'un topolignage se poursuit de manière classique par la mise en place de relations régulières avec les établissements ecclésiastiques et la transmission d'office liée au fief auprès du Roi de France.

L'autre topolignage des Choisel donne naissance à une véritable dynastie de forestiers de la forêt d'Halatte. Ces seigneurs occupent ainsi de nouveaux offices dans un État royal en cours de construction. Et pour chaque nouvelle fonction occupée s'ouvrent des contacts avec un nouveau réseau. Jean I Choisel (1185-1238), fils de Pierre I^{er} Choisel le croisé, est dit seigneur du Plessis-Choisel¹⁷⁹⁵ en novembre 1225 et son sceau, un écu semé de fleurs de lys à la barre¹⁷⁹⁶, est apposé sur une charte pour la première fois. Jean I Choisel est le premier à être identifié comme membre du topolignage¹⁷⁹⁷ du Plessis-Choisel. Comme son père, il se situe dans la sphère directe du roi Philippe Auguste, puisqu'il se trouve sur la liste des chevaliers des *scripta de feodis*¹⁷⁹⁸. Il a récupéré la charge domestique de gruyer de la forêt d'Halatte, agissant comme son fils Pierre II¹⁷⁹⁹ un peu plus tard. Jean I^{er} Choisel détenait un moulin rue de Paris à Senlis¹⁸⁰⁰, un moulin à Pierrepont¹⁸⁰¹, un four¹⁸⁰², des terres à Barbery¹⁸⁰³, et des arpents de terre entre Mont-l'Evêque et Borrest.

Suger n'ont pas donné de résultat tangible. L'étude de Charles Higounet démontre que la famille de l'abbé serait aussi originaire de Chennevières les Louvres.

¹⁷⁹⁵ Le Plessis-Choisel, aujourd'hui près de Chamant, dpdt. Oise, arr. Senlis, cant. Senlis.

¹⁷⁹⁶ Jehan I^{er} Choisel chevalier dit du Plessier abandonna à Roger de Villevert «Juré de la Commune de Senlis », c'est-à-dire Bourgeois de Senlis, « cinq muids de bled hybernage », c'est-à-dire semé avant l'hiver, mesure de Senlis, « sur le moulin dit de Ponte Petrini à la charge de payer trois oboles de cens à la Commune, dont ledit moulin relevoit ». Armoiries : Ecu semé de fleur de lys à la barre. Il est en vie en mars 1234 d'après le cartulaire de l'abbaye de la Victoire dans BnF, collection des Provinces, Picardie 337, fol 24, ou dans Archives de l'Oise, H 742, p.361. Il est cité dans la donation du bois Josbert à Savegneru en octobre 1234 : rappelons que Josbert Choisel constitue l'origine du lignage étudié

¹⁷⁹⁷ De nombreux historiens ont déjà utilisé ce terme de topolignage pour dénommer le phénomène d'enracinement d'une famille dans un château dès l'an mil : « la forteresse devient alors son lieu d'attache et la base matérielle de son identité ». (F. LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415*, op. cit., p. 62). Voir également J. MORSEL, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du Geschlecht par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », art cit, ici p. 93. Les anthroponymes héréditaires renvoient ainsi non pas à des lignages, mais à des suites d'héritiers, qu'Anita Guerreau-Jalabert appelle « topolignées ». Voir aussi A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », art cit, p. 314.. Nous généralisons ce terme à la cristallisation d'un lignage noble sur un même fief et des terres, et à une suite d'héritiers. Le fief devient la base matérielle de l'identité de la branche puisque Jean I^{er} Choisel est dit seigneur du Plessis.

¹⁷⁹⁸ « Scripta de feodis ad regem spectantibus et de militibus ad exercitum vocandis e Philippi Augusti registris excerpta » dans *RHGF*, vol. 23, p. 605-723, p. 687.

¹⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 720. Liste des vassaux de la châtellenie de Creil.

¹⁸⁰⁰ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty tome I p. 31.

¹⁸⁰¹ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome XV p.739-740.

¹⁸⁰² Archives de l'Oise, G 2292.

Quant à Pierre II Choisel, ses fonctions de gruyer et ses liens avec les établissements ecclésiastiques locaux lui donnent le soutien nécessaire pour intervenir à l'extérieur de sa forêt et embrasser une carrière dans les institutions royales naissantes. Ses relations avec les seigneurs de Fontaines ont peut-être facilité l'accès à ces institutions. Avec son frère Jean II Choisel, ils représentent les premiers membres du lignage consultés comme arbitres pour établir un accord auprès du bailli royal André le Jeune, bailli royal du Vermandois, au sujet d'un différend datant de 1243 entre le prieuré de Saint-Leu d'Esserent et Pierre d'Aspremont, le prieur se plaignant que le seigneur avait envoyé ses bestiaux dans les taillis du prieuré¹⁸⁰⁴. Puis ils développent des contacts avec la noblesse locale comme enquêteurs royaux. En avril 1250, Pierre II Choisel fut chargé de sa première enquête pour établir la justice sur le village de Vérines appartenant à l'Église de Senlis¹⁸⁰⁵ : il entre alors en contact avec le monde des offices royaux, baillis et prévôts, comme le bailli Simon des Fossés, juge de l'affaire, Pierre de Verberie, prévôt de Senlis, Nivelon de Chavercy, du lignage de Gonesse, ses compagnons d'enquête, et maître Gautier de Marines prévôt de Marines. Pour la première fois, un membre du lignage montre son appartenance à deux sphères différentes : la sphère privée, sa fonction domestique de gruyer, et la sphère publique, au titre de sa fonction administrative d'enquêteur royal. L'année suivante, en mars 1251, Pierre II Choisel et Girard de Chaumontel décrètent une sentence arbitrale dans le procès entre Marguerite de Milly, veuve de Raoul I d'Ermenonville, tutrice de ses enfants mineurs, et Thibaut de Beaumont-en-Gâtinais, veuf de la fille du premier mariage de Raoul¹⁸⁰⁶, débouchant sur un accord. En fait les contacts établis entre les Choisel et les Bouteiller de Senlis, notamment lors de la fondation de la commune de Senlis, ont certainement facilité le choix de Pierre II Choisel dans l'arbitrage de l'héritage de Raoul d'Ermenonville en mars 1250. D'arbitre à enquêteur, une nouvelle étape est franchie dans l'administration royale.

Les Choisel de Chennevières, quant à eux, mènent une ascension encore plus remarquable dans les institutions royales locales, et s'intègrent aussi dans ce même rassemblement capétien. Le fils d'Adam II Choisel de Chennevières, Guillaume I^{er}, est certainement devenu bailli royal. En effet, Guillaume, dont les armes sont représentées d'un écu semé de fleurs de lys au franc quartier d'hermines¹⁸⁰⁷, est chevalier du roi et bailli de

¹⁸⁰³ Bibliothèque nationale de France, collection Picardie, tome 337, fol. 4-5. Barbery, dpt. Oise, arr. Senlis, cant. Senlis.

¹⁸⁰⁴ Archives de l'Oise, H 2582, n°9.

¹⁸⁰⁵ Eugène MÜLLER, « Analyse du cartulaire, des statuts ; etc.. de Notre dame de Senlis 1041-1395 », *Comptes rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis*, 4^e série, tome VII, 1904, n°CCVI, p. 129-130.

¹⁸⁰⁶ BnF, ms. latin 17113, p 218-219, p. 364. BnF, collection des Provinces, Picardie 313, fol 68-71.

¹⁸⁰⁷ Voir Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux tome II*, p. 287 n° 5101.

Bourges¹⁸⁰⁸. Ses comptes s'échelonnent entre 1258 et 1263. Il est cité à plusieurs reprises dans les actes du Parlement de Paris comme enquêteur sur l'établissement de justices sur certains territoires¹⁸⁰⁹, et adresse une chartre au roi sur les privilèges des habitants d'Auxerre¹⁸¹⁰. Il procède encore à un arbitrage en 1270¹⁸¹¹. Les armoiries, le semis de fleur de lys, constituent les armes pleins des Choisel de Chennevières, et existaient bien avant qu'il ne devienne bailli. Les fleurs de lys ne sont donc pas liées à cette fonction. Par contre, les Choisel de Chennevières sont originaires des environs de Senlis. Or dans le cartulaire de l'Abbaye de Chaalis, de très nombreux seigneurs intègrent la fleur de lys dans leurs armoiries¹⁸¹². Est-ce dû à la proximité de la ville royale de Senlis et ces petits nobles ont-ils voulu alors marquer leur appartenance au groupe des fidèles du Capétien¹⁸¹³ ?

Si le réseau des établissements ecclésiastiques riverains de la forêt d'Halatte favorise l'instauration du pouvoir local de Pierre II Choisel, les nouveaux fonctionnaires royaux que Pierre II Choisel ou Guillaume I^{er} Choisel de Chennevières fréquentent leur permettent de gravir les échelons d'une première carrière au sein de l'administration royale naissante sous Saint Louis. Ils accèdent aussi à de nouvelles sphères de la noblesse plus puissantes, plus influentes, comme les Bouteiller de Senlis ou les Beaumont-en-Gâtinais. Sur la configuration de réseau¹⁸¹⁴, Pierre II Choisel est relié à une extrémité du groupe interlignage Beaumont-sur-Oise/Garlande/Bouteiller de Senlis/Beaumont-en-Gâtinais, un rassemblement des plus puissants lignages du nord de l'Île-de-France qui s'est structuré avec les mariages d'Élizabeth de Garlande successivement avec Guillaume II de Chantilly puis avec Jean I^{er} de Beaumont en Gâtinais, et de sa sœur Jeanne de Garlande avec le comte Jean I^{er} de Beaumont-sur-Oise.

1.4 Entre 1260 et 1320 : la pluralité des activités

Entre 1260 et 1320, quelques mutations du maillage des relations sont constatées¹⁸¹⁵. Le lignage des Choisel de Chennevières devient plus central par rapport à celui des Choisel.

¹⁸⁰⁸ *RHGF*, vol. 24, p. 184, 743, 746, 747.

¹⁸⁰⁹ Archives nationales, Olim vol I, fol 13 (en 1259), fol. 31v (en 1263), fol 44 v. (en 1266).

¹⁸¹⁰ Archives nationales, Olim vol I, fol. 78, fol. 104, fol. 120, fol. 174.

¹⁸¹¹ Archives nationales, Olim vol I, fol. 175.

¹⁸¹² Voir BnF ms. latin 17113.

¹⁸¹³ Nicolas Civel a bien en évidence l'existence au XIII^e siècle, via l'étude de l'armorial Wijnbergen, du groupe héraldique capétien, voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 286-287, 289.

¹⁸¹⁴ Voir volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 6, figure 6.2.

¹⁸¹⁵ Les personnages les plus centraux du réseau sont Pierre II Choisel de Chennevières (1248-1303), Jean III Choisel (1235-1308), Pierre III Choisel de Chennevières (1275-1334), Charles de Valois, Guillaume d'Aunay. La densité est mesurée à 0,042 pour un nombre de 48 nœuds. Les calculs de centralité donnent le classement suivant des nœuds les plus centraux du réseau : Pierre II Choisel de Chennevières (1,2,1), Jean III Choisel (5,4,3), Charles de Valois (9,3,2), Pierre III Choisel de Chennevières (3,3,7), Pierre II Choisel (1,12,8), Guillaume d'Aunay (13,1,4).

La configuration réticulaire ne contient presque plus de relations de charte, car les témoins disparaissent des actes. Comme l'explique très clairement John W. Baldwin, la configuration de la charte monastique est complètement modifiée à partir de Philippe Auguste. Elle est raccourcie et ne contient plus de liste de témoins ou de garants. Seul le chevalier est à l'origine de la charte sur laquelle il appose son sceau¹⁸¹⁶. D'autre part, le réseau est moins structuré par les relations de parenté que par les relations de vassalité, les relations juridiques ou les expéditions militaires du roi. Plus généralement, ces seigneurs ont des activités dont la nature commence à se diversifier, ce qui les amènent à côtoyer des contextes sociaux et des sphères d'influence différentes. Ils sont donc amenés à occuper des positions sociales et à endosser des rôles¹⁸¹⁷ variés en fonction de l'échelle du territoire où leur pouvoir est effectif. La recherche des modes de survie de ces toponymies conduit à identifier leurs différents réseaux de soutien ou leurs ressources économiques dans de multiples milieux distincts. Évoquer les différents réseaux de soutien revient aussi à considérer la pluralité des allégeances.

À l'échelle de l'administration du royaume, un noble peut aussi bien servir le roi et s'insérer dans le milieu de cour, que participer à des guerres et intégrer le milieu des gens d'armes et de nobles en armure. Pierre II Choisel de Chennevières a plutôt exercé le métier des armes et de la diplomatie. Il a participé à la croisade d'Aragon en 1284 auprès de Philippe III, tout comme Jean III Choisel¹⁸¹⁸, puis il est devenu émissaire en 1295 en Norvège pour le compte de Philippe le Bel¹⁸¹⁹. Le gruyer Jean III Choisel, quant à lui, poursuit aussi toute une carrière de fonctionnaire royal. Il réalise plusieurs enquêtes pour le compte du roi, ce qui le rapproche des grandes familles nobiliaires. En 1282, il réalise une enquête de justice avec Jean le Veneur¹⁸²⁰. En 1285, il est arbitre dans une affaire impliquant Jean fils de Thomas du Moncel et Philippe fils de Théobald du Pratis¹⁸²¹. En 1286, il réalise l'assiette d'une pièce de terre pour Mathieu IV de Montmorency, l'un des plus puissants seigneurs d'Île-de-France. Puis entre 1298 et 1308, Jean III accompagne de nouveau Jean le Veneur, maître des eaux et

¹⁸¹⁶ John W. BALDWIN, « Les chevaliers dans les cartulaires monastiques » dans Martin Aurell et Catalina Gîrbea (éds.), *Chevalerie et christianisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 51-65, ici p. 52.

¹⁸¹⁷ La notion de rôle est utilisée et mise en valeur par Thierry Dutour, dans Thierry DUTOUR, « Perspectives d'analyse interactionnistes et histoire médiévale. Histoire de l'action publique dans le Royaume de France, XIIIe-XVe siècles » dans *Historicités de l'action publique. Actes du colloque, 12 et 13 octobre 2000*, Paris, PUF, Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, 2003, p. 485-514, ici p. 503-504..

¹⁸¹⁸ RHGF., vol. 22, p. 692-723. Xavier HÉLARY, *L'ost de France : la guerre, les armées, la société politique au royaume de France (fin du règne de saint Louis-fin du règne de Philippe le Bel)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université de Paris 4, 2004, p. 1205-1211.

¹⁸¹⁹ Archives Nationales, J 457, n°8.

¹⁸²⁰ Archives Nationales, J 390, n°8.

¹⁸²¹ Bibliothèque nationale de France, ms. latin 17113 p 121.

forêts du roi, dans une enquête en vue d'assigner en rente des terres à Louis d'Évreux, le propre demi-frère de Philippe IV le Bel¹⁸²².

En surplus de cette tâche d'officier de la Chambre des comptes, Jean III Choisel travaille aussi pour le Parlement de Paris. Le 27 mai 1289, il est auditeur du Parlement, puis devient commissaire du roi le 17 juin 1293 avec Enguerrand de Trie pour remplacer deux autres commissaires au procès de Jean du Sac et Robert de la Bourse¹⁸²³. Michel Popoff indique que Jean III Choisel obtient la charge de conseiller au Parlement en 1296¹⁸²⁴. Le 13 septembre 1301, il donne une quittance au comte Robert II d'Artois en tant qu'auditeur dans une cause opposant le chapitre de Saint-Omer au comte¹⁸²⁵. De même, Pierre II Choisel de Chennevières représente les couleurs du comte en tournoi¹⁸²⁶. Il s'agit là d'événements importants, car ils démontrent le rapprochement des Choisel et des Choisel de Chennevières avec le comte d'Artois. Enfin, Jean III Choisel et Pierre II Choisel de Chennevières se portent garants et pleiges de Guillaume d'Aunay, chevalier de l'hôtel du comte d'Artois, tout comme son père Gautier IV d'Aunay, chancelier du comte, l'assiste aussi dans une affaire juridique¹⁸²⁷. Nous pouvons donc conclure que les sphères d'influence des Choisel et des Aunay se retrouvent proches des familiers des comtes d'Artois. Enfin, Jean III Choisel participe aussi aux différentes guerres de Philippe III en Aragon et de Philippe IV en Flandre¹⁸²⁸. Ces expéditions militaires et les carrières permettent de tisser des liens privilégiés avec Philippe IV le Bel et son frère Charles de Valois.

Les sources traitant d'ailleurs des participations des nobles aux grandes expéditions militaires royales se multiplient, et par ce biais, le réseau de relations avec les grands lignages

¹⁸²² *Les journaux du trésor de Philippe IV le Bel*, op. cit., n°289, 1310, 1858, 2956, 5027, 5028. Archives Nationales, JJ 44, fol 55-56v n°88.

¹⁸²³ *Comptes royaux (1314-1328)*, vol. 1/2, éd. François Maillard, Robert Fawtier, Paris, Imprimerie nationale - Klincksieck (*Recueil des historiens de la France*, IV, 1-2), 1961, n°20578.

¹⁸²⁴ Michel POPOFF, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris*, op. cit., n°950. L'auteur indique que Jean de Choisel est nommé conseiller au Parlement dans une ordonnance de Philippe IV le Bel de l'an 1296, portant règlement pour le Parlement et les noms des officiers qui le composent. Effectivement, un Jean de Choisel seigneur de Choisel dans le sud de l'Île-de-France, homonyme de Jean III Choisel, existe, mais la particule n'apparaît pas dans les comptes royaux en latin ou dans les journaux du trésor de Philippe IV le Bel. D'autre part, il semble plus logique que Jean III Choisel gruyer de la forêt d'Halatte accompagne un maître des eaux et forêts dans des missions d'arpentage et d'estimation d'assiette de terre. Enfin le lignage qui nous intéresse fréquente depuis longtemps le milieu des baillis et des fonctionnaires royaux contrairement à Jean de Choisel.

¹⁸²⁵ Voir Archives du Pas-de-Calais, trésor des chartes d'Artois, A 173 p. 186. Acte du 13 septembre 1301 : quittance de Jehan Choisel chevalier sire du Plessis-Choisel : quittance de Jehan le Fèvre « auditeur donné de la court nostre seigneur le roy ouvek monseigneur Jehan III Choisel chevalier le Roy dans la cause entre le chapitre de Saint Omer et le comte d'Artois ». Cette quittance identifie définitivement Jean Choisel seigneur du Plessis auditeur du Parlement à Jean III Choisel, ce ne peut être Jean de Choisel, seigneur du sud de l'Île-de-France.

¹⁸²⁶ Voir Archives du Pas-de-Calais, trésor des chartes d'Artois, A 28 n°1. Acte du 12 janvier 1282 : promesse par le comte d'Artois de payer à Pierre de Chanevières chevalier 135 l.t. pour la "perte de tornaïemans".

¹⁸²⁷ Archives Nationales, Olim tome II, fol. 58.

¹⁸²⁸ *RHGF*, vol. 22, p. 692-723. Archives Nationales, JJ 35 n° 91 et JJ 36 n° 133.

est consolidé. Les deux topolignages diversifient les sources de revenus, les rôles de pouvoir et les réseaux d'alliance.

1.5 Entre 1320 et 1380 : une mutation des groupes lignagers

Entre 1320 et 1380, les structures des deux topolignages évoluent tout comme les modalités de circulation du patrimoine¹⁸²⁹. Cette évolution est caractérisée par le rôle croissant de la femme dans la transmission des biens, et par le rôle du topolignage dans la défense du maintien du patrimoine au sein même du groupe. D'autre part, l'intégration dans les groupes plus influents devient de plus en plus complète, rapprochée et systématique. Mais à la fin de la période, ces groupes changent de nature.

Tout d'abord, les informations sur l'identité des femmes sont plus détaillées et plus nombreuses, permettant de mieux comprendre leur rôle dans la transmission des biens. Les noms des conjointes apparaissent de manière plus fréquente à partir du début du XIV^e siècle. Ainsi Jeanne de Précy est identifiée comme la femme de Guillaume II Choisel de Chennevières grâce à un des rares documents de partage des terres à la mort de Jeanne, entre Guillaume II et le frère de Jeanne, Philippe de Précy¹⁸³⁰.

D'autre part, les patrimoines sont mieux connus. Les possessions des Chennevières sont particulièrement bien décrites dans l'acte de partage déjà cité, tout comme dans la série des deux aveux réalisés par Guillaume III Choisel de Chennevières à Charles I^{er} de Montmorency, plaçant ainsi Guillaume III dans la dépendance de vassalité de Charles¹⁸³¹. Un acte en particulier a conduit à l'identification des différents seigneurs, celui qui met en relation Guillaume III seigneur de Chennevières les Louvres et de Villeron en partie avec Thibaud d'Eaubonne, seigneur en partie de Villeron¹⁸³², mais aussi seigneur d'un fief à Eaubonne. Le topolignage a profité d'une alliance avec un ses voisins, Thibaud d'Eaubonne, certainement sans descendance mâle, pour constituer un autre fief pour Jean I^{er} de Chennevières fils cadet de Guillaume III, puisqu'il devient à son tour seigneur de Villeron et

¹⁸²⁹ Les nœuds les plus centraux sont Pierre III, Gilles II et Guillaume III Choisel de Chennevières, Jean IV Choisel et enfin Pierre IV de Pacy (1315-1361) fils de Pierre III de Pacy, conjoint de Jeanne Choiselle. Le classement de centralité est le suivant : Pierre III Choisel de Chennevières (5,1,1), Gilles II Choisel de Chennevières (9,2,2), Guillaume III Choisel de Chennevières (3,6,5), Jean IV Choisel (1,7,4), Pierre IV de Pacy (2,10,7).

¹⁸³⁰ Archives Nationales, registre JJ 66, fol. 62, n°159.

¹⁸³¹ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-025 : cartulaire des fiefs de Montmorency, fol. 55r-v° et 56 r°. Archives Nationales, P 129 n°41.

¹⁸³² Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome XVII p.750-751.

d'un fief d'Eaubonne¹⁸³³. Puis à la mort de Jean I^{er}, sa veuve Jeanne la Thiaise se remarie avec Robert le Gallois d'Aunay, d'un lignage beaucoup plus riche mais d'ancienne extraction également, et lui transmet une partie des terres de son premier mari. Elle assure ainsi un rapprochement encore plus complet depuis le procès de Guillaume d'Aunay. Or Jeanne la Thiaise a aussi deux fils qui ne s'opposent pas à cette transmission. Jeanne a-t-elle un pouvoir assez fort pour faire valoir ses volontés ? Ou la branche cadette des Chennevières s'affaiblit-elle de manière telle qu'elle a besoin d'un lignage allié depuis longtemps pour conserver les biens nobles à l'intérieur de l'ancienne noblesse, ou du moins d'une parentèle très large, les preuves de parenté proche entre Choisel et Aunay n'étant pas encore établies. Enfin, le topolignage des Choisel de Chennevières, la branche aînée du lignage associé héréditairement au fief de Chennevières-les-Louvres, parvient à étendre ses possessions de manière conséquente à la fin de la période 1320-1380, suite au mariage (entre 1368 et 1382) entre Guy Choisel de Chennevières (1358-1382) et Jeanne de Lorris. Cette dernière est la fille de Robert de Lorris, bourgeois très récemment anobli, homme particulièrement puissant à la cour du roi Jean II le Bon. Si elle ne fait pas partie normalement de la population d'étude, il s'avère ici que Jeanne de Lorris fait office de pont. Robert de Lorris a acheté Ermenonville en 1351 et le château de Montépilloy le 23 mars 1353. Les 24 et 28 juin 1353, Raoul III Le Bouteiller de Senlis et sa femme vendent à Robert la seigneurie de Pontarmé. Robert a deux fils dont Guérin dit Lancelot. Ce dernier, marié à Isabelle de Montmorency, est seigneur de Montépilloy et de Pontarmé. Il meurt en 1380 et sa fille Jeanne de Lorris hérite de la seigneurie qu'elle apporte à Guy Choisel de Chennevières. Cet acte caractérise une première mutation du topolignage. Guillaume III de Chennevières a avoué un fief à Charles I^{er} de Montmorency, et son fils Guy se marie avec la cousine de Charles. Ce lignage d'anciens nobles profite d'un groupe social montant, une famille d'anoblis récents, celle des Lorris, pour étendre l'étendue de ses seigneuries et pour prendre possession d'un fief plus important que Chennevières. Les Choisel entrent aussi dans la parentèle large des Montmorency par alliance, un autre ancien lignage très bien implanté depuis presque 400 ans en Île-de-France.

Si les causes d'évolution des topolignages données précédemment ne sont pas induites par l'action royale, d'autres types de relations se mettent en place dans des cadres définis par les institutions royales, notamment celui du Parlement de Paris. Une relation de nature juridique, celle du topolignage des Choisel du Plessis avec les Beaumont-en-Gâtinais, prend

¹⁸³³ Archives Nationales, P 129 n° 41. Jean I^{er} de Chennevières le 2 mai 1368 avoue un fief à Eaubonne à Charles I^{er} de Montmorency. Ses armoiries sont certainement de sable à 1 sautoir d'argent et chargé d'un tourteau de gueules en cœur, le dit sautoir accompagné de 4 fleurs de lis d'or d'après *Armorial du « Dénombrement de la comté de Clermont en Beauvaisis » : 1373-1376*, éd. Michel Popoff, Paris, le Léopard d'or (Documents d'héraldique médiévale, n°1), 1998.

une autre ampleur. Isabelle de Marigny, femme de Guy de Beaumont, fils puîné du maréchal Jean de Beaumont se trouve à l'initiative d'un très long procès contre Jean IV Choisel (1278-1339). Son mari avait promis de doter Isabelle d'une rente de 240 livrées de terre, douaire apparemment supérieur à ce qui est attribué généralement dans le cadre coutumier. Pour se protéger de tout recours de la part de ses héritiers, Guy avait demandé à des pleiges de s'engager à faire respecter cette clause. L'implication depuis plusieurs générations des Choisel dans la clientèle des Beaumont-en-Gâtinais comme arbitre a certainement entraîné Guy de Beaumont à choisir comme pleige Jean IV Choisel pour défendre les clauses du douaire institué. Or le garant d'un douaire occupe une position sociale à l'égard des Beaumont plus importante qu'un simple témoin de charte, dans le cadre d'une relation d'alliance élevée. Cette décision consacre plusieurs décennies de fidélité. Mais à la mort de Guy, Louis de Beaumont, son fils né d'un premier mariage, conteste le douaire et gagne un procès contre Isabelle. Celle-ci se tourne alors vers les pleiges de Guy qui refusent d'asseoir les 240 livrées de terre de rente avec Mathieu du Quesnel et Guillaume de Beaumont. Isabelle de Marigny porte l'affaire devant le Parlement et ce dernier lui donne raison. Alors les pleiges se retournent contre Louis de Beaumont pour qu'il les dédommage de cette rente, et ils obtiennent gain de cause¹⁸³⁴. De même Pierre III Choisel (1252-1323), le père de Jean IV, est témoin du contrat de mariage de Jeanne de Chantilly, fille de Jean de Guines et de Jeanne La Bouteillère de Senlis, avec Gaucher de Châtillon. Notons également que si Jean IV Choisel est impliqué dans une affaire en Parlement avec Guillaume III de Chantilly¹⁸³⁵, Gilles II Choisel de Chennevières est vassal de Guillaume : les liens avec la branche de Chantilly du lignage des Bouteiller prennent donc différentes formes.

Le topolignage des Choisel du Plessis connaît une autre mutation de grande ampleur. Jeanne Choiselle, la dernière héritière de l'office de la gruerie d'Halatte, se marie avec Pierre IV de Pacy, seigneur du Plessis de Pomponne et de Lévignen, descendant de Pierre III et des Pacy héritiers du lignage des Nanteuil¹⁸³⁶. Jeanne étant la dernière héritière des Choisel à la mort de son père Jean IV Choisel, dernier gruyer mâle de la lignée (aucun autre Choisel n'apparaît ensuite dans la période), le topolignage du Plessis-Choisel est accaparé par les Pacy pour prolonger le contrôle nobiliaire du fief. Jeanne Choiselle doit certainement rencontrer

¹⁸³⁴ Archives Nationales, registre du trésor des chartes, JJ 66 fol. 5 n°12, juillet 1329 et fonds du Parlement Civil de Paris X¹A 6 fol. 64v-65v du 25 novembre 1329, X¹A 7 fol. 86 du 16 janvier 1336. Cette affaire a été analysée par Jacqueline VINCENT, « Douaire préfix et quotité coutumière dans la jurisprudence du Parlement de Paris au XIV^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, n° 48, 1970, p. 568-616.

¹⁸³⁵ Archives Nationales, X^{2A} 3 n°3042, acte du Parlement du 4 décembre 1335.

¹⁸³⁶ André DU CHESNE, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne... ensemble les armes de toutes les familles nobles de France et des Pais-Bas alliées par mariage à celle de Chastillon représentées en cuivre... (Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Chastillon...*, Paris, France, S. Cramoisy, 1621, p. 671-672.

des difficultés financières puisqu'elle vend sa charte de gruyère au roi, à moins que ce dernier ne souhaite s'affranchir de droits qu'il devait payer au gruyer pour exploiter sa forêt. Cette vente pourrait toutefois être le signe d'un déclin du lignage, et ce mariage devient alors un moyen efficace pour Jeanne Choisselle de conserver la mainmise sur le fief du Plessis Choisel. Si le topolignage survit, les maîtres changent de lignage. Nous affirmons que le topolignage du Plessis-Choisel survit toujours à la crise, grâce à une régénération de ses membres, résultant d'une fusion entre parents. Mais, sans l'achat de la gruerie par le roi, le topolignage n'aurait-il pas connu de plus amples difficultés financières ? Par cette transaction, le roi renforce ses droits et son emprise sur la forêt d'Halatte, mais, en même temps, participe au soutien de l'état de noblesse de Jeanne Choisselle, devenue veuve, et du lignage des Pacy.

1.6 Entre 1380 et 1440 : la succession des nouveaux lignages

Lors de la dernière période 1380-1440, pendant cette transition difficile en pleine guerre civile, les topolignages mutent pour conserver les fiefs héréditaires de Chennevières et du Plessis-Choisel¹⁸³⁷. En effet, observons leur situation à la mort de Guy Choisel de Chennevières vers 1386, les fiefs du lignage des Choisel de Chennevières d'abord, puis ceux des Choisel ensuite.

Jeanne de Lorris a cinq enfants de Guy Choisel de Chennevières, Lancelot l'aîné et quatre filles¹⁸³⁸. Le 9 février 1388, Lancelot reçoit les aveux de Jean II de Chennevières et de Raoul de Chennevières, mouvant de lui¹⁸³⁹. Or Jean a un écu de sable à 1 sautoir d'argent qu'il brise avec un tourteau de gueules en cœur, le dit sautoir accompagné de quatre fleurs de lis d'or¹⁸⁴⁰. Raoul possède le même écu avec un besant de gueule au centre à la place du tourteau de gueules¹⁸⁴¹. Ces deux éléments permettent donc d'identifier Guy Choisel de Chennevières et Lancelot comme appartenant à la branche aînée du lignage.

Raoul Choisel de Chennevières, le frère cadet, atteint un sommet dans la carrière d'officier du roi qui n'a jamais été atteint jusqu'à maintenant par aucun autre membre de sa

¹⁸³⁷ Les nœuds centraux sont Guy Choisel de Chennevières (vers 1382), son fils Lancelot, puis Pierre V de Pacy (1361-1415) fils de Jeanne Choisselle, et sa femme Jeanne de Lorris, et enfin son cousin Raoul Choisel de Chennevières (1349-1404)

¹⁸³⁸ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-B-078 - PONTARME.

¹⁸³⁹ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-CA-028 - MOUSSY LE VIEUX. Le 9 février 1388, Jean de Chennevières, écuyer, et Jeanne de Fresnoy, sa femme, demeurant à Marines, possèdent « toute telle terre, seigneuries, revenus, possessions » leur appartenant en la ville et au terroir de Moussy-le-Vieux, mouvant de Guillaume Le Bouteiller, chevalier, à une seule foi et hommage, et tout ce qu'ils possèdent en la ville et au terroir de Chennevières, où ils ont un tiers et Raoul de Chennevières les deux tiers, mouvant des hoirs de feu Guy de Chennevières, chevalier, à une seule foi et hommage.

¹⁸⁴⁰ *Armorial du « Dénombrement de la comté de Clermont en Beauvaisis »*, op. cit.

¹⁸⁴¹ BnF, ms. Clairambault 31 p. 2303 n°69.

famille. Il accompagne son frère aîné au voyage de Tourneham en 1368, où il est membre de la compagnie du duc de Bourgogne¹⁸⁴², puis à l'expédition du Mans lorsque le roi Charles VI est frappé par sa première crise de folie. Il est dit chevalier bachelier, accompagné de 4 chevaliers et de douze écuyers de sa compagnie, venus au Mans le dernier jour de juillet 1392¹⁸⁴³. Le 4 août 1392, il est dit chambellan du roi et reçoit 330 francs en gage de ses services et de ceux de sa compagnie¹⁸⁴⁴ et reçoit une robe aux couleurs du roi en 1400 comme chevalier du roi. Il est nommé « Messire Raoul de Chennevières¹⁸⁴⁵ ». Il meurt avant juillet 1404. Sa descendance n'est pas réellement identifiée. Pour un aussi petit lignage francilien l'hôtel du roi constitue une consécration associée à des rentrées d'argent régulières issues de ses gages reçus de son office de chambellan et de ses participations aux différentes expéditions militaires du roi.

L'autre lignage est d'abord dominé par Jacques de Pacy fils de Pierre IV de Pacy et de Jeanne Choisel. En 1407, il est dit seigneur du Plessis Choisel¹⁸⁴⁶, tout comme le 23 octobre 1418, dans une assemblée tenue à Senlis pour décider de demander à tous ceux qui se sont réfugiés dans la ville de participer financièrement aux réparations des dégâts causés ici par les Armagnacs¹⁸⁴⁷. Aucune trace d'un mariage de Jacques n'a été relevée. Son frère Nicolas de Pacy, ou Colas de Pacy dit Choisel, a perpétué dans son surnom le nom de sa mère. Son périple est également singulier. En janvier 1412, une lettre de rémission donnée par le roi à son intention décrit brièvement l'ensemble de sa carrière¹⁸⁴⁸. Il fut à Bicêtre lors des conférences de paix. Lorsque le duc d'Orléans, maître du Valois, ravagea les terres de Colas de Pacy en pays de Valois, il le déshérita car Colas ne s'était pas allié à lui. Peu après, un frère de Charles, certainement Jean d'Orléans, lui imposa de faire hommage à Charles d'Orléans en tant qu'homme de fief de Crépy-en-Valois. Mais lorsque Colas de Pacy vit que les partisans d'Orléans se dirigèrent sur Paris, il resta en garnison à Crépy, même si le bailli de Valois lui ordonna d'escorter des convois de vivres. Il se tint un moment dans Senlis puis fut pris au moment où le bailli de Senlis reprit la ville au nom du roi, mais ce dernier lui accorda des lettres de rémission. Là encore, le roi par son action judiciaire soutint le lignage. On ne

¹⁸⁴² BnF, ms. français 20684 fol. 391-392. Guyot de Chennevières membre de la compagnie du duc de Bourgogne pour son voyage de Tourneham.

¹⁸⁴³ BnF, ms. Clairambault 31 p. 2303 n°68.

¹⁸⁴⁴ BnF, ms. Clairambault 31 p. 2303 n°69.

¹⁸⁴⁵ *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, vol. 1, éd. par Louis Douët d'Arcq, Paris, Ve J. Renouard, 1863, p. 163, n° LXXXIII : livraison de houpelandes du 1^{er} mai aux seigneurs de la cour pour l'an 1400.

¹⁸⁴⁶ BnF, ms. Clairambault 83 p. 6489.

¹⁸⁴⁷ J. FLAMMERMONT, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans (1405-1441)*, *op. cit.*, p. 46.

¹⁸⁴⁸ Archives nationales, JJ 166 n°5.

connait pas les raisons de cette rémission. Mais était-elle motivée par une réparation des dommages causés par les d'Orléans sur ses terres ? Son frère, Pierre V de Pacy, fut maître des eaux et forêts et bailli des comtés de Valois et de Beaumont¹⁸⁴⁹. Veuve de Guy Choisel de Chennevières, Jeanne de Lorris et Pierre V de Pacy, le dernier héritier mâle des Choisel du Plessis-Choisel, se marient¹⁸⁵⁰ pour assurer la relève du lignage. Mais en 1415 Pierre V disparaît à son tour. Or à la même date, les héritiers issus du premier mariage de Jeanne de Lorris, Lancelot, ses sœurs et beaux-frères, vendent alors la seigneurie de Pontarmé à Maurice de Ruilly¹⁸⁵¹ : cette vente de l'héritage majeure dénote un premier déclin économique.

Pourtant, une seconde opération est opérée pour relever les topolignages des Choisel du Plessis et Choisel de Chennevières. Le fils de Roberge Choisel de Chennevières et de Guillaume le Fruitier, pourtant bourgeois et non noble, est nommé Jean seigneur de Chennevières afin de porter le nom du topolignage à la postérité¹⁸⁵². Parmi les maris des quatre sœurs de Lancelot Choisel de Chennevières, Jacques de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel et conjoint de Regnaulde Choisel de Chennevières, devient seigneur du topolignage du Plessis-Choisel en 1431¹⁸⁵³, malgré la destruction de la maison du Plessis sous le règne de son prédécesseur Jacques de Pacy, assurant ainsi la conservation du fief dans le giron de la famille, resté depuis 250 ans. En ce qui concerne Chennevières, l'héritier Jean de Chennevières mourut jeune tout comme sa mère Roberge. Guillaume le Fruitier récupéra alors le fief après s'être remarié à une représentante de l'antique lignage de Belloy (seigneur de Belloy-en-France), Jacqueline de Belloy. Guillaume le Fruitier, bourgeois, était vivant et en couple le 24 janvier 1441, mais Jacqueline de Belloy est veuve ensuite le 22 juin 1443¹⁸⁵⁴.

Ainsi, la méthode a été appliquée à une étude de cas concernant deux topolignages¹⁸⁵⁵, mettant en évidence l'aspect fondamental de cette thèse qui suit. Au début de la période, il a

¹⁸⁴⁹ Jean Baptiste Pierre Jullien de COURCELLES, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France: des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la maison de France*, Paris, L'auteur, 1831, p. 162-163.

¹⁸⁵⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-B-078, Pontarmé, acte de vente du 28 mai 1415 par Lancelot Choisel seigneur de Chennevières.

¹⁸⁵¹ Ibid.

¹⁸⁵² Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-BA-054.

¹⁸⁵³ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty, tome VIII p. 4369.

¹⁸⁵⁴ Archives de Chantilly, registre 2-BA-030, registre des fois et hommages des seigneurs de Montmorency de 1414 à 1470.

¹⁸⁵⁵ Aussi il est important de ne pas se limiter à la mort des lignages étudiés, mais plutôt à la survivance des topolignages. Il ne faut pas en effet confondre la logique parentale et la logique successorale, cette dernière subordonnant les pratiques parentales aux impératifs de l'organisation spatiale du pouvoir, seul critère utilisable pour estimer la fin de la mainmise sur les fiefs par l'ancienne noblesse. L'étude dynamique des configurations réticulaires des lignages nobiliaires est une valeur ajoutée à l'identification des permanences et des mutations de plusieurs lignages nobles. Elle permet surtout une visualisation globale et large des réseaux de relations, favorise la détection des communautés nobiliaires, des partis et des factions, et leur évolution temporelle. Elle illustre

été ainsi possible de construire le réseau local des Choisel à l'échelle de la forêt d'Halatte en relation avec ses plus proches voisins et les abbayes environnantes. Puis la plurioccupation des membres des deux lignages leur a permis d'instaurer un solide réseau de relations privilégiées avec des groupes très influents, comme les Beaumont-sur-Oise, les Beaumont en Gâtinais, les Bouteiller de Senlis, puis plus tardivement les Villiers et les Montmorency, sur plusieurs échelles spatiales, pendant toute la période 1180-1430. Leur alliance avec les Pacy, les Villiers, voire avec les Belloy, ont prolongé la durée de vie du topolignage. Mais c'est principalement l'évolution de leur réseau tissé dans le cadre de leur carrière administrative, dans des circonscriptions administratives locales ou des institutions royales en cours d'élaboration, qui a conduit l'ascension du lignage. Cet aspect a déjà été étudié pour les lignages de moyenne noblesse comme ceux déjà cités, mais le soutien de l'état royal aux anciens lignages de la petite noblesse n'a pas été réellement abordé, à cause justement de la difficulté de regroupement des sources et de l'identification des itinéraires biographiques à cette échelle. Les derniers membres de ces deux topolignages purent entrer dans l'intimité de la cour royale en côtoyant les maîtres des eaux et forêts du roi comme Jean le Veneur ou Robert le Gallois d'Aunay qui finit sa carrière comme chambellan. À la fin de la période, Gilles Choisel de Chennevières et Raoul deviennent à leur tour chambellans du roi, et Gilles entre en relation avec le comte d'Alençon.

Ces différentes échelles spatiales observées ont donné naissance à la notion de multiplicité des rôles : l'ancien noble est observé dans ses fiefs de la forêt d'Halatte et entre en contact avec des abbayes, qui elles-mêmes ont certainement un réseau dense. Ils côtoient ensuite des baillis et autres officiers du roi, et deviennent à leur tour des enquêteurs royaux au sein de la Chambre des comptes, ils entrent dans l'hôtel du roi en devenant chambellan, et intègre l'armée royale au sein de la mesnie des Montmorency.

Enfin, si la survie du lignage a pu se produire par des processus internes à l'ancienne noblesse ou par association avec les forces montantes constituées de bourgeois comme Guillaume le Fruitier ou d'anoblis récents comme les Lorris, avant l'extinction biologique des années 1440¹⁸⁵⁶, l'action de patronage royal a joué également son rôle par l'achat de la gruerie d'Halatte, par l'octroi de la lettre de rémission à Colas Choisel et par les gages reçus de l'administration royale. Ce fut finalement un partenariat donnant donnant qui a permis de prolonger les Pacy / Choisel. Toutefois, si ces derniers disparaissent au milieu du XV^e siècle, d'autres demeurent comme les Aunay, les Bouteiller, les Trie ou les Montmorency. Du début

enfin, de manière concrète, avec des estimations statistiques, la place des membres des lignages à l'intérieur même de ces configurations.

¹⁸⁵⁶ Après 1443, les topolignées disparaissent des sources.

jusqu'à la fin, le chemin des Choisel et Chennevières croisent l'itinéraire montant du roi de France et en profitent pour monter dans la hiérarchie nobiliaire. À partir de ces différentes constatations, il est important d'étendre notre sphère d'observation des conditions d'élévation des lignages sous l'impulsion des institutions royales.

2 L'ASCENSION DES LIGNAGES FRANCILIENS SOUS L'IMPULSION DES INSTITUTIONS : LE SOCLE D'UNE CLIENTELE ROYALE ?

Pour discuter de l'existence d'un parti royal, il faut d'abord expliciter la notion d'adhésion à une clientèle royale, ou du moins décrire les contours de la population de l'ancienne noblesse francilienne objet du patronage royal. L'impôt généralisé prélevé sur ses sujets, les monopoles de la justice et de la puissance militaire instaurés avec ces subsides¹⁸⁵⁷ ne suscitent pas l'adhésion de la noblesse, et encore moins de l'ancienne noblesse. Or pour que l'État moderne puisse subsister, ce dernier doit recevoir l'aval de la société politique et faire l'objet d'un dialogue constant avec elle. Il est rendu d'autant plus nécessaire que la guerre s'installe durablement et que le besoin de *militēs*¹⁸⁵⁸ s'accroît. Enfin, le roi doit s'imposer à tous. Membre à part entière de cette société politique, l'ancienne noblesse connaît de nombreuses raisons de s'opposer à l'État qui empiète sur ses prérogatives et ses privilèges dans ses propres fiefs. Comme nous l'avons constaté au chapitre précédent, cette opposition nourrit bien des désirs d'indépendance ou de prise de position au sein des partis princiers lorsque l'État faiblit. Toutefois, les anciens nobles trouvent aussi dans l'État des occasions d'enrichissement et d'opportunités pour gravir les échelons de la hiérarchie nobiliaire, notamment dans les institutions royales. Ces dernières sont rendues nécessaires pour l'encadrement de cette gestion nouvelle et permanente de l'impôt, de la justice et de l'armée. Elles ont ainsi servi à la fois de tremplin à des nobles de basse extraction et au maintien de l'état de noblesse à l'ensemble du groupe au sein du Conseil royal, de la Chancellerie, de la Chambre des comptes, de la chambre du trésor ou du Parlement de France.

Tout ceci s'applique aux anciens nobles de toutes les provinces de France. Mais en Île-de-France, deux particularités demeurent. La région se situe dans le domaine royal et les intermédiaires entre le roi et les anciens nobles sont moins nombreux. Le pouvoir

¹⁸⁵⁷ Jean-Philippe GENÉT, « La genèse de l'État moderne : Les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, n° 1, 1997, p. 3-18, ici p. 3. L'ensemble de la bibliographie du programme de recherche se trouve dans cet article.

¹⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 4-5.

monarchique est proche géographiquement. Son accès en est donc facilité par la fréquentation de la cour royale. Par contre, les princes de la famille royale sont installés dans la capitale, où chaque Grand possède un hôtel. Les anciens nobles se retrouvent à proximité de toutes ces sources de pouvoir et de richesses du pays qui entrent en concurrence à chaque signe de faiblesse étatique ou lors de luttes de factions. Le royaume a connu en effet un roi engagé dans de nombreuses guerres extérieures comme Philippe III ou Philippe IV, un roi éventuellement illégitime comme Philippe VI, un roi prisonnier comme Jean II, un dauphin régnant sur les États comme le futur Charles V, un roi fou comme Charles VI ou en fuite et en reconquête de son royaume comme Charles VII. Les seigneurs provinciaux n'obéissent qu'au chef de leur principauté. « Par rapport à ses vassaux un prince faisait figure de chef d'État¹⁸⁵⁹ ». En Île-de-France, au début de la période, le roi n'exerce son autorité directe que sur les comtes et les grands seigneurs châtelains. Les siècles suivants, il doit s'attacher l'ensemble de la noblesse francilienne en concurrence avec les autres princes de sa famille. La demande de services est donc plus importante dans la capitale.

Il s'agit donc de savoir si les anciens nobles franciliens ont suivi massivement le roi de France plutôt que les partis princiers. Peut-on identifier une permanence dans la participation aux organes de l'État, que ces organes se trouvent à Paris ou dans les différentes châtelainies ou baillages de la région, que l'État soit fort ou faible ? Les officiers dans les nouvelles institutions représentent le roi mais fonctionnent de manière quasiment autonome, alors que le tissu administratif couvre un espace de plus en plus important. Raymond Cazelles a dressé un bilan particulièrement intéressant des grands offices qui tenaient le « gouvernement » du royaume en 1358 et qu'il divisait alors de la manière suivante : « de la guerre, de la justice, de la dépense de l'hôtel royal, des dons à héritage ou à vie de biens du domaine, de rémissions de méfaits, crimes et délits¹⁸⁶⁰ ». Nous allons aborder ici les différentes manifestations de l'action nobiliaire à l'œuvre au sein de l'armée royale, des hôtels royaux ou de la Chambre des comptes, et y rechercher les facteurs d'adhésion au pouvoir royal et à sa clientèle, première condition d'apparition d'un éventuel parti du roi de France. Peut-on distinguer clairement une grande clientèle spécifiquement francilienne par rapport aux nobles venant de l'extérieur de la province ?

¹⁸⁵⁹ Marie-Thérèse CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France : XIII^e-XVI^e siècle*, Paris, A. Colin, 1994, p. 157.

¹⁸⁶⁰ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 173-178.

2.1 La participation aux armées royales

Dans les chapitres précédents, la résistance nobiliaire en cette époque tourmentée a été abordée sous l'angle des efforts déployés par les anciens nobles à maintenir en état leurs propriétés et leur « estat » de noblesse en tant que propriétaires fonciers et seigneurs féodaux sur leurs terres, se raidissant sur les méthodes employées en réaction à la dureté du quotidien. Ils complétaient leurs revenus fonciers par les dons, gages et pensions des princes. Il est nécessaire à présent de les observer à présent au plus près du roi de France. Mikhael Harsgor le disait déjà en évoquant le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII : « Mais en premier lieu, plus que du froment de leurs terres, ils vivent de l'or du roi. Aux yeux du pouvoir c'est la plus noble façon de vivre, car le premier devoir de la noblesse étant le service du roi, cette dépendance financière garantit le service et la fidélité¹⁸⁶¹ ». Ce qui vaut pour Charles VIII et Louis XII est déjà valable pour leurs prédécesseurs. Le premier service dû au roi par les nobles est le service armé dans lequel ils excellent par nature, aussi bien dans l'armée royale que dans les différents commandements militaires au sein de la direction de l'ost, mais aussi en province dans les châtelainies ou à l'échelle du commandement opérationnel. Là encore, nous devons distinguer les offices dans l'armée royale que les nobles de l'ensemble des provinces peuvent espérer occuper. Toutefois, les commandements militaires locaux intéressent en premier lieu les nobles franciliens, et peut-être même plus les anciens nobles que les anoblis ?

2.1.1 Les nobles et le service armé pour le roi

De nombreuses montres de chevaliers bannerets, de chevaliers bacheliers et d'écuyers issus des anciens lignages d'Île-de-France sont parvenues jusqu'à nous. Mais les lignages les plus utiles au roi de France sont ceux qui démontrent un pouvoir de rassemblement et de captation de fidèles important, en somme ceux qui rassemblent sous leur bannière des compagnies nombreuses. Par exemple, les quittances conservées par les Montmorency sur la période précédant la bataille de Poitiers illustrent la composition et la structure de la retenue du représentant du lignage, Charles I^{er} de Montmorency, structure qui par ailleurs s'apparente fortement à la mobilisation de l'ensemble de sa parenté. Cela montre bien toute l'importance des capitaines de compagnies qui finalement servent de relais pour la constitution d'une clientèle royale, à condition toutefois que le paiement des gages leur soit assuré, sans quoi le roi prend le risque de défections au profit des armées de princes concurrents.

¹⁸⁶¹ Michael HARSGOR, *Recherches sur le personnel du Conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille-Paris, Atelier reproduction des thèses, Université de Lille III diffusion H. Champion, 1980.

La reconstitution de sa retenue est possible. Dans un premier temps, il présente une première montre aux maréchaux du dauphin Charles, fils aîné du roi et lieutenant pour la Normandie le 14 juin 1355, à la tête de huit écuyers seulement¹⁸⁶². Sont présents parmi ces écuyers Charles de Châtillon, Jean de Chaumontel, Mathieu de Chaumontel et Jean de Montmorency-Saint-Leu. Charles de Châtillon est son neveu, fils de sa sœur Isabelle de Montmorency et de Jean I^{er} de Châtillon¹⁸⁶³. Jean de Montmorency-Saint-Leu, quant à lui, est issu de la branche cadette des Montmorency-Saint Leu¹⁸⁶⁴. Jean de Saint Leu est lui-même à la tête d'une compagnie de quatre écuyers, dont son propre frère cadet Guillaume de Montmorency-Saint Leu. Il la présente le 23 juin, soit la semaine suivante, et délivre une autre quittance le 1^{er} juillet 1355¹⁸⁶⁵. La veille, les 21 et 22 juin, Mathieu I^{er} de Montmorency-Auvraymesnil, frère cadet de Charles I^{er} de Montmorency, donnait une quittance pour le paiement pour lui et pour cinq autres écuyers¹⁸⁶⁶ dont Regnault Choisel de Chennevières et Robin de Chennevières, liés par la parenté au milieu des vassaux de Mathieu I^{er}¹⁸⁶⁷, et messire le Borgne de Villiers et Perrinet de Villiers¹⁸⁶⁸. Mathieu I^{er} présente plusieurs autres

¹⁸⁶² BnF, ms. Clairambault 182 p. 6591 n° 74.

¹⁸⁶³ Jean I^{er} de Châtillon était en 1353 souverain maître d'hôtel du roi Jean II le Bon, voir BnF, ms. français 20684 p. 213. La famille des Châtillon est particulièrement bien décrite dans R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 285. L'auteur différencie la branche aînée des comtes de Châtillon, des comtes de Saint-Pol et des comtes de Soissons, de la branche cadette des seigneurs de Châtillon-sur-Marne descendante du connétable Gaucher de Châtillon. Ces derniers Châtillon s'étant régulièrement impliqués dans des alliances avec les seigneurs franciliens, récupérant de nombreux fiefs à la clé. Depuis le XII^e siècle, nous souhaitons les intégrer dans l'étude, principalement la ligne cadette possessionnée en Île-de-France. Nicolas Civel évoque les armoiries des « Châtillon français » « qui brisent les armes pleines en chargeant le chef de merlettes ou de coquilles » dans l'armorial Wijnbergen. Voir N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 283, note n° 177. C'est d'ailleurs lors de l'union entre Guillaume III de Garlande et d'Adeline de Châtillon, sœur de Gaucher III de Châtillon, que le lignage se rapproche des principaux lignages franciliens des Trie, Isle-Adam et Mauvoisin (Voir *Ibid.*, p. 187). Les Châtillon détiennent la seigneurie de Crécy-en-Brie depuis 1134 (*Ibid.*, p. 332).

¹⁸⁶⁴ Jean I^{er} de Montmorency-Saint-Leu est le fils d'un cousin issu de germain de Mathieu I^{er} de Montmorency, Bouchard I^{er} de Montmorency-Saint-Leu, lui-même étant à l'origine de la branche cadette. C'est aussi un frère de Mathieu IV de Montmorency. Voir *Europäische Stammtafeln* XIV, tables 117, 118B.

¹⁸⁶⁵ BnF, ms. Clairambault 182 p. 6593 n° 76, et p. 6595 n° 81.

¹⁸⁶⁶ BnF, ms. Clairambault 182 p. 6593 n° 76, 78, 79 et p. 6595, n° 80.

¹⁸⁶⁷ Regnault ou Renaud de Chennevières apparaît dans la liste des procureurs de Jean II et Robert de Chennevières, enfants mineurs de Jean de Chennevières et Jeanne la Thyaise, dans un acte portant sur la justice de la grange de Vaulaurens dépendant de l'abbaye de Chaalis. Voir Archives de l'Oise, H 5525, Abbaye de Chaalis, Vaulaurens (ancienne côte toujours indiquée sur l'acte : liasse 6 n° 133 cote 15). Robert le Gallois d'Aunay, seigneur d'Orville à cause de Jeanne la Thyaise, dont il est le second mari, avoue le fief d'Orville à Mathieu de Montmorency-Auvraymesnil, voir Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BG-001, seigneurie de Luzarches. Guillaume de Chennevières, un autre membre de la liste, avouait le fief de Chennevières-les-Louvres à Charles I^{er} de Montmorency le frère aîné de Mathieu, en 1358. Robinet de Chennevières est mentionné dans le dénombrement : Archives de Chantilly, musée Condé, registre 2-BA-026, fol. 55-56.

¹⁸⁶⁸ Adam de Villiers dit le Borgne est maître d'hôtel de la reine Jeanne de Bourbon le 16/01/1377 n.st. Il est dit seigneur d'Ézanville le 29/07/1365 et détient un fief à Garges le 9/02/1367. Il est marié avec Alix (ou Alips) de Maissy. Voir Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-BE-003 (fief d'Ézanville, fief à Garges, au Perreux près Nogent-sur-Marne). Il détient donc des fiefs proches de ceux qui appartiennent à la branche des Villiers-le-Bel. Catherine de Villiers, fille de Pierre de Villiers souverain maître d'hôtel du roi Charles V, fait également partie du personnel de l'hôtel de la reine. Malheureusement, les liens de parenté n'ont pu être précisés. Perrinet de Villiers, certainement un parent d'Adam de Villiers dit le Borgne, n'est pas non plus

quittances les 23 et 25 juin, et le 1^{er} juillet 1355. Le 1^{er} juillet, les compagnies de Mathieu I^{er} de Montmorency-Auvraymesnil et de Jean I^{er} de Montmorency-Saint-Leu intègrent la retenue de Charles I^{er} de Montmorency. Le 22 juillet 1355, les officiers du dauphin reçoivent la montre de la retenue de Charles au grand complet. Le mois précédent, le 11 avril, les mêmes officiers avaient procédé de même avec Jean II de Montmorency-Beaussault seigneur de Beaussault¹⁸⁶⁹. Les observations faites pour les Montmorency sont aussi valables pour d'autres lignages. Le 11 avril 1355, Jean de Saint-Clair dit Bruneau seigneur de Saint-Clair-sur-Epte présente sa montre à Pontorson, montre composée de lui-même et de sept écuyers parmi lesquels Hue de Saint-Clair et Robert de Saint-Clair¹⁸⁷⁰. Jean de Saint-Clair et Robert récidivent à Pontorson le 1^{er} février 1356, soit dix mois plus tard¹⁸⁷¹. Parfois, les formations regroupent plusieurs parentèles différentes. Lors des guerres de Saintonge de 1349-1350¹⁸⁷², outre Charles I^{er} de Montmorency, son beau-frère Gaucher VI de Châtillon comte de Porcien, frère de Jean I^{er} de Châtillon, Gaucher de Châtillon le fils ou le neveu de Gaucher VI¹⁸⁷³ et Louis d'Estouteville, le parent du gendre de Charles I^{er} de Montmorency Robert VI d'Estouteville¹⁸⁷⁴ sont cités à côté des Chambly et des Beaumont-en-Gâtinais. Les premiers sont représentés par Jean dit le Haze de Chambly, Pierre de Chambly et Tristan de Chambly¹⁸⁷⁵, et les seconds par Guy II de Beaumont, Jean de Beaumont et Guillaume de Beaumont¹⁸⁷⁶.

identifié. À ne pas confondre avec Adam de Villiers dit le Bègue, frère de Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam le grand-maître d'hôtel. Cet Adam est aussi père de Pernelle de Villiers, femme de Charles I^{er} de Montmorency.

¹⁸⁶⁹ Jean II de Montmorency-Beaussault est le petit-fils d'Érard de Montmorency, autre frère de Mathieu IV de Montmorency et de Bouchard I de Montmorency-Saint-Leu. Jean est donc un cousin issu de germains des deux frères Charles et Mathieu de Montmorency. Voir *Europäische Stammtafeln* XIV, table n°119.

¹⁸⁷⁰ BnF, Pièces Originales 2747, dossier n° 61401, SAINT-CLAIR, pièces n° 2 et 3. Robert de Saint-Clair est certainement le frère de Jean dit Bruneau de Saint-Clair : voir L. CAROLUS-BARRÉ, *Les Anciens Seigneurs de Saint-Clair-sur-Epte, XII^e-XV^e siècle*, op. cit., p. 48.

¹⁸⁷¹ BnF, Pièces Originales 2747, dossier n° 61401, SAINT-CLAIR, pièce n° 4.

¹⁸⁷² D'après un fragment de comptes de Barthélémy du Drach dans BnF, ms. français 20684, p.295.

¹⁸⁷³ Il existe à cette époque deux Gaucher qui ne portent pas encore les titres de comte de Porcien ou de seigneur de Châtillon : Gaucher fils de Gaucher II comte de Porcien, et Gaucher futur Gaucher VI de Châtillon fils de Jean I^{er} seigneur de Châtillon-sur-Marne et d'Isabelle de Montmorency. *Europäische Stammtafeln* XIV, tables 19 et 20.

¹⁸⁷⁴ Robert VI d'Estouteville a épousé Marguerite de Montmorency fille de Charles, en janvier 1351. Voir A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 209.

¹⁸⁷⁵ Tristan de Chambly est seigneur de Viarmes ; Jean de Chambly dit le Haze est son cousin au troisième degré, puisque l'arrière-grand père de Tristan et le grand-père de Jean sont frères. Il est enfin possible que Pierre de Chambly soit Pierre XII de Chambly dit « GrisMouton » oncle de Jean de Chambly dit le Haze. Les Chambly constituaient au XIV^e siècle un lignage fort complexe, avec une succession de Pierre. Je remercie Olivier Cantaut de m'avoir fait part de ses notes sur cette famille.

¹⁸⁷⁶ Il est possible que Guy II de Beaumont soit le fils de Guy I de Beaumont. Après la mort de ce dernier, sa veuve, Isabelle de Marigny, a intenté un procès pour récupérer une partie de son héritage, procès qui impliquait également Guillaume de Beaumont, pleige et frère du défunt et oncle de Guy II. Jean de Beaumont est identifié avec incertitude au cousin de Guy II. Voir Archives nationales, X^{1A} 6 fol. 64v°-66r°, acte du 25 novembre 1329, et ANSELME, tome VI, p. 658-660.

Les anciens seigneurs d'Île-de-France partent au combat en famille et se retrouvent souvent dans les mêmes montres ou retenues. Les seigneurs œuvrant pour le duc de Bourgogne agissent de même qu'Enguerrand de Bournonville qui combat entre septembre 1405 et 1412¹⁸⁷⁷ avec sept de ses parents, dont six sont ses cousins. Ces retenues constituent la plus petite unité de commandement, « que la manifestation d'un noyau humain réunit pour des motifs aussi bien économiques que sociaux¹⁸⁷⁸ ». On retrouve fréquemment dans ces retenues les « quatre formes de solidarité : vassalique, régionale, lignagère, et celle des « retainers¹⁸⁷⁹ ». Finalement, lorsque la monarchie est affaiblie, une clientèle royale se construit comme une clientèle princière, à savoir que « les fidélités qui étaient acquises se traduisaient en appui militaire, en terme d'hommes d'armes, de châteaux...¹⁸⁸⁰ ». La clientèle se recrutait d'abord dans l'Île-de-France, parmi les vassaux directs mais aussi par le patronage et le paiement de gages divers¹⁸⁸¹. Chefs de compagnie, les anciens nobles franciliens se retrouvent également au niveau du commandement.

2.1.2 Le commandement militaire

Ces chefs de montres obéissent à différents niveaux d'échelons de commandement supérieurs. L'échelon le plus élevé regroupe les conseillers qui assistaient le roi, notamment le connétable aidé des maréchaux de France, l'amiral et le maître des arbalétriers.

2.1.2.1 Connétables, maréchaux et amiraux

Les anciens nobles franciliens occupent majoritairement un poste de commandement militaire élevé dans la direction de l'armée au combat, en tant que maréchal, connétable, grand maître des arbalétriers ou amiral (Voir les tableaux qui suivent). Ils transmettent souvent ces charges dans leur famille. Les premiers connétables franciliens sont ainsi identifiés. La connétablie n'est plus considérée comme un office domestique faisant partie de l'hôtel, comme ce fut le cas sous les Carolingiens. À partir de Philippe Auguste et le début de la période qui nous intéresse, ces officiers ont gagné des fonctions militaires et judiciaires : le connétable de France devient ainsi le premier officier dans l'armée et son chef quand le roi est

¹⁸⁷⁷ Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens : un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997, p. 146-149.

¹⁸⁷⁸ Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, vol. 2/2, Paris, École des hautes études en sciences sociales (Les réimpressions des Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales), 2003, p. 79-80.

¹⁸⁷⁹ *Ibid.*, p. 604-605.

¹⁸⁸⁰ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, *op. cit.*, p. 155.

¹⁸⁸¹ *Ibid.*

absent du champ de bataille¹⁸⁸². Le plus connu d'entre eux est Mathieu II de Montmorency dit le Grand, sous Philippe Auguste. Puis vient Raoul III de Clermont-Nesle¹⁸⁸³ issu du lignage des comtes de Clermont-en-Beauvaisis, connétable sous Philippe IV le Bel. Raoul III a déjà un connétable dans sa famille, puisque le frère de son arrière-grand-père, le comte Raoul I de Clermont, l'était déjà au début du règne de Philippe Auguste. Enfin, Gaucher V de Châtillon a joué également un rôle prépondérant lors de la prise du pouvoir de Philippe VI¹⁸⁸⁴. Gaucher V débute sa carrière comme connétable de Champagne : sa mère était la fille de Guillaume de Villehardouin, maréchal de Champagne. Gaucher était aussi conseiller de la reine Jeanne de Navarre et de son fils Louis X le Hutin en 1286. Puis le roi Philippe le Bel le nomme connétable de France à partir de 1288. D'une très grande longévité, ayant vécu quatre-vingts ans, Louis X, Philippe V et Charles IV le Bel, les successeurs de Philippe IV le Bel, lui ont accordé l'honneur de conserver sa charge jusqu'à sa mort. C'est ainsi que se termine la brève liste de connétales franciliens. Après mai 1329, la connétablie est occupée par un seigneur étranger du cœur de la France et de l'Île-de-France. En effet, à partir de cette date, l'enjeu de cet office n'est plus local ni spécifiquement francilien. L'armée royale devient cosmopolite et regroupe les armées de différents princes menées par des capitaines venant de tous les horizons. L'office est aussi devenu plus politique que militaire et doit représenter les intérêts du pouvoir royal en place. Le roi favorise soit les capitaines des factions les plus puissantes du moment, soit ses propres favoris quand il est assez puissant pour imposer son choix tels que Charles d'Espagne sous Jean II le Bon, Bertrand du Guesclin sous Charles V ou Olivier V de Clisson sous Charles VI.

Par contre, à partir du règne de Philippe IV le Bel, les seigneurs franciliens ont eu plutôt tendance à occuper l'office de maréchal. Le connétable est assisté de deux maréchaux de France qui s'occupent notamment de recevoir les montres d'armes. Parmi les maréchaux franciliens mentionnés, la plupart occupent cette charge sur une longue durée. Guy I^{er} de Clermont-Nesle sire de Mello est maréchal de France à partir de 1292, pendant une dizaine d'années, puisqu'il meurt à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302¹⁸⁸⁵. Jean de Beaumont-en-Gâtinais dit le Desramé occupe cette fonction ponctuellement sous Philippe V en 1316¹⁸⁸⁶.

¹⁸⁸² Bertrand SCHNERB, « Connétable » dans Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink (éds.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 330.

¹⁸⁸³ Le comte Amaury VI de Montfort a été nommé sous Saint Louis, mais nous avons précisé que les Montfort n'étaient pas abordés en détail dans cette étude.

¹⁸⁸⁴ Une fiche prosopographique très détaillée lui est consacrée dans la thèse de Danièle PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Claude Gauvard, Paris, Université de Paris I, 2000, p. 172, fiche n° 73.

¹⁸⁸⁵ X. HÉLARY, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, op. cit., p. 77.

¹⁸⁸⁶ Paul LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long, roi de France, 1316-1322 : le règne*, vol. 2/2, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975, p. 11.

Mathieu de Trie, quant à lui, œuvre sous Philippe V¹⁸⁸⁷ puis sous Philippe VI¹⁸⁸⁸ entre 1320 et 1342, accompagné de Charles I^{er} de Montmorency en août 1328 à la bataille du mont Cassel¹⁸⁸⁹. Puis les deux seigneurs alternent : Mathieu de Trie¹⁸⁹⁰ est maréchal entre 1320 et 1342 et Charles I^{er} de Montmorency lui succède entre 1342 et le 24 août 1346. Jean de Clermont-Nesle seigneur de Chantilly, lui, est fait maréchal en août 1352 mais meurt à la bataille de Poitiers¹⁸⁹¹. Notons aussi que Mathieu IV de Montmorency comme Renaud de Trie sont amiraux de France. Mathieu IV occupe la charge entre 1295 et 1304 sous Philippe le Bel. Renaud de Trie succède à Jean de Vienne¹⁸⁹². Il est nommé à la charge d'amiral le 20 octobre 1397 et fait payer à son successeur sa sortie de charge en 1405¹⁸⁹³.

Sous le gouvernement des conseillers du roi de France, des connétables et des maréchaux sont organisés des échelons intermédiaires suivant deux stratégies différentes : d'une part une organisation régionale de commandement qui gère les troupes affectées à la défense d'une partie du royaume et d'autre part, l'organisation opérationnelle tactique de l'armée en campagne¹⁸⁹⁴.

2.1.2.2 Les commandements régionaux et opérationnels

Les dignitaires de l'armée cumulent des offices de commandement militaire avec des commandements de régions entières du royaume en tant que lieutenants du roi, dont le périmètre est étendu à des secteurs bien délimités du royaume, auxquels obéissent des capitaines de forteresses ou de villes. Beaucoup sont cette fois-ci originaires de l'Île-de-France. Ils ne sont pas tous lieutenants de régions voisines de la province capitale, puisque

¹⁸⁸⁷ Pour sa carrière sous Philippe V, voir P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, op. cit., p. 178. Archives nationales, JJ 59 n° 392. R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 85.

¹⁸⁸⁸ Pour sa carrière sous Philippe VI, JEAN FROISSART, *Œuvres*, vol. 3/26, éd. J.B.M.C Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, V. Devaux, 1867, p. 30, 37, 47. Archives nationales, JJ 75 n° 4, Jules VIARD, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois (1328-1350): extraits des registres de la chancellerie de France*, vol. 2/2, Paris, Honoré Champion, 1899, p. 167.

¹⁸⁸⁹ JEAN FROISSART, *Chroniques*, vol. 7/15, éd. Siméon Luce pour la Société de l'histoire de France, Paris, Veuve J. Renouard, 1869, p. 301. (D'après une variante du Manuscrit de Rome, fol. 26, du livre I, p. 86, l. 15).

¹⁸⁹⁰ Une fiche prosopographique très détaillée lui est consacrée dans la thèse de D. PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, op. cit., p. 788, fiche n°306.

¹⁸⁹¹ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France*, vol. 1/4, éd. Roland Delachenal, Paris, H. Laurens, 1910, p. 55, note n° 3.

¹⁸⁹² Renaud de Trie, maréchal de Louis d'Orléans, est l'objet d'une fiche prosopographique intégré dans le CD-ROM associé à l'ouvrage d'Élisabeth Gonzalez, Élisabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel: les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 74), 2004. (Sans numéro de page ni numéro de fiche, mais les fiches sont rangées par ordre alphabétique).

¹⁸⁹³ BnF, fonds Clairambault 825, p. 6 n° 19.

¹⁸⁹⁴ Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen âge*, op. cit., vol. 1, p. 75.

Guy I^{er} de Clermont-Nesle sire de Mello est lieutenant de Philippe le Bel en Saintonge, Poitou, Limousin, Angoumois et Périgord¹⁸⁹⁵.

Tableau 14: liste d'anciens nobles maréchaux, amiraux, connétables.

N° en base	Individu	Pour le compte de	Charge
319	Mathieu II de Montmorency	Philippe Auguste	1218-24/11/1230 : connétable de France
157	Gaucher V de Châtillon	Philippe IV le Bel, Louis X, Philippe V et Charles IV	1288-1328 : connétable de France
870	Raoul III de Clermont	Philippe IV CAPETIEN	1288-11/07/1302 : connétable de France.
875	Guy I de Clermont sire de Mello	Philippe IV CAPETIEN	1292-11/07/1302 : maréchal de France lieutenant en Saintonge, Poitou, Limousin, Angoumois et Périgord
1103	Jean de Beaumont-en-Gâtinais	Philippe V CAPETIEN	1316 : maréchal de France
302	Mathieu de Trie	Philippe IV CAPETIEN	1342 : lieutenant-général du roi sur les frontières de Flandre
302	Mathieu de Trie	Philippe V CAPETIEN	1318 : maréchal de France sous Philippe V.
302	Mathieu de Trie	Philippe VI VALOIS	1320-1342 : maréchal de France
77	Charles I ^{er} de Montmorency	Philippe VI VALOIS	08/1328 : maréchal
302	Mathieu de Trie	Philippe VI VALOIS	08/1328 : maréchal 02/03/1339-01/01/1340 : commande une bataille
77	Charles I ^{er} de Montmorency	Philippe VI VALOIS	1342-24/08/1346 : maréchal 1347-1348 : capitaine général sur les frontières de Flandre et de la mer, en toute langue picarde
890	Guy II de Nesle sire d'Offémont	Jean II VALOIS	-14/08/1352 : maréchal de France
884	Jean de Clermont	Jean II VALOIS	08/1352-19/09/1356 : maréchal de France
219	Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam	Charles V VALOIS	1372-1380 : porte-oriflamme
219	Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam	Charles VI VALOIS	1380-1382 : porte-oriflamme
280	Renaud de Trie	Charles V VALOIS	01/1398-06/04/1406 : amiral de France
1170	Pierre de Saint-Clair	Charles VI VALOIS	13/03/1414-25/10/1415 : Aide à porter l'oriflamme
722	Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam	Charles VI, puis Charles VII	18/06/1418-1421 / maréchal de France 04/1436 : Jean de Villiers est fait maréchal de France par Charles VII

Mais d'autres sont lieutenants de régions proches, comme Mathieu de Trie lieutenant pour les frontières de Flandre en 1342¹⁸⁹⁶, ou, quelques années plus tard, Charles I^{er} de Montmorency, qui lui succède sur une zone d'exercice élargie à proximité de l'Île-de-France,

¹⁸⁹⁵ *Ibid.*

¹⁸⁹⁶ Jean FROISSART, *Œuvres de Froissart, Chroniques*, vol. 23/26, reproduction en fac-similé, Osnabrück, Biblio, 1967, p. 218.

puisque'il est capitaine général sur les frontières de Flandre, et de la mer et toute la région de langue picarde¹⁸⁹⁷. Ces capitaines avaient notamment autorité sur la nomination de capitaines de forteresses et autres châtelains, pour assurer « la défense et seureté » du pays qui leur avait été confié¹⁸⁹⁸.

De même, parmi les châtelains, si Bruneau de Saint-Clair œuvre pour les Bourguignons, son parent Pipernel de Saint-Clair est châtelain et verdier de Breteuil pour le compte de Charles VI de 1385 à 1397. Plusieurs autres seigneurs sont capitaines de villes très importantes pour le compte du roi de France Charles V ou Charles VI, comme Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam¹⁸⁹⁹ pour Pontorson, Guillaume VI le Bouteiller de Senlis pour Meulan entre 1390 et 1411¹⁹⁰⁰, Renaud de Trie pour Rouen entre 1392 et 1404¹⁹⁰¹ et Robert Le Gallois d'Aunay pour Meaux entre le 26 avril 1386 et le 6 juin 1396¹⁹⁰², tout comme d'ailleurs son oncle Pierre d'Aunay avant lui¹⁹⁰³. Les capitaines de ville occupaient parfois au début de leur carrière des fonctions subalternes comme officiers à Paris. Pierre de Villiers et Philippe de Villiers son frère occupèrent l'office de chevalier du guet. Ce dernier dirige le guet, la garde de Paris pendant la nuit qui comprend vingt sergents du guet à cheval et quarante sergents du guet à pied¹⁹⁰⁴.

La participation aux armées royales représente un service dû au roi par ses vassaux directs depuis le début de la reprise en main du domaine royal par les rois de France au XII^e siècle. Le débat concernant la participation des vavasseurs ou vassaux des autres princes aux armées royales ne concerne guère notre sujet, étant donné que la noblesse héréditaire¹⁹⁰⁵ francilienne, intégrée pleinement au domaine royal, dépend quasi exclusivement du roi de France, quand ce dernier n'est pas concurrencé par d'autres princes en Île-de-France. En somme, le roi n'agit pas différemment des autres princes quand il s'agit de se constituer des fidélités et une clientèle. Ses vassaux directs étant en nombre limité et leur fidélité pouvant

¹⁸⁹⁷ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 201.

¹⁸⁹⁸ P. CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge*, op. cit. vol. 1 p. 75.

¹⁸⁹⁹ BnF, Pièces Originales 3021 dossier n° 66816 VILLIERS, pièce n° 7.

¹⁹⁰⁰ Nomination le 22 août 1417, voir E. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., fiche prosopographique de Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis sur CD-ROM, d'après BnF, ms. Français 21405 p. 76.

¹⁹⁰¹ *Ibid.*, fiche prosopographique de Renaud de Trie sur CD ROM. D'après I. LE BIS, *La pratique de la diplomatie sous le règne de Charles VI*, op. cit., p. 241.

¹⁹⁰² Archives nationales, X^{1A} 43 fol. 31.

¹⁹⁰³ Archives nationales X^{1A} 25 fol. 161 et X^{1C} 20 n°180. BnF, Pièces Originales 143 dossier 2833 AUNAY, pièces n° 21, 75, 76. BnF, ms. Clairambault 8 pièce n° 47. Archives nationales, Fonds Nicolay, 3AP 49 dossier 16 pièce n°8.

¹⁹⁰⁴ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., p. 209-210, et note n° 2 p. 209.

¹⁹⁰⁵ Raymond Cazelles différencie la noblesse héréditaire et ancienne de la noblesse intruse, née de l'anoblissement, notamment sous les derniers capétiens et Philippe VI de Valois. Voir R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 67-81.

être défaillante, il assure sa propre clientèle royale, et notamment des forces militaires, en s'astreignant au paiement régulier des gages, salaires et dons exceptionnels.

Tableau 15 : liste de capitaines de région frontalière ou de forteresse

N° en base	Individu	Pour le compte de :	Charge
77	Charles I ^{er} de Montmorency	Philippe VI, Jean II le Bon, Charles V et Charles VI	1347-11/09/1381 : capitaine général sur les frontières de Flandre et de la mer.
1211	Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis	Philippe VI	1348 : capitaine de la ville de Senlis
219	Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam	Jean II de Valois	1355-1356 : capitaine de Pontorson
1169	Pipernel de Saint-Clair	Charles VI de Valois	11/1385 à 1397 : châtelain et verdier de la forêt de Breteuil en Normandie
455	Pierre d'Aunay	Charles V Charles VI	31/12/1365 – 24/10/1383 capitaine de la ville et du marché de Meaux
82	Robert Le Gallois d'Aunay	Charles VI de Valois	26/04/1386-06/06/1396 : capitaine de la ville et du marché de Meaux
569	Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis	Charles VI de Valois	1390-1411 : capitaine de la ville de Meulan pour le roi Charles VI
280	Renaud de Trie	Charles VI de Valois	1392-1404 : châtelain et garde du château de Rouen
569	Guillaume Le Bouteiller de Senlis	Charles VI de Valois	22/08/1416-22/08/1416 : capitaine du château d'Aix-en-Limousin pour le roi Charles VI.

Par définition toutefois, rappelons qu'un client ne peut être encore sujet du roi, car la sujétion lui enlève toute liberté de choix, élément caractéristique de la relation clientélaire. Le gage possède une double signification : d'une part celle de la nécessité économique de soutenir l'état de noblesse, d'autre part l'engagement que l'ancien noble ne choisisse pas de rejoindre un autre prince.

À côté de l'armée royale, d'autres lieux d'exercice du patronage royal se situent dans l'hôtel royal, que les Franciliens ont occupé depuis Saint Louis. La différence avec les autres nobles venant de provinces étrangères est notable. Les offices ont été occupés originellement

par des Franciliens, ce qui les a confortés dans leur position. Ils ont pris le temps de rendre certains offices presque héréditaires, voire de former des parentés d'officiers au sein de l'institution royale. En retour, ces groupes nobiliaires d'officiers royaux agrègent autour d'eux leurs propres réseaux féodaux, de parentèle ou de solidarités diverses, accroissant ainsi le poids de la clientèle royale.

2.2 La formation des réseaux de parentèle parmi les serviteurs de l'hôtel royal

Rien n'est mieux adapté dans la construction d'une clientèle royale que l'élaboration de nouvelles parentés au sein même des institutions royales, et notamment de son hôtel. Élisabeth Gonzalez a démontré la prépondérance du rôle des femmes dans un hôtel princier¹⁹⁰⁶ dans le cadre de son étude sur l'hôtel d'Orléans. Les femmes en tant qu'épouses jouaient un rôle « de cohésion de groupe », reprenant l'exemple donné par Carla Bozzolo : « Jeanne de Vendôme, à la fois épouse, mère et belle-mère, constitue l'un des éléments structurants de ces « constellations familiales qui semblent s'organiser autour de quelques noms clés, mais également autour de quelques offices clés¹⁹⁰⁷ ». Est-ce que ce schéma se reproduit dans les cours royales ? Après tout, Philippe Contamine n'a-t-il pas évoqué Louis XI comme roi marieur en précisant qu'il pratiquait ce qui avait été réalisé bien avant lui par ses prédécesseurs¹⁹⁰⁸, même si Louis XI applique le processus au haut baronnage ? Or nous avons déjà abordé, d'une part, les constellations matrimoniales et d'autre part, les schémas de réseau de parenté et des relations d'appartenance aux hôtels royaux et princiers dans les chapitres précédents¹⁹⁰⁹. L'objet de la partie qui va suivre consiste à comparer les deux schémas et à mettre en évidence l'apparition ou l'essor d'alliances nobiliaires en fonction des offices occupés par les nobles dans les hôtels royaux, qui fondent ensuite tout autant de soutiens à la politique royale, malgré les factions et partis naissants de la société politique des XIV^e et XV^e siècles.

¹⁹⁰⁶ Élisabeth GONZALEZ, « L'auteur, sa femme et le duc. Place et rôle de la femme au sein d'un hôtel princier » dans Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin (eds.), *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 157-168, ici p. 157-158.

¹⁹⁰⁷ *Ibid.*, p. 158. D'après Carla BOZZOLO, Hélène LOYAU et Monique ORNATO, « Hommes de culture et hommes de pouvoir parisien à la Cour amoureuse » dans Monique Ornato et Nicole Pons (eds.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle : actes*, Louvain-La-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 245-258, ici p. 254.

¹⁹⁰⁸ Philippe CONTAMINE, « Un aspect de la "tyrannie" de Louis XI. Variations sur le thème du roi marieur » dans Michel Ruche et Jean Heuclin (eds.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, 1988, p. 431-442, ici p. 438.

¹⁹⁰⁹ Voir chapitre 3 sur les constellations matrimoniales, et chapitre 5 sur les relations de parenté et d'appartenance aux hôtels royaux, et **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 5, figures 5.1 à 5.14.**

2.2.1 Les solidarités lignagères et alliances nobiliaires

En analysant les réseaux des relations de parenté, d'affiliation aux hôtels princiers et des nobles en mission, pendant les trois périodes 1260-1320, 1320-1380 et 1380-1435, il est dorénavant possible d'expliquer un certain nombre de rapprochements entre lignages sous l'égide de la constitution des nouvelles institutions royales, soudant ainsi de nombreux anciens lignages autour de la personnalité du roi de France. Ces rapprochements doivent aussi être comparés à ceux identifiés dans le chapitre 3 sur les réenchaînements d'alliance. Ici les lignages impliqués n'ont pas procédé à des échanges matrimoniaux par le passé : les institutions royales fortifient davantage les liens de parenté des lignages nobiliaires franciliens.

Les alliances dans les institutions sous les règnes de Saint Louis à Philippe VI sont encore peu nombreuses et relient surtout les Trie, les Châtillon et les Chambly par l'intermédiaire de lignages étrangers qui cherchent à s'implanter en Île-de-France, les Vergy et les Heilly. Un premier lien multiplexe (de nature multiple) dense est établi entre Gaucher V de Châtillon et Jean II de Trie comte de Dammartin¹⁹¹⁰. En effet, le comte est chevalier de l'hôtel de Philippe IV le Bel¹⁹¹¹, alors que Gaucher V de Châtillon est connétable de France depuis 1302¹⁹¹². Jean II de Trie participe à la croisade d'Aragon de Philippe III¹⁹¹³. Il répond à l'appel de Philippe IV le Bel à deux reprises dans ses guerres de Flandres avec Charles de Valois en 1300 et en août 1303, puisqu'il est cité dans les rassemblements d'Arras et d'Amiens tout comme Gaucher de Châtillon¹⁹¹⁴. Vers septembre 1298, la fille de Jean II de Trie, Mahaut de Trie, épouse Jean de Vergy, frère d'Hélisent de Vergy. Cette dernière épouse Gaucher V de Châtillon vers 1301¹⁹¹⁵. Les seigneurs de Trie se rapprochent également des Chambly, autre lignage d'importants serviteurs du roi. En effet, Jean I de Heilly a deux enfants, Isabelle de Heilly et Jean II de Heilly. Vers 1311, ce dernier épouse en secondes noces Isabelle Mauvoisin, veuve depuis juin 1310 de Pierre V de Chambly, chevalier et

¹⁹¹⁰ Voir volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 5, figure 5.6.

¹⁹¹¹ BnF, ms. français 7855, p. 77.

¹⁹¹² D. PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de paris de 1320 à 1418*, op. cit., fiche n° 73.

¹⁹¹³ RHGF, vol. 22, p. 672-723. Copie du compte de Jean d'Ay éditée dans X. HÉLARY, *L'ost de France*, op. cit., p. 126.

¹⁹¹⁴ Archives nationales, JJ 36 n° 133, BnF ms. français 23271 fol.219, RHGF, vol. 23, p. 797-798.

¹⁹¹⁵ D. PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de paris de 1320 à 1418*, op. cit., fiche n° 73.

chambellan de l'hôtel du roi Philippe IV Le Bel¹⁹¹⁶, tandis que sa sœur Isabelle épouse Renaud II de Trie seigneur du Plessis vers 1313.

L'autre grande alliance au sein de l'hôtel royal relie les Bouteiller de Senlis aux Aunay et aux Montmorency. Jean I^{er} le Bouteiller seigneur de Chantilly est marié avec Jeanne d'Aunay fille de Pierre d'Aunay. Leur fils Guillaume III Le Bouteiller de Senlis est valet de l'hôtel de Philippe IV Le Bel¹⁹¹⁷. Il épouse en secondes noces vers 1310 Blanche de Montmorency, fille d'Érard de Montmorency, tandis que leur fille Jeanne la Bouteillère épouse Mathieu V de Montmorency, fils de Mathieu IV, grand chambellan de Philippe Le Bel depuis son avènement en 1285¹⁹¹⁸. Agnès de Montmorency, la sœur de Blanche, quant à elle, épouse un fils du cousin germain de Jeanne d'Aunay, Gautier V d'Aunay, qui a deux enfants, Gautier d'Aunay et Philippe I^{er} d'Aunay. Le premier chevalier est au service de l'hôtel du comte de Poitiers, le second fils de Philippe le Bel qui deviendra Philippe V. Il est marié à Marie de Clary. Philippe I^{er} d'Aunay épouse Agnès, sœur de Blanche de Montmorency. Les deux frères sont convaincus d'adultère dans le scandale de la Tour de Nesle et mis à mort immédiatement¹⁹¹⁹.

Sur la période suivante 1315-1380, la structure des alliances est beaucoup plus nette. Charles I^{er} de Montmorency, maréchal de France et chambellan du roi et Pierre IV de Villiers, grand-maître d'hôtel de Charles V, constituent les pivots centraux du réseau de parenté et de familiers tournant autour du roi et de son hôtel¹⁹²⁰.

Par l'intermédiaire de Charles I^{er} de Montmorency se nouent de très nombreuses relations matrimoniales avec les Châtillon, les Lorris et les Trie, autres représentants très bien placés dans l'hôtel royal. La nièce de Charles, Isabelle de Montmorency, fille de son frère Mathieu I^{er} de Montmorency-Auvraymesnil, a épousé Guérin de Lorris, fils de Robert de Lorris, autre grand chambellan royal. Jean de Lorris, l'autre fils de Robert de Lorris, épouse Marie de Châtillon, petite-fille de Gaucher V de Châtillon. La sœur de Charles I^{er} de Montmorency, Jeanne de Montmorency, a épousé Bertrand ou Brumot de Montmorency-

¹⁹¹⁶ Joseph DEPOIN, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1915, p. 117-162, ici p.131-132. Voir aussi Archives nationales J 208 n° 25, J 403 n° 12-13, K 189 n° 81.

¹⁹¹⁷ Inscrit dans la liste "*Robae valetorum et aliorum hospicii*". BnF, ms. français 7855, p. 90.

¹⁹¹⁸ A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, op. cit., p. 180.

¹⁹¹⁹ Pour une identification des deux frères d'Aunay, voir Laurent NABIAS, *Recherches sur la noblesse francilienne fin XIII^e - fin XV^e siècle : les Gallois d'Aunay*, Mémoire de master 1 sous la direction de Franck Collard, Nanterre, Université de Paris Ouest Nanterre, 2007, p. 32-41 et L. NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », art cit, p. 26-31. Pour une nouvelle analyse du scandale de la Tour de Nesle, voir Tracy ADAMS, « Between history and fiction : revisiting the affaire de la Tour de Nesle », *Viator*, vol. 43, n° 2, juillet 2012, p. 165-192, ici p.184-191.

¹⁹²⁰ Voir Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 5, figure 5.9.

Laval dont le neveu Guy II de Montmorency-Laval a épousé Isabeau de Châtillon, fille d'un autre membre de l'hôtel, Jean I^{er} de Châtillon comte de Porcien. Le frère d'Isabeau de Châtillon, Jean de Châtillon, quant à lui, épouse Isabeau de Trie, petite-fille de Renaud II de Trie, valet de l'hôtel de Philippe IV le Bel et cousine de Renaud IV de Trie, l'ancien conseiller de Charles de Navarre rentré dans la fidélité de Charles V. La fille de Charles I^{er} de Montmorency, Marie, épouse Jean II de Châtillon, fils de Gaucher VI de Châtillon qui œuvre dans le même hôtel royal que Charles I^{er} de Montmorency. Enfin, Jean I^{er} de Châtillon, souverain maître d'hôtel du roi Jean II le Bon, qui avait épousé en première noce Isabelle de Montmorency, épouse ensuite Jeanne de Sancerre, qui est la mère de Charles de Trie, issu de son premier mariage avec le comte de Dammartin Jean IV de Trie. À son tour, et peut-être grâce à l'ancien prestige de son beau-père, Charles de Trie entre dans l'hôtel de Charles V et dans la sphère parentale du roi, puisqu'il devient coparrain de Charles VI avec Charles I^{er} de Montmorency. De même, sa sœur, Jacqueline de Trie, épouse un autre Jean I^{er} de Châtillon comte de Porcien d'une autre dynastie de serviteurs des hôtels de la famille royale. En effet, ce dernier est le fils de Gaucher VII souverain maître de l'hôtel de la reine Bonne de Luxembourg¹⁹²¹, petit-fils de Gaucher VI de Châtillon chevalier de l'hôtel de Philippe IV le Bel¹⁹²², et arrière-petit fils de Gaucher V de Châtillon comte de Porcien, grand connétable de France sous Philippe IV et chevalier des hôtels des trois fils de Philippe IV le Bel.

Enfin, la branche cadette des Montmorency-Beausault est reliée aux Clermont-Nesle, aux Aunay et aux Bouteiller de Senlis. Érard de Montmorency est un grand conseiller du roi Philippe V le Long¹⁹²³. Rappelons que, dans la période précédente, Érard a marié parmi ses sept enfants sa fille Agnès de Montmorency avec Philippe I^{er} d'Aunay et son autre fille Blanche de Montmorency avec Guillaume III Le Bouteiller de Senlis. Le petit-fils d'Érard de Montmorency, Jean II de Montmorency-Beaussault, épouse Isabeau de Clermont-Nesle, fille de Jean I^{er} de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont et chambellan de l'hôtel du roi Jean II le Bon. Quant à Guillaume le Bouteiller, le petit-fils de Guillaume III Le Bouteiller de Senlis, il obtiendra aussi le poste prestigieux de capitaine de la ville de Senlis.

Les Aunay commencent ainsi à faire leur apparition dans les hôtels royaux. Plus tard, Philippe II d'Aunay, le fils de Philippe, marie son fils Robert Le Gallois d'Aunay à la veuve de Jean I Choisel de Chennevières, fils de Pierre III Choisel de Chennevières enquêteur royal sous Philippe IV le Bel, et dont les frères Adam III et Gilles II accomplissent plusieurs

¹⁹²¹ BnF, ms. français 20684, p. 213.

¹⁹²² BnF, ms. français 7855, p. 77.

¹⁹²³ P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, op. cit. vol. 2, p. 52.

missions avec des membres de l'hôtel, notamment les Trie. Gilles II Choisel de Chennevières aura un fils, Raoul I Choisel de Chennevières, chambellan de Charles VI.

L'autre réseau de parenté se concentre sur le grand-maître d'hôtel Pierre IV de Villiers et son frère Adam de Villiers dit le Bègue, puisque la fille d'Adam et nièce de Pierre IV épouse Charles I^{er} de Montmorency. La femme d'Adam, quant à elle, Alix de Miry, est la fille de Jean de Miry et de Lyenor du Chastelle dame de Vitry-en-Brie, elle-même fille de Jean du Chastelier sire de Vitry-en-Brie, ancien conseiller et président de la Chambre des comptes de Philippe le Long¹⁹²⁴. La sœur d'Alix de Miry, Hélissent de Miry, a épousé un autre serviteur de l'hôtel, Philippe de Duisy, maître d'hôtel du régent Charles. Leur fille servira comme dame d'honneur la reine Isabelle de Bavière, tout comme Catherine de Villiers, la fille de Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam.

Le réseau de parenté qui gravite autour de l'hôtel est beaucoup plus perceptible à partir de 1380¹⁹²⁵. Le rôle de l'appartenance d'individus à l'hôtel s'accroît dans le choix des conjoints.

Les trois filles de Philibert Paillart, président du Parlement, épousent trois membres de l'hôtel de Charles VI ou des parentés proches. Marie Paillart épouse Amaury d'Orgemont, Jacqueline de Paillart épouse Charles le Gallois d'Aunay, échanson du roi et fils de Robert le Gallois d'Aunay, grand-maître des eaux et forêts et chambellan du roi Charles VI. Jeanne Paillart épouse Renaud de Pacy : leur fils, Louis sera chambellan de Charles VI en 1415¹⁹²⁶. Les Paillart et les d'Orgemont, issus du milieu des institutions juridiques et financières, s'allient à des lignages antiques, les Aunay et les Pacy. De même, les Pacy se rapprochent des Nantouillet. Louis de Pacy est marié à Catherine de Nantouillet, une dame d'un lignage très lié également au roi de France, même si nous n'avons pas pu établir les liens de parenté exacts. Cette dynastie des Nantouillet œuvre également au service du roi, puisque Jean I^{er} de Nantouillet est chambellan du roi Charles VI, tout comme son fils Renaud III de Nantouillet

¹⁹²⁴ Archives nationales, J 163 n°36.

¹⁹²⁵ **Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 5, figure 5.14.**

¹⁹²⁶ Claude CARLIER, *Histoire du duché de Valois... contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois jusqu'en l'année 1703*, vol.1/2, Paris, Guillyn, 1764, p. 487-488. Louis de Pacy fut un autre exemple de girouette entre le parti armagnac, le parti royal et le parti bourguignon. À partir de l'installation des bourguignons, il fut chambellan de Philippe le Bon. Arrêté par les Armagnacs, il rejoignit leur camp, puis bascula dans le parti anglais et revint enfin dans le giron de Charles VII.

est aussi chambellan du roi, son fils Jean II est valet tranchant du roi, tandis que l'autre fils Ogier sert les Orléans¹⁹²⁷.

Enfin, les Châtillon renforcent leurs alliances nobiliaires. Charles de Châtillon, chambellan du roi Charles VI¹⁹²⁸ a deux filles qu'il marie à deux de ses collègues également chambellans du roi. La première, Jeanne de Châtillon, épouse Pierre V de Villiers de l'Isle-Adam fils du grand-maître d'hôtel Pierre IV, et la seconde, Isabelle de Châtillon, s'allie à Charles de Soicourt également capitaine de Creil¹⁹²⁹.

De toutes ces alliances ressort le constat de la formation de véritables dynasties nobiliaires franciliennes au service du roi : les Aunay, même si Jean Le Gallois d'Aunay rejoint un temps le camp anglais, les Châtillon, les d'Aumont, les Clermont-Nesle, les Villiers, même si Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam suit le parti bourguignon avant de revenir sous l'autorité de Charles VII. Les Trie constituent la première grande dynastie de serviteurs royaux. Raymond Cazelles a lui-même mis en exergue cette dernière famille illustrant parfaitement une noblesse héréditaire ayant une forte implantation locale régionale¹⁹³⁰. Mathieu de Trie, seigneur de Trie et de Mouchy, devenu comte de Dammartin, marié à Marsilie de Montmorency, a deux fils : Philippe II de Trie seigneur de Mareuil et Jean II de Trie qui hérite du titre de comte de Dammartin. Le petit-fils de Philippe II, Renaud II de Trie, est cité comme valet de l'hôtel du roi Philippe IV le Bel en 1313¹⁹³¹ alors que son grand-oncle était déjà chevalier du même hôtel en 1288¹⁹³². Après la bataille de Crécy, c'est au tour de Mathieu de Trie, seigneur de Mouchy, de devenir conseiller au conseil étroit de Philippe VI de Valois. Aussi il s'agit bien de trois branches ou topolignées qui se succèdent dans l'entourage royal, et cela dès le règne de Louis X le Hutin. Charles de Trie, le comte de Dammartin, quant à lui, se bat aux côtés de Jean II le Bon à la bataille de Poitiers et est fait prisonnier avec lui. Il revient quelques temps plus tard et devient compère du futur Charles VI. Le représentant de la dernière branche, Jacques de Trie, quant à lui, est écuyer d'écurie de l'hôtel de Charles VI.

¹⁹²⁷ Notons également que les familles servent aussi les hôtels princiers. Ogier de Nantouillet est petit-fils de Marguerite de Pacy, elle-même tante de Renaud de Pacy et de Pierre de Pacy dit le Bègue, et qu'ils appartiennent au même hôtel des ducs d'Orléans.

¹⁹²⁸ BnF, ms. français 20684, p. 75.

¹⁹²⁹ BnF, ms. français 20684, p. 45.

¹⁹³⁰ Raymond CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, Droz (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n° 28), 1982, p. 67-72.

¹⁹³¹ Inscrit dans la liste "*Robae valetorum et aliorum hospicii*". BnF, ms. français 7855, p. 94.

¹⁹³² BnF, ms. français 7855, p. 77.

L'ancienne noblesse francilienne est représentée massivement dans les institutions royales, car elle a un rôle important à jouer. Elle constitue le relai du pouvoir royal, comme les nobles des autres principautés assurent le relais du pouvoir princier¹⁹³³. Depuis le XII^e siècle, les rois de France s'appuient sur les châtelains de l'Île-de-France pour bâtir leur pouvoir¹⁹³⁴. Les officiers royaux doivent donc accompagner le roi dans son gouvernement et l'aident à imposer son autorité à la population, ce qui peut s'avérer étrange de la part de certains d'entre eux, simples serviteurs normalement plongés dans la sphère privée du roi et non soumis, pourrions-nous penser, aux aléas de la politique royale. En effet, deux aspects apparemment contradictoires de l'hôtel, l'un appartenant au domaine domestique, l'autre intégrant la sphère politique et diplomatique, sont abordés.

2.2.2 Le service de l'hôtel et du Conseil du roi entre la sphère domestique et la sphère publique

Des événements impliquant les chambellans du roi de France justifient la fonction domestique des membres de l'hôtel royal. Travaillant dans l'ombre du roi de France, les anciens seigneurs franciliens partagent aussi tous les grands événements familiaux de la monarchie : baptêmes, mariages et décès. Le meilleur symbole de la symbiose entre une grande partie de l'ancienne noblesse francilienne et le pouvoir royal est contenu dans la mise en scène du baptême du futur roi Charles VI, maintenu sur les fonts baptismaux le 6 décembre 1368 par Charles I^{er} de Montmorency et Charles de Trie comte de Dammartin, deux figures de grands anciens lignages franciliens¹⁹³⁵. Autour d'eux se trouvaient Jean I^{er} vicomte de Melun et comte de Tancarville, grand chambellan de France, qui portait la coupe contenant le sel, et son frère Guillaume VI de Melun archevêque de Sens, avec les autres représentants de la haute noblesse francilienne. L'enfant fut d'ailleurs nommé Charles du même nom de baptême que ses deux parrains, Charles I^{er} de Montmorency étant le chef-parrain¹⁹³⁶. De même, lorsque la reine de France Jeanne de Bourbon enfanta Catherine, Catherine de Villiers fille de Pierre IV de Villiers le grand-maître d'hôtel fut marraine de la petite fille¹⁹³⁷. Et le duc d'Orléans et le Bègue de Villaines tinrent Louis, fils de Charles VI, sur les fonts baptismaux¹⁹³⁸.

¹⁹³³ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 155.

¹⁹³⁴ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit.

¹⁹³⁵ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., vol. 2, p. 63.

¹⁹³⁶ *Ibid.*, vol. 2, p. 65-66.

¹⁹³⁷ *Ibid.*, vol. 2, p. 278.

¹⁹³⁸ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. 5/6, éd. Louis Bellaguet et Bernard Guenée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, p. 525.

Ces événements royaux s'accompagnent aussi de rites de chevalerie. Après le sacre de Charles VI, le fils de Charles I^{er} de Montmorency, Jacques, est armé chevalier par le roi de France¹⁹³⁹. Les membres de l'hôtel royal peuvent aussi participer à la rédaction des traités de mariage. Le 19 juin 1369, Philippe futur duc de Bourgogne épouse Marguerite de Flandre, fille du comte de Flandres Louis de Male. Gaucher de Châtillon, seigneur de Châtillon, de Troissy et de la Ferté-en-Ponthieu, champenois mais aussi francilien, grand-maître de l'hôtel de la reine, fait partie des trois seigneurs représentant Charles V pour établir le traité de mariage daté du 12 avril 1369 et y appose son sceau¹⁹⁴⁰.

Mais un exemple parmi d'autres qui illustre cette dualité entre sphères publique et privée est mentionné dans les comptes de l'hôtel des rois de France. Philippe II d'Aunay, un autre chambellan de Charles V¹⁹⁴¹, Guillaume VI de Melun, conseiller du roi et archevêque de Sens et Guillaume de Gaillonnell sont appelés par le roi pour venir le servir à la venue du duc de Bretagne¹⁹⁴². On ne sait pas si le chambellan est appelé pour rendre un service d'ordre domestique privé, pour s'assurer de la bonne réception d'un hôte de marque qu'est le duc de Bretagne ou pour participer à des discussions diplomatiques en tant que conseiller. Il est possible que sa renommée assurée par la réussite de son service du Roi suffise à lui donner une crédibilité politique pour accomplir des tâches diplomatiques dans la sphère de l'ordre public¹⁹⁴³. L'hôtel royal fut également employé comme formation militaire au sein des armées royales. Ainsi, deux jours avant la bataille de Poitiers, Jean I^{er} de Châtillon seigneur de Châtillon-sur-Marne, souverain maître de l'hôtel de Jean II le Bon et second fils du connétable de France Gaucher V de Châtillon comte de Porcien, est fait prisonnier par des éléments de l'armée du prince noir alors qu'il ralliait la bataille du roi¹⁹⁴⁴.

Associant en fait ses propres serviteurs à sa volonté de récupérer son royaume et d'y instaurer à nouveau la paix, Charles V utilisa aussi le personnel de son hôtel pour le soutenir dans sa tâche de maintien de l'ordre intérieur, aussi bien envers ses propres sujets qu'envers ses propres ennemis de l'extérieur.

¹⁹³⁹ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 1, p. 31.

¹⁹⁴⁰ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., vol. 2, p. 118 et notes n° 2 et 5 p. 131.

¹⁹⁴¹ Philippe II d'Aunay fut marié à Agnès de Villiers, mais rien ne nous a permis de rapprocher cette Agnès du grand maître d'hôtel Pierre IV de Villiers.

¹⁹⁴² « Simon de la Roche, messagier, envoyé de Compiègne à Paris, porter lettres du Roy à messeigneurs Guillaume de Melun, Guillaume de Gaillonnell et Philippe d'Aunay chevaliers, Moreau de Dissy, escuier, et plusieurs autres, pour venir servir le Roy à la venue du duc de Bretagne ». *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles*, éd. Louis Douët d'Arcq, Paris, Veuve de J. Renouard (Société de l'histoire de France), 1865, p. 177.

¹⁹⁴³ E. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, op. cit., p. 48.

¹⁹⁴⁴ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., p. 70-71, et note n° 7 p. 70.

2.2.2.1 Maintien de l'ordre intérieur dans le royaume

Le roi dut effectivement ramener le calme et l'ordre dans des cas difficiles où il annonça de nouvelles impositions ou lorsque des émeutes éclatèrent.

Ainsi, le roi fit appel à son grand maître d'hôtel, Pierre IV de Villiers, pour faire accepter certains projets d'imposition. Pierre IV tenta de persuader une foule d'accepter cet impôt en la menaçant de la colère royale, mais rien n'y fit¹⁹⁴⁵. Une autre fois, le roi chargea Pierre de Villiers, « qui était très cher à la populace », de calmer les Parisiens révoltés à l'annonce de nouveaux impôts et d'annoncer uniquement la gabelle et l'impôt sur les marchandises, mais cette nouvelle tentative fut encore un échec¹⁹⁴⁶. Toutefois, Pierre IV de Villiers fut nommé comme arbitre du conflit et présida avec d'autres la conférence de paix à l'abbaye de Saint-Denis¹⁹⁴⁷. De même, pendant la guerre civile, en avril 1413, l'université et les bourgeois de Paris demandèrent au duc de Guyenne d'établir des commissaires réformateurs pour éviter les émeutes : les sires d'Offemont et de Mouy, tous les deux chambellans du roi, et le seigneur de Blaru en firent partie¹⁹⁴⁸. Le 12 juillet 1413, les ambassadeurs du roi revinrent voir le roi pour lui donner un état des lieux de la négociation de paix avec les princes d'Orléans, de Berry et de Bourbon. On y trouve le grand-maître de Rhodes, le seigneur d'Offemont et maître Pierre de Marigny¹⁹⁴⁹.

Soutien de la paix souveraine à l'intérieur du royaume, les institutions royales aident les rois Jean II et Charles V dans leurs actions diplomatiques avec l'ennemi extérieur, qu'il soit roi de Navarre ou roi d'Angleterre.

2.2.2.2 Sous Jean II et Charles V : participation à la diplomatie royale pour la sauvegarde du royaume

Les hommes de l'hôtel du roi de France, de son conseil ou de ses armées participent de près ou de loin au cérémonial diplomatique. À de multiples reprises, ils se portent volontaires pour servir d'otages pendant la négociation de traités de paix, notamment avec des adversaires dont la méfiance rendait difficile les négociations : ce fut le cas avec le roi de Navarre ou avec le roi d'Angleterre. Ainsi, le 17 août 1359, le régent Charles partit de Paris pour se rendre à Pontoise afin d'établir un traité de paix avec le roi de Navarre et le régent Charles. Le traité

¹⁹⁴⁵ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 1, p. 131.

¹⁹⁴⁶ Ibid., vol. 1, p. 153.

¹⁹⁴⁷ Ibid., vol. 1, p. 155.

¹⁹⁴⁸ Ibid., vol. 5, p. 5.

¹⁹⁴⁹ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, vol. 2, p. 375-376.

contenait le retour des terres prises au roi de Navarre sous la forme d'une assiette de douze mille livrées de terre, baillée sous la forme des vicomtés de Falaise, de Bayeux, d'Auge et de Vire¹⁹⁵⁰. Toutefois, le roi de Navarre n'ayant pas confiance demanda des otages avant la rencontre. Charles I^{er} de Montmorency chambellan du roi et Louis II duc de Bourbon se constituèrent donc otages pour assurer le bon déroulement de la signature du traité de paix. La même scène se répéta douze ans plus tard. Afin de conclure un autre traité dit de Vernon où le roi se trouvait, Bertrand du Guesclin dut se rendre à Évreux pour y mener des otages que le roi de Navarre réclamait avant de se rendre à Vernon. Il s'agissait alors à nouveau de Charles I^{er} de Montmorency, de Jean de Châtillon comte de Porcien qui a été otage des anglais avec Jean II le Bon et de Guillaume VI de Melun archevêque de Sens, l'homme dont Raymond Cazelles avait souligné le rôle de fidèle pilier de la cause royale. Raymond Cazelles ajoute d'ailleurs qu'« il fallait un homme dur pour ce temps de violence dominé par la guerre, l'inquiétude et la maladie, et Guillaume de Melun a été cet homme dur et obstiné, caractère rendu nécessaire par les circonstances¹⁹⁵¹ ». Après l'entrevue de Vernon où Charles de Navarre fit hommage pour la première fois de ses terres au roi Charles V, le roi de Navarre rentra à Évreux après avoir libéré les otages¹⁹⁵².

Le comportement face aux Anglais fut similaire. Lorsqu'ils voulurent traiter de paix en avril 1360, une délégation française leur fut envoyée à Chartres, parmi laquelle se trouvait Charles I^{er} de Montmorency, Jean de Melun comte de Tancarville qui fut grand chambellan de France puis souverain maître des eaux et forêts et Boucicaut. Ils sont associés aux deux frères de Dormans Jean évêque de Beauvais et Guillaume de Dormans avocat du roi. Si ces derniers ne sont que des nobles de fraîche date, ils sont très proches du seigneur d'Orgemont et sont à l'origine d'un réseau familial dense associant d'anciens nobles comme les Aunay et les Pacy et des anoblis comme les Paillart. Il est également possible que Pierre d'Aumont chambellan du régent fasse partie des négociateurs, puisque son nom est cité dans le traité de Brétigny dans la liste des gens présents lors de l'accord¹⁹⁵³. Le 26 avril 1360, Charles I^{er} de Montmorency établit une quittance pour des frais de voyage de cinquante royaux d'or entrepris pour discuter d'un traité de paix avec le roi d'Angleterre et le 3 mai 1360, il en

¹⁹⁵⁰ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., p. 242.

¹⁹⁵¹ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 577-579.

¹⁹⁵² PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France*, vol. 2/4, éd. Roland Delachenal, Paris, H. Laurens, 1916, p. 153-154.

¹⁹⁵³ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit. vol. 1, p. 264, 298.

établit une autre de cent livres tournois pour les dépenses faites à Chartres durant le traité de paix¹⁹⁵⁴.

Les négociateurs décidèrent ensuite de finaliser les négociations de paix à Brétigny, hameau de la ville de Sours, près de Chartres, le 1^{er} mai. Il est possible que l'accord final ait été établi le 3 mai, puisque de nombreuses quittances datées de ce jour ont été envoyées par Charles I^{er} de Montmorency et d'autres individus qui quittent d'ailleurs leur hébergement à Chartres¹⁹⁵⁵. En 1360 est donc signé le traité de Brétigny-Calais : Jean le Bon est libéré après une diminution de la rançon. Son paiement est assuré par l'envoi de plusieurs otages à Londres. Le 1^{er} novembre 1360, ces otages quittèrent la France avec le roi d'Angleterre. La « grande Aquitaine » est cédée en toute souveraineté et Édouard III renonce à la couronne de France. Cependant les renonciations de souveraineté n'eurent jamais lieu.

Parmi les seigneurs franciliens otages du traité se trouvent les deux jeunes fils du Roi, Guy II de Châtillon (devenu aussi comte de Blois), Jean I^{er} de Châtillon seigneur de Châtillon sur Marne devenu comte de Porcien depuis 1325 à la mort de son frère aîné. S'y ajoutent le sire de Hangest, Charles I^{er} de Montmorency, Jean d'Andrezel un autre chambellan de Jean II issu lui aussi d'une vieille famille noble francilienne, Guy IV de la Roche-Guyon¹⁹⁵⁶ ainsi que le comte de Dammartin Charles de Trie déjà prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers¹⁹⁵⁷. Notons d'ailleurs à ce sujet que Jean I^{er} de Châtillon avait épousé en secondes noces Isabeau de Montmorency et était donc beau-frère de Charles I^{er} de Montmorency. En troisièmes noces, il épousa Jeanne de Sancerre, veuve de Jean II de Trie comte de Dammartin, le père de Charles de Trie. Ainsi, les anciens nobles franciliens partent en captivité en famille pour libérer leur roi Jean II et soutenir son fils Charles. Le régent Charles fils aîné du roi de France confirma l'accord fait « par nos amez et feaulx conseilliers de monseigneur et les nostres, et messaiges et procureurs especialment de nostre partie establis et aians à ce faire plain pover et mandement especial de nous¹⁹⁵⁸ ».

Toutefois, sur la promesse d'une libération rapide (ils furent transférés à Calais), Jean de Berry et Louis I^{er} duc d'Anjou signent le 21 novembre 1362 le « traité des otages » par lequel ils engagent le roi à céder les terres encore contestées. En échange, ils promettent aussi les châteaux du Berry. Entre 1362 et 1363, un autre chambellan du régent entre en action. Philippe Le Gallois d'Aunay participe à des missions de liaison avec les Anglais en

¹⁹⁵⁴ *Ibid.*, vol. 1, p.260-261 et note n° 3, p. 260. Voir aussi BnF, Pièces Originales 2031, dossier 40438, n° 10.

¹⁹⁵⁵ *Ibid.* vol. 1, p. 262 et note n° 8.

¹⁹⁵⁶ *Ibid.*, vol. 1, p. 325-326.

¹⁹⁵⁷ *Ibid.* vol. 1, p. 283-284.

¹⁹⁵⁸ *Ibid.*, vol. 1, p. 300-301.

Angleterre et à Calais en 1362 et 1363 pour le compte du duc de Berry frère du dauphin Charles, futur Charles V. Or Philippe d'Aunay est un ancien membre de l'hôtel du duc. Aussi Philippe sert-il peut-être d'intermédiaire entre le duc de Berry et le régent. Le 8 avril 1364, alors que le duc de Berry est toujours otage en Angleterre, le régent apprend la mort du roi Jean II le Bon. Aussitôt Charles V communique avec le duc de Berry son jeune frère. Françoise Lehoux voit dans ce message envoyé par Charles V¹⁹⁵⁹ une marque de sympathie et l'intention de poursuivre des relations qu'il n'avait pas cessé d'entretenir avec son frère depuis que celui-ci était captif. Aussi, il est impossible de savoir si la nature de la mission de Philippe était d'ordre public concernant l'application du traité de Brétigny ou d'ordre privé, permettant de conserver un lien affectif entre les deux frères pendant la captivité du plus jeune. Voici une preuve supplémentaire de la confusion possible inhérente au système politique entre les tâches officielles ou domestiques des membres de l'hôtel. Quant à la libération de Charles I^{er} de Montmorency, cette dernière est demandée en mai 1369, soit particulièrement tard, tout comme celle du comte de Porcien.

Sous Charles VI, quelques ambassadeurs furent envoyés auprès du roi d'Angleterre ou du pape. Guillaume de Melun vicomte de Melun passa la mer suivant les ordres des ducs de Berry et de Bourgogne pour demander au roi d'Angleterre de suspendre les négociations relatives au traité jusqu'à la guérison du roi¹⁹⁶⁰. Ce même Guillaume fut envoyé auprès du pape à la cour d'Avignon le 21 mai¹⁹⁶¹. Dans ses efforts pour ramener l'union de l'Église, le roi envoya aussi des ambassadeurs en Allemagne et en Angleterre. La délégation qui se rendait en Angleterre se composait notamment de Jean de Vienne amiral de France et de Guillaume vicomte de Melun¹⁹⁶². Ce dernier suivait ainsi la trace de son ancêtre l'archevêque de Sens.

Les anciens nobles franciliens sont donc bien présents dans les hôtels et conseils royaux. Ils le sont aussi, mais dans une moindre mesure, dans les institutions financières et judiciaires, dans la Chambre des comptes et au Parlement.

¹⁹⁵⁹ F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri*, op. cit., p. 174.

¹⁹⁶⁰ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. 2/6, éd. Louis Bellaguet et Bernard Guinée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, vol. 2, p. 93.

¹⁹⁶¹ *Ibid.*, vol. 2, p. 249.

¹⁹⁶² *Ibid.*, vol. 2, p. 327.

2.2.3 Au Parlement, dans les baillages et à la Chambre des comptes

Sous Philippe VI, les fonctions représentatives des attributs royaux auprès des plaignants et de la population, au sein des institutions du royaume ou des instances locales, sont occupées par les membres de la noblesse ancienne¹⁹⁶³. Au sein du Parlement de Paris, parmi les maîtres des requêtes recensés, peu d'individus sont originaires de l'Île-de-France si on excepte Pierre de Cugnières et Jean du Chastelier¹⁹⁶⁴. Les seigneurs de Choisel constituent, comme nous l'avons signalé, un cas très particulier d'officier noble subalterne bailli, auditeur au Parlement ou chargé d'enquêtes en matière juridique.

Quant à la Chambre des comptes, celle-ci apparaît sous Philippe V. À la fin du règne de Charles IV le Bel, Gaucher V de Châtillon partage la fonction de président de la Chambre des comptes avec Miles de Noyers¹⁹⁶⁵. Mathieu de Trie seigneur du Vaumain et maréchal de France est l'exemple d'un ancien noble francilien ayant suivi une carrière dans la Chambre des comptes sous Philippe V, puis sous Philippe VI en devenant président de la Chambre des comptes¹⁹⁶⁶. Il est l'exemple même d'un officier ayant œuvré dans différentes institutions royales : l'armée, l'hôtel du roi et la Chambre des comptes¹⁹⁶⁷. Le 28 mai 1338, parmi les cinq souverains de la chambre des comptes se trouvent deux anciens nobles franciliens : Mathieu de Trie lui-même et Gille de Soicourt accompagnent Miles de Noyers¹⁹⁶⁸.

L'ancienne noblesse francilienne se rencontre aussi bien dans les institutions princières étudiées au chapitre précédent que dans les nouvelles institutions royales. Le roi associe ainsi les nobles à la construction de son État et de son royaume et les attire dans son entourage proche à l'intérieur de son hôtel et de sa cour. Cette assimilation favorise ainsi sa stratégie de soumission et d'instauration de son autorité royale sur l'ensemble de ses sujets par son patronage, transformant la monarchie féodale en monarchie moderne, et conduisant à l'élaboration d'une clientèle royale. Mais cette ancienne noblesse francilienne, qui a la particularité d'être proche du roi et donc de connaître plus que tout autre le poids et la concurrence de l'autorité royale sur ses propres prérogatives, reste-t-elle toujours fidèle au roi lors des crises traversées tout au long de la période qui nous intéresse ?

¹⁹⁶³ R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 290.

¹⁹⁶⁴ *Ibid.*, p. 289.

¹⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 122.

¹⁹⁶⁶ D. PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de paris de 1320 à 1418*, op. cit., notice n° 306. Voir R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, op. cit., p. 123. Archives nationales, P 2291 p. 457.

¹⁹⁶⁷ R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, op. cit., p. 289.

¹⁹⁶⁸ *Ibid.*

3 DE LA CLIENTELE ROYALE VERS LE PARTI DU ROI DE FRANCE OU VERS UN PARTI FRANCILIEN ?

Au XII^e siècle, l'autorité de la monarchie féodale est rétablie sur la région France dans son acception du XII^e siècle, c'est-à-dire dans les pays autour de Paris, en somme dans le domaine royal. Le roi a vaincu les « chevalier-brigands » et a construit une France capétienne tout au long du siècle¹⁹⁶⁹. Philippe Auguste a renforcé le pouvoir royal par la mise en ordre de son administration¹⁹⁷⁰. Naissent aussi par la même occasion les prémices d'une idéologie royale¹⁹⁷¹ qui justifie la monarchie française¹⁹⁷². Son fils Saint Louis est un roi de l'Île-de-France, où sont concentrées ses résidences, ses fondations de monastères et d'abbayes, là où il concentre montres et enquêtes¹⁹⁷³. Roi féodal, il est le premier à vouloir étendre sa suzeraineté à l'ensemble de ses sujets. Par là-même, il entame l'essor de la souveraineté royale¹⁹⁷⁴. Roi d'abord de l'Île-de-France¹⁹⁷⁵, avec l'installation des institutions royales à Paris, ne commence-t-il pas à étendre sa souveraineté au cœur du domaine royal ? De Saint Louis à Philippe IV le Bel, l'autorité du roi sur les autres pouvoirs dans la région est maintenue. La monarchie peut même innover sans rencontrer de grande résistance, grâce au prestige du roi Saint Louis qui rejaillit sur ses enfants et petits-enfants. Même si les nobles contestaient la régence de Blanche de Castille pendant la minorité de Saint Louis, même si des factions et coalitions apparaissaient dans l'entourage royal sous Saint Louis qui fut victorieux des partisans des Plantagenets dans le sud-ouest ou sous Philippe III et Philippe IV, « si opposition il y a, elle se fait plus discrète, jusqu'aux liges du début du XIV^e siècle¹⁹⁷⁶ ». Toutefois, la poursuite de la politique de Saint Louis par Philippe le Bel en des temps de guerre et de difficultés économiques provoqua le réveil de la noblesse. La réaction fut toutefois inhomogène sur l'ensemble du pays. L'ancienne noblesse francilienne resta-t-elle fidèle au roi, intégrée dans sa clientèle royale, pendant les crises du XIV^e siècle, les liges nobiliaires, l'invasion anglaise, la capture du roi Jean II et la reconquête menée par Charles

¹⁹⁶⁹ C'est en tout cas la conclusion de notre prédécesseur Nicolas Civel, N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p. 415.

¹⁹⁷⁰ John W. BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement : les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, traduit par Béatrice Bonne, Paris, Fayard, 1991, p. 453.

¹⁹⁷¹ *Ibid.*, p. 456-457.

¹⁹⁷² *Ibid.*, p. 463.

¹⁹⁷³ Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1996, p. 534-535.

¹⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 676-677, p. 693-694.

¹⁹⁷⁵ *Ibid.*, p. 535. Jacques Le Goff intitule même son chapitre « Le roi de l'Île-de-France ».

¹⁹⁷⁶ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 24-26.

V ? Ses relations avec le roi furent-elles des relations clientélaires lâches ? Ou bien la noblesse accepta-t-elle la transformation de ces liens de clientèle en relations de sujétion et d'obéissance à la souveraineté royale, ce qui illustrerait l'idéologie d'un parti du roi de France supérieur aux autres ?

3.1 La fidélité de l'ancienne noblesse francilienne de Philippe Auguste à Charles V : de bonnes conditions pour la naissance du parti francilien royal

3.1.1 Le mouvement de résistance des anciens nobles franciliens contre les premières ligues nobiliaires provinciales

Les ligues nobiliaires de 1314-1315 s'organisèrent d'abord contre le roi de France pour exiger de lui l'arrêt de la levée de l'impôt pour l'ost de France¹⁹⁷⁷. Le roi Philippe le Bel imposa effectivement à tout individu non noble du royaume un subsidie pour l'ost. Les nobles devaient répondre à la convocation pour l'ost. S'ils ne le pouvaient ils devaient s'acquitter du paiement d'une certaine somme : même les vieillards, les veuves et les ecclésiastiques devaient se soumettre au roi. Or la campagne de Flandre fut décevante pour les nobles qui avaient beaucoup dépensé pour s'équiper car elle fut écourtée par la diplomatie de Marigny. Ce dernier parvint à conclure une paix alors même que les subsides continuaient à être levés, provoquant en cela un mouvement de protestation de la population. Cette dernière réclama l'arrêt des subsides et la révocation de Marigny et des conseillers du roi accusés de détourner l'argent des impôts pour leur propre profit¹⁹⁷⁸. Les premières ligues formées par les nobles, le clergé et le peuple se trouvaient dans le nord et dans l'est en novembre 1314. Le 24 novembre, les ligues provinciales étaient ainsi constituées¹⁹⁷⁹. Les Bourguignons s'organisèrent en assemblée et s'allièrent avec d'autres provinces pour s'opposer à la levée et résister au roi. Philippe le Bel décida d'arrêter la levée des subsides. La grogne reprit cependant sous Louis X. À l'arrêt des levées s'ajoutèrent d'autres demandes comme la réformation du royaume, l'arrêt du prélèvement des impôts, le respect des privilèges nobiliaires et la défense des honneurs, libertés et franchises nobiliaires¹⁹⁸⁰. Ces ligues rassemblèrent des nobles originaires de Bourgogne, de Champagne, du Forez, du

¹⁹⁷⁷ André ARTONNE, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315*, Paris, F. Alcan, 1912, p. 13.

¹⁹⁷⁸ *Ibid.*, p. 17-18.

¹⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 21.

¹⁹⁸⁰ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 65-67.

Vermandois, du Beauvaisis, de Normandie, du Ponthieu et de l'Artois. Ces derniers reçurent toutes des chartes provinciales¹⁹⁸¹.

Mais, si le mécontentement général est grand, l'étendue des protestations varia en fonction de la province. Les réclamations étaient divisées et le cahier des doléances n'était pas commun à l'ensemble des alliances, ce qui empêcha les nobles d'acquiescer une grande charte analogue à la charte anglaise¹⁹⁸². Surtout, l'Auvergne et l'Île-de-France ne figurent pas dans ces alliances. À cela nous posons deux hypothèses. Les nobles franciliens, et parmi eux les anciens nobles, ne pouvaient s'organiser entre eux pour mettre en place des assemblées de protestation : cela soulève donc la question de la cohérence du groupe nobiliaire francilien incapable de se réunir, plutôt divisé entre grands seigneurs et anciens nobles de plus basse extraction. De plus, l'ancienne noblesse côtoie les princes et les grands officiers qui forment le conseil des « royaux », où furent justement examinées les déclarations des alliés¹⁹⁸³. Ils gouvernent le royaume avec le roi qui se trouve être aussi le suzerain direct pour nombre d'entre eux. La puissance royale empêche alors toute velléité d'autonomie. Or l'Île-de-France médiévale demeura fidèle au roi de France, à l'image toujours des seigneurs de Trie. Chevalier du roi, panetier puis grand chambellan de France sous Philippe IV le Bel¹⁹⁸⁴, Mathieu de Trie seigneur de Fontenay œuvre encore sous Philippe V le Long comme commissaire et conseiller du roi¹⁹⁸⁵. Son neveu, Mathieu de Trie, maréchal¹⁹⁸⁶, seigneur de Vaumain, se trouve au conseil étroit du roi¹⁹⁸⁷, dans le cadre duquel il s'oppose à Robert d'Artois et se lie avec le parti opposé bourguignon de la reine. Il reste fidèle au roi et combat les rebellions nobiliaires de l'Artois et de la Picardie¹⁹⁸⁸. En fait, les anciens nobles franciliens participant à l'établissement des institutions royales et œuvrant à proximité du roi, comment

¹⁹⁸¹ Le bilan des provinces des ligueurs du mouvement de 1314 est complet, car André Artonne a pu reconstituer l'ensemble des actes contenus à l'origine de la layette J 434 intitulée « Ligue des nobles » (Pièces n° 1 à 10). Louis X avait ordonné à Charles de Valois de lui faire remettre les alliances des pays dont il avait la liste, et ces actes constituent la réponse à son ordre. Les actes reconstitués sont au complet d'après l'inventaire de leur entrée dans les archives des Valois. Voir A. ARTONNE, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315*, *op. cit.*, p. 1-7.

¹⁹⁸² *Ibid.*, p. 25.

¹⁹⁸³ *Ibid.*, p. 56.

¹⁹⁸⁴ Archives nationales, JJ 38 fol. 81v°-82 n° 180.

¹⁹⁸⁵ P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, *op. cit.*, vol. 2, p. 52.

¹⁹⁸⁶ *Ibid.*, vol. 2 p. 120.

¹⁹⁸⁷ Voir D. PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, *op. cit.*, notice n° 306. Voir aussi R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, *op. cit.*, p. 126, et Archives nationales JJ 75 n° 4, lettres rédigées au Bois de Vincennes, par lesquelles Philippe VI défend à Paris, tant sur les habitants de cette ville que sur les marchands qui la fréquentent sans aucune exception, toutes prises de vivres et de chevaux en faveur de son hôtel, de celui de la reine ou de ses enfants. (Par le roy, présent entre les autres, monseigneur d'Alençon, de Bourbon, le sire de Noiers, Vous et le mareschal de Trie). Voir aussi Archives nationales JJ 74 n° 94 ; JJ 75 n° 4, n° 253, n° 270.

¹⁹⁸⁸ Il est d'ailleurs chargé de la destruction du château de Renty, voir P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, *op. cit.*, p. 189-190, BnF ms. français 20363, fol. 119 : d'après la chronique Mathieu de Trie guerroya un an et demi. Voir aussi Archives nationales, JJ 59 n° 392.

pouvaient-ils se rebeller contre lui alors qu'ils travaillaient à l'exécution du programme royal ? À la différence des provinces, l'Île-de-France médiévale ne contient pas de particularismes locaux puisque le pouvoir en place dans la région commence à imposer une hégémonie à caractère francilien sur l'ensemble de la France. La province centrale commence à se distinguer donc de ses voisines.

Un deuxième mouvement d'opposition à la royauté vit le jour lors de l'accession de Philippe VI au pouvoir. Même si, à cette période, « beaucoup de nobles étaient entrés dans la vassalité directe du roi¹⁹⁸⁹ », la succession fut contestée par les Évreux-Navarre, avec tout d'abord Philippe comte d'Évreux qui épousa Jeanne la fille de Louis X le Hutin, puis leur fils Charles le Mauvais qui demanda l'héritage de la couronne de France. Le parti navarrais se constitue, réclamant des réformes et la défense des privilèges de la noblesse face à la montée de la puissance de la souveraineté royale qui empiète sur les prérogatives nobiliaires. Elle fut aussi contestée par le roi d'Angleterre qui dénonçait la légitimité du pouvoir des Valois¹⁹⁹⁰. Si des anciens nobles ont rejoint le parti navarrais comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, la noblesse héréditaire francilienne possessionnée au cœur du domaine royal, imbriquée dans les réseaux de clientèle et de féodalité du roi de France, prend-elle part elle aussi dans son ensemble à ce vaste mouvement de réforme ? Soutient-elle le parti navarrais ?

3.1.2 Le soutien au roi malgré la demande de réformes - une lutte résolue contre le parti navarrais.

À partir de 1350, l'ensemble de la noblesse du royaume souhaite ardemment revenir au temps de Saint Louis et s'affranchir du carcan de la monarchie. Elle veut reprendre ses droits, ses privilèges et ses libertés pour pouvoir mener son mode de vie nobiliaire dominé par le droit des armes. Elle demande au roi que la nomination des officiers se fasse suivant le mode de l'élection et non suivant les faveurs royales. Elle aspire à ce que l'impôt soit réduit pour que le roi puisse vivre du sien, que la monnaie soit stable, que leur état de noblesse soit maintenu avec un statut particulier et un mode de vie spécifique¹⁹⁹¹. Pourtant, ce sont tout d'abord des anciens nobles franciliens qui s'opposent au parti navarrais mené par Philippe d'Évreux-Navarre. En novembre 1356, après la défaite de Poitiers qui vit le décès de son frère aîné Jean, Robert de Clermont fils de Raoul II de Clermont et de Jeanne de Chambly, lieutenant du duc de Normandie, fut victorieux contre les partisans de Philippe d'Évreux-Navarre aidé en cela de Godefroy de Harcourt qui s'opposait au parti du roi de France depuis

¹⁹⁸⁹ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 73, 84.

¹⁹⁹⁰ *Ibid.*, p. 85.

¹⁹⁹¹ R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, op. cit., p. 62.

la décapitation de son neveu le comte de Harcourt. Il fut cependant assassiné le 22 février 1358 lors de la Jacquerie¹⁹⁹².

Dans la crise de 1356-1358 qui s'ensuivit, deux partis s'opposèrent également, le parti d'Etienne Marcel et de Charles de Navarre- contre le roi. Dans le chapitre précédent, nous avons rétabli la liste des partisans franciliens du parti navarrais. S'ils sont encore nombreux à arborer les livrées de Philippe d'Évreux-Navarre, le père de Charles le Mauvais, ce dernier n'est guère soutenu par les Franciliens. Certes, s'ils furent nombreux dans l'hôtel de Philippe d'Évreux-Navarre en 1357, la noblesse réformatrice domine, mais elle n'est pas francilienne¹⁹⁹³. Le 8 mars 1357, Renault de Trie partisan du roi de Navarre est élu réformateur pour tout le royaume par les États, comme « sage, loyaux et expert » pour faire enquête sur tous les officiers du roi¹⁹⁹⁴. Mais le reste de l'ancienne noblesse francilienne n'intègre pas le conseil ni les institutions mises en place suite à la réaction nobiliaire menée par Charles le Mauvais. Ils ne rallient plus le mouvement de réforme et le parti navarrais après la bataille de Cocherel, contrairement aux Normands qui restent encore bien présents. Quasiment aucun ancien noble d'Île-de-France ne se trouve dans les différentes archives consultées par Raymond Cazelles¹⁹⁹⁵ ou Philippe Charon¹⁹⁹⁶. Face à la Jacquerie menée contre les nobles, vivement critiqués pour leur défaite à Crécy et à Poitiers¹⁹⁹⁷, ces derniers rejoignirent rapidement le parti du roi de France et de celui de son fils, le régent. La défense de la royauté fut notamment illustrée dans la garde de la reine et des proches du duc Charles à Meaux par deux seigneurs franciliens importants, Philippe II d'Aunay et Louis de Chambly, tous les deux anciens chambellans du duc de Berry. Louis de Chambly succomba d'une flèche dans l'œil¹⁹⁹⁸. L'ancienne noblesse francilienne avait besoin de lui pour justifier son action.

¹⁹⁹² PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., p. 90, et note n° 1. La famille de Clermont paya un lourd tribut à la Jacquerie, puisqu'un neveu du défunt Jean de Clermont-Nesle, Raoul de Clermont-Nesle, seigneur de Tartigny et de Paillart, fils de son frère Raoul de Clermont-Nesle seigneur de Paillart, mourut agressé par les Jacques à Saint-Leu d'Esserent le 28 mai 1358, *Ibid.*, p. 177, et note n° 6.

¹⁹⁹³ R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, op. cit., p. 270-271. Dans la liste de cinquante conseillers, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, nous ne comptons que le comte d'Étampes, Mathieu de Trie, et Jean de Nanteuil comme noble ecclésiastique.

¹⁹⁹⁴ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., p. 77.

¹⁹⁹⁵ Comme Raymond Cazelles l'indique dans son ouvrage R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, op. cit., p. 85, et en particulier, Raymond CAZELLES, « Le Parti navarrais jusqu'à la mort d'Etienne Marcel : communication de M. Raymond Cazelles », *Bulletin philologique et historique*, vol. 2, 1960, p. 839-869 ou Denis-François SECOUSSE, *Recueil de pièces servant de preuves aux Mémoires sur les troubles excités en France par Charles II, dit le Mauvais*, s.l., Durand, 1755, p. 584-585 et p. 177-185.

¹⁹⁹⁶ Philippe CHARON, *princes et principautés au Moyen Âge : l'exemple de la principauté d'Évreux 1298-1412*, Paris, École des chartes, 2014. L'étude des provenances géographiques des nobles partisans du roi de Navarre montre que les Franciliens ne sont plus à ses côtés après la bataille de Cocherel.

¹⁹⁹⁷ Les anciens nobles franciliens payèrent assez cher le soulèvement de la Jacquerie. Outre les châteaux de la région perdus par Robert de Lorris à Chantilly ou par les Chambly, les pertes furent également conséquentes. Les représentants du lignage des Villiers-Saint-Paul furent d'ailleurs touchés lors de l'embuscade de Saint-Leu d'Esserent qui marqua le début de la révolte.

¹⁹⁹⁸ Siméon LUCE, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits*, Paris, A. Durand, 1859, p. 165.

Le roi avait besoin des spécialistes de la guerre pour remettre de l'ordre dans le pays¹⁹⁹⁹. À la bataille de Cocherel qui vit la défaite des Navarrais, le héraut Faucon, héraut du roi d'Angleterre, renseignait Froissart sur l'évolution de la bataille et sur la composition des forces françaises menées par Bertrand du Guesclin. Aucun Francilien n'est évoqué dans la liste des combattants français²⁰⁰⁰. Or Charles duc de Normandie est en train de se diriger vers Reims pour être sacré. Après la mort de Jean II le Bon, si Charles a dû attendre un mois avant d'être reconnu roi par les pairs et de s'engager à poursuivre la politique de son père envers les corps constitués et la noblesse du royaume, le sacre lui donne la légitimité tant attendue. Les anciens nobles franciliens n'étaient pas présents à Cocherel. Ils devaient donc en toute logique assister au sacre de leur roi, leur nouveau maître, à l'image de Guillaume de Melun, même si ce dernier était archevêque de Sens.

Cette fidélité à toute épreuve fut également illustrée par la participation des nobles à l'ordre royal de chevalerie, l'ordre de l'Etoile, dont l'insigne²⁰⁰¹ fut attribué bien longtemps après la mort de son fondateur Jean II le Bon.

3.1.3 Le prix du sang : l'ordre de chevalerie de l'Etoile mort-né.

En réaction aux critiques de couardise et de lâcheté portées contre la noblesse, notamment après la défaite de Crécy, les statuts de l'ordre rédigés à sa naissance, les 5 et 6 janvier 1352, ont imposé à ses membres de ne pas reculer au combat. Si cette initiative n'est pas étrangère à la volonté royale de s'attacher la noblesse du pays et les courtisans pour renforcer son assise, il semblerait que Jean II le Bon ait voulu surtout reprendre à son compte les thèmes courtois du regroupement des chevaliers autour de la Table ronde et de sa propre personne et se faire admirer des dames²⁰⁰². Les noms de quelques seigneurs franciliens accompagnant le roi Jean II Le Bon et ses quatre enfants montrent que le roi a choisi les cadres de l'hôtel et de l'armée royale : Jean de Châtillon grand-maître de l'hôtel, le sire d'Andresel chambellan du roi, Jean de Clermont maréchal de France, Jean II vicomte de

¹⁹⁹⁹ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 87.

²⁰⁰⁰ JEAN FROISSART, *Oeuvres*, vol. 6/26, éd. J.B.M.C Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, V. Devaux, 1867, p. 411-446.

²⁰⁰¹ L'étoile de l'ordre est considérée comme un insigne par Laurent Hablot. Les sources n'évoquent pas l'étoile comme une devise, « même si elle est devisée, c'est-à-dire décrite ». Voir Laurent HABLOT, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Martin Aurell et de Michel Pastoureau, Poitiers, Université de Poitiers, 2001, p. 18. Nous utiliserons donc le vocable d'insigne pour évoquer les symboles des ordres chevaleresques du XIV^e siècle.

²⁰⁰² Léopold PANNIER, *La noble-maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile : d'après les documents originaux*, Paris, A. Franck A. Aubry, 1872, p. 86-87.

Melun et Guy II de Nesle seigneur d'Offemont et de Mello, chambellan du roi et maréchal de France, accompagnés de quatre-vingts dix autres chevaliers²⁰⁰³.

Le 1^{er} avril 1351, Guy II de Clermont-Nesle combattit les Anglais et les Gascons, mais il fut fait prisonnier avec son frère Guillaume de Nesle et Arnoul Andrehem, l'autre maréchal de France²⁰⁰⁴. Il fut tué au combat de Mauron le 14 août 1352²⁰⁰⁵, annonçant avec sa disparition l'élimination d'une grande partie de l'ordre de l'Etoile et de ses chevaliers. Guillaume de Nesle perdit aussi la vie à Poitiers, dont le désastre fut provoqué en grande partie par l'ordre. De même, Jean de Clermont, maréchal de France, meurt à la bataille de Poitiers. Jean de Melun est fait prisonnier tout comme son frère Simon, son fils aîné Guillaume de Melun et le comte de Dammartin Charles de Trie²⁰⁰⁶. Pourtant, bien après la mort du roi, l'insigne est encore décernée par son fils Charles V. L'étoile orne par exemple le tombeau d'un des anciens nobles les plus fidèles de la dynastie des Valois, à savoir Robert le Gallois d'Aunay²⁰⁰⁷.

La défense de la monarchie face aux réformateurs, la participation au maintien du monopole de la justice et du maintien de l'ordre dans le royaume, la lutte contre les ligues nobiliaires, la participation aux institutions royales et aux cérémonies intimes de la famille royale montrent bien l'omniprésence de l'ancienne noblesse francilienne aux côtés des rois de France. De ces remarques découlent deux hypothèses. Soit les réseaux de vassalité franciliens, les réseaux de parenté et d'amis des officiers royaux œuvrent pour soutenir le patron qui entretient leur état de noblesse en retour. Dans ce cas, est-ce un parti spécifiquement francilien donc régional qui s'oppose ou qui s'allie aux partis des autres princes en fonction des aléas de la conjoncture politique ? Ou alors assiste-t-on à la genèse d'un parti du roi de France structuré et différencié des autres partis princiers, insufflé à l'origine par le roi lui-même utilisant sa clientèle comme vecteur de diffusion de l'idéologie royale quel que soit l'état de solidité de son autorité, pour faire accepter progressivement sa souveraineté à l'Île-de-France au début ? Un parti au-dessus des partis ?

²⁰⁰³ *Ibid.*, p. 95-96, p. 111-112.

²⁰⁰⁴ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., vol. 1 p. 31 et notes 1 à 3.

²⁰⁰⁵ *Ibid.*, vol. 1 p. 35 et note n° 2.

²⁰⁰⁶ *Ibid.*, p. 73.

²⁰⁰⁷ Jean ADHÉMAR, « Les Tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle. Tome 1 », *Gazette des Beaux-Arts*, vol. 84, 1974, p. 5-192 n° 84 et p. 177 n°993.

3.2 L'émergence d'un parti francilien royal ? Sa constitution sous Charles VI

Pour alimenter les arguments conduisant au postulat de l'émergence d'un parti, un témoignage important est évoqué : celui des partisans du roi Charles VI le servant à son chevet alors que le roi est malade, parmi lesquels les officiers royaux franciliens occupent une place significative. Ensuite sont décrites les premières actions des différents membres de ce parti pour défendre la nation France contre l'alliance anglo-bourguignonne. Puis la construction de l'image d'un parti au sein des anciens nobles franciliens émerge en réaction aux factions adverses menées par des princes étrangers à la province, dont il reste à définir la nature : parti francilien régional et régionaliste ou parti du roi de France²⁰⁰⁸ ?

Une œuvre particulière nous montre bien la fidélité de certains anciens nobles franciliens de l'entourage du roi à la personne même du roi Charles VI malgré sa folie. Il s'agit du *Songe véritable*, pamphlet politique présenté dans le chapitre d'évocation des sources de cette thèse. La biographie de ces hommes réalisée par Moranvillé, le commentateur et éditeur de cette œuvre, est donnée ensuite en annexe de l'édition. Nous reprenons ces biographies étendues à d'autres sources pour décrire dans une seconde partie les différents éléments de ce parti du roi de France, qui ne prit pas ce nom sous Charles VI, mais bien après sous Charles VII. Une troisième partie décline également les nobles à qui sera octroyée une livrée royale, symbole d'une « union presque intime du roi avec les hommes qui reçoivent ses signes et qui, en les acceptant, se donnent à lui²⁰⁰⁹ ? » En somme, un attachement inscrit sur le registre de l'amour et de l'amitié plutôt qu'un attachement à la fonction royale ?

3.2.1 L'ouvrage du songe véritable

Le *songe véritable* est à notre connaissance la seule source qui évoque réellement les maux du roi, et ceux qui l'entourent et qui endurent sa souffrance, les « hommes royaux, bons et loyaux », les hommes du parti du roi, dont beaucoup sont d'ailleurs ses chambellans et qui doivent certainement l'assister dans sa souffrance, qui le servent et qui lui sont fidèles. L'auteur sélectionne une liste des témoins des souffrances de Charles VI qui sont suffisamment âgés et de bonne renommée pour ne pas mentir sur l'état réel du roi. On ne peut donc pas les accuser de trahison ou de maltraiter le roi pour qu'il puisse souffrir autant.

²⁰⁰⁸ L'idée d'un parti royal est aussi issue de l'évocation par Dumolyn de « parti princier » pour nommer le parti bourguignon, tout comme il évoque le réseau que constituait la cour de France et le réseau du roi lui-même, ou ceux des grands princes comme ceux d'Orléans, de Berry et bien sûr de Bourgogne. Il précise d'ailleurs que « la cour bourguignonne doit avoir été le centre nerveux de tous les réseaux de l'État bourguignon », la même chose se produisant en Hollande voir J. DUMOLYN, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne », *op. cit.*, p. 318, 328.

²⁰⁰⁹ Nous nous sommes largement inspirés de la conclusion de Laurent Hablot sur le partage de l'emblématique, non du prince mais du roi. Voir L. HABLOT, *La devise, mise en signe du prince*, *op. cit.*, p. 774-775.

Tous ceulx cy à dire en saront²⁰¹⁰,
 Quant examinez en seront,
 Et maint autre que nommeroie
 Encores bien, se je vouloie
 Maiz me semble que doit souffire,
 Car on ne sauroit mieux eslire,
 Que sont ceulx cy que vous devis, v. 580
 Car assez grant aage ilz ont
 Et de bonne renommée sont.
 Et quant ne sont point accusés
 De nul mal faire, refusés
 Ne doivent estre selon droit.

Pour l’auteur du *songe véritable*, les individus qu’il nomme entre les vers 520 et 544 du poème correspondent aux membres du premier cercle du roi, ceux qui connaissent son mal puisqu’ils le servent à chaque instant au plus près. Ils en sont « les bons témoins », les meilleurs « qu’on ne sauroit mieux eslire ». Ils sont dignes de confiance car ils ont l’expérience et la bonne renommée avec eux. Ils servent au mieux leur roi et ne peuvent être accusés de « mal faire » parce qu’il ne guérit pas car ils mettent tout en œuvre pour le soutenir. Ce sont donc les témoignages de ces individus que « Commune renommée » utilise pour informer Souffrance de l’état du roi Charles VI²⁰¹¹. Elle les oppose aux serviteurs de Faux gouvernement menés par le grand maître d’hôtel Jean de Montaigu²⁰¹². L’auteur d’ailleurs insiste sur le luxe, le raffinement et la magnificence du château de Marcoussis, la demeure du grand maître (v. 1075-1164), sur les dépenses folles engagées pour les mariages de ses filles (v. 1183-1196), sur les nombreux dons qu’il octroie à ses amis et sur les nombreuses fêtes qu’il organise en leur honneur (v. 1197-1210). Il se pose la question de l’origine de tous ces financements. Il dénonce alors dans la foulée « les compaignons » de Montagu, toute une liste de parvenus dont le luxe insolent contrastait avec la maladie du roi²⁰¹³. Il accuse Raymond Raguier d’avoir payé « malvaisement » « moult terres » et dénonce « ceulx qui ont baillé le conroy de la despence vostre Roy » (v 1251-1252) : les évêques de Noyon et de Besançon, l’archevêque de Sens, les financiers Arnoul Boucher,

²⁰¹⁰ *Le Songe véritable, pamphlet politique d’un Parisien du XV^e siècle*, éd. Henri Moranvillé, Paris, imprimerie de Daupéley-Gouverneur, 1891, p. 30, vers 577 à 586.

²⁰¹¹ À la fin de la liste des individus proches du roi, Commune renommée parle à Souffrance. *Ibid.*

²⁰¹² *Ibid.*, p. 32.

²⁰¹³ *Ibid.*, p. 9.

Milet Baillet, Macé Héron, Basqueville, Jacques l'Empereur, Guy Chrestien, George de Meseray, Raoul d'Auquetonville, Sanglier (v.1255-1270), Alexandre Le Boursier et les nobles Charles d'Ivry et Guillaume IV de Melun sire de Melun comte de Tancarville. Les ducs Jean de Berry, Louis d'Orléans et la reine font également l'objet des attaques du pamphlet du songe véritable.

En opposition de cette liste de profiteurs des maux du roi Charles VI, l'auteur donne une liste complète des témoins du mal de Charles VI contenue dans les vers suivants, témoins dont nous allons ensuite amorcer l'étude, en estimant la part des anciens nobles franciliens et des princes par rapport aux autres officiers.

Le premier seigneur mentionné n'est autre que Pierre de Navarre comte de Mortaing et second fils de Charles le Mauvais²⁰¹⁴, un chevalier ami très fidèle de Charles VI avec qui il a été élevé. Puis se succèdent quelques seigneurs franciliens comme Robert le Gallois d'Aunay, Pierre d'Aumont, Jacques de Montmorency, Charles de Chambly, Gasce de Bouconvilliers, Bruneau de Saint-Clair, Charles de Soicourt seigneur de Mouy, Robert de Châtillon et Charles d'Ivry seigneur d'Oissery. Les partisans du roi malade partagent les mêmes caractéristiques : une fidélité ancienne à toute épreuve, une proximité du roi dans le cadre de son hôtel, une absence d'esprit partisan, l'aspiration à défendre la concorde du royaume et à apaiser les querelles des princes. Cette description du cercle des anciens nobles franciliens fidèles à la continuité de la royauté souveraine, malgré la santé déclinante de son représentant, constitue à nos yeux la preuve évidente de la naissance et du développement d'un parti du roi de France centrée sur la défense de l'idéologie de la souveraineté royale comme seule source légitime d'autorité. Ses membres entrent fréquemment en action.

Or regardés, dame Souffrance v. 520

De vostre Roy la gouvernance:[..]

Je m'en rapporteray au dit

De maint preudome et chevaliers

Et d'aucuns autres, tous premiers

Au seigneur de Mortaing, qui scet

Comme l'estat du Roy dechiet ;

A Harecourt et à Preaulx, bons et

Et à Colart de Caleville v. 540

Des Essars Philippe et Pierre

A Saint Cler et à Aveny

Que pas ne doy mettre en oubly ;

Hangest et Loys le Daulphin,

Avec eux messire Guerin

De Loris et Bouconvillier ?

Que je ne doy pas oublier ;

A Burel, à messire Girart

²⁰¹⁴ Ibid., p. 191-192.

<i>loyaux ;</i>	De Grantval et aussi à Giffart	
<i>Qui sont tous deux hommes royaux ;</i>	A messire Adam de Gaillon	v. 550
<i>A Cousans, au Galoys d'Aunoy,</i>	Et à Robert de Chastillon,	
Que oublier pas je ne doy ;	Philippot de Juilly et Gauvain ;	v. 530
A Aumont, à Montmorency,	Tiebault de Fay et Gaugain ;	
Et à Charles de Chambely [...]	Pierre de Faignon et Gravelle	
A Mauny, aussy à la Roche	En scevent bien dire nouvelle	
Qui scevent comment le fait loche	Ragnault Gaillonnet et Grantcourt	
A Esneval et à Danpierre	Qui livrent le pain à la court	
A Briençon et à Mouy,	Guillaume des Prez et Trousseau	
Et à sire Regnault de Douy,[...]	En diroient bien de nouveau	
A la Heuse et à Heugueville		

3.2.2 Le parti en action : la défense de la souveraineté royale, des symboles royaux, de l'intégrité du royaume et de la paix sociale

Beaucoup de ces membres ont surtout une tradition familiale de serviteurs de la royauté originaires du pays de France, de la vallée de l'Oise ou de la zone frontière de la forêt de Thelles avec le Beauvaisis, à l'exemple de Pierre d'Aumont. Si le lignage d'Aumont fait exception car, étrangement, il n'apparaît pas dans les registres de Philippe Auguste, son plus lointain ancêtre a participé à la cinquième croisade sous Saint Louis. Pierre d'Aumont sert les rois de France depuis Jean II le Bon alors qu'il était duc de Normandie en 1349. Chambellan de Charles V, conseiller sous Charles VI, il soutient fidèlement les rois de France successifs jusqu'à sa mort en 1414 après cinquante-cinq ans de participation à la cour²⁰¹⁵. Le lignage constitue donc un pilier de la monarchie française au service héréditaire de l'idéologie royale, révérée sous le signe de Clovis, le saint fondateur de la monarchie, auquel on associe la sainte ampoule, le lys et l'oriflamme²⁰¹⁶. L'oriflamme, ce don de Dieu au roi qui a donc reçu le privilège donné du ciel de le conserver²⁰¹⁷, est porté en juillet 1397 par Pierre d'Aumont, chargé de veiller sur ce grand oriflamme symbole de la royauté. Il s'agit là d'un très grand honneur, un privilège et une reconnaissance de sa fidélité sans faille à la fonction royale. Trois autres porte-oriflammes furent d'origine francilienne. Le grand maître d'hôtel Pierre de

²⁰¹⁵ *Ibid.*, p. 92-93.

²⁰¹⁶ C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, op. cit., p. 16.

²⁰¹⁷ *Ibid.*, p. 226-227.

Villiers de l'Isle-Adam le porta depuis 1372 jusqu'à la mort du roi Charles V, notamment pendant l'expédition de Roosebecke le 27 novembre 1382²⁰¹⁸. Ensuite, le roi avait procédé à quelques nominations à des offices de la cour : Pierre d'Aumont devient garde de l'oriflamme et succède à Guillaume des Bordes. À la fin de la guerre, Hutin d'Aumont ramena lui-même l'oriflamme à l'abbaye de Saint-Denis dans la chambre du trésor qui conserve les ornements royaux²⁰¹⁹. Juste avant de partir en guerre contre son oncle, Charles VI se plia au cérémonial adapté. Il se rendit de Notre Dame à l'abbaye de Saint-Denis avec son fils aîné le duc de Guyenne, y entendit la messe et pria le glorieux martyr d'intercéder pour obtenir la victoire. Il prit sur l'autel la bannière du saint martyr appelé oriflamme qu'on n'avait pas encore commencé à déployer depuis le début de la guerre civile. Puis l'oriflamme fut confié à Pierre d'Aumont qui prêta le serment de le défendre sur sa vie²⁰²⁰. Étant âgé, on lui adjoignit un autre ancien noble francilien, messire de Saint-Clair. Ce lignage était aussi prestigieux et ancien que celui des d'Aumont et possédait également une longue tradition de service auprès de la monarchie. Bruneau de Saint-Clair²⁰²¹, maître d'hôtel de Charles VI à partir de la fin de 1403 ou du début de 1404, devint ensuite garde de la Bastille puis prévôt de Paris à la fin du mois d'octobre 1410. Il ne fut pas le seul dans sa famille à servir le roi puisque Pipernel de Saint-Clair fut écuyer tranchant du roi en 1387. Pierre d'Aumont rapporta ensuite l'oriflamme à Saint-Denis après la guerre²⁰²². Plus tard, il fut choisi pour aider le sire de Bacqueville dans cette même tâche²⁰²³. Le petit-fils de Pierre IV, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam, le porte lors de la rencontre de Montépilloy du 15 août 1429, où les forces de Charles VII aux Anglo-Bourguignons se font face, mais il n'y a pas eu de combat.

La mission de conservation des symboles de la royauté n'est pas l'objectif unique de ce parti. Il faut noter que ses membres participèrent activement à la paix et la concorde civile, à la défense du bien commun, objectif que dut poursuivre le souverain comme ses plus anciens serviteurs.

Après l'assassinat du duc Louis d'Orléans par Jean sans Peur et le discours de justification du meurtre du duc par Jean le Petit, le 8 mars 1408, une cérémonie de pardon mutuel est organisée avec le roi, alors en période de rémission. Un traité de pardon mutuel et d'amitié est juré par le roi, la reine, les différents princes. Des lettres de rémission sont

²⁰¹⁸ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 1, p. 95.

²⁰¹⁹ *Ibid.*, vol. 2, p. 547.

²⁰²⁰ *Ibid.*, vol. 4, p. 631-633.

²⁰²¹ *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 208-210.

²⁰²² MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 4, p. 727.

²⁰²³ *Ibid.*, vol. 5, p. 287.

données pour le duc de Bourgogne et ses successeurs. Dans la liste des témoins de l'apposition du sceau royal sur les lettres se trouvent Pierre d'Aumont, Robert le Gallois d'Aunay., Charles d'Ivry et Jacques de Châtillon seigneur de Dampierre²⁰²⁴. Tout comme les d'Aumont, les Aunay²⁰²⁵ constituent un ancien lignage et servent les comtes de Dammartin et les rois de France depuis le XII^e siècle. Ainsi font-ils tous partie des plus proches officiers du Roi, chargés de garantir le traité d'amitié censé rétablir la paix et la tranquillité dans la lignée royale. Ils deviennent donc des représentants de la défense du roi mais aussi de la sauvegarde de l'État et de la paix dans le royaume. Ont-ils pu accéder à cette place car on les savait intègres et neutres dans la querelle des partis ?

Des anciens nobles franciliens participent au conseil royal, tout comme d'autres nobles issus des autres régions, et montrent leur volonté de défendre la concorde civile. Ils accompagnent le roi de France dans son action de rétablissement de l'ordre royal, lors des événements qui déchirent les princes et accélèrent la guerre civile à partir du 15 avril 1410. Les ducs de Berry, Bretagne, Orléans, les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac s'unissent pour prendre les armes et constituent la ligue de Gien. Le parti armagnac est formé tout comme l'est le parti bourguignon : « Les princes, les clercs, les villes seront sollicitées pour entrer dans ces ligues, conclure des alliances, prêter des serments. L'engrenage de la guerre civile se met à tourner ». Mais, à la mi-juillet, le roi reprend ses esprits et une ordonnance royale interdit aux sujets du roi de s'armer, même pour obéir à leur seigneur, prince de sang compris²⁰²⁶. Il rédige une lettre pour rétablir la paix et la concorde en son Conseil, dans lequel se trouve Le Gallois d'Aunay en compagnie de Guichard Dauphin le grand maître d'hôtel, Pierre II d'Orgemont, le duc de Bourgogne, le duc de Guyenne et le roi de Navarre. Cette lettre est envoyée à de nombreuses villes de France et nous en avons récupéré la trace à Senlis.

Le capitaine de cette ville la reçoit datée du 19 août²⁰²⁷. Cette lettre signale que des grands seigneurs du lignage du roi de France, donc de l'entourage des princes déjà nommés, rassemblent des gens d'armes en plusieurs parties du royaume et dans le domaine royal. Elle évoque donc l'enrôlement des troupes de la ligue de Gien mais peut-être aussi des troupes recrutées par le parti bourguignon. Le roi ne précise pas l'identité des grands seigneurs et se

²⁰²⁴ *Chronique des Cordeliers ou Chronique anonyme du règne de Charles VI*, éd. Louis Douët d'Arcq, à la suite de la *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, vol. 6, Paris, Vve de J. Renouard, 1862, p. 198-199.

²⁰²⁵ Robert le Gallois d'Aunay est fils de Philippe II Le Gallois d'Aunay. Philippe fut chambellan de Charles V lorsque ce dernier était duc de Normandie puis roi. Philippe devint maître d'hôtel à partir du 13 novembre 1361. Son fils Robert était conseiller et chambellan du roi Charles VI et grand maître des eaux et forêts le 12 mai 1413.

²⁰²⁶ Françoise AUTRAND, *Charles VI : la folie du roi*, Paris, Fayard, 1986, p. 443.

²⁰²⁷ Bibliothèque municipale de Senlis, fonds Afforty tome XX, fol 279.

positionne donc au-dessus des partis. Conscient, il soulève le risque de destructions pouvant être provoquées par l'engagement de telles bandes armées et précise donc sa crainte de la guerre civile. Il demande alors au bailli et capitaine de la ville de Senlis d'ignorer tout commandement ou mandement venant de qui que ce soit, aussi bien de seigneur de grand lignage ou de sang royal que d'officier royal, adressé au bailli pour faire rentrer des gens d'armes ou des arbalétriers dans la ville. Ainsi se méfie-t-il aussi de ses propres officiers royaux dont certains œuvrent pour l'un ou l'autre des partis. Le mode de recrutement est donc précisément décrit : des gens d'armes aux couleurs des partis investissent la ville en armes pour enjoindre les habitants de grossir les rangs de la faction incriminée. Le roi enfin précise que seules les troupes envoyées par lui, munies de lettres scellées de son sceau et passées au Grand Conseil (ceci peut-être pour éviter les faux ?) ou les propres hommes du bailli accoutumés de le faire sont autorisés à participer aux gardes et guets de la ville. Le roi enfin l'oblige à respecter ces règles et l'incite à le servir sous peine d'être puni de manière exemplaire. Il veut signifier par cela que son autorité pleine et entière est rétablie et qu'il entend bien l'assurer.

Cependant, les efforts de Charles VI pour arrêter la guerre n'aboutissent pas puisque les armées des princes convergent sur Paris. Pourtant, le 2 novembre 1410, la paix de Bicêtre entre les partis est conclue. La paix est jurée et les princes retournent sur leurs terres. Or, au printemps 1411, les deux camps remobilisent leur troupe. De nouveau, Charles VI redevenu lucide tente de retrouver la paix. Le 14 juillet 1411, le duc d'Orléans et ses frères lancent le manifeste de Jargeau et envoient leur défi le 18 juillet à Jean Sans Peur. Pourtant, le roi, depuis le début du mois de juillet, ordonne à la reine et au duc de Berry de négocier avec les princes d'Orléans pour rétablir la concorde entre les ducs, notamment avec Jean sans Peur le maître de Paris. Les Orléans adressent une liste de diplomates avec lesquels ils espèrent « pouvoir s'ouvrir en toute sûreté ». Dans cette liste, outre le connétable²⁰²⁸, le chancelier Arnaud de Corbie et le maréchal de France Jean II de Rieux, le grand-maître d'hôtel Guichard Dauphin et le grand-maître des eaux et forêts Pierre des Essarts, les sires d'Aumont et d'Offémont sont cités²⁰²⁹. Pierre d'Aumont est ainsi reconnu comme un noble ayant la confiance de l'ensemble des partis en présence, étant en somme au-dessus des partis, et capable de mettre en œuvre le désir le plus cher du roi, apaiser la querelle des princes²⁰³⁰. Quant à Robert le Gallois d'Aunay et Charles de Chambly, assistés du sire d'Offémont, ces

²⁰²⁸ Le connétable au début de l'année 1411 est Charles d'Albret. Il est destitué le 5 mars 1411 et remplacé par Waléran III de Luxembourg-Ligny.

²⁰²⁹ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 4, p. 441.

²⁰³⁰ Moranvilliers affirme ainsi que « On avait une telle confiance en Pierre d'Aumont à la cour que le duc de Berry et la reine en 1411 le désignèrent parmi les personnages dont ils désiraient l'intervention pour apaiser la querelle des princes », d'après *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 93.

derniers sont envoyés avec d'autres personnes notables pour juger des réclamations des bourgeois qui se plaignaient d'avoir été injustement dépouillés de leurs biens comme armagnacs. Le trésor royal étant épuisé, ils espèrent aussi pouvoir commuer les peines criminelles en amendes pécuniaires²⁰³¹. Mais ils se chargent aussi d'une fonction d'apaisement des esprits et de justice au-dessus des partis. Charles de Chambly, avec qui Robert le Gallois d'Aunay apparaît dans de nombreuses sources, descend lui aussi d'une famille de serviteurs royaux très ancienne²⁰³². Il est chambellan de Charles VI à partir de 1396.

Tableau 16 : liste des anciens nobles franciliens cités dans le *songe véritable*

Référence du vers du songe véritable (1-3174)	Nom du lignage	Nom de baptême	Carrière
531	AUMONT	Pierre d' (dit Hutin)	conseiller et premier chambellan de Charles VI
529	AUNOY	Robert d' (dit le Galois)	
545	BOUCONVILLIERS	Gasce de	écuyer et panetier du Roi
532	CHAMBLY	Charles de	militaire, capitaine de Viviers-en-Brie
535	CHÂTILLON	Jaques de	sire de Dampierre, fils aîné de Hue de Châtillon, partisan du duc de Bourgogne
550	CHÂTILLON	Robert	chambellan de Charles VI
538	DOUY	Regnaut de	seigneur de Briançon, chambellan du roi Charles VI
551	DREUX	Gauvain de	maître d'hôtel de Charles VI
2819	EVREUX	Louis d'	comte d'Etampes
552	FAIX	Thibaut de	valet tranchant du Roi
544	FRANCE	Louis de	dauphin
544	HANGEST		
1261	IVRY	Charles d'	
551	JUILLY	Philippot de	écuyer, valet tranchant de Charles VI
213	ORGEMONT	Pierre d'	évêque de Paris
557	PREZ	Guillaume de	échanson du Roi
567	REUILLY	Jacques de	président des requêtes du Palais
541	SAINT-CLER	Bruneau de	chambellan du Roi, maître d'hôtel, prévôt de Paris
537	SOICOURT	Charles de	seigneur de Moy, capitaine du château de Creil

D'autres nobles chevaliers proches de Charles VI s'entendent également avec l'ensemble des partis. En septembre 1411, devant l'avancée des Armagnacs, Bruneau de Saint-Clerc est rétabli dans sa fonction de grand-maître d'hôtel. Sur ses conseils, Robert de Châtillon est chargé de missions indispensables pour la survie de la capitale comme le ravitaillement de la ville par la Marne²⁰³³ ou la défense de la ville de Saint-Denis par le

²⁰³¹ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 4, p. 605-607.

²⁰³² *Le Songe véritable*, pamphlet politique d'un Parisien du XVe siècle, op. cit., p. 113-115.

²⁰³³ BnF, ms. Clairambault 151, pièces n° 40, 41.

conseil royal pour faire face aux princes insurgés²⁰³⁴. Robert de Châtillon, chambellan du roi dès 1405, est bien un représentant de la branche des seigneurs franciliens de Châtillon puisqu'il possède les seigneuries de Brye-sur-Marne et de Douy²⁰³⁵. En 1410-1411, il accompagna le roi de Sicile à Rome²⁰³⁶. Alors qu'il suivait très certainement le parti d'Orléans, il s'entendait suffisamment bien avec le duc de Bourgogne pour que ce dernier l'invite à sa table le 11 août 1412. L'entrevue entre le duc de Berry et le duc de Bourgogne vient d'avoir lieu un mois avant lors du siège de Bourges et les pourparlers de paix ont lieu à Auxerre, se concluant dix jours plus tard par la paix d'Auxerre et la cérémonie de réconciliation le 22 août²⁰³⁷. Il ne fit en cela que reproduire sa neutralité et sa fidélité à la cause royale lorsqu'il fut témoin d'un traité entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne le 14 janvier 1402²⁰³⁸.

En fait, les membres de ce regroupement d'anciens nobles franciliens soutenant l'action royale de concorde civile et de conservation de l'État sont surtout voisins, et possessionnés dans la vallée de l'Oise et en Pays de France, au cœur même du domaine royal et de l'ancienne Île-de-France. Jacques de Montmorency, lui, est le chef de la très grande maison de Montmorency en 1406. Il est chambellan du roi Charles VI²⁰³⁹. Philippot de Juilly, descendant de la famille cadette des Montmorency-Saint-Denis, possessionné au diocèse de Senlis, était en 1390 écuyer et valet tranchant de Charles VI et vit en encore le 16 novembre 1418²⁰⁴⁰. Gasce de Bouconvilliers, possessionné à Valmondois près de l'Isle-Adam et dans la châtellenie de Pontoise, écuyer et panetier du roi, est devenu chevalier et maître d'hôtel du roi Charles VI. Il vivait en 1417²⁰⁴¹. Regnaut de Douy, seigneur de Briançon, gouverneur d'Orléans dès 1364, fut nommé maître d'hôtel puis chambellan du roi Charles VI²⁰⁴². Enfin Charles de Soicourt, seigneur de Mouy en Beauvaisis²⁰⁴³ près de Mouchy-le-Chastel, est chambellan de Charles VI dès 1395. Il fit hommage en 1399 de sa terre de Mouy et de ses dépendances à Regnaut de Trie dit Patrouillart seigneur de Mouchy-le-Chastel, lui aussi chambellan du roi. Il est garde du château de Creil en 1410. Cette garde fut retirée au comte

²⁰³⁴ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., p. 479.

²⁰³⁵ *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 115-116.

²⁰³⁶ *Ibid.*, p. 150. D'après BnF, Pièces Originales 1561, dossier 35775, pièces n°28, 35.

²⁰³⁷ *Ibid.* D'après *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, op. cit., p. 391, 393.

²⁰³⁸ *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 150. D'après Louis DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux*, vol. 2/3, éd. Léon de Laborde, Paris, H. Plon, 1867, p. 226.

²⁰³⁹ *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, op. cit., p. 191.

²⁰⁴⁰ *Ibid.*, p. 151-152.

²⁰⁴¹ *Ibid.*, p. 110-111.

²⁰⁴² *Ibid.*, p. 123.

²⁰⁴³ *Ibid.*, p. 214.

de Clermont-en-Beauvaisis, ses gens ayant fermé les portes aux serviteurs du roi, même si toutefois d'autres sources indiquèrent que le comte fut bien irrité de s'être fait déposséder du château de Creil alors qu'il n'avait commis aucune faute²⁰⁴⁴. Il est connu comme proche du mouvement des Cabochiens. Il est dit que le sire de Mouy périt à Azincourt tout comme son fils. En 1422, sa femme est chargée de ses deux enfants mineurs, Louis de Soicourt et Isabelle de Soicourt²⁰⁴⁵. Louis devient plus tard chambellan de Charles VII. D'autres mentions plus réduites sont faites sur Thibaut de Fay valet tranchant du roi.

Cette sorte de tiers parti à forte base francilienne, que nous proposons d'appeler le parti francilien royal, est aussi mis en valeur par le port d'héraldique aux couleurs royales, notamment par le biais du don de livrées à la cour de France. Ce parti appuya donc directement le roi de France alors que d'autres noblesses régionales étrangères à l'Île-de-France adhèrent d'abord à leur propre prince. Les Bourguignons choisirent donc d'obéir à leur duc de Bourgogne, un prince français un temps opposé à Charles VII, alors même que la légitimité royale était rétablie après son sacre.

3.2.3 Les dons de livrées à la cour du roi de France

Autre symbole de la royauté souveraine, les livrées ou vêtements aux couleurs de la royauté étaient données aux partisans du roi pour les porter lors de grands événements²⁰⁴⁶. Les livrées étaient souvent distribuées deux fois par an, à Pâques et pendant les étrennes. Elles constituaient elles-aussi des devises faisant partie de l'emblématique médiévale, et signifiaient l'appartenance au parti du roi de France : « partis politiques et gouvernements se reconnaissent à leurs couleurs et devises, qui sont des programmes, reflets des préoccupations du moment²⁰⁴⁷ ». Leur motif dans le cas du parti francilien royal n'était pas précisé. Nous pourrions suggérer soit les fleurs de lys, soit les couleurs rouge, bleu et vert de Charles V ou le port de l'emblème du cerf-volant pour Charles VI et Charles VII²⁰⁴⁸. Le don de livrées existait déjà sous Charles V. En 1378, lors de la visite de l'Empereur à Paris, les membres de l'hôtel royal, chambellans, maîtres d'hôtel, chevaliers d'honneur, écuyers de corps et d'écurie, huissiers d'arme, panetiers, échansons, valets tranchant, queux et écuyers de cuisine, valets de

²⁰⁴⁴ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 4, p. 341.

²⁰⁴⁵ Voir le procès qui opposa Pierre de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel à Émilie de Nostemberg ayant la garde de Louis et Isabelle de Soicourt enfants de feu Charles de Soicourt seigneur de Mouy son défunt mari, au sujet d'hommages non faits. Voir Archives nationales, X^{1A} 65 fol. 149v°-150r°. Il s'agit de Mouy en Beauvaisis, ca. Mouy, arr. Clermont, dpt Oise, et non Moy-sur-Aisne, comme cela est indiqué dans la base de données du Parlement civil (1400-1436, index des noms) sur le site de l'IHD (Institut d'histoire du droit, CNRS) : <http://www.ihd.cnrs.fr/spip.php?article72>.

²⁰⁴⁶ L. HABLOT, *La devise, mise en signe du prince*, op. cit., p. 180.

²⁰⁴⁷ C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, op. cit., p. 344.

²⁰⁴⁸ *Ibid.*

chambre, sergents d'armes, sommeliers étaient vêtus « chacun d'une robe », dont le luxe variait en fonction de la place dans l'hôtel²⁰⁴⁹.

Plusieurs houppelandes aux couleurs du roi de France sont fournies par Charles VI le 26 mars 1399²⁰⁵⁰ et le 1er mai 1400²⁰⁵¹. La seconde liste propose très peu de modification par rapport à la première²⁰⁵². Elle rassemble 179 chevaliers et 173 écuyers, soit un total de 352 individus. Parmi les 179 chevaliers se trouvent treize princes de fleur des lys et vingt-huit anciens nobles franciliens (y compris les Ivry, Dreux, Gaucourt), soit respectivement 7% et 15,6% du total. Parmi 173 écuyers se trouvent 11 princes de lys et 21 anciens nobles franciliens, soit respectivement 6% et 12 % du total. Les anciens nobles franciliens représentent donc 14% des chevaliers et écuyers qui portent la livrée de Charles VI en 1399 et 1400.

La fidélité de l'ancienne noblesse pour le roi de France ne s'observe pas uniquement dans le port ou la garde de l'emblématique royale dans les hôtels royaux, dans les cours ou dans les ordres de chevalerie. Elle se lit également et avant toutes choses très clairement dans l'engagement solennel des nobles dans les armées royales sur les champs de bataille, contre les ennemis de l'intérieur pendant les guerres civiles, tout comme l'Anglais ou le Bourguignon à la mort de Charles VI et à l'authentification du parti du roi sous la plume même des chroniqueurs à l'avènement du dauphin puis du roi Charles VII.

3.3 Le parti du roi en guerre sous Charles VI et Charles VII

Quelques grands capitaines royaux sont très fréquemment cités dans les chroniques de Charles VI ou Charles VII comme la Hire, Poton de Xaintrilles, le duc d'Alençon voire le comte de Richemont. Ils ont tous comme point commun, mais aussi comme désagréable inconvénient dans notre cas, qu'ils ne sont pas d'origine francilienne. Est-ce à dire que les chroniques ont omis de citer les anciens nobles franciliens au combat ou que, finalement, le parti décrit dans les actes ou dans quelques passages succincts démontrent l'aspect marginal de leur présence dans les armées royales ? Ou est-ce juste dû au miroir déformant des sources ? Il est certain toutefois que la tâche de débusquer ces anciens nobles franciliens en

²⁰⁴⁹ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, op. cit., p. 214-215.

²⁰⁵⁰ BnF, ms. français 20684 p. 518.

²⁰⁵¹ *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, op. cit., p. 163-167, n° LXXXIII.

²⁰⁵² BnF ms. français 20684 p. 530. La liste des chevaliers comporte en 1400 monseigneur de Torcy et le Bègue de Fayel. En 1400, la liste des écuyers comporte en plus les trois fils de Monseigneur d'Orléans, les deux fils de Monseigneur de Bourgogne, Hutin d'Aumont, Pierre d'Aumont, le fils d'Ansel de l'Isle, Ogier de Nantouillet, Oudinet de Roissy, Guillaume le Baveux, Guyot Gourle, Tristan de Gaucourt, le petit Besgue de Fayel et Bureau de Dicy.

pleine action dans la guerre n'est pas chose facile. Nous essayons dès à présent de les faire renaître à la lumière pendant la phase de la guerre civile, pendant la guerre contre les Anglo-Bourguignons puis dans le soutien de la lutte de Jeanne d'Arc. Nous terminerons enfin ce chapitre en évoquant les retrouvailles franco-françaises après le traité d'Arras et le renforcement du parti royal.

3.3.1 La fidélité des partisans royaux et la guerre civile

Les partisans de Charles VI soutiennent le roi dans au moins deux directions, d'une part, dans les efforts de rapprochement diplomatique qu'il mène avec ses voisins ou avec le Saint Siège et, d'autre part, contre les tentatives de déstabilisation du royaume menées par les différentes factions des princes. Malgré une maladie profonde, le roi connaît de nombreuses rémissions qui lui permettent de mener son armée pour défendre la légitimité de son pouvoir en place.

La défense de la royauté passe tout d'abord par le maintien de la confiance des alliés et parents de l'étranger, notamment le soutien de la famille de Bavière, celle de la mère de la femme de Charles VI et celle des ducs de la seconde maison d'Anjou engagés en Italie. En 1408, le sire de Gaucourt et messire Guichart Dauphin font partie des Français qui interviennent au secours de Guillaume de Bavière à Liège. En 1409, quelques franciliens accompagnent Boucicaut dans son invasion de Gênes, avec une nouvelle fois la présence du sire de Gaucourt²⁰⁵³. En 1416, Raoul V de Gaucourt fut de nouveau envoyé en ambassade avec l'empereur Sigismond en Angleterre²⁰⁵⁴ afin de trouver une solution au schisme de l'Église.

Mais surtout, les fidèles du roi répondent présents lorsque Charles VI leur demande d'intervenir contre tel ou tel prince. En 1412, Charles VI apprend que Berry, Orléans et Bourbon se sont entendus avec les Anglais qui leur envoient une armée de secours à Calais et Boulogne. Charles ordonna alors à son connétable Waleran de Saint-Pol de garnir les défenses de la frontière de gens d'armes et de vivres. Il entendit ensuite en conseil le seigneur d'Offemont et d'autres pour construire une stratégie²⁰⁵⁵. Il entendit de nouveau le même

²⁰⁵³ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 35.

²⁰⁵⁴ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, vol. 3, p. 146.

²⁰⁵⁵ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, vol. 2, p.67.

seigneur d'Offemont pour lui signifier l'ordre de se rendre à Chartres le 8 octobre 1412 afin de recevoir ses gages et soldes pour mettre les ennemis du royaume dehors²⁰⁵⁶.

En 1413, le conseil du roi ordonna la lutte contre le duc de Bourgogne. L'armée royale, dont faisait partie Raoul V de Gaucourt, fit le siège de la ville de Compiègne où s'était rassemblée l'armée du duc²⁰⁵⁷. Le 19 juillet, Raoul V de Gaucourt fit de même devant Bapaume, où il exerça l'office de maréchal²⁰⁵⁸. Bruneau de Saint-Clair est alors rétabli dans ses fonctions de grand-maître d'hôtel. Quant à Robert de Châtillon, il est chargé de défendre la ville et l'abbaye de Saint-Denis car les troupes présentes ne sont pas encore assez nombreuses²⁰⁵⁹. Le 4 octobre 1413, le roi ordonna « à ses gens, au seigneur d'Offemont et de Mello et au seigneur de Mouy, Charles de Soicourt », de rencontrer le comte de Saint-Pol pour lui demander de remettre son épée de connétable²⁰⁶⁰.

Mais, après la fuite du dauphin et de ses nombreux partisans de Paris envahi par les Bourguignons, le meurtre de Jean Sans Peur sur le pont de Montereau et l'alliance anglo-bourguignonne scellée entre Philippe le Bon et le roi d'Angleterre Henri V, naît un nouveau mouvement de résistance. Il est alimenté par un renouveau patriotique²⁰⁶¹ au centre duquel se trouve justement la défense de l'idéologie de souveraineté royale ancrée dans le développement du parti francilien royal. Et cette résistance prit toute son ampleur après le traité de Troyes dans cette contestation par la résistance armée d'un traité qui présente pourtant toute la légitimité juridique nécessaire, ayant été accepté par le roi de France²⁰⁶².

3.3.2 Le prix du sang contre l'Anglo-Bourguignon : une série de sièges et de batailles rangées

Cet esprit de résistance est surtout connu en Normandie mais il a aussi existé en Île-de-France, sous deux formes pour les anciens nobles. La première consista à mettre toutes les places fortes et châteaux en défense, la seconde se résuma à prendre d'assaut les places

²⁰⁵⁶ *Ibid.*, vol. 2, p. 299.

²⁰⁵⁷ *Ibid.*, vol. 2, p. 465.

²⁰⁵⁸ *Ibid.*, vol. 3, p. 19.

²⁰⁵⁹ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, vol. 2, p. 279.

²⁰⁶⁰ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, *op. cit.*, p. 121. Monstrelet évoque le seigneur de Moy, ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, *op. cit.*, vol. 2, p. 406, mais il s'agit bien du seigneur de Mouy en Beauvaisis.

²⁰⁶¹ Les expressions de « résistance » et de « sentiment patriotique » est repris de Valérie TOUREILLE, *Le drame d'Azincourt : histoire d'une étrange défaite*, Paris, Albin Michel, 2015, p. 124.

²⁰⁶² *Ibid.*, p. 125-126.

ennemies²⁰⁶³. Certes, de nombreux nobles franciliens sont morts pendant les grandes batailles des rois de France, à Crécy, à Poitiers, en Guyenne et surtout à Azincourt. Mais ils sont également nombreux ceux qui ont soutenu un siège ou qui sont partis à l'assaut de villes gardées par les ennemis du parti de Charles VII.

En 1403, un contingent français mené par le connétable de France Charles d'Albret se déplace en Guyenne pour combattre les Anglais. De cette compagnie font partie Pierre de Villaines, gouverneur de la Rochelle mais bien originaire de Villaines-en-France en France²⁰⁶⁴ et Guillaume le Bouteiller, certes seigneur de Saint-Chartier et sénéchal du Limousin mais surtout descendant de la grande branche des Bouteiller de Senlis. Ce dernier possède encore des Terres en Île-de-France, à Brasseuse notamment²⁰⁶⁵. Les deux hommes sont unis par des liens d'alliance, puisqu'Isabelle le Bouteiller est la femme de Pierre de Villaines. Ils combattent loin de la région francilienne mais ils demeurent ensemble comme unis par des liens de parenté et une origine géographique identique.

Après le sud-ouest s'ouvre un autre front vers 1415 au nord du royaume. Les prémices de la bataille d'Azincourt commencent à Harfleur. En 1415, Les Anglais s'emparèrent de la ville d'Harfleur où se trouvaient là encore, parmi les défenseurs, des Franciliens tels Raoul V de Gaucourt²⁰⁶⁶, fait prisonnier et qui fut emmené en Angleterre²⁰⁶⁷ ou Guillaume de Chaumont sire de Quiry, fils de Guillaume et de Robine de Montaigu sœur du grand maître²⁰⁶⁸. Pendant le siège, des renforts furent envoyés pour organiser des embuscades contre les forces anglaises. Parmi eux se trouvaient Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam et Charles d'Ivry²⁰⁶⁹. Cependant, quelques temps après, on vit le seigneur de Gaucourt défendre le pont de Remi ce qui obligea l'armée anglaise sortie de Harfleur à contourner l'obstacle²⁰⁷⁰.

Quant à la bataille d'Azincourt proprement dite, le drame est décrit de manière très détaillée par des témoins de la bataille dont Jean Lefèvre de Saint-Rémy, héraut d'armes côté

²⁰⁶³ *Ibid.*, p. 127-128. Valérie Toureille évoque également la résistance dans le Barrois mais, étrangement, n'évoque jamais la résistance de l'Île-de-France, se réduisant à dire à la page 123 que Paris était une capitale bourguignonne.

²⁰⁶⁴ Sur Pierre de Villaines, voir ANSELME tome VI, p. 264 et ANSELME tome VIII, p. 709. Voir également J. FROISSART, *Oeuvres de Froissart, Chroniques, op. cit.*, vol. 23, p. 256.

²⁰⁶⁵ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 7-8.

²⁰⁶⁶ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, vol. 3, p. 83.

²⁰⁶⁷ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique, op. cit.*, vol. 1, p. 229. Il y est toujours en 1423, ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, vol. 4, p. 111.

²⁰⁶⁸ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 64. Voir aussi MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys, op. cit.*, vol. 5, p. 539.

²⁰⁶⁹ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique, op. cit.*, vol. 1, p. 230.

²⁰⁷⁰ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, vol. 3, p. 96.

bourguignon et Jean de Wavrin côté français. Toison d'or, même s'il souligne que tous les Français n'étaient pas motivés par la même volonté de se battre, souligna l'incroyable hécatombe de la chevalerie française dont la mémoire fut transmise ensuite par les « vétérans d'Azincourt²⁰⁷¹ ». Lors du désastre de la bataille d'Azincourt, les pertes terribles au sein du parti francilien du roi de France furent décrites par Monstrelet et Lefèvre de Saint-Rémy²⁰⁷² : le seigneur de Saint-Clair et le seigneur de la Roche-Guyon font partie des victimes.

Toutefois, après Azincourt, de nombreux survivants parvinrent à se réorganiser pour continuer la résistance auprès du dauphin, contrairement à Jean II de Montmorency dont la conduite fut très certainement pro-bourguignonne. Ce fut le cas pour la branche cadette des Montmorency-Beaussault. En 1419, Antoine et Hugues de Beaussault, fils d'Hugues de Montmorency sire de Beaussault, participèrent à un regroupement de partisans du dauphin à Compiègne organisé par le sire de Gamaches pour reprendre la forteresse de Saint Martin le Gaillard. À cette époque toutefois, ils luttèrent contre les Anglais et se trouvaient accompagnés de partisans bourguignons²⁰⁷³. La troupe menée par le sire de Gamaches parvint à reprendre la ville et Antoine de Beaussault fut fait chevalier le soir de la victoire. Les deux frères furent cependant tués à la bataille de Verneuil en 1424²⁰⁷⁴. Le fils d'Hugues, Louis de Montmorency-Beaussault, avait été tué à la bataille d'Azincourt²⁰⁷⁵.

La situation est effectivement confuse dans les lignages franciliens. Si plusieurs lignages choisirent l'exil comme les Montmorency-Beausault ou les seigneurs de la Roche-Guyon, d'autres choisirent de répartir leur fidélité dans les deux camps pour préserver leur patrimoine²⁰⁷⁶. Un autre lignage, celui des Chaumont-Guitry, montre hésitations et volte-face. En 1419 toujours, Pierre de Chaumont-Guitry, fait prisonnier par le dauphin Charles alors qu'il se tenait en compagnie du duc de Bourgogne, fut relâché et nommé capitaine de Montereau. Il fut présent lors de l'assassinat du duc Jean sans Peur et jura fidélité au dauphin²⁰⁷⁷. Un autre Chaumont, Guillaume de Chaumont, fut par contre dès le début un proche partisan de Charles VII.

²⁰⁷¹ Alexandre GROSJEAN, *Toison d'or et sa plume : la chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Devaux, Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale, 2014, p. 264-268.

²⁰⁷² ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., vol. 3, p. 212-219. JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, op. cit., vol. 1, p. 265-267.

²⁰⁷³ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit. vol. 3, p. 335-336.

²⁰⁷⁴ *Ibid.* vol. 4, p. 195.

²⁰⁷⁵ *Ibid.*, vol. 3, p. 114.

²⁰⁷⁶ V. TOUREILLE, *Le drame d'Azincourt*, op. cit., p. 129.

²⁰⁷⁷ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., vol. 3, p. 356.

Une chose est certaine. La résistance organisée par les partisans franciliens du roi face à la domination anglo-bourguignonne se transforme en une guerre d'usure, semée de sièges et de batailles rangées limitées. En 1420, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne mettent le siège devant la cité de Sens commandée par Guillaume de Chaumont et s'en emparent. Puis ils prennent possession de Moret abandonné par son capitaine Denis de Chailly qui s'enfuit à Melun²⁰⁷⁸. Ils s'opposèrent à nouveau à Guillaume de Chaumont à Montereau²⁰⁷⁹. Ce dernier défendit la ville avec cinq cents hommes d'armes puis se réfugia dans le château. Alors le roi d'Angleterre menaça de tuer tous ses otages si Guillaume de Chaumont ne se rendait pas. Comme Guillaume refusa, les otages furent tous pendus. Une semaine après, Guillaume abandonna le château contre la promesse de pouvoir partir vivant. Il fut très critiqué pour n'avoir tenu qu'une semaine après la pendaison des habitants de Montereau²⁰⁸⁰.

Les Melun aussi étaient très divisés. Si les membres de la branche d'Antoing desservaient brillamment le duc de Bourgogne avec un chevalier de l'ordre de la Toison d'or à la tête du lignage, la branche des seigneurs des Bordes se tourna résolument vers le dauphin, entrant même dans des querelles internes au parti royal. Ainsi, à l'été 1427, les comtes de Clermont, de la Marche et de Richemont s'attaquèrent à la ville de Bourges qui était tenue notamment par Philippe de Melun seigneur de la Borde²⁰⁸¹ fils de Jean IV de Melun pour le roi. Il était chambellan du roi, capitaine de Provins, de Bourges puis de la bastille de Saint-Antoine²⁰⁸².

En 1422, Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont et de Mello, « tenant le parti de monseigneur le dauphin²⁰⁸³ » et Poton de Xaintrailles parvinrent à entrer dans la ville de Saint-Riquier en Ponthieu avec la complicité de Jacques d'Harcourt, capitaine de la ville et château du Crotoy²⁰⁸⁴. Le duc de Bourgogne arriva devant la ville et y mit le siège. Apprenant cela, le frère de Guy de Nesle, Louis de Nesle, organisa une expédition de secours pour tenter

²⁰⁷⁸ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, op. cit., p. 95. Denis de Chailly est seigneur de Chailly-en-Bières, canton de Melun. Des Chailly sont déjà présents dans les cartulaires de Philippe Auguste, d'où leur probable ancienneté. Écuyer, il servait en Guyenne en 1413. Il fut capitaine de Crécy-en-Brie (Archives nationales, JJ 175 n° 6), bailli de Meaux en 1437 (Archives nationales, J 194 n° 57) et chambellan du roi Charles VII en 1437 (Archives nationales S 333 n° 4). Il meurt en 1460.

²⁰⁷⁹ Guillaume de Chaumont est nommé capitaine de Montereau par le dauphin en avril 1420, ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., vol. 4, p. 381-382.

²⁰⁸⁰ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, op. cit., p. 95. Voir aussi JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, vol. 1, p. 11-12.

²⁰⁸¹ La Borde-le-Vicomte, commune de Châtillon la Borde, canton du Châtelet, dept. Seine et Marne.

²⁰⁸² GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, op. cit., p. 127.

²⁰⁸³ *Ibid.*, p. 107.

²⁰⁸⁴ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, op. cit., vol. 2, p. 40.

de briser le siège. Le 31 août, le duc leva le siège et s'opposa aux Delphinaux venant à sa rencontre. Certains d'entre eux prirent la fuite comme le seigneur de Mouy vers Araines²⁰⁸⁵. La bataille de Mons-en-Vimeu qui en découla tourna à l'avantage du duc. De nombreux Delphinaux furent tués, comme le baron d'Ivry, Robinet de Versailles, Guillaume du Pont et le bâtard de Mouy, ou faits prisonniers comme Louis d'Offemont, le seigneur de Conflans, Raoul VI de Gaucourt, Jehan de Versailles, le frère de Robinet, avec près de cent vingt autres prisonniers pour une armée de six cents hommes et trois à quatre cents archers²⁰⁸⁶. Puis le duc conclut avec les prisonniers un traité suivant lequel il demandait la délivrance de Saint-Riquier en échange de leur liberté, ce qu'accepta Guy de Nesle qui quitta la ville²⁰⁸⁷. Quant aux autres partisans du roi assiégés dans la forteresse d'Araines, avec notamment le seigneur de Mouy²⁰⁸⁸ et huit cents à mille combattants, des secours arrivèrent de Compiègne pour les délivrer et mettre le siège devant Pierrepont. Les assiégeants menés par Jean de Luxembourg décidèrent de leur faire face et les Delphinaux battirent en retraite vers Compiègne. La forteresse d'Araines tomba peu après et fut rasée²⁰⁸⁹. Ensuite, toujours en 1422 eut lieu la bataille de Meaux où les Anglais menés par le comte de Richemont avaient mis le siège. En effet, le comte servit le roi d'Angleterre Henri V quelques mois jusqu'à sa mort, après sa libération de sa prison de Londres. Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont et de Mello, le fils de Guy III et de Marguerite de Coucy, tenta de s'introduire avec quarante combattants dans la ville assiégée pour soutenir les défenseurs qui le réclamaient comme capitaine de la ville²⁰⁹⁰. Cependant, lors de cette tentative, le seigneur d'Offemont chuta dans les fossés et ne put en sortir à cause du poids qu'il portait. Les Anglais le capturèrent ensuite²⁰⁹¹. La ville fut prise le lendemain le 10 mars 1422 par les Anglais. Le marché de Meaux où la garnison se réfugia ne capitula que le 2 mai 1422²⁰⁹². S'y trouvaient également le bâtard d'Aunay nommé Jean et maître Robert de Giresmes²⁰⁹³. Puis le seigneur d'Offemont, pour gagner sa liberté, dut jurer le traité de Troyes, livra plusieurs villes et forteresses en Valois et porta serment de fidélité²⁰⁹⁴. Ainsi, les aléas de la guerre sont parfois à l'origine de

²⁰⁸⁵ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, p. 62.

²⁰⁸⁶ *Ibid.*, p. 63, 67-68. Voir aussi *Chronique anonyme ou Chronique dite des Cordeliers, op. cit.*, p. 301, 304.

²⁰⁸⁷ *Ibid.*, p. 43-44.

²⁰⁸⁸ Le seigneur de Moy est considéré, sauf mention contraire, comme étant le seigneur du lignage des Soicourt, seigneur de Mouy : « Et quand est au seigneur de Moy, c'est assavoir messire Loys de Socourt, il emporta la louenge de ceste journée pour le mieulz assaillant » (1433), voir ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, vol. 6, p. 80.

²⁰⁸⁹ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, vol. 4, p. 88-91.

²⁰⁹⁰ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique, op. cit.*, vol. 2, p. 49.

²⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 49.

²⁰⁹² GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 98.

²⁰⁹³ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, vol. 4, p. 94.

²⁰⁹⁴ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique, op. cit.*, vol. 2, p. 55.

changements de camps forcés contre la volonté des individus. Ces facteurs se rajoutent à ceux des réseaux de parenté, de clientèle, de vassalité ou de la situation géopolitique globale.

En 1424, les Français se sont réfugiés à Verneuil. Les Franciliens sont aussi présents. Parmi les morts français se trouvaient Antoine de Beaussault, Hugues de Beaussault son frère, ainsi que le seigneur de Belloy et son frère²⁰⁹⁵. En 1426, le comte de Suffolk et le sire de la Poulle mirent le siège devant la ville de Montargis. Une compagnie de Français et d'Écossais tenta de mettre fin au siège. Parmi eux se trouvaient Raoul VI de Gaucourt et Guillaume de Chaumont²⁰⁹⁶.

Puis survint l'épisode Jeanne d'Arc et, si ses compagnons, La Hire, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, sont bien connus, les capitaines issus de l'ancienne noblesse francilienne qui l'accompagnaient le sont beaucoup moins. S'ils semblent peu représentés jusqu'à maintenant, il faudrait vérifier si la présence de Jeanne d'Arc en Île-de-France provoque des ralliements dans la province et des modifications dans la composition des camps en présence.

3.3.3 L'épisode Jeanne d'Arc

Or des capitaines franciliens faisaient bien partis des contingents français qui ont participé aux différents événements liés à la libération de la ville d'Orléans. La bataille des Harengs de 1429 fut perdue par les Français pourtant emmenés par le comte de Clermont fils du duc de Bourbon et par quelques anciens nobles franciliens comme Guillaume de Chaumont, seigneur de Quitry, messire Denis de Chailly ou le commandeur Nicolas de Giresme, chevalier de Saint-Jean et commandeur de la Croix-en-Brie, qui sera grand prieur de France en 1447²⁰⁹⁷. Ceux-ci se retranchèrent dans la ville d'Orléans, rejoignant Raoul VI de Gaucourt qui se trouvait déjà parmi les défenseurs de la ville²⁰⁹⁸. Jeanne d'Arc parvint alors à entrer dans la ville, le 29 avril 1429, avec ces mêmes Franciliens en sus des chefs célèbres puisque ces derniers sont ensuite cités dans l'assaut de la bastille du pont²⁰⁹⁹. Puis Jeanne d'Arc parvint à la mi-juin 1429 au siège de Baugency auquel participe le connétable de Richemont. À ce moment, plusieurs capitaines dont Guillaume de Chaumont, qui la suit

²⁰⁹⁵ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, vol. 4, p. 196.

²⁰⁹⁶ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 125. ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, vol. 4, p. 273.

²⁰⁹⁷ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 131, et note b.

²⁰⁹⁸ JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique, op. cit.*, vol. 2, p. 141.

²⁰⁹⁹ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit.*, p. 136. Certainement la bastille des Tourelles.

toujours, demandèrent à Jeanne ce qu'elle voulait faire et cette dernière leur répondit qu'il fallait combattre le connétable²¹⁰⁰.

L'évènement de la tentative de la prise de Paris en septembre 1429 constitue peut-être un tournant. Comme nous en avons déjà parlé au chapitre précédent, Jean II de Montmorency et le seigneur de Mouy firent serment de fidélité au roi de France qui se trouvait devant Senlis, une semaine avant l'assaut de Paris mené par Jeanne²¹⁰¹. Rappelons-le. D'après Jean Chartier²¹⁰², le 8 septembre 1429, Jean II de Montmorency se trouve parmi les Français participant à l'assaut contre Paris. Cependant, Perceval de Cagny affirme que Jean sortit de la ville le matin même, trahissant le parti bourguignon. Il n'est pas seul car il est accompagné de cinquante à soixante gentilshommes, des nobles comme lui. Mais qui sont ses poursuivants ? Perceval de Cagny ne donne pas de détail :

« Et tandis que ils estoient en ces parolles, le baron de Montmorency, qui tousjours avoit tenu le parti contraire du roy, vint de dedens la ville, acompaignié de L ou LX gentilshommes »²¹⁰³.

Nous pourrions émettre quelques hypothèses. Si nous utilisons les aveux de la châtellenie de Montmorency évoqués au chapitre 4, nous pourrions émettre l'hypothèse que tous les vassaux de Jean II de Montmorency cités dans son aveu, tout comme sa large parentèle, l'ont suivi dans son ralliement à Charles et à Jeanne d'Arc. Toutefois, nous ne savons pas si ce ralliement a pour cause l'attraction mystique pour Jeanne d'Arc ou simplement la présence du roi Charles VII en Île-de-France après bien des années d'exil. Ce récit de Perceval de Cagny résume cependant un exemple de ralliement massif de Franciliens à la cause de Charles. Si notre hypothèse se vérifie, toute une châtellenie contrôlant certaines voies d'accès vers le nord de la France et des points d'accès sur l'Oise change de camp. La rareté de ces récits mettant en scène des Franciliens avant le traité d'Arras mérite donc toute notre attention. Ce fait aurait-il pu jouer un rôle dans les discussions entre Français et Bourguignons qui aboutiront ensuite au traité d'Arras ?

De toute façon, après la libération de la ville d'Orléans et le passage de Jeanne d'Arc et de l'armée royale en Île-de-France, une plus grande concentration de partisans du roi est

²¹⁰⁰ GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. Achille Le Vavasseur, Paris, H. Laurens, 1890, p. 70-71.

²¹⁰¹ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, vol. 4, p. 354. Archives nationales, P XVI n° 48, aveu et dénombrement des terres de Montmorency et de Damville.

²¹⁰² JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII, roi de France*, vol. 1/3, édité par Auguste Vallet de Viriville, Paris, Jannet (Bibliothèque elzévirienne, n°58), 1858, p. 108-109.

²¹⁰³ PERCEVAL DE CAGNY, *Chroniques de Perceval de Cagny, op. cit.*, p. 168.

constatée dans la région. Les capitaines franciliens s'affichent davantage dans les combats en Île-de-France qui ne limitent plus au sud de la France.

3.3.4 Retrouvailles franco-françaises : la récupération des territoires perdus

En 1431, la ville de Montargis fut libérée des Anglais par des gens « de la nation de France, des gens du Roy » avec notamment Guillaume de Chaumont, un ancien noble francilien²¹⁰⁴. Si les gens du Roy sont considérés de la nation de France, qui ne sont donc pas limités aux Franciliens, le premier cité est cependant issu de la région qui nous intéresse. Les Franciliens semblent donc bien placés dans ce parti royal d'où l'appellation confirmée de parti francilien royal. En 1431, les Français menés par le seigneur de Mouy, encore un Francilien, et le seigneur de Fontaines s'emparèrent du château de Rouen²¹⁰⁵. Raoul VI de Gaucourt participa comme ambassadeur du roi de France²¹⁰⁶ aux discussions d'Arras en 1435 avec les représentants du duc de Bourgogne. Suite à ces discussions, comme chacun sait, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam libéra Paris du joug de l'Anglais en avril 1436²¹⁰⁷. Puis il prit Pontoise l'hiver suivant et le 12 novembre 1437, le roi entra dans Paris²¹⁰⁸.

En 1437, le seigneur d'Offémont, qui n'avait pas oublié le mauvais sort que La Hire lui avait réservé en le rançonnant à Clermont-en-Beauvaisis, le fit prisonnier avec Charles de Mouy, son beau-frère²¹⁰⁹. Le roi n'était pas très heureux de cette entreprise. Mais les nobles qui accompagnaient le seigneur d'Offémont avaient affirmé qu'ils avaient agi pour « avoir fait à ycelui seigneur ce service à cause de linage et appartenance »²¹¹⁰. C'est donc bien l'ensemble des solidarités lignagères qui fut activé dans ce cadre. D'autres seigneurs connaissaient les bienfaits de leur fidélité à la couronne de France. D'anciens nobles franciliens récupérèrent des fiefs perdus. D'après Beaucourt, Guillaume de Chaumont ancien chambellan de Charles VI reçut le comté de Chaumont des mains du roi Charles VII²¹¹¹. Le lignage des Bouteiller de Senlis constitua un autre exemple de serviteurs de la monarchie de père en fils. Élisabeth Gonzalez les présente également dans sa thèse sur l'hôtel ducal des Orléans. Le père, issu d'une branche cadette, fut seigneur de Saint-Chartier dans le Berry et

²¹⁰⁴ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, op. cit., p. 155-156.

²¹⁰⁵ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, op. cit., vol. 4 p. 12.

²¹⁰⁶ *Ibid.*, vol. 4, p. 348.

²¹⁰⁷ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, op. cit., p. 178-179.

²¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 190.

²¹⁰⁹ ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, op. cit., vol. 5, p. 298.

²¹¹⁰ *Ibid.*, vol. 5, p. 299.

²¹¹¹ Gaston DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VI*, vol. 1/6, Paris, librairie de la Société bibliographique A. Picard, 1881, p. 376.

seigneur de Saintines et de Montépilloy au cœur de l'Île-de-France. Chambellan ducal, il opéra de nombreuses fois pour le roi. Son fief de Montépilloy, vendu à Robert de Lorris vers 1350, fut ensuite transmis aux Villiers-le-Bel, branche cadette des Villiers de l'Isle-Adam. Puis le fief revint après quelques péripéties dans les mains de Louis d'Orléans. Ce dernier rétrocéda le fief ancestral à son chambellan. Son fils le suivit dans sa carrière et dans ses charges et se retrouva prisonnier en Angleterre avec Charles d'Orléans. Il lui resta toutefois fidèle. Il retrouva son fief de Montépilloy à son retour en 1442. Quant à Charles d'Orléans, il récupéra le fief de Luzarches confisqué auparavant par le duc de Bedford.

Quant à Guy VII de la Roche-Guyon, ce dernier avait perdu ses terres lors de l'invasion anglaise. Encore mineur au moment de l'attaque anglaise, sa mère Perrette de la Rivière, veuve de Guy VI mort à Azincourt, défendit seule le fief. Cette dernière perdit ses terres mais refusa de se marier avec le capitaine qui dirigeait les assiégeants, Guy le Bouteiller, et de déshériter ses deux premiers fils issus de son mariage avec Guy de la Roche-Guyon²¹¹². Elle accepta la capitulation, et se réfugia alors auprès de Charles VII dans son château de Saint-Maixent²¹¹³. Guy VII retrouva son château rendu par le roi. Il mit enfin le siège à Pontoise où se trouvait Guillaume Chambellan, l'Anglais victorieux lors du siège du château d'Orville²¹¹⁴. La bataille de Pontoise, la dernière bataille francilienne, fut le lieu de nombreux tirs de canons et de bombardes contre la ville. La ville de Gisors fut alors assiégée pour éviter des renforts anglais venant de Normandie. L'assaut contre Pontoise fut ordonné le 25 octobre 1441. En la compagnie du roi se trouvaient le comte de Tancarville et Louis de Soicourt. De l'autre côté vers Gisors, se trouvaient ceux de l'Isle-Adam, Soicourt et Villiers de l'Isle-Adam de nouveaux unis²¹¹⁵ dans le camp à nouveau unifié du roi de France puisque le parti de Bourgogne avait conclu le traité d'Arras.

Que devient alors ce parti francilien royal ? Peut-on dire, en toute logique, qu'il fut unifié en un regroupement des Franciliens autour de leur roi, puisque les partis disparurent avec le traité d'Arras. Ce dernier en accordant le pardon généralisé assurait ainsi la pacification des esprits et de la province. Toutefois, en novembre 1441, le roi quitta Paris pour se rendre à Saumur. Ce fut alors sa dernière visite à Paris. On assista alors finalement à une cassure puisque la proximité des Franciliens avec le roi de France n'était plus assurée.

²¹¹² MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., vol. 6, p. 311-313.

²¹¹³ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII*, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit., p. 216. Voir aussi JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII, roi de France*, op. cit., p. 254.

²¹¹⁴ GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII*, par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry, op. cit., p. 234.

²¹¹⁵ *Ibid.*, p. 240.

4 CONCLUSION

Des outils comme la prosopographie et l'analyse de réseau permettent de visualiser la grande multiplicité des milieux fréquentés par la petite noblesse et des liens qu'elle noue au sein de la hiérarchie nobiliaire. Ces relations évoluent. Partant de celles établies avec les établissements ecclésiastiques ou avec d'autres individus de la noblesse locale comme de nombreux dépendants ou vassaux constitués dans le cadre de petits offices comme le gruage, elles tendent ensuite vers des liens établis dans les nouvelles institutions royales locales. Ce fut le cas de contacts établis par exemple dans le cadre de missions d'enquête en compagnie de baillis et d'officiers royaux de province. Ces nouvelles activités permettent aux petits nobles locaux de l'Île de-France d'entrer en contact avec les milieux curiaux royaux et de gravir un à un les échelons par le service du roi dans ses armées, dans son hôtel ou ses institutions judiciaires et financières. Les lignages nobles s'agrègent autour de l'institution royale et, à son contact, organisent de larges solidarités lignagères via les alliances de parenté de serviteurs royaux. Mais l'important n'est pas là.

En fait, par ce biais d'accès à la maison royale, l'ancienne noblesse francilienne, qu'elle soit petite ou grande, franchit le pas de la clientèle royale. Surtout, elle devient l'outil du projet du roi de France, à savoir l'instrument actif de sa police intérieure, du maintien de l'ordre royal, de sa diplomatie pour restaurer la paix, de l'expansion de sa souveraineté, de la manipulation de l'opinion publique pour lui faire accepter l'impôt qui finance ses guerres, impôt que les différentes factions rejettent. Mais au-delà de ces actions, nous émettons l'hypothèse que les membres de sa clientèle se forment une idéologie de défense des symboles de la monarchie, de l'oriflamme, de la livrée aux couleurs royales, du sacre, en bref une idéologie de défense de la monarchie et de ses prérogatives qui doivent l'emporter sur les privilèges nobiliaires. Est-ce vraiment prêter beaucoup aux nobles d'Île-de-France ?

Or, lorsque le roi est malade, les anciens nobles franciliens se trouvent à son chevet parce qu'ils l'aiment comme leur maître spirituel, qu'ils ne sont pas « hommes de partis », comme se plaît à préciser Robert le Gallois d'Aunay sous Charles VI car ils n'appartiennent à aucun parti, sauf le plus légitime à leurs yeux, le parti du roi. Que le dauphin Charles soit ensuite déshérité par le traité de Troyes et remplacé par l'ennemi, alors de nombreux anciens nobles franciliens le rejoignent dans l'exil car, pour eux, il est déjà leur roi et leur souverain de la nation France au centre de laquelle ils se trouvent. Que la France vacille et tombe sous les coups de l'ennemi à Crécy, à Poitiers, mais surtout à Azincourt, la lutte demeure constante contre l'Anglais et aussi contre les Bourguignons quand ces derniers s'opposent au roi. À

partir d'Azincourt, où tous les facteurs se conjuguent contre la souveraineté royale, de nombreux anciens nobles franciliens s'attachent encore davantage à la personne royale car elle incarne la France contre l'Anglais, alors que la ville de Paris montre le contraire. De simple patron parmi les princes surgit le monarque qui les mène pour libérer le pays du joug anglais. Les anciens nobles franciliens sortent alors de la clientèle royale pour entrer dans le parti francilien royal. Comme ils sont de lignage ancien, ont-ils accès à la mémoire des péripéties des premiers rois de France qui se sont déjà ligués contre les Plantagenêts pour reprendre la Normandie ? En somme, peuvent-ils se forger une idéologie et une identité nationales ? Lisent-ils de l'histoire ?

Enfin, le traité d'Arras joue aussi un rôle important dans l'intégration de membres d'autres partis princiers dans ce parti du roi. L'intelligence de Charles VII a consisté là aussi à instaurer les conditions de paix et de communion de tous les nobles, et notamment les anciens nobles franciliens, pour les réunir dans la réalisation d'un projet commun de construction et de restauration de la souveraineté que la bataille de Pontoise de 1441 illustre parfaitement. Cet engagement explique clairement que certains anciens nobles franciliens parviennent à s'extraire de leurs difficultés et à survivre comme ici les Soicourt, les Montmorency, les Villiers, les Chaumont et les La Roche-Guyon. Le départ du roi pose quelques questions sur l'avenir de ce parti francilien royal coupé de sa proximité avec le roi. Mais peut-on affirmer que ce parti constitue la structure politique qui facilitera la souveraineté royale en Île-de-France, même dans une province éloignée du roi ?

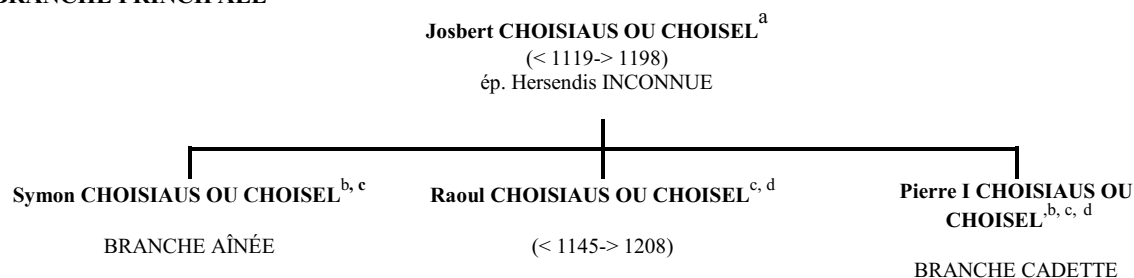
L'organisation de la victoire de ces anciens nobles franciliens, « l'existence d'un centre de décision actif, capable d'animer un réseau de capitaines, de correspondants et de messagers²¹¹⁶ », la justification de leur lutte pour la souveraineté royale ne s'expliquent-elles pas aussi parce qu'ils ont reçu une tradition familiale et ancestrale qui leur a inculqué une culture et les éléments intellectuels pour comprendre les symboles royaux et l'importance de la politique royale ? En somme, ne peut-on pas avancer qu'ils ont reçu une éducation supérieure à la moyenne pour être en mesure de mener des armées nombreuses au combat, de propager une idéologie du parti royal, une sorte d'identité nationale, parmi leurs pairs, parmi leurs vassaux, parmi le peuple dont ils sont les guides ? Il est donc temps maintenant d'identifier cette tradition culturelle, cette sagesse des anciens nobles et d'en découvrir les préceptes.

²¹¹⁶ V. TOUREILLE, *Le drame d'Azincourt*, op. cit., p. 143.

ANNEXE : TABLEAUX GENEALOGIQUES

Tableau 17 : Tableau généalogique des Choisel

BRANCHE PRINCIPALE



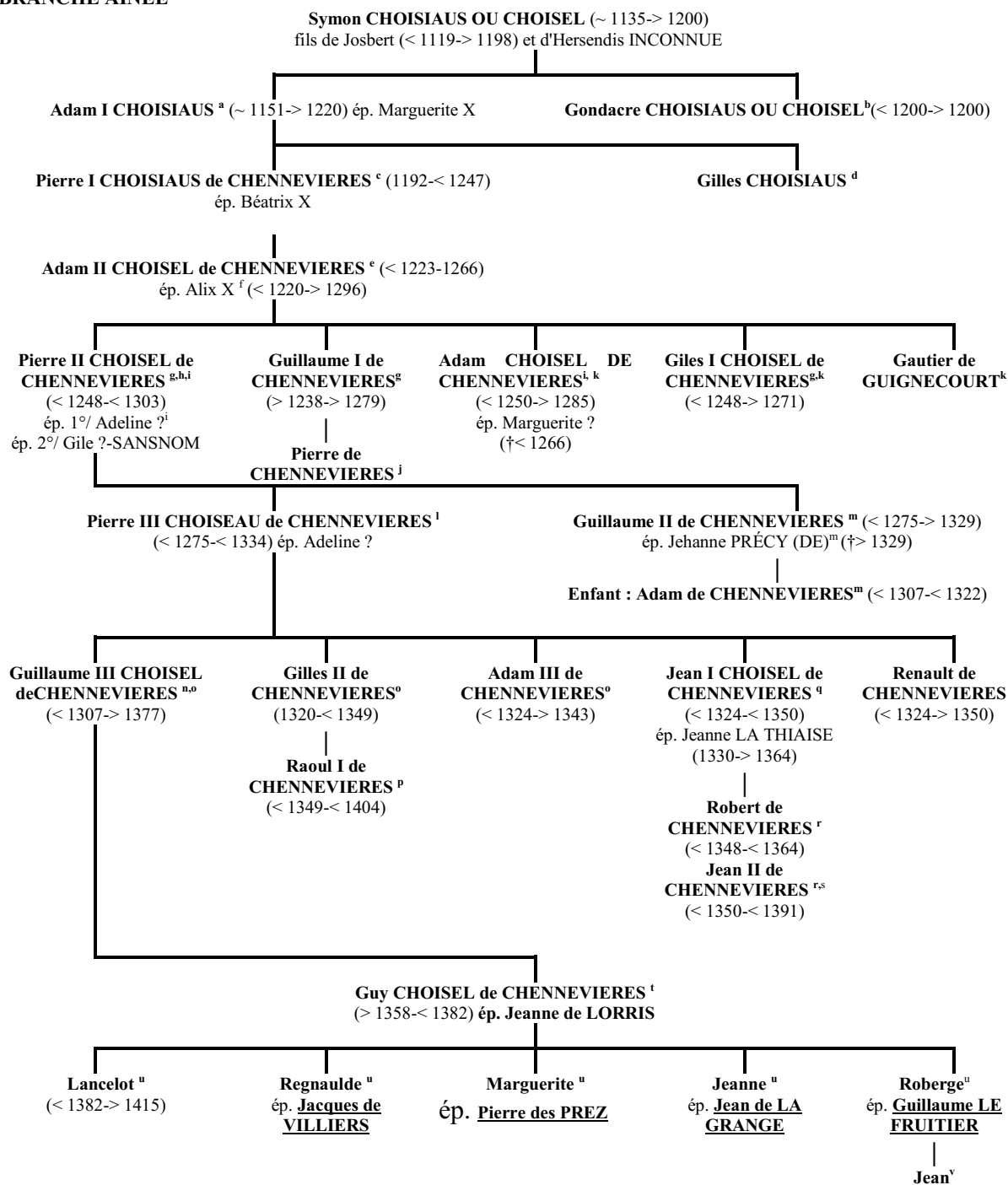
^a Josbert Choisel et sa femme Hersendis confirment la charte de concession de Geoffroy évêque de Senlis de toute la dîme près de la Fontaine Saint Firmin et près de Vineuil, à l'Église de St Nicolas d'Acy en 1198 par Raoul de Fontaines et sa femme Aalix. Voir VATTIER, Cartulaire Saint Nicolas d'Acy, p. 58, tome XIV p.932.

^b Symon et Pierre I Choisel sont cités dans une charte d'Amalric évêque de Senlis à propos d'une terre à Fontaines. Archives de l'Oise, HS 1241, charte d'Amaury évêque de Senlis concernant la terre de Fontaine, 1166.

^c Symon, Raoul et Pierre I^{er} Choisel sont cités comme témoins dans une charte de Guillaume de Mello en 1167. Afforty tome XIV p. 390.

^d Raoul est frère de Pierre I^{er} Choisel dans un acte de donation par Pierre I^{er} Choisel de quatre arpents de terre à Foucheroy, Afforty tome XV p.58. Voir aussi Archives nationales, LL 1030, n° 50.

BRANCHE AÎNÉE



^a Adam I Choisel est fils de Symon Choisel : ils sont témoins d'une donation de Pierre chevalier de Verberie d'une terre près de la "Tour de Fontaines" aux moines de l'abbaye de Chaalis en 1166 : Afforty, t. I p186-187. Nous le retrouvons également témoin avec son père Symon d'un acte de reconnaissance de l'avouerie du comte Raoul de Clermont sur le prieuré de Saint-Leu d'Esserent le 24 février 1176. Archives de l'Oise H 2440, également dans : *Cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent (1080-1538)*, éd. Eugène Müller, Pontoise, Société historique du Vexin (Publications de la Société historique du Vexin), 1900, n°LXXX.. Adam I Choisiaus est aussi signalé dans la liste des vassaux du comte de Beaumont : registre B, fol 49v, n°98526-3 (Léopold DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents*, par Léopold Delisle, Paris, A. Durand, 1856).

^b Gondacre est dit fils de Symon Choisel dans une convention entre le prieuré de Saint-Leu d'Esserent, d'une part et Girard et Ives qui tiennent le port de S. Leu à titre héréditaire d'autre part, au sujet du passage des pèlerins de St. Leu venant de Dammartin, du Beauvaisis ou d'ailleurs, *Le Prieuré de Saint-Leu d'Esserent, op. cit.*, n°LXXXIX.

^c En avril 1225, Pierre et sa femme Béatrix vendent 13 arpents de terre entre Mons et Borrest à l'abbaye de la Victoire moyennant 52 livres parisis. Voir cartulaire de l'abbaye de la Victoire, archives nationales, H742 p 361. Pierre scelle l'acte avec un écu semé de fleur de lys avec un franc-canton. Pierre I Choisel de Chennevières fils d'Adam I Choisel fait partie d'une liste des fidéjusseurs de Jean Choisel de 1213 ou 1214, contenue dans le Registre C de Philippe Auguste fol 112, (Léopold DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents*, par Léopold Delisle, Paris, A. Durand, 1856). Si en décembre 1225, Pierre I n'a pas de sceau (voir note suivante),

^d Pierre I Choisel de Chennevières emprunte le sceau de son frère Gilles archidiacre pour sceller un échange de terres « in valle de Valorent et in via de Livri » en décembre 1225, archives de l'Oise H 5520 (HS1320).

^e Adam II Choisiaus de Chennevières porte le même nom, le même surnom et les mêmes armoiries que Pierre I^{er} Choisiaus de Chennevières. Notamment son sceau peut être observé dans Archives de l'Oise, H 5520 (HS1317). Cet acte traite notamment de relations entre Adam et les moines de l'abbaye de Chaalis au sujet de terres situées à Vaulaurens en juin 1241, tout comme l'acte H 5520 (HS1318) qui implique Pierre I^{er} Choisiaus de Chennevières en décembre 1225. Je propose donc d'après des critères d'onomastique, d'héraldique et de diplomatique que Pierre I est le père d'Adam II.

^f Adam meurt certainement avant janvier 1266 d'après un acte du cartulaire BnF, ms. latin 17113 et on peut y lire « *Aelidis relictā dominus ade choisel de Chennevières* ».

^g Pierre, Guillaume et Gilles Choisel, du consentement de leur mère, Alix de Chennevières, donnent aux Templiers 110 arpents de bois sis à Tour le 31 juillet 1279. Voir Archives de Chantilly, musée Condé, registre 8 (115C4 fol 142 r^o).

^h En janvier 1266, Pierre II Choisel seigneur de Chennevières a pour sceau une croix en sautoir avec une fleur de lys dans chaque quartier. Son père Adam II lui porte une croix en sautoir sur un semé de leurs de lys (voir archives de l'Oise, H 5520 (HS1318)). Adam décède avant janvier 1266 (n.st.) d'après BnF, ms. latin 17113, p.380 . On peut y lire : « *Aelidis relictā dominus ade choisel de Chennevières* ». En 1267, Pierre Choisel de Chennevières porte un sautoir d'argent cantonné de 10 fleurs de lys en or sur sable (Armorial de Wijnbergen WN 46, armorial de Vermandois 694) au lieu des 4 fleurs de lys de 1266. Guillaume de Chennevières brise de 5 coquilles d'argent sur le sautoir (WN 45, armorial de Vermandois n°696), et Adam de Chennevières brise d'une seule coquille (Armorial de Vermandois n°695). J'émet donc l'hypothèse que Pierre a scellé d'une croix en sautoir avec une fleur de lys dans chaque quartier tant que son père était vivant, prenant ensuite les armoiries de la famille à sa mort. Le sceau avec une fleur de lys dans chaque quartier devient alors son contresceau voir BnF, ms. latin 17113 p. 302.

ⁱ Pierre II de Chennevières et sa femme Adeline ratifient une vente faite à l'abbaye Sainte-Geneviève par Pierre de Vémars en mai 1270. Voir ABBÉ LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, vol. 2/4, Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, Paris, A. Durand, 1863, p. 310.

^j Son sceau représentant un écu chargé de 8 fleurs de lys, au franc canton d'hermines est apposé sur un acte aux Archives Nationales, S 5238, n°1.

^k Gautier de Guignecourt, Adam Choisel son frère et Gilles I Choisel de Chennevières clerc son frère. Archives nationales, J 160a Senlis I, n°8

^l En 1302, Pierre III scelle une quittance avec un sceau identique au contresceau de son père Pierre II (BnF, Pièces Originales 755 n°2, tout comme le 4 février 1303 (BnF, ms. Clairambault, registre 32 p.2359 n°27). L'écu de Pierre III est un écu semé de fleurs de lys en sautoir. Confirmation contenue dans BnF, ms. latin 17113 cartulaire de Chaalis (3 en haut et sur les côtés, 4 en pointe).

^m Le 31 juillet 1322, Guillaume II de Chennevières l'aîné père d'Adam de Chennevières et Guillaume III de [Channevières] dit le jeune sire de Chennevières chevaliers (Archives de l'Oise, H 2552) cousin d'Adam sont exécuteurs testamentaires d'Adam. D'autre part, Adam est aussi cité dans un partage en août 1329 (Archives nationales, JJ 66 n°159) entre Guillaume II de Chennevières et Philippe de Précý suite au décès de Jeanne de Précý femme de Guillaume.

ⁿ Le 27 octobre 1339, Guillaume III Choisel de Chennevières (BnF, fonds Clairambault, registre 41 p.3045) scelle d'un écu semé de fleurs de lys au sautoir brochante, les armoiries de la famille ; Je suppose donc que Guillaume III est le fils de Pierre III. D'autre part, Guillaume III prête hommage à Charles I^{er} de Montmorency en tant que « Guillaume [III] Choisel, seigneur de Chennevières » vers 1358 (Archive de Chantilly, registre 2-BA-025, cartulaire des fiefs de Montmorency, XIV^e siècle. fol 55r-v^o et 56r^o) et en 1368 (Archives nationales, P 129 n° 41).

^o Gilles II Choisel seigneur de Chennevières apparaît dans BnF, fonds Clairambault, registre 32, n°38, p.2365. Ses frères Guillaume III et Adam III sont évoqués dans la quittance. Il est dit « *quondam militis* » avant le 14 février 1349 dans *Les journaux du trésor de Philippe VI de Valois, suivis de l'Ordinarius thesauri de 1338-1339*, éd. Jules Viard, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1899, p. 685 n° 3995..

^p Raoul Choisel de Chennevières dispose des armoiries du lignage, un écu au sautoir chargé d'un besant en cœur sur un semé de fleurs de lys, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé d'une tête de... Accosté d'un demi-vol et d'un rameau en 1382 (quittance, BnF ms. Clairambault 30 p. 2241), en 1391 (quittance, BnF ms. Clairambault 31, p. 2303 n° 68), en 1392 (quittance, BnF ms. Clairambault registre 31 p. 2303 n°69). D'autre part, sur l'aveu

de Guillaume de 1358 environ, on trouve Raoulet fils du défunt Gilles II Choisel de Chennevières (Archives de Chantilly, musée Condé, 2-BA-025 Cartulaire des fiefs de Montmorency, XIV^e siècle. fol 55r-v^o et 56r^o).

^q Le 8 mars 1343, Jean I est dit Jehan [I] Choisel seigneur de Villeron dans Archives Nationales X1A 9 fol. 434v. Or en 1334, un accord est passé en jugement en la prévôté de Gonesse entre Guillaume [III] Choisel [de Chennevières] chevalier et Thibault d'Eaubonne écuyer seigneur de Villeron d'une part et les abbé et religieux e Chaslis d'autre part sur le fait d'entreprises sur la justice et franchises de Vaulaurens dont ils se sont déportés en faveur de l'abbaye. Cette affaire concernant la terre de Vaulaurens dure depuis très longtemps entre le lignage des Choisel de Chennevières et l'abbaye de Chaalis. En 1334, donc, Guillaume est donc le représentant du lignage, et Jean Choisel seigneur de Villeron ne peut être qu'un membre d'une branche cadette. De plus, en 1350, Jeanne la Thiaise est veuve Jehan [I] Choisel seigneur de Villeron (Bibliothèque municipale de Senlis, Afforty, tome XVIII p.454, BnF, latin 17113 p. 284) se retrouve sur un acte en compagnie de témoins : Pierre de Chennevières (non identifié), Guillaume III de Chennevières, Renaut de Chennevières et Thomas Coulon. Elle a pour enfant Robert et Jean [II] de Chennevières. Nous émettons donc l'hypothèse que Guillaume Choisel III de Chennevières et Jean I Choisel seigneur de Villeron sont frères, Jean étant le cadet, et Renaut est un autre frère même si je n'ai pas d'autres informations à ce sujet).

^r En 1352, Jeanne Thyais, dame de Villeron et de Marly et de Villeron, veuve de Jean I Choisel [de Chennevières] seigneur de Villeron, donne un aveu et dénombrement à l'abbaye de Saint-Denis au nom de ses enfants Jean II et Robert de Chennevières, d'un fief de quatre muids d'avoine de rente sur la prévôté de Gouvieux, mouvant de l'abbaye de Saint-Denis à cause de son château de Montmélian (Archives de Chantilly, musée Condé, Gouvieux 1-B-097). Cela prouve que Jean le père faisait bien partie du lignage de Chennevières. Ses enfants ne sont plus seigneurs de Villeron, car le titre est porté par le deuxième mari de Jeanne la Thiaise, Robert le Gallois d'Aunay.

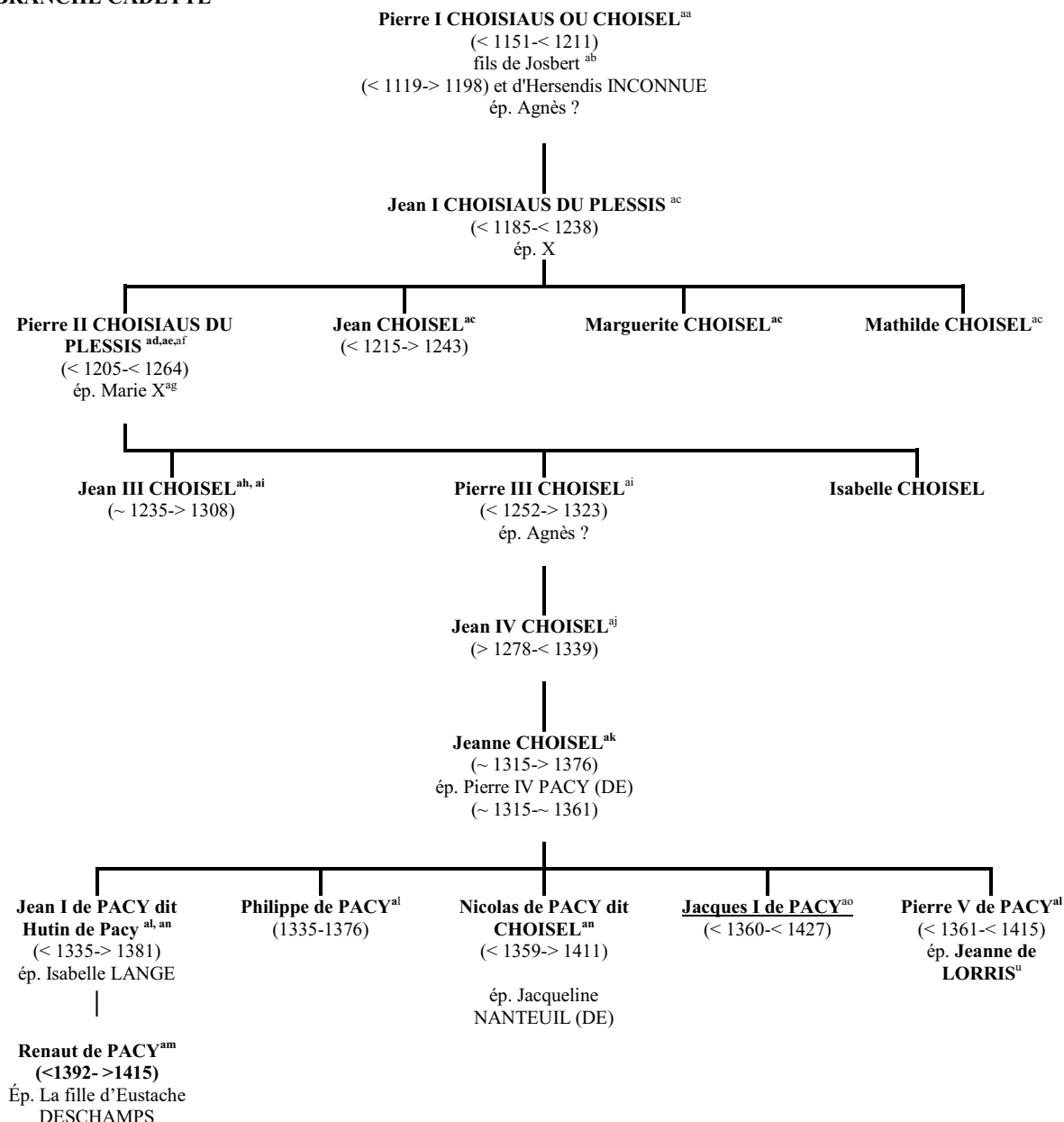
^s Jean II de Chennevières a hérité de terres de Pierre de Chennevières, ce qui est indiqué sur l'aveu de Guillaume III (Archives de Chantilly, 2-BA-025 Cartulaire des fiefs de Montmorency, XIV^e siècle. fol 55r-v^o et 56r^o).

^t Guy Choisel de Chennevières est évoqué pour la première fois dans l'aveu de 1368 adressé par Guillaume III Choisel de Chennevières à Charles I^{er} de Montmorency (Archives nationales P129 n°41). Guy est nommé Guiot dans l'aveu. Guy porte le surnom et le nom du représentant du lignage, il est dit seigneur de Chennevières, je conclus donc qu'il est l'héritier direct de Guillaume III Choisel de Chennevières donc son fils.

^u Le 28 mai 1415, Lancelot Choisel, seigneur de Chennevières, et ses sœurs, mariées à Jacques de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, à Pierre des Prez, à Jean de La Grange, avocat, et à Guillaume Le Fruitier, bourgeois de Senlis, héritiers de leur mère, Jeanne de Lorris, jadis femme de Guy Choisel de Chennevières, puis de Pierre de Pacy, vendent la terre et seigneurie de Pontarmé à Maurice de Ruilly, échanson du Roi (Archives de Chantilly Pontarmé 1-B-078).

^v Archives de Chantilly, registre 1-BA-54, terre et seigneurie de Chennevières. Le 2 décembre 1422, Guillaume le Fruitier, lieutenant général du bailli de Senlis, dresse un aveu et dénombrement à M. de Montmorency, au nom et comme ayant le gouvernement de son fils Jean, seigneur de Chennevières.

BRANCHE CADETTE



^{aa} Pierre I^{er} Choisiaus ou Choisel est cité comme juré de la communauté de Senlis, dans Louis CAROLUS-BARRÉ, « Les origines de la commune de Senlis », *comptes rendus et mémoires – comité archéologique de Senlis*, 2^e série tome II, 1876, p. 192-204.. D'autre part, il est gruyer de la forêt d'Halatte. En juillet 1190, Philippe Auguste mande à Pierre Choiseau qu'il a donné à la maison de Brenouille l'usage du mort-bois dans sa forêt d'Halatte, sauf dans les parties réservées. *Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome I, Années de règne I à XV (1er novembre 1179-31 octobre 1194)*, vol. 1/6, éd. Henri-François Delaborde, Charles Petit-Dutaillis, Jacques Monicat et Jacques Broussard, Paris, Imprimerie Nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n° 5), 1916, p. 429-430, n° 356..

^{ab} La filiation n'est pas certaine, mais Pierre I^{er} Choisel chevalier de Chennevières organise une vente en relation avec Raoul de Fontaines en 1227. En général les degrés de filiation sont notés de 1 à 4 pour mesurer le degré de certitude, et ce degré de filiation est noté à 2 sur 4.

^{ac} La dite Agnès femme de Pierre I^{er} Choisel et Jean I son fils et Raoul frère dudit Pierre I^{er} Choisel confirment une charte de donation et un transfert de propriété. Afforty tome XV p.58, BnF, ms. latin 17113 p 97. Voir aussi Archives nationales, LL 1030, n° 50.

^{ad} Pierre II Choisel est dit seigneur du Plessis en mars 1238. Son écu est un écu semé de fleur de lys à la barre (1237, sceau rond de 50 mm. Abbaye de la Victoire. Il signe « Petri Choisel, militis, domini de Plesseio ». Inventaire des sceaux de Picardie n°245), ce qui signifie qu'il a succédé à son père Jean. Son sceau est également visible dans l'armorial Wijnbergen n°WN47.

^{ae} En novembre 1225, Jean I seigneur du Plessis Choisel vend quinze arpents de terre à Barbery. Cette vente a été approuvée par ses fils Pierre II et Jean et ses filles Marguerite et Mathilde. Voir Afforty Tome XV p. 502.

^{af} En janvier 1243, Pierre II et Jean Choisel frères sont témoins du règlement d'un différend entre Saint-Nicolas près Senlis et Pierre d'Apremont, chevalier. Voir Archives de l'Oise, H 2582 n°9

^{ag} En septembre 1257, Pierre II dit Choisel chevalier seigneur du Plessis, près Senlis, et Marie sa femme, confirment l'acquisition faite par les religieux de Saint Leu, d'Evrard de la Tour, d'un arpent et demi de vigne, à Clermont, mouvant de la censive et seigneurie de ladite Marie, aux mêmes cens et droits que ceux payés par Evrard, septembre 1257. Archives de l'Oise, H 2523, n°5

^{ah} Ses armoiries se trouve sur l'armorial Wijnbergen. Elles sont de sable à la bande d'argent accompagnées de 6 fleurs de lis d'or au lambel (4) de gueules. Au mois de mars 1260 (1261) « Jehan [III] Choisel, seigneur du Plessier, et Dreux de Fontaines, écuyer, ont donné à toujours, à surcens, à la Commune de Senlis, moyennant quatre muids de bled de mouture mesure de Senlis, un moulin qu'ils avoient à Vitel (à la Poterne), vis à vis celui qui avoit appartenu à l'Evêque anciennement et lors appartenoit à la Ville », dont est dérivé le nom de moulins jumeaux, *molendina jumella*. Afforty tome IV p2230

^{ai} Jean III et Pierre III Choisel frères dans une charte, Bibliothèque nationale de France, BnF ms. latin 17113 p 323.

^{aj} Le 15 janvier 1323, Jean IV dit Choisel chevalier gruyer de la forêt de Halatte apparaît dans un acte du Parlement de Paris, Olim I, X1A5 fol 266v.

^{ak} Pierre de Pacy escuyer et Jehanne sa femme fille de feu Jehan IV Choisel chevalier sont cités dans Archives Nationales, JJ 73 fol 89, n°103.

^{al} DU CHENE, André, *Histoire de la maison de Châtillon sur Marne*, p 671-672.

^{am} BOZZOLO, Carla et LOYAU, Hélène, *La Cour amoureuse dite de Charles VI*, Paris, vol. II, 1992, p. 35, n° 345.

^{an} Jean I de Pacy dit le Hutin et Nicolas de Pacy dit Choisel sont frères d'après Archives de Chantilly, musée Condé, registre 1-B-79. Ils prêtent foi et hommage pour un fief sis à la seigneurie de Pontarmé à Lancelot de Chennevières le 3 novembre 1414.

^{ao} Le 8 novembre 1407, Jacques écuyer est seigneur du Plessis-Choisel près de Senlis. BnF, ms. Clairambault 83 p.6489.

PARTIE IV : LE RESPECT DES TRADITIONS - LA CONSCIENCE DU GROUPE

CHAPITRE VII : CULTURE LITTÉRAIRE, CULTURE DE GUERRE ET VIE SPIRITUELLE

LE POIDS DES TRADITIONS GAGE DE LA SURVIVANCE DE L'ANCIENNE NOBLESSE ?

Se diffusant massivement au XII^e siècle, la tradition chevaleresque, empreinte d'idéal courtois, est magistralement illustrée par *l'Histoire de Guillaume le Maréchal* et par celle de son équivalent, Guillaume des Barres, chevalier francilien celui-ci, mais dont la vie n'a pas été contée²¹²¹. La courtoisie, la *curialitas*, est caractérisée par l'adoption par le courtisan d'un genre et d'une manière de vie bien particuliers. Elle est une synthèse d'un mode de vie guerrier itinérant devant partir à l'aventure ou à la guerre, parcourir tournois et fêtes chevaleresques, participer aux croisades, et fréquenter les cours des princes d'alors. Elle est mise en valeur grâce à la propagande d'une nouvelle littérature courtoise rédigée en français²¹²². Elle implique enfin une nouvelle nécessité de savoir lire et écrire, d'enrichir sa culture nobiliaire, de se comporter correctement en société et de respecter *l'elegancia*²¹²³.

Du XIII^e au XV^e siècle, le développement de la cour royale, devenue un organe central de l'État moderne²¹²⁴, ne doit pas occulter le fait qu'il existait déjà au XII^e siècle des cours princières où est apparue cette courtoisie : la cour de Champagne, la cour de Blois, et la cour angevine. Avec le développement des institutions royales, au début du XIII^e siècle, des anciens nobles ont tendance à laisser à la Cour quelques places aux représentants de la bourgeoisie urbaine montante, plus administrative et plus marchande²¹²⁵. Ils compensent alors la perte somme toute relative de leur influence politique en rédigeant des poèmes pour

²¹²¹ Dominique BARTHÉLEMY, *La chevalerie : de la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, Paris, Fayard, 2007, p. 338-339.

²¹²² *Ibid.*, p. 289-291.

²¹²³ Bernard GUENÉE, « Cour » dans Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (éds.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard (Pluriel), 2014, p. 246-257, ici p. 250.

²¹²⁴ *Ibid.*, p. 253.

²¹²⁵ D. BARTHÉLEMY, *La chevalerie*, *op. cit.*, p. 291.

maintenir leur rang²¹²⁶. De même, aux XIV^e et XV^e siècles, les anciens nobles, tout comme les anoblis de fraîche date, sont confrontés aux nouveaux besoins royaux et princiers de juristes, d'administratifs, de comptables, pour construire les nouveaux États. L'officier noble n'a pas reculé, mais nous assistons plutôt à une spécialisation de la noblesse francilienne dans les fonctions militaires et administratives. Si la haute noblesse occupe les postes d'encadrement des armées ou des institutions comme maréchaux, capitaines, maîtres d'hôtel, chambellans ou conseillers royaux, la petite noblesse, quant à elle, occupe des fonctions inférieures : enquêteurs, maîtres des requêtes ou baillis dans les administrations provinciales.

Mais l'officier noble évolue et montre de grandes capacités d'adaptation face aux difficultés économiques. La petite noblesse commence à s'intéresser aux milieux auxquels elle était jusqu'alors exclue par manque d'éducation comme la finance, la justice et le Parlement de Paris. Mais elle n'a pu s'adapter et résister qu'au prix d'une prise de conscience de la nécessité d'une éducation forte²¹²⁷. Cette capacité d'adaptation montre là aussi :

« le visage conquérant d'une société nobiliaire plongée dans la nécessité, capable d'aller contre les préjugés les plus profondément enracinés pour s'adapter à des exigences professionnelles relativement précises et concurrencer les roturiers à des postes dont ils s'étaient fait une spécialité. Quelle que fût la voie choisie, professions juridiques, commerciales ou même médicales, ces reconversions témoignent de la combativité et des qualités d'adaptation de la noblesse²¹²⁸ ».

Ainsi, Jean Choisel, issu d'un petit lignage de la forêt d'Halatte étudié précédemment, occupe un poste d'auditeur au Parlement de Paris à la charnière des XIII^e et XIV^e siècles. Il est investi de nombreuses missions de gestion administrative²¹²⁹. Rien n'indique qu'il ait pu

²¹²⁶ Nicolas CIVEL, *La fleur de France : les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n°5), 2006, p. 187-188.

²¹²⁷ Il est donc possible comme l'affirme Sara Fourcade que les difficultés économiques « poussèrent toute une partie de la petite noblesse à opter pour des carrières plus modestes au sein des administrations juridiques et même financières », et que « seules des mutations culturelles profondes autorisèrent cette résistance ». D'après Sara FOURCADE, « *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point* » : la noblesse française à la conquête du livre (vers 1300 - vers 1530), thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université Paris-Sorbonne, 2008, p. 62.

²¹²⁸ *Ibid.*

²¹²⁹ Archives du Pas de Calais, trésor des Chartes A 173, 13 septembre 1301 : quittance de Jehan Choisel chevalier sire du Plessis. Quittance de Jehan le Fèvre "auditeur donné de la court nostre seigneur le roy ouvek monseigneur Jehan Choisel chevalier le Roy" dans la cause entre le chapitre de Saint Omer et le comte d'Artois, d'après Jules-Marie RICHARD, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas de Calais*. Archives civiles. Série A., vol. 1/2, Arras, Imprimerie de la société du Pas de Calais, 1878, p. 186. Voir aussi *Les journaux du trésor de Philippe IV le Bel*, éd. Jules Viard, Paris, Imprimerie nationale, 1940, fol. 448, n° 2956.

développer des compétences de juriste ou de comptable, aucune mention n'est faite de ses nouvelles compétences²¹³⁰, et pourtant il intègre ces nouvelles institutions royales administratives et financières. Nous pourrions émettre l'hypothèse que sa charge de gruyer lui a déjà permis de mettre à profit ces compétences dans un autre contexte. Mais là encore, comme le répète Olivier Mattéoni à propos des serviteurs du duc de Bourbon, il est particulièrement difficile d'évaluer « la culture, les sentiments et les idées de ces officiers²¹³¹ », faute de sources adaptées, à quelques exceptions près. S'insèrent donc ici les deux problématiques fondamentales de ce chapitre : la culture nobiliaire a-t-elle été un facteur important de « l'État de noblesse » chez les anciens nobles franciliens ? Sommes-nous en mesure d'évaluer la mutation culturelle dans la petite noblesse francilienne, ce qui rejoint aussi la problématique de la connaissance de l'éducation et de la culture nobiliaire²¹³² sur l'ensemble de la période ? Et posons-nous ensuite la question sous-jacente mais fondamentale, cette culture, en tant que facteur déterminant dans la construction de l'État moderne, a-t-elle permis à l'ancienne noblesse francilienne de surmonter les difficultés économiques et de subvenir à ses besoins ? N'a-t-elle pas pu trouver dans ses dévotions et son mode de vie spirituel des relations d'entraide auprès des ordres religieux ? Enfin, n'a-t-elle pas aidé ces nobles franciliens à façonner leur sentiment d'appartenance à un groupe régional en chargeant ces religieux d'organiser le culte de la mémoire des ancêtres au sein de nécropoles, fortifiant davantage leurs liens de solidarité et leur parti ?

Dans une première partie, nous étudierons les manifestations culturelles de ce système de pensée aux XIV^e et XV^e siècles en observant le poids des traditions dans l'organisation de tournois, à travers la réapparition des cercles poétiques ou de puy. Peut-on établir un lien entre les cours champenoises et blésoises puis angevines qui ont fourni tant de trouvères nobles au XII^e siècle et l'ancienne noblesse francilienne des XIV^e et XV^e siècles ? Ont-ils collaboré à la création d'œuvres littéraires, à la rédaction de poèmes ou de romans courtois, à

²¹³⁰ Olivier Mattéoni souligne bien la difficulté : si les serviteurs du duc de Bourbon se sont bien spécialisés, les lacunes des sources nous empêchent de connaître leur travail au quotidien, d'évaluer les compétences mises en œuvre ou le niveau d'éducation nécessaire : « on aurait mieux aimé saisir la manière dont les officiers s'acquittent ». Voir Olivier MATTEONI, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge, 1356-1523*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n°52), 1998, p. 459.

²¹³¹ *Ibid.*, p. 441.

²¹³² La culture nobiliaire a été abordée principalement dans les sources suivantes : Bernard GUENÉE, « La culture historique des nobles : le succès des Faits de Romains (XIII^e-XV^e siècles) » dans Philippe CONTAMINE (ed.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 261-288. Philippe CONTAMINE, « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 105-131. Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2^{ème} édition, Paris, Presses universitaires de France (Moyen Âge), 1998.

l'écriture de l'histoire ? Surtout, les anciens nobles franciliens se sont-ils constitués un savoir historique et politique suffisant pour les initier à la culture politique de l'État ?

Dans une seconde partie, nous observerons l'effet de la culture nobiliaire sur l'organisation de la cour royale, dans l'énumération des membres de la Cour amoureuse que nous comparerons ensuite à celle d'une cour seigneuriale. Car, en définitive, et c'est bien une réponse essentielle que nous apportons à la question de la subsistance d'anciens lignages, c'est précisément à la cour de France, celle des derniers Valois de notre période, que l'identification d'anciens nobles nous importe. Car « la crise économique a précipité vers la cour du roi un grand nombre d'hommes que les clercs et réformateurs du royaume ont qualifié d'ambitieux, mais dont la motivation essentielle était un instinct de survie²¹³³ ». Par là même, nous cherchons à décrire les différents apports et enrichissements de la vie curiale, de la culture et de la vie spirituelle, par les nobles eux-mêmes. Nous souhaitons aussi connaître l'influence en retour des cours princières sur les cours seigneuriales et leur spiritualité à travers quelques exemples choisis.

Enfin, dans la dernière partie, nous aborderons les rapports aussi bien spirituels qu'économiques avec les ordres religieux à travers les dévotions, les testaments ou les ventes. En échange des bienfaits apportés par la noblesse francilienne, nous examinerons le rôle qu'ont joué ces religieux dans l'instauration de sites mémoriels dédiés au souvenir des ancêtres du groupe régional de l'ancienne noblesse francilienne.

1 MANIFESTATIONS CULTURELLES DU MODE DE VIE NOBILIAIRE : LE POIDS DES TRADITIONS

La question majeure de ce chapitre concerne le poids des traditions des aspects culturels du mode de vie des anciens nobles franciliens et l'évaluation de leur rôle dans le maintien de l'état de noblesse. La période initiale de l'étude est caractérisée par le développement de thèmes de la courtoisie et de l'amour courtois dans les premières cours comtales et royales. Dans la période charnière de la fin du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle, l'identification de ces nobles s'effectue essentiellement dans les manifestations à la

²¹³³ Mireille VINCENT-CASSY, « Les péchés de la cour de Charles VI » dans Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2011, p. 339-357, ici p. 357.

fois culturelles et guerrières que sont les tournois et les pas d'arme. Dans ces rencontres, les épisodes des aventures arthuriennes sont souvent reproduits auprès des chevaliers participants : garder un espace défendu, partir à la libération d'une dame, lancer un défi, constituent le contexte du pas d'arme avec reproduction des décors²¹³⁴. Le chevalier se doit alors de comprendre les références littéraires à ce qu'on pourrait assimiler au jeu d'une pièce de théâtre. Certains d'entre eux participent d'ailleurs activement à la création littéraire. La période butoir est constituée de la fin du XIV^e et du début du XV^e siècle, au moment où l'espace culturel des cours rejoint l'espace politique initié par les premiers développements des sciences politiques autour de la construction de l'État²¹³⁵, de son administration et de l'apparition des premiers partis. La culture des nobles s'enrichit alors de nouveaux centres d'intérêt autour de l'histoire, des idées politiques et des traités polémiques. Un regain d'intérêt sur la plan national se focalise enfin sur la redécouverte d'ouvrages techniques sur la guerre, mais les anciens nobles franciliens ne semblent pas suivre cette voie.

1.1 Les équipes d'anciens nobles franciliens dans les tournois

À partir de la fin du XIII^e siècle, la plupart des chevaliers franciliens, s'ils ne sont pas tous des lettrés, sont forcément imprégnés de cette culture de reconstitution des aventures chevaleresques contés dans la littérature arthurienne²¹³⁶, notamment dans les œuvres de Chrétien de Troyes. La légende est très prisée dans le nord de la France, avec une circulation d'un nombre importants d'exemplaires du corpus arthurien. Or cette littérature se trouve à l'origine du pas d'arme²¹³⁷ et des tournois. Des cercles littéraires variés s'en inspirent²¹³⁸. Le modèle de chevalier errant courtois, prêt à défendre l'honneur des dames et à partir en quête du Saint Graal²¹³⁹ est au centre de l'imaginaire arthurien.

²¹³⁴ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes : sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2012, p. 168.

²¹³⁵ Etienne ANHEIM, « Culture de cour et science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n° 1, 2000, p. 40-47, ici p. 40. Voir aussi Jacques KRYNEN, « Genèse de l'État et histoire des idées politiques en France à la fin du Moyen Âge », *Publications de l'École française de Rome*, vol. 82, n° 1, 1985, p. 395-412.

²¹³⁶ S. NADOT, *Le spectacle des joutes*, *op. cit.*, p. 173.

²¹³⁷ *Ibid.*, p. 168.

²¹³⁸ Évelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre, à la fin du Moyen Âge, 1300-1486*, Paris, École des Chartes, diffusion Honoré Champion (Mémoires et documents de l'École des Chartes, n° 47), 1996, p. 191.

²¹³⁹ S. NADOT, *Le spectacle des joutes*, *op. cit.*, p. 170.

Dans le cadre de ces tournois où s'affrontent des chevaliers venant de toutes les provinces de France, nous retrouvons les mêmes anciens lignages franciliens à travers les siècles. Ils manifestant ainsi une fidélité continue dans la poursuite de leurs idéaux chevaleresques de courtoisie et d'amour courtois. Le poids de la tradition est donc important. Le lignage des Trie constituent ainsi un excellent exemple : ils sont cités de très nombreuses fois dans les relations des tournois à travers les siècles. Mais d'autres lignages sont aussi évoqués.

Ainsi, les tournois de Compiègne en 1238 et de Cambrai en 1269 ont rassemblé de nombreux nobles franciliens venus en équipes rassemblées autour de parentèles. Les chevaliers franciliens, appelés chevaliers français dans le texte, sont distingués des Champenois ou des Bourguignons. À Compiègne²¹⁴⁰ se trouvent Adam, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, Simon de Melun²¹⁴¹, Bouchard VI de Montmorency²¹⁴², Mathieu de Trie et ses enfants Renaud de Trie l'aîné et Thibaut le puîné, tige de la branche de Sérifontaine²¹⁴³, Guy V Mauvoisin²¹⁴⁴, Jean de Clermont-Nesle²¹⁴⁵ et ses frères Raoul de Clermont-Nesle, seigneur de Tartigny²¹⁴⁶, et Renaud-Geoffroy de Clermont-Nesle²¹⁴⁷. Les Montmorency, Melun, Trie et Clermont-Nesle sont donc rassemblés. Trente ans plus tard,

²¹⁴⁰ Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Compiègne », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique / publiée par M. Bonneserre de St-Denis*, n° 4, 1868, p. 73-81, p. 361-365, ici p. 76-81. Le chapitre intitulé « Les chevaliers français... » liste les chevaliers de l'Île de France, mais certains individus proviennent de contrées plus lointaines que les limites que nous avons établi pour l'Île-de-France médiévale, comme le comte de Soissons, le comte de Roucy ou celui de Réthel.

²¹⁴¹ Adam de Melun (n°5 de la liste) est fils de Guillaume vicomte de Melun et d'Agnès dame de Montreuil-Bellay. Ses armes sont « d'azur, chargées de sept besans d'or, au chef de même » (*Ibid.*, n° 5 p. 77). Simon de Melun « portait un écu d'azur à sept besans d'or au chef chargé d'un lion naissant de gueules » (*Ibid.*, n° 10, p. 77).

²¹⁴² Son écu était « d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre alérions d'azur » (*Ibid.*, n° 7 p. 77).

²¹⁴³ Mathieu de Trie est seigneur de Trie, de Mouchy et du Plessis-Billebaut. Il ne deviendra comte de Dammartin qu'à partir de 1259. Son écu est « d'or à la bande d'azur chargée de trois anneaux d'argent » (*Ibid.*, n° 17 p. 78). Thibaut de Trie est le fils puîné de Mathieu et de Marsilie de Montmorency (*Ibid.*, n° 17 p. 78), et Renaud de Trie est son frère aîné (*Ibid.*, n° 17 p. 78).

²¹⁴⁴ Guy Mauvoisin portait « d'or à deux fasces de gueules » (*Ibid.*, n° 21 p. 78).

²¹⁴⁵ L'identification de ce chevalier n'est pas clairement établie, même s'il est certain qu'il appartient à la branche des Clermont-Nesle. Ce chevalier porte un « écu de gueules, semé de trèfles d'or, à deux barbeaux ou bars adossés de même » (*Ibid.*, n° 23 p. 79). Il s'agit là des armes de l'aîné de la famille des Clermont-Nesle. Or, en l'occurrence ici, en 1238, il doit s'agir de Jean de Clermont, fils aîné de Raoul I^{er} de Clermont, décédé en 1214, et identifié sur les tables généalogiques, mais ces dernières donnent Jean décédé en juillet 1236, d'après *Europäische Stammtafeln*, table n° 654.

²¹⁴⁶ Il est le fils de Raoul de Clermont seigneur d'Ailly et de Gertrude de Nesle, membre de la première génération des Clermont-Nesle. Son écu est « de gueules semé de trèfles d'or, à deux barbeaux de même, brisé d'un lambel à cinq pendans d'azur en chef » (*Ibid.*, n° 35 p. 80).

²¹⁴⁷ Ranous de Nesle, ou Renaut de Clermont-Nesle porte un écu similaire au précédent (*Ibid.*, n° 36 p. 80), mais qu'il brise d'un filet d'azur en bande. Il est possible qu'il s'agisse de Renaut-Geoffroy de Clermont, chevalier, puis évêque de Beauvais.

nous retrouvons les mêmes groupements à Cambrai, participant au tournoi organisé le 27 mai 1269 pour célébrer le mariage entre Jean duc de Brabant et Marguerite de France fille de Saint Louis²¹⁴⁸. Le tournoi est relaté par le roi d'armes Gilbert qui récence l'élite de la chevalerie française avec cinquante-cinq français, parmi lesquels on compte des parents de Saint Louis, ses deux fils Philippe duc d'Orléans et Jean duc de Valois, Robert de Dreux et plusieurs comtes, les comtes de Roucy, de Bar, de Sancerre, de Broyes, de Vaudemont, d'Armagnac, de Châlons. Parmi les seigneurs d'Île-de-France et leurs proches, nous notons la présence de Mathieu III de Montmorency et de son cousin germain, le représentant de la branche cadette des Montmorency-Laval Guy sire de Laval²¹⁴⁹, de Billebaut de Trie²¹⁵⁰, Jean vicomte de Melun²¹⁵¹, et de Jean sire de Clermont-Nesle²¹⁵². À ces derniers chevaliers s'ajoutent quelques nouveaux venus, comme Oudard de Mailly, et surtout Jean III de Villiers sire de Domont²¹⁵³, accompagné certainement d'un parent, Jean seigneur de Roncherolle²¹⁵⁴. Un noyau francilien émerge des autres groupes provinciaux.

Les deux tournois qui suivent, ceux de Hem et de Chauvency, ont été décrits précisément par leurs chroniqueurs. Ainsi, ils ont rapporté les différentes étapes du tournoi, l'activité sportive proprement dite, les scènes liant les chevaliers et leurs dames sur le thème de l'amour courtois, et les images de l'univers arthurien utilisées pour décrire les combats²¹⁵⁵.

Le roman de Hem²¹⁵⁶ décrit un tournoi se déroulant à Hem-sur-Somme en 1278²¹⁵⁷. Parmi l'élite francilienne importante en nombre, il rassemble des membres des lignages déjà

²¹⁴⁸ Félix-Victor GOETHALS, « Les chevaliers français au tournoi de Cambrai », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique* / publiée par M. Bonneserre de St-Denis, n° 2, 1866, p. 384-394, ici p. 385.

²¹⁴⁹ Pour Mathieu III de Montmorency, *Ibid.*, n° XX p. 388., pur Guy de Laval, *Ibid.*, n° XX p. 388.

²¹⁵⁰ Ce chevalier est identifié à Jean de Trie dit Billebaut seigneur du Plessis, héritier de Mathieu de Trie, comte de Dammartin, qui meurt en 1272. Jean n'étant pas encore comte de Dammartin, il a reçu les terres que possédait son père avant qu'il ne devienne comte, c'est-à-dire les seigneuries de Trie, de Mouchy et du Plessis-Billebaut (*Ibid.*, n° XX p. 388).

²¹⁵¹ *Ibid.*, n° XX p. 388. Il est le fils du vicomte Adam ayant participé au tournoi de Compiègne.

²¹⁵² Le seigneur se qualifie de Jean, sire de Clermont (*Ibid.*, n° XX p. 388). Il s'agit certainement de Jean de Clermont-Nesle seigneur de Tartigny et fils de Raoul II de Clermont qui a participé au tournoi de Compiègne Voir *Europäische Stammtafeln*, table n°656.

²¹⁵³ *Ibid.*, n° XX p. 388. Il porte « un écu d'or, au chef d'azur, chargé d'un dextrochère de carnation vêtu d'hermines, au fanon de même, frangé d'argent, pendant sur le tout ». Ses armoiries correspondent donc à la branche aînée des Villiers, avec un chef d'azur. En 1269, il s'agit donc de Jean III de Villiers seigneur de Domont, qui a épousé Jeanne de Villiers héritière de Villiers-le-Bel en partie. C'est la première apparition publique d'un représentant des Villiers, facteur d'un lignage montant.

²¹⁵⁴ *Ibid.*, n° XX p. 388. Il porte un « écu d'argent à deux fasces de gueules ».

²¹⁵⁵ Voir aussi sur le même sujet S. NADOT, *Le spectacle des joutes*, op. cit., p. 168.

²¹⁵⁶ SARRASIN, « Le tournoi de Ham » dans Francisque Michel (ed.), *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre : publiée en entier, pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, suivie*

identifiés dans les tournois précédents. Les organisateurs du tournoi ne sont pas franciliens, il s'agit d'Aubert de Longueval et Huart de Bazentin. On retrouve Huart de Bazentin à Chauvency. Aubert II de Longueval est le père de Jeanne de Longueval, la future femme d'Érard de Montmorency²¹⁵⁸. Ce dernier participe au tournoi, aussi il est possible que l'alliance ait pu naître de l'intérêt d'Érard pour l'univers des tournois et pour la renommée du lignage des Longueval dans l'organisation de ces festivités. Le tournoi met en scène des représentants de la haute noblesse comme le comte de Clermont Robert²¹⁵⁹, sixième fils de Louis IX, et Robert II d'Artois, neveu de Saint Louis. C'est ce dernier qui tente de donner une ambiance arthurienne au tournoi, en jouant le rôle du chevalier au lion²¹⁶⁰. Suivent donc de grands officiers franciliens comme Anseau de Chevreuse, Gaucher de Châtillon²¹⁶¹ et Mathieu de Montmorency. D'autres acteurs se joignent à eux. Certains sont rentrés de la croisade de Saint Louis ou de la croisade d'Aragon, formant de parfaits modèles de chevaliers errants partant défendre l'Église en danger face à l'infidèle, dont quelques nobles franciliens. Amaury de Saint-Clair avait accompagné Saint Louis à Tunis, Mathieu de Montmorency et Jean des Barres²¹⁶² sont rentrés d'Aragon²¹⁶³. D'autres encore, des petits seigneurs du pays de France, du comté de Dammartin et du comté de Clermont, dont certains viennent de participer à l'ost de Foix, comme Adam de Cardonnoy, Guillaume d'Aunoy et son beau-frère Gilles de Neuville²¹⁶⁴ et Jean de Francières²¹⁶⁵, Robert de Montigny, Jean de Soisy²¹⁶⁶, Pierre de Houdenc, Pierre de la Malmaison, Raoul de Maignelay, Mathieu II de Trie, seigneur de

de la relation du tournoi de Ham par Sarrazin, trouvère du XIII^e siècle et précédée d'une introduction, par Francisque Michel,..., Paris, J. Renouard, 1840, p.211-384.

²¹⁵⁷ Émile DUVERNOY et René HARMAND, *Le tournoi de Chauvency en 1285 : étude sur la société et les mœurs chevaleresques au XIII^e siècle*, Paris, 1905, p. 7.

²¹⁵⁸ SARRASIN, *Le roman du Hem*, éd. par Henry Albert, Bruxelles, Édition de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1939, p. LXI.

²¹⁵⁹ SARRASIN, « Le tournoi de Ham », art cit, p. 369.

²¹⁶⁰ SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. CXII.

²¹⁶¹ SARRASIN, « Le tournoi de Ham », art cit, p. 373. Il s'agirait de Gaucher V, futur connétable de Champagne et futur connétable de France (SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. LXXXIII.)

²¹⁶² SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. LIX.

²¹⁶³ Xavier HÉLARY, *L'ost de France : la guerre, les armées, la société politique au royaume de France (fin du règne de saint Louis-fin du règne de Philippe le Bel)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université de Paris 4, 2004.

²¹⁶⁴ Parent de la femme de Guillaume d'Aunoy. Neuville est situé à une lieue d'Arras, sur la route de Saint-Quentin. Gilles est seigneur du Pré, cité en 1266, 1267, 1285, fils d'un autre Gilles, mort avant 1255 (voir SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. LXXXVI). Son frère cadet Jean de Neuville est cité dans *Ibid.*, p. XCVIII.

²¹⁶⁵ SARRASIN, *Le roman du Hem*, éd. par Henry Albert, Bruxelles, Édition de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1939, p. LVII-LVIII.

²¹⁶⁶ *Ibid.*, p. XCVIII. Cependant l'éditeur évoque plutôt une graphie proche de Soiri que de Soisi, car il existe aussi un autre Henri de Soiri.

Fontenay, fils de Renaud I de Trie, frère puîné de Mathieu I de Trie, sont cités dans le tournoi de Hem²¹⁶⁷, ou encore deux parents, Pierrart de Chennevières et Gilles de Chennevières²¹⁶⁸. Le récit du tournoi proprement dit présente les différents affrontements. Robert de Montigny affronte Guillaume d'Aunoy²¹⁶⁹, Mahieu de Trie²¹⁷⁰ affronte Renaud de Montauban, le sire Mathieu de Montmorency affronte Bernard de Moreuil²¹⁷¹. Trente ans après, lors des événements de Flandre de 1302-1304, nous retrouvons ces héros du tournoi de Hem, comme Anseau de Chevreuse, Mathieu de Trie et Robert de Montigny.

En 1285, Le tournoi de Chauvency près de Montmédy a été décrit par Jacques Bretel comme un prétexte à chanter nombre de romances et à écouter de la musique pendant le tournoi, lors des banquets et lors des promenades. Les participants improvisaient et récitaient des poèmes ou s'échangeaient des paroles amoureuses²¹⁷². Ainsi, on y rencontre encore une

²¹⁶⁷ Holger Niels DYGGVE PETERSEN, *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France : Vieux-Maisons, Membrolles, Mauvoisin, Trie, l'Isle-Adam, Nesle, Harnes*, Helsinki, Impr. de la Société de littérature finnoise, 1942, p. 164.

²¹⁶⁸ SARRASIN, « Le tournoi de Ham », art cit, p. 304, 311. Il s'agit très certainement de deux frères : Pierre II Choisel de Chennevières et Gilles I Choisel de Chennevières. On peut voir les armoiries de Pierre II Choisel de Chennevières sur l'armorial Wijnbergen. Il apparaît à la cour du comte d'Artois, puisque, dans un acte du trésor des chartes d'Artois, série A 28 n°1 (d'après J.-M. RICHARD, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas de Calais. Archives civiles. Série A., op. cit.*, p.44), on apprend que le comte lui promet de payer 135 l.t. pour une perte de cheval en tournoi, le 12 janvier 1282, puis il disparaît vers 1303. Quant à Gilles, d'après SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. LXXXV, il serait identifié à Gilles de Chennevières, de Chennevières en Seine-et-Oise, Conflans Sainte Honorine. Mais Pierrart de Chennevières est probablement celui du Pays de France (*Ibid.*, p. CV). Voir aussi RHGF, vol. 23, p. 480, 714, Louis DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux*, vol. 2/3, éd. Léon de Laborde, Paris, H. Plon, 1867 n° 1823, 1825, Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, vol. 1/2, Paris, Imprimerie nationale, 1885 n° 2436, et Bibliothèque Royale de Bruxelles, ms. Bruxelles 19099, recueil concernant province et familles du comté d'Artois, compte de la baillie d'Artois, 1287. Or il existe bien deux frères Gilles II Choisel de Chennevières et Pierre II Choisel de Chennevières dans le lignage des seigneurs de Choisel de Chennevières vivant entre le XIII^e et le XIV^e siècle (Voir l'arbre généalogique du chapitre précédent).

²¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 294-295. Robert de Montigny, fils d'Hurault Vaux, est cité dans la liste des proches du comte Robert II d'Artois à qui il donne une quittance le 13/02/1302 (Voir Archives du Nord-Pas de Calais, Trésor des chartes, A185). Guillaume d'Aunay est également un proche du comte. Henry Albert conforte toutefois notre hypothèse du chapitre 5 puisque Guillaume d'Aunay est certainement emprisonné en 1280 pour avoir commis un certain méfait, car parmi ses *fidejussores* figurent *Adam de Cardoneto* et *Petrus de Canaberiis*, (Archives nationales, Olim vol. II p. 159, 190), deux autres des participants au tournoi de Hem. (SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. LXXXVIII).

²¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 301-302. Le cri de Mathieu de Trie est « Dant-Martin ! ». D'après SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p.CI. Il est encore jeune homme, Mathieu II de Trie, fils de Renaud de Trie, est seigneur de Fontenay et neveu de Mathieu I^{er} de Trie, comte de Dammartin. Il est panetier de France en 1298, 1301, 1303, et grand chambellan du roi. Il est encore cité en 1313 (Anselme tome VI p. 661, tome VIII p. 311, 442, 607, et RHGF tome XXIII p. 802).

²¹⁷¹ SARRASIN, « Le tournoi de Ham », art cit, p. 306. D'après SARRASIN, *Le roman du Hem*, op. cit., p. C. Mathieu IV de Montmorency combat avec Bernard de Moreuil. Mathieu a pour adversaire Jean de Moreuil, le fils de Bernard.

²¹⁷² É. DUVERNOY et R. HARMAND, *Le tournoi de Chauvency en 1285*, op. cit., ici p. 406-407.

figure du lignage des Trie, Renaud de Trie²¹⁷³. Il était « gros et grans et biaux²¹⁷⁴ ». Ce dernier échange de belles paroles et des chants avec une dame, Jeanne D'Auvilliers²¹⁷⁵, et lui prend la main. L'amour se trouve au centre de leurs échanges chantés, comme il se trouve au milieu des thématiques de la société courtoise : il s'agit d'un amour pur et idéal. Il inspire au chevalier faits glorieux et actes de bravoure pendant le tournoi. Les dames, souvent citées comme les chevaliers, leur transmettent des cadeaux qui les aideront à rechercher la gloire en leur honneur²¹⁷⁶. Jeanne de Bellengues, femme d'un autre Renaud de Trie, amiral de France vivant un siècle plus tard, envoya à Don Pero Niño un cheval et un heaume pour qu'il combatte en souvenir d'elle et de leur amour naissant²¹⁷⁷.

La participation des anciens lignages franciliens aux tournois est toujours citée au XIV^e siècle. Le 1^{er} mai 1389, un tournoi organisé pour l'adoubement des princes d'Anjou Charles et Louis, cousins du roi, pendant les célébrations des funérailles de Bertrand du Guesclin, voit la participation de Renaud de Trie, de Renaud de Nantouillet, du sire d'Ivry, du seigneur de la Roche-Guyon, de Jean de Saimpy²¹⁷⁸, seigneur picard certes, mais beau-père de Robert Le Gallois d'Aunay, et des dames de Beausault, des Melun-Bordes, des Barres, de Chaumont-Quitry et de Précy.

Si les Franciliens tournoyaient en équipes, ils montraient aussi leur connaissance de la déclamation ou du chant de versets, appris par cœur ou improvisés, sur les thèmes de la courtoisie. Ils animaient ainsi un fort courant de création de poésie lyrique, « une pratique

²¹⁷³ Seigneur du Plessis-Billebaut, Renaud de Trie a épousé en 1286 Marguerite de Courtenay. Il servit dans les guerres de Flandre en 1296-1298 et mourut maréchal de France en 1324. Il avait aussi pris part au tournoi de Compiègne en 1273.

²¹⁷⁴ JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, éd. Maurice Delbouille, Liège, Imp. H. Vaillant-Carmanne, 1932, p. LXXXIII et vers n° 341.

²¹⁷⁵ É. DUVERNOY et R. HARMAND, *Le tournoi de Chauvency en 1285*, op. cit., ici p. 407. Les vers contenant l'échange entre Renaud de Trie et Jeanne d'Auvilliers se trouvent aux vers n° 2449-2470, voir JACQUES BRETTEL, *Les tournois de Chauvency donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Bétex 1285*, annoté par feu Philibert Delmotte, publié par H. Delmotte son fils, Valenciennes, Imprimerie de A. Prignet, 1835, p. 102-103.

²¹⁷⁶ É. DUVERNOY et R. HARMAND, *Le tournoi de Chauvency en 1285*, op. cit., p. 407.

²¹⁷⁷ « Alors Madame de Sérifontaine lui envoya alors, par un de ses parents, un cheval et un heaume et une lettre dans laquelle elle le pria instamment pour son amour que, s'il n'avait pas encore accepté de participer à ce champ clos, qu'il ne le fit pas, et qu'elle en aurait grand plaisir. Mais, si pourtant il y allait beaucoup de son honneur, et qu'il ne put en être autrement, qu'il lui fit savoir ce dont il avait besoin et qu'elle le lui fournirait de façon que son honneur soit rehaussé et que pour cela elle lui envoyait un cheval, au cas où il en aurait besoin, et qu'il ne pourrait en trouver un meilleur en France pour une telle affaire. Pero Niño prit le cheval pour l'amour d'elle, mais il lui envoya dire que le combat ne devait pas avoir lieu à cheval », d'après GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial : chronique de don Pero Niño, comte de Buelna, 1378-1453*, traduit de l'espagnol et édité par Jean Gautier Dalché, Turnhout, Brepols, 2001, p. 254.

²¹⁷⁸ MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. 1/6, éd. Louis Bellaguet et Bernard Guenée, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, p. 595.

culturelle profondément ancrée dans la noblesse laïque²¹⁷⁹ ». Toutefois, l'expression culturelle orale laisse progressivement la place à l'écrit après la fin du XIII^e siècle dans le domaine de la composition de poèmes qui se transmettent via des manuscrits²¹⁸⁰. C'est le cas dans le domaine des écrits sur les tournois, qui « deviennent un véritable genre littéraire où vont briller des écrivains en renom et de noble race, dont Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam fait partie²¹⁸¹ », que dans d'autres domaines plus historiques, politiques, philosophiques ou historiographiques. Une partie de l'ancienne noblesse francilienne est une noblesse lettrée qui a hérité du travail des trouvères des cours du XII^e siècle et qui participe activement à la création littéraire.

1.2 Une certaine continuité de la noblesse lettrée francilienne à l'initiative de la création d'œuvres littéraires

Cette continuation de la création littéraire de l'ancienne noblesse francilienne n'est pas due au hasard. En effet, trouvères et poètes des cercles poétiques des XIV^e et XV^e siècles appartiennent aux mêmes lignages. « Sociologiquement, les poètes septentrionaux du Moyen Âge ne sont pas fondamentalement différents des chevaliers troubadours des siècles précédents : ils incarnent une bonne noblesse combattante²¹⁸² ». Mais les écrivains, philosophes et historiens ne sont pas légion parmi les franciliens.

1.2.1 Une participation à la littérature courtoise à la charnière entre le XII^e siècle et le XIII^e siècle ?

La culture courtoise des trouvères du nord de la France provient de la cour champenoise voisine. L'attrait pour la littérature développée par les membres de la cour des Thibaudiens, notamment sous Henri le Libéral et Marie de Champagne, est propagé via les Châtillon en Île-de-France, un lignage important installé aussi bien en Champagne et en Île-de-France, et qui a donc fait le lien entre la cour des comtes de Champagne et la cour royale. Comme nous l'avons déjà indiqué, les Châtillon constituent un lignage très original. Originaires de Champagne, ces derniers se sont très tôt intéressés à l'Île-de-France, à Crécy-en-Brie, voisine des châtellenies franciliennes de Tournan et de Montjay, bien avant notre

²¹⁷⁹ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 368.

²¹⁸⁰ *Ibid.*

²¹⁸¹ É. DUVERNOY et R. HARMAND, *Le tournoi de Chauvency en 1285*, op. cit., p. 6.

²¹⁸² S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 170.

période d'étude. Vassaux des comtes de Champagne, les Châtillon acquièrent très tôt une autonomie relative en s'unissant à la famille capétienne, puis en s'alliant de manière répétée à des lignages franciliens. Gui II seigneur de Châtillon, de Toucy et de Montjay épousa Adèle de Dreux, la cousine du roi²¹⁸³, vers 1166. Ils transmettent ainsi la tradition de mécénat de la cour de Champagne à la cour du roi en Île-de-France. Dès que leur influence grandit, ils s'éloignèrent de l'influence comtale et devinrent à leur tour un centre d'attraction culturelle. Leurs fiefs champenois nombreux étaient connus pour abriter de nombreux trouvères et ménestrels. Les Châtillon étaient réputés pour leur accueil des trouvères²¹⁸⁴. Leur vaste réseau de parenté et d'amitié propage leur idéal de culture chevaleresque, leur attrait pour la littérature ou l'histoire dans les cours de leurs proches, puis de celles des petits seigneurs que des ménestrels viennent visiter²¹⁸⁵. Mais quel est précisément ce réseau ? Nous allons étudier comment les réseaux de parenté des anciens nobles franciliens déjà décrits dans les chapitres précédents des périodes 1140-1200 et 1200-1260 croisent les milieux littéraires des cours des XII^e et XIII^e siècles²¹⁸⁶.

Guy II de Châtillon, marié à Adèle de Dreux, est déjà à la tête d'un réseau très entremêlé de parents et d'acteurs du milieu littéraire des cours. Il a, parmi ses enfants, Gaucher III de Châtillon comte de Saint-Pol, seigneur de Montjay, de Crécy et de Pierrefond, Marie de Châtillon mariée à Renaud I comte de Dammartin, et Adèle mariée à Guillaume IV de Garlande. Renaud I de Dammartin, protecteur reconnu des trouvères²¹⁸⁷ et comte de terres voisines du comté de Champagne, est donc le beau-frère de Guillaume IV de Garlande fils d'Idoine de Trie et de Guillaume III de Garlande, identifié comme le trouvère Noblet par Peterson Dyggve²¹⁸⁸. Guillaume Noblet est aussi cousin par alliance de Robert IV Mauvoisin fils de Robert III Mauvoisin et d'Agnès d'Aulnay²¹⁸⁹, Robert IV étant lui-même identifié comme un autre trouvère²¹⁹⁰.

²¹⁸³ Marie-Geneviève GROSSEL, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens : 1200-1270*, vol. 1/2, Orléans, Paradigme (Medievalia, n°14), 1994, p. 50.

²¹⁸⁴ *Ibid.*

²¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 115.

²¹⁸⁶ Voir le volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 3, figures 3.13, 3.20, 3.21, et annexes du chapitre 7, figures 7.1 et 7.2.

²¹⁸⁷ M.-G. GROSSEL, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens*, op. cit., p. 57, note n° 4.

²¹⁸⁸ Holger Niels DYGGVE PETERSEN, « Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles. III Les dames du "Tournoiement de Huon d'Oisi" », *Neuphilologische mitteilungen*, vol. 36, 1935, p. 7.

²¹⁸⁹ Petersen Dyggve propose que Robert IV Mauvoisin soit le fils de Raoul IV Mauvoisin et d'Agnès. Voir Holger Niels DYGGVE PETERSEN, « Identification de Noblet, ami de Conon de Béthune, Gace Brulé et Pierre de

Jean I de Trie, autre beau-frère de Renaud I de Dammartin et de Guillaume Noblet, a donné naissance au premier trouvère de la famille de Trie, Renaud de Trie, qui rédige un poème pour le dédicataire Anseau III de l'Isle-Adam époux de Marie Mauvoisin et fils d'Eve de Garlande. Mathieu I de Trie, le fils aîné de Renaud, devenu comte de Dammartin à son tour, donne naissance au second trouvère de la famille, Jean II de Trie, qui lui succède aussi à la tête du comté²¹⁹¹. Les Garlande, intermédiaires entre les Châtillon et le reste de la cour capétienne, sont liés également aux Montmorency-Marly. La sœur de Guillaume IV de Garlande, Mathilde de Garlande, est la femme de Mathieu I de Marly, avec qui elle eut un enfant, Bouchard V de Montmorency-Marly neveu de Noblet, identifié comme Bochart, dédicataire de Gace Brulé²¹⁹². La tante de Guillaume IV de Garlande, Agnès de Garlande, épouse Foucault IV de Saint-Denis. De leur union naissent Gautier II de Saint-Denis et Hue de Saint-Denis, tous les deux amateurs de poésie²¹⁹³.

Adèle de Dreux, qui est également un nœud intermédiaire des réseaux, se remaria après la mort de Guy II de Châtillon au comte de Soissons Raoul III de Nesle. Raoul III n'est pas francilien, et le mariage avec Adèle de Dreux renforça sa position en Picardie avec la châellenie de Noyon. Le couple eut trois enfants dont deux filles. La première, Gertrude de Nesle, épousa successivement Jean de Beaumont-sur-Oise, puis se remaria, après l'annulation du premier mariage, avec Mathieu II de Montmorency. La seconde, Aliénor de Nesle, fut mariée dans un premier temps avec le comte Mathieu III de Beaumont-sur-Oise, le frère de Jean. Les Dreux reviennent donc dans le milieu littéraire et curial des seigneurs de

Molins », *Neuphilologische mitteilungen*, vol. 43, 1942, p. 7-20. Comme le rappelle Marie-Geneviève Grossel (M.-G. GROSSEL, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens*, *op. cit.*, p. 56, cette hypothèse s'oppose clairement à la généalogie des Aunay de W. Newman (William Mendel NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie : XII^e-XIII^e siècle leurs chartes et leur histoire*, vol. 1/2, Paris, A. et J. Picard (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, n° 27), 1971, p. 264-270), mais l'auteur ne prend pas partie entre Dyggve et Newman. Nicolas Civel est lui-même favorable à la généalogie de Newman (N. CIVEL, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 187, note n° 240). Pour une mise à jour de la généalogie des Aunay qui reprend uniquement le modèle de Newman, étendu aux branches cadettes et à la période 1080-1500, voir notre article : Laurent NABIAS, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, n° 60, 2009, p. 23-51. En aucun cas, Raoul IV Mauvoisin ne peut être le mari d'Agnès d'Aunay. La justification des relations matrimoniales entre Agnès de Toucy et Guillaume II de Garlande, Robert III Mauvoisin puis Dreux de Mello, se trouve dans le chapitre 3 de cette thèse.

²¹⁹⁰ H.N. DYGGVE PETERSEN, *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France*, *op. cit.*, p. 129-133.

²¹⁹¹ H.N. DYGGVE PETERSEN, *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France*, *op. cit.*, p. 185-186.

²¹⁹² M.-G. GROSSEL, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens*, *op. cit.*, p. 58, et note n° 4.

²¹⁹³ *Ibid.*, p. 59. Le couple a deux enfants Henri et Hugues de Saint-Denis. Hue de Saint-Denis est identifié à Hugues de Saint-Denis. Nous ne savons pas s'ils ont seulement lu ou aussi produit de la poésie.

Montmorency-Marly²¹⁹⁴. La diffusion de la culture de l'amour courtois et de la culture de cour se répand depuis l'Île-de-France vers la Picardie voisine, et les villes de Soissons, Noyon et Coucy.

Enfin, Clémence de Bar-Dammartin a épousé en secondes nocces Renaud II de Clermont-en-Beauvaisis, le couple donnant naissance à Catherine de Clermont femme de Louis de Blois, célèbre protecteur de trouvère. Le troisième mari de Clémence, Thibaut de Crépy, donna naissance à la lignée des seigneurs de Crépy-en-Valois puis des Pacy-Châtillon. Son petit-fils, Philippe II de Crépy, est trouvère et ami de Thibaut de Champagne²¹⁹⁵.

Une fois les trouvères et leurs parentèles identifiés, une autre source apporte de nouvelles informations sur les dames en vue à la cour, celle du *tournoiement des dames*, poème en vers écrit entre février 1188 et mars 1190. Cette chanson, dans laquelle il faut voir une satire politique, écrite par Huon III d'Oisy, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy (Oisy-le-Verger), met en scène des combats fictifs entre dames qui tournoient devant le château de Torcy, près de Lagny²¹⁹⁶. Dans ce tournoi se trouvent d'abord des proches des trois cours capétienne, blésoise et champenoise. Marguerite d'Oisy, femme du seigneur qui a écrit le roman, est la fille de Thibaut V comte de Blois et de Chartres et d'Alix de France fille du roi Louis VII. Sont également présentes la reine de France Isabelle de Hainaut femme de Philippe Auguste, sa sœur Yolande de Hainaut femme de Pierre II de Courtenay empereur de Constantinople, et enfin Marie de France fille aînée de Louis VII et femme d'Henri I^{er} le Libéral comte de Champagne et de Brie. En sus de ces dames qui ne font pas partie de la petite et moyenne noblesse apparaissent des femmes de seigneurs locaux de la région de Lagny, donc de l'Île-de-France²¹⁹⁷. Éléonore de Vermandois, fille du comte Raoul IV de Vermandois, comtesse de Crépy-en-Valois, épouse de Mathieu de Beaumont, son quatrième mari, accompagne Marguerite d'Oisy dans la couverture du tournoi²¹⁹⁸. Viennent ensuite une

²¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 65. Les comtes de Beaumont-sur-Oise ne semblent pas avoir été portés sur la littérature et le milieu de cour, même s'ils œuvrent au plus près du roi de France. Aliénor de Dreux se remaria avec un seigneur champenois, Etienne de Sancerre, non représenté ici, puisqu'il ne fait pas partie de la sphère francilienne. De même, Adèle de Dreux se remaria une troisième fois avec Jean de Thourotte. Son frère cadet Guy III de Thourotte devint châtelain de Coucy, mais c'est son fils, Guy IV de Thourotte, qui est identifié au trouvère du *roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*. Là non plus, les Thourotte n'appartiennent pas à la sphère francilienne (*Ibid.*, p. 66).

²¹⁹⁵ M.-G. GROSSEL, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens*, *op. cit.*, p. 107-108.

²¹⁹⁶ Holger Niels DYGGVE PETERSEN, « Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles. III. Les dames du "Tournoiement de Huon d'Oisy" », *Neuphilologische mitteilungen*, vol. 36, 1935, p. 65-91, ici p. 65-67.

²¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 67-68, 81-82.

²¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 67-68.

femme non identifiée d'un seigneur de l'Isle-Adam, puis Adeline de Nanteuil femme de Philippe I^{er} de Crépy seigneur de Nanteuil le Haudouin, Alix de Dammartin femme de Jean II de Trie, Alix de Montmorency femme de Simon III de Montfort et fille de Bouchard IV de Montmorency et Élisabeth de Saint-Pol femme de Gaucher III seigneur de Châtillon. Ces dames apparaissent bien dans les circuits matrimoniaux des anciens nobles franciliens²¹⁹⁹. S'ajoutent à elles des femmes de comtés voisins. Adèle dame de Breteuil est la femme de Raoul I^{er} de Clermont comte de Clermont-en-Beauvaisis qui meurt connétable de France, fils aîné de Renaud II de Clermont et de Clémence de Bar. Catherine, sa fille, est devenue comtesse de Clermont. De même sont mentionnées Ide de Boulogne femme de Renaud comte de Dammartin, Isabeau de Marly, Gertrude seconde femme de Guillaume seigneur de Mello, Marie de Juilly, Isabelle d'Aunay femme de Gautier d'Aunay sénéchal de Dammartin, Ade de Persan femme de Hugues II vicomte de Beaumont-sur-Oise et seigneur de Persan, Agnès de Cressonssart sœur de Robert II (ou III) Mauvoisin et Aélis femme d'Hervé III de Gaillardon²²⁰⁰. Cette liste met donc en valeur les lignages les plus en vue dans le milieu littéraire des cours francilienne, champenoise et blésoise. Très tôt, les anciens lignages d'Île-de-France s'identifient parmi les acteurs assidus de la courtoisie des XII^e et XIII^e siècles.

Les protecteurs des trouvères, tels Guillaume des Barres ou Jean II de Nesle comte de Soissons, mais qui n'est pas francilien²²⁰¹, ne doivent pas être considérés comme des mécènes. Mais il est vrai que les trouvères, souvent des cadets de famille²²⁰², recherchent des moyens de subsistance. Guiot de Provins a dressé une liste de ses quatre-vingt-neuf protecteurs²²⁰³.

Les réseaux matrimoniaux entre 1140 et 1320 sont souvent construits sur des équilibres politiques²²⁰⁴. Toutefois, le réseau des trouvères, de leurs parents et de leurs protecteurs, recouvre partiellement les constellations de réenchaînement de parenté. Si un seul exemple pouvait suffire, nous affirmerions que Guillaume IV de Garlande tout comme sa fille Jeanne de Garlande constituent des pivots centraux en termes d'intermédiation dans les

²¹⁹⁹ Voir **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 7, figures 7.1 et 7.2.**

²²⁰⁰ *Ibid.*, p. 69-81.

²²⁰¹ M.-G. GROSSEL, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens*, *op. cit.*, p. 50.

²²⁰² *Ibid.*, p. 133.

²²⁰³ *Ibid.* Guiot de Provins a listé un total de quatre-vingt neuf protecteurs, dont dix-neuf champenois, dans sa Bible.

²²⁰⁴ N. CIVEL, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 188.

circuits matrimoniaux²²⁰⁵, et par la même occasion, dans les réseaux littéraires. Aussi, une hypothèse voit le jour, celle d'une autoalimentation des réseaux littéraires par les réseaux politiques et vice-versa, pour construire les constellations matrimoniales, les uns et les autres prenant place dans diverses cours qu'elles soient champenoises ou capétiennes. Ces réseaux lettrés qui diffusent la poésie lyrique, que Sara Fourcade appelle cercles poétiques, intégrés ou non dans une cour, « témoignent d'échanges intenses entre lettrés et délimitent les contours d'une sociabilité spécifique, doublant et élargissant parfois les liens établis ordinairement dans l'aristocratie²²⁰⁶ ». Nous avons déjà observé les cercles poétiques aux XII^e et XIII^e siècles. Ces cercles se prolongent à travers les liens de parenté établis entre les lignages d'anciens nobles, jusqu'à être renouvelés de nouveau à la fin de notre période d'étude. Aux siècles suivants, quelques anciens nobles franciliens dont il est difficile d'évaluer la représentativité du groupe démontrent une certaine éducation et une sensibilité à la culture aux XIV^e et XV^e siècles. On trouve parmi eux des individus qui participent à la création littéraire du temps. Le lignage des Trie en constitue un excellent exemple.

1.2.2 Participations de l'ancienne noblesse francilienne aux cercles poétiques aux XIV^e et XV^e siècles

Si, au sein de ces cercles poétiques, les anciens nobles franciliens ne sont pas des auteurs principaux d'œuvres poétiques, certains collaborent à de tels recueils²²⁰⁷. C'est ainsi le cas pour les *Cent ballades*, avec la participation de Renaud de Trie, et de Charles d'Ivry, ou pour celui du cercle de Jean de Garencières, chevalier normand certes, mais dont l'enseignement est suivi par des Franciliens comme Raoul VI de Gaucourt. Comme dans d'autres provinces, dont la Provence constitue un bon exemple²²⁰⁸, un milieu littéraire spécifiquement francilien se dessine parmi les anciens nobles.

Le *livre des Cent Ballades* est un recueil de cent poèmes lyriques mis en œuvre par le « Cercle des Cent Ballades », un groupe de chevaliers rentrés d'un voyage outre-mer²²⁰⁹. Le

²²⁰⁵ Voir **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 3, tableaux 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4.**

²²⁰⁶ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 331.

²²⁰⁷ *Ibid.*, p. 1212-1213.

²²⁰⁸ Martin AURELL, *La Vielle et l'épée : troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, Aubier (Collection historique), 1989.

²²⁰⁹ Sylvie LEFEVRE, « Livre des Cent Ballades » dans Georges GRENTÉ et al. (éds.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, Librairie générale française, 1992, p. 950.

recueil a été édité et commenté par Gaston Raynaud en 1905²²¹⁰. Ces poèmes, appartenant à la littérature amoureuse et courtoise de la fin du XIV^e siècle, mettent en scène la rencontre entre un chevalier et un jeune bachelier. Un dialogue s’amorce entre un jeune homme et son mentor sur le thème de la fidélité amoureuse. Il lui parle de son expérience de la vie, sur la façon d’aimer, de faire la guerre, comment être fidèle à sa dame en toutes circonstances²²¹¹. Mais ce dernier est plus tard pris à partie par une jeune femme, « la guignarde », qui tente de le séduire. Elle n’y parvient pas et lui propose de consulter un groupe d’arbitres pour débattre de cette question de la fidélité amoureuse. Ce cercle d’arbitres rassemble certes des nobles non franciliens, et d’abord quatre seigneurs ayant fait le voyage outre-mer, Philippe d’Artois comte d’Eu, Jean de Crésecque, Jean II Le Meingre de Boucicaut, et Jean le Sénéchal d’Eu, le maître du cercle, qui rentrent en France en 1398. Mais deux franciliens rejoignent le groupe : il s’agit de Renaud de Trie et de Charles d’Ivry, dont les réponses font partie des treize données au total. Les réponses ont dû être fournies à Avignon en octobre-novembre 1389, lors du couronnement de Louis II d’Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile. Renaud de Trie, Charles d’Ivry et Chambrillac, les deux premiers étant considérés comme franciliens, avaient participé aux joutes données lors des célébrations de l’entrée en chevalerie des princes d’Anjou²²¹².

Sur le débat de la nécessité de rester fidèle à sa dame ou de la défense des plaisirs d’être volage, Renaud de Trie fait partie des deux répondants à défendre l’infidélité, ce qui peut paraître surprenant au regard de la morale religieuse chrétienne, mais plus crédible si on évoque la culture des romans arthuriens, où justement la thématique de l’amant dans la relation entre Lancelot et Guenièvre joue un rôle central dans le récit. Renaud de Trie, chambellan du roi de France, capitaine des châteaux de Saint-Malo et de Rouen en 1389, est aussi d’une autre génération. Lui et sa femme sont très bien considérés à la cour²²¹³. Notons aussi à ce sujet qu’il aurait pu être concerné par l’infidélité de sa femme, Jeanne de Bellengues, dame de Sérifontaine, puisque cette dernière partagea des sentiments amoureux réciproques envers Pero Niño, le capitaine espagnol dont la vie est retranscrite dans *le*

²²¹⁰ JEAN LE SÉNÉCHAL et al., *Les cent ballades : poème du XIV^e siècle*, Paris, Firmin-Didot, 1905. Un des manuscrits se trouve à la BnF, ms. français 2360.

²²¹¹ *Ibid.*, p. I-III.

²²¹² *Ibid.*, p. L.

²²¹³ *Ibid.*, p. LVII.

*Victorial*²²¹⁴, ouvrage qui décrit également la cour de Renaud de Trie dans sa seigneurie de Sérifontaine. Renaud de Trie avance que c'est faire preuve de courtoisie que de s'adresser à plusieurs dames, et met en garde contre le risque mortel de s'engager dans un seul amour qui pourrait être fatal²²¹⁵. Fait-il référence à sa culture littéraire ou est-ce l'expression de sa pensée profonde ? La première réponse semble la plus judicieuse. Quant à Charles d'Ivry, malgré une carrière erratique avec plusieurs changements d'affiliation aux différents partis, mais sans savoir si ces variations de carrière étaient dues dans son cas à des changements dans ses idées politiques ou dans ses sentiments, il prône la fidélité.

De même, Raoul VI de Gaucourt et Jean de Fayel participent aussi au cercle poétique de Jean de Garençières²²¹⁶, qui, s'il s'agit bien d'un poète renommé ayant participé notamment au recueil dit de Charles d'Orléans²²¹⁷, n'est pas francilien. Raoul VI de Gaucourt est plutôt connu comme un simple amateur en poésie, mais cette rencontre est intéressante.

1.3 Des acteurs franciliens éduqués et sensibles à la culture aux XIV^e et XV^e siècles

1.3.1 Savoir lire et écrire, être ouvert à tous les enseignements

Cependant, il nous est très difficile de connaître le niveau moyen d'alphabétisation et de culture de l'ancienne noblesse²²¹⁸. En dehors des manuscrits nobiliaires qui sont parvenus jusqu'à nous, des ouvrages et bibliothèques cités dans les inventaires après décès ou des testaments, il nous est difficile de connaître le suivi d'études par des anciens nobles et leur niveau de connaissances issu de leurs lectures. Pourtant, les étrangers perçoivent les Français comme des individus « sages, très entendus et judicieux dans toutes les choses qui relèvent de

²²¹⁴ Par exemple, G. DIEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 360 : « Alors Madame de Sérifontaine lui envoya par un de ses parents un cheval et un heaume et une lettre dans laquelle elle le pria très fort pour son amour que, s'il n'avait pas encore accepté une part dans le combat, il n'en prit point et qu'elle en aurait grand plaisir. »

²²¹⁵ JEAN LE SÉNÉCHAL et al., *Les cent ballades*, op. cit., p. LVIII.

²²¹⁶ BnF ms. français 19139.

²²¹⁷ BnF ms. français 25458.

²²¹⁸ « On est même dans le plus grand embarras pour savoir si les hommes adultes des familles en question – pour ne rien dire des femmes – savaient seulement lire ou écrire, encore qu'on ait le sentiment qu'être en mesure pour le moins de signer son nom était quelque chose d'assez répandu, [...] et de plus en plus nécessaire pour la simple gestion de ses affaires », d'après Philippe CONTAMINE, « L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge. Note sur l'alphabétisation de l'encadrement militaire » dans Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner (éds.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Artémis, Munich, 1980, p. 102-113, et fig. 1 à 7, paragraphe cité dans Philippe CONTAMINE, « Bibliothèques nobiliaires du XV^e siècle : livres ayant appartenu à Charles de Melun (vers 1420-1468) » dans Jean-Claude Faucon, Alain Labbé et Danielle Quérueu (éds.), *Miscellanea mediaevalia. Mélanges offerts à Philippe Ménard*, vol. 1/2, Paris, Honoré Champion (Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge, n° 46), 1998, p. 370.

la bonne éducation, en courtoisie et noblesse²²¹⁹ ». Parmi les Franciliens, nous avons déjà repéré des signatures sur quelques quittances, dont celles des frères de Nantouillet, Ogier de Nantouillet²²²⁰, Jean de Nantouillet²²²¹ et Renaud de Nantouillet²²²², tandis que leur père, Jean de Nantouillet, ne signe pas²²²³. De même, les derniers membres de la famille de Chambly signent comme Jehan de Chambly²²²⁴ et Charles de Chambly²²²⁵. Comme nous allons le voir plus loin, certains anciens nobles sont aussi des lecteurs et des écrivains. Nous avons rencontré assez rarement de liens entre cette noblesse et le milieu culturel. Nous savons toutefois que le comte de Dammartin Charles de Trie entretenait des écoles à Trie-la-Ville²²²⁶, et que Philippe de Villiers, seigneur d'Ermenonville, avait acquis une rente sur le collège de Fortet au centre de Paris d'une valeur de dix livres tournois en juin 1402²²²⁷, même si ce dernier eut du mal à payer les intérêts de sa rente²²²⁸. Le collège de Fortet était un petit collège de l'Université de Paris, fondé en 1391 par le testament du chanoine Pierre Fortet, originaire d'Aurillac. À l'ouverture, il était destiné à huit étudiants dont quatre étaient originaires d'Aurillac et les quatre autres de Paris. Ils devaient tous étudier à la Faculté des arts. De même, le parfait chevalier se doit d'être bien élevé, d'être capable de s'imprégner des spécificités culturelles des pays étrangers traversés, en tant que chevaliers errants et aventureux. Pero Niño, chevalier espagnol venu en visite en France, si renommé qu'il fut reçu au conseil du roi, est décrit en ce sens :

« Le capitaine vivait familièrement avec les chevaliers et gentilshommes de France, comme un homme qui a été nourri et élevé en toute noblesse. Il apprit vite les belles manières

²²¹⁹ GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 228.

²²²⁰ BnF ms. Clairambault 80, n°37, 40, 42. Signé « Og de nantouillet » (13/10/1405-12/11/1407).

²²²¹ BnF ms. Clairambault 80, n°38, 39, 41, 43. Signé « Jehan de nantouillet » (05/1405-13/10/1405).

²²²² BnF ms. Clairambault 80, n°45. Signé « Regnaud de nantouillet » (16/05/1403).

²²²³ BnF ms. Clairambault 80, n°36. Absence de signature le 24/12/1382.

²²²⁴ BnF Clairambault 27, fol. 2027, n° 161, acte du 20/03/1398 ou 20/03/1399 n.st., et BnF Clairambault 28, fol. 2035, n° 10, acte du 6/10/1415. Signé « J de Chambly ».

²²²⁵ BnF Clairambault 28, fol. 20131, n° 5. Signé : « Charles de Chambly ».

²²²⁶ Archives nationales P 146, n° CIIII^{XX}XII, fol. 138 v°.

²²²⁷ Archives nationales, S 113B n° 65 : constitution d'une rente par Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville au profit du collège de Fortet, le 9 juin 1402. Ce collège se trouvait dans la rue Valette, près du Panthéon, presque en face du collège Sainte-Barbe, où est installée actuellement la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe. Voir aussi Raoul BUSQUET, « Étude historique sur le collège de Fortet (1394-1764) », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, vol. XXXIII, 1906, p. 187-290, ici p. 253.

²²²⁸ *Ibid.*, p. 256. L'ensemble des emprunteurs du collège rapporta environ trois cents livres par an. Philippe de Villiers n'était pas le seul ancien noble, il était accompagné de Colard d'Estouteville, seigneur de Torcy, un noble normand établi très récemment en Île-de-France.

de la nation²²²⁹ ». « Chez Pero Niño, toutes les bonnes manières, les bons enseignements et la politesse lui venaient par nature²²³⁰ ».

La dame noble se doit de soutenir aussi son mari, aussi bien dans l'organisation de la domesticité du seigneur que dans la comptabilité de ses fiefs. Le chroniqueur du *Victorial* écrivait ainsi à propos de Jeanne de Bellengues, la femme de Renaud de Trie, que la qualité de la grande dame était « qu'on la tenait pour très avisée et sachant mieux gouverner sa maison, mais aussi les affaires de son mari, qui était très riche et seigneur de beaucoup de terres, donc ayant de grands revenus à gérer²²³¹ ». On ne sait donc pas si l'amiral de France savait compter, mais, et cela est plus surprenant, le *Victorial* nous apprend que sa femme connaissait la comptabilité financière.

Plus généralement, les grands officiers, recrutés parmi les anciens nobles, doivent maîtriser l'écriture et la lecture aussi bien pour briller en société et accéder à la cour du roi de France que pour œuvrer dans ses fonctions militaires : « montres et revues, contrôles, déclaration des gains de guerre, des pertes, des absences, certifications de toute nature²²³² » impliquent la maîtrise de la science par les officiers supérieurs. Toutefois, certains nobles semblent plus engagés dans le milieu culturel que d'autres, en fonction de l'appétence des uns et des autres pour le livre et l'écrit, mais dans la langue vernaculaire et non latine²²³³. Il s'agit maintenant d'identifier, parmi les anciens nobles franciliens, ceux qui s'intéressent aux thèmes porteurs liés à la création de l'état auquel ils participent activement au côté du roi, à savoir l'histoire, le mouvement des idées politiques et les techniques militaires, qu'ils aient lu ou écrit des ouvrages sur ces thèmes.

1.3.2 Histoire et historiographie : sur l'apprentissage de l'État

Quelques anciens nobles ont possédé dans leurs bibliothèques des ouvrages liés à l'histoire, aux idées politiques ou aux polémiques du temps, même si l'existence ou non d'ouvrages en leur possession ou d'une bibliothèque privée, source du potentiel

²²²⁹ GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 319.

²²³⁰ *Ibid.*, p. 229.

²²³¹ *Ibid.*, p. 231.

²²³² P. CONTAMINE, « L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge. Note sur l'alphabétisation de l'encadrement militaire », art cit, ici p. 107 d'après Sara FOURCADE, « De l'utilité des lettres dans la carrière des armes. Guerre et culture écrite en France au XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, vol. CXXI, n° 1, 2015, p. 23.

²²³³ Geneviève HASENOHR, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles » dans *Histoire des bibliothèques françaises, 1 : Les Bibliothèques médiévales, du VI^e siècle à 1530*, Paris, Promodis-Édition du Cercle de la Librairie (Histoire des bibliothèques françaises, n° 1), 1989, p. 215-253.

épanouissement intellectuel des anciens nobles, est difficile à prouver. Olivier Mattéoni précise qu'il n'est possible d'établir le niveau culturel que de quelques anciens nobles²²³⁴, constituant ainsi un échantillon²²³⁵. Sara Fourcade a d'abord parfaitement distingué des nobles comme propriétaires de livres ou de bibliothèques, puis des lignages complets possesseurs d'un dépôt dont le mode de transmission n'est pas renseigné, et enfin des acteurs de cette littérature nobiliaire. Il nous faut donc extirper de ces listes²²³⁶ les anciens nobles franciliens qui ont montré de l'intérêt pour les sciences liées à la construction de l'état. Des livres d'histoire ont donc appartenu à la famille des Melun²²³⁷, des Montmorency, des d'Orgemont et des Clermont.

Le cas des Melun mérite toute notre attention. La bibliothèque de Charles de Melun est connue via un inventaire réalisé le 18 août 1468, deux jours avant sa mise à mort²²³⁸. Si effectivement, la date connue de l'inventaire est postérieure à la période qui nous intéresse, il est judicieux de se poser la question des modalités de sa constitution. D'où provenaient ces manuscrits ? Les a-t-il achetés ou en a-t-il hérités ? Dans ce cas, cela signifierait que ses ancêtres vivant à l'époque qui nous intéresse possédaient peut-être déjà ces livres, ou une partie d'entre eux. Dans le cadre de cette hypothèse, nous faisons entrer la bibliothèque de Charles de Melun dans notre étude²²³⁹. Sa bibliothèque contient notamment un *Rommant du*

²²³⁴ O. MATTÉONI, *Servir le prince*, op. cit., p. 441.

²²³⁵ Pourtant, l'exemple de l'étude de la collection de livres retrouvée dans l'inventaire après décès d'un noble de basse extraction en Hainaut, Godefroid de Naste, ayant vécu dans le premier quart du XIV^e siècle, laisse envisager des cas similaires en Île-de-France. Voir Colette Van COOLPUT-STORMS et Ariane Van GALEN, « Godefroid de Naste, seigneur et lecteur au XIV^e siècle », *Revue du Nord*, n° 369, p. 7-25, ici p. 7.

²²³⁶ Voir les tableaux de synthèse de S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 101-116. Dans ces listes, nous avons sélectionné les noms des propriétaires franciliens.

²²³⁷ Elle identifie seulement deux propriétaires de bibliothèques en Île-de-France, un ayant vécu avant 1300, l'autre entre 1425 et 1450. *Ibid.*, p. 186.

²²³⁸ Voir Philippe CONTAMINE, « Bibliothèques nobiliaires du XV^e siècle : livres ayant appartenu à Charles de Melun (vers 1420-1468) » dans Jean-Claude Faucon, Alain Labbé et Danielle Quérue (éds.), *Miscellanea mediaevalia. Mélanges offerts à Philippe Ménard*, vol. 1/2, Paris, Honoré Champion (Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge, n°46), 1998, p. 369-375.

²²³⁹ Cette hypothèse n'est pas tout à fait dénuée de fondement. En effet, Adam de Melun, mort en 1362, fils de Jean I^{er} de Melun seigneur de La Borde et d'Isabeau de Montigny, a donné des livres aux Célestins de Paris. Il était sans descendance connue, mais, par contre, il était frère de l'arrière-grand père de Charles de Melun. Y-a-t-il eu transmission lignagère d'une partie de sa bibliothèque ? Et il n'est pas isolé dans cette famille. En effet, Jean de Melun, seigneur d'Antoing, cousin au troisième degré de Charles de Melun, et beau-frère de Jacques de Montmorency, possédait un exemplaire du *gouvernement des princes* de Gilles de Rome. Ce Jean de Melun possédant des fiefs dans le duché de Bourgogne, nous ne l'intégrons pas dans notre étude, mais de fortes influences familiales existent certainement dans la construction des cultures individuelles.

roy *Richart*, correspondant certainement à la *chronique de la traison et mort de Richard II roy d'Engleterre*²²⁴⁰.

En ce qui concerne les Montmorency, le Cabinet des livres du musée Condé de Chantilly abrite encore des manuscrits ayant appartenu aux anciens propriétaires du château, comme *la justification Du duc de Bourgogne*²²⁴¹. Le manuscrit contient la justification elle-même rédigée par Jean Petit, mais aussi des lettres du roi sur la paix de Saint-Maur données à Paris le 16 décembre 1418, des commentaires sur le traité entre le Dauphin et Jean sans Peur conclu le 11 juillet 1419 et confirmé par le roi. S'y ajoutent des récits de la mort de Jean sans peur avec des lettres du Dauphin sur l'évènement, puis enfin des lettres du roi contre le Dauphin et contre les meurtriers de Jean sans Peur du 16 septembre 1419. Dans la même bibliothèque se trouvent aussi *l'histoire des faits de Simon de Montfort*²²⁴². De même, Jacqueline de Montmorency, la fille de Charles de Montmorency-Auvraymesnil seigneur de Goussainville et de Jeanne Rataut, belle-sœur de Philippe III Le Gallois d'Aunoy, possédait une traduction des livres I à IX de la *quatrième Décade* de Tite-Live par Pierre Bersuire²²⁴³. Le neveu par alliance de Jean de Villiers-de-l'Isle-Adam, Louis de Soicourt seigneur de Mouy fils de Charles de Soicourt, conseiller et chambellan du duc de Bourbon et gouverneur de Clermont-en-Beauvaisis, marié à Blanche de Nesles puis à Marie de Villiers, possédait un manuscrit de *l'Historiae imperaturum*²²⁴⁴, l'histoire des empereurs depuis ceux qui régnèrent après le déluge²²⁴⁵.

Toutefois, quelques aspects des recherches réalisées sur les possessions d'ouvrages par les Franciliens nous interpellent. En effet, il est classiquement admis que la littérature historique nécessairement connue de la noblesse était composée de trois ou quatre livres de base, dont les *Facta et dicta memorabilia* rédigés par Valère-Maxime, ou le *Fait des*

²²⁴⁰ P. CONTAMINE, « Bibliothèques nobiliaires... », art cit, p. 374-375.

²²⁴¹ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 1089. Archives de Chantilly, musée Condé, ms. 879, et sa fiche sur la base Calames de l'ABES : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=IF3011419>.

²²⁴² Voir P. CONTAMINE, « Bibliothèques nobiliaires... », art cit, p. 369-375.

²²⁴³ Bibliothèque Mazarine, ms. 1589, traduction des livres I à IX de la quatrième Décade (l. XXXI-XXXIX) de Tite-Live, par Pierre Bersuire, avec, au verso du premier plat, les armoiries de Guillaume de Sévigné et de sa femme Jacqueline de Montmorency, XV^e siècle. La notice est accessible en ligne : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=MAZB11047>, consulté le 26/08/2016.

²²⁴⁴ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 1076. L'exemplaire se trouve aux Archives de Chantilly, musée Condé, ms. 725.

²²⁴⁵ D'après le descriptif de la base de données CALAMES (ABES) : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=IF3011227>

Romains, une histoire de Rome datant du XIII^e siècle²²⁴⁶. Or les ouvrages traitant de l'art du combat, des techniques militaires et de l'art de la chevalerie sont assez peu présents dans les listes de possessions d'ouvrages des anciens nobles franciliens, ce qui est assez surprenant.

1.3.3 Des chroniques et des livres sur la chevalerie et sur l'art du combat peu nombreux

Les deux autres ouvrages classiques de ce temps, le *De Re Militari* de Végèce, avec sa traduction par Jean de Meun connue sous le nom de *Li livres de Végèce de l'art de chevalerie, et le strategemata* de Frontin, ne sont pas clairement identifiés non plus dans les bibliothèques nobiliaires franciliennes. Ces ouvrages sont utilisés par certains pour justifier la construction d'une « armée populaire vouée sous l'autorité d'un seul chef, à la défense de la chose publique²²⁴⁷ », en somme une véritable armée royale. Si les hommes et femmes de culture l'utilisent et donc le lisent, nous ne le retrouvons pas dans les bibliothèques nobiliaires franciliennes, alors que nous pourrions supposer que ce public est le premier concerné. Nous pouvons émettre à cela plusieurs hypothèses. Tout d'abord, il semblerait que le *De Re Militari* ait pu être diffusé oralement. Ensuite, les nobles s'échangeaient très souvent les livres, les vendaient ou les rachetaient²²⁴⁸ : le livre circulait donc facilement, ce qui entraîne son absence dans l'inventaire. Les livres inexistant dans un inventaire ne signifient pas que le noble n'avait jamais lu de livre, et notamment le *De Re Militari*.

La traduction d'anciens auteurs latins ou les ouvrages de littérature sur la guerre n'ont guère suscité un grand engouement chez les anciens nobles franciliens. Pierre d'Orgemont a rédigé ou fait rédiger la *chronique des règnes de Jean II et de Charles V*²²⁴⁹, comme continuateur des *Grandes Chroniques*. En effet, pour la première fois, Charles V décide de ne pas faire appel à l'atelier de Saint-Denis pour poursuivre les *Chroniques de France* sous son

²²⁴⁶ Bernard GUENÉE, « La culture historique des nobles : le succès des Faits de Romains (XIII^e-XV^e siècles) » dans Philippe Contamine (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 261-288.

²²⁴⁷ Jacques KRYNEN, « Idéologie et royauté » dans Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin (éds.), *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 609-620, ici p. 613.

²²⁴⁸ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 67. « Les bibliothèques révèlent aussi des réseaux d'amis et d'érudits en quête d'ouvrages, à la recherche du meilleur manuscrit d'un texte à éditer ou encore se livrant à des dons et des contre-dons. La bibliothèque devient ainsi le lieu privilégié de rencontres, d'échanges, d'informations rapides et efficaces, mais également le prétexte qui sert à créer ou à renforcer des contacts politiques ou personnels voire une alliance religieuse ou commerciale ».

²²⁴⁹ PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France*, 4 vol., éd. Roland Delachenal, Paris, H. Laurens, 1910-1920.

règne et celui de son père. Il donne l'ordre à son chancelier Pierre d'Orgemont, d'« écrire ou faire écrire une sorte de journal officiel, un long plaidoyer qui rappelle sèchement les faits²²⁵⁰ ». Si les origines de Pierre d'Orgemont sont franciliennes, il a surtout écrit en tant que chancelier royal. Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam a rédigé *le Traité d'avis et gaige de bataille* inséré dans un autre ouvrage, celui d'Olivier de la Marche²²⁵¹. Son ouvrage porte sur « les causes, les constitutions et ordonnances de France, de l'adjudgement du gaige de bataille, et comment on adjuge l'ordonnance dudit jour de gaige, les serments à faire, et les droits des connétables et maréchaux²²⁵² ». Le maréchal écrit donc sur un thème lié à son office, à l'intention du duc de Bourgogne qui lui en avait fait la demande. Il a toute sa place dans une bibliothèque d'homme de guerres, aux côtés par exemple des *Demandes pour la joute le tournoi et la guerre* de Geoffroy de Charny²²⁵³.

À première vue, contrairement aux officiers servant le duc de Bourgogne ou originaires de cette province, les anciens nobles franciliens ne sont pas attirés par la littérature militaire²²⁵⁴. On note chez ces derniers un plus grand intérêt pour la littérature historique. Alors posons-nous la question : pourquoi des officiers royaux franciliens proches du roi et, pour certains, au sommet de l'organisation de l'État, ne possèdent-ils pas ce type d'ouvrage ? Nous mettons de côté ici les lacunes des sources, sachant qu'elles sont aussi absentes pour les nobles venant d'autres régions. Nous proposons seulement quelques pistes de réflexion.

Les observations qui suivent concernent aussi bien les Franciliens que des nobles d'autres régions. Une première remarque s'impose : il est envisageable que les clercs disposent de ces ouvrages pour conseiller les nobles laïcs. Jean de Dormans, un membre de la grande famille Dormans/Paillart/Orgemont/Aunoy/Pacy, évêque de Beauvais, possédait au moins deux exemplaires du *De Re Militari*, d'après son inventaire²²⁵⁵, ce qui pourrait sembler

²²⁵⁰ Jean de la Croix BOUTON, « Chroniques de France (Grandes) » dans Georges Grente et al. (eds.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, Librairie générale française, 1992, p. 296-300, ici p. 297.

²²⁵¹ OLIVIER DE LA MARCHE et al., *Traitez du duel judiciaire, relations de pas d'armes et tournois par Olivier de la Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc...*, éd. en 1583, rééd. par Bernard Prost, Paris, Léon Willem, 1872. Le *livre pour gaige de bataille* de Jean de Villiers de l'Isle-Adam est inséré dans le texte aux pages 28-41.

²²⁵² *Ibid.*, p. 29.

²²⁵³ Pour l'intérêt des officiers bourguignons pour la littérature militaire et historique, voir S. FOURCADE, « De l'utilité des lettres dans la carrière des armes », art cit, ici p. 29.

²²⁵⁴ *Ibid.*, p. 31.

²²⁵⁵ Philippe RICHARDOT, *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge : V^e-XV^e siècles*, Paris, Institut de stratégie comparée Economica (Bibliothèque stratégique), 1998, p. 47.

surprenant pour un clerc, Mais, tout comme Pierre II d'Orgemont a ensuite diffusé ses livres dans son lignage, il est possible que Jean de Dormans se soit comporté de la même manière.

D'autre part, nous pouvons émettre aussi l'hypothèse que les officiers anciens nobles franciliens, comme groupe régional proche de l'autorité royale, côtoient davantage l'hôtel royal et la cour du roi de France sous les rois Charles V et Charles VI, qui sont bien connus pour leur goût pour les lettres et leurs imposantes bibliothèques, tout comme les officiers du duc de Bourbon vivaient près d'une cour princière « favorable au développement des arts et des lettres²²⁵⁶ ». Christine de Pisan affirme que, même si le roi connaît le latin, Charles V a passé commande de plusieurs traductions de latin en français du *Végèce*²²⁵⁷ par Jean de Meung et de l'œuvre de Valère-Maxime, ou du moins, a acquis des ouvrages qui s'en inspiraient comme *L'art de chevalerie selon Végèce*²²⁵⁸. Par contre, la version latine du *Stratagème de Frontin* se trouvait bien dans l'inventaire de la librairie du Louvre²²⁵⁹. Or ces rois ont pris l'habitude de prêter des ouvrages, la plupart du temps à des princes, mais des grands serviteurs royaux franciliens empruntent aussi des ouvrages, comme Enguerrand de Coucy ou Pierre II d'Aumont, ou d'autres : « des hommes qui se rattachaient à la même génération de chevaliers lettrés, déjà caractérisée par sa bibliophilie et sa pratique poétique²²⁶⁰ ».

Enfin, les hérauts d'arme, ces serviteurs maîtres dans l'art de la guerre, étaient consultés par les nobles sur la matière militaire et la chevalerie, comme ce fut clairement le cas pour Jean Lefèvre de Saint Rémy²²⁶¹. Or Végèce, Frontin, Valère-Maxime, Honoré Bovet, faisaient référence en la matière. Il est donc possible, mais ce n'est qu'une hypothèse, que leur

²²⁵⁶ Léopold DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, vol./2, Paris, H. Champion, 1907. Pour les serviteurs du duc de Bourbon, voir O. MATTÉONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 442.

²²⁵⁷ CHRISTINE DE PISAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V*, édité par Joël Blanchard, traduit par Michel Quereuil, Paris, Pocket (Agora, n° 346), 2013, p. 245, et note n° 3. Joël Blanchard indique cependant que Christine de Pisan confond cet ouvrage avec un autre, le *De Regimine principum* de Gilles de Rome (1247-1316).

²²⁵⁸ CHRISTINE DE PISAN, *L'art de chevalerie selon Végèce*, Paris, [Antoine Caillaut pour] Antoine Vérard, 1488.

²²⁵⁹ Philippe CONTAMINE, « The War literature of the Late Middle Ages : The tratises of Robert de Balsac and Béraud Stuart, Lord of Aubigny » dans Christopher Thomas Allmand (éd.), *War, literature and politics in the late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool university press, 1976, p. 102-121, ici p. 103.

²²⁶⁰ « Les oncles du roi Charles VI, Louis duc d'Anjou, et Jean, duc de Berry, empruntent des livres, ainsi que la reine Isabeau et le roi » d'après G. HASENOHR, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles », art cit, p. 312. Voir aussi pour les emprunteurs nobles, S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, *op. cit.*, p. 358.

²²⁶¹ Alexandre GROSJEAN, *Toison d'or et sa plume la chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Devaux, Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale, 2014, p. 246, et note n° 995 d'après Paris, Arsenal, ms. 4655, fol. 98 r°-100 v° : *Choses servants a armoiries*.

enseignement ait été transmis en partie par le biais des hérauts qui consultaient ces sources. En effet, Végèce était traduit depuis le XIV^e siècle et a connu une forte diffusion parmi les spécialistes de l'art militaire dont les hérauts faisaient partis. Il est presque certain par exemple que le *Héraut Sicile* ait pris connaissance du *De Re Militari*²²⁶², tout comme Waleran de Wavrin, bien connu de Toison d'Or²²⁶³ et neveu de Jean de Wavrin le chroniqueur, possédait un exemplaire. Mais nous ne connaissons pas, hélas, les livres lus et possédés par le Héraut Montjoie, le héraut de l'Île-de-France.

L'usage de la culture et de la connaissance est aussi essentiel pour entrer dans les institutions de l'état en cours de formation que pour approcher les Grands dans le nouveau milieu de cour. Or il apparaît que les mêmes lignages qui s'adonnaient à cette poésie lors des joutes du XIII^e siècle se retrouvent rassemblés dans la Cour amoureuse, qu'on peut associer à une cour royale littéraire reconstituée. Enfin, le déploiement de fastes de la cour royale fait des émules dans les demeures des châtelains et anciens nobles franciliens. En effet, la vie de cour attire : « Ce genre de vie aristocratique [...] attirait d'autant plus qu'il contrastait avec la vie quotidienne de la vie provinciale, difficile, étriquée²²⁶⁴ ». Certains étaient assez riches pour développer à leur échelle une véritable cour seigneuriale²²⁶⁵.

2 COUR ROYALE ET COURS SEIGNEURIALES

La courtoisie se prolonge sous la forme de cercles poétiques dont la Cour amoureuse au début du XV^e siècle constitue un dernier éclat²²⁶⁶. En son sein se distinguent les facteurs de l'évolution vers une cohabitation du champ culturel et du champ politique. En effet, l'ancienne noblesse cohabite avec les écrivains et poètes du temps encouragés par les mécènes royaux ou princiers²²⁶⁷. Quelle est la place de l'ancienne noblesse francilienne dans cette

²²⁶² *Ibid.*, p. 226.

²²⁶³ *Ibid.*, p. 262.

²²⁶⁴ Marie-Thérèse CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France : XIII^e-XVI^e siècle*, Paris, A. Colin, 1994, p. 190.

²²⁶⁵ Marie-Thérèse Caron indique que les comptabilités seigneuriales d'hôtel pourraient permettre de se forger une opinion sur le niveau de vie exact. À ce sujet, nous aimerions indiquer l'existence d'un tel compte pour la seconde moitié du XV^e siècle pour la seigneurie de Goussainville, citant les Montmorency et les Aunay qui se sont succédé à la tête de la seigneurie. Malheureusement, ce compte se trouve dans les archives privées qui ne sont pas facilement accessibles. Le comptable qui tenait le livre de comptes s'appelait Jean Fraude. Voir Archives nationales, 3AP, cartons 61, 62 et 63. Les cartons renferment des pièces sur les titres, mémoires, procédures, droits de justice, greffe et tabellionage, fondations, journaux de compte des terres de Goussainville et détaillent notamment la vie de ces familles dans cette fin du XV^e siècle.

²²⁶⁶ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, *op. cit.*, p. 187.

²²⁶⁷ E. ANHEIM, « Culture de cour et science de l'État », *art cit.*, p. 46.

évolution ? La Cour amoureuse mérite un intérêt particulier car elle permet d'étudier l'influence des « hommes de culture sur les hommes de pouvoir²²⁶⁸ » franciliens et de repérer l'articulation entre réseaux de parenté et réseaux des hommes de culture. « La cour était destinée à impressionner les sujets et les rivaux, donc constituait un élément de puissance²²⁶⁹ ». En somme, l'apport en termes de pouvoir et d'influence sociale de la cour doit être abordée, tout comme l'analyse de l'apport de la vie curiale parisienne à la cour du seigneur de province sur ses terres.

2.1 La Cour amoureuse

Cette institution a été créée le 14 février 1400 à l'hôtel d'Artois à Paris, à l'initiative de Louis de Bourbon et de Philippe le Hardi, pour la « défense de l'honneur des dames et de la promotion de concours poétiques²²⁷⁰ ». Le renouveau de l'esprit chevaleresque et de l'amour courtois, le rayonnement des Puys partout en France, déjà observés dans les cercles poétiques des *Cent ballades* ou dans celui de Jean de Garençières, ont façonné le nouvel état d'esprit des chevaliers de cette époque. La diffusion des ordres de chevalerie à l'initiative du jeune Boucicaut et de Louis de Bourbon et de son ordre de l'Ecu d'or initie le mouvement. Les vieux thèmes de la poésie courtoise des XII^e et XIII^e siècles sont remis au goût du jour, avec deux valeurs dominantes : l'humilité et la loyauté, mises au service des dames et damoiselles. La France du nord suit le même mouvement, notamment les villes de Flandre.

2.1.1 Au carrefour de la société lettrée et de la société guerrière

La Cour amoureuse fait office de nouveau cercle poétique²²⁷¹ mais d'une importance numérique inégalée jusqu'à présent, puisque l'institution comprend 952 personnages désirant s'adonner à une pratique poétique de masse. Cette institution ne réunit pas seulement l'entourage d'un prince en particulier, mais en réalité l'ensemble des entourages royaux et princiers peuplés d'écrivains, de bibliophiles nobles et d'officiers curiaux princiers ou royaux autour du roi Charles VI. L'intérêt n'est pas d'y voir uniquement ici la Cour royale, mais

²²⁶⁸ Il s'agit du titre d'un des articles de Carla Bozzolo, voir Carla BOZZOLO, Hélène LOYAU et Monique ORNATO, « Hommes de culture et hommes de pouvoir parisien à la Cour amoureuse » dans Monique Ornato et Nicole Pons (eds.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle : actes*, Louvain-La-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 245-258.

²²⁶⁹ M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 189.

²²⁷⁰ Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, « Des hommes et des armoiries : l'apport de la cour amoureuse », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, vol. 65, 1995, p. 33-49, ici p. 33. Voir aussi Carla BOZZOLO et al., *La cour amoureuse dite de Charles VI*, vol. 1/2, Paris, le Léopard d'or, 1982, p. 1.

²²⁷¹ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 372-373.

plutôt de constater la volonté de réunir les personnels des hôtels princiers en compétition autour du roi, dans un moment et un espace d'amour, mettant entre parenthèses les rivalités (les « ennemis d'Honneur et d'Amour »), et pour lesquels les mots d'ordre seraient Humilité et Loyauté²²⁷² ». En effet, depuis la crise de folie du roi, les princes sont entrés en compétition pour prendre le contrôle du pouvoir : « la recherche de fidèles et d'alliés [...] poussa à l'échange d'ordres et de devises²²⁷³ ». Dans ce contexte, et suite à la querelle sur le *Roman de la Rose*²²⁷⁴, se croisent deux milieux que tout aurait pu opposer : d'un côté le milieu des chevaliers serviteurs des hôtels princiers, et de l'autre les hommes de lettre participant au mouvement du premier humanisme français. Ce rassemblement exceptionnel, « aux enjeux politiques, sociaux et mondains, [...] à dimension ostentatoire²²⁷⁵ » génère des « réseaux d'influence de lettrés nobles dont la constitution, la composition et les codes de fonctionnement retiennent l'attention²²⁷⁶ ».

Si le duc de Bourbon est le chevalier par excellence, il n'a pas les finances des grands mécènes qui peuvent développer les arts et les lettres et soutenir ces premiers humanistes. Pourtant, il parvient à rassembler cette cour et met en relation différentes sphères intellectuelles : en 1400, les princes semblent décider à vivre ensemble dans la paix. Or le duc d'Orléans n'a pas participé à la création de la Cour d'amour, et il voulut d'ailleurs en guise de riposte créer un ordre rival, celui de la Rose, qui ne s'est jamais vraiment développé. La cour s'affirme alors dans une ambiance de rivalités entre les princes d'Orléans, d'Anjou, de Bourgogne, de Bourbon, de Savoie, de Foix, au moment de la longue « décadence de la cour de France²²⁷⁷ ». Les statuts de la Cour ont été rédigés à l'hôtel d'Artois, la maison du duc de Bourgogne, et la « Cour d'Amour devint une organisation bourguignonne »²²⁷⁸. Cette situation augurait finalement du déchirement des partis et des factions pendant la guerre civile, une dizaine d'années plus tard. L'intérêt dans l'étude de cette institution provient du fait que les armoriaux des amoureux sujets de la Cour constituent un riche répertoire prosopographique, qui a déjà permis à ses auteurs d'aborder les milieux tournaisiens et

²²⁷² Jacques PAVIOT, « Ordres, devises, sociétés chevaleresques et la cour, vers 1400 » dans Murielle Gaudet-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éd.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, H. Champion (Études d'histoire médiévale, n°13), 2011, p. 275.

²²⁷³ *Ibid.*

²²⁷⁴ *Ibid.*, p. 278.

²²⁷⁵ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, *op. cit.*, p. 368.

²²⁷⁶ *Ibid.*

²²⁷⁷ Françoise PIPONNIER, *Costume et vie sociale, la Cour d'Anjou : XIV^e-XV^e siècle*, Paris La Haye, Mouton & Co (Civilisations et sociétés, n° 21), 1970, p. 69.

²²⁷⁸ *Ibid.*, p. 278-280.

parisiens de l'association²²⁷⁹. L'identification des anciens nobles parisiens dans la Cour amoureuse n'est pas immédiate²²⁸⁰, et c'est ce que nous allons maintenant aborder.

2.1.2 Les réseaux de parenté d'anciens nobles au sein de la Cour amoureuse

Carla Bozzolo et Hélène Loyau comptent un tiers des 952 individus considérés comme Parisiens, c'est-à-dire « appartenant à une famille bien enracinée dans la capitale et sa région, l'actuelle Île-de-France, possédant des fiefs sur ce territoire ou un hôtel à Paris, et occupant une charge relevant des instances établies dans la capitale²²⁸¹ ». Parmi ces Parisiens, 31% viennent de la capitale ou de l'Île-de-France. Ils représentent un total de quatre-vingt-dix-huit individus²²⁸². La noblesse de vieille souche représente les deux tiers de la population qui fréquente la Cour amoureuse du roi Charles VI, soit 634 anciens nobles : 15% d'entre eux sont d'origine francilienne. Mais les critères donnés par les deux auteurs ne correspondent pas tout à fait à nos critères d'études de l'ancienne noblesse francilienne. Si en effet, la famille doit être bien enracinée, elle doit l'être aussi depuis longtemps. D'après le bilan dressé des Franciliens participants à la Cour amoureuse²²⁸³, nous identifions quatre-vingt-quinze anciens nobles franciliens appartenant à cinquante-quatre lignages. Dix-neuf d'entre eux, soit 20% du total, près d'un quart, portent aussi une robe aux couleurs du roi Charles VI lors des dons de livrées enregistrées en 1400²²⁸⁴. Parmi ces anciens nobles franciliens, nous essayons d'identifier les hommes de pouvoir qui se distinguent également comme hommes de culture et

²²⁷⁹ Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, « Des hommes et des armoiries : l'apport de la Cour amoureuse », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, vol. 65, 1995, p. 33-49, ici p. 37 note n° 14.

²²⁸⁰ Il semble beaucoup plus compliqué d'identifier les parisiens que les tournaisiens qui sont très présents dans le manuscrit, car la mention de la ville de Tournai est systématique, contrairement à celle de Paris. Voir C. BOZZOLO, H. LOYAU et M. ORNATO, « Hommes de culture et hommes de pouvoir parisien à la Cour amoureuse », art cit, p. 248.

²²⁸¹ *Ibid.*, p. 248-249.

²²⁸² *Ibid.*, p. 249, note n° 22. Un autre calcul donne un bilan de cinquante anciens nobles. En effet, d'après C. BOZZOLO et H. LOYAU, « Des hommes et des armoiries : l'apport de la cour amoureuse », art cit, ici p. 34-35, 12% de l'ensemble des membres de la Cour amoureuse sont des franciliens, mais les nobles ne représentent que 44% ce total, soit un nombre de cinquante individus. La première méthode de calcul est bien meilleure.

²²⁸³ Voir **Volume III, livret d'annexe, annexes du chapitre 1, tableau n° 1.4**. Les lignages des Gaillonnell (Adam de Gaillonnell, n°223, Renaud de Gaillonnell n°583), Giresme (Philippe de Giresmes, n°464), Roissy (Oudinet de Roissy, n°467) sont supposés être des lignages d'ancienne noblesse, mais nous n'avons pas retrouvé de trace de ces lignages au XIII^e siècle. En revanche, les seigneurs d'Aumont, s'ils ne se retrouvent pas dans les tableaux généalogiques antérieurs, ont une ancienneté qui remonte au moins jusqu'à Saint Louis, même si nous n'avons pas retrouvé de trace sous Philippe Auguste. Enfin, nous avons opté pour l'intégration des d'Orgemont dans le tableau, eu égard à leur importance déjà étudiée dans la société nobiliaire, malgré l'incertitude qui pèse sur leurs origines.

²²⁸⁴ Louis DOUËT D'ARCQ (dir.), *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris, Ve J. Renouard, 1863, p. 163-167, n° LXXXIII.

qui se trouvent aussi proches des acteurs du premier mouvement humaniste, à travers la reconstitution des réseaux de parenté à l'intérieur de la Cour amoureuse²²⁸⁵.

La cartographie du réseau²²⁸⁶ se limite toujours aux anciens nobles franciliens, et ne porte donc pas sur les hommes d'affaire, les marchands et hommes de loi qui semblent constituer des intermédiaires conséquents entre toutes les factions de la société²²⁸⁷. Carla Bozzolo et Hélène Loyau insistent sur le fait que « la noblesse de vieille souche entre en force dans les rangs de la Cour amoureuse²²⁸⁸ ». Elles ont déjà identifié « un réseau compact de la vieille noblesse représentée par les Montmorency et les Châtillon²²⁸⁹ ». Nous visualisons en fait plusieurs composantes matrimoniales, dont une composante géante principale que nous allons aborder en premier lieu. Elle est articulée entre plusieurs membres des Châtillon, Montmorency, Melun, Aumont, Soicourt, Saint-Clair, Beaumont-Luzarches et Clermont-Nesle. Le graphe confirme bien la première impression des éditrices de la Cour amoureuse, tout en complétant et en précisant la structure. Tout comme Carla Bozzolo et Monique Ornato ont pu donner un aperçu de constellations matrimoniales autour de l'officier des finances Jean de Vaudetar, nous avons de notre côté identifié une composante principale du réseau d'anciens nobles franciliens reliant quatorze individus de la Cour amoureuse²²⁹⁰.

Le groupe des Montmorency-Melun constitue un des pôles. Jacques de Montmorency côtoie son beau-père Hugues de Melun, ayant épousé sa fille Philippa de Melun. Le parrain de sa femme, le duc Philippe le Hardi duc de Bourgogne, se trouve bien évidemment en première place dans la Cour. Le seigneur de Montmorency se trouve également aux côtés de son neveu

²²⁸⁵ Cela pourrait d'ailleurs répondre partiellement aux interrogations des éditeurs des manuscrits de la Cour amoureuse : « il serait par exemple extrêmement intéressant d'aller le plus loin possible dans la reconstitution des réseaux de parenté qui relient les membres de l'association », en considérant « l'importance des liens d'alliance ». Voir C. BOZZOLO et H. LOYAU, « Des hommes et des armoiries : l'apport de la cour amoureuse », art cit, ici p. 37.

²²⁸⁶ Voir Volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 7, figure n°7.3.

²²⁸⁷ C. BOZZOLO, H. LOYAU et M. ORNATO, « Hommes de culture et hommes de pouvoir parisiens à la Cour amoureuse », art cit, p.257-258 : « L'association de la Cour amoureuse met ainsi en exergue les trois arguments du pouvoir : l'épée, l'escarcelle et la plume ».

²²⁸⁸ *Ibid.*, p. 252.

²²⁸⁹ *Ibid.*, p. 248-249.

²²⁹⁰ *Ibid.*, p. 254. Il s'agit de Pierre de Saint-Clair, Robert de Saint-Clair, Pierre II d'Aumont, dit le Hutin, son fils Pierre III, Jean II de Nantouillet, Charles de Soicourt, Charles de Chatillon, Renaud de Pacy, Jacques de Villiers de l'Isle-Adam, Philippe de Villiers, Jacques de Montmorency, Hugues de Melun, Raoul V et Raoul VI de Gaucourt et Eustache de Gaucourt, et Gui III de Clermont-Nesle. Les calculs de centralité d'intermédiation et de proximité donnent le classement des nœuds les plus centraux du réseau suivants : Jean I^{er} de Chatillon, Charles de Chatillon, Gaucher VI de Chatillon, Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam et Jean II de Chatillon, sa femme Marie de Montmorency, puis Charles I^{er} de Montmorency, Jeanne de Chatillon, et enfin Jacques de Montmorency.

Charles d'Ivry fils de sa sœur Marie de Montmorency et de Guillaume d'Ivry, et de Gaucher VII de Châtillon seigneur de Troissy et de Marigny, le frère de son deuxième beau-frère Jean II de Châtillon seigneur de Châtillon-sur-Marne. Cette alliance charnière associe donc les Montmorency aux Châtillon. Gaucher VII est présent également avec son oncle Gaucher de Châtillon, lui-même marié avec une dame de Pacy, fille de Philippe II de Pacy, ce qui constitue une nouvelle alliance entre Châtillon et une de ses anciennes branches cadettes, les Pacy-Châtillon. Gaucher VII de Châtillon est aussi inscrit dans le même armorial que le fils du cousin issu de germain de sa femme, Renaud de Pacy, qui a épousé la fille d'Eustache Deschamps, et le fils de son neveu par alliance, Jean II de Nantouillet.

De plus, une double alliance entre la branche des Montmorency-Laval et celle des Châtillon d'une part, et d'autre part entre la branche des Montmorency-Laval et celle des Clermont-Nesle, rapproche donc la charnière Montmorency-Châtillon des Clermont-Nesle et de leur représentant à la Cour amoureuse, Guy III de Clermont-Nesle seigneur d'Offémont et de Mello²²⁹¹. La parentèle des Villiers relie également les Châtillon aux Clermont-Nesle puisque Jacques de Villiers, fils du maréchal de France, épouse une Jeanne de Nesle, petite-fille du seigneur d'Offémont et de Mello. Tout comme Jacques, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam siège dans l'institution. Cette série d'alliances a aussi rapproché les Châtillon, les Villiers et les Soicourt, avec les Aumont et les Saint-Clair. Pierre V de Villiers, le grand-père de Jacques de Villiers, et Charles de Soicourt, un autre amoureux sujet, sont beaux-frères puisqu'ils ont épousé chacun une Châtillon. Charles de Soicourt et Pierre II d'Aumont siègent à la Cour amoureuse, ce qui a certainement facilité le mariage de leurs enfants, Jacques de Soicourt et Catherine d'Aumont. Et réciproquement : peut-être est-ce ce mariage qui a relancé la carrière des pères ? Pierre II d'Aumont retrouve deux autres gendres dans l'institution, Pierre de Fay marié à son autre fille, Blanche d'Aumont, et Guillaume I de Saint-Clair (ou son fils Guillaume II), marié à sa troisième fille, Jeanne d'Aumont. Le fils de Guillaume I, Pierre de Saint-Clair, en fait partie également. Enfin, l'association Villiers / Beaumont-Luzarches / Gaucourt constitue la dernière branche de la composante principale. Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville, le fils de Pierre IV de Villiers, le porteur du grand-oriflamme et grand-maître d'hôtel sous Charles V, entre dans la prestigieuse institution, tout comme le beau-père de sa sœur Pernelle, Jean II de Beaumont-Luzarches, père de Philippe de Beaumont. Une autre des filles de Jean II de Beaumont-Luzarches, Marguerite, a épousé

²²⁹¹ La sœur de Gaucher de Châtillon, Isabeau, est mariée à Guy II de Montmorency-Laval, et leur fils a épousé Jeanne de Clermont-Nesle, dont le frère n'est que Guy III de Clermont-Nesle seigneur d'Offémont.

Raoul V de Gaucourt, membre de la Cour amoureuse, et son beau-père Jean de Gaucourt s'y trouve aussi, tout comme le frère de Raoul V, Eustache de Gaucourt²²⁹².

Dans tous ces réseaux matrimoniaux qui se croisent au sein de la Cour amoureuse, il faut donc noter deux aspects essentiels. Les nœuds intermédiaires les plus importants représentent les lignages nobiliaires de la haute noblesse francilienne du XV^e siècle, les Montmorency, Clermont-Nesle, Châtillon (pour sa branche francilienne), les Villiers et dans une moindre mesure, la branche bourguignonne des Melun. De plus, le nœud intermédiaire le plus central n'est autre que Jean I^{er} de Châtillon seigneur de Châtillon-sur-Marne, mort en 1363 et marié à Éléonore de Roye. Son père Gaucher de Châtillon était aussi seigneur de Crécy-en-Brie et connétable de France. Deux autres Châtillon, contemporains de la Cour amoureuse, se trouvent après lui à la tête du classement des centralités de l'analyse de réseau. Ces constatations nous amènent à soumettre quelques commentaires, à la fois sur le rôle de Jean I^{er} de Châtillon d'une part, et sur la nature de la distinction de ses franciliens par leur appartenance à la Cour amoureuse par rapport aux nobles qui restent à l'extérieur de la Cour.

Une fois encore, après avoir instauré les cours de trouvères en Île-de-France et en Champagne, les Châtillon développent à nouveau au début du XV^e siècle un réseau de parentèles lié par les mêmes intérêts pour les lettres et la poésie lyrique de nobles lettrés en Île-de-France. Même si Jean I^{er} de Châtillon est décédé en 1363, soit bien avant la fondation de la Cour amoureuse, la famille qu'il a laissée derrière lui a pu elle aussi prendre une place conséquente dans l'institution. Or, le couple qu'il formait avec Éléonore de Roye, qui possédait le château de la Ferté-Ponthieu, était connu pour la taille et la qualité de la bibliothèque abritée dans leur château²²⁹³. Il n'est donc pas surprenant finalement d'observer un bibliophile au centre des réseaux de parenté de l'ancienne noblesse francilienne. Il aura très certainement transmis son goût pour les livres et les lettres à ses descendant(e)s qui, à leur tour, auront insufflé l'envie et l'intérêt de rejoindre ce nouveau cercle poétique dans les

²²⁹² D'autres composantes connexes existent également, notamment l'alliance déjà signalée Orgemont / Paillart / Aunay, ou celle mise en place entre Trie et La Roche Guyon. En effet, Jacques de Trie a retrouvé dans l'institution son oncle Guy V de la Roche-Guyon et son cousin Guy VI de la Roche-Guyon.

²²⁹³ Sur le couple bibliophile, voir S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 1165. Le contenu de leur bibliothèque n'a pas été décrit dans les bibliothèques des nobles franciliens, puisque le château de la Ferté-en-Ponthieu ne se trouve pas en Île-de-France. Cette bibliothèque était constituée d'une cinquantaine de livres. La composition était dominée par la littérature religieuse, à savoir « œuvres hagiographiques morales et dévotionnelles ». La bibliothèque comprend également un fond conséquent d'œuvres historiques, (dont *la Vie de Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus et *les gestes du roi Felipe fil saint loys* de Guillaume de Nangis), d'œuvres antiques, de textes encyclopédiques, et une littérature courtoise bien fournie, avec un recueil de poésies courtoises. Nous ne retrouvons aucune trace de littérature militaire. Voir *Ibid.*, p. 1096-1098.

lignages apparentés, par affiliation matrimoniale, en dehors bien entendu de toute considération politique. De même, l'ensemble des lignages mêlés aux réseaux des hommes de culture du XII^e siècle, comme les Trie, les Clermont-Nesle héritant d'une partie des poètes de Nesle, les Mauvoisin, sont présents à la Cour amoureuse. Finalement, le comportement lettré des anciens nobles semble obéir à une tradition ancestrale d'appartenance aux mouvements de la littérature courtoise chevaleresque. Toutefois, les relations entre ce réseau, les écrivains et les premiers humanistes cités au début du chapitre sont particulièrement faibles. Seuls Raoul VI de Gaucourt est en contact avec Jean de Garencières, et le lignage des Pacy a noué des relations de parenté directes avec Eustache Deschamps.

Cette tradition culturelle a certainement favorisé l'entrée des nobles franciliens du réseau décrit dans la Cour. Par la proximité du roi et des Grands à la Cour, ces derniers ont du aussi réaliser de nombreuses dépenses en bijoux et en vêtements pour marquer « la prééminence sociale dans la noblesse francilienne²²⁹⁴ » des participants franciliens. Malgré les difficultés économiques, le luxe de parures sont de mise à la Cour amoureuse. À cette époque, notamment, les bijoux et la soie marquaient la prééminence sociale des courtisans. Ces courtisans se sont démarqués des plus petits lignages qui sont restés à l'extérieur, soit parce qu'ils n'avaient pas reçu l'appui suffisant, soit parce qu'ils n'étaient pas suffisamment bien intégrés dans les institutions royales ou princières, tels les Belloy, les Soisy. Seul ancien noble issu de la petite noblesse à être entré dans la Cour, l'arrivée de Pierre des Garges annonce l'ascension de son lignage.

Enfin, certains anciens nobles côtoient des lettrés dans cette Cour, rapprochant le milieu de l'épée du milieu des livres.

2.1.3 Les relations entre les anciens nobles et les lettrés dans la Cour amoureuse

Dans le réseau de parenté, et notamment le groupement entre Châtillon et Pacy-Châtillon, s'illustre un individu qui attire tout particulièrement notre attention. Renaud de Pacy, lié donc aux Pacy-Châtillon et aux Pacy-Choisel, a rédigé un aveu en vers à Pierre

²²⁹⁴ Michelle BUBENICEK, « Marquer la prééminence sociale dans la noblesse française médiévale » dans Jean-Philippe Genet et Ennio Igor Mineo (éds.), *Marquer la prééminence sociale : actes de la conférence organisée à Palerme en 2011*, Paris, Publications de la Sorbonne, École française de Rome (Le pouvoir symbolique en Occident, 1300-1640, n°6), 2014, p. 118-119.

d'Orgemont²²⁹⁵. Certes, la rédaction d'un aveu en vers est très différente des œuvres citées jusqu'à présent, mais il fait montre d'une bonne connaissance de la poésie lyrique. De plus, cela pourrait effectivement paraître étrange si nous n'avions pas à l'esprit que Regnault de Pacy est marié à la fille d'Eustache Deschamps. Il rend cet aveu au « noble homme, puissant et saige²²⁹⁶ Pierre d'Orgemont ». Comme dans toute tradition courtoise, il loue son seigneur mais vante aussi sa dame, Jacqueline de Paynel, puis magnifie le château de Chantilly, qui a été manifestement reconstruit après les destructions causées par les révoltes de 1358. Regnault de Pacy déclare bien son château du Plessis dit de Pomponne²²⁹⁷, avec une basse-cour, un jardin, sept arpents et demi de terre, et des terres gaignables. Il précise bien qu'il doit rembourser une dette à son beau-père et qu'il est donc bien marié à la fille d'Eustache Deschamps à la fin de l'aveu, où la versification reprend comme pour faire honneur au poète. Les seigneurs de Pacy-Châtillon reproduisent ainsi les actions de leurs ancêtres trouvères, en s'alliant avec une dame de la famille du poète, en s'exerçant lui-même à l'art de rimer, même si le contexte concerne la rédaction d'un acte féodal²²⁹⁸. De même, le protecteur du poète, Renaud de Douy, appartient aussi au réseau : il est le père de Catherine de Douy, elle-même mariée à Pierre de Saint-Clair. C'est l'un des rares exemples qui dénote un rapport entre une relation féodale (Renaud de Douy est vassal de Pierre d'Orgemont) et l'appartenance commune à la Cour amoureuse.

De même, Raoul VI de Gaucourt, membre de la Cour amoureuse, est aussi intégré dans le cercle poétique de Jean de Garancières. Normand, ce dernier investit la parenté des Villiers de l'Isle-Adam, puisqu'il épouse Jeanne de Villiers, fille de Pierre IV de Villiers. Même s'il est étranger à la province d'Île-de-France, il s'est rapproché du réseau des Villiers. Officier ducal, chambellan de Louis d'Orléans, souvent envoyé en mission diplomatique par le roi, Jean de Garancières est aussi l'auteur d'un recueil de poésies²²⁹⁹. Raoul VI de Gaucourt a notamment collaboré à cette œuvre en tant que répondant aux joutes poétiques de Jean de Garancières. Même si Raoul est dit picard, sa famille est bien implantée en Île-de-France depuis Philippe Auguste, et lui-même est aussi possessionné à Maisons-sur-Seine.

²²⁹⁵ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-115, fief Le Plessis aux Bois, Renaud de Pacy, aveu en vers du 1^{er} septembre 1415.

²²⁹⁶ Émile PICOT, « Aveu en vers rendu par Regnault de Pacy à Pierre d'Orgemont : (1415) » dans *Mélanges Julien Havet : recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet : (1853-1893)*, Paris, E. Leroux, 1895, p. 504, vers n° 5.

²²⁹⁷ Il s'agit donc bien du lignage cadet et non de la branche aînée, comme le suggère Émile Picot.

²²⁹⁸ É. PICOT, « Aveu en vers rendu par Regnault de Pacy à Pierre D'Orgemont », art cit.

²²⁹⁹ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 1215-1216. É. PICOT, « Aveu en vers rendu par Regnault de Pacy à Pierre D'Orgemont », art cit.

Si la culture intellectuelle et spirituelle de la cour royale était donc réputée pour attirer un grand nombre de courtisans au point que des seigneurs franciliens tentent d'utiliser l'entregent de gens de lettres. De même, cette culture est également présente au sein des cours seigneuriales. Le roi ayant apporté le goût du luxe et du paraître, les nobles ont assimilé l'appartenance à une Cour ou fondation d'une Cour à un « élément de puissance²³⁰⁰ », qu'ils s'octroient au niveau de leur propre demeure. Le roi les soutient dans leur magnificence et dans leur puissance au niveau de leur dominium. Des témoignages littéraires de ces cours, complétés par des résultats de fouilles archéologiques sur les maisons fortes qui se multiplient dans la région Île-de-France, donnent un aperçu du contexte, de l'organisation et du mode de vie de la cour seigneuriale.

2.2 Cours seigneuriales reconstituées par les sources et maisons fortes retrouvées par les archéologues : des traces de la vie culturelle seigneuriale ?

L'intérêt de l'étude du *Victorial*, la chronique de don Pero Niño comte de Buelna rédigée par Gutierre Diaz de Gamez son porte-bannière, au préalable complétée par d'autres exemples tirés de l'archéologie, est triple. Elle constitue un témoignage étranger de la cour de France. À Sérifontaine, donc à la limite entre l'Île-de-France et la Normandie, don Pero Niño est convié chez Renaud de Trie, un chevalier noble amiral de France, et sa femme Jeanne de Bellengues, dans leur maison seigneuriale. Cette rencontre est l'occasion pour l'auteur de la chronique de dépeindre la cour seigneuriale d'un noble francilien²³⁰¹ de moyen lignage, ancien grand officier à la cour de France puisqu'il fut amiral de France, mais retiré sur ses terres à cause de son grand âge. Enfin, il noue une intrigue amoureuse avec Jeanne de Bellengues devenue veuve, et la chronique reprend alors quelques thèmes de l'amour courtois et de la littérature de cour.

Lorsque Gutierre Diaz de Gamez commence à décrire la cour seigneuriale de Renaud de Trie, il s'attache d'abord à présenter le seigneur, entouré de ses richesses justifiant son niveau de vie de grand officier royal sur la retraite, au sein de son manoir, de ses dépendances

²³⁰⁰ « La cour était destinée à impressionner les sujets et les rivaux, donc constituait un élément de puissance », voir M.-T. CARON, *Noblesse et pouvoir royal en France*, op. cit., p. 189.

²³⁰¹ Renaud de Trie est dit seigneur de la branche de Sérifontaine qui se trouve en Vexin normand et sa femme Jeanne de Bellengues est issue d'un lignage normand puissant. Toutefois, le lignage des Trie constitue un des lignages centraux de notre étude car les Trie sont principalement possessionnés à Trie-la-ville en Vexin français, dans le comté de Dammartin et en Pays de France. J'en déduis donc que Renaud de Trie descend d'un lignage de tradition francilienne ancestrale.

et au milieu de sa cour. Il souligne aussi les activités intenses de dévotion de la femme de Renaud, Jeanne de Bellengues, au début de la journée.

La cour seigneuriale

Gutierre Diaz de Games nous dépeint la composition de la maison seigneuriale qui les accueille. Il s'agit tout d'abord d'une maison forte, « une demeure, de plain-pied et solide, arrangée et montée comme s'il eut été dans la ville de Paris²³⁰² ». Il compare immédiatement le manoir de Renaud à une maison se trouvant dans Paris près de la Cour royale. Elle constitue donc une référence à laquelle tout noble ayant un train de vie à défendre se doit de se conforter²³⁰³. D'ailleurs, de nombreux anciens nobles franciliens possédaient un pied-à-terre à Paris pour se rapprocher du milieu curial. Ainsi, en juillet 1385, le roi a donné à Philippe Le Gallois d'Aunay huit livres de rente annuelle sur une maison située sur le petit pont à Paris, rente qui appartenait autrefois à un couple de Gantois et qui a été confisquée par le roi car il soutenait le parti de ses ennemis²³⁰⁴. Boris Bove, quant à lui, a cartographié les hôtels parisiens entre 1280 et 1320, puis sous Charles VI. Tout comme les grands hôtels aristocratiques, les hôtels des grands lignages franciliens sont clairement localisés dans l'enceinte de la capitale²³⁰⁵. Il conclue d'ailleurs que « la proximité avec les fonctions commerciales et politiques de la capitale paraissent être des facteurs essentiels dans l'élection du lieu de résidence des nobles²³⁰⁶ ».

Le seigneur, vieux et malade, ne pouvant se rendre à la capitale, tente de reconstituer l'aménagement et le luxe d'une demeure parisienne dans la campagne du Vexin. Il copie donc le milieu noble parisien. Puis sont alors décrits les premiers attributs de luxe d'un seigneur de haut rang : les pièces d'eau pour pouvoir ravitailler la table en poissons à n'importe quel jour

²³⁰² GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 230.

²³⁰³ Les nobles sont nombreux à vouloir imiter le style royal. Philippe Contamine a mentionné la description du château de Jean de Montaigu, un anobli de fraîche date, mais il n'est pas le seul. Voir Philippe Contamine, P. CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France...*, op. cit., p.155. d'après *Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, éd. Henri Moranvillé, Paris, imprimerie de Daupeley-Gouverneur, 1891, p. 43-45.

²³⁰⁴ Archives nationales JJ 127 n° 271.

²³⁰⁵ BORIS BOVE, « Typologie des hôtels aristocratiques à Paris (1300, 1400) » dans *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Saint-Denis, Paris, Presses universitaires de Vincennes Comité d'histoire de la ville de Paris, 2013, p. 257-291, ici p. 264-265. Sur la période 1280-1320, sont repérés les hôtels des Montmorency, Dammartin, Beaumont, Clermont, Chambly, des Le Bouteiller de Senlis (Guy et Anseau), Châtillon, Bouville. Entre 1380 et 1420, sont localisés les hôtels seigneuriaux des Montmorency, Laval, La Roche-Guyon, Villiers, et Clermont.

²³⁰⁶ *Ibid.*, p. 267.

de l'année en toute autonomie, les animaux de compagnie et l'espace forestier pour aller chasser.

L'existence de la cour seigneuriale est bien réelle, et Gutierre s'efforce de la mettre en valeur en la décrivant avec forces détails. Comme le roi dans sa cour, le seigneur Renaud de Trie est très entouré, par « ses damoiseaux et serviteurs pour toutes sortes d'offices, comme il seyait à un tel seigneur²³⁰⁷ », avec des « ménestrels et une trompette qui sonnaient merveilleusement de leurs instruments²³⁰⁸ ». Tout comme le roi, le seigneur doit donc disposer d'un religieux qui officie dans sa chapelle, et de services d'archives, d'une chancellerie et d'une comptabilité à l'instar des chambres institutionnelles, avec bien sûr un personnel moins nombreux et moins qualifié, mais qui a le mérite d'exister²³⁰⁹. Gutierre en estime d'ailleurs le nombre, jusqu'à trois cents personnes, puisque devant la maison se trouve comme dans toute maison seigneuriale une pièce d'eau qui peut fournir du poisson pour « sustenter trois cents personnes chaque jour²³¹⁰ ».

L'exploitation liée à la chasse

Pour chasser, le seigneur avait quarante ou cinquante chiens, des hommes qui les soignaient, vingt montures pour sa personne, des coursiers (des chevaux de voyage), des destriers (chevaux de combat), des bahagnons (chevaux de joute) et des haquenées (chevaux de promenade)²³¹¹. Le seigneur chassait le cerf, le daim et le sanglier dans les bois dont la superficie ne devait pas être négligeable, mais il chassait aussi sur la rivière avec des faucons néblis.

La dame de Bellengues

²³⁰⁷ GUTIERRE DíEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 230.

²³⁰⁸ *Ibid.*

²³⁰⁹ « Si la cour du prince se distinguait par son importance et sa qualité, tous les nobles disposaient à leur niveau d'un entourage composé de lettrés d'origine diverse. Même modeste, un seigneur côtoyait au moins un religieux officiant dans sa chapelle, et un ancien étudiant rédigeait ses lettres, recueillant des pièces d'archives, recevant ses cens, tenant ses comptes, lui servant occasionnellement de copiste ou de précepteur. Les religieux bénéficièrent d'une position privilégiée dans les entourages seigneuriaux. La tenue des livres de raison avait été anciennement confiée à des clercs de chapelle », d'après S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 362.

²³¹⁰ GUTIERRE DíEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 230.

²³¹¹ GUTIERRE DíEZ DE GAMES, *Le Victorial : chronique de Don Pero Niño, comte de Buelna*, traduit de l'espagnol par les Comtes Albert de Circourt et de Puymaigre d'après le manuscrit, avec une introduction et des notes historiques, Paris, V. Palmé, 1867, p. 321.

Après avoir décrit le domaine du seigneur, Gutierre évoque ensuite la dame de Bellengues. Cette dernière était souvent accompagnée d'un nombre important de damoiselles de parage, jusqu'à dix, auxquelles s'ajoutaient des filles de chambre²³¹². Sa vie spirituelle et celle de ses dames de compagnie sont décrites avec minutie là aussi. En plus de cette chapelle, la dame de Bellengues se rendait aussi très fréquemment dans ses appartements personnels, différenciés de celui de l'amiral de Trie : « son logis était séparé de celui de l'amiral par un pont-levis²³¹³ ». Elle possédait comme l'amiral des meubles en très grand nombre pour ranger l'ensemble de ses vêtements. En effet, Le chroniqueur témoigne de l'existence d'une mode vestimentaire commune au royaume de France, puisqu'il affirme que « les Français sont très élégants dans leurs habits et richement équipés. Ils s'habillent tout à fait comme il convient²³¹⁴ ». Une mode spécifique à l'état de chevalier noble que se doit de suivre don Pero Niño existait donc à Paris et à la cour royale, puisqu'il « s'équipa fort bien selon la mode du royaume où il était et comme il lui appartenait pour aller à Paris²³¹⁵ ».

La vie curiale : les repas –alimentation et courtoisie :

L'amiral le recevait avec « de bonne grâce » même s'il était souffrant à cause de son grand âge. Il accueillit don Pero Niño à sa table, dans une salle de réception où les tables du banquet étaient dressées. Comme à l'hôtel du roi, la vie de cour était organisée par un maître d'hôtel qui supervisait l'ordre de préséance et le rite cérémonial du banquet, puisque « prenaient place à table l'amiral, Madame et Pero Niño, et le maître d'hôtel présidait l'autre table, et faisait asseoir auprès de chaque damoiselle un chevalier ou un écuyer, ainsi était placé chacun²³¹⁶ ». Si on se réfère aux récentes découvertes archéologiques à Viarmes sur l'emplacement de l'ancien château des Chambly, la salle de réception de Renaud de Trie devait être couverte de ses emblèmes héraldiques ou de symboles liés au pouvoir royal, aussi bien aux murs qu'au sol. En effet, si à Viarmes, les pavements du rez-de-chaussée étaient couverts de carreaux à motif géométrique classique, le sol effondré de l'étage où devait se trouver la *aula* a laissé dans les vestiges des carreaux aux motifs armoriés aux couleurs des

²³¹² GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 231.

²³¹³ *Ibid.*

²³¹⁴ *Ibid.*, p. 228.

²³¹⁵ *Ibid.*, p. 230.

²³¹⁶ *Ibid.*, p. 232.

Chambly, ou aux motifs liés au pouvoir royal comme des fleurs de lys ou des cavaliers²³¹⁷. De même, aussi bien qu'il devait imposer sa munificence à l'intérieur de son château, sa volonté certaine de donner à voir à tous les symboles de son *dominium* sur la région qu'il contrôlait devait le conduire à hisser également ses armoiries, par exemple sous la forme de girouettes armoriées identiques à celle qui a été retrouvée sur le chantier d'Orville²³¹⁸.

À la table, les plats servis au repas comprenaient toutes sortes de mets, en fonction du jour : viandes certes, mais aussi poissons et fruits²³¹⁹. Gutierre nous apprend d'ailleurs que les membres de la Cour mangeaient aussi en dehors des repas traditionnels du midi et du soir, puisque le matin, en sortant de la chapelle, Jeanne de Bellengues et ses dames de compagnie prenaient « sur un plat d'argent des poules, alouettes et autres oiseaux rôtis, puis buvaient du vin²³²⁰ ». La scène du repas illustre de manière judicieuse la nécessité des nobles d'être lettrés, cultivés et éloquents pour être bien vu en cour. Si la culture du roi et des princes doit leur permettre de briller en société, c'est aussi le cas des plus petits seigneurs dans le cadre de la cour seigneuriale. Ces nobles se devaient donc de respecter les règles de la courtoisie, établie dans le milieu nobiliaire depuis plusieurs siècles, de savoir parler aux dames d'amour, de glorifier leurs faits d'armes en combat et de vanter leur bravoure et leur prouesse au combat : « Tant que durait le repas, celui qui, en observant la mesure et respectant la courtoisie, savait parler d'armes et d'amour, était sûr de trouver à qui s'adresser, et qu'il lui serait fait réplique à satisfaire son désir²³²¹ ». Le repas du midi finissait par le service des épices et du vin, puis les

²³¹⁷ François GENTILI et Marc VIRÉ, « Le roi et le chambellan » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHEA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHEA, 2016, p. 76-80, ici p. 78-79.

²³¹⁸ Laurent NABIAS, « Les familles seigneuriales en Pays de France du XI^e au XV^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique ARCHEA du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée ARCHEA, 2016, p. 81-85, ici p. 81-82.

²³¹⁹ « Les mets, très variés, en grand nombre et fort bien apprêtés, se composaient de toutes espèces soit viandes, soit poissons et fruits, », d'après GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial, op. cit.*, p. 232. Pour rappel, sur le site archéologique d'Orville, les fouilles archéozoologiques ont permis de démontrer la faible représentation des mammifères sauvages, alléguant ici d'une faible activité de chasse en forêt, et que le gibier à plume est présent en grand nombre, lié à l'environnement humide des marécages et plans d'eaux, comme les rapaces et les pigeons venus certainement du colombier du seigneur. D'autres poissons, la carpe d'élevage des étangs voisins et le hareng, sont importants. François Gentili, « Le site du château d'Orville à Louvres (Val d'Oise). Évolution d'une vallée, d'un habitat, d'un édifice - Trois manières d'appréhender la durée dans le cadre d'approches disciplinaires » dans Isabelle Catteddu, Paolo de Vingo et Anne Nissen Jaubert (éds.), *On the road again, l'Europe en mouvement : Medieval Europe, Paris, 2007*, International congress of medieval and modern archaeology, Genoa, De Ferrari, 2011,

²³²⁰ *Ibid.*, p. 231.

²³²¹ *Ibid.*, p. 232.

convives allaient faire la sieste²³²². On assistait donc au transfert culturel des cours princières vers les cours seigneuriales.

Activités nobiliaires : chasse, musique, danse et jeux :

Les activités curiales, souvent pratiquées en plein air, se divisaient en promenades à cheval, chants de poèmes courtois, musique, danse et jeux. Comme nous l'avons vu au sujet de l'examen des chants du tournoi de Chauvency, nous ne pouvons qu'être frappés par la qualité des chanteurs, la diversité des répertoires, les efforts de mémoire déployés pour pratiquer cet art oratoire de la déclamation de poèmes courtois ou de chants²³²³. Ces envolées lyriques avaient notamment lieu lors de promenades à cheval²³²⁴. Après la sieste de l'après-midi, Gutierre décrit alors une chasse organisée par Jeanne de Bellengues. L'amiral, trop vieux, ne participait pas, mais sa femme y prenait goût. Elle était accompagnée de pages lui portant des faucons, et les chiens étaient lâchés près de la rivière. Il est donc possible qu'il s'agissait, non pas d'une chasse à courre en forêt, mais d'une chasse de mammifères aquatiques ou de gibiers vivant près de l'eau, que les faucons pouvaient rabattre en l'air. La chasse fut interrompue par une pause, où à nouveau toute la troupe fut servie en gibiers, en vin et en fruits, toujours en chantant. Boire, manger, chanter, ces activités étaient répétées à longueur de journée²³²⁵.

Puis vient le repas du soir. Les pratiques de la cour royale se reproduisent encore ici. Les nobles mêlent dévotions (puisque les grâces furent dites) aux jeux de l'amour et de la séduction. Ils s'amuse aussi en dansant, puisque Jeanne de Bellengues danse en musique avec le capitaine Pero Niño pendant une heure. Les festivités observées au tournoi de Chauvency s'observent deux cents ans plus tard : la continuité des pratiques culturelles est

²³²² « Ensuite on apportait les épices, on servait le vin, et on allait faire la sieste », d'après *Ibid.*

²³²³ « Là on pouvait entendre chanter, par des voix diverses et bien accordées, lais, deslais, virolais, chants, rondeaux, complaintes et ballades, toutes les sortes de chansons que les Français savent composer par grand art » d'après *Ibid.*, p. 231-232.

²³²⁴ « Madame chevauchait avec ses damoiselles sur des haquenées les mieux harnachées et les meilleurs qui puissent être. Et avec elles chevauchaient²³²⁴ les chevaliers et gentilshommes qui pouvaient se trouver là ; et ils allaient se promener quelques temps par la campagne, faisant des chapels de verdure », d'après *Ibid.*, p. 231.

²³²⁵ « Après la sieste, on montait à cheval ; les pages arrivaient avec les faucons. On avait déjà dépisté les hérons. Madame se postait à son gré, un faucon gentil sur le poing ; les pages faisaient lever le gibier et elle lançait alors son oiseau si gracieusement et bien, que ce ne pouvait être mieux. Vous auriez vu belle chasse et grand déduit, chiens nager, tambours battre, leurres tourner, et dames et gentilshommes, le long de la rivière, prenant tant de plaisir, qu'on ne le saurait décrire. Après avoir chassé dans la vallée, Madame, et tout le monde avec elle, mettait pied à terre dans un pré ; l'on sortait des poules, des perdrix froides et des fruits. Tous mangeaient et buvaient, et faisaient des chapelets de verdure ; puis, en chantant de très belles chansons, on revenait au palais », d'après *Ibid.*, p. 232-233.

assurée. Un cérémonial de paix se met en place, puisque la danse elle-même est le prétexte à souhaiter la paix à tous²³²⁶. Jeanne de Bellengues commence alors à jouer aux boules dans la lumière des torches allumées en pleine nuit. La musique, la danse et le repas reprennent alors, ajoutant aux activités quotidiennes déjà citées la musique et le jeu, sous forme du jeu de boules²³²⁷.

Relations courtoises

La relation entretenue par Pero Niño avec Jeanne de Bellengues déboucha sur un véritable amour entre eux, malgré le fait que Jeanne était encore mariée à l'amiral de Trie. Cette situation reproduit exactement le thème idéal de l'amour courtois et de l'amour impossible entre Lancelot et la reine Guenièvre. Gutierre tente de justifier l'existence de cet amour par l'admiration de Jeanne pour ses qualités chevaleresques hautement reconnues jusqu'au Conseil du roi, et notamment pour sa prouesse au combat et en tournoi. Deux autres arguments laissent à penser qu'ils souhaitaient ardemment instaurer une relation durable qui pourrait déboucher à un mariage, puisque Jeanne évoque avec Pero Niño sa situation matrimoniale, et lui demande de rencontrer son père, une première prise de contact pour décider d'une future union²³²⁸. « Et Pero Niño fut tant aimé, en tout honneur par Madame, à cause de la prouesse qu'elle voyait en lui, qu'elle lui parlait déjà un peu de ses affaires et le pria d'aller voir son père, un noble chevalier, qu'on appelait messire de Bellengues qui vivait en Normandie ». Pero Niño quitta cependant Jeanne de Bellengues mais revint pour répondre aux appels pressants de sa belle dès que son mari mourut vers 1406. Ils convinrent du fait qu'ils étaient amoureux et qu'ils devaient s'unir, mais pas avant un an car Don Pero Niño devait guerroyer contre les Anglais et Jeanne devait vivre son veuvage²³²⁹. Ainsi, le parallèle avec *le Chevalier à la charrette* s'arrête là : le mari de l'amante meurt, ce qui simplifie l'équation. Toutefois, leur amour n'aboutira jamais, puisque Pero Niño part à l'étranger et

²³²⁶ « Les grâces dites et les tables enlevées, venaient les ménestrels, et Madame dansait avec Pero Niño, et chacun des siens avec sa damoiselle. Cette danse durait une heure. Quand elle était finie, Madame donnait la paix au capitaine et chacun à celle avec qui il avait dansé », d'après *Ibid.*, p. 232.

²³²⁷ « Et après cela, Madame allait s'ébattre à pied par la campagne, et on jouait aux boules jusqu'à la nuit, après quoi on se rendait dans la salle avec les torches. Les ménestrels venaient et on dansait une grande partie de la nuit. Des fruits et du vin étaient servis. Puis on prenait congé et on allait dormir », d'après *Ibid.*, p. 233.

²³²⁸ « Et Pero Niño fut tant aimé, en bonne part, de Madame pour la prud'homie qu'elle voyait en lui, qu'elle lui parlait déjà un peu de ses affaires et le pria d'aller voir son père, un noble chevalier qu'on appelait messire de Bellengues, qui vivait en Normandie » d'après *Ibid.*

²³²⁹ « Il partit alors de Paris et s'en fut à Rouen, où étaient ses galères et ses gens. Dans ce temps, le bon chevalier amiral de France mourut, et Madame de Sérifontaine envoya quérir Pero Niño et parla avec lui de toutes ses affaires. Ils furent désormais amoureux l'un de l'autre. » *Ibid.*, p. 251.

trouve ensuite un bien meilleur parti, en la personne de doña Beatrix, fille de l'infant don Juan de Portugal. Quant à Jeanne de Bellengues, elle se remariera après son veuvage à Jean V Malet de Graville²³³⁰.

Comme nous l'avons mis en évidence, les dévotions et les pratiques cultuelles font partie de la vie quotidienne des seigneurs et des courtisans. Ce mouvement de piété s'observe dans l'ensemble du pays. Il faut donc dès à présent mettre en évidence des particularités éventuelles dans la pratique religieuse en Île-de-France. Les Franciliens donnent-ils ou lèguent-ils leurs richesses ? À quel ordre vont leurs dévotions ? Quels sont les rapports entretenus par les anciens nobles franciliens avec les ordres religieux ? Ces derniers jouent-ils un rôle dans la survie des nobles franciliens et dans le maintien de leur position sociale dans la société ?

3 DÉVOTIONS, ORDRES RELIGIEUX ET FONDATAIONS DE NÉCROPOLES DU GROUPE FRANCILIEN

Dans cette dernière partie, nous allons aborder les différents types d'échanges entre nobles et religieux dans la région, en estimant si possible la part des donations et des ventes. Puis nous déterminerons les caractéristiques spécifiques du nouvel engagement spirituel des nobles franciliens et du rôle des soit-disant donations dans la mise en place d'un véritable culte des ancêtres vénérés, qui assure au sein des fidèles la reconnaissance du groupe des anciens nobles franciliens et de son pouvoir politique.

3.1 Ventes et donations

John W. Baldwin avait commencé une enquête sur la place des chevaliers franciliens dans les cartulaires ecclésiastiques sous Philippe Auguste²³³¹. Il a recensé mille sept cent vingt-neuf chartes dans trente-deux cartulaires, dont six ne concernent pas la région de l'Île-

²³³⁰ Archives de Chantilly, musée Condé, carton 1-B-115, fief de Mareil et Fontenay, seigneurie de Mareil : vente de terre sis à Mareil à Jacques de Trie, seigneur de Rolleboise, par Jean Malet, seigneur de Montagu, et Jeanne de Bellengues sa femme.

²³³¹ John W. BALDWIN, « Les chevaliers dans les cartulaires monastiques » dans Martin Aurell et Catalina Gîrbea (éds.), *Chevalerie et christianisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 51-65.

de-France que nous avons délimitée²³³². Toutefois, John W. Baldwin conclue que sous Philippe Auguste, le chevalier francilien consacre 87% de ses transactions avec les monastères en donations et ventes de biens, et 14% concernent des litiges avec les moines²³³³, illustrant ainsi « l'illustre fardeau de l'économie du salut²³³⁴ ».

Au siècle suivant, d'autres archives ecclésiastiques produisent de nombreuses autres chartes de chevaliers, comme celles des commanderies templières et hospitalières, et cela jusqu'au XV^e siècle dans le cas des commanderies de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Les archives de la commanderie de Louvières et Vaumion²³³⁵ tout comme celle de Puiseux-en-France, font état de nombreuses transactions²³³⁶. Il faut noter les nombreuses ventes réalisées entre la châtellenie de l'Isle-Adam et l'ordre de Saint Jean entre 1380 et 1435, bien avant que Philippe de Villiers de l'Isle-Adam devienne grand-maître de l'ordre. Le fonds de la commanderie templière de Lagny le Sec contient par exemple environ cent cinquante chartes qui intéressent les anciens lignages nobles²³³⁷. Grâce à ce fonds, nous avons pu reconstituer la trace d'anciens lignages, qu'ils soient de taille importante ou non, comme Thibaut de Beaumont-Sur-Oise qui y fait une donation en aumône en mai 1223²³³⁸, ou Eudes de Borretz et sa femme qui garantissent le don en aumône de prés et de terres en février 1292 (n.st.)²³³⁹. On note aussi de nombreuses transactions entre les seigneurs de la vallée de l'Oise et de la Marne de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle²³⁴⁰. Au début du XIV^e siècle, les actes se font rares à Lagny le Sec, mais des transactions sont toujours recensées dans la commanderie de Louvières et Vaumion.

Il s'agit là d'un phénomène assez connu. Les chevaliers se sentent d'ordinaire proches des ordres religieux et militaires avec lesquels ils partagent les mêmes préoccupations dans les

²³³² Il s'agit du cartulaire de l'Abbaye de Longpont, de l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, de l'Abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont à Saint-Quentin, du Livre rouge de l'église collégiale de Saint-Quentin, du cartulaire de Mont-Saint-Martin, et du cartulaire du chapitre de Noyon.

²³³³ J.W. BALDWIN, « Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles », art cit, p. 53.

²³³⁴ *Ibid.*, p. 51, 64.

²³³⁵ Archives nationales, cartons S 5135 A.

²³³⁶ Archives nationales, cartons S 5135 B

²³³⁷ Archives nationales, cartons S 5172, S5173, S 1574, S5175.

²³³⁸ Archives nationales, S 5175 sans numéro (Mention en bas de la charte : « 4159 et bis »).

²³³⁹ Archives nationales, S 5173, n°89.

²³⁴⁰ Toute l'ancienne noblesse locale est représentée : les seigneurs d'Aunay, de Beaumont-sur-Oise, de Borretz, des Bouteiller de Senlis, des Chavercy-Montgrésin, des Choisel, des Montmorency, de Nanteuil, de Nanteuil-le-Haudouin, des Orcheux, des Saint-Pathus et des Barres, des Nantouillet et des seigneurs de Villiers-Saint-Paul.

situations de guerre²³⁴¹. Mais les ordres religieux formaient un groupe qui avait son intérêt dans la stratégie de résistance des anciens nobles. En effet, les hospitaliers de Saint Jean ont toujours été de bons fournisseurs en argent numéraire pour les lignages nobles qui leur vendaient des terres²³⁴². Par contre, contrairement à la haute aristocratie provençale²³⁴³, très peu de grands nobles franciliens, à l'exception notable de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam²³⁴⁴ (au XV^e siècle), entrent dans les ordres militaires. Nous n'avons relevé jusqu'à présent aucune inhumation dans les commanderies. En effet, les relations entre les ordres militaires et la chevalerie se raréfient quelque peu comme l'affirme Florian Mazel²³⁴⁵. Les actes mentionnant des anciens nobles franciliens après 1290 n'apparaissent plus dans les archives de la commanderie de Lagny le Sec, même si toutefois, nous rencontrons des contradictions locales puisque les relations sont au moins prolongées entre 1380 et 1435 avec les Villiers de l'Isle-Adam.

D'autres ordres religieux non militaires soutiennent les nobles dans la guerre et tissent de nombreux liens, comme les religieux de l'ordre des Trinitaires qui participent au rachat des captifs. Ainsi, Raoul Choisel de Chennevières meurt avant juillet 1404 après avoir offert une cloche à l'ordre des trinitaires, au prieuré de Cerfroy²³⁴⁶. Le fonds de l'ordre des Trinitaires contient également des chartes de lignages comme les Trie ou les Bouteiller de Senlis²³⁴⁷.

Aux côtés des ordres militaires, les ordres cisterciens ou augustins dépendant de l'abbaye de Saint-Victor nouent de très nombreuses relations avec les chevaliers franciliens²³⁴⁸. Florian Mazel a bien souligné la convergence d'intérêt économique profonde entre les nobles et ces ordres en Provence. Ces ordres ne se présentent pas comme des concurrents économiques, contrairement aux Bénédictins et aux évêques²³⁴⁹. En effet, ces ordres se spécialisent surtout dans l'élevage qui nécessite de moins grands investissements en

²³⁴¹ André VAUCHEZ, *La spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII^e-XIII^e siècle*, Nouv. éd. augm, Paris, édition du Seuil (Points, n° 184), 1994, p. 127.

²³⁴² Florian MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle : l'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, édition du CTHS (CTHS-histoire, n° 4), 2002, p. 465.

²³⁴³ *Ibid.*, p. 465-466, 468.

²³⁴⁴ Nous avons aussi identifié un autre commandeur dans les Pièces Originales des Pacy, mais la filiation reste incertaine. Il s'agit de Pierre de Pacy, commandeur de l'hôpital de Saint Etienne de Raneville, voir BnF, Pièces Originales 2178 n° 40 à 56.

²³⁴⁵ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, *op. cit.*, p. 466.

²³⁴⁶ Archives nationales, Matinées, X^{1A} 4787, fol.9 r°.

²³⁴⁷ Voir **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 7, tableau n°7.1.**

²³⁴⁸ Voir **volume III, livret d'annexes, annexes du chapitre 7, tableau n° 7.1.**

²³⁴⁹ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, *op. cit.*, p. 368.

infrastructure. Les nobles peuvent faire œuvre de piété « de manière bien moins coûteuse que les anciennes fondations foncières, par le don de quelques maisons et granges bien situées à proximité de zones de pâtures²³⁵⁰ ». Cette collaboration, doublée d'une cohabitation intelligente, constitue un autre facteur de survie des anciens nobles, puisque l'économie du salut a longtemps provoqué des dépenses importantes de la part des nobles d'Île-de-France ou d'ailleurs. Cependant, nous assistons toujours à des échanges (et non à des dons/contre-dons, si nous suivons nos définitions du don des chapitres précédents) entre « cadeau » en argent ou en nature contre des prières des moines, l'opportunité d'installer les tombeaux de son lignage et d'y instaurer un culte des morts dans leurs abbayes. Ainsi, le prieuré de Domont est l'objet de très nombreuses donations venant des Villiers seigneurs de Domont. En échange, ils parviennent à installer de nombreux tombeaux et gisants, transformant le prieuré en nécropole nobiliaire²³⁵¹.

À la fin de la période, des ordres mendiants fleurissent un peu partout en France et semblent profiter de la dégradation des relations entre lignages et communautés ecclésiastiques pour s'imposer comme « les intercesseurs privilégiés au sein de l'Église, comme c'est le cas au niveau de la noblesse provençale²³⁵² ». Cette évolution a été observée aussi bien en Italie qu'en Bretagne ou en Alsace. À la faveur des testaments, les nouveaux ordres « focalisent peu à peu la dévotion et les faveurs de la noblesse²³⁵³ ». À partir de l'étude statistique de la localisation des tombes et pierres tombales des anciens nobles franciliens dessinées par Gaignières²³⁵⁴, nous allons donner une esquisse à plus grande échelle des établissements religieux qui abritent l'échantillon retenu des quatre-vingt-onze anciens nobles franciliens inhumés seuls ou en couple. Sur l'ensemble de la période, et notamment la plus récente entre le XIV^e et le XV^e siècle, les abbayes cisterciennes constituent l'essentiel des lieux de sépulture. L'abbaye du Val-Notre-Dame regroupe à elle seule dix-sept tombeaux, l'abbaye de Chaalis quatre tombeaux, et un tombeau dans les abbayes suivantes : l'abbaye de

²³⁵⁰ *Ibid.*, p. 359. Il indique également que cette observation est aussi valable pour la Normandie, voir la note n° 782 dans la même page.

²³⁵¹ Philippe PLAGNIEUX, « Les arcs-boutants du XII^e siècle de l'église de Domont », *Bulletin Monumental*, vol. 150, n° 3, 1992, p. 209-222, ici p. 215 et p. 222 note n° 18.

²³⁵² F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, *op. cit.*, p. 475.

²³⁵³ *Ibid.*, p. 484.

²³⁵⁴ Voir Jean ADHÉMAR, « Les Tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle. Tome 1 », *Gazette des Beaux-Arts*, n° 84, 1974, p. 5-192. Seuls les dessins conservés à la BnF sont recensés dans ces articles. Nous n'avons pas étudié l'autre partie de la collection qui est entreposée à l'Université d'Oxford, voir Élisabeth A. R. BROWN, « The Oxford Collection of the Drawings of Roger de Gaignières and the Royal Tombs of Saint-Denis », *Transactions of the American Philosophical Society*, vol. 78, n° 5, 1988, p. 1-74, notamment p. 1-6 pour les principales références.

Royaumont, l'abbaye de Barbeau et celle de Longpont dans le sud-est de la région francilienne. En rapprochant ces abbayes cisterciennes des quatre abbayes bénédictines²³⁵⁵ recensées, celles de l'ordre des Augustins²³⁵⁶ et celles de l'ordre des Prémontrés²³⁵⁷, la part des anciens ordres religieux dans le choix des sites d'inhumation de l'ancienne noblesse francilienne dépasse 50%. Les établissements religieux situés le long de l'Oise dominent.

Toutefois, nous notons une présence minime de la part des ordres franciscains, puisque les Cordeliers de Senlis accueillent seulement quelques gisants. Nous n'avons pas identifié de large progression de la part des Franciscains dans les rapports des nobles franciliens avec les ordres religieux. Au contraire, le poids des traditions se vérifie ici aussi, puisque les Cisterciens continuent d'abriter la mémoire des anciens nobles franciliens aux XIV^e et XV^e siècles. Le tableau en annexe qui dresse un bilan des sources ecclésiastiques par lignages sur l'ensemble de la période confirme cette constatation. Les sources cisterciennes, mais aussi bénédictines, avec la place importante de l'abbaye de Saint-Denis, sont largement dominantes. L'analyse du testament de Renaud de Trie, qui va suivre, montre cependant que les quatre ordres mendiants, tout comme certaines confréries, sont destinataires de legs testamentaires, mais les legs sont assez dérisoires par rapport à ceux donnés aux Cisterciens.

Les donations constituent aussi « un réseau d'amitié », mais elles ont aussi une portée politique. Les seigneurs donnent à voir à tous leur générosité. Ainsi ils renforcent aussi bien leur position dans la société que celle des ordres religieux, susceptibles de constituer des vecteurs de domination seigneuriale. Pourtant, à la fin du XIII^e siècle, les laïcs développent une piété intime intense car ils ne souhaitent plus d'intercesseurs entre eux et Dieu. Cette nouvelle spiritualité prend diverses formes, comme le fait de se croiser, de se plonger dans la lecture des Saintes Écritures à la place des moines, ou de personnaliser les dons par des legs testamentaires.

²³⁵⁵ Un total de quatre tombeaux a été retrouvé dans l'abbaye de Saint-Denis, l'abbaye de Yerres, l'abbaye de Saint Lucien de Beauvais, et l'abbaye de Fontaine-les-Nonnes.

²³⁵⁶ L'abbaye d'Hérivaux (7 tombeaux recensés), l'abbaye de la Victoire, l'abbaye du Jard.

²³⁵⁷ L'abbaye de Joyenval.

Figure 23 : Répartition des anciens nobles par établissement ecclésiastique (XII^e-XV^e siècles)

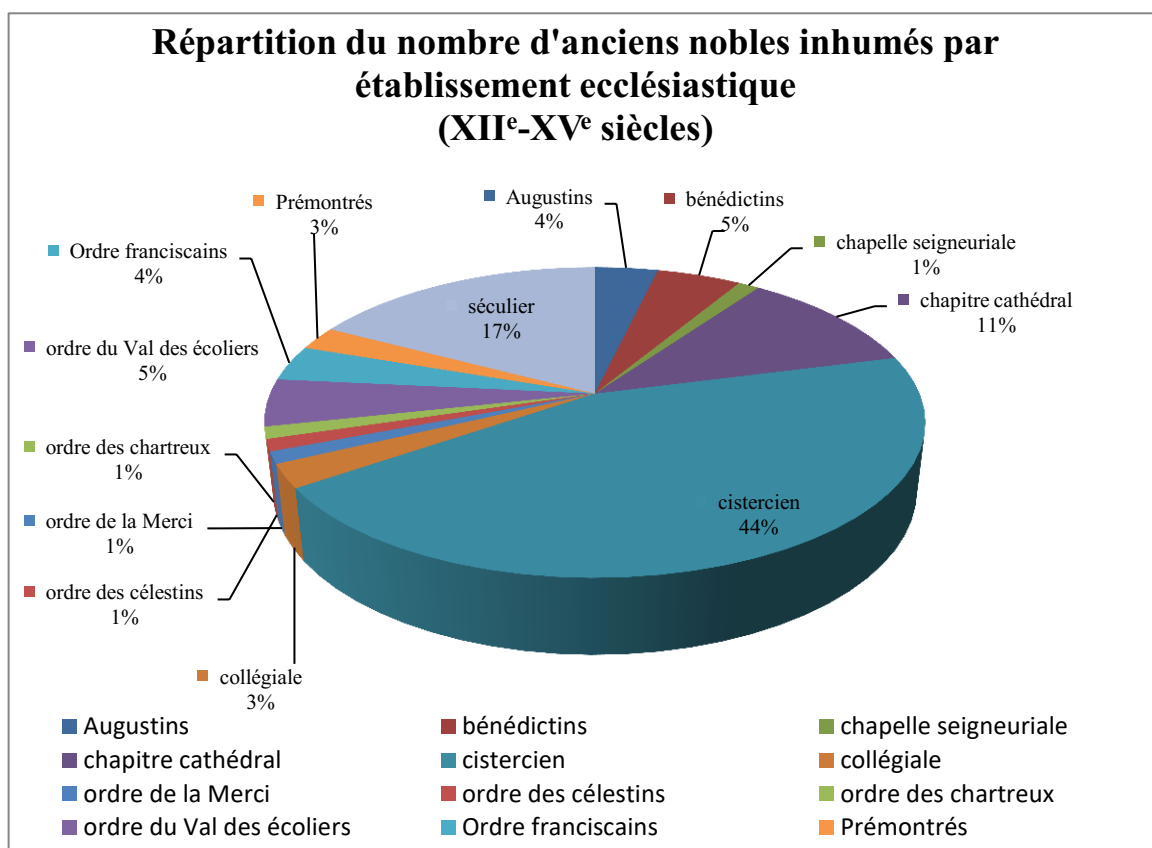
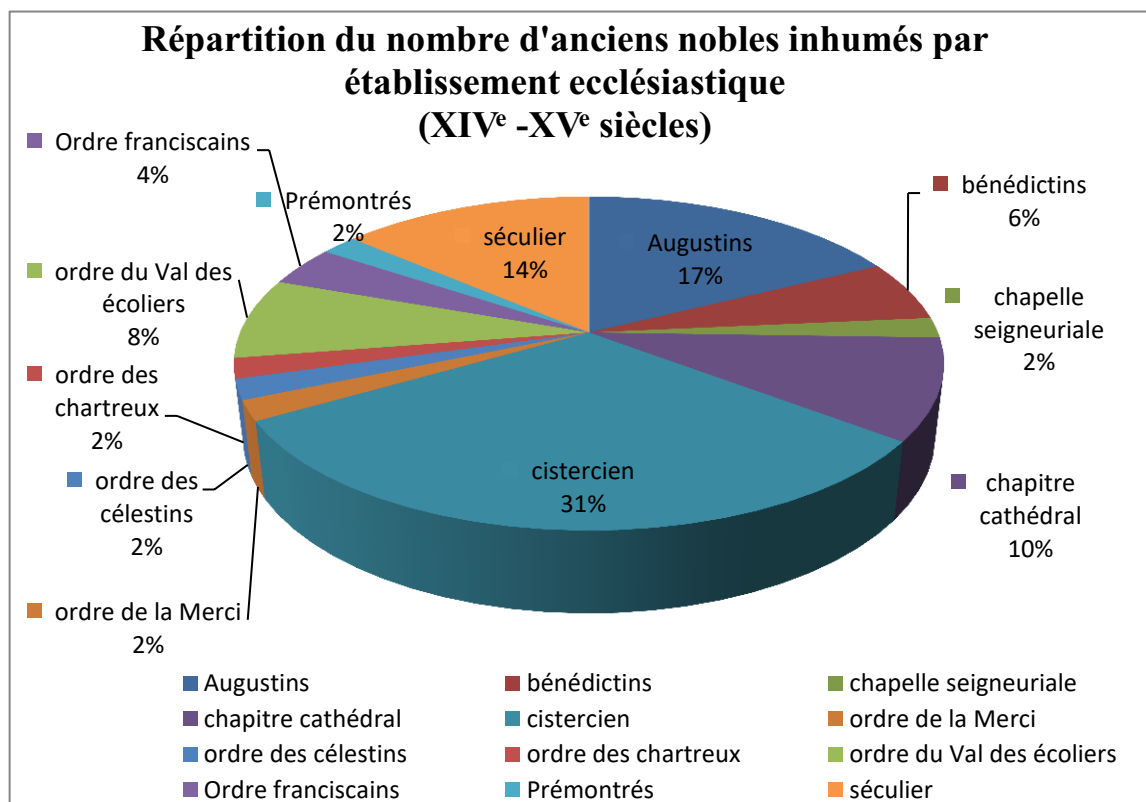


Figure 24 : Répartition des anciens nobles par établissement ecclésiastique (XIV^e -XV^e)



3.2 Un nouvel engagement spirituel

Au XIII^e siècle, de nombreux chevaliers franciliens prirent la croix pour défendre la chrétienté, une « véritable spiritualité de la croisade » a existé²³⁵⁸. Nicolas Civel a bien mis en évidence les parentèles franciliennes partant ensemble à la troisième croisade sous Philippe Auguste ou contre les Albigeois²³⁵⁹. La petite noblesse se croise aussi²³⁶⁰. Sous Saint Louis, les chevaliers originaires de l'Île-de-France sont cités en abondance dans les listes des croisés qui accompagnent le roi. Cependant, quelques différences séparent les Franciliens d'autres nobles du royaume, comme les Provinciaux échaudés par les conséquences de la croisade albigeoise des septentrionaux. Ils participent encore à la croisade d'Aragon sous Philippe III. Ils sont aussi présents à la croisade de Nicopolis, mais nous n'avons pas retrouvé d'informations sur des seigneurs franciliens partant faire « le voyage de Prusse », contrairement à d'autres noblesses, comme certains membres de la noblesse béarnaise menés par Gaston Phébus.

Aux siècles suivants, la généralisation de la lecture d'ouvrages religieux chez les nobles franciliens est bien réelle et constitue un fait marquant de la nouvelle piété intérieure de l'ancienne noblesse francilienne, comme de la noblesse de l'ensemble du pays. Les bibliothèques recensées par Sara Fourcade contiennent de nombreux exemplaires d'ouvrages liturgiques, des missels, des bibles, des livres d'heures et d'autres livres de dévotion. Ils constituent la base de toute bibliothèque seigneuriale médiévale²³⁶¹. C'est d'ailleurs ce que nous constatons dans la bibliothèque de Raoul de Clermont. Ce dernier, tout comme Godefroid de Naste, et pratiquement à la même période, possédait une importante bibliothèque décrite dans son inventaire. Elle a été retranscrite par le chanoine Dehaisne et se compose d'abord de quarante-deux grands romans et huit volumes de livres, dont le contenu n'est pas précisé. À cela s'ajoutent des livres de dévotions, comme un missel, un autre missel plus petit, ainsi qu'un « greel » ou graduel à l'usage de Nesle et un autre « grael » ou graduel à l'usage de Paris²³⁶², un livre d'église, une partie d'antiphonaire, un bréviaire en deux

²³⁵⁸ A. VAUCHEZ, *La spiritualité du Moyen Âge occidental*, op. cit., p. 148.

²³⁵⁹ N. CIVEL, *La fleur de France*, op. cit., p.185, 404.

²³⁶⁰ Pierre I^{er} Choisel donne quatre arpents de terre à Foucheroy pour aider à bâtir une nouvelle église pour l'abbaye de Chaalis, avant qu'il ne parte en Terre sainte, voir BnF, ms. latin 17113 p. 96-97.

²³⁶¹ C. VAN COOLPUT-STORMS et A. VAN GALEN, « Godefroid de Naste, seigneur et lecteur au XIV^e siècle », art cit, p. 21.

²³⁶² Frédéric GODEFROY, « Greel, grael » dans *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle : composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents*

volumes, deux autres petits livres de Saint François et de Saint Eustache, les heures de Notre Dame, les heures de la Magdeleine, un livre de coutumes, un petit psautier, « à fermaux en argent²³⁶³ ». Deux siècles plus tard, Jeanne de Nesle, fille de Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont et de Giovanna de Saluces, femme de Jacques de Villiers de l'Isle-Adam le fils du maréchal de France, possédait, tout comme la famille des Montmorency²³⁶⁴, des heures à l'usage de Paris, *Horae ad usum parisiensum*, ce qui est attesté vers 1460-1462²³⁶⁵. Les listes de livres d'heure de Raoul de Clermont et de Jeanne de Nesle démontrent que les livres d'heure étaient particulièrement appréciés de l'ancienne noblesse et de ses familiers.

Là encore, le *Victorial* nous apporte des détails très précieux sur la vie spirituelle des nobles franciliens. La chronique décrit les activités quotidiennes de Jeanne de Bellengues, la femme de l'amiral Renaud de Trie. La lecture des saintes écritures, suivie de prières et de messes, ponctuait le quotidien de la maîtresse de maison et de ses suivantes. Dès le lever, Jeanne de Bellengues ne pouvait ni parler, ni manger, de manière à ce que rien ne puisse la distraire de ce recueillement sacré. Puis, elle et ses dames de compagnie faisaient encore vœu de silence pendant la prière jusqu'à la messe qu'elles allaient écouter dans la chapelle du château²³⁶⁶. Les anciens nobles avaient ainsi construit leurs propres chapelles dans leurs châteaux. Cette très grande chapelle pouvait abriter toute la cour et des messes y étaient dites chaque jour²³⁶⁷.

De plus, certains seigneurs franciliens souhaitent personnaliser leurs dons aux communautés religieuses par des legs testamentaires, un geste plus intime, plus personnel et plus personnalisable. Nicolas Civel signale une « stagnation du nombre de libéralités dans les premières années du règne de Philippe Auguste », mais « la pratique testamentaire reste marginale²³⁶⁸ ». Au XIV^e siècle, les testaments enregistrés au Parlement de Paris nous

manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe..., vol. 4/10, Paris, F. Vieweg, 1891, p. 327.

²³⁶³ Chrétien DEHAISNES, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois & le Hainaut avant le XV^e siècle. Première partie : 627-1373*, vol. 1/3, Lille, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, collections Jacques Doucet, 1886, p. 135-136.

²³⁶⁴ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, *op. cit.*, p. 1089.

²³⁶⁵ *Ibid.*, p. 1063. Londres, vente Sotheby, du 6 décembre 2001, n° 82.

²³⁶⁶ « Le matin, après le lever, la dame, accompagnée des damoiselles de sa cour, se rassemblaient dans un bosquet pour lire livres d'heure et rosaires. Elles ne parlaient pas tant qu'elles n'avaient pas fini de prier. Puis elles revenaient au palais et entendaient la messe à la chapelle » d'après GUTIERRE DIEZ DE GAMES, *Le Victorial*, *op. cit.*, p. 231.

²³⁶⁷ *Ibid.*, p. 230.

²³⁶⁸ N. CIVEL, *La fleur de France*, *op. cit.*, p. 374.

apportent de nombreuses informations. Les testaments d'individus de haute noblesse comme Enguerrand de Coucy sont enregistrés, mais aussi ceux de seigneurs de la moyenne noblesse, comme l'amiral Renaud de Trie, ou Jean de Trie son cousin. Or Renaud de Trie lègue une grande partie de ses biens aux Cisterciens de l'abbaye de Gomerfontaine qui hébergent la mémoire de ses ancêtres depuis au moins 1219²³⁶⁹. Il écrit d'ailleurs dans son testament en date du 12 mai 1405²³⁷⁰ qu'il souhaite être inhumé dans le même tombeau que son père²³⁷¹. Il précise la figuration du gisant, puisqu'il souhaite « noz figures corporelles escriptes et pourtraictes armoyez de noz armes ». Il ne demande apparemment pas d'être figuré les mains jointes en signe de prière, mais s'intéresse plutôt à l'inscription de ses armoiries. Il présente aussi des doléances sur l'enterrement et la cérémonie, où « cent messes soient chantées par cent prestres, et que chascun d'eulx ait trois solz Parisis ». Cependant, les quatre ordres mendiants sont aussi destinataires d'une petite somme. Si l'abbaye de Gomerfontaine doit recevoir cinq cents francs et la terre de Flocorut, donnée pour une messe perpétuelle et la fondation d'une chapelle, les « religions mendiante de Paris » ne touchent que quarante francs et les « religions mendiante de Rouen » ne reçoivent que cinq francs. Les mendiants viennent donc après l'abbaye qui héberge les tombeaux de sa famille. L'église de Sérifontaine est destinataire également d'une partie du testament, car Renaud de Trie en a la cure, ainsi que les églises des paroisses dont il est seigneur. Enfin, la confrérie Notre Dame de Pontoise, les enfants de Saint Honoré à Paris et les enfants de Saint Esprit en Grève touchent aussi cinq francs.

L'image des seigneurs franciliens, priant consciencieusement, isolés ou en couple, s'affiche sur les nombreux tombeaux ou gisants visibles dans les établissements religieux. À partir de l'étude des tombes et pierres tombales des anciens nobles franciliens dessinées par Gaignières²³⁷², nous avons mis en évidence l'évolution chronologique des représentations du mort sur la tombe et une certaine typologie de la figuration. Les plus anciens tombeaux

²³⁶⁹ Archives nationales, K 191 n° 71. Le dernier acte de donation semble dater d'août 1268, voir Archives nationales, K 191 n° 100, acte de Mathieu de Trie comte de Dammartin concernant des remises de censives et champs pour plusieurs pièces de terre.

²³⁷⁰ Les testaments sont présentés en ligne sur le site <http://corpus.enc.sorbonne.fr/testaments/>, consulté le 28/08/2016. Le testament de Renaud de Trie est accessible en ligne : http://corpus.enc.sorbonne.fr/testaments/testament_072, consulté le 28/08/2016.

²³⁷¹ « Item, ou dit hostel de Gomerfontaine je eslis ma sepulture estre mise empres le lieu de celle de mon dit seigneur et père » (http://corpus.enc.sorbonne.fr/testaments/testament_072, consulté le 28/08/2016).

²³⁷² Voir J. ADHÉMAR, « Les Tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle. Tome 1 », art cit. Seuls les dessins conservés à la BnF sont recensés dans ces articles. Nous n'avons pas étudié l'autre partie de la collection qui est entreposée à l'Université d'Oxford, voir Élisabeth A. R. BROWN, « The Oxford Collection of the Drawings of Roger de Gaignières and the Royal Tombs of Saint-Denis », *Transactions of the American Philosophical Society*, vol. 78, n° 5, 1988, p. 1-74, notamment p. 1-6 pour les principales références.

dessinés datent des XII^e et XIII^e siècles, et se trouvent dans des abbayes cisterciennes, les abbayes de Barbeau, de Preuilly et de Jouy²³⁷³. Sur ces tombes sont figurées uniquement les armes et armoiries du seigneur inhumé, les seules marques d'identification que leur entourage a jugé bon d'apposer sur leur sépulture. Ensuite, le noble est représenté, isolé ou en couple, les mains jointes en train de prier, allongé sur sa pierre tombale. Enfin, à la fin de la période et pour les anciens nobles les plus riches, le tombeau en entier est représenté de côté, parfois avec des motifs finement ciselés et des ornements. Il occupe alors un endroit isolé dans l'abbaye et son entrée est finement sculpté et orné. Les nobles inhumés sont figurés agenouillés en train de prier, dans une position de dévotion intime²³⁷⁴. Notons le tombeau de Florimond de Villers-Saint-Paul, le dernier de la période qui nous intéresse. Sur son tombeau sont représentées les armoiries des quatre quartiers de sa parenté : son lignage est ainsi représenté avec le mort dans son tombeau.

Ainsi, quelques éléments de cette piété nouvelle dénotent l'importance du culte des ancêtres avec la multiplication des fondations de chapelles et la nouvelle représentation des autres membres de la parenté, soit figurée, soit par leurs armoiries. L'exemple de l'abbaye de Gomerfontaine pour les Trie montre la mise en place par les anciens nobles franciliens de véritables nécropoles nobiliaires.

3.3 Fondations de chapelles et de nécropoles nobiliaires : la mainmise de l'espace sacré par les anciens nobles franciliens

En cela, finalement, les anciens nobles suivent le modèle royal de fondation de nécropole familiale. Si les inhumations des plus petits lignages comme les Choisel de Chennevières n'ont pas laissé de trace, certains lignages émergents se construisent leur propre nécropole.

Un premier exemple élémentaire est donné par la petite église de Domont qui contient de très nombreux tombeaux des Villiers seigneurs de Domont, apparentés au grand-maître d'hôtel Pierre IV, entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Dans ce si petit espace apparaissent déjà des

²³⁷³ J. ADHÉMAR, « Les Tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle. Tome 1 », art cit, dessins n° 69, 70, 72, 85, 90. Ces tombes correspondent aux lignages Andrezel, Chambly, Garlande, Des Barres.

²³⁷⁴ *Ibid.*, dessins n° 805, 891, 979, 1046, 134. Ces tombes correspondent aux familles des Brie, Orgemont, Nesle seigneur d'Offemont, Montmorency-Laval, Villers-Saint-Paul.

pierres tombales massives²³⁷⁵. Sur ces pierres tombales sont représentés les gisants avec armoiries et inscriptions de leur titulature. Ils ne sont pas en posture de prières. Les armoiries des Villiers ornent aussi les plafonds de l'église des lieux qu'ils dominent, comme la clef de voûte de l'église de Villiers-le-Bel. D'autres éléments architecturaux peuvent porter des signes héraldiques, comme « les chapiteaux, les consoles, les tympons²³⁷⁶ ». Ces signes profanes, que nous avons rencontrés précédemment dans le cadre de la cour seigneuriale, envahissent l'espace sacré, et provoquent aux XII^e et XIII^e siècle l'opposition des religieux. Or ces emblèmes « constituent le medium qu'utilise le chevalier dévot pour se projeter dans la dimension spirituelle de son existence actuelle et éternelle²³⁷⁷ ». L'ancien noble affirmait d'abord son *dominium* sur le territoire où se trouvait l'église. Il manifestait aussi non seulement la marque de son patronage, mais aussi sa mainmise sur l'espace sacré en y apposant les emblèmes de son lignage pour les exposer dans un lieu de mémoire, de recueillement et de souvenir de ses ancêtres. Non seulement les gisants envahissaient l'église, mais les membres du lignage y fondaient aussi une chapelle, ce qu'a fait Jean III de Domont seigneur de Villiers en mémoire de son frère Jacques de Villiers, prêtre de l'église de Domont, là où se trouvaient leurs fiefs. Quelques années plus tard, Pierre IV de Villiers, le souverain maître d'hôtel, fonde aussi une chapelle²³⁷⁸ du nom de Saint-Jean, où se trouvaient d'ailleurs les tombeaux entreposés. Elle avait donc une fonction funéraire.

Chaque lignage a connu un représentant voulant fonder une église, une chapelle, un prieuré, une abbaye sur l'ensemble de la période. Gautier d'Aunoy a souhaité fonder une chapellenie²³⁷⁹ au Mesnil Madame Rance, l'un des fiefs d'origine du lignage des Aunay. La chapelle de Renaud de Trie, très grande, pouvait abriter toute la cour et des messes y étaient dites chaque jour²³⁸⁰. Tout comme les officiers du Bourbonnais²³⁸¹, les officiers franciliens fondaient des chapelles en relation avec l'histoire de leur lignage, au sein de leur fief dans l'église du village qu'ils possédaient, ou dans leur château si ce dernier était assez grand. Or la chapelle faisait partie de l'espace sacré, mais des laïcs ont décidé d'y fonder un espace

²³⁷⁵ Philippe PLAGNIEUX, « Les arcs-boutants du XII^e siècle de l'église de Domont », *Bulletin Monumental*, vol. 150, n° 3, 1992, p. 209-222, ici p. 215.

²³⁷⁶ Laurent HABLOT, « L'héraldisation du sacré aux XII^e et XIII^e siècles » dans *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles : [colloque]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 217.

²³⁷⁷ *Ibid.*, p. 213.

²³⁷⁸ Archives nationales, Prieuré de Domont, S 1416, n° 14, dénombrement de Pierre de Villiers seigneur de l'Isle-Adam, 1368. Voir aussi S 1416 n° 8, 9.

²³⁷⁹ Archives nationales J 164 n° 36 et n° 36 bis, J 165 n° 98.

²³⁸⁰ GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial*, op. cit., p. 230.

²³⁸¹ O. MATTÉONI, *Servir le prince*, op. cit., p. 451-453.

religieux, et de se l'approprier en l'envahissant de symbole héraldique sur les tombeaux, les vitraux ou les plafonds. C'est ce que Laurent Hablot appelle « la mise en signe de l'espace sacré, mais aussi, la mise en signe des représentations de la mort²³⁸² ». La figuration du défunt sur le tombeau permet d'identifier l'individu et son statut et de lui attacher les symboles qui ont marqué son existence, comme l'écu armorié ou un symbole d'appartenance à un ordre de chevalerie, observé par exemple sur le gisant de Robert le Gallois d'Aunay membre de l'ordre de l'Étoile. Mais la figuration et les symboles associés ont aussi tendance à représenter spirituellement la présence du mort dans l'espace funéraire, pour faciliter la communication de celui-ci avec la communauté des vivants. Cette figuration entraîne l'organisation de rites de dévotion et de recueillement autour de la sépulture et l'instauration d'un culte mémoriel, témoin de l'ancienneté et donc de la renommée du lignage.

Le concept d'organisation de cet espace funéraire, réduit à une nécropole familiale, focalisé sur la mémoire d'un lignage, peut s'étendre à l'espace funéraire d'une communauté, au sein d'une nécropole nobiliaire, à l'instar des gisants funéraires de nobles fidèles des rois, installés auprès des tombeaux de leur maître, comme Bertrand du Guesclin. Il existe ainsi des nécropoles regroupant des groupes de lignages nobles apparentés. L'abbaye de Gomerfontaine en constitue un exemple. Tout comme l'abbaye de Saint-Denis, l'abbaye Notre-Dame du Val a constitué par excellence la nécropole nobiliaire du nord de l'Île-de-France. Cette dernière a été fondée en 1125. Les premières donations arrivèrent en 1127. Le premier tombeau est celui du fondateur, Ansel I de l'Isle, inhumé en 1161. Le dernier tombeau identifié, celui de Charles de Villiers de l'Isle-Adam, date de septembre 1535²³⁸³. Elle abrite en ses murs la plus fine fleur de l'ancienne noblesse sur l'ensemble de la période que nous étudions. L'abbaye du Val était parsemée de sculptures, de tombeaux et de vitraux armoriés à l'effigie de tous ces anciens nobles, conduisant à « l'héraldisation du sacré²³⁸⁴ ». De même, Brigitte Bedos présente l'abbaye comme la nécropole familiale des seigneurs de Montmorency, en dressant une liste d'au moins quatre seigneurs de Montmorency et leurs femmes successives²³⁸⁵. Il est vrai que l'abbaye se trouve au milieu de la seigneurie des Montmorency. Mais l'abbaye n'héberge pas seulement les Montmorency. En fait, s'y trouve

²³⁸² L. HABLOT, « L'héraldisation du sacré aux XII^e et XIII^e siècles », art cit, p. 215-216, 221.

²³⁸³ Voir S. FOUCHER, *Notre-Dame du Val*, op. cit. et S. FOUCHER, *L'Abbaye Notre-Dame du Val et ses tombeaux disparus*, op. cit.

²³⁸⁴ L. HABLOT, « L'héraldisation du sacré aux XII^e et XIII^e siècles », art cit, p. 233.

²³⁸⁵ Brigitte BEDOS-REZAK, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 133.

inhumée une multitude de bienfaiteurs, également représentants de grandes lignées de serviteurs du roi, et plus précisément les représentants des principaux lignages d'anciens nobles franciliens que nous étudions : les Chambly, les seigneurs de l'Isle, ceux de Villiers de l'Isle-Adam et leurs voisins de Valangoujard, un représentant des Gallois d'Aunay²³⁸⁶, et des seigneurs de Méry.

Or « les pierres tumulaires, les sépultures, et encore plus les chapelles ornées avec ou non des tombeaux, faisaient tout autant sinon plus pour la perpétuation de la mémoire que les prières et les offices²³⁸⁷ ». Est-ce-à dire que cette nécropole a été transformée comme lieu de mémoire et de prestige, utilisée par les anciens nobles du nord de l'Île-de-France pour révéler au monde, non seulement une union des différents représentants des anciens lignages, mais aussi leur « réussite sociale²³⁸⁸ » en tant que noble d'antique état mais aussi en tant que serviteur du roi de France ? Cette nécropole était ainsi érigée comme « église politique²³⁸⁹ », temple de « la religion chevaleresque²³⁹⁰ », manifestation de l'idéologie nobiliaire mais non rattachée à un prince ici, comme c'est le cas des nobles bourbonnais. Et c'est finalement ce type de monument qui donne à voir la cohérence du groupe des anciens nobles franciliens officiers du roi.

4 CONCLUSION

La culture nobiliaire francilienne est marquée pendant toute la période par l'intérêt de la poésie lyrique centrée sur les thèmes de l'amour courtois car le chant, la musique, la danse et les joutes font partie intégrante du mode de vie nobiliaire enrichie par cette culture littéraire orale. Cet intérêt s'est même peut-être intensifié du fait des guerres, puisque « idéalisation courtoise et idéalisation chevaleresque se présentent comme les béquilles de la génération qui affronte les pires difficultés de la crise et de la guerre²³⁹¹ ». Une nouvelle dévotion et une piété spirituelle envahissent aussi le quotidien des nobles. Les inventaires le montrent particulièrement bien. Les livres religieux liés à la liturgie et à la dévotion représentent une grande partie des livres possédés et lus. Mais ce n'est pas la seule source de motivation.

²³⁸⁶ Voir le gisant du Gallois d'Aunay dans L. NABIAS, « Voir et être vu aux XII^e et XIII^e siècles », art cit, p. 83.

²³⁸⁷ O. MATTÉONI, *Servir le prince*, op. cit., p. 455-456.

²³⁸⁸ *Ibid.*, p. 455.

²³⁸⁹ *Ibid.*

²³⁹⁰ L. HABLOT, « L'héraldisation du sacré aux XII^e et XIII^e siècles », art cit, p. 233.

²³⁹¹ S. FOURCADE, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point*, op. cit., p. 170.

L'officier à la guerre se doit aussi de posséder des connaissances sur la matière militaire acquises dans les livres, et s'intéresse à d'autres domaines profanes comme l'histoire de son temps et l'histoire antique. Ces nouveaux besoins de culture littéraire, souvent imposés par la vie curiale, l'entraîne alors à acheter, échanger des ouvrages, et à les organiser en bibliothèques. Certains d'entre eux, plus rares, deviennent acteurs de cette culture littéraire et composent des poèmes ou participent à des cercles poétiques. D'autres, encore moins nombreux, s'attèlent à la rédaction de chronique ou de traités militaires.

Trois points doivent être retenus à l'issue de ce développement. Partons du fait que l'accès à la cour royale ou princière facilite la résistance des lignages face aux difficultés économiques. Cet accès nécessite de posséder un niveau culturel minimal pour pouvoir espérer briller en société et gravir les échelons de la hiérarchie nobiliaire ou des postes des institutions royales.

Pendant toute la période, la constance de l'attachement au thème de l'amour courtois dans l'ancienne noblesse francilienne est bien réelle : les mêmes lignages se retrouvent dans les cours artistiques du XII^e siècle et celles du XV^e siècle. Deux d'entre eux animent particulièrement l'ensemble du mouvement : les Trie, qui participent à toutes les manifestations culturelles et aux mouvements littéraires et intellectuels de la période, et les Châtillon. Il est un fait notable, et c'est le deuxième point observé, qu'après étude des réseaux franciliens au sein de la Cour amoureuse, est mis en avant le rôle de Jean I^{er} de Châtillon, seigneur de Châtillon-sur-Marne, grand bibliophile. Il est décédé avant l'ouverture de la Cour amoureuse, mais il semble être l'instigateur du regroupement d'une grande partie des anciens lignages nobles franciliens à la Cour amoureuse, rôle ensuite transmis à ses descendants qui animent la Cour. Ainsi, les faits observés s'articulent comme si une forte tradition littéraire de diffusion des intérêts pour les lettres au XIV^e siècle et au début du XV^e siècle avait transcendé les traditionnels liens de solidarité de ces parentèles. Cette forte tradition, alliée à l'instauration de relations avec quelques humanistes et poètes étrangers à la province ou non nobles, comme Jean de Garencières ou Eustache Deschamps, constitue le dernier facteur étudié de cette thèse, mais assurément le facteur le plus fondamental, qui justifie la résistance de ces anciens lignages nobles à la crise économique. Et l'ancienne noblesse montre à tous cette réussite sociale, cette ascension sociale, par la dissémination de leurs emblèmes héraldiques dans l'ensemble des espaces qu'ils dominent, qu'ils soient profanes comme leur château ou leur salle de réception, ou sacrés, comme les chapelles ou les nécropoles

nobiliaires. Ces « églises politiques²³⁹² » représentent d'ailleurs la preuve par excellence que l'ancienne noblesse francilienne, composée par tant de fortes individualités, a aussi voulu maintenir des temples en souvenir de la cohérence, de la solidarité et de la gloire de son groupe, et montrer à tous sa réussite sur une si longue période à travers les siècles.

²³⁹² O. MATTEONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 455.

CONCLUSION GENERALE

Le débat historiographique qui oppose l'ancienne noblesse aux anoblis est ancien et n'est pas limité à l'Île-de-France. Il porte sur les facteurs d'identification de l'ancienne noblesse, qui doit se différencier de ces nouveaux parvenus et courtisans. Guido Castelnuovo met ainsi en scène une dispute entre un podestat ducal et un docteur es loi officier magistrat, un ancien noble contre un officier espérant l'anoblissement²³⁹³. Les Italiens rencontrent moins de problème de discernement de l'ancienne noblesse car ils ont eu l'heureuse idée de rédiger des listes de nobles et des catalogues de puissants depuis 1270, alors que nous sommes obligés de la reconstituer via des armoriaux. Il ressort de notre enquête qu'au moins soixante-trois lignages nobles franciliens identifiés à la moitié du XV^e siècle remontent à Philippe Auguste, sans compter de petits lignages qui ne sont pas répertoriés dans les armoriaux. Certains d'entre eux ont été identifiés dans des semonces comme les Soisy, les Belloy ou les Billy. L'enquête devrait être complétée au niveau de la plus basse noblesse.

Contrairement aux images reçues, l'ancienne noblesse francilienne a réellement pu résister aux crises des XIV^e et XV^e siècles. Preuve en est le pourcentage encore élevé des anciens nobles parmi les fiefés des grandes châtelainies du nord de l'Île-de-France. Malgré les guerres, les famines, ils ont toujours montré une réelle énergie à imposer leur *dominium* sur leurs dépendants. Nous avons constaté une certaine crispation des dominants et un retour à l'application stricte des coutumes féodales. Leurs efforts s'intensifient pour maintenir au mieux le niveau d'occupation des tenures en pratiquant le réaccensement en permanence. La précision du recensement du fief, la connaissance détaillée de la valeur des parcelles et des redevances et le décompte des parcelles non tenues dans les aveux, prouvent une certaine continuité dans l'exploitation de leur fief. La baisse du cens est souvent compensée par l'augmentation du rendement des prélèvements des taxes, grâce à une meilleure gestion du domaine, qui s'accompagne d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles environnantes. En effet, leur survie économique provient surtout de la position de leurs terres par rapport aux grandes voies de communication et aux grandes forêts du territoire francilien : ils exploitent ainsi à profit les voies d'eau de navigation, vecteurs du développement du

²³⁹³ Guido CASTELNUOVO, *Être noble dans la cité : les noblesses italiennes en quête d'identité, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Classiques Garnier (Bibliothèque d'histoire médiévale, n° 12), 2014, p. 436.

commerce, et des grandes forêts giboyeuses et riches en matière première qui entourent la capitale.

Les topolignées d'ancienne noble résistent grâce à la solidarité parentale et aux stratégies de transmission du patrimoine mises en place. Il est très important de suivre, non pas l'évolution temporelle des lignées, mais celles des topolignées. En élargissant ainsi la focale, on constate une plus grande longévité des parentèles. Les solidarités se sont montrées efficaces car elles sont anciennes et traditionnelles. Les constellations matrimoniales, qui se sont développées à partir des familles comtales, princières et de la lignée royale au XII^e siècle, ont intégré la moyenne noblesse montante des Trie, des Mauvoisin, des Aunay et des Beaumont-en-Gâtinais, grâce à un lignage clé, les Garlande. Après un délai imposé par les interdits religieux, un certain nombre de ces lignages ont opéré des réenchaînements d'alliances, parfois à la limite des interdits canoniques, et pour d'autres, à plusieurs siècles d'intervalle. Pour d'autres parentés, l'important n'était pas de savoir si elles avaient totalement disparu, mais de vérifier qu'elles avaient su organiser la transmission de leur patrimoine au sein de ces topolignées, sans être repris par le roi, un prince, des anoblis ou des bourgeois. Toutefois, quelques exemples ont démontré le rôle temporaire indispensable de certains lignages anoblis, qui ont permis à l'ancienne noblesse, une fois passé les moments difficiles, de retrouver ses fiefs qu'elle avait auparavant vendus.

En fait, l'ancien noble francilien résiste aussi et surtout parce qu'il est pluriactif. Guido Castelnuovo évoque la rencontre, dans le nord de l'Italie et dans les Alpes, de nobles des champs et des nobles de cités, voire de nobles des princes ou des offices²³⁹⁴. L'ancien noble francilien est tout à la fois noble des champs, noble des villes, noble des princes et noble des offices. Même si la crise agricole est présente et que les ressources nobiliaires diminuent, l'ancien noble se doit de maintenir son rang, par la fréquentation des cours et des institutions princières pour assurer des revenus complémentaires. Pour cela, il est souvent amené à acquérir des hôtels en ville et à réintégrer momentanément la noblesse citadine à Paris. Même si le chevalier local a perdu toute implantation féodale dans la capitale depuis longtemps, son retour aux XIV^e et XV^e siècles est observé dans la cartographie des hôtels seigneuriaux dans le projet Alpage. De plus, si l'ancien noble était spécialisé dans les offices

²³⁹⁴ Guido CASTELNUOVO, « Nobles des champs ou nobles de cour ? princes et noblesse dans les chroniques savoyardes du XVe siècle » dans Marc Gentile et Pierre Savy (éds.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV^e siècle*, Rome, école française de Rome (Collection de l'École française de Rome, n°416), 2009, p. 191-208. Et G. CASTELNUOVO, *Être noble dans la cité*, op. cit., p. 420.

militaires ou des hôtels princiers, tout comme les officiers du duc de Bourbon²³⁹⁵ ou du duc d'Orléans²³⁹⁶, d'autres issus de petits lignages ont su tirer profit de leur office subalterne de bailli, de personnel de la Chambre des comptes ou du Parlement.

La situation de désordre politique, de luttes entre partis, de guerre civile, a aussi été mise à profit par l'ancienne noblesse, tout comme d'ailleurs par les rois et les princes. La crise politique a sauvé l'ancienne noblesse francilienne de la crise économique. L'ancienne noblesse francilienne avait accès à un nouveau marché des clientèles et jouait de la concurrence entre princes pour augmenter ses propres revenus. Les princes avaient besoin de clientèles dont il fallait maintenir l'état, pour y puiser au besoin les membres de leur parti. Les réseaux de parenté des nobles, le besoin parfois de répartir les branches d'un lignage entre les différentes clientèles princières, une carrière menée dans un hôtel princier, formaient des facteurs déterminants pour l'entrée dans une clientèle princière ou dans un parti.

Mais la localisation géographique des fiefs jouait aussi un rôle, la géopolitique étant un dernier facteur à prendre en compte en dehors des réseaux. Ainsi, les Franciliens ne suivirent plus Charles II le Mauvais quand ce dernier, vaincu à Cocherel, retourna sur ses fiefs navarraïes. Certains seigneurs franciliens avaient des fiefs proches de la châtellenie de Luzarches ou du Vexin français voisin du comté de Dreux. Ils rejoignirent le duc d'Orléans, peut-être parce que le duc d'Orléans possédait ces deux territoires, et que leur parenté les a conduit dans cette allégeance. Les Trie, quant à eux, se divisent entre les différentes clientèles. D'autres seigneurs franciliens de la vallée de l'Oise qui sont maîtres des ponts, ou des routes menant vers le nord, comme l'Isle-Adam, Pont-Sainte-Maxence, Conflans ou Orville, sont approchés par le duc de Bourgogne, notamment à partir du moment où il devient comte de Flandre. Le contrôle des axes sur l'Oise devient alors pour lui stratégique. C'est certainement pour cette raison que Jean II de Montmorency, un des maîtres de Conflans, le plus puissant seigneur du nord de l'Île-de-France, rejoint le camp bourguignon après 1422. Mais il rejoint ensuite Charles VII, au moment où, accompagnée de Jeanne d'Arc, il revient en Île-de-France. Ce revirement est-il dû à Jeanne d'Arc ou à la présence royale ? La réponse n'est pas donnée dans les sources, il est donc difficile de conclure.

²³⁹⁵ Olivier MATTÉONI, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge, 1356-1523*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 52), 1998.

²³⁹⁶ Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 74), 2004.

Ce double échange de bons procédés entre l'ancienne noblesse francilienne et les princes était bâti sur l'organisation d'une nouvelle typologie de liens contractuels. Ce mécanisme n'était certes pas propre aux Franciliens, mais ces derniers différaient par la position géographique de leurs fiefs par rapport au domaine royal et à la capitale. Paris était le centre de pouvoirs habité par les princes de l'ensemble du pays, aussi les anciens nobles franciliens étaient aussi proches du roi que des patrons princiers. Or, lors du développement des clientèles se dessine aussi un autre mouvement, propre à l'ancienne noblesse francilienne, celui des nobles qui « ne sont point hommes de parti », de ceux qui sont attachés à la personne du roi Charles VI malade, qui continuent à servir son fils malgré le traité de Troyes, un tiers-parti que nous nommerions le parti francilien royal. Peu d'intermédiaires se trouvent entre eux et le roi, et ils sont présents dans son entourage depuis le début des institutions royales. Il est donc plus facile pour eux de recevoir les faveurs du roi, et en retour, d'adhérer à un parti du roi en développement aux XIV^e et XV^e siècles. Après tout, ce fait n'est pas nouveau. Déjà, dès le XII^e siècle, « la prospérité et la reproduction du groupe aristocratique en Ile-de-France dépendent du roi. Le rassemblement capétien provoque la formation d'un bloc territorial cohérent : la région France²³⁹⁷ ». Et, en retour, « dans cet ensemble, les seigneurs laïcs [en Île-de-France] sont, dès le XI^e siècle, les relais de l'autorité du roi, et le bras de la reconquête de l'autorité royale sur son domaine²³⁹⁸ ». Finalement, le parti du roi, à la fin de la période, était celui qui nécessitait le plus la fidélité nobiliaire. Les anciens nobles franciliens ont suivi les traditions et la coutume, et l'ont soutenu dans le rétablissement de la souveraineté royale. Mais là encore, l'ancienneté des liens qui les reliaient au roi, depuis le voyage de la fleur de France à Reims en 1124²³⁹⁹, les a distingués du reste de la noblesse, toutes provinces confondues, anoblis comme anciens nobles. Ils étaient les voisins du roi et ses plus anciens serviteurs, aussi leur participation au parti francilien royal, même s'il fut un temps aussi armagnac, n'était que plus naturelle. La preuve ultime provient des retrouvailles des seigneurs franciliens après le traité d'Arras, issus souvent des mêmes familles comme Montmorency et Villiers de l'Isle-Adam, et du pardon offert par le roi auprès de ceux qui avaient rejoint le camp anglo-bourguignon, comme les Aunay, certains Châtillon ou les Villiers de l'Isle-Adam. Et inversement, en soutenant son ancienne noblesse, le roi achetait leur tranquillité, de

²³⁹⁷ Nicolas CIVEL, *La fleur de France : les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n°5), 2006, p. 414.

²³⁹⁸ *Ibid.*

²³⁹⁹ *Ibid.*, p. 417.

manière à pouvoir asseoir sa souveraineté, renforcée à l'issue de la libération de la province des anglais.

En fait, la survie du groupe résultait d'un équilibre nécessaire bien compris de part et d'autre, anciens nobles comme rois et princes. Ils avaient trop besoin l'un de l'autre, et trop besoin de ce compromis. Mais, s'ils ont gagné la survie économique et politique, peut-on dire qu'ils ont perdu leur liberté ? Joseph Morsel indiquait dans sa conclusion sur la noblesse franconienne qu'il avait pensé étudier un exemple de non-genèse de l'état moderne, avec une forte résistance de l'aristocratie nobiliaire pour défendre ses libertés contre les princes. Toutefois, il admet bien « incontestablement une coopération de la noblesse aux entreprises princières de modernisation politique. Mais que cette coopération n'est possible que tant que cette modernisation ne se fait pas aux dépens des nobles²⁴⁰⁰ ».

Pour reprendre, tout en le réajustant, le discours de Joseph Morsel, l'ancienne noblesse francilienne n'a pas connu de crise, juste une mutation²⁴⁰¹, non pas du fait d'une distinction entre noblesse et lignage, mais du fait d'une nécessaire adaptation de l'ancien noble et de la mise en œuvre de son *dominium* exercé dans les campagnes, à la représentation d'une autorité publique dans les offices et à la cour royale ou princière. Après la libération de l'Île-de-France, entre la prise de Paris en 1436 et la chute de Pontoise entre 1441, les anciens nobles franciliens, eux, ne se demandaient pas s'ils avaient perdu leur liberté. Bien au contraire. Ils s'attachaient à rétablir ou renforcer leur économie locale, comme ce fut le cas pour Jean II de Montmorency qui regroupa les terres de ses châtellenies de Montmorency et de Chantilly. Guillaume VII le Bouteiller de Senlis récupéra son fief de Montépilloy, qui s'était retrouvé à l'extérieur du lignage depuis plus de cinquante ans. Guy de La Roche-Guyon retrouva son château de la Roche-Guyon, qui fut occupé par Simon Morhier, funeste collaborateur francilien des Anglais. Quant à ceux qui avaient rejoint le camp bourguignon, si certains ne profitèrent pas des profits de la réconciliation franco-bourguignonne, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam étant tué à Bruges le 22 mai 1437, soit un an après la libération de la capitale,

²⁴⁰⁰ Joseph MORSEL, *La noblesse contre le prince : l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n°49), 2000, p. 509.

²⁴⁰¹ Joseph MORSEL, *La noblesse contre le prince : l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n°49), 2000, p. 511.

d'autres vendirent des rentes sur leurs fiefs et intentèrent de nombreux procès pour retrouver leurs terres²⁴⁰².

Mais il subsistait une condition *sine qua none* de l'entrée de l'ancienne noblesse dans la cour royale et dans les institutions : une certaine culture et une certaine éducation. Il n'y a pas création d'état sans culture. Si l'ancienne noblesse francilienne a déjà démontré son expérience ancestrale de l'art militaire, il est moins connu qu'elle a pleinement participé à la culture littéraire, grâce notamment à une longue tradition lignagère de protection des premiers trouvères franciliens dont certains faisaient partie de leurs ancêtres, et à la culture de cour. En effet, l'ancienne noblesse francilienne est particulièrement bien représentée au sein de la Cour amoureuse du roi Charles VI. Cette culture des nobles était nécessaire au service des princes, mais renforçait aussi leur sentiment d'appartenance au groupe nobiliaire, par le partage des mêmes références littéraires aux valeurs chevaleresques de la littérature courtoise encore présentes dans les tournois, et des mêmes pratiques de dévotion, qui se développent avec la possession de nombreux ouvrages religieux. Même si les anciens nobles s'ouvrent aux nouveaux ordres mendiants par des legs testamentaires, la préférence de l'ancienne noblesse francilienne s'oriente toujours vers les anciens ordres cisterciens ou bénédictins. En échange de sa générosité, les ordres religieux lui octroyoient la fondation de chapelles et de nécropoles dédiées au culte des ancêtres. Ces nécropoles constituent le symbole ultime du rattachement des anciens nobles à de larges parentèles nobiliaires²⁴⁰³ et au groupe des anciens nobles franciliens. Or un dernier problème se pose à nous. Lors du départ du roi de l'Île-de-France, que devint ce groupe largement favorisé par cette proximité au service royal ? Restait-il fidèle à la défense des intérêts de la monarchie, et peut-on dire que ce parti royal francilien aida le roi à asseoir sa souveraineté en Île-de-France ?

Un autre point reste ouvert, sur le plan méthodologique cette fois. Un bilan est aussi indispensable. Si la relation interpersonnelle a perdu de sa dimension féodale, elle n'y a pas gagné en simplicité, bien au contraire. Si nous devons garder à l'esprit une idée de ce travail de recherche, c'est bien la multiplicité des acteurs, la pluralité des liens interpersonnels, la

²⁴⁰² Exemple de Jean le Gallois d'Aunay, qui initia de nombreux procès en Parlement après 1437 jusqu'à sa mort vers la fin du XV^e siècle. Voir Laurent NABIAS, *Recherches sur la noblesse francilienne : fin XIII^e - fin XV^e siècle : les Gallois d'Aunay*, mémoire de master 1 sous la direction de Franck Collard, Nanterre, Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2007, p. 112-113.

²⁴⁰³ Nous aurions même pu dresser les réseaux des individus liés entre eux par le même lieu d'inhumation, signes de reconnaissance d'appartenance à une même parentèle, et les comparer aux réseaux de parenté établis de leur vivant. Cela n'a pas été réalisé faute de temps.

pluri-occupation et la multiplicité des milieux sociaux et professionnels, rencontrés. Une seule stratégie permet de faire face au besoin d'identification de ces nœuds et de ces liens imbriqués dans les réseaux de parenté, de solidarité, de clientèles, de partis, voire des liens intellectuels si on se réfère au réseau établi au sein de la Cour amoureuse : une stratégie d'analyse de réseau, avec ses techniques, son vocabulaire, ses indicateurs, et ses limites puisqu'il s'agit de réseaux du passé cartographiés avec des données lacunaires. Cette nouvelle sociohistoire (ou nouvelle histoire sociale) en est, à notre sens, à ses balbutiements. En reprenant les conclusions de Laurent Hablot sur la naissance de l'étude des devises, nous affirmerions, après ces prospections sur l'analyse réticulaire appliqué aux réseaux médiévaux, que « le véritable défrichage reste sans doute à faire²⁴⁰⁴ ». Nous avons proposé différentes stratégies de contournement de ces obstacles dus au fait que l'analyse structurale de réseau s'adapte très mal aux données lacunaires. Un point mérite d'être soulevé. Les analyses statistiques sont parfaitement utilisables dans le cadre de l'étude de corpus documentaire bien délimités ou d'une population réduite bien définie (par exemple l'armorial de la Cour amoureuse, ou une population généalogique délimitée). La méthode d'étude de réseaux égo-centrés peut utiliser les méthodes statistiques si on précise bien les conditions de l'extension du réseau des alter autour d'ego. Dans le cas où le besoin de croiser de nombreuses sources lacunaires se fait sentir, comme cela a été le cas dans l'étude de liens d'appartenance aux mêmes hôtels princiers, des liens de parenté et de missions, la prudence exige d'utiliser cette analyse de réseau comme une cartographie de liens et un outil d'aide à la recherche, et de limiter l'usage des statistiques. Il est certain que des travaux ultérieurs permettront de progresser dans l'analyse structurale de grands réseaux issus du passé. Cela passe par exemple par l'estimation obligatoire du pourcentage d'informations et de données lacunaires irrémédiablement perdues dans l'ensemble du corpus documentaire. Il reste cependant souhaitable que ce travail s'insère dans des travaux collaboratifs importants. Les outils informatiques actuels de partage du travail et des données, dans le cadre d'initiatives liées aux humanités numériques, démontrent que cela est possible. Cela pourrait nous aider à mener à bien la mise en place de grandes bases de données nécessaires à l'étude, cette fois-ci, détaillée et systématique, et non exploratoire, de la noblesse francilienne. Après tout, nous ne faisons que relayer l'appel de Marc Bloch, lancé il y a presque quatre-vingt ans.

²⁴⁰⁴ Laurent HABLOT, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 772.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- A -

Abbé de Saint Faron: 262
Abbé de Saint-Denis: 285, 337
Adam Choisel de Chennevières: 517
Adam de Bruyères: 398
Adam de Chennevières: 262, 517
Adam de Domont: 274, 331
Adam de Franconville: 413
Adam de Melun seigneur de La Borde: 542
Adam de Villers-Saint-Paul: 98, 274, 304, 305, 375, 387, 417
Adam de Villiers: 41
Adam de Villiers dit le Borgne: 337, 464
Adam du Chardonnet: 401
Adam I Choisel: 445, 446, 447, 516, 517
Adam I de Domont: 334
Adam I^{er} de Villiers: 197
Adam II Choisel de Chennevières: 448, 450, 517
Adam II de Beaumont-en-Gâtinais: 231
Adam II de Villiers: 189, 195, 197, 334
Adam III Choisel de Chennevières: 475
Adam III de Villiers: 187, 195, 197
Adam III vicomte de Melun: 527
Adam IV de Villiers dit le Bègue: 185, 190, 191, 198, 254, 465, 476
Adélaïde de Dammartin: 215
Adélaïde de Savoie: 219
Adélaïde de Vermandois: 217, 220, 236
Adèle de Châtillon: 219, 224, 227, 230
Adèle de Dreux: 218, 219, 220, 224, 227, 230, 251, 533, 534, 535
Adèle de Valois: 219
Adeline de Châtillon: 464
Adélvie d'Aunay: 223
Adenet de Beaumont: 398
Agnès d'Aunay: 223, 224, 534
Agnès de France: 208
Agnès de Garlande: 174, 220, 222, 223, 224, 534
Agnès de Goussainville: 258, 259
Agnès de Méranie: 230
Agnès de Montfort: 220
Agnès de Montmorency: 203, 234, 246, 311, 474, 475
Agnès de Rochefort: 222
Agnès de Théry-en-Vexin: 191
Agnès de Toucy: 215, 222, 223, 224, 233, 235, 251, 534
Alain d'Aunay: 398, 401, 404
Aleaume de Melun: 398
Alexandre Le Boursier: 494
Aliénor de Dreux: 535
Aliénor de Nesle: 220, 231, 534
Aliénor de Soissons-Nesle: 218
Alips de Maissy: 337, 338, 464
Alix de Beaumont: 225
Alix de Crécy: 190
Alix de Dammartin: 218, 225, 536
Alix de France: 535
Alix de Mauvoisin: 231
Alix de Miry: 198, 476
Alix de Neuville: 401
Alphonse de Poitiers: 393, 399, 400, 405, 406
Amalric évêque de Senlis: 515

Amaury d'Orgemont: 286, 326, 351, 368, 417, 418, 422, 431, 476
Amaury de Mauvoisin: 413
Amaury de Meulan: 220
Amaury de Montfort: 222
Amaury de Saint-Clair: 398, 400
Amaury de Villiers: 195, 197, 333, 334
Amaury III de Montfort: 220, 224
Amicie de Leicester: 220
Ancel de l'Isle: 502
André de Pons: 398
André le Jeune: 450
Anne de Montmorency: 16, 27, 163
Anseau de Chevreuse: 397, 405, 406, 529
Anseau de Garlande: 222, 224
Anseau de Villiers: 57, 332
Anseau II de l'Isle-Adam: 225
Anseau III de l'Isle-Adam: 233, 534
Ansel de Villiers: 187, 192, 197
Ansel II de Villiers: 332, 346
Ansel le Bouteiller de Senlis: 407
Anselme de Chevreuse: 400, 405
Antoine de Beaussault: 506, 509
Antoine de Billy: 191, 198, 342, 346
Antoine de Bourgogne duc de Brabant: 375, 387, 419
Antoine de Montmorency-Beaussault: 506
Antoine de Villiers de l'Isle-Adam: 16
Antoine duc de Brabant: 417, 426
Arnaud de Corbie: 259, 498
Arnoul Andrehem: 491
Arnoul Boucher: 493
Aubri de Mello: 215
Aubri II de Dammartin: 218
Aunay (seigneurs de): 224, 239, 249, 262, 327, 392, 398
Aymon de Mailly: 398

- B -

Baisne (seigneurs de): 79
Basile de Bulles: 214, 215
Bâtard d'Orléans: 509
bâtard de Mouy: 508
Baudrain de Villiers: 41, 346
Béatrice de Provence: 227, 395
Béatrice de Savoie: 227
Beaumont-en-Gâtinais (seigneurs de): 183, 209, 229, 231, 233, 238, 392, 398, 451, 455, 456, 460, 465, 579
Beaumont-Luzarches (seigneurs de): 98, 127, 551, 552
Beaumont-sur-Oise (comtes de): 127, 203, 217, 218, 219, 221, 222, 228, 229, 231, 239, 265, 278, 343, 344, 447, 459
Beaumont-sur-Oise (seigneurs de): 88, 183, 203, 217, 218, 219, 270, 460
Belloy (seigneurs de): 344, 353, 443, 444, 459, 460, 509
Berron (seigneurs de): 40
Bertrand du Guesclin: 49, 413, 422, 467, 481, 490, 531, 574
Blanche de Bourgogne: 209
Blanche de Chantilly: 311
Blanche de France: 209, 211

Blanche de Montmorency: 203, 234, 235, 310, 311, 347, 474, 475
 Blanchet de Beaumont-Luzarches: 98
 Bonne de Luxembourg: 475
 Bouchard I de Montmorency-Saint-Leu: 233, 406, 464, 465
 Bouchard II de Montmorency: 213, 234
 Bouchard II de Montmorency-Saint Leu: 303
 Bouchard V de Montmorency: 38, 534
 Bouchard VI de Montmorency: 230, 231, 233, 527
 Boucicaut: 427
 Bouconvilliers (seigneurs de): 345, 353
 Bouteiller de Senlis (seigneurs de): 98, 125, 203, 209, 217, 221, 228, 229, 231, 233, 234, 238, 239, 242, 258, 264, 265, 350, 392, 450, 451, 460, 511
 Braque (seigneurs de): 184, 242
 Brumot de Montmorency-Laval: 475
 Bruneau de Saint-Clair: 192, 338, 368, 417, 418, 465, 470, 494, 496, 504
 Bureau de Dicy: 502

- C -

Catherine de Billy: 198
 Catherine de Clermont: 227, 535
 Catherine de Fleurigny: 252
 Catherine de la Trémoille: 388, 438
 Catherine de Montmorency: 16, 203
 Catherine de Nantouillet: 476
 Catherine de Paillart: 261, 328
 Catherine de Villiers: 464, 476, 478
 Catherine des Garges: 345
 Célestin V pape: 403
 Chambly (seigneurs de): 183, 235, 238, 270, 465, 473
 Charles comte de la Marche (futur Charles IV le Bel: 408
 Charles d'Albret: 505
 Charles d'Espagne: 413
 Charles d'Ivry: 304, 429, 430, 494, 497, 505, 537, 538, 539, 552
 Charles d'Orléans: 57, 265, 368, 371, 418, 419, 420, 428, 429, 458, 498, 503, 512, 539
 Charles de Chambly: 198, 380, 388, 390, 424, 425, 430, 494, 498, 499
 Charles de Châtillon: 260, 304, 417, 423, 464, 477, 551
 Charles de la Trémoille: 425
 Charles de Melun: 539, 542
 Charles de Montmorency-Auvraymesnil: 348, 543
 Charles de Navarre: 390
 Charles de Saint-Clair: 439
 Charles de Soicourt: 260, 261, 417, 419, 426, 433, 477, 494, 500, 501, 504, 510, 512, 543, 551, 552
 Charles de Trie (comte de Dammartin): 34, 46, 97, 98, 99, 184, 280, 282, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 305, 306, 307, 308, 309, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 325, 350, 352, 353, 355, 357, 410, 423, 424, 475, 477, 478, 482, 491, 540
 Charles de Valois: 38, 117, 118, 369, 372, 373, 374, 393, 407, 408, 409, 414, 439, 451, 453, 473, 487
 Charles de Villiers de l'Isle-Adam: 196
 Charles duc de Normandie (futur Charles V): 490
 Charles duc de Touraine: 432
 Charles I^{er} d'Anjou: 26, 116, 117, 118, 227, 390, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 402, 404, 405, 406, 407, 439, 440
 Charles I^{er} de Montmorency: 96, 125, 184, 185, 190, 245, 251, 254, 255, 256, 263, 274, 281, 292, 295, 310, 311, 339, 347, 355, 356, 357, 367, 369, 371, 372, 383, 410,

414, 417, 418, 423, 427, 454, 455, 463, 464, 465, 468, 469, 471, 474, 475, 476, 478, 479, 481, 482, 483, 517, 518, 551
 Charles II d'Anjou: 402
 Charles II de Navarre: 411, 412, 413, 414, 415, 440, 475, 488, 489, 494
 Charles III le Noble: 367, 371, 414, 415, 420
 Charles IV le Bel: 374, 407, 467
 Charles le Gallois d'Aunay: 247, 261, 328, 431
 Charles V: 367, 386, 422, 423, 426, 431, 467, 469, 470, 471, 474, 479, 483, 486, 491, 496, 497
 Charles VI: 37, 43, 49, 57, 65, 68, 77, 78, 105, 106, 107, 127, 136, 184, 185, 209, 245, 261, 277, 328, 362, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 375, 376, 379, 380, 414, 415, 416, 419, 425, 426, 431, 432, 435, 436, 437, 438, 439, 442, 458, 462, 467, 469, 470, 471, 475, 476, 477, 478, 479, 483, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 505, 511, 513, 546, 548, 550, 557, 581, 583
 Charles VII: 18, 19, 37, 43, 57, 65, 68, 70, 80, 88, 102, 118, 126, 209, 211, 340, 347, 369, 385, 392, 419, 432, 433, 435, 438, 439, 440, 442, 462, 469, 476, 477, 492, 496, 501, 502, 505, 506, 507, 509, 510, 511, 512, 514, 580
 Charles VIII: 463
 Châtillon (seigneurs de): 107, 184, 219, 240, 260, 327, 356, 371, 392, 426, 464, 465, 529, 533, 534, 536, 552, 553, 576
 Chaumont (seigneurs de): 188, 262
 Chevreuse (seigneurs de): 40
 Choisel: 40, 62
 Choisel (seigneurs de): 40, 99, 127, 165, 183, 240, 246, 249, 262, 263, 306, 373, 374, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 455, 456, 457, 459, 460, 484, 515
 Choisel de (seigneurs de): 518
 Choisel de Chennevières (seigneurs de): 40, 99, 127, 165, 183, 240, 263, 342, 343, 392, 401, 443, 444, 445, 447, 448, 450, 451, 454, 455, 457, 459, 461
 Christophe de Garges: 344
 Clémence de Bar: 214, 217, 221, 535, 536
 Clermont-en-Beauvaisis (comtes de): 203, 219, 221, 227, 230, 233
 Clermont-Nesle: 97, 106, 527, 528, 552, 553, 554
 Clermont-Nesle (seigneurs de): 233, 241, 242
 Clermont-Nesle seigneurs de: 551
 Colard d'Aunoy: 262
 Colard de Beaupaire: 313
 Comte de Champagne: 535
 Comte de Chartres: 81
 Comte de Montfort: 88, 110, 124, 220
 Conradin: 395
 Courteuil: 264

- D -

Dammartin (comte): 214
 Dammartin (comtes de): 214, 215, 233, 237, 263
 Denis de Chailly: 507, 509
 Denis de Montmorency: 434
 Des Barres (seigneurs): 398
 Domont (seigneurs de): 40, 188, 195, 333
 Dreux (comtes de): 217
 Dreux (seigneurs de): 40
 Dreux de Beaumont-en-Gâtinais: 397
 Dreux de Fontaines: 520
 Dreux de Fresnoy: 189
 Dreux de Mello: 534

Dreux de Senlis: 399
 Dreux de Villiers: 399
 Dreux I de Mello-Saint-Bris: 215, 233, 235
 Dreux II de Mello-Saint-Bris: 235
 Dreux III de Mello: 215, 223, 233, 235
 Dreux IV de Mello: 214, 215, 223, 231, 233
 Drouin de Saint-Clair: 399
 Du Guesclin: 45
 Duc d'Alençon: 433, 502, 509
 Duc d'Exeter: 436
 Duc de Bedford: 328
 Duc de Berry: 101, 151, 367, 371
 Duc de Bourbon: 50, 58, 100, 105, 427, 433, 509, 524, 543, 546, 549, 580
 Duc de Bourgogne: 78, 88, 101, 126, 185, 340, 362, 371, 372, 375, 377, 380, 422, 543, 545, 549, 551, 580
 Duc de Guyenne: 209, 417, 419, 428, 480, 496
 Duc de Normandie: 383
 Ducs d'Orléans: 380

- E -

Eaubonne (seigneurs de): 263, 343
 Édouard III roi d'Angleterre: 383, 488, 490
 Éléonore de Roy: 262, 553
 Éléonore de Vermandois: 219, 220, 535
 Elisa de Beaumont-en-Gâtinais: 233, 406
 Élisabeth de Trie: 225, 229
 Élisabeth de Garlande: 451
 Elizabeth de Vermandois: 220
 Emma de Laval: 231
 Emme de Clermont: 218, 231, 265
 Enguerrand de Trie: 230, 373, 453
 Enguerrand II de Trie: 225
 Enguerrand VII de Coucy: 264
 Érard de Montmorency: 203, 234, 310, 347, 407, 408, 438, 465, 474, 475, 529
 Érat de Villiers seigneur d'Ézanville: 337, 356
 Ermelaye dame de Mouy-en-Beauvaisis: 260
 Étienne de Billy: 198
 Étienne de Garlande: 222
 Etienne de Villiers: 399
 Etienne de Voisins: 398
 Étienne Marcel: 414, 489
 Eudes de Fontaine: 398
 Eudes de Gonesse: 445, 446
 Eudes de Tremblay: 398
 Eudes des Barres père: 398
 Eudes du Fossé: 445
 Eudes II évêque de Beauvais: 215
 Eustache de Fresnoy: 189
 Eustache de Gaucourt: 551
 Eustache de Neuville: 398
 Eustache de Villers-Saint-Paul: 98, 274, 417, 419
 Eustache Deschamps: 35, 47, 49, 54, 55, 56, 552, 554, 555, 576
 Eustachie de Villiers-le-Bel: 194
 Ève de Mouchy: 230
 Évêque de Beauvais: 383
 Évêque de Paris: 110, 113, 310, 311, 312
 Évreux-Navarre: 101, 208, 236, 369, 371, 488

- F -

Foucault III de Montmorency-Saint-Denis: 16, 223, 234
 Foucault IV de Montmorency: 223

Foucault IV de Montmorency-Saint-Denis: 174, 203, 223, 534
 François le Bouteiller de Senlis: 180
 Frédéric II de Hohenstauffen: 395
 Fresnoy (seigneurs de): 332

- G -

Galeran d'Ivry: 405, 406
 Galeran IV de Beaumont-le-Roger: 220, 224
 Galiot de Fleury: 398
 Galon II de Chaumont: 38
 Garancières (seigneurs de): 79, 555
 Garges (seigneurs de): 345
 Garlande (seigneurs de): 224
 Gasce de Bouconvilliers: 347, 494, 500
 Gasce de l'Isle-Adam: 191, 192, 198
 Gaucher de Châtillon: 260, 261, 417, 423, 456, 464, 465, 473, 479
 Gaucher de Châtillon seigneur de Dours: 418
 Gaucher de Rouvroy de Saint-Simon: 252, 368
 Gaucher I^{er} comte de Châtillon-Porcien: 412
 Gaucher III de Châtillon: 464
 Gaucher III de Châtillon comte de Saint-Pol: 533
 Gaucher V de Châtillon-Porcien: 239, 366, 369, 372, 407, 408, 409, 467, 469, 473, 474, 479, 484
 Gaucher VI de Châtillon: 357, 412, 418, 465, 475, 551
 Gaucher VI de Châtillon-Porcien: 417, 465, 475
 Gaucher VII de Châtillon: 356
 Gaucher VII de Châtillon: 356, 552
 Gaucher VII de Châtillon-Porcien: 412, 475
 Gautier d'Aunay: 474
 Gautier de Guignecourt: 401
 Gautier de Marines: 450
 Gautier de Pontoise: 399
 Gautier II d'Aunay: 223
 Gautier II de Montmorency-Saint-Denis: 534
 Gautier III d'Aunay: 33, 401
 Gautier IV d'Aunay: 401, 453
 Gautier V d'Aunay: 38, 39, 234, 401, 404, 407, 408, 474
 Geoffroy de Beaumont-en-Gâtinais: 397
 Geoffroy de Charny: 51, 545
 Geoffroy de Milly sénéchal de Sicile: 397
 Géoffroy évêque de Senlis: 515
 Geoffroy le Riche: 216
 George de Meseray: 494
 Georges de la Trémoille: 432
 Gérard de Loozt: 38
 Gertrude de Nesle: 218, 219, 227, 228, 230, 231, 233, 527, 534
 Ghillebert de Lannoy: 35
 Gilbert II de Mello: 215
 Gilles de Blémur: 398
 Gilles de Garges: 344
 Gilles de Montreuil: 398
 Gilles de Neuville: 401
 Gilles de Poissy: 254
 Gilles de Soicourt: 374, 412, 484
 Gilles Gallois: 239, 265
 Gilles I Choisel de Chennevières: 447, 517, 530
 Gilles II Choisel de Chennevières: 454, 456, 460, 475, 476, 517, 518, 530
 Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry: 78, 79, 80, 81, 107, 108, 505
 Gilles le Fruitier: 403
 Girard de Chaumontel: 373, 450
 Girard de Ramescant: 314, 350

Gisèle de Vaudémont: 214
 Godefroy de Boulogne: 413
 Godefroy de Harcourt: 488
 Grimouton de Chambly: 427
 Guérin de Lorris: 239, 264, 265, 417, 418, 455, 474
 Gui de Baveux: 412, 414
 Gui de Garlande: 38
 GUI de Mauvoisin: 398
 Gui I de Beaumont-en-Gâtinais: 465
 Gui II de Beaumont-en-Gâtinais: 465
 Gui II de Chevreuse: 38
 Gui II seigneur de Montjay: 219
 Gui III de Clermont-Nesle: 551
 Gui III Le Bouteiller de Senlis: 221
 Gui IV Le Bouteiller de Senlis: 38
 Gui Mauvoisin: 410
 Gui V Le Bouteiller de Senlis: 38, 302
 Guiart d'Argenteuil: 398
 Guichard Dauphin: 497, 498, 503
 Guillaume Choisel de Chennevières: 263, 274, 343, 344, 355, 373, 418, 464
 Guillaume d'Aubervilliers: 398
 Guillaume d'Aunay: 223, 224, 401, 402, 404, 451, 453, 455
 Guillaume de Barbery: 40
 Guillaume de Bavière: 503
 Guillaume de Beaumont-en-Gâtinais: 394, 397, 405, 456, 465
 Guillaume de Beelay: 343
 Guillaume de Belloy: 344
 Guillaume de Billy: 198
 Guillaume de Bois-Guillaume: 398
 Guillaume de Bruyères: 398
 Guillaume de Chantilly: 422
 Guillaume de Chaumont: 412, 420, 505, 506, 507, 509, 511
 Guillaume de Cliford: 347
 Guillaume de Dormans archevêque de Sens: 261, 423
 Guillaume de Dormans avocat du roi: 481
 Guillaume de Fosses: 398
 Guillaume de Gaillonnel: 479
 Guillaume de Gonesse: 403
 Guillaume de Groslay: 399
 Guillaume de la Gonesse: 406
 Guillaume de la Gonesse fils: 398
 Guillaume de la Gonesse père: 398
 Guillaume de la Trémoille: 388, 389
 Guillaume de Malassise: 399
 Guillaume de Mello: 424, 445, 446, 515
 Guillaume de Melun: 398, 422, 479, 491
 Guillaume de Melun archevêque de Sens: 490
 Guillaume de Melun vicomte de Melun: 483
 Guillaume de Milly maréchal de Sicile: 397
 Guillaume de Mineris: 401
 Guillaume de Montmorency: 464
 Guillaume de Mortefontaine: 399
 Guillaume de Nangis: 74
 Guillaume de Nesle seigneur d'Offémont: 491
 Guillaume de Pontoise: 398
 Guillaume de Roissy: 403
 Guillaume de Trie seigneur de Fontenay: 420
 Guillaume de Villehardouin: 467
 Guillaume des Barres: 522
 Guillaume des Barres fils: 398
 Guillaume des Barres père: 398
 Guillaume du Hainaut (comte): 38
 Guillaume du Pont: 508
 Guillaume I Choisel de Chennevières: 450, 451, 517
 Guillaume II Choisel de Chennevières: 454, 517
 Guillaume II de Chantilly: 349, 451
 Guillaume II de Garlande: 222, 223, 224, 534
 Guillaume II de Trie: 229, 230
 Guillaume II le Bouteiller de Senlis: 233, 264
 Guillaume III Choisel de Chennevières: 262, 356, 357, 454, 455, 517, 518
 Guillaume III de Chantilly: 235, 456
 Guillaume III de Garlande: 222, 223, 224, 225, 229, 445, 464, 533
 Guillaume III Le Bouteiller de Senlis: 234, 262, 311, 408, 474, 475
 Guillaume III le Bouteiller seigneur de Saint-Chartier: 505
 Guillaume IV de Garlande: 219, 224, 225, 227, 228, 229, 533, 534, 536
 Guillaume IV de Melun comte de Tancarville: 494
 Guillaume IV Le Bouteiller de Senlis: 475
 Guillaume l'Étendard: 402
 Guillaume l'Étendard fils: 398
 Guillaume l'Étendard père: 398
 Guillaume le Baveux: 502
 Guillaume le Bouteiller de Senlis: 302
 Guillaume le Fruiter: 343, 459, 460
 Guillaume Le Loup de Senlis: 221
 Guillaume le Maréchal: 49, 50, 522
 Guillaume le Thyais: 248, 400
 Guillaume le Veneur: 403
 Guillaume V Le Bouteiller de Senlis: 258
 Guillaume VI de Melun archevêque de Sens: 478, 479, 481
 Guillaume VI le Bouteiller de Senlis: 420
 Guillaume VI Le Bouteiller de Senlis: 276, 368, 370, 416, 420, 430, 438, 470, 471
 Guillaume vicomte de Melun: 405, 483, 527
 Guillaume VII Le Bouteiller de Senlis: 582
 Guillemette de l'Isle-Adam: 185, 192, 198
 Guillemette de Luzarches: 239
 Guy Choisel de Chennevières: 260, 343, 357, 418, 455, 457, 458, 459, 518
 Guy Chrestien: 494
 Guy comte de Montfort: 397
 Guy d'Auneel: 57, 332
 Guy de Beaumont-en-Gâtinais: 249, 250, 253, 456
 Guy de Belloy: 343
 Guy de Châtillon-Porcien: 239
 Guy de Chevreuse: 400
 Guy de la Roche Guyon: 57
 Guy de Montfort: 406
 Guy de Villiers: 189, 195
 Guy Gourle: 502
 Guy I^{er} de Clermont-Nesle: 233, 395, 404, 467, 469
 Guy II d'Ermenonville Le Bouteiller de Senlis: 264
 Guy II de Beaumont-en-Gâtinais: 465
 Guy II de Châtillon: 230, 482, 533
 Guy II de Clermont-Nesle seigneur d'Offémont: 491
 Guy II de Clermont-Nesle sire d'Offémont: 469
 Guy II de Montmorency-Laval: 34, 274, 281, 292, 298, 309, 310, 311, 312, 314, 316, 349, 350, 351, 355, 356, 357, 475, 552
 Guy II seigneur de Châtillon: 224
 Guy III de Clermont-Nesle seigneur d'Offémont: 508, 552
 Guy III le Bouteiller de Senlis seigneur d'Ermenonville: 258

Guy IV de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont: 327, 430, 436, 507, 508, 570
 Guy IV de la Roche-Guyon: 482
 Guy IV Le Bouteiller de Senlis: 221, 265, 445
 Guy Le Bouteiller seigneur de la Roche Guyon: 436
 Guy Mauvoisin: 527
 Guy V de la Roche-Guyon: 430, 553
 Guy V le Bouteiller de Senlis: 265
 Guy V Le Bouteiller de Senlis: 225, 229, 235, 265, 349
 Guy V Mauvoisin: 235, 405, 527
 Guy VI de la Roche-Guyon: 284, 297, 311, 326, 330, 332, 338, 512, 553
 Guy VI Le Bouteiller de Senlis: 228, 229, 349
 Guy VI Mauvoisin: 411
 Guy VII de la Roche-Guyon: 512
 Guy VII de Montmorency-Laval: 233
 Guy VIII de Montmorency-Laval: 233, 405

- H -

Hector de Loen: 434
 Hector de Louen: 191
 Heilly (seigneurs de): 235, 238
 Hélisent de Vergy: 473
 Hélistent de Miry: 476
 Hélistent Le Bel: 223
 Henri de Chevreuse: 400
 Henri de Marle chancelier de France: 437
 Henri II roi d'Angleterre: 34
 Henri V: 126, 416, 419, 436, 437, 438, 483, 504, 507, 508
 Henri VI roi d'Angleterre et de France: 328, 347, 370, 372, 385, 416, 417, 419, 431, 434, 436, 438
 Herbert V comte de Vermandois: 219
 Hervé de Chevreuse: 398
 Hervé de Chevreuse: 400
 Hue d'Aumont: 430
 Hue de Châtillon: 414, 499
 Hue de Chaumont: 403
 Hue de Montmorency-Saint-Denis: 534
 Hue de Saint Clair: 465
 Hue de Saint-Denis: 534
 Hue de Voisins: 398
 Hugues de Beaussault: 509
 Hugues de Dammartin: 38, 214
 Hugues de Dammartin (comte): 38, 214
 Hugues de Melun: 551
 Hugues de Melun seigneur d'Antoing: 432
 Hugues de Montmorency-Beaussault: 506
 Hugues de Saint-Denis: 534
 Hugues de Vermandois: 219
 Hugues I de Vermandois: 220
 Hugues II comte de Dammartin: 214
 Hugues II de Clermont: 214, 265
 Hugues II vicomte de Beaumont-sur-Oise: 536
 Hutin d'Aumont: 502

- I -

Ide de Mauvoisin: 411
 Idoine de Trie: 224, 225, 229, 533
 Isabeau de Châtillon: 475, 552
 Isabeau de Clermont-Nesle: 475
 Isabeau de Dampierre: 418
 Isabeau de Laval: 231
 Isabeau de Montigny: 542
 Isabeau de Montmorency: 264, 482

Isabeau de Soisy: 345
 Isabeau de Trie: 475
 Isabelle d'Aunay: 261
 Isabelle de Bavière: 434
 Isabelle de Châtillon: 477
 Isabelle de France fille de Charles VI: 77, 424, 425
 Isabelle de Garlande: 228, 229, 230, 231, 233, 234
 Isabelle de Heilly: 235, 473
 Isabelle de l'Isle-Adam: 239
 Isabelle de Marigny: 249, 250, 456, 465
 Isabelle de Mauvoisin: 238
 Isabelle de Mauvoisin-Rosni: 39
 Isabelle de Mello-Saint-Bris: 235
 Isabelle de Montmorency: 239, 417, 418, 455, 464, 465, 474, 475
 Isabelle de Nanteuil: 248
 Isabelle de Rouvroy de Saint-Simon: 251
 Isabelle de Soicourt: 260, 261, 501
 Isabelle de Soisy: 310
 Isabelle le Bouteiller de Senlis: 505
 Isabelle Mauvoisin: 231, 405, 473
 Isle-Adam: 81, 116, 126, 185, 186, 192, 203, 204, 217, 233, 240, 271, 275, 296, 313, 316, 317, 321, 338, 339, 353, 426, 500, 512, 536, 543, 564, 580
 Isle-Adam (seigneurs de): 80, 183, 238, 239, 332, 333

- J -

Jacqueline de Belloy: 343, 344, 459
 Jacqueline de Dormans: 431
 Jacqueline de Montmorency: 543
 Jacqueline de Paillart: 247, 261, 476
 Jacqueline de Trie: 475
 Jacques d'Ableiges: 31, 47
 Jacques de Beellay: 343
 Jacques de Belloy: 343, 344, 347
 Jacques de Châtillon: 430, 497
 Jacques de Chennevières meneur des Jacques: 264, 343
 Jacques de Feure: 434
 Jacques de Heilly: 429
 Jacques de Montmorency: 125, 185, 190, 198, 246, 257, 258, 260, 263, 340, 346, 347, 368, 371, 388, 416, 425, 432, 434, 479, 494, 500, 542, 551
 Jacques de Montmorency-Laval: 312
 Jacques de Pacy: 246, 249, 263, 458
 Jacques de Soisy: 345
 Jacques de Trie seigneur de Rolleboise: 252, 259, 328, 374, 375, 382, 438, 477, 553, 563
 Jacques de Villiers de l'Isle-Adam: 191, 256, 346, 437, 551, 570
 Jacques de Villiers prêtre: 197
 Jacques de Villiers seigneur de Villiers-le-Bel: 191, 210, 241, 245, 247, 256, 261, 263, 337, 338, 345, 346, 434, 459, 518, 552, 570, 573
 Jacques l'Empereur: 494
 Jacques Louchard bourgeois d'Arras: 401
 Jean Bailly procureur en Parlement: 434
 Jean Baudry: 191
 Jean Britaud de Nangis: 397, 405, 406
 Jean Choisel: 520
 Jean Clignet: 398
 Jean comte de Poitiers: 371
 Jean d'Acy: 398
 Jean d'Andrezel: 482, 490
 Jean d'Aunay: 399, 401, 402, 404
 Jean d'Ivry: 412, 414
 Jean d'Ognon: 313

Jean d'Orronville dit Cabaret d'Orville: 51, 108
 Jean d'Orville: 398
 Jean de Beaumont-en-Gâtinais: 369, 372, 394, 456, 465, 467, 469
 Jean de Beaumont-Luzarches: 265
 Jean de Beaumont-sur-Oise: 217, 219, 227, 228, 230, 534
 Jean de Belloy: 343
 Jean de Billy: 342, 435
 Jean de Boulogne comte de Montfort: 413
 Jean de Chambly: 395, 412
 Jean de Chambly dit le Haze: 465
 Jean de Chantilly: 204
 Jean de Chastelier: 369, 407
 Jean de Châteaumorand: 50, 51
 Jean de Châtillon seigneur de Bonneuil: 356, 475
 Jean de Châtillon seigneur de Gandelus: 262
 Jean de Châtillon sire de Gandelus: 417
 Jean de Chaumontel: 464
 Jean de Chennevières: 457, 459, 518
 Jean de Chennevières fils de Guillaume le Fruitier: 343
 Jean de Choisel: 374
 Jean de Clary: 399
 Jean de Clermont-Nesle: 436
 Jean de Clermont-Nesle maréchal de France: 326, 350, 427, 468, 489, 490
 Jean de Clermont-Nesle seigneur de Tartigny: 528
 Jean de Courcelles: 429
 Jean de Crécy seigneur de Charfosse-en-Gâtinois: 190, 191, 255
 Jean de Domont dit Daval: 275, 336
 Jean de Dormans évêque de Beauvais: 481
 Jean de Dreux: 420
 Jean de Fosseux: 432
 Jean de Gacourt: 337
 Jean de Garencières: 412, 430
 Jean de Garges: 344
 Jean de Gaucourt: 276, 328, 553
 Jean de Gisors: 110, 112
 Jean de Guines: 261, 456
 Jean de Hangest: 430
 Jean de la Gonesse: 398
 Jean de la Personne vicomte d'Acy: 51
 Jean de Laval seigneur de Chantilly: 313
 Jean de Lorris: 239, 474
 Jean de Luxembourg: 426, 434, 508
 Jean de Mailly: 400
 Jean de Melun: 403, 491, 542
 Jean de Melun chevalier de la Toison d'Or: 432, 542
 Jean de Melun comte de Tancarville: 481
 Jean de Messis: 403
 Jean de Milly: 398
 Jean de Miry: 476
 Jean de Montaigu: 493, 557
 Jean de Montfort: 402
 Jean de Montmélian: 399
 Jean de Montmorency dit Esclabor: 260, 347
 Jean de Montmorency-Beaussault: 438
 Jean de Montmorency-Saint-Denis: 234
 Jean de Montmorency-Saint-Leu: 464
 Jean de Nanteuil: 489
 Jean de Nantouillet: 418, 428
 Jean de Neelle: 429
 Jean de Nesle: 398
 Jean de Nully: 398
 Jean de Pacy dit le Hutin: 262, 277, 316, 322, 350, 519
 Jean de Paris: 398
 Jean de Plailly: 398
 Jean de Poissy: 190, 258, 414, 415, 417
 Jean de Saquainville: 430
 Jean de Sempy: 45
 Jean de Soisy: 344, 345, 529
 Jean de Tilly: 40
 Jean de Trie: 356
 Jean de Trie comte de Dammartin: 528
 Jean de Trie dit Billebaut: 528
 Jean de Trie seigneur de Lattainville: 297, 332, 368, 388, 389, 390, 416, 419, 420, 438
 Jean de Vergy: 473
 Jean de Versailles: 508
 Jean de Vienne amiral de France: 468, 483
 Jean de Villers-Saint-Paul: 428
 Jean de Villiers fils de Robert de Villiers: 342
 Jean de Villiers seigneur d'Ézanville: 337
 Jean de Villiers seigneur de Domont: 198, 257, 258, 337
 Jean de Villiers sire de Domont: 331
 Jean des Fontaines: 448
 Jean du Chastelier: 373, 374, 376, 408, 476, 484
 Jean du Tremblay: 403
 Jean duc de Bedford régent: 416, 419, 431, 435, 438, 512
 Jean duc de Berry: 367, 380, 418, 427, 428, 482, 483, 489, 494, 498, 500, 503, 546
 Jean duc de Brabant: 103
 Jean duc de Normandie futur Jean II le Bon: 495
 Jean Falstaff: 438
 Jean Froissart: 50, 77
 Jean Fromont: 434
 Jean I Choisel: 444, 448, 449, 517, 519
 Jean I Choisel de chennevières: 518
 Jean I Choisel de Chennevières: 127, 262, 418, 464, 518
 Jean I comte de Beaumont-sur-Oise: 451
 Jean I de Beaumont-en-Gâtinais: 451
 Jean I de Beaumont-sur-Oise: 232, 234
 Jean I de Châtillon: 465
 Jean I de Châtillon-Porcien: 239
 Jean I de Chennevières: 247, 248, 263, 343, 443, 454, 455, 475
 Jean I de Heilly: 473
 Jean I de Montmorency: 239, 408
 Jean I de Montmorency-Saint-Denis: 235
 Jean I de Montmorency-Saint-Leu: 464
 Jean I de Pacy: 520
 Jean I de Villiers: 334
 Jean I du Fresnoy: 189, 194, 275
 Jean I le Bouteiller de Senlis: 408
 Jean I vicomte de Melun: 478
 Jean I^{er} Choisel: 302
 Jean I^{er} de Beaumont-Gâtinais: 228, 231, 233
 Jean I^{er} de Châtillon: 410, 412, 417, 464, 465, 475, 479, 482, 490, 551, 553, 576
 Jean I^{er} de Châtillon-Porcien: 475, 481
 Jean I^{er} de Clermont-Nesle seigneur d'Offemont: 475
 Jean I^{er} de Fresnoy: 189
 Jean I^{er} de Melun: 412
 Jean I^{er} de Melun comte de Tancarville: 124
 Jean I^{er} de Melun seigneur de La Borde: 542
 Jean I^{er} de Nantouillet: 476
 Jean I^{er} de Nesle: 231
 Jean I^{er} de Trie: 225, 229, 234
 Jean I^{er} duc de Berry: 390
 Jean I^{er} le Bouteiller de Senlis: 405
 Jean I^{er} le Bouteiller de Senlis seigneur de Chantilly: 474
 Jean II Choisel: 450
 Jean II de Beaumont-Luzarches: 239, 552
 Jean II de Châtillon: 356, 475, 551, 552

Jean II de Chennevières: 248, 263, 343, 357, 457, 464, 518
 Jean II de Fresnoy: 189, 335
 Jean II de Heilly: 473
 Jean II de Melun comte de Tancarville: 304
 Jean II de Montfort: 397
 Jean II de Montmorency: 125, 263, 312, 340, 347, 348, 422, 432, 433, 434, 435, 438, 506, 510, 580, 582
 Jean II de Montmorency-Beaussault: 465, 475
 Jean II de Nantouillet: 551
 Jean II de Rieux: 498
 Jean II de Saint-Clair dit Bruneau: 371
 Jean II de Trie comte de Dammartin: 233, 408, 473, 477, 482, 534, 536
 Jean II de Villiers sire de Domont: 187, 188, 189, 190, 197, 289, 334, 335
 Jean II du Fresnoy: 275, 321, 322, 357
 Jean II le Bon: 51, 57, 124, 209, 369, 371, 372, 413, 439, 441, 455, 462, 464, 467, 469, 471, 475, 477, 479, 481, 483, 490, 495
 Jean II vicomte de Melun: 491
 Jean III Choisel: 302, 374, 375, 401, 403, 451, 452, 453, 520, 523
 Jean III de Trie sénéchal de Toulouse et d'Albigois: 413
 Jean III de Villiers sire de Domont: 187, 188, 189, 190, 191, 194, 195, 198, 254, 255, 274, 275, 322, 335, 336, 337, 528
 Jean IV Choisel: 249, 250, 302, 375, 454, 456, 520
 Jean IV de Melun: 507
 Jean IV de Trie comte de Dammartin: 475
 Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam: 126, 185, 192, 198, 245, 275, 284, 293, 295, 305, 313, 317, 320, 326, 338, 339, 346, 370, 372, 384, 388, 390, 417, 419, 425, 426, 427, 431, 433, 434, 435, 437, 469, 477, 496, 505, 511, 512, 532, 545, 552, 582
 Jean Le Bouteiller de Senlis: 204, 239, 261, 398
 Jean Le Fruiter: 343
 Jean le Gallois d'Aunay: 57
 Jean Le Gallois d'Aunay: 16, 251, 252, 328, 370, 372, 431, 477
 Jean Le Gallois d'Aunay: 261
 Jean le Thyais: 400
 Jean le Veneur: 373, 452, 460
 Jean Malet: 260
 Jean Maupoint: 74
 Jean Romain (maître): 247
 Jean Sans peur duc de Bourgogne: 429
 Jean Sans Peur duc de Bourgogne: 390, 415, 419, 426, 428, 429, 431, 432, 434, 497, 498, 500, 504, 506
 Jean seigneur de Sempy: 424
 Jean vicomte de Melun: 369, 410
 Jean vicomte de Tremblay: 398
 Jeanne Braque: 348
 Jeanne Choiselle: 246, 249, 250, 262, 263, 304, 350, 383, 444, 456, 457, 458
 Jeanne d'Arc: 392, 417, 433, 503, 509, 510
 Jeanne d'Aunay: 204, 261, 474
 Jeanne d'Eaubonne: 263, 343
 Jeanne d'Évreux: 411
 Jeanne de Bellengues: 259, 531, 538, 541, 556, 557, 560, 561, 562, 563, 570
 Jeanne de Bourbon: 464
 Jeanne de Bourgogne: 209, 408
 Jeanne de Chambly: 488
 Jeanne de Chantilly: 456
 Jeanne de Châtillon: 186, 338, 356, 405, 477, 551
 Jeanne de Clermont-Nesle: 552

Jeanne de Coucy: 418
 Jeanne de Dormans: 261
 Jeanne de Fosseux: 432
 Jeanne de France fille de Louis X: 488
 Jeanne de Garlande: 227, 228, 230, 451, 536
 Jeanne de Guines: 261, 412, 418
 Jeanne de Heilly: 235, 238
 Jeanne de Laval: 233
 Jeanne de Lorris: 418, 455, 457, 459
 Jeanne de Montmorency: 474
 Jeanne de Navarre: 409, 412, 467
 Jeanne de Paillart dame de Pacy: 261, 328
 Jeanne de Précý: 454
 Jeanne de Puisieux: 198
 Jeanne de Rougemont: 265
 Jeanne de Sancerre: 475, 482
 Jeanne de Soicourt: 260
 Jeanne de Trie: 238
 Jeanne de Villiers: 187, 189, 190, 191, 195, 198, 255, 335, 528, 555
 Jeanne du Fresnoy: 343
 Jeanne La Bouteillère de Senlis: 203, 231, 235, 456, 474
 Jeanne la Thyaise: 249, 262, 418, 455, 464
 Jeanne la Vicomtesse: 249
 Jeanne Paillart: 476
 Jehan de Soisy: 345
 Jehan de Vaux: 311
 Jehan de Villiers fils de Robert: 191
 Jehan Fortier (maître): 247
 Jehan IV de Villiers seigneur de L'Isle-Adam: 337
 Jehan Luillier avocat en Parlement: 434
 Jehan Mallet: 259
 Jehannot de Saint-Denis: 398
 Josbert Choisel: 301, 302, 445, 446, 447, 449, 515
 Juilly (seigneurs de): 244

- L -

L'Étendard (seigneurs de): 398
 l'Isle-Adam (seigneurs de): 80
 La Hire: 502, 509
 La Roche-Guyon (seigneurs de): 209
 Lagonesse (seigneurs de): 398
 Lancelin de Beauvais: 215
 Lancelot Choisel de Chennevières: 37, 418, 457, 459, 518, 520
 Lancelot de Fresnoy: 189
 Lancelot de Saint Mard: 37
 Lancelot de Saint-Mard: 410
 Le Bègue de Villaines: 430, 478
 Le petit Besgue de Fayel: 502
 Léonore de Villiers: 190, 254
 Lorris (seigneurs de): 240
 Louis Beaumont-en-Gâtinais: 249
 Louis comte d'Étampes: 412, 413
 Louis d'Estouteville: 465
 Louis d'Évreux: 209, 407, 409, 410, 415, 439, 453
 Louis d'Évreux comte d'Étampes: 423
 Louis d'Évreux-Navarre: 373
 Louis d'Offémont: 508
 Louis d'Orléans: 264, 265, 388, 389, 390, 416, 418, 419, 420, 429, 468, 478, 494, 496, 502, 512
 Louis de Beaumont-en-Gâtinais: 250, 456
 Louis de Chambly: 355, 380, 427, 428, 489
 Louis de Châtillon, comte de Blois: 227
 Louis de Luxembourg évêque de Thérouanne: 433, 436
 Louis de Male: 479

Louis de Male comte de Flandre: 387, 423
 Louis de Montmorency-Beaussault: 506
 Louis de Nesle: 436, 507
 Louis de Pacy: 327, 476
 Louis de Sancerre: 45
 Louis de Soicourt: 261, 501, 512, 543
 Louis de Trie: 438
 Louis duc de Bourbon: 481
 Louis I^{er} d'Orléans: 368
 Louis I^{er} duc d'Anjou: 368, 371, 482, 546
 Louis II d'Anjou: 209, 538
 Louis II de Bourbon duc de Bourbon: 389
 Louis II de Clermont: 50
 Louis roi de Navarre futur Louis X le Hutin: 408
 Louis VI: 38, 218, 219, 221
 Louis VII: 205, 207, 208, 211, 217, 222, 224, 227, 445, 535
 Louis VIII: 229, 236
 Louis X le Hutin: 285, 392, 408, 467, 487, 488
 Luzarches (seigneurs de): 239
 Lyenor du Chastelle: 476

- M -

Macé Héron: 494
 Mahaut d'Artois: 209
 Mahaut d'Aunay: 16, 203, 223, 234
 Mahaut de Clermont: 225
 Mahaut de Trie: 473
 Mahi de Saint-Denis: 398
 Mahieu de Villiers: 188, 190, 191, 198, 254, 258, 335, 337
 Manassès II évêque de Meaux: 214
 Manfred: 395
 Maréchal de Levis: 79
 Marguerite d'Artois: 209, 423
 Marguerite d'Aunay: 186, 191, 192, 198, 247, 337, 345
 Marguerite d'Orgemont: 348, 422
 Marguerite de Beaumont-en-Gâtinais: 397, 406
 Marguerite de Billy: 198
 Marguerite de Bourgogne: 209
 Marguerite de Clermont: 221, 225, 265
 Marguerite de Coucy: 508
 Marguerite de Cugnières: 420
 Marguerite de Flandre: 423, 479
 Marguerite de France: 103, 528
 Marguerite de Fresnoy: 344
 Marguerite de Gascourt: 344
 Marguerite de Gisors: 229, 230
 Marguerite de l'Isle-Adam: 233
 Marguerite de Lorris: 186, 192, 198, 264
 Marguerite de Mello: 233
 Marguerite de Milly: 373, 450
 Marguerite de Montmorency: 16, 465
 Marguerite de Pacy: 265, 418, 477
 Marguerite de Provence: 208, 227, 362
 Marguerite de Roucy: 214
 Marguerite de Villiers: 190, 191, 192, 195, 255
 Marguerite II de Villiers (femme de Jean Baudry): 191
 Marie d'Anjou: 209
 Marie de Châtillon: 185, 219, 228, 230, 474, 533
 Marie de France: 535
 Marie de l'Isle-Adam: 185, 186, 187
 Marie de Montmorency: 551
 Marie de Nesle: 416
 Marie de Pacy: 327
 Marie de Paillart dame d'Orgemont: 476

Marie de Paillart dame d'Orgemont: 261, 422, 431
 Marie de Sermoises: 420, 438
 Marie de Soicourt: 260
 Marie la Bouteillère de Senlis: 235
 Marie Mauvoisin: 233, 534
 Marsilie de Montmorency: 230, 350, 477, 527
 Martin de Mauregard: 398
 Mathieu de Beaumont-sur-Oise: 535
 Mathieu de Chaumontel: 464
 Mathieu de Fresnoy: 189, 191, 336, 337, 355, 356, 357
 Mathieu de Marly: 403
 Mathieu de Montmorency: 310, 344
 Mathieu de Montmorency seigneur de Maffliers: 310
 Mathieu de Montmorency-Auvraymesnil: 464
 Mathieu de Trie: 350, 353, 357, 371, 372, 374, 376, 469, 484, 487, 489, 527, 530
 Mathieu de Trie seigneur de Mouchy réformateur: 369, 370, 372, 413, 477
 Mathieu de Trie seigneur de Trie et de Mouchy (Comte de Dammartin): 230
 Mathieu de Trie seigneur de Vaumain maréchal: 384, 410, 411, 468, 469, 484, 487
 Mathieu de Villebéon: 400
 Mathieu de Villiers-le-Bel: 399
 Mathieu du Fresnoy: 191
 Mathieu I de Beaumont: 217, 218
 Mathieu I de Marly: 225, 534
 Mathieu I de Montmorency: 474
 Mathieu I de Montmorency-Auvraymesnil: 260, 347, 464
 Mathieu I de Trie: 233, 234
 Mathieu I de Trie comte de Dammartin: 230, 233, 477, 528, 530, 534, 571
 Mathieu I de Trie seigneur de Fontenay: 408, 410, 487
 Mathieu I Le Bel: 195
 Mathieu I^{er} de Beaumont: 265
 Mathieu I^{er} de Montmorency-Auvraymesnil: 464, 465
 Mathieu II de Beaumont: 217, 225
 Mathieu II de Montmorency: 219, 230, 231, 233, 234, 347, 467, 469, 534
 Mathieu II de Montmorency-Auvraymesnil: 347
 Mathieu II de Trie: 529
 Mathieu III de Beaumont: 217, 218, 219, 220, 231, 234, 236, 534
 Mathieu III de Montmorency: 310, 528
 Mathieu IV de Montmorency: 408, 452, 464, 465, 468, 530
 Mathieu le Bel: 333
 Mathieu V de Montmorency: 203, 235, 239, 474
 Mathilde comtesse de Boulogne et de Dammartin: 230, 232, 236, 401
 Mathilde de Châteaudun: 218
 Mathilde de Clermont: 218
 Mathilde de Garlande: 225, 534
 Mathilde de Gisors: 216
 Mathilde Le Riche: 216
 Maurice de Ruilly: 337, 429, 430, 459, 518
 Mauvoisin (seigneurs de): 116, 183, 217, 221, 222, 223, 224, 231, 233, 235, 238, 412, 554, 579
 Mello (seigneurs de): 233, 235, 238, 327
 Melun (seigneurs de): 507
 Michel Marchant bailli du seigneur de Montmorency: 434
 Michel Pintoin (Religieux de Saint-Denis): 55, 77, 478, 480, 498, 501
 Miles de Dormans: 431
 Miles de Lions: 434
 Miles de Maisi: 403

Miles de Noyers: 484
Milet Baillet: 494
Milly (seigneurs de): 398
Montfort (comtes de): 398
Montfort (seigneurs de): 183
Montmorency (seigneurs de): 34, 62, 74, 79, 80, 81, 96, 125, 195, 212, 216, 219, 233, 234, 238, 239, 240, 241, 245, 263, 271, 274, 295, 306, 307, 310, 311, 312, 332, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 347, 351, 356, 363, 381, 392, 517, 518, 528, 529, 530, 535, 536, 543, 551, 552, 574, 582
Montmorency-Auvraymesnil (seigneurs de): 125, 346, 347, 348
Montmorency-Juilly (seigneurs de): 125
Montmorency-Laval (seigneurs de): 124, 232, 233, 240, 241, 332, 346, 348, 528, 552
Montmorency-Marly (seigneurs de): 125, 207, 217, 346, 534
Montmorency-Saint-Denis (seigneurs de): 125, 207, 217, 221, 224, 244
Montmorency-Saint-Leu: 233, 346, 465
Moreau de Dissy: 479

- N -

Nanteuil (seigneurs de): 40, 81, 214, 456, 536
Nicolas d'Orgemont: 430
Nicolas de Giresme: 509
Nicolas de Pacy: 444, 458, 460, 520
Nicolas de Tremblai: 398
Nivelon de Chavercy: 450

- O -

Ogier de Nantouillet: 367, 371, 380, 416, 418, 477, 502, 540
Olivier de Clisson: 264
Olivier de la Marche: 21, 22, 545
Olivier le Veneur: 403
Olivier V de Clisson: 467
Orgemont (seigneurs d'): 332
Othon de Toucy: 402
Oudard de Chambly: 38, 39
Oudard de Mailly: 528
Oudin de Berron: 398
Oudinet de Roissy: 502

- P -

Pacy (seigneurs de): 95, 262, 419, 444, 454, 458, 459, 460, 552, 554, 555
Pacy-Châtillon (seigneur de): 246
Pacy-Choisel (seigneurs de): 554
Paillart (seigneurs de): 184
Perceval d'Aunoy: 37
Pernelle de Beaumont-en-Gâtinais: 249
Pernelle de Chaumont: 188, 189, 190, 197, 254, 335
Pernelle de Villiers: 185, 188, 190, 191, 198, 241, 245, 246, 254, 255, 257, 262, 311, 312, 346, 465
Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam: 251
Pernelle de Villiers-Domont: 258
Pernelle II de Villiers: 191
Perrette de Villiers: 191
Perrinet de Villiers: 464
Perronelle de Chaumont: 334
Perrot de Montreuil: 398
Philibert Paillart: 422, 431, 476

Philippa Britaud de Nangis: 406
Philippa de Beaumont-en-Gâtinais: 233
Philippa de Melun: 432
Philippa de Nangis: 233
Philippe Auguste: 17, 18, 22, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 217, 227, 229, 230, 232, 302, 392, 445, 446, 448, 449, 452, 466, 467, 469, 485, 486, 495, 507, 517, 550, 555
Philippe comte de Poitiers: 366, 371, 392, 408
Philippe d'Aunay: 246, 311, 474, 475
Philippe d'Eaubonne: 400
Philippe d'Évreux: 410, 411, 412, 414, 439, 488, 489
Philippe de Beaumont-Luzarches: 239, 241, 265, 552
Philippe de Belloy: 344
Philippe de Béthisy: 303
Philippe de Chambly: 238, 427
Philippe de Duisy: 372, 476
Philippe de Fleurigny: 252
Philippe de Garges: 344
Philippe de Hurepel: 230
Philippe de la Gonesse: 398, 399
Philippe de Lorris clerc: 403
Philippe de Melun: 412
Philippe de Melun seigneur de la Borde: 507
Philippe de Montmorency: 343, 344, 347, 434, 435
Philippe de Montreuil: 398
Philippe de Navarre: 413
Philippe de Pacy: 382
Philippe de Poitiers: 261, 431
Philippe de Précy: 454
Philippe de Rouvre duc de Bourgogne: 421, 422
Philippe de Théry-en-Vexin: 191, 258
Philippe de Trie: 258, 353, 408
Philippe de Villiers: 41
Philippe de Villiers de l'Isle-Adam: 16, 126, 188, 564, 565
Philippe de Villiers seigneur d'Ermenonville: 41, 186, 192, 195, 198, 264, 298, 357, 540, 552
Philippe de Villiers-le-Bel: 186, 191, 192, 198, 322, 336, 337, 345, 356, 357, 470, 551
Philippe duc de Bourgogne dit Monseigneur: 421
Philippe Hurepel: 236
Philippe I d'Aunay: 203, 234
Philippe I de Nanteuil: 214
Philippe II d'Aunay: 416, 427, 428, 475, 479, 483, 489, 497
Philippe II de Montfort: 395, 397, 405
Philippe II de Trie: 477
Philippe II le Gallois d'Aunay: 246
Philippe II Le Gallois d'Aunay: 311, 367
Philippe III d'Évreux-Navarre: 208, 367, 371, 372, 409
Philippe III Le Gallois d'Aunay: 16, 203
Philippe III le Hardi roi de France: 390, 392, 393, 394, 405, 410, 462, 473, 485
Philippe IV: 469
Philippe IV le Bel: 25, 28, 29, 33, 59, 79, 95, 117, 118, 119, 127, 236, 285, 362, 368, 373, 374, 375, 376, 381, 393, 394, 405, 406, 407, 408, 452, 453, 462, 467, 468, 469, 473, 474, 475, 477, 485, 486, 487
Philippe le Bon: 504
Philippe le Bon duc de Bourgogne: 388, 416, 417, 419, 426, 435, 437, 479, 501, 507, 511
Philippe le Hardi duc de Bourgogne: 368, 386, 387, 388, 389, 390, 416, 417, 418, 421, 422, 423, 425, 426, 431, 458, 502
Philippe le Hardi Duc de Bourgogne: 419
Philippe V le Long: 285, 369, 374, 467, 468, 469, 475, 484, 487

Philippe V Le Long: 369
 Philippe VI: 29, 103, 118, 208, 209, 211, 212, 369, 371, 372, 374, 375, 376, 384, 407, 408, 410, 412, 414, 441, 462, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 477, 484, 487, 488, 517
 Philippot de Brétigny: 398
 Philippot de Juilly: 500
 Philippot de Milly: 398
 Pierre Borre de Chennevières: 447
 Pierre Choisel: 32
 Pierre Choisel seigneur de Bouillancy: 447
 Pierre comte de Dammartin: 214
 Pierre d'Alençon: 408, 439
 Pierre d'Aspremont: 450
 Pierre d'Aumont: 481, 494, 495, 496, 497, 498, 502
 Pierre d'Aunay: 401, 470, 471, 474
 Pierre d'Étampes: 398
 Pierre d'Évreux-Navarre: 371
 Pierre d'Orgemont: 387
 Pierre de Beaumont-en-Gâtinais: 397, 406
 Pierre de Chambly: 465
 Pierre de Chaumont: 506
 Pierre de Chennevières: 260, 401, 403, 410, 447, 518
 Pierre de Cugnières: 412, 420, 484
 Pierre de Dammartin: 214, 215
 Pierre de Fontenay: 429
 Pierre de Garençières: 412
 Pierre de Gisors: 414
 Pierre de Gonesse: 445
 Pierre de Heilly: 412
 Pierre de Hérivaux: 337
 Pierre de la Broce: 393
 Pierre de Luxembourg: 436
 Pierre de Lys: 40
 Pierre de Machau: 303
 Pierre de Mailly: 400
 Pierre de Milly: 397
 Pierre de Navarre comte de Mortain: 389, 414, 494
 Pierre de Pacy commandeur de Saint-Etienne de Raneville: 565
 Pierre de Pacy dit le Bègue: 477
 Pierre de Poissy: 257, 258
 Pierre de Saint-Clair: 337, 469, 551
 Pierre de Sermoises: 350, 351, 352, 356, 420
 Pierre de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel: 261, 417, 419, 435, 438, 501
 Pierre de Verberie: 450, 516
 Pierre de Villaines: 505
 Pierre de Villers-Saint-Paul: 98
 Pierre de Villiers dit Mauclerc: 191, 192, 255, 337
 Pierre de Villiers seigneur d'Ézanville: 337
 Pierre de Villiers-Saint-Paul: 274, 320
 Pierre des Essarts: 498
 Pierre des Garges: 17, 344, 399
 Pierre I d'Aunay: 223, 261
 Pierre I de Villiers: 189, 195, 198, 334
 Pierre I^{er} Choisel: 301, 302, 375, 445, 446, 449, 515, 519, 569
 Pierre I^{er} Choisel de Chennevières: 447, 448, 517, 530
 Pierre I^{er} d'Alençon: 405
 Pierre I^{er} d'Orgemont: 34, 351, 368, 370, 374, 376, 421, 422, 423
 Pierre II Choisel: 302, 373, 375, 445, 449, 450, 451, 519, 520
 Pierre II Choisel de chennevières: 452
 Pierre II Choisel de Chennevières: 451, 453, 517, 530
 Pierre II d'Aumont: 551

Pierre II d'Orgemont: 351, 497
 Pierre II de Villiers: 189, 198
 Pierre III Choisel: 302, 401, 454, 456, 520
 Pierre III Choisel de Chennevières: 376, 451, 454, 475
 Pierre III d'Aumont: 551
 Pierre III de Pacy: 456
 Pierre III de Villiers: 187, 189, 195, 198, 275, 334
 Pierre IV Choisel: 262
 Pierre IV de Pacy: 246, 249, 262, 277, 350, 383, 454, 456, 458, 520
 Pierre IV de Villiers: 126, 185, 186, 190, 191, 192, 372, 410
 Pierre IV de Villiers de l'Isle-Adam: 126, 185, 186, 190, 191, 192, 198, 239, 245, 275, 338, 345, 357, 370, 372, 386, 388, 423, 424, 426, 465, 469, 470, 471, 474, 476, 478, 479, 480, 496, 551, 552, 555, 573
 Pierre V de Chambly: 38, 39, 238, 394, 404, 405, 473
 Pierre V de Pacy: 416, 418, 457, 459, 518
 Pierre V de Villiers de l'Isle-Adam: 185, 186, 192, 245, 338, 356, 426, 477, 552
 Pierre VI de Chambly: 238, 405
 Pierre VII de Chambly: 235, 238
 Pierre XII de Chambly dit GrisMouton: 465
 Pipernel de Saint-Clair: 367, 371, 388, 415, 470, 471, 496
 Poton de Xaintrailles: 507
 Poton de Xantrailles: 502

- R -

Raimond Béranger de Provence: 227
 Raoul Choisel: 445, 515
 Raoul Choisel de Chennevières: 418, 443, 457, 458, 460, 476, 517, 565
 Raoul d'Auquetonville: 494
 Raoul d'Ermenonville: 450
 Raoul de Chennevières chanoine d'Orléans: 403
 Raoul de Clermont: 516
 Raoul de Clermont seigneur de Paillart: 489
 Raoul de Clermont sire de Tartigny: 489
 Raoul de Fayel: 399
 Raoul de Fontaines: 446, 447, 448, 515
 Raoul de Garges: 344
 Raoul de Groslay: 399
 Raoul de Mery: 418, 423
 Raoul de Presles: 404
 Raoul de Vermandois: 29
 Raoul I d'Ermenonville: 450
 Raoul I de Vermandois: 220
 Raoul I le Bouteiller seigneur de Luzarches: 349
 Raoul I^{er} d'Ermenonville: 373
 Raoul I^{er} de Clermont: 227, 527, 536
 Raoul I^{er} le Bouteiller de Senlis: 265
 Raoul II de Clermont: 218, 488, 528
 Raoul II de Clermont seigneur d'Ailly: 231
 Raoul II Le Bouteiller de Senlis: 233
 Raoul III de Clermont-Nesle: 395, 467
 Raoul III de Nesle: 218, 219, 227, 534
 Raoul III Le Bel: 195
 Raoul III Le Bouteiller de Senlis: 264, 455
 Raoul IV Mauvoisin: 223, 533, 534
 Raoul Le Queueux: 445
 Raoul V de Gaucourt: 418, 430, 505, 551
 Raoul VI de Gaucourt: 508, 509, 511, 551, 555
 Raymond Raguier: 493
 Regnaulde Choisel de Chennevières: 191, 210, 241, 263, 343, 344, 345, 459
 Regnault Choisel de Chennevières: 260, 464

Regnault d'Ognon: 350
 Regnault de Pacy: 555
 Regnaut de Douy: 353, 500
 Regnaut de Trie fils du seigneur de Mareuil: 192, 257, 259
 Regnaut des Garges: 345
 Renaud Cognet: 402
 Renaud d'Acy: 262
 Renaud d'Ognon: 313
 Renaud de Clermont-Nesle: 527
 Renaud de Dammartin: 401
 Renaud de Gonesse: 445
 Renaud de Louvres: 403, 404
 Renaud de Mello: 218, 231
 Renaud de Nantouillet: 380
 Renaud de Pacy: 431, 476, 477, 551, 555
 Renaud de Pacy seigneur du Pacy et de Nanteuil: 416
 Renaud de Trie: 527
 Renaud de Trie fils du seigneur de Mareuil: 422
 Renaud de Trie réformateur: 489
 Renaud de Trie seigneur de Sérifontaine amiral: 316, 367, 390, 420, 468, 469, 470, 471, 556, 562, 571
 Renaud de Trie seigneur de Sérifontaine dit Lohier: 414
 Renaud I de Bar-le-Duc: 214
 Renaud I de Dammartin: 218, 219, 229, 533, 534
 Renaud I de Trie (seigneur du Plessis-Billebaud): 38, 39
 Renaud I de Trie comte de Dammartin: 38, 39, 233, 530
 Renaud II de Clermont (comte): 38
 Renaud II de Clermont-en-Beauvaisis: 214, 217, 219, 220, 221, 225, 231, 265, 535, 536
 Renaud II de Mello: 233
 Renaud II de Nantouillet: 370, 372
 Renaud II de Trie: 235, 238, 474, 475, 477
 Renaud II de Trie seigneur de Mouchy et du Plessis maréchal: 414
 Renaud III de Clermont-Nesle: 404, 469
 Renaud III de Nantouillet: 368, 476
 Renaud III de Trie dit Billebault: 414
 Renaud IV de Trie: 370, 475
 Renaud IV de Trie (seigneur de Mouchy-le-Châtel): 97, 230, 280, 281, 283, 285, 286, 287, 288, 293, 294, 295, 296, 297, 307, 309, 314, 320, 327, 330, 353, 367, 369, 410, 411, 413, 414, 500
 Renaud IV de Trie seigneur de Mareuil: 367, 411
 Renaud IV de Trie seigneur de Mouchy: 34
 Renaud IV de Trie seigneur de Mouchy-le-Châtel: 34
 Renaud V de Trie seigneur de Mouchy: 382, 416, 435
 Renaud V sire de Mareuil: 367
 Renaud-Geoffroy de Clermont-Nesle: 527
 Renaut de Béthisy: 398
 Rence du Mesnil-Madame-Rance: 223
 Richard de Saint-Denis: 398
 Richard I de Montmorency: 216
 Richard II roi d'Angleterre: 424
 Richilde de Clermont: 214, 215
 Roberge Choisel de Chennevières: 459
 Robert (comte de Clermont, fils de Saint Louis): 40
 Robert Choisel de Chennevières: 464
 Robert comte de Dreux: 220
 Robert de Briançon: 398, 399
 Robert de Châtillon: 260, 327, 494, 499, 500, 504
 Robert de Chaumont-en-Vexin: 398
 Robert de Chennevières: 248, 249, 518
 Robert de Clermont: 488
 Robert de Clermont sénéchal de Toulouse: 427
 Robert de Giresmes: 508
 Robert de Lorris: 186, 239, 258, 264, 455, 474, 489, 512

Robert de Lusarches: 398
 Robert de Marines: 412, 414
 Robert de Melun: 412
 Robert de Saint-Clair: 400, 465, 551
 Robert de Villiers: 191, 198, 337
 Robert I^{er} d'Artois: 400
 Robert I^{er} de Dreux: 222, 224
 Robert II d'Artois: 382, 383, 393, 394, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 406, 453, 487
 Robert II de Beaumont-le-Roger: 220
 Robert II de Bourgogne: 208
 Robert II duc de Bourgogne: 408
 Robert II Mauvoisin: 222, 223, 224, 536
 Robert III de Beaumont-le-Roger: 220
 Robert III Mauvoisin: 222, 223, 224, 533, 534
 Robert IV de Dreux: 412
 Robert IV Mauvoisin: 224, 533
 Robert le Gallois d'Aunay: 42, 50, 127, 186, 198, 247, 249, 261, 262, 304, 322, 368, 384, 387, 389, 400, 416, 418, 423, 424, 425, 430, 443, 455, 460, 464, 470, 475, 491, 494, 497, 498, 499, 513, 518, 574
 Robert Le Gallois d'Aunay: 471
 Robert le Thyais: 400
 Robert VI d'Estouteville: 465
 Roberte d'Aunay: 401, 402
 Robin de Beaumont: 398
 Robin de Béthisy: 398
 Robin de Meulent: 398
 Robinet de Versailles: 508
 Roche-Guyon: 166, 192, 195, 198, 204
 Roche-Guyon (seigneurs de): 80, 98, 209, 240, 241, 242, 280, 281, 335, 357, 506, 531, 582
 Roger Fromond: 401

- S -

Saint Clair (seigneurs de): 40
 Saint Louis: 30, 40, 71, 94, 102, 103, 104, 114, 116, 117, 119, 121, 208, 227, 230, 322, 362, 365, 373, 375, 380, 381, 382, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 400, 404, 405, 406, 408, 441, 442, 451, 467, 471, 473, 485, 488, 495, 528, 529, 550, 569
 Saint-Clair (seigneurs de): 183
 Sanglier: 494
 seigneurs de Melun-Versailles: 40
 Sérifontaine (seigneurs de): 126, 263, 371, 438, 527, 538, 539, 571
 Sigismond empereur: 503
 Simon Choisel: 446, 515, 516
 Simon de Chevreuse: 400
 Simon de la Roche: 479
 Simon de Mauregard: 403
 Simon de Melun: 395, 404, 527
 Simon de Montfort: 397
 Simon de Montfort comte de Leicester: 397
 Simon de Paris: 398
 Simon des Fossés: 450
 Simon II de Clermont-Nesle: 394
 Simon IV de Montfort: 220
 Simon l'Étendard: 398
 Soissons-Nesles (seigneurs de): 218
 Symon Choisel: 445
 Symon de Chevreuse: 398

- T -

Talbot: 436

Thibaud d'Eaubonne: 454
 Thibaud de Messy: 399
 Thibaud de Soisy: 345
 Thibaud Payen de Gisors: 216
 Thibaut d'Aunay chanoine de Thérrouanne: 401, 402, 403
 Thibaut d'Aunay chevalier terrier: 404
 Thibaut d'Eaubonne: 263, 343, 518
 Thibaut de Beaumont: 373
 Thibaut de Beaumont-en-Gâtinais: 231, 265, 450
 Thibaut de Beaumont-sur-Oise: 564
 Thibaut de Briançon: 398
 Thibaut de Fay: 501
 Thibaut de Leurmaisons: 398
 Thibaut de Mauregard: 403
 Thibaut de Soisy: 345
 Thibaut de Trie: 527
 Thierry de Messy: 398
 Thierry de Montmorency: 216
 Thomas de Bruyères: 398
 Thomas de la Mothe: 262
 Thomas seigneur du Ploiron: 434
 Trie: 534
 Trie (seigneurs de): 40, 166, 183, 229, 233, 234, 235, 238, 242, 258, 259, 263, 280, 290, 300, 327, 332, 392, 473, 487
 Tristan de Chambly: 418, 465
 Tristan de Gaucourt: 502

- V -

Valois (comtes de): 236

Vermandois (comtes de): 217, 219, 220
 Verneuil-en-Halatte (seigneurs de): 40, 304
 Vicomte de Meaux: 80
 Vicomte de Melun: 79, 80, 124, 483, 528
 vidame de Chalons: 262
 Vidame de Chartres: 79, 81
 Villers-Saint-Paul (seigneurs de): 392
 Villiers de l'Isle-Adam (seigneurs de): 40, 125, 126, 180, 185, 186, 198, 202, 239, 240, 245, 264, 353, 375, 392, 419, 512, 555, 565, 574, 575, 581
 Villiers sous Saint Leu (seigneurs de): 40
 Villiers-Ermenonville (seigneurs de): 264
 Villiers-le-Bel (seigneurs de): 40, 125, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 194, 195, 202, 204, 238, 240, 247, 261, 263, 274, 275, 322, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 339, 343, 344, 345, 355, 356, 357, 444, 512, 518, 573
 Vincent de Tremblai: 398

- W -

Waleran de Saint-Pol: 503

- Y -

Yolande de Dreux: 233
 Yon de Garencières: 412
 Yvain le chevalier au lion: 49
 Yves le Bel: 195

INDEX DES NOMS DE LIEUX

- A -

Abbaye d'Hérivaux: 567
 Abbaye de Chaalis: 306, 449, 451
 Abbaye de Gomerfontaine: 574
 Abbaye de Maubuisson: 306
 Abbaye de Royaumont: 306
 Abbaye de Saint-Denis: 189, 191, 195, 197, 198, 249, 323, 333, 335, 337, 338, 348, 349, 354, 480, 496, 504, 518, 567, 574
 Abbaye du Val: 323
 Abbaye Notre-Dame du Val: 574
 Adam Choisel de Chennevières: 517
 Amiens: 78, 79, 324, 343, 473
 Anet: 90
 Angleterre: 33, 57, 58, 77, 101, 108, 118, 221, 378, 388, 390, 416, 420, 429, 483, 503, 505, 512
 Angoumois: 469
 Anjou: 78, 79, 108, 365, 381, 402, 531, 538, 549
 Aragon: 415
 Araines: 508
 Armainvilliers: 83
 Arnouville: 75
 Arras: 83, 88, 401, 403, 419, 431, 432, 473, 503, 510, 511, 512, 514, 529, 581
 Artois: 487
 Attainville: 75, 258
 Attichy: 34, 97, 351, 436
 Aulnay: 51, 75, 533
 Aunay (seigneurs de): 183
 Aunette: 315
 Auvergne: 487
 Auxerre: 373, 451, 500
 Azincourt: 54, 57, 260, 261, 426, 431, 501, 505, 506, 512, 513, 514

- B -

Baillet: 75
 Bailleul: 342
 Banthelu: 81, 216
 Barbéry: 40, 302, 449, 450, 519
 Batesté: 342
 Beauce: 77, 78, 81, 83, 85, 88, 324
 Beaugency: 509
 Beaumont-le-Roger: 203
 Beaumont-sur-Oise: 81, 88, 112, 203, 281, 312, 431
 Beauvais: 79, 88, 108, 126, 131, 312, 545
 Beauvaisis: 78, 80, 81, 83, 84, 85, 105, 118, 120, 217, 219, 285, 324, 441, 487, 495, 516
 Belle-Église: 434
 Belloy: 75, 121, 343, 344, 345, 444, 554, 578
 Bénévent: 395
 Bercy les Paris: 255
 Bercy-les-Paris: 255
 Berron: 40
 Berry: 438
 Bertrandfosse: 344
 Bethemont: 310, 347
 Béthisy: 40, 91, 110, 112
 Beuvronne: 82, 85
 Biberonne: 82, 85

Bicêtre: 428
 Bobigny: 75
 Bonneuil: 75
 Borrest: 302, 449, 517
 Bouffémont: 75
 Boulogne-sur-Mer: 402
 Bouqueval: 75, 346, 348
 Bourgogne: 25, 41, 45, 52, 58, 78, 180, 300, 301, 365, 376, 421, 422, 486, 549
 Brasseuse: 277, 346, 350, 351, 352, 420, 421, 505
 Breval: 90
 Brie: 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 90, 324, 434, 476, 532, 535
 Brie Française: 80
 Brye-sur-Marne: 260, 500

- C -

Calais: 423
 Castille: 415
 Caux: 94, 324, 328
 Cergy: 287
 Chambly: 4, 38, 42, 81, 204, 344, 427, 489, 540, 559, 560, 575
 Champagne: 77, 78, 79, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 105, 126, 180, 181, 184, 211, 217, 292, 324, 413, 467, 486, 529, 532, 533, 535, 553
 Champlâtreux: 191, 245, 256, 335, 337, 338
 Chantilly: 28, 34, 79, 81, 83, 97, 127, 190, 203, 233, 234, 249, 259, 261, 262, 264, 271, 273, 274, 280, 281, 286, 298, 302, 303, 304, 308, 309, 314, 316, 318, 331, 332, 337, 342, 344, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 387, 408, 421, 422, 425, 426, 489, 518, 543, 555, 582
 Charmentray: 75
 Charny: 75
 Charolais: 78
 Chartres: 71, 78, 79, 81, 86, 383, 481, 482, 504, 535
 Château de Conflans: 417, 418
 château de la Motte: 281
 Château de la Motte: 265
 Château de Saint Cosme: 265
 Château de Vincennes: 419
 Château Saint Cosme: 265
 Château-Josselin: 50
 Châtenay: 75
 Châtillon-Gonesse: 75
 Châtillon-sur-Indre: 393
 Châtillon-sur-Seine: 44
 Chauffour-Sarcelles: 75
 Chaumont: 91, 110, 111, 112, 126, 188, 190, 198, 251, 254, 255, 257, 262, 293, 294, 335, 353
 Chaumontel: 258
 Chaumont-en-Bassigny: 259
 Chauny: 110, 111, 112
 Chaversy: 447
 Chennevières: 62, 75, 81, 127, 271, 274, 332, 343, 344, 353, 418, 457, 464, 517, 518, 519, 530
 Chennevières-en-Seine-et-Oise: 530
 Chennevières-les-Louvres: 127, 263, 343, 403, 443, 447, 449, 455, 464
 Chevreuse: 79, 83, 90, 91, 530

Choisy aux Bœufs: 75
 Claye: 75
 Clermont-en-Beauvaisis: 80, 97, 100, 110, 111, 183, 213, 217, 271, 285, 436, 501, 511, 543
 Cocherel: 415
 Collège Fortet: 298
 commanderie de Lagny le Sec: 565
 Compans: 75
 Compiègne: 77, 88, 102, 106, 116, 311, 427, 431, 479, 504, 506, 508, 527, 528, 531
 Comté d'Étampes: 81
 Comté de Beaumont: 78, 88, 110, 313
 Comté de Beaumont-sur-Oise: 79, 91, 97, 113
 Comté de Boulogne: 79
 Comté de Chaumont: 78, 511
 Comté de Clermont-en-Beauvaisis: 80, 110, 231
 Comté de Dammartin: 79, 81, 230, 300, 529
 Comté de Dreux: 78, 420, 580
 Comté de Gien: 78
 Comté de Meulan: 78, 79, 81
 Comté de Montfort: 78, 111, 113
 Comté de Senlis: 78
 Comté de Valois: 78
 Conflans: 310
 Constantinople: 395
 Corbeil: 83, 84, 90, 91, 112, 113, 260
 Courbert: 337
 Courrières: 435
 Crécy: 54, 57, 83, 103, 118, 477, 489, 490, 505, 513, 532, 533
 Crécy-en-Brie: 44, 464, 507, 553
 Creil: 40, 91, 97, 110, 111, 112, 417, 419, 430, 449, 477, 499, 500, 501
 Crépy-en-Valois: 88, 327, 458
 Croisilles: 435
 Crottoy: 507
 Cuignières: 420
 Cuisy: 306

- D -

Dammartin: 38, 75, 79, 90, 91, 110, 112, 186, 194, 213, 214, 216, 217, 219, 303, 350, 516, 535, 536
 Dammartin-en-Goële: 410
 Damville: 433
 Deuil: 344, 345
 Domont: 40, 75, 126, 185, 187, 188, 189, 191, 195, 196, 197, 198, 212, 254, 255, 274, 275, 289, 322, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 346, 435, 528, 566, 572, 573
 Douai: 435
 Dreux: 79, 81, 184, 214, 215, 222, 224, 235, 324, 528, 534
 Dreux de Beaumont-en-Gâtinais: 405
 Dreux IV de Mello: 223
 Duché d'Orléans: 78
 Dugny: 75, 345

- E -

Eaubonne: 263, 342, 343, 454, 455
 Écouen: 75, 126
 Épaubourg: 306
 Épiais: 75
 Epinay-Champlâtreux: 75
 Epte: 80, 81, 85, 87, 191, 310, 314, 316, 353, 367
 Ermenonville: 40, 83, 127, 192, 233, 249, 258, 264, 309, 373, 455, 540

Ève-sous-Dammartin: 350
 Évreux: 79, 101, 208, 209, 367, 369, 371, 411, 481
 Ézanville: 75, 126, 191, 254, 335, 464

- F -

Fay: 81, 353, 552
 Flandre: 425, 470
 Flay le Villiers: 306
 Fontaine: 447
 Fontaine Saint-Firmin: 446
 Fontainebleau: 83, 85, 88
 Fontenay-en-France: 75, 126, 263, 300, 410
 Fontenay-les-Louvres: 192
 Fosses: 75
 France: 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 37, 38, 39, 43, 48, 50, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 64, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 94, 103, 104, 105, 107, 108, 116, 180, 221, 246, 253, 254, 257, 303, 310, 332, 359, 362, 376, 385, 394, 397, 398, 402, 406, 407, 415, 416, 429, 434, 439, 441, 448, 461, 482, 485, 486, 488, 492, 510, 511, 513, 514, 525, 526, 527, 529, 531, 532, 538, 540, 544, 545, 548, 549, 556, 559, 566, 581
 Franconville: 292, 342
 Fresne Léguillon: 34
 Fresne-Léguillon: 287, 297, 317, 332
 Fresnoy-en-Thelle: 344

- G -

Gandelu: 262
 Garges: 75, 271, 337, 343, 344, 345, 464, 554
 Gâtinais: 78, 79, 80, 81, 83, 84, 324
 Gâtinais français: 80, 81, 83, 84
 Giencourt: 81
 Gisors: 80, 90, 94, 95, 110, 112, 213, 216, 294, 297, 315, 328, 353, 410, 512
 Goële: 75, 80, 81, 83
 Gomerfontaine: 93, 314, 571, 572
 Gonesse: 75, 90, 91, 127, 398, 400, 518
 Grand Gournay: 75
 Gressy: 75, 335
 Groslay: 344, 345
 Guyenne: 77, 78, 81, 94, 118, 505, 507

- H -

Halatte (forêt d'): 32, 40, 41, 92, 127, 246, 249, 263, 277, 301, 302, 304, 306, 373, 374, 375, 443, 446, 447, 449, 451, 453, 456, 457, 460, 519, 520, 523
 Helles: 294, 320
 Hénancourt: 315
 Henri V: 507
 Hérivaux: 258, 334, 336
 Heubecourt: 332
 Hurepoix: 78, 79, 82, 83, 84

- I -

Île-de-France: 18, 20, 24, 27, 28, 29, 30, 38, 40, 43, 44, 50, 61, 62, 63, 64, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 96, 97, 104, 107, 108, 110, 111, 112, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 155, 163, 177, 180, 184, 194, 199, 201, 202, 216, 217, 218, 220, 221, 227, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 259, 266, 267, 269,

270, 271, 275, 276, 284, 289, 300, 301, 302, 304, 308,
312, 319, 321, 323, 324, 325, 332, 333, 340, 358, 359,
374, 380, 392, 393, 396, 398, 399, 404, 405, 406, 409,
410, 411, 412, 420, 421, 423, 424, 427, 429, 430, 431,
432, 435, 440, 441, 442, 443, 451, 452, 453, 455, 461,
462, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 473, 478, 484,
485, 487, 488, 489, 491, 500, 501, 504, 505, 509, 510,
511, 512, 513, 514, 527, 528, 532, 533, 535, 536, 540,
542, 545, 547, 550, 553, 555, 556, 563, 564, 566, 569,
574, 575, 578, 580, 581, 582, 583, 671
Illiaroy: 280
Isle-Adam: 16, 198, 239, 295, 305, 321, 326, 331, 387,
425, 426, 431
Italie du sud: 395

- J -

Jagny: 75
Jérusalem: 395
Juilly: 75, 234, 536

- L -

La Borde-le-Vicomte: 507
La Ferté Alais: 85, 88
la Ferté-Milon: 110, 112
La Grange-Nivelon: 337
La Morlaye: 276
La Neuville-en-Hez: 436
La Roche Guyon: 90, 187, 190
La Roche-Guyon: 254, 255, 271
Lagny le Sec: 32, 445, 448
Lagny-sur-Marne: 348, 354
Laon: 79, 88, 131, 324
Laonnois: 78, 84, 441
Le Bourget: 75
Le Mesnil Amelot: 75
Le Mesnil Aubry: 75
Le Perreux: 464
Le Vivier-Aubervilliers: 75
Lévignen: 456
Limousin: 469
Louvres-en-Parisis: 75, 258, 263, 270, 274, 387, 400, 403
Luzarches: 81, 83, 90, 91, 126, 127, 218, 220, 239, 240,
264, 265, 281, 308, 408, 421, 464, 512, 580

- M -

Maffliers: 75, 260, 310, 311, 347, 348
Maine: 78
Maisons sur Seine: 276
Maisons-sur-Seine: 328
Mantes: 81, 90, 110, 111, 112, 328, 417, 418, 435
Marce-Aunoy: 50
Marche de France: 59, 80, 81, 104
Marche de Normandie: 81
Marche de Vermandois: 81
Marcoussis: 493
Marcouville: 81
Mareil en France: 75
Mareil-en-France: 192, 258, 410
Mareuil-en-France: 126, 350, 353
Marines: 450
Marly-la-ville: 75, 248
Marne: 75, 79, 80, 81, 82, 84, 220, 269, 310, 435, 465,
482, 499, 552, 553, 564, 576
Marquemont: 332

Meaux: 77, 78, 79, 80, 81, 86, 90, 91, 269, 328, 355, 412,
428, 434, 436, 471, 489, 507, 508
Melun: 81, 84, 85, 87, 88, 90, 110, 111, 112, 113, 116,
124, 125, 185, 340, 372, 507, 527, 531, 542, 551, 553
Méry sur Oise: 34
Méry-sur-Oise: 313
Messy: 75
Mitry: 75, 335
Moisselles: 75
Mons-en-Vimeu: 508
Montchauvet: 90
Montdidier: 110, 111, 112
Montepilloy: 302
Montépilloy: 264, 265, 420, 455, 496, 512, 582
Monterau: 507
Montfort-L'amaury: 90
Montgrésin: 447
Mont-l'Evêque: 302, 449
Montlhéry: 90, 91, 110, 111, 112, 113, 220
Montmélian: 34, 74, 249, 274, 278, 314, 331, 344, 348,
349, 350, 351, 353, 518
Montmorency: 197, 326, 331, 343, 344, 433, 434, 435
Montmorency (seigneurs de): 183
Montpellier: 415
Montpiquet: 306
Montsoul: 75, 347
Morangle: 343, 353
Morée: 26
Mouchy-le-Châtel: 97, 106, 261, 271, 281, 294, 309, 332
Moussy le Neuf: 34
Moussy-le-Neuf: 351
Mouy: 260, 426, 436, 511
Mouy-en-Beauvaisis: 80, 261, 426, 500, 501, 504, 508,
543

- N -

Nanteuil-le-Haudouin: 40, 302, 327
Neauphle-le-Château: 90
Nogent-le-Roi: 90
Normandie: 17, 48, 72, 73, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 86, 87,
109, 181, 220, 240, 250, 270, 328, 375, 412, 413, 415,
421, 423, 434, 464, 471, 487, 504, 512, 514, 528, 556,
562, 566
Notre Dame de Paris: 92, 311
Noyon: 79, 88, 534, 535, 564

- O -

Offémont: 436
Oise: 2, 41, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 93, 96, 97, 98,
125, 126, 127, 188, 218, 270, 281, 306, 310, 312, 313,
314, 316, 326, 338, 353, 362, 387, 425, 426, 427, 430,
447, 449, 495, 500, 510, 534, 564, 567, 580, 668
Orléans: 45, 58, 77, 78, 79, 85, 88, 94, 101, 148, 209,
269, 363, 365, 367, 368, 369, 371, 375, 377, 403, 418,
419, 430, 438, 458, 509, 510, 528, 549, 555, 580
Orville: 4, 16, 42, 248, 249, 270, 274, 277, 279, 316, 322,
350, 387, 400, 464, 512, 560, 580
Orxois: 83

- P -

Paris: 5, 18, 27, 28, 43, 44, 70, 72, 73, 74, 75, 79, 82, 83,
84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 93, 95, 98, 99, 108, 109,
110, 112, 113, 126, 127, 156, 163, 198, 250, 257, 259,
261, 269, 270, 271, 272, 277, 285, 288, 292, 302, 303,

310, 312, 313, 315, 323, 339, 340, 360, 365, 366, 373, 374, 375, 376, 387, 392, 393, 401, 415, 417, 419, 423, 426, 429, 431, 433, 435, 441, 442, 449, 458, 462, 470, 479, 480, 485, 487, 498, 501, 504, 505, 510, 511, 512, 514, 517, 520, 523, 540, 543, 548, 550, 557, 559, 569, 570, 571, 579, 580, 581
 Parmaing: 295
 Pays de France: 71, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 84, 97, 126, 239, 270, 300, 326, 348, 353, 387, 398, 403, 410, 447, 495, 500, 529, 530, 556
 Pays du Vexin: 78
 Perche: 78, 324
 Périgord: 78, 469
 Petit Tremblay: 75
 Picardie: 77, 79, 80, 83, 85, 88, 105, 184, 221, 373, 441, 487, 519, 534, 535
 Piémont: 395
 Pierrefitte: 75
 Pierrefonds: 436
 Pierrepont: 302, 449, 508
 Piscop: 75, 342
 Plailly: 344, 350, 351
 Plaine de France: 82
 plateau de France: 81
 Plateau de France: 83
 Plessis-Choisel: 40, 127, 263, 264, 302, 306, 337, 343, 443, 449, 456, 457, 458, 459, 520
 Poissy: 83, 90, 91, 110, 111, 112, 190, 191, 198, 403
 Poitiers: 54, 55, 57, 365, 367, 394, 409, 427, 428, 463, 468, 479, 482, 488, 489, 491, 505, 513
 Poitou: 77, 78, 79, 400, 427, 469
 Pomponne: 456
 Pontarmé: 455
 Ponthieu: 487
 Pontoise: 18, 419, 442, 500, 511, 512
 Pont-Sainte-Maxence: 313, 314, 332, 350, 352, 387, 419, 420, 425, 426, 431, 580
 Pouille: 402
 Presle: 313
 Prévôté de Paris: 90
 Prévôté et vicomté de Paris: 80, 83, 90, 250, 271
 Prieuré de Saint Christophe en Halatte: 306
 Prieuré de Saint-Leu d'Esserent: 214, 306
 Provence: 395
 Province de France: 81, 83, 84, 107, 127
 Puisaye: 78
 Puisseux: 62, 75, 93, 247, 248, 306, 337, 342, 343, 564

- R -

Rambouillet: 83, 85, 88
 Reims: 432
 Roissy-en-France: 198
 Rolleboise: 259, 382, 438
 Rome: 395
 Roosebeke: 49
 Rouen: 77, 86, 292, 328, 339, 471, 511, 538, 562, 571

- S -

Sailleville: 337
 Saint Chartier: 276, 320
 Saint Leu d'Esserent: 40
 Saint Mesmes: 75
 Saint Nicolas de Senlis (prieuré): 298, 302
 Saint Ouen: 75, 297
 Saint Soupplets: 75

Saint-Antoine-les-Paris: 311
 Saint-Brice: 75, 333
 Saint-Chartier: 420
 Saint-Clair sur Epte: 81
 Saint-Denis: 45, 55, 56, 75, 77, 82, 83, 92, 108, 113, 188, 189, 216, 221, 271, 273, 274, 339, 344, 345, 348, 419, 496, 499, 544
 Saintines: 420, 421
 Saint-Leu d'Esserent: 450, 489, 516
 Saint-Maixent: 512
 Saint-Mard: 350
 Saint-Martin-du-Tertre: 313
 Saintonge: 427, 469
 Saint-Ouen de Gisors (prieuré): 297
 Saint-Riquier en Ponthieu: 507
 Saint-Soupplets: 75, 350
 Santines: 512
 Seine: 27, 79, 82, 84, 122, 127, 184, 269, 281, 310, 324, 430, 555
 Seine-Saint-Denis: 82
 Senlis: 40, 73, 78, 79, 86, 88, 90, 91, 93, 95, 97, 105, 106, 110, 112, 127, 180, 189, 192, 203, 204, 207, 221, 264, 269, 277, 286, 298, 301, 302, 318, 324, 328, 346, 348, 357, 371, 372, 373, 403, 425, 427, 433, 438, 445, 446, 447, 449, 450, 451, 458, 471, 475, 497, 498, 500, 510, 518, 519, 520, 565, 567
 Senlis: 83, 105, 118, 285
 Sens: 77, 79, 86, 90, 261, 481, 483, 507
 Sérifontaine: 126, 371, 527, 531, 538, 539, 556, 571
 Sevrans: 75
 Sicile: 395, 397
 Socourt: 310
 Soissonnais: 78, 84, 324, 441
 Soissons: 78, 79, 81, 84, 88, 116, 218, 535, 536
 Soisy: 75, 121, 333, 343, 344, 345, 347, 554, 578
 Sologne: 438
 Souilly: 75
 Stains: 75
 Surveilliers: 75

- T -

Tagliacozzo: 395
 Thelle (forêt de): 254
 Thelle (forêt de): 304
 Théroutanne: 79, 84, 269
 Thiessenville: 75
 Thieux: 75
 Thillay (le): 75
 Thorigny: 75
 Toscane: 395
 Touraine: 78, 368, 371, 381, 393
 Tournan: 83, 90, 91, 532
 Tournay: 79
 Tournehem: 417, 423
 Tremblay: 75, 348
 Trianon-Luzarches: 75
 Trie: 2, 34, 46, 79, 81, 96, 97, 98, 99, 106, 108, 109, 116, 125, 126, 166, 203, 204, 210, 217, 229, 230, 269, 271, 274, 280, 281, 282, 293, 298, 314, 315, 318, 319, 320, 331, 350, 352, 353, 356, 371, 372, 382, 414, 416, 470, 487, 527, 528, 530, 531, 534, 537, 538, 539, 540, 541, 554, 556, 558, 559, 562, 565, 567, 570, 571, 572, 573, 576, 579, 580, 668
 Trie-la-Ville: 280, 286, 297, 306, 318, 319, 320, 326, 332
 Trie-le-Châtel: 126, 263, 271, 280, 282, 286, 294, 297, 306, 307, 309, 315, 318, 326, 353, 355, 410

Troesne: 315
Troyes: 432
Trye le Chatel: 34

- V -

Valmondois: 280, 320, 500
Valois: 70, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 88, 91, 110, 208, 209,
211, 324, 363, 369, 376, 404, 407, 409, 431, 441, 458,
459, 525, 528, 535
Vemars: 75
Vendomois: 78
Ver: 75
Vermandois: 79, 81, 82, 94, 104, 105, 110, 111, 112, 116,
220, 285, 402, 441, 450, 487, 517, 535
Verneuil-en-Halatte: 40, 180, 274, 305, 320, 387, 425
Vexin français: 78, 81, 83, 84, 85, 97, 111, 216, 269, 270,
288, 300, 306, 324, 326, 353, 380, 410, 420, 556, 580
Vexin normand: 85, 126, 556
Vicomté de Paris: 250
Villaines-en-France: 75, 81, 343, 505
Villeneuve-sous-Dammartin: 350

Villepinte: 75
Villeron: 75, 247, 249, 263, 343, 454, 518
Villerooy: 75
Villers-Saint-Paul: 40, 180, 183, 186, 387, 425, 426, 447,
572
Villers-Saint-Paul (seigneurs de): 40
Villiers sur Trye: 34
Villiers-la-Faye: 41
Villiers-le-Bel: 75, 126, 187, 189, 197, 198, 254, 270,
271, 274, 284, 289, 321, 322, 333, 334, 335, 336, 338,
339, 344, 345, 348, 434, 464
Villiers-le-Bel (seigneurs de): 126
Villiers-le-sec: 75, 254, 255
Villiers-sous-Saint-Leu: 40, 276, 328, 425, 447
Villiers-sur-Trie: 280, 286, 297, 306, 309, 326
Vineuil: 75, 446, 515
Vitry-en-Brie: 198, 476
Viviers-en-Brie: 499

- Y -

Yvelines: 83

SOURCES

Sources manuscrites

Archives nationales de France

Série AP 3 : fonds privé Nicolay

3AP 12

Deux documents dont l'accès fut refusé :

Côte C³ 396 : 5 janvier 1360 : aveu de l'hôtel et fief d'Orville rendu par Gillebert Forcin au nom et comme ayant le bail de Gieffroy d'Orville, fils de feu Jehan d'Orville, à Madame Jehanne Lucraisse dame de Villeroy.

Côte C³ 397 : 18 janvier 1426 : aveu de quelques héritages sis à Orville rendu par Jehan de Aunoy dit Le Galois, seigneur d'Orville et de Goussainville, à Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay et Chantilly, son cousin, à cause de sa seigneurie dudit Chantilly.

3AP 49

Dossiers 11 à 13 : trois généalogies de la famille de Montmorency, dossier 16 : généalogie des Aunoy (n°2-3, n°7-8), grandes alliances, contrat de mariage de Jean d'Aunoy et testament (n°22 à 26), partages de succession et mariages de la famille des Montmorency-Auvraymesnil.

Série J – trésor des chartes

J 160a

Senlis I-II. 1221-1413. Actes impliquant Gautier de Guignecourt, Adam Choisel son frère et Gilles I Choisel clerc son frère.

J 190

Orléanais - Poitou, I, 49 :

J 163 n°33, 36

Valois I-III : domaine des comtes de Valois de la branche capétienne. 1175-1333 : famille du Chastelier. Aveu de Gautier V d'Aunay à Charles de Valois.

J 165 n°98

Valois I-III : domaine des comtes de Valois de la branche capétienne. 1175-1333 ; aveu de Gautier V d'Aunay à Charles de Valois.

J 208 n°25

Champagne. Pierre de Chambly chambellan de Philippe III.

J 238

Boulogne, I, n°12.6.

- J 390 n°8 Apanages et douaires. 1252-1402. Enquête de justice de Guillaume de Chennevières et de Jean Le Veneur.
- J 395 Securitates : cautions données au roi. 1196-1266.
- J 401 n°5 Régences et majorités des rois. 1226-1417 : régence de Charles de Valois.
- J 403 Testaments des rois, des reines et des princes royaux I.
- J 410 n° 15 Traités de mariage I-II : alliances de la maison de France. 1196-1462. Mariage de Jeanne de Valois avec le duc de Brabant et plusieurs pleiges franciliens.
- J 455 n°18⁴ Croisades : bulles et pièces diverses. 1250-1335. Liste de chevaliers qui accompagnent Saint Louis dans son voyage à Tunis.
- J 457 n°8 Croisades : bulles et pièces diverses. 1250-1335. Pierre II Choisel de Chennevières émissaire envoyé en Norvège.
- J 491 n° 8 Différend entre le roi Philippe IV le Bel et le pape Boniface VIII. Charte d'Oudard de Chambly sire de Gandelu en octobre 1290.
- J 643 n°14 et 14bis Liste de chevaliers qui escortent la reine Isabelle pour son passage en Angleterre, le 29 juillet 1396.
- J 644 n°36 Angleterre I-XX : traités et autres actes diplomatiques.
- J 732 n°114 Charte de Pierre de Chambli chevalier et chambellan du roi de France et d'Ysabelle de Rosni dame de Chambli

Série JJ – registres

- JJ 7 fol. 49 n°63 Cartulaire dit *Registrum ad nudos asseres de quercu* (reg. C de la nomenclature de Léopold Delisle) : refonte (vers 1211) du *Registrum veterius*[voir JJ 9] avec des additions postérieures.
- JJ 35 n°91 Registres originaux des commissions et convocations par Philippe IV le Bel. 1302-1305.
- JJ 36 n°133, 159 Duplicata de JJ 35, registres des commissions et convocations par Philippe IV le Bel. 1302-1305.
- JJ 38 n°180 Registre de Philippe IV Le Bel première partie.
- JJ 44 n°88 Duplicata de l'ancien registre JJ 39 de Gérard de Montaigu
- JJ 59 n° 392 Registre de Philippe V le Long 1319-1321
- JJ 62 fol. 178v° Registre de Charles IV le Bel 1323-1325

JJ 66 fol. 5, 62, Registre de Philippe VI de Valois 1329-1335
n°159

JJ 71 fol. 49 n° Registre de Philippe VI de Valois 1337-1340
63

JJ 73 fol. 89 Registre de Philippe VI de Valois 1339-1342
n°103

JJ 74 n°94 Registre de Philippe VI de Valois 1341-1345

JJ 75 n°4 Registre de Philippe VI de Valois 1343-1346

JJ 127 n° 29 Registre de Charles VI second semestre 1385
ter, n°271

JJ 166 n°5 Registre de Charles VI 1412-1413

JJ 171 n°195 Registre de Charles VI 1419-1422

JJ 172 n°96, Registre de Charles VI et d'Henri VI, roi d'Angleterre. 1420 et 1422-
117, 345, 421 1424.

JJ 173 n°34, Registre d'Henri VI, roi d'Angleterre 1424-1427
59, 135

JJ 174 n°35 Registre d'Henri VI, roi d'Angleterre 1427-1430

JJ 175 n° 6, 43, Registre d'Henri VI, roi d'Angleterre 1430-1434
180

Série K – monuments historiques

K 23 n°6 Carton des actes sous Louis VII le Jeune (1137-1180). Liste de chevaliers
suivant le baron de Montmorency, 1140.

K 24 n°5 Carton des actes sous Louis VII le Jeune (1137-1180).

K 47 Carton des actes sous le règne du roi Jean II le Bon (1350-1359) ;
Semonce annoncée en 1355 par Jean II le Bon.

K 57 Traités d'alliances entre princes

K 62 Quittances pour la période 1422-1427

K 63 Quittances pour la période 1428-1434

K 189 Carton des actes concernant le Beauvaisis et la région de Senlis. Pierre de
Chambly chambellan sous Philippe IV Le Bel

K 191 Carton des actes concernant l'abbaye de Gomerfontaine

Série KK –

- KK 12 Aide pour la rançon du roi Jean dans les villes, prévôté, vicomté et diocèse de Paris. 1369-1371.
- KK 267 fol. 114v° Ducs d'Orléans. Trésorerie générale. 1404-1405.
- KK 888 Répertoire chronologique par fonction des officiers de la chambre des comptes (1349-1720) : les présidents, les maîtres des comptes, les correcteurs des comptes, les auditeurs des comptes, les avocats généraux, les procureurs généraux et substituts.
- KK 890 Table analytique du contenu de seize volumes d'extraits de registres de la chambre des comptes (1137-1599) : les deux premiers volumes contiennent des extraits des registres Saint Just, du *Pater noster qui es in coeliis*, du livre rouge, du livre croisé, du livre des ordonnances touchant les métiers, registres côtés A 1 et 2, B et E'. Puis 14 volumes.
- KK 945 Cartulaire de la forêt royale d'Halatte ([1125]1395-1400[1442]) avec actes vidimés des XIIe et XIIIe siècles, ordonnance de Charles VI sur les eaux et forêts de 1389
- KK 1038 Châtellenie de Brie-Comte-Robert : aveux et dénombrements des vassaux de Jeanne d'Evreux (1342-1351)
- KK 1039 Châtellenie de Brie-Comte-Robert : aveux et dénombrements des vassaux de Jeanne d'Evreux (1329-1370)
- KK 1093 Copie de l'aveu et dénombrement du comté de Clermont-en-Beauvaisis (1374)

Série L – monuments ecclésiastiques

- L 464 Chartes et manuscrits concernant les privilèges du chapitre de Notre Dame de Paris
- L 944 Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame du Val.
- L 1002 Cartulaire de Saint Rémi de Senlis

Série LL – registres

- LL 387 Cartulaire de Saint Germain l'Auxerrois
- LL 465 Cartulaire de l'église Saint-Étienne-des-Grés (XIII^e siècle)
- LL 1030 Cartulaire de l'abbaye royale de Montmartre
- LL 1157 Cartulaire blanc de l'abbaye de Saint-Denis

LL 1191	Inventaire des titres de l'abbaye Saint-Denis
LL 1351	Cartulaire A du monastère de Saint Martin des Champs
LL 1355	« Registre Bertrand » du monastère de Saint Martin des Champs
LL 1469	Cartulaire de l'abbaye de la Victoire

Série P – chambre des comptes

France. Anciens aveux. 1312-1626

P 1	France. Anciens hommages. 1350-1620.
P 16	France. Anciens hommages. 1350-1620.
P 27 :	Aveux des fiefs de Chantilly par Amaury et Pierre d'Orgemont.
P 30 ¹ :	Aveu de Regnault de Trie
P 30 (3)	France. Anciens aveux. 1312-1626
P 50 :	France. Anciens aveux. 1312-1626 : aveu d'une maison avec rentes et droits seigneuriaux à Villiers le sec par Jean de Gaucourt seigneur de Villiers en partie
P 52 :	France. Anciens aveux. 1312-1626 : aveu d'un fief de Philippe de Villiers à Pont-Saint-Maxence et Villiers-Saint-Frambourg.
P 57 :	Aveu et dénombrement de fiefs près de Poissy par Jean de Villiers seigneur d'Ézanville

France. Transcrits d'aveux et dénombremments. 1326-1676.

P 129 :	Aveu et dénombrement de Charles I ^{er} de Montmorency.
P 146 :	Aveux et dénombremments de Charles de Trie et de Guy de la Roche-Guyon pour leur châellenie de Trie, de Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam pour sa châellenie de l'Isle-Adam, d'Amaury et Pierre d'Orgemont pour la châellenie de Chantilly, de Charles I ^{er} de Montmorency (n°41).
P 303	(n°34) : Transcrit d'aveux et de dénombremments Regnault de Trie seigneur du Monchy.
P 1135 :	Inventaire des hommages et souffrances féodales des bailliages du ressort de la Chambre des comptes de Paris. 1421 et années suivantes.

Mémoriaux de la Chambre des comptes

P 2291	Mémorial de la Chambre des comptes
P 2292	Mémorial de la Chambre des comptes
P 2298	Mémorial de la Chambre des comptes

Série S – biens des corporations supprimées

S 113B n°65 Inventaires et titres concernant les églises, collèges et confréries dépendant du chapitre de Notre-Dame. XIII^e-XVIII^e siècles

Chapitre de la Cathédrale Notre Dame de Paris

S 321A Contestations de droits de chasse entre Jacques de Villiers et le seigneur de Puisieux

S 382 Echange de biens entre Jacques de Villiers et Pierre de Marigny à Sarcelles

Prieuré de Domont

S 1416 n°8, 9, Dénombrements de Pierre de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam.
14

Abbaye de Saint Victor

S 2105 Abbaye de Saint-Victor à Paris

Prieuré de Saint Pierre de Chaumont-en-Vexin

S 2237 : Prieuré de Saint Pierre de Chaumont : Jean de Villers seigneur de Domont et sa femme Perrenelle de Chaumont (1273)

Abbaye de Saint-Denis

S 2262 Cartulaire blanc de l'abbaye de Saint-Denis

S 2309 : Aveux et dénombrements de Jean du Fresnoy à Villiers-le-Bel (n°8)

S 2337 Titres de propriété de l'abbaye de Saint-Denis à Corneilles-en-Parisis

S 2438 : Livre vert : registre des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis daté de 1384.

S 2439 : Second registre des fiefs de l'abbaye daté de 1415.

S 2440 Troisième registre des fiefs de l'abbaye datés de 1415-1417, 1417-1427, 1435-1441.

Abbaye du Val-Notre-Dame

S 4169 : Donations de Jean de Trie (1190)

S 4174 : Titres concernant les biens de l'abbaye du Val à Chambly, aux noms de Pierre de Chambly chambellan du roi (1295), Pierre d'Orgemont (1306), Jacques de Chambly (1310). Vidimus du testament fait en 1296 par Mahy de la Tournelle chevalier seigneur de Villiers-Adam (1309).

S 4180A : Plan du fief de Grand Moulin détenu par Philippe le Gallois d'Aunay, biens du Val à Ézanville et à Eaubonne

S 4200 : Mentions de Gautier de Villiers, d'Adam de Villiers, Gilles Malet et

- Nicole de Chambly, Jean IV de Villiers de l'Isle-Adam.
- S 4201 Mentions de Gautier de Villiers, d'Ansel sire de l'Isle-Adam, Jean sire de Gaucourt et Eustachie de Sailleville veuve de Pierre dit Alemele seigneur de Villiers le Bel (1307), de Jean de Trie.
- S 4203 Mention de Guillaume de Goussainville, d'Eléonore de Villiers veuve de Gasce de l'Isle-Adam, d'Adam de Ermenonville, de Pierre et Guy de Mauvoisin, d'Ansel et Jean de l'Isle, testaments de membres de la famille de l'Isle-Adam.
- S 4204 : Mention de Renaud de Goussainville, Mathieu de Trie
Commanderie de Puiseux-en-France
- S 5131 Lignages des Puiseux et des Nantouillet.
Commanderie de Louviers et de Vaumain
- S 5135 A-B Liasse complète sur des ventes entre la châtellenie de L'Isle Adam et la commanderie de Louviers et Vaumain : 1380-1435.
- S 5136 Seigneurs de Banthelu.
Commanderie de Lagny le Sec
- S 5172 Mentions de Henri et Robert de Nantouillet, Jean des Barres, Gautier d'Aunoy, Orcheux, Saint-Pathus
- S 5173 Mentions de Gautier de Pomponne, de la famille des Berron, des Choisel, des Fontaines, des Chavercy et des Bouteiller de Senlis, de Robert de Garlande.
- S 5174 A Mentions des seigneurs de Bouteiller, Chantilly, Verneuil-en-Halatte, de Villiers-Saint-Paul, de Nanteuil, des Barres, Pierre et Adam Choisel,
- S 5174 B Mentions des seigneurs de Berron, Borrets, Fontaine, Choisel, Bouteiller, Chavercy, Garlande.
- S 5188 Commanderie de Choisy-le-Temple. 1168-1780.
- S 5238 Donation faite aux Templiers par Pierre de Chanévières et Jeanne sa femme

Série T : Papiers séquestrés pendant la Révolution, provenant de particuliers émigrés ou condamnés

- T 37 Description de la terre et seigneurie de Domont. Lignage des Villiers seigneur de Domont. Description de la seigneurie de Chauvry. Contrat de

Série X - Archives du parlement de Paris

Série X^{1A} : Parlement civil

X ^{1A} 1	Olim I (1254 – 1273)
X ^{1A} 2	Olim II (1274 – 1298)
X ^{1A} 3	Olim III (1299 – 1318)
X ^{1A} 4	Olim IV (1299 – 1319)
X ^{1A} 5	Jugés, lettres et arrêts décembre 1319 - 17 septembre 1327
X ^{1A} 6	Jugés 23 novembre 1328 - 20 août 1334
X ^{1A} 7	Lettres – arrêts (19 novembre 1334 - 19 juillet 1337)
X ^{1A} 8	Jugés (12 décembre 1338 - 18 août 1343)
X ^{1A} 9	Lettres - arrêts (27 novembre 1338 - 26 août 1343)
X ^{1A} 10	Lettres – arrêts (13 novembre 1343 - 21 juillet 1346)
X ^{1A} 11	Jugés (22 novembre 1343 - 6 août 1351)
X ^{1A} 13	Jugés, lettres et arrêts (13 septembre 1350 - 21 juillet 1352 (Lettres - arrêts.))
X ^{1A} 25	Jugés, lettres et arrêts (21 novembre 1375 - septembre 1376 (Lettres - arrêts - jugés.))
X ^{1A} 32	Jugés, lettres et arrêts (29 octobre 1382 – 5 octobre 1384 (Lettres - arrêts.))
X ^{1A} 43	Jugés, lettres et arrêts (16 novembre 1395 - 7 septembre 1396 (Lettres - arrêts - jugés.))
X ^{1A} 50	Jugés, lettres et arrêts (17 novembre 1402 - 7 septembre 1403 (Lettres - arrêts - jugés.))
X ^{1A} 51	Jugés, lettres et arrêts (15 novembre 1403 - 17 septembre 1404 (Lettres - arrêts – jugés))
X ^{1A} 63	Jugés, lettres et arrêts (27 novembre 1417 - 7 septembre 1423 (Lettres - arrêts - jugés.))
X ^{1A} 65	Jugés, lettres et arrêts (19 novembre 1425 - 7 septembre 1427 (Lettres - arrêts - jugés.))
X ^{1A} 1481	Arrêts rendus en conseil (12 novembre 1428 - 18 avril 1436)
X ^{1A} 4787	Registre Matinées (12 novembre 1404 - septembre 1407)

Série X^{1C}

X ^{1C} 12	Registre factice d'accords (1361)
X ^{1C} 20	Registre factice d'accords (1369)
X ^{1C} 25	Registre factice d'accords (1372 juillet – décembre)
X ^{1C} 107 ^A	Registre factice d'accords (1414, 5 janvier – 29 mars)
<i>Série X^{2A} : Parlement criminel</i>	
X ^{2A} 3	Registre criminel (1326-1337)

Archives départementales de l'Oise

Série EDT : archives communales

EDT 1/DD1 : Commune de Senlis : Vente d'un moulin par Jean Choisel

Série E : Titres de famille

1EP 33/31 Terrier de la châtellenie de Trie (juillet 1394)

Série G :

Chapitre cathédral de Senlis

G 2241 Censive du Plessis-Choisel (n°9)

G 2292 Censive de Roquemont

Série H : Archives ecclésiastiques

Abbaye de Notre-Dame-La-Victoire au diocèse de Senlis

H 742 : Cartulaire de l'abbaye (copie du XVIII^e siècle d'actes de 1202 à 1743)

Prieuré clunisien de Saint-Leu d'Esserent au diocèse de Beauvais

HS 1241 : Actes de Chaalis - Fucheret

H 2440 : Convention avec le comte de Clermont concernant les habitants d'Esserent

H 2431 : Acte de fondation du prieuré

H 2463 : Titres de fondations du prieuré (1317-1398)

H 2523 : Titres primitifs du fief de Clermont du prieuré clunisien de Saint-Leu d'Esserent au diocèse de Beauvais (1237-1263)

H 2552 : Titres du fief de Mortefontaine, rédevances sur le moulin de Vallières, du prieuré clunisien de Saint-Leu d'Esserent au diocèse de Beauvais (1263 copie-1456)

H 2569 : Titres du fief de Verneuil sur Oise, bois, maisons et terres (fin XIIe siècle-1786)

Prieuré clunisien de Saint-Nicolas d'Acy (commune de Courteuil) au diocèse de Senlis

H 2581 : Titres primitifs des bois du prieuré (1198 copie-1236)

H 2582 : Droits d'usage et de pâturage dans les bois (1235-1244)

Abbaye de Chaalis (Commune de Fontaine-Chaalis)

H 5079 Cartulaire de l'Abbaye du XVIII^e siècle pour certaines propriétés.

H 5259 : Fiefs à Epiais et Saint Witz (1236-1251)

H 5262 1143 : fief à Saint Witz et Mauregard. Adelvie est nommée fille de Gautier II d'Aunay, témoin de charte.

H 5287 1163 : fief à Epiais et Mauregard. Adelvie est nommée fille de Gautier II d'Aunay, témoin de charte.

H 5520 Fiefs à Vaulaurent et environs : Marly-la-Ville, Choisy-aux-Bœufs, Villeron (1225-1247) (HS 1317, HS 1318, HS 1320)

H 5525 Actes de Chaalis – Vaulaurent 1300-1350

Abbaye de Saint Paul

H 7603 Acte d'Eudes II évêque de Beauvais (n°1)

Abbaye de Gomerfontaine

H 8136 (Flavacacourt) : Remise des champarts et censives de Mathieu de Trie à l'abbaye de Gomerfontaine

Archives du Musée Condé de Chantilly ; cabinet des titres

Série A :

2-A-001 Inventaire des titres et papiers d'Amaury d'Orgemont

Série B : registres des titres de Chantilly

1-B-001 Principaux titres du domaine de Chantilly ; Dénombrement de fiefs présentés par Amaury d'Orgemont.

1-B-078 Seigneurie de Pontarmé

1-B-97 Seigneurie de Gouvieux

1-B-115 : Seigneurie de Mareuil et de Fontenay

1-B-120 Seigneurie de Montépilloy

1-B-129 Seigneurie d'Ognon

Série BA : registres des titres du duché de Montmorency-Enghien

1-BA-37	Fief de Domont
1-BA-55	Terre et seigneurie de puiseux-en-France
2-BA-025	Cartulaire des fiefs de Montmorency, XIV ^e siècle
2-BA-026	Cartulaire des fiefs de Montmorency, XIV ^e siècle. Copie du registre précédent
2-BA-027	Cartulaire des fiefs de Montmorency, commencé au XIV ^e siècle, continué au XV ^e siècle.
2-BA-029	Cartulaire des fiefs de Montmorency, XV ^e siècle
2-BA-030 :	Registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470

Série BC : Villiers-le-Bel

1-BC-001	Plusieurs inventaires des titres de Villiers-le-Bel – Fiefs de Fresnoy et de Villiers à Villiers-le-Bel et Belle-Église – Fief du Moulin Fossart à Garges mouvant de Villiers-le-Bel
1-BC-003	Fief Mauléon à Saint-Brice – Terre et seigneurie de Champlatreux – Fief de Dugny (Jean de Soisy)

Série BE : Ézanville

1-BE-001	Terre et seigneurie d'Ézanville – Famille d'Ézanville et de Villiers
1-BE-003	Fief de la seigneurie d'Ézanville – état historique

Série BG : Luzarches

2-BG-001	Seigneurie de Luzarches

Série CA : Dammartin

1-CA-028	Seigneurie de Moussy-le-Vieux
2-CA-32	Cartulaire des actes de Dammartin

Bibliothèque du Musée Condé de Chantilly : cabinet des livres

Ms. 482	Le Roman de la Rose, avec le Testament de Jean de Meun
Ms. 725	« Historie Imperatorum » (Propriétaire Louis de Soyecourt)
Ms. 879	Justification du duc de Bourgogne, par Jean Petit, et pièces diverses (propriétaire famille de Montmorency)
Ms. 1357	« Preuves de l'histoire de Luzarches », recueillies par l'abbé Le Flamand (1225-1740)

Archives départementales du Pas-de-Calais

Trésor des Chartes - Série A

Utilisation de l'inventaire du trésor des Chartes contenue dans Jules-Marie RICHARD, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas de Calais. Archives civiles. Série A.*, vol. 1/2, Arras, Imprimerie de la société du Pas de Calais, 1878, d'après les références :

A22 ; A28 ; A31 ; A33 ; A36 ; A39 ; A40 ; A44 ; A45 ; A133 ; A134 ; A135 ; A146 ; A173 ; A185 ; A209 ; A219 ; A220 ; A229.

Archives départementales du Val d'Oise

Série H :

2H 3, 2H 4, 9H Clergé séculier

Série J : fonds du château de La Roche-Guyon

10J 1472	Partages, ventes, prises de possession, constitutions de rentes, saisies, sentences et quittances. [1329]-1689
10J 1472 (1)	Abandon de propriété par Pierre de Villiers dit Mauclerc à Charles I ^{er} de Montmorency (29 octobre 1374).
10J 1472 (2)	Acquisition par Matthieu de Montmorency à Marguerite de Villiers (10 février 1374).
10J 1472 (3)	Sentence du Parlement (23 juillet 1408 concernant un procès entre Jacques de montmorency, Jean de Villiers et le seigneur de Trie
10J 1472 (4)	Vidimus de la sentence du 23 juillet 1408, concernant un procès entre Jacques de Montmorency, Jean de Villiers et le seigneur de Trie

Bibliothèque nationale

Collections généalogiques – cabinet des titres

Pièces originales

Ms. français. 26627 : Pièces originales 143 dossier AUNAY n°2823, AUNOY n°2833.

Ms. français. 26730 : Pièces originales 246 dossier n°5418 BEAUMONT-ARMEVILLE
(en lien avec les BEAUMONT-sur-OISE)

Ms. français. 26731 : Pièces originales 247 dossier n°5436 BEAUMONT-EN-GATINAIS

Ms. français. 27132 : Pièces originales 656 dossier CHAMBLY

Ms. français. 27750 : Pièces originales 1266 dossier n°28423

Ms. français. 28045 : Pièces originales 1561 n°35775 dossier IVRY

Ms. français. 28376 : Pièces originales 1892 dossier n° 43595

Ms. français. 28515 : Pièces originales 2031 dossier n°40438 MONTMORENCY

Ms. français. 28573 : Pièces originales 2089 dossier NANTOUILLET

Ms. français. 29231 : Pièces originales 2747 n° 61401 dossier SAINT CLAIR

Ms. français. 29367 : Pièces originales 2883 n° 64022 dossier TRIE
Pièces originales 3015 Dossier n°66 863 VILLIERS

Ms. français. 29503 : Pièces originales 3019 dossier n°66913VILLIERS

Ms. français. 29504 : Pièces originales 3020 Dossier 66915 VILLIERS-EZANVILLE

Ms. français. 29505 : Pièces originales 3021 dossier n°66816 VILLIERS

Dossiers bleus

Ms. français. 29586 : dossier bleu n°41 d'Aunay

Ms. français. 30218 : Dossier bleu n°673 Villiers

Clairambault

Clairambault 8 : p. 425-437 : quittances de la famille d'Aunay

Clairambault 12 : Quittances du lignage des Beaumont

Clairambault 27 : Quittances du lignage des Chambly

Clairambault 28 : Quittances du lignage des Chambly (suite)

Clairambault 30 : Quittances du lignage des Chastellier

Clairambault 31 : Quittances du lignage des Choisel de Chennevières

Clairambault 77 : Quittances du lignage des Montmorency

Clairambault 80 : Quittances du lignage des Orléans

Clairambault 83 : Quittances du lignage des Pacy

Clairambault 108 : Quittances du lignage des Trie

Clairambault 114 : Quittances du lignage des Villiers et des Villiers-Saint-Paul

Clairambault 151 : Quittances du lignage des Châtillon

Clairambault 182 : Quittances du lignage des Montmorency 3° série

Clairambault 228 :	Comptes pour la chevalerie de Louis roi de Navarre, 1313-1314
Clairambault 234	Quittances du lignage des Montmorency
Clairambault 471 :	Comptes pour la guerre de 1337
Clairambault 472 :	Comptes pour l'année 1338.
Clairambault 824– I :	Liste des maréchaux (1277-1723)
Clairambault 825– II :	Liste des amiraux (1270-XVIIIe siècle), grands maîtres des arbalétriers, porte-oriflammes.

Manuscripts français

Littérature - poésie

Ms. français 18-19	<i>La Cité de Dieu</i> , traduite en français par Raoul de Presles (possédé par Charles de Gaucourt)
Ms. français 184	Jacques de Voragine , <i>Légende dorée</i> , traduction de Jean de Vignay ; Jean Golein , <i>Festes nouvelles</i> (peut-être réalisé pour Raoul de Gaucourt)
Ms. français 2360	Le Livre des cent ballades [par JEAN DE WERCHIN, PHILIPPE D'ARTOIS, JEAN BOUCICAUT et JEAN DE CRESEQUES], avec les réponses de « REGNAUT DE TRIE » (fol. 60), « CHAMBRILLART » (fol. 61), « monseigneur DE TOURAINE », « LYONET DE COISMES » (fol. 62), « monseigneur DE BERRY » (fol. 63), « JAQUET D'ORLIENS », « TIGNONVILLE » (fol. 64), « JEHAIN DE MALLY » (fol. 65), « YVRY », « BERTHICOURT » (fol. 66), « monseigneur DE LA TRIMOULLE » (fol. 67).
Ms. français 8216	Manuscrit de Le Laboureur
Ms. français 12598	« <i>L'histoire des neuf Preux</i> ,... Ector, Alexandre, Julius Cesar, Josué, David, Judas Macabeus, Artur, Charlemaine et Godeffroy de Buillon ».
Ms. français 19139	Poésies de Charles D'ORLEANS et d'Alain CHARTIER
Ms. français 25458	Recueil de poésies de Charles d'Orléans.
Ms. français 12488	« Le Songe veritable ; » pamphlet politique en vers du temps de Charles VI

Chroniques

Ms. français 20363	« Les Cronicques de Flandres, qui traitent depuis le temps de l'empereur Charlemaine jusques à ce que le roy Édouard de Windezore

eut conquis la ville de Callais »

Traités d'armoiries et de noblesse - Armoriaux – Traités sur les joutes et les tournois

- Ms. français 1588 « Le Remant du Hen », par Sarrasin, à partir du fol. 133.
- Ms. français 1968 Traité des blasons
- Ms. français 2063 « Li Livres de Végèce, de l'Art de chevalerie », traduction par « maistre Jehan de Meun ».
- Ms. français 2249 Traité du comportement des armes. Comprend une copie de l'armorial du héraut Vermandois.
- Ms. français 5233 Recueil d'armoiries coloriées disposées selon un ordre méthodique, et généalogies diverses, comprenant l'Armorial colorié de la cour amoureuse de Charles VI.
- Ms. français 5930 Recueil historique et héraldique : traités d'armoiries, d'art militaire, etc. Armorial Vermandois – Livre des neuf preux
- Ms. français 10469 Confréries de la Cour amoureuse et de l'Épinette ; Traité de blason
- Ms. français 20082 Aveu et dénombrement du comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373)
- Ms. français 21022 Extraits du Trésor des Chartes, faits par Gaignières – Famille de Trie
- Ms. français 22260 Mélanges sur la chevalerie et le blason. Association de Guy d'Auneau (et non Aunoy comme indiqué dans l'inventaire de la BnF) et d'Anseau de Villiers.
- Ms. français 23271 « Extraicts de plusieurs tiltres de la Chambre des comptes de Paris, du Trésor des chartes du Roy, du Parlement et autres lieux, avec plusieurs pièces entières prises sur les originaux ; volume VI ».

Chambre des comptes :

- Ms. français 2833 Copie du mémorial Noster
- Ms. français 4485 Compte de Pierre Surreau, receveur général des finances du païs et duchié de Normandie », pour le roi d'Angleterre, Henri VI. De 1423 à 1425.
- Ms. français 6210-6212 Recueil de pièces originales, quittances et pièces diverses provenant de la Chambre des comptes, puis des archives du baron de Joursanvault, classées par ordre alphabétique de noms de personnes (XIV^e-XVIII^e siècle).
- Ms. français 6538 Recueil de pièces diverses, la plupart originales, concernant l'histoire de France. (XIII^e-XVII^e siècle) – Contrat de mariage de Charles

- d'Aunoy, dit le Galois, et de Jacqueline de Paillart, 1403 (fol. 22)
- Ms. français 7852-7855 : Tables des ordonnances et états des Maisons des rois, reines, dauphins, enfants et autres princes de sang (1231-1498), XVII^es.
- Ms. français 20412 I Chartres originales.
- Ms. français 20684-20685 : Recueils de copies et d'extraits faits dans les archives de la Chambre des comptes de Paris : comptes des trésoriers, dépenses pour les guerres, comptes de l'hôtel, etc... (XIII^e-XVII^e), XVII^e-XVIII^e.
- Ms. français 20691 : Registres de la chambre des comptes de Paris : extraits réalisés en 1648-1650 par Nicolas-Charles de Sainte Marthe - comptes de Guillaume le Muet trésorier du roi de France et d'Angleterre Henri VI.
- Ms. français 20699 Extraits de titres originaux de plusieurs châteaux et maisons, recueillis par Gaignières XVII^e -XVIII^e siècles (Anciennement Gaignières 648)
- Ms. français 20853 Recueil de pièces sur les Croisades et les guerres françaises, sur la population de la France et l'hôtel du roi. (XIII^e -XIV^e siècles).
- Ms. français 21405 Extraits des Mémoires de la Chambre des comptes de Paris. (1300-1662).
- Ms. français 21406 extraits des quittances scellées de la Chambre des comptes (1300-1490), XIX^e siècle.
- Ms. français 22389 : Recueil de pièces originales et de notices de Gaignières sur les hôtels et les maisons religieuses de Paris (XIII^e-XVII^e siècle).
- Ms. français 23271 : Extraits de plusieurs titres de la chambre des comptes de Paris, du Trésor des Chartes, du Parlement et autres lieux, XVII^e siècle.
- Ms. français 25767 Montres sous Charles VII (1422-1426)
- Ms. français.25997 Quittances et pièces diverses, Philippe VI (1340-1344)
- Ms. français 26003 Quittances et pièces diverses : mandements royaux, quittances, mémoires, comptes, etc., classés chronologiquement depuis [...] - Jean II le Bon (1360)
- Ms. français 26054-26057 quittances et pièces diverses classées chronologiquement depuis Charles V jusqu'à Charles VIII (1364-1498).
- Montres diverses*
- Ms. français 25900 : Montres de gens de guerre, classées chronologiquement depuis Philippe VI de Valois jusqu'à Louis XV. (1347-1716).
- Ms. français 25767 Montres de gens de guerre, classées chronologiquement depuis Philippe VI de Valois jusqu'à Louis XV. (1347-1716).

Nouvelles acquisitions françaises

NAF 3638	Recueil de pièces originales, provenant pour la plupart de la Chambre des comptes, classées chronologiquement, du XII ^e au XVIII ^e siècle - Années 1185-1394.
NAF 5233	Recueil d'armoiries coloriées disposées selon un ordre méthodique, et généalogies diverses, comprenant l'Armorial colorié de la cour amoureuse de Charles VI.
NAF 9175	États des maisons de différentes reines et princes français.
NAF 20027	Recueil de pièces originales sur l'histoire de France, classées chronologiquement, du XIII ^e au XVIII ^e siècle. Années 1373-1400.
NAF 20512	Recueil de pièces originales, mandements, quittances, comptes, montres, etc., provenant de l'ancienne Chambre des comptes.- 1 ^o Pièces originales, mandements, quittances, etc. 1404-1412

Manuscrits latins

Ms. lat. 5462	copie du nécrologe de l'abbaye Notre-Dame du Val-Notre-Dame (XVII ^e siècle), recensé pp. 603-604
Ms. lat. 9016	Collection de 21 pièces sur l'histoire de Louis VIII, saint Louis, Philippe le Hardi et Philippe le Bel. (Gîtes et services d'ost; traités avec les Génois; affaires de Henri III, roi d'Angleterre; croisade; documents judiciaires).
Ms. lat. 11003	Cartulaire de l'abbaye de Chaalis (diocèse de Senlis).
Ms. lat. 17113	copie de titres du cartulaire de l'abbaye de Chaalis.

Collections des Provinces de France

Bourgogne

Bourgogne 53	Suite (1) des copies et extraits de Dom Salazard (1381-1403).
Bourgogne 65	Comptes : originaux, analyses et copies (1352-1538).

Picardie

Picardie 258	Copies de documents tirés la plupart d'archives picardes et concernant la Picardie, Années 1178-1199
Picardie 313	Chartes et documents concernant l'abbaye de Chaalis (1138-XVIII ^e

	siècle)
Picardie 337	Chartes et documents concernant l'abbaye de la Victoire (1221-XVIII ^e siècle)

Collection Moreau

Moreau 92	Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France – Année 1190
Moreau 229	Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France – Année 1338-1340

Dépôt légal Bibliothèque nationale de France

Travail manuscrit sur la généalogie des Villiers-Villiers de l'Isle-Adam de Rémy Guadagnin inédit en 6 volumes et un arbre généalogique déposé au dépôt légal, BnF, 1990-1992

Bibliothèque municipale de Senlis

Fonds Afforty

Tome I p. 31	Jean I Choisel détenait un moulin rue de Paris à Senlis
Tome XV p. 502	Novembre 1225 : vente de quinze arpents de terre à Barbéry par Jean I seigneur du Plessis Choisel.
Tome XV p.739-740	Détention par Jean I Choisel d'un moulin à Pierrepont
Tome XVII p.750-751	Accord entre Thibaut d'Eaubonne, dit seigneur de Villeron, et Jean de Chennevières, également seigneur de Villeron, d'une part, et les religieux de Chaalis pour des faits de justice à Vaulaurens
Tome VIII p.4369	Le 22 décembre 1430, plainte des habitants du Plessis-Choisel contre Jacques de Villiers, dit seigneur du Plessis-Choisel qui fait payer les pâturages.
Tome XX p.279	19/08/1410 : réception d'une lettre de Charles VI par le capitaine de la ville de Senlis.

Bodleian library, Oxford - Collection Douce

Ms. Douce 308	Manuscrit du Tournoi de Chauvency

Sources imprimées

- Actes et lettres de Charles I^{er} : roi de Sicile concernant la France : 1257-1284 : extraits des registres angevins de Naples*, publié par Alain de Boüard, École française de Rome, Paris, Édition De Boccard, 1926.
- Actes inédits de Philippe-Auguste (17 avril-31 octobre 1188, septembre 1210, juillet 1217, avril 1216)*, publié par Auguste Molinier, Paris, A. Picard, 1896.
- Archives de l'hôtel-Dieu de Paris : 1157-1300*, éd. par Léon Brièle et Ernest Coyecque, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1894.
- Archives législatives de la ville de Reims : collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité*, édité par Pierre Varin, 4 vol., Paris, imprimerie de Crapelet (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1840.
- ALAIN CHARTIER, *Le quadrilogue invectif*, édité par Eugénie Droz, Paris, Honoré Champion (Les classiques français du Moyen Âge, n°32), 1923.
- ALPHONSE DE POITIERS, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, publié par Auguste Molinier, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1894-1900.
- Archivo general de Navarra: 1322-1349, I. Documentación real*, édité par Maria Dolores Barragán Domeño, Donostia, Espagne, Eusko Ikaskuntza, 1997.
- BOUTARIC Edgard (1829-1877), *Actes du Parlement de Paris. Première série de l'an 1254 à l'an 1328*, 2 vol., tome I : 1254-1299 ; tome II : 1299-1328, Paris, Plon, 1863-1867.
- BRETEX Jaques, *Jaques Bretex ou Bretiaus. Le Tournoi de Chauvency*, publié par Gaëtan Hecq, Mons, Dequesne-Masquillier et fils, 1898.
- Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale)*, édité par Adolphe Dutilleux et Joseph Depoin, 2 vol., Pontoise, imprimerie de L. Paris Société historique du Vexin, 1890-1913.
- Cartulaire de l'abbaye de Porrois au diocèse de Paris, plus connue sous son nom mystique Port-Royal. Premier volume, 1204-1280*, édité par Adolphe Dion et Louis Morize, Paris, A. Picard et fils, 1903.
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise publié d'après les documents inédits*, édité par Joseph Depoin, 3 vol., Pontoise, Société Historique du Vexin, 1895-1909.
- Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, édité par Benjamin Guérard, 4^e vol., Paris, imprimerie de Crapelet (Collection des cartulaires de France, n 4-7 dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1850.
- Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte*, édité par M. l'abbé Amédée Vattier, Senlis, Comité archéologique de Senlis, 1876.
- Cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent (1080-1538)*, édité par Eugène Müller, Pontoise, Société historique du Vexin (Publications de la Société historique du Vexin), 1900.
- Catalogue de comptes royaux des règnes de Philippe VI et de Jean II*, édité par Raymond Cazelles, Paris, Imprimerie nationale (Recueil des historiens de la France, n°6), 1984.

- Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, édité par Louis Douët d'Arcq, 2 vol., Paris, Veuve de Jules Renouard, 1863-1864.
- CHRÉTIEN DE TROYES, « Perceval ou le Conte du Graal » dans Daniel Poirion (éd.), *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1994, p. 683-911.
- CHRÉTIEN DE TROYES, *Le conte du Graal (Perceval)*, traduit par Jacques Ribard, Paris, Éditions Classiques Garnier Numérique, 2001.
- CHRISTINE DE PISAN, *L'art de chevalerie selon Végèce*, Paris, Antoine Vérard, 1488.
- CHRISTINE DE PISAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V*, édité par Joël Blanchard, traduit par Michel Quereuil, Paris, Pocket (Agora, n° 346), 2013.
- Chronique des Cordeliers ou Chronique anonyme du règne de Charles VI*, éd. Louis Douët d'Arcq, à la suite de la Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, vol. 6, Paris, Veuve de Jules Renouard, 1862.
- Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, édité par Siméon Luce, Paris, Veuve de Jules Renouard, 1862.
- Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV^e siècle*, édité par Louis Douët-d'Arcq, Paris, Jules Renouard (Société de l'histoire de France), 1851.
- « Compte de Jean d'Ays » dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 22, nouvelle édition sous la direction de MM. de Wailly et Delisle, Paris, V. Palmé, 1840.
- Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles*, édité par Louis Douët d'Arcq, Paris, Veuve de J. Renouard (Société de l'histoire de France), 1865.
- Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420*, publiés par Robert Fawtier, Robert Favreau, Michel Mollat du Jourdin, 6 vol., Paris, Imprimerie nationale - Klincksieck (Recueil des historiens de la France, documents financiers, n° 5), 1965-1976.
- Comptes royaux (1314-1328)*, publiés par François Maillard, sous la direction de Robert Fawtier, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale - Klincksieck (Recueil des historiens de la France, IV, 1-2), 1961.
- COMTE DE LOISNE, « Itinéraire de Robert II comte d'Artois (1267-1302) », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, n° 3-4, 1913, p. 362-383.
- CUVELIER, *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, éditée par Ernest Charrière, 2 vol., Paris, Firmin-Didot frères (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1839.
- Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois (1328-1350) : extraits des registres de la chancellerie de France*, édités par Jules Viard, 2 vol., Paris, Honoré Champion, 1899-1900.
- Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)*, édités par Auguste Longnon, 3 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1901-1914.
- DU BREUIL Guillaume, *Stilus curie parlamenti*, nouvelle édition éditée par Félix Aubert, Paris, A. Picard et fils (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, n° 42), 1909.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres avec pièces justificatives : 1400-1444*, éd. par Louis Douët d'Arcq pour la Société d'Histoire de France, 6 vol., Paris, Veuve de Jules Renouard, 1857-1862.

- EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes [de Eustache Deschamps]*, éditées par le Marquis de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, 11 vol., Paris, Firmin-Didot (Société des anciens textes français), 1878-1903.
- FURGEOT Henri, *Actes du Parlement de Paris. Deuxième série : de l'an 1328 à 1350. Jugés*, 3 vol., tome I : 1328-1342 établi par Henri Furgeot (1920) ; tome II : 1343-1350, établi par Henri Furgeot et revu par Madeleine Dillay ; tome III : Index et additions et corrections aux tomes I et II, établi par Jean-Paul Laurent avec le concours de Madeleine Dillay et Gabrielle Vilar, Paris, Archives nationales, 1920-1975.
- GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII [par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry]*, éditées par Henri Courteault et Léonce Celier, Paris, C. Klincksieck, 1979.
- GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Le livre de la description des pays*, édité par Ernest-Théodore Hamy, Paris, Ernest Leroux (Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie, depuis le XIII^e jusqu'à la fin du XVI^e siècle, n° 22), 1908.
- GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique française de Guillaume de Nangis*, publiée par François Guizot, Paris, J.L.J. Brière (Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, n° 13), 1825.
- GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éditée par Achille Le Vavasseur, Paris, H. Laurens, 1890.
- GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial : chronique de Don Pedro Niño, comte de Buelna*, traduit de l'espagnol par les Comtes Albert de Circourt et de Puymaigre avec une introduction et des notes historiques, Paris, V. Palmé, 1867.
- GUTIERRE DÍEZ DE GAMES, *Le Victorial : chronique de don Pero Niño, comte de Buelna, 1378-1453*, traduit de l'espagnol et édité par Jean Gautier Dalché, Turnhout, Brepols, 2001.
- HÉRAUT CHANDOS, *La vie du prince noir*, édité par Diana B. Tyson, Tübingen, M. Niemeyer (*Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie*, n° 147), 1975.
- I registri della Cancelleria angioina (1291-1292)*, édité par Riccardo Filangieri, Naples, presso l'Accademia pontaniana (*I registri della Cancelleria angioina. Testi e documenti di storia napoletana*, n°41), 1994.
- I registri della cancelleria Angioina (1268-1292)*, édité par Riccardo Filangieri, Naples, Presso l'Accademia Pontaniana (*I registri della Cancelleria angioina. Testi e documenti di storia napoletana pubblicati dall'Accademia Pontaniana*, n°42), 1995.
- Istore et croniques de Flandres : d'après les textes de divers manuscrits*, éditées par J.B.M.C Kervyn de Lettenhove, 2 vol., Bruxelles, F. Hayez (Collection de chroniques belges inédites, n° 19, 1-2), 1879-1880.
- Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, édités par Ernest Petit, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1888.
- JACQUES D'ABLEIGES, *Le grand coutumier de France*, nouvelle édition par Édouard Laboulaye et Rodolphe Dareste de la Chavanne, Paris, A. Durand, 1868.

- JACQUES BRETTEL, *Les tournois de Chauvency donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Bétex 1285*, annotés par feu Philibert Delmotte et publiés par H. Delmotte son fils, Valenciennes, Imprimerie de A. Prignet, 1835.
- JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, édité par Maurice Delbouille, Liège, Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 1932.
- JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII, roi de France*, éditée par Auguste Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, Jannet (Bibliothèque elzévirienne, n°58), 1858.
- JEAN CHARTIER, *La chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450)*, éditée par Charles Samaran, Paris, Honoré Champion, 1928.
- JEAN D'ORRONVILLE DIT CABARET D'ORVILLE, *La chronique du bon duc loys de Bourbon*, éditée par A.M Chazaud pour le compte de la Société de l'histoire de France, Paris, Renouard (H. Loones), 1876.
- JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, Bruxelles, M. Hayez (Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique), 1864.
- JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, texte établi, traduit, présenté et annoté avec variantes par Jacques Monfrin, Paris, Garnier (Lettres gothiques), 1995.
- JEAN DE SALISBURY, *Le policratique de Jean de Salisbury (1372). Livres I-III*, traduit par Denis Foulechat ; édition critique avec introduction, notes et glossaire par Charles Brucker, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, n° 209), 1994.
- JEAN DE WAVRIN, *Anchiennes cronicques d'Engleterre par Jean de Wavrin, seigneur du Forestel, choix de chapitres inédits*, éditées par Emilie Dupont, 3 vol., Paris, Jules Renouard, 1858-1863.
- JEAN DE WAVRIN, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, à présent nommé Engleterre*, édité par W. Hardy puis Edward L.C.P Hardy, 5 vol., Londres, Longman, Green (Rerum britannicarum medii aevi scriptores or Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the Middle ages, n° 39), 1864-1891.
- JEAN FROISSART, *Chroniques*, éditées par Siméon Luce pour la Société de l'histoire de France, 15 vol., Paris, Veuve Jules Renouard puis Honoré Champion, 1869-1875.
- JEAN FROISSART, *Chroniques*, publiées avec les variantes des divers manuscrits par M. le baron Kervyn de Lettenhove, 26 vol. (reproduction de l'édition de Bruxelles, V. Devaux, 1867-1877), Osnabrück, Biblio Verlag, 1967.
- JEAN JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, roi de France, et des choses mémorables advenues...depuis 1380 jusques à 1422*, seconde édition augmentée de plusieurs mémoires, journaux, observations historiques et annotations contenant divers traités, contrats, testaments et autres actes et pièces du même temps non encore imprimées, éditée par Denys Godefroy, Paris, Imprimerie royale, 1653.
- JEAN LE BEL, *Chronique*, éditée par Jules Viard et Eugène Déprez (reproduction en fac-similé de l'édition de Paris, H. Laurens, 1904-1905), Paris, Genève, Honoré Champion - Slatkine Mégariotis, 1977.
- JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éditée par François Morand, 2 vol., Paris, Renouard (Publication pour la Société de l'histoire de France, n° 204), 1876-1881.
- JEAN LE SÉNÉCHAL, PHILIPPE D'ARTOIS, Jean II LE MEINGRE DE BOUCICAUT et Jean DE CRÉSECQUE, *Les cent ballades : poème du XIV^e siècle*, publié par Gaston Raynaud, Paris, Firmin-Didot, 1905.

- JEAN MAUPOINT, *Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, 1437-1469*, publié par Gustave Fagniez, Paris, Honoré Champion, 1878.
- JEAN DE MEUN, *L'art de chevalerie, traduction du « De Re Militari » de Végèce*, Paris, Firmin-Didot (Société des anciens textes français), 1965.
- JOHN FORTESCUE, *The Governance of England, otherwise called the Difference between an absolute and a limited monarchy, by sir John Fortescue*, texte révisé, édité avec introduction et appendices par Charles Plummer, Oxford, the Clarendon press, 1885.
- Journal d'un bourgeois de Paris : de 1405 à 1449*, édité par Colette Beaune, Paris, Librairie générale française (Lettres gothiques), 1990.
- LA ROQUE DE LA LONTIÈRE Gilles-André de, *Traité de la noblesse, de ses différentes espèces..*, Paris, Estienne Michallet, 1678.
- LA ROQUE DE LA LONTIÈRE Gilles-André de, *Traité du ban et arrièreban, de son origine et de ses convocations anciennes & nouvelles. Avec plusieurs anciens rolles tirés des archives publiques, où sont les noms et qualités des princes... gentilhommes et autres qui se sont trouvés dans les convocations qui en ont été faites. Par M. de La Roque*, Paris, Michel Le Petit, 1676.
- LALOU Élisabeth, FAWTIER Robert et BAUTIER Robert-Henri, *Itinéraire de Philippe IV le Bel, 1285-1314*, 2 vol., Paris, Diffusion de Boccard (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, n°37), 2007.
- Layettes du Trésor des chartes*, tome I : 755-1223, édité par A. Teulet, 1863, tome II : 1223-1246, édité par A. Teulet, 1866, tome III : 1247-1260, édité par J. de Laborde, 1875, tome IV : 1261-1270, édité par E. Berger, 1902, tome V : ancienne série des sacs dite Supplément (632-1270), édité par M.H.-François Delaborde, 1909, Paris, Henri Plon, 1863-1909.
- Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, édité par Léopold Pannier et Paul Meyer, Paris, Firmin Didot (Société des anciens textes français), 1877.
- LE LABOUREUR Jean, *Histoire de Charles VI, roy de France*, 2 vol., Paris, L. Billaine, 1663.
- Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, édité par Denis Lalande, Genève, Droz (Textes littéraires français, n° 331), 1985.
- Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle*, édité par Henri Moranvillé, Paris, imprimerie de Daupeley-Gouverneur, 1891.
- Les Archives angevines de Naples, étude sur les registres du roi Charles Ier (1265-1285), par Paul Durrieu,...*, édité par Paul Durrieu, 2 vol., Paris, E. Thorin (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, n° 46, 51), 1886-1887.
- Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel (1282-1309)*, édités par Élisabeth Lalou, Robert-Henri Bautier, Paris, Diffusion de Boccard (Recueil des historiens de la France. Documents financiers et administratifs, n° 8), 1994.
- Les établissements de Saint Louis : accompagnés des textes primitifs et des textes dérivés*, édités par Paul Viollet, 4 vol., Paris, Renouard Henri Loones successeur [puis] H. Laurens successeur, 1881-1886.
- Les journaux du trésor de Philippe IV le Bel*, édités par Jules Viard, Paris, Imprimerie nationale, 1940.

- Les journaux du trésor de Philippe VI de Valois, suivis de l'Ordinarium thesauri de 1338-1339*, édités par Jules Viard, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1899.
- Les registres de Philippe Auguste*, vol. 1, édité par John W. Baldwin sous la direction de Robert Henri Bautier, Paris, Imprimerie nationale, diffusion de Bocard (Recueil des historiens de la France, n° 7), 1992.
- MICHEL PINTOIN, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, édition latine et traduction par Louis Bellaguet avec préface de Bernard Guenée, 3 vol. (réimpression en fac-similé de Paris, Crapelet, 1839-1842), Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994.
- MINIERI RICCIO Camillo, *Cenni storici intorno i grandi uffizii del regno di Sicilia durante il regno di Carlo I. d'Angiò, per Camillo Minieri Riccio*, Naples, Stabil. tip. partenopeo, 1872.
- Monuments historiques*, édités par Jules Tardif, Paris, J. Claye, 1866.
- MÜLLER Eugène, « Analyse du cartulaire, des statuts, etc...de Notre Dame de Senlis 1041-1395 », *Comptes rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis*, 4° série, tome VII, n° CCVI, 1904, p. 1-230.
- NICOLAS DE BAYE, *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, édité par Alexandre Tuetey, 2 vol., Paris, Renouard Veuve de H. Loones, 1885-1888.
- Nouveau recueil des comptes de l'Argenterie des Rois de France*, publié pour la Société de France par Louis Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1874.
- Olim (Les), ou Registres des arrêts rendus par la Cour du Roi : sous les règnes de Saint Louis, de Philippe Le Hardy, de Philippe Le Bel, de Louis Le Hutin et de Philippe Le Long*, 3 tomes en 4 vol., Paris, Imprimerie royale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1^{ère} série, Histoire politique), 1839-1848.
- OLIVIER DE LA MARCHE, HARDOUIN DE LA JAILLE, ANTOINE DE LA SALE et JEAN DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, *Traitez du duel judiciaire, relations de pas d'armes et tournois par Olivier de la Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc...*, édité par Bernard Prost, Paris, Léon Willem, 1872.
- Ordonnances des rois de France de la troisième race...Douzième volume, Contenant un supplément depuis l'an 1187, jusqu'à la fin du règne de Charles VI*, édité par Louis-Guillaume de Vilevault et Louis Georges Oudard Feudrix de Bréquigny, Paris, Impression royale, 1777.
- PERCEVAL DE CAGNY, *Chroniques de Perceval de Cagny*, éditées par Henri Moranvillé, Paris, Renouard, 1902.
- PETIT Joseph, TEODORU D. A., GAVRILOVITCH Michel et MAURY, *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris (Pater, Noster1, Noster2, Qui es in coclis, Croix, Al)*, Paris, F. Alcan (Bibliothèque de la Faculté des Lettres, n° 7), 1899.
- PICOT Émile, « Aveu en vers rendu par Regnault de Pacy à Pierre D'Orgemont : (1415) » dans *Mélanges Julien Havet : recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet : (1853-1893)*, Paris, E. Leroux, 1895, p. 499-513.
- PIERRE DE FÉNIN, *Mémoires de Pierre de Fénin : comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII*

- (1407-1427), Nouvelle édition, publiée par Émilie Dupont d'après un manuscrit, en partie inédit, de la Bibliothèque royale, Paris, Jules Renouard, 1837.
- PIERRE D'ORGEMONT, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France*, publiées pour la Société de l'histoire de France par Roland Delachenal, 4 tomes en 3 vol., Paris, H. Laurens, 1910-1920.
- PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 4 vol., Dijon, imprimerie A. de Fay puis imprimerie L. N. Frantin, 1739-1781.
- RAOUL GLABER, *Histoires*, texte traduit et présenté par Mathieu Arnoux, Paris, Brépols (Miroir du Moyen Âge), 1996.
- Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs : monastère parisien*, édité par Joseph Depoin, 5 vol., Ligugé et Paris, Abbaye de Ligugé et A. Picard et fils (Archives de la France monastique, n° 13, 16, 18, 20, 21), 1912-1921.
- Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs : monastère parisien*, édité par Jean Becquet, Ligugé, Revue Mabillon (Archives de la France monastique, n° 51), 1989.
- Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome I : Années de règne I à XV (1^{er} novembre 1179-31 octobre 1194)*, vol. 1/6, édité par Henri-François Delaborde, Charles Petit-Dutaillis, Jacques Monicat, Elie Berger et Clovis Brunel, Paris, Imprimerie Nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n° 5), 1916.
- Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome II : Années du règne XVI à XXVII (1^{er} novembre 1194-31 octobre 1206)*, vol. 2/6, publié sous la direction de M. Clovis Brunel, par Henri-François Delaborde, Charles Petit-Dutaillis, et Jacques Monicat, Paris, Imprimerie nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n° 6), 1943.
- Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome III : Années du règne XXVIII à XXXVI (1^{er} novembre 1206-31 octobre 1215)*, vol. 3/6, édité par Charles Samaran, Jacques Monicat et Jacques Boussard, Paris, Imprimerie nationale, C. Klincksieck (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, n° 7), 1966.
- Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France. Tome IV : Années du règne XXXVII à XLIV (1^{er} novembre 1215-14 juillet 1223)*, vol. 4/6, publié sous la direction de Charles Samaran, Paris, Imprimerie nationale, C. Klincksieck (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 1979.
- Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France. Tome V : Supplément d'actes, actes perdus, additions et corrections aux précédents volumes*, vol. 5/6, édité par Michel Nortier sous la direction de Jean Favier, Paris, diffusion De Boccard (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 2004.
- Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France : ou pouvant être considérées, quoique anonymes, comme lui ayant été attribuées. Tome VI : Lettres mises sous le nom de Philippe Auguste dans les recueils de formulaires d'école*, vol. 6/6, édité par Michel Nortier sous la direction de Jean Favier, Paris, diffusion De Boccard (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 2005.
- Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIII^e siècle*, édité par René Poupardin, 2 vol., Paris, Honoré puis Édouard Champion, 1909-1932.
- Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre*, édité par E. de Barthélémy, Paris, Honoré Champion, 1883.

- Recueil des chroniques de Flandre...*, publié par Joseph de Smet et par la Commission royale d'histoire, 4 vol., Bruxelles, Hayez (Collection des chroniques belges inédites, 3, n°1-4), 1837-1865.
- Recueil des historiens des Gaules et de la France*, édité par Dom Martin Bouquet et al., 24 vol., Paris, aux dépens des libraires associés, 1738-1904.
- Recueil des historiens des Gaules et de la France.*, nouvelle édition publiée sous la direction de M. Léopold Delisle, 19 vol., Paris, V. Palmé, 1867-1880.
- Registres du trésor des chartes : inventaire analytique, Tome I : Règne de Philippe le Bel*, édité par Jean Guérout et Jean Glénisson, Paris, Imprimerie Nationale (Inventaires et documents), 1958.
- Registres du Trésor des chartes : inventaire analytique, Tome II : Règnes des fils de Philippe le Bel. Première partie : règnes de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long*, édité par Jean Guérout, Paris, S.E.V.P.E.N (Registres du Trésor des chartes), 1966.
- Registres du Trésor des chartes : inventaire analytique, Tome II : Règne des fils de Philippe Le Bel. Deuxième partie : Règne de Charles IV le Bel*, édité par Henri-François Jassemin et Aline Vallée, Paris, Archives nationales (Registres du Trésor des chartes), 1999.
- RICARD Bruno et VERMEIREN Stéphane, *Scripturae : trésors médiévaux des Archives de l'Oise*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2011.
- SARRASIN, « Le tournoi de Ham » dans *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre : publiée en entier, pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, suivie de la relation du tournoi de Ham par Sarrazin, trouvère du XIII^e siècle et précédée d'une introduction*, édité par Francisque Michel, Paris, Jules Renouard, 1840, p. 211-384.
- SARRASIN, *Le roman du Hem*, édité par Henry Albert, Bruxelles, Édition de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1939.
- « *Scripta de feodis ad regem spectantibus et de militibus ad exercitum vocandis e Philippi Augusti registris excerpta* » dans *Recueil des historiens de Gaule et de la France*, vol.°23/24, édité par L. Delisle, Paris, V. Palmé, 1894, p. 605-723.
- SECOUSSE Denis-François, *Recueil de pièces servant de preuves aux Mémoires sur les troubles excités en France par Charles II, dit le Mauvais*, Paris, Durand, 1755.
- SUGER, *Lettres de Suger. - Chartes de Suger*, traduit, édité et commenté par Françoise Gaspari, Paris, Les Belles Lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, n°41), 2001.
- Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, édités par Alexandre Tuetey, Paris, imprimerie nationale, 1880.
- THOMAS BASIN, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éditée par Jules-Etienne Quicherat, 4 vol., Paris, Société de l'histoire de France, 1855-1859.
- THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII*, éditée et traduite par Charles Samaran, 2^{ème} tirage (réimpression de l'édition de Paris, Les Belles Lettres, 1933), 2 vol., Paris, Les Belles Lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Âge, n° 15, 21), 1964-1965.
- TIMBAL Pierre Clément, *Groupe d'étude d'histoire juridique. La Guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement, 1337-1369, par Pierre-Clément Timbal*, Paris, Centre national de la recherche scientifique (Gap, impression L. Jean), 1962.

VATTIER Amédée (éd.), « Cartulaire du prieuré Saint-Nicolas d'Acy (1106-1244) », *Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 3^{ème} série, tome 1, 1886, p. 50-80.

VÉGÈCE, *L'art de chevalerie*, traduit par Jean de Meun, publié avec une étude sur cette traduction d'Ulysse Robert, Paris, Firmin-Didot (Société des anciens textes français), 1897.

VÉGÈCE, *Le livre de l'art de chevalerie de Vegesce : traduction anonyme de 1380*, Helsinki, Suomalainen tiedeakatemia (Annales academiae scientiarum fennicae, n° 236), 1989.

Sources sigillographiques et héraldiques :

ADAM-EVEN Paul, *Études d'héraldique médiévale. Catalogue des armoriaux français imprimés*, La Roche-sur-Yon, Imprimerie centrale de l'Ouest, 1946.

ADAM-EVEN Paul, *Un armorial français du milieu du XIII^e siècle : le rôle d'armes Bigot - 1254*, Tirage à part des Archives héraldiques suisses n° I à IV de 1949, S. l., 1949.

ADAM-EVEN Paul et JÉQUIER Léon, *Un armorial français du 13^{ème} siècle. L'Armorial Wijnbergen*, Tiré à part des Archives héraldiques suisses de 1951-1954, Lausanne, Imprimeries réunies, 1954.

ADAM-EVEN Paul, « Rôle d'armes de l'ost de Flandre : juin 1297 », *Archivum heraldicum*, fasc. 1, 1959, p. 2-7.

Armorial du « Dénombrement de la comté de Clermont en Beauvaisis » : 1373-1376, édité par Michel Popoff, Paris, le Léopard d'or (Documents d'héraldique médiévale, n° 1), 1998.

BOZZOLO Carla, LOYAU Hélène, GRANGES Françoise et AQUILINA René, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, le Léopard d'or, 1982-1992.

DEMAY Germain, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1877.

DEMAY Germain, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1885-1886.

DOUËT D'ARCQ Louis, *Armorial de France de la fin du quatorzième siècle*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1859.

DOUËT D'ARCQ Louis, *Collection de sceaux*, sous la direction de Léon de Laborde, 3 vol., Paris, H. Plon, 1863-1868.

GELRE HÉRAUT D'ARMES, *Armorial de Gelre : Bibliothèque royale de Belgique, Ms 15652-15656*, édité par Michel Popoff, Paris, le Léopard d'or, 2012.

GELRE HÉRAUT D'ARMES, *L'Armorial universel : 1370-1395 Claes Heinen, roi d'armes des Ruyers*, édité par Paul Adam-Even, Neuchâtel, imprimerie P. Attinger, 1971.

GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Armorial de France, Angleterre, Écosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles Le Bouvier dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France*, édité par Auguste Vallet de Viriville, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866.

GOETHALS Félix-Victor, « Les chevaliers français au tournoi de Cambrai », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, publiée par M. Bonneserre de St-Denis, n° 2, 1866, p. 384-394.

GOETHALS Félix-Victor, « Les chevaliers français au tournoi de Compiègne (1) », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, publiée par M. Bonneserre de St-Denis, n° 3, 1867, p. 97-103 ; 408-414.

- GOETHALS Félix-Victor, « Les chevaliers français au tournoi de Compiègne (2) », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, publiée par M. Bonneserre de St-Denis, n° 4, 1868, p. 73-81, 361-365.
- HOLTZ Louis, PASTOUREAU Michel et LOYAU Hélène (éds.), *Les armoriaux médiévaux : actes du colloque international...Paris, 21-23 mars 1994*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n° 8), 1998.
- L'Armorial Bellenville*, édité par Michel Pastoureau et Michel Popoff, 2 vol., Lathuile, Éditions du Gui, 2004.
- L'Armorial Lalaing : d'après le manuscrit conservé à la B.N...*, édité par Michel Popoff, Paris, France, Éditions du Léopard d'or, 1989.
- L'armorial Le Breton*, édité par Emmanuel de Boos, Marie-Françoise Damongeot, Jean-Marc Roger et al., Paris, Somogy, Groupe Malakoff, Centre historique des archives nationales, 2004.
- Le Grand Armorial équestre de la Toison d'or*, édité par Michel Pastoureau et Michel Popoff, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1983.
- Le Rôle d'armes Bigot : d'après le manuscrit Fr. 18648, conservé à la Bibliothèque nationale*, publié par Robert Nussard, Paris, Éditions du Léopard d'or (Documents d'héraldique médiévale, n°2), 1985.
- PACAUD Pierre, « Établir un armorial normand au XIII^e siècle : sources, méthodes, problèmes », dans Louis Holtz, Michel Pastoureau et Hélène Loyau (éds.), *Les armoriaux médiévaux : actes du colloque international, Paris, 21-23 mars 1994*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n°8), 1998, p. 53-70.
- POPOFF Michel et GRANGES Françoise, *Artois et Picardie : Beauvaisis, Boulonnais, Corbiois, Ponthieu, Vermandois*, Paris, le Léopard d'or (Marches d'armes, n°1), 1981.
- PRINET Max, « Armorial de France composé à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e siècle », *Le Moyen Âge*, 2^{ème} série, tome XXXI, 1920, p. 1-49.
- PRINET Max, « Un armorial inachevé du bailliage de Senlis (XIV^e siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 90, 1929, p. 316-336.
- REGNIER Michel, « Deux "armoriaux occasionnels" au XIV^e siècle », dans Louis Holtz, Michel Pastoureau et Hélène Loyau (éds.), *Les armoriaux médiévaux : actes du colloque international... Paris, 21-23 mars 1994*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n°8), 1998, p. 71-124.
- ROMAN Joseph, *Les dessins de sceaux de la collection de Gaignères à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1910.
- ROMAN Joseph, *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale*, 2 vol. (plus un troisième volume dactylographié), Paris, Imprimerie nationale, 1909.

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de recherche

- ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume...*, édité par Ange de Sainte Rosalie et Simplicien, augustins déchaussez, 3^{ème} édition revue et augmentée, continuée par Honoré du Fourny, 9 vol., Paris, la compagnie des libraires, 1726-1733.
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, *Atlas et géographie de Paris et la région d'Île-de-France*, 2 vol., Paris, éditions Flammarion, 1977.
- BOSSUAT Robert, HASENOHR Geneviève, ZINK Michel et al. (éds.), *Dictionnaire des lettres françaises*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Fayard, 1992.
- BOUTON Jean de la Croix, « Chroniques de France (Grandes) » dans Georges Grente et al. (éds.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, Librairie générale française, 1992, p. 296-300.
- BRUNET Roger, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 3^{ème} édition revue et augmentée, Montpellier Paris, Reclus la Documentation française, 1993.
- COULON Louis, *Les rivières de France, ou Description géographique et historique du cours et débordement des fleuves, rivières, fontaines, lacs et étangs qui arrousent les provinces du royaume*, 2 vol., Paris, G. Clousier, 1644.
- COURCELLES Jean Baptiste Pierre Jullien de, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France : des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la maison de France*, 12 vol., Paris, 1822-1833.
- DOUËT D'ARCQ Louis, fichier "Douët d'Arcq". Index manuscrit sur fiches de documents conservés dans les séries J, K, L, M : 1° noms de personnes ; 2° noms géographiques ; 3° noms de matières, par L. Douët d'Arcq, Archives nationales, milieu du XIX^e siècle : env. 140 000 fiches.
- FAGNEZ Gustave et al., Index manuscrit sur fiches des noms géographiques et des personnes dans la série des registres factices d'accord du Parlement de Paris (X^{1c}), Archives nationales, 1873-1931.
- FAVIER Jean, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993.
- GAUVARD Claude, LIBERA Alain de et ZINK Michel (éds.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
- GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle : composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe*, 10 vol., Paris, F. Vieweg puis E. Bouillon, 1881-1902.
- HILDESHEIMER Françoise, MORGAT-BONNET Monique, BOURDELAIS Patrice et al., *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, Paris, Archives nationales, 2011.
- Histoire littéraire de la France, Tome 43 Fascicules 1-2*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres diffusion De Boccard (Histoire littéraire de la France), 2005.

- ISENBURG Wilhelm Karl von et FREYTAG VON LORINGHOVEN Frank, *Europäische Stammtafeln : Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten [begründet von Wilhelm Karl Prinz zu Isenburg ; fortgeführt von Frank Baron Freytag von Loringhoven]. Neue Folge / herausgegeben von Detlev Schwennicke. Band XIII, Les familles féodales de France I*, Marburg, J. A. Stargardt, 1990.
- ISENBURG Wilhelm Karl von et FREYTAG VON LORINGHOVEN Frank, *Europäische Stammtafeln : Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten / [begründet von Wilhelm Karl Prinz zu Isenburg ; fortgeführt von Frank Baron Freytag von Loringhoven]. Neue Folge / herausgegeben von Detlev Schwennicke. Band XIV, Les familles féodales de France II*, Marburg, J. A. Stargardt, 1991.
- Jugés, lettres et arrêts. 1361-1400 (X^{1A} 17-47 et X^{2A} 6-13). Index des noms de parties, fichier manuscrit localisé aux Archives nationales, section ancienne (sur rendez-vous).
- Jugés, lettres et arrêts. 1400-1436 (X^{1A} 48-68). Index onomastique et toponymique (CEHJ). Base de données en ligne sur le site de l'IHD, <http://www.ihd.cnrs.fr>. Consulté le 02/08/2016
- LE GOFF Jacques, SCHMITT Jean-Claude, ALESSIO Franco et al., *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 2014.
- MOREAU Jean, *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*, Paris, Éditeur A. et J. Picard, 1972.
- PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, 5^e édition, Paris, Picard (Grands manuels Picard ; Bibliothèque de la sauvegarde de l'art français), 2008.
- RICHARD Jules-Marie, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas de Calais. Archives civiles. Série A.*, 2 vol., Arras, Imprimerie de la société du Pas de Calais, 1878.
- VAUCHEZ André et VINCENT Catherine (éds.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1997.

Généralités - Historiographie

- ANAUT Marie, *Psychologie de la résilience*, 3e éd, Paris, Armand Colin (Cursus), 2015.
- BÜHRER-THIERRY Geneviève (dir.), *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle / XXXVIII^e congrès de la SHMES, Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, 31 mai-3 juin 2007*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, n° 98), 2008.
- DEVAUX Jean, « L'historiographie bourguignonne » dans *La cour de Bourgogne et l'Europe : le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007*, Ostfildern, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n° 73), 2013.
- DUBY Georges, *L'histoire continue*, Paris, O. Jacob (Poches Odile Jacob, n° 69), 2001.
- GENET Jean-Philippe, « Être médiéviste au XXI^e siècle » dans *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle. Actes du 38^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 98), 2008, p. 9-33.

- GINZBURG CARLO, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, n° 6, 1980, p. 3-44.
- GINZBURG Carlo et PONI Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat*, vol. 17, n° 10, 1981, p. 133-136.
- GOULLET Monique et PARISSE Michel (éds.), *Les historiens et le latin médiéval : colloque tenu à la Sorbonne, les 9, 10 et 11 septembre 1999*, Paris, Presses de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne, n° 63), 2001.
- GROSJEAN Alexandre, *Toison d'or et sa plume : la chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Devaux, Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale, 2014.
- LEPETIT Bernard, « De l'échelle à l'histoire » dans Jacques REVEL (éd.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil (Hautes études), 1996, p. 71-94.
- LEVI Giovanni, *Le Pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, traduit par Monique AYMARD, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1989.
- MINARD Philippe, DAKHLIA Jocelyne, GRUZINSKI Serge, MARTIN Jean-Clément, NASSIET Michel et NAEPELS Michel, « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 49-4bis, n° 5, 2002, p. 81-121.
- MORSEL Joseph, « Crise? Quelle Crise ? Remarques à propos de la prétendue crise de la noblesse allemande à la fin du Moyen Âge », *Sources. Travaux historiques*, n° 14, 1988, p. 17-42.
- NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte (Repères), 2010.
- NORA Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1984-1986.
- REVEL Jacques (éd.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil (Hautes études), 1996.
- REVEL Jacques, « Micro-analyse et construction du social » dans Id, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil (Hautes études), 1996, p. 15-36.

Histoire politique et militaire – Institutions royales et princières – Guerre de Cent ans et société politique

- ADAMS Tracy, « Between history and fiction : revisiting the affaire de la Tour de Nesle », *Viator*, vol. 43, n° 2, juillet 2012, p. 165-192.
- ALLIROT Anne-Hélène, « *Filiae regis Francorum* : princesses royales, mémoire de saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle) », *Genre & Histoire*, n° 2, 2008.
- ALLMAND Christopher Thomas, *La guerre de Cent ans : l'Angleterre et la France en guerre, 1300-1450*, traduit par Christian Cler, Paris, Édition Points (Points Histoire, n° H 473), 2013.
- ARTONNE André, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315*, Paris, F. Alcan, 1912.
- AUTRAND Françoise, *Charles VI : la folie du roi*, Paris, Fayard, 1986.
- BALDWIN John W., *Philippe Auguste et son gouvernement : les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, traduit par Béatrice Bonne, Paris, Fayard, 1991.

- BEAUCOURT Gaston Du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, 6 vol., Paris, librairie de la Société bibliographique A. Picard, 1881-1891.
- BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.
- BORRELLI DE SERRES Léon-Louis, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, 3 vol., Paris, France, A. Picard et fils, 1895-1904.
- BOUGARD François, CHIFFOLEAU Jacques et GAUVARD Claude (dir.), *L'enquête au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, n° 399), 2008.
- BOULET Vincent, « *Car estoit leur vray heritage* » : le gouvernement du royaume français d'Henri VI (1422-1436), Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Philippe Genet, Paris, Université de Paris I, 2010.
- BOURNAZEL Éric, *Le Gouvernement capétien au XII^e siècle : 1108-1180, structures sociales et mutations institutionnelles*, Paris, Presses universitaires de France (Publications de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges, n° 2), 1975.
- BOUTARIC Edgar, *Saint-Louis et Alphonse de Poitiers : étude sur la réunion des provinces du midi et de l'ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1870.
- BOVE Boris, *Le temps de la guerre de Cent Ans : 1328-1453*, Paris, Belin (Histoire de France, n° 4), 2010.
- BRESC Henri, « La chute des Hohenstaufen et l'installation de Charles I^{er} d'Anjou » dans Noël-Yves Tonnerre et Élisabeth Verry (dir.), *princes angevins du XIII^e au XV^e siècle : un destin européen : actes des journées d'étude des 15 et 16 juillet 2001*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2003, p. 61-83.
- BULST Neithard, DESCIMON Robert et GUERREAU Alain (éds.), *L'État ou le roi : les fondations de la modernité monarchique en France, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996.
- CAROLUS-BARRÉ Louis, « Les origines de la commune de Senlis », *comptes rendus et mémoires – comité archéologique de Senlis*, 2^{ème} série tome II, 1876, p. 33-108.
- CAROLUS-BARRÉ Louis et PLATELLE Henri (éds.), *Le procès de canonisation de saint Louis : 1272-1297 essai de reconstitution*, Rome Paris, École française de Rome diffusion de Bocard (Collection de l'École française de Rome, n° 195), 1994.
- CASTELNUOVO Guido, « Service de l'État et identité sociale. Les Chambres des comptes princières à la fin du Moyen Âge », *Revue Historique*, vol. 303, n°2 (618), 2001, p. 489-510.
- CASTELNUOVO Guido et MATTÉONI Olivier (éds.), « *De part et d'autre des Alpes* », les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge : actes de la table ronde de Chambéry, 11 et 12 octobre 2001, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 88), 2006.
- CASTELNUOVO Guido et MATTÉONI Olivier (éds.), *Chancelleries et chanceliers des princes à la fin du Moyen Âge : actes de la table ronde de Chambéry, 5 et 6 octobre 2006*, Chambéry, Université de Savoie (« De part et d'autre des Alpes », 2 ; Sociétés, religions, politiques, n° 19), 2011.
- CAZELLES Raymond, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences, 1958.

- CAZELLES Raymond, « Le Parti navarrais jusqu'à la mort d'Étienne Marcel : communication de M. Raymond Cazelles », *Bulletin philologique et historique*, vol. 2, 1960, p. 839-869.
- CAZELLES Raymond, « Les mouvements révolutionnaires du milieu du XIV^e siècle et le cycle de l'action politique », *Revue Historique*, vol. 228, n° 2, 1962, p. 279-312.
- CAZELLES Raymond, « Jean II le Bon : Quel homme? Quel roi ? », *Revue Historique*, vol. 251, 1 (509), 1974, p. 5-26.
- CAZELLES Raymond, *Robert de Lorris et la liquidation des Bouteillier de Senlis*, extrait de : « Comptes rendus et mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis » année 1975, Senlis, [s.n.], 1977.
- CAZELLES Raymond, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, Droz (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n° 28), 1982.
- CAZELLES Raymond, *Nouvelle histoire de Paris : 1223-1380. De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V*, nouvelle édition, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris (Nouvelle histoire de Paris), 1994.
- CHARON Philippe, *princes et principautés au Moyen Âge : l'exemple de la principauté d'Évreux 1298-1412*, Paris, École des chartes, 2014.
- CONTAMINE Philippe (éd.), *L'État et les aristocraties : France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989.
- CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles, KEEN Maurice (éds.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne : XIV^e-XV^e siècle [rencontre franco-britannique de Londres, 20-22 mars 1989]*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest (Histoire et littérature régionales, n° 8), 1991.
- CONTAMINE Philippe et MATTÉONI Olivier (éds.), *Les Chambres des comptes en France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France (Histoire économique et financière de la France), 1998.
- CONTAMINE Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, 2 vol., Paris, École des hautes études en sciences sociales (Les réimpressions des Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales), 2003.
- CONTAMINE Philippe, *La guerre de Cent Ans*, 9^e édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?, n° 1309), 2010.
- CURRY Anne, *The Hundred Years War*, 2^e édition, Basingstoke New York, Palgrave MacMillan (British history in perspective), 2003.
- D'ARCQ Louis Douët, « Acte d'accusation contre Robert Le Coq, évêque de Laon », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 2, n° 1, 1841, p. 350-387.
- DEHAISNES Chrétien, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois & le Hainaut avant le XV^e siècle. Première partie : 627-1373*, Lille, imprimerie L. Danel, 1886.
- DEJOUX Marie, *Les enquêtes de saint Louis : gouverner et sauver son âme*, Paris, Presses universitaires de France (Le nœud gordien), 2014.
- DELACHENAL Roland, *Histoire de Charles V*, 5 vol., Paris, A. Picard, 1909-1931.

- DELAVILLE LE ROULX Joseph, *La Domination bourguignonne à Tours et le siège de cette ville (1417-1418)*, Paris, Menu, 1877.
- DEMURGER Alain, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », *Francia*, n° 6, 1978, p. 151-289.
- DUBY Georges, *Le dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard (Collection Folio. Histoire n° 1), 1985.
- DUNBABIN Jean, *Charles I^{er} of Anjou : power, kingship and state-making in thirteenth-century Europe*, Londres New York, Longman (The medieval world), 1998.
- DUPONT-FERRIER Gustave et LEHOUX Françoise, « *Gallia regia* » ou *État des officiers royaux des baillages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, 7 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1942-1966.
- FLAMMERMONT Jules, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans (1405-1441)*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Gouverneur, G. Daupeley, 1879.
- FOSSIER Robert, *Histoire de la Picardie*, Toulouse, Privat, 1988.
- GALASSO Giuseppe, « Charles I^{er} d'Anjou et Charles II d'Anjou, princes italiens » dans Noël-Yves Tonnerre et Élisabeth Verry (dir.), *Princes angevins du XIII^e au XV^e siècle : un destin européen, actes des journées d'étude des 15 et 16 juillet 2001*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2003, p. 85-97.
- GALASSO Giuseppe, *Naples médiévale : du duché au royaume*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2013.
- GAUVARD Claude, « Résistants et collaborateurs pendant la guerre de Cent Ans : le témoignage des lettres de rémission » dans *La France anglaise au Moyen Âge : colloque des historiens médiévistes français et britanniques actes*, Paris, Éditions du CTHS (Actes du 111^e Congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Section d'histoire médiévale et de philologie, n° 1), 1988, p. 123-138.
- GENET Jean-Philippe et LOTTES Günther (éds.), *L'État moderne et les élites : XIII^e-XVIII^e siècles apports et limites de la méthode prosopographique actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire moderne, n° 36), 1996.
- GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'État moderne : les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, n° 1, 1997, p. 3-18.
- GENET Jean-Philippe, « Saint Louis : le roi politique », *Médiévales*, vol. 17, n° 34, 1998, p. 25-34.
- GONZALEZ Elizabeth, *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 74), 2004.
- GOURIOU Alain, *Les négociations diplomatiques franco-anglaises de 1377 à 1396*, Mémoire de diplôme d'études supérieures, Paris, Université de Paris I, 1964.
- GRONDEUX Anne, « La présence anglaise en France : les Anglais dans la vallée de la Seine sous la régence du duc de Bedford (1422-1435) », *Journal des savants*, n° 1, 1993, p. 89-109.

- GUENÉE Bernard, *Politique et histoire au Moyen Âge : recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale, 1956-1981*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne, n° 2), 1981.
- GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans : 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1992.
- GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles : les états*, 6^e édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France (Nouvelle Clio), 1998.
- GUESSARD Francis, « Gauluet ou le sire de Gaules (1380-1423). », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 9, n° 1, 1848, p. 441-473.
- GUILHIERMOZ Paul, *Enquêtes et procès suivie du Style de la chambre des enquêtes du Style des commissaires du Parlement et de plusieurs autres textes et documents par P. Guilhiermoz : étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIV^e siècle*, Paris, A. Picard, 1892.
- GUT Christian, « Les pays de l'Oise sous la domination anglaise (1420-1435) d'après les registres de la chancellerie de France » dans Philippe Contamine et Olivier Guyotjeannin (éds.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge. Actes du 119^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 26-30 octobre 1994, Amiens, t.2, Guerre et gens*, Paris, Éditions du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques. Section d'histoire médiévale et de philologie), 1996, p. 141-314.
- HARSGOR Michael, *Recherches sur le personnel du Conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille Paris, Atelier reproduction des thèses, Université de Lille III diffusion Honoré Champion, 1980.
- HÉLARY Xavier, *L'ost de France : la guerre, les armées, la société politique au royaume de France (fin du règne de saint Louis-fin du règne de Philippe le Bel)*, Thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université de Paris 4, 2004.
- HÉLARY Xavier, « Servir ? La noblesse française face aux sollicitations militaires du roi », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 21-40.
- HÉLARY Xavier, « Pierre de La Broce, seigneur féodal, et le service militaire sous Philippe III. L'ost de Sauveterre (1276) », *Journal des savants*, vol. 2, n° 1, 2006, p. 275-305.
- HÉLARY Xavier, « La place des questions de succession dans la politique extérieure de Philippe III le Hardi » dans Frédérique Lachaud et Michael A. Penman (éds.), *Making and breaking the rules : succession in medieval Europe, c. 1000-c. 1600 proceedings of the colloquium held on 6-7-8 April 2006, Institute of historical research (University of London)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 9), 2008, p. 111-128.
- HÉLARY Xavier, *L'armée du roi de France - La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2012.
- JASSEMINE Henri, *La Chambre des comptes de Paris au XV^e siècle, précédé d'une étude sur ses origines*, Nogent-le-Rotrou Paris, Imprimerie Daupeley-Gouverneur, éditions Auguste Picard, 1933.
- KAEUPER Richard W., *War, justice and public order : England and France in the later Middle Ages*, Oxford, Clarendon press, 1988.
- KAEUPER Richard W., *Guerre, justice et ordre public : l'Angleterre et la France à la fin du Moyen Âge*, traduit par Jean-Philippe Genet et par Nicole Genet, Paris, Aubier (Collection historique), 1994.

- KRYNEN Jacques, « Idéologie et royauté » dans Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin (éds.), *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 609-620.
- KRYNEN Jacques, « Genèse de l'État et histoire des idées politiques en France à la fin du Moyen Âge », *Publications de l'École française de Rome*, vol. 82, n° 1, 1985, p. 395-412.
- LA BARRE Louis-François-Joseph de, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*, Paris, 1729.
- La France anglaise au Moyen Âge. Colloque des historiens médiévistes français et britanniques*, 2 vol., Paris, Éditions du CTHS (Actes du 11^e Congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Section d'histoire médiévale et de philologie, n° 1), 1988.
- LALOU Élisabeth, « La chambre des comptes de Paris : sa mise en place et son fonctionnement fin XIII^e-XIV^e siècle » dans Philippe Contamine et Olivier Mattéoni (éds.), *La France des principautés : les Chambres des comptes, XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France : Imprimerie nationale (Histoire économique et financière de la France. Série Animation de la recherche), 1996, p. 3-16.
- LALOU Élisabeth, « La chambre des comptes du roi de France » dans Philippe Contamine et Olivier Mattéoni (éds.), *Les chambres des comptes en France aux XIV^e et XV^e siècles. Textes et documents*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France : Imprimerie nationale (Histoire économique et financière de la France. Série Animation de la recherche), 1996.
- LALOU Élisabeth, « Les ordonnances de l'hôtel (début du XIV^e siècle) » dans Murielle Gaudes-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n°13), 2011, p. 29-38.
- LEHUGEUR Paul, *Le conseil royal de Philippe le Long (1316-1321)*, Pont-à-Mousson, Imprimerie Bloch, 1929.
- LANGLOIS Charles-Victor, *Les papiers de Guillaume Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des Chartres*, tiré des « Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale », tome XXXIX, Paris, C. Klincksieck, 1908.
- LANGLOIS Charles-Victor, *Le règne de Philippe III le Hardi*, (reproduction en fac-similé de l'édition Paris, Hachette, 1887), Genève, Mégariotis, 1979.
- LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1996.
- LEGUAI André, *Les ducs de Bourbon, le Bourbonnais et le royaume de France à la fin du Moyen Âge : recueil d'articles*, Yzeure, Société bourbonnaise des études locales, 2005.
- LEHOUX Françoise, *Jean de France, duc de Berri*, 4 vol., Paris, A. et J. Picard, 1966-1968.
- LEHUGEUR Paul, *Histoire de Philippe le Long, roi de France, 1316-1322 : le règne*, (reproduction en Fac-similé de l'édition de Paris, Hachette, 1897), 2 vol., Genève, Slatkine-Mégariotis Reprints, 1975.
- LEWIS Andrew W., *Le Sang royal : la famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e siècle*, traduit par Jeannie Carlier, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1986.
- LEWIS Peter Shervey, *La France à la fin du Moyen Âge : la société politique*, avant-propos de Bernard Guenée ; traduit de l'anglais par Claude Yelnick, Paris, Hachette, 1977.

- LEWIS Peter Shervey, *Essays in later medieval French history*, Londres, Hambledon press (History series, n° 29), 1985.
- LUCE Siméon, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits*, Paris, A. Durand, 1859.
- MADELINE Fanny, *Les Plantagenêts et leur empire : construire un territoire politique*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.
- MATTÉONI Olivier, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
- MATTÉONI Olivier, *Institutions et pouvoirs en France : XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Picard (Les médiévistes français, n° 10), 2010.
- MCFARLANE Kenneth Bruce, *England in the fifteenth century : collected essays*, Londres, Hambledon press (History series, n° 5), 1981.
- MINDER Arthur et HARIN P., *La Rivalité Orléans-Bourgogne dans la principauté de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1973.
- MOLLAT DU JOURDIN Michel, BEAUJEU-GARNIER Jacqueline et PEYRON-MONTAGNON Germaine, *Histoire de l'Île-de-France et de Paris. Publiée sous la direction de Michel Mollat*, Toulouse, Privat (Univers de la France), 1971.
- MORICE Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne : tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs sçavans antiquaires, et mis en ordre, par Dom Hyacinthe Morice*, 3 vol., Paris, Imprimerie de Charles Osmont, 1742-1746.
- OFFENSTADT Nicolas, « Interaction et régulation des conflits. Les gestes de l'arbitrage et de la conciliation au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) » dans Claude Gauvard et Robert Jacob (dir.), *Les rites de la justice : gestes et rituels judiciaires au Moyen Âge*, Paris, le Léopard d'or (Cahiers du Léopard d'or, n° 9), 2000, p. 201-228.
- OFFENSTADT Nicolas, « L'«histoire politique» de la fin du Moyen Âge. Quelques discussions » dans *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle. Actes du 38^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 98), 2008.
- PERROY Édouard, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Gallimard, 1976.
- PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, 9 vol., Paris, Dijon, Lechevalier imprimerie de Darantière, 1885-1905.
- PETIT Ernest, *Les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*, Paris, A. Picard et fils, 1909.
- PFISTER Christian, *Études sur le règne de Robert le Pieux : 996-1031*, (reproduction en facsimilé de l'édition de Paris, F. Vieweg, 1885), Genève, Slatkine, 1974.
- PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 4 vol., Dijon, A. de Fay, 1739-1781.
- SAINT-PRIEST, Alexis Guignard de, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de saint Louis*, 4 vol., Paris, Amyot, 1847-1849.
- SCHNERB Bertrand, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, Perrin (Collection Tempus, n° 105), 2005.

- TOUREILLE Valérie, BERLAND Florence, BUTAUD Germain et FOURCADE Sara, *Guerre et société, 1270-1480*, Neuilly-sur-Seine, Atlande (Clefs concours. Histoire médiévale), 2013.
- TOUREILLE Valérie, *Le drame d'Azincourt : histoire d'une étrange défaite*, Paris, Albin Michel, 2015.
- VALLET DE VIRIVILLE Auguste, *Charles VII, roi de France, et ses conseillers, 1403-1461, par M. Vallet de Viriville,...* Suivi d'une Notice bibliographique des divers écrits publiés jusqu'à ce jour par le même auteur sur cette période historique, Paris, Dumoulin, 1859.
- VALOIS Noël, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles : nouvelles recherches suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, (Reproduction en fac-similé de l'édition de Paris, 1888, Genève), Genève, Slatkine-Mégariotis reprints, 1975.
- VIARD Jules, *L'hôtel de Philippe VI de Valois*, Nogent-le-Rotrou, Imprimerie de Daupeley-Gouverneur, 1895.

Ouvrages de synthèse et ouvrages régionaux sur la noblesse et la chevalerie (Hors Île-de-France)

- AURELL Martin, *La noblesse en Occident, V^e-XV^e siècle*, Paris, A. Colin (Collection Cursus), 1996.
- AURELL Martin, « La noblesse occidentale à la fin du Moyen Âge : bilan historiographique et perspectives de recherche », *Memoria y civilisation*, 1998, p. 97-110.
- AURELL Martin, « Autour de l'identité héraldique de la noblesse provençale au XIII^e siècle », *Médiévales*, vol. 9, n° 19, 1990, p. 17-27.
- AUTRAND Françoise, « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'État en France : les tensions du début du XV^e siècle » dans Annalisa Guarducci (éd.), *Gerarchie economica e gerarchie sociali, secoli XII-XVIII : atti della dodicesima Settimana di studi, 18-23 aprile 1980 / a cura di Annalisa Guarducci*, Florence, Le Monnier (Pubblicazioni. Serie 2, Atti delle settimane di studio e altri convegni / Istituto internazionale di storia economica « F. Datini », n°12), 1990, p. 611-632.
- BADEL Christophe, *La noblesse de l'empire romain : les masques et la vertu*, Seyssel, Champ Vallon (Époques), 2005.
- BARRAQUÉ Jean-Pierre, « Le contrôle des conflits à Saragosse (XIV^e -début du XV^e siècle) », *Revue Historique*, vol. 279, 1 (565), 1988, p. 41-50.
- BARTHÉLEMY Dominique, *Nouvelle histoire de la France médiévale : XI^e-XII^e siècle. 3. L'ordre seigneurial*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.
- BARTHÉLEMY Dominique, *La société dans le comté de Vendôme : de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993.
- BARTHÉLEMY Dominique, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, Fayard, 1997.
- BARTHÉLEMY Dominique, *Les Deux âges de la seigneurie banale: pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy milieu XI^e - milieu XII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne, n° 12), 1984.
- BARTHÉLEMY Dominique, *L'an mil et la paix de Dieu : la France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, Fayard, 1999.

- BARTHÉLEMY Dominique et BRUAND Olivier (éds.), *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest, VIII^e-XI^e siècles : implantation et moyens d'action*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- BARTHÉLEMY Dominique, *La chevalerie : de la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, Paris, Fayard, 2007.
- BILLORÉ Maïté, *De gré ou de force : l'aristocratie normande et ses ducs, 1150-1259*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- BLOCH Marc, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 8, n° 40, 1936, p. 366-378.
- BLOCH Marc, *La société féodale*, Paris, Albin Michel (L'évolution de l'humanité, n° 8), 1973.
- BLOCH Marc, *Rois et serfs : un chapitre d'histoire capétienne et autres écrits sur le servage*, Paris, la Boutique de l'histoire (Histoire de l'histoire), 1996.
- BOULTON D'Arcy Jonathan Dacre, *The Knights of the crown : the monarchical orders of knighthood in later medieval Europe 1325-1520*, Woodbridge, GB, Boydell press, 1987.
- BOUTHOU Gaston, *Traité de polémologie : sociologie des guerres*, Nouvelle édition, Paris, Payot (Bibliothèque scientifique), 1991.
- CARDINI Franco, « Le guerrier et le chevalier » dans *L'Homme médiéval*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 87-128.
- CARON Marie-Thérèse, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne : 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille (Économies et sociétés), 1987.
- CARON Marie-Thérèse, *Noblesse et pouvoir royal en France : XIII^e-XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1994.
- CARON Marie-Thérèse, *Les vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade : le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale de France*, Turnhout, Brepols (Burgundica, n° 7), 2003.
- CASTELNUOVO Guido, *Seigneurs et lignages dans le pays de Vaud : du royaume de Bourgogne à l'arrivée des Savoie*, Lausanne, Université de Lausanne (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, n° 11), 1994.
- CASTELNUOVO Guido et VARANINI Gian Maria, *Le aristocrazie dai signori rurali al patriziato*, Roma, Laterza (Manuali Laterza, n° 196), 2004.
- CASTELNUOVO Guido, « Bons nobles, mauvais nobles, nobles marchands ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 85-103.
- CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité : les noblesses italiennes en quête d'identité, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Classiques Garnier (Bibliothèque d'histoire médiévale, n° 12), 2014.
- CONTAMINE Philippe (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.
- CONTAMINE Philippe, « Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », *Francia*, n° 4, 1976, p. 255-285.
- CONTAMINE Philippe, « De la puissance aux privilèges doléances de la noblesse française envers la monarchie aux XIV^e et XV^e siècles » dans Philippe CONTAMINE (éd.), *La*

- noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 235-257.
- CONTAMINE Philippe, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2^{ème} édition, Paris, Presses universitaires de France (Moyen Âge), 1998.
- CONTAMINE Philippe, « Introduction », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 1-2.
- CONTAMINE Philippe, « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 105-131.
- COSS Peter R. et KEEN Maurice Hugh (éds.), *Heraldry, pageantry, and social display in medieval England*, Woodbridge Rochester (N.Y.), Boydell Press, 2002.
- COSS Peter R. et TYERMAN Christopher J. (éds.), *Soldiers, nobles and gentlemen: essays in honour of Maurice Keen*, Woodbridge, the Boydell press, 2009.
- CROUCH David, *The birth of nobility: constructing aristocracy in England and France 900-1300*, Harlow, Pearson Longman, 2005.
- DEPLAIGNE Valérie, « Valérie Deplaigne, Les femmes nobles dans les conflits de transmission de biens aux lendemains de la bataille d'Azincourt, en pays de droit coutumier français », *Genre & Histoire*, n° 2, 2008.
- DEPLAIGNE Valérie, « Valérie Deplaigne, Patrimoine, héritage et transmission des biens de Marie de la Roche-Guyon : une femme au cœur d'un conflit entre deux lignages nobles normands à la fin du Moyen Âge », *Genre & Histoire*, n° 2, 2008.
- DESCIMON Robert, « Les noblesses à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n° 1, 1999, p. 5-21.
- DUBY Georges, « Une enquête à poursuivre : La noblesse dans la France médiévale », *Revue Historique*, vol. 226, n° 1, 1961, p. 1-22.
- DUBY Georges, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (Bibliothèque générale de l'École des hautes études en sciences sociales), 1982.
- DUBY Georges, « Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde » dans *Féodalité*, Paris, Gallimard (Quarto), 1996, p. 1051-1160.
- DUBY Georges, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, Hachette Littératures (Pluriel), 2012.
- DUFOURNET Jean (éd.), « *La mort du roi Arthur* » ou *Le crépuscule de la chevalerie*, Paris, Honoré Champion (Collection Unichamp, n° 41), 1994.
- DUTOUR Thierry, *La ville médiévale : origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, O. Jacob, 2003.
- DUTOUR Thierry, « Les nobles et la ville à la fin du Moyen Âge dans l'espace francophone », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 151-164.
- DUTOUR Thierry, « Les nobles, les activités civiles et la vie urbaine dans l'espace francophone (XIII^e -XV^e siècles) », *Histoire urbaine*, vol. n° 16, n° 2, 2006, p. 115-129.

- DUTOUR Thierry, « Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e -XVI^e siècles) ou pourquoi poser un problème résolu depuis trois cents ans », *Histoire urbaine*, vol. 20 n°3, 2007, p. 153-170.
- DUTOUR Thierry, *Les nobles et la ville dans l'espace francophone : XII^e-XVI^e siècles*, Paris, PUPS (Cultures et civilisations médiévales, n°48), 2010.
- DUTOUR Thierry, « Dire l'identité des "communautés de ville" », *Histoire urbaine*, vol. 35 n° 3, 2012, p. 67-82.
- FLORI Jean, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, France, Hachette littératures, 2008.
- FOSSIER Robert, « La noblesse picarde » dans Philippe Contamine (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 105-127.
- GÉNICOT Léopold, « La noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne "Francie" », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 17 n° 1, 1962, p. 1-22.
- GÉNICOT Léopold, « La Noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne "Francie" : Continuité, Rupture ou Évolution ? », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 5 n° 1, 1962, p. 52-59.
- GÉNICOT Léopold, « La noblesse médiévale : encore ! », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 88 n° 1, 1993, p. 173-201.
- GERBET Marie-Claude, *La Noblesse dans le royaume de Castille : étude sur ses structures sociales en Estrémadure, 1454-1516*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne : Série N. S. Recherches, n° 32), 1979.
- GERBET Marie-Claude, *Les Structures sociales de la noblesse en Estrémadure, 1454-1516*, 2 vol., Lille, Atelier national de reproduction des thèses Université de Lille 3, 1982.
- GERBET Marie-Claude, *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge : XI^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1994.
- GUILHIERMOZ Paul, *Essai sur l'origine de la noblesse*, [Reproduction en Fac-similé de l'édition de : Paris, A. Picard et fils, 1902)] Genève, Megariot reprints, 1979.
- KAMINSKY Howard, « Estate, Nobility, and the Exhibition of Estate in the Later Middle Ages », *Speculum*, vol. 68 n° 3, juillet 1993, p. 684-709.
- KEEN Maurice Hugh, *Chivalry*, New Haven, Londres, Yale university press, 1984.
- KEEN Maurice Hugh, *Nobles, knights and men-at-arms in the Middle Ages*, London Rio Grande (Ohio), the Hambledon press, 1996.
- KEEN Maurice Hugh, *The origins of the English gentleman : heraldry, gentry and gentility in medieval England*, Stroud, Tempus, 2002.
- LA ROQUE DE LA LONTIÈRE Gilles-André de, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, 4 vol., Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1662.
- LE ROUX Nicolas, *Le crépuscule de la chevalerie : noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon (Époques), 2015.
- LEBAILLY Émilie, « Le connétable d'Eu et son cercle nobiliaire », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 41-52.

- LENOIR Rémi, « Noblesse et distinction dans l'œuvre de Pierre Bourdieu » dans Jean-Philippe Genet et E. Igor Mineo (éds.), *Marquer la prééminence sociale : actes de la conférence organisée à Palerme en 2011*, Paris, Publications de la Sorbonne (Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640), n° 6), 2014, p. 21-41.
- MAZEL Florian, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle : l'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, Éditions du CTHS (CTHS-histoire, n° 4), 2002.
- MORSEL Joseph, « Changements anthroponymiques et sociogenèse de la noblesse en Franconie à la fin du Moyen Âge » dans Monique Bourin et Pascal Chareille (éds.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, III (Enquêtes généalogiques et données prosopographiques)*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1995, p. 89-119.
- MORSEL Joseph, « À quoi sert le service de l'État ? Carrières, gains, attentes et discours dans l'aristocratie franconienne à la fin du Moyen Âge » dans *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 29^e congrès (Pau, 1998)*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, n° 57), 1999, p. 229-247.
- MORSEL Joseph, « L'invention de la noblesse en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Contribution à l'étude de la sociogenèse de la noblesse médiévale » dans Jacques Paviot et Jacques Verger (éds.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 533-545.
- MORSEL Joseph, « Comment peut-on être Parisien ? Contribution à l'histoire de la genèse de la communauté parisienne au XIII^e siècle » dans Patrick Boucheron et Jacques Chiffolleau (éds.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean-Louis Biget*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, n° 60), 2000, p. 363-381.
- MORSEL Joseph, *La noblesse contre le prince : l'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, J. Thorbecke (Beihefte der Francia, n° 49), 2000.
- MORSEL Joseph, « La noblesse dans la mort. Sociogenèse funéraire du groupe nobiliaire en Franconie (XIV^e-XVI^e siècles) » dans Olivier Dumoulin et François Thélamon (dir.), *Autour des morts, mémoire et identité : actes du V^e Colloque international sur la sociabilité, Rouen, 19-21 novembre 1998*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen (Publications de l'Université de Rouen, n° 296), 2001, p. 387-408.
- MORSEL Joseph, *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident, V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin (Collection U), 2004.
- MORSEL Joseph, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », *Revue de Synthèse*, n° 125, 2004, p. 83-110.
- NASSIET Michel, « La noblesse en France au XVI^e siècle d'après l'arrière-ban », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46 n°1, 1999, p. 86-116.
- NASSIET Michel, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse en Bretagne, XV^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2012.
- PARISSE Michel, *La Noblesse lorraine, XI-XIII^e siècles*, 2 vol., Lille, Service de reproduction des thèses de l'Université, Paris, Librairie Honoré Champion, 1976.

- PARISSE Michel, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale : les familles nobles du XI^e au XIII^e siècle*, Nancy, Service des publications de l'Université de Nancy II, 1982.
- SCAMMELL Jean, « The Formation of the English Social Structure : Freedom, Knights, and Gentry, 1066-1300 », *Speculum*, vol. 68 n°3, juillet 1993, p. 591-618.
- SCHALK Ellery, *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500 - vers 1650*, traduit par Christiane Travers, Seyssel, Paris, Champ Vallon, diffusion PUF (Époques), 1996.
- TELLIEZ Romain, *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle : per potentiam officii*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 8), 2005.
- TEXIER Alain, *Qu'est-ce que la noblesse ?*, Paris, Tallandier (Approches), 1988.

Géographie de la France, de l'Île-de-France médiévale, du pays de France et provinces voisines

- BAUDUIN Pierre et LE JAN Régine, *La première Normandie, X^e-XI^e siècles : sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2004.
- BENNEZON Hervé, MÉROT Florent et RENTET Thierry (éds.), *Paris et le Nord de l'Île-de-France sous l'Ancien régime : relations, échanges et interdépendances entre une capitale et ses pays ruraux, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Nolin (Les champs libres, n° 7), 2011.
- BLOCH Marc, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) » dans *Mélanges historiques*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 675-787.
- BOVE Boris et GAUVARD Claude (dir.), *Le Paris du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2014.
- BROC Numa, « Quelle est la plus ancienne carte "moderne" de la France ? », *Annales de Géographie*, vol. 92 n° 513, 1983, p. 513-530.
- CARLIER Claude, *Histoire du duché de Valois... contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois jusqu'en l'année 1703*, 3 vol., Paris, Guillyn, 1764.
- CONTAMINE Philippe, BARTHÉLÉMY Dominique et AUTRAND Françoise, « L'espace français : histoire politique du début du XI^e siècle à la fin du XV^e », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, n° 20, 1989, p. 101-125.
- DAUPHANT Léonard, *Le royaume des quatre rivières : l'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, Champ Vallon (Époques), 2012.
- DUPONT-FERRIER Gustave, « L'incertitude des limites territoriales en France, du XIII^e au XVI^e siècle », *Comptes rendus des séances de l'année - Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 86 n°1, 1942, p. 62-77.
- GALLOIS Lucien, « Chapitre IX : la France. Le Parisis » dans *Régions naturelles et Noms de Pays. Étude sur la région parisienne*, Paris, Éditions du CTHS, 2008, p. 180-192.
- GUADAGNIN Rémy, « Le pays de France » dans *Dix ans de recherches en pays de France : archéologie, histoire, ethnographie*, Ermont, J.P.G.F, 1981, p. 8-15.
- GUADAGNIN Rémy, *L'Origine du village en pays de France : diachronie évolutive de l'habitat dispersé celtique et gallo-romain aux villages du Haut- Moyen Âge, du II^e siècle avant J.C au IX^e siècle*, Thèse de troisième cycle, Paris, EHESS, 1982.

- GUENÉE Bernard, « La géographie administrative de la France à la fin du Moyen Âge : élections et bailliages », *Le Moyen Âge*, vol. 67 n° 3, 1961, p. 293-323.
- GUENÉE Bernard, « Des limites féodales aux frontières politiques » dans Pierre Nora (éd.), *Les lieux de mémoire*, tome 2, *La nation*, Paris, France, Gallimard, 1986, p. 11-33.
- GUENÉE Bernard, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin » dans Rainer Babel et Jean-Marie Moeglin (éds.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne : actes du colloque*, Sigmaringen, Allemagne, J. Thorbecke, 1997, p. 429-441.
- GUÉRARD Benjamin, « Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué », *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, n° 13, 1849, p. 152-168.
- GUÉROUT Jean, *La Question des territoires des bailliages royaux : l'exemple de la prévôté et vicomté de Paris, XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978.
- HUBERT Jean, *La frontière occidentale du Comté de Champagne du XI^e au XIII^e siècle*, Paris, France, 1955.
- JANSEN Philippe, « Identification et appartenance des territoires frontaliers dans l'Italie du Nord-Ouest » dans Thomas Lienhard (éd.), *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 209-227.
- L'Île-de-France médiévale : [exposition, 2000]*, présentée par le Musée archéologique du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin ; le Musée intercommunal d'histoire et d'archéologie, Louvres ; le Musée Bossuet, Meaux, 2 vol., Paris, Somogy édition d'art (L'Île-de-France médiévale.), 2001.
- LEMARIGNIER Jean-François, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Lille, Bibliothèque universitaire (Travaux et mémoires de l'Université de Lille, n° 24), 1945.
- LIENHARD Thomas et LE JAN Régine (éds.), *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. 27^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, n° 96), 2007.
- LOMBARD-JOURDAN Anne, *Montjoie et Saint-Denis*, Paris, Presse du CNRS, 1989.
- LONGNON Auguste, *L'Île-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs, par Auguste Longnon*, Paris ; Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur, 1875.
- LOUVET Pierre, *Histoire et antiquitez du pays de Beauvaisis...*, Beauvais, Veuve Valet, 1631.
- LUÇAY Hélios de, *Le Comté de Clermont en Beauvaisis, études pour servir à son histoire*, extrait de la « Revue historique nobiliaire » de 1876-1877, Paris, J.-B. Dumoulin, 1878.
- MACON Gustave, *Historique du domaine forestier de Chantilly*, Senlis, imprimerie de E. Dufresne, 1905.
- MACON Gustave et PAULMIER Edmond, « Montmélian, Plailly, Bertrandfosse et Mortefontaine », *Comité archéologique de Senlis, Compte-rendus et mémoires, années 1909-10*, 5^e série, vol. II, 1911, p. 115-148.
- MAILLARD François, « L'extension de la prévôté de Paris et des châellenies de l'Île-de-France au XIV^e siècle » dans Comité des travaux historiques et scientifiques (éd.), *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (Actes du congrès national des sociétés savantes. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610)*, Paris, Bibliothèque nationale

(Actes du 100^e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, n° 2), 1978, p. 19-43.

MEHU Didier, « Locus, transitus, peregrination. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XI^e-XIII^e siècle)" » dans Thomas LIENHARD (éd.), *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

MORNET Elisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 31), 1995.

PELLETIER Michel, « La cartographie de la France aux XV^e et XVI^e siècles. », *Le Monde des Cartes, Revue du Comité français de cartographie*, n° 182, 2004.

RENAUX Dominique, *Villiers-le-Bel : 1428-1499*, Paris, 1981.

Généralités sur les parentés et lignages - monographies familiales franciliennes

ABBÉ LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, 4 vol., Paris, A. Durand, 1863-1870.

AURELL Martin, *Une Famille de la noblesse provençale au Moyen Âge, les Porcelet*, Avignon, Aubanel (Archives du Sud), 1986.

AURELL Martin (éd.), *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 1), 2004.

AURELL Martin, « Introduction. Modernité de la monographie familiale » dans Martin Aurell (éd.), *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques. Actes du colloque de Poitiers, 20-22 novembre 2003*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 1), 2004, p. 7-19.

AURELL Martin (éd.) *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013.

AVIGNON Carole, « Les stratégies matrimoniales des premiers Capétiens à l'épreuve des prohibitions canoniques en matière de parenté (XI^e-XII^e siècles) » dans Martin AURELL (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 237-255.

BALDWIN, JOHN W., « Les chevaliers dans les cartulaires monastiques » dans Martin AURELL et Catalina GÎRBEA (dir.), *Chevalerie et christianisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 51-65.

BALDWIN, JOHN W., « The Aristocracy in the Paris Region during the Reign of Philip Augustus, 1179-1223. A Quantative Approach, Part One. », *Francia*, vol. 39, 2012, (Hohes Mittelalter (1050-1350)), p. 29-68.

BALDWIN, JOHN W., « The Aristocracy in the Paris Region during the Reign of Philip Augustus, 1179-1223. A Quantative Approach, Part Two. », *Francia*, vol. 40, 2013, (Hohes Mittelalter (1050-1350)), p. 27-54.

BAUDOUIN Muriel, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, Mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Philippe Contamine, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, 1993.

- BEAU Éliane et BEAU Jean-Pierre, *Histoire de Montsoul et de Maffliers*, Saint-Ouen-l'Aumône, Éditions du Valhermeil, 1995.
- BELLOY Claude-François-Marie de, *Généalogie de la Maison de Belloy, dressée sur titres originaux, sur d'anciennes montres, acquits ou quittances de services militaires, rôles des compagnies... sur des manuscrits de la Bibliothèque du Roy et autres, sur des arrêts du Conseil d'État de Sa Majesté...*, Paris, imprimerie de Thiboust, 1747.
- BOVE Boris et BOURLET Caroline, « Noblesse indigène, noblesse d'État et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne, XII^e-XV^e siècle » dans *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n° 48), 2008, p. 161-198.
- BRIERE Pierre, « La Région parisienne au moyen-âge, I. Une Alliance familiale entre les Garlande, les Mauvoisin et les Mello au XII^e siècle. », *Bulletin de la Société historique de Lagny*, n° 1, 1961, p. 3-12.
- CAROLUS-BARRÉ Louis, *Les Anciens Seigneurs de Saint-Clair-sur-Epte, XII^e-XV^e siècle*, Pontoise, Imprimerie Desableaux, 1936.
- CIVEL Nicolas, *La fleur de France : les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 5), 2006.
- CONTAMINE Philippe, « Un aspect de la "tyrannie" de Louis XI. Variations sur le thème du roi marieur » dans Michel Rouche et Jean Heuclin (éds.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, 1988, p. 431-442.
- CONTAMINE Philippe, « La noblesse en Île-de-France au Moyen-Âge » dans *L'Île-de-France médiévale : [exposition, 2000], Tome 2*, Paris, Somogy éditions d'art (L'Île-de-France médiévale), 2001, p. 103-105.
- De Rhodes à Malte : le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte : [exposition]*, édité par le Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, L'Isle-Adam, Somogy, 2004.
- DELISLE Léopold, « Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune [premier article]. », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 20, n° 1, 1859, p. 113-152.
- DEPOIN Joseph, « Les Seigneurs de Banthelu de la maison de Montmorency », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1877, p. 132-138.
- DEPOIN Joseph, « La maison de Chambly sous les Capétiens directs », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1915, p. 117-162.
- DEPOIN Joseph, « La maison de Mello-en-Beauvaisis », *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, vol. 33, 1915.
- DESORMEAUX Joseph-Louis Ripault, SAILLANT Charles, DESAINT Nicolas et al., *Histoire de la maison de Montmorency*, 5 vol., Paris, Chez Desaint & Saillant : chez Duchesne, 1764.
- DESPONT Joseph, *Une famille seigneuriale aux XII^e et XIII^e siècles, la famille de Garlande*, École des Chartes, s.l., 1924.
- DESSERT Daniel, *Les Montmorency : mille ans au service des rois de France*, Paris, Flammarion, 2015.

- DOUËT-D'ARCQ Louis, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XI^e au XIII^e siècle : avec une carte du comté*, Amiens, l'Imprimerie de Duval et Herment, 1855.
- DU CHESNE André, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne... ensemble les armes de toutes les familles nobles de France et des Pays-Bas alliées par mariage à celle de Chastillon représentées en cuivre... (Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Chastillon)*, Paris, S. Cramoisy, 1621.
- DU CHESNE André, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, S. Cramoisy, 1624.
- DU CHESNE André, « Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique / publiée par M. Bonneserre de St-Denis*, vol. 3 n° 3, 1878.
- DUBY Georges, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27 n° 4, 1972, p. 803-823.
- DUBY Georges et LE GOFF Jacques (éds.), *Famille et parenté dans l'Occident médiéval : actes du Colloque de Paris, 6-8 juin 1974*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, n° 30), 1977.
- DUPUIS Ernest, *La Seigneurie et le village de Pontarmé*, Senlis, Imprimerie de E. Dufresne, 1895.
- DUPUIS E., MACON G., *Historique du domaine de Commelles*, Senlis, Imprimerie de E. Dufresne, 1904.
- ESTOURNET Gustave, *Les Montmorency-Saint-Denis. Lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*, Mende Paris, Imprimerie Henri Chaptal siège social de la Société historique du Vexin, 1923.
- GONZAEZ Elizabeth, « L'auteur, sa femme et le duc. Place et rôle de la femme au sein d'un hôtel princier » dans Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin (éds.), *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 157-168.
- GOODY Jack, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, traduit par Marthe Blinoff, Paris, A. Colin, 1985.
- GUADAGNIN Rémy, « Émergence et apogée d'une lignée seigneuriale en Île-de-France - La famille Le Bel - de Villiers - de l'Isle-Adam (XI^e-XVI^e siècle) » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 29-67.
- GUADAGNIN Rémy et RENAUX Dominique, *Histoire de Villiers-le-Bel*, Villiers-le-Bel, R. Guadagnin, 1975.
- GUERREAU-JALABERT Anita, « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente », *L'Homme*, vol. 29 n° 110, 1989, p. 69-93
- GUERREAU-JALABERT Anita, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord » dans Pierre Bonte (éd.), *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994, p. 293-321.
- HÉRITIER Françoise, *L'exercice de la parenté*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1981.

- KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Ruptures de parenté et changements d'identité chez les magnats florentins du XIV^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 43 n° 5, 1988, p. 1205-1240.
- LACHAUD Fabrice, « Les alliances de la famille de Craon : stratégie et opportunisme » dans Martin Aurell (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 119-139.
- LACHAUD Fabrice, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415 : le concept lignager en question*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Françoise Bériac-Lainé, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2012.
- LACHAUD Frédérique et PENMAN Michael A. (éds.), *Making and breaking the rules : succession in medieval Europe, c. 1000-c. 1600 proceedings of the colloquium held on 6-7-8 April 2006, Institute of historical research (University of London)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 9), 2008.
- LAMBERT Émile, *Un peu du temps passé. Villers-Saint-Paul (Oise), sa seigneurie (1140-1789), sa châellenie (Creil), son comté (Clermont), étude historique, géographique et toponymique...*, Creil, Imprimerie nouvelle, 1967.
- LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc : VII^e-X^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- LETT Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette supérieur, 2000.
- LUCE Siméon, *Jeanne Paynel à Chantilly*, Paris, Imprimerie nationale, 1892.
- MAILLET Chloé, « À quelle anthropologie de la parenté se réfèrent les historiens ? L'histoire de la parenté spirituelle médiévale à l'épreuve des new kinship studies », *Atelier du Centre de Recherches Historiques[en ligne]*, n° 7, 2010.
- MATHIEU Jean-Noël, PESIER Sabine et HERLEDAN Marie-Thérèse, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », *Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, vol. 47 n° 1, 1996, p. 7-60.
- MAZEL Florian, « Recension de : Nicolas Civel, La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle, Turnhout, Brepols, 2006. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2, 2008, p. 437-438.
- MIROT Léon, « Études lucquoises. L'origine des Spifame. Barthélemi Spifame », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 99 n° 1, 1938, p. 67-81.
- MIROT Léon Marie, *Les d'Orgemont*, [reproduction en fac-similé de l'édition de : Paris, Honoré Champion, 1913. Paru sous le titre : Une grande famille parlementaire aux XIV^e et XV^e siècles], Genève, Slatkine, 1977.
- NABIAS Laurent, *Recherches sur la noblesse francilienne XIII^e-XV^e siècle : les Gallois d'Aunay*, Mémoire de master 1 sous la direction de Franck Collard, Nanterre, Université de Paris Ouest Nanterre, 2007.
- NABIAS Laurent, *La vieille noblesse francilienne fin XIII^e-fin XV^e siècle : les Gallois d'Aunay*, Mémoire de master 1 sous la direction de Franck Collard, Nanterre, Université de Paris Ouest Nanterre, 2009.
- NABIAS Laurent, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, n° 60, 2009, p. 23-51.

- NABIAS Laurent, « Les familles seigneuriales en Pays de France du XI^e au XV^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 81-85.
- NASSIET Michel, « Histoire sociale et méthode lignagère. L'exemple de la Petite-Noblesse de Haute-Bretagne. Époque moderne », *Histoire, économie et société*, vol. 9 n° 4, 1990, p. 545-554.
- NASSIET Michel, « Les activités d'un petit noble au début du XVI^e siècle d'après son inventaire après décès », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 100 n° 2, 1993, p. 165-178.
- NASSIET Michel, « Nom et blason Un discours de la filiation et de l'alliance (XIV^e -XVIII^e siècle) », *L'Homme*, vol. 34 n° 129, 1994, p. 5-30.
- NASSIET Michel, « Parenté et successions dynastiques aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 50, n° 3, 1995, p. 621-644.
- NASSIET Michel, *Parenté, noblesse et états dynastiques : XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (Recherches d'histoire et de sciences sociales, n°90), 2000.
- NEWMAN William Mendel, *Les seigneurs de Nesle en Picardie : XII^e-XIII^e siècle, leurs chartes et leur histoire*, 2 vol., Paris, A. et J. Picard (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, n° 27), 1971.
- ORTEGA Isabelle, *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine, XIII^e-XV^e siècle : permanences et mutations*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 12), 2012.
- RENTET Thierry, *Anne de Montmorency : grand maître de François I^{er}*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011.
- ROGER Jean-Marc, « Un vieux lignage de France au service des Valois : quelques sceaux des Villiers » dans *De Rhodes à Malte : le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1460-1534) et l'ordre de Malte [exposition], Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, [4 avril-26 septembre 2004]*, Paris, Somogy, 2004, p. 81-100.
- SCHNERB Bertrand, *Enguerrand de Bournonville et les siens : un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n° 14), 1997.
- SCHNERB Bertrand, « Jean De Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, vu par les chroniqueurs bourguignons », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, vol. 41, 2001, p. 105-121.
- VINCENT Jacqueline, « Douaire préfix et quotité coutumière dans la jurisprudence du Parlement de Paris au XIV^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, n° 48, 1970, p. 568-616.

Noblesse, identification, milieu de cour et culture littéraire

- ADHÉMAR Jean, « Les Tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle. Tome 1 », *Gazette des Beaux-Arts*, n° 84, 1974, p. 5-192.
- ALGAYRES Muriel, « La justification du statut nobiliaire par la mise en scène du tournoi en Europe occidentale », *Hypothèses*, vol. 11, n° 1, 2007, p. 87-96.

- ALLMAND Christopher Thomas (éd.), *War, literature and politics in the late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool university press, 1976.
- ALLMAND Christopher Thomas (éd.), *Power, culture and religion in France, c. 1350-c. 1550*, Woodbridge, Boydell press, 1989.
- ALLMAND Christopher Thomas (éd.), *The new Cambridge medieval history, Volume VII: c. 1415-c. 1500*, Cambridge, Cambridge university press (The new Cambridge medieval history), 1998.
- ALLMAND Christopher Thomas, *The « De re militari » of Vegetius : the reception, transmission and legacy of a Roman text in the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge university press, 2011.
- ANHEIM Etienne, « Culture de cour et science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133 n° 1, 2000, p. 40-47.
- AURELL Martin, *La Vielle et l'épée : troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, Aubier (Collection historique), 1989.
- AURELL Martin, *Le chevalier lettré : savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2011.
- AURELL Martin et GİRBEA Catalina (dir.), *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles : [colloque]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011.
- AURELL Martin, « Rapport introductif » dans Martin Aurell et Catalina Girbea (dir.), *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles : [colloque]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 7-48.
- BARBER Richard William et BARKER Juliet R. V., *Les tournois*, traduit par Jean-Robert Gérard, Paris, Cie 12, 1989.
- BARTHÉLEMY Dominique, *Chevaliers et miracles : la violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, Armand Colin, 2004.
- BEDOS-REZAK Brigitte, « Introduction. Les marqueurs de l'individuation » dans Dominique Iogna-Prat et Brigitte Bedos-Rezak (dir.), *L'individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005, p. 33-57.
- BEDOS-REZAK Brigitte Miriam, « Medieval Identity : A Sign and a Concept », *The American Historical Review*, vol. 105 n° 5, 2000, p. 1489-1533.
- BELLITTO Christopher M., « A Christian humanist's mirror to princes: Nicolas de Clamanges and the restoration of justice during the French civil war », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 102 n° 1, 2007, p. 100-123.
- BOLTANSKI Ariane et MERCIER Franck (dir.), *Le salut par les armes : noblesse et défense de l'orthodoxie, XIII^e-XVII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011.
- BOUDREAU Claire, « Messagers, rapporteurs, juges et "voir-disant" » dans Claire Boudreau, Fianu Kouky, Claude Gauvard et al. (éds.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge: actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa, 9-11 mai 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, n°78), 2004, p. 233-245.
- BOUSMAR Eric, « La noblesse, une affaire d'homme ? L'apport du féminisme à un examen des représentations de la noblesse dans les milieux bourguignons », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, vol. 37, 1997, p. 147-155.

- BOZZOLO Carla, LOYAU Hélène, GRANGES Françoise et al., *La cour amoureuse dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, le Léopard d'or, 1982-1992.
- BOZZOLO Carla et LOYAU Hélène, « Des hommes et des armoiries : l'apport de la cour amoureuse », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, vol. 65, 1995, p. 33-49.
- BOZZOLO Carla, LOYAU Hélène et ORNATO Monique, « Hommes de culture et hommes de pouvoir parisien à la Cour amoureuse » dans Monique Ornato et Nicole Pons (éds.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle : actes*, Louvain-La-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 245-258.
- BUSQUET Raoul, « Étude historique sur le collège de Fortet (1394-1764) », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, vol. XXXIII, 1906, p. 187-290.
- CLOUZOT Martine, « Roi des ménestrels, ménestrel du roi ? » dans Torsten HILTMANN (éd.), *Les « autres » rois : études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Munich, R. Oldenbourg Verl (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris), 2010, p. 24-43.
- COLLARD Franck, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, V^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette (Carré histoire, n° 46), 1999.
- COLLARD Franck, « Identité régionale et histoire nationale dans le "Compendium de origine et gestis francorum" de Robert Gaguin » dans Rainer BABEL et Jean-Marie MOEGLIN (éds.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne : actes du colloque*, Sigmaringen, Allemagne, J. Thorbecke, 1997, p. 429-441.
- CONSTANT Jean-Marie (éd.), *L'identité nobiliaire : dix siècles de métamorphoses, IX^e-XIX^e siècles*, Le Mans, Publication du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, CNRS-UPRES A 6092, 1997.
- CONSTANT Jean-Marie, « Noblesse et élite au XVI^e siècle : les problèmes de l'identité noble » dans *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2004, p. 67-80.
- CONTAMINE Philippe, « The War literature of the Late Middle Ages : The tratises of Robert de Balsac and Béraud Stuart, Lord of Aubigny » dans Christopher Thomas Allmand (éd.), *War, literature and politics in the late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool university press, 1976, p. 102-121.
- CONTAMINE Philippe, « L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge. Note sur l'alphabétisation" de l'encadrement militaire » dans Werner Paravicini et Karl Ferdinand WERNER (éds.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Artémis, Munich, 1980, p. 102-113.
- CONTAMINE Philippe, « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1994, p. 310-321.
- CONTAMINE Philippe, « Bibliothèques nobiliaires du XV^e siècle : livres ayant appartenu à Charles de Melun (vers 1420-1468) » dans Jean-Claude Faucon, Alain Labbé et Danielle Quérueu (éds.), *Miscellanea mediaevalia. Mélanges offerts à Philippe Ménard*, 2 vol., Paris, Honoré Champion (Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge, n° 46), 1998, p. 369-375.
- CONTAMINE Philippe, « Le Quadrilogue invectif d'Alain Chartier (1422) : texte de circonstance ou œuvre littéraire ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 24, 2012, p. 37-50.

- COTTRELL Robert D., « Le Conflit des générations dans les Cent ballades », *French Review*, vol. 37 n° 5, 1964, p. 517-23.
- DELISLE Léopold, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 3 vol., Paris, G.°Olms, 1868.
- DELISLE Léopold, *Recherches sur la librairie de Charles V*, 2 vol., Paris, Honoré Champion, 1907.
- DUMONT Jonathan et MASSON Christophe, « Pour une étude croisée des armes et des lettres », *Le Moyen Âge*, vol. Tome CXXI n° 1, 2015, p. 9-20.
- DUVERNOY Émile et HARMAND René, *Le tournoi de Chauvency en 1285 : étude sur la société et les mœurs chevaleresques au XIII^e siècle*, Paris, 1905.
- DYGGVE PETERSEN Holger Niels, « Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles. III ; Les dames du “Tournoiement de Huon d’Oisi” », *Neuphilologische Mitteilungen*, vol. 36, 1935, p. 65-91.
- DYGGVE PETERSEN Holger Niels, « Les personnages du “Tournoiement aux dames” (Paris, BnF ms. français 837) », *Neuphilologische Mitteilungen*, vol. 36, 1935, p. 145-192.
- DYGGVE PETERSEN Holger Niels, *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France : Vieux-Maisons, Membrolles, Mauvoisin, Trie, l’Isle-Adam, Nesle, Harnes*, Helsinki, Imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1942.
- DYGGVE PETERSEN Holger Niels, « Identification de Noblet, ami de Conon de Béthune, Gace Brulé et Pierre de Molins », *Neuphilologische mitteilungen*, vol. 43, 1942, p. 7-20.
- FOUCHER Serge, *Notre-Dame du Val : abbaye cistercienne en Val-d’Oise*, Cergy-Pontoise, Éditions du Valhermeil, 1996.
- FOUCHER Serge, *L’Abbaye Notre-Dame du Val et ses tombeaux disparus*, Paris, Éditions du Valhermeil, 1989.
- FOURCADE Sara, « De l’utilité des lettres dans la carrière des armes. Guerre et culture écrite en France au XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, vol. CXXI, n° 1, 2015, p. 21-40.
- FOURCADE Sara, *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point » : la noblesse française à la conquête du livre (vers 1300 - vers 1530)*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jacques Verger, Paris, Université Paris-Sorbonne, 2008.
- GAUDE-FERRAGU Murielle, LAURIOUX Bruno et PAVIOT Jacques, « Introduction » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d’Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d’histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 11-25.
- GENET Jean-Philippe et MINEO Ennio Igor (dir.), *Marquer la prééminence sociale : actes de la conférence organisée à Palerme en 2011*, Paris, France, Italie, Publications de la Sorbonne, École française de Rome (Le pouvoir symbolique en Occident, 1300-1640, n° 6), 2014.
- GILLI Patrick et PAVIOT Jacques (éds.), *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge : « liber discipulorum » en l’honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l’Université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n° 57), 2012.
- GÎRBEA Catalina, HABLOT Laurent et RADULESCU Raluca Luria (éds.), *Marqueurs d’identité dans la littérature médiévale : mettre en signe l’individu et la famille (XII^e-XV^e siècles)*

- actes du colloque tenu à Poitiers les 17 et 18 novembre 2011*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 17), 2014.
- GOUREVITCH Aron Iakovlevitch, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, traduit par Jean-Jacques MARIE, Paris, Édition du Seuil, 1997.
- GROSSEL Marie-Geneviève, *Le milieu littéraire en Champagne sous les Thibaudiens : 1200-1270*, 2 vol., Orléans, Paradigme (Medievalia, n° 15), 1994.
- GUENÉE Bernard, « La culture historique des nobles : le succès des Faits de Romains (XIII^e-XV^e siècles) » dans Philippe CONTAMINE (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 261-288.
- GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, nouvelle édition, Paris, Flammarion (Collection historique), 2011.
- GUYOT-BACHY Isabelle, « Les cours princières et la promotion de l'écriture de l'histoire dans le royaume de France (XII^e-XV^e siècle) » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2011, p. 451-468.
- HABLOT Laurent, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Martin Aurell et de Michel Pastoureau, Poitiers, Université de Poitiers, 2001.
- HABLOT Laurent, « L'héraldisation du sacré aux XII^e et XIII^e siècles » dans Martin Aurell et Catalina Girbea (dir.), *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles : [colloque]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2011, p. 211-233.
- HABLOT Laurent, « Le double du prince, emblèmes et devises à la cour : un outil politique », dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 281-299.
- HASENOHR Geneviève, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles » dans *Histoire des bibliothèques françaises, 1 : Les Bibliothèques médiévales, du VI^e siècle à 1530*, Paris, Promodis-Édition du Cercle de la Librairie (Histoire des bibliothèques françaises, n° 1), 1989, p. 215-253.
- HÉLARY Xavier, « Les relations entre les cours de France et de Naples dans la décennie 1270 » dans Jean Duma (éd.), *L'espace politique méditerranéen : 128e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bastia, 2003*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (Collection Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques. Section d'histoire médiévale et de philologie), 2008, p. 33-46.
- HÉLARY Xavier, « La cour de Philippe III (1270-1285) » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 39-51.
- HEULLANT-DONAT Isabelle, « La cour des Angevins de Naples sous la première Maison d'Anjou (1268-1382) », dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 515-531.

- HILTMANN Torsten, « Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV^e siècle », *Revue du Nord*, vol. n° 366-367, n° 3, 2006, p. 503-525.
- HILTMANN Torsten (dir.), *Les « autres » rois : études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, München, R. Oldenbourg Verl (Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, n° 5), 2010.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Honneur de noble, renommée de puissant : la définition des magnats italiens (1280-1400) », *Médiévales*, vol. 12, n° 24, 1993, p. 81-100.
- L'État angevin : pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle. Actes du colloque international, Rome-Naples, 7-11 novembre 1995, Rome Paris, École française de Rome Istituto storico italiano per il Medio Evo diff. de Boccard (Collection de l'École française de Rome, n° 245 ; Nuovi studi storici, n° 45), 1998.
- LACHAUD Frédérique, « L'idée de noblesse dans le Policraticus de Jean de Salisbury (1159) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 3-19.
- LASSABATÈRE Thierry, « “Comment Dieux a confirmée noblesce”. Identité fonctionnelle et culturelle de la noblesse dans l'œuvre d'Eustache Deschamps. », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 53-68.
- LASSABATÈRE Thierry, *La cité des hommes : Eustache Deschamps, expression poétique et vision politique*, Paris, Honoré Champion, 2011.
- LE ROUX Nicolas, *Le Roi, la cour, l'État : De la renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2014.
- LEMAIRE Jacques-Charles, *Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Paris Bruxelles, Klincksieck Académie royale de langue et de littérature françaises, 1994.
- MELVILLE Gert, « Le roy d'armes des François, dit Montjoye » dans Jacqueline Hoareau-Dodinau et Pascal Texier (éds.), *Anthropologies juridiques : mélanges Pierre Braun*, Limoges, Presses universitaires de Limoges (Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique), 1998, p. 587-608.
- MELVILLE Gert, « Pourquoi des hérauts d'armes ? Les raisons d'une institution », *Revue du Nord*, vol. 366-367 n° 3, 2006, p. 491-502.
- MICHEL Francisque, « Relation du tournoi de Ham / par Sarrazin, trouvère du XIII^e siècle » dans *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre : publiée en entier, pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi. Suivie de la relation du tournoi de Ham / par Sarrazin, trouvère du XIII^e siècle*, Paris, Jules Renouard, 1840, p. 213-384.
- MORSEL Joseph, « La construction sociale des identités dans l'aristocratie franconienne aux XIV^e et XV^e siècles : individuation ou identification ? » dans Brigitte Bedos-Rezak et Dominique Iogna-Prat (éds.), *L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005, p. 79-99 ; 320-321.
- MOURIER Jacques, « Nobilitas, quid est ? Un procès à Tain-l'Hermitage en 1408 », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 142 n° 2, 1984, p. 255-269.

- NADOT Sébastien, *Rompez les lances ! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris, Éditions Autrement (Collection Mémoires, n° 155), 2010.
- NADOT Sébastien, *Le spectacle des joutes : sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2012.
- NIEUS Jean-François (éd.), *Le vassal, le fief et l'écrit : pratiques d'écriture et enjeux documentaires dans le champ de la féodalité (XI^e-XV^e siècle) actes de la journée d'étude organisée à Louvain-la-Neuve le 15 avril 2005*, Louvain-la-Neuve, Brepols (Textes, études, congrès, n° 23), 2007.
- PANNIER Léopold, *La noble-maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile, d'après les documents originaux*, Paris, A. Franck A. Aubry, 1872.
- PARAVICINI Werner, « The court of the Dukes of Burgundy. A model for Europe ? » dans Ronald G. Asch et Adolf Matthias Birke (éds.), *princes, patronage, and the nobility : the court at the beginning of the Modern Age, c. 1450-1650*, Oxford, Oxford university press (Studies of the German Historical Institute London), 1991, p. 69-102.
- PARAVICINI BAGLIANI Agostino, « Conclusion » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 533-543.
- PAVIOT Jacques, « Noblesse et croisade à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n° 13, 2006, p. 69-84.
- PAVIOT Jacques, « Ordres, devises, sociétés chevaleresques et la cour, vers 1400 » dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 271-280.
- PIPONNIER Françoise, *Costume et vie sociale, la Cour d'Anjou : XIV^e-XV^e siècle*, Paris La Haye, Mouton & Co (Civilisations et sociétés, n° 21), 1970.
- PLAGNIEUX Philippe, « Les arcs-boutants du XII^e siècle de l'église de Domont », *Bulletin Monumental*, vol. 150 n° 3, 1992, p. 209-222.
- RAYNAUD Gaston, *Eustache Deschamps, sa vie, ses œuvres, son temps, étude historique et littéraire sur la seconde moitié du XIV^e siècle, 1346-1406*, Paris, Firmin-Didot, 1904.
- RICHARDOT Philippe, *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge : V^e-XV^e siècles*, Paris, Institut de stratégie comparée Economica (Bibliothèque stratégique), 1998.
- RICOEUR Paul, *Parcours de la reconnaissance : trois études*, Paris, Stock (Les essais), 2004.
- SETTIPANI Christian, « Stratégies matrimoniales en question. Quelques unions atypiques dans les royaumes carolingiens aux IX^e-XI^e siècles » dans Martin Aurell (éd.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (Histoires de famille, n° 14), 2013, p. 49-76.
- TANASE Gabriela, *Jeux de masques, jeux de ruses dans la littérature française médiévale, XII^e-XV^e siècles*, Paris, Honoré Champion (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, n° 101), 2010.
- TURPIN Luc et CHARANSONNET Alexis, *Idéologie et éthique chevaleresque dans l'œuvre de Jean le Fèvre de Saint-Rémy*, Lyon, 2010

- VAN COOLPUT-STORMS Colette et VAN GALEN Ariane, « Godefroid de Naste, seigneur et lecteur au XIV^e siècle », *Revue du Nord*, n° 369, p. 7-25.
- VAN DEN NESTE Évelyne, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre, à la fin du Moyen Âge, 1300-1486*, Paris, École des Chartes diffusion Honoré Champion (Mémoires et documents de l'École des Chartes, n° 47), 1996.
- VINCENT-CASSY Mireille, « Les péchés de la cour de Charles VI » dans Murielle Gaudes-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (éds.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (Études d'histoire médiévale, n° 13), 2011, p. 339-357.
- WIJSMAN Hanno, *Les livres de la « damoiselle de Dreux » : la bibliothèque d'une femme au seuil du XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2007.

Archéologie d'habitations nobiliaires et d'établissements religieux franciliens

- BOVE Boris, « Typologie des hôtels aristocratiques à Paris (1300-1400) » dans *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Saint-Denis Paris, Presses universitaires de Vincennes Comité d'histoire de la ville de Paris, 2013, p. 257-291.
- BRAND'HONNEUR Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes : habitat à motte et société chevaleresque, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2001.
- BUR Michel (éd.), *La Maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson... 31 mai-3 juin 1984*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1986.
- Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, catalogue d'exposition présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016.
- GENTILI François, *Louvres (Val-d'Oise), Château d'Orville : habitat rural du haut Moyen Âge : opération archéologique programmée pluriannuelle 2006-2008, rapport d'activité 2007*, Saint-Denis, SRA Île-de-France, 2008.
- GENTILI François et CAILLOT Isabelle, *Louvres (Val-d'Oise), Château d'Orville : habitat rural du haut Moyen Âge : opération archéologique programmée pluriannuelle 2006-2008, rapport d'activité 2008*, Saint-Denis, SRA Île-de-France, 2009.
- GENTILI François, « Le site du château d'Orville à Louvres. Évolution d'une vallée, d'un habitat, d'un édifice - Trois manières d'appréhender la durée dans le cadre d'approches disciplinaires » dans Isabelle Catteddu, Paolo de Vingo et Anne Nissen Jaubert (éds.), *On the road again, l'Europe en mouvement : Medieval Europe, Paris 2007*, International congress of medieval and modern archaeology, Gênes, De Ferrari, 2011.
- GENTILI François, VIRÉ Marc et WARME Nicolas, *Viarmes (Val-d'Oise), hôtel de ville : rapport de diagnostic*, Pantin, INRAP CIF, 2012.
- GENTILI François, « Au cœur du village de Villiers-le-Bel, rencontre du seigneurial et du religieux. L'évolution de l'hôtel des Villiers du XI^e au XV^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 68-71.

- GENTILI François et VIRÉ Marc, « Le roi et le chambellan » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 76-80.
- GENTILI François et VIRÉ Marc, « Voir et être vu aux XII^e et XIII^e siècles : deux sentinelles au balcon de l'Île-de-France : Saint-Martin du Tertre et Montmélian » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, exposition présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 87-90.
- GUADAGNIN Rémy, « La forteresse de Saint Côme à Luzarches » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 103-108.
- HERARD Pierre Louis, *Recherches archéologiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris*, Paris, E. Hellé, 1901.
- HURARD Séverine et COTTIAUX Richard (éds.), *Fouilles et découvertes en Île-de-France*, Rennes, Éd. Ouest-France et INRAP (Histoire), 2013.
- Île-de-France gothique, tome 1 : Les Eglises de la vallée de l'Oise et du Beauvaisis*, Paris, Picard (Les Monuments de la France gothique), 1987.
- Île-de-France gothique, tome 2 : Les demeures seigneuriales*, Paris, Picard (Les Monuments de la France gothique), 1988.
- MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence, 1 : Les organes de la défense, 2 : La résidence et les éléments d'architecture*, Deuxième édition, 2 vol., Paris, A. et J. Picard (Grands manuels), 2013.
- POISSON Jean-Michel (éd.), *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle) : archéologie et histoire, perspectives de la recherche en Rhône-Alpes actes du colloque de Lyon, avril 1988*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Documents d'archéologie française, n° 32), 1992.
- SIROT Élisabeth, *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu de XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Picard (Espaces médiévaux), 2007.
- SONZOGNI Daniel, « Luzarches et son environnement castral à l'époque féodale » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 98-102.
- SOULIER Philippe, « Le château de Beaumont-sur-Oise, archéologie des origines au XVI^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 91-94.
- VAN DEN MAAGDENBERG Thomas, « Mutation féodale et valorisation territoriale : le comté de Beaumont du X^e au XIII^e siècle » dans *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, présentée par le musée archéologique Archéa du Pays de France, Louvres-en-Parisis, Musée Archéa, 2016, p. 95-97.
- VATTIER André, « L'abbaye de la Victoire – notice historique », *comptes rendus et mémoires – comité archéologique de Senlis*, 3^e série tome II, 1887-1888.

Économie, crise, fief, féodalité

- BECK Corinne, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale: vers 1350-vers 1480 société et biodiversité*, Paris, l'Harmattan, 2008.
- BEDOS-REZAK Brigitte, *Histoire de Montmorency : le Moyen Âge*, Neyron, Agence régionale d'édition pour les municipalités (Époques et sociétés ; Histoire de notre ville), 1979.
- BEDOS-REZAK Brigitte, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, 1980.
- BOIS Guy, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles : essai d'interprétation » dans Philippe Contamine (éd.), *La noblesse au Moyen Âge XI^e-XV^e siècles : essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 219-233.
- BOIS Guy, *Crise du féodalisme*, 2^{ème} édition, réédition de la parution aux éditions de l'EHESS de 1976, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques (Références), 1981.
- BOVE Boris, « Crise locale, crises nationales Rythmes et limites de la crise de la fin du Moyen Âge à Paris au miroir des prix fonciers », *Histoire urbaine*, n° 33, 2012, p. 81-106.
- BOVE Boris, « Un registre contre la crise : le Livre vert de Saint-Denis (1411) » dans *Écrire pour Saint-Denis. L'hagiographie et la diplomatie dionysienne au Moyen Âge. colloque du 14-16 juin 2012 à Paris 8*, Paris, École nationale des Chartes (Études et rencontres de l'École des chartes), A paraître.
- BRUSSEL Nicolas, *Nouvel Examen de l'usage général des fiefs en France pendant le XI^e, le XII^e, le XIII^e et le XIV^e siècles, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du domaine de la couronne*, par M. Brussel,..., 2 vol., Paris, J. de Nully, 1750.
- CONTAMINE Philippe, *L'économie médiévale*, 3^{ème} éd, Paris, Armand Colin (Collection U), 2003.
- DEBORD André, *Aristocratie et pouvoir : le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, A. & J. Picard (Espaces médiévaux), 2000.
- DECK Edouard, « L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal en France aux XIV^e et XV^e siècles. Mémoire posthume d'Édouard Deck », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 83, 1922, p. 331-347.
- DION Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France : des origines au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1977.
- DUBY Georges, « L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval » dans *Qu'est-ce que la société féodale ?*, nouvelle édition, Paris, Flammarion (Mille & une pages), 2011, p. 599-1046.
- DUBY Georges, *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, Flammarion (Mille & une pages), 2011.
- FOURNIER Gabriel, *Le Château dans la France médiévale : essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier Montaigne (Collection historique), 1978.
- FOURQUIN Guy, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

- FOURQUIN Guy, *Seigneurie et féodalité au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.
- GANSHOF François-Louis, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, 5^e édition, Paris, Tallandier, 1982.
- GUILLEMOT Etienne, « Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la révolution », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 32, 1905, p. 89-317.
- GUILMOTO Gustave, *Étude sur les droits de navigation de la Seine de Paris à La Roche-Guyon du XI^e au XVIII^e siècle*, par Gustave Guilmoto, Paris, A. Picard, 1889.
- GUITTONNEAU Pierre-Henri, « *Entour Paris* » : *une capitale et ses petites villes sur l'eau au XV^e siècle*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Elisabeth Crouzet, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, 2014.
- HIGOUNET Charles, *La Grange de Vaulerent : Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France XII^e - XV^e siècles*, Paris, SEVPEN (Les Hommes et la terre), 1965.
- LACHIVER Marcel, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII^e au XIX^e siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 1982.
- LACHIVER Marcel et MANE Perrine, *Vins, vignes et vigneron : histoire du vignoble français*, Paris, Fayard (Nouvelles études historiques), 1997.
- LEWIS Peter Shervey, « Decayed and Non-Feudalism in Later Medieval France », *Historical Research*, vol. 37 n° 96, 1964, p. 157-184.
- LYON Bryce, *From fief to indenture, the transition from feudal to non-feudal contract in Western Europe*, Cambridge, Mass., Harvard University press, 1957.
- McFARLANE Kenneth Bruce, « Bastard feudalism », *Bulletin of the institute of historical research*, vol. 20 n° 61, 1945, p. 161-180.
- OLIVIER-MARTIN François, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, [Réimpression complétée par des additions bibliographiques de l'édition de Paris, E. Leroux, 1922-1930], 2 vol., Paris, Éditions Cujas, 1972.
- PERROY Édouard, « Feudalism or principalities in fifteenth century France », *Historical Research*, vol. 20 n° 61, 1945, p. 181-185.
- POLLASTRI Sylvie, *Le lignage et le fief : l'affirmation du milieu comtal et la construction des états féodaux sous les Angevins de Naples, 1265-1435*, Paris, Publibook (Éditions Publibook université), 2011.
- POLLASTRI Sylvie, « L'aristocratie comtale sous les Angevins (1265-1435) », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, n° 125-1, 2013, p. 95-135.
- Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117^e Congrès national des Sociétés savantes, (Clermont-Ferrand, 1992)*, Paris, Éditions du CTHS, 1995.
- Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen : X^e-XIII^e siècles : bilan et perspectives de recherches*, Paris, École française de Rome diffusion de Boccard (Collection de l'École française de Rome, n° 44), 1980.
- THUILLIER Guy, *Principes de l'histoire économique*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France (Histoire économique et financière de la France. Série Animation de la recherche), 2004.

WEIDENFELD Katia, « Le contentieux de la voirie parisienne à la fin du Moyen Âge », *Revue Historique*, vol. 301, 2 (610), 1999, p. 211-236.

Dictionnaire des relations, liens personnels et réseaux

ATHANÉ François, *Pour une histoire naturelle du don*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

BATES David, GAZEAU Véronique et ANCEAU Eric (éds.), *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles britanniques, XI^e-XX^e siècle : actes de la table ronde, 10-11 mai 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne (Hommes et société, n° 30), 2006.

FORONDA François, GENET Jean-Philippe et NIETO SORIA José Manuel (éds.), *Avant le contrat social : le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

GAUVARD Claude, « Contrat, consentement et souveraineté en France » dans François Foronda (dir.), *Avant le contrat social : le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2011, p. 223-230.

GINZBURG Carlo, « Lectures de Mauss », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65^e année, n° 6, 2010, p. 1303-1320.

MAGNANI Eliana, « Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées (programme). », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, n° 9, 2005.

MAGNANI Eliana (éd.), *Don et sciences sociales : théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon (Sociétés), 2007.

MATTÉONI Olivier, « Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : Jean I^{er} de Bourbon et la noblesse d'Auvergne » dans Id, *Institutions et pouvoirs en France : XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Picard (Les médiévistes français, n° 10), 2010.

SCHMITT Jean-Claude, *La Raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1990.

TIMBAL Pierre-Clément, *Les Obligations contractuelles dans le droit français des XIII^e et XIV^e siècles d'après la jurisprudence du Parlement*, 2 vol., Paris, Éditions du C.N.R.S (Publications du Centre d'étude d'histoire juridique), 1977.

Prosopographie et analyse de réseau (y compris le réseau de parenté)

AUTRAND Françoise (éd.), *Prosopographie et genèse de l'État moderne : actes de la table ronde, Paris, 22-23 octobre 1984*, Paris, École Normale Supérieure de Jeunes Filles (Collection de l'École normale supérieure de jeunes filles, n° 30), 1986.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON Vincent et RUGGIU François-Joseph (éds.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVI^e - XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Collection Roland Mousnier, n° 14), 2004.

BEECH Georges T., « The scope of medieval prosopography », *Medieval prosopography*, vol. 1, n° 1, 1980, p. 3-7.

- BIDART Claire, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120 n° 1, 2006, p. 29-57.
- BIDART Claire, « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie*, vol. 49 n° 3, 2008, p. 559-583.
- BOULET Romain, HAUTEFEUILLE Florent, JOUVE Bertrand et al., « Sur l'analyse de réseaux de sociabilité de la société paysanne médiévale » dans *Computational Methods for Modelling and learning in Social and Human Sciences (MASHS, Mai 2007, Brest)*. Disponible sur <https://hal-univ-tlse3.archives-ouvertes.fr/hal-00674238/document>, consulté le 14/08/2016.
- BOURDIEU Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31 n° 1, 1980, p. 2-3.
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, France, les Éditions de Minuit, 1980.
- CASTELLANO Juan Luis et DEDIEU Jean-Pierre (éds.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien régime*, Paris, CNRS éditions (Amériques-pays ibériques), 1998.
- CHAUVARD Jean-François, « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ? » dans *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVI^e - XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Collection Roland Mousnier, n°14), 2004, p. 87-108.
- COLLAR Anna, BRUGHMANS Tom, COWARD Fiona et LEMERCIER Claire, « Analyser les réseaux du passé en archéologie et en histoire », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 135, 2014, p. 9-13.
- CRISTOFOLI Pascal, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », *Réseaux*, vol 152, n° 6, 2009, p. 21-58.
- DEDIEU Jean-Pierre et MOUTOUKIAS Zacarias, « Approche de la théorie des réseaux sociaux » dans Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien régime*, Paris, CNRS éditions (Amériques-pays ibériques), 1998, p. 7-30.
- DEDIEU Jean-Pierre, « Les grandes bases de données. Une nouvelle approche de l'histoire sociale. Le système Fichoz. », *Revista da Faculdade de Letras HISTÓRIA*, vol. 3 n° 5, 2004, p. 101-114.
- DENIAUX Élisabeth, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome, École française de Rome diffusion de Boccard (Collection de l'École française de Rome, n° 182), 1993.
- DENIAUX Élisabeth, « Clientèle et éthique à Rome à l'époque républicaine » dans Valérie LÉCRIVAIN (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 161-172.
- DUMA Jean (éd.), *Histoires de nobles et de bourgeois : individu, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011.
- DUTOUR Thierry, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale », *Genèses*, vol. n°47 n° 2, 2002, p. 21-41.
- DUTOUR Thierry, « Perspectives d'analyse interactionnistes et histoire médiévale. Histoire de l'action publique dans le Royaume de France, XIII^e-XV^e siècles » dans *Historicités de l'action publique. Actes du colloque, 12 et 13 octobre 2000*, Paris, PUF, Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, 2003, p. 485-514.

- DUTOIR Thierry, « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés*, vol. 15 n° 2, 2008, p. 67-84.
- ELOIRE Fabien, PENALVA-ICHER Elise et LAZEGA Emmanuel, « Application de l'analyse des réseaux complets à l'échelle interorganisationnelle », *Terrains et travaux*, vol. 19 n° 2, 2011, p. 77-98.
- EVERETT Martin et BORGATTI Stephen P., « Ego network betweenness », *Social Networks*, vol. 27 n° 1, 2005, p. 31-38.
- EVERETT Martin G. et VALENTE Thomas W., « Bridging, brokerage and betweenness », *Social Networks*, vol. 44, 2016, p. 202-208.
- GRANGE CYRIL, « La parenté radiographiée », *L'Homme*, n° 3, 2009.
- GRANGE Cyril et HOUSEMAN Michael, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIX^e-XX^e siècles », *Annales de démographie historique*, vol. 116 n° 2, 2010, p. 105-144.
- GROSSETTI Michel, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120 n° 1, 2006, p. 5-28.
- HAMBERGER Klaus, HOUSEMAN Michael et GRANGE Cyril, « La parenté radiographiée », *L'Homme*, vol. 191 n° 3, 2009, p. 107-137.
- HAMBERGER, KLAUS, « Espaces de la parenté », *L'Homme*, vol. 195-196 n° 3, 2010, p. 451-468.
- HAMBERGER Klaus et DAILLANT Isabelle, « L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils », *Annales de démographie historique*, vol. 116 n° 2, 2010, p. 13-52.
- HAMBERGER Klaus, GRANGE Cyril, HOUSEMAN Michael et MOMON Christian, « Scanning for patterns of relationship : analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0 », *The History of the Family*, 2014, p. 1-33.
- HARRISON C. WHITE, BOORMAN Scott A. et BREIGER Ronald L., « Social Structure from Multiple Networks. I. Blockmodels of Roles and Positions », *American Journal of Sociology*, vol. 81 n° 4, 1976, p. 730-780.
- IMIZCOZ José Maria, « Communauté, réseau social, élites » dans *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien régime*, Paris, CNRS éditions (Amériques-pays ibériques), 1998, p. 31-66.
- KOUAMÉ Thierry, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge : stratégies politiques et parcours individuels à l'Université de Paris*, Leiden, Pays-Bas, 2005.
- LATAPY Matthieu, MAGNIEN Clémence et DEL VECCHIO Nathalie, « Basic notions for the analysis of large two-mode networks », *Social Networks*, n° 30, 2008, p. 31-48.
- LAZEGA Emmanuel, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, 2^{ème} édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?, n°3399), 2007.
- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 52 n° 2, 2005, p. 88-112.
- LEMERCIER Claire, GUZZI-HEEB Sandro et BERTRAND Michel, « Introduction : où en est l'analyse de réseaux en histoire? », *Redes: revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 12-23. Accès en ligne : http://revista-redes.rediris.es/pdf-vol21/vol21_1f.pdf, consulté le 05/08/2016.

- LEMERCIER Claire, « Formale Methoden des Netzwerkanalyse in den Geschichtswissenschaften: Warum und Wie? », *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften/Austrian Journal of Historical Studies*, n° 23, 2012, p. 16-41.
- LEMERCIER Claire, « Formal network methods in history: why and how? » dans Georg Fertig (éd.), *Social Networks, Political Institutions, and Rural Societies*, Turnhout, Brepols Publishers, 2015, p. 281-310.
- MARSDEN Peter V, « Egocentric and sociocentric measures of network centrality », *Social Networks*, vol. 24 n° 4, 2002, p. 407-422.
- MATTÉONI Olivier, « Une base de données informatisées pour l'étude prosopographique du personnel politique de la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge : présentation et exploitation », *Medieval Prosopography*, vol. 19, 1998, p. 99-109.
- MILLET Hélène, *Les Chanoines du chapitre cathédral de Laon : 1272-1412*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, n° 56), 1982.
- MILLET Hélène, « L'ordinateur et la biographie ou la recherche du singulier » dans François-Olivier Touati et Michel Trebitsch (éds.), *Problèmes et méthodes de la biographie : actes du colloque, Sorbonne 3-4- mai 1995*, Paris, Publications de la Sorbonne (Sources - Travaux historiques, n° 3-4), 1985, p. 115-127.
- MILLET Hélène, « Notice biographique et enquête prosopographique », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, vol. 100 n° 1, 1988, p. 87-111.
- PADGETT John F. et ANSELL Christopher K., « Robust Actions and the Rise of the Medici, 1400-1434. », *American Journal of Sociology*, vol. 98 n° 6, 1993, p. 1259.
- PADGETT John F., « Marriage and elite structure in Renaissance Florence ; 1282-1500 », *Redes: revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 71-97.
- ROSÉ Isabelle, « D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma (morte en 934) à travers les actes diplomatiques de son entourage familial » dans Laurent Jegou, Sylvie Joye, Thomas Lienhard et al. (éds.), *Faire lien : aristocratie, réseaux et échanges compétitifs mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, n° 132), 2015, p. 131-143.
- ROSÉ Isabelle, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *Redes : revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol. 21, 2011, p. 199-272. Accès en ligne : http://revista-redes.rediris.es/html-vol21/vol21_5f.htm, consulté le 05/08/2016.
- WELLMAN Barry Stephen et BERKOWITZ Stephen D. (éds.), *Social structures : a network approach*, Cambridge New York Melbourne [etc.], Cambridge university press (Structural analysis in the social sciences, n° 2), 1988.
- WOLFE Alvin W, « Network Perspectives on Communities », *Structure and Dynamics*, vol. 1 n° 4, 2006.
- POLDEN Anne, « The social networks of the Buckinghamshire gentry in the thirteenth century », *Journal of Medieval History*, vol. 32 n° 4, 2006, p. 371-394.
- POPOFF Michel, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris : 1266-1753*, 2 vol., Paris, Le Léopard d'or, 2003.

- PRÉVOST Danièle, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Claude Gauvard, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2000.
- RENTET Thierry, « Network Mapping: Ties of Fidelity and Dependency among the Major Domestic Officers of Anne de Montmorency », *French History*, vol. 17 n° 2, 2003, p. 109-126.

Clientèles et partis – apports de l'anthropologie

- ANHEIM Étienne, « L'historien au pays des merveilles ? Histoire et anthropologie au début du XXI^e siècle », *L'Homme*, n° 203-204, 2012, p. 399-427.
- BÉGUIN Katia, « Les clientèles. Conclusion », *Hypothèses*, n° 1, 1999, p. 175.
- BÉGUIN Katia, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon (Époques), 1999.
- BOLTANSKI Ariane, *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, Genève, Droz (Travaux d'humanisme et Renaissance, n° 419), 2006.
- BOLTANSKI Ariane, « Une grammaire des comportements clientélares : un exemple des relations patron clients dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. » dans Valérie Lécivain (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 115-135.
- BOLTANSKI Ariane, « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois exemples de réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle » dans Jean Duma (dir.), *Histoires de nobles et de bourgeois : individu, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 35-59.
- BOUZY Olivier, « Les morts d'Azincourt. Leurs liens de famille, d'offices et de parti » dans Patrick Gilli et Jacques Paviot (éds.), *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge : Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, n° 57), 2012, p. 221-255.
- BRAAKE Serge ter, « Parties and factions in the late Middle Ages : the case of the Hoeken and Kabeljauwen in the Hague (1483-1515) », *Journal of Medieval History*, vol. 35 n° 1, 2009, p. 97-111.
- DUMA Jean, « Saisir clientèles et fidélités à l'époque moderne » dans Valérie Lécivain (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 99-113.
- DUMOLYN Jan, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne : les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, vol. 365 n° 2, 2006, p. 309-329.
- EYCHENNE Mathieu, *Liens personnels, clientélisme et réseaux de pouvoir dans le sultanat mamelouk : milieu XIII^e-fin XIV^e siècle*, Damas Beyrouth, Institut français du Proche-Orient (Presses de l'Institut français du Proche-Orient, n° 278), 2013.
- HEERS Jacques, *Les partis et la vie politique dans l'Occident médiéval*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.
- HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

- KENT Dale V, *The Rise of the Medic : faction in Florence, 1426-1434*, Oxford London Glasgow, Oxford university press, 1978.
- KENT Dale V, *Cosimo de Medici and the Florentine Renaissance : the patron's oeuvre*, New Haven [Conn.] London, Yale university press, 2000.
- LÉCRIVAIN Valérie, « Le rapport de clientèle dans la perspective comparative » dans Valérie Lécivain (éd.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 13-31.
- MARCHANDISSE Alain et KUPPER Jean-Louis (éds.), *A l'ombre du pouvoir : les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Publications de Liège (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, n° 283), 2003.
- NORDBERG Michael, *Les Ducs et la royauté, études sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Stockholm, Svenska bokförlaget, Norstedts, 1964.
- PIEL Christophe, « Clientèles nobiliaires et pouvoir royal : les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public (vers 1415-vers 1465) », *Hypothèses*, n° 1, 1999, p. 137-144.
- SCHNERB Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre*, Paris, Perrin (Passé simple, n° 3), 1988.
- STOCKER Christopher W., « Parti, clientage, and lineage in the fifteenth-century Parlement of Paris. » dans William Roosen (éd.), *Proceedings of the 13th Annual Meeting of the Western Society for French History*, Flagstaff, Arizona, Northern Arizona university (Proceedings of the Annual meeting of the Western society for French history, n° 13), 1986, p. 10-20.
- TESTART Alain, « Clientèle, clientélisme, évergétisme et liturgies. » dans Valérie Lécivain (éd.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale : histoire et anthropologie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 219-239.
- TESTART Alain, *Critique du don : études sur la circulation non marchande*, Paris, Éditions Syllepse, 2007.
- XHAYET Geneviève, *Réseaux de pouvoir et solidarité de parti à Liège au Moyen Âge 1250-1468*, Genève, Droz (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, n° 269), 1997.

Figure 25 : Archives nationales, registre S 2439, livre des fiefs de 1415 de l'Abbaye de Saint-Denis : « Le registre contre la crise²⁴⁰⁵ »



²⁴⁰⁵ Présentation de ce registre par Boris Bove dans Boris BOVE, « Un registre contre la crise : le Livre vert de Saint-Denis (1411) » dans *Ecrire pour Saint-Denis. L'hagiographie et la diplomatie dyonisienne au Moyen Âge. colloque du 14-16 juin 2012 à Paris 8*, Paris, École nationale des Chartes (Études et rencontres de l'École des chartes), 2016. Cliché de Boris Bove, fourni gracieusement par l'auteur.

Figure 26 : photo de face de la couverture du registre du terrier de la châtellenie de Trie
commencé en 1384. Fonds de la châtellenie de Trie
(Archives départementales de l'Oise, 1 Ep 33/31).

Photographie S. Vermeiren, première page de l'inventaire en ligne du document accessible
sur : <http://archives.oise.fr/faire-une-recherche/inventaires-en-ligne/>). Registre de 123 folios
de papier numérotés. Reliure en peau de loup sur ais de bois.

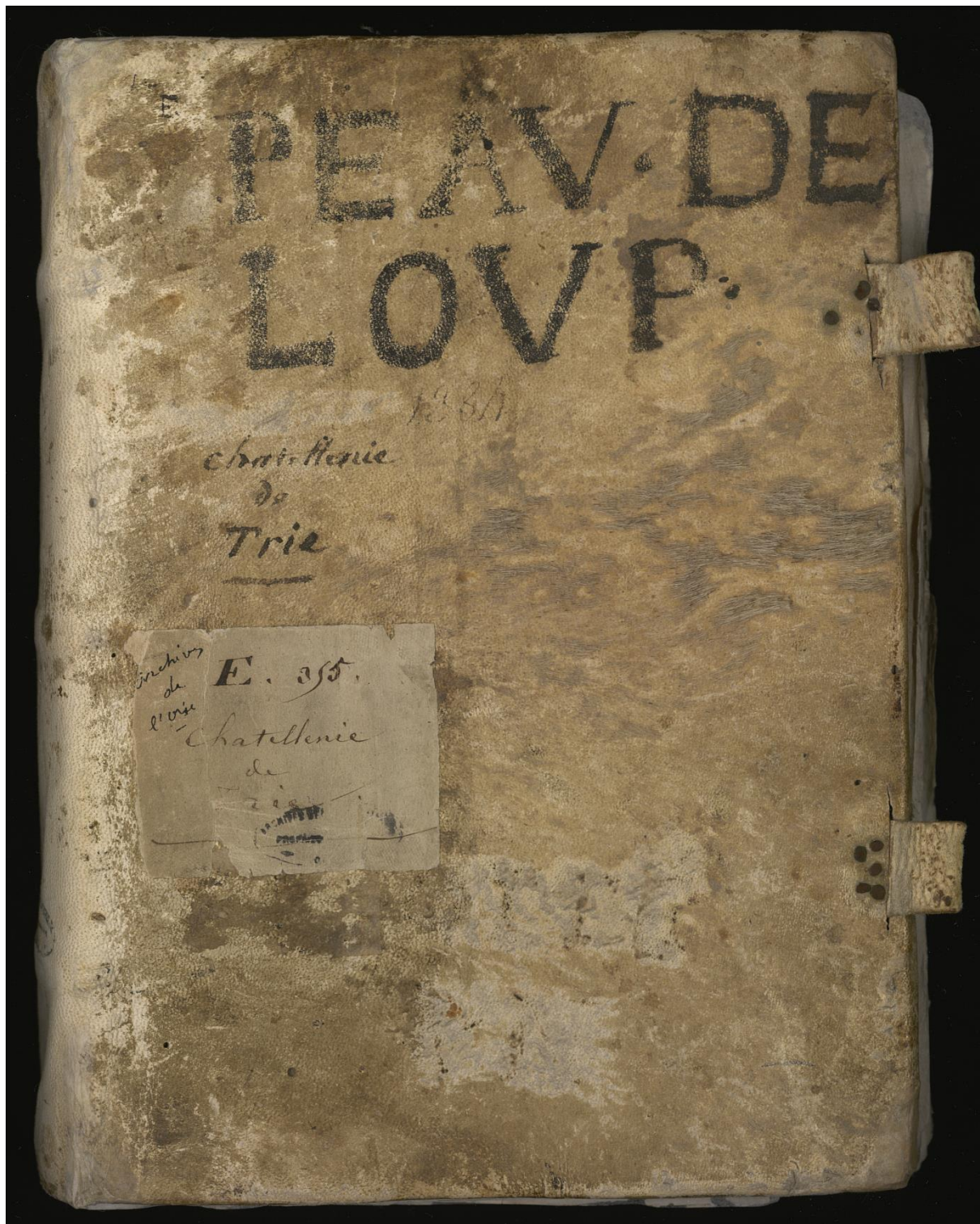


Table des illustrations

FIGURE 1 : TERRIER DE LA CHÂTELLENIE DE TRIE COMMENCÉ EN 1384. FONDS DE LA CHÂTELLENIE DE TRIE (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE, 1 Ep 33/31. PHOTOGRAPHIE S. VERMEIREN).	2
FIGURE 2 : SCEAUX ÉQUESTRES ET VUE PEINTE MANUSCRITE D'UN CHEVALIER EN TOURNOI	39
FIGURE 3 : EXEMPLE D'ARMOIRIES DIFFÉRENCIÉES LIÉES À DES LIGNAGES HOMONYMES, LES VILLIERS	41
FIGURE 4 : CARTE DU PAYS DE FRANCE (RÉALISÉE AVEC LES LOGICIEL QGIS), D'APRÈS LA LISTE DES VILLES DITES « EN FRANCE » DE RÉMY GUADAGNIN	76
FIGURE 5 : PLUSIEURS DÉLIMITATIONS DE L'ESPACE FRANCILIEN	89
FIGURE 6 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE VASSAUX PAR CHÂTELLENIE OU GRANDE SEIGNEURIE ECCLÉSIASTIQUE SOUS PHILIPPE AUGUSTE	114
FIGURE 7 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE PATRILIGNAGES PAR CHÂTELLENIE OU GRANDE SEIGNEURIE ECCLÉSIASTIQUE SOUS PHILIPPE AUGUSTE.	115
FIGURE 8 : NOMBRE D'INDIVIDUS RETROUVÉS DANS LES SOURCES, IDENTIFIÉS PAR PÉRIODE	120
FIGURE 9 : NOMBRE DE LIGNAGES RETROUVÉS DANS LES SOURCES, IDENTIFIÉS PAR PÉRIODE	120
FIGURE 10 : DÉTAILS DES CHAMPS DE LA TABLE INDIVIDUS	138
FIGURE 11 : SCHÉMA DES TABLES DE LA BASE DE DONNÉE ARTICULÉES AUTOUR DE LA TABLE DES INDIVIDUS	144
FIGURE 12 : STRUCTURE DES TABLES DE MISSION ET DE CARRIÈRE	145
FIGURE 13 : STRUCTURE DES TABLES DE RELATIONS DE POSSESSIONS	146
FIGURE 14 : EXEMPLE DE PROJECTIONS D'UN RÉSEAU BIPARTITE AU CENTRE VERS DEUX TYPES DE RÉSEAU 1-MODE	169
FIGURE 15 : EXEMPLE DE RECENSEMENT DE CIRCUITS MATRIMONIAUX ENTRE A (EN BLEU) ET B (EN ROSE) DE TYPE « 3 2 1 0 »	173
FIGURE 16 : CIRCUIT ENTRE FOUCAULT IV DE SAINT-DENIS ET AGNÈS DE GARLANDE	175
FIGURE 17 : CIRCUIT DE LA FIGURE PRÉCÉDENTE SIMPLIFIÉ FORMANT L'ARMATURE DU CIRCUIT	175
FIGURE 18 : COMPLÉTUDE GÉNÉALOGIQUE DU CORPUS	199
FIGURE 19 : ESTIMATION DES POIDS AGNATIQUES ET UTÉRINS	200
FIGURE 20 : NOMBRE D'INDIVIDUS POUR LESQUELS LES 8 ASCENDANTS DU 3 ^e DEGRÉ SONT CONNUS : EN BLEU LES HOMMES, EN ROUGE LES FEMMES	201
FIGURE 21 : ILLUSTRATION EN 3D DE LA RECONSTITUTION EN ÉLEVATION DU CHÂTEAU D'ORVILLE PAR MARIE-JOSÉE DUPREZ	279
FIGURE 22 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTES RÉPERTORIÉS DANS LES CARTULAIRES DES SEIGNEURS DE MONTMORENCY ENTRE NOVEMBRE 1414 ET OCTOBRE 1439	341
FIGURE 23 : RÉPARTITION DES ANCIENS NOBLES PAR ÉTABLISSEMENT ECCLÉSIASTIQUE (XII ^e -XV ^e SIÈCLES)	568
FIGURE 24 : RÉPARTITION DES ANCIENS NOBLES PAR ÉTABLISSEMENT ECCLÉSIASTIQUE (XIV ^e -XV ^e)	568
FIGURE 25 : ARCHIVES NATIONALES, REGISTRE S 2439, LIVRE DES FIEFS DE 1415 DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS : « LE REGISTRE CONTRE LA CRISE »	667
FIGURE 26 : PHOTO DE FACE DE LA COUVERTURE DU REGISTRE DU TERRIER DE LA CHÂTELLENIE DE TRIE COMMENCÉ EN 1384. FONDS DE LA CHÂTELLENIE DE TRIE	668

Table des tableaux

TABLEAU 1 : ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FAITS D'ARMES ENTRE CHEVALIERS ANGLAIS ET FRANÇAIS 1381	51
TABLEAU 2 : LISTE DES NOMS DE LOCALITÉS APPARTENANT AU PAYS DE FRANCE. LES 33 LOCALITÉS CITÉES PAR LONGNON SONT SOULIGNÉES.	75
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DU DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE L'ÎLE-DE-FRANCE AU XIV ^E SIÈCLE	91
TABLEAU 4 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DU NOMBRE DE NOBLES ET DE PATRILIGNAGES À LA FIN DU RÈGNE DU PHILIPPE AUGUSTE.....	112
TABLEAU 5 : LISTE DES TABLES TYPES	148
TABLEAU 6 : BRANCHES DE VILLIERS-LE-BEL, DE DOMONT ET DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM	194
TABLEAU 7 : LISTE DES MARIAGES CONSANGUINS NE RESPECTANT PAS LES RÈGLES CANONIQUES.....	211
TABLEAU 8 : LISTE DES MARIAGES CONSANGUINS AU PLUS PROCHE DES RÈGLES CANONIQUES APRÈS 1215.....	212
TABLEAU 9 : LISTE D'ANCIENS NOBLES FRANCILIENS AYANT OCCUPÉ DES OFFICES DANS DIFFÉRENTS HÔTELS PRINCIFIERS OU ROYAUX .	371
TABLEAU 10 : LISTE D'ANCIENS NOBLES FRANCILIENS AU CONSEIL DES ROIS ET DES PRINCES	372
TABLEAU 11 : LISTE D'ANCIENS NOBLES AYANT OCCUPÉ UN OFFICE DANS L'ADMINISTRATION ROYALE OU PRINCIFIÈRE.....	375
TABLEAU 12 : LISTE DE CAPITAINES DE RÉGION FRONTALIÈRE OU DE FORTERESSE AU SERVICE D'UN PRINCE	418
TABLEAU 13 : ÉVOLUTION DE LA COMPOSANTE FRANCILIENNE DU CONSEIL DU ROI ENTRE 1406 ET 1418.....	430
TABLEAU 14: LISTE D'ANCIENS NOBLES MARÉCHAUX, AMIRAUX, CONNÉTABLES.....	469
TABLEAU 15 : LISTE DE CAPITAINES DE RÉGION FRONTALIÈRE OU DE FORTERESSE.....	471
TABLEAU 16 : LISTE DES ANCIENS NOBLES FRANCILIENS CITÉS DANS LE <i>SONGE VÉRITABLE</i>	499
TABLEAU 17 : TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES CHOISEL	515

« Pour lui aider à soustenir son estat ». Alliances, fiefs, réseaux, clientèles et partis dans l'ancienne noblesse d'Île-de-France de Philippe Auguste à Charles VII (1180-1437)

Résumé:

Cette thèse consiste dans l'étude des stratégies de résistance et d'adaptation de topolignages constitués de successions de lignages de l'ancienne noblesse francilienne sur des mêmes centres de pouvoir seigneuriaux, face à la soi-disant crise nobiliaire des XIV^e et XV^e siècles. Il s'agit de montrer que le concept de crise nobiliaire ne doit pas être appliqué à l'ensemble de la noblesse francilienne, puisque certains topolignages anciens traversent la période sans dommage. L'enquête recense et interroge les moyens et ressources utilisés par ces anciens nobles qui survivent. Les alliances et les stratégies matrimoniales afférentes sont abordées. L'organisation de la continuité de l'exploitation de leurs fiefs est examinée, montrant des signes de crispation et de réactivation du système féodal en réaction aux difficultés économiques liées à la guerre de Cent Ans. Une base de données prosopographiques est présentée, et une typologie de relations individuelles est proposée pour nourrir ensuite une méthodologie d'analyse de réseaux des parentés, de réseaux d'affiliations aux institutions royales ou princières, ou d'appartenance à des clientèles ou de partis. Comment ces anciens nobles ont-ils profité des clientèles mises en place par les princes ? Comment ont-ils pris part aux différents partis qui se sont opposés pendant la guerre de Cent Ans ? Enfin, la culture de la noblesse est étudiée à travers sa participation à la vie curiale des Grands, à ses marques de dévotion et à ses relations avec ses ancêtres. Le sentiment d'appartenance de l'ancienne noblesse francilienne à un même groupe fier de ses origines n'a-t-il pas finalement été la principale raison de leur subsistance ?

Mots clés : Ancienne noblesse — Prosopographie — Topolignage — Parentés — Analyse réticulaire — Clientèles — Partis — Île-de-France

« Pour lui aider à soustenir son estat ». Marriages, fiefs, networks, clientelism and factions in the former nobility of the Île-de-France region from Philippe Auguste to Charles VII (1180-1437)

Abstract:

This thesis consists in the study of the strategies of resistance and adaptation of topographic lineages made up by successions of chalk-linings of the former nobility from the Île-de-France region on same seigniorial centers of power, facing the so-called crisis peerage-book of 14th and 15th centuries. It is a question of showing that the concept of crisis peerage-book should not be applied to the whole of the nobility from the Île-de-France region, since some topographic lineages old cross the period without damage. The investigation counts and questions the means and resources used by these old noble which survive. The related alliances and matrimonial strategies are approached. The organization of the continuity of the exploitation of their strongholds is examined, showing signs of crispation and reactivation of the feudal system in reaction to the economic difficulties related to the Hundred Year War. A prosopographical database is presented and a typology of individual relations is proposed to then nourish a methodology of network analysis of the relationships, networks of affiliations at the royal princely institutions, or of membership of customers or parties. How did these old noble benefit from the clients installation by the princes? How did they take part in the various parties which were opposed during the Hundred Year War? Lastly, the culture of the nobility is studied through its participation in the life curiale the Largeones, its brands of devotion and its relations with its ancestors. Wasn't the feeling of appartenance of the former nobility from the Île-de-France region to the same proud group of its origins finally the main reason of their subsistence?

Keywords : Former nobility — Prosopography — Topography lineage — Kinship — Network analysis — Clientelism — Parties and factions — Île-de-France region